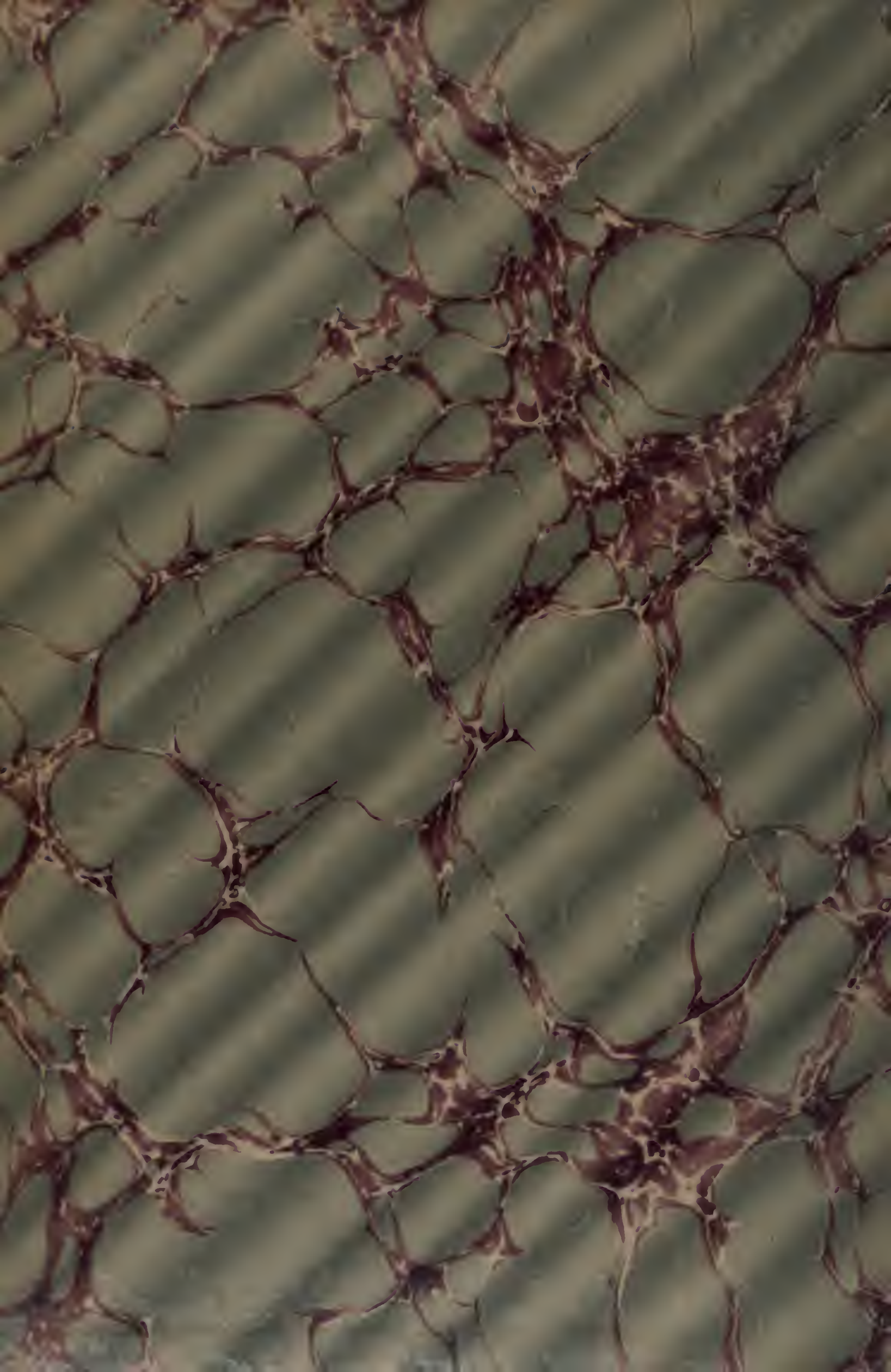
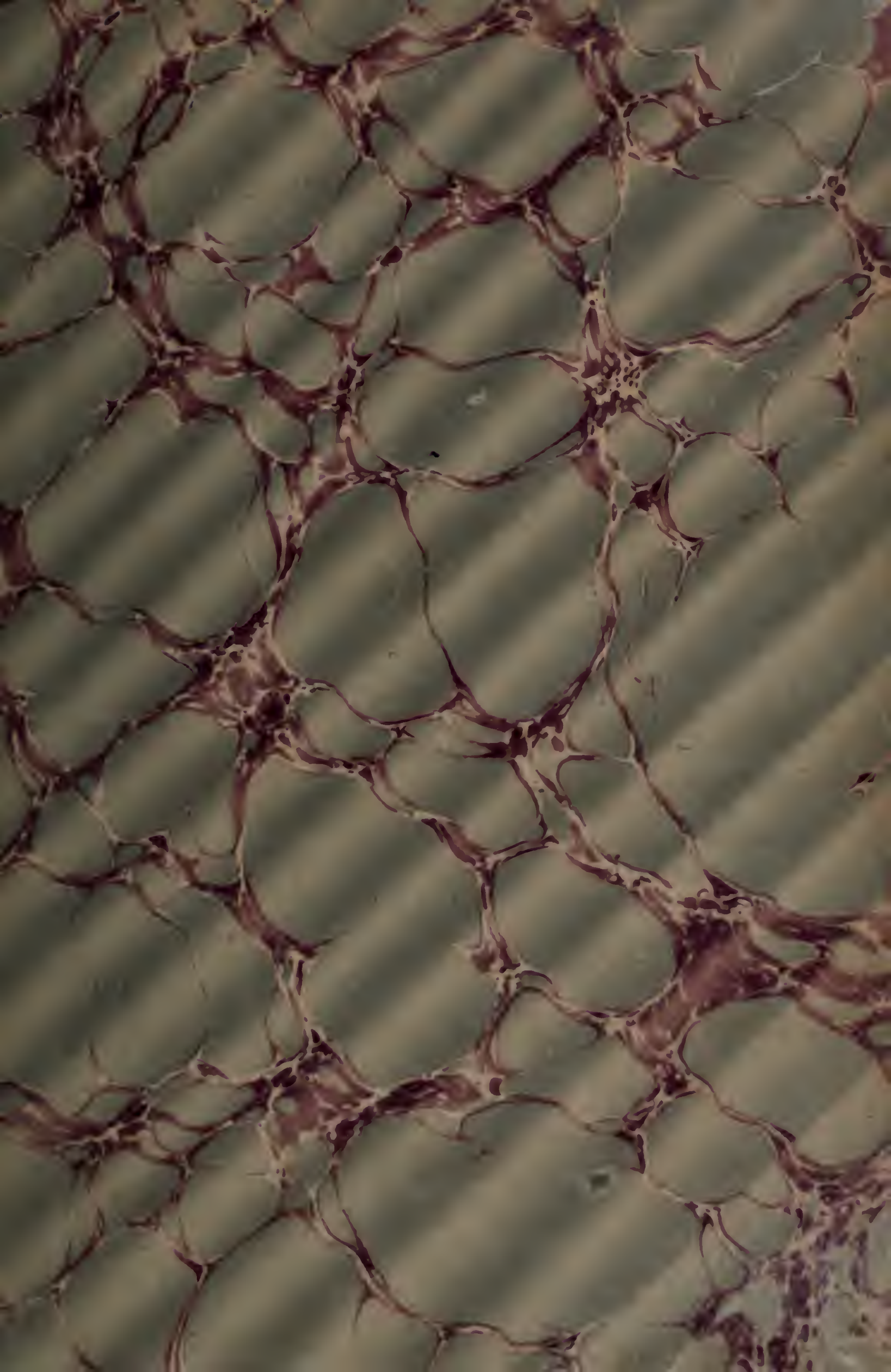




DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

ET DE L'EMPIRE

1789-1815

AVEC LA COLLABORATION

DE

MM. **AYRAULT**, avocat à la Cour d'appel de Paris.
A. BATAILLE, avocat à la Cour d'appel de Paris.
P. BAUDIN, député de la Seine, avocat à la Cour d'appel de Paris.
BRUZEAU, avocat à la Cour d'appel de Paris.
CH. COINTE, avocat à la Cour d'appel de Paris.
A. COURCOT, professeur au Lycée Saint-Louis.
FRÉMONT, avocat à la Cour d'appel de Paris.
J. GÉRARD, professeur au Lycée Charlemagne.
GUILLOPE, directeur d'École municipale à Paris.
HESSE, avocat à la Cour d'appel de Paris.
A. LAISANT, ancien député, répétiteur à l'École polytechnique.
MASSÉ, député de la Nièvre, avocat à Nevers.
H. PAULIN, ancien professeur.
RÉVILLE, avocat à la Cour d'appel de Paris.
DE SÉMANT, publiciste.
F. ROULAND, professeur.
SALMONT, avocat à la Cour d'appel de Paris.
F. WINANT, publiciste.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE LA RÉVOLUTION
ET DE L'EMPIRE
1789-1815

CONTENANT

POUR LA PARTIE HISTORIQUE :

*Les actes et décrets des différentes assemblées et du Comité de Salut public,
les journées révolutionnaires, les représentants en mission,
les sièges, les batailles, les combats de terre et de mer, les traités de paix, les procès célèbres, etc.,
avec documents inédits*

POUR LA PARTIE BIOGRAPHIQUE :

*Les ministres, les députés et leurs suppléants, ayant siégé ou non à la Constituante,
à la Législative, à la Convention, au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents,
les membres des administrations élues, municipales ou départementales, les députés au Corps
législatif, les candidats élus pour le Corps législatif,
les membres du Sénat conservateur et du Tribunat, la Chambre des Cent-Jours,
les officiers généraux des armées de terre et de mer,
les prêtres, les évêques de 1789, les évêques constitutionnels et les évêques concordataires,
les magistrats, les savants, les artistes, les commerçants notables
et les patriotes les plus en vue, etc., etc.*

*Avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes, le lieu et la date
de leur naissance et de leur mort, leur famille, leurs professions ou fonctions successives,
avant, pendant et après la Révolution et l'Empire.*

OUVRAGE RÉDIGÉ
POUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE

PAR

le Dr ROBINET
Sous-Conservateur à la Bibliothèque Carnavalet,
Membre de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris,
Auteur de mémoires et de travaux sur la Révolution

Pour la partie descriptive et biographique
PAR
Adolphe ROBERT
Auteur du « Dictionnaire des Parlementaires français »

Pour les matières constitutionnelles et législatives
PAR
J. LE CHAPLAIN
Avocat à la Cour d'Appel de Paris

PARIS
LIBRAIRIE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE
41, RUE DE SEINE, 41



PRÉFACE

Bien qu'on ne se soit proposé, dans ce Recueil historique et biographique, que de faire connaître succinctement et exactement les événements et les hommes de la Révolution et du premier Empire, encore est-il nécessaire, pour faire ressortir le lien général d'une pareille énumération et la légitimité de tant d'appréciations et de jugements, d'exposer ici les vues d'ensemble ou l'esprit qui domine tout notre travail.

Comment une transformation aussi considérable que la Révolution française, un changement aussi étendu et aussi profond dans les sentiments, les opinions, les tendances, les mœurs et les institutions de notre pays ont-ils pu s'opérer en si peu de temps? Comment des habitudes aussi anciennes de sentir, de croire et d'agir ont-elles pu s'intervertir et se modifier si vite, en apparence, durer à ce nouvel état, et, pour beaucoup de gens, devenir définitives? Quelles sont les causes déterminantes, les raisons certaines, les procédés effectifs, l'opportunité, la provenance et le sens de bouleversements aussi complets, de réformes et d'innovations aussi essentielles? Enfin, à quelles forces, à quelles puissances attribuer un pareil mouvement?

C'est à la science seule ou à la théorie positive des conditions d'existence et de mouvement, des rapports réels de similitude et de succession observés dans tous les groupements humains relativement à leur organisation et à leur développement, qu'il faut, selon nous, demander cette explication ; les autres hypothèses s'étant dans la succession des âges, montrées incapables de la fournir, et la science sociale pouvant seule établir, d'une façon positive, c'est-à-dire utile et réelle, les éléments fondamentaux d'ordre et de progrès communs à toutes les sociétés humaines.

On connaît le point de départ de celles-ci : je veux dire cet état confinant à l'animalité, qu'on appelle aujourd'hui *préhistorique*, et qui présente partout et toujours comme caractéristique mentale le fétichisme le plus simple, et comme marque morale et sociale la lutte pour la vie, la guerre universelle, aux hommes et aux choses, l'anthropophagie même, que l'on retrouve encore à cette heure sur quelques points de notre planète.

C'est de là que sont partis tous les peuples pour s'élever progressivement à la civilisation par des procédés sociaux qui affectent des modes identiques ou tout au moins semblables, propres à tous les cas que peut présenter l'évolution humaine, sous le rapport statique et dynamique. Et c'est jusque-là, c'est à ce passé nébuleux, commun à tout le genre humain et déjà si distant de nous, qu'il faut remonter à travers les âges et les civilisations diverses, si l'on veut expliquer l'état présent et les situations intermédiaires qui séparent les deux points extrêmes de la progression de notre espèce, d'où se dégagent le sens, la signification des événements. Car toutes les mutations sociales, quelles qu'elles soient, offrent une filiation ininterrompue qui permet de les suivre et de les rapprocher, dans le cours des siècles, soit que l'on remonte de notre temps aux premiers âges de l'Humanité, soit que l'on descende du fétichisme à la période moderne.

I

Or, à la fin du XVIIIe siècle, en 1789, la société occidentale, que l'on peut à bon droit considérer comme l'élite de l'Humanité, en était arrivée à ce point, que le régime préparatoire de la civilisation, le système théologique et militaire, qui, jusque-là, avait présidé à l'évolution de notre espèce, c'est-à-dire la gestion du monde par des explications et des pouvoirs absolus, qui sont représentés dans l'histoire par la théocratie antique, par les divers monothéismes et par la monarchie à tous ses degrés, avait fait son temps! — Surtout, les insuffisances, les vices et les dangers de ce régime provisoire et décadent se faisaient vivement sentir, chez nous notoirement, où la pression en était devenue intolérable. Des symptômes non équivoques indiquaient que les populations les plus avancées en civilisation ou quant à la préparation du système social qui devait succéder, éprouvaient le besoin de sortir enfin des entraves du passé. Et c'est précisément ce passage d'un état collectif spontané et provisoire,

longtemps nécessaire, c'est-à-dire inévitable et indispensable, mais désormais épuisé, à un système supérieur, plus intelligent et plus sociable, mieux adapté aux besoins de l'avant-garde humaine et de toute notre espèce, qui constitue la Révolution.

Celle-ci, commune à l'Occident de l'Europe, Germanie et annexes (pays Scandinaves, Suisse), Angleterre, Italie, France, Espagne, consiste, en effet, dans un double mouvement social de destruction du régime ancien, théologique et militaire, et de recomposition d'un régime nouveau, scientifique-industriel, destiné à remplacer le système éliminé.

Elle avait donc pour but, en deux séries d'efforts très distincts, premièrement, de détruire l'*ancien régime;* secondement, d'édifier le nouveau : en transformant la religion et la politique par une régénération totale des opinions, des mœurs et des institutions; c'est-à-dire en substituant au régime antérieur, qui s'éteignait de lui-même, d'ailleurs, un autre système social, appelé à diriger une activité pacifique d'après une foi démontrable et une morale positive.

Dans un processus systématique et normal, la phase organique de cette grande transformation aurait dû succéder aussitôt et sans aucun intervalle, à sa période de destruction, à la révolution négative qui allait renverser le trône et l'autel.

Il n'en fut pas ainsi.

D'après une fatalité naturelle à jamais déplorable, résultant de ce que, à la fin du siècle, en 1789, le mouvement de destruction était démesurément plus avancé que celui de réorganisation, qui n'était aucunement achevé quand le premier, au contraire, touchait déjà à son terme, l'explosion révolutionnaire eut forcément un caractère indécis, incohérent, bientôt anarchique et violent, en s'efforçant de reconstruire avec les procédés et moyens qui avaient servi pour détruire l'ancien ordre de choses : ce qui amena une crise sociale des plus tourmentées, sans obtenir définitivement la reconstruction nécessaire.

La Révolution française, la *grande crise*, comme l'appelle si justement Auguste Comte, n'est, à proprement parler, que cette phase extrême d'un mouvement déjà bien ancien et non coordonné, produisant un effort suprême pour arriver au but poursuivi, avant que tous les matériaux, tous les instruments et tous les agents de la réorganisation fussent entièrement disponibles, et avortant finalement dans son entreprise. L'ancien régime fut, il est vrai, détruit, mais le nouveau ne put être fondé, et nous attendons encore son établissement, qui seul peut mettre fin au régime de transition

désordonnée et de plus en plus menaçante que nous subissons inévitablement ; caractérisé par la lutte entre le passé et l'avenir, entre l'ordre et le progrès, entre les conservateurs et les révolutionnaires qui les représentent respectivement, sans pouvoir concilier les deux besoins les plus fondamentaux de l'existence collective.

C'est donc à ce point de vue humain et positif, en dehors de toute explication surnaturelle, théologique ou métaphysique, que nous allons résumer cette phase décisive de l'histoire générale et de celle de notre pays.

Contrairement à l'opinion courante, la Révolution a commencé après le XIIe siècle de notre ère, quand le système théologique et militaire de l'Occident, déjà singulièrement réduit par la marche naturelle de la civilisation, puisqu'il avait passé, sous le rapport mental ou philosophique, du panthéisme initial, du fétichisme, au polythéisme universel, puis de celui-ci au monothéisme ; et, sous l'aspect politique, de la guerre de conquête à la guerre défensive, au déclin même de la phase catholique et féodale. En 1300, on peut le dire, le moyen âge était fini, et la *préparation moderne* commençait.

L'affranchissement des communes, dans toute l'Europe féodale, et l'introduction des sciences en Europe par les Arabes, à peu près dans le même temps, de 1000 à 1200, voilà les deux grands faits fondamentaux qui annoncent le commencement de l'ère nouvelle. Car le premier affirmait la formation de la capacité industrielle et le second celle de la capacité scientifique, qui sont les deux éléments essentiels, pratique et théorique, du régime moderne.

En effet, au XIe siècle de notre ère, en même temps que le pouvoir temporel, la féodalité, en tant que gouvernement national, et le pouvoir spirituel, la papauté, comme gouvernement général, achevaient de se constituer et arrivaient à leur maximum d'action, à côté d'eux prenaient naissance, en tant que forces sociales effectives, l'*industrie* et la *science*, qui commençaient à préparer la décadence du théisme et de la guerre et à procéder à leur remplacement.

Ce sont la coexistence et les chocs permanents de ces deux systèmes, dont le second aspire à se substituer au premier, qui constituent la Révolution, dont l'année 1789 ouvre la crise définitive.

A cette date, et en moins de cinq siècles, le mouvement de décomposition sociale, infiniment plus facile, plus rapide, et, par conséquent, plus avancé que celui de reconstruction, avait pu amener :

d'abord la décomposition spontanée du système catholique, faute de pouvoir s'assimiler le mouvement mental moderne, et surtout de pouvoir le diriger; — mouvement qui, sous l'influence de la première propagation des sciences dont nous venons de parler, entraînait la société occidentale tout entière. — A cette première cause de faiblesse et d'inaptitude à durer il faut encore en ajouter une autre, à savoir l'irrésistible tendance de ce système à dépasser démesurément les limites de son action politique et morale sur la société, ou sa passion permanente pour restaurer la théocratie, qui amena comme réaction inévitable la disposition opposée, tendant à la constitution d'*églises nationales*, même en France (Pragmatique sanction de Charles VII).

Le relâchement de l'esprit sacerdotal et l'accroissement des manifestations hérétiques, le recours aux moyens violents, aux peines temporelles, pour extirper l'erreur ; la diminution de la droite vie et de l'influence sociale des ordres monastiques, une fois leur œuvre d'assimilation des populations barbares terminée, caractérisent assez cette première époque de décomposition, qui comprend les XIVe et XVe siècles, de 1300 à 1500.

En second lieu, la liberté de discussion sur les degrés de l'action divine, quant aux événements et aux individus, dans des cas non réglés par le catholicisme, par l'autorité dogmatique, mais que le polythéisme, avant lui, moins libéral, fixait absolument ; liberté introduite dans le monde, par conséquent, par la religion de Jésus et de Paul, qui donna l'occasion aux esprits aventureux et raisonneurs de s'armer du droit d'examen, si redoutable aux doctrines indémontrables, et qui servit bientôt de fondement chez les nations de l'Europe de seconde incorporation, les plus nouvellement assimilées par le système catholique et féodal, les Anglo-Saxons, pour instituer le protestantisme sous ses diverses formes (de 1500 à 1650).

Sous le rapport temporel, la décadence du régime du moyen âge se faisait proportionnellement à celle du système théologique. Son but principal, qui était l'organisation défensive de la société correspondante, ne pouvait conserver d'importance que jusqu'à l'incorporation des barbares et leur passage de l'état nomade à la vie sédentaire et agricole, dans tous les pays qu'ils avaient conquis. La décomposition antérieure de la puissance temporelle en souverainetés partielles devait être alors remplacée par une nouvelle centralisation. L'état social des classes inférieures devait subir aussi un changement profond, par la transformation de l'esclavage en ser-

vage, situation transitoire n'ayant d'autre destination que de conduire petit à petit les travailleurs à une complète émancipation personnelle. A ce point de vue on peut dire que mieux le régime féodal remplissait son office, plus il approchait le moment de sa désorganisation.

La seconde phase de décomposition du régime du moyen âge, au XVIe siècle et durant la première moitié du XVIIe, diffère de la précédente, toute spontanée, en ce que le mouvement y est déjà beaucoup plus caractérisé et plus rapide, et surtout en ce qu'il s'accomplit sous la direction d'une doctrine préalablement élaborée, sous Luther et Calvin, reconnaissant le droit d'examen à tous les individus et sur toutes les questions; élevant désormais sa protestation, non seulement envers les bases de l'ancien ordre religieux, c'est-à-dire à l'égard de la discipline, de la hiérarchie et du dogme catholiques, mais contre toute organisation quelconque, politique aussi bien que religieuse. Prêtres et rois étaient également cités au tribunal de la raison individuelle, la régénération politique elle-même était fondée sur un enchaînement de négations qui ne pouvaient conduire qu'à une anarchie universelle. Aussi le mouvement de décomposition du régime catholique et féodal devint-il, à partir de ce moment, tout à fait systématique, de spontané qu'il était d'abord.

Dans l'ordre spirituel, c'est le pontificat de Boniface VIII (1294-1303), où la direction catholique romaine, après avoir rempli sa mission sociale par l'établissement d'un système de morale, arriva à dépasser le but en voulant établir sa domination universelle, temporelle aussi bien que spirituelle, qui ouvre cette phase de décomposition consciente et réfléchie.

Dans la suivante, troisième du mouvement général de décomposition sociale, religieuse et politique, qui comprend la seconde moitié du XVIIe siècle (de 1650 à 1700) et tout le XVIIIe (de 1700 à 1789), sous l'impulsion du *socinianisme*, s'élaborent les divers projets relatifs à la réduction même de l'idée de Dieu. Lœlio Sozzini, Socinius ou Socin, soumettait, en effet, les Saintes Écritures aux règles de la critique ordinaire, niait la Trinité, la consubstantialité du Verbe, le péché originel, la prédestination et la grâce : il était bien près du déisme pur.

Jusqu'à lui et depuis, le droit de libre recherche était bien considéré comme indéfini, mais on regardait généralement comme accordé que la discussion resterait dans les limites de la révélation ou tout au moins du déisme, dont les bases étaient encore tenues pour

intangibles par l'école de Voltaire et surtout par celle de Rousseau.

Cette pierre d'assise de la synthèse surnaturelle (métaphysique et théologie) fut cependant renversée à la fin de cette période, par le négativisme complet de l'école de Diderot ou des Encyclopédistes, renforcé par l'esprit scientifique reprenant la direction d'Aristote, et prolongeant l'élaboration critique jusqu'à ses dernières limites, l'athéisme systématique et le matérialisme.

Sans doute, il eût été désirable qu'il en pût être autrement, et que la synthèse scientifique ou positive pût succéder sans interrègne à la synthèse théologique, — et le vœu de voir se prolonger l'ascendant de ce dernier régime jusqu'à l'avènement du nouveau, pour éviter l'anarchie, n'a rien que de respectable ; — malheureusement, il faut le redire, un tel désir n'était pas plus opportun et convenable que réalisable. Suivant la juste appréciation de Diderot, relevée par Auguste Comte, l'incrédulité constitue nécessairement les premiers pas vers la philosophie, qui ne consiste pas pour cela dans le doute.

Au moment de l'histoire de la civilisation générale où nous voici parvenus et pour passer de l'ancien régime mental (celui des causes), au nouveau (celui des lois naturelles des phénomènes), l'esprit occidental devait opter entre l'entière conservation du système catholique, d'une part, ou l'irrévocable élimination de tout théologisme, d'autre part : en écartant les vaines transactions rêvées par l'impuissance et l'ambition des métaphysiciens.

En se plaçant au point de vue intellectuel, on ne tardait pas à reconnaître que le catholicisme était devenu finalement incompatible avec le véritable essor théorique, celui des sciences, dont le prolongement normal, d'après les bases qu'il avait reçues de la Grèce pensante, constituait désormais le principal besoin de la raison humaine, car la science pouvait seule permettre d'instituer une vraie discipline, d'abord mentale, puis sociale, en dissipant les doutes indéfinis que la théologie laissait partout surgir et que la métaphysique ne pouvait résoudre.

D'ailleurs, il n'est pas possible d'oublier combien était ancienne la tendance à s'émanciper de la théologie ; elle remontait assurément à la décadence du polythéisme, avant la venue de Jésus, alors que quelques brillantes écoles grecques, et, à Rome, de vigoureux penseurs, dépassaient déjà spéculativement les limites du monothéisme.

Pendant l'ascendant du catholicisme romain, qui s'était si fortement constitué, cette antique disposition à s'affranchir de Dieu dut s'affai-

blir sans doute, mais sans jamais disparaître entièrement. Les traces en sont fort sensibles encore au moyen âge, ne fût-ce que d'après la persécution qu'eut à subir la philosophie d'Aristote, qui consacrait une pareille tendance. On en retrouve aussi l'indice dans cette prédilection que témoignaient alors beaucoup d'esprits spéculatifs pour les libres penseurs de la Grèce, notamment parmi le haut clergé italien, qui constituait certainement, à ce moment, la portion la plus intelligente de l'Occident.

Depuis sa division en *morale* et *naturelle*, la philosophie grecque avait revêtu deux formes tout à fait différentes, et bientôt antagonistes : la première, sous l'effort et la direction de Platon, beaucoup plus rapprochée du théologisme, qu'elle tendait plutôt à modifier qu'à détruire ; la seconde, sous Aristote, plus voisine de la philosophie positive et tendant à dégager l'entendement humain de toute tutelle surnaturelle ou divine. La première, il est vrai, ne fut réellement critique qu'envers le polythéisme, qu'elle voulait éliminer, et présida effectivement à l'organisation du monothéisme qui, aussitôt constitué, opéra la fusion finale de ce premier esprit métaphysique avec l'esprit théologique nouveau particulier à cette dernière phase de la philosophie surnaturelle. Au contraire, la conception aristotélicienne, livrée à l'étude du monde extérieur, ne pouvait avoir qu'un caractère essentiellement critique, par suite de sa tendance anti-théologique, combinée avec son impuissance inévitable à produire alors aucune construction scientifique de quelque étendue.

C'est donc sous son inspiration que, dès le XIV[e] siècle, l'ascendant croissant de la Scolastique ou de la Métaphysique d'Aristote, instituait le premier agent destructeur de la puissance et de la philosophie théologique. C'est donc sous son inspiration que le grand mouvement négatif moderne s'est produit.

En effet, d'abord écarté de la conduite générale des esprits par la prépondérance des idées platoniciennes, tant que l'organisation du système catholique occupait les hautes intelligences, l'esprit aristotélicien, qui n'avait jamais cessé de cultiver et d'étendre son domaine dans les études inorganiques, obtint à son tour l'ascendant mental en abordant le monde moral et même social, aussitôt que le besoin d'une philosophie rationnelle finit par prévaloir.

Au plein de la splendeur du système monothéique, au XII[e] siècle, le triomphe croissant de la Scolastique et de la Métaphysique d'Aristote instituait le premier agent destructeur de la puissance et de la philosophie théologiques.

Elle acquit bientôt une véritable consistance par son aptitude à s'emparer de l'instruction publique dans les universités qui, d'abord uniquement destinées à l'éducation des ecclésiastiques, avaient peu à peu embrassé tous les éléments de la culture intellectuelle : « En appréciant à ce point de vue historique l'œuvre de saint Thomas d'Aquin, dit Auguste Comte, et même le poème du Dante, on reconnaît aisément que le nouvel esprit métaphysique avait alors essentiellement envahi toute l'étude intellectuelle et morale de l'homme individuel, et commençait aussi à s'étendre directement aux spéculations sociales, de manière à témoigner déjà sa tendance inévitable à affranchir définitivement la raison humaine de toute tutelle théologique. » (*Phil. posit.*, t. V.)

Aussi faut-il compter parmi les premiers fondateurs de la philosophie moderne, au XIIIe siècle, un Albert le Grand, qui avait le génie des sciences ; Roger Bacon et Raymond Lulle, des chercheurs infatigables ; enfin le docteur séraphique, le grand saint Thomas d'Aquin, l'élève d'Albert et l'ami de saint Louis. Sa canonisation, d'ailleurs si méritée, montra à quel point le catholicisme, à son apogée, cherchait à s'assimiler l'essor mental le plus élevé.

Sans prendre encore une part très active dans la lutte engagée, à partir du XIIIe siècle, contre le système catholique, l'esprit d'émancipation théologique trouva dans la poursuite de sa négation fondamentale (celle de Dieu lui-même), une nouvelle stimulation et un essor plus facile. En effet, dès le XIVe siècle déjà, sans d'ailleurs se mettre en opposition ouverte avec le protestantisme, la tendance irreligieuse profita de la demi-liberté procurée par les discussions théologiques pour développer sa propre influence, comme l'indiquent les efforts éminents d'hommes tels qu'Erasme, Cardan, Ramus, Montaigne et autres, et surtout les plaintes véritablement naïves des protestants eux-mêmes sur le débordement de cet esprit antithéologique qui menaçait la durée de leur réforme en mettant à jour la décrépitude du système d'idées qui en était la base.

Les luttes religieuses, à leur tour, favorisaient activement, dans toute la chrétienté, l'essor d'un tel esprit, qui cessait désormais d'être une source de satisfaction personnelle pour les intelligences d'élite et s'étendait aux foules, pour lesquelles il devint bientôt le seul refuge contre les fureurs et les extravagances des systèmes contradictoires issus de Luther, qui pour n'être pas plus concordants que ceux provenus des pères de l'Église romaine, avaient sitôt dégénéré en principes de perturbation et d'oppression.

Or, tandis que la décomposition religieuse marchait à si grands pas, le régime politique et social était loin d'être demeuré invulnérable. Tant que les pouvoirs catholiques demeurèrent intacts, la décomposition temporelle ne pouvait être abordée, mais à mesure que s'opérait la décomposition spirituelle, la dissolution politique tendit à l'entière subversion du régime féodal. Ce changement devait d'ailleurs consister, outre la nature défensive de l'organisation militaire que la cessation des invasions barbares rendait moins nécessaire, dans la pondération réciproque des deux éléments principaux, la royauté et la noblesse. Avant la fin du xve siècle, l'une de ces deux forces avait été presque entièrement subordonnée par l'autre, et l'élément qui resta prépondérant tendit à absorber de plus en plus la puissance de l'Église elle-même.

Le plus souvent la décomposition du pouvoir temporel féodal eut lieu au profit de la force centrale ou de la royauté, c'est ce qui arriva en France ; au contraire, en Angleterre, c'est l'aristocratie qui l'emporta. Dans la décomposition du système religieux, le changement s'opéra partout, contre et au désavantage de la force centrale, la papauté : il fallait bien, alors, que, pour le gouvernement politique, l'inverse arrivât, faute de quoi la transformation eût dégénéré en un démembrement universel dont l'Europe a été préservée par la concentration d'attributions temporelles qui se fit au profit de la royauté.

Cette révolution dans l'état du gouvernement féodal, qui correspondit à la phase spontanée de la décomposition survenue dans l'Église, était partout réalisée, avons-nous dit, vers la fin du xve siècle. Le pouvoir religieux était alors absorbé et subordonné par le pouvoir temporel, et l'un des deux éléments constitutifs de celui-ci primait l'autre. C'est le plus souvent et de beaucoup, autour de la royauté, que s'étaient concentrées les diverses forces sociales de la chrétienté ; c'est sur elle que reposait tout le système, dont la dissolution allait devenir systématique.

Dans la phase protestante de la transformation religieuse ou deuxième phase du mouvement général de décomposition, qu'on a aussi appelée la *Réforme*, la mutation s'est fait sentir dans les pays restés nominalement catholiques, aussi bien que dans ceux qui étaient devenus protestants. Le pouvoir spirituel se trouva subordonné au temporel dans tout l'Occident, et lorsque Henri VIII se sépara de Rome, Charles-Quint et François Ier n'en étaient guère moins affranchis : les rois de France, d'Espagne et d'Autriche étaient,

relativement à leur clergé, des chefs non moins absolus et indépendants de la papauté que les princes protestants. C'est bien à ce moment que l'Église catholique, pour conserver sa propre existence, se fit partout l'auxiliaire dévouée de la royauté ; coalition qui devint bientôt aussi fâcheuse pour l'une que pour l'autre. La royauté se trouva ainsi conduite à lier sa durée à un système de doctrines et d'institutions qui allait exciter des répugnances de plus en plus insurmontables.

C'est d'ailleurs cette prépondérance de la royauté, ou mieux de l'aristocratie, constituée dans cette seconde phase de la décomposition du régime féodal, qui, dans la suivante, donna lieu, dans tout l'Occident, à l'établissement de la dictature royale comme unique moyen de direction sociale et d'opposition au mouvement révolutionnaire, surtout après que Hobbes l'eut aussi formellement systématisée et consacrée dans ses écrits (1649-1659).

Nous devons maintenant insister sur cette dernière phase de la décomposition catholique et féodale, à savoir l'immense crise politique qui éclata chez nous à la fin du XVIIIe siècle et à laquelle on a donné le nom de Révolution française, bien qu'elle ne soit qu'un accident du grand mouvement social commencé dans tout l'occident de l'Europe au XIIIe siècle.

Cette phase ultime ne fit que propager, avons-nous dit, et n'élabora point elle même la doctrine révolutionnaire, préparée par Luther et Calvin, modifiée vers le milieu du XVIIe siècle par Sozzini ; mais on doit aussi se rappeler que sa construction et sa propagation furent également favorisées par un processus intellectuel d'une tout autre nature et d'une bien autre portée, à savoir l'*esprit positif*, résulté de la culture habituelle des sciences et de leur essor incessant. Tout d'abord concentrée sur des recherches peu étendues et peu retentissantes, malgré leur importance (l'étude de la cosmologie ou des sciences physiques : mathématique, astronomie, physique proprement dite et chimie), il commença, au XVIe siècle, mais surtout pendant la première moitié du XVIIe, à montrer le caractère philosophique qui lui était propre, sa compétence envers les études supérieures relatives à l'ordre humain, enfin son égale incompatibilité naturelle envers la théologie initiale et la métaphysique transitoire. Et comme il se trouvait momentanément obligé de s'allier avec la seconde pour éliminer la première, son influence actuelle résultait de ce qu'il favorisait les empiétements croissants de la raison sur la foi, rejetant inflexiblement toute croyance non démontrée.

C'est à cette extension spontanée de l'esprit positif aux études sociales qu'il faut, en effet, rapporter les travaux des Physiocrates aussi bien que des Économistes sur la production de la richesse, sa répartition et ses lois générales; et même ceux des juristes de l'école italienne, sous l'impulsion de Beccaria, pour la réforme de l'ancienne législation et surtout de la législation criminelle, ces deux écoles se rattachant par plus d'un lien à celle des Encyclopédistes.

On sait l'influence que la première obtint au début de la Révolution, dans l'Assemblée constituante, pour la destruction de l'ancien régime économique et pour la transformation de la propriété féodale. Théoriquement, son action consista à démontrer l'inaptitude des gouvernements et surtout des gouvernements militaires, à diriger l'essor industriel, qui prenait alors de plus en plus d'accroissement. Malgré ses exagérations et des aberrations certaines, notamment celle qui consacrait la prééminence exclusive de la propriété foncière, comme aussi l'esprit d'individualisme et la tendance au non gouvernement, et abstraction faite, bien entendu, de ses déviations ultérieures, cette doctrine de transition rendit ici des services théoriques et pratiques importants, tant pour l'élimination du régime ancien que pour la régie temporaire de l'arrangement social qui allait lui succéder.

C'est en réagissant aussi contre la barbarie des procédés et des traditions judiciaires, à la lumière du *Traité des délits et des peines*, que les juristes purent réaliser l'amélioration réelle et si nécessaire de notre système judiciaire, encore tout imprégné de barbarie, et cela au grand soulagement de la conscience moderne.

Pour revenir au mouvement philosophique général, observons enfin que, tandis que des esprits d'élite, à la lecture du *Novum Organum, sive judicia vera de interpretatione naturæ* (Bacon), ou à celle de la *Méthode nouvelle pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences* (Descartes), recevaient l'influence inévitable de cet esprit nouveau, la foule était à chaque instant troublée dans ses convictions chancelantes par le conflit toujours croissant qui s'élevait entre les découvertes scientifiques et les conceptions théologiques, d'ailleurs catholiques, protestantes ou même déistes. Et cette influence, s'exerçant à tous les degrés intellectuels, agissait assurément contre les croyances surnaturelles de tout ordre, qui avaient si longtemps exercé le gouvernement moral de notre espèce, surtout dans le sens des efforts que faisait la raison contemporaine

pour s'émanciper de ce surnaturel, dont l'incompatibilité avec l'essor des connaissances réelles se trouvait ainsi dévoilée.

Mais les influences mentales qui menaient à la formation et au perfectionnement de la doctrine révolutionnaire, n'agissaient pas seules, et elles étaient encore fortifiées par de puissantes excitations morales, d'ailleurs bonnes et légitimes, ou même dangereuses et nuisibles, qui ne pouvaient manquer d'agir sur son application sociale. Si l'attitude rétrograde prise par la royauté, en France, dès le XVIIe siècle, dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, ne pouvait manquer de susciter le besoin de liberté individuelle déjà lié à l'émancipation religieuse ambiante, et même les passions les plus généreuses, tant chez les publicistes que dans tous les cerveaux actifs, envers la doctrine qui servait d'organe au progrès social, on ne peut méconnaître que des inclinations moins désintéressées s'y rattachaient également : la vanité était singulièrement surexcitée par le droit absolu de libre examen; l'ambition acceptait avec non moins d'ardeur le nouveau dogme de la souveraineté du peuple; l'orgueil et l'envie étaient exaltés par les déclarations d'égalité, qui poussaient à la haine des supériorités : toutes influences perturbatrices qui ne pouvaient manquer de se faire leur part dans cet immense mouvement de réforme.

Quant au processus même qui a constitué la doctrine révolutionnaire, il fut dirigé par trois esprits d'élite, d'ailleurs assez différents entre eux, Hobbes, Spinoza et Bayle, qui menèrent à bout l'entreprise de Sozzini (Socin). Cependant c'est Hobbes qui, sans contredit possible, doit être considéré comme le père direct et réel de cette théorie. C'est à lui, en effet, que l'on doit cette conception de la Nature administrant l'Univers pour le compte de Dieu, qu'il avait empruntée à Aristote, en la simplifiant encore, c'est-à-dire en réduisant davantage et l'amenant à rien, pour ainsi dire, le titulaire céleste, qui finissait par disparaître dans l'empiétement indéfini de son ministre sur son domaine imaginaire. On sent alors à quel degré Hobbes et Spinoza étaient parvenus à s'éloigner du protestantisme, même le plus avancé ou le moins orthodoxe, et que le monothéisme recevait bien réellement d'eux sa dernière réduction. — Enfin, il est aisé de voir ici que la métaphysique et la doctrine révolutionnaire elle-même, qui en provient directement, comme nous croyons l'avoir montré, ne sont, en réalité, d'après le déisme qu'elles consacrent, que le prolongement de plus en plus atténué de la philosophie théologique initiale ; elles ne sortent point de l'ancien régime mental,

toujours plus ou moins éloignées de la réalité et de l'altruisme qui distinguent la positivité moderne, l'état scientifique de notre raison et de notre moralité.

Sous le rapport politique, la doctrine révolutionnaire consacrait aussi la subordination de la force spirituelle à la force temporelle, comme dans le protestantisme, et c'est Hobbes encore qui, philosophiquement, a établi cette prépondérance de la dictature temporelle ou du gouvernement proprement dit, sans doute comme étant la seule condition de l'ordre social durant l'interrègne révolutionnaire, pendant que la direction spirituelle se trouvait défaillante, autant en état de divagation que de décomposition.

Cependant, arrivée à sa constitution définitive par les efforts successifs que nous venons d'indiquer, joints à ceux des docteurs protestants, la doctrine révolutionnaire se composait des éléments suivants :

Comme principe philosophique essentiel : le droit absolu d'examen, basé sur l'identité prétendue des intelligences et l'équivalence des individus, *l'égalité de tous les hommes entre eux*.

Par extension, le droit de parler, d'écrire et d'agir suivant l'inspiration personnelle de chacun, sans autre limite que la liberté d'autrui.

Et comme conséquence politique, *la souveraineté du peuple*, pour les individus pris collectivement ou représentés par leurs gouvernements respectifs, d'ailleurs tenus aussi pour égaux entre eux, c'est-à-dire une indépendance et une puissance absolues pour l'individu comme pour l'État, composé de la somme des individus. C'est là le principe essentiel, le dogme fondamental de la doctrine révolutionnaire.

Cependant, de même que, dans la pratique, chaque individu devait être limité par la liberté des autres, par conséquent par celle du plus grand nombre, sans quoi on se fût trouvé en pleine anarchie, on vit bientôt découler du dogme initial de la souveraineté individuelle la loi contradictoire des majorités, ou le droit pour le peuple souverain, ayant puissance sur tout et sur tous, sur les choses, sur les corps et sur les âmes, et exprimant sa volonté à la pluralité des voix, de renverser et changer toutes les institutions, sans autre loi que son opinion, son propre jugement et son *bon plaisir*, dût-on pousser jusqu'à l'oppression et jusqu'à la suppression des dissidents ; comme il n'arriva que trop de fois.

C'était, en politique, la substitution de la Nation à l'Eglise et au

Roi; l'opposition du présent au passé, de la raison contemporaine à la tradition séculaire; en un mot, du droit populaire au droit divin. C'était la révolution ouverte, déclarée, reconnue et bientôt triomphante..... Oui, toutes ces choses nouvelles, ces conséquences prochaines, étaient implicitement contenues dans la doctrine révolutionnaire que le XVIIe siècle avait, comme nous l'avons vu, élaborée sous le poids des antécédents humains, et dont le XVIIIe dut faire l'application à la société française! Et comme, tant que dura l'adhésion des esprits actifs à la dictature royale tacitement reconnue, d'après Hobbes, comme nécessaire pendant l'interrègne spirituel résulté de la décomposition du système religieux, l'action de la philosophie critique, du négativisme, dut se borner à la désorganisation du catholicisme romain, en ajournant ses attaques contre le pouvoir politique, la métaphysique révolutionnaire put rester en faveur auprès des gouvernements, qui ne songèrent pas d'abord à entraver sa propagation.

Celle-ci, jusqu'à la fin du XVIIe siècle ou jusqu'en 1700, s'était bornée à un petit nombre d'esprits, mais sa destination et son succès final exigeaient désormais une bien plus large dissémination. Elle se fit d'ailleurs dans d'autres pays et par d'autres organes que ceux qui avaient pris part aux phases initiales, essentiellement protestantes, de la désorganisation du système catholique. En effet, celles-ci, pour des raisons déterminées, s'étaient accomplies tour à tour en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, tandis que l'initiative de la dernière phase révolutionnaire, relative à l'autorité temporelle aussi bien qu'au pouvoir spirituel, provint de la France, où elle s'accomplit exclusivement.

Cela s'explique par ce fait essentiel que le triomphe politique du protestantisme avait bien vite neutralisé et arrêté sa tendance à l'émancipation philosophique, à laquelle il devint plus antipathique et plus hostile que le catholicisme lui-même. La philosophie révolutionnaire faisait, en effet, trop aisément ressortir l'insuffisance absolue de la réformation spirituelle qu'il venait d'accomplir. Cette animosité s'étendit même bientôt du protestantisme officiel aux sectes divergentes et moins orthodoxes, qui, toutes fières de leurs croyances plus avancées, portaient une haine spéciale à l'irrésistible concurrence d'opinions philosophiques qui, de prime saut, allaient tant au delà de la transition de Luther, de Calvin ou de Zwingle.

Pendant ce temps, l'absence absolue de liberté spirituelle dans les

pays catholiques, sous la pression du clergé et de la dictature royale, poussait tous les esprits actifs vers la philosophie négative, qu'ils cultivaient en secret, et qu'ils étendaient avec passion, aussi bien à la politique qu'à la religion.

C'était la seule diversion et le seul refuge possible contre un pareil despotisme.

Ce fait si considérable du déplacement spontané du centre du mouvement philosophique dès le commencement du XVIIIe siècle fut, d'ailleurs, accompagné d'un changement non moins significatif dans ses organes accrédités. La classe des littérateurs, des *publicistes*, remplaça, en effet, pour cette propagande, celle des *docteurs* d'université, qui avait présidé à la constitution de la doctrine révolutionnaire. En même temps, les avocats prenaient de plus en plus d'importance et se substituaient finalement aux juges, qui avaient joué d'abord un rôle très important dans l'entreprise des réformes. Et ces deux modifications étaient elles-mêmes corrélatives du changement d'attitude des Universités qui, après avoir été les premiers organes du mouvement critique, donnaient alors leur adhésion au système de rétrogradation adopté et suivi par les gouvernements et se rangeaient sous la protection des rois.

Vers la fin du XVIIe siècle, cette sorte de défection, commencée dans les pays protestants, s'était étendue aux pays catholiques, où les parlements et les universités éprouvèrent peu à peu autant d'antipathie pour la liberté philosophique que de goût et d'attachement pour la coalition rétrograde des corps politiques autour de la royauté.

C'est d'après ce recul intellectuel que l'école de Voltaire et son chef lui-même, au prix des plus graves inconvénients ultérieurs, religieux et politiques, arrêta la doctrine de Spinoza, de Hobbes et de Bayle au *déisme*, qui, en effrayant moins les esprits, lui paraissait encore suffisant pour l'entière destruction de la constitution catholique. Conception confuse et hypocrite qui, jointe à l'absence de convictions fermes, aux dissidences mentales et aux rivalités morales et sociales de ceux qui participaient à ce mouvement, auraient fini par discréditer l'école et annuler l'effort révolutionnaire, si Diderot et ses adhérents, en introduisant enfin dans la discussion une note plus vigoureuse et plus systématique, n'eussent fourni encore, par l'heureux expédient de la publication de l'*Encyclopédie*, un moyen de ralliement aux tendances les plus disparates et une apparence de rationalité et de convergence à tant de spéculations indécises et

divergentes. Car les ménagements de Voltaire pour le principe théologique et pour la dictature royale et l'attachement de Rousseau pour le déisme le moins avancé, n'étaient pas de nature à faire pousser jusqu'au bout la critique philosophique.

Toutefois c'est ce dernier, quoique déiste et étranger aux sciences, qui, sous le coup de l'émotion que lui causait le spectacle de la décadence de la dictature monarchique et les abus d'autant plus criants de ce régime arbitraire et corrompu, poussa le cri d'indignation et donna le branle à la vieille société hésitante, par ses sophismes éloquents sur l'état pernicieux de la civilisation et la supériorité de l'état de nature, sur l'illégitimité des gouvernements devant le principe *naturel* de l'égalité, et souleva toutes les sensibilités et toutes les fureurs contre l'ancienne organisation sociale. Et, quelle qu'ait pu être, ultérieurement, l'influence de cette prédication négative et anarchique, il faut en reconnaître la nécessité au moment où elle se produisit, ne fût-ce que pour combattre l'illusion due à Montesquieu, quant à l'adoption universelle de la constitution d'Angleterre comme pouvant tenir lieu de la réorganisation fondamentale que poursuivait l'élite de l'Occident.

On n'a pas oublié son premier paradoxe social : *Le progrès des arts et des sciences a-t-il contribué à corrompre ou épurer les mœurs?* ni celui qu'il publia une année après : *Sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes... La nouvelle Héloïse, Emile ou de l'Éducation...* Enfin son tant célèbre *Contrat social* qui fut le livre sacré de la Convention, et qui, observe Auguste Comte, inspira à ce moment plus de confiance et de vénération que n'en obtinrent jamais la Bible et le Coran.

Mais, après avoir admis l'utilité de l'initiative révolutionnaire prise par Rousseau, il faut reconnaître aussi les inconvénients essentiels de sa philosophie, à base théologique, et, par cela même, douée de la tendance fatale à une véritable rétrogradation spirituelle, qui la rattachait bien plutôt à un mouvement protestant proprement dit qu'à l'ébranlement philosophique du siècle, contre lequel elle finit du reste par élever une âpre et sanglante opposition. En effet, tandis que le déisme, systématique dans l'école de Voltaire, n'était qu'une concession provisoire, devant amener une entière émancipation ; au contraire, dans l'école de Rousseau et de Mably, il constituait la base même de l'utopie sociale et la seule garantie morale contre l'anarchie politique. Une telle disposition tendait donc à ramener de plus en plus cette école au *Socinianisme*, voire au *Calvinisme*, à mesure qu'on

sentirait l'insanité sociale d'une religion sans culte et sans sacerdoce.

L'histoire de la Révolution française montre à chaque page les perturbations qui ne pouvaient manquer de résulter et qui résultèrent en effet de l'application plus ou moins directe du système logique dont nous venons de résumer la constitution élémentaire. Et d'abord, puisque la doctrine était elle-même si peu consistante, les convictions qu'elle détermina ne pouvaient être inébranlables : on n'en vit que trop d'exemples chez ceux qui passèrent si facilement et si tôt de la République à l'Empire.

De même, dans le milieu de littérateurs, de publicistes et d'avocats, mettons d'orateurs, que nous avons indiqué comme celui auquel échut l'office de propager et d'appliquer la doctrine qui devait servir de guide à la Révolution, les questions les plus graves étaient abandonnées, le plus souvent, à la décision des esprits les moins préparés et les moins compétents, à de simples rhéteurs, sinon à des sophistes, qui faisaient appel, en vertu du droit absolu d'examen et de jugement, aux passions et aux intérêts, pour résoudre les problèmes les plus ardus et qui auraient exigé les opérations mentales les plus fortes et les plus soutenues. — Sans prendre en mauvaise part une telle observation, qui n'est que l'énoncé d'un fait trop réel, il suffira, pour en reconnaître le bien-fondé, de se rappeler le nom de tant d'écrivains et de journalistes, avant et après 1789, en dehors des philosophes dignes de ce nom et du groupe des Encyclopédistes, qui seul employait la méthode des sciences ; et même celui d'un très grand nombre de législateurs à la Constituante et à la Convention. — Également sensibles dans les écoles de Voltaire et de Rousseau, c'est principalement dans cette dernière qu'une telle disposition devint fâcheuse pour la politique.

Comme on sent ici les inconvénients et le danger de la fatalité de l'inégalité du développement pour les deux mouvements de décomposition et de recomposition sociales qui constituaient la Révolution, et qui lui imposa pour directeurs des esprits nécessairement aussi peu préparés, au lieu d'intelligences renseignées et appuyées sur la réalité des choses !... Sans doute l'idéal de la grande réforme moderne ou de la régénération française n'a jamais manqué de force, de noblesse, de grandeur, de magnanimité et surtout de légitimité : il comportait certainement le renouvellement des idées et des croyances dans le sens de la plus haute vérité ; la régénération altruiste des sentiments au degré le plus exalté et le plus généreux ;

la refonte des institutions au point de vue le plus libéral et à celui de la plus entière justice, et ce sont les moyens et les agents employés pour atteindre ce grand but ou s'en rapprocher le plus possible, qui se sont trouvés défectueux ou insuffisants : des théories sans bases objectives (la doctrine révolutionnaire), utopiques et décevantes, divergentes et souvent opposées ; des procédés mal conçus, impondérés et violents ; des emportements aveugles ; des impulsions irrésistibles de suspicion, de jalousie et d'envie, amenant des habitudes de ruse, de délation, de machiavélisme où le *nombre* résolvait toutes difficultés ! — On sait, en effet, que presque tous les hommes qui ont alors acquis la célébrité sont morts sur l'échafaud ou d'une manière équivalente : quelques-uns en toute justice, le plus grand nombre sans l'avoir mérité ; deux ou trois, au plus grand préjudice de la collectivité ! Ce fut le résultat du processus empirique issu lui-même de l'inégalité de vitesse des deux grands courants sociaux que nous avons signalés. L'aboutissement du mouvement de restauration sociale n'eut lieu qu'en notre XIXe siècle et n'est pas encore arrivé à la notoriété.

De même, par une réaction outrée, presque inévitable dans un pareil mouvement, le système catholique, au moment de l'élimination qu'il en fallut faire dans la période la plus aiguë de la grande crise, devint à la fois l'objet d'une condamnation absolue et d'une haine intraitable. On confondit avec les siècles sanglants et oppressifs de sa décadence ceux de son action utile et méritoire, de ses incontestables services envers la société et les personnes, de son plein éclat et des indispensables progrès qu'il avait réalisés sur les siècles qui avaient précédé (au temps de saint Louis, d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, par exemple). Appréciation fausse autant qu'injuste, qui empêchait toute conception vraie de l'évolution humaine, toute réforme intelligente et équitable du présent, et éloignait l'achèvement et l'aboutissement de l'effort positif de réorganisation sociale.

Ajoutons à ces inconvénients, déjà si graves, la tendance empirique à rattacher aux institutions temporelles et aux décisions législatives, au vote de nos assemblées, la solution de toutes les questions, politiques ou philosophiques, de toutes les difficultés d'ordre social ou humain, jusqu'à vouloir en faire dépendre la discipline morale ! — Ce fut encore là une aberration surtout propre à l'école de Rousseau, malgré son spiritualisme prétentieux (la raison générale ne peut errer) ; celle de Voltaire, moins absolue en tout que la première,

ayant au moins le sentiment de l'influence sociale des idées, indépendamment des institutions. Or la question fondamentale de la séparation du spirituel et du temporel, des Églises et de l'État, excluait cette erreur antisociale et absolument rétrograde introduite par le protestantisme.

Enfin, pour achever ce qui concerne, en morale, les déviations provenues de la doctrine révolutionnaire, rappelons, et l'histoire de ce temps les signale avec une singulière vigueur, les ravages qu'a pu exercer sur la société correspondante, avant et pendant l'explosion régénératrice, une métaphysique qui, détruisant toutes les bases antérieures de la morale publique et même privée, avant d'avoir pu leur substituer aucun équivalent, malgré des efforts honorables pour y parvenir (entre autres le système d'Ethique du baron d'Holbach, qui se rattache directement à la plus haute évolution scientifique), livrait toutes les règles de conduite à l'appréciation intéressée et le plus souvent incompétente des consciences individuelles, d'ailleurs entraînées à fronder et braver les notions et les habitudes morales, les *préjugés*, par haine des conceptions religieuses sur lesquelles elles avaient si longtemps reposé.

C'est ainsi que, sous le rapport des mœurs, la pente du siècle s'était faite assez rapidement vers ce qu'on a appelé plus ou moins justement l'*épicurisme*. Si ce mouvement ne fut pas sensible pendant la Terreur, il n'en fut pas de même, assurément, dans les derniers temps de la Convention et surtout sous le Directoire [1].

II

Si condensée que soit cette indication des vues philosophiques qui guidaient nos pères à la veille de l'ouverture des États généraux, et des impulsions qui les entraînaient dans la carrière des réformes politiques et sociales, il est impossible de ne pas y reconnaître les causes immédiates et éloignées que nous venons de rappeler, qui les avaient amenés au seuil de la grande crise, après six siècles de révolution, et qui les portèrent à entreprendre la régénération totale de l'empire français tout au moins, croyances, mœurs et institutions, et à per-

[1] Nous avons suivi, pour cette théorie de la révolution, celle qu'Auguste Comte a établie dans son *Cours de philosophie positive* (1830-1842), t. V, 55e leçon.

sévérer jusqu'au bout dans cette refonte générale de la société, qu'ils croyaient fermement pouvoir accomplir.

Partout, chez les gouvernés, avec une diminution de foi croissante envers le catholicisme romain, une horreur profonde, intraitable, de l'*ancien régime*, une impatience irrésistible à le supporter davantage. Cette constatation est formelle dans les cahiers électoraux ; elle n'est pas moins sensible dans les relations contemporaines de la première Fédération. Partout, chez les gouvernés et parmi l'élite de la classe dirigeante ou aristocratique, c'est-à-dire une très petite fraction de la noblesse, avec la même disposition à l'émancipation religieuse, le sentiment profond de la nécessité d'une régénération entière de la société française et de son système social.

Mais quelles seraient les bases d'une pareille opération, d'après quelles données logiques, d'après quelles vues précédemment fixées, d'après quelles idées générales et particulières serait-elle abordée, conduite et menée à fin ? — C'est ici que chaque école philosophique, chaque parti politique eut à intervenir, se proposant de modifier les choses d'après ses tendances et ses principes.

Or, en supposant un instant à la nature humaine en général plus de force mentale et morale qu'elle n'en a réellement, et à la conduite des événements sociaux plus de prévoyance et d'esprit de suite qu'elle n'en offre d'ordinaire, on pourrait aisément concevoir, du point de cette histoire où nous sommes arrivés et avec les renseignements que nous y avons recueillis, que la Révolution française aurait pu s'effectuer systématiquement ou plus rationnellement, *par en haut*, en quelque sorte, par exemple, par l'effort soutenu d'un gouvernement suffisamment éclairé et dévoué au bien public.

Une telle supposition est d'autant plus légitime qu'elle aurait pu se réaliser si, par aventure, le grand Frédéric avait surgi à la place de Louis XVI ; ou si, seulement, celui-ci avait été capable, comme Louis XIII avec Richelieu, de se subordonner au ministre si parfaitement apte à comprendre la nature, l'étendue et l'exécution de l'indispensable régénération qu'exigeait l'état de la France à ce moment. Nous voulons parler de Turgot, qui se trouvait alors effectivement investi de la puissance ministérielle, mais auquel l'indispensable adhésion du roi fit définitivement défaut.

La solution de la régénération *par en haut*, dans le cas hypothétique que nous considérons et qui eût été, croyons-nous, si éminemment favorable au succès de la Révolution, aurait donc constitué dans l'avènement au trône de France, avant 1789, d'un roi qui,

spontanément ou sous l'influence de son principal ministre, eût sciemment et volontairement transformé la prépotence monarchique, la dictature royale, établies, comme nous les avons vues dans les siècles antérieurs et devenues irrévocablement rétrogrades sous Louis XIV et Louis XV, en une dictature progressive ou présidence républicaine caractérisée par l'institution de l'hérédité sociocratique (choix de son successeur pour le chef du pouvoir lui-même, d'après la considération du mérite), combinée avec le maintien de l'ordre matériel et de la liberté spirituelle, et s'appuyant, pour gouverner, sur les éléments appelés à former la direction de la société nouvelle, sur les industriels, sur les philosophes et sur les savants, principalement sur la grande école des physiocrates et des Encyclopédistes.

M. Mignet, qui avait si profondément pénétré dans l'étude de la Révolution française et qui en a laissé un monument écrit si remarquable, a certainement eu le sentiment de cette éventualité historique lorsqu'il a dit : « Il (Louis XVI) aurait pu, de cette manière, restaurer son pouvoir et se garantir des excès d'une révolution *en l'opérant lui-même. Si, prenant l'initiative des changements, il avait fixé avec fermeté, mais avec justice, le nouvel ordre de choses*; si, réalisant les vœux de la France, il eût déterminé les droits des citoyens, les attributions des États généraux, les limites de la royauté; s'il eût renoncé à l'arbitraire pour lui, à l'inégalité pour la noblesse, aux privilèges pour les corps; enfin, s'il eût accompli toutes les réformes qui étaient réclamées par l'opinion et qui furent exécutées par l'Assemblée constituante, cette résolution aurait prévenu les funestes dissensions qui éclatèrent plus tard[1]. »

Turgot se proposait, en effet, lorsqu'il fut appelé au ministère, et il proposa au roi : *sous le rapport économique*, sans banqueroute sans augmentation d'impôts, sans emprunts nouveaux et seulement en accroissant la production, la richesse nationale et en diminuant les dépenses de la cour, en pratiquant l'économie et adoptant l'égalisation des charges publiques, d'arriver à l'équilibre du budget et à l'extinction de la dette par la suppression des corvées, des jurandes et des maîtrises, c'est-à-dire par l'établissement de la liberté du commerce et de l'industrie. En *politique*, il se proposait d'écarter toutes les difficultés provenant de l'arbitraire et du despotisme de l'ancien régime, par l'établissement du système municipal, ainsi que d'une représentation provinciale et nationale pour toutes les

[1] *Hist. de la Rév. fr.*, t. Ier.

questions d'impôt et d'intérêt populaire ; d'effectuer la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; enfin de procéder à la suppression des fondations, substitutions et droits de mainmorte, qui aurait atteint la noblesse et surtout le clergé, au profit de la nation. A celle-ci il réservait encore, dans ses desseins les plus élevés, un système d'instruction publique qui devait porter un coup décisif à l'ignorance des masses, voulue par l'ancien régime.

Turgot proposait donc, ou à peu près, ce qu'a affectué plus tard l'Assemblée constituante, *malgré le roi*, qui avait déjà failli au grand ministre, dans l'exécution du plan qu'il lui avait soumis. Faute irréparable et dont il eut à supporter tout le poids ! Car, d'après ce premier manquement social, la Révolution dut, désormais, s'opérer empiriquement, *par en bas*, c'est-à-dire en dehors de la royauté et contre elle, par des efforts spontanés, violents, proportionnés aux résistances.

Or, il ne pouvait y avoir ici d'autre guide théorique que cette doctrine révolutionnaire dont nous venons d'ébaucher la construction deux fois séculaire, et qui se trouvait fatalement aussi heureusement inventée pour détruire que peu apte à reconstruire ; en tout cas, si subjective et si peu conforme à la réalité comme aux exigences des choses, surtout pour la réorganisation et la régénération qu'on se proposait

Ceci donne la clé de tant de divergences, d'âpres discussions, de compétitions ardentes, de conflits meurtriers et fait comprendre comment l'irrésistible impulsion régénératrice se transforma si vite en ébranlement subversif. Ce n'est, en effet, que l'insuffisante harmonie existant entre les deux évolutions négative et positive du mouvement civilisateur général, dont la première, comme étant beaucoup plus avancée, exigeait alors une rénovation que la seconde ne pouvait encore diriger, qui amena tout le mal.

En effet, toutes les croyances étaient dissoutes et la dictature royale, devenue irrévocablement rétrograde, ralliant autour d'elle tous les débris de l'ancien régime, administratifs, militaires et religieux, se trouvait absolument discréditée, tandis que l'œuvre de recomposition sociale et la synthèse scientifique qui devait lui servir de base, espoir et condition tout à la fois d'une régénération aussi urgente, étaient encore limitées à l'étude des corps bruts, comme on disait alors, à la cosmologie ou philosophie naturelle, et n'avait produit aucune construction décisive relativement à l'ordre humain. L'évolution organique ne pouvant donc aucunement satis-

faire aux besoins suscités par le mouvement critique, une commotion sociale devenait inévitable. Elle était indispensable, d'ailleurs, pour assurer aux conceptions régénératrices l'extension qui leur manquait (la construction de la science sociale et la morale positive), et la libre propagation de ces résultats décisifs, aussitôt qu'ils seraient acquis.

L'école des Encyclopédistes, dont le chef reconnu était Diderot, avait déjà donné aux deux grands mouvements distincts et connexes qui constituent la Révolution plus de membres éminents qu'aucune autre, et elle conserva ce privilège dans la grande crise, en lui fournissant deux types d'une haute valeur : un homme d'État puissant, Danton, que l'auteur du *Système de politique positive* qualifie de grand, et Condorcet, « l'unique philosophe qui poursuivit, dans la tempête, les méditations régénératrices ».

Cependant cette école, forcément incomplète en sociologie, puisque cette science décisive n'était pas encore constituée, et d'ailleurs trop peu connue et appréciée du milieu révolutionnaire, méconnue même par la plupart de ses chefs, quoiqu'elle fût toujours le recours le plus assuré contre les difficultés principales de la situation, ne pouvait, hélas! prévaloir habituellement.

La prééminence, pour la direction de la grande crise, devait donc osciller entre l'école philosophique de Voltaire et l'école politique de Rousseau : « l'une sceptique, proclamant la liberté ; l'autre anarchique, vouée à l'égalité ; la première frivole, la seconde déclamatoire ; toutes deux incapables de construire » (Aug. Comte). Toutefois celle-ci, à laquelle correspondait étroitement le parti de Robespierre, devait bientôt l'emporter et dominer, comme possédant seule une doctrine, du moins en apparence, pendant le peu d'années que dura le prestige du Contrat social. A défaut d'une théorie positive ou scientifique, qui n'existait pas encore, l'instinct de tous ceux qui s'étaient voués à la Révolution et qui poursuivaient la régénération humaine, pour la France et pour le monde entier, ne put alors se conduire que d'après les maximes que les luttes antérieures lui rendaient familières, c'est-à-dire cette doctrine critique et négative dont nous avons tant de fois parlé et qui aboutissait, en politique, à la négation de tout gouvernement.

Le pis, c'est qu'une telle aberration ne pouvait être à ce moment même jugée, puisqu'elle résultait de l'absence de la doctrine plus rationnelle qui aurait permis de l'apprécier. Et, empiriquement, par les faits, on pouvait encore moins la condamner, puisque les

succès pratiques de la doctrine révolutionnaire dans la décomposition de l'ancien régime devaient, au contraire, l'accréditer.

L'impossibilité de reconnaître alors son inanité organique, concourut donc, avec le besoin d'une théorie quelconque pour diriger une action commune et obtenir la coopération du public, à lui assurer la présidence de la crise finale, jusqu'à ce que les dangers et les impossibilités résultés du son triomphe même, l'eussent irrévocablement discréditée.

Et néanmoins, quoi qu'on puisse penser de la fatalité de cette déviation finale, elle fut certainement notablement aggravée par la radicale incapacité du dernier roi de France. En 1789, encore, tout l'ébranlement pouvait se réduire à supprimer une royauté dont la chute spontanée avait pu être pressentie quand Paris accompagna de ses chants joyeux jusqu'à Saint-Denis, librement ou sans en être empêché, la dépouille mortelle de Louis XIV, « l'imposant dictateur qui commença la rétrogradation ! » Mais cette suppression indispensable exigeait d'autant plus, au sens de Hobbes, le maintien de la dictature temporelle surgie au cours de la décomposition du système catholique et féodal, qu'il fallait seulement transformer celle-ci et la rendre républicaine au lieu de royale, en remplaçant le trône par un fauteuil présidentiel, comme le voulait Camille Desmoulins en 1789. Enfin, quoique incapable d'une telle résolution, Louis XVI aurait pu, en abdiquant après la prise de la Bastille, qui était tombée sous l'indignation populaire, en réaliser l'équivalent ou tout au moins en fournir l'occasion. La violation d'un tel devoir suffirait, *indépendamment de ses autres intrigues*, pour justifier sa fin tragique. En effet, l'ordre public se trouvant dès lors suffisamment assuré, la guerre ne fût sans doute pas survenue et l'agitation subversive serait restée théorique ou dans la sphère des opinions et la discussion des idées, en évitant l'explosion sanguinaire qui résulta principalement d'une agression extérieure sans merci et d'une défense désespérée.

Une autre cause de déviation du mouvement régénérateur fut aussi, et beaucoup, l'imitation du régime anglais, quand notre première assemblée nationale, la Constituante, d'après l'autorité de Montesquieu, s'efforça, comme nous l'avons déjà dit, de réduire la grande crise à importer chez nous le régime anglais, en ébauchant dans le pays de Diderot, par la constitution civile du clergé et d'autres moyens encore, une parodie de sa nationalité théologique. Après avoir, en premier, fait méconnaître le caractère

républicain de l'ébranlement, une telle aberration l'altéra encore gravement, alors que le cours des événements eut irrévocablement dissipé les illusions constitutionnelles. En effet, en renonçant au simulacre d'un roi (21 septembre 1792), cet empirisme politique n'en maintint pas moins une funeste prédilection pour le régime parlementaire, quoique si opposé à l'ensemble du passé français. L'ambition des métaphysiciens, que nous avons vus si actifs, pour un moment, dans l'effort de décomposition de l'ancien régime, fut ainsi mise en situation de faire accepter la transformation républicaine comme consistant dans le règne d'une assemblée. Or, cette méprise, qui devint bientôt si funeste, et dont nous avons tant à souffrir aujourd'hui même, était trop conforme à l'esprit général de la doctrine révolutionnaire et au *contrat social* devenu son Evangile, pour ne pas prévaloir spontanément dans la Législative et la Convention, autant chez des Montagnards de Rousseau que parmi les Feuillants et les Girondins de Voltaire.

La Révolution française, ou la *grande crise*, présenta trois phases distinctes et successives : la première, préliminaire et parlementaire surtout, qui va de 1789 au 10 août 1792 ; la seconde, de cette date au 16 germinal an II (5 avril 1794) ou jusqu'à la mort de Danton : elle contitue la période décisive et caractérisque ; la troisième de 1794 à 1815, ou depuis l'avènement effectif de Robespierre jusqu'à la chute de Napoléon Ier, phase essentiellement et de plus en plus rétrograde, qui consomma l'*avortement de la grande crise*, la France étant restée depuis, politiquement et socialement, dans un *statu quo* caractérisé par des alternatives d'anarchie et de rétrogradation ! sauf que, et il faut se hâter de le dire, en dehors des remous de la Révolution, le grand et séculaire travail de construction de la doctrine positive ou scientifique, de l'interprétation réelle du monde et de la société humaine, s'est enfin constitué, rendant désormais possible la régénération tant cherchée de la religion et de la politique par la science universalisée, coordonnée, transformée en une philosophie, et mettant fin au régime des causes absolues et des gouvernements arbitraires, en même temps qu'à l'ère des révolutions.

On sait au milieu de quels enthousiasmes et de quelles espérances les députés du Tiers furent choisis !

Cette élection, vraiment solennelle, était du reste facile, dans une génération formée par la philosophie du XVIIIe siècle, pourvue de lumières et de sentiments généreux, d'intentions pures et de désirs du bien public : dans cette partie de la Nation qui était réellement

l'élite de la population française, les électeurs du second degré n'avaient qu'à choisir, avec la certitude de bien tomber.

Et néanmoins, en dépit de son aspiration vers une régénération totale, malgré la vigueur avec laquelle elle procéda au déblaiement des institutions de l'ancien régime, l'Assemblée constituante crut que la conservation de la royauté était nécessaire, compatible avec la réforme qu'elle poursuivait, et qu'il était suffisant de la restreindre et de l'énerver. C'est cette illusion inouïe qui donna à toute cette phase de notre Révolution son caractère incomplet et préliminaire, malgré les résultats considérables qu'elle obtint, mais qui fussent devenus eux-mêmes incertains ou nuls, sans l'effort définitif effectué dans la phase suivante par la Convention nationale.

La Constituante fut donc amenée, par cette résolution première, à s'efforcer d'établir chez nous la constitution anglaise, malgré la différence fondamentale des antécédents historiques et des dispositions actuelles, en mettant notre bourgeoisie et l'Église gallicane à la place de l'aristocratie et du clergé britanniques, pour y faire contrepoids à la royauté. De là cette détermination fatale qui amena la *Constitution civile du clergé*, source de si grands maux, et la séparation croissante des chefs industriels et des masses ouvrières placées sous leur patronage et associées à leurs travaux, afin d'unir de plus en plus, selon l'esprit anglais, les riches aux classes aristocratiques et rétrogrades. Contradiction singulière ! car l'Assemblée elle-même, en repoussant le vote par ordre, avait supprimé toute distinction entre la noblesse et le tiers état, anéanti le principe de la pairie et fait disparaître toute analogie entre les formes des gouvernements anglais et français.

En outre, tout en s'abstenant d'abolir la royauté, et quoiqu'en améliorant énormément l'administration publique sous tous les rapports secondaires, cette grande Assemblée procéda systématiquement à une sorte de désorganisation politique du pays, tendant à restreindre à l'infini le pouvoir central, le gouvernement, pour rendre indépendantes les forces locales, les districts et les municipalités, qui devenaient autant de petites républiques : situation bien dangereuse si la royauté, conservée et toujours présente, s'obstinait à reconquérir son ancien ascendant ; ce qui ne manqua pas d'arriver.

Ces constatations générales ne sauraient, toutefois, empêcher d'apprécier les progrès accomplis par la Constituante, dans la voie de la Révolution, conformément aux vœux des cahiers du tiers état : la souveraineté réside dans le peuple et ne peut s'exercer que par la

représentation nationale, d'accord avec le roi. — Il faut une constitution, des lois fixes, qu'ont seuls le droit de faire les États généraux, ainsi que de voter l'impôt et de contrôler les dépenses publiques. — Les agents du pouvoir exécutif doivent être responsables ; les privilèges de la noblesse et du clergé sont abolis ; le servage supprimé ; tous les citoyens admis aux emplois publics. — Le culte et la presse doivent être libres. — Il faut réformer la procédure, adoucir les lois pénales, supprimer toute juridiction exceptionnelle. — L'industrie et le commerce seront entièrement libres aussi !

Parmi ces réformes générales, la principale était sans aucun doute la première, qui plaçait la souveraineté dans le Corps législatif déclaré permanent et ne laissait au roi que le *veto* suspensif. De là vinrent l'abolition des droits féodaux, des dîmes, des servitudes personnelles, des privilèges de corps et de provinces, des justices seigneuriales, de la vénalité des offices de judicature et autres, des immunités pécuniaires, l'établissement de l'égalité des impôts, la suppression des jurandes et maîtrises, des barrières intérieures ou douanes de province à province ; l'égalité des successions ; l'abolition de la torture, l'égalité des peines suivant les individus ou les classes ; la magistrature élective et l'institution du jury, la suppression des Parlements. — L'armée fut aussi réformée dans le même sens libéral, populaire et national. — Enfin on décomposa la France en départements, districts, et communes, avec unité de monnaies, de poids et de mesures. — Puis la grande réforme de l'Eglise, sa subordination au pouvoir temporel ou la *Constitution civile du clergé*, et la reprise par l'Etat de tous les biens fonds et revenus ecclésiastiques, moyennant un traitement fixe qui faisait de tous les prêtres employés au culte national des *fonctionnaires publics*. On en sait les inconvénients : les avantages furent l'abaissement de l'Eglise ou de l'un des deux éléments fondamentaux de l'ancien régime, et surtout la restauration des finances publiques, qui permit d'éviter la banqueroute.

Mais c'est la double contradiction de la proclamation de la souveraineté nationale, en conservant la monarchie et l'exclusion du peuple lui-même du gouvernement de l'Etat, par l'établissement du suffrage à deux degrés, qui constitue l'irrationnalité, l'imperfection et la fragilité de l'œuvre de la Constituante, qui aurait évidemment dû, pour être conséquente avec ses principes, procéder à l'abolition de la royauté et à l'avènement de la République. Ce fut l'œuvre des Assemblées qui lui succédèrent, notamment de la Con-

vention : tant il fallut d'efforts pour y amener la masse des esprits !

La première, l'Assemblée législative, qui siégea du 1er octobre 1791 au 21 septembre 1792, en défendant le nouvel ordre de choses contre ses ennemis naturels (la cour, l'aristocratie et l'église), dut accentuer encore le mouvement révolutionnaire et assista, sans l'empêcher, au renversement de la monarchie, imposé et effectué par la capitale, Paris, consacrant en cela le vœu de la majorité des départements (10 août 1792). Parmi les mesures de défense que dut prendre la nouvelle Assemblée, il faut signaler les premiers décrets rendus contre Monsieur (frère du Roi), contre les émigrés et contre les prêtres réfractaires ; le décret de séquestre des biens du comte de Provence (Monsieur) et sa déchéance de la régence du royaume ; le décret de séquestre des biens des émigrés ; enfin ceux relatifs aux biens dits nationaux et à la déportation des ecclésiastiques non *jureurs*, mesures aussi indispensables que légitimes.

Puis, la grande question de la guerre qui divisa les Jacobins et dans laquelle les Girondins l'emportèrent heureusement, puisque la cour (le roi, la reine et leur entourage) conspiraient au dehors avec l'étranger, pour l'amener chez nous, tandis qu'au dedans ils désorganisaient la défense par l'ineptie et l'incurie préméditées, voulues, des ministres, ceux de la guerre, de la marine et des affaires étrangères notamment, encouragés dans leur trahison par le parti constitutionnel, les Feuillants, Lafayette en tête.

La royauté française étant ainsi devenue irrévocablement et incurablement rétrograde, aveugle en politique et en religion, il fallait la subir et revenir en arrière, à l'ancien régime, ou supprimer l'institution. Or, l'Assemblée, en majorité, ne le voulait pas ! Une insurrection seule le pouvait... Elle eut lieu le 10 août et fut victorieuse. La République prit effectivement naissance à ce jour.

L'Assemblée qui la représentait, qui l'organisa, la dirigea et la défendit, la Convention nationale, n'avait plus, comme but suprême, ainsi que la Constituante, d'établir la liberté, mais d'assurer le salut public, les nouvelles institutions contre les ennemis intérieurs et extérieurs : aussi son action ne devait-elle être qu'une longue et terrible lutte contre les partis et contre l'Europe coalisés.

Dès l'abord, une première opération indispensable s'imposait à elle, en deux efforts distincts, mais corrélatifs, consistant dans sa rupture irrévocable avec l'ancien régime par la condamnation et l'exécution du roi parjure, traître envers la patrie, et dans l'élimination non moins inévitable des éléments politiques insuffisants, d'ailleurs

purement métaphysiques et simplement oratoires, qui énervaient le parti républicain ; nous parlons du groupe transitoire de la Gironde ! — Ces deux opérations furent accomplies les 21 janvier, 31 mai et 2 juin 1793.

Quant à la première de ces deux questions, Louis, sans aucun doute, puisque les preuves surabondent, s'était rendu coupable envers la France de ce que, dans son langage indigné et patriotique, Richelieu appelait « le plus sale de tous les crimes ! » la trahison politique ; de ce que, dans son intraitable attachement au bien public, ce grand ministre faisait inflexiblement punir de mort. — D'autre part, il était indispensable de montrer que la République était capable de se faire respecter quand même, de briser le prestige théocratique et de le subordonner à l'intérêt social.

Pour les *appelants* du jugement rendu contre Louis XVI, les Girondins, il faut redire les conditions politiques qui les firent écarter : tandis que la coalition nous assaillait au dehors, au dedans une partie considérable de la population, surtout dans les campagnes restait opposée à la Révolution. Or, d'après la Constitution de 1791, encore en vigueur, le pouvoir central étant annulé, l'organisation départementale et municipale était, pour ainsi dire, indépendante de l'Etat. Voilà sur quel vice constitutionnel les Girondins, qui avaient assurément plus d'influence sur la Convention que sur la Législative, entendaient appuyer leur action dans le pays, d'après leur tendance constante à opposer les départements à la capitale et à changer le siège du gouvernement, à le rendre mobile, en abusant de cette autorité et de cette indépendance des forces locales dont nous venons de signaler des inconvénients, d'après une visée fédéraliste qui aurait infailliblement livré la France à la coalition étrangère.

Voilà pourquoi la Convention se divisa aussi profondément ; voilà d'où sortit cette lutte à mort entre Girondins et Montagnards, suscitée et soutenue par les premiers, qui empêchaient toute unité dans la direction des affaires, tout gouvernement, et cela dans la situation la plus anxieuse peut-être que la France ait eu à traverser !

Aussi le coup d'Etat des 31 mai et 2 juin, qui avait pour but de les éliminer de la direction politique et non de les tuer, fut-il légitime, parce qu'il était nécessaire. La peine de mort ne fut appliquée aux Vingt-deux, postérieurement à ces journées, que par suite de l'attitude de leur parti, caractérisée par l'assassinat de Marat et les révoltes de Caen, de Lyon, de Toulon, de Marseille, de Bordeaux, etc., de connivence avec les royalistes et avec l'étranger. D'après

la législation de tous les peuples, ceux qui n'avaient pas craint de provoquer la guerre civile en face de l'ennemi, au moment où la France était envahie de toutes parts par les armées de la coalition, méritaient assurément la mort.

Or, la chute des Girondins mettait inévitablement les Montagnards en demeure de gouverner. Cette nécessité résultait même du seul fait du renversement de la monarchie et de la proclamation de la République; la direction intérimaire du conseil exécutif provisoire constituée après le 10 août ne pouvait suffire. Or la création d'un tel gouvernement, à laquelle les Girondins avaient absolument failli, ne pouvait être le fait des délibérations d'une Assemblée, ni être conçue collectivement : elle exigeait la concentration et tout l'effort d'un véritable génie politique; car il s'agissait, vu la situation intérieure et extérieure, de reconstituer un gouvernement très intense, une dictature inflexible comme fut celle du comité de Salut public, dans un milieu social qui, en principe, c'est-à-dire d'après les données de la doctrine révolutionnaire, *ne voulait pas de gouvernement, et préconisait la libre action des communes et des individus*, c'est-à-dire l'anarchie.

Là étaient la difficulté et le péril du moment, la plupart des esprits actifs étant imbus de cette philosophie utopique et ne pouvant s'élever à la notion de la *légalité naturelle*, ni reconnaître, par exemple, qu'il n'y a de réel que l'action de ces forces contingentes sur tous les phénomènes comme sur tous les êtres, lois physiques, biologiques, sociales et morales, qui dominent le Monde et l'Humanité, et qui constituent la seule autorité. La légitimité, en politique, ne provient pas plus du nombre que de la naissance, de la souveraineté populaire que du droit divin des rois. Elle résulte de la conformité de la conduite de ceux qui gouvernent avec les lois naturelles des phénomènes sociaux, avec la *force des choses* ou l'ordre universel.

Un esprit aussi fort que celui de Danton, un génie politique aussi primesautier et aussi droit, à ce point pénétrant, avait sans contredit l'instinct de cette légalité immuable, quand il tournait la difficulté immense offerte par la théorie métaphysique qui prévalait alors, pour la subordonner à cette *force des choses*, aux nécessités fondamentales de la situation complexe et vraiment terrible où se trouvait la France, en se servant des éléments existants, des institutions et des agents contemporains, pour satisfaire aux plus hautes exigences du moment et réaliser les améliorations indispensables, en dépit de la légalité révolutionnaire et des préjugés courants. Il repré

sentait bien alors la grande école de Diderot, les physiocrates et les Encyclopédistes ; supérieur aux illusions et aux entraînements démocratiques, seul, absolument seul, il revenait aux traditions françaises, en concevant la situation républicaine comme exigeant le relèvement de tout l'ascendant du pouvoir central ou du gouvernement proprement dit, au lieu de laisser prévaloir partout le pouvoir local, les administrations départementales et communales, voire les sectaires démocratiques, comme le voulait Marat.

Et quand la papauté et l'aristocratie anglaise eurent constitué, l'une par ses démonstrations et ses excitations, l'autre par ses subsides, la coalition rétrograde de presque toute l'Europe contre la France républicaine, marchant à travers tous les obstacles à son grand but de renouvellement de la société occidentale, le besoin de la défense nationale, de l'indépendance française et du maintien de la République, firent transférer aussitôt au gouvernement ainsi reconstitué, sous le nom de *gouvernement révolutionnaire provisoire*, toutes les forces que les constitutions de 1791 et 1793 avaient dispersées ou anéanties, afin de donner à la France la puissance de résistance dont elle était susceptible, contre les attaques du dedans et du dehors, et toute sa force d'initiative pour la régénération humaine.

C'est bien là, en effet, un des résultats les plus précieux pour la marche de l'Humanité qu'ait produits, en politique, la grandeur supra-philosophique du XVIIIe siècle[1].

Ce glorieux et tutélaire effort, qui obtint les concours de toute la France et assura son intégrité territoriale en même temps que sa liberté, dura pendant les dix mois environ qui séparent la chute des Girondins ou le régime des discoureurs, de l'avènement personnel de Robespierre et du triomphe des fanatiques, depuis les 31 mai et 2 juin, jusqu'au 5 mars 1794 (16 germinal an II), jour où Danton fut décapité.

Saisissant, en effet, d'une vue prompte et sûre, qui n'appartient qu'au génie, l'ensemble de l'état présent de la France et même de l'Occident, le progrès qu'il fallait accomplir, sous peine de rétrograder, de disparaître et de compromettre tout le mouvement humain, l'homme d'État de la Révolution demanda et obtint, pour mettre la République hors de page et assurer la marche en avant, que le comité de Salut public, *fût érigé en gouvernement.* « Le vaisseau de la raison doit avoir son gouvernail, dit-il, c'est la saine politique. Nous

[1] V. *les Eliothéromanes*, par Diderot, avec un commentaire historique par le Dr Robinet.

n'aurons de succès que lorsque la Convention, se rappelant que l'établissement du comité de Salut public est une des conquêtes de la liberté, donnera à cette institution l'énergie et le développement dont elle peut être susceptible... Il faut donc, *en attendant que la Constitution soit en activité, et pour qu'elle puisse l'être, que votre comité de Salut public soit érigé en gouvernement provisoire...* » (1er août 1793).

Dans la pensée de son fondateur, le gouvernement révolutionnaire ne devait donc être que *provisoire;* c'était encore là une vue profonde et spontanément positive, qui prouve toute la relativité d'un tel esprit, aussi dégagé qu'il était possible de l'absolu métaphysique, et ne prétendant aucunement à créer des institutions éternelles, mais à trouver la direction la plus efficace correspondant à une situation donnée. Aussi ce gouvernement révolutionnaire provisoire, ou la dictature du comité de Salut public, fut-il une institution politique progressive appropriée au grand but de la régénération française et supprimant momentanément, c'est-à-dire pendant le temps que durerait le danger de l'agression féodale étrangère et intérieure, la trop grande indépendance des administrations locales, pour faire prévaloir un gouvernement central, condition d'unité et de force, d'où dépendait le salut national et auquel la Convention elle-même était subordonnée

Cependant il fallait à ce gouvernement, pour se défendre et protéger assez la chose publique, pour se faire obéir, une arme sûre, *une justice ;* ce fut le tribunal criminel extraordinaire ou tribunal révolutionnaire, qui fut aussi proposé par Danton et décrété par l'Assemblée nationale le 10 mars 1793, mis en pleine activité au mois de septembre suivant. C'était comme « une justice militaire exercée par des magistrats civils ».

Quant au *Grand comité*, il disposait, en vertu même de son institution, de toute la force publique ; il nommait et destituait les ministres, les généraux, les représentants en mission, les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire. Il avait l'initiative des lois, de toutes les mesures politiques, et ses propositions étaient toujours acceptées par l'Assemblée. Au moyen de ses commissaires, il dirigeait les départements et les armées, la politique intérieure et extérieure, frappant à la fois les révoltés du dedans et les coalisés du dehors. Par la loi des suspects, il tenait les personnes et par le tribunal il disposait des existences. Son bras s'étendait, par les réquisitions et le *maximum*, sur toutes les fortunes ; c'était la mise en état de siège de

toute la France, avec la justice révolutionnaire, ayant son siège au tribunal criminel extraordinaire de Paris, pour conseil de guerre. Le salut était à ce prix ! et c'est seulement ainsi que l'on parvint à contraindre tous les districts, toutes les villes demeurées indifférentes ou hostiles, et jusqu'aux moindres communes, à concourir effectivement à la défense nationale et à l'exécution des lois républicaines, à payer les impôts, à subir les réquisitions et à satisfaire aux levées militaires. — « C'est le comité de Salut public, dit M. Mignet, qui, en accablant la France de sa forte et redoutable main, a développé des ressources, organisé des armées, trouvé des généraux et commandé des victoires qui ont rendu la France invulnérable et assuré le triomphe de la Révolution vis-à-vis de l'Europe [1]. » — Et voilà comment la création du gouvernement révolutionnaire provisoire consacre Danton comme homme d'État ; car c'est à lui aussi qu'est due la motion et la mise en œuvre immédiate de la levée en masse ou de la grande réquisition (400.000 hommes, 14 août 1793), qui consolida définitivement l'armée sans-culotte, avec laquelle les généraux de la Montagne firent la terrible guerre intérieure et extérieure de l'an II, en Vendée et sur le Rhin, à Lyon, à Toulon, aux Alpes et aux Pyrénées, et qui mit la République hors de page.

Son action politique ne s'était pas bornée, du reste, à l'institution de la défense nationale et à faire respecter la République au dedans et au dehors. Il avait encore changé absolument le caractère de la guerre, en substituant la défensive et le respect de l'autonomie des autres nations à la *propagande armée*, qui consistait à vouloir leur imposer la République, à les départementaliser et annexer, par l'action militaire de Paris « chef-lieu du globe ». En même temps, à l'intérieur, il avait renforcé la puissance du comité de Salut public ou du gouvernement, par les 44.000 comités révolutionnaires de France et par l'institution de l'armée révolutionnaire, qui leur prêtaient une formidable assistance, ainsi qu'au tribunal de ce nom.

Le gouvernement révolutionnaire provisoire, ou cette mise en état de siège de toute la France, pour la sauver d'elle-même et de l'étranger, au moment où la coalition des rois l'enserrait de toutes parts, de concert avec les révoltés du dedans, a reçu des contemporains un nom qui est resté dans l'histoire : on l'a appelé la *Terreur !* C'est elle, ou du moins l'appareil politique qu'elle symbolisait, qui a pré-

[1] *Hist. de la Rév. fr.*, t. I.

servé notre pays du dépècement qui lui était réservé, du sort que l'on venait d'infliger à la malheureuse Pologne !

Or, le principal danger de la dictature décemvirale, c'était précisément l'exagération de son action. Le comité de Salut public abusa, et parfois douloureusement... Il dépassa souvent le but, dans l'exercice d'attributions pourtant illimitées, en poursuivant des visées qui sortaient de la politique républicaine, mais surtout en prolongeant le terme normal de sa durée, en tant que *moteur effectif du système de terreur*. Celui-ci aurait dû cesser aussitôt que le principal danger extérieur fut conjuré, la France ayant été mise sur le pied de résister à tout. Cet état correspondait certainement au commencement de 1794. Danton en eut conscience, et s'il eût fait partie lui-même de ce gouvernement, il eût été capable, sans doute, de l'amener à résigner à ce moment la toute-puissance, comme de diriger et de modérer son action. Mais il avait cru indispensable, pour faire accepter l'institution, d'en paraître désintéressé personnellement et de jurer de n'en faire jamais partie ! Ce fut une faute essentielle et irréparable, qui rendit possibles tous les abus.

Ceux-ci, qui furent considérables et funestes à la République, ne doivent cependant pas faire oublier les grands travaux et les immenses résultats obtenus par le comité du Salut public en tant que gouvernement révolutionnaire, auquel s'associa et se subordonna toujours la Convention elle-même.

C'est de cette entente commune entre l'Assemblée et son gouvernement que résultèrent en effet les événements considérables et décisifs accomplis dans l'immortelle année 1793, la plus féconde et la plus décisive de toute notre histoire nationale : le jugement du roi; l'élimination des Girondins; l'institution du gouvernement révolutionnaire et de l'armée nationale (*les soldats de l'an II !*); le *grand-livre*, l'établissement de l'ordre dans les finances publiques; le système d'instruction publique et des grandes écoles spéciales pour les sciences et les arts; Wattignies, Wissembourg, Landau, Lyon, Toulon, Le Mans, Savenay; la tentative de rénovation philosophique et religieuse, les abjurations ecclésiastiques et le culte de la Raison ! explosion sublime, dont on ne trouve, comme l'a fait observer l'auteur de la *Philosophie positive*, l'équivalent dans l'histoire d'aucun peuple..... car la France, à ce moment, par une volonté inflexible et dans un enthousiasme incomparable, touchait, on peut le dire, au but de la grande crise, qui, d'après les lois aujourd'hui connues du progrès social, devait conduire l'avant-

garde de l'Humanité, de l'*ancien régime*, au régime moderne, celui de l'industrie et de la science, de l'activité pacifique conduite par une foi démontrable et par une morale positive.

Elle était à l'apogée du mouvement révolutionnaire qui, en même temps qu'il avait abattu et déblayé les institutions du passé, avait aussi rendu la patrie invulnérable au dehors et la République assurée au dedans. Il n'y avait plus qu'à adoucir ce gouvernement temporaire et à le laisser assez fort pour maintenir partout l'ordre et la liberté, en attendant que les données positives de la réorganisation sociale, c'est-à-dire ses bases théoriques, fussent déterminées et prêtes pour l'application ou l'utilisation.

Mais la plus funeste déviation et l'abus le plus grave qui vinrent à se produire dans la gestion politique du Grand comité furent ceux qui résultèrent de l'intraitable et sanglante révolte de Robespierre. Ce que nous avons dit précédemment de la prééminence fatale de la politique du Contrat social dans les masses républicaines sur celle de l'école encyclopédique, et de l'irréparable faute commise par Danton, lorsqu'il refusa d'entrer officiellement dans la grande combinaison gouvernementale qu'il avait créée et que nul mieux que lui ne pouvait conduire et régler, n'explique que trop le triomphe de l'Incorruptible, auquel, par sa retraite néfaste, le fondateur du gouvernement révolutionnaire provisoire avait ouvert le chemin du pouvoir personnel.

Celui-ci ne fut pas longtemps à se prononcer. Il procéda à l'extermination de ceux qui ne pensaient pas comme lui : les émancipés de la commune et les promoteurs du culte de la Raison d'abord, Cloots, Chaumette, Momoro, Hébert, Vincent, Ronsin, Gobel, etc. : puis les politiques de la Convention qui lui faisaient ombrage : Danton, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Philippeaux, Lacroix... et jusqu'aux femmes[1] !

C'est, du reste, par des machinations ténébreuses et criminelles, prises de loin, par un machiavélisme véritablement monstrueux, que ces massacres furent obtenus ! Il y eut ici comme un rétablissement de l'Inquisition et des crimes par suscipion de possibilité de faillir ou par manque de vertu ; une continuelle confusion entre le gouvernement moral et la direction ou la répression politique ; la proclamation officielle d'un Être suprême comme dogme d'État, avec l'échafaud pour démonstration et sanction, selon la religion civile

[1] On sait que Lucile Desmoulins et la femme d'Hébert furent aussi sacrifiées.

de Rousseau, qui portait le bannissement et la peine de mort contre ceux qui ne croyaient pas à l'*existence de la divinité toute-puissante, intelligente et bienfaisante*[1].

Toute la politique de Robespierre est dans ces quelques lignes ; il en a tracé le programme dans ses discours sur les principes de la morale publique (5 février 1794), sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains (7 mai), et sur l'Être suprême (8 juin) ; dans ses projets autographes de discours sur les factions des *Indulgents* ou modérés et des *Ultra*, des agioteurs et corrupteurs ; enfin dans ses notes à Saint-Just, pour le procès des Dantoniens et des communalistes parisiens. On en trouve l'application dans les jugements du tribunal révolutionnaire.

Le *gouvernement personnel* fut donc rétabli au profit de l'Incorruptible, après l'extermination des Hébertistes et des Dantonistes. Mais, devenu souverain par la subordination à sa volonté du comité de Salut public, de la convention nationale et du tribunal révolutionnaire ; avec la loi du 22 prairial an II, qui supprimait la défense pour les accusés ; avec l'institution des commissions populaires d'emprisonnement et de transportation pour code et jurisprudence en matière de crimes politiques, Robespierre marchait fatalement au 9 thermidor, aboutissant nécessaire d'une pareille domination ! Car il est hors de doute, d'après les innombrables témoignages qui sont restés dans nos archives nationales et par toute cette histoire, qu'il jouit pendant quatre mois au moins de la souveraine puissance, d'un pouvoir moins limité que celui de Louis XIV, et qu'il employa cette force incomparable, au mépris de toute moralité et de toute justice, contrairement au véritable courant du mouvement social, à réaliser ses utopies rétrogrades, à satisfaire son ambition, à défendre ses intérêts, à assouvir ses haines privées. De même les attestations que nous avons citées établissent absolument les impossibilités de sa politique et sa nullité comme homme d'État, puisque, maître de tout, il ne put ni fonder ni durer.

Ce n'est donc pas à lui qu'il faut rapporter, du 16 germinal au 9 thermidor de l'an II, ni avant, la grande action intérieure et extérieure du gouvernement révolutionnaire, où il n'eut guère que la police et les relations parlementaires avec l'Assemblée ; action directrice qu'il soupçonna toujours, qu'il jalousa sans cesse, qu'il entrava souvent, et dont il exagéra si fréquemment les abus. C'est en dehors

[1] *Du Contrat social*, liv. IV, ch. VIII : « De la religion ».

et au-dessus de sa politique ombrageuse et meurtrière que les Cambon, les Lindet, les Carnot, les Prieur, les Hérault de Séchelles, les Jean-Bon Saint-André, inspirés et guidés par l'homme d'État de la Révolution, dont ils eurent le mérite d'adopter la politique fondamentale, servirent si fructueusement la patrie et la République.

Le 9 thermidor ne fut, pour la Convention, que l'insurrection du *sauve qui peut!* Mais ce résultat une fois acquis par l'élimination du triumvirat Robespierre, Couthon et Saint-Just, que devait faire la Convention, en tant que centre de l'autorité nationale? D'abord et avant tout il n'y fallait, à aucun prix, laisser rentrer les députés girondins proscrits, les 73 protestataires contre l'arrestation des 22, et ceux qui avaient pu échapper à la proscription.

Or la majorité thermidorienne était bien peu homogène et bien peu ferme, pour prendre une telle initiative, reconnaître une telle nécessité et y satisfaire. Composée de modérés du Centre ou de la Plaine, des débris du parti dantoniste, qu'il ne faut pas comparer à l'élite que le 16 germinal avait fait disparaître, et de quelques Montagnards que la haine et le mépris de l'Incorruptible y avait attirés, elle traduisait assez haut l'état de décadence et de fatigue, de délabrement, auquel la grande Assemblée était descendue après ces deux années de travaux et de luttes acharnées! Et les Girondins, tous plus ou moins coupables de trahison en face de l'ennemi, revenant, en outre, avec l'exagération des défauts qui avaient exigé leur expulsion, ne pouvaient lui apporter qu'un élément plus actif de perturbation et de désagrégation [1]. Ils lui communiquèrent un tel mouvement de réaction, que du premier coup elle alla jusqu'à proscrire Cambon! C'est ainsi que la Convention se montra désormais si rigoureuse pour les insurrections révolutionnaires, et si clémente pour celles des monarchistes. Et c'est ce qui amena, d'après la complicité incontestable des Girondins avec les royalistes, l'épouvantable système de représailles qui sévit de l'an III à l'an V par toute la France, mais surtout dans le Midi, et qu'on peut appeler la *Terreur blanche* [2].

Cependant l'Assemblée, si descendue qu'elle fût, ouvrit enfin les yeux sur le danger qu'une pareille situation faisait remonter jusqu'à elle. En effet, dans la nouvelle constitution qu'elle s'imposa de créer (celle de l'an Ier (1793) lui paraissant inapplicable ou tout

[1] M. P. Laffitte, *La Révolution française*, 1789-1815, 2e édit.
[2] Ed. Quinet, *La Révolution*, t. II.

au moins trop populaire et trop révolutionnaire), elle décida, et fort à propos pour ralentir le mouvement de réaction monarchique, que dans les conseils des Anciens et des Cinq-Cents (Sénat et Corps législatif), qui étaient appelés à remplacer la Convention aux termes de la constitution nouvelle (celle de l'an III, terminée le 15 fructidor, 22 août 1795, soumise à l'acceptation du peuple, et qui obtint, par toute la France, 914.853 voix contre 41.892), *les deux tiers des membres à élire seraient pris dans son sein*, décret du 5 fructidor an III). Une pareille mesure, tout ce qu'il y avait de plus contraire aux principes démocratiques et à l'esprit constitutionnel représentatif, puisque les mandataires du peuple y limitaient eux-mêmes sa souveraineté en matière d'élection, était, au contraire, essentiellement appropriée aux circonstances et sauva la situation. Aussi, par tactique, les meneurs de la réaction royaliste et girondine, crièrent-ils bien haut dans leurs clubs et leurs journaux en faveur de la souveraineté populaire violée par la Convention nationale! Cette constitution de l'an III, du reste, qu'elle avait élaborée avant de se séparer, manifestait les mêmes préoccupations et des précautions identiques à celles des décrets des 5 et 13 fructidor, contre le retour des royalistes à la direction des affaires par l'action du suffrage populaire. D'abord elle créait comme pouvoir exécutif un Directoire de cinq membres, *dont les premiers titulaires devaient être pris parmi les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI.* Ensuite les deux Chambres, les Anciens et les Cinq-Cents, étaient nommées au suffrage à deux degrés, pour éviter la prépondérance rétrograde des campagnes; et cela, dans l'intérêt de la République, quoi qu'en aient dit les historiens démocrates, qui n'ont pas su comprendre le sens et la nécessité de ces dispositions.

Toutefois, le côté faible de cette organisation politique était le renouvellement annuel des deux assemblées par tiers, et du Directoire ou du gouvernement par cinquième. Il aurait certainement fallu, pour obtenir plus de stabilité, fixer à cette opération du renouvellement des grands pouvoirs constitutionnels une durée plus considérable, dix ans peut-être? Mais les préjugés qui dominaient la Convention elle-même l'empêchèrent de prendre cette dernière mesure de salut.

Car les élections annuelles, de plus en plus royalistes, devinrent bientôt à ce point menaçantes pour le nouvel ordre de choses, que le Directoire se vit forcé de faire le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1796), contre la légalité, à coup sûr, contre le

droit du peuple ou des électeurs, dont la majorité, après les hécatombes de républicains qui s'étaient faites sur les champs de bataille et dans les luttes politiques voulait la monarchie ; mais pour sauver la France des fureurs de la réaction et pour conserver la République !

Il n'est guère possible de trouver un exemple plus frappant des illusions que peut inspirer la théorie qui attribue au peuple, à la raison générale, au *nombre*, la clairvoyance spontanée et la rectitude suprême de la raison en politique, et qui prétend que l'on doive rester désarmé en face des attentats des fauteurs de rétrogradation qui ont le peuple lui-même pour auxiliaire ou pour complice ! — ainsi, une partie des corps politiques nommée pour constituer le gouvernement de la République, conspirent son renversement sous la direction d'un traître (Pichegru) ; ils violent en cela la Constitution qu'ils doivent appliquer ; l'ensemble du mouvement humain, la force des choses condamnent absolument, chez nous, la monarchie et lui substituent spontanément la République, comme étant la seule organisation compatible avec l'ordre et le progrès des sociétés modernes, avec leur existence ; l'histoire et la raison proclament que la République est au-dessus, par conséquent, du suffrage populaire, restreint ou universel, qui ne peut émaner que d'elle-même, et que le Directoire, issu lui aussi de la volonté nationale, a un droit au moins égal à celui de l'Assemblée (les Anciens et les Cinq-Cents en l'espèce) : n'importe ! la doctrine révolutionnaire ou démocratique exige qu'on laisse faire les majorités factieuses et criminelles, et, dût périr la patrie, dût le gouvernement, qui assurait d'ailleurs ainsi les élections républicaines de l'an VI, manquer à tous ses devoirs de conservateur de la Constitution jurée, il faut supporter, respecter dans ses aberrations et ses déportements la souveraineté du nombre et les attentats de ses plus indignes représentants !...

Car, ainsi que l'a si justement observé M. Mignet ; « au 18 fructidor an V, il fallait que le Directoire triomphât de la contre-révolution en décimant les Conseils, ou que les Conseils triomphassent de la République, en renversant le Directoire[1] ».

Violant les principes du *Contrat social*, celui-ci envoya les conspirateurs royalistes qui remplissaient le nouveau Corps législatif à Cayenne. Quant à l'armée, qui servit ici au maintien indispensable de la République, quant à l'armée, où s'étaient conservées les con-

[1] *Hist. de la Rév. fr.*, t. II, p. 229.

victions et l'ardeur républicaines, elle sauva certainement aussi la France au 18 fructidor! et elle n'ouvrit pas plus la porte au 18 brumaire, en cette circonstance, que les campagnes mémorables de l'an II ne préparèrent les guerres de l'Empire. Si l'on songe aux abominables excès qui, même en 1815, et bien avant, en l'an III, constituèrent la Terreur blanche, les horreurs sanglantes qui accompagnèrent la restauration des Bourbons, et qui laissent loin derrière elles les déportements robespierristes de 1794, on imaginera aisément les atrocités et les exterminations qui se fussent produites à plus forte raison dans toute la France en 1796, si le 18 fructidor n'eût pas réussi!

Donc, à défaut d'une théorie positive, c'est-à-dire utile et réelle, qui indiquât et permît alors l'établissement d'une *dictature civile* ou d'un gouvernement mis à l'abri des attentats du suffrage universel, on ne put assurer le maintien de la République qu'au moyen de l'armée; ce qui était fâcheux, puisque, dans d'autres conditions, cela pouvait ouvrir la voie à une usurpation militaire. Mais, loin d'être à même de se conduire ici d'après cette théorie sociale réelle et démontrable, qui n'existait pas encore, le parti républicain était bien obligé de se rattacher encore à la doctrine révolutionnaire, qui lui traçait une voie fallacieuse et aboutissant à un péril certain, puisque le verdict du suffrage universel tendait de plus en plus au rétablissement de la monarchie! Dans un tel état de choses, *l'armée étant incontestablement plus républicaine que la nation*, l'empirisme poussait donc fatalement vers la solution militaire.

Or, à défaut de Danton, que le fanatisme révolutionnaire avait si déplorablement et si odieusement sacrifié, et qui manquait alors si cruellement à la situation, Hoche était assurément, de tous les généraux républicains, le plus digne et le plus capable de prendre en mains cette inévitable dictature. Mais il mourut, comme le grand conventionnel, sans avoir pu épuiser sa force et son génie au service de sa patrie.

Ce fut un homme étranger à la Révolution elle-même, que l'ensemble des influences indéterminées qui agissaient sur notre pays, fit surgir à sa place.

« A cette époque, Bonaparte, poursuivant ses desseins, préparait le pacte de Campo-Formio. Reniant déjà les traditions de la Révolution et foulant aux pieds l'intérêt des peuples, il entendait partager l'Italie avec l'Autriche, lui livrer Venise.

« Le Directoire, rendons-lui cette justice, répugnait à cette poli-

tique. Il comprit qu'il n'y avait pour lui qu'un moyen d'assurer le succès de sa résistance et d'échapper à l'ascendant impérieux de Bonaparte : c'était que, dans nos armées, les deux grands généraux (Hoche et lui) se fissent tout au moins équilibre. Le Directoire réunit toutes les armées du Nord et de l'Est, depuis la Hollande jusqu'à la Suisse, sous le commandement de Hoche, qui eut ainsi dans la main une force plus que double de celle de Bonaparte. Cette grande armée du Rhin, la plus patriotique et la plus vertueuse qui ait jamais existé, partageait tous les sentiments de son chef.

« Si la guerre recommence, Hoche va marcher sur Vienne, rien au monde ne pourra l'arrêter. Bonaparte n'a plus alors d'autre avenir que de rester général républicain. C'en est fait de ses projets...[1]. »

La France ne devait pas avoir cette fortune...

Mais que devait être cette présidence de la République française, occupée par un militaire, qu'une mort à jamais funeste empêcha Hoche d'exercer, et qui échut à Napoléon ? Qu'aurait dû faire le gouvernement du Consulat ?

Il eût fallu garder inflexiblement la République, ne laisser rentrer les émigrés à aucun prix, maintenir l'ordre matériel au dedans et au dehors, assurer la paix intérieure et extérieure, laisser à la nation une entière liberté spirituelle, liberté religieuse et philosophique, liberté d'enseignement, de culte, de presse, de réunion et d'association, conséquences inévitables des idées courantes en politique comme des habitudes déjà prises, et qui seules pouvaient permettre de faire surgir une croyance sociale commune, et, par suite, un ordre politique définitif. Il fallait enfin, et ceci était une des conséquences et des exigences les plus palpables de la situation, seconder sagement le mouvement industriel, la reprise du travail, sur lesquels repose l'existence même de la société : ce qui supposait l'obligation, pour le nouveau gouvernement, de renoncer à la guerre de propagande, d'occupation et de conquête, pour se limiter strictement à la défensive et reprendre les rapports politiques avec l'étranger.

Mais n'était-ce pas là encore la seconde phase ou le second aspect du gouvernement révolutionnaire provisoire de Danton, tel qu'il en avait confié le secret à l'ex-ministre Garat, en novembre 1793 ? — Et Danton défaillant, Hoche eût-il été homme à reprendre cette

[1] *Hoche et Bonaparte*, par Henri Martin, in-12, Paris, 1873. — Un peu plus loin l'auteur dit encore. « Il était alors inévitable que la France subît une certaine suprématie militaire, après les guerres immenses... »

politique ?... Rien de ce que l'on sait de lui ne s'oppose à cette supposition.

Est-il besoin de rappeler à quel point, au contraire, le général Bonaparte s'est écarté de ce programme, pour s'efforcer, de rappeler et de restaurer l'ancien régime, *en se mettant à la place du roi?*

Il rétablit, il est vrai, la prépondérance du pouvoir central sur le pouvoir local, du gouvernement sur les assemblées nationales, départementales et municipales, rendues souveraines par la Constituante, et dont l'indépendance et l'absence de lien, à la chute du Grand comité, avaient amené l'anarchie administrative et l'impuissance qui annihilèrent le Directoire; mais il poussa cette prééminence à un degré excessif, et il l'établit dans le seul but de sa domination personnelle.

Il restreignit aussi l'exercice du suffrage populaire en ce qui concernait la nomination des juges, qu'il ramena au centre gouvernemental, et en ce qu'il pouvait avoir de dangereux pour le civisme et l'indépendance de la magistrature; mais il ne conserva, d'autre part, des institutions de 1789 et 1793, que le Code civil, en le faisant amender dans un sens contraire à l'esprit de liberté, d'égalité et de justice de la Révolution, en y rétablissant surtout ce qui était le plus opposé aux tendances de cette époque : les *majorats* et les *substitutions*.

Et si, comme plus tard Louis XVIII, il eut le soin de garantir de toute atteinte présente et future l'aliénation des biens repris au clergé et confisqués aux émigrés, dits *biens nationaux*, et la paisible possession de ceux-ci par leurs acquéreurs, il fut guidé à cet égard bien plutôt par l'intérêt de sa propre conservation que par aucune considération sociale.

De même, il reprit la régression religieuse commencée par Robespierre, en mettant ici le catholicisme romain à la place du déisme constitutionnel et en supprimant tout ce qui avait été fait dans le sens de la séparation de l'Église et de l'État. C'est alors que le Concordat, qui nous régit à l'heure présente, vint remplacer, l'entière liberté des cultes consacrée par la constitution de l'an III. De plus, certains procédés de despotisme inventés par le Justicier de Prairial furent remis en vigueur : mépris de la liberté des personnes et du droit de défense pour les accusés; conseils de guerre au lieu de commissions populaires.

Napoléon, rétablit à son profit la monarchie absolue dans le pays qui venait de renverser, juger, condamner et exécuter Louis XVI...

Restauration coupable, si l'on songe à la nécessité et à la légitimite sociales de la République! Acte impolitique, quant à Bonaparte lui-même, puisqu'il amena l'invasion de la France et la chute de sa dynastie par suite du régime de conquêtes, et le relèvement de la monarchie légitime, par suite de l'invasion!

D'autre part, Napoléon ne fut pas heureux dans sa politique extérieure malgré sa haute capacité militaire et administrative; il amena contre nous une coalition générale qui eut pour conséquence l'invasion, l'abaissement et la réduction de notre pays.

Voilà donc où aboutit et comment échoua la grande crise, cet effort extrême de la Révolution pour régénérer la société française et la donner en exemple aux nations de l'Occident parvenues au même degré de développement et de civilisation, afin de constituer avec elles une élite capable de répandre dans le monde entier le régime rationnel et pacifique qu'elle se serait donné à elle-même; elle échoua parce qu'en 1789 le mouvement de destruction était beaucoup plus avancé que celui de réorganisation et que, malgré des capacités exceptionnelles et des luttes héroïques, on eut le tort d'employer, pour reconstruire le nouvel édifice social, les procédés et moyens qui avaient servi à détruire l'ancien ordre de choses.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

ET DE L'EMPIRE

1789-1815

A

Aar (combat de l'). Le prince Charles ayant tenté, le 23 thermidor an VII, d'effectuer le passage de cette rivière, fut repoussé, après un court combat, par les Français, sous les ordres des généraux Ney et Heudelet. L'Aar, qui est une grande rivière de la Suisse, descend des glaciers du *Finster-Aar-Horn*, pour aller se jeter dans le Rhin, en traversant les lacs de Brienz et de Thun, ainsi que les villes de Berne, Soleure et Aarau.

Abadie (Jean), professeur et homme politique, né à Saverdun (Ariège), le 27 juillet 1757, « du sieur Jean Abadie et de demoiselle Jeanne-Marie-Eugénie Pradère, mariés », était professeur au collège d'Aurillac quand il fut élu, en 1806, par le collège du département du Cantal, candidat au Corps législatif. Ce vote n'ayant pas été ratifié par le Sénat conservateur, Abadie ne fut pas appelé à siéger.

Abancourt (Claude-Xavier-Joseph de Franqueville d'), officier général et ministre de la guerre, né à Douai (Nord) le 4 juillet 1758, de « Jacques-Joseph de Franqueville d'Abancourt, chevalier, conseiller du roi au parlement de Flandre, et de dame Marie-Charlotte-Eulalie de Pollinchove », massacré à Versailles, le 9 septembre 1792; entra dans l'armée à l'âge de 16 ans, comme engagé volontaire (28 février 1774) à la première compagnie de la garde du roi (mousquetaires gris), avança rapidement en grade, grâce à de hautes influences et devint adjudant général, puis ministre de la guerre le 23 juillet 1792, en remplacement de Lajard, démissionnaire. Il s'allia de suite aux pires réactionnaires et n'hésita pas, dans la nuit du 10 août, à prendre, au château des Tuileries, la direction de la résistance; aussi ce fut sur lui qu'après la victoire du peuple sur la royauté, l'Assemblée fit immédiatement peser la responsabilité de la lutte sanglante livrée à ses portes. Sur la motion de Thuriot, il fut décrété d'accusation, écroué à la Force et ensuite à la prison d'Orléans pour être jugé par la Haute-Cour martiale « comme prévenu de crime contre la Constitution et d'avoir attenté contre la sûreté de l'État ». Extrait de cette dernière prison avec 52 autres prisonniers déférés comme lui au jugement de la Haute-Cour, il fut conduit avec eux sur des chariots, sous une escorte de 2 ou 3.000 volontaires amenés de Paris par Four-

nier l'Américain. Arrivés à Versailles, le dimanche 9 septembre, 44 prisonniers sur 53 furent massacrés par le peuple au moment de passer la grille de l'Orangerie. D'Abancourt était au nombre des victimes. Le soir même, on criait dans les rues de Paris la *liste des prisonniers traîtres à la patrie, conspirateurs détenus dans les prisons d'Orléans et jugés en dernier ressort par le peuple souverain de Versailles.*

Abancourt (baron d'). — Voir Harmand.

Abaumont (d'). — Voir Bontemps.

Abbatucci (Jacques-Pierre), officier général, né à Zicavo (Corse), le 6 novembre 1726, de « Séverin de Abbatucci et de Rose Pagnanelli », mort à Zicavo, le 17 mars 1813; après avoir, au début de sa carrière militaire, combattu la France, de complicité avec Paoli, il fit sa soumission, fut fait chevalier de Saint-Louis, en 1789, par Louis XVI et promu, le 1er mars 1791, général de brigade. Lorsque les Anglais envahirent la Corse, Abbatucci se mit à la tête d'un grand nombre de patriotes de cette île et tint tête à Paoli, qui s'était déclaré pour les Anglais. Après la prise de Toulon par ces derniers, et n'espérant plus de secours, il se réfugia à Calvi avec ses compagnons. Pendant le siège de cette ville il en eut le commandement. La ville prise, Abbatucci se réfugia à Marseille jusqu'à l'évacuation de la Corse par les Anglais, en l'an VI, époque à laquelle il rentra dans ses foyers où il mourut en 1813.

Abbatucci (Jean-Charles), officier général, né à Zicavo (Corse) le 15 novembre 1770, fils du précédent et de dame Marie-Ange de la Costa, mort à Huningue (Haut-Rhin) le 2 décembre 1796; sortit de l'école militaire, le 1er septembre 1789, élève sous-lieutenant d'artillerie, passa par tous les grades et arriva rapidement aux grades supérieurs, adjudant général, chef de brigade (31 thermidor an II). Après avoir combattu dans les armées du Nord et de Rhin-et-Moselle, il fut promu général de brigade le 22 messidor an IV, s'empara, le 26, des postes d'Elleminster et de Schwighausen défendus par les émigrés de l'armée de Condé. Le 25 thermidor, il culbuta l'arrière-garde des mêmes émigrés à Westerheim. Le 3 brumaire an V, chargé de la défense du pont de Huningue, il fit preuve de tactique et d'énergie en refusant la proposition de capitulation que lui fit le prince de Wurtemberg; après avoir repoussé avec beaucoup d'intrépidité les attaques de l'ennemi, il fut blessé dans une sortie faite dans la nuit du 10 au 11 frimaire. Transporté à Huningue, Abbatucci y mourut le lendemain. Lors de l'invasion de 1815, l'ennemi s'empressa de faire détruire complètement le monument que le général Moreau *lui fit élever en l'an XI.*

Abbaye (l'), ancienne prison d'État, qui était située près de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, rendue célèbre par le massacre de 184 détenus dans les journées des 2 et 3 septembre 1792. Cette prison fut démolie en 1854.

Abbé (Jean-Nicolas-Louis, baron), officier général, né à Trépail (Marne), le 28 août 1764, de « Nicolas Abbé, vigneron, et de Jeanne Sergent », mort à Châlons-sur-Marne (Marne) le 9 avril 1834; entra dans l'armée le 9 avril 1784, dans le 91e d'infanterie (Barrois), passa rapidement par tous les grades. De 1793 à l'an VII, il prit part à toutes les batailles de l'armée d'Italie où il fut blessé à deux reprises différentes, à l'affaire de Linone (18 septembre 1795) et au combat de Castellano (7 fructidor an IV), devint l'aide de camp du général Leclerc, qu'il suivit à l'ar-

mée du Rhin et ensuite à Saint-Domingue. Chef de brigade le 3 germinal an XI, membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, il fut promu général de division le 31 juillet 1811 et fut décoré chevalier de Saint-Louis, par Louis XVIII, mais s'étant rallié à l'Empereur à son retour de l'île d'Elbe, il fut licencié par la Restauration. Après la Révolution de 1830, le général Abbé fut nommé par acclamation commandant de la garde nationale de Châlons-sur-Marne, et mis définitivement à la retraite le 1er mai 1832.

Abbecourt (l'abbé d'). — Voir Coulmiers (de).

Abeaucourt (d'). — Voir Grandeau.

Abeille (Louis-Paul), économiste et inspecteur général des manufactures, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 juin 1719, de « Joseph Abeille, imprimeur du roi et de dame Magdelaine de Labat », mort à Paris, le 28 juillet 1807; économiste distingué, était secrétaire général du conseil du bureau du commerce quand il fut nommé inspecteur général des manufactures. On a de lui : *Corps d'observations de la société d'agriculture de commerce et des arts, établie pour les États de Bretagne. Principes sur la liberté du commerce des grains.*

Abendroth (Amand-Auguste), avocat et législateur, né à Hambourg (Allemagne) le 16 octobre 1767, mort à Hambourg le 17 décembre 1842; était avocat dans sa ville natale, quand il fut nommé, en l'an VIII, sénateur de Hambourg. Cette ville étant devenue, en 1810, le chef-lieu du département des Bouches-de-l'Elbe, Abendroth en fut nommé maire le 13 mai 1811. Ayant affecté une grande admiration pour l'Empereur, ce dernier l'en récompensa, en le choisissant directement en 1812 pour siéger au Corps législatif et y représenter les Bouches-de-l'Elbe. Après les désastres de l'armée française en Russie, Abendroth s'empressa de renier sa nouvelle patrie en proposant à la Russie le rétablissement de l'ancien ordre de choses, et il reprit son siège au sénat hambourgeois. Napoléon ayant donné l'ordre à Davout de faire fusiller tous les membres de l'ancien sénat qui avaient repris leurs fonctions, Abendroth s'empressa de prendre la fuite, mais rentra presque aussitôt en vertu d'un décret d'amnistie, et reprit son siège au Corps législatif. Après la chute de l'Empire, en 1814, il fut envoyé comme gouverneur à Ritzebuttel (territoire de Hambourg), puis il fonda à Cuxhaven, sur le littoral de la mer du Nord, un vaste établissement de bains de mer. Il fut nommé en 1825, chef de la police de Hambourg, puis bourgmestre de cette ville en 1831, dernière fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée en 1842.

Abensberg. Le 20 avril 1809, l'armée française, sous les ordres de Napoléon, remporta une victoire devant cette localité, sur l'armée autrichienne, commandée par le prince Louis. Abensberg, pays d'Autriche, est baigné par la petite rivière l'Abens.

Abgrall (François), homme de loi et législateur, né à Plusquellec (Côtes-du-Nord), le 4 octobre 1757, de « Charles Abgrall et de Jacquette Quéner'hdu du manoir de Kerthomas », mort à Quimper (Finistère) le 15 janvier 1805; était homme de loi à Quimper, quand il devint, sous la Révolution, procureur syndic de cette ville. En 1792, il s'engagea dans le bataillon des 300 volontaires fédérés du Finistère, envoyés à Paris pour renforcer une certaine garde départementale soutenue par les Girondins, et qui avait pour but de combattre les 48 sections de Paris. Chargé, en 1793, d'une mis-

sion en Vendée, Abgrall favorisa la fuite des Girondins, qui réussirent à s'échapper au 31 mai. Reconnu comme suspect, il fut arrêté en Bretagne et incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Le 25 germinal an VI, il fut élu député du Finistère au conseil des Cinq-Cents, fut réélu le 26 germinal an VII et ne figura pas parmi les représentants exclus de l'Assemblée au 18 brumaire.

Abolin (Germain-Théodore), notaire et législateur, né à Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne) le 17 novembre 1757, mort à Noé (Haute-Garonne) le 10 juin 1842; était notaire à Noé, quand il fut nommé, en 1790, commissaire près le tribunal du district de Rieux. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Haute-Garonne au conseil des Cinq-Cents, siégea au centre, sortit du conseil en l'an VII, se rallia à Bonaparte, et obtint, en prairial an VIII, la place de juge au tribunal civil de Toulouse. Accusé d'avoir, comme juge, favorisé son fils dans l'exercice de sa profession d'avocat, le ministre de la justice prit la détermination de lui imposer sa démission; malgré ses efforts, Abolin ne put obtenir d'être réintégré dans ses fonctions; il se retira dans ses propriétés, dit le *Dictionnaire des Parlementaires*, et fut porté comme électeur censitaire sur les listes électorales de Rieumes.

Aboncourt (d'). — Voir Richard.

Abot (Jacques-Marie), avocat, législateur et magistrat, né à Beaumont-le-Vicomte (Sarthe), le 7 septembre 1759, de « maître Grégoire Abot, huissier audiencier au siège royal de police de Beaumont-le-Vicomte, et de Jacqueline-Françoise Mâle », mort à la Flèche (Sarthe) le 1er novembre 1817; était avocat lorsque ses concitoyens l'élurent, en 1789, juge au tribunal du district du Mont. Sous le Consulat, en l'an VIII, il fut nommé juge d'instruction au tribunal de la Flèche. Il occupait encore ce poste quand, le 15 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par cet arrondissement. Au retour des Bourbons, Abot se vit refuser l'investiture dont il avait besoin et fut obligé de résigner ses fonctions judiciaires; il se retira alors dans ses foyers et mourut deux ans après.

Abou-Djirdjeh. Bataille livrée en l'an VII, et où les Égyptiens furent vaincus par l'armée française, sous les ordres du général Davout. Abou-Djirdjeh est une petite ville de la moyenne Égypte, située sur la rive gauche du Nil, à 68 kil. S.-S.-O de Ben-Soueyf.

Abou-Manah. Violent combat livré devant ce village, le 29 pluviôse an VII, par les Français commandés par le général Friant, et où les Arabes furent complètement battus. Abou-Manah est un village de la haute Égypte, sur le penchant d'une montagne, situé sur la rive droite du Nil à 40 kil. E.-S.-E de Girgeh.

Aboukir (bataille navale d'). Le 14 thermidor an VI, la flotte française, commandée par l'amiral Brueys et composée de 13 vaisseaux, fut subitement attaquée en rade d'Aboukir par la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Nelson, et composée de 14 vaisseaux. Les Français se battirent avec acharnement et avec un courage au-dessus de tout éloge, mais l'infériorité du nombre et une fausse manœuvre de l'amiral Brueys donnèrent aux Anglais l'avantage. Les pertes des deux côtés furent immenses. Du côté des Français le vaisseau *l'Orient* de 120 canons sauta, le *Timoléon* de 74 canons brûla, la frégate *l'Arthémise* brûla également, la *Sérieuse* fut coulée bas, neuf autres vaisseaux furent pris, l'amiral Brueys fut tué, ainsi que le capi-

taine de vaisseau Casabianca, ancien conventionnel. La perte des Anglais d'après leur propre aveu, fut de mille hommes tués et 1.800 blessés, dont l'amiral Nelson; plusieurs de leurs vaisseaux furent mis dans l'état le plus pitoyable. Aboukir est un bourg de la basse Égypte à 17 kil. N.-O. d'Alexandrie, sur la Méditerranée; il est situé à l'extrémité d'une presqu'île formée par le lac Madieh et la mer, près d'un fort construit sur un rocher qui en est la pointe extrême.

Aboukir (bataille d'). Le 7 thermidor an VII, un an à peine après le désastre de la flotte française, Bonaparte, à la tête de 5.000 Français, battit complètement 20.000 Turcs qui y étaient débarqués le 23 messidor. La déroute de ces derniers fut complète, la victoire des Français décisive. Mustapha Pacha, commandant en chef l'armée turque, fut fait prisonnier avec 2.000 de ses soldats, 2.000 autres restèrent sur le champ de bataille. Toutes les tentes et bagages, 20 pièces de canon restèrent au pouvoir des Français. 10.000 Turcs furent noyés. La perte des Français monta à 150 hommes tués et 750 blessés, dont le général Murat. En l'an IX, Aboukir, qui n'était plus défendu que par 1.200 Français, commandés par le général Friant, fut repris par les Anglais, au nombre de 12.000 hommes, commandés par le général Abercromby. La supériorité numérique de ces derniers eut raison d'une poignée de braves.

Aboville (Marie-François, comte d'), général et législateur, né à Brest (Finistère), le 23 janvier 1730, de « Bernardin d'Aboville, écuyer, et de Marie-Anne de Bennemet », mort à Paris, le 1er novembre 1817; entra dans l'armée, en mars 1744, comme surnuméraire et arriva rapidement au grade de colonel, fit partie de l'expédition d'Amérique, où il contribua puissamment à la réduction d'York-Town et fut promu maréchal de camp, se montra chaud partisan de la Révolution et devint, en 1792, commandant de l'armée du Nord, et en 1793, général en chef de l'armée des Ardennes. Dans une proclamation il se déclara formellement contre Dumouriez, en le traitant « de traître à la République et à la patrie ». Devenu suspect lui-même, il fut incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma premier inspecteur général de l'artillerie, et, le 27 fructidor an X, le fit entrer au Sénat conservateur, ce qui n'empêcha pas d'Aboville, en 1814, de voter la déchéance de ce dernier et le rétablissement de la monarchie. Au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur ne lui garda pas rancune de son évolution et le nomma pair de France. Il fut encore renommé pair de France par Louis XVIII et mourut à l'âge de 88 ans.

Aboville (Augustin-Marie, baron d'), général et législateur, né à la Fère (Aisne), le 12 avril 1776, de « Augustin-Gabriel, comte d'Aboville, et de demoiselle Angélique Gabrielle Martin de Vraine », mort à Paris, le 20 janvier 1843; débuta en 1792 comme élève sous-lieutenant d'artillerie et fit, sous les ordres de son père, la campagne aux armées du Nord et du Rhin, devint suspect comme noble et fut incarcéré pendant quelques mois. Colonel d'artillerie en 1806, officier de la Légion d'honneur en 1807, il prit, le 15 décembre 1808, le commandement de l'artillerie à cheval de la garde impériale, se battit à Wagram où il eut le bras droit emporté par un boulet de canon, et fut promu général de brigade, sur le champ de bataille. Le 29 mars 1814, il fut appelé à mettre Paris en état de défense, et comme son père, il fit acte d'adhésion à la Restauration, ce qui lui valut d'être nommé chevalier de Saint-Louis. Nommé dans les premiers jours de mars 1815 au commandement de l'école d'ar-

tillerie de la Fère, il sut déjouer la conspiration militaire de ses deux anciens compagnons d'armes, les généraux Lefebvre-Desnouettes et Lallemand. En 1816, il fit partie du conseil de guerre qui condamna à mort le colonel Boyer, qui avait arboré le drapeau tricolore à la Guadeloupe, et en 1824, reniant de plus en plus son passé, il se fit élire député officiel à Laon contre celui de l'opposition, et, après avoir échoué aux élections de 1827, il se retira à Paris où il vécut jusqu'en 1843.

Abrantès (bataille d'). Victoire remportée par l'armée française commandée par Junot, sur les Portugais, en mémoire de laquelle Bonaparte conféra à ce dernier le titre de duc d'Abrantès. Abrantès est une petite ville du Portugal, baignée par le fleuve le Tage et située à 120 kil. de Lisbonne.

Abrantès (duc d'). — Voir Junot.

Abrial (Pierre-Germain), homme de loi et magistrat, né à Dourgne (Tarn), le 15 décembre 1767, de « sieur Jean-Baptiste Abrial ; avocat en parlement et notaire royal, et de demoiselle Louise-Germaine-Elisabeth Grave, mariés », était avocat quand, après le 18 brumaire, il fut nommé président du tribunal de Lavaur. En 1810, les électeurs de son arrondissement l'élurent candidat au Corps législatif, mais le Sénat n'ayant point ratifié ce vote, Abrial ne fut pas appelé à siéger.

Abrial (André-Joseph, comte), avocat, magistrat, ministre et législateur, né à Annonay (Ardèche), le 19 mars 1750, de « Jean-Pierre Abrial et de Catherine Murol », mort à Paris le 13 novembre 1828 ; était avocat en parlement quand il prit la résolution de s'éloigner momentanément du barreau pour se rendre au Sénégal où il dirigea un comptoir. Tombé malade, il revint en France au moment où la Révolution venait d'éclater, fut nommé, en 1791, commissaire du roi près le tribunal du 6e arrondissement de Paris, ensuite au tribunal de cassation, poste qu'il occupa jusqu'en l'an VII. Le Directoire l'envoya la même année organiser la République parthénopéenne avec le concours de Macdonald. Après le 18 brumaire, il fut nommé ministre de la justice, portefeuille qu'il conserva jusqu'en l'an X, puis entra au Sénat conservateur, et fut fait comte de l'Empire en 1808. Quoiqu'un des plus fidèles de la majorité docile du Sénat, Abrial n'en vota pas moins la déchéance de l'Empereur. Louis XVIII s'empressa aussitôt de le faire figurer sur la liste des nouveaux pairs de France, et tout aussi zélé qu'au Sénat conservateur, il vota la mort du maréchal Ney. Atteint de cécité, il ne put presque plus prendre part aux travaux de la Chambre haute, sinon que pour y voter toutes les lois d'exception.

Accusateur public. La création de ce magistrat date du 1er décembre 1790. L'accusateur public, qui remplissait le rôle de ministère public près les tribunaux criminels, fut soumis à l'élection au début de la Révolution. Depuis, il s'est appelé procureur de la République, procureur du roi et procureur impérial.

Achard de Bonvouloir (Luc-René-Charles, chevalier), officier et législateur, né au Passais (Orne), le 19 mars 1744, de « messire Charles Achard, seigneur de Perthuis-Achard, et de dame Celeste-Prudence-Charlotte Guichard » ; avait été, avant la Révolution, capitaine de cavalerie, et fut nommé, le 23 juin 1784, lieutenant des maréchaux de France au département de Saint-Lô. Le 28 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Coutances, siégea avec les partisans de l'ancien régime,

et, après la session, émigra et ne rentra en France qu'en l'an IX.

Achards de la Baume (Louis-Joseph Crespin des), évêque en 1789, né à Avignon (Vaucluse), le 25 août 1721, mort en 1793, fut nommé à l'évêché de Cavaillon et fut sacré le 16 février 1761. Cet évêché fut supprimé après le Concordat.

Acqui (combat d'). Le 26 thermidor an VII, les Autrichiens et les Piémontais attaquèrent les Français qui étaient renfermés dans cette ville et furent repoussés avec de grandes pertes. Acqui était une ville épiscopale des États sardes, située à 31 kil. d'Alexandrie, sur la Bormida. Cette ville possède des sources hydrosulfureuses froides et thermales.

Acte additionnel (l'). Ce nom est donné à une série d'articles supplémentaires que Napoléon, après son retour de l'île d'Elbe, ajouta aux constitutions de l'Empire, et proposa à l'acceptation du peuple français. Par ce nouvel acte, le pouvoir législatif était partagé entre le souverain et deux Chambres, l'une de pairs héréditaires, l'autre de représentants élus par le peuple, mais au second degré; la liberté de la presse était consacrée, la famille des Bourbons à jamais exclue du trône. Après avoir été acceptée par la nation, le 22 avril 1815, cette nouvelle Constitution fut jurée par les représentants à l'assemblée du Champ de Mai, le 1er juin 1815.

Adam (Jean-Charles), homme de loi, législateur et magistrat, né à Boozonville (Moselle) le 26 octobre 1754; était homme de loi quand il devint successivement, sous la Révolution, vice-président du district de Sarreguemines, puis, en 1791, accusateur public pour le même district. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de la Moselle à la Législative et prit place au côté gauche de cette Assemblée; après la session, il reprit ses fonctions judiciaires.

Adam de Barbazan (Antoine-Edme), général de brigade, né à Paris, le 8 août 1749, de « Edme Adam, sergent de grenadiers au régiment des gardes françaises et de dame Anne Barbasan », mort à Paris le 18 août 1829; entra comme simple soldat au régiment de Bretagne-infanterie, fut le 10 juillet 1790, élu par ses camarades de régiment aide-major du bataillon de la garde nationale du quartier des Carmes. Le 23 février 1791 il fut fait chevalier de Saint-Louis et promu lieutenant-colonel du régiment du roi-cavalerie (27 mai 1792). Nommé colonel le 9 octobre suivant, il fut envoyé à l'armée des Côtes de l'océan, s'y distingua et fut nommé général de brigade le 6 mai 1793. Soupçonné d'incivisme il fut incarcéré le 3 juillet, aux Madelonnettes et ensuite à Saint-Lazare et ne fut délivré que le 3 fructidor an II, fut réintégré dans son grade le 1er vendémiaire an IV, et envoyé à l'armée des Côtes de Cherbourg, puis à l'armée de Rhin et Moselle. En prairial an X, Bonaparte le nomma commandant de la place de Calais. Le 24 décembre 1814, il obtint sa retraite à l'âge de 65 ans et après 48 ans de service. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 19 fructidor an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant.

Adam Deschamps (Jean-Louis-Urbain), homme de loi, législateur et magistrat, né à Bourgueil (Indre-et-Loire) le 13 décembre 1754, mort à Chinon (Indre-et-Loire) le 24 mai 1825; était homme de loi, quand il fut nommé, en 1789, procureur syndic du district de Chinon. Le 29 août 1791, il fut élu député d'Indre-et-Loire, à la Législative, siégea à gauche, et après la session, se retira à Chinon. Adam-Deschamps ne servit ni le Consulat ni l'Empire, mais il ac-

cepta, en 1828, le poste de juge suppléant au tribunal de Chinon ; il avait alors 69 ans. Il ne jouit pas longtemps de cette faveur royale puisqu'il mourut deux ans après.

Adam de Verdonne (Louis-Joseph), conseiller du roi et législateur, né à Soissons (Aisne) le 7 décembre 1753, mort à Vailly (Aisne) le 6 novembre 1831, était homme de loi, quand il fut pourvu, le 4 décembre 1782, de la charge de lieutenant général civil, criminel et police au bailliage de Crépy-en-Valois. Le 14 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par ce dernier bailliage. Il prêta le serment du Jeu de Paume. A l'expiration de son mandat, il devint juge de paix du canton de Vailly.

Adanson (Michel), naturaliste et membre de l'Institut, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 7 avril 1727, de « Léger Adanson et de Marthe Buisson », mort à Paris le 3 août 1806, célèbre naturaliste ; a laissé de nombreuses œuvres manuscrites et qui sont déposées à la Bibliothèque nationale. Il a publié, entre autres, en 1757, l'*Histoire naturelle du Sénégal*. Il était, depuis le 18 frimaire an IV, membre de l'Institut.

Adet (Pierre-Auguste, chevalier), médecin, diplomate, tribun et député, né à Paris, le 17 mars 1763, de « Pierre-Auguste Adet, docteur-régent de la médecine de Paris, et de Anne Vasserot », mort à Paris le 19 mars 1834 ; exerça d'abord la médecine, et devint, en 1791, chef de l'administration des colonies. Après le 9 thermidor, il fut envoyé à Genève, comme résident, puis aux Etats-Unis comme ministre plénipotentiaire. Le 22 brumaire an V, ayant été chargé de notifier au président des Etats-Unis, l'arrêté du Directoire, portant « que le pavillon de la République traiterait le pavillon neutre comme celui-ci se laisserait traiter par les Anglais » et ce dernier se refusant à accepter les termes de cette déclaration, Adet lui signifia son départ et quitta l'Amérique. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé le 3 nivôse an VIII, membre du Tribunat et devint, en l'an XI, préfet de la Nièvre, puis entra, le 2 mai 1809, au Corps législatif, comme député de la Nièvre, fut ensuite nommé, en 1813, conseiller maître à la cour des comptes, adhéra à la déchéance de l'Empereur et conserva, sous la Restauration, ses fonctions à la cour des comptes. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé chevalier de l'Empire le 6 juin 1808.

Adhémar de Panat (François-Louis vicomte d'), maréchal de camp et législateur, né au château de Panat (Aveyron), le 3 décembre 1715, de « René-Marc d'Adhémar, chevalier, seigneur de Panat, de Cap, de Naguet et de Buéjouls, capitaine au régiment de Gondrin, et de Claudine d'Albignac », mort en émigration, à Limbourg (Belgique) le 12 avril 1792 ; entra en 1732 dans la grande écurie, comme page du roi, devint en 1735 cornette du régiment Navarre et, après avoir passé par tous les grades, fut promu, le 1er mars 1780, maréchal de camp. Le 21 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Rodez, vota constamment avec la droite et, après l'expiration de son mandat, émigra en Belgique, où il mourut en 1792.

Adige (passage de l'), célèbre par la courte et merveilleuse campagne effectuée par l'armée française du 13 thermidor au 18 du même mois et du 17 au 26 fructidor de l'an IV, où Bonaparte déjoua les plans du feld-maréchal Wurmser qui, à la tête de 60.000 Autrichiens, fut obligé de battre en retraite sur toute la ligne. Le général Verdier y fut blessé. L'Adige est un fleuve d'Italie qui traverse le Tyrol,

pénètre en Lombardie, baigne Vérone et Legnano, et se jette dans le golfe de Venise, après un cours de 100 kil.

Admiral (Henry), directeur de loterie, né à Auzolet (Puy-de-Dôme), en 1744, exécuté à Paris, le 18 juin 1794; débuta comme domestique chez le ministre Bertin et devint, par sa protection, directeur de la loterie de Bruxelles. La Révolution l'ayant privé de cet emploi, il prit la résolution de se venger sur l'un des hommes en vue de l'époque. Dans la nuit du 1er prairial an II, il tira deux coups de pistolet sur Collot d'Herbois sans résultat, fut arrêté la même nuit, et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Il fut condamné à mort et exécuté le même jour (30 prairial an II).

Admirauld (Jean-Louis), armateur et législateur, né à la Rochelle (Charente-Inférieure), le 29 mai 1760, de « sieur Pierre-Gabriel Admirauld, négociant, et de dame Marie-Marguerite Giraudeau »; mort à Lalaigne (Charente-Inférieure) le 16 octobre 1835; était armateur dans sa ville natale lorsqu'il fut nommé, en 1792, officier municipal, devint conseiller général (10 ventôse an XII), puis entra au Corps législatif le 2 mai 1809, comme député de la Charente-Inférieure, se rallia aux Bourbons en 1815 et fut réélu député à la Chambre dite « introuvable »; fut encore réélu aux élections de 1816 et de 1819, rentra dans l'opposition, mais fut obligé de donner sa démission pour cause de mauvaise santé. Après la Révolution de 1830, il fut nommé préfet de la Charente-Inférieure.

Afforty (Pierre), agriculteur et législateur, né à Aulnay-lès-Bondy (Seine-et-Oise), le 20 novembre 1724, mort à Annet (Seine-et-Marne) le 28 novembre 1802; fut nommé, le 3 mars 1783, archer-garde de la connétablie de la maréchaussée de France, s'adonna ensuite à l'agriculture dans une petite commune appelée Villepinte. Le 1er mai 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la prévôté et vicomté de Paris. Après la session, il se retira à Annet, où il mourut en 1802.

Affry (Louis-Augustin, comte d'), ambassadeur et général, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 28 août 1713, de « François, comte d'Affry, brigadier des armées du roi, et de Marie-Madeleine-Alexis de Diesbach », mort à Fribourg (Suisse) le 10 juin 1793; fut envoyé en 1755 près les États généraux des Provinces-Unies, comme ambassadeur de France; il était lieutenant général quand il fut nommé colonel des gardes suisses. Après la fuite du roi à Varennes, d'Affry, se croyant délié de son serment de fidélité, vint à l'Assemblée pour protester de son dévouement à la nation; il fut arrêté après la journée du 10 août, mais remis en liberté presque aussitôt. Il quitta la France et alla prendre sa résidence à Fribourg (Suisse), et y mourut en 1793.

Agar (Jean-Antoine-Michel, comte de Mosbourg), avocat et législateur, né à Mercuès (Lot), le 18 décembre 1771, de « monsieur Pierre Agar, bourgeois, et de madame Marie Guilhon, son épouse », mort à Paris le 8 novembre 1844; passa en grande partie sa jeunesse à Saint-Domingue où il fut témoin des troubles de cette colonie, fut fait prisonnier par les Anglais en l'an II, et ne recouvra sa liberté qu'un an après, puis vint s'installer à Cahors où il exerça comme avocat. Protégé par le général Murat, il fut envoyé comme commissaire près le gouvernement provisoire de Toscane. Le 2 fructidor an XII, il entra au Corps législatif, comme député du Lot, et en 1806 Murat, qui venait d'être nommé grand-duc de Berg et de Clèves, l'emmena avec lui en qua-

lité de ministre des finances, puis obtint le titre de comte avec la terre de Mosbourg. Le 17 novembre 1827, Agar essaya de se faire nommer député de l'opposition à Cahors, mais il échoua. Le 21 octobre 1830, il fut plus heureux, entra à la Chambre des députés, et vota d'abord avec l'opposition modérée, mais ne tarda pas à faire partie de la majorité conservatrice, fut réélu aux élections de 1831 et 1834, puis fut nommé pair de France le 3 octobre 1837. Il était officier de la Légion d'honneur.

Agen (sénéchaussée d'). Circonscription électorale de 1789.

Agents nationaux. Les agents nationaux furent créés le 14 frimaire an II et furent appelés à remplacer les procureurs syndics de district, les procureurs de commune et leurs substituts, qui furent supprimés par ce décret. Ils étaient chargés spécialement de requérir et de poursuivre l'exécution des lois, ainsi que de dénoncer les négligences apportées dans cette exécution, et les infractions qui pourraient s'y commettre. Ces agents nationaux étaient autorisés à se déplacer et à parcourir l'arrondissement de leur territoire, pour surveiller et s'assurer plus positivement que les lois étaient exactement exécutées. Ils recevaient un traitement annuel de 2.400 livres.

Agier (Charles-Guy-François), magistrat et législateur, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), le 29 août 1753, de « maître François Agier, procureur au siège royal de cette ville, et demoiselle Marie Avrain », mort à Niort (Deux-Sèvres) le 20 mai 1828; était avocat au Parlement lorsqu'il fut pourvu, le 7 juillet 1784, de la charge de lieutenant criminel en la sénéchaussée de Saint-Maixent, puis procureur à l'hôtel de ville de cette ville. Le 24 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Poitiers, il prêta le serment du Jeu de Paume, montra dans l'Assemblée assez d'activité, mais après la fuite du roi il commença quelque peu à tiédir et les événements qui s'accomplirent après le départ de la Constituante, refroidirent complètement son premier enthousiasme. Il revint dans le Poitou, se montra rebelle aux idées nouvelles, et devint suspect. Il fut incarcéré en 1793, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Sous le Consulat, il fut nommé commissaire près le tribunal civil de Niort, puis procureur impérial. La Restauration le laissa à son poste et il fut admis à la retraite en 1827.

Agier (Pierre-Jean), avocat, suppléant aux États généraux et magistrat, né à Paris, le 28 décembre 1748, de « Guy Agier, procureur au parlement de Paris », mort à Paris le 22 décembre 1828; était avocat à Paris, lorsqu'il fut élu, en 1789, suppléant du Tiers aux États généraux, par la ville de Paris, il ne fut pas appelé à siéger et fut nommé, en 1792, premier juge suppléant au tribunal du 2e arrondissement, cessa ces fonctions après le 10 août et les reprit après le 9 thermidor, puis devint président du tribunal révolutionnaire. Sous le Consulat, il fut nommé président du tribunal criminel de la Seine, mais refusa ce poste et ne voulut siéger que comme simple juge à la cour d'appel de Paris et en devint président en l'an X.

Agincourt (d'). — Voir Seroux.

Agnel (Louis-Gaspard-Basile), adjudant général et législateur, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 14 juin 1761, « de M. Me Jean Agnel, avocat en parlement, procureur en ce bailliage, et de demoiselle Ennemonde-Victoire Silvestre », mort à Brunoy (Seine-et-Oise) le 9 juillet 1840; partit le 18 octobre 1791, comme volontaire au premier bataillon des Hautes-Alpes,

prit une part glorieuse à l'armée des Alpes et à l'armée des Pyrénées-Orientales et se distingua particulièrement à la prise du fort de Figuières, où, à la tête de deux compagnies, il enleva à la baïonnette la redoute de la Madeleine, partit ensuite à l'armée d'Italie, se battit à Montenotte, fut blessé à Lodi, et entra, le 28 floréal an V dans l'état-major de Masséna, fut attaché au général Brune qu'il accompagna en Suisse et en Hollande ; entra au Corps législatif le 6 germinal an X, comme député des Hautes-Alpes. Il y siégea trois ans, demanda à reprendre du service, passa en Espagne et se signala au siège de Saragosse, fut forcé de rentrer en France par suite de son mauvais état de santé et se fit admettre à la retraite, le 6 octobre 1815, comme adjudant général, chef de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur depuis l'an XII. Pendant la durée de la Restauration, il se tint à l'écart et devint maire de Brunoy où il s'était retiré. Son testament renfermait cette clause : « Je lègue la somme de 250 francs à chacun des soldats volontaires originaires d'Embrun ou hameaux en dépendant, ayant appartenu à la compagnie dite d'Embrun et qui m'ont suivi au champ d'honneur pour la défense de la Liberté. » Cette compagnie faisait partie du premier bataillon des Hautes-Alpes, formé en 1791. Sept anciens volontaires purent encore profiter de ce legs.

Agnès, administrateur et suppléant à la Convention, fut nommé l'un des administrateurs du département de la Manche, sous la Révolution, et élu, le 9 septembre 1792, suppléant de ce département à la Convention nationale. Il ne fut pas appelé à siéger.

Agnicourt (de). — Voir Lécuyer.

Agoult (Jean-Antoine), officier général et législateur, né à Grenoble (Isère), le 17 novembre 1753, de « Joseph-Louis, comte d'Agoult, seigneur de Voreppe, Pommiers et Rochebrune, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, et de Madeleine de Vellein », mort à Paris le 29 septembre 1826 ; entra dans l'armée en 1763, comme sous-lieutenant au régiment Clermont-cavalerie, passa avec le même grade dans les gardes du corps du roi et mestre de camp en 1788. En 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le Dauphiné, protesta avec la droite contre les événements des 5 et 6 octobre et émigra en 1791, prit part à toutes les campagnes de l'émigration contre la France et fut promu maréchal de camp, en l'an V, à l'armée de Condé. Sous la Restauration, le comte d'Agoult fut nommé aide-major général des gardes du corps. Ayant quitté l'armée, vers la fin de 1815, il se retira dans ses propriétés du Dauphiné et revint mourir à Paris en 1826. Il était officier de la Légion d'honneur et commandeur de Saint-Louis.

Agoult (Pierre-Nicolas d'), officier général, né à Guise (Aisne), le 1er décembre 1733, de « messire Pierre-Wolf d'Agoult, écuyer, capitaine dans le régiment royal-artillerie, commissaire ordinaire d'artillerie, et de dame Anne-Marie-Élisabeth Ghysbrecht », mort à Paris le 27 février 1801 ; entra dans l'armée le 17 octobre 1747 comme sous-lieutenant dans le régiment royal-artillerie, et nous le retrouvons, le 1er avril 1791, colonel de cette arme ; fut destitué le 3 octobre 1792 et réintégré le 1er novembre de la même année et, après avoir fait une partie des campagnes de la Révolution, il fut promu, le 1er nivôse an IX, général de brigade. Il mourut le 8 ventôse de la même année.

Agoult de Bonneval (Charles-Constant-César-Loup-Joseph-Mathieu d'), évêque en 1789, né à Grenoble

(Isère), le 15 janvier 1749, de « Joseph-Louis, comte d'Agoult seigneur de Voreppe, Pommiers et Rochebrune, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, et de Madeleine de Vellein », mort à Paris, le 21 juillet 1824; était évêque de Pamiers, depuis le 13 mai 1787, donna sa démission en l'an IX, puis émigra et ne rentra en France que sous le Consulat.

Aguesseau (Henri-Cardin-Jean-Baptiste, marquis d'), magistrat, conseiller d'État et législateur, né à Paris, le 23 août 1752, de « Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau, conseiller d'État, et de Marie-Geneviève-Rosalie Lebret », mort à Paris le 22 janvier 1826; embrassa la carrière de son aïeul le chancelier d'Aguesseau et fut pourvu, le 8 juillet 1772, de la charge d'avocat du roi au Châtelet de Paris, et, le 23 décembre 1774, de celle d'avocat général au parlement de Paris, puis devint, en 1783, conseiller d'État et grand-prévôt maître des cérémonies. Le 21 mars 1789 il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Meaux, s'unit au tiers état un des premiers de son ordre, joua ensuite un rôle effacé, et donna sa démission le 21 avril 1790. D'Aguesseau n'émigra pas, mais devint suspect; très prudent, il se tint longtemps caché dans son château de Fresnes, dans un asile secret ménagé par l'un de ses serviteurs. Après le 18 brumaire, il se rallia à Bonaparte et fut président du tribunal d'appel de Paris. Trois ans après, il fut envoyé à Copenhague, comme ministre plénipotentiaire; et le 12 pluviôse an XIII, il fut nommé membre du Sénat conservateur. Après la chute de l'Empire, il accepta de Louis XVIII la pairie et comme la plupart de ceux qui l'avaient imité, il vota toutes les mesures liberticides de la Restauration. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit depuis 1783, Bonaparte l'avait gratifié de la croix de commandeur de la Légion d'honneur et du titre de comte de l'Empire. Il faisait partie de l'Académie française.

Aigalliers (d'). — Voir Brueys (de).

Aignan (d'). — Voir Vialettes.

Aigoin (François-Victor), juré au tribunal révolutionnaire et commissaire à la Trésorerie nationale, né à Montpellier (Hérault); était juré au tribunal révolutionnaire, quand il fut nommé, le 14 nivôse an II, par la Convention, commissaire national à la Trésorerie nationale. Aigoin faisait également partie de la Société des *Amis de l'Égalité et de la Liberté*. Dans la séance de cette société, du 17 vendémiaire an III, il dénonça une nouvelle conspiration contre la liberté du peuple, en faveur de la tyrannie, et fondée sur un système absolument semblable à celui de Robespierre.

Aiguillon (Armand-Désiré Vignerot-Duplessis-Richelieu, duc d'), pair de France, officier général et législateur, né à Paris, le 31 octobre 1761, de « Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Agénais, puis d'Aiguillon, pair de France, lieutenant général des armées du roi et de Louise-Félicité de Bréhant », mort en émigration, à Hambourg, le 3 mai 1800; était colonel du régiment Royal-Pologne-cavalerie, commandant des chevau-légers de la garde du roi et pair de France. Le 26 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée d'Agen, et se réunit, l'un des premiers, au tiers état. Au sein de la Constituante, il siégea à gauche et, dans la nuit du 4 août, il provoqua l'abandon des privilèges « au nom de la saine philosophie et de la régénération de l'État », devint secrétaire de l'As-

semblée le 4 janvier 1790. Son mandat expiré, il reprit du service dans les troupes de Lafayette, de Luckner et de Rochambeau, remplaça Custine et se mit à la tête des soldats dans les gorges de Porentruy. Tout ce beau dévouement devait s'évanouir devant les événements qui étaient en train de s'accomplir. Il désapprouva « l'insurrection du 10 août » et traita la Législative « d'usurpatrice ». Décrété d'arrestation, il se réfugia en Angleterre. Suspect aux émigrés eux-mêmes, il alla résider à Hambourg, où il mourut subitement au moment même où Bonaparte venait de le faire rayer de la liste des émigrés, ce qui lui permettait de rentrer en France.

Ailhaud (Jean-Antoine), magistrat et homme politique, né à Rians (Var), le 2 octobre 1749, de « Claude André Ailhaud, et de Marie-Magdeleine Sourd », était juge à la cour d'appel d'Aix, quand il fut élu, en 1808, candidat au Corps législatif par l'arrondissement de Marseille. Ce choix ne fut pas ratifié par le Sénat et Ailhaud n'eut pas l'occasion de siéger.

Aillecourt (d'). — Voir Choiseul (de).

Ailly (Michel-François d'), avocat, conseiller d'État et législateur, né à Recquemont (Seine-et-Oise) le 26 décembre 1724, mort à Pannes (Loiret) le 20 août 1800, se fit d'abord recevoir avocat au Parlement, devint procureur syndic de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France, puis par lettre patente, en date du 5 octobre 1788, fut fait conseiller d'État. Le 19 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Chaumont-en-Vexin. Dans la séance du 20 novembre 1789, il fit décréter que tous les députés, à titre de contribution patriotique, feraient don de leurs boucles d'argent ; il donna lui-même l'exemple en ôtant spontanément les siennes. Très malade, il ne put plus s'occuper activement de son mandat. A l'expiration de la Constitution, il se tint à l'écart des affaires publiques, mais après le coup d'État de brumaire qu'il approuva, il fut nommé, le 3 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur et mourut sur son siège, à l'âge de 76 ans.

Ain (département de l'). Ce département a été créé à la première formation, le 15 janvier 1790, et par décret du 25 janvier, a été subdivisé en neuf districts, dont les chefs-lieux furent : Bourg, Trévoux, Montluel, Châtillon, Pont-de-Vaux, Belley, Nantua, Saint-Rambert et Gex.

Aire (combat d'). En 1814, le 2 mars, l'armée française, commandée par le maréchal Soult, battit les Anglais près de la ville d'Aire. Cette petite ville est un chef-lieu de canton du département des Landes, et est située sur la rivière l'Adour.

Airolo (combat d'). Le cinquième jour complémentaire de l'an VII, les Français furent vaincus, dans ce village, par l'armée russe. Airolo est un fort village de la Suisse dans le canton du Tessin, baigné par la rivière du Tessin sur le revers du Saint-Gothard.

Aisne (département de l'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts qui furent : Soissons, Laon, Saint-Quentin, Château-Thierry, Guise et Chauny.

Aisy (d'). — Voir Bois (du).

Aix, en Provence (sénéchaussée d'). Circonscription électorale en 1789.

Aix-la-Chapelle (prise d'). Cette ville fut prise par les Français le 4 vendémiaire an III et quinze pièces de bronze tombèrent aux mains des vainqueurs. Aix-la-Chapelle est une ville des États prussiens, capitale de la province du Bas-Rhin.

Ala (combat d'). Le 10 novembre 1813, un combat fut livré près la ville d'Ala, où le général Verdier fut blessé. Cette petite ville fait partie du Tyrol italien et anciennement faisait partie du cercle de Roveredo.

Alard (Pierre), administrateur et législateur, né à Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne), le 18 août 1745, de « Alard (Jean-François) et de Delbès (Marie) », mort au même lieu le 16 juillet 1826, débuta sous la Révolution, comme maire de sa ville natale et devint ensuite commissaire national du district de Rieux. Le 9 septembre 1792, il fut élu suppléant de la Haute-Garonne, à la Convention. Accusé d'avoir exercé des vexations contre plusieurs patriotes et d'avoir enlevé les troupes qui étaient cantonnées à Saint-Girons, contre les autorités constituées, on renvoya les faits dénoncés devant le comité des décrets. A ce moment Dario, qui devait siéger en son lieu et place, venait d'être exécuté. Alard fut appelé à le remplacer le 15 thermidor an II. Le rapport de son élection résuma ainsi la demande d'admission d'Alard : « Depuis l'aurore de la Révolution, Alard s'est déclaré pour elle ; il a fait la guerre aux aristocrates, les aristocrates le dénoncent : il a bravé les poignards des fédéralistes et il est en butte à la vengeance : il a démasqué des prêtres fanatiques, et ceux-ci ont voulu l'immoler ; mais il a répandu l'instruction pour le peuple : il a soutenu les patriotes ; ce sont aussi les patriotes qui vous parlent pour lui. » A la suite des événements de prairial au III où Alard fut compromis, il fut arrêté, mais presque aussitôt remis en liberté, en vertu de l'amnistie du 4 brumaire.

Alardet (Claude), administrateur et législateur, né à Gray (Haute-Saône), le 23 juillet 1759, de « Dominique Alardet et de dame Barbe Gelot », mort à Blois (Loir-et-Cher) le 15 mars 1848 ; entra dans la carrière administrative et fut nommé, en l'an VIII, conseiller de préfecture du département de Loir-et-Cher, poste qu'il occupa jusqu'au 10 mai 1815, date à laquelle il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Vendôme. A la chute de l'Empire, Alardet se retira à Blois pendant toute la durée de la Restauration. Louis-Philippe lui rendit ses fonctions de conseiller de préfecture qu'il conserva jusqu'en 1832, devint secrétaire général de la même préfecture et fut admis à la retraite le 30 novembre 1840. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 11 novembre 1814.

Alb (combat d'). Le 16 fructidor an IV, les Français, commandés par le général Desaix, battirent complètement les Autrichiens dans les montagnes de l'Alb. L'Alb est une chaîne de montagnes du royaume de Wurtemberg, dans la Souabe, appelées Alpes de la Souabe.

Alba (combat d'). Le 4 floréal an IV, cette ville fut prise par les Français commandés par Augereau. Alba est la principale ville de la province du même nom et faisait partie des États sardes.

Alba de Tormès (combat d'). Le 23 avril 1810, les Français, sous les ordres du général Kellermann, prirent cette ville aux Espagnols. Le général Carrié fut au nombre des blessés de cette journée. Alba de Tormès est une petite ville qui appartenait anciennement au royaume de Léon, elle est arrosée par la rivière de Tormès, qui descend de la sierra de Gredos et est à une petite distance de Salamanque.

Alba-Lasource (Marie-David), pasteur protestant et législateur, né à Anglès (Tarn), le 22 janvier 1763, de « César Alba-Lasource, culti-

vateur, et de Esther-Jeanne Amalric », exécuté à Paris, le 31 octobre 1793, appartenait à la religion réformée ; il avait étudié la théologie au séminaire de Lausanne et obtenu son certificat de consécration le 18 juin 1784. Il était, au moment de la Révolution, pasteur à Castres. Le 30 août 1791, les électeurs du département du Tarn l'envoyèrent siéger à la Législative. Il prit souvent la parole, et c'est sur sa motion que l'Assemblée décréta que « Louis-Stanislas-Xavier », prince français, serait déchu de son droit à la régence. Le 19 mai, il insista pour que les mesures les plus énergiques fussent prises à l'égard des complots qui menaçaient la France. Il fit une foule d'autres propositions, notamment celle-ci : Le 21 juillet, il s'agissait de la mise en accusation de Lafayette : « Je viens, s'écria-t-il, briser une idole que j'ai longtemps encensée. Je me ferais d'éternels reproches d'avoir été le partisan et l'admirateur du plus perfide des hommes, si je ne me consolais en pensant que la publicité de mon opinion expiera ma longue erreur. » Il fit également arrêter l'ex-ministre Montmorin. Réélu à la Convention par le même département, il siégea d'abord à la Montagne et en fut le secrétaire le 21 septembre. Il défendit Robespierre contre Barbaroux et Louvet. Envoyé en mission à Nice, il en demanda la réunion à la France. Dans le procès du roi, il vota « pour la mort ». Cependant, Alba-Lasource attaqua violemment Robespierre au sujet de la pétition des sections de Paris, qui demandait l'expulsion de vingt-deux députés dont il était. Il se rapprocha de la Gironde, abandonna ses anciennes convictions et se compromit au point d'être enveloppé dans les conspirateurs ; il fut jugé comme tel et condamné à mort le 30 octobre 1793. Il fut exécuté le lendemain.

Albaret (Étienne), membre du tribunal de cassation, né dans l'Hérault, mort à Montpellier en 1804 ; fut élu le 22 novembre 1791 par l'Assemblée législative, grand juge de la Haute Cour par le département de l'Aude.

Albe (d'). — Voir Bacler.

Albe (d'). — Voir Fornier.

Albeck (combat d'). Le 11 octobre 1805, les Autrichiens, au nombre de 25.000 hommes, cernèrent 7.000 Français de la division Dupont ; mais, malgré l'infériorité du nombre, les Français les battirent complètement et leur firent 1.500 prisonniers. Albeck appartenait au bailliage supérieur du royaume de Wurtemberg.

Albères (montagne des). Bataille livrée les 12 et 13 floréal an II et gagnée sur les Espagnols par les Français commandés par le général Dugommier. Le nom d'Albères est donné à la partie des Pyrénées-Orientales, comprise entre le col de Pertus et le col de Banyuls.

Albert (Jean-Bernard), notaire et législateur, né à Bouzonville (Moselle) le 2 octobre 1739, mort à Paris le 20 juillet 1807 ; fut pourvu, le 7 mars 1770, de la charge de notaire royal au conseil supérieur d'Alsace ; il était avocat, en 1789, quand il fut élu, le 2 avril, suppléant du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Colmar et Schlestadt, et il fut appelé à siéger, le 27 octobre 1790, en remplacement de M. Herman, décédé. Le 6 septembre 1792, il fut élu par le Haut-Rhin, membre de la Convention, siégea d'abord à la Montagne, mais pour peu de temps, et alla grossir le groupe des députés indécis. C'est ainsi que dans le procès du roi il vota pour la « réclusion ». Le 21 vendémiaire an IV, il fit partie du conseil des Cinq-Cents et y siégea deux ans. Le 20 fructidor an V, il fut nommé membre du tribunal de cassation, et en l'an VI, le 23 germinal, les électeurs de la

Seine l'élurent député au conseil des Anciens, il se rallia au 18 brumaire, et le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif pour y siéger jusqu'à l'an X. Dans cette dernière assemblée comme dans les précédentes, Albert eut un rôle assez modeste.

Albert (Jean-Etienne), avocat et législateur, né dans le Haut-Rhin en 1756, mort en 1820; était avocat à Colmar quand, en 1791, il fut nommé receveur des enregistrements à Saverne. L'année suivante, il fut élu juge au tribunal du district de Colmar, et le 19 mars 1793, juge au tribunal de Schlestadt, passa presque aussitôt au tribunal criminel de Strasbourg, devint accusateur public et occupait encore ce poste, quand il fut élu, le 24 germinal an VI, député du Bas-Rhin, au conseil des Cinq-Cents. Partisan du coup d'Etat de brumaire, Albert entra, le 8 nivôse an VIII, au Corps législatif. Après la session il reprit ses fonctions judiciaires et les exerça jusqu'à la fin de l'Empire.

Albert (Joseph-Jean-Baptiste), général et législateur, né à Guillestre (Hautes-Alpes), le 28 août 1771, de « Mr Albert, notaire royal de Guillestre, et de dame Marie-Delphine Soller, son épouse », mort à Offenbach (Bavière) le 7 septembre 1822; fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et était parvenu au grade de général de brigade, quand il fut élu, en 1811, candidat au Corps législatif par l'arrondissement d'Embrun, mais ne fut pas appelé à siéger.

Albert (Louis-Joseph-Charles-Amable, duc de Luynes), officier général et législateur, né à Paris, le 4 novembre 1748, de « Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, et de Henriette-Nicole d'Egmont Pignatelli », mort à Paris le 22 mai 1807; était, au moment de la Révolution, maréchal de camp, pair de France, et chevalier de Saint-Louis. Le 28 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de la Touraine. Il vota presque toujours avec le tiers état. En 1791, le 22 juin, il réclama pour les officiers généraux dont il était, l'honneur de prêter le serment de fidélité imposé aux fonctionnaires, membres de l'Assemblée. Le duc de Luynes n'émigra pas et se retira en 1792, à Dampierre (Seine-et-Oise), et jusqu'au 18 brumaire il resta en dehors de la politique. Le 22 ventôse an VIII, il fut nommé conseiller général de la Seine, ensuite maire du 9e arrondissement de Paris, et, le 14 fructidor an XI, membre du Sénat conservateur, où il siégea jusqu'à sa mort arrivée en 1807. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Albert de Rioms (François-Hector, comte d'), chef d'escadre, né à Avignon (Vaucluse) le 19 février 1728, mort à Anneyron (Drôme) le 3 octobre 1802; commandait à Toulon à l'aurore de la Révolution, en qualité de lieutenant général, se montra très hostile aux idées nouvelles et défendit expressément aux ouvriers de l'arsenal d'arborer la cocarde tricolore et de se faire inscrire dans la garde nationale. A quelques jours de là, deux charpentiers ayant enfreint ses ordres furent mis en prison, ce qui occasionna une insurrection générale. Les troupes de ligne ayant refusé le concours à Albert de Rioms, ce dernier fut arrêté par les révoltés. Cependant l'Assemblée nationale déclara qu'il n'y avait pas lieu à inculpation: Albert fut mis en liberté et partit en émigration, rejoignit les princes à Coblentz et fit campagne avec eux en 1792. Il ne revint en France que sous le Consulat.

Albespy (Jean), homme de loi et législateur, né à Bordeaux (Gironde), le 22 août 1745, de « Pierre Al-

bespy, imprimeur-juré de l'Université, et de Marie Méchin », mort à Bordeaux, le 26 août 1826, était homme de loi quand, en 1790, il fut élu membre du conseil général de la commune de Bordeaux. Le 23 germinal an V il fut également élu député de la Gironde, au conseil des Cinq-Cents. Il y siégea un an seulement, puis fut nommé le 14 prairial an VIII juge suppléant au tribunal civil de Bordeaux. Il termina ses jours comme conseiller municipal de Bordeaux.

Albignac (Louis-Alexandre, baron d'), lieutenant général, né au Vigan (Gard), le 22 mars 1739, de « Louis d'Albignac, seigneur de la Fabrègue, capitaine d'infanterie, et de Isabeau de Quatrefages », mort au Vigan, le 12 avril 1825; entra dans l'armée le 25 décembre 1755, en qualité de lieutenant au régiment de Hainaut, passa dans l'Inde en 1775 et pendant le siège du fort Saint-Philippe de Minorque, il prit le commandement du régiment de Pondichéry, devint général de brigade en 1788, général de division le 22 mai 1792, puis fut suspendu le 1er juin 1793. Ce fut la fin de sa carrière militaire.

Albignac (Jean-Philippe-Aymar, baron d'), général et législateur, né à Bayeux (Calvados), le 26 octobre 1782, de « haut et puissant seigneur Pierre-Jean Lévi, comte d'Albignac, mestre de camp et lieutenant-colonel du régiment de dragons de la reine, chevalier de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Madeleine-Aimée-Gabrielle de Bailleul », mort à Madrid (Espagne) le 29 octobre 1823; embrassa la carrière des armes comme simple cavalier, et passa par tous les grades jusqu'à celui d'officier aide de camp du maréchal Ney. Il fit avec ce dernier les campagnes d'Espagne et de Russie. Promu colonel au 138e régiment d'infanterie, il combattit à Leipzig quoiqu'il eût les pieds et les mains gelés depuis la terrible retraite. Il prit encore part à la campagne de France entre la Seine et la Marne. Il se rallia à Louis XVIII qui le nomma maréchal de camp. Le 13 mai 1815 il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le département du Calvados, et resta fidèle au parti royaliste. Au retour définitif de Louis XVIII, il fut nommé président du collège électoral de Bayeux et puis inspecteur général d'infanterie, fit ensuite partie de l'expédition d'Espagne, sous les ordres du duc d'Angoulême et, après avoir coopéré au siège de Saint-Sébastien et à la prise de la Corogne, le général d'Albignac mourut d'une maladie inflammatoire. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

Albignac de Castelnau (Philippe-François), évêque et législateur, né au château de Triadoux (Lozère), le 20 août 1742, de « Louis d'Albignac, seigneur de Montar, etc., et de Elisabeth de Galy de Galières », mort en émigration, à Londres, le 3 janvier 1806; était évêque d'Angoulême depuis le 18 juillet 1784, quand le clergé du bailliage d'Angoulême l'élut le 27 mars 1789, député aux États généraux. Le 2 juillet, se joignant à un certain nombre de ses collègues du clergé, il protesta contre la délibération par tête dans les trois ordres réunis. Absolument réfractaire aux idées nouvelles, d'Albignac de Castelnau émigra l'un des premiers et se rendit à Londres. Dans la séance de la Convention du 7 décembre 1792, son nom fut cité dans un rapport de Chabot, parmi les émigrés qui intriguaient pour le rétablissement de la monarchie.

Albignac de Castelnau (Philippe-François-Maurice, comte de Rivet), général de division, né à Millau (Aveyron), le 15 février 1775, de « Claude-François, comte d'Albignac, vicomte de Castelnau, et d'Henriette de Sambucy de Van-

delânes », mort à Paris, le 20 janvier 1824; fit la plupart des campagnes de la Révolution et de l'Empire et devint général de division.

Albisson (Jean, chevalier), avocat, publiciste et tribun, né à Montpellier (Hérault), le 31 janvier 1732, mort à Paris le 22 janvier 1810; débuta comme avocat au conseil des Etats du Languedoc. Il publia alors plusieurs ouvrages sur l'histoire de cette province, notamment sur l'origine des municipalités diocésaines. En l'an VI, il fut nommé commissaire près le tribunal correctionnel de Montpellier, puis professeur de législation à l'Ecole centrale de l'Hérault. Le 6 germinal an X, il entra au Tribunat et en l'an XII adhéra à la proposition de son collègue Curée, qui demandait que le gouvernement de la République fût confié à un empereur et à rendre cet empereur héréditaire, et fût choisi dans la famille Bonaparte. Il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner cette motion. Bonaparte l'en récompensa en le nommant, le 14 août 1807, conseiller d'Etat et en le créant chevalier de l'Empire, le 11 août 1808. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII, quand il mourut en 1810.

Albitte (Antoine-Louis), avocat, législateur et officier général, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 30 décembre 1761, de « M. François-Antoine Albitte, sieur Dorival, garde du roi, en la prévôté de son hôtel et grand de France », mort à Rosénié (Russie), le 25 décembre 1812; était avocat à Dieppe, quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à la Législative, fit partie du comité militaire et s'occupa beaucoup de l'organisation de l'armée; très laborieux, il prit part à toutes les discussions de la Convention. Il s'éleva avec force contre les ministres Narbonne et Bertrand de Molleville, qu'il accusa d'incapacité et même de trahison. Le lendemain de la journée du 10 août, à laquelle il avait puissamment contribué, il fit décréter que les statues des rois seraient renversées et remplacées par la statue de la Liberté. Réélu à la Convention par le même département, le 6 septembre 1792, il prit place à la Montagne et fut envoyé, comme commissaire de la Convention, dans son département, chargé de faire opérer le désarmement des suspects. Dans le procès de Louis XVI, il vota « pour la mort contre l'appel au peuple et le sursis », devint l'adversaire résolu des Girondins et provoqua des mesures contre Roland. Chargé d'un grand nombre de missions à Lyon, à l'armée du Midi, en Savoie, à Marseille, à Toulon et dans le comté de Nice, il montra beaucoup d'énergie. Le 9 thermidor mit fin à ses missions. Il fut accusé ensuite par Vernier et Tallien d'avoir pris part à l'insurrection du 1er prairial et fut décrété d'arrestation, avec Bourbotte, Romme, Du Roy, Goujon, Duquesnoy et Soubrany, mais réussit à prendre la fuite, tout en protestant de la pureté et de la loyauté de ses intentions. Compris dans la loi d'amnistie du 14 brumaire an IV, le Directoire le nomma maire de Dieppe, et il fut choisi, après le 18 brumaire, comme sous-inspecteur aux revues. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Russie et qu'il succomba, près de Moscou, après trois jours de souffrances atroces causées par la fatigue, le froid et la faim.

Albitte (Jean-Louis), négociant et législateur, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 25 avril 1763, frère du précédent; était négociant à Dieppe lorsqu'il fut élu, le 12 septembre 1792, suppléant de la Seine-Inférieure à la Convention, et fut appelé à y siéger, le 25 frimaire an II, en remplacement de Guyès, décédé. Une seule fois,

il eut l'occasion de se produire à la tribune, ce fut pour prendre la défense de son frère, décrété d'arrestation : « Tout ce que mon frère a dit était conforme aux principes. On lui reproche d'avoir voulu concilier les deux partis ; s'il eût mieux connu les coupables que vous venez de frapper, il n'aurait pas eu ce sentiment, mais il est toujours louable d'avoir voulu l'union. » La carrière politique d'Albitte jeune finit avec la Convention. Quelques années après, il obtint une place d'inspecteur de la loterie, qu'il exerçait encore sous l'Empire.

Albouys (Barthélemy), magistrat et législateur, né à Cahors (Lot), le 9 juin 1730, mort à Paris, le 1er juin 1795; fut nommé, en 1790, juge au tribunal de district à Cahors. Le 7 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département du Lot, et dans le procès du roi, vota pour « la réclusion », puis mourut à la fin de la législature.

Albret (sénéchaussée d'). Circonscription électorale de 1789.

Albrieux (Pierre-Antoine), juge et homme politique né à Saint Jean-de Maurienne (Mont-Blanc), le 14 février 1753, de « Spectacle Claude Albrieux, de cette ville, et de demoiselle Rose-Thérèse Mollynevy »; était juge au tribunal de première instance de Saint-Jean-de-Maurienne quand les électeurs de cet arrondissement le choisirent comme candidat au Corps législatif, en 1808. N'ayant pas eu l'occasion de siéger, il continua à exercer ses fonctions judiciaires.

Albuféra (bataille d'). En 1811, l'armée anglaise, alliée aux Espagnols, fut battue par les Français commandés par le maréchal Suchet. Albuféra est un lac d'Espagne situé sur les bords de la Méditerranée, près de Valence. Cette victoire valut à Suchet le titre de duc d'Albuféra.

Albuféra (duc d'). — Voir Suchet.

Albuhéra (bataille d'). Le 16 mai 1811, les armées anglaise, portugaise et espagnole combinées livrèrent bataille à l'armée française, sous les ordres de Soult, et furent complètement battues. Les généraux Brayer et Gazan furent parmi les blessés. Albuhéra est un torrent qui est longé par la route de Séville à Badajoz.

Albuquerque (prise d'). Le 15 mai 1811, cette petite place fut prise sur les Espagnols par Soult, qui voulait faire lever le siège de Badajoz. Albuquerque est situé près du torrent *Gebora*, longé par la route d'Alcantara à Badajoz.

Alcala la Réal (combat d'). En janvier 1810, les Français, commandés par le général Sébastiani, mirent en complète déroute l'armée espagnole. Alcala la Réal est une ville d'Espagne, dans la capitainerie générale de l'Andalousie.

Aldenhoven (bataille d'). Cette localité a été le théâtre de deux batailles. La première fut perdue par les Français commandés par Miranda, le 1er mars 1793, et gagnée par les Autrichiens. La seconde, par contre, qui eut lieu le 11 vendémiaire an II, fut gagnée par les Français sous les ordres de Jourdan, sur les Autrichiens. Cette petite ville, qui appartenait à l'ancien duché de Juliers, est baignée par la rivière la Roër.

Aldias (Jean-François-Xavier), procureur impérial et homme politique, né à Lassouts (Aveyron), le 20 novembre 1762, de « François Aldias et de Marianne Niel, mariés »; entra dans la magistrature, et était procureur impérial à Espalion, quand il fut choisi, en 1811, comme candidat au Corps législatif, par l'arrondissement

d'Espelion, ne siégea pas, et continua jusqu'à la fin de l'Empire ses fonctions judiciaires.

Aldudes (prise du passage des). Le 15 prairial an II, l'armée française força le passage difficile des Aldudes et les Espagnols, qui voulurent le défendre, furent faits prisonniers. Les Aldudes sont de hautes montagnes d'Espagne, dans la province de Pampelune ; elles se détachent de la chaîne des Pyrénées.

Alein (François-Mathieu), employé au trésor et homme politique, né en 1760; était agent judiciaire du trésor impérial à Mouzon, quand l'arrondissement de Sedan l'élut, en 1811, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à siéger.

Alençon (bailliage d'). Circonscription électorale de 1789.

Alençon (Charles-Mathias, comte d'), président de district et législateur, né à Bar-le-Duc (Meuse), le 25 février 1725, de « Jean-Baptiste, comte d'Alençon, baron de Bauffremont, et de Catherine-Victoire de Royers », exécuté à Paris, le 15 avril 1794; était président du district de Toul, quand il fut élu, le 7 avril 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux, par le bailliage de Toul, et fut appelé, le 14 mars 1790, à siéger en remplacement de Rennel, démissionnaire. Il prit place à droite, et son attitude politique dans cette Assemblée le rendit suspect. A l'époque où les Prussiens occupaient le camp de la Lune, d'Alençon fut inculpé d'avoir pratiqué des manœuvres, et d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la République ; il fut prouvé qu'il facilita les émigrés en leur procurant des armes, de l'argent, des vivres et des munitions. Jugé le 25 germinal an II, il fut condamné par le tribunal révolutionnaire à la peine de mort et exécuté le lendemain.

Alessandri (Jean-Degli, baron), législateur, né à Florence (Italie), le 8 septembre 1765, de « Dominique-Antoine-Hippolyte de Alessandri et de Hyacinthe-Joséphe de Rocci », mort à Florence le 20 septembre 1828; se livra très jeune à l'étude des beaux-arts, et fut, en l'an III, nommé par le grand-duc de Toscane, vice président de l'Académie des beaux-arts de Florence. La Toscane ayant été réunie à la France en 1808, Alessandri fut décoré de la Légion d'honneur, et le 5 juillet 1809, entra au Corps législatif, comme député de l'Arno, nouvellement créé, puis fut créé baron de l'Empire. Après la chute de l'Empire, Alessandri reprit, par ordre de Ferdinand III, la direction de l'Académie des Beaux-Arts. Il fut envoyé en cette qualité à Paris, en 1815, pour réclamer les objets d'art dont les conquêtes des Français avaient enrichi nos musées et nos bibliothèques. Il se tira habilement de cette mission, et le grand-duc l'en félicita chaleureusement et le combla d'honneurs et de dignités.

Alexandre (Charles-Alexis), banquier, commissaire ordonnateur et législateur, né à Paris, le 8 décembre 1759, de « Jean-Alexis Alexandre, entrepreneur de bâtiments, et de Anne-Césarine Lemaire », mort à Paris le 27 septembre 1825 ; fut pourvu, le 28 juin 1786, de la charge de conseiller agent de change, banque et commerce de Paris, salua avec enthousiasme la Révolution et prit part aux mouvements populaires de 1789. Le 10 août 1792 il commandait le bataillon des Gobelins. Nommé commissaire ordonnateur des guerres, il fut envoyé à l'armée des Alpes, poste qu'il occupa jusqu'en l'an V. Porté comme candidat au Directoire exécutif, il échoua contre Barthélemy, il entra alors, comme chef de divi-

sion, au ministère de la guerre et y resta jusqu'au départ de Bernadotte qui en était le titulaire. Après le 18 brumaire il fut nommé membre du Tribunat où il siégea jusqu'à sa suppression. Comme compensation, Alexandre fut nommé chef de division aux droits réunis, puis la Restauration l'en nomma directeur en 1815, et au retour définitif des Bourbons, il fut envoyé dans le Haut-Rhin comme directeur des contributions directes, obtint ensuite sa retraite et revint à Paris où il mourut en 1825.

Alexandrie (prise d'). Le 14 messidor an VI, les Français, sous les ordres du général Bonaparte, s'emparèrent de la ville d'Alexandrie, sans éprouver de pertes sensibles. Le général Kléber, qui monta à l'assaut, fut blessé à la tête et le général Menou fut simplement contusionné. On compta dans les rangs de l'armée 15 tués, 20 noyés et 60 blessés. Alexandrie est une des villes les plus importantes de l'Egypte, située sur la Méditerranée. Elle a été longtemps la capitale de l'Egypte.

Alexandrie (prise de la citadelle d'). Le 27 thermidor an VII, la citadelle d'Alexandrie se rendit aux Français. Cette ville forte du Piémont est située sur la rive droite du Tanaro, affluent du Pô, et la citadelle qui est située sur la rive gauche était couverte par les deux rivières.

Algésiras (combat naval d'). Le 17 messidor an IX, les forces navales françaises, sous les ordres du contre-amiral de Linois, furent attaquées par la flotte anglaise ; mais ces derniers, malgré la supériorité du nombre, puisqu'elle avait le double de vaisseaux de guerre de la flotte française, furent battus, ce qui permit à Linois d'opérer sa jonction avec la flotte espagnole, dans le port de cette ville. Les Anglais eurent trois vaisseaux démâtés et un de pris. Algésiras est une ville maritime espagnole, dans l'Andalousie, sur le golfe de Gibraltar.

Alkmaer (combat d'). Le troisième jour complémentaire de l'an VII, les Anglais débarquèrent dans cette presqu'île et eurent une escarmouche avec les Français, commandés par le général Brune, et furent battus. Alkmaer est situé dans la presqu'île de Nord-Hollande, laquelle est comprise entre la mer germanique, le lac d'Haarlem et le Zuyderzee.

Allafort (Jean), législateur, né à Bourdeix (Dordogne), le 11 mars 1741, de « Charles Allafort, sieur de Lacoux, et de demoiselle Marguerite Monsalard », mort à Paris, le 5 mai 1818 ; étudia d'abord le droit, mais n'ayant aucun penchant pour la profession d'avocat, il se fixa à la campagne et fut enthousiaste du nouvel ordre de choses. Le 8 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Dordogne, se montra l'un des plus ardents de la Montagne et, dans le procès du roi, vota la « mort », ne prit aucune part aux discussions de cette grande Assemblée, et rentra au conseil des Anciens, le 5 brumaire an IV, mais ne siégea qu'un an. Ferme républicain, il ne se rallia pas à Bonaparte après son 18 brumaire, et se tint absolument à l'écart pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire. Atteint par la loi de janvier 1816, il put se soustraire à cette loi d'ostracisme en se cachant chez des amis pendant les deux ans qu'il avait encore à vivre, et il mourut à Paris en 1818.

Allain (François-Côme-Damien), prêtre et législateur, né à Yvigniac (Côtes-du-Nord), le 16 février 1743, de « maître Guillaume Allain et de demoiselle Louise Le Douyer », mort à Vannes (Morbihan), le 18 juin 1809 ; entra d'abord dans l'ordre des Jésuites et devint, en

1774, recteur de Notre-Dame à Josselin. Le 20 avril 1789, il fut élu député du clergé aux États généraux par l'évêché de Saint-Malo, il se réunit d'abord au tiers état, mais eut soin, presque aussitôt après, de voter contre la suppression des ordres religieux et contre la constitution civile du clergé. Ayant fait propager dans son ancien diocèse le bref du pape Pie VI, qui condamnait cette constitution, et ayant surtout engagé ses ouailles à ne plus suivre les offices des prêtres assermentés, il fut dénoncé à la barre de l'Assemblée, mais il bénéficia de l'amnistie générale et ne fut pas poursuivi. Néanmoins, il continua à voter avec la droite, et, après l'expiration de son mandat, résida provisoirement à Paris jusqu'à la fin de 1792, puis il émigra en Angleterre. Après le Concordat, il rentra en France, et fut nommé vicaire général de l'évêque de Vannes, où il resta jusqu'à sa mort.

Allain de Launay (François-Marie), notaire et législateur, né à Carhaix (Finistère), le 2 mars 1747, de noble homme François-Hyacinthe Allain de Launay, miseur en chef de la ville et communauté de Carhaix, conseiller du roi et correspondant intermédiaire de Bretagne, et de demoiselle Louise Perrine Onfray de la Permière »; fut pourvu, le 17 janvier 1787, de la charge de notaire royal, tabellion, garde-notes de la ville de Carhaix en Bretagne, devint en 1790, procureur syndic du district de Carhaix, et le 12 septembre 1791, fut élu député du Finistère à la Législative et plus tard, en l'an VI, président de l'administration municipale de Carhaix.

Allard (Louis-François), médecin et législateur, né à Craon (Mayenne) le 10 mai 1734, mort à Château-Gontier (Mayenne) le 30 juin 1819; fut reçu très jeune médecin et s'établit à Château-Gontier. Le 20 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée d'Anjou. Il vota contre la constitution civile du clergé et contre le veto suspensif. Après l'expiration de son mandat, il se retira à Château-Gontier et vécut dans la retraite la plus absolue jusqu'à sa mort.

Allard (Marguerite-Anne-Louis), professeur et législateur, né à Surgères (Charente-Inférieure), le 16 octobre 1750, de « monsieur maître Alexis-Aimé Allard, avocat au parlement et sénéchal de cette ville, et de dame Françoise-Marguerite de Hillerin », mort à Poitiers (Vienne) le 13 janvier 1827; fut reçu, en 1773, docteur agrégé de la Faculté de droit de l'université de Poitiers et, en 1782, professeur à la même Faculté. Le 1er septembre 1791, il fut élu député de la Vienne, à la Législative. Il joua dans cette Assemblée un rôle très modeste, et après l'expiration de son mandat se retira dans son département, puis fut, en l'an III, nommé juge au tribunal civil de la Vienne, et ensuite juge au tribunal criminel. En l'an X il fut élu candidat au Corps législatif par l'arrondissement de Poitiers, mais ne fut pas agréé par le Sénat conservateur. Allard reprit ses fonctions de professeur de droit et fut, en dernier lieu, doyen de cette assemblée.

Allard (Pierre), administrateur et législateur, né à Lyon (Rhône) le 2 février 1749; était commissaire du pouvoir exécutif, quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Rhône, au Conseil des Anciens, adhéra au coup d'État de brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député du Rhône. Il avait été précédemment officier municipal et administrateur du département.

Allard-Duplantier (Guy-Joseph), propriétaire et législateur, né à Grenoble (Isère), le 13 avril 1721, de « Antoine Allard du Plantier et de Catherine Beyle », mort à Voiron (Isère), le 12 février 1801;

était propriétaire à Voiron, lorsqu'il fut élu, le 5 janvier 1789, député du Tiers aux États généraux par le Dauphiné. Son rôle, dans cette Assemblée, fut on ne peut plus effacé, et, après l'expiration de son mandat, il se retira à Voiron où il finit tranquillement son existence à l'âge de 80 ans.

Allarde (d'). — Voir Leroy.

Allassœur (Pierre), législateur et magistrat, né en mars 1731, mort en 1813; était juge à Sancoins quand il fut élu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Cher, prit place au groupe des modérés et, dans le procès du roi, vota pour le « bannissement ». Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu juge au tribunal de cassation par le même département.

Alleaume (Augustin-Pierre-Joseph), notaire et législateur, né à Paris le 18 janvier 1744, mort à Paris le 29 novembre 1793; fut pourvu, le 4 décembre 1776, de la charge de notaire, garde-notes et garde-scel au Châtelet de Paris. Le 3 octobre 1791, il fut élu suppléant de Paris à la Législative, et fut appelé à siéger le 9 février 1792, en remplacement de Cérutti, décédé. Après la législature, il reprit ses fonctions de notaire et mourut un an après.

Alleaume (Pierre-Barthélemy-François d'), propriétaire, sous-préfet et législateur, né à Trefforest (Seine-Inférieure), le 8 novembre 1748, de « messire Barthélemy Dalleaume, seigneur et patron honoraire de cette paroisse de Trefforest, et dame Anne-Marie-Thérèse-Françoise-Geneviève Dumesniel de Sommery », mort à Trefforest le 7 juin 1827; était propriétaire dans son pays natal quand il fut nommé, en 1791, maire de Trefforest. Après le 18 brumaire il devint sous-préfet de Neufchâtel, et le 2 fructidor an XII, il entra au Corps législatif comme député de la Seine-Inférieure et vit son mandat renouvelé le 10 mai 1810. Il y siégea jusqu'à la fin de l'Empire, se prononça pour la déchéance de l'Empereur, et fut fait la même année chevalier de la Légion d'honneur.

Allemand (Zacharie-Jacques-Théodore, comte), vice-amiral, né à Port-Louis (Morbihan), le 1er mai 1762, de « Philippe Allemand, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne Perron », mort à Toulon (Var), le 2 mars 1826; servait dans la marine quand il embrassa la cause de la Révolution, fut nommé contre-amiral en l'an XIV, en pluviôse, et fut fait membre de la Légion d'honneur, prit le commandement de l'escadre de Rochefort et dans un combat glorieux livré aux Anglais, il prit le vaisseau anglais *le Calcutta*, s'empara d'un grand nombre de bâtiments de commerce, de quelques bâtiments armés qu'il conduisit aux Canaries, et rentra victorieux à Brest. Dans la campagne suivante, il fit éprouver au commerce anglais une perte de 18 millions. En 1809, il fut promu vice-amiral et fut chargé du commandement en chef des escadres de Brest et de Toulon réunies à celles de Rochefort. Cette armée navale était mouillée en rade de l'île d'Aix, lorsque, le 6 avril, l'amiral anglais Cochrane parut avec 12 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 11 corvettes et 50 bâtiments armés en brûlots et, le 12, la flotte française fut incendiée en partie. De 1809 à 1812, l'amiral Allemand commanda l'armée navale de la Méditerranée. Au retour des Bourbons, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et mis à la retraite en 1816.

Allier (département de l'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en sept districts qui

furent : Montluçon, Moulins, le Donjon, Cusset, Gannat, Montmarault et Cerilly.

Allix (Jean-Alexandre-François, comte de Freundenthal), lieutenant général, né à Percy (Manche), le 21 décembre 1776, de « Jacques-Alexandre-François Allix et de dame Françoise Paris, sa légitime épouse », mort à Courcelles (Nièvre) le 26 janvier 1826, entra dans l'armée comme officier d'artillerie, et était colonel à l'âge de vingt ans, se distingua particulièrement à la bataille de Marengo, puis ensuite à l'expédition de Saint-Domingue. Le général Allix ne fut nullement enthousiaste du coup d'État de brumaire, car il était foncièrement républicain ; oublié de ce chef par Bonaparte, il prit du service auprès du roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, qui le nomma général de division. Quand la France fut envahie par les puissances alliées, il rentra en France et contribua à sa défense. Pendant les Cent-Jours il occupa un poste supérieur et fut chargé de fortifier Saint-Denis. Au retour des Bourbons, il fut proscrit, en vertu de l'ordonnance du 24 juillet 1815, et se réfugia en Westphalie, puis fut autorisé à rentrer en France en 1819 et fut réinscrit dans le cadre des officiers généraux.

Allut (Antoine), négociant et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 23 octobre 1743, de « Antoine Allut, écuyer, conseiller, secrétaire du roi en la chancellerie de la cour des comptes de Montpellier, et de Jeanne Imbert », exécuté à Paris, le 25 juin 1794 ; se livra d'abord au négoce à Uzès. Collaborateur de l'*Encyclopédie* il salua l'avènement de la Révolution, et fut nommé par ses concitoyens procureur de la commune, et le 7 novembre 1791, il fut élu député du Gard à la Législative. Après l'expiration de son mandat il alla se faire inscrire avocat au barreau d'Uzès. Il se prononça pour les Girondins le 31 mai 1793, rédigea et signa des adresses contre la Montagne. Poursuivi et arrêté comme fédéraliste, il fut condamné à mort avec 33 autres accusés, par le tribunal révolutionnaire, comme coupable de « s'être rendu l'ennemi du peuple en participant aux crimes du dernier tyran de la France, à la rébellion de Lyon, en recélant les frères Rabaut et l'ex-ministre Lebrun, et leur donnant asile lorsqu'ils étaient décrétés d'accusation ; en entretenant des intelligences avec les ennemis ; en s'associant en partie aux fédéralistes ; en participant aux complots des nobles, des prêtres et autres brigands de la Vendée ».

Almeïda (prise d'). Le 24 juillet 1810, l'armée française, sous les ordres de Masséna, s'empara de la forteresse Almeïda. Cette forteresse était située dans la province de Beira, sur les frontières du royaume de Portugal.

Almeïda (Pierre, marquis d'Alonna), général, mort à Kœnigsberg (Prusse), le 2 janvier 1813. Après avoir fait une partie des guerres de l'Empire, il fut promu, le 1er août 1808, général de division. Il était d'origine espagnole.

Alméras (Louis, baron), général, né à Vienne (Isère), le 15 mars 1768, de « Me Jean-Baptiste Alméras, procureur ès cours de Vienne, et de Françoise Lherbet », mort à Bordeaux (Gironde) le 7 janvier 1828 ; débuta en 1787, comme élève des ponts et chaussées ; entra ensuite dans l'armée en 1789, fut, en novembre 1791, sergent-major du 5e bataillon de l'Isère, passa rapidement de grade en grade et fut promu, le 24 septembre 1793, adjudant général chef de bataillon. Il occupait ce grade quand il fut envoyé à l'armée des Alpes et y fut attaqué par 1.500 Piémontais au moment où il faisait une reconnaissance avec 200 hommes seule-

ment; ce qui ne l'empêcha pas de mettre l'ennemi en pleine déroute. Ami de Kléber, il le suivit en Égypte et se distingua à l'assaut d'Alexandrie et aux batailles d'Aboukir et d'Héliopolis et fut blessé à Boulack, fut promu, le 4 germinal an VIII, général de brigade et ne revint en France qu'avec les débris de l'armée. Alméras se prononça contre le 18 brumaire et contre l'avènement de Bonaparte au trône. Plus tard, acceptant le fait accompli, il fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, partit à l'armée d'Italie, prit part au combat de Villanova et montra beaucoup de valeur aux batailles de la Piave et de Wagram, où il fut blessé grièvement, fut créé baron de l'Empire et promu général de division le 6 octobre 1812; il fut blessé à la bataille de la Moskowa et fut fait prisonnier pendant la retraite de Russie. Ayant repris du service pendant les Cent-Jours, il fut rayé des cadres de l'armée au retour des Bourbons.

Alméras la Tour (François-Joseph), juge et suppléant à la Convention, né à Vienne (Isère) : était président du tribunal du district de Vienne, quand il fut élu, le 29 août 1791, suppléant de l'Isère à la Législative et le 10 septembre 1792, suppléant du même département à la Convention nationale, sans qu'il eût l'occasion de siéger dans l'une ou l'autre de ces deux Assemblées.

Almonacid (bataille d'). Bataille gagnée sur les Espagnols le 11 août 1809, par les Français commandés par Sébastiani. Almonacid se trouve situé au milieu d'une espèce de désert sur les bords du fleuve le Tage, dans la province d'Aranjuez.

Alonna. — Voir Almeida (d').

Alpes (département des Basses-). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en cinq districts, qui furent : Digne, Forcalquier, Sisteron, Barcelonnette et Castellane.

Alpes (département des Hautes-). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en quatre districts, qui furent : Gap, Briançon, Embrun et Serres.

Alpes-Maritimes (département des). Créé le 21 décembre 1793, ce département fut formé de l'ancien comté de Nice, et fut rendu au Piémont en 1814. Il comprenait trois arrondissements : Nice, Monaco et Puget-Théniers.

Alquier (Charles Jean-Marie, chevalier), magistrat, législateur et ambassadeur, né à Talmont (Vendée), le 13 octobre 1752, de « Jean-René Alquier, sénéchal de la principauté de Talmond, et de Marie-Thérèse Bouamy », mort à Paris, le 3 février 1826; était avocat au parlement, lorsqu'il fut pourvu, le 27 août 1778, de la charge d'avocat du roi au siège présidial de la Rochelle, et le 22 juin 1785 de celle de procureur du roi au bureau des finances de la même ville. Le 26 mars 1789 il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de la Rochelle et prit place à gauche. A l'expiration de son mandat, il devint président du tribunal criminel de Seine-et-Oise. Le 8 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention, et dans le procès du roi, vota pour « la mort, tout en demandant que l'exécution fût différée jusqu'après la signature de la paix ». Après le 9 thermidor, Alquier, envoyé en mission à l'armée du Nord, prit part à l'organisation administrative de la Hollande. Entré au conseil des Cinq-Cents, en l'an IV, il en devint secrétaire et en sortit en l'an VI pour devenir consul à Tanger; puis il échangea ce poste

pour celui de chargé d'affaires à Munich. Le 9 frimaire an VIII, il fut nommé ambassadeur à Madrid, de là il alla à Florence, puis à Naples, pour y occuper le même emploi. Le 10 avril 1806, il fut envoyé à Rome, toujours comme ambassadeur, mais n'ayant pas réussi dans ses négociations auprès du pape, comme le désirait Bonaparte, il fut rappelé. « Monsieur Alquier, lui dit Bonaparte, vous avez voulu gagner des indulgences à Rome. — Sire, répondit Alquier, je n'ai jamais eu besoin que de la vôtre ; » mais cette disgrâce ne dura pas toujours, car le 28 mai 1809, il fut créé chevalier de l'Empire et nommé ministre plénipotentiaire à Stockholm en 1810, puis à Copenhague en 1814. Rappelé de ce poste par la Restauration, en juin 1814, il rentra dans ses foyers. En 1816, frappé comme ancien régicide par la loi du 12 janvier, il se réfugia à Bruxelles et ne fut autorisé à rentrer en France que le 14 janvier 1818.

Alricy (Joseph-Antoine), avocat et législateur, né à Crémieu (Isère), le 2 février 1759, de « sieur Antoine-Joseph Alricy, bourgeois de Crémieu, et de demoiselle Marie Rigod », mort à Crémieu, le 6 septembre 1839 ; était avocat lorsqu'il fut nommé procureur-syndic du district de La Tour-du-Pin, en 1790. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Isère, au conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VI ; puis, ayant adhéré au coup d'État de brumaire, il fut nommé, le 9 germinal an VIII, conseiller de préfecture, poste qu'il occupa jusqu'en l'an X, fut ensuite nommé juge de paix du canton de Crémieu et fut fait membre de la Légion d'honneur.

Alsace (les 10 villes impériales d'). Circonscription électorale de 1789.

Alsace-Henin Liétard (Pierre-Siméon, d'), capitaine et législateur, né à Neufchâteau (Vosges), le 24 janvier 1773, de « Jean-François-Joseph d'Alsace de Henin Liétard, marquis d'Alsace, lieutenant-colonel, et de Albertine-Françoise de Wandewerne », mort à Paris, le 30 janvier 1825 ; était capitaine de cavalerie, quand il prit le parti d'émigrer en 1791, devint colonel dans le corps des hommes d'armes à cheval de l'armée de Condé, corps qui fut licencié à Maëstricht, ce qui le décida à rentrer en France en l'an III, se rallia à Bonaparte en l'an VIII et fut créé comte de l'Empire le 19 septembre 1810, fut fait membre de la Légion d'honneur et devint chambellan. A son retour de l'île d'Elbe, l'empereur le nomma pair de France.

Altembourg (combat d'). Le 28 septembre 1813, un combat fut livré dans cette ville par l'armée française. Le général Castex fut au nombre des blessés. Cette ville était la capitale du duché de Saxe-Altembourg, en Allemagne.

Altenkirchen (combat d'). Le 1er messidor an IV, l'armée française, sous les ordres du général Jourdan, battit complètement l'armée autrichienne, mais cette victoire nous coûta cher, car l'intrépide général républicain Marceau y trouva la mort. Altenkirchen est situé dans le bassin du Rhin, et baigné par la rivière la Wied.

Altiéri (Laurent-Dédacus-Martin-Joseph-Balthazar-François-Onuphre), intendant général des postes et législateur, né à Rome, le 11 novembre 1767, du « prince Emilien Altiéri, et de madame la princesse Livia Borghese » ; occupait à Rome le poste d'intendant général des postes quand cette ville étant devenue le chef-lieu du nouveau département annexé à la France, le fit entrer au Corps législatif le 14 janvier 1813.

Alton. — Voir Shée.

Altorff (combat et prise d'). Le 27 thermidor an VII, les Français s'emparèrent de la ville d'Altorff où ils firent 1.500 prisonniers, prirent 12 pièces de canon et 2 drapeaux. Une colonne de jeunes conscrits, voyant le feu pour la première fois, s'y distingua particulièrement. La ville d'Altorff est le chef-lieu du canton d'Uri (Suisse); elle est baignée par la rivière la Reuss.

Amade, juge et suppléant à la Convention, né à Auch (Gers); était juge au tribunal de district de cette ville, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, suppléant du Gers, à la Convention nationale, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Amar (Jean-Baptiste-André), avocat, trésorier de France et législateur, né à Grenoble (Isère), le 11 mai 1755, de « André Amar, trésorier de France en la généralité du Dauphiné », mort à Paris, le 21 décembre 1816; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 22 mars 1786, au lieu et place de son père, de la charge de trésorier de France et général des finances en la généralité de Grenoble. Partisan de la Révolution, il fut élu, le 9 septembre 1792, par l'Isère, membre de la Convention, vota la peine de mort dans le procès de Louis XVI, appuya la proposition de Robert Lindet qui demandait la création d'un tribunal révolutionnaire. Envoyé en mission dans les départements de l'Ain et de l'Isère, il fut l'objet de nombreuses protestations contre ses agissements. Adversaire des Girondins, il provoqua le décret d'accusation contre Buzot, Duprat et Mainvielle. Plus tard il fut également chargé du rapport concernant l'affaire de Basire, de Chabot, de Delaunay, de Fabre d'Eglantine et de Julien, et eut le triste courage d'inculper ces montagnards, de royalisme. Le 16 germinal an II, il devint président de la Convention, et quelques jours avant le 9 thermidor, il attaqua violemment Robespierre et contribua à l'envoyer à la mort. Le 12 germinal an III, ayant été impliqué dans la révolte contre la Convention, avec ses collègues Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes, il fut arrêté et conduit au château de Ham; l'amnistie du 4 brumaire le mit en liberté. Il vivait à Paris, ne s'occupant plus de rien, lorsque le Directoire donna l'ordre de l'arrêter comme complice de Babeuf et, ayant comparu devant la Haute Cour de justice à Vendôme, il fit l'apologie de sa conduite politique et du gouvernement révolutionnaire; il fut renvoyé devant le tribunal de la Seine par l'application de la loi du 22 floréal qui exilait de Paris plusieurs conventionnels. Il vécut à Paris toute la durée de l'Empire sans prendre part aux affaires publiques. Au retour des Bourbons, il ne fut pas compris dans le bannissement des conventionnels régicides.

Amat (Claude-Simon), notaire et législateur, né à Ribiers (Hautes-Alpes), le 18 mars 1761, de « Jean-Joseph Amat et de Marie Marquis », mort à Gap (Hautes-Alpes) le 13 septembre 1794; fut pourvu le 27 février 1782, de la charge de notaire royal au bailliage de Gap, résident à Ribiers en Dauphiné, devint, en 1790, l'un des administrateurs de son département et fut élu, le 28 septembre 1791, député des Hautes-Alpes à la Législative. Il prit place à droite, se fit le défenseur du roi au 20 juin et au 10 août et se tint prudemment caché pendant quelque temps. Se décidant à retourner dans son département, le *Dictionnaire des Parlementaires* nous apprend qu'il s'affubla d'une carmagnole et d'un bonnet rouge avec un sabre en bandoulière et partit à pied pour éviter les gardes nationales des villes à traverser. Sa

santé en fut profondément altérée et, rentré à Ribiers, il y mourut l'année suivante.

Amberg (combat d'). Le 13 fructidor an IV, l'archiduc Charles d'Autriche repoussa les Français de cette ville après un violent combat. Amberg, ville de Bavière, dans le cercle de la Regen à 64 kil. de Ratisbonne, est baignée par la petite rivière la Fils, et fut autrefois capitale du Haut Palatinat.

Ambert (Jean-Jacques, chevalier), officier général, né à Saint-Céré (Lot), le 30 septembre 1765, de « Jacques Ambert, marchand, et de Marianne Rouchon », mort à Paris le 20 novembre 1852; s'engagea dans la marine à l'âge de 14 ans, y servit quatre ans, et s'en retira à la paix après avoir fait les campagnes d'Amérique de 1780 à 1783. Sous la Révolution, en juillet 1792, il devint chef du 2e bataillon du Lot et fut promu, le 22 septembre 1793, général de brigade, se distingua à l'affaire de Kaiserslautern, où avec 4.500 hommes seulement il battit 25.000 Prussiens qu'il chassa du pays de Deux-Ponts. Poursuivant ses succès, il prit, en l'an III, Luxembourg après cinq mois de blocus; il était général de division depuis le 8 frimaire an II. Le Consulat rappela le général Ambert malgré ses victoires et l'engloba dans la disgrâce de Moreau et de Pichegru. Rappelé au service actif, il fit bonne contenance avec 5.000 Français contre 30.000 Prussiens et Anglais et ramena en France cette petite troupe avec une nombreuse artillerie (1813). Tenu à l'écart sous la Restauration, il ne reprit de service actif que sous Louis-Philippe, fut mis à la retraite peu après, et mourut en 1852.

Ambly (Claude-Jean-Antoine Peschard, marquis d'), maréchal de camp et législateur, né à Ambly (Ardennes), le 12 décembre 1720, de « André-Claude, marquis d'Ambly, seigneur de Maire, Anglure, vicomte de Richecourt, Thelu, etc., capitaine de dragons au régiment de Listenois, et de Madeleine de Bohan », mort en émigration, à Hambourg, le 12 juillet 1798, entra d'abord comme page dans la grande écurie du roi, devint cornette dans le régiment du royal-dragons, assista en cette qualité au siège de Prague en 1742, fit les campagnes de Flandre sous le maréchal de Saxe et prit part à la guerre de Sept ans. Il était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Reims. Il soutint les privilèges de la noblesse et demanda, dans la séance du 7 août 1789, que le droit de chasse fût seul réservé à ceux qui possédaient une certaine quantité de terres. Plus tard il protesta vivement contre le décret qui abolissait la noblesse. Après la séparation de la Constituante, il émigra, s'enrôla dans l'armée de Condé et fit la campagne de 1792 contre la France. Son grand âge l'ayant forcé de renoncer à la lutte armée, il se retira à Hambourg où il mourut en 1798.

Amboise (Henry-Michel d'), ancien capitaine et suppléant aux États généraux, né à Pontvallain (Sarthe), le 26 décembre 1740, de « messire Antoine-Alexandre d'Amboise, chevalier, seigneur du Clos-Lucé et autres lieux, et de dame Angélique Drouet d'Aubigny »; avait occupé dans l'armée le grade de capitaine commandant de grenadiers au régiment de Bourbon et était à la retraite depuis 1783, quand il fut élu, le 30 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Tours. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Amboise (d'). — Voir Clermont.

Amboise (d'). — Voir Crussol (de).

Ambrosys (Joseph-Thomas de), di-

recteur des ponts et chaussées, conseiller de préfecture et législateur, né à Novi (Italie), le 28 décembre 1755, de « Ambroise de Ambrosys et de Jeanne-Catherine Vaccari »; fut d'abord membre du gouvernement ligurien, ensuite provediteur à Port-Maurice, directeur général des ponts et chaussées à Gênes, et devint, sous l'Empire, secrétaire général de la préfecture à Chiavari. Le 6 janvier 1813, il entra au Corps législatif pour y représenter le département des Apennins, et fut dans cette Assemblée jusqu'à la fin de l'Empire l'un des plus fidèles soutiens de Bonaparte. Par les traités de 1815, ce département était rentré dans ses anciennes limites.

Ameil (Auguste-Jean-Joseph-Gilbert, baron), officier général, né à Paris, le 6 janvier 1775, de « Gilbert Ameil, bourgeois de Paris », mort à Paris le 16 septembre 1822; fit d'abord partie de la garde nationale de Paris comme grenadier, devint ensuite sous-lieutenant dans le 10e bataillon d'infanterie légère, se signala à l'armée du Nord, dans les plaines de la Champagne et à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis adjoint aux adjudants généraux le 1er nivôse an II et aide de camp du général Desjardins le 6 nivôse an III, prit une part active aux sièges de Valenciennes, de Condé, du Quesnoy et de Maubeuge, se fit remarquer par sa bravoure en Hollande et sur le Rhin, puis dans le nord de l'Allemagne et dans le Hanovre, et fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Au combat de Hall, il fut blessé au bras droit (17 octobre 1806), se distingua à Oporto et fut, de ce chef, fait officier de la Légion d'honneur (13 août 1809), prit part à la campagne de Russie et fut promu général de brigade le 21 novembre 1812, fit encore la campagne de Saxe et de France, de 1813 à 1814, et contribua pour une large part à battre l'ennemi à Fontvannes près Troyes le 23 février 1814. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, mais, au retour de l'île d'Elbe, Ameil s'empressa de se rallier à son ancien chef et prit part à la campagne des Cent-Jours. Au retour définitif de Louis XVIII, il fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet : il se rendit alors en Angleterre et passa ensuite à Hanovre, fut arrêté à Lunebourg et conduit dans les prisons d'Hildesheim, et mis en jugement « comme prévenu de haute trahison » devant le premier conseil de guerre de la première division militaire et fut condamné à mort comme contumace, (15 novembre 1816). Par l'amnistie du 25 juin 1821, Ameil fut réintégré dans ses droits, titres, grades et honneurs. Admis à la retraite le 24 octobre suivant, il revint prendre sa résidence dans sa ville natale et y mourut en 1822. Il était baron de l'Empire.

Ameilhon (Hubert-Raoul), bibliothécaire et membre de l'Institut, né à Paris le 5 avril 1730, mort à Paris le 23 novembre 1811; s'occupa tout jeune d'histoire et d'archéologie et fut élu en 1766, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et en fut membre ordinaire en 1786. Lors de la réorganisation de l'Institut en l'an III, il devint membre résident de cette Académie, entra en l'an V à l'arsenal comme bibliothécaire. Sur l'ordre des autorités révolutionnaires, il présida à l'incinération d'un nombre considérable de documents concernant l'histoire de la monarchie et de la noblesse. Son principal ouvrage est une savante *Histoire du commerce et de la navigation des Egyptiens sous les Ptolémées*. Il est mort dans ses fonctions de bibliothécaire en 1811.

Amelot (Sébastien-Michel), évêque de 1789, né à Angers (Maine-et-Loire), le 5 septembre 1741, de « Denis-Michel Amelot, marquis de

Chaillou, et de Elisabeth Cohon », mort à Paris le 2 avril 1829; fut sacré évêque de Vannes le 23 avril 1775 et refusa de donner sa démission en l'an IX.

Amelot (Charles-Pierre), médecin, législateur et sous-préfet, né à Bost (Allier), le 29 juin 1760, de « Guillaume Amelot, marchand, et de Marie-Anne Rousset », mort à Cusset (Allier) le 23 juillet 1816; était médecin, quand il fut élu, en 1793, procureur de la commune de Cusset et membre du Directoire du département de l'Allier. Le 21 germinal an V, il fut élu député de l'Allier au conseil des Cinq-Cents. Après la session, le 27 frimaire an VIII, il fut nommé administrateur de la loterie nationale, et le 18 germinal an VIII, sous-préfet de Montluçon, poste qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire.

Amelot de Chaillou (Antoine-Léon-Anne), intendant et commissaire du roi pour la caisse d'amortissement, né à Paris, le 22 juillet 1760, de « Antoine-Jean-Jacques Amelot et de Françoise-Marie Legendre », mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 17 juillet 1824; fut pourvu, le 30 novembre 1783, de la charge de conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances dans les provinces de Bourgogne, Bresse et Dombes, Bugey, Valromey et Gex, et sous la Révolution, le 25 avril 1790, devint commissaire du roi au département de la caisse de l'extraordinaire. Le 24 octobre 1793, Amelot fut accusé par Robespierre de prévarication et, sur une motion de Billaud-Varennes, fut décrété d'arrestation dans la même séance.

Amelot de Chaillou (Denis-Jean, marquis d'), conseiller du roi et suppléant aux États généraux, né à Angers (Maine-et-Loire), le 15 août 1739, de « Denis-Michel Amelot, marquis de Chaillou, et de Elisabeth Cohon », mort à Paris le 6 mars 1791, était conseiller du roi en la grand'Chambre du parlement, quand il fut élu, le 5 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de l'Anjou. Il ne fut pas appelé à siéger.

Amey (Pierre-François, baron), général de division, né à Schlestadt (Bas-Rhin), le 2 octobre 1768, de « François-Pierre Amey, chirurgien major dans la légion suisse, et de Ursule Collignon », mort à Schlestadt, le 16 novembre 1850; entra comme cadet dans le régiment de Vigier le 2 octobre 1783, fut promu sous-lieutenant audit régiment le 17 juillet 1788, arriva rapidement, en passant par tous les grades, à celui de général de brigade le 8 frimaire an II, et fit partie de l'expédition de Saint-Domingue. Dès son retour de cette possession française, Amey fut fait membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, créé baron de l'Empire le 19 mars 1808, partit pour l'Espagne, prit une part glorieuse au siège de Girone (6 décembre 1809), se distingua particulièrement, le 19 août 1812, au combat de Polotsk, ce qui lui valut, le 19 novembre suivant, d'être promu général de division. Le 9 septembre 1815, Amey fut mis à la retraite, mais après les journées de 1830, il fut réintégré dans les cadres des officiers généraux et n'eut sa retraite définitive qu'en 1833.

Amiens (bailliage d'). Circonscription électorale de 1789.

Amiens (traité d'). Le 6 germinal an X (27 mars 1802), le traité de paix suivant fut signé entre la France et l'Angleterre, représentée par lord Cornwallis (Angleterre), et le prince Joseph Bonaparte (France). Par ce traité l'Angleterre conservait Ceylan, le continent de

l'Inde et l'île de la Trinité; la France conservait la Martinique et la Guadeloupe.

Amillet (P.), docteur en médecine et suppléant à l'Assemblée législative, né à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres); était docteur en médecine et officier municipal dans sa commune natale, quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant des Deux-Sèvres à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Amont (bailliage d'). Circonscription électorale de 1789.

Amou (d'). — Voir Caupenne (de).

Amsterdam (prise d'). Le 2 pluviôse an III, les Français s'emparèrent d'Amsterdam. Voici en quels termes cette prise fut annoncée à la séance de la Convention : « *Les représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Nous sommes à Amsterdam, chers collègues, et toute la Hollande est au pouvoir de la République. Le stathouder fuit avec toute sa famille, et si quelques places fortes tiennent encore, elles ne tarderont pas à ouvrir leurs portes; on nous affirme même que l'ordre en a été donné par les États généraux. Nous attendons des nouvelles officielles de l'entrée de nos troupes à La Haye pour nous y transporter et prendre les mesures provisoires qu'exigent les circonstances. Les avantages de cette brillante conquête pour la République sont immenses; elle lui donne des trésors, des magasins, des chantiers, des vaisseaux, et surtout, dans les affaires politiques et commerciales de l'Europe, une prépondérance dont il est impossible de calculer les effets et les suites. Deux d'entre nous vont se rendre à Paris, et vous communiqueront verbalement une foule de détails qui échappent nécessairement à la correspondance écrite. Nous ne vous parlons point de l'accueil brillant que nous avons reçu à notre entrée dans Amsterdam; nous croyons y avoir remarqué de la franchise et de la cordialité. Salut et fraternité.* » Signé : Bellegarde, Gillet, J.-B. Lacoste et Joubert. La ville d'Amsterdam était la capitale de la Hollande, située au fond du golfe de l'Y, qui communique avec le Zuyderzée. Elle devint sous l'Empire le chef-lieu du département du Zuyderzée.

Amville (d'). — Voir Bachelet.

Amy (Louis-Thomas-Antoine), magistrat et législateur, né à Janville (Eure-et-Loir), le 29 juillet 1760, de « maître Louis-Thomas Amy, lieutenant général civil et criminel au bailliage de la ville et châtellenie royale d'Yenville et des cinq baronnies du Perche, Gouet et Ressors, et de dame Marie-Marguerite-Agathe Grandvau », mort à Paris le 2 février 1832; était président du tribunal du district de Janville quand il fut élu, le 28 août 1791, député d'Eure-et-Loir à la Législative. Son passage dans cette Assemblée fut absolument nul, mais il fut beaucoup question de lui à la Convention. Accusé de corruption avec dix de ses collègues, il avait été mis en arrestation; on lui reprocha de s'être laissé gagner, alors qu'il était membre du comité de liquidation, par l'intendant de la liste civile. On obtint contre lui un décret d'accusation et il fut condamné. Mis en liberté plus tard, Amy devint, sous le gouvernement consulaire, juge au tribunal de première instance de la Seine (14 germinal an VIII) et conseiller à la cour de Paris (30 messidor an XII). Il occupa ces fonctions judiciaires jusqu'à sa mort, arrivée en 1832.

Amyon (Jean-Claude), agriculteur et législateur, né à Poligny (Jura) le 3 avril 1735, mort à Poligny le 17 juin 1803; s'occupait d'agriculture quand, le 6 septembre 1792,

il fut élu membre de la Convention par le département du Jura. Il vota la mort de Louis XVI, se rallia ensuite aux Girondins, fut des 73 conventionnels qui signèrent les protestations en leur faveur, et fut de ce chef, arrêté et incarcéré aux Madelonnettes. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il reprit sa place à la Convention. Le 22 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens, y siégea jusqu'à l'an VI, puis se retira dans son pays. Sous le Consulat, Amyon fut nommé adjoint au maire de Poligny et mourut peu après.

Ancel (Louis), officier général, né à Deneuvre (Meurthe) le 25 août 1736, du « sieur Dominique Ancel, docteur en droit, avocat, résident à Baccarat, et de demoiselle Henriette Gaillard, son épouse »; entra dans l'armée comme hussard au 3e régiment le 28 mars 1757, y devint fourrier en 1762, et au moment de la Révolution nous le retrouvons capitaine (7 mai 1789), il prit part aux premières campagnes de la Révolution, fut promu général de brigade le 15 août 1793, et fut retraité le 5 pluviôse an III.

Ancelin. — Voir Chambon de Saint-Quentin.

Ancenis (prise d'). Une bande de cent vingt chouans occupait cette ville et se disposait à enlever vingt ou trente femmes patriotes quand le 7 juillet 1793, les représentants en mission Merlin et Gilet entrèrent dans cette ville, à la tête de l'avant-garde de l'armée commandée par le général Canclaux. A la vue des troupes républicaines, cette bande prit la fuite sans avoir pu exécuter son infâme projet. La ville d'Ancenis est un chef-lieu d'arrondissement du département de la Loire-Inférieure, situé sur la Loire et possède un petit port de commerce.

Ancône (prise d'). Cette place forte fut cédée à la France par le traité de Tolentino, en l'an V, puis fut assiégée en l'an VII par un corps d'armée composé d'Autrichiens et d'Italiens. Le siège dura 105 jours et le général Monnier, qui commandait les Français, ne pouvant plus lutter, fut forcé de se rendre le 25 brumaire an VIII, mais obtint les honneurs militaires pour la garnison réduite à 1 600 hommes qui rentrèrent en France.

Andaye (prise des camps d'). Les Espagnols réduits à la dernière extrémité et surtout pris par la faim se virent forcés d'abandonner les deux camps qu'ils avaient en deçà d'Andaye, perdant tous leurs équipages et laissant Andaye au pouvoir des Français. Andaye ou Hendaye est une petite commune du département des Basses-Pyrénées, baignée par la rivière la Bidassoa, venant d'Espagne.

Andelle (Joseph-Roch), notaire et homme politique, né à Maisons-sur-Seine (Seine), le 14 décembre 1744, de « Roch Andelle, serrurier, et de Marie-Madeleine Fléau »; fut élu, en novembre 1789 membre de la municipalité de Paris, au titre de notable adjoint au tribunal de police.

Andigné de la Blanchaye (Louis-Marie-Auguste-Fortuné, comte d'), maréchal de camp et législateur, né à Angers (Maine-et-Loire), le 12 janvier 1765, de « Guy-René-Charles-François, comte d'Andigné, ancien officier de dragons, et de Louise-Joséphine de Robien », mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 30 janvier 1857; débuta, en 1779, comme aspirant de marine, devint enseigne de vaisseau en 1782, puis lieutenant en 1786. Au moment de la Révolution il était major. Emigré en 1791, il fit campagne avec les princes contre la France. Nous lisons dans le *Dictionnaire des Parlementaires*, qu'après le 18 brumaire, d'Andigné se rendit au palais du Luxembourg,

pour y proposer à Bonaparte de jouer le rôle de Monck, au profit des Bourbons, mais que ce dernier, s'y étant absolument refusé, le décida à entrer dans la conspiration Cadoudal. Arrêté, il fut conduit à la prison du Temple, ensuite à Dijon, à Salins et au fort de Joux, puis il s'évada. Au retour des Bourbons, il rentra en France, le grade de maréchal de camp qu'il avait gagné en se battant contre la France lui fut conservé. Pendant les Cent Jours il tenta de soulever l'Anjou, mais Louis XVIII s'étant réinstallé aux Tuileries, il licencia le corps de royalistes qu'il avait organisé contre Bonaparte. Nommé au commandement du département de Maine-et-Loire, il présida le collège électoral de ce département et, le 7 août 1815, il fut nommé pair de France. Dans cette assemblée il resta un fougueux royaliste et vota la mort du maréchal Ney. A l'avènement de Louis-Philippe et lorsqu'on mit aux voix, à la Chambre des pairs, la déchéance de Charles X, d'Andigné se retira pour ne plus siéger. En 1832, lors du soulèvement provoqué par la duchesse de Berry, il fut un des premiers à prendre les armes en sa faveur, il fut arrêté et détenu quelque temps à Angers. Il se décida ensuite à vivre dans la retraite jusqu'à sa mort. En 1815, il avait été promu lieutenant général, chevalier de la Légion d'honneur, puis commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Andigné de Villeguyer (Charles-Jean d'), capitaine et suppléant aux États généraux, né à Angers (Maine-et-Loire) le 16 février 1750, fut d'abord page de la grande écurie du roi; entra ensuite dans l'artillerie, et était, en 1785, capitaine en second de cette arme. Le 5 avril 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée d'Anjou, mais n'eut pas l'occasion de siéger, fut fait chevalier de Saint-Louis le 23 mars 1791 et mis à la retraite le 1er juin de la même année.

Andlau (Benoît-Antoine-Frédéric, baron d'), abbé et législateur, né à Hombourg (Haut-Rhin), le 15 août 1761, de « Frédéric-Antoine-Maximilien d'Andlau, lieutenant général, et de Salomé de Ferrette », mort à Eichstadt (Bavière) le 6 juin 1839; était, au moment de la Révolution, abbé et prince de Murbach. Le 1er avril 1789 il fut élu député du clergé aux États généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt. Il siégea à droite et protesta vivement contre la suppression, par la Constituante, des maisons religieuses d'Alsace. Après l'expiration de son mandat, il émigra en Allemagne et y séjourna jusqu'à sa mort.

Andlau de Hombourg (Frédéric-Antoine-Marc, baron d'), maréchal de camp et législateur, né à Hombourg (Haut-Rhin), le 15 avril 1736, de « François-Joseph-Frédéric d'Andlau et de Marie-Anne de Reinach-Werth »; était maréchal de camp quand il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Haguenau et Wissembourg. Dans cette Assemblée il se rapprocha du tiers état, puis eut un rôle très modeste à la Constituante. Peu après, il fut président du district d'Huningue. Le 7 août 1816, il fut nommé conseiller général.

Andrault (Jean-Baptiste), bourgeois et suppléant aux États généraux, né à Saint-Sauvant (Vienne), le 11 juin 1743, de « François Andrault, notaire », mort à Melle (Deux-Sèvres) le 2 mai 1798; était propriétaire à Melle quand il fut élu, le 28 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux, mais ne fut pas appelé à siéger. Il mourut en 1798.

André (Charles-Michel), suppléant

dans les eaux et forêts et législateur, né à Longny (Orne), le 7 septembre 1755, de Louis-André, lieutenant particulier des eaux et forêts du Perche, mort à Longny le 13 mai 1800; remplissait les fonctions de lieutenant général des eaux et forêts à Longny au moment où la Révolution éclata. Nommé en 1790 l'un des administrateurs du département de l'Orne, les électeurs du même département l'élurent le 8 septembre 1791 député à la Législative. Il n'y prit jamais la parole.

André (Laurent-Yves Antoine), notaire et législateur, né à Remiremont (Vosges) le 20 août 1750, mort à Ramonchamp (Vosges) le 24 mai 1796; fut pourvu, le 20 novembre 1775, de la charge de notaire royal à Remiremont. Le 1er septembre 1791, il fut élu député des Vosges à la Législative. Il avait été en 1790 élu administrateur de ce département.

André (François-Etienne-Jean-Baptiste), maire de Lille, né à Amiens (Somme) le 22 décembre 1735, mort à Lille (Nord) le 30 juillet 1812; était maire de Lille quand en 1792 Albert de Saxe le somma de se rendre. André, au nom de la municipalité lilloise lui répondit ces fières paroles : « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à notre poste, nous ne sommes pas des parjures! » On inaugura à Lille, en 1882, le buste de ce patriote qui fut placé dans le palais Rameau.

André (Jean-Pierre), agent de district et législateur, né à Sainte-Enimie (Lozère), le 21 avril 1767, du « sieur Louis-André et de demoiselle Thérèse Evesque », mort à sa terre de d'Arthé (Yonne) le 28 janvier 1850; était agent de district quand les électeurs de la Lozère l'élurent le 23 vendémiaire an IV député au conseil des Cinq-Cents. Il vota constamment avec la droite. Au 18 fructidor, il fut condamné à la déportation, mais il échappa à l'arrestation en se réfugiant en Allemagne. Rentré après le 18 brumaire, il resta à l'écart des affaires; mais au retour de Louis XVIII, André fit acte d'adhésion à la restauration monarchique. Le 18 août 1814, le roi lui accorda des lettres de noblesse, et le 5 octobre suivant, la croix de Saint-Louis. Le 22 août 1815, il fut élu député de la Lozère et vit son mandat renouvelé en 1816, en 1822, en 1824, en 1827 et en 1830. Il ne cessa de siéger à droite, approuvant tous les actes liberticides de la Restauration et fut on ne peut plus docile à tous les ministères qui se succédèrent de 1825 à 1830.

André (Claude, baron), évêque concordataire, né à Montluel (Ain) le 30 mai 1743, mort à Paris le 25 août 1818; était chanoine à Troyes quand, après le Concordat, il fut sacré évêque de Quimper (19 floréal an X), donna sa démission deux ans après et devint, en mars 1806, l'un des chanoines de la chapelle Saint-Denis.

André (Jean-François), magistrat et législateur, né à Toul (Meurthe), le 4 avril 1767, « de monsieur Jean-François André, avocat au parlement de Metz, et de dame Marguerite Calard », mort à Colmar (Haut-Rhin) le 15 octobre 1848; était avocat à Strasbourg depuis 1792 quand il fut nommé, le 21 janvier 1793, procureur général syndic du Bas-Rhin, devint ensuite maire de Strasbourg (an II). Le 26 germinal an VI, il fut élu député du Bas-Rhin au conseil des Cinq-Cents. André siégea à gauche et, au lendemain du 18 brumaire, fut exclu de la représentation nationale comme faisant partie de « l'opposition turbulente », mais ne tarda pas à se rallier à Bonaparte et, le 10 juin 1811, fut nommé conseiller à la cour de Colmar.

Sous la Restauration il fut élu député de l'opposition dans le Haut-Rhin (1827) et vit son mandat renouvelé aux élections de 1830, 1831 et 1833. Dans ces différentes assemblées il prit siège au centre gauche.

André de Bellevue (Antoine-Balthazar-Joseph d'), conseiller au parlement, législateur et directeur général de police, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 2 juillet 1759, de « Jacques-Joseph-Gabriel-Benoît d'André, conseiller en la cour des comptes d'Aix, et de Anne-Jeanne-Françoise de Payan de Saint-Martin », mort à Paris le 16 juillet 1825; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 14 avril 1779, de la charge de contrôleur au parlement d'Aix. Le 5 avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée d'Aix, fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers état, puis fut nommé membre du comité de Constitution. Il fut très actif et prit la parole dans une foule de circonstances. M. Octave Teissier, dans son excellent ouvrage sur les constituants de la Provence, nous donne sur ce législateur une foule de détails intéressants, mais l'exiguïté de notre cadre nous forçant d'être assez bref, nous nous contentons d'énumérer rapidement l'attitude d'André à la Constituante. Il se prononça pour l'institution du jury au civil et au criminel, pour l'amovibilité des juges, proposa la création d'un tribunal de cassation, appuya la motion de Robespierre tendant à exclure du ministère, pendant quatre ans, les membres des législatures du tribunal de cassation, etc. Élu président de l'Assemblée le 31 juillet 1790, plus tard il ne voulut pas admettre que Louis XVI après son retour de Varennes, fut mis en cause et réussit à faire écarter la question de déchéance. Les actes de ce législateur qui suivirent ne furent pas plus libéraux; il s'attacha à combattre le plus possible la liberté de la presse. Ce fut du reste son dernier acte réactionnaire, car le mandat de la Constituante venait d'expirer. Il se retira dans la vie privée et se livra au commerce. Suspecté d'entretenir des relations avec les émigrés et d'être un accapareur, il fut inquiété en 1792. Il prit alors le parti de se réfugier en Angleterre, en se donnant complètement au parti royaliste. A la rentrée des Bourbons en 1814, il fut récompensé de son zèle réactionnaire et on le nomma directeur général de la police, et ensuite intendant de la maison du roi. Pendant les Cent-Jours, il resta fidèle à Louis XVIII et reprit ses fonctions d'intendant des domaines de la couronne, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée en 1825.

Andrei (Antoine-François), homme de lettres et législateur, né à Moita (Corse) le 3 août 1733, mort à Moita le 4 mai 1815; était avant la Révolution homme de lettres et compositeur. Il vint à Paris pour y faire passer, au théâtre de Monsieur, plusieurs opéras-bouffes traduits de l'italien. Le 18 septembre 1792, il fut élu, par la Corse, membre de la Convention; il siégea parmi les Girondins et vota, dans le procès de Louis XVI, pour « la détention ». Décrété d'arrestation après le 31 mai 1793, il fut conduit dans une maison d'arrêt, et ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Il revint siéger à la Convention, le 18 frimaire an III. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et à l'expiration de son mandat il ne reparut plus sur la scène politique.

Andréossy (Victor-Antoine, comte), officier général, né à Ventenac (Aude) le 7 octobre 1747, mort à Antibes (Var) le 14 novembre 1819, débuta dans l'armée le 1er janvier 1766 comme lieutenant en 2e, de-

vint capitaine en 1777, sous-directeur des fortifications à Saint-Malo, le 22 floréal an III, fut promu général de brigade le 7 thermidor an VII, fut fait, le 19 frimaire an XII, membre de la Légion d'honneur et officier du même ordre, le 23 nivôse de la même année. Il prit sa retraite le 22 juillet 1814. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 20 février 1791. Dans ces différentes campagnes de la Révolution, il avait été blessé devant Perpignan le 17 juillet 1793.

Andréossy (Antoine-François, comte), général, ambassadeur et législateur, né à Castelnaudary (Aude), le 6 mars 1761, de « noble Pierre-Jérôme Andréossy et de dame Jeanne-Marie Gilders », mort à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 10 septembre 1828; embrassa la carrière militaire et devint chef de bataillon d'artillerie à l'armée d'Italie. Promu, le 30 floréal an V, général de brigade, il fut chargé de reconnaître l'endroit où le Lisongs était guéable ; il en fit l'épreuve lui-même et traversa à pied cette rivière. Il fit par la suite partie de l'expédition d'Égypte, et, de retour en France, contribua au coup d'État du 18 brumaire; il était alors chef d'état-major de Bonaparte. Un an après, il était général de division. Après la paix d'Amiens, il fut envoyé à Londres comme ambassadeur, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et grand officier du même ordre le 25 prairial suivant, accepta le poste d'ambassadeur à Vienne, et, après la victoire de Wagram, il occupa le poste de gouverneur militaire de Vienne. Le 24 février 1809 il avait été créé baron de l'Empire. En 1813 il fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople. Au retour de Louis XVIII il fut nommé chevalier de Saint-Louis, puis il accepta de Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, un siège à la Chambre des pairs. A la chute définitive de ce dernier il cessa de siéger dans la Chambre haute, et ce n'est qu'en 1827 que l'arrondissement de Castelnaudary l'envoya siéger au palais Bourbon comme député de l'opposition. Il mourut moins d'un an après son élection.

Andrieu (César-Pierre), avocat fiscal et législateur, né à Maringues (Puy-de-Dôme), le 31 mars 1735, mort à Tiranges (Haute-Loire), le 28 septembre 1809; était avocat général fiscal du duché de Montpensier quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Riom. Après l'expiration de son mandat, il se retira dans ses foyers et fut, le 3 floréal an VIII, nommé maire d'Aigueperse.

Andrieu (Pierre-Jean), électeur à Limoux et suppléant à la Législative, né à Limoux (Aude) ; était électeur dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de l'Aude à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Andrieux (François-Guillaume-Jean-Stanislas), avocat, homme de lettres, législateur et professeur, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 6 mai 1759, de « Guillaume Andrieu (*sic*), directeur des comptes de la régie des fourrages de l'armée, et de demoiselle Josèphe-Nicole de Sens », mort à Paris, le 9 mai 1833 ; se fit recevoir avocat en 1781, entra dans l'administration des finances où il devint chef de division, donna sa démission en 1793 et s'adonna aux lettres. En l'an III, il fut nommé juge au tribunal de cassation et entra à l'Institut, en floréal an IV. Le 26 germinal an VI, il fut élu député au conseil des Cinq-Cents par le département de la Seine et se fit le champion de la liberté de la presse. Le 4 nivôse an VIII il fut nommé membre du Tribunat et soutint

de ses votes et de ses discours l'indépendance de ce corps. Ayant cessé de plaire en haut lieu, il fut éliminé de cette Assemblée; quelque temps après il accepta le poste de professeur de grammaire et de belles-lettres à l'école polytechnique. Devenu bibliothécaire du Sénat et décoré, il fut pourvu, en 1814, de la chaire de littérature française au Collège de France, et, en 1829, choisi comme secrétaire perpétuel de l'Académie française. Ses principales œuvres sont des comédies : *Anaximandre*, *les Étourdis*, *le Souper d'Auteuil*, *le Vieux Fat*. On a de lui également un conte en vers, *le Meunier de Sans-Souci*.

Andrieux (Pierre-Jean), propriétaire et législateur, né à Parthenay (Deux-Sèvres) le 26 août 1754, mort à Parthenay le 21 juillet 1829; était propriétaire quand les électeurs de l'arrondissement de Parthenay l'élurent le 10 mai 1815, leur représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sa vie politique cessa avec la chute de l'Empire.

Andryane (Gangulphe), propriétaire et législateur, né à Liège (Belgique), le 11 février 1753, de « Gangulphe Andryane et de Anne-Catherine Moyse », mort à Paris le 29 septembre 1828; était propriétaire à la Chapelle-Godefroy quand il fut élu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours pour l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Après cette courte législature, il se retira de la vie politique et vint résider à Paris, où il mourut en 1828.

Andurand (Antoine), avocat, législateur et magistrat, né à Villefranche (Aveyron), le 3 avril 1747, de « Jean-François Andurand, avocat, et de Marie Lobinhes », mort à Villefranche le 12 juillet 1818; était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue. A l'expiration de son mandat, il fut élu, le 17 septembre 1791, l'un des administrateurs de l'Aveyron, et le 24 vendémiaire an IX président du tribunal criminel du même département.

Angers (sénéchaussée d'). Circonscription électorale de 1789.

Anglès (Charles-Grégoire), magistrat et législateur, né à Veynes (Hautes-Alpes), le 30 septembre 1753, de « monsieur Jacques Anglès, conseiller du roi, juge de la maîtrise de Grenoble, seigneur de Veynes, et de dame Marguerite Allard », mort à Veynes le 5 mai 1834; était maire de sa commune quand il entra, le 6 janvier 1813, au Corps législatif où il siégea jusqu'à la chute de l'Empire, parmi les membres dociles de cette Assemblée.

Anglure (d'). — Voir Franc.

Ango (Louis-Hector-Amédée), bailli et législateur, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 14 novembre 1739; fut pourvu, le 28 juin 1770, de la charge de bailli de robe longue, lieutenant général civil et criminel du bailliage de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le 30 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Coutances. Il prit une seule fois la parole pour faire voter par la Constituante l'incompatibilité des fonctions municipales avec celles de judicature.

Angosse (Jean-Paul, marquis d'), maréchal de camp, grand sénéchal et législateur, né à Arthez-d'Asson (Basses-Pyrénées), le 18 juin 1732, des Étienne d'Angosse, baron d'Angosse, mousquetaire, capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, et de demoiselle Marie d'Incamps de Loubie », mort au même lieu le 3 mars 1798; avait

été, avant la Révolution, gouverneur d'Armagnac et grand sénéchal puis était maréchal de camp; quand il fut élu, le 24 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux, par la sénéchaussée d'Armagnac. Il siégea à droite de cette Assemblée, et, devenu suspect, il fut arrêté en 1793, et ses biens furent confisqués. Le 10 ventôse an V, d'Angosse obtint au conseil des Cinq-Cents l'annulation de cet arrêté. Deux ans après, il mourut dans son lieu natal.

Angosse (Pierre-Constant-Gabriel-Joseph, marquis d'), officier et législateur, né à Arthez-d'Asson (Basses-Pyrénées), le 4 octobre 1774, de « Jean-Paul, marquis d'Angosse, et de demoiselle Louise Pétronille d'Usson de Bonnac », mort à Paris le 20 décembre 1835; était officier subalterne avant la Révolution, émigra en 1791 et ne rentra que dix ans après; fut nommé maire de sa commune, puis chambellan de l'Empereur. Nommé préfet des Landes en 1810, il obtint la croix d'officier de la Légion d'honneur le 5 novembre 1813, et fut destitué au retour des Bourbons en 1814. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le nomma préfet du Haut-Rhin, poste qu'il occupa jusqu'au retour définitif de Louis XVIII, se rallia complètement à ce dernier, qui le nomma pair de France le 5 mars 1819. Il vota jusqu'en 1830 avec les monarchistes purs et à l'avènement de Louis-Philippe sut se faire maintenir sur son siège de la Chambre haute.

Angoulême (sénéchaussée d'). Circonscription électorale de 1789.

Angoulême (Louis-Antoine de Bourbon, duc d'), grand prieur de France, législateur et général, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 6 août 1775, de « Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, et de Marie-Thérèse de Savoie », mort à Goritz (Autriche) le 3 juin 1844; était grand prieur de France quand il émigra en 1789 avec son père, et resta un an à Turin, près de son grand-père le roi de Sardaigne. Parti en Allemagne en 1792, il prit le commandement d'un corps d'émigrés, suivit Louis XVIII à Varsovie, puis à Hartwell. Profitant des succès remportés en 1814 par Wellington, il partit pour la France, débarqua à Saint-Jean-de-Luz le 2 février, et gagna Bordeaux. Le 15 mai, il fut nommé colonel général des cuirassiers et des dragons et grand amiral de France. Lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe, le duc d'Angoulême se dirigea sur Toulouse et Nîmes pour y organiser la résistance. La défection de ses troupes le décidèrent à s'embarquer pour Barcelone. Après Waterloo il revint en France et organisa dans le Midi des corps de volontaires royaux. En août 1815, il fut nommé président du collège électoral de la Gironde. Comme prince du sang il prit siège à la Chambre des pairs, mais y siégea fort peu. Le 29 janvier 1823, il fut nommé généralissime de l'armée française, lors de la guerre d'Espagne. A la mort de Louis XVIII il devint le Dauphin de France et, après la chute de Charles X son père, il tenta de rallier les débris de l'armée royale, mais échoua. Il prit alors la route de l'exil.

Angran d'Alleray (Denis-François), lieutenant civil au Châtelet, né à Paris, en 1715, de « messire Louis-Euverte Angran, chevalier conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et intendant du commerce, et de dame Marie-Elisabeth de Nové », exécuté à Paris le 28 août 1794; était lieutenant civil au Châtelet de Paris quand il fut arrêté et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, convaincu « de complot et de conspiration contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple français et d'avoir fait passer de l'argent aux émigrés ».

Anguissola de Grassano (Ranuce-Charles-Joseph-Marie-François-Paul-Louis-Balthazar-Gaspard, comte), propriétaire et législateur, né à Plaisance (Italie) le 15 janvier 1752, mort au même lieu le 31 mars 1825; était propriétaire quand Napoléon l'appela à faire partie du Sénat conservateur le 18 août 1809. Le 29 septembre de la même année, il fut créé comte de l'Empire. Il ne cessa de siéger jusqu'à la fin de ce régime, et, après les traités de 1815, se retira dans son pays redevenu italien.

Anisson-Duperron (Étienne-Alexandre-Jacques), directeur de l'imprimerie royale, né à Paris en 1748, de « Jacques Anisson, directeur de l'imprimerie royale », exécuté dans la même ville, le 25 avril 1794; était directeur de l'imprimerie nationale exécutive quand il fut arrêté, jugé par le tribunal révolutionnaire de Paris et condamné à mort, convaincu « d'avoir conspiré dans la commune de Brutus, ci-devant Ris, tendant à allumer la guerre civile, pour l'effet de laquelle les citoyens de cette commune ont été armés les uns contre les autres et par suite de laquelle il a été distribué des sommes considérables pour obtenir l'élargissement d'un des conjurés ».

Anisson Duperron (Alexandre-Jacques-Laurent), préfet et législateur né à Paris, le 27 octobre 1776, de « messire Étienne-Alexandre-Jacques Anisson-Duperron, directeur de l'imprimerie royale, et de dame Françoise de Chabenat »; fut nommé préfet de l'Arno, nouveau département français, en 1808, et un an après auditeur au conseil d'État, puis directeur de l'imprimerie impériale. A l'avènement de la Restauration, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'État (30 décembre 1814), tout en conservant sa place de directeur de l'imprimerie royale. Au retour de l'île d'Elbe il perdit sa position, mais presque aussitôt après Louis XVIII le réintégra dans ses fonctions. Le 20 février 1830, il fut élu député par l'arrondissement d'Ambert, fut réélu en 1833 à Yvetot, se maintint dans le même collège électoral en 1837 et enfin fut nommé pair de France, le 9 juillet 1845. Anisson-Duperron a publié deux ouvrages sur l'économie politique : *De l'affranchissement du commerce et de l'industrie*, et *Essai sur les traités de commerce de Méthuen*. Il fut toujours un libre échangeur.

Anlezy (d'). — Voir Damas (de).

Annecy (Jean-Louis), propriétaire et législateur né à Saint-Domingue; était propriétaire dans cette colonie quand il fut élu, le 22 germinal an V, député au conseil des Anciens, devint secrétaire de cette Assemblée le 1er prairial an VII. Son mandat expiré, il retourna à Saint-Domingue et prit parti pour Toussaint-Louverture contre la France.

Annonay (sénéchaussée d'). Circonscription électorale de 1789.

Anquetin de Beaulieu (François-Noel), magistrat et législateur, né à Lyons-la-Forêt (Eure) le 23 novembre 1741, mort à Paris le 15 février 1800; fut pourvu, le 19 novembre 1770, de la charge de président en l'élection de Lyons-la-Forêt, devint sous la Révolution accusateur public, puis procureur général syndic de la Seine-Inférieure, fut déclaré suspect de modérantisme en 1793 et se tint éloigné des affaires. Le 25 germinal an VII il fut élu député de son département au conseil des Anciens. Rallié au 18 brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, mais ne siégea que très peu de temps, car la mort le surprit sur son siège de député.

Aurich (Jean-Tobie), greffier, législateur et magistrat, né à Wissembourg (Bas-Rhin); était greffier du tribunal du département du Bas-Rhin quand il fut élu, le 24 vendémiaire an VII, député de ce département au conseil des Cinq-Cents. Il ne siégea qu'un an, puis fut nommé commissaire près le tribunal civil de Wissembourg, le 28 prairial an VIII.

Anseaume (Louis-Michel), homme de loi, législateur et juge de paix, né à Carel (Calvados) en février 1748, mort à Douville (Calvados) le 27 juillet 1838, était homme de loi quand il fut élu, en 1790, l'un des administrateurs du département du Calvados. Le 9 septembre 1791 il fut élu, par le même département, député à la Législative. A l'expiration de son mandat il fut nommé juge de paix du canton de Douville.

Anselme (Joseph-Bernard-Modeste d'), officier général, né à Apt (Vaucluse), le 22 juillet 1740, de « Joseph d'Anselme et de Rose Bernard », mort à Paris le 17 septembre 1814; entra dans l'armée le 2 septembre 1745 comme lieutenant au régiment de Soissonnais, fut plus tard, le 20 février 1774, major du régiment de Périgord et le 17 juillet 1777 chef de bataillon du même régiment; devint, sous la Révolution, général de brigade (20 mai 1791), et fut promu lieutenant général le 22 mai 1792, fut suspendu comme noble le 3 février 1793. Devenu suspect, il fut décrété d'arrestation le 14 du même mois, et ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Il avait fait les campagnes de Corse, de 1761 à 1762, et celles d'Amérique de 1780 à 1782.

Anson (Pierre-Hubert), receveur général et législateur, né à Paris, le 11 juin 1744, de « Hubert Anson, maître ès-arts à l'Université de Paris, et de Françoise-Élisabeth Legrand », mort à Paris le 18 novembre 1810, fut pourvu, le 17 décembre 1783, de la charge de receveur général des finances de la généralité de Grenoble, exercices impairs. Le 18 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la Ville de Paris. Il prit souvent la parole et soutint les plans financiers de Necker. A l'expiration de son mandat il fut élu le 21 octobre 1791, l'un des administrateurs du département de la Seine et quitta ces dernières fonctions lors de la nomination de Pétion à la mairie de Paris. Devenu suspect en 1793, il échappa aux poursuites en se cachant chez un membre de la société des Jacobins et resta étranger aux affaires jusqu'en l'an VIII. A cette époque il fut nommé caissier général des postes et conseiller général de la Seine, et en l'an X il obtint la place d'administrateur du Prytanée français. En dehors de la politique il s'adonna à la littérature et publia une traduction des *Odes d'Anacréon*.

Antéroche (Alexandre César d'), évêque et législateur, né à Murat (Cantal) en 1721, mort en émigration, à Londres, le 28 janvier 1793; était évêque de Condom quand il fut élu le 3 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Nérac, siégea et vota avec les partisans de l'ancien régime. Après la session il émigra, se rendit à Londres où il mourut en 1793.

Anthing (Charles Henry-Guillaume, baron), officier général, né à Gotha (Saxe) le 11 novembre 1766; entra en 1783 comme cadet au service de Saxe, passa au service de la Hollande le 19 octobre 1786 comme enseigne au régiment de Saxe-Gotha, devint capitaine dans la 7ᵉ demi-brigade, fut promu colonel le 23 octobre 1806, aide de camp du roi de Hollande le 7 mai 1808, et général major le 17 février 1809, passa au service de la France avec son grade le 10 novembre

1810. Il fut créé baron de l'Empire le 19 juillet 1813, et nommé commandeur de la Légion d'honneur le 19 août 1813, puis donna sa démission, le 7 août 1814. Dans la campagne de Prusse, il avait été blessé à la bataille d'Eylau de trois coups de feu.

Anthoine (François-Paul-Nicolas), lieutenant général de bailliage et législateur, né à Boulay (Moselle) le 18 mars 1758, mort à Metz (Moselle) le 19 août 1793; fut pourvu, le 20 octobre 1784, de la charge de conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial de Boulay, embrassa avec ardeur le grand mouvement de 1789 et fut élu, le 30 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Sarreguemines. Il siégea à gauche et se montra l'adversaire résolu de la royauté. En 1790, le Châtelet avait pris un décret de prise de corps contre Danton, accusé d'avoir « tenu des discours de nature à compromettre l'ordre public »; le club des Cordeliers porta plainte contre le Châtelet devant l'Assemblée nationale; c'est alors qu'Anthoine se fit le champion, en quelque sorte, de Danton, en proposant la mise en accusation des membres du tribunal du Châtelet. Le débat fut étouffé; néanmoins le Châtelet se vit dans l'obligation de révoquer sa sentence. Anthoine aborda souvent la tribune et toujours pour la cause des déshérités. Il demanda avec persistance la suppression des titres, noms et armoiries, devint ensuite secrétaire de la Constituante. Plus tard, il demanda l'abolition des ordres de chevalerie. Après la séparation de la Constituante, Anthoine fut nommé maire de Metz. Le 5 septembre 1792 il fut élu membre de la Convention par le département de la Moselle. Rigide dans ses principes, républicain d'une pureté incontestable, Anthoine ne se démentit pas un seul instant; il prit place à la Montagne et, appelé à se prononcer sur le sort de Louis XVI, il n'hésita pas un seul instant et vota pour la « mort ». Envoyé en mission en 1793 dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, il y déploya une grande énergie, ce qui intimida fort les ennemis de la chose publique; malheureusement il fut enlevé en peu de temps par une maladie de poitrine, à l'âge de 35 ans, regretté de tous les patriotes et de ses amis de la Montagne de la Convention. Thirion, son collègue, annonça en ces termes le décès à la Convention : « La Convention nationale vient de perdre un de ses membres les plus purs et les plus zélés. Ses obsèques se firent le lendemain 20 août; on y remarquait principalement cette inscription, qui peint bien le caractère de cet excellent citoyen : *Il est mort l'ami de ses ennemis et il sera toujours à la mémoire de son ami.* » Il légua, par testament, tous ses biens à la nation.

Anthoine de Saint-Joseph (Antoine-Ignace, baron d'), commerçant et législateur, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 21 septembre 1749, de « André d'Anthoine et de Madeleine Rous de la Mazelière », mort à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 28 juillet 1826; s'adonna au commerce, monta de nombreux établissements en Orient, et fut créé baron par Louis XVI. En 1786, il revint en France, se maria avec Mlle Clary, belle-sœur de Bernadotte. A l'avènement de la Révolution, il se retira à Gênes, revint à Marseille et, après le 18 brumaire, il fut nommé membre de la chambre du commerce, fut ensuite décoré de la Légion d'honneur, établit un majorat sous le titre de baron de Saint-Joseph et devint maire de Marseille en 1805. Au retour de l'île d'Elbe, Anthoine de Saint-Joseph fut élu le 15 mai 1815, représentant des Bouches-du-Rhône à la Chambre des Cent-Jours. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Anthoinet (Charles-Victor), conseiller de préfecture et homme politique, né à Nancy (Meurthe), le 28 juillet 1755, de « Jean-François Anthoinet, avocat suivant la cour, et de Marie Houselot, son épouse »; était conseiller de préfecture de la Meurthe, quand il fut élu en 1810, par ce département, candidat au Corps législatif. Le Sénat n'ayant point ratifié ce vote, Anthoinet ne siégea pas.

Anthouard (Charles-Nicolas Vraincourt, baron d'), général et législateur, né à Verdun (Meuse), le 7 avril 1773, de « monsieur Nicolas Catherine d'Anthouard, écuyer, pensionnaire du roi, et de dame Louise-Scholastique de Watrouville »; mort à Paris le 14 mars 1852, entra dans l'armée en 1789, comme sous-lieutenant d'artillerie, fit les campagnes des Alpes et d'Italie, et fit ensuite partie de l'expédition d'Égypte, prit part aux combats d'Alexandrie et des Pyramides, fut promu chef de bataillon, partit pour la Syrie sous les ordres de Lannes, fut nommé colonel en l'an VIII et membre de la Légion d'honneur en l'an XII; général de brigade en 1806, il se distingua à la bataille de Wagram, prit une part active à la bataille de la Moskowa, où il fut blessé par un boulet. Sous Louis XVIII, ses titres lui furent conservés et il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur. En 1826 il fut élu député de la Meuse par le grand collège et vota toujours avec les ministériels. N'ayant pas été réélu aux élections suivantes, d'Anthouard se confina, jusqu'en 1830, dans ses devoirs militaires. Louis-Philippe se l'attacha et le fit pair de France en 1832, et il fut mis à la retraite en 1848.

Antiboul (Charles-Louis), avocat et législateur, né à Saint-Tropez (Var), le 20 mai 1752, de « Charles-Antoine Antiboul et de demoiselle Magdelene Aubert, mariés », exécuté à Paris le 31 octobre 1793; fut d'abord avocat à Saint-Tropez, ensuite procureur syndic, puis administrateur du Var. Le 6 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention, et dans le procès du roi vota pour la « détention », partit en mission en Corse le 29 mars 1793, et de retour à Paris fut impliqué dans le procès des Girondins, et fut condamné à mort.

Antigny (d'). — Voir Damas (de).

Antoine (François-Louis), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 7 mai 1744, « de messire François-Claude Antoine, écuyer, garçon ordinaire de la chambre du roi, et de dame Marie Faubau, femme de chambre de madame Adélaïde de France »; entra dans l'armée le 30 janvier 1761, comme cornette dans le régiment de Vogüé. Nous le retrouvons capitaine le 14 janvier 1772, monta rapidement en grade, fut promu lieutenant-colonel du 9e régiment de cavalerie, le 25 juillet 1791, chef de brigade le 16 mai 1792, puis général de brigade le 8 mars 1793, fut suspendu le 19 août de la même année, et autorisé à prendre sa retraite le 3 ventôse an III.

Antonelle (Pierre-Antoine, marquis d'), capitaine et législateur, né à Arles (Bouches-du-Rhône), le 17 juin 1747, de « Pierre-François d'Antonelle, seigneur de Pinet, et de Thérèse-Agathe de Sabatier de la Mélière », mort à Arles le 26 novembre 1817; embrassa d'abord la carrière des armes, devint sous-lieutenant, puis capitaine au régiment de Bassigny-infanterie, et quitta le service en 1782. En 1789, il se donna complètement à la Révolution, publia un écrit intitulé *Catéchisme du Tiers État.* Sa popularité le fit acclamer maire de sa ville natale. Le 30 août 1791, il fut élu député des Bouches-du-Rhône à la Législative, devint secrétaire de cette Assem-

blée, puis fut envoyé en mission à l'armée du Nord avec l'ordre de faire arrêter La Fayette, mais il ne put exécuter cet ordre puisqu'il fut arrêté lui-même à Mézières, par ordre des administrateurs de ce département, et qui ne le mirent en liberté que quand La Fayette fut en lieu sûr. D'Antonelle ne fut pas réélu à la Convention, mais fut chargé d'une mission à Saint Domingue ; par suite de vents contraires, il ne put se rendre à ce nouveau poste, vint rester à Paris et fut nommé membre du tribunal révolutionnaire. Dans le procès des Girondins, il manifesta, comme directeur du jury, une certaine crainte, et ne voulut pas participer à leur condamnation. Devenu suspect de ce chef, au Comité de Salut public, il fut emprisonné au Luxembourg et ne fut mis en liberté qu'après le 9 thermidor. Le 13 vendémiaire an IV, il fut poursuivi une seconde fois, mais par le parti de la réaction, et avec Bonaparte il prit part à la défense de la Convention. Il rédigeait alors le journal des *Hommes libres*. Compromis dans la conspiration de Babeuf, il se livra, comparut devant la Haute Cour de Vendôme, répondit fièrement aux juges, se glorifia d'avoir été l'ami de Lepelletier de Saint-Fargeau, et fut acquitté. Elu par une fraction électorale des Bouches-du-Rhône député au conseil des Cinq-Cents, il vit son élection annulée le 27 fructidor. — Après le 18 brumaire, d'Antonelle fut encore inquiété, et après la tentative de la machine infernale, Fouché lui donna l'ordre de s'éloigner de Paris, à quarante lieues, mais il préféra passer en Italie. Il obtint plus tard de revenir finir ses jours dans sa ville natale. Au retour des Bourbons en 1814, il fit paraître un écrit intitulé : *Le Réveil d'un vieillard*, déclarant que la France ne pouvait être heureuse que sous un roi légitime ; malgré cela, le clergé se refusa absolument d'assister à ses obsèques.

Antoni (Vincent-Bernard), magistrat, né à Bologne (Italie) le 25 avril 1747, mort dans la même ville en 1810 ; fut élu, par le département du Golo, membre du tribunal de cassation le 24 vendémiaire an IV. Il mourut en 1810.

Antraigues (Emmanuel-Louis-Henry de Launay, comte d'), publiciste et législateur, né à Antraigues (Ardèche), le 27 décembre 1754, de « Jules-Alexandre de Launay, comte d'Entraigues (*sic*), et de Jeanne-Marie Sophie de Guignard de Saint-Priest », assassiné à Barme (Angleterre) le 22 juillet 1812. Quoique appartenant à la noblesse, il publia, en 1788, un mémoire sur les Etats généraux dans lequel il s'évertuait à critiquer vertement la monarchie et se déclarait républicain. Dès que son oncle le comte de Saint-Priest fut nommé ministre, il s'empressa de lui adresser une lettre où il le priait d'employer tous les moyens auprès du roi pour faire rendre au peuple son indépendance et ses droits. La réponse du ministre à son neveu fut on ne peut plus évasive. L'année suivante, le 6 avril 1789, d'Antraigues fut élu député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Villeneuve de Berg et revint de son républicanisme d'autrefois en se faisant le champion des prérogatives de la noblesse. Il insista sur la séparation des ordres et protesta contre leur réunion. Au sein de la Constituante, il fut un réactionnaire outré, au point qu'il ne voulut plus siéger et émigra en Suisse, alla à la cour de Russie et à la cour de Vienne, où des missions secrètes lui furent confiées et rétribuées. Mêlé activement aux intrigues des émigrés, il s'offrit comme agent aux princes de la maison de Bourbon, essaya par tous les moyens de gagner à la cause royaliste certains personnages marquants de la Révolution, échoua auprès de Cambacérès mais réussit auprès de Pichegru. En l'an IV, les me-

nées du comte d'Antraigues furent le prétexte de son arrestation à Milan, ordonnée par Bonaparte, mais le prisonnier, s'étant fait naturaliser en Russie, protesta et réussit à s'échapper avec le concours de la célèbre chanteuse, la Saint-Huberti, qu'il avait épousée secrètement. Ayant séjourné quelque temps à Vienne, à Dresde et en Russie, il embrassa la religion grecque et on lui communiqua les articles secrets du traité de Tilsitt. Il partit alors pour l'Angleterre, en songeant à tirer parti, autant que possible, auprès des ministres anglais, de la précieuse confidence qu'il avait surprise. Le ministre Canning l'accueillit avec empressement, lisons-nous dans le *Dictionnaire des Parlementaires*, et le gratifia, en échange, d'une pension considérable, mais il ne devait pas jouir longtemps de son prétendu triomphe, car le 22 juillet 1812, il fut assassiné par un Italien à son service, au village de Barme, près de Londres. Le bruit courut alors que d'Antraigues avait été assassiné par ordre de ceux qui l'avaient fait agir.

Antrain (bataille d'). Les Vendéens, sous le commandement de Stofflet et de La Rochejaquelein, mirent en déroute les républicains commandés par Westermann et Marceau. Antrain est une petite ville et chef-lieu de canton du département d'Ille-et-Vilaine.

Anvers (siège et prise d'). Le 9 thermidor an II les Français, sous les ordres du général Labourdonnaye, s'emparèrent de cette ville. Un second combat eut lieu devant Anvers le 1er février 1814, dans lequel le général Flamand fut blessé. Anvers est une des principales villes de la Belgique et située sur l'Escaut.

Aoste (prise d'). Cette ville tomba au pouvoir des Français, commandés par Lannes, le 24 prairial an II; elle était occupée par les Piémontais. Aoste est une petite ville de la Savoie située sur la *Doria-Baltea*, torrent qui descend du mont Blanc.

Aoust (Eustache-Jean-Marie, marquis d'), officier et législateur, né à Douai (Nord), le 23 mars 1741, de « Marie-Jacques-Eustache, marquis d'Aoust-Jumelles et de Marie-Renée de la Rosière », mort à Cuincy (Nord), le 17 février 1805; débuta d'abord dans l'armée comme officier, mais donna bientôt sa démission. Le 4 avril 1789 il fut élu député de la noblesse par le bailliage de Douai, et, quoique noble, il siégea à gauche. En septembre 1792, les électeurs du département du Nord l'élurent membre de la Convention ; son attitude fut la même qu'à la Constituante. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort », et fut ensuite envoyé en mission dans le Nord et le Pas-de-Calais, mais à son retour il fut rayé de la société des Jacobins comme ex-noble. Sous le Directoire, il fut nommé président du district de Douai, et, sous le Consulat, maire de Cuincy et conseiller d'arrondissement.

Aoust (Eustache-Charles-Joseph d'), officier général, né à Douai (Nord) le 27 février 1763, fils du « précédent et de Marie-Adolphine-Josèphe-Amélie Jumbline », exécuté à Paris le 2 juillet 1794; entra dans l'armée comme second sous-lieutenant surnuméraire sans appointements au régiment d'infanterie du roi, le 21 avril 1778, et nous le retrouvons, le 16 août 1789, lieutenant en premier, puis capitaine aide de camp de Rochambeau, le 1er avril 1791, ensuite colonel le 7 octobre 1792, fut fait général de brigade provisoire en juin 1793 et chef d'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, général de division provisoire le 7 octobre suivant. Accusé de malveillance et d'incapacité à la suite de quelques revers devant Perpi-

geon, d'Aoust fut arrêté, condamné à mort, puis exécuté le 14 messidor an II.

Aoust (Eustache-Maximilien-Adolphe d'), maire et homme politique, né à Quincy (Nord), le 26 janvier 1767, de « noble seigneur, messire Eustache-Jean-Marie, marquis d'Aoust, écuyer, baron de Quincy-Prevost, seigneur de Quincy, Beaudoin, Saint-Léger, Fontaine, Rancourt, Waziers, Jumelles et en partie de Lambres, et de très noble dame, Madame Marie-Bernardine-Delphine-Amélie de Jaubline de Forteau, marquise d'Aoust, dame de Laye, son épouse », était maire de Quincy, quand en 1810, les électeurs du collège électoral de l'arrondissement de Douai le choisirent comme candidat au Corps législatif. Ce vote n'ayant pas été ratifié par le Sénat conservateur, d'Aoust ne siégea pas.

Apchier (Jean-Joseph de Châteauneuf-Randon, marquis d'), officier supérieur et législateur, né à Charreix (Haute-Loire), le 3 juin 1748, de « haut et puissant seigneur messire Joseph Randon de Châteauneuf, comte d'Apchier, seigneur baron d'Ethoque, la Garde, la Clause, Besque, Charraix, Saint-Exupéry et autres places, et de haute et puissante dame, madame Antoinette de La Rochefoucauld, comtesse d'Apchier », mort en émigration à Barcelone (Espagne), le 2 novembre 1798; était avant la Révolution, officier de gendarmerie, puis mestre de camp de cavalerie. Le 30 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Gévaudan, mais y siégea à peine puisqu'il donna sa démission le 3 août suivant. Il émigra en Espagne et se réfugia à Barcelone, où il mourut en 1798.

Apennins (département des). Créé le 22 février 1808, ce département fut formé de la partie orientale du territoire de la république de Gênes. Le chef-lieu fut Chiavari.

Appellevoysin de la Rochedumaine (Charles-Gabriel-René, marquis d'), maréchal de camp et suppléant aux États généraux, né à Poitiers (Vienne), le 2 mars 1743, de « Charles-Auguste d'Appellevoysin, marquis de la Rochedumaine, baron de la Loge-Fougereuse, seigneur d'Appellevoysin, du Fou, de Chitré, de la Flotte, etc., et de Marie-Suzanne de Bourdeille », exécuté à Paris le 5 juillet 1794; entra dans l'armée le 12 septembre 1757 comme chevau-léger de la garde et arriva, en passant par tous les grades, à être promu le 10 janvier 1784 maréchal de camp. Le 27 mars 1789 il fut élu suppléant aux États généraux par la sénéchaussée de Poitiers et ne fut pas appelé à siéger. Devenu suspect, il fut arrêté et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 17 messidor an II, « *convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple, en participant aux trames et complots de Capet, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République, et en provoquant par des discours et écrits l'anéantissement du gouvernement républicain; en entretenant des relations avec les brigands de la Vendée* ».

Appert (Noël-Michel), administrateur et législateur, né à Montargis (Loiret) le 13 mars 1751, de « Noël Appert, marchand, et de Marie-Anne Segaud », mort à Montargis le 16 septembre 1836, fut élu, après la Révolution, commissaire près l'administration du canton de Saint-Maurice. Le 23 germinal an VI, Appert fut élu député du Loiret au conseil des Anciens et vit son mandat renouvelé un an après (23 germinal an VI), se rallia à Bonaparte, après son coup d'État du 18 brumaire, et entra au Corps législatif le 4 nivôse an VIII,

siégea jusqu'en l'an XII, puis se retira à Montargis où il mourut en 1836.

Arancey (d'). — Voir Aubry.

Arapiles (bataille des). Le 22 juillet 1812 les Français, sous le commandement du général Marmont, subirent une défaite dans le village des Arapiles, où les Anglais étaient en force. Le général Thomières y fut tué et parmi les blessés se trouvaient les généraux Ferey, Bonet, Clauzel, Marmont, Desgraviers et Menne. Ce petit village qui est situé tout près de Salamanque est baigné par la rivière la Tormès.

Arbaud de Jouques (Joseph-Charles-André d'), officier et préfet, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 11 mai 1769, de « André Elzéard Arbaud de Jouques, président à mortier au parlement de Provence, et de Marie-Thérèse-Gabrielle de Mizon »; mort à Aix le 5 juin 1849; fut reçu avocat en 1788; entra ensuite dans l'armée, devint sous-lieutenant au régiment de colonel-général-infanterie à Malte, et fut fait chevalier de Malte, abandonna l'armée pour entrer dans l'administration civile, fut nommé, le 3 ventôse an XIII, conseiller général, sous-préfet d'Aix le 24 juillet 1806, créé baron de l'Empire le 15 août 1810, nommé préfet des Hautes-Pyrénées le 12 mai 1813, et devint chevalier de la Légion d'honneur le 26 février 1814. Son rôle politique finit avec la chute de l'Empire.

Arbaumont (d'). — Voir Boyé.

Arberg (Charles-Philippe-Alexandre, comte d'), auditeur au conseil d'État, chambellan, officier supérieur et préfet, né à Mons (Jemmapes), en 1775, de « Charles-Antoine, comte d'Arberg », mort à Paris le 18 mai 1814; entra à l'âge de 25 ans comme auditeur au conseil d'État (section de la guerre) et fut envoyé peu après en mission particulière près le roi de Prusse. Le 8 vendémiaire an XIII devint chambellan de l'Empereur et, le 27 nivôse de la même année, membre de la Légion d'honneur; fut chargé d'une seconde mission en janvier 1806, près le roi Wurtemberg, devint dans l'armée capitaine-commandant de la 2e compagnie des gendarmes d'ordonnance de la garde impériale et fit, en cette qualité, les campagnes contre la Prusse et la Russie; fut promu chef d'escadron en avril 1808, nommé en mai de la même année, gouverneur du château de Valançay. Le 3 décembre 1809 il fut créé comte de l'Empire, nommé, le 10 janvier 1811, préfet des Bouches-du-Weser et, le 30 juin de la même année, officier de la Légion d'honneur, puis enfin devint préfet du Mont-Tonnerre le 14 décembre 1813. Il mourut dans l'exercice de ses fontions en 1814.

Arbogast (Louis-François-Antoine), professeur, législateur et membre de l'Institut, né à Mutzig (Bas-Rhin) le 4 octobre 1759, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 8 avril 1803; était, avant la Révolution, recteur de l'université de Strasbourg, devint ensuite professeur de mathématiques à l'école d'artillerie et à l'école centrale du Bas-Rhin. Le 31 août 1791, il fut élu député de ce département à la Législative et un an après, le 6 septembre 1792, il fut réélu membre de la Convention. Dans le procès du roi il vota pour la « détention jusqu'à la paix ». Il entra à l'Institut le 9 ventôse an IV. Arbogast a publié différents ouvrages : *Mémoire sur la nature des fonctions arbitraires qui entrent dans les intégrales des équations aux différences partielles : Calculs des dérivations et de ses usages dans la théorie des unités et dans le calcul différentiel.*

Arbonneau (Mathieu-Joseph), officier général et homme politique, né à Limoges (Haute-Vienne) le 1er oc-

tobre 1750, de « M. Michel Arbonneau, conseiller médecin du roi, doyen du collège des médecins de Limoges, et de dame Marie Touzac son épouse »; entra dans l'armée le 14 avril 1771 comme garde du corps, devint capitaine le 14 août 1786 et fut réformé avec ce corps en 1791. Le 1er octobre de la même année, il fut promu chef de bataillon commandant le 1er bataillon de la Haute-Vienne et, le 15 mai 1793, devint général de brigade, puis fut suspendu le 4 brumaire an II. En 1809 les électeurs de l'arrondissement de Saint-Yrieix l'élurent candidat au Corps législatif, mais le Sénat conservateur n'ayant point confirmé cette élection, Arbonneau ne siégea pas.

Arborio (Pierre), préfet, né à Verceil (Italie) le 29 mars 1767, mort à Bruges (Belgique) le 14 août 1811; était maire de sa ville natale quand il fut nommé, le 21 ventôse an XI, sous-préfet de Lille, passa le 21 thermidor de la même année au même titre à Douai, puis devint, le 1er vendémiaire préfet de la Stura, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial suivant, et passa à la préfecture de la Lys le 30 novembre 1810; fut créé baron de l'Empire et mourut dans l'exercice de ses fonctions en 1811.

Arcambal (Jacques-Philippe), ordonnateur en chef, intendant général et directeur général de la guerre à Naples, né au Puy (Haute-Loire) le 23 décembre 1765, de « Joseph Arcambal receveur de taille, et de Geneviève Jourdan mariés », mort à Paris le 27 mars 1843, fut de 1788 à 1792 premier secrétaire du département de la guerre, et devint, le 1er octobre 1791, commissaire des guerres, puis directeur du matériel de la guerre sous les ministères de Petiet et de Scherer, fut nommé, en l'an VII, ordonnateur en chef de l'armée de Championnet à Naples, où il remplit également les fonctions de ministre de la guerre de la République parthénopéenne. Du 23 ventôse an X au 13 thermidor an XI, il devint secrétaire général du ministre de la guerre. Le 25 mai 1809, il fut nommé intendant général de la maison du roi Murat et, de 1813 à 1814, directeur général de la guerre à Naples.

Archier (Jean-Antoine), administrateur et législateur, né à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), le 6 juillet 1752, de « Jean-Antoine Archier et de Marie-Anne Bernard », mort à Saint-Chamas le 4 octobre 1795; fut élu, en 1790, l'un des administrateurs des Bouches-du-Rhône, puis maire de son lieu natal. Le 31 août 1791, il fut élu député par le même département à la Législative, se fit peu remarquer dans cette Assemblée et à l'expiration de son mandat, fut envoyé en mission comme commissaire à l'armée de la Moselle, revint ensuite dans son pays où il mourut en 1795.

Archinard (Jean-Pierre), négociant et législateur, né à Saillans (Drôme), le 26 juin 1742, mort à Crest (Drôme), le 13 janvier 1836; était négociant à Crest et appartenait comme opinion au parti républicain, devint l'ami de Camille Desmoulins. Il fut d'abord administrateur du district de Crest, et le 31 août 1791 fut élu député de la Drôme à la Législative. Il siégea à l'extrême gauche et vota toutes les lois républicaines. Néanmoins il ne fut pas réélu à la Convention, mais continua sa propagande républicaine dans son département. Rentré à Crest, il fut membre du collège électoral et conseiller général de la Drôme. Complètement hostile au retour des Bourbons, il se tint à l'écart pendant toute la Restauration; aussi salua-t-il avec enthousiasme la Révolution de 1830. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1832, et mourut à l'âge de 94 ans.

Archives nationales (création des). Dans la séance du 4 septembre 1790, la Constituante rendit le décret suivant :

Article premier. — Les archives nationales sont le dépôt de tous les actes qui établissent la constitution du royaume, son droit public, ses lois, sa distribution en départements.

Art. 2. — Tous les actes mentionnés dans l'article précédent seront réunis dans un dépôt unique, sous la garde de l'archiviste national, qui sera responsable des pièces confiées à ses soins.

Art. 3. — L'archiviste nommé par l'Assemblée et ses successeurs seront perpétuels ; en cas de vacance de cette place, il y sera pourvu, soit par l'Assemblée nationale, soit par les législatures suivantes ; la nomination sera faite au scrutin, et il faudra, pour être nommé, réunir la majorité absolue des voix. En cas de plaintes graves, l'archiviste pourra être destitué par une délibération prise pareillement au scrutin et à la majorité des voix.

Art. 4. — Indépendamment de l'archiviste, l'Assemblée nationale nommera pour le temps de ses séances, et chaque législature nommera également pour le temps de sa durée, deux commissaires pris dans son sein, lesquels prendront connaissance de l'état des archives, rendront compte à l'Assemblée de l'état dans lesquels elles seront, et s'instruiront de l'ordre qui y sera gardé, de manière qu'ils puissent remplacer momentanément l'archiviste en cas de maladie ou d'autres empêchements, auquel cas ils signeront l'expédition des actes.

Art. 5. — L'archiviste sera tenu d'habiter dans le lieu même où les archives sont établies ; il ne pourra s'en absenter que pour cause importante, et après avoir donné avis aux commissaires. Il sera obligé aux réparations locatives de son logement personnel. Il ne pourra accepter aucun autre emploi ni place, la députation à l'Assemblée nationale exceptée.

Art. 6. — Le nombre des commis aux archives sera provisoirement de quatre personnes nommées par l'archiviste, sauf aux législatures suivantes à en réduire le nombre. Ils auront le titre de secrétaires-commis ; l'un des quatre sera employé à travailler avec l'archiviste à l'enregistrement, au classement et à la communication des actes déposés dans les archives ; les trois autres travailleront au répertoire et feront les expéditions des actes qui seront demandés par l'Assemblée ou par ses comités. Dans le cas d'un travail extraordinaire, l'archiviste pourra, de concert avec les commissaires, prendre le nombre de copistes qui lui seront nécessaires, et qui se retireront aussitôt qu'un travail forcé n'exigera plus leur présence.

Art. 7. — Les expéditions qui seront délivrées des actes déposés aux archives seront signées par l'archiviste, scellées du sceau qui y sera appliqué et qui portera pour type ces mots : *La nation, la loi et le roi*. Pour légende : *Archives nationales de France*. Les expéditions délivrées en cette forme seront authentiques et feront pleine foi en jugement et ailleurs.

Art. 8. — Le traitement de l'archiviste sera de 6 000 liv. par année, hors le temps où il sera membre de l'Assemblée nationale ; le traitement de l'ingénieur sera de 4 000 liv. ; celui du secrétaire-commis, attaché particulièrement à l'intérieur du travail, sera de 2 400 liv. ; celui de chacun des trois autres secrétaires sera de 1 800 liv.

Art. 9. — Les salles des archives, les bureaux et cabinets seront meublés et fournis aux dépens du Trésor public, soit en meubles, soit en objets de consommation ; dans le logement de l'archiviste ; il ne pourra même y être rien transporté des objets destinés au service des archives.

Art. 10. — Lorsque les archives seront établies dans le local qui leur sera destiné, il y sera attaché un garçon de bureaux, aux gages de 600 liv. ; un frotteur chargé du nettoyage des salles et bureaux, du port du bois et autres ouvrages de peine, aux gages de 500 liv. et, si le local l'exige, un portier aux mêmes gages de 500 liv.

Art. 11. — Les archives seront ouvertes, pour répondre aux demandes du public, trois jours de la semaine, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures, et depuis 5 heures après midi jusqu'à 9 heures. Mais on ne pourra entrer dans les salles et cabinets de dépôt que pendant le jour ; jamais il n'y sera porté ni feu ni lumière.

Art. 12. — Il sera tenu aux archives des registres et des répertoires de toutes les pièces qui y seront déposées. Les registres cotés et paraphés par chaque feuillet seront destinés à enregistrer, jour par jour, les pièces qui entreront aux archives ; ils serviront d'inventaires et ce sera d'après ces registres que l'archiviste rendra compte des pièces qui lui seront confiées. Les commissaires auront soin de les inspecter tous les mois pour s'assurer s'ils sont tenus en règle. Ils pourront d'ailleurs se faire ouvrir les archives pour les visiter à tel jour et heure que bon leur semblera. Les répertoires destinés à la recherche des pièces seront au nombre de trois, servant, l'un de table chronologique, l'autre de table nominale, le troisième de table des matières.

Art. 13. — L'archiviste veillera à ce

que les pièces qui concernent les travaux des différents bureaux et comités seront remises aux archives à mesure que les travaux desdits bureaux et comités cesseront, ou que lesdites pièces ne seront plus nécessaires.

Art. 14. — Les actes et pièces déposés aux archives ne pourront être déplacés hors des archives qu'en vertu d'un décret exprès de l'Assemblée nationale.

Art. 15. — Les paiements pour les traitements ordinaires seront faits sur un simple mandat de l'archiviste ; les paiements pour les fournitures et dépenses extraordinaires seront faits sur des états arrêtés par l'archiviste et ses commissaires ; mais tous les paiements s'acquitteront directement au trésor public, entre les mains et sur la quittance des personnes auxquelles ils seront dus ; de manière qu'en aucun cas et sous aucun prétexte, l'archiviste et les personnes attachées aux archives ne puissent toucher d'autres deniers que ceux de leur traitement personnel.

Art. 16. — Tous les ans, à l'ouverture de la session de la législature, l'archiviste fera imprimer et distribuer à chacun des membres de la législature l'état des dépenses faites pour les archives pendant le cours de l'année, ensemble une feuille indicative des pièces déposées aux archives et de leur distribution générale, afin de faciliter les demandes de ceux qui auront besoin de les consulter, et du progrès de l'ordre dans la distribution et la conservation de ce dépôt.

Le premier archiviste fut Camus, membre de la Constituante et de la Convention.

Arcis-sur-Aube (bataille d'). Les 20 et 21 mars 1814, les Français, sous les ordres directs de Napoléon, livrèrent bataille aux alliés, forts de 90.000 hommes et commandés par Schwarzenberg. Bien qu'inférieurs en nombre (20.000), les résultats restèrent incertains. Les pertes des deux côtés furent très sensibles. Du côté des Français : 3.000, et du côté des alliés, 9.000 hommes. Les généraux français Chassé, Janssens, Leval et Corbineau y furent blessés.

Arcole (bataille d'). Le 27 brumaire an V (19 novembre 1796), célèbre victoire d'Arcole remportée par l'armée française sous les ordres de Bonaparte, sur les Autrichiens. Cette bataille dura trois jours et fut très meurtrière. Pour décider du gain de la bataille, Bonaparte prit un drapeau, — tentative infructueuse faite déjà par Augereau, — s'élança à la tête de ses soldats, et franchit une partie du pont ; son aide de camp, Muiron, tomba à ses côtés ; Lannes y fut blessé pour la troisième fois, le général Vignolle fut également blessé. Le fruit de cette victoire fut de 5.000 prisonniers faits à l'ennemi, 4 drapeaux et 18 pièces de canon tombèrent en notre pouvoir, et la perte en tués et blessés du côté des Autrichiens fut de 8.000 hommes. Cette victoire coûta cher aux Français : 7 généraux : Lannes, Vignolle, Verdier, Gardanne, Bon, Robert et Verne y furent blessés, et deux aides de camp de Bonaparte : Muiron et Elliot y furent tués.

Arçon (d'). — Voir Le Michaud.

Arcy (d'). — V. Cullon (comte de).

Ardèche (département de l'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en sept districts, qui furent : Privas, Annonay, Tournon, Aubenas, Vernoux, Villeneuve-de-Berg et Largentière.

Ardennes (département des). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts, qui furent Charleville, Sedan, Réthel, Rocroy, Vouziers et Grandpré.

Ardizzoni (d'). — Voir Boidi.

Ardoin (Jacques-Augustin-Joseph-Anne), banquier et législateur, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 12 septembre 1779, de « monsieur maître Joseph Ardoin, avocat en parlement, et dame Catherine-Guillaume-Elisabeth Orsseau », mort à Paris, le 2 juin 1854, était banquier à Paris, lorsqu'il fut élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement d'Embrun, passa ina-

perçu dans cette courte législature, se fit réélire député par ce même arrondissement le 4 novembre 1837, et siégea parmi les conservateurs ministériels. Non réélu en 1839, il vécut en dehors de la politique.

Aréna (Barthélemy), avocat, procureur général syndic et législateur, né à l'Ile-Rousse (Corse) en 1765, mort à Livourne (Italie) en 1829; embrassa avec ardeur le mouvement de 1789, et était avocat à Calvi quand il fut élu le 3 juin 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par l'île de la Corse, mais ne fut pas appelé à siéger. Le 21 septembre 1791, le même département l'élut député à la Législative. Il avait été précédemment procureur général syndic. Il prit plusieurs fois la parole et toujours en faveur des idées républicaines. Patriote éprouvé, après la session il retourna en Corse, combattit à outrance Paoli, l'ami des Anglais. Le 23 germinal an VI, il fut élu, comme républicain, député de la Corse au conseil des Cinq-Cents et parla en faveur de la liberté de la presse. Adversaire résolu de Bonaparte, son compatriote, il tenta, le 18 brumaire, de s'opposer par la force au coup d'Etat. Compris sur la liste des représentants qui devaient être déportés, Aréna parvint à s'échapper et se retira à Livourne, où il mourut en 1829.

Aréna (Joseph-Antoine), adjudant-général et législateur, né à l'Ile-Rousse (Corse), le 30 mai 1771, mort à Paris le 30 janvier 1802, frère du précédent; était chef de bataillon en Corse quand il devint, en 1793, adjudant général, fit la campagne d'Italie et se distingua au siège de Toulon. Partageant d'une façon absolue les idées républicaines de son frère, il fut élu, le 21 germinal an V, député du Golo au conseil des Cinq-Cents. Ayant protesté contre le coup d'Etat de brumaire, Aréna donna sa démission de chef de brigade de gendarmerie et poursuivit Bonaparte de sa haine. Il fit partie d'un complot avec Ceracchi, Topino-Lebrun et autres, dans le but de le culbuter du pouvoir et de sauver la République. Découvert, dénoncé et arrêté le 18 vendémiaire an IX, il fut renfermé pendant une année entière dans la tour du Temple, et pendant qu'on instruisait son procès, survint l'explosion de la machine infernale. Les juges de Bonaparte ne manquèrent pas d'en profiter en condamnant Aréna et ses complices à la peine de mort, quoique n'étant absolument pour rien dans l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Il fut fusillé le 30 janvier 1802.

Arenberg (d'). — Voir La Mark (prince de).

Aressy (Jean-Pierre), magistrat, né à Darmazan (Ariège), le 1er avril 1739, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 8 septembre 1807; était homme de loi quand il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, membre du tribunal de cassation. Il mourut en 1797.

Arezzo (combat d'). Le 26 brumaire an IX, après un rude combat, les Français commandés par le général Monnier, prirent cette ville. Arrezzo, petite ville d'Italie, en Toscane, est baignée par la rivière l'Arno, qui plus tard donna son nom à un département français.

Argence (d'). — Voir Bousquet.

Argenson (d'). — Voir Le Voyer.

Argentera (combat du col d'). Le 23 brumaire an IV, les Français remportèrent un avantage sur les Piémontais. Le col d'Argentera se trouve situé en Sardaigne sur la côte occidentale, à 29 kil. de Sassari.

Argenteuil (d'). — Voir Le Basele.

Argentré (d'). — Voir Du Plessis.

Argiod (d'). — Voir La Ferrière.

Argod (François), officier général, né à Valence (Drôme), le 15 mai 1759, de « Jean Argod, tailleur d'habits », tué à Cassano (Italie) le 2 avril 1799; entra dans l'armée, en novembre 1777, au 7e régiment d'artillerie, passa en 1779 au 20e régiment de cavalerie comme trompette, et le 21 août 1790 fut renvoyé de son corps pour avoir professé des principes révolutionnaires, fut réintégré en décembre de la même année et, le 11 octobre 1791, fut nommé adjudant-major au 3e bataillon de la Drôme, partit pour l'armée d'Italie avec le grade de chef de bataillon au 6e des Bouches-du-Rhône et se distingua au siège de Toulon. De là il alla rejoindre l'armée des Pyrénées-Orientales, prit part à la bataille de Boulore et aux sièges de Saint-Elme et de Roses, repassa en Italie comme chef d'état-major du général Victor et se signala par sa bravoure à la bataille de la Favorite (27 nivôse an V). Il était alors chef de brigade, participa ensuite à la victoire de Vérone le 2 brumaire an VIII. Il venait d'être promu provisoirement au grade de général de brigade, quand il fut tué à la funeste bataille de Cassano.

Argoubet (Jean-Jacques d'), officier général, né à Dax (Landes), le 31 juillet 1764, de « Mr Fabien d'Argoubet, seigneur de Lesseres, capitaine au régiment de Montmorin, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Françoise de Vergez », mort au château d'Arsagne (Landes) le 21 février 1844; appartint aux armées de la Révolution et de l'Empire et parvint au grade de général de brigade le 27 ventôse an VIII, se distingua principalement dans les guerres d'Allemagne, de Prusse, de Pologne et de Russie. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Argoud (Pierre), officier général, né à Saint-Geoire (Isère), le 26 juin 1763, de « Etienne Argoud, bourgeois, et de demoiselle Marie Rosset, mariés », mort à Cayenne (Guyane) le 25 octobre 1804; entra au corps royal de la marine en 1778 où il servit jusqu'en 1782; nous le retrouvons ensuite, le 23 juillet 1791, chef d'un bataillon de volontaires et devint, le 22 brumaire an II, général de brigade provisoire, fit partie de l'armée républicaine qui assiégea Mayence et y fut blessé à la tête, le 11 floréal an III, en donnant l'exemple du courage à ses troupes. Esprit libre, frondeur et surtout républicain, Argoud ne vit pas d'un bon œil le coup d'État de brumaire an VIII, aussi en fut-il une victime. Arrêté et mis en surveillance à l'île d'Oléron, en attendant son embarquement pour Cayenne, il eut le projet de soulever les garnisons de La Rochelle, Rochefort, etc., fut dénoncé par un traître, arrêté et envoyé immédiatement à Cayenne; il y succomba le 3 brumaire an XIII. Ajoutons que les patriotes républicains existaient encore en assez grand nombre au début de l'Empire et surtout parmi les officiers supérieurs.

Ariège (département de l'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en trois districts qui furent : Tarascon, Saint-Girons et Mirepoix.

Aristocrates, terme usité sous la Révolution et qui visait les nobles, les privilégiés, les prêtres et surtout ceux qui tenaient pour l'ancien régime.

Arjuzon (Gabriel-Thomas-Marie, comte d'), receveur général, chambellan et législateur, né à Paris le 1er février 1761, de « Jean-Marie d'Arjuzon, écuyer, et de Hélène-Geneviève du Chesnay des Prés », mort à Paris le 9 décembre 1851; entra dans l'administration des finances et fut receveur général avant 1789. En 1790, il devint chef de bataillon de la garde na-

tionale d'Evreux et ne joua aucun rôle important sous la Révolution. En 1806, il fut nommé président du collège électoral de l'Eure, devint chambellan du roi de Hollande, et créé comte de l'Empire le 2 février 1809. A son avènement au trône, Louis XVIII le décora de la Légion d'honneur, ce qui n'empêcha pas l'Empereur, de retour de l'île d'Elbe, de le nommer pair de France. Eloigné quelque temps du pouvoir, il fut compris dans la nouvelle promotion à la pairie le 5 mars 1819. Il vota avec les royalistes constitutionnels.

Arlandes de Salton (Louis-François-Pierre d'), officier général, né à Tournon (Ardèche), le 10 mars 1752, de « Mr noble François d'Arlandes et de Marguerite de Pilhon d'Angelles »; débuta comme volontaire au 13e régiment d'infanterie le 1er mai 1769, fut capitaine le 8 octobre 1781, colonel le 1er août 1792 et général de brigade le 20 mai 1793. Il commandait le camp de Northweiler, quand il abandonna ses troupes le 24 août 1793, et passa dans le camp prussien.

Arles (ville et territoire d'). Circonscription électorale de 1789.

Arles (sénéchaussée d'). Circonscription électorale de 1789.

Arlon (combat et prise d'). Le 9 juin 1793, l'armée française, sous les ordres du général Jourdan, remporta une victoire sur les Autrichiens qui occupaient la ville d'Arlon et les en chassa. Arlon est une petite ville de Belgique, dans la province de Luxembourg.

Armagnac et Lectoure (sénéchaussée d'). Circonscription électorale de 1789.

Armaillé (d'). — Voir Laforest.

Armand (François), avocat, législateur et magistrat, né à Allanche (Cantal) le 19 mai 1734, mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 26 juin 1812; était avocat à Aurillac, lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Saint-Flour, et nommé, le 1er septembre 1791, haut juré du Cantal. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du même département au conseil des Cinq-Cents. Rallié à Bonaparte, il fut nommé, le 28 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Riom, et devint, sous l'Empire (17 avril 1811), conseiller à la même cour. Il mourut un an après.

Armand (Joseph-Marie-Rose), avocat, magistrat et législateur, né à Chindrieux (Mont-Blanc) le 30 août 1757, mort à Rumilly (Mont-Blanc) le 28 août 1821 : débuta en 1784 comme juge royal du mandement et ville de Pont-de-Beauvoisin, devint, le 15 août 1788, substitut surnuméraire de l'avocat fiscal général près le Sénat de Savoie et substitut effectif en 1790. En juin 1807, il fut nommé président du tribunal d'Aoste, poste qu'il occupa jusqu'en 1814. Au retour de l'Empereur, il fut élu le 11 mai 1815, représentant à la chambre des Cent-Jours pour l'arrondissement de Rumilly. Par les traités de 1815, la Savoie étant rentrée dans ses anciennes limites, le rôle d'Armand fut terminé.

Armenonville (d'). — Voir Le Cousturier.

Armez (Nicolas), propriétaire et législateur, né à Paimpol (Côtes-du-Nord) le 15 avril 1754, mort à Paris le 27 avril 1825; était propriétaire, quand il fut élu, le 14 mai 1815, représentant à la chambre des Cent-Jours par le département des Côtes-du-Nord. Après cette courte session, il retourna dans ses propriétés et vint mourir à Paris en 1825.

Armoire de fer. Nom par lequel on

a désigné une armoire secrète découverte le 20 novembre 1792, dissimulée derrière un panneau de lambris, dans un trou pratiqué dans le mur et fermée par une porte de fer; c'est pourquoi on l'a appelée armoire de fer. Elle renfermait d'innombrables papiers et documents, qui prouvaient la complicité de Louis XVI avec un certain nombre de personnages politiques, entre autres de Lacoste, Kersaint, Dufresne Saint-Léon, Sainte-Foix, Talon, ex constituant, Montmorin, Saint-Herem, ex ministre, etc. Cette découverte fut pour beaucoup dans le dénouement du procès de Louis XVI où sa culpabilité fut démontrée d'une façon précise.

Armonville (Jean-Baptiste), cardeur de laine et législateur, né à Reims (Marne), le 18 novembre 1756, de « Nicolas-Toussaint Armonville, sergier, et de Marie-Anne Henriet », mort à Reims le 11 décembre 1808; était cardeur de laine dans sa ville natale, quand il fut élu, le 3 septembre 1792, membre de la Convention, par le département de la Marne. Il prit place à la Montagne à côté de Marat qu'il admirait. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort ». En frimaire an II, il essaya de s'opposer par la force à la fermeture du club des Jacobins dont il était un des membres les plus assidus. A l'expiration de son mandat, il retourna à Reims et reprit son métier. Il mourut, dit-on, très pauvre.

Arnaldi (Auguste-Jean-François), maire et homme politique, né à Oxilia (Montenotte), le 9 août 1752, de « Michel Arnaldi et de Marie Catherine, conjoints »; était maire de Finale quand les électeurs de l'arrondissement de Savone l'élurent candidat au Corps législatif. Cette élection n'ayant pas été ratifiée par le Sénat conservateur, Arnaldi ne siégea pas.

Arnaud (Anne), magistrat, né à Sancoins (Cher), en 1755, mort à Paris le 3 février 1805; était homme de loi à Sancoins, quand il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, membre du tribunal de cassation par le département du Cher.

Arnaud (Jean-Baptiste, baron), officier général, né à Carcassonne (Aude), le 24 mars 1754, mort à Montargis (Loiret), le 19 avril 1823; entra dans l'armée le 1er octobre 1772, comme soldat au régiment du Vexin, devint sergent le 6 août 1783 et fut promu chef de bataillon le 9 mars 1793; nous le retrouvons ensuite, le 30 vendémiaire an XIII, colonel du 58e régiment et enfin, le 13 septembre 1808, général de brigade. Le 2 octobre 1808, il fut nommé commandant du fort de Pampelune et le 7 juillet 1813, commandant d'armes à Perpignan. Il fut mis à la retraite le 9 septembre 1825.

Arnaud (Antoine), officier général, né à Grenoble (Isère) le 14 janvier 1749, mort à Utrecht (Hollande) le 11 avril 1806; était, le 1er mai 1777, caporal au régiment de Lorraine-infanterie et devint, le 17 octobre 1791, chef de bataillon; fut promu, le 1er fructidor an II, chef de brigade au 48e régiment, et passa général de brigade le 11 fructidor an II.

Arnaud (Jean-Baptiste, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Puimoisson (Basses-Alpes), le 24 juin 1753, de « Claude Arnaud, bourgeois, et de Françoise Bousquet », mort à Puimoisson le 4 mars 1829; fut reçu avocat au parlement d'Aix. Après la Révolution, il fut nommé juge de paix, puis juge de district et devint, sous l'Empire, procureur général près la cour criminelle des Basses-Alpes. A la réorganisation de la magistrature, en 1811, il fut appelé à la cour d'Aix (1er juin 1811), poste qu'il conserva jusqu'en 1820. Président du collège électoral du département des Basses-Alpes, il fut élu

député le 20 septembre 1817 par ce même collège. Rallié complètement à la Restauration, tous ses votes furent acquis au gouvernement. Il cessa de siéger en 1820 et fut admis, la même année, à la retraite comme magistrat. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé chevalier de l'Empire le 28 janvier 1809.

Arnauld. Magistrat et secrétaire de police, né à Paris, fut au début président du tribunal criminel de la Seine, et devint ensuite, le 16 fructidor an VI, secrétaire général de la police.

Arnauld (Pierre-Louis, baron d'), officier général, né à la Trinité (Martinique), le 13 mai 1771, de « Pierre-Louis Arnauld, et de Louise-Charlotte Tartanson », mort à Carcassonne (Aude) le 6 mai 1832; entra dans l'armée le 4 janvier 1788 comme cadet volontaire, devint capitaine le 22 brumaire an II, passa à la Guadeloupe le 1er brumaire an III, se fit remarquer à la prise de l'île Sainte-Lucie, fut blessé d'un éclat de bombe à la jambe gauche, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, prit part à la campagne d'Allemagne, fut fait officier de la Légion d'honneur le 8 mai 1809, passa en Espagne, de là en Italie et se distingua à Mincio. Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis le 21 juillet 1814, et, au retour de l'île d'Elbe, Arnauld devint commandant de la place de Saint-Omer.

Arnault (Jacques), homme de loi et suppléant à la Convention nationale; était homme de loi à Paris, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant à la Convention nationale par le département de la Vendée. Il ne fut pas appelé à siéger.

Arnault (Antoine-Vincent), publiciste, ambassadeur et législateur, né à Paris, le 22 janvier 1766, de « Nicolas-Vincent Arnault, bourgeois de Paris, et de Marie-Jacqueline Le Duc, mort à Goderville (Seine-Inférieure), le 16 septembre 1834; était en 1785 secrétaire du cabinet de la comtesse de Provence, se lança dans la littérature et fit jouer, en 1791, une tragédie: *Marius à Minturnes*. Il émigra en 1792, et se réfugia en Angleterre, mais son séjour y fut de très courte durée, car il rentra presque aussitôt. En l'an VI, il fut chargé par Bonaparte de l'organisation des îles Ioniennes, et devint membre de l'Institut en l'an VII. Ayant concouru quelque peu au succès du 18 brumaire, il fut attaché à la 3e division comme membre de l'Institut et le 26 frimaire an XII, fut fait membre de la Légion d'honneur. Le 3 mai 1809, il fut créé chevalier de l'Empire. Au retour de l'île d'Elbe Arnault fut élu, le 6 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le 4e arrondissement de Paris. Il ne se rallia pas à la Restauration, protesta contre la fermeture de la Chambre et fut proscrit. Il gagna la Hollande et ne rentra en France qu'en 1819. Parmi ses œuvres nous remarquons: *Lucrèce*, *Cincinnatus*, *Germanicus*. Il reprit sa place à l'Académie française en 1829, et en fut élu secrétaire perpétuel.

Arnim (Charles-Rodolphe-Bernard d'), propriétaire, magistrat et législateur, né à Minden (Allemagne) en 1754; était propriétaire à Minden et remplissait les fonctions de président du tribunal de première instance dans la même ville, quand il fut directement nommé par l'Empereur membre du Corps législatif, pour y représenter le nouveau département de l'Ems-Supérieur. Il y siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Arno (département de l'). Créé le 5 juillet 1809, ce nouveau dé-

partement tirait son nom de la rivière l'Arno. Le chef-lieu en fut Florence.

Arnoul (Jean-Baptiste-Bernard), prêtre, législateur, sous-préfet et magistrat, né à Provins (Seine-et-Marne), le 1er juillet 1761, de « Jean Arnoul et de Marie-Luce Pernet », mort à Provins le 27 octobre 1838; était grand vicaire à Hasselt au moment de la Révolution. Le 22 germinal an VII, il fut élu député par le département des Forêts au conseil des Cinq-Cents. Le 25 germinal an VIII, il fut nommé sous-préfet à Hasselt et, sous l'Empire, procureur impérial près le tribunal de cette dernière ville. En mai 1808, il devint conseiller de préfecture. A la chute de l'Empire, il rentra dans son pays natal et ne s'occupa plus de politique.

Arnould (Ambroise-Henry, chevalier), publiciste, législateur et magistrat, né à Paris le 26 mars 1757, mort à Paris le 4 juillet 1812; s'occupa d'économie politique. Partisan modéré de la Révolution il fut nommé en 1791, directeur du bureau de la Balance et du Commerce. Après le 9 thermidor, il devint l'adversaire de la Convention et trempa quelque peu dans l'insurrection du 13 vendémiaire an IV et s'éloigna quelque temps de Paris. Le 26 germinal an VI, il fut élu, par la Seine, député au conseil des Anciens et en l'an VII réélu au conseil des Cinq-Cents. Il prêta son concours pour le renversement du Directoire, et l'établissement du Consulat. Le 19 brumaire an VIII, Bonaparte l'appela à faire partie de la Commission législative intérimaire qu'il forma après son coup d'Etat. Arnould toujours très zélé fut nommé membre du Tribunat (4 nivôse). Nommé secrétaire de cette Assemblée, il fit également partie de la commission chargée d'examiner la proposition Carée qui demandait l'établissement du régime impérial. Arnould se fit l'ardent champion de cette proposition, au point qu'il eut une vive altercation avec Carnot, qui y était opposé. Après la disparition du Tribunat, il fut nommé conseiller maître à la cour des comptes. Membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII, il avait été créé chevalier de l'Empire en mai 1808.

Arnoult (Charles-André-Remy), avocat, législateur et procureur général syndic, né à Bèze (Côte-d'Or) le 11 août 1754, mort à Bèze le 30 juillet 1796; était avocat à Dijon, quand il fut élu, le 7 avril 1789, député du Tiers, aux Etats généraux par le bailliage de Dijon. Partisan des idées nouvelles, il demanda la suppression des dîmes et proposa de décréter l'inadmissibilité de la branche d'Espagne au trône de France. Avant la séparation de la Constituante, il proposa de déclarer propriétés nationales les rivières navigables et réclama l'abolition des biens et domaines congéables usités dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Le 6 septembre 1791, Arnoult fut élu procureur général syndic de la Côte-d'Or. Ce fut son dernier poste, car il mourut en 1796.

Aroux (Michel Jean-Baptiste-Jacques), magistrat et législateur, né à Yebleron (Seine-Inférieure), le 24 juin 1761, de « Jacques-Michel Aroux et de Marie-Françoise Béquet », mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 11 juillet 1841; fut sous la Révolution, et successivement, membre du bureau de paix, juge national de district, substitut au tribunal d'appel, avocat général et président de chambre. Le 2 fructidor an XII il entra au Corps législatif pour y représenter la Seine-Inférieure et vit son mandat renouvelé le 10 août 1810. Fidèle à l'Empereur, il cessa, après la chute de ce dernier, de prendre part aux affaires publiques.

Arpin (Jacques), manufacturier et législateur, né à Saint-Quentin (Aisne) le 30 novembre 1763, mort à Roupy (Aisne) le 27 octobre 1831, était manufacturier à Saint-Quentin, quand, le 8 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le département de l'Aisne, s'opposa, dans son court séjour au sein de cette assemblée, à l'hérédité de la pairie proposée dans le nouveau projet de constitution. Au retour des Bourbons, Arpin se tint à l'écart et se prononça ouvertement contre Louis XVIII.

Arquinzun (combat d'). Le 21 messidor an II, les Français, commandés par Moncey, firent subir aux Espagnols, sous les ordres du marquis de Saint-Simon, émigré, une défaite sanglante.

Arraing (Jean-Pierre d'), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Moncayolle (Basses-Pyrénées) le 29 août 1756, mort à Mauléon (Basses-Pyrénées), le 17 mars 1833; était avocat et maire de Mauléon, quand il fut élu, en 1789, député du Tiers aux États généraux par le Pays de Soule. Il vota avec la gauche de la Constituante, et après la session fut élu procureur syndic, remplit ensuite les fonctions de commissaire national près le tribunal de Mauléon et, de l'an V à l'an VIII, celles d'administrateur du département des Basses-Pyrénées. Rallié à Bonaparte, il fut nommé conseiller de préfecture, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Arrighi (Jean-Marie), législateur, né à Corte (Corse), le 28 janvier 1751, de « François Arrighi et de Julienne Mathée », mort à Paris le 20 janvier 1842. Le 21 septembre 1792, il fut élu suppléant à la Convention nationale par la Corse, admis à siéger le 1er ventôse an II, en remplacement d'Andrei, exclu comme girondin du sein de la Convention. Il se fit remarquer pendant la session comme un patriote ardent. Le 23 ventôse an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents, et disparut ensuite de la scène politique.

Arrighi (Hyacinthe, baron), avocat, législateur et préfet, né à Corte (Corse), le 3 mars 1748, de « Jean-Thomas Arrighi et de Marie-Aimée Biadelli », mort à Ajaccio le 24 février 1819, était, depuis 1773, avocat au conseil supérieur de la Corse. Sous la Révolution, il fut président de l'administration centrale du département du Golo, et commissaire du Directoire exécutif pour la même administration. Le 8 pluviôse an VIII, il entra au Corps législatif, fut nommé le 19 germinal an XI, préfet du Liamone, membre de la Légion d'honneur le 20 prairial an XII et officier du même ordre le 30 juin 1811. Nommé préfet de la Corse le 16 juillet 1811, il fut destitué par les Bourbons en 1814.

Arrighi (Jean-Thomas de Casanova, duc de Padoue), officier général et législateur, né à Corte (Corse), le 8 mars 1778, du « précédent et de Marie-Antoinette Binielli », mort à Paris le 22 mars 1853; fut admis, en 1787, à l'école militaire de Rebais et termina son éducation à l'université de Pise, passa rapidement par tous les grades, fut fait général de brigade après la bataille de Friedland, et fut créé duc de Padoue le 19 mars 1808, devint général de division après la bataille d'Essling. Après la campagne de France, en 1814, il ne sollicita aucun commandement des Bourbons. Au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur le créa pair de France et gouverneur militaire de la Corse. La Restauration lui enleva son commandement et son siège de pair. Proscrit le 24 juillet 1815, il passa à l'étranger, et ne revint en France qu'en 1820. Le gouvernement de Louis-Philippe l'admit à la retraite en 1838 comme lieutenant général. Il fut

élu, en 1849, représentant de la Corse à la Législative, siégea à droite et fut un des plus chauds partisans du prince-président. Au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851, il fut fait grand cordon de la Légion d'honneur, et entra au Sénat en même temps qu'il était nommé gouverneur des Invalides. Il mourut un an après.

Arriveur (Jean-Marie), commissaire enquêteur et législateur, né à Saint-Étienne-sur-Chalaronne (Ain), le 25 mai 1728, de « Jean Arriveur, châtelain et seigneur du fief de Talard », mort à Genouilleux (Ain) le 23 avril 1800; fut pourvu, le 20 janvier 1756, de la charge de conseiller du roi, enquêteur et commissaire examinateur en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. Le 28 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Trévoux et signa le serment du Jeu de Paume. A l'expiration de son mandat il devint suspect et fut un moment incarcéré à Trévoux.

Arsac de Ternay (René-Henri-Louis-Jérôme, marquis de), propriétaire et législateur, né au château de Ternay (Vienne), le 4 mai 1730, de « Charles-François d'Arsac, marquis de Ternay, capitaine de grenadiers de Châteaubriant, et de Louise Lefebvre de Laubrière », mort en émigration, à Londres, le 21 juillet 1796. Le 19 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Loudun. Il siégea à droite et tous ses votes furent acquis à l'ancien régime, émigra en Angleterre et y mourut en 1796. Il était chevalier de Saint-Louis.

Arssaud (Jean-François-Régis), homme de loi et législateur, né à Rodez (Aveyron), le 20 novembre 1743, de « Jean-Antoine Arssaud, notaire à Rodez », mort à Rodez le 26 décembre 1831; était homme de loi dans sa ville natale, quand il fut élu, le 9 septembre 1791, député de l'Aveyron à la Législative, se fit peu remarquer, se rallia à Bonaparte et fut nommé le 23 germinal an VIII, maire de Rodez.

Artauld de Blanval (Joseph), négociant et législateur, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 23 février 1742, mort à Ambert le 17 juin 1810; était négociant à Ambert lors de l'avènement de la Révolution qu'il salua avec joie. Le 7 septembre 1792 il fut élu membre de la Convention par le département du Puy-de-Dôme. Il siégea à la Montagne, et vota la mort de Louis XVI. Le 22 vendémiaire an IV, le même département l'élut au conseil des Anciens et il lui renouvela son mandat le 23 germinal an VI; devint secrétaire de cette Assemblée et fut ensuite envoyé en mission dans le Puy-de-Dôme; ne voulut pas se rallier à Bonaparte, après le coup d'État, et rentra dans ses foyers pour y reprendre ses opérations commerciales.

Artis de Marcillac (Jacques-Joseph d'), avocat, suppléant aux États généraux et magistrat, né à Lempdes (Haute-Loire), en mars 1743, de « Jean-Louis Dartis de la Pontille et Jeanne-Marie Bouchet », mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 9 septembre 1829; était avocat en parlement quand il fut élu, le 5 mai 1789, suppléant du Tiers aux États généraux, par la prévôté et vicomté de Paris, prêta le serment du Jeu de Paume, mais n'eut pas l'occasion de siéger. Il se retira à Clermont-Ferrand, où il fut nommé, en 1790, juge de paix, fut arrêté comme suspect le 13 vendémiaire an II, mais devint par la suite président du tribunal civil de Clermont-Ferrand. Le 1[er] mai 1820, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Artois (province d'). Circonscription électorale de 1789.

Artois (Charles-Philippe de Bourbon, comte d'), prince, législateur et roi, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 9 octobre 1757, de « Louis de Bourbon, chevalier du Saint-Esprit, et de Marie-Josèphe de Saxe », mort à Goritz (Autriche) le 6 novembre 1836, s'occupa dans sa jeunesse de plaisirs et d'intrigues galantes, et fut le représentant à la cour du pouvoir absolu, repoussant toutes les réformes réclamées par l'opinion publique ; il poussa si loin son esprit réactionnaire et la réprobation publique fut si intense à son égard que Louis XVI, lui-même, lui conseilla d'émigrer pour échapper aux menaces dont il était l'objet. A l'étranger, il fut le champion des ultra-royalistes et tenta de soulever le midi. En l'an IV, il se mit à la tête d'une expédition en Vendée, aborda à l'île d'Yeu (7 vendémiaire an IV), mais, cédant à certains conseils, ne fit rien et se rembarqua. Charette, furieux de ce départ écrivit au comte de Provence, devenu Louis XVIII, une lettre dans laquelle se trouve cette phrase : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu ! » De cette époque, au retour des Bourbons, le comte d'Artois reprit sa vie de débauche et d'intrigues. Aussitôt qu'il apprit la chute de l'Empereur, il partit pour Paris et arriva le 12 avril 1814. Au retour de l'île d'Elbe, il suivit son frère à Gand et, de retour définitivement en France, il devint le représentant attitré de la monarchie absolue, d'accord en cela avec la Chambre introuvable de 1815. Après l'assassinat du duc de Berry, l'avènement au pouvoir du ministère Villèle lui rendit toute son influence. A la mort de Louis XVIII (16 septembre 1824), il prit les rênes du pouvoir sous le titre de *Charles X*, se fit sacrer à Reims le 29 mars 1825, appuya le projet de loi rétablissant le droit d'aînesse, les cérémonies du jubilé, le projet de « loi d'amour » contre la presse, ce qui excita vivement les esprits. Le 29 avril 1827, il eut la fantaisie de passer la revue de la garde nationale ; il fut reçu par les cris de : « Vive la Charte ! A bas les ministres ! » aussi s'empressa-t-il de la licencier. Le rétablissement de la censure, la dissolution de la Chambre et la convocation des électeurs mirent le comble au mécontentement. Mais les élections nouvelles qui lui furent défavorables, firent tomber le ministère de son choix, lequel fut remplacé par le ministère Martignac, croyant arriver ainsi à désarmer le parti libéral. Ce nouveau ministère, mis en échec à la Chambre sur une simple question de priorité, se retira à son tour. Charles X s'abandonna alors à son désir le plus cher, en appelant au pouvoir le célèbre Polignac (8 août 1828). Cette nouvelle provocation à l'opinion publique, fut l'objet d'une réprobation générale. La Chambre y répondit par l'adresse des 221, refusant absolument son concours au nouveau ministère. La dissolution fut la réponse du roi (21 avril). Les élections nouvelles ramenèrent les 221, mais ne désarmèrent pas Charles X ; il signa les fameuses ordonnances, rétablissant la censure et modifiant le système électoral. La révolution de 1830 mit fin à ce régime de provocations continues et de réaction à outrance. Le 31 juillet, la famille royale se réfugia à Rambouillet, et Charles X se décida à abdiquer en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, mais à la nouvelle que 10.000 Parisiens marchaient sur Rambouillet, le vieux roi prit peur et consentit à partir, alla directement à Cherbourg, s'embarqua le 16 août sur un navire américain, mouilla le 17 devant Portsmouth et débarqua à Cowes. Il se fixa définitivement à Goritz en 1836, puis, atteint du choléra le 1er novembre, Charles X succomba le 6. Il fut enterré dans l'église du couvent des Franciscains.

Artur de La Villarmois (Jacques-René-Jean-Baptiste), propriétaire

et législateur, né à Avranches (Manche) le 22 avril 1748, mort à Avranches, le 6 septembre 1822; était propriétaire quand il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Coutances, vota avec la droite, ne joua aucun rôle prépondérant, se retira dans son pays et mourut en 1822.

Arvers (Charles-François), agent national et suppléant à la Convention; était substitut de l'agent national à Rouen, quand il fut élu, le 9 septembre 1792, suppléant de la Seine-Inférieure à la Convention, mais ne fut pas appelé à siéger.

Asinari — Voir Saint Marsan (de).

Asselin (Eustache-Benoît), avocat, notaire et législateur, né à Nesle (Somme), le 14 novembre 1735, de « Benoît Asselin, greffier général de la ville et marquisat de Nesle, et de Louise Lecointre », mort à Paris le 5 décembre 1793; était avocat en parlement lorsqu'il fut pourvu, le 1er décembre 1762, de la charge de notaire royal, garde-notes au bailliage de Vermandois en la ville de Ham. En 1790, il publia un ouvrage intitulé : *Coutume du gouvernement, bailliage et prévôté de Chauny*. Le 8 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Somme. Il siégea avec les Girondins, et dans le procès du roi il vota pour « le bannissement jusqu'à la paix ». Se trouvant parmi les protestataires du 31 mai, il fut mis en arrestation et mourut en prison.

Asselin (Jean-Augustin), prêtre, administrateur et législateur, né à Cherbourg (Manche), le 1er janvier 1756, de « sieur Pierre Asselin et de dame Louise-Thérèse Lhotan », mort à Cherbourg le 9 novembre 1845; était prêtre au moment de la Révolution, se démit en 1790 et adopta les idées nouvelles. Officier municipal à Cherbourg en 1791, puis maire de cette ville en 1792, il devint en l'an III l'un des administrateurs du département de la Manche. Le 21 germinal an VI, il fut élu, par ce même département, député au conseil des Cinq-Cents, se rallia ensuite à Bonaparte, qui le nomma sous-préfet de Vire et le 18 septembre 1811, obtint la sous-préfecture de Cherbourg. Le 11 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le département de la Manche. Après cette courte législature, il se retira dans son lieu de naissance, et ne s'occupa plus des affaires publiques. Il y mourut en 1845.

Asselin (Pierre), avocat, receveur particulier, sous-préfet et législateur, né à Orbec (Calvados), le 18 novembre 1754, de « Pierre Asselin et de Elisabeth Delamare »; était avocat, quand il devint sous la Révolution receveur particulier à Lisieux. Le 18 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Lisieux. Sous la Restauration, le 2 août 1815, il accepta la place de sous-préfet à Chartres, puis fut mis à la retraite.

Asselin (Louis-Jean-Baptiste-Marguerite, baron), préfet, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 29 janvier 1770, mort à Blois (Loir-et-Cher) le 12 octobre 1849; fut nommé, en l'an VIII, préfet de Loir-et-Cher et n'exerça aucune fonction sous la Restauration.

Asselin de Villequier (Marie-Jacques-François-Alexandre, baron), magistrat et législateur, né à Villequier (Seine-Inférieure) le 1er juillet 1759, de « messire Jean-François-Alexandre Asselin, chevalier, baron de Villequier, et de noble dame Marie-Anne-Françoise Lecornu de Bimorel », mort à Villequier le 30 juillet 1833; fut pourvu en 1779 de la charge de conseiller au parlement de Rouen; il occupait encore

ces fonctions à l'avènement de la Révolution. Soupçonné de vouloir émigrer, il devint suspect et fut arrêté. Il ne fut mis en liberté qu'après le 9 thermidor, après avoir obtenu sa radiation de la liste des émigrés. En mars 1811, il fut nommé président de chambre à la cour de Rouen et le 12 mai 1815, il fut élu par la Seine-Inférieure représentant à la Chambre des Cent-Jours. Rallié à la Restauration, il se fit élire député d'Yvetot en 1827 et en juillet 1830, adhéra au gouvernement de Louis-Philippe; fut de nouveau élu en 1831, siégea du côté des modérés et mourut avant la fin de la session. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Asseline (Jean-René), évêque en 1789, né à Paris en 1742, mort en émigration, à Ailesburg (Angleterre) le 10 avril 1813; était professeur d'hébreu à la Sorbonne, puis grand vicaire à Paris, quand il devint évêque de Boulogne-sur-Mer, où il fut sacré le 3 janvier 1790, émigra en 1791, se retira en Flandre, passa en Allemagne et enfin en Angleterre où il mourut en 1813.

Asseline (Mathieu), évêque constitutionnel, né à Bonnières (Pas-de-Calais) le 26 octobre 1736; fut élu évêque constitutionnel par le département du Pas-de-Calais, en mars 1791.

Asseline, électeur de Montmédy, mort en août 1793; était électeur de Montmédy quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Meuse, à la Convention; il n'eut pas l'occasion de siéger et mourut moins d'un an après.

Assemblée constituante. Nom que reçurent les États généraux formés le 17 juin 1789. On doit à cette Assemblée l'abolition de tous les privilèges, droits et exceptions, des titres de noblesse, des dîmes, etc., et surtout la division de la France en départements.

Assemblée législative. Nom donné à l'Assemblée qui succéda à la Constituante du 1er octobre 1791 au 21 septembre 1792.

Assemblées primaires et communales. Assemblées créées par la loi électorale du 22 décembre 1789. Elles se composaient des citoyens actifs, c'est-à-dire des Français âgés de 25 ans et payant une contribution directe égale à trois journées de travail. Ces assemblées élisaient les électeurs départementaux. Le 12 août 1792, l'Assemblée législative décréta que, pour être citoyen actif, il suffisait d'être Français et âgé de 21 ans, d'avoir un domicile connu depuis un an et de n'être point serviteur à gages.

Assignats. Papier-monnaie créé le 1er avril 1790. La Constituante, pour remédier au désordre des finances, autorisa l'émission d'un papier représentant la valeur d'une énorme masse de biens tombés dans le domaine public, et qui furent appelés biens nationaux. La disette en numéraire, occasionnée par l'émigration et les troubles politiques, donna aux assignats, cours forcé. — L'assignat était devenu, en effet, monnaie courante, mais ce papier-monnaie fut tellement déprécié, qu'il fut annulé le 30 pluviôse an IV.

Astorg (Jacques-Pierre-Prothade, comte d'), lieutenant de vaisseau et législateur, né à Poligny (Jura), le 1er août 1759, de « messire Hugues-Joseph d'Astorgue (*sic*), conseiller maître des comptes et cours et aides du comté de Bourgogne, et de noble dame Barbe Claudine Chevalier », mort à Saint-Cyr-la-Rivière (Seine-et-Oise) le 23 janvier 1828; entra dans la marine en 1777, devint lieutenant de vaisseau en 1785, quitta le service et se rendit en Franche-Comté

où il fut nommé commandant de la garde nationale de Poligny. Sous le Consulat, il fut maire et président de canton. En 1809, il vint se fixer en Seine-et-Oise, fut nommé président du collège électoral d'Étampes, et le 10 avril 1810, entra au Corps législatif pour y représenter le département de Seine-et-Oise. Après la chute de l'Empire, il se rallia aux Bourbons, fut nommé président du collège électoral de Rambouillet en 1815 et fut appelé, à la même époque, au commandement d'un vaisseau de ligne à Toulon. Il était chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

Astruc (dom Jean), religieux et suppléant aux États généraux, était prieur de l'abbaye bénédictine royale de Saint-Sulpice de Bourges, quand il fut élu, le 28 mars 1789, suppléant du clergé aux États généraux, par le bailliage de Bourges. Il avait été précédemment religieux profès bénédictin de la congrégation de Saint-Maur.

Athenor (Jean-Louis), juge de paix et homme politique, né à Aouste (Drôme), le 23 décembre 1757, de « Mᵉ Jean-Louis Athenor et demoiselle Guérinand »; était juge de paix quand il fut élu en l'an XII, candidat au Corps législatif, dans la Drôme, mais ce vote n'ayant pas été ratifié par le Sénat conservateur, Athenor ne siégea pas, et garda ses fonctions de juge de paix.

Aube (département de l'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts, qui furent : Troyes, Nogent-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Ervy.

Auberjon (d'). — Voir Murinais (de).

Aubermesnil (François-Antoine Lemoyne d'), propriétaire et législateur, né à Fitou (Aude), le 5 septembre 1748, de « Antoine Le Moyne, écuyer, seigneur d'Aubermesnil, ancien officier d'une compagnie de cadets gentilshommes à Perpignan, major pour le roi des ville et château de Salers, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marguerite Amable de Villars »; était commissaire de l'administration centrale du département du Tarn, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par ce département. Il siégea parmi les modérés. En congé au moment du jugement de Louis XVI, il ne put se prononcer sur la peine. Ses sympathies pour les Girondins le forcèrent à donner sa démission (mai 1793). Plus tard, en l'an III, il fut rappelé. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents, en sortit à la suite du 18 fructidor an V et n'y rentra que comme élu du département du Tarn, en germinal an VI. Néanmoins il ne se montra pas sympathique au 18 brumaire, et fut, de ce chef, exclu du Corps législatif et condamné à être interné dans la Charente-Inférieure. Reconnu comme peu dangereux, l'arrêté fut rapporté. Il se retira à Perpignan, où il mourut en 1802.

Aubernon (Philippe), commissaire ordonnateur, né à Antibes (Var), le 7 janvier 1757, de « sieur Joseph Aubernon, premier consul de cette ville, ici présent, et de demoiselle Marie Bonavie, mariés », mort à Paris le 7 juillet 1802; entra au service de la République de Gênes comme major d'infanterie en 1780, devint commissaire des guerres de l'armée du Var, le 10 octobre 1792, commissaire ordonnateur le 25 juin 1793; fut nommé inspecteur des revues en pluviôse an X, et en dernier lieu commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Illyrie.

Aubernon (Joseph-Victor), commissaire des guerres, préfet et législateur, né à Antibes (Var), le 28 novembre 1783, de « monsieur Phi-

lippe Aubernon, consul de la République de Gênes, et de dame Catherine de Guide », mort à Paris le 29 octobre 1851 ; fut adjoint en l'an XII au commissaire des guerres et en 1808 commissaire des guerres, fit la campagne de Wagram, devint auditeur au conseil d'État en 1809, fut nommé préfet de l'Hérault en 1814 par la Restauration, donna sa démission, le 3 avril 1815, à la nouvelle du débarquement de l'Empereur. Ayant renoncé à la carrière administrative, il acheta à Paris une charge d'agent de change. Le 28 octobre 1830, il fut nommé député par le collège du Var ; tous ses votes furent acquis à la majorité ministérielle et il fut élevé à la pairie, le 11 octobre 1832. Après la Révolution de février 1848, il obtint une pension de retraite comme ancien préfet. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Aubert (Edme), curé et législateur, né à Bar-sur-Aube (Aube) le 24 septembre 1738, mort à Bar-sur-Aube, le 17 août 1804 ; était curé de Couvignon et chanoine honoraire de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Chaumont-en-Bassigny. Il siégea à gauche, prêta le serment civique en même temps que Grégoire, et après la session se retira dans son lieu natal où il mourut.

Aubert (Jean-Baptiste-Siméon), évêque constitutionnel, né en 1731 ; fut élu évêque constitutionnel d'Aix en mars 1791. Il remplaçait M. Jean du Dois-Raymond de Boisgelin de Curcé.

Aubert (François), conseiller en l'élection, législateur et directeur des contributions, né à Troyes (Aube) le 15 janvier 1743, mort à Paris le 15 décembre 1820 ; fut pourvu, le 27 mars 1765, de la charge de conseiller élu en l'élection de Troyes, et était inspecteur des contributions de la Seine, quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député de la Seine au conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il fut nommé directeur des contributions directes de la Seine et le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif. Il en sortit en l'an X, pour occuper le poste de membre de vérification des arriérés des receveurs des contributions de la ville de Paris, et la même année il obtint la place de régisseur de l'octroi de Paris, place qu'il occupa jusqu'au 15 janvier 1815. Il rentra alors dans la vie privée et mourut à Paris en 1820.

Aubert (François-Marie-Honoré-Landoald), sous-préfet et législateur, né à Paris, le 5 octobre 1765, de « Jean-Honoré Aubert, marchand limonadier, et de Marie-Catherine Cordier », mort à Paris le 18 avril 1845 ; fit partie au début de sa carrière de la commission populaire de Bordeaux, complètement dévouée aux Girondins. Poursuivi, il se cacha quelque temps. Après le 9 thermidor il fut président du district, puis juge de paix et enfin sous-préfet de Blaye en l'an VIII. Le 18 février 1808, il entra au Corps législatif pour y représenter la Gironde et le 21 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Blaye représentant à la Chambre des Cent-Jours. De la chute de l'Empire à la Révolution de 1830 il disparut de la scène politique. A l'avènement de Louis-Philippe, l'arrondissement de Blaye l'élut député, il vit son mandat renouvelé en 1834. Il siégea parmi les ministériels et fut nommé pair de France le 7 novembre 1837. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1814.

Aubert (Claude), officier général, né à Vauvillers (Haute-Saône), mort à l'île Sous-le-Vent (Guadeloupe) en août 1794. Les renseignements sur ce général font absolument défaut ; son dossier au

ministère de la guerre ne donne aucun détail sur son passé militaire ; il ne signale que ses promotions de général de brigade le 7 frimaire an II, d'adjudant général chef de brigade le 14 mai 1793, et de commandant des îles Sous-le-Vent (Guadeloupe) où il mourut en fructidor an II.

Aubert. — Voir du Petit-Thouars.

Aubert du Bayet (Jean-Baptiste-Annibal), officier général, législateur, ministre et ambassadeur, né à la Louisiane, le 19 avril 1759, de « Jean-Baptiste-Michel Aubert, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Louise-Marguerite de Bernardy », mort à Constantinople (Turquie) le 17 décembre 1797, était capitaine au moment de la Révolution, et, de retour en France, il embrassa les idées nouvelles. Le 28 août 1791, il fut élu député de l'Isère à la Législative. Il proposa de suite que Louis XVI demandât aux puissances étrangères de désarmer et de dissoudre le corps des émigrés. Président de l'Assemblée, en juillet 1792, il montra une grande fermeté. A l'expiration de son mandat, il reprit du service et fut promu, le 17 août 1793, général de brigade. Accusé de mollesse pendant l'occupation de Mayence, il fut décrété d'arrestation, admis à la barre de la Convention, il se défendit avec énergie et fit décréter que les Mayençais avaient bien mérité de la patrie. Envoyé en Vendée, il fut d'abord battu à Clisson, reçut sa destitution avec l'ordre de se rendre à Paris comme suspect et les Jacobins obtinrent qu'il serait enfermé à l'Abbaye. Le 9 thermidor le remit en liberté, et il se retira à Grenoble, mais l'envie de reprendre du service le décida à aller trouver Kléber qui commandait devant Mayence, et s'offrit comme simple volontaire. On accepta ses services et c'est en qualité de commandant en chef qu'il partit pour les Côtes de Cherbourg (pluviôse an III). Après le 13 vendémiaire il fut nommé ministre de la guerre, mais ne put s'entendre avec Carnot, alors membre du Directoire, et, au bout de quatre mois il donna sa démission en échange de l'ambassade de Constantinople (pluviôse an IV). Arrivé à destination, il écrivit à un de ses amis, le 3e jour complémentaire an IV, qu'il tenait à se présenter pompeusement devant le Sultan : « Il faut que les Russes, les Allemands et les insolents Anglais voient de quelle manière les bons Musulmans reçoivent un ambassadeur républicain français. » Une fièvre maligne l'emporta quinze mois après son arrivée.

Aubespin (de l'). — Voir Chambarlhac (de).

Aubiers (combat des). Le 25 avril 1793, les Vendéens sous les ordres de La Rochejaquelein firent subir aux Français, commandés par Quetineau, une défaite sanglante. Les Aubiers est une forte commune du département des Deux-Sèvres, près de Bressuire.

Aubigny (d'). — Voir Cugnot.

Aubigny (d'). — Voir Lhermitte.

Aubin (Jacques-Gabriel), avocat, magistrat et législateur, né à Latillé (Vienne), le 21 avril 1784, de « Jacques Aubin, marchand, et de Marie-Anne Aubin », mort à Bressuire (Deux-Sèvres) le 12 avril 1852 ; était avocat et entra dans la magistrature ; il occupait le poste de procureur impérial, lorsque, le 10 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Bressuire, représentant à la Chambre des Cent-Jours. A la chute de l'Empereur, Aubin revint dans les Deux-Sèvres et devint par la suite président du tribunal civil de Niort, puis conseiller à la cour royale de Poitiers. Sous le gouvernement de Juillet, il essaya de se faire

être député de Bressuire, mais il échoua, reprit des fonctions judiciaires et mourut en 1852.

Aubineaux (des) — Voir Gilbert.

Aubrée (René-François Jean), officier général, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 23 juin 1763, de « René-Antoine Aubrée de la Porte, procureur au Parlement de Brest, et de Jeanne-Madelaine Bigot », tué à Saragosse (Espagne) le 1er novembre 1808, entra dans l'armée le 10 septembre 1791 comme capitaine dans le premier bataillon d'Ille-et-Vilaine, fut fait, le 13 octobre 1792, lieutenant-colonel en second et le 1er fructidor an II, chef de brigade. Le 3e jour complémentaire an VII, Aubrée fut promu général de brigade sur le champ de bataille de Bergen et le 25 prairial an XII, fut fait membre de la Légion d'honneur, il passa en Espagne ou il prit une part active au siège de Saragosse. Il y trouva une mort glorieuse.

Aubrée de Karnaour (Louis-Anne-Marie), avocat, législateur et magistrat, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 14 novembre 1753, de « René-Antoine Aubrée de la Porte, procureur au parlement de Rennes, et de dame Anne Chattou de Keryvoal », mort à Rennes le 2 février 1842; était jurisconsulte et se fit recevoir docteur agrégé à la Faculté de Rennes. Le 25 germinal an V, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Anciens, adhéra au 18 brumaire et se fit nommer juge au tribunal civil de Rennes, puis ensuite conseiller à la cour. Sous la Restauration il fut conseiller général du département d'Ille-et-Vilaine.

Aubry (Jean-Baptiste), curé, législateur et évêque constitutionnel, né à Saint-Aubin (Meuse) le 27 avril 1736, mort à Commercy (Meuse) le 1er juin 1813; était curé de Véel lorsqu'il fut élu, le 1er avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Il siégea à gauche et prêta le serment civique. Le 24 février 1791 il fut élu évêque constitutionnel du département de la Meuse.

Aubry (François), capitaine et législateur, né à Paris, le 12 décembre 1747, de « Nicolas-Marie Aubry et de Marie-Anne Le Roux », mort à Démérary (Guyane hollandaise) le 17 juillet 1798; entra à l'école d'artillerie en mai 1765, passa lieutenant en 1767 et fut promu capitaine le 11 juin 1786. Maire de Nîmes en 1790, il fut élu le 6 septembre 1792, membre de la Convention, par le département du Gard, fut envoyé de suite en mission à Toulon où il se trouva en désaccord avec Bonaparte. Revenu à la Convention, il vota « la mort » de Louis XVI et le 15 mai fut promu général de brigade. Signataire de la protestation du 31 mai, il fut arrêté et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Aussitôt rentré à la Convention, il succéda à Carnot au comité de Salut public et eut la malencontreuse idée de faire destituer un certain nombre d'officiers accusés de terrorisme, entre autres Masséna. Ayant pris part au mouvement de prairial, il fut accusé de ce chef, dans la séance du 14 thermidor an III, quitta le comité de Salut public et devint l'allié du club monarchique, dit de Clichy. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et fut décrété d'arrestation pour son attitude du 13 vendémiaire, mais ce décret ne fut pas exécuté. Il travailla au renversement du Directoire, mais le 18 fructidor déjoua ses projets. Il fut arrêté et transporté à Rochefort et de là embarqué pour Cayenne. Il réussit à s'évader de cette ville avec Pichegru, aborda à Démérary et y mourut en 1798.

Aubry (Joseph-Gabriel, baron d'Arancey), officier général, né à Vitry-le-François (Marne), le 20 août 1749

de « sieur Joseph Aubry d'Arancey, et de dame Élisabeth Adam, son épouse », mort à Vitry-le-François le 22 septembre 1835; entra dans l'armée le 10 août 1766, comme aspirant au corps de l'artillerie, et était parvenu, le 18 octobre 1792, directeur du parc d'artillerie à l'armée des Pyrénées, fut nommé le 9 octobre 1793 chef de brigade du même corps, fut ensuite, le 20 floréal an II, directeur des forges de la Moselle, le 14 messidor an VIII, directeur d'artillerie à Turin, devint le 1er jour complémentaire an V commandant de l'artillerie de la division d'avant-garde de l'armée d'Italie; le 19 juin 1806, commandant supérieur du même corps à Venise et fut promu, le 10 juillet 1806, général de brigade. Le 10 août 1811, il fut nommé inspecteur général d'artillerie et fut mis à la retraite le 18 février 1813. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 4 mars 1791, membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre, le 11 prairial an XII.

Aubry de la Boucharderie (Claude-Charles), officier général, né à Bourg (Ain) le 25 octobre 1773, de « Nicolas Aubry, ingénieur, et de Marie-Josèphe Gauthier », mort à Leipzig, le 10 novembre 1813; entra dans l'armée le 1er mars 1792 comme élève sous-lieutenant à l'école de Châlons-sur-Marne, passa le 1er septembre de la même année, deuxième lieutenant au 3e régiment à pied, et premier lieutenant au même régiment; nous le retrouvons, le 23 frimaire an II, capitaine commandant, fut envoyé, le 2 fructidor an VII, à Saint-Domingue, en qualité de sous-directeur, nommé colonel le 6 brumaire an XII, et promu général de brigade le 7 juin 1809, puis général de division le 21 novembre 1812, se distingua à la bataille de Leipzig où il fut blessé et fait prisonnier; il mourut dans la même ville des suites de ses blessures, après l'amputation d'une cuisse, le 6 novembre 1813.

Aubry du Bochet (Pierre-François), lieutenant de prévôté et législateur, né à la Ferté-Milon (Aisne), le 13 septembre 1737, de « André Aubry, procureur fiscal du bailliage de Marigny-en-Auxois, et de Marie-Constance Delagroue », mort à la Ferté-Milon le 7 septembre 1800; devint en 1778, lieutenant de prévôté et, en 1783, premier échevin, gouverneur et maire de la Ferté-Milon. Le 13 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Villers-Cotterets. Très actif, il prit souvent la parole et fit une foule de propositions. Son projet du *Cadastre général de France* fut imprimé aux frais de l'État. Après la séparation de la Constituante, Aubry fut nommé membre de l'Assemblée départementale de l'Ain et en l'an V nommé président du directoire de son département. Sa santé profondément altérée le força à résigner ses fonctions en l'an VIII et il mourut peu de temps après.

Aubugeois de la Borde (Antoine-Jean-Baptiste), officier général, né à Magnac-la-Montagne (Haute-Vienne), le 16 janvier 1748, de « François Aubugeois, docteur en médecine, et de Catherine-Thérèse Chadenier », mort à Rochefort (Charente-Inférieure), le 14 mai 1814; entra dans l'armée le 18 mai 1765, comme soldat dans le 12e régiment d'infanterie, devint gendarme, le 12 février 1772, dans la compagnie du Berry et volontaire d'honneur à bord des vaisseaux de ligne dans la dernière guerre d'Amérique où il resta jusqu'à la paix. Nous le retrouvons ensuite, le 27 octobre 1792, quartier-maître trésorier de la première division de gendarmerie nationale organisée à Versailles. Il fut promu, le 27 nivôse an II, général de brigade, nommé par les représen-

tants. Ce grade lui fut confirmé le 16 brumaire an III.

Aubusson de la Feuillade (Pierre-Hector-Raymond, comte d'), chambellan, ambassadeur et législateur, né à Varets (Corrèze), le 11 janvier 1765, de « Pierre Armand d'Aubusson dit le chevalier, puis le marquis d'Aubusson, mousquetaire du roi, et de Jeanne Pouffemothe », mort à Paris le 7 mars 1848; débuta comme chambellan de l'Impératrice Joséphine et devint ministre plénipotentiaire auprès de la reine d'Etrurie (1806), puis ambassadeur près du roi de Naples Joseph, en 1807. Au retour des Bourbons il donna sa démission et fut nommé pair des Cent-Jours, le 2 juin 1815. Sous la Restauration, il se tint à l'écart et le 19 novembre 1831, il fut élevé à la pairie par Louis-Philippe. Il fut un ministériel outré et mourut trois semaines après la chute du gouvernement de Juillet.

Aubusson de Soubrebost (Louis), capitaine et législateur, né à Champrouai (Creuse), le 3 février 1748, de « monsieur Charles Aubusson de Cavarlay, sénéchal de Périsses, et de demoiselle Geneviève de la Fayolle », mort à Limoges (Haute-Vienne), le 15 avril 1820; entra dans l'armée en 1778 comme lieutenant dans le régiment colonial; devint capitaine et quitta le service. Il revint résider à Bourganeuf et fut nommé maire de cette ville. Le 6 janvier 1813, il entra au Corps législatif pour représenter le département de la Creuse. Au retour des Bourbons, il cessa de s'occuper de politique et s'adonna à l'agriculture.

Auch (sénéchaussée d'). Circonscription électorale de 1789.

Aucler des Cottes (Jean-Baptiste), médecin et législateur, né à Argentan (Indre), le 11 mai 1737, mort à Argentan le 28 juillet 1826; fut pourvu, le 7 août 1765, de la charge de procureur du roi au grenier à sel d'Argentan en Berry et devint le médecin du comte d'Artois. Le 26 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Bourges, fut un membre très obscur de cette Assemblée et après la session retourna dans son pays natal.

Auclerc. Suppléant à la législative, né dans le Cher; fut élu, en septembre 1791, premier suppléant du Cher à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Aude (département de l'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts, qui furent : Carcassonne, Castelnaudary, Lagrasse, Limoux, Narbonne et Quillan.

Audé (Etienne-Antoine), magistrat et homme politique, né à Annecy (Mont-Blanc), le 30 janvier 1755, de « Mr Joseph-Philibert Audé, et de demoiselle Thérèse Favre, mariés »; était procureur impérial à Florence, quand il fut élu, en 1808, candidat au Corps législatif par l'arrondissement d'Annecy, mais ce vote n'ayant pas été ratifié par le Sénat conservateur, Audé ne siégea pas.

Audebert (Antoine), magistrat et homme politique, né à Périgueux (Dordogne), le 23 février 1760, de « Pierre Audebert et de demoiselle Anne Dujarris, conjoints »; était commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Périgueux, quand cet arrondissement le choisit comme candidat au Corps législatif sans qu'il pût y siéger, le Sénat conservateur n'ayant pas ratifié cette élection.

Audenarde (d'). — Voir Lalaing (de).

Audier-Massillon (Bruno-Philibert, chevalier), magistrat et législateur, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 1er juillet 1746, de « Jean-Bap-

tole Dominique Audier et de dame Catherine Massillon », mort à Aix le 29 septembre 1822; fut pourvu, le 15 janvier 1772, de la charge de lieutenant général de la sénéchaussée au siège présidial de Provence à Aix. Le 7 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux, par la sénéchaussée d'Aix et se fit peu remarquer dans cette Assemblée. Le 11 germinal an VIII, il fut élu juge au tribunal de cassation et fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII puis créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1808. Il adhéra à la déchéance de l'Empereur en 1814, et vota contre l'*Acte additionnel* aux constitutions de l'Empire. Au retour de Gand, Audier-Massillon adressa un discours à Louis XVIII et revendiqua sa conduite « courageuse » pendant les Cent-Jours. Nommé conseiller à la cour royale d'Aix, il prit sa retraite le 9 juillet 1820 et mourut deux ans après.

Audouin (Pierre-Jean), publiscite et législateur, né à Paris le 24 décembre 1764; était publiciste, fonda le *Journal universel* en 1790, et ensuite le *Journal des Hommes libres*. Très ardent polémiste, il attaqua avec virulence les ennemis de la chose publique. Le 11 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention, par le département de Seine-et-Oise. Il siégea à la Montagne et vota la mort du roi. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents, et le 26 prairial an VI, il fut nommé consul à Messine. Après le 18 brumaire, il cessa de s'occuper de politique.

Audouin (François-Xavier), magistrat et homme politique, né à Limoges (Haute-Vienne) le 18 avril 1766, mort à Paris le 24 juillet 1837; était économiste et se montra enthousiaste de la Révolution française. Nommé commissaire du pouvoir exécutif dans la Vendée, il fut un des plus zélés comme membre de la société des Jacobins, et devint défenseur du conseil des prises, ensuite juge au tribunal de cassation, puis secrétaire général du département des Forêts. On a de lui une histoire de l'administration de la guerre, en 4 volumes.

Audoy (Pierre-Séverin), administrateur et législateur, né à Lavaur (Tarn) le 8 janvier 1755, mort à Lavaur le 16 mars 1840; fut élu sous la Révolution, membre du directoire du département du Tarn, et le 28 juin 1791, député de ce département à la Législative, il se retira à l'expiration de son mandat dans son lieu natal.

Audrein (Yves-Marie), professeur, législateur et évêque constitutionnel, né à Goarec (Finistère), en octobre 1741, de « Yves Audrein, marchand de porcs », assassiné à Briec (Finistère) le 17 novembre 1800; fit ses études ecclésiastiques et entra comme professeur de seconde au collège de Quimper. En mai 1791, il fut nommé premier vicaire de l'évêque constitutionnel Le Masle, et le 3 septembre suivant, élu député du Morbihan à la Législative, siégea à gauche, prit souvent la parole et fut réélu à la Convention le 8 septembre 1792, par le même département. Dans le procès de Louis XVI il vota pour « la mort ». Après la session il ne fit partie ni des Anciens ni des Cinq-Cents, mais le 4 thermidor an VI, il fut élu évêque constitutionnel du Finistère en remplacement d'Expilly, condamné à mort. Le 28 brumaire, il partit en tournée pastorale dans une diligence qui va de Lorient à Brest; arrivée à minuit sur la hauteur de Saint-Hervé, la diligence fut cernée par une bande de chouans. Audrein ayant été reconnu, les chouans le forcèrent à revêtir ses habits épiscopaux, le jugèrent et lui reprochèrent d'avoir « trahi la sainte Église » et d'avoir « voté la mort de Louis XVI » et le condamnèrent sur-le-champ à mort. Il fut fusillé à bout portant

et son corps jeté dans une fosse creusée à quelques pas de la route.

Auerstaedt (bataille d'). Le 14 octobre 1806, Davout, quoique à la tête d'une force numériquement bien inférieure à celle des Prussiens, remporta sur ces derniers une véritable victoire, ce qui contribua de beaucoup au gain de la bataille d'Iéna. C'est dans cette rencontre que Bernadotte, par jalousie, refusa d'envoyer des secours à son collègue et pour ce fait faillit passer en jugement. Auerstaedt est un village de Prusse de la province de Saxe.

Auerstaedt (duc d'). — Voir Davout.

Augeard (Jacques-Mathieu), fermier général, né à Bordeaux (Gironde), en 1731, de « Jacques Augeard, chevalier, seigneur de Petit-Mont, près Montfort-l'Amaury, maître d'hôtel du duc d'Orléans, et de Marie-Geneviève de Vougny », mort à Paris le 30 avril 1805; était secrétaire des commandements de Marie-Antoinette quand il fut accusé d'avoir voulu faire évader le roi, mais fut absous le 8 août 1790. Il crut prudent néanmoins de se retirer à Bruxelles après la tentative d'évasion de Louis XVI et répandit à profusion le manifeste des princes; revint ensuite à Paris, prit part aux intrigues politiques et quand il se vit de nouveau menacé, reprit la route de l'étranger pour éviter des poursuites et ne rentra définitivement qu'après le 18 brumaire.

Auger (Antoine-Augustin), avocat, législateur et magistrat, né à Liancourt (Oise) le 8 mai 1761, mort à Beauvais (Oise) le 22 juin 1836; fut pourvu, le 30 août 1780, de la charge de procureur postulant au bailliage de Chaumont-en-Vexin, devint en 1789, administrateur du district de Chaumont et ensuite membre de l'administration départementale. Le 6 septembre 1792, il fut élu suppléant de l'Oise à la Convention et admis à siéger le 20 juillet 1793, en remplacement de Villette décédé, puis envoyé en mission dans les départements de l'Ouest. Le 1er vendémiaire an IV, il devint secrétaire de la Convention, entra après la session au conseil des Cinq Cents, fut nommé, le 20 fructidor an V, juge au tribunal de cassation, et adhéra au 18 brumaire. Le 12 messidor an VIII, il fut nommé juge au tribunal criminel de l'Oise, devint ensuite juge d'instruction, se rallia plus tard à la Restauration qui le nomma juge au tribunal civil de Beauvais, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Augereau (Pierre-François-Charles), officier général et législateur, né à Paris le 21 octobre 1757, de « Pierre Augereau, domestique, et de Marie-Joseph Kresline », mort à la Houssaye (Seine-et-Marne) le 12 janvier 1816; s'enrôla en 1774 dans le régiment Clarke-irlandais, entra en 1777 comme dragon dans le régiment d'Antin, servit quelque temps le roi de Naples pour l'instruction de ses troupes, mais ses opinions révolutionnaires le firent rentrer en France en 1792, se distingua par son intrépidité et fut nommé le 6 vendémiaire an II, adjudant général, ensuite envoyé à l'armée des Pyrénées où il fut promu général de brigade (3 nivôse an II). Envoyé à l'armée d'Italie, il s'empara de Millesimo le 23 germinal an III, fit prisonnier le général autrichien Provera, prit à la tête de ses grenadiers, le pont de Lodi, s'empara ensuite de Castiglione et de Bologne, se distingua particulièrement au pont d'Arcole, où, saisissant un drapeau, il s'élança sur l'ennemi et entraîna par son exemple les troupes en face d'une artillerie formidable. De retour à Paris, après cette brillante campagne, il fut chargé par le Directoire de la besogne du 18 fructidor, où il empoigna lui-même le général Pi-

chegru au collet. En l'an V, il remplaça à l'armée de Rhin-et-Moselle le général Hoche qui venait de mourir et le 27 germinal an VII, fut élu député de la Haute-Garonne au conseil des Cinq-Cents; se montra d'abord indépendant, mais finit par se rallier à Bonaparte après son 18 brumaire. Ce dernier l'envoya prendre le commandement de l'armée franco-batave en Hollande, où il contribua à la victoire de Hohenlinden. De retour en France et fatigué, Augereau se reposa quelques années dans sa terre de la Houssaye. Il assista au sacre de Napoléon et fut nommé maréchal de France et chef de la 15e cohorte de la Légion d'honneur (29 floréal an XII). Il fit les campagnes d'Autriche, de Prusse et d'Espagne, et le 26 octobre 1806, s'empara de Berlin. Le 19 mars 1808, il fut créé duc de Castiglione. Envoyé en Espagne, il força Girone à capituler, essuya un échec, en avril 1810, et fut forcé de battre en retraite sur Barcelone, rappelé par l'Empereur et disgracié momentanément, il reprit le commandement du 11e corps à Berlin, en 1812; se trouva à Leipzig où il se battit comme un lion. En 1814, chargé de la défense de Lyon, il délia l'armée de ses serments, à la nouvelle de l'abdication de l'Empereur, « qui, disait-il dans sa proclamation, après avoir immolé des millions de victimes à sa cruelle ambition, n'a pas su mourir en soldat ». Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis et pair de France. Au retour de l'île d'Elbe, il tenta de revenir à l'Empereur en conviant ses soldats de se rallier aux aigles immortelles de Napoléon, qui seules conduisent à l'honneur et à la victoire; mais, n'ayant pas été agréé par ce dernier, qui ne lui pardonnait pas d'avoir livré Lyon aux ennemis et se voyant également abandonné de Louis XVIII, il se retira dans sa terre de la Houssaye, et y mourut d'une hydropisie de poitrine.

Augereau (Jean-Pierre, baron), officier général, frère du précédent, né à Paris le 27 septembre 1772, mort à Paris le 25 septembre 1836; comme lui embrassa la carrière militaire; fit également les campagnes d'Italie et d'Allemagne et devint rapidement général de brigade, puis lieutenant général.

Augier (Etienne-Jean), négociant et législateur, né à Cognac (Charente) le 15 janvier 1735, mort à Cognac le 20 juillet 1826; était commerçant en eaux-de-vie, quand le 23 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage d'Angoulême. Quoique protestant, il n'adhéra pas aux idées nouvelles, vota constamment avec la droite de la Constituante et, après la session, ne s'occupa plus de politique. Au retour des Bourbons, il fut promu chevalier de la Légion d'honneur et le 6 septembre 1814, Louis XVIII lui accorda des lettres-patentes de noblesse.

Augier (Antoine-Joseph), législateur, né à Orange (Vaucluse); fut élu le 25 germinal an VIII, député au conseil des Anciens par le département de Vaucluse.

Augier (Jean-Baptiste, baron), officier général et législateur, né à Bourges (Cher), le 25 janvier 1769, de « monsieur Louis Augier, conseiller du roi, doyen et professeur à la Faculté de droit de cette université, et de dame Geneviève L'heureux », mort à Bourges le 3 septembre 1819; s'engagea au début de la Révolution, avança rapidement en grade et le 8 pluviôse an II fut promu général de brigade; fut fait, le 19 frimaire an XII, membre de la Légion d'honneur et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis prit un service actif à l'armée d'Espagne. En 1812, étant à l'armée de Russie, il commanda la place de Kœnigsberg. Le 14 janvier 1813, il entra au Corps législ-

latif pour y représenter le département du Cher. Partisan des Bourbons, il se mit à la disposition de Louis XVIII lors du retour de l'île d'Elbe et fut gratifié de la décoration de Saint-Louis. Le 22 août 1815, il fut élu député du Cher à la Chambre introuvable, et réélu par le même collège électoral le 4 octobre 1816. Il fut toujours ministériel, et le 1er février, il fut créé baron par Louis XVIII.

Augier de la Sauzaye (Philippe), négociant et législateur, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), le 22 avril 1758, de « monsieur Philippe Augier, négociant, et de dame Magdeleine Drahonnet », mort à Paris le 2 mars 1837 ; était négociant quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Saintes. Il vota constamment avec la gauche. Le 27 germinal an VIII, il fut nommé sous-préfet à Rochefort et le 27 brumaire an XII, il entra au Corps législatif pour y représenter la Charente-Inférieure. En 1811, il fut envoyé en mission à Hambourg. Ce fut sa dernière fonction ; il rentra ensuite dans la vie privée et reprit son commerce à Tounay-Charente.

Augiers (des). — Voir Plan (de).

Auguy (d'). — Voir Perin.

Auguis (Pierre-Jean-Baptiste), commissaire enquêteur, capitaine, magistrat et législateur, né à Melle (Deux-Sèvres), le 16 janvier 1745, de « Pierre-René Auguis, juge commissaire enquêteur et examinateur au siège royal de Melle », mort à Melle, le 17 février 1810 ; fut pourvu, le 24 février 1773, de la charge de juge en chef enquêteur et commissaire examinateur au siège royal de Melle, entra ensuite dans l'armée et était capitaine de dragons en 1789, devint ensuite président au tribunal de district de Melle. Le 4 septembre 1791, il fut élu député des Deux-Sèvres à la Législative, et réélu par le même département, le 5 septembre 1792, membre de la Convention. Dans le procès du roi, Auguis déclara que Louis XVI méritait la mort, mais il vota qu'il serait plus utile « de le garder pendant la guerre et de le déporter à la paix ». Après le 9 thermidor il fut nommé membre du comité de sûreté générale. Le 31 vendémiaire an IV il fut élu député des Deux Sèvres au conseil des Anciens et le 22 germinal an VI au conseil des Cinq-Cents. Rallié au 18 brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif pour y représenter le même département et vit son mandat renouvelé le 18 février 1807. Il y siégea jusqu'à sa mort, arrivée en 1810.

Aulard (Pierre, baron), officier général, né à Fangeaux (Aude), le 16 octobre 1763, de « Jean Pierre Aulard, boulanger de Fangeaux, et Marie Salvat, mariés », tué à Mont-Saint-Jean (Waterloo), le 18 juin 1815 : entra dans l'armée le 17 janvier 1781 comme soldat au régiment de Flandre et était parvenu le 16 juin 1793 au grade de capitaine ; fit la campagne à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il fut blessé le 16 thermidor an III, fut nommé le 23 février 1809 chef de bataillon et, le 16 mai de la même année, colonel, prit ensuite part à la bataille de Wagram et y fut blessé le 6 juillet 1809. Le 15 août de la même année, il fut créé baron de l'Empire, et enfin promu général de brigade le 15 mars 1814. Il fut un des héros malheureux de Waterloo où il trouva une mort glorieuse le 18 juin 1815. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 11 frimaire an XIII et officier du même ordre le 10 août 1809.

Aulmont (Nicolas-Grégoire, dit Verrières, chevalier), officier général, né à Paris, le 5 août 1746, de

« Jean Aulmont et d'Anne-Marie Breteuil, son épouse », mort à Paris le 10 novembre 1831; entra dans l'armée le 6 mars 1769, comme gendarme de la garde de la maison du roi, devint capitaine le 9 mai 1778, puis lieutenant-colonel le 1er novembre 1792; fut promu chef de brigade, directeur d'artillerie, le 11 août 1793, et général de brigade le 3 octobre de la même année, devint inspecteur général le 1er pluviôse an X, fut fait membre de la Légion d'honneur en l'an XII et mis à la retraite le 1er janvier 1815.

Aultanne (d'). — Voir Fournier.

Aumont (Charles-Armand-Nicolas), magistrat et ministre, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 15 février 1749, mort à Paris le 20 août 1825; était substitut du procureur général au parlement de Bretagne au moment de la Révolution. Il adopta les idées nouvelles et après la proclamation de la République, fut nommé aux fonctions de secrétaire général sous le ministre Gohier. En fructidor an II, il devint commissaire provisoire pour les administrations civiles, de police et de tribunaux. Après le 9 thermidor, il fut ministre de la justice, poste qu'il occupa jusqu'au 11 brumaire an IV, occupa ensuite les fonctions de chef de division au ministère de la police, et en l'an VIII, fut élu juge au tribunal de cassation. Il conserva ces fonctions jusqu'à la chute de l'Empire. Au retour des Bourbons, il passa conseiller à la cour de cassation. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Aumont (d'). — Voir Gueneau.

Aumont (d'). — Voir Villequier (de).

Aunay (d'). — Voir Lepelletier.

Aupepin (Claude-Emmanuel-Joseph), maître particulier des eaux et forêts et législateur, né au Quesnoy (Nord) le 18 janvier 1747, mort à Bruxelles (Belgique) le 13 mars 1806; fut pourvu le 31 décembre 1773, de la charge de maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts du Quesnoy. Il était conservateur dans la même administation quand il fut élu, le 23 germinal an V, député du Nord au conseil des Cinq-Cents. En ventôse an IX, il fut envoyé à Bruxelles, comme conservateur des bois et forêts. Il exerçait ces fonctions, quand il mourut en 1806.

Aurillac (Pierre-François de Saint-Martial, baron d'), capitaine et législateur, né au château de Conros (Cantal) le 31 janvier 1753, de « M. Charles-Joseph de Saint-Martial de Conros, seigneur d'Aurillac, et de dame Louise-Elisabeth de Combarel du Gibanel », mort à Paris, le 27 novembre 1803; était capitaine aux cuirassiers du roi quand il fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Saint-Flour. Il siégea constamment sur les bancs de la droite, et, à l'expiration de son mandat, vécut à Paris jusqu'à sa mort.

Aury (Jean), curé et législateur, né à Saint-Amand (Cher), le 9 février 1745, de « Nicolas Aury, propriétaire, et de Marie Depinchault »; était curé de Hérisson en Bourbonnais, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Moulins. Il se rangea du côté de la Révolution, et prêta le serment civique. Après la séparation de la Constituante, il rentra dans sa cure, et fut nommé, le 11 floréal an VIII, conseiller général du département de l'Allier.

Aussenac (Jacques-Michel), sous-préfet et homme politique, né à Castres (Tarn), le 9 février 1760, de « Jacques Aussenac, marchand, et de Rose Fabre, mariés »; était sous-préfet de Lavaur, quand cet arron-

dissement l'élut en 1810 candidat au Corps législatif, mais ne put siéger devant une décision contraire du Sénat conservateur.

Aussenac (Pierre-Gabriel baron d'), officier général, né à Carcassonne (Aude), le 30 mars 1764, de « Mr Benoit Aussenac, marchand drapier, et de demoiselle Marie Duchon, mariés », mort à Auch (Gers) le 27 février 1833; embrassa la carrière militaire le 23 mai 1791 comme soldat au 70e régiment d'infanterie, devint sergent le 19 juin 1787, et, sous la Révolution, nous le retrouvons lieutenant au 7e bataillon de l'Aude, fut nommé chef de bataillon le 8 juillet 1793, et adjudant général, chef de brigade le 12 pluviôse an II, et fait membre de la Légion d'honneur, le 26 prairial an XII. Le 15 août 1810, il fut créé baron de l'Empire et promu général de brigade, le 6 août 1811.

Austerlitz (bataille d'). Le 10 frimaire an XIV (1er décembre 1805), Napoléon, commandant en personne l'armée française, remporta une victoire décisive sur les armées austro-russes, qui fut appelée la bataille des trois Empereurs, parce que les empereurs de Russie et d'Autriche assistaient à cette bataille. L'armée russe était commandée en chef par le fameux général Kutuzow. Résultats : les alliés perdirent 40 drapeaux, les étendards de la garde impériale russe, 180 canons et 30 000 hommes tués, blessés ou prisonniers, et du côté des Français il y eut 7 000 hommes tués ou blessés. Parmi les blessés, il y avait Kellermann Saint-Hilaire, Rapp, Sébastiani, etc.

Autane (Jean-Charles-François d'), ex-officier et suppléant aux États généraux, né à Allons (Basses-Alpes) le 21 juin 1757 ; entra dans l'armée le 27 novembre 1774, avec le grade de sous-lieutenant d'une compagnie de chasseurs, et abandonna la carrière militaire le 1er juillet 1782. Le 28 avril 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux, sans avoir eu l'occasion de siéger.

Autel de la Patrie. Dans la séance de la Législative du 25 juin 1792, Gohier proposa qu'il fut élevé dans chaque commune un *Autel à la Patrie*, sur lequel seraient inscrits la déclaration des droits et cette épigraphe : *Le citoyen naît et meurt pour la Patrie*. Il demanda que tout nouveau-né fût présenté devant cet autel a l'officier public, et que là fût reçu l'acte de déclaration de sa naissance.

Autichamp (d'). — Voir Beaumont (de).

Autun (bailliage d'). Circonscription électorale de 1789.

Auverlot (Pierre-Albert-Joseph), magistrat et législateur, né à Tournay (Belgique) le 8 juillet 1762, mort à Tournay en 1820 : débuta comme clerc de procureur et se jeta dans le mouvement révolutionnaire de son pays. Après l'entrée des troupes républicaines françaises à Tournay (8 novembre 1792), il fut nommé membre de l'administration provisoire. En l'an II, il devint procureur fiscal et accusateur public de la commune. Sous le Directoire il occupa les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Tournay, et le 25 germinal an VI, il fut élu député au conseil des Cinq-Cents par le département de Jemmapes. Rallié au 18 brumaire, il entra au Corps législatif le 4 nivôse an VIII pour y représenter le même département, et siégea jusqu'en l'an XII. A l'expiration de son mandat, il entra dans sa charge de notaire, qu'il avait depuis l'an V.

Auvray (Louis-Marie), officier général et préfet, né à Poitiers (Vienne), le 12 octobre 1762, de « Cyprien Auvray, secrétaire de l'intendance

de la Rochelle, et d'Élisabeth-Jeanne-Charlotte Rousset », mort à Taillé (Indre-et-Loire), le 11 novembre 1833; était secrétaire d'intendance à Paris, lorsqu'il entra le 1er septembre 1789 comme capitaine de la garde nationale de Paris, fit en cette qualité les campagnes du Nord et fut blessé à Nerwinde. Le 16 messidor an III, il fut promu chef de brigade et le 1er floréal an VIII, nommé préfet de la Sarthe fut, ensuite, en l'an X, élu candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger, devint membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII et fut créé baron de l'Empire; puis promu maréchal de camp honoraire et chevalier de Saint-Louis, le 13 novembre 1814.

Auvry (Jacques-Mathurin), avocat, législateur et magistrat, né à Dreux (Eure-et-Loir), le 24 janvier 1747, de « Jacques Auvry, échevin, ancien mitriennal de la ville et communauté de Dreux », mort à Versailles, le 15 juillet 1805; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 27 janvier 1773, de la charge de procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Dreux. Partisan de la Révolution, il fut élu, le 28 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury. Son rôle dans cette Assemblée fut très modeste. Le 28 vendémiaire an IV, il fut nommé juge à Versailles, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Auvynet (Charles-Joseph), sénéchal, législateur et magistrat, né à Legé (Loire-Inférieure), le 30 avril 1741, de « Charles Auvynet de la Boisordière, licencié ès lois, et de demoiselle Marie Vrignaud »; était sénéchal de Montaigu, quand il fut élu, le 2 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par les Marches, communes du Poitou et de Bretagne, passa inaperçu et devint président du tribunal de première instance de Bourbon-Vendée.

Auxerre (bailliage d'). Circonscription électorale de 1789.

Auxerre (prise d'). En 1814, lors de l'invasion, cette ville fut prise et dévastée par les Autrichiens. Auxerre est le chef-lieu du département de l'Yonne et est arrosée par la rivière qui donne le nom au département.

Auxon (d'). — Voir Moynat.

Auxonne (prise d'). Cette ville fut assiégée par les Autrichiens en 1814, et fut prise par eux en 1815, malgré une lutte longue et glorieuse. Auxonne est un fort chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or et est arrosée par la Saône.

Auzias (Claude-Antoine), homme de loi et suppléant à la Législative, né à Mirabel (Drôme); était homme de loi dans cette ville, quand il fut élu, en septembre 1791, premier suppléant de la Drôme à la Législative. Il n'eut pas occasion de siéger dans cette Assemblée.

Aval (bailliage d'). Circonscription électorale de 1789.

Avaray (Claude-Antoine de Bésiade, duc d'), officier général, législateur et chambellan, né à Paris le 16 juillet 1740, de « Charles-Théophile de Bésiade, marquis d'Avaray brigadier, et de Marguerite-Élisabeth Mégret », mort à Avaray le 25 avril 1829; était lieutenant général de la province de l'Orléanais et maréchal de camp lorsqu'il fut élu, le 1er avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage d'Orléans. Il fit partie de la minorité royaliste de la Constituante; emprisonné sous le régime révolutionnaire, il fut mis en liberté après le 9 thermidor et émigra. Rentré en France avec les Bourbons, il fut promu lieutenant général, et nommé pair de France le 17 août 1815. Il fut créé duc le 16 août 1817 et le

25 novembre 1820, devint premier chambellan. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort.

Avelines (Jean-Baptiste), administrateur et législateur, né à Caumont (Calvados) le 1er avril 1747, mort au même lieu en mars 1812, fut pourvu, le 4 mars 1767, de la charge de juré priseur, vendeur de biens meubles en la sergenterie de Thorigny, élection de Bayeux, auquel était réuni un office d'huissier ordinaire, devint après 1789 l'un des administrateurs du Calvados, puis juge de paix du canton de Caumont. Le 8 septembre 1791, il fut élu député du Calvados à la Législative. A l'expiration de son mandat, il retourna dans son pays natal et disparut de la scène politique.

Averhoult (d'). — Voir D'Averhoult.

Avesnes (bailliage d'). — Circonscription électorale de 1789.

Avesnes (prise d'). Cette ville fut prise en 1814 par les Prussiens, lors de la grande invasion. Avesnes est un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, baignée par la *Grande-Helpe*, affluent important de la rivière la *Sambre*.

Avessens de Saint-Rome (Jacques-Paul-Marie, marquis d'), propriétaire et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 mars 1749, de « Louis d'Avessens de Saint-Rome, seigneur de la Gascogne, de Dournes, premier écuyer de la princesse de Conti, et de Marguerite-Thérèse de Laprune-Montbrun »; était propriétaire, quand il fut élu, le 7 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Toulouse. Il siégea à droite de la Constituante.

Aveyron (département de l'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en neuf districts qui furent : Rodez, Villefranche, Aubin, Mur-de-Barrès, Séverac-le-Château, Milhau, Saint-Affrique, Saint Geniez et Sauveterre.

Aviau du Bois de Sanzay (Charles-François, comte d'), archevêque de 1789 et législateur, né à Saint-Martin de Sanzay (Deux-Sèvres), le 7 août 1736, de « Charles-François-Pierre-Louis d'Aviau, seigneur du Bois de Sanzay, de Cherves, Relon et autres lieux, et demoiselle Catherine-Thérèse Perrin », mort à Bordeaux (Gironde) le 11 juillet 1826; entra dans les ordres et fut nommé archevêque de Vienne en 1789, en remplacement de Lefranc de Pompignan, démissionnaire. Il refusa de prêter le serment civique, émigra à Annecy et se rendit ensuite à Rome près du pape. Après le Concordat, il fut nommé archevêque de Bordeaux. Napoléon ayant convoqué, en 1811, tous les évêques de France pour leur demander leur approbation au sujet de son attitude envers le pape, d'Aviau se prononça contre l'Empereur. Dévoué aux Bourbons, il s'empressa d'accueillir leur retour, et sous la Restauration il fut, le 4 août 1821, nommé pair de France. Il fut l'un des plus ardents défenseurs de la royauté et mourut accidentellement en 1826.

Avice (Jacques-Philippe, baron), officier général, né à Paris, le 27 novembre 1759, de « Jacques Avice, et de Jeanne-Antoine Legros, sa femme », mort à Paris le 26 octobre 1835; embrassa la carrière militaire le 18 janvier 1779 comme dragon au 11e régiment, devint capitaine de hussards le 20 mai 1787 et, le 26 juin 1793, fut nommé colonel au même régiment; fut fait membre de la Légion d'honneur le 20 frimaire an XII, et officier du même ordre le 26 prairial de la même année. Le 6 août 1811, fut promu général de brigade et retraité le 1er janvier 1816.

Avignon (Comtat d'). Dans la séance

du 14 septembre 1791 l'Assemblée décréta la réunion définitive du Comtat d'Avignon à la France. Nous détachons de ce long décret la partie principale ainsi conçue : « *L'Assemblée nationale déclare qu'en vertu des droits de la France sur les États réunis d'Avignon et du Comtat Venaissin, et conformément au vœu librement et solennellement émis par la majorité des communes et des citoyens de ces deux pays pour être incorporés à la France, lesdits deux États réunis d'Avignon et du Comtat Venaissin font, dès ce moment, partie intégrante de l'État français.* »

Avogari de Gentile (Jean-Jacques-Vincent), officier général, né à Nonza (Corse) le 22 janvier 1760, mort à Bastia (Corse) le 6 juin 1825; embrassa la carrière militaire le 4 février 1779, comme cadet au régiment royal corse, devint sous-lieutenant le 8 avril suivant, entra dans la gendarmerie le 10 janvier 1792 comme lieutenant, passa rapidement capitaine (juin 1793), chef d'escadron (prairial an XIII), colonel le 31 mai 1806 et fut promu général de brigade le 20 mai 1810 et enfin général de division le 2 mars 1810. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII.

Avoine (Jean-Julien), évêque constitutionnel, né au Havre (Seine-Inférieure) le 18 septembre 1741, mort à Versailles le 3 novembre 1793, fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de Versailles.

Avoyne de Chantereine (Victor), avocat, magistrat et législateur, né à Cherbourg (Manche), le 22 juin 1762, de « Gilles-Pierre Avoyne, sieur de Chantereyne, receveur de son altesse sérénissime M. Lamiral, et ancien trésorier de cette église, et de demoiselle Madeleine-Françoise Couey », mort à Paris le 29 novembre 1834; était avocat et devint successivement, après 1789, procureur de la commune de Cherbourg, procureur général syndic de la Manche et président du district de Cherbourg. Sous le régime impérial, il devint premier avocat général à la cour de Caen. Le 6 janvier 1813, il entra au Corps législatif pour y représenter le département de la Manche. Il siégea parmi les purs réactionnaires, et se fit remarquer par l'acharnement qu'il mit à parler contre la liberté de la presse. Au retour des Bourbons, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Le 20 septembre 1817, il fut élu député de la Manche, fut réélu aux élections de 1817, 1818 et 1822, mais échoua au renouvellement de 1827. Il était conseiller à la cour de cassation depuis le 9 juillet 1820.

Avrange d'Hangérainville (François, comte d'), officier général, né à Saint-Avold (Moselle), le 4 novembre 1745, de « M. Jean-Pierre d'Avrange d'Hangérainville, lieutenant d'infanterie d'ici, et de dame Marie-Elisabeth Hully, sa femme », mort à Paris le 27 octobre 1823; entra comme surnuméraire dans les gendarmes ordinaires du roi en 1756 et de grade en grade fut nommé, le 12 décembre 1784, lieutenant-colonel d'infanterie, et fut promu maréchal de camp le 1er mars 1791. Du 7 germinal an VIII au 28 novembre 1814, il fut inspecteur aux revues de l'armée gallo-batave.

Avrange d'Hangérainville (François-Charles-Jean-Pierre-Marie d'), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 6 octobre 1782, du « précédent, et de Charlotte-Thérèse Berthier », mort à Versailles le 27 août 1817; était, le 25 juin 1807, colonel de cuirassiers et fut promu général de brigade le 25 février 1813. Il avait été nommé, le 14 mars 1806, membre de la Légion d'honneur, officier du même ordre le 19 mars 1808 et commandeur le 28 septembre 1813. Il avait été créé, le 19 mars 1808,

baron de l'Empire et chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814.

Avril (Jean-Jacques, baron), officier général né à Loudun (Vienne), le 11 novembre 1752, de « maître Jean-François-René Avril, procureur aux sièges royaux de Loudun, et de demoiselle Radegonde Gambier, sa légitime épouse », mort à Bordeaux (Gironde) le 20 juin 1839, entra dans l'armée le 1er janvier 1775 avec le grade de sous-lieutenant dans les troupes coloniales des gens de couleur, revint en France en congé en 1789 et devint capitaine au 15e régiment de chasseurs à cheval, fit les campagnes de l'armée des Côtes de l'Ouest de 1792 à 1793, et de l'an II à l'an IV; fut nommé adjudant général le 30 septembre 1793 et promu, le 12 nivôse an II, général de brigade; fit les campagnes de 1792 et 1793, en l'an II prit part à la bataille de Quiberon et reçut le commandement de Belle-Isle-en-Mer, partit ensuite pour l'Italie en l'an VIII; fut fait le 19 frimaire an XII membre de la Légion d'honneur et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, prit part aux campagnes d'Espagne et de Portugal, fit partie de l'armée de Russie et se battit à Lutzen. Louis XVIII le créa baron, le décora chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814 et le nomma lieutenant général. Il refusa de servir pendant les Cent-Jours et fut retraité le 1er août 1816.

Avy (Antoine-Sylvain, baron), officier général, né à Cressier près Neufchâtel (Seine-Inférieure), le 25 mai 1776, de « François Avy et de Louise Berthoud », mort à Merxheim (Belgique) le 13 janvier 1814; fit la campagne d'Italie jusqu'en l'an X, fut admis au traitement de réforme, reprit du service en 1807, devint aide de camp de Drouet et fut promu le 19 juin 1811 général de brigade. Blessé mortellement au siège d'Anvers, il mourut le même jour à Merxheim.

Axamitowski (Vincent), officier général, né à Commenee (Pologne) le 15 septembre 1760, entra au service de la France le 15 floréal an VIII, comme chef de bataillon, devint colonel le 20 vendémiaire an XIV, fut nommé, le 13 novembre 1806, commandant de place à Posen et promu général de brigade. Le 10 mars 1807, il fut fait membre de la Légion d'honneur.

Aymard (Antoine, baron), officier général et législateur, né à Lézignan (Aude), le 13 octobre 1773, de « Guiraud Aymard, géomètre, et de Catherine Surbezy », mort à Paris le 20 avril 1861; embrassa la carrière militaire, parvint rapidement en grade, prit part à la bataille d'Eylau où il fut nommé colonel et partit ensuite en Espagne en 1808. Le 20 juillet de la même année il fut créé baron de l'Empire, se battit courageusement à Rio-Almanza (1811), à Bazu (1812) et fut promu général de brigade (1813). Rentré en France, il se battit à Montmirail contre les Prussiens (janvier 1814). Sous la Restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis, puis lieutenant général, et nommé pair de France le 13 septembre 1824. Il adhéra au changement de dynastie, devint le dévoué serviteur de Louis-Philippe et obtint le commandement de la division militaire de Lyon. Il avait été fait commandeur de la Légion d'honneur en 1808 et grand-croix le 14 octobre 1841. Il fut mis à la retraite d'office le 31 mai 1848.

Aymé (Jean-Jacques), avocat, législateur et directeur des droits réunis, né à Montélimar (Drôme) le 13 janvier 1752, mort à Bourg (Ain) le 1er novembre 1818; était avocat quand, sous la Révolution, il fut nommé procureur général syndic de la Drôme. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents. Son attitude réactionnaire justifia les attaques lancées contre lui à la tribune par les représen-

tants Genissieu et Goupilleau. Il fut reconnu qu'il était le chef royaliste du Midi et des compagnies de Jésus. Le 14 nivôse il fut décrété qu'Aymé ne pourrait plus exercer ses fonctions législatives jusqu'à la paix. Mais quelques mois après il fut rappelé et rentra au conseil (30 floréal an IV). Le 22 messidor il demanda l'exécution du décret de déportation contre Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Vadier et Barère. Compris lui-même parmi les députés de fructidor, il parvint à se cacher quelque temps, mais fut arrêté le 15 nivôse an VI. Après le coup d'État de brumaire il fut rappelé et interné à Dijon et se rallia à Bonaparte qui le nomma le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis dans le Gers et plus tard dans l'Ain. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions, ce qui dénote qu'en dernier lieu il s'était donné à la Restauration.

Aymé (Louis-Jean-Marie-Elie), maire et homme politique, né à Melle (Deux-Sèvres) le 8 juin 1768, de « Mᵉ Mᵉ Louis-Jean-Marie Aymé, conseiller avocat du roi au siège de cette ville, et de dame Louise-Marie Viollet-Preneuf », mort à Melle le 20 juin 1836; était maire de Melle quand cet arrondissement l'élut, en 1806, candidat au Corps législatif. Le Sénat conservateur n'ayant point ratifié ce vote, Aymé ne siégea pas.

Aymé (Charles-Jean-Louis, baron), officier général, né à Melle (Deux-Sèvres), le 28 janvier 1770, de « Louis Jean Marie Aymé, subdélégué à l'intendance de Poitiers, président du tribunal de Melle, et de Louise Viollet-Praneuf », mort à Melle le 27 juin 1852; entra dans l'armée, le 19 septembre 1787, comme lieutenant du génie, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, devint adjudant-commandant le 14 nivôse an XIII et officier de la Légion d'honneur le 15 mai 1807. Le 8 novembre 1809 il fut promu général de brigade et, le 17 janvier 1810, général de division.

Ayral (Bernard-Louis), médecin et législateur, né à Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne) le 26 avril 1736, mort au même lieu le 10 avril 1810; était médecin dans son pays natal, quand il devint, sous la Révolution, membre de l'administration du département de l'Aude. Le 7 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de la Haute-Garonne, siégea à gauche et vota la mort de Louis XVI. A l'expiration de son mandat, il retourna dans son pays où il reprit l'exercice de la médecine.

Ayroles (Paul), curé et législateur, né à Lunan (Lot) en 1731, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 20 juin 1795; était curé de Reyrevignes quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Quercy. Il siégea parmi les royalistes purs, refusa de prêter le serment civique, fut arrêté comme suspect et mourut dans la prison de Clermont-Ferrand.

Azaïs (Jean-François-Joseph), législateur et magistrat, né à Castres (Tarn) le 2 janvier 1770, de « Mᵉ Joseph-Antoine Azaïs, avocat en parlement, et de demoiselle Marie-Félicité Roux », mort au même lieu le 22 avril 1837; devint en 1790 administrateur à Castres, et le 25 germinal an V fut élu député du Tarn au conseil des Cinq-Cents. Après cette législature, il entra dans la magistrature, fut nommé président du tribunal civil de Castres, poste qu'il occupa sous les différents régimes qui se succédèrent. Il avait été, en outre, conseiller général de son département.

Azéma (Michel), homme de loi, législateur et magistrat, né à Argelliers (Aude) le 12 juin 1752, mort à Argelliers le 28 octobre

1827, était homme de loi et devint, en 1790, membre de l'administration du département de l'Aude. Le 31 août 1791, il fut élu député de l'Aude à la Législative et fut réélu par le même département, le 3 septembre 1792, membre de la Convention. Il siégea à la Montagne et dans le procès du roi vota pour « la mort ». A la séparation de la Convention, il fut nommé commissaire du Directoire dans son département. Sous l'Empire il devint juge au tribunal de Pamiers (1806), revint ensuite à Paris et entra dans les bureaux du ministre de la justice. Sa carrière politique se termina avec l'Empire.

Azemar (François-Bazile), officier général, né à Cabannes (Tarn), le 1er janvier 1766, de « Antoine Azemar, tanneur, et de demoiselle Anne Portes », tué à Gross-Debnitz (Allemagne) le 13 septembre 1813 ; s'enrôla dans le régiment du Vivarais le 2 mars 1783, passa rapidement en grade, et nous le retrouvons capitaine dans le troisième bataillon de volontaires nationaux de l'Oise, le 18 septembre 1791 ; fut nommé lieutenant-colonel 1er novembre 1792 et chef de brigade sur le champ de bataille le 27 août 1793, fut fait prisonnier de guerre le 23 fructidor an VII et fut renvoyé sur parole le 2 frimaire an VIII ; devint ensuite colonel du 150e régiment d'infanterie de ligne le 16 août 1813 et, le 29 du même mois, fut promu général de brigade, prit part à la bataille de Gross-Debnitz, où il trouva une mort glorieuse. Azemar avait été nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et officier du même ordre le 1er août 1813.

Azemar de Cazevieille (Jean-Baptiste-Pierre-Melchior, baron d'), préfet, né à Saint-Maurice (Gard), le 15 juillet 1740, de « Claude d'Azemar de Cazevieille et de Madeleine de Bousquet », mort au château d'Aimargues (Gard) le 2 septembre 1821 ; entra dans l'administration et fut nommé en l'an VIII, préfet du Gard. Il cessa ces fonctions au retour des Bourbons.

Azuni (Dominique-Albert, chevalier), magistrat et législateur, né à Sassari (Sardaigne), le 3 août 1749, de « Jean-Antoine Azuni », mort à Cagliari (Italie) le 23 janvier 1827 ; fut successivement en 1782, vice-intendant général de la ville et comté de Nice, en 1786, sénateur et juge au tribunal suprême de commerce maritime de Nice, en l'an XIII juge à la cour d'appel de Gênes et le 26 thermidor de la même année, président de ladite cour. Le 3 octobre 1808, il entra au Corps législatif, pour y représenter le département de Gênes et le 19 juin 1813 il fut créé chevalier de l'Empire, puis membre de la Légion d'honneur. Azuni publia différentes œuvres : *Le Système universel des droits maritimes de l'Europe; un Dictionnaire universel de jurisprudence commerciale; une Dissertation sur l'origine de la boussole*, et attribua l'invention de cet instrument à la France.

Babeuf (François-Noël), commissaire terrien et conspirateur, né à Saint-Quentin (Aisne), le 23 novembre 1760, de « Claude Babeuf, employé des fermes du roi, au faubourg Saint-Martin de la ville de Saint-Quentin, et de Marie-Catherine Anceret », exécuté à Paris le 26 mai 1797; fut d'abord commissaire terrien chez un architecte arpenteur de la ville de Roye, se fit homme de lettres, écrivit dans un journal d'Amiens, fut poursuivi à cause d'une polémique violente, passa en jugement à Paris et fut acquitté, le 14 juillet 1790, fut ensuite élu l'un des administrateurs de la Somme, créa à Paris la *Tribune du peuple*, signa Caius Gracchus et répandit les doctrines de l'égalité absolue. En l'an IV, il se constitua, avec ses nombreux partisans, en comité secret, centre de la société babouviste, dite du Panthéon. Les conjurés, au nombre de 65, comparurent devant la Haute Cour de Vendôme. Accusé d'avoir fait partie d'une société secrète dans le but de renverser le gouvernement, Babeuf se défendit avec courage et conviction et, au moment où on annonça l'arrêt de mort, il se poignarda sous les yeux de ses juges.

Babey (Pierre-Marie-Athanase), avocat du roi, receveur des consignations et législateur, né à Orgelet (Jura), le 2 mai 1743, de « sieur Pierre-François Babey, receveur des consignations au bailliage d'Orgelet, et de Marie Picot », mort à Salins (Jura) le 9 novembre 1815; fut pourvu, le 27 mai 1772, de la charge d'avocat du roi au bailliage d'Orgelet, en Franche-Comté, et le 9 mai 1777 de celle de receveur des consignations au même bailliage; fut d'abord un chaud partisan de la Révolution et fut élu, le 15 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage d'Aval, siégea à gauche, prit souvent la parole pour demander l'urgence d'une loi contre les émigrés (février 1791), demanda le 15 juillet suivant, que le roi fût suspendu de ses fonctions jusqu'à l'achèvement de la Constitution. Le 4 septembre 1792, il fut réélu par le même département membre de la Convention, se rapprocha des Girondins, et dans le procès du roi se prononça pour le « bannissement », et fit partie des 73 protestataires du 31 mai. Le 21 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en floréal an VII. Son rôle politique cessa avec cette législature.

Babille du Prénoy (Laurent-Jean), magistrat, né à Ferrières (Loiret) le 5 août 1750, mort à Paris le 23 octobre 1828; fut élu, le 26 vendémiaire an IV, membre du tribunal de cassation par le département du Loiret.

Babinet. Homme de loi, né à Melle (Deux-Sèvres); fut élu, en 1806, haut juré du département des Deux-Sèvres.

Baborier (François), notaire et législateur, né à Saint-Vallier (Drôme), le 15 août 1746, de « Jean Baborier, notaire royal de Saint-Vallier », mort dans la même ville le 26 juil-

let 1814; fut pourvu, le 25 octobre 1769, de la charge de notaire royal à Saint-Vallier en Dauphiné. Il exerçait encore ces fonctions quand il fut élu le 23 germinal an VI, député de la Drôme au conseil des Anciens. Il ne se rallia pas à Bonaparte et rentra dans ses foyers où il mourut en 1811.

Babouvistes. Partisans du système politique de Babeuf : Buonarotti, qui fut l'ami de Babeuf et qui fut jugé comme lui, exprime dans un livre remarquablement fait toute la pensée des niveleurs, qu'on a quelquefois nommés babouvistes.

Baby (Jean-François), procureur syndic et suppléant à la Convention, né à Tarascon (Ariège) en 1759, fusillé à Paris le 9 octobre 1796; était procureur syndic de Tarascon, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de l'Ariège à la Convention, et n'eut pas l'occasion d'y siéger. Il fut impliqué dans la conspiration dite de Grenelle, qui éclata dans la nuit du 23 au 24 fructidor et fut, de ce chef, condamné à mort et fusillé.

Bacciochi (Félix-Pascal, prince de Lucques et de Piombino), officier général et législateur, né à Ajaccio (Corse), le 18 mai 1762, de « Félix Bacciochi, colonel, et de Flamine Moglie », mort à Bologne (Italie) le 28 avril 1841; était capitaine d'infanterie en l'an IV quand il demanda à Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Italie, la main de sa sœur; ce dernier refusa; mais le mariage n'en fut pas moins célébré à Marseille le 16 floréal an V. Nommé peu après colonel du 26e régiment d'infanterie légère, il fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 8 frimaire an XIII, il fut nommé membre du Sénat conservateur, puis fut créé prince de Lucques et de Piombino en 1805. Après la chute de l'Empire, il alla résider au château de Santo-Andrea, près Trieste, où sa femme mourut en 1820. Bacciochi se fixa définitivement à Bologne. C'est dans cette ville qu'il mourut, en 1841.

Bachartie. — Voir Beaupuy (de).

Bachasson. — Voir Montalivet (de).

Bache (Jacques-François), officier général, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 2 novembre 1744, de « Jacques Bache et de Marie-Anne-Angélique Duval, ses père et mère », mort à Paris en 1809; était, le 28 septembre 1792, commandant des chasseurs du Louvre et fut promu général de brigade le 25 germinal an II. Il fut destitué de ce grade le 21 prairial de la même année et quitta le service militaire. Il mourut en 1809.

Bachelet (Léonard-Claude-Edme), conseiller de préfecture et homme politique, né à Auxerre (Yonne) le 5 août 1762, de « Me Pierre-Louis Bachelet, procureur ès sièges royaux d'Auxerre, et de Jeanne-Suzanne Grimault, sa femme ». Était conseiller de préfecture à Auxerre, quand cet arrondissement l'élut candidat au Corps législatif sans qu'il pût prendre siège, le Sénat conservateur n'ayant point ratifié cette élection.

Bachelet d'Ainville (Louis-Alexandre), officier général, né à Saint-Aubin (Seine-Inférieure) le 1er novembre 1771, tué à Gossa (Saxe) le 16 octobre 1813; entra dans l'armée le 1er mars 1792 comme soldat au 1er bataillon de la Seine-Inférieure, devint capitaine de la 53e demi-brigade le 3 germinal an V, se battit bravement à la bataille d'Iéna où il reçut 7 coups de sabre et passa de suite chef de bataillon (7 novembre 1806), devint adjudant-commandant le 15 octobre 1809 et fut promu général de brigade le 30 mai 1813. Bache-

let fut tué à Gossa (Saxe) le 16 octobre 1813.

Bachelier (Jean-Marguerite), membre du comité révolutionnaire de Nantes, né en cette ville le 4 décembre 1751, mort à Nantes le 10 août 1843; était notaire dans cette localité, fut arrêté et jugé comme membre du comité révolutionnaire de Nantes et comme complice de Carrier, et condamné à mort; mais gracié quelque temps après, il reprit son étude de notaire, et mourut en 1843, âgé de 92 ans.

Bachellerie (Guillaume-Michel de la), magistrat et législateur, né à Pierre-Buffière (Haute-Vienne) le 22 novembre 1764, de « Mr Michel de la Bachellerie, et de demoiselle Jacquette Martin », mort à Limoges (Haute-Vienne) le 17 janvier 1826; était conseiller à la cour impériale de Limoges, quand il fut élu, le 17 mai 1815, par le collège du département de la Haute-Vienne, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, il tenta de se faire réélire aux élections du 22 août 1815, mais échoua contre le candidat royaliste. Plus heureux en 1820, le 4 novembre il parvint à se faire réélire par le même collège et y siégea jusqu'à sa mort.

Bachelot (François-Marie), magistrat et législateur, né à Piriac (Loire-Inférieure) le 26 juillet 1758, mort à Vannes (Morbihan) le 22 janvier 1827, était juge à Vannes quand il fut élu député au conseil des Cinq-Cents par le département du Morbihan le 24 vendémiaire an IV. Il prit une seule fois la parole pour demander l'exclusion des nobles de toutes les fonctions publiques. Après la session il ne s'occupa plus des affaires publiques et se retira à Vannes.

Bachelu (Gilbert-Désiré-Joseph, baron), officier général et législateur, né à Dole (Jura), le 9 février 1777, de « messire Claude-Joseph-François-Xavier Bachelu, seigneur de Montmirey, conseiller maître honoraire à la cour des comptes, aides de Dôle, et de dame Anne-Josèphe Perrey », mort à Paris le 16 juin 1849; entra en 1784 comme sous-lieutenant à l'école du génie de Metz, fit sous la Révolution la campagne du Rhin, passa en Égypte, où, après le siège du Caire, Kléber le fit nommer chef de bataillon, participa à l'expédition de Saint-Domingue, comme colonel du génie. Le 19 frimaire an XII, nommé membre de la Légion d'honneur et, le 25 prairial suivant, officier du même ordre, il arriva rapidement au grade supérieur de général de brigade en 1809. En août 1810, il fut créé baron de l'Empire et promu général de division en 1813. Il fit la campagne des Cent-Jours et fut blessé à Waterloo. Rentré à Paris après le licenciement de l'armée de la Loire, il fut arrêté et incarcéré pendant quatre mois, puis banni du territoire de France en juin 1815, autorisé à y rentrer en 1817, et enfin rayé du cadre de l'état-major. Après les journées de juillet 1830, Bachelu se présenta aux élections et fut élu député du Jura, échoua au renouvellement de 1831, mais réussit à se faire réélire en 1832. Il vota avec la gauche dynastique. Il fut retraité le 30 janvier 1848 comme général de division.

Bacher (Jacques-Augustin-Théobald, baron), secrétaire de légation, né à Thann (Haut-Rhin) le 17 juin 1748, mort à Mayence (Allemagne) le 15 novembre 1813; débuta dans la diplomatie en 1777, comme secrétaire de l'ambassade de France en Suisse, embrassa avec ardeur la Révolution française, fit don de sa croix de Saint-Louis, fut agent de la République française à Bâle en 1793 et passa comme chargé d'affaires à Ratisbonne en l'an VI. Lorsque l'armée française se retira

d'Allemagne, Bacher prit la fuite à pied, descendit dans un fossé de la route, entre Francfort et Strasbourg, pour s'y reposer et mourut épuisé de fatigue.

Bacler d'Albe (Louis-Albert-Guislain baron), officier général, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais), le 21 octobre 1761, de « Philippe-Albert-Hector Bacler, et d'Anne-Cécile Delattre », mort à Sèvres (Seine-et-Oise), le 12 septembre 1824; fit la campagne d'Italie, sous les ordres de Bonaparte, qui se l'attacha en le nommant directeur du bureau topographique et comme chef des ingénieurs géographes, fut promu général de brigade en l'an XI et devint, en 1813, chef du dépôt général de la guerre.

Baco de la Chapelle (René-Gaston), avocat, législateur, haut-juré et directeur de l'Opéra, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 28 avril 1741, de « Pierre Baco, négociant et capitaine de navire, et d'Anne de la Ville », mort à la Guadeloupe, le 29 novembre 1800; était avocat quand il fut pourvu, le 22 mars 1780, de la charge de procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Nantes. Le 18 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Nantes. Il siégea à gauche et fut l'un des membres les plus en vue du *club breton*. Le 28 août 1791, il fut élu haut juré de la Haute Cour nationale par le département de la Loire-Inférieure. Maire de Nantes en décembre 1792, il défendit énergiquement la ville contre l'attaque des Vendéens. Accusé ensuite de fédéralisme, il fut mis hors la loi le 17 juillet 1793; il se présenta à la barre de la Convention pour présenter sa défense, fit valoir les services rendus à Nantes, mais s'étant servi d'une expression blessante à l'égard de quelques membres qui l'interrompaient, il fut, sur la motion de Legendre, décrété d'arrestation et envoyé à l'Abbaye, mais ne fut pas traduit devant le tribunal révolutionnaire. Mis en liberté en l'an II, il revint à Nantes, et fut élu le 24 vendémiaire an IV, député de la Loire-Inférieure au conseil des Cinq-Cents. A l'expiration de son mandat, il fut nommé agent français aux Iles de France et de la Réunion, mais son caractère acerbe lui attira de nouveaux déboires; le gouverneur de Malartic et le contre-amiral de Sercey ne voulurent point le reconnaître et le firent déporter aux Manilles. Le Directoire le rappela, en l'an IV, et lui donna, comme compensation provisoire la direction de l'Opéra. Il échangea ce nouveau poste contre celui d'une mission à la Guadeloupe, où il mourut le 8 frimaire an IX.

Bacon (Luc-Joseph), propriétaire agriculteur, agent national et législateur, né à Béthune en 1736, mort à Béthune (Pas-de-Calais), le 7 février 1798; était propriétaire cultivateur à Hesdin, fut nommé en 1790, président de l'administration municipale, puis maire et agent national. Le 23 germinal an V, il fut élu député du Pas-de-Calais au conseil des Anciens. Il inclina vers la droite et eut, du reste, un rôle fort modeste. Après le 18 fructidor, il revint à Hesdin, reprit sa vie d'agriculteur, et fut nommé conseiller général du Pas-de-Calais. Il mourut moins d'un an après.

Baconnière (de). — Voir Salverte (de)

Badajoz (prise de). Cette ville fut prise par les Français, le 7 février 1811. Le combat fut sanglant et les généraux Gazan et Philippon y furent blessés. Badajoz est le chef-lieu de la province de l'Estramadure en Espagne et est situé sur la rive gauche du fleuve le *Guadiana*.

Badens (de). — Voir Upac (d').

Badou (Léonard), sous-préfet et homme politique, né à Bellac (Haute-Vienne), le 4 août 1762, de « Jacques Badou, marchand, et d'Anna Rommilhac, son épouse », était sous-préfet de Bellac, quand cet arrondissement l'élut, en 1809, candidat au Corps législatif, mais le Sénat n'ayant pas ratifié cette élection, Badou ne siégea pas.

Baer-Duholant (Charles-Alexandre-Balthazar-François de Paule, baron de), géographe et législateur, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 19 décembre 1751, de « Mr Charles-Albert Baert, ancien échevin, et de dame Anne-Catherine Vancappel », mort à Paris, le 23 mars 1825; s'occupa fort jeune de géographie, voyagea et explora l'Angleterre et l'Espagne, puis revint à Saint-Omer au moment de la Révolution. Le 31 août 1791, il fut élu député du Pas-de-Calais à la Législative et vota constamment avec la droite, malgré cela, il demanda que les registres de l'état civil fussent retirés au clergé et confiés aux officiers municipaux. Il fut l'un des sept députés qui votèrent contre la déclaration de guerre à l'Autriche, et, le 20 juin, il resta près de Louis XVI pour le défendre contre la fureur du peuple. A la suite des événements du 10 août, cet antirépublicain, quitta la France et partit pour l'Amérique; mais, après le 18 brumaire, il s'empressa de revenir à Saint-Omer. Au retour des Bourbons, il se fit élire, le 22 août 1815, député du Loiret, fit partie de la minorité de la Chambre introuvable et renonça à la politique après la séparation de ladite Chambre. Baer avait publié divers ouvrages; le plus important fut le *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des professions anglaises dans les quatre parties du monde*.

Baffier (François, baron), magistrat et homme politique, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 7 décembre 1743, de « sieur Louis Baffier, maître menuisier et de Louise Crespin », mort à Aix le 4 octobre 1820; appartenait à la magistrature et était président de la cour d'appel d'Aix, quand cet arrondissement l'élut candidat au Corps législatif. Cette élection n'ayant pas été ratifiée par le Sénat conservateur, Baffier ne siégea point.

Baffoigne (Laurent), notaire, législateur et magistrat, né à Tartas (Landes), le 11 février 1749, de « Jacques de Baffoigne, greffier des arbitrages, notaire, tabellion de la ville de Tarbes », mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 14 avril 1806; fut pourvu, le 7 janvier 1771, de la charge de greffier des arbitrages, notaire, tabellion, garde-notes en la ville de Tartas, en remplacement de son père. Il fut, au début de la Révolution, élu membre de l'administration du département des Landes, et, le 5 septembre 1791, le même département l'élut député à la Législative où son rôle fut très effacé. Le 1er prairial an VIII, il fut nommé président du tribunal criminel de Mont-de-Marsan, ensuite juge au tribunal d'appel de Pau, et enfin conseiller à la cour d'appel de la même ville. Il était, depuis le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur.

Baget (Jean, chevalier), officier général et homme politique, né à Lavit (Tarn-et-Garonne), le 19 octobre 1742, de « noble Antoine Baget, ancien capitaine de cavalerie, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Marguerite Massoc », mort à Lavit, le 14 février 1821; entra dans l'armée en 1760 comme cavalier dans le régiment de Vogüé et était capitaine au moment de la Révolution; devint, le 10 mars 1792, aide de camp du général Valence, et chef de brigade le 18 mai 1793. Le 30 juin de la même année, il fut promu général de bri-

grade. En 1807, il fut élu, par l'arrondissement de Castelsarrazin, candidat au Corps législatif. Cette élection n'avant pas été ratifiée par le Sénat conservateur, Baget n'y siégea pas.

Baglioni-Oddi (Alexandre), législateur, né le 31 mars 1759; fut nommé directement par l'Empereur député au Corps législatif, choisi sur une liste de présentation dressée par le préfet du nouveau département de Trasimène (23 février 1811). Ce département étant rentré dans ses anciennes limites d'Italie, en vertu des traités de 1815, Baglioni-Oddi disparut de la scène politique.

Bagnéris (François, baron), officier général, né à Auch (Gers), le 4 juillet 1769, de « monsieur Jean-Baptiste Bagnéris, maître en chirurgie, et de demoiselle Marguerite Lafontaine », mort à Auch, le 9 mai 1839; fut nommé le 2 mars 1793 secrétaire du général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales et devint adjoint à l'adjudant général Lamarque, le 6 floréal an II; ensuite, le 7 janvier 1807, adjudant commandant. Le 30 mai 1813, il fut promu général de brigade et, le 20 décembre 1814, inspecteur général d'infanterie.

Bagnols-les-Mers (victoire de). Cette petite place, qui avait été prise par les Espagnols, grâce à la trahison, fut reprise par les Français. Le 7 prairial an II, les Espagnols capitulèrent. La Convention nationale en apprenant ce fait d'armes adopta d'enthousiasme le décret suivant :

Article premier. — L'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie. Les lettres officielles qui annoncent ses succès seront imprimées dans le Bulletin et envoyées sur-le-champ aux autres armées de la République.

Art. 2. — Les citoyens de Bagnols-les-Mers et de Collioure ont bien mérité de la patrie.

Art. 3. — Il sera élevé à Bagnols un obélisque en granit, sur lequel sera gravée l'inscription suivante : « Ici sept mille Espagnols posèrent les armes devant les républicains et rendirent à la valeur ce qu'ils tenaient de la trahison. »

Art. 4. — Le fort Saint-Elme portera désormais le nom de *Fort du Rocher*, et le Port-Vendres se nommera le *Port de la Victoire*.

Bagot (Jean-Louis), chirurgien et législateur, né à Trégueux (Côtes-du-Nord) en 1728, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le 28 février 1794; était chirurgien et maire de Saint-Brieuc, quand il fut élu, le 11 septembre 1791, député des Côtes-du-Nord à la Législative. Il siégea parmi les modérés et ne voulut pas qu'on poursuivît à outrance les prêtres insermentés. A l'expiration de son mandat, il se retira à Saint-Brieuc et reprit l'exercice de la médecine.

Baigneux (de). — Voir Chesnon.

Baignoux (Pierre-Philippe), greffier, législateur et magistrat, né à Blois (Loir et Cher), le 1er mai 1752, du « sieur Pierre Baignoux, marchand, et de dame Marie Chartier », mort à Tours (Indre-et-Loire) le 3 janvier 1848; fut pourvu, le 22 septembre 1779, de la charge de greffier en l'élection de Tours. Sous la Révolution, il devint administrateur du district, et le 31 août 1791, il fut élu député d'Indre-et-Loire à la Législative. Il prit souvent la parole et vota toujours avec la gauche. De retour dans ses foyers, il fut nommé magistrat de sûreté, puis juge. Baignoux a publié plusieurs ouvrages : *Plan de géographie méthodique et universelle; Traité de la sphère; Gustave Wasa ou la Suède délivrée.*

Baille (Pierre-Marie), administrateur et législateur, né vers 1750, assassiné dans les prisons de Toulon en septembre 1793; fut un chaud partisan de la Révolution à son début et devint l'un des ad-

ministrateurs du département des Bouches-du-Rhône. Le 7 septembre 1792, élu, par ce département, membre de la Convention il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Le 25 août 1793, il fut envoyé en mission dans le Midi, et se trouva à Toulon lors de la prise de cette ville par les Anglais. Ces derniers le firent prisonnier et le sommèrent de crier : *Vive Louis XVII!* Il répondit fièrement : « *Je n'ai pas voté la mort du tyran pour voir régner son fils.* » Lorsque Toulon fut repris par les Français on trouva Baille étranglé dans sa prison.

Baille de Saint Pol (Louis Paul, baron), officier général, né à Brignoles (Var), le 29 juin 1769, de « sieur Louis Baille, propriétaire, et de dame Elisabeth Floyose, ses père et mère », mort à Besançon (Doubs), le 2 octobre 1821; embrassa la carrière militaire et après avoir fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire, en Italie, en Allemagne et en Espagne, devint le 6 août 1811 général de brigade.

Baillet de la Tour (Louis-Wilbrord-Antoine, comte de), officier général, né au château de Latour (Luxembourg), le 12 février 1753 de « Jean-Baptiste de Baillet, et de Marie-Françoise de Sales », mort à Bruxelles (Belgique), le 1er septembre 1836; était officier supérieur dans l'armée belge quand ce pays fut annexé à la République française, accepta de servir avec son grade dans l'armée française, et devint général de brigade. Au retour des Bourbons, il rentra dans son pays et continua à le servir.

Bailleul (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Bailleul (Antoine-Louis-Philibert), avocat et législateur, né à la Ferté-Bernard (Sarthe), le 7 octobre 1751, mort en 1807, était avocat en parlement quand il fut promu, le 17 décembre 1777, de la charge de conseiller président à l'élection de Mortagne. Le 9 avril 1789, élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage du Perche, il brilla souvent par son absence aux séances, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu, le 27 germinal an VII, député de l'Orne au conseil des Cinq-Cents; se montra quelque peu hostile aux idées démocratiques, fut exclu le 18 fructidor de cette assemblée et se retira dans son pays natal.

Bailleul (Jacques-Charles), avocat, législateur et directeur des droits réunis, né à Bretteville (Seine-Inférieure), le 12 décembre 1762, mort à Paris le 16 mars 1843; était avocat au parlement de Paris, et exerçait cette profession au Havre, lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure. Il siégea parmi les modérés. Lors du procès du roi, il vota pour « la détention », puis inclina du côté de la Gironde; il fut l'un des 73 protestataires du 31 mai. Arrêté à Provins, on le conduisit à Paris où il fut enfermé avec 22 Girondins de ses amis; après seize mois de détention, il fut remis en liberté et rentra à la Convention en frimaire an II, devint membre du comité de Salut public, et fit poursuivre un certain nombre de membres de la Montagne. Le 23 vendémiaire an IV, plusieurs départements l'élurent député au conseil des Cinq Cents et lors de la création du Tribunat (4 nivôse an VIII), il y entra et en sortit en l'an X. Deux ans après en l'an XII, il fut nommé directeur des droits réunis du département de la Somme, poste qu'il conserva jusqu'à la seconde restauration.

Baillion (Jean-Antoine-Joseph), maire et législateur, né au Quesnoy (Nord), le 14 janvier 1756, du « sieur François Baillon, entrepre-

neur des travaux du roi, et de demoiselle Marie-Anne-Josèphe Lantoine », mort au Quesnoy le 2 mars 1815; était maire du Quesnoy, quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Nord au conseil des Anciens, se rallia à Bonaparte et, le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif pour y représenter le même département. Il y siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Baillod (Jean-Pierre, baron), officier général et législateur, né à Songieu (Ain), le 20 août 1771, « de Monsieur Joseph Baillod et de dame Jacqueline Reydellet », mort à Valognes (Manche), le 1er mars 1853; entra dans l'armée comme engagé volontaire en 1792 et arriva rapidement aux grades supérieurs. Le 25 prairial an XII il fut fait officier de la Légion d'honneur, promu général de brigade en 1807, commandeur de la Légion d'honneur en 1809, et fut créé baron de l'Empire le 3 mai de la même année. Il prit une part active aux batailles d'Eylau, d'Essling et de Leipzig où il fut blessé. A la chute de l'Empire il se retira à Valognes. En 1830, il fut élu député de l'opposition dans la Manche et vit son mandat renouvelé en 1831. Grand ami du général Lamarque, il siégea à côté de lui à la Chambre des députés. Il était retraité comme général de division depuis le 7 janvier 1824

Baillot (Etienne-Catherine), avocat, législateur et juge, né à Ervy (Aube) le 25 novembre 1759, mort à Ervy le 15 avril 1825; était avocat dans son pays natal quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Troyes. Il siégea à la gauche modérée et à l'expiration de son mandat, fut élu juge au tribunal de cassation (16 mars 1791). En l'an IV, il se retira à la campagne, et s'adonna à la littérature.

Baillot-Faral (Antoine-Raymond), officier général, né à Gramat (Lot), le 5 septembre 1741, de « Louis Farral de Baillot, cultivateur, et de Cécile de La Porte », mort à Gramat le 18 août 1818; entra dans l'armée le 1er avril 1761 comme volontaire dans les carabiniers, et arriva au grade de capitaine en novembre 1788. Le 4 novembre 1792 il fut promu chef de brigade, et le 11 floréal an II, général de brigade.

Bailly (Charles-Maximin), laboureur et législateur, né à Crecy-au-Mont (Aisne), le 15 avril 1738, mort en 1810; était laboureur dans son lieu natal, quand il fut élu, le 13 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Vermandois. Il siégea à gauche, et à l'expiration de son mandat il fut nommé conseiller général du département de l'Aisne.

Bailly (Jean Sylvain), membre de l'Institut et législateur, né à Paris, le 15 janvier 1736, de « Jacques Bailly, peintre du roi et garde des tableaux de la couronne et de Marie-Cécille Guichon », exécuté à Paris, le 12 novembre 1793; fut pourvu, le 18 décembre 1777, de la charge de contrôleur de la volaille à Paris, s'adonna aux études scientifiques et entra à l'Académie des Sciences en 1766, ensuite devint membre de l'Académie française en 1784, et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres en 1785. La Révolution ne l'avait pas laissé indifférent, il l'accepta même avec un certain enthousiasme. Le 12 mai, élu député du Tiers aux Etats généraux par la ville de Paris, il devint président de la Constituante, et le 16 juillet maire de Paris. C'est lui qui présida au serment du Jeu de Paume, son patriotisme n'alla pas au delà; il crut ou voulut bien croire que la Révolution avait atteint son but parce que la bourgeoisie s'était émancipée de la noblesse; c'est alors qu'il fit volte-face et entra dans le parti de la résistance aux

nouvelles idées. Il joua le vilain rôle que l'on sait en appliquant la loi martiale contre les pétitionnaires réunis au Champ-de-Mars qui demandaient la déchéance du roi. Après avoir fait des sommations sans résultat, il ordonna aux troupes de faire feu. Devenu impossible et même odieux après cet acte de répression, Bailly fut contraint de donner sa démission. Il se retira à Melun, fut reconnu, puis arrêté, ramené à Paris et enfermé à la Force et ensuite à la Conciergerie. Quelque temps après, il comparut comme témoin dans le procès de la reine et plaida l'innocence de Marie-Antoinette. Le 21 brumaire an II, jugé à son tour par le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté le 28.

Bailly (Nicolas), magistrat, né à Launoy (Ardennes) le 6 avril 1749, mort à Paris le 11 juin 1832; fut avocat en parlement, entra dans la magistrature et devint par élection, membre du tribunal de cassation des Ardennes, mais fut nommé membre de la Légion d'honneur.

Bailly (Jacques-François), ingénieur et législateur; était ingénieur à Rieux, lorsqu'il fut élu le 27 germinal an VII, député de la Haute-Garonne au conseil des Cinq-Cents. Il siégea à gauche et fut un des fermes soutiens de la République; il s'opposa énergiquement au coup d'État du 18 brumaire. Pour cet acte de courage il fut compris dans les exclus de la représentation nationale.

Bailly (Jean-Baptiste-Luc), évêque concordataire, né à Paris le 9 octobre 1763; fut nommé, après la signature du Concordat, évêque de Poitiers.

Bailly (Henri-Gérard), maire et homme politique, né à Liège (Ourte), le 16 février 1746 de, « monsieur Henri-Louis Bailly et de dame Paschase Everard conjoints »; était maire de Liège, quand il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Le Sénat conservateur n'ayant pas ratifié cette élection, Bailly n'y siégea pas.

Bailly (François), conseiller du roi, magistrat et législateur, né à Baccarat (Meurthe), le 3 octobre 1747, du « sieur Jean Bailly, marchand tanneur, bourgeois de Baccarat, et de demoiselle Marie Marchal », mort à Lunéville (Meurthe) le 14 mai 1820; fut pourvu, le 27 février 1773, de la charge de conseiller du roi au bailliage de Lunéville en Lorraine. Après la Révolution, il entra dans la magistrature et était président du tribunal de Lunéville quand, le 10 mai 1815, il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la disparition de cette courte Assemblée, Bailly reprit ses fonctions judiciaires et fut mis à la retraite le 4 septembre 1816.

Bailly de Fresnais (Jean-Baptiste-Joseph, marquis de), capitaine et législateur, né au château de Fresnais (Mayenne), le 4 janvier 1732, de « messire Louis-Alexandre de Bailly, chevalier, seigneur de Bourgneuf-la-Forêt, conseiller au grand conseil, et de Marie-Marguerite-Elisabeth-Renée de la Roussardière », mort à Laval (Mayenne) en juin 1811; avait été capitaine au régiment du roi infanterie. Le 29 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux, par la sénéchaussée du Maine. Il siégea à droite, n'émigra pas après la session et finit ses jours à Laval en 1811.

Bailly de Juilly (Edme-Louis-Barthélemy), professeur, législateur et préfet, né à Saint-Phal (Aube) le 18 mars 1760, mort à Paris le 26 juillet 1819; était professeur au collège de Juilly quand il devint, sous la Révolution, l'un des membres de l'administration de Seine-

et-Marne. Le 6 novembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il commença par déclarer que Louis XVI méritait la mort, mais sa conclusion fut « la réclusion provisoire et le bannissement perpétuel deux ans après la paix ». Par la suite, son attitude à la Convention ne varia pas beaucoup, car il vota toujours avec les modérés. Envoyé en mission à Strasbourg, il fut accusé de mollesse et en l'an III, il fut nommé membre du Comité de la Sûreté générale mais devint par son opposition systématique suspect aux patriotes. Le 5 vendémiaire an IV, élu député de Seine-et-Marne au conseil des Cinq-Cents, il fit partie du club de Clichy et fut porté sur la liste des déportés au 18 fructidor, mais Malès, son collègue, le fit rayer sous le fallacieux prétexte qu'il était prêtre assermenté et marié. Réélu au conseil des Cinq-Cents, il adhéra au coup d'État de brumaire, fut nommé préfet du Lot, fait, en prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, officier du même ordre en juillet 1808, et créé baron de l'Empire, le 30 septembre 1811.

Bailly de Monthion (François-Gédéon, comte), officier général et législateur, né à l'Ile-Bourbon, le 27 janvier 1776, de « Mr Alexis Bailly de Monthion, et de dame Anne-Marguerite Duval, son épouse », mort à Paris, le 7 septembre 1850; commença sa carrière militaire comme sous-lieutenant au 74e régiment d'infanterie, dut quitter le service comme noble, mais fut replacé sur les cadres d'autorité le 19 vendémiaire an II, se distingua dans les armées des Pyrénées-Orientales, de l'Intérieur, de l'Ouest et d'Italie comme aide de camp du général Turreau, devint chef d'escadron après Marengo, prit part aux batailles d'Eylau, d'Heilsberg, de Friedland et plus tard à Eckmühl, à Essling et à Wagram et fut promu général de brigade. Le 28 janvier 1809, il fut créé baron de l'Empire, puis comte au mois de décembre suivant, et grand-officier de la Légion d'honneur en octobre 1813. La Restauration le mit en non-activité, il resta à l'écart jusqu'en 1830. En 1835, il fut nommé inspecteur général de l'infanterie, entra à la Chambre des pairs par décret du 3 octobre 1837, et fut retraité d'office le 30 mai 1848.

Bain (Marc-Antoine), sous-préfet et homme politique, né à Grasse (Var), le 3 octobre 1756, de « sr Marc-Antoine Bain et de dame Catherine de Theas-Daudon, son épouse »; était sous-préfet de Grasse, quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Cette élection ne fut point ratifiée par le Sénat conservateur, et Bain n'y siégea pas.

Baiser Lamourette. Dans la séance du 7 juillet 1792 de l'Assemblée législative, le député Lamourette monta à la tribune, et en déplorant la désunion qui déchirait le sein de l'Assemblée, crut devoir faire appel à l'union en de tels termes qu'il souleva l'enthousiasme de tous les partis. Il demanda que le président voulut bien mettre aux voix la proposition suivante : *Que ceux qui abjurent également et exècrent la République et les deux Chambres se lèvent.* Toute l'Assemblée s'étant levée en acclamant cette proposition, la paix entre les partis fut faite momentanément, les ennemis les plus acharnés s'embrassèrent mais le soir cette réconciliation était déjà oubliée ; c'est ce qu'on a appelé ensuite : le *Baiser Lamourette*.

Bal (Joseph-Marie), procureur syndic et suppléant à la Convention nationale, né à Champigny; était procureur syndic, quand il fut élu, le 11 février 1793, suppléant du Mont-Blanc à la Convention, mais il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Balez (Vincent), magistrat, né à Chanac (Lozère) le 17 juin 1751, mort à Marvejols (Lozère) le 8 février 1798; était avocat quand il fut élu, en l'an III, membre du tribunal de cassation par le département de la Lozère. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Balguerie (Pierre), avocat et préfet, né à Bordeaux (Gironde) le 15 mars 1768, mort à Bordeaux le 16 juillet 1830; était avocat et devint, en 1791, major de la garde nationale de Bordeaux, et, en l'an III, commissaire du Directoire près l'administration cantonale de Castres; fut ensuite nommé, en l'an VI, membre du directoire du département du Tarn. Le 8 ventôse an VIII, il devint préfet du Gers, fut fait, en brumaire an XIII, membre de la Légion d'honneur, et créé, le 15 août 1810, baron de l'Empire.

Balivet (Claude-François), avocat et législateur, né à Gray (Haute-Saône) le 19 novembre 1754, mort à Fresne-Saint-Mamès (Haute-Saône), le 29 avril 1813; était avocat à Gray, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par la Haute-Saône. Il siégea parmi les modérés, et dans le procès du roi, vota pour « la détention provisoire et le bannissement à la paix ». Le 21 vendémiaire an IV, élu, par le même département, député au Conseil des Cinq-Cents, il vit son mandat renouvelé le 24 germinal an VII. Il n'approuva ni ne réprouva le coup d'État de brumaire, se retira à la campagne et ne s'occupa plus de politique.

Balla (Joseph-François), avocat, législateur et magistrat, né à Valleraugue (Gard) le 25 juillet 1737, mort au Vigan (Gard) le 8 septembre 1806; fut juge royal au Vigan et était avocat, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Gard, fit partie du groupe la *Plaine* de cette Assemblée, et dans le procès du roi, vota pour « la réclusion pendant la guerre et pour le bannissement à la paix ». Le 23 germinal an V, il entra dans la magistrature comme juge à Nîmes, et, sous le Consulat, il devint président du tribunal du Vigan, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Balland (Charles-André), procureur syndic, législateur et magistrat, né à Sainte-Hélène (Vosges) le 15 février 1761, mort à Paris le 27 décembre 1810; était procureur syndic du district de Bruyères quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département des Vosges. Dans le procès du roi, il eut une attitude assez singulière, car voici sa déclaration textuelle : « L'intérêt public commande que le tyran n'ait jamais de successeur. Aussi je vote, quant à présent, pour sa détention, sauf à le bannir et à le faire mourir, si le peuple le veut. » Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député des Vosges au conseil des Cinq-Cents; à l'expiration de son mandat, il fut élu juge au tribunal de cassation.

Balland (Antoine), officier général et homme politique, né à Pont-de-Beauvoisin (Isère), le 27 août 1751, de « sieur Jacques Désiré Balland et de demoiselle Françoise Dompierre, mariés », mort à Pont-de-Beauvoisin, le 3 novembre 1823; entra dans l'armée le 17 avril 1769 comme soldat au 87e régiment-Beauvoisis et parvint au grade de capitaine, le 21 juillet 1791. Le 8 mars 1793 il fut promu chef de brigade, général de brigade le 27 août 1793 et général de division le 13 septembre de la même année. En 1806, élu par le département de l'Aisne candidat au corps législatif, il n'y siégea pas, son élection n'ayant point été ratifiée par le Sénat conservateur.

Ballard (David-Pierre), curé et légis-

lateur, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 20 août 1728, de « Pierre Ballard, maître en chirurgie, et de Louise Massé », mort à Fontenay le 18 juin 1798; était curé de Poiré-sur-Veluize, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Poitiers. Dès le début, son attitude fut celle d'un démocrate; imitant en cela ses deux collègues Jallet et Le Cesve; il se joignit au tiers état en prononçant ces mémorables paroles : « Ils venaient précédés du flambeau de la raison, conduits par l'amour du bien public, se placer à côté de leurs concitoyens, de leurs frères. » Ballard prêta le serment civique et siégea à gauche jusqu'à la fin de la Constituante.

Ballard (Philibert), avocat législateur et magistrat, né à Luzy (Nièvre) le 8 février 1740, de « monsieur Jean Ballard, bourgeois à Luzy, et de demoiselle Jeanne-Françoise Ballard », mort à Bourges (Cher) le 11 juillet 1814; fut agréé, le 6 avril 1785, comme maire royal de Saint-Pierre-le-Moutier et était avocat quand il devint le 31 mai 1793, procureur général syndic de la Nièvre. Devenu suspect comme partisan des Girondins, il fut décrété d'accusation et réussit à fuir. Rentré après le 9 thermidor, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de la Nièvre au conseil des Anciens. Le 18 floréal an VIII, il fut nommé juge à la cour d'appel de Bourges, en 1811, élu candidat au Corps législatif, mais non agréé par le Sénat conservateur, et le 14 avril 1811, à la réorganisation de la magistrature il devint conseiller à la cour impériale de Bourges, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Ballarini (Laurent), homme de loi, et homme politique, né à Bobbio (Gênes), le 9 août 1755, du « sieur Nicolas Ballarini, et de Françoise Molinelli, époux »; était homme de loi à Bobbio, quand il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Le Sénat conservateur ne ratifia pas cette élection et Ballarini n'y siégea pas.

Ballet (Jean, chevalier), avocat, législateur et magistrat, né à Evaux (Creuse), le 31 août 1760, de « François Ballet, et de Marie Tripier », mort à Limoges (Haute-Vienne), le 30 avril 1832; était avocat quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de la Creuse à la Législative. Il siégea d'abord à gauche et fit décréter, après la journée du 10 août, que les premières pages du *Livre rouge*, seraient envoyées aux 83 départements comme preuves des dilapidations de la couronne. A l'expiration de son mandat, il reprit sa profession d'avocat et adhéra au 18 brumaire. Le 8 floréal an VIII, nommé commissaire près le tribunal de Chambon, il fut fait, le 25 floréal an XII, membre de la Légion d'honneur, et le 21 février 1809, fut créé chevalier de l'Empire. En 1811, il fut envoyé à Limoges comme avocat général à la cour impériale de cette ville. Pendant les Cent-Jours, il fut élu par la Creuse, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Ballidart (Jean-Baptiste-David, chevalier de), avocat, procureur du roi et législateur, né à Vitry-le-François (Marne), le 21 novembre 1748; était avocat au parlement, quand il fut pourvu, le 2 août 1769, de la charge de procureur du roi au bailliage et siège présidial de Vitry-le-François. Le 21 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par ce dernier bailliage. Il siégea à droite et à l'expiration de son mandat il disparut de la scène politique. Il était le syndic de la noblesse du département de Vitry.

Ballue (François-Firmin), notaire et législateur, né à Péronne (Somme) le 4 octobre 1749, mort à

Amiens (Somme) le 16 mars 1807, était notaire à Péronne, quand il fut nommé, en 1790, juge de paix. Le 6 septembre 1791, il fut élu député de la Somme, à la Législative. Après la session, il fonda à Péronne des écoles gratuites sur un plan inspiré des théories de J.-J. Rousseau Notre chansonnier populaire Béranger fut un de ses élèves.

Bally (de). — Voir Bron.

Ballyhier (de). — Voir Lambert.

Balmain (Jacques-Antoine), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Sorlin-d'Arves (Mont-Blanc) le 11 avril 1751, mort à Chambéry (Mont-Blanc) le 23 avril 1828; était avocat lorsqu'il fut député par la ville de Saint-Jean-de-Maurienne à l'Assemblée souveraine des Allobroges, convoquée à Chambéry en octobre 1792. Il fut élu ensuite, le 10 février 1793, membre de la Convention par le département du Mont-Blanc. Il siégea du côté des modérés. Le 22 vendémiaire an IV, réélu, par ce département, au conseil des Cinq-Cents et en l'an V, il devint juge au tribunal de cassation. Sous le Consulat, le 12 prairial an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Grenoble. Après les traités de 1815, le département du Mont-Blanc étant rentré dans ses anciennes limites, Balmain reprit sa profession d'avocat à Chambéry.

Balore (de). — Voir Cortois.

Balpt, administrateur et suppléant à la Convention nationale. Le 7 septembre 1792 il fut élu par l'Hérault suppléant à la Convention, après avoir été nommé l'un des administrateurs de ce département. Balpt n'eut pas l'occasion de siéger dans cette grande Assemblée.

Baltus (Basile-Guy-Marie-Victor, baron), officier général, né à Metz (Moselle), le 2 janvier 1766, de « Monsieur Jacques Baltus, écuyer intéressé dans les affaires du roi, et de dame Marie-Virginie Perrot de Galbert », mort à Paris, le 13 janvier 1845; entra dans l'armée le 1er août 1780, comme élève d'artillerie, en 1789, fut capitaine au même corps, devint chef de bataillon le 4 nivôse an VIII, colonel le 9 mars 1806 et enfin le 14 mars 1811 général de brigade, servit sous la Restauration et sous Louis-Philippe qui le décora de la Légion d'honneur.

Bamberg (combat de). Le 18 thermidor an IV, après un combat opiniâtre dans les rues de cette ville, les Français, commandés par le général Grenier, finirent par repousser l'ennemi qui laissa en notre pouvoir 15 à 18.000 quintaux de grains ou de farines et un magasin considérable d'avoine. Bamberg est une ville de Bavière, dans le cercle du Mein supérieur et baignée par la rivière la *Rednitz*.

Ban de la Roche (Vosges). Le 1er fructidor an VI, les habitants de cette localité adoptèrent, par pur patriotisme, *trente et un enfants de la Patrie*.

Banalités (suppression des). Dans la séance du 1er mars 1790, la Constituante supprima toutes les banalités de fours, machines, pressoirs à vins ou à huiles, de boucheries, de taureau de Verret, de forges et autres, ensemble le droit de verte mouture, usité en Normandie, soit qu'elles fussent fondées sur la coutume ou sur un titre, ou acquises par prescriptions, furent abolies et supprimées sur les seules exceptions ci-après. Furent exceptées de la suppression ci-dessus et rachetables : 1° les banalités purement conventionnelles, c'est-à-dire, qui seront prouvées avoir été établies par une convention souscrite entre le seigneur et la communauté des habitants pour l'intérêt et l'avantage des

dits habitants ; 2° celles qui seront prouvées avoir eu pour cause une concession faite par le seigneur à la communauté des habitants, de droits d'usage dans ses bois ou prés, ou de communes ou propriétés.

Bancal des Issards (Jean-Henri), avocat, notaire et législateur, né à Saint-Martin-de-Londres (Hérault) le 3 novembre 1750, de « Jean-Dominique Bancal, fabricant de soie », mort à Paris le 27 mai 1826; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 10 octobre 1783, de la charge de notaire, garde-notes et garde-scel au Châtelet de Paris. Le 6 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département du Puy-de-Dôme. Il siégea à la *Plaine* et, dans le procès du roi, vota pour que « Louis XVI fût maintenu prisonnier et qu'après la guerre il fût banni à perpétuité ». En février 1793, il combattit vivement la création du comité de Salut public. Cet acharné de modérantisme, fut peu après envoyé en mission à l'armée du Nord pour surveiller la conduite de Dumouriez ; arrêté avec ses collègues par ordre du général, il fut détenu jusqu'au traité de Bâle (nivôse an IV). A son retour, Bancal des Issards entra au conseil des Cinq-Cents, reçut l'accolade du président et fut qualifié d'un vote de l'Assemblée, déclarant qu'il avait bien rempli sa mission. Sorti du conseil en l'an V, il se retira à Clermont-Ferrand et publia un ouvrage intitulé: *Du nouvel ordre social, fondé sur la religion.*

Bancal de Saint-Julien (Jean-Louis), officier général, né à Saint-Martin-de-Londres (Hérault) le 12 mars 1745, frère du précédent: fit les campagnes de la Révolution, parvint au grade de général de brigade, fut nommé directeur des fortifications et le 9 nivôse an XI admis à la retraite.

Bancarel (Raymond), conseiller général et homme politique, né à Rodez (Aveyron) le 27 juin 1753, de « M. Etienne Bancarel, conseiller au présidial, et de dame Marie-Hélène Lavernhe », était conseiller général à Sainte-Radegonde, quand, en 1811, il fut élu, par l'arrondissement de Rodez, candidat au Corps législatif sans pouvoir y siéger, le Sénat conservateur n'ayant point ratifié cette élection.

Bandy de la Chaud (Léonard), lieutenant de maire et législateur, né à Felletin (Creuse), le 21 décembre 1729, de « Antoine Bandy de la Chaud, greffier de la châtellenie de Felletin », fut agréé, le 26 juillet 1786, comme lieutenant de maire de Felletin. Le 24 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de la Haute-Marche. Son passage à la Constituante fut peu remarqué et ses opinions furent fort indécises.

Bandy de Nalèche (Gilbert-Jacques), officier général et législateur, né à Felletin (Creuse), le 3 avril 1756, de « maître Léonard Bandy de la Chaud, sieur de la Chaud, et de dame Françoise Bargenat », mort à Felletin le 20 avril 1820; devint en 1791 capitaine de grenadiers, prit part au siège de Thionville (1792), fut nommé colonel du 20e régiment de chasseurs à cheval, puis le 20 frimaire an II, fut promu général de brigade; plusieurs fois blessé, il rentra en France, en l'an IV. Après le 18 brumaire, le général Bandy de Nalèche ayant voté contre le consulat à vie, fut mis d'office à la réforme et resta six ans sans emploi. Le 10 février 1810, l'Empereur, revenant sur sa décision, le nomma gouverneur de Bréda, puis commandant supérieur de toutes les îles de la Zélande. Le 10 mai 1815, il fut élu par la Creuse, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons, Bandy de

Nalèche se retira définitivement dans ses foyers.

Banel (Pierre), officier général, né à Lectoure (Gers), le 30 juillet 1766, de « Dominique Banel, cordier, et de Marie Laquereline », tué à Cossaria (Piémont) le 13 avril 1796; entra dans l'armée le 21 avril 1784 comme soldat dans le 49e régiment d'infanterie, fut caporal en 1787 et fourrier en février 1788, nommé le 1er juin 1793 commandant du 7e bataillon de l'Aude et le 1er septembre de la même année chef de bataillon de grenadiers, chef de brigade le 11 octobre 1793, fut promu provisoirement, le 5 nivôse an II, général de brigade, passa ensuite à l'armée d'Italie, sous les ordres d'Augereau, et vit son grade confirmé, se conduisit avec une rare bravoure à l'attaque du château de Cossaria (Italie) où il fut tué le 24 germinal an IV.

Bannassat (Antoine), curé et législateur, né à Guéret (Creuse) en 1729, mort à Rochefort (Charente-Inférieure) le 18 août 1794; était curé de la paroisse de Saint-Fiel à Guéret, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de la Haute-Marche. Il siégea à droite, et, à l'expiration de son mandat, il revint dans la Creuse, devint suspect, et fut condamné à la déportation. Il était détenu provisoirement à Rochefort, à bord d'un bâtiment de l'État, quand il mourut le 1er fructidor an II.

Banyuls de Montferré (Raymond-Antoine, de), capitaine et législateur, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 15 juin 1735, de « François de Banyuls II de nom, marquis de Montferré, capitaine au régiment royal Roussillon-infanterie, et de noble dame Madeleine de Fourcadel »; entra au service militaire le 6 août 1751 et onze ans après (19 mai 1761) obtint le grade de capitaine. Il se retira du service en 1777. Le 30 avril 1789, élu député de la noblesse par la Viguerie du Roussillon, il siégea et vota constamment avec la droite de la Constituante. Il était chevalier de Saint-Louis.

Baour (Jean-Abel), président de canton et homme de loi, né à Bordeaux (Gironde) le 25 juin 1753, de « sieur Pierre Baour, négociant, et de demoiselle Toinette Balguerie »; était homme de loi et président de canton, quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement d'Auch, candidat au Corps législatif, n'y siégea pas, son élection n'ayant pas été ratifiée par le Sénat conservateur.

Baour-Lormian (Pierre-Marie-François-Louis), homme de lettres et membre de l'Institut, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 24 mars 1770, mort à Batignolles (Seine) le 18 décembre 1854; écrivain célèbre, fit représenter au Théâtre français *Omasis*; écrivit ensuite *les Templiers et Mahomet III*, *l'Hatredide ou le Géant de la Montagne bleue*; *les Trente-huit Songes*; puis un opéra en cinq actes, *la Jérusalem délivrée*; un autre opéra, *Alexandre à Babylone*. Baour-Lormian entra à l'Institut le 19 mars 1815.

Bar (Jean-Étienne), avocat, législateur et magistrat, né à Anneville-en-Saire (Manche), le 3 décembre 1749, de « Jacques Bar et de Marie Bovrex », mort à Thionville (Moselle) le 3 mars 1801; fut pourvu, le 20 octobre 1779, de la charge de procureur postulant au bailliage de Thionville, et était avocat dans cette ville, quand il fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Moselle. Il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. A la fin de l'année 1793, on l'envoya en mission à l'armée du Nord; de retour à Paris, il devint secrétaire de la Convention, et, après le 9 thermidor, il demanda de

suspendre toute radiation de la liste des émigrés, leur rentrée en France étant signalée par les Jacobins. Le 17 nivôse an IV, il entra au conseil des Anciens, en sortit un an après, et fut envoyé comme commissaire près les tribunaux du département du Bas-Rhin. Il se rallia à Bonaparte et en fut récompensé par sa nomination comme président du tribunal civil de Thionville, poste qu'il n'occupa que très peu de temps puisqu'il mourut le 12 ventôse an IX.

Bar (Jean-François de), officier général, né à Paris, le 27 avril 1730, de « François de Bar et de Thérese Forestier, sa femme », mort à Paris le 14 juin 1798 ; fut, le 23 mars 1792, chef de brigade au 72e régiment et promu, le 10 messidor an III, général de brigade, enfin destitué comme ex-noble ; il mourut le 6 messidor an VI.

Bar (de). — Voir Guiscard.

Bar-le-Duc (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Bar-sur-Aube (bataille de). En 1814 cette ville fut le théâtre d'une bataille sanglante entre les armées alliées et les Français et par suite, presque entièrement détruite. La ville de Bar-sur-Aube est un chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aube, et est baignée par la rivière l'Aube.

Bar-sur Seine (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Bara (François-Joseph), héros de 1793, né à Palaiseau (Seine-et-Oise), le 30 juillet 1779, de « François Bara, garde-chasse en la seigneurie de ce lieu, y demeurant au château, et de Marie-Anne Le Roy, son épouse », assassiné à Cholet (Maine-et-Loire), le 8 décembre 1793 ; jeune héros des guerres de la Vendée, se trouvait à l'affaire de Cholet le 18 brumaire an II quand, dans le fort de l'action, il fut entouré par les Vendéens qui voulurent le forcer à crier : Vive le roi ! Il leur répondit en criant : Vive la République ! C'est en poussant ce dernier cri qu'il tomba massacré par les Vendéens ; et comme ce jeune héros trouvait le moyen de nourrir sa famille sur sa maigre paye, la Convention vota pour elle une pension de 1.000 livres, et décida que les cendres de Bara iraient au Panthéon.

Bara (Jean-Baptiste), législateur et magistrat, né à Charleville (Ardennes) le 21 septembre 1761, mort à Vouziers (Ardennes) le 21 décembre 1824 ; devint sous la Révolution, commissaire près l'administration centrale du département des Ardennes, et le 23 germinal an VI, fut élu député du même département au conseil des Cinq-Cents. Il approuva le coup d'Etat de brumaire et fit partie de la commission intermédiaire chargée de l'organisation gouvernementale, d'après la constitution de l'an VIII. Il fut de la première promotion du Tribunat. Après la suppression de ce corps, Bara fut commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Mézières.

Baragne (de). — Voir Cavaignac.

Baraguey d'Hilliers (Louis), officier général, né à Paris le 13 août 1764, de « Louis-Philippe Baraguey-d'Hilliers et de Marie-Anne-Luce de Lahousse », mort à Berlin, le 6 décembre 1812 ; entra dans l'armée comme cadet au régiment d'Alsace le 1er avril 1783, devint lieutenant en 1787, et nous le retrouvons sous la Révolution, le 28 juillet 1792, lieutenant-colonel dans la légion des Alpes. Le 4 avril 1793, il fut promu général de brigade, prit part à la guerre d'Italie et le 4 nivôse an V, et s'empara du château de Bergame. En fructidor an VI, il fut mis en non-activité et demanda à passer devant un conseil de guerre ; cette affaire n'ayant pas eu de suite, Baraguey-d'Hilliers fut nommé, en

fructidor an VII, chef d'état-major de l'armée du Rhin, fit toute la campagne du Rhin, devint général de division, fut plus tard disgracié par l'Empereur après la campagne du Rhin et mourut à Berlin en 1812. Il était officier de la Légion d'honneur.

Barailon (Jean-François), médecin, législateur et magistrat, né à Chambon (Creuse), le 12 janvier 1743, de « Joseph Barailon, seigneur de Gandouly », mort à Chambon le 14 mars 1816; fut agréé le 5 décembre 1770 comme médecin en la châtellenie de Chambon, à Lepeau, et le 5 août 1772, comme élu en l'élection d'Evaux en Crombailles, et devint juge de paix en 1790. Le 6 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par la Creuse, siégea parmi les modérés et dans le procès du roi, vota pour « la détention », puis ajouta : « Mais pour prouver en même temps à toutes les *Altesses* possibles que je les regarde comme une surcharge, comme une souillure dans le pays de l'égalité, je demande dans cette séance à jamais mémorable, la peine de l'ostracisme contre tous les Bourbons sans exception, et contre tout ce qui porte ou a porté le titre de prince de France. » Après le 9 thermidor, il demanda quelques adoucissements en faveur des prêtres détenus, puis proposa que l'anniversaire de l'exécution de Louis fut considéré comme fête patriotique. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Creuse au conseil des Cinq-Cents. Il était absent dans la journée du 18 fructidor, mais il l'approuva. Il fut réélu le 24 germinal an VII, par le même département au conseil des Anciens, adhéra au 18 brumaire et entra le 4 nivôse an VIII au Corps législatif, en devint le président en l'an X, en sortit en 1806, et fut nommé substitut du procureur impérial à Chambon, puis procureur au même tribunal. Au retour de l'Ile d'Elbe, Barailon complimenta l'Empereur, en qualité de président du collège électoral de la Creuse, sur ses nouveaux projets constitutionnels. Il mourut un an après. Il avait publié un ouvrage intitulé : *Recherches sur plusieurs monuments anciens du centre de la France.*

Barante (Claude-Ignace Brugière, chevalier de), préfet, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 10 décembre 1745, de « Sébastien Brugière, seigneur de Barante, greffier en chef du bureau des finances de Riom, et de Marie Archon de Graves », mort à Riom le 20 mai 1814; était avocat quand il entra dans l'administration en qualité de préfet de l'Aude en l'an XI, passa ensuite à la préfecture de Genève, quitta l'administration pour se livrer aux lettres et publia un grand nombre d'ouvrages.

Barante (Amable-Guillaume-Prosper Brugière, baron de), publiciste, diplomate, préfet et législateur, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 10 juin 1782, de « Claude-Ignace de Barante, magistrat à Riom et de Anne-Suzanne Tassin de Villepion », mort à Dorat (Puy-de-Dôme) le 21 novembre 1866, élève de l'école Polytechnique; il débuta dans l'administration à Carcassonne, fut nommé, en mars 1806, auditeur au conseil d'Etat, le 9 août suivant, envoyé extraordinaire en Espagne et le 8 novembre, et nommé intendant à Dantzig. Le 8 juillet 1807 il devint sous-préfet de Bressuire, le 1er février 1809 préfet de la Vendée, passa ensuite, en mars 1813, à la préfecture de la Loire-Inférieure et donna sa démission le 20 mars 1815; accepta, malgré cela, de la Restauration le poste de conseiller d'Etat et de ministre de l'intérieur par intérim. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège du Puy-de-Dôme, il siégea dans le groupe libéral qui avait pour chefs Royer-Collard et de Serre. Il fut nommé pair de France, le 5 mars 1819, fronda

quelque peu, dans la Chambre haute, jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe, qu'il salua avec conviction, dit-on. Ses votes furent ministériels. En octobre 1830, il occupa le poste d'ambassadeur à Turin et en 1835 à Saint-Pétersbourg. La Révolution de 1848 l'éloigna définitivement de la politique militante. Il avait publié différents ouvrages : *l'Histoire de la Convention nationale; l'Histoire du Directoire; Une vie de Royer-Collard.*

Barazer (Gilles-Jean-Marie-Roland, chevalier de Kermorvan de), officier général, né à Châtelaudren (Côtes-du-Nord), le 23 décembre 1740, de « noble Rolland de Barazer sieur de Kermorvan, et de dame Marie-Jeanne Delpeuch », mort à Châtelaudren le 18 janvier 1817; était le 26 juin 1758 lieutenant dans le régiment de Brie, et nous le retrouvons le 20 septembre 1792 adjoint aux adjudants généraux de l'armée de la Moselle, fut promu le 8 mars 1793 général de brigade, puis commandant de Boulogne-sur-Mer en l'an III, réformé le 17 brumaire an VI et admis à la retraite le 14 nivôse an IX.

Barbançon (Augustin-Jean-Louis-Antoine Du Prat, marquis de), colonel, grand bailli et législateur, né à Paris le 18 juin 1750, de « Louis-Antoine Du Prat de Barbançon, marquis de Barbançon, mestre de camp, et de Antoinette Eleonore du Fay de la Tour-Maubourg », mort en émigration, à Manheim (Allemagne) le 19 mars 1797; était colonel et grand bailli, quand il fut élu le 13 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Villers-Cotterets. Royaliste quand même, il siégea à droite, protesta contre la réunion des trois ordres et donna, le 9 avril 1790, sa démission. Il émigra et servit dans l'armée de Condé où il obtint le grade de maréchal de camp le 4 germinal an IV. Il mourut un an après.

Barbanègre (Joseph, baron), officier général, né à Pontacq (Basses-Pyrénées), le 22 août 1772, du « sieur Paul Barbanegre et de dame Elisabeth Fouchet, mariés », mort à Paris le 9 novembre 1830; embrassa la carrière militaire très jeune, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire et le 21 mars 1809, fut promu général de brigade, se tint à l'écart sous la Restauration et mourut à Paris en 1830. Il est surtout connu pour sa belle défense d'Huningue où avec 135 hommes il tint tête à 25000 Autrichiens (1815).

Barbantane du Puget (Hilarion-Paul-François-Bienvenu, comte de), officier général et suppléant aux Etats généraux, né à Paris le 8 mars 1754, de « Joseph-Pierre-Balthazar Hilarion du Puget, marquis de Barbantane, seigneur de Pepin et de la Detrousse, et de Charlotte-Françoise-Elisabeth-Catherine de Mesnildot », mort à Paris le 27 mars 1828; entra dans l'armée le 11 avril 1770, comme sous-lieutenant au régiment d'Orléans-cavalerie. Sous la Révolution, nous le retrouvons, le 6 octobre 1791, maréchal de camp, puis lieutenant général employé le 7 septembre 1792. Il fut destitué comme noble le 18 septembre 1793, réintégré le 29 brumaire an IV et employé à l'armée d'Italie, passa à l'armée du Rhin le 3 ventôse an V, vit ses fonctions suspendues par ordre du Directoire et fut mis à la réforme le 15 fructidor an VI. Le 10 avril 1809, il fut retraité par décret impérial.

Barbaroux (Charles-Jean-Marie), avocat et législateur, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 6 mars 1767, de « Jean-Barthélemy Barbaroux, négociant, présent, et de Catherine Pons », exécuté à Bordeaux (Gironde) le 25 juin 1794; était avocat dans sa ville natale à l'avènement de la Révolution et devint de suite secrétaire de la commune de Marseille. Il fut envoyé extra-

extraordinaire par cette ville, le 27 juillet 1792 pour déposer sur le bureau de l'Assemblée législative les procès-verbaux des 23 sections de Marseille, demandant la déchéance du roi. Il s'affilia au club des Jacobins et devint l'ami de Roland, alors ministre de l'Intérieur. Il prit part à la journée du 10 août, et le 5 septembre 1792 il fut élu membre de la Convention par le département des Bouches-du-Rhône. Son attitude fut de suite agressive contre les Montagnards, mais dans le procès du roi, il vota avec eux la mort. Il fut un des chefs de la Gironde, et, comme tel, combattit toutes les propositions émanant de la Montagne. Il avait surtout fait une opposition acharnée à la création du tribunal révolutionnaire, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter d'être membre du comité de Salut public. Après le 31 mai, il gagna la Normandie, et fit tous ses efforts pour soulever les départements contre la Convention : c'est alors qu'un décret d'arrestation fut lancé contre lui et qu'il fut déclaré traître à la patrie. Poursuivi dans le Calvados, il se rendit à Bordeaux, puis se cacha à Saint-Emilion avec Buzot et Pétion. Guadet et Salle ayant été arrêtés, ils quittèrent le lieu de leur retraite : dans la crainte, dit-on, de compromettre celui qui leur avait donné l'hospitalité, et s'enfuirent vers Castillon. Ayant entendu les cris des soldats, et se croyant poursuivis, Buzot et Pétion se réfugièrent dans les bois, et Barbaroux se brisa la mâchoire d'un coup de pistolet. Accourus aussitôt dans cette direction, les soldats transportèrent Barbaroux à Bordeaux, et, son identité ayant été reconnue, la commission révolutionnaire le fit exécuter. Il était âgé de 27 ans.

Barbary de Langlade (Aubin), officier de cavalerie et législateur, né à Excideuil (Dordogne), le 1er mai 1768, « de Aubin Barbary, sieur de Langlade, et de demoiselle Françoise Hagoru », mort à Excideuil, le 7 septembre 1836 ; était officier de cavalerie et devint successivement, sous la Révolution, agent municipal, conseiller d'arrondissement et maire d'Excideuil. Le 17 mai 1815, il fut élu, par la Dordogne, représentant de la Chambre des Cent-Jours, et siégea parmi les libéraux constitutionnels. Sous la Restauration, il fut réélu en 1817, par le même collège électoral, comme député de l'opposition, vota avec la gauche et se retira dans ses foyers en 1820, à l'expiration de son mandat.

Barbault de la Motte (Denis), magistrat et législateur, né à Poitiers (Vienne), le 14 juillet 1769, de « monsieur Henri-Antoine Barbault, procureur au présidial de cette ville, et de mademoiselle Marguerite-Anne Leridoux », mort à Poitiers le 29 août 1850 ; débuta dans la magistrature, le 7 décembre 1809, comme juge à Poitiers, devint, en 1811, conseiller à la cour de cette ville. Le 10 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Poitiers, représentant de la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons, il reprit ses fonctions judiciaires et, le 17 décembre 1818, fut nommé premier président de chambre, poste qu'il exerça jusqu'à sa mort. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Barbazan (de). — Voir Adam.

Barbé de Marbois (François, marquis de), consul, intendant, législateur, conseiller d'État et ministre, né à Metz (Moselle), le 31 janvier 1745, de « Étienne Barbé, marchand épicier à Metz, et de Anne Mary », mort à Paris le 12 janvier 1837 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, en mai 1779, de la charge de conseiller lay, au parlement de Paris, envoyé comme consul aux États-Unis, et ensuite intendant à Saint-Domingue. Rentré en France en 1790, il fut adjoint à M. de Noailles, ambassadeur de

France, par la Diète de l'Empire. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Moselle au conseil des Anciens, devint secrétaire de cette Assemblée, et tenta d'obtenir des adoucissements à la loi de brumaire an IV, qui excluait des fonctions publiques les nobles et les parents d'émigrés. Devenu suspect par suite d'une découverte faite dans des papiers saisis sur un royaliste, où il était mentionné comme futur ministre, il fut, en fructidor an V, compris sur la liste des déportés. Il partit pour la Guyane, et, sur les instances de sa femme, il fut ramené à Oléron et resta à Paris après le 18 brumaire. Le 5 thermidor an VIII, il fut nommé conseiller d'État et, le 5 vendémiaire an X, ministre du Trésor public; fait, le 25 prairial an XII, grand-officier de la Légion d'honneur et, en pluviôse an XIII, grand-aigle. Une crise financière ayant éclaté en 1806, Barbé de Marbois en fut rendu responsable par l'Empereur, qui le disgracia jusqu'en 1808. Rentré en grâce à cette époque, il fut nommé président de la cour des comptes et entra, le 5 avril 1813, au Sénat conservateur; ce qui ne l'empêcha pas de voter la déchéance de Napoléon et d'appuyer le rétablissement de Louis XVIII qui le nomma pair de France (14 juin 1814). Au retour de l'île d'Elbe, il fut exilé de Paris et remplacé à la cour des comptes. Il fut dédommagé par les Bourbons, qui le réintégrèrent à la cour des comptes et le nommèrent ministre, garde des sceaux en août 1825. On a de lui comme ouvrages : *Julienne*, conte physique et moral; *Essai de morale; Culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin; Essai des finances de Saint-Domingue*, et une *Histoire de la Louisiane*.

Barbeau du Barran (Joseph-Nicolas), procureur général syndic et législateur, né à Magnan (Gers), le 3 juillet 1761, de « monsieur Jean-Marie Barbeau du Barran bourgeois, et de demoiselle Marianne Soulès », mort à Aassens (Suisse) le 16 mai 1816; était procureur général syndic du département du Gers, quand il fut élu, par ce département, le 5 septembre 1792, membre de la Convention. Il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI, devint ensuite président du club des Jacobins et membre du comité de Salut public. Envoyé en mission dans le Gers, il se signala par une très grande vigueur; il combattit Robespierre et, après le 9 thermidor, lutta avec énergie contre la réaction. Impliqué dans la conspiration de prairial an III, il fut condamné à la déportation, mais fut amnistié l'année suivante. Pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, Barbeau du Barran se tint à l'écart et le 15 mai 1815, il fut élu par le Gers, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons, il fut compris dans les conventionnels régicides et banni du territoire français. Il se réfugia en Suisse, où il mourut cinq mois après.

Barbeyrac de Saint-Maurice (Charles-Marie, marquis de), propriétaire et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 6 septembre 1754, de « Antoine de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, seigneur de Saint-Armez, de Prunarede, de Castelet, etc., et de Marie-Anne-Angélina-Antoinette de Saintaurant »; était propriétaire, quand il fut élu, le 8 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Montpellier. Il siégea à droite et pendant toute la durée de la Constituante il se signala par ses votes en faveur de l'ancien régime.

Barbié (Pierre-François), avocat et législateur, né à Vitry-le-François (Marne), le 31 août 1753, de « M. Pierre-François Barbié, conseiller du roi, docteur en médecine, et de dame Marie-Catherine Payen », mort à Vitry-le-François le 14 mars 1808; était avocat en

parlement quand il fut pourvu, le 29 juin 1774, de la charge de lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Vitry-le-François, et le 18 janvier 1784, de celle de lieutenant général au bailliage et siège présidial de la même ville. Le 21 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Vitry-le-François, et siégea à gauche; plus tard il se rallia à Bonaparte et, le 4 germinal an VIII, fut nommé président du tribunal civil de Vitry-le-François, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Barbier (Charles-Étienne), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Aubigny (Cher) le 16 avril 1769, de « Charles-Jean-Baptiste Barbier, principal au collège de cette ville et de Claude-Cécile Grangier »; était secrétaire général de préfecture, quand il fut élu, par le département de l'Indre, candidat au Corps législatif; n'y siégea pas, son élection n'ayant pas été ratifiée par le Sénat conservateur.

Barbier (Jean-François-Thérèse, baron), officier général, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 3 décembre 1754, de « Dominique Barbier et de Marie Salomé Winter », mort à Molsheim (Bas-Rhin), le 6 mai 1828, entra dans l'armée très jeune, fit toutes les guerres de la Révolution et fut promu, le 7 octobre 1806, général de brigade, prit part aux opérations en Allemagne, en Espagne et en Russie, fut fait baron de l'Empire, servit un moment la Restauration, fut ensuite mis à la retraite le 25 novembre 1818. Il était officier de la Légion d'honneur.

Barbier de Landrevie (Joseph), officier subalterne, juge de paix et législateur, né à Confolens (Charente), le 22 avril 1764, de « messire François Barbier, écuyer, seigneur de Landrevie, l'un des deux cents gendarmes de la garde ordinaire du roi, et de dame Élisabeth Dubois », mort à Confolens le 17 juin 1829; fut, sous l'ancien régime, officier au régiment de Barrois-infanterie, devint sous la Révolution entreposeur de tabacs, puis juge de paix à Confolens. Le 18 février 1808, il entra au Corps législatif pour y représenter la Charente. Il y siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Barbier de Soligny (Joseph), avocat et législateur, né à Vitry-le-François (Marne), le 23 août 1756, de « maître Antoine-François-Xavier Barbier, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Vitry-le-François et de dame Marie-Madeleine de Torcy », mort à Vitry-le-François le 19 mai 1821; était avocat et devint maire de sa ville natale. Le 2 mai 1809, il entra au Corps législatif, pour y représenter la Marne. Il fut l'un des dévoués serviteurs de l'Empire jusqu'à la fin.

Barbier Jenty (Jean-François), avocat et législateur, né à Amiens; était avocat dans cette ville quand il devint, sous la Révolution, commissaire du Directoire exécutif. Le 24 germinal an VI, il fut élu député de la Somme au conseil des Cinq-Cents, et prit la parole une seule fois pour donner lecture d'une lettre de l'administration municipale d'Amiens, annonçant « que les troubles de cette commune avaient été suscités par des émigrés et des chouans ».

Barbot (Marie-Étienne, vicomte de), officier général, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 avril 1770, de « Pierre de Barbot, conseiller du roi, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Toulouse, et de Antoinette de Chamonney », mort à Toulouse, le 16 février 1839; entra fort jeune dans l'armée et était déjà général de brigade en l'an VII et c'est à ce titre qu'il fut envoyé dans la Haute-Garonne, pour réprimer le mouvement

royaliste qui s'y était manifesté. Barbot prit de telles mesures que les royalistes furent absolument anéantis; car il leur tua 2.000 hommes et 1.000 autres furent faits prisonniers. Il fit ensuite les campagnes du Rhin, de la Prusse et de la Russie. Il était officier de la Légion d'honneur.

Barbotan (Clair-Joseph Carris, marquis de), maréchal de camp et législateur, né à Mormès (Gers), en 1719, de « messire Jacques de Barbotan, seigneur de Mormès et autres lieux, et de dame Louise de Lartigue », exécuté à Paris le 1er avril 1794; était maréchal de camp retraité, quand il fut élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Dax. Il siégea à droite et donna sa démission le 13 juin 1791, se retira ensuite dans son pays et fut bientôt considéré comme suspect. Accusé avec l'un de ses fermiers de correspondre avec les émigrés, il fut traduit, le 17 nivôse an II, devant le tribunal criminel et acquitté. Ce jugement, ayant paru suspect, fut cassé. Barbotan fut alors renvoyé, ainsi que ses coaccusés, devant le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort et exécuté le 13 germinal an II.

Barbotin (Emmanuel), curé et législateur, né à Wavrechain-sous-Faulx (Nord) le 25 mars 1741; était curé à Prouvy quand il fut élu, le 18 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage du Quesnoy. Son attitude pendant la durée de la Constituante fut tout à fait indécise.

Barbotte (Guillaume-François-Bonaventure), avocat, législateur, juge et sous-préfet, né à Domfront (Orne), le 25 septembre 1764, de « Guillaume Barbotte, bourgeois de Domfront et de Françoise Potdevin », mort à Domfront, le 22 novembre 1818; était avocat quand il devint, sous la Révolution, membre du Directoire du département de l'Orne. Le 4 septembre 1791, il fut élu député de ce département à la Législative. Il siégea à gauche. A l'expiration de son mandat, il fut nommé agent national, procureur syndic du district de Domfront, et ensuite juge au tribunal civil d'Alençon. Après le 18 brumaire, il accepta le poste de sous-préfet dans sa ville natale. Très humain, il donna largement de sa bourse pour subvenir aux besoins et à la nourriture des pauvres de l'hospice de Domfront pendant la crise ruineuse, occasionnée par la guerre des chouans.

Barbou (Pierre-Louis), curé et législateur; était curé d'Isles-lès-Villenoy, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Meaux. Il siégea à droite, fut très opposé aux idées nouvelles, et donna sa démission le 15 octobre de la même année. Arrêté comme suspect, il fut condamné à la déportation le 2 avril 1793.

Barbou-Descourières (Marie-Gabriel, chevalier), officier général, né à Abbeville (Somme), le 23 novembre 1761, de « Gabriel Barbou-Descourières, et de Marie-Jeanne Bony de la Courcelles », mort à Paris le 8 février 1816; s'engagea, le 14 mai 1779, comme volontaire dans le 48e régiment et arriva de grade en grade, le 30 juillet 1793, à celui d'adjoint aux adjudants généraux; devint ensuite, le 5 floréal an II, adjudant général chef de brigade; fut promu, le 21 fructidor an II, général de brigade, se rallia à la Restauration, qui le nomma, le 23 août 1814, grand-officier de la Légion d'honneur.

Barbuat de Maison-Rouge. — Voir Boisgérard (de).

Barcelone (prise de). Cette ville fut prise en 1808 par les Fran-

çais, et resta en leur pouvoir jusqu'en 1814. Barcelone est l'ancienne capitale de la Catalogne, en Espagne, aujourd'hui chef-lieu de l'intendance de ce nom, et est située au bord de la Méditerranée, à l'extrémité d'un bassin formé par un prolongement des Pyrénées.

Bard (Antoine-Marie), officier général, né à Montmort (Saône-et-Loire), le 21 janvier 1759, de « Lazare Bard, bourgeois à Chevanne de cette paroisse, et de demoiselle Françoise Virot, son épouse », mort à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), le 9 novembre 1837; entra le 15 octobre 1778, dans la gendarmerie-compagnie. Sous la Révolution, le 15 mai 1792, nous le retrouvons lieutenant au 45e régiment d'infanterie, chef de bataillon le 27 mai 1793 et général de brigade, le 4 octobre 1793. Il fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, devint lieutenant général sous la Restauration et mourut commandeur de la Légion d'honneur.

Bardenet (Jacques, chevalier), officier général et législateur, né à Vesoul (Haute-Saône), le 17 février 1754, de « monsieur Claude Bardenet, et de mademoiselle Marguerite Mouton, son épouse », mort à Vesoul le 3 septembre 1833; entra au service militaire en 1770, monta rapidement en grade et était colonel en l'an II. Il prit part aux sièges de Lille, d'Ypres, de Nieuport, du fort de l'Écluse, de Bar-le-Duc, de Grave et de Nimègue, se battit vaillamment à la bataille de la Trebbia, où il fut promu général de brigade (an VII) par le général en chef, mais le Directoire n'accepta pas cette nomination. Le 6 germinal an X, il entra au Corps législatif, et le 18 juillet 1807 fut fait officier de la Légion d'honneur. Il prit part à la bataille de Wagram, fut envoyé à l'armée d'Espagne, défendit vaillamment Magdebourg et put réussir à ramener en France toute la garnison de cette place, composée de 18.000 hommes et de 52 pièces de canon. La Restauration, quoique l'ayant nommé chevalier de Saint-Louis, le bouda et ne l'employa pas; elle le mit à la retraite le 12 août 1814. Bardenet se retira dans sa ville natale et ne s'occupa plus que d'améliorations agricoles.

Bardet de Maison-Rouge (Martial, baron), officier général, né à Peyrilhac (Haute-Vienne), le 22 mai 1764, de « Jean Bardet et de Jeanne Tharaud », mort à Limoges (Haute-Vienne) le 3 mai 1837; entra dans la carrière militaire, se distingua tout jeune dans les guerres d'Italie et du Rhin, monta rapidement en grade jusqu'à celui de général de brigade, et fut promu, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, fit partie de la grande armée. Après la chute de l'Empire, se rallia à la Restauration et devint lieutenant général. Il était commandeur de la Légion d'honneur quand il mourut à Limoges en 1837.

Bardou (Léonard), juge et législateur, né à Tulle (Corrèze) en 1757; était juge au tribunal du district de Tulle, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de la Corrèze à la Législative. Il reprit ses fonctions à Tulle après l'expiration de son mandat.

Bardou-Boisquetin (Philippe-René), cultivateur et législateur, né à Sévigné l'Évêque (Sarthe), en 1756, de « maître Philippe Bardou de Boisquetin, maître de chirurgie et ancien chirurgien des hôpitaux ambulants des camps et armées du roi, et de dame Marie-Marguerite Allard », mort à Paris le 3 juin 1816; était cultivateur à Sillé-Guillaume quand il devint en 1789 procureur syndic du district de Fresnay. Le 4 septembre

1791 il fut élu député de la Sarthe à la Législative. Il siégea à gauche et fut réélu par le même département, le 25 germinal an VII, député au conseil des Cinq-Cents. Il prit la parole pour faire l'éloge des habitants de Beaumont-sur-Sarthe, qui avaient repoussé les Vendéens, pour punir les contre-révolutionnaires, et pour mettre en jugement les autorités du Mans, complices de l'occupation de la ville par les chouans et punir le fanatisme des prêtres. Il n'adhéra pas au 18 brumaire et resta à l'écart de la politique pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire.

Bardy (Nicolas-François), homme de loi et législateur, né à Vézézoux (Haute-Loire), le 14 février 1744, de « Jean Bardy et de Jeanne Jacquetin », mort à Vézézoux le 16 avril 1831 ; était homme de loi et maire de Vézézoux, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, suppléant de la Haute-Loire à la Convention, n'y fut appelé à siéger que le 5 floréal an III, par voie de tirage au sort, pour remplacer un des conventionnels qui venait de mourir.

Bareau de Girac (François, baron), évêque de 1789, né à Angoulême (Charente) le 1er mai 1732, mort à Paris le 29 novembre 1820 ; fut sacré évêque de Saint-Brieuc le 31 août 1766, et nommé à l'évêché de Rennes en 1769, devint après le Concordat chanoine de Saint-Denis.

Barel de Saint-Alban (Joseph-Vincent-Marie, chevalier), et homme politique, né à Turin (Pô), le 11 janvier 1766, de « très illustre messire Michel-Jean-Charles-Antoine Barel et Marie-Anne Clerico, époux ; était adjoint au maire de Turin, quand il fut élu en 1811, par le département du Pô, candidat au Corps législatif, n'y siégea pas, son élection n'ayant pas été confirmée par le Sénat conservateur.

Barennes (Raymond de), procureur général syndic et législateur, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 22 septembre 1739, mort à Paris le 4 septembre 1800 ; était avocat à Bordeaux, quand il fut nommé procureur général syndic de la Gironde. Le 28 août 1791, il fut élu député de ce département à la Législative, et siégea à gauche, mais sans grand enthousiasme. Après le 10 août, il se retira à Bordeaux et le 24 germinal an VI, il fut élu par la Gironde député au conseil des Anciens, dont il devint secrétaire. Sous le Consulat, il fut nommé membre du conseil des prises et mourut peu de temps après.

Barentin (Charles-Louis-François de Paul de), conseiller en parlement et ministre, né à Paris, le 1er juillet 1736, de « Charles-Amable-Honoré Barentin, seigneur d'Harvilliers, des Belles-Ruries et de la Malmaison, conseiller d'État, et de Marie-Catherine Le Fèvre d'Ormesson ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 14 avril 1758, de la charge de conseiller Lay au parlement de Paris, en devint avocat général en 1765, et fut nommé en 1788 garde des sceaux, en remplacement de Lamoignon. Le *Dictionnaire des parlementaires* raconte qu'il fut « au-dessous de sa tâche », qu'il fit à l'ouverture des États généraux un discours qui déplut par sa faiblesse oratoire et politique; qu'il fut attaqué dans le public et dans l'Assemblée, et, que dans un pamphlet, ayant pour titre : *le testament de M. Lamoignon, ancien garde des sceaux*, celui-ci léguait à son successeur « un bourrelet, des lisières et une paire de lunettes, dont l'effet magnétique empêchait les cerveaux timbrés et sans énergie de faire des sottises ». A l'Assemblée, Mirabeau l'accusa d'indisposer le roi contre l'Assemblée par de perfides

avis. Devant ces attaques justifiées, Barentin se décida à donner sa démission, et, accusé de complot contre la sûreté de Paris, il se cacha. Jugé par contumace le 1er mars 1790, il fut acquitté par le Châtelet ; il n'en passa pas moins la frontière, pour plus de sûreté. Après le 18 brumaire, il revint en France et la Restauration le nomma chancelier honoraire.

Barentin de Montchal (Charles-Paul-Nicolas, vicomte de), officier des gardes du corps et suppléant aux États généraux, né à Paris le 19 juin 1737, de « messire Charles-Jean Pierre Barentin de Montchal, chevalier, vicomte de la Motte, seigneur de Nogent et de Grizy en partie, premier cornette des chevau-légers de Mgr le Dauphin, et de Louise-Magdeleine Bertin de Vaugien, son épouse », mort à Paris le 16 mars 1823; était maréchal de camp en 1789, quand il fut élu, en mars de la même année, suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, n'eut pas l'occasion de siéger, partit en émigration, fut fait commandeur de Saint-Louis le 30 nivôse an IX et, au retour des Bourbons, fut nommé chef d'escadron des gardes du corps de la compagnie écossaise.

Barrère (Jean-Pierre), avocat, législateur et magistrat, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 27 janvier 1758, de « maître Jean Barrère, procureur au sénéchal de Bigorre, et de demoiselle Catherine Maras, frère cadet du suivant ; était avocat à Tarbes ; devint, sous la Révolution, président du bureau de conciliation et haut juré. Le 25 germinal an VI, il fut élu député des Hautes-Pyrénées, au conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller général, et conseiller de préfecture en l'an XI. En l'an XIII il fut choisi comme candidat au Corps législatif par son département, mais le Sénat ne ratifia pas ce vote et par conséquent n'y siégea pas. A la fin de l'Empire il entra dans la magistrature et fut nommé vice-président du tribunal civil de Tarbes.

Barère de Vieuzac (Bertrand), avocat et législateur, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 10 octobre 1755, de « Jean Barère, procureur au sénéchal de Bigorre, et de demoiselle Catherine Maras », mort à Tarbes le 13 janvier 1841 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 7 novembre 1776, de la charge de conseiller en la sénéchaussée de Bigorre, à Tarbes. Le 23 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Bigorre ; il siégea parmi les pâles libéraux, dont son journal, *le Point-du-Jour*, devint l'organe. Avant la fin de la législature, il fut nommé membre du tribunal de cassation (28 avril 1791), et moins de dix-huit mois après, le 4 septembre 1792, élu membre de la Convention par les Hautes-Pyrénées. Dans cette Assemblée, il eut beaucoup de tergiversations. Caractère plutôt pusillanime, il se rangea, selon les circonstances, presque toujours du côté du plus fort. Dans le procès du roi il vota « la mort » ; membre du comité de Salut public, il fut plus que prudent avec les Girondins ; non seulement il ne prit pas parti au 31 mai, mais il offrit aux Girondins compromis d'envoyer, dans leurs départements, des otages, mais la Montagne devenant triomphante, ainsi que le comité de Salut public, il fit volte-face, et la Terreur n'eut pas de plus zélé serviteur. Il eut le triste courage de dénoncer Danton et Hébert : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, disait-il. » La veille du 9 thermidor il était avec Robespierre, mais le lendemain de la chute de ce dernier, il proposa une adresse au peuple sur le « monstre qu'on venait de punir ». Lecointre et Legendre ayant demandé l'arrestation des membres des anciens comités, Barère

fut décrété d'accusation avec Collot d'Herbois et Billaud Varenne, et condamné à la déportation. Transféré à Rochefort, il ne fut pas embarqué pour Cayenne ; le décret ayant été rapporté, après les événements de prairial, puis renouvelé après le 13 vendémiaire, Barère put y échapper par la fuite. Le 25 germinal an V, élu député par les Basses-Pyrenées au conseil des Cinq Cents, il ne put y siéger, étant toujours sous le coup du décret de la déportation ; il prit de nouveau la fuite et ne fut sauvé définitivement qu'après le coup d'État de brumaire qui l'amnistia. Il remercia chaleureusement Bonaparte et le prévint du complot qu'on ourdissait contre lui. En 1805, les électeurs de son département l'élurent candidat au Corps législatif, mais le Sénat conservateur ne voulut pas ratifier ce vote. Il se tint coi jusqu'à la fin de l'Empire, mais au retour de l'île d'Elbe, Barère fut élu, le 15 mai 1815, par l'arrondissement d'Argelès représentant à la Chambre des Cent-Jours. Dans cette Assemblée de courte durée, il voulut reprendre une espèce d'indépendance en demandant la liberté de la presse, des ministres responsables, etc. Les Bourbons, définitivement réinstallés le comprirent dans l'acte d'ostracisme appliqué aux anciens conventionnels régicides ; il se réfugia à Bruxelles et ne rentra en France qu'après la Révolution de 1830. Il ne joua plus aucun rôle et tomba dans une misère épouvantable. Il demanda un secours à Louis-Philippe, lui avouant qu'il n'avait pas de quoi passer l'année ; telle fut la fin de l'homme aux oppositions successives. Barère publia un certain nombre d'ouvrages : *La vie de Cléopâtre ; Voyage de Platon en Italie ; Géochronologie de l'Europe ; Époques de la nation française ; Théorie de la Constitution de la Grande-Bretagne.*

Baret (Jean-François), publiciste, accusateur public et législateur, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 26 octobre 1752, de « Jean-François Baret, marchand, et de Charlotte Fortin », mort à Maubeuge (Nord) le 6 janvier 1800 ; débuta comme journaliste, fonda le *Courrier de l'Escaut*, et collabora aux *Éphémérides de l'humanité* et aux *Annales de la Monarchie.* Jusqu'alors perplexe dans ses opinions politiques, il se rangea définitivement du côté des Jacobins ; lors de l'entrée de l'armée française en Belgique, il devint membre du Comité de sûreté générale à Bruxelles, ensuite accusateur public devant le tribunal d'Anvers, et enfin commissaire du Directoire exécutif dans le département de la Lys. Le 23 germinal an VI, il fut élu député de ce département au conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, le gouvernement consulaire l'envoya en mission dans les départements du Nord pour épurer les administrations et, le 11 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Tribunat. Il ne siégea pas ; miné par la maladie, il essaya de revenir à Paris, mais il mourut à Maubeuge, le 16 nivôse an VIII.

Baret-Deschaises (Louis), procureur impérial et homme politique, né à Guéret (Creuse), le 22 décembre 1751, de « Mr Pierre-André Baret, avocat en parlement, seigneur de Beauvais, et de demoiselle Gabrielle Guillon, son épouse » ; était procureur impérial à Guéret, quand il fut élu, en 1811, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif ; le Sénat conservateur n'ayant point ratifié cette élection, Baret-Deschaises n'y siégea pas.

Barety (Pierre), notaire et législateur, né à la Piare (Hautes-Alpes) le 28 novembre 1748, mort à la Piare, le 14 février 1796 ; était notaire quand il devint en 1789, procureur syndic du district de Serres.

Le 3 septembre 1792, il fut élu, par les Hautes-Alpes, membre de la Convention. Il siégea dans le groupe des indécis de la Plaine, et dans le procès du roi, vota pour « la détention pendant la guerre et pour l'exil après la paix. » Il termina sa carrière politique avec la Convention à laquelle il ne survécut que très peu de temps.

Bargemon (de). — Voir Villeneuve (de).

Barien (Pierre-Martin), procureur impérial et législateur, né en 1759. Était procureur impérial quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Paimbœuf, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Barjaud (Pierre-François-Marie), propriétaire et homme politique, né à Mâcon (Saône-et-Loire), le 24 octobre 1764, de « sieur Jean-François Barjaud, conseiller au bailliage et siège présidial de Mâcon, et de dame Marie Marion-Delatour, son épouse » ; était propriétaire à Mâcon, quand, en 1809, il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans y siéger, son élection n'ayant pas été ratifiée par le Sénat conservateur.

Barlet (Pierre-Joseph), procureur impérial et homme politique, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 25 octobre 1750, de « M. Jacques Barlet, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège de cette ville, et de dame Anne de Burle de Curban » ; était procureur impérial à Sisteron quand, en 1807, il fut élu par cet arrondissement candidat au Corps législatif ; le Sénat ne ratifia pas cette élection et Barlet n'y siégea pas.

Barlet (François-Henri), magistrat et homme politique né à Saint-Paul (Ariège), le 20 novembre 1759, de « monsieur Barlet, receveur du domanial, et de demoiselle Catherine Bergasse, mariés » ; était président du tribunal civil à Foix, quand, en 1808, les électeurs de cet arrondissement élurent Barlet candidat au Corps législatif ; il n'y siégea pas, son élection n'ayant point été ratifiée par le Sénat.

Barmond (Charles-François Perrotin de), conseiller clerc et législateur, né à Paris, le 23 février 1759, de « Ange-François Perrotin de Barmond et de Marie-Charlotte Aubourg-Debourg », mort en émigration, à Presbourg (Hongrie), le 21 décembre 1795 ; fut pourvu, le 2 mars 1781, de la charge de conseiller clerc au parlement de Paris. Le 30 avril 1789, élu député du clergé aux États généraux par la ville de Paris, devint secrétaire de cette Assemblée et siégea à droite ; son attitude fut nettement réactionnaire, la gauche de la Constituante le tenait en légitime suspicion. Arrêté à Châlons-sur-Marne pour avoir donné asile à Bonne-Savarin, évadé des prisons de l'Abbaye, il fut traduit à la barre de cette Assemblée, et, après plusieurs séances consacrées à l'examen de son affaire, fut mis en accusation et maintenu en arrestation. Mis en liberté quelque temps après, il émigra et se réfugia en Hongrie, à Presbourg, où il mourut, le 30 frimaire an IV.

Barnave (Antoine-Joseph-Marie-Pierre), avocat et législateur, né à Grenoble (Isère), le 22 octobre 1761, de « Jean-Pierre-François Barnave, avocat consistorial au parlement, et de dame Marie-Louise de Près de Seigle de Presle », mort exécuté à Paris le 18 novembre 1793 ; se fit recevoir avocat au parlement de Grenoble, à l'âge de vingt et un ans, et publia, en 1788, une brochure contre la féodalité, ce qui le mit en relief et lui valut d'être élu, le 2 janvier 1789, député du Tiers aux États généraux pour la province du Dauphiné. Il siégea d'abord à gauche et se montra très

enthousiaste des idées nouvelles, prêta le serment du Jeu de Paume, vota toutes les propositions démocratiques jusqu'au jour où, lié aux frères Lameth, il devint l'adversaire résolu de Mirabeau, qui commençait déjà à louvoyer vers la cour. Sa haine contre ce dernier devint tellement vive qu'il le contrecarra dans tous ses actes et discours, et qu'il fit tous ses efforts pour précipiter les événements du côté révolutionnaire, dont Mirabeau s'efforçait d'enrayer le progrès par son acquiescement connu à la politique de Louis XVI. En janvier 1791, Barnave défendit le club des Jacobins contre le club monarchique qu'il traita de « ramas de factieux » puis, tout à coup tout changea de face : la mort de Mirabeau lui fit faire une volte-face désastreuse pour sa renommée. Ses adversaires lui reprochèrent sa trahison envers les noirs au sujet des colonies, et, quand il fut chargé avec Latour-Maubourg et Pétion de ramener de Varennes la famille royale qui avait pris la fuite, il témoigna à Louis XVI plus que de la condescendance et se fit son avocat à la Constituante ; il alla jusqu'à attaquer les républicains et finit par réussir à faire proclamer l'inviolabilité royale. Il devint le conseiller du roi, défendit les prêtres réfractaires ; son impopularité devint tellement grande, même du côté de la cour où il venait d'incliner, qu'après la fin de la législature, il se retira à Grenoble bien décidé à vivre dans la retraite ; mais lorsqu'on découvrit, après la journée du 10 août, les papiers de l'armoire de fer qui précisaient ses relations avec la cour, il fut décrété d'accusation, arrêté et emprisonné à Grenoble pendant quinze mois. Traduit plus tard au tribunal révolutionnaire de Paris, il se défendit avec un certain talent, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné à mort. Bonaparte lui fit élever une statue dans le palais du Luxembourg. Les Bourbons donnèrent l'ordre de l'enlever et les Prussiens, lors de l'invasion, la brisèrent.

Barocchio (Joseph-Marie-Dominique chevalier), magistrat et homme politique, né à Castelnovo-Bormida (Montenotte), le 13 mai 1759, de « Joseph Barocchio et de Françoise Marie, conjoints » ; était juge à la cour d'appel de Turin, quand, en 1807, il fut élu candidat au Corps législatif, par l'arrondissement d'Acqui, ne put y siéger, son élection n'ayant pas été ratifiée par le Sénat.

Baron (François-Louis-Jérôme), avocat, législateur et magistrat, né à Plomion (Aisne), le 7 janvier 1750, de « maître Louis-Jérôme Baron, procureur fiscal du comté de Bomcigny, et de Marie-Jeanne-Thérèse Prud'homme », mort à Paris le 11 mai 1833 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 28 février 1776, de la charge de lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Loches. Le 27 mars 1789 il fut élu député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Reims. À l'expiration de son mandat, il fut nommé juge à Reims. Le 23 germinal an VII, élu député de la Marne au conseil des Anciens, il adhéra au 18 brumaire et fut choisi par son département pour siéger au Corps législatif (4 nivôse an VIII). En 1805, il fut nommé magistrat de sûreté à Reims, président du tribunal criminel de la Marne, et en 1810, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Baron (René), sous-préfet et homme politique, né à Saint-Brice-de-Landelles (Manche) le 25 février 1757, de « René Baron-Courtinière, et de Anne Barbedette, son épouse » ; était sous-préfet à Fougères quand il fut élu, en 1810, par ce dernier arrondissement, candidat au Corps législatif, mais n'y siégea pas, le Sénat conservateur n'ayant point ratifié cette élection.

Baron de Montfoy (Gérard), bour-

geois et suppléant aux Etats généraux, né à Privas (Ardèche); était bourgeois à Privas quand il fut élu, le 6 avril 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Baronat (Jean-Baptiste, marquis de), suppléant aux Etats généraux, né à Fontainebleau, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 9 août 18..; était propriétaire quand il fut élu, le 7 janvier 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la province du Dauphiné, mais n'y siégea pas.

Barquier (Joseph David, comte de), officier général, né à Antibes (Var), le 7 juin 1757, de « Alexandre de Barquier, chevalier, seigneur titulaire de Malvans et de Clausonne, capitaine d'artillerie au Royal-Bourbon, et de Geneviève de Bure », mort à Belleville (Seine) le 31 octobre 1844; entra dans l'armée le 5 novembre 1779 comme sous-lieutenant au 1er régiment de cavalerie et devint lieutenant au 74e régiment le 15 septembre 1791; fut nommé aide de camp du général Hesse le 26 avril 1792 et adjudant général, chef de brigade, le 3 février 1793. Le 25 juillet 1793, promu général de brigade, il prit part aux batailles de l'armée du Rhin, de celles de Prusse et de Russie. Il était commandeur de la Légion d'honneur quand il mourut en 1844.

Barrairon (François-Marie-Louis, baron), directeur des domaines et législateur, né à Gourdon (Lot), le 10 janvier 1746, de « Me Jacques Barrairon, avocat en parlement, et de dame Elisabeth Vival », mort à Château-Regnault (Ardennes) le 5 décembre 1820; était directeur de l'administration des domaines, quand en 1789 il se prononça ouvertement pour la Révolution. Il fut nommé, en décembre 1790, commissaire administrateur, se montra très zélé envers le Directoire, ensuite au Consulat et donna son adhésion complète à l'Empire. Malgré cela, à deux reprises différentes, ayant été élu en l'an XIII candidat par le Lot au Corps législatif, et en 1812 par le département d'Indre-et-Loire, le Sénat se refusa absolument à ratifier ces deux votes; aussi essaya-t-il de se venger quand, au retour des Bourbons, en 1814, il menaça par une circulaire les employés des administrations, qui sembleraient faire acte de sympathie à l'Empire tombé. Louis XVIII l'en récompensa en le nommant directeur général de l'enregistrement et des domaines. En 1816, élu député par le département du Lot, il siégea au centre et fut un bon ministériel. Le 1er août 1818, créé baron, il fut ensuite réélu député en 1820 par l'arrondissement de Gourdon. Moins d'un mois après il mourut.

Barral (Claude-Mathias-Joseph de), évêque de 1789, né à Grenoble (Isère), le 6 septembre 1714, de « Joseph de Barral de Clermont, marquis de la Bastie-d'Arvilard, seigneur d'Allevard, conseiller au parlement de Grenoble, et de Marie-Françoise de Blondel », mort à Meaux (Seine-et-Marne) le 1er février 1803; fut sacré évêque de Troyes le 29 mars 1761. Il donna sa démission le 23 janvier 1790.

Barral (André-Horace-François de), officier général et préfet, né à Grenoble (Isère), le 1er août 1743, de « Jean-Baptiste-François de Barral, marquis de Montferrat, président à mortier de Grenoble, et de Marie-Charlotte-Françoise de Chaumont-Quitry », mort au château de Voiron (Isère) le 15 août 1829; entra dans l'armée le 1er août 1759, comme cornette au régiment de Chabot, il arriva de grade en grade à celui de chef de brigade (1er juillet 1788); fut promu général de brigade le 13 décembre 1791 et

suspendu comme noble le 1er juin 1793. Le 22 ventôse an XIII, nommé préfet du Cher, il devint chancelier de la 7e cohorte de la Légion d'honneur. Le 15 août 1809, il fut créé baron de l'Empire.

Barral (Louis-Mathias, comte de), évêque et législateur, né à Grenoble (Isère), le 20 avril 1746, de « Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, marquis de Montferrat, et de Claudine-Françoise Vande de Saint-André », mort à Paris le 6 juin 1816; entra dans les ordres, fut agent général du clergé en 1785, et le 5 octobre 1788 fut nommé évêque à Troyes. Ayant refusé de prêter le serment civique en 1791, il se réfugia en Suisse, puis en Angleterre, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Bonaparte le nomma évêque de Meaux, et ensuite archevêque de Tours. Le 20 mai 1806, il entra au Sénat conservateur, et le 11 août 1808, fut créé comte de l'Empire. En 1814, Louis XVIII le nomma pair de France, puis au retour de l'île d'Elbe, Napoléon le maintint membre de la Chambre haute. Il refusa de signer l'*Acte additionnel* : il fut quand même déclaré démissionnaire le 24 juillet 1815. Quand Louis XVIII revint de Gand, Barral rédigea un mémoire justificatif de sa conduite, et mourut d'une attaque d'apoplexie un an après.

Barral de Montferrat (Joseph-Marie, comte de), président de parlement et législateur, né à Grenoble (Isère), le 21 mars 1742, de « messire Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, conseiller au parlement, et de dame Claudine-Françoise de Vande », mort à Grenoble le 14 juin 1828; fut pourvu, le 31 mars 1762, de la charge de conseiller à la cour de parlement, aides et finances de Grenoble, et le 11 avril 1764, de celle de président à mortier au parlement, aides et finances du Dauphiné. Il accepta avec un certain enthousiasme les idées nouvelles et devint très populaire dans sa ville natale; il fut aussitôt nommé maire, et par suite président de tribunal criminel (an II), haut juré, puis président du tribunal de l'Isère. Le 5 nivôse an XII il entra au Corps législatif pour y représenter l'Isère; fut fait, en l'an XII, membre de la Légion d'honneur, le 3 juin 1800 créé chancelier de l'Empire, et la même année fut élevé à la première présidence de la cour impériale de Grenoble. En 1814, il se rallia aux Bourbons, mais ces derniers n'en tinrent aucun compte; il rentra alors dans la vie privée.

Barras (Paul-François-Jean-Nicolas, vicomte de), capitaine, législateur et membre du Directoire, né à Fox-Amphoux (Var) le 13 juin 1755, de « François de Barras et d'Elisabeth Pourcely », mort à Chaillot (Seine) le 29 janvier 1829; entra dans l'armée comme sous-lieutenant au régiment de Languedoc, et partit en 1775 pour l'Ile de France. Capitaine au régiment de Pondichéry, il échappa à la capitulation de cette ville et, mécontent de la conduite des affaires dans les colonies, se décida à venir prendre sa résidence à Paris où il dissipa en peu de temps tout son patrimoine. Il se trouvait dans une triste position quand la Révolution éclata; il l'accepta avec enthousiasme, prit part à la prise de la Bastille, voulut encore défendre le roi et la reine, lorsque le peuple envahit le palais des Tuileries, mais les abandonna quand il s'aperçut qu'ils étaient complètement perdus. Il s'affilia aux Jacobins et les poussa aux événements du 10 août; il était administrateur du Var depuis le 31 août 1791, quand il devint haut juré à Orléans, puis commissaire à l'armée d'Italie et administrateur du comté de Nice. Le 7 septembre 1792, il fut élu par le Var membre de la Convention. Il siégea d'abord à la Montagne, vota la

mort du roi et le 31 mai se prononça contre les Girondins. Nouvellement en mission à l'armée d'Italie, il se rendit à Toulon et Dugommier lui confia le commandement de l'aile gauche assiégeante. Revenu à Paris, il fut de ceux qui préparèrent le 9 thermidor ; chargé de défendre la Convention contre Henriot, qui commandait la garde nationale, il agit en conséquence, et lorsqu'il eut réuni assez de troupes, prit l'offensive, s'empara de l'Hôtel de Ville et put se saisir de Robespierre et de ses partisans. Après cette journée, Barras oublia qu'il avait siégé à la Montagne, se rapprocha des modérés, fut nommé secrétaire, puis président de la Convention, et ensuite membre du Comité de sûreté générale. Pour donner le change, il sut ou il voulut contenter un peu tout le monde, en attaquant d'une part les émigrés et en faisant proclamer jour de fête publique l'anniversaire de la mort de Louis XVI ; et, d'autre part, en poursuivant les derniers montagnards (1er prairial) et en mitraillant les sections révoltées de Paris (13 vendémiaire). Il fut alors nommé général en chef par la Convention en s'adjoignant Bonaparte qu'il avait connu à Toulon. En brumaire an IV, élu par le conseil des Anciens membre du Directoire exécutif, il alla habiter le palais du Luxembourg avec 150.000 francs d'appointements, devint alors le véritable chef du pouvoir exécutif, et put donner libre carrière à ses appétits de luxe et de jouissances : « La cour de Barras, dit le *Dictionnaire des Parlementaires*, donna le ton à la jeunesse dorée » dont Mme Tallien fut la reine. Bonaparte y rencontra la veuve du général de Beauharnais; Barras la lui fit épouser, et lui fit donner le commandement en chef de l'armée d'Italie. Les élections de l'an V ayant été favorables en majorité aux royalistes, les deux conseils conspirèrent contre les institutions existantes, Barras, très résolu encore, décida la résistance, et le 18 fructidor, aidé par Augereau, surprit les Tuileries, fit arrêter Pichegru et Barthélemy, son collègue, ainsi que tous les députés réactionnaires aux cris de : A bas les aristocrates ! mais très perplexe sur l'avenir du Directoire, qui était de plus en plus discrédité, il fit rompre les conférences ouvertes avec l'Angleterre au sujet de la paix, écrivit en secret à Pitt, assure-t-on, offrant d'accepter les conditions proposées en échange de 50 millions pour ses amis et pour lui, mais cette combinaison échoua ; et, après le 30 prairial, qui fut une revanche contre le Directoire, Barras demanda à entrer en relations avec Louis XVIII ; il devait recevoir 12 millions. Le *Dictionnaire des Parlementaires* nous apprend encore que l'agent royal, le chevalier Tropez de Guérin, écrivit à Louis XVIII : « Ce n'est pas une misérable conspiration qui se trame par des particuliers sans moyens, sans alentours ; c'est le chef du gouvernement, c'est l'homme presque assis à votre place qui vous l'offre. » Les négociations traînèrent en longueur du côté des royalistes, ce qui permit à Bonaparte de revenir en toute hâte de l'Egypte, et de faire le 18 brumaire. Entre temps, Barras avait été élu député du Var au conseil des Cinq-Cents (germinal an VI) et au conseil des Anciens (germinal an VII). Le coup d'Etat de brumaire l'annihila complètement, sa carrière politique fut brisée ; il donna sa démission de député et se retira à Grosbois. Bonaparte lui fit offrir l'ambassade de Dresde, celle des Etats-Unis et le commandement de l'armée de Saint-Domingue, mais il refusa d'une façon catégorique toutes ces places, ce qui irrita profondément le Premier Consul. Barras prit alors la détermination de se retirer à Bruxelles, et, comme cette retraite lui pesait, il demanda à plusieurs reprises de faire cesser cet état de

choses. Il obtint enfin, en 1805, d'aller habiter Marseille pour raison de santé. Il revint à Paris, au retour des Bourbons, et on le laissa vivre tranquillement dans sa maison de Chaillot. Il fut le seul régicide excepté de la loi du 12 janvier 1816.

Barrau (Pierre), sous-préfet et homme politique, né à Rieux (Haute-Garonne), le 5 décembre 1764, de « Pierre Barrau et de Jacquette Aragon, mariés »; était sous-préfet de Villefranche quand, en 1810, il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais cette élection n'ayant point été ratifiée par le Sénat conservateur, Barrau n'y siégea pas.

Barrau de Montagut (Pierre-Élisabeth-Denis), propriétaire et législateur; mort à Stavelot (Belgique) le 21 août 1792, était propriétaire quand il fut élu, le 21 août 1789, député de la noblesse aux États généraux par le comité de Comminges, siégea à droite et, pendant toute la session, ne cessa de se prononcer contre l'ordre nouveau. Son mandat expiré, il émigra, se réfugia en Belgique, à Stavelot, où il mourut peu de temps après.

Barré (René-François-Jacques), administrateur et législateur, né à Thorigné (Sarthe) le 7 septembre 1750, mort à Dollon, même département, le 9 décembre 1814; était l'un des membres de l'administration du département de la Sarthe, quand il fut élu par ce département, le 4 septembre 1791, député à la Législative. Ses opinions parurent indécises, pendant la durée de son mandat. Le 4 germinal an VII, il entra pour le même département au conseil des Anciens, adhéra au coup d'État de brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif.

Barreau (Louis), défenseur officieux et législateur, né à Thorigné (Sarthe) en 1749, mort à Chartres (Eure-et-Loir) le 17 juin 1805; était défenseur officieux à Chartres quand il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député d'Eure-et-Loir au conseil des Anciens et en devint secrétaire. Son passage dans cette Assemblée fut peu remarqué.

Barrès (Pierre), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Blesle (Haute-Loire), le 22 septembre 1766, de « monsieur Jean-François Barrès, chirurgien, et de demoiselle Suzanne Bony, sa femme », mort à Bordeaux (Gironde) le 29 avril 1838; était secrétaire général de préfecture, quand il fut élu par la Loire, candidat au Corps législatif; n'y siéga pas, le Sénat n'ayant pas ratifié son élection.

Barres (des). — Voir Lasnier.

Barres (des). — Voir Leroi.

Barret, administrateur, conseiller général et suppléant à la Législative; était l'un des administrateurs du Puy-de-Dôme, lorsqu'il fut élu, en septembre 1791, suppléant du Puy-de-Dôme, à la Législative. Mais il n'eut pas l'occasion de siéger.

Barrié (Jean-Léonard, baron), officier général, né à Saint-Béart (Haute-Garonne), le 28 février 1762, du « s^r Jean Barrié et de demoiselle Jeanne Boyes », mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 15 février 1848; embrassa la carrière militaire, fit toutes les campagnes de la Révolution, se distingua principalement en Italie, sur le Rhin et en Espagne devint général de brigade le 27 novembre 1810, puis fut créé baron de l'Empire, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, fit partie de la grande armée et assista aux désastres de Russie. Il était grand-officier de la Légion d'honneur quand il mourut à Toulouse en 1848.

Barrière (Jean-Antoine), accusateur public et législateur, né à Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes) en 1752, mort à Castellane (Basses-Alpes) le 9 avril 1836, était accusateur public à Castellane, quand il fut élu, le 22 germinal an VII, député des Basses-Alpes au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'Etat, et entra, le 8 nivôse an VIII, au Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an IX.

Barrillon (Jean-Joseph-François-Alexandre), planteur, banquier et législateur, né à Serres (Hautes-Alpes) le 1er août 1762, mort à Paris le 19 mars 1817; partit très jeune pour Haïti, devint employé chez M. d'Anglade, riche planteur de l'endroit, et, grâce à son travail, put acheter lui-même une vaste plantation. Les noirs s'étant révoltés, il se mit à la tête des blancs et parvint à rejeter les révoltés hors de son territoire. Fatigué de cette lutte, il se décida à rentrer en France, prit parti pour les insurgés royalistes de Lyon contre la Convention, et, après la prise de cette ville, se cacha dans son pays natal. Après le 9 thermidor, il vint à Paris, et y monta une maison de banque. Lors de l'invasion de 1814, il était capitaine de la garde nationale, se battit le 30 mars à la barrière du Roule contre les alliés. Le 16 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Gap, représentant à la Chambre des Cent-Jours. A l'expiration de son mandat, il se retira dans la vie privée et mourut deux ans après.

Barrin (Achille-Armand-Charles), propriétaire et homme politique, né à Vallet (Loire-Inférieure), le 10 janvier 1758, de « Achille-Marc Barrin, mestre de camp du régiment du Languedoc-Dragons, et de dame Louise-Madeleine-Charlotte-Emilie de Peyclo-Peiroux de Comminges de Guitaud », était propriétaire à Vallet lorsqu'il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Nantes, candidat au Corps législatif, vit son élection annulée par le Sénat conservateur et ne siégea pas.

Barrin (de). — Voir La Galissonnière.

Barris (Pierre-Joseph-Paul, baron), magistrat et législateur, né à Montesquiou (Gers), le 30 juin 1753, de « monsieur Jean Barris, jurisconsulte, et de dame Thérèse Despaulx », mort à Paris le 27 juillet 1824; fut nommé, en 1789, commissaire du roi à Mirande. Le 5 septembre 1791, élu député du Gers à la Législative, il se fit peu remarquer. Le 25 vendémiaire an IV, nommé membre du tribunal de cassation par le même département, il se rallia à Bonaparte, après son coup d'Etat; il fut fait, le 4 frimaire an II, membre de la Légion d'honneur, et, par décision du 9 avril 1806, il devint président à la cour de cassation; créé, le 26 avril 1808, chevalier de l'Empire, baron le 16 octobre 1810, enfin officier de la Légion d'honneur le 6 avril 1813, il donna son adhésion aux Bourbons à leur retour et présida, le 14 décembre 1825, la section criminelle de la cour de cassation, qui rejeta le pourvoi du comte de Lavalette.

Barrois (Pierre, baron), officier général, né à Ligny (Meuse), le 30 octobre 1774, de « Jacques-François Barrois et de Marguerite Gérard », mort à Villiers-sur-Oise (Seine-et-Oise) le 19 octobre 1860; embrassa la carrière militaire, fit toutes les campagnes de la Révolution, servit à l'armée du Rhin, plus tard en Espagne et arriva rapidement au grade supérieur de général de brigade, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 brumaire an XII, et créé baron de l'Empire, prit une part glorieuse à la campagne de Russie, fut mis à la retraite et mourut en 1860. Il était général de division et grand-officier de la Légion d'honneur.

Barrot (Jean-André), magistrat et législateur, né à Planchamp (Lozère), le 30 juin 1753, de « sieur Paul Barrot, notaire royal de cette paroisse, et de demoiselle Marie Charaix », mort à Paris le 19 novembre 1845; était juge au district du tribunal de Langogne, quand il fut élu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par la Lozère. Dans le procès du roi il vota pour « la réclusion » et siégea au groupe la Plaine. Le 23 germinal an VI il fut réélu par la Lozère au conseil des Anciens, adhéra au 18 brumaire et entra, le 3 nivôse an VIII, au Corps législatif pour y représenter le même département. Il siégea dans cette muette Assemblée jusqu'à la fin de l'Empire. Peu convaincu, il vota la déchéance de son maître et parla en faveur des Bourbons (mars 1815). Au retour de l'île d'Elbe, il fut l'un des plus empressés à aller au-devant de celui dont il avait voté la déchéance et le féliciter sur son heureux retour. Le 14 mai 1815, élu par la Lozère représentant à la Chambre des Cent-Jours, il s'empressa, après la courte session de cette Chambre, de revenir à Louis XVIII qui le nomma juge au tribunal de première instance de la Seine, mais il fut obligé de donner sa démission devant la réprobation générale de ses collègues.

Barthe (Paul-Benoît), évêque constitutionnel, né à Narbonne (Aude) en 1739, mort à Auch (Gers) le 25 novembre 1809; fut élu, le 13 mars 1791, évêque constitutionnel d'Auch, siège qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Barthel (Nicolas), officier général, né à Thionville (Moselle), le 26 novembre 1718 de « sieur Dominique Barthel, bourgeois de cette ville et de Claire Susange, son épouse » mort à Bellême (Orne) le 13 mai 1813; entra au service le 1er février 1733; fut, le 20 septembre 1791, chef du 1er bataillon des volontaires de l'Orne et, le 1er juillet 1793, général de brigade et le 30 du même mois, général de division, mis en disponibilité le 19 pluviôse an II, et retraité le 26 brumaire an III. Il avait été blessé à l'affaire de l'Assiette et à Steimbeck.

Barthélemot. — Voir Sorbier (de).

Barthélemy (Jean-André), avocat et législateur, né au Puy (Haute-Loire), le 23 septembre 1742, de « Jean-Antoine Barthelemy, avocat, et de Marie Dubois »; était avocat au moment de la Révolution, fut enthousiaste de l'ordre nouveau et s'enrôla dans les canonniers volontaires du Puy, où il devint lieutenant. Le 6 septembre 1792, élu par la Haute-Loire membre de la Convention, il prit place à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Quelque temps après, nommé membre du Directoire de son département et, le 22 vendémiaire an IV, député au conseil des Cinq-Cents, il ne se rallia pas à Bonaparte, et, au retour des Bourbons, fut banni du territoire français comme régicide. Il se réfugia en Suisse, ensuite en Autriche, et revint en France.

Barthélemy (Nicolas), magistrat et législateur, né à Forges (Meuse), le 12 octobre 1758, de « Joseph Barthélemy, serrurier et maréchal ferrant, et de Marie Alexandre »; il fut pourvu, le 4 septembre 1782, de la charge de procureur au bailliage et siège présidial de Metz, salua les idées nouvelles, devint juge de paix et juge au tribunal de district, ensuite commissaire du gouvernement près du même district. Le 25 germinal an VI, élu député de la Moselle au conseil des Cinq-Cents, il fit son adhésion à Bonaparte et fut nommé, le 28 floréal an VIII, président du tribunal civil de Metz. Le 12 mai 1815 il fut élu, par la Moselle, représentant à la Chambre

des Cent-Jours et disparut de la scène politique après la disparition de cette courte Assemblée.

Barthélemy (Nicolas-Martin, baron), officier général, né à Gray (Haute-Saône), le 7 février 1765, de « Jean-Guillaume Barthélemy, maître carrossier, et de Françoise Mathey », mort à Gray le 23 avril 1835, embrassa la carrière militaire, fit les campagnes de la Révolution, en Italie, sur le Rhin, sur les Côtes de l'Ouest, passa par tous les grades et arriva rapidement à celui de général de brigade; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire. Après s'être battu en Espagne, il fit partie de la grande armée et mourut en 1835. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

Barthélemy (François, marquis de), ministre plénipotentiaire, membre du Directoire et législateur, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône) le 20 octobre 1747, mort à Paris le 3 avril 1830; il était le neveu de l'abbé de ce nom, qui lui fit son éducation et le fit entrer aux affaires étrangères, comme attaché aux ambassades de Berne, Stockholm et Londres. Ministre plénipotentiaire à Berne en 1791, il négocia avec succès la paix avec la Prusse (floréal an III), avec l'Espagne et avec l'électeur de Hesse, mais n'obtint aucun résultat avec le cabinet britannique. Grâce à l'influence du parti de Clichy, il parvint à se faire nommer membre du Directoire exécutif en remplacement de Letourneur (de la Manche). La journée du 18 fructidor le renversa; arrêté dans son lit, il fut emprisonné, condamné à la déportation, et transporté à la Guyane. Il s'échappa de Sinnamari avec cinq de ses compagnons après y avoir séjourné cinq mois, parvint à gagner les États-Unis et ensuite l'Angleterre; il fut alors inscrit comme émigré. Le coup d'État de brumaire le fit rentrer en France, et Bonaparte le nomma membre du Sénat conservateur (4 nivôse an VIII), membre de la Légion d'honneur (vendémiaire an XII), et le 26 avril 1808, le créa comte de l'Empire. Il était président du Sénat en 1814, quand la déchéance de l'Empereur fut proclamée. Il fut élevé à la pairie par Louis XVIII (4 juin 1814) et fait grand officier de la Légion d'honneur (juin 1815). Il ne donna pas signe de vie pendant les Cent-Jours, mais au retour de Gand, il reprit toutes ses dignités; il eut de plus le titre de ministre d'État et fut créé marquis (2 mai 1818). Il avait voté la mort du maréchal Ney dans la Chambre haute.

Barthellemy d'Orbanne (Jean-Baptiste-Joseph), avocat et suppléant aux États généraux, né à Grenoble (Isère) en 1736, mort à Grenoble le 13 décembre 1798; était avocat au parlement de Grenoble quand il fut élu, le 6 janvier 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par la province du Dauphiné. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Barthelot. — Voir Rambuteau (de).

Bartier de Saint-Hilaire (Jean-Étienne, baron), adjudant commandant et homme politique, né à Aspet (Haute-Garonne), le 7 mars 1766, de « monsieur Jean-Bertrand Bartier, avocat au parlement, et de mademoiselle Rose d'Estremé », mort à Montrejeau (Haute-Garonne), le 19 février 1835; était adjudant commandant quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Saint-Gaudens, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Bartol, évêque constitutionnel, né à Valence (Drôme); fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de la Drôme.

Barville (Louis-François de), officier

et législateur, né à Villeconin (Seine-et-Oise), le 19 octobre 1749, de « François-Louis de Barville, chevalier, et de Marie-Marguerite de Mausse », mort à Villeconin le 5 novembre 1836; était lieutenant au régiment des gardes françaises, et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 2 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage d'Orléans. Il siégea à droite, protesta contre la réunion des trois ordres, et donna sa démission. Il fut remplacé le 17 août 1790 par l'abbé de Cesarges.

Bary (Louis-François), receveur particulier, législateur et archiviste, né à Paris, le 15 octobre 1776, de « François Bary, marchand boucher, et de Geneviève-Adelaïde Lainé », mort à Paris le 26 février 1865; entra, le 1er frimaire an VII, comme employé au secrétariat du Directoire, et, après le 18 brumaire, devint secrétaire d'État, puis receveur particulier des contributions (5 prairial an XI), et fut nommé, le 30 janvier 1810, archiviste du cabinet de l'Empereur. Le 14 mars 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Saint-Pol, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration il n'occupa aucun emploi, mais à l'avènement de Louis-Philippe au pouvoir il fut réintégré, comme archiviste, au ministère de la justice, et le 31 mars 1848, admis à la retraite.

Basdelaune (Nicolas Debas, dit), officier général, né à Paris, le 29 février 1756, de « Denis Debas, écuyer, et d'Anne-Françoise Legros, son épouse », mort à Genève (Suisse), le 15 juin 1795; entra le 15 septembre 1770, comme mousse pilotin, officier de marine marchande jusqu'à la fin de 1774; servit en 1782, en qualité de lieutenant de vaisseau et de major d'infanterie, passa le 22 janvier 1792 dans la marine, et fut nommé, le 1er septembre 1792, adjudant général chef de bataillon. Il fut promu général de brigade le 20 vendémiaire an II, et général de division, le 5 floréal de la même année.

Basire (Claude), avocat et législateur, né à Dijon (Côte-d'Or), le 21 octobre 1761, de « Guillaume Bazire (*sic*) et de Pierrette Michelet », exécuté à Paris le 5 avril 1794; était avocat, quand il fut nommé en 1790, membre du directoire du district de Dijon, et, le 3 septembre 1791, élu député de la Côte-d'Or à la Législative. Patriote ardent, il dénonça dans cette Assemblée le comité autrichien; il demanda le licenciement de la garde du roi, la nomination des officiers par les soldats et la mise en accusation de La Fayette, la liberté des cultes, et vota la suppression des costumes religieux. Le 4 septembre 1792, réélu par la Côte-d'Or, membre de la Convention, siégea à la Montagne, il vota l'abolition de la royauté et la peine de mort contre ceux qui tenteraient de la rétablir. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort », se montra ensuite l'adversaire des Girondins, mais lors de la proscription de 73 des leurs, Basire prit la défense d'un certain nombre d'entre eux et demanda la fin de la Terreur. Dénoncé et calomnié au club des Jacobins, il fut arrêté comme conspirateur et accusé de complicité dans la falsification des décrets concernant la compagnie des Indes, détenu au Luxembourg assez longtemps et, malgré son innocence, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le jour même. Basire sacrifia son patrimoine pour la cause de la Révolution, il fut d'une probité et d'un désintéressement reconnus, mais il était l'ami de Danton, c'était suffisant pour qu'il fût sacrifié. Peu après on accorda une pension alimentaire à sa veuve.

Basoche (volontaires de la). Le 26 juin 1790 une députation des volon-

taires de la basoche se présenta à l'Assemblée législative; elle vint offrir le sacrifice qu'elle faisait des distinctions que lui assurait son institution. Elle annonça qu'elle avait déposé dans l'église Notre-Dame, près de la statue de Philippe le Bel, les deux drapeaux que la basoche avait reçus de ce roi, et que désormais, ce corps cessant d'exister, tous les individus qui le composaient ne porteraient d'autre uniforme que l'uniforme national aux trois couleurs.

Basquiat de Mugriet (Alexis), avocat, conseiller du roi et législateur, né à Saint-Sever (Landes), le 25 avril 1758, de « messire noble Jean-Pierre de Basquiat, écuyer, seigneur, baron de Mugriet, seigneur de Cagte et de Horesade, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au sénéchal de Saint-Sever, et de Jeanne-Marie-Thérèse de Batz-d'Aurice », mort à Saint-Sever le 21 décembre 1844; était avocat au parlement, quand il fut pourvu, le 29 octobre 1784, de la charge de conseiller du roi, lieutenant général, civil et criminel au bailliage et siège présidial de Saint-Sever. Le 1er avril 1789, élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Dax, il accepta très modérément les idées nouvelles, et disparut de la scène politique après l'expiration de son mandat.

Bassaget (André), ministre protestant, accusateur public et législateur, né à Marsillargues (Gard) en février 1758, de « Louis Bassaget », mort à Marsillargues, le 28 janvier 1843; était ministre protestant à Lourmarin au moment de la Révolution. Se montra enthousiaste des idées nouvelles, fut nommé juge de paix, ensuite accusateur public près le tribunal criminel du département de Vaucluse. Le 23 germinal an VI, élu député du même département au conseil des Anciens, il adhéra au 18 brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1808. Il fut un moment persécuté par la réaction en 1815, qui l'envoya en surveillance à Narbonne, mais cette surveillance fut de très courte durée, l'ordonnance du 5 septembre lui ayant permis de rentrer dans ses foyers.

Bassal (Jean), curé et législateur, né à Béziers (Hérault) le 12 septembre 1752, mort à Paris en 1802; était membre de la congrégation de la mission en 1789, et fut nommé en 1790, curé constitutionnel de Saint-Louis de Versailles. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de Seine-et-Oise à la Législative, et le 7 septembre 1792, le même département l'élut membre de la Convention. Il siégea à la Montagne, demanda l'amnistie pour les massacres d'Avignon et vota la mort du roi. Envoyé en mission dans le Jura, nommé à son retour secrétaire de la Convention, il devint président du club des Jacobins, fut envoyé à l'armée d'Italie, pour en organiser les approvisionnements. Il accompagna Championnet à Naples, mais fut bientôt accusé par le Directoire de jeter le trouble entre le commissaire civil et l'agent militaire. Ramené à Milan avec Championnet, il fut sauvé par la révolution du 3 prairial an VII. Il resta auprès de Championnet; mais à la mort de ce dernier, Bassal se retira à Paris où il mourut peu de temps après.

Bassano (combats de). Victoire remportée par Bonaparte sur le général autrichien Quasdanowich, le 2 fructidor an IV. Le 31 octobre 1813, nouveau combat et nouveau succès. Napoléon érigea Bassano au titre de duché avec un revenu de 75,000 francs et le donna à Maret. Bassano est une ville du royaume lombardo-vénitien.

Bassano (duc de). — Voir Maret.

Basse-Marche (sénéchaussée de la). Circonscription électorale de 1789.

Bassenge (Jean-Nicolas), publiciste et législateur, né à Liège (Belgique), le 24 novembre 1738, de « Marie-Gertrude Legrand et de Thomas Bassenge, procureur », mort à Liège le 16 juillet 1811; s'adonna à la littérature. Fondateur en Belgique de la Société patriotique, il s'attira l'animadversion du gouvernement et de l'échevinage de Liège, et fut obligé de se réfugier à Cologne, devint en février 1789 le principal rédacteur du journal *l'Avant-Coureur*, et au lendemain de l'insurrection du 17 août, entra au conseil municipal de Liège. Poursuivi en 1790 et abandonné, il reprit le chemin de l'exil, sympathisa avec les Français en 1792 après la bataille de Jemmapes et la conquête de Liège, et accepta le poste de vice-président de l'Assemblée provinciale provisoire. Plus tard, il rédigea et présenta à la Convention le vœu de réunion à la France, mais ayant eu des relations avec le ministre Lebrun, ami des Girondins, il eut maille à partir avec les montagnards liégeois, fut arrêté comme suspect, et ne fut relâché qu'après le 9 thermidor. Il reprit ses démarches afin d'obtenir le plus vite possible l'annexion de son pays à la France, et n'obtint un résultat définitif que le 9 vendémiaire an IV. Nommé procureur de la commune, il présida la *fête de la réunion*, donnée en l'honneur de la France; il fut alors nommé l'un des cinq administrateurs du nouveau département de l'Ourte et élu, par ses concitoyens, le 24 germinal an VI, député de ce département, au conseil des Cinq-Cents. En nivôse an VIII, il entra au Corps législatif, mais ne tarda pas à en sortir, par suite de son opposition considérée comme systématique, et de sa collaboration à la *Décade philosophique*. Il rentra alors dans la vie privée.

Bassenge (Jean-Thomas-Lambert), chef de division et législateur, né à Liège (Belgique) le 30 juillet 1767, mort à Epinal (Vosges) en 1821, frère du précédent; s'enrôla dans un corps de volontaires en formation pour défendre le territoire national contre l'armée des princes. Après les désastres éprouvés par la trahison de Dumouriez et l'évacuation de Liège par la France, il se rendit à Paris et partit comme volontaire pour la Vendée. Peu après, il fut envoyé à l'armée du Nord en qualité de chef de division des transports militaires. Il fonda ensuite le *Courrier du département de l'Ourte*, et lutta dans cette feuille contre la réaction thermidorienne. En frimaire an III, il accepta un siège dans le conseil municipal de Liège et se rallia ensuite à Bonaparte, fut nommé sous-préfet de Malmedy, et le 18 brumaire an XII, entra au Corps législatif pour y représenter le département de l'Ourte. Il y siégea jusqu'en 1811. Il revint ensuite dans son pays et obtint un poste élevé dans l'administration des tabacs. Il termina sa carrière à Epinal, où il mourut en 1821.

Basset de Châteaubourg (Anne-Léonard-Camille, baron), auditeur au conseil d'Etat et préfet, né à Lyon (Rhône) le 30 octobre 1781, mort à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) le 15 février 1852; entra à l'Ecole Polytechnique le 14 brumaire an IX, fut l'un des 30 élèves choisis en l'an XI pour faire construire des bateaux plats; nommé, en mars 1806, auditeur au conseil d'Etat, il devint, le 16 avril 1808, sous-préfet de Corbeil et fut créé, le 15 août 1810, chevalier de l'Empire. Le 12 mars 1813, il fut nommé préfet de la Vendée.

Basset de Montaigu (Anne-Charles), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 10 juin 1751, de « Thomas Basset, officier du roi, et de Marie-Marguerite Perrard »; entra dans le corps de la gendarmerie, compagnie dite des Bourguignons, le 6 avril 1768, et fut

réformé avec le corps le 1er avril 1788, entra le 20 juillet 1789 dans la garde nationale et le 1er septembre 1791, fut nommé adjudant-major du 3e bataillon de la Meurthe et commandant au 2e bataillon le 15 janvier 1792, promu le 1er octobre 1793 général de brigade et le 2 prairial an II général de division. Il fit toutes les campagnes de la Révolution.

Basseville (Nicolas-Jean Hugon de), ambassadeur, né à Abbeville (Somme), le 7 février 1753, de « Joseph Hugon, maître baracanier, et de demoiselle Françoise Champion », assassiné à Rome le 14 janvier 1793; fut d'abord rédacteur au *Mercure national*, nommé en 1792 secrétaire de légation à Naples, reçut l'ordre de se rendre à Rome pour protéger les intérêts de nos négociants, quand il fut assassiné, le 14 janvier 1793, par une bande d'énergumènes à la suite de la réaction.

Bastan (combats de la vallée de). Le 9 thermidor an II, les troupes républicaines françaises attaquèrent sur plusieurs points la vallée de Bastan, et, guidées par d'excellents généraux, Castelvert, Digonnet, etc., les Espagnols furent contraints d'abandonner le champ de bataille, laissant de nombreux morts, blessés et prisonniers. Le rapport de Moncey déclare que les conventionnels Cavaignac et Pinet montrèrent l'exemple en se mettant à la tête des combattants.

Baste (Pierre, comte), contre-amiral, né à Bordeaux (Gironde) le 21 novembre 1768, tué à Brienne (Aube) le 29 janvier 1814; s'engagea dans la marine en 1781, se distingua au siège de Mantoue à la tête d'une flottille armée sur les lacs, se battit courageusement à Aboukir, à Malte et à Saint-Domingue, fit partie de la grande armée en 1807 et s'empara d'un convoi de 42 voiles apportant des vivres à l'ennemi. Pendant la guerre d'Espagne il prit de vive force la ville de Jaen. En 1809, promu colonel des marins de la garde, il revint en Espagne, s'empara de la ville d'Almanza, et fut créé comte de l'Empire le 15 août 1809, contre-amiral en 1811, mourut des suites d'une blessure reçue au combat de Brienne.

Basterrèche (Jean-Pierre), armateur et législateur, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 19 février 1762, de « Pierre Basterrèche, négociant, et de demoiselle Catherine Barrouillet », mort au château de Biaudos (Basses-Pyrénées), le 5 janvier 1827 ; était armateur à Bayonne quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Bayonne représentant à la Chambre des Cent Jours. Il siégea au centre de cette courte Assemblée, et le 25 février 1824 le même arrondissement le réélut député à la Chambre septennale ; il se montra assez indépendant et mourut pendant le cours de la législature.

Bastia (siège et prise de). Après différentes péripéties, cette ville fut prise par les Anglais, et reprise par les Français. Ces derniers en restèrent définitivement maîtres en 1806. Bastia était autrefois la capitale de la Corse et est aujourd'hui une sous-préfecture de ce département.

Bastian (Joseph-Gaspard), magistrat et homme politique, né à Bonneville (Mont-Blanc), le 21 août 1761, de « Spectacle Prosper Bastian, avocat et substitut de la judicature mage de Faucigny, et demoiselle Marie Prosset, mariés », était substitut du commissaire près le tribunal criminel à Bonneville, quand il fut élu en 1809, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, ne put y siéger, son élection n'ayant pas été acceptée par le Sénat conservateur.

Bastian (Claude-François), notaire et législateur, né à Annecy (Mont-Blanc), le 13 février 1764, mort à Frangy (Mont-Blanc) le 10 janvier 1838; était notaire et maire de Frangy, quand il fut élu, le 12 février 1815, par le département du Mont-Blanc, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la courte session de cette Assemblée, Bastian retourna à Frangy et reprit ses fonctions de notaire.

Bastide (Jean François), avocat et législateur, né à Grospierres (Ardèche), le 16 décembre 1754, de « sieur Jacques-Louis Bastide, et de dame Marianne Vincent »; fut pourvu, le 18 mai 1781, de la charge de conseiller en la sénéchaussée royale du Bas-Vivarais, séante à Villeneuve-de-Berg, devint après 1789 membre du Directoire du département de l'Ardèche et agent national du district de Tanargues. Le 4 septembre 1791, il fut élu député de l'Ardèche à la Législative, et à l'expiration de son mandat devint juge suppléant au tribunal de cassation. Il adhéra au coup d'État de brumaire, fut nommé conseiller général de son département, et ensuite sous-préfet de Largentière.

Bastide d'Izarn (Antoine-Joseph), homme de loi et homme politique, né à Faviéroles (Haute-Garonne), le 22 octobre 1753, de « messire Louis de Bastide d'Izarn, avocat en parlement, et de dame Magdelaine Dejean, mariés »; était homme de loi, quand il fut élu, en 1810, candidat au Corps législatif par le collège de la Haute-Garonne, n'eut pas l'occasion d'y siéger, le Sénat dans son choix l'ayant éliminé.

Bastien (Christophe-Claude-Nicolas), curé et législateur, né le 10 février 1753, mort à Paris, le 18 mai 1790; était licencié en théologie, doyen rural de Saintoy et curé de Xeuilley, quand il fut élu, le 7 avril 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Toul. Il y siégea environ un an, car il mourut pendant la session en 1790.

Bastil (François), avocat, législateur et sous-préfet, né à la Bastide-Murat (Lot), le 25 mars 1743, de « monsieur Hugues Bastil, avocat en parlement, et de demoiselle Marie Dupuy »; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 30 juin 1779, de la charge de conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Cahors. Il devint, sous la Révolution, administrateur du district et, sous le Consulat, sous-préfet de Gourdon. Le 2 fructidor an XII, il entra au Corps législatif pour y représenter le département du Lot et siégea parmi les admirateurs de l'Empereur.

Bastille (prise de la). Cette redoutable forteresse du despotisme, bâtie en 1369 et exécrée de tous les gens de cœur, fut prise le 14 juillet 1789. Les combattants du dehors ayant à leur tête des héros comme Thuriot, Élie, et tant d'autres inconnus, eurent raison de l'exécrable bourreau de Launay, et la Bastille tomba au pouvoir du peuple. Ce fut le triomphe de la Révolution.

Baston (Guillaume-André-René, baron), évêque concordataire, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 29 novembre 1741, mort à Saint-Laurent (Eure) le 26 septembre 1825; devint, après la signature du Concordat, évêque de Séez.

Baston de la Riboisière (Jean-Ambroise, comte), officier général, né à Fougères (Ille-et-Vilaine), le 1er septembre 1759, de « monsieur Ambroise Baston, sieur de la Riboisière, ancien conseiller alloué et lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée de Fougères, et de dame Jeanne Monnière », mort à Kœnigsberg (Prusse), le 29 décembre 1812; embrassa la carrière militaire et fit rapidement son chemin. Après avoir pris

part à toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, il parvint, en passant par tous les grades, à celui de général de brigade, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé comte de l'Empire. Il venait d'être promu général de division d'artillerie quand il tomba sur le champ de bataille de Kœnigsberg, en décembre 1809.

Bastoul (Louis), officier général, né à Montolieu (Aude) le 19 août 1753, de « Barthélemy Bastoul, maître cordonnier, et de Françoise Jalabert », mort à Munich (Bavière) le 15 janvier 1801; entra dans l'armée le 8 avril 1773, comme soldat au régiment de Vivarais et nous le retrouvons, le 25 septembre 1791, chef du 2e bataillon du Pas-de-Calais, le 15 septembre 1793, général de brigade employé à l'armée du Nord. Il passa le 14 messidor an II, à l'armée de Sambre-et-Meuse, et reçut de Jourdan, le 24 fructidor an III, la mission de veiller à la sûreté du pont de Cologne, montra beaucoup de courage au combat d'Ueberath, ainsi qu'aux batailles d'Engen et de Maestricht, où il reçut trois blessures. Le 30 messidor an VIII, il pénétra dans Landshut en faisant enfoncer les portes. La bataille de Hohenlinden lui fut fatale, il tomba frappé mortellement en chargeant les Autrichiens. Transporté à Munich, il y mourut le 25 nivôse an IX.

Bataille de Mandelot (Henri-Camille-Sophie, comte de), chef d'escadron et suppléant aux États généraux, né à Flavigny (Côte-d'Or), le 2 mars 1750, de « Henry-Charles Bataille, chevalier, seigneur, comte de Mandelot, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et damoiselle Françoise-Étiennette Damas », mort à Autun (Saône-et-Loire), le 25 décembre 1827; était premier chef d'escadron au régiment d'Artois-dragons quand il fut élu, le 7 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Dijon. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bataillé (Henri), homme de loi et suppléant à la Législative, né à Caudiès (Pyrénées-Orientales); était homme de loi, quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant des Pyrénées-Orientales à la Législative, et n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Batault (Claude), notaire et législateur, né à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), le 2 avril 1716, de « Jean-Louis Batheaut (*sic*), bourgeois, et de Marguerite Pidat », mort à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) le 14 avril 1793; fut pourvu, le 29 mars 1737, de la charge de notaire royal au bailliage d'Auxois, siège d'Arnay-le-Duc, résidant à Pouilly. Le 3 septembre 1791, élu député de la Côte-d'Or à la Législative et, en qualité de doyen d'âge, il présida la première séance, siégea à gauche, se montra favorable aux innovations créées par la Révolution et, à l'expiration de son mandat, il retourna à Arnay-le-Duc et y mourut dix-huit mois après.

Batbedat (François), maire et homme politique, né à Bapaume (Pas-de-Calais), le 1er avril 1745, de « Mr Jean-Baptiste Batbedat, bourgeois et négociant, et de demoiselle Marie Lalanne, son épouse »; était négociant et maire de Bayonne, quand il fut élu, en l'an XIV, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, n'y siégea pas, le Sénat n'avant pas cru devoir ratifier son élection.

Battellier (Jean-César), horloger, législateur et magistrat, né à Vitry-le-François (Marne), le 13 décembre 1757, de « Jean Battellier, boulanger, et de Jeanne Deviterne », mort à Vitry-le-François le 3 octobre 1808; exerçait la profession

d'horloger, quand sous la Révolution il devint maire de Vitry-le-François. Le 3 septembre 1792, il fut élu par la Marne, membre de la Convention. Il siégea à la Montagne et vota la mort du roi, fut envoyé en mission dans le département de la Marne, et un moment, en l'an II, directeur de l'atelier d'aérostats militaires à Meudon. Sous le Directoire, il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif dans la Marne et, sous l'Empire, devint procureur impérial à Vitry-le-François, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Batz (Jean-Pierre-Louis, baron de Sainte-Croix de), grand sénéchal et législateur, né à Gousse (Landes), le 26 décembre 1760, de « Bertrand II de Batz, écuyer, seigneur d'Amantier, et de dame Marie de La Boge », mort à Chadieu (Puy-de-Dôme) le 10 janvier 1822; était grand sénéchal du duché d'Albret quand il fut élu, le 5 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Nérac. Au début de sa carrière parlementaire, il fut légèrement teinté de libéralisme, mais vers la fin de la Constituante il se rangea complètement du côté de la droite. Après le jugement de Louis XVI et sa condamnation, de Batz organisa un complot dans le but d'enlever le roi pendant le trajet du Temple à l'échafaud; mais ses complices ne s'étant pas trouvés au rendez-vous, il échoua piteusement. Plus tard, en l'an IV, incarcéré comme vendémiairiste, il parvint à s'évader de la prison du Plessis où il était enfermé. Sous la Restauration, il implora le roi, demandant une compensation pour les « malheurs qu'il avait endurés sous la Révolution » et, le 1er mai 1815, il fut promu maréchal de camp et mis à la retraite quelques années après.

Batz (Bertrand de), suppléant aux États généraux, né à Goutz (Landes), en 1715, de « messire Jean-François de Batz, chevalier, seigneur d'Amantier, conseiller du roi et lieutenant criminel en la même sénéchaussée, et de Marie Quitterie de Chambre », mort à Goutz le 8 décembre 1801; fut élu le 22 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Tartas. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bauchau (Camille-Joseph), magistrat, né à Namur (Belgique), le 17 avril 1755, mort à Louvain (Belgique) le 4 mai 1835; était homme de loi à Namur quand, sous la Révolution, il fut élu membre du tribunal de cassation.

Baucheron (Joseph), propriétaire et homme politique, né à La Châtre (Indre), le 17 février 1768, de « Joseph Baucheron de Boisvignault, et de dame Marie-Anne Péron de Laforest »; était propriétaire à La Châtre quand, en 1809, il fut élu candidat de cet arrondissement au Corps législatif, mais ne put y siéger, le Sénat conservateur n'ayant point ratifié son élection.

Baucheton (François), avocat, législateur et magistrat, né à Massay (Cher), le 2 mars 1749, de « Claude Baucheton, bourgeois de cette paroisse, et de Anne Le Jeune », mort à Massey le 9 juin 1838; était avocat et échevin à Issoudun, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Bourges. Il prêta le serment du Jeu de Paume, mais à part cet acte, il fut très indécis dans la plupart des actes de la Constituante. A la fin de cette Assemblée, le 15 octobre 1791, il fut nommé juge au tribunal du district de Vierzon, et le 5 septembre 1792, élu, par le Cher, membre de la Convention. Il siégea à la Plaine et dans le procès du roi, vota pour la « détention et le bannissement à la paix ». Le 23 vendémiaire an IV, le même

département l'élut député au conseil des Cinq-Cents. Il devint accusateur public près le tribunal criminel du Cher, adhéra au 18 brumaire, devenu chaud partisan de l'Empire, il obtint la croix de la Légion d'honneur, le poste de procureur général près la cour criminelle de Bourges, et ensuite, le 1er mai 1811, celui d'avocat général, conseiller de la cour impériale de la même ville. Sous la Restauration, à laquelle il s'était rallié, il conserva ses fonctions judiciaires et fut mis à la retraite le 2 mars 1823.

Baude (Pierre-Joseph-Marie, baron), préfet, né à Valence (Drôme), le 31 mai 1763, mort à Saint-Jean-de-Valence (Drôme) le 24 août 1840 ; débuta dans la magistrature le 24 juin 1784, comme substitut du procureur général près le conseil supérieur de la Corse, sous la Révolution, fut nommé, le 13 floréal an III, membre du Directoire de la Drôme, et devint, le 25 messidor an IV, agent français à Alexandrie (Egypte). Le 11 brumaire an X, il fut nommé sous-préfet du Tarn le 15 avril 1800, préfet du même département : il fut créé le 4 avril 1810 baron de l'Empire et promu membre de la Légion d'honneur.

Baude de la Vieuville (Auguste-Joseph, comte de), colonel, préfet et législateur, né à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine), le 12 septembre 1760, de « messire Etienne-Auguste Baude, chevalier, seigneur de la Vieuville et de Saint-Pères, marquis de Châteauneuf, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Françoise-Joséphine Butler », mort à Châteauneuf le 30 avril 1835 ; débuta comme page de Louis XV, entra aux gardes-françaises et arriva rapidement au grade de colonel. En 1791, il émigra, servit à l'armée des princes et ne rentra en France qu'après le 18 fructidor. Il se rallia à Bonaparte après son 18 brumaire, devint président de canton (an VIII), et chambellan de l'Empereur (décembre 1809). En décembre 1810, il fut nommé préfet de la Stura, fait chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1811, et le 12 février 1812, créé comte de l'Empire et devint préfet du Haut-Rhin en 1813. Pendant les Cent-Jours il abandonna la fortune de l'Empereur, se rallia aux Bourbons et en fut récompensé par la préfecture de l'Allier. Le 13 novembre 1820, il fut élu député par le département d'Ille-et-Vilaine, et vit son mandat renouvelé aux élections de 1822 et 1824. Il siégea parmi les ultra-royalistes et fut élevé à la pairie le 5 novembre 1827. Après la Révolution de 1830, il fut exclu de la Chambre haute en vertu de l'article 68 de la nouvelle Charte.

Baudet-Lafarge (Mathieu-Jean), administrateur et législateur, né à Maringues (Puy-de-Dôme), le 8 novembre 1765, du « sieur Jacques Baudet, trésorier de France au bureau des finances de Riom, et de dame Marie-Suzanne Brujas », mort à Maringues le 2 mai 1837 ; débuta comme clerc commissaire dans la marine, et, après la Révolution, devint un des administrateurs du Puy-de-Dôme. Le 23 germinal an VI, il fut élu député par le même département, au conseil des Cinq-Cents. Dans cette Assemblée, il eut une attitude tout à fait républicaine, se montra hostile aux candidatures officielles, et parla en faveur de la liberté de la presse. Il était en mission lors du coup d'Etat de brumaire. A son retour, il déclara que, s'il avait été présent, il s'y serait opposé énergiquement, mais son intransigeance ne fut que de courte durée : ayant été nommé, le 28 floréal an XI, conseiller général du Puy-de-Dôme et juge de paix. Il bouda la Restauration et ne revint à la vie politique qu'après la Révolution de 1830. Il fut élu député le 28 octobre de la même année (collège

du Puy-de-Dôme) et le 5 juillet 1831 réélu par l'arrondissement de Riom. Il siégea au centre gauche et mourut pendant la session.

Baudet-Marvaud (Michel), avocat, maître particulier des eaux et forêts et législateur, né à Angoulême (Charente), le 8 juin 1744, de « M. Charles Baudet-Marvaud, avocat en parlement, conseiller du roi, et lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Angoumois, et de demoiselle Marguerite Cassaigne », mort à Mérignac (Charente) le 7 juillet 1820; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 28 août 1783, de la charge de procureur du roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Angoulême, en remplacement de son père décédé. Après la Révolution, il devint commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de la Charente, et le 24 germinal an VI, il fut élu député par le même département au conseil des Cinq-Cents. Il siégea à gauche, célébra à la tribune le triomphe des armées républicaines et rentra dans la vie privée à l'expiration de son mandat.

Baudier (Jean-Nicolas), sous-préfet et législateur, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 24 mars 1766, de « Me Louis-Pierre Baudier, chirurgien juré, et de demoiselle Charlotte Boyer »; entra sous l'Empire dans l'administration et fut nommé sous-préfet de Châteaulin. Le 15 mai 1815, élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il se rallia à la Restauration, qui le nomma sous-préfet de Barcelonnette. Il fut admis à la retraite le 12 juin 1832.

Baudin (Pierre-Charles-Louis), directeur des postes et législateur, né à Sedan (Ardennes), le 18 décembre 1748, de « Anne-Alexandre Baudin, président et lieutenant général au présidial de cette ville, receveur particulier des finances en 1748, et de Charlotte-Louise de la Fueille », mort à Paris le 14 octobre 1799; était directeur des postes à Sedan depuis 1783, quand en 1790, il devint maire de cette ville. Le 2 septembre 1791, il fut élu député des Ardennes à la Législative, et le 5 septembre de l'année suivante, le même département le réélut membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota pour « la réclusion pendant la guerre et pour le bannissement à la paix ». Peu après, nommé membre de la commission de rédaction de la Constitution de l'an III, il présida la Convention pendant les journées de vendémiaire. Avant la séparation de cette Assemblée, Baudin fit décréter une amnistie générale pour tous les délits révolutionnaires et prononcer l'abolition de la peine de mort à dater du jour de la conclusion de la paix. Le 21 vendémiaire an IV, élu député des Ardennes au conseil des Anciens et réélu le 22 germinal an V, il siégea dans ces différentes Assemblées dans le parti modéré. Lors de l'anniversaire du 14 juillet, il célébra dans un discours la marche progressive de la Révolution; malgré cela, il regrettait la faiblesse du Directoire et désespérait du salut de la République. Lorsqu'on annonça le retour de Bonaparte revenant d'Égypte, il manifesta une grande joie; un accès de goutte l'emporta. Il avait publié : *Anecdotes et réflexions sur la Constitution* (1794) et *Éclaircissements sur l'article 355 de la Constitution et sur la Liberté de la presse* (1795).

Baudin (François-André, baron), amiral, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 2 décembre 1774, mort à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure) le 18 juin 1842; fut capitaine de la flûte *la Belle-Angélique* en juillet 1798, et s'occupa beaucoup de botanique

entre temps, et arriva sous l'Empire successivement aux grades supérieurs dans la marine militaire. A la chute de l'Empire, il devint contre-amiral, et sous la Restauration, vice-amiral.

Baudinot (Claude-François), avocat, bailli et suppléant aux États généraux, était avocat en parlement et bailli de la ville de Paray-le-Monial, quand il fut élu, le 27 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Charolles. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Baudoin (Antoine), magistrat et législateur, né à Aubigny (Cher), le 28 mars 1768, de « honorable homme Antoine-Baudouin (*sic*), concierge du château de cette ville, et de demoiselle Marie-Catherine Quillerier », mort à Bourges (Cher) le 7 mars 1853. Sous la Révolution, il fut président d'administration cantonale, et sous l'Empire devint procureur impérial (1813). Il occupait ce poste quand il fut élu, le 10 mai 1815, par l'arrondissement de Sancerre, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il se rallia à la Restauration et fut, jusqu'en 1830, conseiller à la cour royale de Bourges.

Baudot (Marc-Antoine), médecin, législateur et chef de division, né à Liernolles (Allier) le 18 mars 1765, mort à Moulins (Allier) le 23 mars 1837; était médecin à Charolles, lorsqu'il fut élu, le 1er septembre 1791, suppléant de Saône-et-Loire à la Législative, et ne fut appelé à y siéger que le 10 juillet 1792, en remplacement de Desplaces, démissionnaire. Réélu par le même département à la Convention, il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission à l'armée du Rhin, il se battit en véritable soldat à Kaiserslautern et prit parti pour le général Hoche contre Saint-Just. En l'an II il devint secrétaire de la Convention, et après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales. Dix mois après, étant de retour de sa mission, il apprit qu'il avait été décrété d'arrestation comme terroriste, mais réussit à s'échapper. Il put revenir une année après et entrer au ministère de la guerre, comme chef de division. Au retour des Bourbons, il fut banni comme régicide, se retira à Liège, et ne revint en France qu'après la Révolution de 1830.

Baudot (Pierre), notaire et suppléant à la Législative; était notaire à Prangey, lorsqu'il fut élu, en septembre 1791, premier suppléant de la Haute-Marne à la Législative, mais il ne fut pas appelé à y siéger.

Baudot (François-Xavier), inspecteur des domaines et législateur, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 8 décembre 1810; était inspecteur des domaines, quand il fut élu, le 28 germinal an V, député de la Loire-Inférieure au conseil des Cinq-Cents. A l'expiration de son mandat, il fut nommé directeur de l'enregistrement des Côtes-du-Nord, et mourut dans l'exercice de ses fonctions en 1810.

Baudot (Auguste-Nicolas), officier général, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 15 février 1765, mort à Alexandrie (Égypte) le 29 mars 1801; entra le 12 septembre 1791 au 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine et fit la campagne de 1793 à l'armée du Nord, fut nommé adjoint aux adjudants généraux, devint l'aide de camp de Moreau en l'an IV et se distingua par son intrépidité à la prise de l'île de Cassandria, suivit Moreau à l'armée de Rhin-et-Moselle, et fut promu chef de bataillon, ensuite chef de brigade (9 frimaire an V), devint l'aide de camp de Kléber en l'an VII, et prit part à la bataille d'Héliopolis. Baudot fut chargé par Kléber d'aller s'entendre avec le vizir Nassif-Pacha qui

demandait à capituler ; à peine arrivé auprès des Turcs, il fut assailli par eux et grièvement blessé, retenu en otage, ensuite échangé à Damiette (5 fructidor an II), il prit une part glorieuse à la bataille d'Alexandrie où il tomba blessé sur le champ de bataille. Il venait d'être promu général de brigade.

Baudouin (François-Jean), imprimeur et suppléant aux États généraux, né à Paris en 1759, mort à Antony (Seine) en 1838 ; était imprimeur à Paris quand, le 22 juin 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la ville de Paris. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Baudouin de la Maison-Blanche (Jean-Marie), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Chatelaudren (Côtes-du-Nord) le 9 janvier 1742, de « Pierre Baudouin de la Maison-Blanche et de demoiselle Renée-Nicolas des Pints », mort à Lannion (Côtes-du-Nord) le 6 décembre 1812 ; était avocat à Lannion, quand il fut élu, le 14 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Lannion. Il siégea à gauche et vota pour la vérification des pouvoirs en assemblée commune. A l'expiration de son mandat, il fut élu maire de Lannion et membre du comité révolutionnaire, devint juge suppléant au tribunal civil (10 pluviôse an IV) et président de l'administration centrale du département. Après le 18 brumaire il accepta la place de conseiller de préfecture et en pluviôse an XII fut élu candidat des Côtes-du-Nord au Corps législatif, mais le Sénat n'ayant pas ratifié ce vote il n'y siégea pas.

Baudran (Mathieu), avocat, législateur et magistrat, né à Crémieu (Isère) le 19 septembre 1734, mort à Vienne (Isère) le 4 mars 1810 ; était avocat quand il devint juge au tribunal du district de Vienne. Le 4 septembre 1792 il fut élu par l'Isère membre de la Convention. Il siégea à la Montagne et vota « la mort du roi », et fut envoyé en mission dans la Mayenne. Au terme de son mandat, il refusa d'entrer dans les conseils et accepta le poste de commissaire près le tribunal correctionnel de Vienne, se rallia plus tard à Bonaparte et devint président du tribunal civil de Vienne (12 prairial an VIII).

Baudre (Olivier-Victor de), officier général, né à Montliquet (Calvados), le 21 mai 1736, d' « Olivier de Baudre et de noble dame Marguerite Derauld », mort à Colombelles (Calvados) le 15 août 1815 ; était le 11 février 1756 lieutenant dans le régiment du Soissonnais, devint capitaine le 22 février 1762 et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 21 octobre 1791, chef de brigade du 30e régiment d'infanterie et général de brigade le 11 septembre 1792. Il fut suspendu comme noble le 6 août 1793, et mis à la retraite le 25 frimaire an III.

Baudreuille (de). — Voir Vyau.

Bauduin (Pierre-François, baron), officier général, né à Liancourt (Somme), le 25 janvier 1768, de « Louis-François Bauduin, cultivateur, et de Marie-Jeanne Rousselle, ses père et mère » ; était général de brigade depuis le 9 mars 1813, se battit courageusement à Waterloo où il trouva une mort glorieuse.

Baudus-Villeneuve (Jean-Louis-Amable), procureur général syndic et homme politique, né à Cahors (Lot), le 6 septembre 1761, de « Joseph-Hugues Baudus-Villeneuve, lieutenant au présidial et sénéchal de Cahors, et de dame Anne-Marie Malartic », mort à Poitiers (Vienne) le 18 septembre 1822 ; était procureur général syndic du Lot, quand ce département le choisit en l'an XIII, comme candidat au Corps

législatif. Il n'y siégea pas, le Sénat conservateur n'ayant point ratifié sa nomination.

Baufremont (Charles-Roger, prince de), maréchal de camp, grand bailli et suppléant aux Etats généraux, né à Paris le 14 octobre 1713, de « Louis-Bénigne, marquis de Baufremont de Mirabeau et chevalier de la Toison d'Or, et de très illustre princesse Hélène de Courtenay »; était maréchal de camp, grand bailli d'Aval quand il fut élu, le 12 avril 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage d'Amont. Il n'eut pas l'occasion de pouvoir y siéger.

Baufremont (Alexandre-Emmanuel-Louis, duc de), propriétaire et législateur, né à Paris, le 27 avril 1773, de « Joseph, prince de Bauffremont-Listenais et du Saint-Empire, marquis de Mirabeau, comte de Cey, capitaine de vaisseau, et de Louise-Bénigne-Marie-Octavie-Françoise-Jacqueline-Laurence de Baufremont », mort à Paris le 22 décembre 1833; était propriétaire quand il émigra sous la Révolution, s'enrôla dans l'armée des princes et se battit contre la France. Il obtint en l'an III, sa radiation de la liste des émigrés, et fut créé, en 1810, comte de l'Empire, et nommé président du collège électoral de la Haute-Saône en 1812. Au retour de l'île d'Elbe, il fut nommé pair de France, dignité que les Bourbons lui conservèrent par décret du 7 août 1815, et créé duc, le 31 août 1817. Dans le procès du maréchal Ney, Baufremont vota pour la mort.

Baurot (Jean-Baptiste-Charles, baron), officier général, né à Thuret (Puy-de-Dôme), le 26 mars 1774, de « sieur Jean Baurot et de dame Martine Grenet, propriétaires », mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 10 février 1847; embrassa la carrière militaire, fit toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, en Italie, sur le Rhin, en Egypte, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé baron de l'Empire. Le 25 novembre 1813, il fut promu général de brigade, servit la Restauration et Louis-Philippe et mourut en 1847.

Baussancourt (Louis-Joseph de), conseiller général et homme politique, né à Vitry-sur-Marne (Marne), le 3 avril 1757, de « Mr Edmond-François-Marcel de Baussancourt, chevalier, seigneur de Magny-Fouchard, la Maison des Champs, le Chanet, Vauchonillier, Valsuzenay et la Ville aux Bois, mousquetaire de la seconde compagnie des mousquetaires avec brevet de capitaine de cavalerie, et de dame Madeleine Jacobé-Devienne, son épouse »; était conseiller général, quand il fut élu, en 1807, candidat au Corps législatif par le département de l'Aube, mais n'ayant pas été agréé par le Sénat conservateur, Baussancourt n'y siégea pas.

Baussancourt (François de), officier général, né à Andelot (Haute-Marne), le 17 septembre 1742, de « messire Nicolas de Baussancourt, écuyer, et de demoiselle Marie Durand, son épouse », mort en octobre 1795, entra dans l'armée en 1757, comme soldat au régiment des volontaires de Haynault et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 7 novembre 1791, chef de bataillon de volontaires du district de Vitry-sur-Marne. Il fut promu, le 12 mai 1793, général de brigade provisoire, suspendu comme noble le 13 juillet suivant, fut incarcéré le 15 frimaire an II et remis en liberté le 11 frimaire an III. Le 18 floréal de la même année, il fut admis à la retraite.

Bausset (Louis-François, duc de), évêque et législateur, né à Pondichéry (Inde), le 14 décembre 1748, de « Pierre de Bausset, lieutenant aide-major de la garnison de Fort Louis de la ville de Pondichéry, et

de Marie Leride », mort à Paris le 21 juin 1824; était évêque d'Alais depuis le 18 juillet 1784 au moment de la Révolution. En 1790, le siège épiscopal d'Alais ayant été supprimé par la Constituante, M. de Bausset protesta, émigra en Suisse, revint à Paris en septembre 1791, et, après le 9 thermidor, alla demeurer à Longjumeau. Le 1er avril 1806, il fut nommé chanoine du chapitre de Saint-Denis, ensuite créé baron de l'Empire, ainsi que conseiller titulaire de l'université. Sous la Restauration, le 17 août 1815, élevé à la pairie, il devint membre de l'Académie française et fut fait cardinal le 28 juillet 1817. Louis XVIII le créa en outre duc. En 1821 il fut nommé ministre d'État. On a de lui : l'*Histoire de Fénelon*, et une *Histoire de Bossuet*.

Bausset de Roquefort (Emmanuel-François-Paul-Gabriel-Hilaire de), évêque et suppléant aux États généraux, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 24 décembre 1731, de « Joachim, marquis de Bausset, seigneur de Roquefort, et de Françoise de Thomassin de Raillanel », mort en émigration, à Fiume (Autriche) le 10 février 1802; était évêque de Fréjus, où il fut sacré le 31 août 1766, devint sous la Révolution officier municipal de Marseille, émigra en Autriche et s'installa à Fiume, où il mourut.

Bausset de Roquefort (Pierre-François Gabriel-Raymond-Ignace-Ferdinand, comte de), évêque et législateur, né à Béziers (Hérault) le 31 décembre 1757, mort à Aix (Bouches-du-Rhône) le 29 janvier 1829, frère cadet du précédent; était évêque à Orléans, en 1789. Deux ans après, en 1791, il refusa de prêter le serment civique et émigra en Angleterre, ensuite en Italie. Il ne rentra en France qu'après le Concordat et fut nommé évêque de Vannes en 1808. Il fut créé la même année, baron de l'Empire. Sous la Restauration, il fut nommé archevêque d'Aix, Arles et Embrun, et élevé à la pairie, le 21 décembre 1825.

Bautzen (bataille de). Les 21 et 22 mai 1813, les Français remportèrent une grande victoire sur les armées alliées, dans laquelle les généraux Gérard et de Lorencez furent blessés. Bautzen est une ville de Saxe baignée par la *Sprée*.

Bavai (prise de). Après une succession de victoires, la ville de Bavai tomba au pouvoir des armées républicaines le 17 mai 1772. La ville de Bavai est un fort chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).

Baville (Arnault), officier général, né à Fronton (Haute-Garonne), le 11 décembre 1757, de « sieur Jean Baptiste Baville, marchand, et de demoiselle Jeanne Lacombe », mort à Magdebourg le 24 octobre 1813; embrassa la carrière militaire, fit les campagnes de la Révolution et passa par tous les grades; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et fut promu général de brigade, fit ensuite la campagne d'Allemagne, se battit courageusement à Dresde, où il fut très dangereusement blessé le 27 août 1813 et alla mourir de ses blessures à Magdebourg (Prusse) deux mois après.

Bavouz (Pierre), secrétaire d'ambassade et législateur, né à Chambéry (Mont-Blanc) le 18 août 1754, de « Spectacle-Jean-François Bavouz, avocat au Sénat, et de demoiselle Claudine Guillet »; était, sous le gouvernement Sarde, secrétaire à l'ambassade d'Espagne. Le 5 nivôse an XII, il entra au Corps législatif pour y représenter le nouveau département de la Sesia et vit son mandat renouvelé le 2 mai 1809. Il y siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Il avait été un instant sous-préfet de Bielle.

Bayane (de). — Voir Lattier (de).

Bayard (Jean-Baptiste-François), magistrat, né à Paris le 24 juin 1750, mort à Paris le 2 août 1800, fut reçu avocat le 8 mai 1776 et devint, en 1791, accusateur public près le tribunal du 2e arrondissement de Paris. En 1793, il fut nommé substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation. Le Directoire le nomma juge du même tribunal.

Bayard de Beaurevoir (Louis-François-Ferdinand), officier général, né à Gluiras (Ardèche) le 14 février 1747; entra dans l'armée en 1767 en qualité de mousquetaire, dans la première compagnie, et nous le retrouvons, le 1er juillet 1789, chef d'escadron; devint, le 2 juin 1792, chef de brigade, puis fut promu le 8 mars 1793 général de brigade, et suspendu comme noble, le 24 septembre de la même année.

Bayard de Plainville (André-Joseph), membre du conseil supérieur du Cap et législateur, né à Saint-Domingue le 25 février 1754, mort à Paris le 5 janvier 1820; était, au moment de la Révolution, membre du conseil supérieur du Cap. Il habita Plainville, dont il devint maire, fut élu, le 23 germinal an V, député de l'Oise au conseil des Cinq-Cents, se lia avec les Clichyens et fut du nombre des députés condamnés à la déportation, après le 18 fructidor. Il parvint à s'échapper, et le Directoire prit alors, le 7 thermidor, un nouvel arrêt contre lui. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut décoré de la Légion d'honneur et nommé conseiller général. Rallié aux Bourbons, il fut élu, le 22 août 1815 député de l'Oise, siégea dans la Chambre introuvable et fit partie du groupe des ultra-royalistes. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

Baylac (Jean-Marc-Antoine), négociant et législateur, né à Muret (Haute-Garonne), le 19 avril 1766, de « Jean-Noël Baylac, négociant, et de demoiselle Marie Virelent », mort à Muret le 16 août 1836; était négociant à Muret, quand il fut élu, le 15 mai 1815, représentant de cet arrondissement, à la Chambre des Cent-Jours. Après la courte durée de cette assemblée, Baylac retourna à Muret pour y continuer son commerce.

Bayle (Moyse-Antoine-Pierre-Jean), législateur, né à Genève (Suisse) en 1756, habitait Marseille, quand il devint, en 1790, procureur général syndic des Bouches-du-Rhône. Le 7 septembre 1792 il fut élu, par ce département, membre de la Convention. Il siégea à la Montagne, et dans le procès du Roi, vota pour la mort. Envoyé ensuite en mission dans la Drôme, dans les Bouches-du-Rhône, il rendit compte de son mandat dans la séance du 2 juin 1793, et dénonça le tribunal populaire de Marseille « comme ayant répandu le sang des meilleurs patriotes ». Le 22 octobre de la même année, il fut nommé président de la Convention et fit partie du Comité de sûreté générale jusqu'au 9 thermidor. Le 7 nivôse an II, il avait appuyé le décret proposé par Barère, sur les suspects. En vendémiaire an II, il fut accusé d'avoir favorisé la contre-Révolution à Marseille, et d'avoir, avec Granet, signé une diatribe contre Marat. Ces accusations se renouvelèrent le 16 germinal an III, et il fut décrété d'arrestation. De ce chef, il fut enjoint à Bayle de se constituer prisonnier dans le délai de vingt-quatre heures, s'il ne voulait pas être déporté; l'amnistie du 4 brumaire le rendit à la liberté. Sous le Directoire, il fut quelque temps employé dans les bureaux du ministre de la police, et après le 18 brumaire, Bonaparte l'envoya en exil, dans une petite commune des environs de Lyon, où il mourut dans la plus grande misère.

Baylen (capitulation de). Le 9 juillet 1808, le général Dupont commandant l'armée française, après s'être battu courageusement, se vit forcé de capituler. Les généraux Gobert et Duprès furent parmi les blessés. Baylen est un petit village d'Espagne situé sur la rivière le *Gudiel*.

Baymé (René-Pierre), sous-préfet et homme politique, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 28 août 1761, de « Toussaint-Charles Baymé, procureur au présidial de Rennes, et de Anne-Angélique Soublain, son épouse »; était sous-préfet de Redon, quand il fut élu en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais il ne fut pas agréé par le Sénat conservateur et ne put y siéger.

Bazancourt (de). — Voir Le Cat.

Bazas (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Bazenerye (André-Etienne), sous-préfet et homme politique, né à Dun (Creuse), le 24 avril 1765, de « M. Pierre Bazenerye, greffier de cette justice, et de demoiselle Marie-Magdeleine Buret, sa femme »; était sous-préfet de Eecloo, quand il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Cette élection ne fut pas agréée par le Sénat et Bazenerye n'y siégea pas.

Bazenerye (Jean-Baptiste), magistrat, né à Dun-le-Palleteau (Creuse) le 7 octobre 1750, mort à Limoges (Haute-Vienne) le 29 novembre 1819; était homme de loi quand il fut élu membre du tribunal de cassation par le département de la Creuse.

Bazille (Gabriel), maire et suppléant aux Etats généraux, né à Joigny (Yonne); était maire de cette ville quand il fut élu, le 19 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage de Montargis.

Bazin (Jean), avocat, législateur et magistrat, né à Poilly (Loiret); était avocat en parlement à Gien, quand il fut élu, le 20 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage de Gien, devint, à l'expiration de son mandat, l'un des administrateurs du département du Loiret. Le 24 germinal an VI, élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents, il se rallia ensuite à Bonaparte et fut nommé, le 28 floréal an VIII, juge suppléant au tribunal civil de Gien.

Bazin (Antoine François), avocat et législateur, né à Estissac (Aube), le 16 mai 1765, de « maître Charles Bazin, greffier au bailliage d'Estissac, et de demoiselle Marie-Elisabeth Guyot », mort à Bercenay-en-Othe (Aube) le 24 avril 1858; était avocat à Auxerre, quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'Yonne, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la courte durée de cette assemblée, Bazin se retira à Berceney et ne s'occupa plus de politique.

Bazire (Alexandre-Dominique), magistrat, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 9 avril 1750, mort à Paris, le 10 décembre 1829; était avocat à Rouen, quand il fut élu, par la Seine-Inférieure, membre du tribunal de cassation.

Bazoche (Claude-Hubert), avocat et législateur, né à Saint-Mihiel (Meuse), le 22 janvier 1748, de « monsieur Sébastien Bazoche, procureur du roi, et d'Elisabeth Marchal », mort à Saint-Mihiel le 6 février 1812; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 1er septembre 1768, de la charge de conseiller, avocat du roi au bailliage royal de Saint-Mihiel en Lorraine. Le 1er avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Le 7 sep-

tembre 1792, le département de la Meuse l'élut membre de la Convention ; il siégea à la Plaine et dans le procès du roi, vota pour « la détention ». Le 21 vendémiaire an IV, le département de la Meuse le réélut député au conseil des Anciens. Il vit son mandat renouvelé le 26 germinal an VI, adhéra au 18 brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'à sa mort.

Bazoche (Dominique-Christophe), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Mihiel (Meuse) le 26 février 1757, mort à Saint-Mihiel le 29 octobre 1817, frère du précédent; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 17 avril 1782, de la charge de procureur du roi au bailliage de Saint-Mihiel, devint en 1790, l'un des administrateurs de la Meuse, ensuite maire de sa ville natale. Sous l'Empire, il fut nommé procureur général près la cour de justice criminelle de la Meuse et, le 12 mai 1815, il fut élu par le même département, représentant à la chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration il fut réélu député à la Chambre introuvable (22 août 1815), siégea parmi les royalistes modérés, et mourut peu de temps après en 1817. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Bazôges (de). — Voir Irland.

Bazus (de). — Voir Picot.

Beard (Michel-Gaspard-Flamine-Marie), avocat et homme politique, né à Ivrée (Doire) le 2 avril 1746, de « tres illustres seigneurs, docteur ès droits Joseph-Marie Beard, et Catherine-Célestine Bardesse no de Savignano, époux »; était avocat à Castellamonte, quand il fut élu, en 1808, par le département de la Doire, candidat au Corps législatif. Cette élection ne fut pas agréée par le Sénat et Beard continua à exercer à Castellamonte sa profession d'avocat.

Béarn (souveraineté de). Circonscription électorale de 1789.

Beaucarne (Charles-Livin), conseiller de préfecture et homme politique, né à Lenaeme (Escaut), le 19 mai 1756, de « Jacob Beaucarne, et Marie-Livine de Wolf, conjoints »; était conseiller de préfecture, quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement de Gand, candidat au Corps législatif. Il n'y siégea pas, son élection n'ayant pas été agréée par le Sénat.

Beaucaron (de). — Voir Regnault.

Beauchamp (Joseph), juge et législateur, né à Saint-Julien-de-Jonzy (Saône-et-Loire) le 26 août 1761, mort à Saint-Léon (Allier), le 21 février 1842; était juge du district de Donjon, quand il fut élu le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Allier. Il siégea à la Montagne et vota pour la mort de Louis XVI avec l'amendement Mailhe, c'est-à-dire le sursis. Le 23 germinal an VII, élu par le même département, député au conseil des Cinq-Cents, il se rallia à Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif; au terme de son mandat il se retira de la politique, prit sa résidence à Saint-Léon et y mourut en 1842.

Beauchamps (Charles-Grégoire, marquis de), colonel et législateur, né à Saint-Jean d'Angely (Charente-Inférieure), le 25 juillet 1731, de « Henri-Charles de Beauchamps, seigneur de Charbonnieres, grand fief, et de Madeleine-Dorothée de Lescours », mort à Saint-Jean-d'Angely le 5 mai 1817; entra dans l'armée et prit part à la bataille de Rosbach (5 novembre 1757), où il reçut 14 blessures. Il avait le grade de colonel quand il fut élu, le 21 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaus-

sée de Saint-Jean-d'Angely. Il siégea à droite et tous ses votes furent acquis aux privilèges de l'ancien régime. Au terme de son mandat il se rendit à Liège, et, à l'approche des armées de la République il prévint, dit le *Dictionnaire des Parlementaires*, les ducs d'Angoulême et de Berry, qui purent s'échapper avec lui, mais tous ses biens de France et de Belgique furent confisqués. Quelques mois après, il fut rayé de la liste des émigrés et rentra en France. Au retour des Bourbons il offrit ses services, quoique très vieux (84 ans) et fut promu maréchal de camp le 29 février 1816. Il mourut un peu plus d'un an après.

Beauchêne (de). — Voir Poulain.

Beaudel (Pierre-Dieudonné), magistrat et législateur, né à Saint-Dié (Vosges), le 2 décembre 1763, de « Pierre Beaudel, trésorier-audiencier au bailliage royal de Saint-Dié, et de Cécile Pans », mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 21 août 1838; entra dans la magistrature sous l'Empire, et fut élu, le 10 mai 1815, par l'arrondissement de Schlestadt, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Très peu en vue, le rôle de Beaudel fut très modeste, avant comme après cette courte législature.

Beaudrap de Sotteville (Pierre-François, chevalier), officier de cavalerie et législateur, né à Valognes (Manche) le 29 novembre 1742; avait servi comme officier au corps royal d'artillerie. Le 29 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Coutances. Il ne cessa un seul instant, dans cette Assemblée, de pactiser avec les partisans de l'ancien régime.

Beaufleury (Louis-François), juge et suppléant à la Législative; était juge à Corbeil quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant de Seine-et-Oise, à la Législative, sans avoir eu l'occasion d'y siéger.

Beaufort (de). — Voir Malateste.

Beaufort de Thorigny (Jean-Baptiste), officier général, né à Paris, le 18 octobre 1761, de « Jean Beaufort, domestique, et de Madeleine-Marguerite Pinon », mort à Corbeil (Seine-et-Oise), le 1er février 1825; entra dans l'armée le 28 février 1777, comme soldat dans Languedoc-infanterie, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 23 octobre 1792, chef de bataillon adjudant général, le 18 août 1793, chef de brigade, adjudant général. Le 14 thermidor an II, promu général de brigade et le 4 vendémiaire an III, général de division, il mourut à Corbeil en 1825. Il était officier de la Légion d'honneur.

Beaufranchet d'Ayat (Louis-Charles-Antoine, comte), officier général, législateur et inspecteur général des haras, né au château d'Ayat (Puy-de-Dôme), le 22 novembre 1757, de « Jacques Beaufranchet d'Ayat et de demoiselle Marie-Louise Morphy de Boisfailly », mort à Ayat (Puy-de-Dôme) le 2 juillet 1812; entra comme aspirant au corps royal du génie, devint ensuite page du roi et obtint successivement les grades de sous-lieutenant, capitaine et enfin colonel du 2e régiment des carabiniers. Il prit part à la bataille de Valmy et fut promu maréchal de camp. Après avoir été chef d'état-major général du camp retranché de Paris, partit pour la Vendée, assista à la bataille de Fontenay, et, grâce à son courage et à son sang-froid, il parvint avec le général Nouvion et quelques gendarmes à arrêter, dans cette journée, la poursuite de l'ennemi qui était resté maître du champ de bataille.

Il fut ensuite nommé membre du conseil d'administration des hôpitaux militaires (18 brumaire an VII), et le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif pour y représenter le Puy-de-Dôme. En 1809, il fut nommé inspecteur général des haras, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Beaugeard (Pierre-Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Vitré (Ille-et-Vilaine), le 18 février 1764, de « noble maître Jean-Baptiste-Ollivier Beaugeard de la Morinais, avocat en parlement et sénéchal du prieuré de Sainte-Croix de Vitre, et de dame Anne-Julienne-Perrine Chevé », mort à Vitré le 3 octobre 1832; était avocat quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département d'Ille-et-Vilaine. Son attitude dans cette Assemblée fut des plus nettes; il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Son mandat terminé, il fut nommé commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de son département, et le 25 germinal an VI, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Cinq-Cents. Il n'adhéra pas au coup d'État de brumaire et se tint éloigné des affaires pendant la durée de l'Empire. Pendant les Cent-Jours, il reparut un moment sur la scène politique, les électeurs de l'arrondissement de Vitré l'ayant élu à la Chambre des représentants. Au retour des Bourbons il fut banni comme régicide et ne rentra en France qu'après 1830. On a de lui : *Résumé des principes écrits sur la prochaine convocation des États généraux* (1788).

Beauharnais (François, marquis de), colonel, législateur et ambassadeur, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 10 août 1756, de « François marquis de la Ferté-Beauharnais, et de Marie-Anne-Henriette Pyvart le Chamillé », mort à Paris le 3 mars 1846; entra dans l'armée comme surnuméraire aux mousquetaires, devint sous-lieutenant, ensuite capitaine au régiment de Belzunce-dragons et obtint, en 1785, le grade de colonel à la suite. Le 16 mai 1789, élu député suppléant de la noblesse aux États généraux par la ville de Paris il fut admis à y siéger le 3 novembre de la même année en remplacement de Lally-Tollendal, démissionnaire. Son attitude à la Constituante fut absolument royaliste; il siégea à droite et essaya de s'opposer à ce que le commandement des armées fût retiré au roi. En 1792, il fit une tentative pour délivrer la famille royale enfermée au Temple et, n'ayant pas réussi, il émigra et devint major général de l'armée de Condé. Au 18 brumaire, il adressa à Bonaparte une lettre dans laquelle il l'engageait, « au nom de la seule gloire qui lui restait à acquérir, à rendre le sceptre aux Bourbons ». Beauharnais ne rentra en France qu'en l'an X, puis se rallia à l'Empire et fut nommé, en 1805, ambassadeur en Etrurie et ensuite en Espagne. Peu de temps après, il fut disgracié pour avoir pris les intérêts du prince des Asturies contre le ministre Godoy, qui avait l'appui de Napoléon; il fut de ce chef rappelé et exilé dans ses terres en Sologne. Il y resta jusqu'en 1814. De retour à Paris, il resta dans l'oubli, et mourut à l'âge de 91 ans.

Beauharnais (Alexandre-François-Marie, vicomte de), officier général et législateur, né à Fort-Royal (Martinique) le 28 mai 1760, exécuté à Paris le 23 juillet 1794, frère du précédent; était major en second du régiment de la Sarre-infanterie, quand il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Blois. Il se montra d'abord un peu plus libéral que son frère. Dans la nuit du 4 août, il vota la suppression des privilèges et l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et leur admissibilité à tous les

emplois, devint ensuite secrétaire de la Constituante. Il présidait à cette Assemblée quand, dans les termes suivants, il annonça la fuite du roi : « Messieurs, le roi est parti cette nuit, passons à l'ordre du jour. » Au terme de son mandat, il fut envoyé à l'armée du Nord avec le grade de colonel, et commanda le camp de Soissons, sous les ordres de Custine. Nommé général en chef, en 1793, à l'armée du Rhin, il donna presque aussitôt sa démission, la loi interdisant aux ex-nobles les fonctions militaires ; il écrivit alors une longue lettre explicative protestant de son patriotisme et de son dévouement à la cause du peuple, et se retira dans sa terre de Beauharnais (Loir-et-Cher). Quelque temps après, il devint suspect, fut accusé d'avoir contribué à la capitulation de Mayence, envoyé de ce chef au tribunal révolutionnaire, il y fut condamné à mort, et exécuté le 5 thermidor an II.

Beauharnais (Claude), comte de), capitaine et législateur, né à la Rochelle (Charente-Inférieure), le 26 septembre 1756, de « Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud, et de Marie-Anne-Françoise Mouchard », mort à Paris le 10 juin 1819 ; était capitaine aux gardes françaises au moment de la Révolution. Le 5 pluviôse an XII, il fut nommé président du collège électoral de la Vendée, et entra au Sénat conservateur le 1er floréal de la même année ; fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé comte de l'Empire le 6 juin 1808, il devint en 1810 chevalier d'honneur de l'impératrice, et grand-officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811. Rallié aux Bourbons, il fut élevé à la pairie le 4 juin 1814 et vota la mort du maréchal Ney.

Beauharnais (Eugène-Pierre, prince de), officier général et législateur, né à Paris, le 3 septembre 1781, de « Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais, et de Joséphine Tascher de la Pagerie », mort à Munich (Bavière) le 21 février 1824 ; entra, après l'exécution de son père, en apprentissage chez un menuisier, mais Hoche l'ayant pris sous sa protection, en fit son officier d'ordonnance. En l'an IV il alla en Italie et servit sous les ordres de Masséna, passa sous-lieutenant et devint l'aide de camp du général en chef. En l'an VI, il fit partie de l'expédition d'Egypte et fut nommé aide de camp de Bonaparte, qui était alors son beau-père, et se signala particulièrement à la prise de Suez et au siège de Saint-Jean-d'Acre. Il rentra en France avec le général en chef, repartit avec lui pour la campagne d'Italie et fut nommé chef d'escadron en l'an VIII ; colonel deux mois après, il obtint la décoration de la Légion d'honneur, et enfin fut promu général de brigade en l'an XII. Après la proclamation de l'Empire, l'Empereur nomma Beauharnais vice-roi d'Italie. En 1809, l'Autriche, profitant de la guerre d'Espagne, qui absorbait une partie des forces françaises, voulut prendre sa revanche en envahissant l'Italie ; l'Empereur chargea alors Eugène de Beauharnais de tenir en échec les forces autrichiennes; il n'y réussit que médiocrement et parvint, avec l'aide de Macdonald et de Grenier, à faire sa jonction, à Vienne, avec la grande armée et de prendre part à la bataille de Wagram. Plus tard il alla rejoindre la grande armée en Russie et assista aux combats d'Ostrowno, de Witepk, de Smolensk et à la bataille de la Moskowa. Au passage de la Bérésina, il perdit la plupart de ses hommes, contribua ensuite à la victoire de Lutzen. Cependant l'Italie était menacée de nouveau par l'Autriche ; l'Empereur l'envoya en toute hâte pour repousser cette nouvelle invasion, mais les défections du roi de Bavière et de Murat le forcèrent à se réfugier derrière le Mincio ; c'est pendant

ce temps qu'il apprit l'abdication de Napoléon. Il gagna alors le Tyrol pour se rendre en Bavière, emportant avec lui la somme de 30 millions; il fut doté par le roi Maximilien du duché de Leuchtemberg et de la principauté d'Eischtaedt. Il prit alors la résolution de se rendre à Paris et à présenter ses devoirs à Louis XVIII, qui l'accueillit fort bien. Au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur le nomma pair de France, et, après Waterloo, il se décida à quitter la France pour se retirer à Munich, où il fit valoir, jusqu'à sa mort, l'immense fortune qu'il possédait.

Beauharnais (de). — Voir Hortense (la reine).

Beaujeu (Edme-Henry, comte), officier général, né à Mazille (Saône-et-Loire), le 22 mai 1741, de « monsieur Edme-Henry de Beaujeu, écuyer, seigneur de Nailly, et de dame Angélique Destret de Nailly, ses père et mère », mort à Châlons-sur-Marne le 28 juin 1818; entra dans l'armée, le 1er février 1757, comme cornette dans le régiment royal Piémont-cavalerie, et, sous la Révolution, le 5 février 1792, nous le retrouvons chef d'escadron dans le 2e régiment de cavalerie; il devint, le 27 mai de la même année, chef de brigade et fut promu général de brigade le 15 mai 1793. Le 24 septembre de la même année, il fut suspendu comme noble.

Beaujour (Louis-Auguste-Félix, baron de), diplomate et législateur, né à Callas (Var), le 28 décembre 1765, de « François-Félix et de Anne Giraud », mort à Paris le 17 juillet 1836; entra dans la carrière diplomatique et devint successivement secrétaire de légation à Munich (1790), consul général en Grèce (an II), consul général chargé des affaires en Suède (an VIII). Après le coup d'État de brumaire, il fut nommé membre du Tribunat dont il devint président (vendémiaire an XI). Après qu'il eut quitté le Tribunat, Bonaparte lui confia le poste de commissaire général à Georgestown (États-Unis). Sous la Restauration à laquelle Beaujour s'était rallié, il fut envoyé à Smyrne en mai 1816, comme consul général. A son retour il fut créé baron et, après la Révolution de 1830, il se fit élire député, par le collège électoral de Marseille où il siégea parmi les ministériels. N'ayant pas été réélu en 1843, Louis-Philippe le gratifia d'un siège à la Chambre des pairs (4 septembre 1835). Il ne siégea qu'un an à peu près, puisqu'il mourut en juillet 1836. Beaujour était membre de l'Institut et officier de la Légion d'honneur.

Beaujour (de). — Voir Brevet.

Beaulaton (Gaspard-Antoine), magistrat, né à Saint-Bonnet (Puy-de-Dôme) le 23 octobre 1765, mort à Saint-Bonnet le 15 août 1811; était avocat quand il fut élu, par le Puy-de-Dôme, membre du tribunal de cassation. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions en 1811.

Beaulieu (Jules-Émile-François Hervé de), ministre, né à la Guerche (Ille-et-Vilaine), le 16 septembre 1752, de « Jean-Baptiste Hervé, sieur de Beaulieu, avocat, et de Jeanne Dufrexou », mort à Redon (Ille-et-Vilaine) le 24 septembre 1807; était avocat, quand il devint commissaire de la comptabilité nationale. Il fut nommé, en mars 1792, ministre des finances en remplacement de Clavière, démissionnaire. Beaulieu ne resta au pouvoir que quatre mois, donna sa démission en juillet, fut arrêté un instant et disparut ensuite.

Beaulieu (de). — Voir Leblanc.

Beaulieu (de). — Voir Merle.

Beaulieu (de). — Voir Sivard.

Beaulieu (de). — Voir Tréhouart.

Beaumarchais (Pierre-Augustin Ca-

ron de), homme de lettres, né à Paris, le 24 janvier 1732, de « André-Charles Caron de Beaumarchais, mᵉ horloger, et de Marie-Louise Pichon », mort à Paris le 17 mai 1799; fut pourvu, le 9 novembre 1755, de la charge de contrôleur-clerc d'office par brevet du roi, et, en 1761, de celle de secrétaire du roi, devint par la suite, célèbre par ses écrits. Il fit jouer entre autres, deux pièces qui eurent un immense retentissement : *le Barbier de Séville* et *le Mariage de Figaro*. Sous la Révolution il fut soupçonné de spéculations hasardeuses, devint suspect et parvint à s'échapper et se réfugia en Angleterre. Il ne rentra en France qu'après le 9 thermidor.

Beaumelin (François-Joseph), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Thann (Haut-Rhin le 18 avril 1751, mort à Colmar Haut-Rhin le 21 février 1834; était, depuis 1785, avocat au conseil souverain d'Alsace quand il fut nommé, en 1790, membre du directoire du district de Belfort, et, le 4 septembre 1791, député du Haut-Rhin à la Législative. Il fut un instant inquiété comme suspect de fédéralisme, et après le 9 thermidor, il devint l'agent national du territoire de Belfort.

Beaumetz (de). — Voir Bruneau.

Beaumetz (de). — Voir Briois.

Beaumont (Marc-Antoine la Bonninière, comte de), officier général et législateur, né à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire), le 23 septembre 1763, de « Mʳ Anne-Claude de la Bonninière, chevalier comte de Beaumont, et de dame Marguerite Le Pellerin de Gauville ». mort à Paris le 4 fevrier 1830; entra en 1777 dans les pages de Marie-Antoinette et était capitaine de cavalerie en 1788, devint, en 1793, colonel du 5ᵉ dragons, et prit part aux campagnes du Nord et de Sambre-et-Meuse. En mission à Lyon, il fut incarcéré comme suspect et condamné à mort, mais les dragons l'ayant réclamé, il fut sauvé Nous le retrouvons en l'an V, à l'armée d'Italie comme général de brigade. En prairial an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur, et le 25 prairial suivant, officier du même ordre. Le 10 février 1806 il fut promu général de division et grand-officier de la Légion d'honneur, se battit ensuite à Iéna et à Eylau Le 14 août 1807 il entra au Sénat conservateur et fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, commanda en 1809 le corps d'observation d'Augsbourg, rentra en France et devint premier chambellan de de madame mère de l'Empereur. Malgré tous ces honneurs et toutes ces dignités il se rallia à Louis XVIII qui le fit pair de France et le décora de l'ordre de Saint-Louis. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort.

Beaumont (André-Charles la Bonninière, comte de), propriétaire et législateur, né à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire) le 6 juin 1768, mort à la Motte-Souzay (Indre-et-Loire) le 9 mars 1836; frère du précédent, fit partie des pages de Louis XVI, mais n'émigra pas. Sous l'Empire, il devint chevalier d'honneur de l'impératrice Joséphine et fut créé, le 26 avril 1811, baron de l'Empire. Le 6 avril 1813, il entra au Corps législatif pour y représenter son département, et y siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Sous la Restauration il fut réélu député d'Indre-et-Loire. Il siégea au centre et ne s'occupa plus de politique active, après l'expiration de son mandat.

Beaumont (de). — Voir Chenon.

Beaumont (de). — Voir Fallot.

Baumont d'Autichamp (Charles-Marie-Auguste-Joseph, comte de), officier et législateur, né à Angers (Maine-et-Loire), le 8 août 1770, de

« Antoine-Eulalie-Joseph de Beaumont, comte d'Autichamp, seigneur de Montmoutier, colonel du régiment d'Aquitaine, et de Agathe-Jacquette Greffin », mort au château de la Roche-Faton (Deux-Sèvres) le 6 octobre 1859; était en 1787 capitaine au régiment de Royal-dragons, et adjudant major de la garde à cheval du roi, en 1791. Après le 10 août, il se retira en Anjou et se joignit aux Vendéens, servit sous les ordres de Cathelineau et de Bonchamps, et commanda l'armée catholique dans la marche sur Nantes (avril 1793). Après l'affaire de Cholet, il commanda une des grandes colonnes de l'armée royale, et passa pour mort à la déroute du Mans; il avait été tout simplement fait prisonnier, puis reconnu par son parent, M. de Saint-Gervais, colonel de hussards républicains; il fut incorporé dans cette armée sous le faux nom de Willemet et servit pendant un an à l'armée du Nord. Il reprit les armes en l'an III et succéda à Stofflet dans le commandement de l'armée royale d'Anjou; mais, découragé par la perte de Charette il fit sa soumission au général Hoche, reprit les armes en l'an VII et refit, pour la seconde fois, sa soumission au général de Hédouville. Venu à Paris, il fut bien accueilli par Bonaparte, qui le nomma officier de la Légion d'honneur. Au retour de l'île d'Elbe, il tenta de soulever la Vendée, mais la chute définitive de l'Empereur rendit ce nouveau mouvement inutile. Louis XVIII le fit successivement chevalier de Saint-Louis, président du collège électoral de Beaupréau (juillet 1814), et pair de France le 7 août 1815, gouverneur avec le titre de lieutenant général de la 11ᵉ division militaire (10 janvier 1816); lorsque d'Autichamp apprit le soulèvement de Paris (juillet 1830), il chercha à convaincre Charles X qui était en fuite à Rambouillet, de se retirer en Vendée, mais il échoua. Il se démit alors de la pairie et des différents titres et pensions qui étaient en sa possession. Lors de la tentative de soulèvement royaliste en Vendée, en 1832, il se présenta en armes avec ses deux fils, parvint à échapper aux poursuites en se cachant chez un curé d'Angers et put se réfugier en Allemagne, grâce à un passeport que lui fit délivrer Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères. La cour d'Orléans le condamna à la déportation (18 mars 1833). Cinq ans après il revint pour purger sa contumace et fut acquitté (novembre 1838): il se retira alors dans son château de la Rochefaton où il résida jusqu'à sa mort.

Beaumont de Carrière (Jean-Louis-Chrétien baron), officier général, né à Brouchy (Somme), le 14 avril 1771, de « Mʳ Jean-Louis Carrière et de dame Marie-Catherine Basset, son épouse », mort à Metz (Moselle) le 16 décembre 1813; embrassa la carrière militaire, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, fit partie ensuite de la grande armée, se trouva en Russie lors de la désastreuse retraite et mourut à Metz en 1813.

Beauperrey (Pierre-Joseph-Antoine), laboureur et législateur, né à Gacé (Orne) le 13 octobre 1745; était laboureur à la Chapelle-Moyemeville quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage d'Évreux. Il appartint à la majorité de la Constituante.

Beaupoil de Saint-Aulaire (Martial-Louis), évêque et législateur, né au château de Barry (Hautes-Pyrénées), le 1ᵉʳ janvier 1719, de « Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Gorre, et de Françoise Guingaud », mort en émigration à Fribourg, le 17 janvier 1798; était évêque de Poitiers

depuis 1759, lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Poitiers. Il siégea à droite et se montra l'un des plus rigides contre le nouvel état de choses, vota toutes les propositions ultra-royalistes, et au terme de son mandat émigra en Allemagne où il mourut en l'an VI.

Beaupoil de Saint-Aulaire (Louis-Claire, comte de), ingénieur géographe, préfet, législateur et ambassadeur, né à Baguer-Pican (Ille-et-Vilaine), le 9 avril 1778, de « Charles-Joseph, marquis de Beaupoil de Saint-Aulaire, et de Egidie-Louise-Marie de Ranconnet », mort à Paris le 12 novembre 1854; fut admis, en l'an III, à l'École polytechnique, entra dans le corps des ingénieurs-géographes, adhéra plus tard au 18 brumaire. Sous l'Empire, il fut nommé, le 13 mars 1813, préfet de la Meuse. Au retour des Bourbons, il fit acte d'adhésion et Louis XVIII le nomma préfet de la Haute-Garonne, mais lorsqu'il apprit le retour de l'Empereur, il demeura très perplexe. Voyant la cour royaliste très en danger, il recommanda alors aux habitants de Toulouse de s'abstenir de toute tentative de résistance. Les ultra-royalistes ne lui pardonnèrent pas ce qu'ils appelaient « cette trahison ». Le 22 août 1815, le département de la Meuse l'envoya siéger à la Chambre dite introuvable. Il siégea dans la minorité et le 21 octobre 1818, il fut élu cette fois par le collège du Gard et fut réélu aux élections de 1822 et 1827. Dans ces différentes législatives il siégea dans le groupe des royalistes constitutionnels, parla et vota contre l'expulsion de Manuel. En 1829, il entra à la Chambre des pairs à titre héréditaire, en remplacement de son père qui venait de décéder. Après quelque hésitation il adhéra au gouvernement de Juillet et fut nommé, par Sébastiani, ambassadeur à Rome, et plus tard il alla occuper le même poste à Londres. Après la Révolution de février 1848, il rentra dans la retraite. Il était membre de l'Académie française depuis le 7 janvier 1841.

Beaupré (de). — Voir Maublanc.

Beaupréau (combat de). Le 23 avril 1793, l'armée républicaine fut battue dans cette ville par les Vendéens; un second combat, plus heureux, eut lieu dans la même ville le 27 vendémiaire an II. Beaupréau est un chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

Beaupréau (de). — Voir Redon.

Beaupuy (Nicolas-Charles Bacharetie de), officier et législateur, né à Mussidan (Dordogne), le 5 avril 1751, de « François de Bacharetie de Beaupuy, écuyer et seigneur de Beaupuy, et de Jeanne-Françoise de Villars », mort à Mussidan le 19 septembre 1802; débuta dans l'armée comme sous-lieutenant au régiment de Dauphiné-dragons, et peu de temps avant la Révolution, devint capitaine dans le régiment de mestre de camp-dragons, et prit sa retraite le 27 juillet 1791. Il était chevalier de Saint-Louis, et fut nommé commandant de la garde nationale de Mussidan, maire de la même commune et l'un des membres de l'administration centrale de son département. Le 11 septembre 1791, élu député de la Dordogne à la Législative, il se déclara ouvertement partisan de La Fayette. Après la journée du 10 août, il déposa sur le bureau de l'Assemblée sa croix de Saint-Louis afin d'en frapper une médaille destinée à récompenser le premier soldat qui se distinguerait contre l'ennemi. A l'expiration de son mandat il retourna à Mussidan, y exerça des fonctions municipales et accepta la présidence du comité révolutionnaire; mais, devenu bientôt sus-

pect, il fut suspendu. Après thermidor il fut nommé commissaire du Directoire exécutif près le district de Mussidan et, le 24 germinal an VII, il fut élu député de la Dordogne au conseil des Anciens. Après avoir prêté son concours au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut nommé, le lendemain, membre de la commission intermédiaire des Anciens et le 3 nivôse an VIII, entra au Sénat conservateur. Il mourut très peu de temps après.

Beaupuy (Michel-Armand de Bacharetie de), officier général, né à Mussidan (Dordogne) le 14 juillet 1755, tué à Emmedingen (Bade) le 19 octobre 1796, frère du précédent; était général de brigade depuis le 9 mai 1793, fit la guerre de Vendée, y remporta de grands avantages en s'emparant notamment de Beaupréau. Le 27 octobre, il eut une conduite de héros au funeste combat d'Entramnes et reçut au plus vif de l'action une balle qui lui traversa la poitrine. Le 26 nivôse an II, il fut promu général de division, partit pour l'armée de Rhin-Moselle et, le 17 germinal an III, décida de la victoire par son intrépidité au combat de Frankenthal. Beaupuy fut tué par un boulet de canon, au combat d'Emmendingen.

Beauregard (Pierre-Raphael Paillot de), officier général, né à Saintes (Charente-Inférieure), le 15 février 1734, de « Pierre Palliot (*sic*), sieur de Beauregard, avocat en la cour de parlement, et de demoiselle Marianne de Douet », mort à Saintes le 30 septembre 1799; entra dans l'armée en 1755 comme cadet au régiment de Noailles, et le 8 avril 1779 devint chef de bataillon du 2e régiment de chasseurs. Le 1er mars 1791, il fut promu général de brigade employé dans ce grade le 1er octobre 1792, général de division le 15 mai 1793, suspendu comme noble le 26 vendémiaire an II et ensuite autorisé par le Comité de Salut public à prendre sa retraite.

Beauregard (Charles-Victor, dit Woirgard), officier général, né à Metz (Moselle), le 16 octobre 1764, de « Louis-Alexandre Beauregard et de Marie-Josèphe Dutilieux, son épouse », tué à Valverde (Espagne) le 19 février 1810; entra dans l'armée en août 1782 comme soldat au régiment de Diesbach; nous le retrouvons, sous la Révolution, en janvier 1792, lieutenant au 1er régiment de la Seine-Inférieure, et chef de bataillon du même régiment en novembre de la même année. Le 5 février 1793, il fut promu général de brigade; suspendu le 18 vendémiaire an II, réintégré le 30 thermidor de la même année, passa en Espagne où il se battit courageusement et fut tué à la bataille de Valverde le 19 février 1810.

Beauregard (de). — Voir Brumault.

Beauregard (de). — Voir Domergue.

Beauregard (de). — Voir Foureau.

Beauregard (de). — Voir Grellet.

Beauregard (de). — Voir Labrousse.

Beauregard (de). — Voir Le Bigot.

Beaurepaire (Jean-François de), officier supérieur, né à Coulommiers (Seine-et-Marne), le 15 septembre 1738, de « Nicolas Beaurepaire, marchand, et de Marguerite-Françoise Lalemant », mort au siège de Verdun, le 1er septembre 1792; entra dans l'armée le 7 novembre 1759 comme soldat au corps des carabiniers de Monsieur, et était, le 20 avril 1768, porte-étendard, fut fait chevalier de Saint-Louis le 1er novembre 1789, et le 15 septembre 1791 acclamé par le bataillon de Maine-et-Loire lieutenant-colonel. Chargé en 1792 du commandement de Verdun, il fut

sommé par le conseil municipal de livrer cette ville aux Prussiens, mais il préféra se faire sauter la cervelle plutôt que de se rendre à l'ennemi. La Convention, en récompense, lui accorda les honneurs du Panthéon.

Beaurevoir (de). — Voir Bayard.

Beausset (Sixte), juge de paix et suppléant à l'Assemblée législative, était juge de paix du canton de Riez, quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant des Basses-Alpes à la Législative. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Beauvais (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Beauvais (Jean-Baptiste-Charles-Marie de), évêque et législateur, né à Cherbourg (Manche), le 10 décembre 1731, de « Jean-Baptiste-Charles de Beauvais, avocat au parlement de Paris, et de CharlotteLuce », mort à Paris le 4 avril 1790; avait été pourvu de l'évêché de Senez en 1774, mais des démêlés et la tristesse du séjour le déterminèrent à donner sa démission en 1783. Il vint à Paris et fut reçu dans l'intimité de l'archevêque M. de Juigné ; il venait de fonder avec son concours un séminaire de jeunes prédicateurs, quand la Révolution éclata. Le 1er mai 1789, il fut élu député du clergé aux États généraux, par la prévôté et vicomté de Paris. Malade depuis quelque temps, il y siégea fort peu et mourut pendant la session, en 1790.

Beauvais (Pierre-David), administrateur et législateur, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 28 janvier 1754, mort à Paris le 2 décembre 1808 ; devint sous la Révolution président du conseil municipal de Rouen. Le 26 germinal an VI, il fut élu député de la Seine-Inférieure au conseil des Cinq-Cents. Partisan du 18 brumaire, il fit partie de la Commission intermédiaire du conseil des Cinq-Cents, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat et en devint secrétaire (prairial an XI). Il siégea jusqu'à la disparition de ce corps de l'État, et mourut un an après. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Beauvais (Louis-Jacques), officier général, né à Saint-Domingue en 1759, mort le 12 septembre 1799; embrassa la carrière militaire, fit les campagnes de la Révolution, principalement celles des colonies. Le 5 thermidor an III il fut promu général de brigade, partit pour l'expédition de Saint-Domingue et y mourut, le 26 fructidor an VII.

Beauvais (Charles-Théodore), officier général, né à Orléans (Loiret) le 8 novembre 1772, de « Charles-Nicolas Beauvais de Préau, médecin, et de Madeleine-Marguerite Gratta Lefevre », mort à Paris le 17 avril 1830; était sous-lieutenant le 4 août 1792 et lieutenant en mai 1793 ; fut nommé adjoint aux adjudants généraux le 15 avril de la même année, le 15 vendémiaire an II promu adjudant général chef de bataillon, il fit partie de l'expédition d'Égypte et donna sa démission ensuite ; reprit plus tard du service et devint général de brigade.

Beauvais (de). — Voir Le Caruyer.

Beauvais (de). — Voir Ligeret

Beauvais (de). — Voir Paquet.

Beauvais de Préau (Charles-Nicolas), médecin et législateur, né à Orléans (Loiret), le 1er août 1745, de « Mr Claude Beauvais, marchand bourgeois d'Orléans, et de dame Marie-Florence Polluche », mort à Montpellier (Hérault) le 27 mars 1794; exerça d'abord la médecine à Paris. Après la Révo-

lution, il devint juge de paix du quartier de la Croix-Rouge et, le 5 septembre 1791, il fut élu député de Paris à la Législatve, et réélu le 15 septembre 1792 par le même departement membre de la Convention. Il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Il fit adopter par la Convention, comme principes, une proposition émanant de lui : 1° que tout homme a droit à sa subsistance par le travail, s'il est valide; par des secours gratuits, s'il est hors d'état de travailler; 2° que le soin de pourvoir à la subsistance du pauvre est une dette nationale. Il fut ensuite envoyé en mission à Toulon et il se trouvait à son poste quand cette ville tomba au pouvoir des Anglais qui, d'accord avec les royalistes, l'emprisonnèrent avec son malheureux collègue Baille. Quand les troupes républicaines reprirent Toulon, Beauvais fut envoyé comme commissaire à l'armée d'Italie, mais les mauvais traitements dont il avait été l'objet pendant son emprisonnement l'empêchèrent d'accepter; il demanda même un congé à la Convention pour pouvoir rétablir complètement sa santé; mais quelque temps après, étant retombé au pouvoir des Anglais, il fut pendu à Montpellier et par leur ordre. La Convention lui rendit les plus grands honneurs, son corps fut brûlé avec cérémonie; ses cendres furent déposées dans une urne aux Archives nationales, et son buste placé dans la salle des séances de l'Assemblée.

Beauval (de). — Voir Dequeux.

Beauvallet (Pierre-Nicolas), sculpteur, né au Havre (Seine-Inférieure) le 21 juin 1751, mort à Paris le 17 avril 1828; sculpteur très distingué, il fut reçu en 1789 à l'académie de peinture, fit les trois remarquables bustes de Marat, de Chalier et de Guillaume Tell. En 1812 il exposa au Salon une statue de Narcisse et de Pomone et une statue du général Moreau.

Beauvau (Marc-Etienne-Gabriel, prince de Craon de), chambellan et législateur, né à Paris le 22 septembre 1773, de « Ferdinand-Jérôme, prince de Beauvau-Craon, marquis de Haroued, grand d'Espagne et de Louise-Etiennette Desmier d'Archiac », mort à Paris le 28 janvier 1849; devint chambellan de l'Empereur en 1809, et fut créé comte de l'Empire le 21 novembre 1810. Pendant les Cent-Jours il fut créé pair de France (2 juin 1815). De Beauvau ne se rallia pas à la Restauration et resta à l'écart jusqu'à l'avènement au trône de Louis-Philippe, qui lui rendit son siège de pair de France (19 novembre 1831). Il était grand d'Espagne et prince du Saint-Empire.

Beauvelaère (de). — Voir Hoverlant.

Beauvilliers de Buzançais (Charles-Paul-François), officier général et homme politique, né à Paris, le 17 décembre 1746, de « très haut et très puissant seigneur Mr Paul-Louis, duc de Beauvilliers, pair de France, etc., et de très haute et puissante dame Auguste-Léonine-Olympe-Nicolle de Bullion de Fernaque, duchesse Beauvilliers, son épouse », mort à Paris le 19 décembre 1828; était maréchal de camp et conseiller général de l'Indre, quand il fut elu, en 1809, par l'arrondissement du Blanc, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger, le Sénat n'ayant point ratifié son élection.

Becays-Ferrand (Jean-Henri), officier général et préfet, né à la Caussade (Lot-et-Garonne), le 16 septembre 1736, de « Jérôme de Bécays, seigneur de la Caussade, et de Jeanne de Baillet de Florensac », mort à la Planchette (Seine) le 28 novembre 1805; entra dans l'armée, le 18 novembre 1746, comme lieutenant au régiment de Nor-

mandie-infanterie et nous le retrouvons le 1er août 1791 colonel de la garde nationale de Valenciennes; fut promu, le 20 août 1792, maréchal de camp et le 15 mai 1793 devint général de division; fut fait prisonnier le 28 juillet de la même année et, rentré sur parole, il fut mis en état d'arrestation à Paris, puis relâché le 18 thermidor an II. De l'an VIII à l'an X, il fut préfet de la Meuse-Inférieure.

Beccaria de Pavie (Joseph-Marie-Colombe-Henri-Denis, marquis de Fourquevaux de), propriétaire et législateur, né à Fourquevaux (Haute-Garonne), le 2 juin 1762, de « messire Jean-Louis-Bazile-Gabriel de Beccaria de Pavie, marquis de Fourquevaux, chevalier, et de dame Henriette-Geneviève-Josèphe de Lacussol », mort à Fourquevaux le 4 décembre 1841; était propriétaire quand il entra, le 4 mai 1811, au Corps législatif pour y représenter la Haute-Garonne. Il y siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Béchade-Casaux (Jean), négociant et législateur, né à Bordeaux (Gironde) le 5 mai 1762, mort à Bordeaux en 1834; était négociant dans cette ville lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an V, député de la Gironde au conseil des Cinq-Cents. Il adhéra à Bonaparte après le 18 brumaire et devint, sous l'Empire, conseiller général de la Gironde.

Béchant (François), grand vicaire et législateur, né à Chaumont (Haute-Marne) le 17 février 1752, mort à Paris le 17 décembre 1809; était grand vicaire à Chartres, quand il fut élu, le 29 mars 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux, par le bailliage de Dourdan et appelé à siéger le 3 juillet 1790 en remplacement de M. de Gauville, démissionnaire. Le rôle de ce législateur passa presque inaperçu.

Béchard (Paul-Alexandre), juge de paix et législateur, né à Lédignan (Gard) le 27 janvier 1766, de « Mr Pierre Béchard, seigneur de Saint-Beneret, et de dame Antoinette-Louise Martin de Saint-Beneret »; était juge de paix à Lédignan, quand il fut élu, le 14 mai 1815, par l'arrondissement d'Alais, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la courte session de cette Chambre, Béchard reprit ses fonctions de juge de paix.

Béchaud (Jean-Pierre, baron), officier général, né à Belfort (Haut-Rhin), le 17 février 1770, de « monsieur Jacques Béchaud, négociant, et de dame Thérèse David », mort à Orthez (Basses-Pyrénées) le 27 février 1814; embrassa la carrière militaire, fit les campagnes de la Révolution sur le Rhin et à l'armée du Nord, passa par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, ensuite promu général de brigade et apres avoir fait partie de l'expédition de Russie, revint en France pour prendre part à la défense du territoire envahi. Il se trouvait à Orthez, le 27 février 1814, quand, après avoir fait son devoir, il y fut tué.

Bécherel (François), curé, législateur et évêque constitutionnel, né à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) le 8 mars 1732, mort à Valence (Drôme) le 25 juin 1815; était curé de Saint-Loup, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Coutances. Il siégea à gauche et prêta le serment civique; le 20 mai 1791, il fut élu évêque constitutionnel de la Manche, traversa toute la période révolutionnaire sans faire parler de lui, et fut nommé en l'an X, après le Concordat, évêque de Valence. Le 16 messidor an XII il fut promu membre de la Légion d'honneur. Après la bataille d'Austerlitz, Bécherel célébra la gloire et les vertus de Napoléon, qui le créa, le 18 juin 1809, baron de l'Empire. Au retour des Bourbons, il fit éga-

lement leur éloge et mourut pendant les Cent-jours.

Béchet (Jean-Baptiste), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Cernans (Jura), le 26 août 1759, de « Anatole Béchet de Cernans, et d'Anne-Claude Vermeillet, sa femme », mort à Besançon (Doubs) le 7 janvier 1830; était secrétaire général de la préfecture du Jura, quand il fut élu, en 1808, par ce département candidat au Corps législatif sans pouvoir y siéger, son élection n'ayant pas été ratifiée par le Sénat.

Béchet de Léocourt (Louis-Samuel-Albert-Denis, baron), né à Sedan (Ardennes) le 6 novembre 1771, mort à Remilly (Ardennes) le 1er janvier 1845; embrassa la carrière des armes, assista aux batailles de la Révolution et de l'Empire, devint membre de la Légion d'honneur le 24 prairial an XII, passa par tous les grades et parvint au grade de général de brigade.

Becker (Joseph), homme de loi, législateur et percepteur, né à Saint-Avold (Moselle) en 1744, mort à Saint-Avold en 1820; était homme de loi dans son lieu natal quand, en 1790, il fut nommé juge de paix et ensuite élu l'un des administrateurs de la Moselle. Le 8 septembre 1792, il fut élu par ce département membre de la Convention. Il siégea à la Plaine, et dans le procès du roi vota pour la « réclusion ». Après le 9 thermidor il fut envoyé à Landau avec mission de combattre les « terroristes » et fit rentrer près de 10.000 émigrés. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu, par son département, député au conseil des Anciens, adhéra au 18 brumaire. Sous l'Empire, en l'an XII, il fut nommé percepteur.

Bécourt (Nicolas-Joseph de), officier général, né à Bapaume (Pas-de-Calais), le 24 juin 1736, du « sieur Philippe de Becour (*sic*), receveur des États d'Artois pour le canton de Bapaume, et de demoiselle Anne-Magdeleine Dupuis, habitants de cette paroisse », mort à Péronne (Somme) le 3 septembre 1793; entra dans l'armée en novembre 1755 comme volontaire au régiment de Conti-infanterie et devint capitaine le 21 avril 1777. Il fut fait chevalier de Saint-Louis le 8 novembre 1781 et sous la Révolution, le 9 septembre 1792, devint commandant à Doullens, avec le grade de colonel. Le 15 septembre 1792, il fut promu maréchal de camp, le 20 avril 1793, il eut le commandement de la place de Péronne, et le 30 juillet 1793 fut nommé général de division à l'armée du Nord. Il mourut à Péronne, six semaines après cette promotion.

Becquey (François-Louis), procureur général syndic, législateur et directeur des ponts et chaussées, né à Vitry-le-François (Marne), le 14 septembre 1760, de « Mr Augustin-Alexis Becquey, conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Vitry-le-François, et de dame Marie de Torcy », mort à Paris le 2 mai 1849; débuta sous la Révolution comme procureur général syndic de la Haute-Marne. Le 30 août 1791, il fut élu député de ce département, à la Législative, siégea parmi les constitutionnels, se montra particulièrement hostile aux innovations et devint le défenseur du trône et de l'autel. Il fut parmi les sept qui refusèrent de déclarer la guerre à l'Autriche. Il fit une cour assidue au roi, à la reine et à Mme Elisabeth. Pendant la durée de la Convention il se tint constamment caché. Sous le Directoire, il eut de fréquentes entrevues avec les ultra-royalistes et fut un conspirateur effréné afin d'activer le retour de Louis XVIII. Sous l'Empire, il fit le simulacre de se rallier à Bonaparte et accepta même la fonction de conseiller de l'université; il venait

d'être élu au Corps législatif. Au retour des Bourbons, il fut nommé de suite directeur général de l'agriculture, du commerce, des arts et manufactures, conseiller d'Etat; il obtint, en même temps, la décoration de la Légion d'honneur. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collége électoral de la Haute-Marne, et fut réélu en 1816 et 1819, où il continua de siéger au centre, ensuite obtint le poste de directeur des ponts et chaussées. Réélu aux élections générales de 1824 et de 1827, sa politique fut toujours royaliste. En mai 1830, Charles X le nomma ministre d'Etat et commandeur de la Légion d'honneur, puis il vota contre les 221. Réélu le 3 juillet 1830, il continua jusqu'aux journées de Juillet de voter avec les purs légitimistes, ce qui ne l'empêcha pas de prêter serment à Louis-Philippe, mais son rôle étant fini, il ne se représenta pas aux élections de 1831 et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

Bedoch (Pierre-Joseph, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Servilhac (Haute-Vienne), le 28 décembre 1761, de « monsieur Pierre Bedoch, juge du Pecher, et de demoiselle Antoinette La Bachellerie », mort à Paris, le 15 février 1837; était avocat, quand sous la Révolution, il fut nommé successivement maire de Tulle, suppléant au tribunal de cassation, accusateur public, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel et président de canton. Rallié au 18 brumaire et ensuite à l'Empire, il devint procureur impérial à Tulle, et, le 6 janvier 1813, entra au Corps législatif pour y représenter la Corrèze. Il vota la déchéance de l'Empereur et pour le retour des Bourbons, mais il ne tarda pas à reprendre une certaine indépendance, et, dans la séance du 31 octobre 1814, il rappela « que la plupart des grandes familles nobles n'avaient été enrichies que de biens confisqués par les rois ». Le 12 mai 1815, il fut élu, par la Corrèze, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il fit à nouveau acte d'adhésion à Napoléon. Après Waterloo, Bedoch resta quelque temps à l'écart, mais le 20 octobre 1818, il se fit réélire député par son département (Corrèze). Il siégea à gauche, et prit souvent la parole. Ayant été momentanément mis en minorité dans son département, il n'y fut réélu que le 5 juillet 1830, fit partie des 221 et se rallia à Louis-Philippe après les journées de Juillet. Réélu aux élections générales de 1831 et de 1834, il devint moins libéral, soutint les différents ministères plus ou moins réactionnaires et mourut à la fin de la session.

Bedos (Jean-Pierre), officier général, né à Montpellier (Hérault) le 20 août 1739, de « Antoine Bedos, cavalier de maréchaussée, et de Gabrielle Garignes, mariés », mort à Montpellier le 8 avril 1813; entra dans la carrière militaire et après avoir été, sous l'ancien régime, officier subalterne, devint sous la Révolution officier supérieur. Il prit part aux batailles de la Révolution, arriva rapidement au grade de général de brigade, et mourut en 1813.

Bedout (Jacques), contre-amiral, né à Québec (Canada), le 14 janvier 1751, de « Jean-Antoine Bedout, médecin, et de Françoise Barolet », mort à Bataillé (Gironde) le 7 avril 1818; entra d'abord dans la marine marchande et devint lieutenant de frégate dans la guerre de 1778 à 1782 et fut promu lieutenant de vaisseau en 1786. Devenu capitaine sous la Révolution, il se distingua contre les Anglais sur l'ile de Groix, fut fait par eux prisonnier, et rendu à la liberté après la paix d'Amiens. La Restauration le fit commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis; il fut mis à la retraite en 1816.

Béerembroeck (Arnold-Barthélemy), médecin et législateur, né à Anvers (Belgique), le 23 mai 1751, de « Jean Béerembroeck, natif d'Aelst, près d'Eyndhoven, et d'Elisabeth-Marie Sledle », mort à Paris le 30 avril 1824 ; exerçait la médecine quand son pays fut annexé à la France. Après la création du nouveau département des Deux-Nethes, il fut élu, le 24 germinal an V, par ce département, député au conseil des Anciens. Le 14 brumaire an VIII, il obtint sa radiation de la liste des émigrés, se rallia à Bonaparte, entra au Corps législatif pour y représenter les Deux-Nethes, et se montra favorable au pouvoir consulaire. A la chute de l'Empire, Béerembroeck alla se fixer à Bruxelles, redevenu territoire belge, et reprit ses travaux scientifiques. Ayant entrepris en 1825 un voyage à Paris, il y mourut.

Beffroy (Louis-Paul de), officier général, né à Germont (Ardennes), le 11 août 1737, de « Mr Paul-Valentin de Beffroy et de madame Catherine-Gabrielle Mouza, mariés ensemble » ; débuta dans l'armée le 1er janvier 1747, comme page de la chambre du roi, devint en 1763 sous-lieutenant dans le régiment de Condé-cavalerie mis à la réforme et obtint une pension de retraite le 19 juin 1785 ; reprit du service sous la Révolution le 4 septembre 1792, comme chef de bataillon dans les piqueurs à cheval de la légion germanique. Le 4 mai 1793 il devint chef de brigade dans la légion de la Fraternité, fut promu, le 14 juin, de la même année, général de brigade et suspendu comme noble le 30 septembre 1793.

Beffroy de Beauvoir (Louis-Etienne), officier, administrateur et législateur, né à Laon (Aisne) le 2 avril 1755, de « Mr Etienne-Nicolas Beffroy, écuyer, conseiller du roi, lieutenant de la maréchaussée du département de Soissons, à la résidence de Laon, et de dame Marie-Josèphe Fromage, son épouse », mort à Liège (Belgique) le 6 janvier 1825 ; était officier aux grenadiers royaux en 1789, devint successivement après procureur de la commune, membre du directoire de l'Aisne, suppléant à la Législative de 1791 où il ne siégea pas, et substitut du procureur général syndic. Le 10 septembre 1792, il fut élu par l'Aisne membre de la Convention. Dans le procès du roi Louis XVI il vota « la mort avec sursis » et fit ensuite partie du groupe modéré. En l'an II il fut envoyé en mission à l'armée d'Italie, fit rouvrir les églises et fermer les clubs, fut de ce chef considéré comme suspect de fanatisme et d'aristocratie, mais put se justifier. Le 24 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents, et devint, par la suite, administrateur de l'hôpital militaire de Bruxelles. Sous la Restauration, il fut banni du territoire français comme régicide, alla se fixer à Liège où il exerça la profession d'avocat, et y mourut en 1825. On a de lui : *l'Avantage du desséchement des marais*.

Beffroy de Reigny (Louis-Abel, dit le Cousin Jacques), publiciste, né à Laon (Aisne) le 6 novembre 1757, mort à Paris le 19 décembre 1811 ; frère cadet du précédent, professeur au collège de Cambrai ; quitta cet emploi pour se livrer à la littérature, fit jouer au théâtre *Nicodème dans la lune ou la Révolution pacifique*, au théâtre de Monsieur le *Club des bonnes gens* et au théâtre Feydeau *Nicodème aux enfers*. En l'an VIII, il commença la publication du *Dictionnaire néologique des hommes et des choses*, qui ne put être achevé, la police en ayant interdit la vente.

Bégon de la Rouzière (François-Louis-Anne, marquis de), né à Saint-Pont (Allier), le 3 mars 1749, de « François Bégon de la Rou-

zière, chevalier-seigneur de Saint-Pont, et de Marie Eléonore Dubuisson », mort à Provins (Seine-et-Marne) le 11 avril 1814 ; un instant fit partie de l'armée et le 28 mars 1766, nous le voyons sous-lieutenant au régiment de Poitou-infanterie. Il abandonna la carrière militaire en 1769 et était propriétaire, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Riom. Royaliste acharné, il fit partie de la droite, se montra absolument hostile aux réformes réclamées, protesta contre la nuit du 4 août et donna sa démission le 17 septembre suivant. Il émigra, rejoignit le comte d'Artois à Turin, chercha à soulever le Midi et fut le représentant des princes à la diète de Ratisbonne. Il rentra en France en l'an X, fut arrêté comme conspirateur le 1er nivôse an XII, incarcéré au Temple, ensuite transféré à Versailles en 1808 et ne recouvra sa liberté qu'en 1809. Après sa libération, il se tint absolument à l'écart de la politique.

Bégouen (Joseph-François), négociant, législateur et conseiller d'Etat, né à Petit-Goave (Saint-Domingue), le 29 décembre 1743, de « Claude-Guillaume-Vincent Bégouen et de Marie-Françoise Berger », mort à Valau (Seine-Inférieure) le 21 octobre 1831 ; fut pourvu, le 31 décembre 1764, de la charge de procureur du roi au grenier à sel du Havre et était négociant dans cette ville quand, le 25 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Caux. Il siégea parmi les modérés et prit souvent la parole. A l'expiration de son mandat, il retourna au Havre où il devint suspect. Enfermé pendant quelque temps, au château de Noirtot, près de Bolbec, il ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor. Rallié à Bonaparte, il fut nommé, le 3 floréal an XI, conseiller d'Etat, fut fait en vendémiaire an XII, membre de la Légion d'honneur, et le 25 prairial suivant, officier du même ordre. Le 26 avril 1808, Bégouen fut créé chevalier de l'Empire et le 26 décembre suivant, comte. Deux ans plus tard, le 11 avril 1814, il se prononça pour la délivrance de l'Empereur. Rallié aux Bourbons, il rentra au conseil d'Etat. Le 4 octobre 1816, il fut élu député par le collège électoral de la Seine-Inférieure et siégea au centre. Admis à la retraite en 1820, comme conseiller d'Etat, il se retira dans sa propriété de Valau.

Béguin (Louis), juge et législateur, né à Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or) en 1747, mort à Paris le 25 juin 1831 ; fut pourvu, le 9 août 1786, de la charge de ratification des greffes anciens, alternatif, triennal parisis et droits y joints de la prévôté royale de Baigneux en Bourgogne, devint sous la Révolution juge à Semur. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Côte-d'Or à la Législative. Il siégea à gauche et, à l'expiration de son mandat, il fut nommé l'un des administrateurs de la Côte-d'Or.

Béguin (Pierre-Gabriel), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Amand (Cher), le 13 juin 1762, de « monsieur Pierre-François Béguin, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Saint-Amand, et de Marie Berthomier », mort à Saint-Amand, le 9 février 1818 ; était avocat dans sa ville natale quand il entra, le 17 février 1807, au Corps législatif pour y représenter le Cher. Au terme de son mandat, il fut nommé président du tribunal civil de Saint-Amand, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Béguinot (François-Barthélemy, comte), officier général et législateur, né à Paris le 22 janvier 1757, de « François Béguinot, cocher de place, et de Gabrielle Maupin, son épouse », mort à Paris, le 26 sep-

tembre 1868; entra dans l'armée comme simple soldat en 1774; fut capitaine au moment de la Révolution. Le 21 prairial an II, il fut nommé général de brigade et envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. En l'an III, il fit partie de l'armée du Nord, puis de Sambre-et-Meuse où il fut promu général de division (7 pluviôse an VII). Nommé commandant de la 24e division militaire, il eut à réprimer, en Belgique, un soulèvement de 20,000 paysans; il les battit à Oudenarde, à Halles, à Ypres et à Louvain. Le 6 germinal an X, Beguinot entra au Corps législatif, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et commandeur du même ordre, le 25 prairial suivant. Le 14 août 1807, il fut nommé membre du Sénat conservateur et le 23 mai 1808, créé comte de l'Empire, quelques mois avant sa mort.

Béhin (Pierre-Florent-François), curé et législateur, né à Béthune (Pas-de-Calais) le 8 avril 1742, mort à Fretincourt (Pas-de-Calais), le 1er janvier 1816; était curé d'Henin-Coupigny, quand il fut élu, le 29 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la province d'Artois. Son mandat expiré, il alla reprendre possession de la cure qu'il occupait avant son élection.

Béjot (Charlemagne), agriculteur et législateur, né à Messy (Seine-et-Marne), le 14 mai 1755, de « Charles Béjot, laboureur, et de Marie-Anne Prénon », mort à Paris le 19 février 1830; fut agriculteur, devint maire de sa commune en 1789, et, le 2 septembre 1791, élu député de Seine-et-Marne à la Législative. Il siégea à gauche et vota toutes les mesures en faveur des libertés publiques.

Beker (Nicolas Léonard Bagert, comte de Mons), officier général et législateur, né à Obenheim (Bas-Rhin), le 14 janvier 1770, de « Léonard Beker, cultivateur, et de Françoise Districht », mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 18 novembre 1840; entra dans l'armée en 1786 et monta rapidement en grade. Après la paix de Campo-Formio, il partit à Saint-Domingue avec le grade de chef d'état-major du général Hédouville; de retour en France au bout d'un an, il fut envoyé en Italie, prit part à la bataille de Cassano où il fut dangereusement blessé, passa dans la division Grouchy avec le grade de général de brigade et fit campagne à l'armée du Rhin. Après la paix de Lunéville, il fut nommé par Bonaparte au commandement du département du Puy-de-Dôme, poste qu'il conserva jusqu'en 1805; promu ensuite général de division, il fit les campagnes de Prusse et de Pologne et reçut le titre de comte de l'Empire. Après la bataille d'Essling, il fut fait grand-officier de la Légion d'honneur, devint ensuite suspect à l'Empereur pour avoir formulé son opinion sur les conséquences du système de guerre à outrance; il fut alors envoyé en disgrâce à Belle-Isle-en-Mer pour en prendre le commandement. Le 13 mars 1815, il fut élu par le Puy-de-Dôme représentant à la Chambre des Cent-Jours. A la seconde Restauration, il fut envoyé à la Malmaison, pour veiller à la sûreté de l'Empereur et l'accompagner jusqu'à Rochefort. Le général Beker s'acquitta très habilement de sa mission et se retira ensuite dans son département. Il fut nommé pair de France le 5 mars 1819 et se montra dans la chambre haute, un partisan modéré de la monarchie. Après 1830 il se rallia à Louis-Philippe, conserva son siège à la Chambre haute et mourut en 1840.

Belair (de). — Voir Julienne.

Belbeuf (de). — Voir Godart

Belchite (prise de). L'armée fran-

çaise, sous les ordres de Suchet, s'empara de cette petite ville et fit 4.000 prisonniers espagnols. Belchite, est une petite ville d'Espagne, en Aragon, baignée par l'Almonacid, affluent du fleuve l'Èbre.

Belderbusch (de). — Voir Heyden.

Belford (Jacques-Renaud, baron), officier général, né à Tincry (Meurthe), le 26 décembre 1753, de « Marc-Bernard Belford, et de Catherine François, son épouse », mort à Montmartre (Seine) le 18 janvier 1819; embrassa la carrière militaire sous l'ancien régime, et prit part aux guerres de la Révolution ; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et de grade en grade il arriva à celui de général de brigade le 3 nivôse an IV, et mourut à Montmartre en 1819.

Belfort et Huningue (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Belfort (combat de). Le 4 juillet 1815, la ville de Belfort tomba au pouvoir des alliés, qui venaient d'envahir la France. Dans ce combat, le général Meunier Saint-Clair y fut blessé.

Belgrand. — Voir Vaubois (de).

Belin (Gabriel), avocat et suppléant aux États généraux ; était avocat et procureur fiscal du duché d'Isle-Aumont quand il fut élu, le 8 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Troyes. Belin n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Belin (Jean-François), propriétaire et législateur, né à Berthenicourt (Aisne) le 28 novembre 1749; fut pourvu le 14 novembre 1781, de la charge de secrétaire greffier du point d'honneur au bailliage de Guise, et était cultivateur dans cette ville quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de l'Aisne à la Législative, et un an après réélu par le même département, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota pour « la détention jusqu'à la paix, et, si les puissances étrangères entraient en France, la mort ». Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Anciens et en sortit l'année suivante.

Belin (Pierre-Joseph), avocat, législateur et magistrat, né à Delle (Haut-Rhin) le 10 décembre 1760, du « sieur François-Bernard Belin, médecin et maître bourgeois de la ville de Delle, et de dame Marie-Élisabeth Monnier », mort à Colmar (Haut-Rhin) le 5 juin 1835; était avocat au Conseil souverain d'Alsace au moment de la Révolution. Le 3 septembre 1791, il fut élu l'un des administrateurs du district de Belfort, et, en septembre 1792, procureur général syndic du Haut-Rhin. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents. Son mandat terminé, il devint commissaire près le tribunal de Belfort. Sous l'Empire, il accepta le poste de président du tribunal de Delemont (19 mai 1808), ensuite celui de conseiller à la cour de Colmar (10 juin 1811). Au retour des Bourbons il cessa ces fonctions, les reprit après la Révolution de 1830 et obtint alors sa retraite.

Belin de Béru (Jacques-Louis), procureur du roi et législateur, né au Mans (Sarthe), le 21 décembre 1747, de « maître Jacques-Ambroise Belin, seigneur de Béru, conseiller du roi, juge magistrat en la sénéchaussée du Maine et siège présidial du Mans, et de demoiselle Françoise-Renée-Anne Nouet », mort au Mans, le 29 novembre 1828 ; fut en 1770 gendarme de la garde, et, le 11 janvier 1775, pourvu de la charge de procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial du Mans. Après la Révolution, le 25 germinal an VI, il fut

élu député de la Sarthe au conseil des Anciens. Son mandat expiré, il devint, après le 18 brumaire an VIII, conseiller général de son département.

Belisle (de). — Voir Milhet.

Bellannoy (de). — Voir Le Gressier.

Bellavène (Jacques-Nicolas, baron), officier général, né à Verdun (Meuse), le 20 octobre 1770, de « Jean-Baptiste Bellavène, capitaine au régiment royal-cavalerie, et de Marie-Elisabeth Bellon », mort à Roussay (Seine-et-Oise) le 8 février 1826; embrassa la carrière militaire et fit les guerres de la Révolution et de l'Empire; décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, promu général de brigade, il devint général de division sous la Restauration.

Belle (Jean-Baptiste-Julien), notaire et législateur, né à Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire) le 31 juillet 1740, mort à Paris le 9 septembre 1810; fut pourvu, le 12 mars 1766, de la charge de notaire royal, arpenteur, priseur, mesureur de terres, prés, vignes, bois, eaux et forêts dans l'étendue de la juridiction au grenier à sel de Neuvy, généralité de Tours. Le 30 août 1791, il fut élu député d'Indre-et-Loire à la Législative. Il avait été préventivement l'un des administrateurs de ce département.

Belleau (de). — Voir Graimberg (de).

Bellée (de). — Voir Le Gaesbe.

Bellegarde (reddition de). Le 2e jour complémentaire de l'an II, Dugommier annonça en ces termes la reddition de cette place : « Citoyens représentants, l'armée des Pyrénées-Orientales vient de mettre le sceau aux triomphes de la République sur son territoire, entièrement purgé de ses ennemis; Bellegarde est à nous; c'est le fruit d'un blocus opiniâtre et sévère qui a forcé la garnison de se rendre à discrétion, en soumettant son sort à la générosité française. Bellegarde est intact, et dans cet état d'intégrité notre frontière se trouve toute protégée aux frais des Espagnols. Cette place nous donne plus de 60 bouches à feu et 40 milliers de poudre. Salut et fraternité. »

Bellegarde (Guillaume, baron), propriétaire et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 8 juin 1768, de « monsieur François Bellegarde, et de dame Marguerite O'kelly », mort à Toulouse, le 21 février 1837; était propriétaire dans cette ville quand il entra, le 4 mai 1811, au Corps législatif pour y représenter la Haute-Garonne. Il fut l'un des zélés du régime impérial, fut créé, le 18 juin 1809, chevalier de l'Empire, et baron le 25 mars 1813. A la chute de l'Empire, il parut indécis, ne sachant quel parti prendre. A l'expiration de son mandat, il retourna à Toulouse et on ne le vit plus paraître sur la scène politique.

Bellegarde (de). — Voir Dubois.

Belleisle (de). — Voir Lemoyne.

Bellemin (François-Jean-Marie), sous-préfet et homme politique, né à Vimines (Mont-Blanc) le 23 septembre 1767, de « sieur Claude-François Bellemin, et de demoiselle Jacqueline-Sébastienne Pacoret »; était sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, quand il fut élu, en 1808, par cet arrondissement candidat au Corps législatif, n'y siégea pas, n'ayant pas été choisi par le Sénat conservateur.

Bellemontre (André), officier général, né à Seurre (Côte-d'Or), le 30 mars 1744, de « Mr Louis Bellemontre, procureur à Seurre, et de demoiselle Barbe Bossut, ses père et mère »; entra dans l'armée le 9 mars 1766, au corps de l'artillerie, devint sous la Révolu-

tion, le 18 mai 1792, capitaine, le 28 vendémiaire an II chef de bataillon, le 4 brumaire de la même année, chef de brigade au 3e régiment d'artillerie. Le 21 floréal suivant, il fut promu général de brigade.

Belleroche (Pierre-Thomas), notaire et législateur, né à Saint-Sauvant (Vienne) le 21 novembre 1753; fut pourvu, le 11 juin 1778, de la charge de notaire royal et apostolique à Saint-Sauvant en Poitou. Le 3 septembre 1791 il fut élu député de la Vienne, à la Législative. Avant son élection il avait déjà occupé la place d'un des administrateurs de la Vienne. Il siégea à gauche et son mandat terminé, il reprit la direction de son étude de notaire.

Belleville (de). — Voir Redon.

Belley (Jean-Baptiste), officier et législateur, né à Gorée (Sénégambie) en 1747; était capitaine d'infanterie aux colonies quand il fut élu, le 24 septembre 1793, par la colonie de Saint-Domingue, membre de la Convention, et le 4 brumaire an IV il entra au conseil des Cinq-Cents. Comme à la Convention, il siégea parmi les républicains convaincus. En l'an V il retourna à Saint-Domingue, et était chef de division de gendarmerie lors de l'expédition du général Leclerc, quand il fut fait prisonnier et fusillé après le départ des troupes françaises.

Belliard (Augustin-Daniel, comte), officier général, législateur et ambassadeur, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 25 mai 1769, de « Augustin Belliard, procureur ès cours royales, et de Marie-Angélique Robert », mort à Bruxelles (Belgique) le 28 janvier 1832; entra au service militaire en 1789, il avait alors 20 ans, fit les campagnes de 1792 et 1793 et devint l'aide de camp de Dumouriez. Envoyé à l'armée d'Italie, il prit part au combat de Saint-Georges, se distingua particulièrement à Arcole, y obtint le grade de général de brigade, fit partie ensuite de l'expédition d'Égypte et assista aux batailles des Pyramides, de Chebreiss, d'Héliopolis, de Damiette, ce qui lui valut d'être promu général de division. Revenu d'Égypte, il devint en 1805 chef d'état-major du corps de Murat et se battit vaillamment à Austerlitz, à Iéna et à Rentzlow, partit pour l'Espagne, fut fait gouverneur de Madrid, et rappelé pour faire partie de la grande armée où il prit une part active à la campagne de Russie. A la bataille de Leipzig, il eut le bras gauche fracassé par un boulet, revint en France et fit toute la campagne de l'intérieur jusqu'à l'abdication de l'Empereur. Rallié à la Restauration, Louis XVIII le fit pair de France (4 juin 1814). Pendant les Cent-Jours il revint à Napoléon, commanda le corps d'armée de la Moselle et fut nommé pair à la Chambre des Cent-Jours. Au retour définitif des Bourbons, il fut un moment incarcéré comme compromis avec le maréchal Ney, mais ne passa pas en jugement et fut remis en liberté après quelques mois de détention. Réintégré à la Chambre des pairs en 1819, il siégea parmi les défenseurs des principes constitutionnels. Après la Révolution de 1830, à laquelle il adhéra ouvertement, il fut peu après (mars 1831) envoyé à Bruxelles comme ambassadeur; là, il donna tout son concours pour la réorganisation de l'armée belge, signa la séparation de la Hollande et de la Belgique et mourut d'une attaque d'apoplexie dans le parc du roi, au moment où il sortait du Palais. Il fut très regretté des Belges. Quant au roi Léopold, il donna, le jour même de la mort de Belliard, un bal à ses courtisans qui dansèrent jusqu'au lendemain.

Bellidentes. — Voir Rouchon (de).

Bellier (Pierre-Louis), juge de paix et suppléant à la Législative, né à Saint-Julien-sur-Sarthe (Sarthe); était propriétaire, marchand de bœufs et juge de paix du canton de Pervenchères, quand il fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de l'Orne à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger, devint ensuite conseiller d'arrondissement et président du canton de Pervenchères.

Bellier du Chesnay (Alexandre-Claude), lieutenant des maréchaux de France, littérateur et législateur, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 5 mai 1739, de « maître Claude Bellier, sieur du Chesnay et de la Chaumoye, avocat en parlement et au bailliage et siège présidial de Chartres, et de dame Marie-Henriette Fallon de la Chaumoye », mort à Chartres le 2 novembre 1819, fut pourvu, le 10 février 1767, de la charge de lieutenant des maréchaux de France, au bailliage de Vienne en Dauphiné, et le 20 avril 1774, de celle de secrétaire-greffier du point d'honneur, au bailliage et juge présidial de Chartres. Au moment de la Révolution il s'occupait de littérature et devint maire de sa ville natale. Le 26 août 1791, il fut élu député d'Eure-et-Loir à la Législative, où il siégea à gauche. On a de lui : la *Collection de la bibliothèque des dames* et les 66 premiers volumes de la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*.

Belligny (Marie-Michel), juge de paix et législateur; était juge de paix à Caudebec, quand il fut élu, le 22 germinal an V, député de la Seine-Inférieure, au conseil des Cinq-Cents. Il n'y siégea qu'un an, et reprit ensuite ses fonctions de juge de paix.

Belligny (de). — Voir Croquet.

Belloc (Georges-Antoine-Thérèse, chevalier de), préfet, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 16 janvier 1774, de « Antoine-Thérèse de Belloc, seigneur de Preignes, président à la chambre des enquêtes au parlement de Toulouse, et d'Anne-Claire d'Audéart », mort à Montpellier (Hérault) le 31 janvier 1816; appartenait à l'administration, quand il fut nommé préfet de la Haute-Garonne; fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, il disparut avec la chute de l'Empire.

Belloy (Jean-Baptiste, comte de), évêque et législateur, né à Morangles (Oise), le 19 octobre 1709, de « Philippe-Sébastien de Belloy, chevalier seigneur, marquis de Morangles, et de dame Jeanne-Louise Dauchy », mort à Paris le 10 juin 1808; devint évêque de Marseille en 1755, quitta ce siège en 1791, n'émigra pas, se retira à Chambly, et, au moment du Concordat, se rallia à Bonaparte, qui le nomma archevêque de Paris en l'an X. Il fut fait cardinal un an après. Le 27 fructidor an X, il fut nommé membre du Sénat conservateur, de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand-croix le 13 pluviôse an XIII, créé comte de l'Empire le 26 avril 1808 et mourut deux mois après, âgé de 99 ans.

Belloys (de). — Voir Collard.

Belluguet (Jean-Elisabeth), sous-préfet et homme politique, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 22 février 1764, de « Jean Belluguet, menuisier, et d'Anne Dulau, mariés »; était sous-préfet de Saint-Girons, quand il fut élu en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans pouvoir y siéger, le Sénat conservateur n'ayant pas agréé son élection.

Bellune (de). — Voir Perrin.

Belmas (Louis), évêque constitutionnel, né à Montréal (Aude) le 11 août

1757, mort à Cambrai (Nord) le 23 juillet 1841 ; professa au séminaire diocésain de Carcassonne les doctrines dites libertés de l'Eglise gallicane et était desservant au moment de la Constitution civile du clergé quand il fut nommé curé de Carcassonne. En l'an IX, il devint évêque constitutionnel de Narbonne, en remplacement de Besancelle décédé et, après le Concordat, fut nommé évêque de Cambrai.

Belmont (Pierre de), notaire, législateur et magistrat, né à Brioude (Haute-Loire) le 14 juin 1755, mort à Brioude le 7 septembre 1806 ; fut pourvu, le 28 février 1781, de la charge de notaire royal en la ville de Brioude, sénéchaussée de Riom ; devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs de la Haute-Loire, et le 23 germinal an VI, fut élu député par ce département, au conseil des Cinq-Cents, et se rallia à Bonaparte ; il fut nommé adjoint au maire de Brioude et, le 28 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Riom.

Belombre (de). — Voir Camusat.

Belot la Digne (Joseph), colonel et législateur, né à la Boiside de Poirot (Aude) le 20 janvier 1738 ; entra dans l'armée en 1755 comme lieutenant de volontaires de Bellesie, devint lieutenant-colonel le 26 janvier 1773, colonel et chevalier de Saint-Louis au moment de la Révolution. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de l'Aude à la Législative, vota dans cette Assemblée avec les modérés.

Belzais de Courmenil (Nicolas-Bernard-Joachim-Jean), avocat, législateur et préfet, né à Ecouché (Orne), le 19 octobre 1747, du « sieur Joachim-Christophe-Alexandre Belzais de Courmenil, procureur du roi au grenier à sel à Argentan », mort à Laon (Aisne) le 26 août 1804 ; fut pourvu, le 31 décembre 1774, de la charge de procureur du roi au grenier à sel d'Argentan et le 7 février 1781, de celle de procureur du roi en l'élection d'Argentan. Le 24 mai 1789 il fut élu député du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage d'Argentan et, à la fin de son mandat, devint maire de cette ville. Le 24 germinal an VI, le département de l'Orne l'envoya siéger au conseil des Cinq-Cents, rallié à Bonaparte après son 18 brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, et fut nommé préfet de l'Aisne le 30 fructidor an X, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Benaben (Jean-Claude-Gauthier-Louis), commissaire civil, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 8 octobre 1746, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 10 novembre 1821 ; entra dans la carrière administrative, fut, en l'an III, commissaire du gouvernement, alla en Egypte avec Bonaparte, et, de retour à Paris, devint chef du bureau de la guerre à l'administration centrale de la Haute-Garonne ; professeur de rhétorique et de philosophie aux collèges d'Orléans, de Carcassonne et de Poitiers, il fut attaché au journal *la Minerve*, au *Journal de Paris*.

Benard (Pierre-Guillaume), sous-préfet et homme politique, né à Paris, le 29 avril 1741, « de Guillaume Benard, marchand épicier, et de Marie-Marguerite Sarazin » ; était sous-préfet, quand il fut élu, en l'an XIV, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger, le Sénat conservateur n'ayant point agréé son élection.

Benard de Moussinières (Eugène Balthazar-Crescent, chevalier), né à Caudebec (Seine-Inférieure), le 6 janvier 1758, de « monsieur

Henri Benard, directeur des aides à Caudebec, et de demoiselle Marie-Anne Huttin de Barre », mort à Paris le 16 mai 1833; était chef du contentieux de la comptabilité des fermes du roi au moment de la Révolution. Il devint en 1789 capitaine de grenadiers dans la garde nationale de Paris. Le 1er germinal an VI, il fut élu président de l'administration municipale du 8e arrondissement de Paris, assesseur du juge de paix du même arrondissement, membre du conseil de commerce de la Seine en l'an X, juge au tribunal de commerce en l'an XII, et fut nommé en l'an XIII maire du 8e arrondissement. Le 25 prairial de la même année, il fut promu membre de la Légion d'honneur et, le 10 septembre 1808, créé chevalier de l'Empire. Le 2 août 1814, Louis XVIII lui accorda des lettres de noblesse et le fit officier de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours, il fut élu, par le 3e arrondissement de Paris, membre de la Chambre des représentants. Ayant signé l'adresse du corps municipal de Paris à Napoléon, il devint suspect aux Bourbons, et, par une ordonnance royale du 12 septembre suivant fut remplacé dans ses fonctions de maire.

Benard-Lagrave (Pierre-Antoine-Marie), négociant, législateur et sous-préfet, né à Calais (Pas-de-Calais) le 31 mai 1754, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 11 septembre 1808; était négociant à Calais, quand il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents, y prit plusieurs fois la parole, et accepta, après le 18 brumaire, la place de sous-préfet à Saint-Omer (14 floréal an VIII), poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Benazet (Clément-François), bourgeois et législateur, né à Saissac (Aude) le 28 mai 1740; était bourgeois à Saissac, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Carcassonne. Il appartint à la majorité de cette Assemblée et, à l'expiration de son mandat, rentra dans la vie privée, et se retira à Saissac.

Bénévent. Cette ville fut en 1806, érigée en principauté par Napoléon, en faveur de Talleyrand, qui la rendit à l'Eglise, en 1815. Ville de l'Etat ecclésiastique, ancienne résidence des souverains de la basse Italie, Bénévent est baignée par un affluent du Volturno.

Bénévent (prince de). — Voir Talleyrand (de).

Bénézech (Pierre), agent d'affaires, avocat, ministre et préfet, né à Montpellier (Hérault), le 8 avril 1749, de « Joseph-François Bénézech, secrétaire du roi près la Chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, et de Catherine Quatrefages », mort à Saint-Denis (Saint-Domingue) le 13 juin 1802; il fut agréé, le 10 juin 1772, comme maire en la ville et communauté de Roquesolmes. Il était, au moment de la Révolution, homme d'affaires. Après 1789 il devint commandant de la garde nationale, juge de paix du canton de Sucy, et l'un des administrateurs de Seine-et-Oise. Le 12 brumaire an IV, Bénézech fut nommé ministre de l'intérieur; ayant profité plus tard de son influence pour faire rendre à la liberté la fille de Louis XVI, il fut vivement pris à partie par les journalistes; d'autre part, compromis en l'an V, lors de la saisie des papiers des conspirateurs Duverne et Brothier où il était désigné comme devant rester ministre si la royauté venait à être rétablie, il fut destitué le 16 fructidor an V, et remplacé par François de Neufchâteau. S'étant rallié à Bonaparte après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'Etat et inspecteur des Tuileries. Plus tard, il demanda à accom-

pagner le général Leclerc dans son expédition de Saint-Domingue. Bonaparte le nomma alors préfet du Cap; il s'embarqua, mais à peine arrivé à destination, fut atteint de la fièvre jaune et mourut

Bengy de Puyvallée (Philippe-Jacques, chevalier), ancien officier, propriétaire et législateur, né à Bourges (Cher), le 1er mai 1743, de « Pierre Bengy de Puyvallée de Coulers, de Bergeries, des Clavières, de Chamay, etc., et de demoiselle Catherine Aupic », mort à Bourges le 3 octobre 1823; servit dans la marine pendant la guerre de Sept ans, à titre de sous-lieutenant, quitta le service en 1775 et devint l'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges. Le 27 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Bourges. Il siégea à droite, et tous ses votes furent acquis à l'ancien régime. A l'expiration de son mandat, il émigra et ne voulut rien accepter de l'Empire. La Restauration le fit chevalier de Saint-Louis et président du collège électoral du Cher. On a de lui : *Réflexion sur le cadastre; Essai sur l'état de la société religieuse en France et sur les rapports avec la société politique depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours.*

Beni (Joseph-Vincent de), évêque de 1789, né à Gubbio (Italie) le 18 février 1729, mort à Pesaro (Italie) le 12 janvier 1806; fut sacré évêque de Carpentras le 16 septembre 1776. Ce siège fut supprimé lors des élections des évêques constitutionnels.

Bénière (Jacques-Michel), curé et suppléant aux Etats généraux, né à Rouen (Seine-Inférieure) en 1737, exécuté à Paris le 10 juillet 1794; était curé de Saint-Pierre de Chaillot quand il fut élu, le 19 mai 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux, mais n'eut pas l'occasion d'y siéger; arrêté comme conspirateur en messidor an II, jugé par le tribunal révolutionnaire de Paris, il fut condamné à mort comme « convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple en conspirant contre sa liberté et sa sûreté, en provoquant, par la révolte des prisons, l'assassinat et la dissolution de la représentation nationale ».

Benisouef (combat de). En l'an VII, le général Desaix repoussa les Arabes de cette localité en leur infligeant de grandes pertes. Cette petite ville d'Egypte est arrosée par le fleuve le Nil.

Bonneval (de). — Voir Gault.

Benoid (Jean-Joseph), homme de loi, législateur et magistrat, né à Allanche (Cantal) le 10 février 1762, de « sieur Jean Benoid, médecin, et de Jeanne Benoist », mort à Murat (Cantal) le 22 décembre 1844; était homme de loi dans son pays quand il devint accusateur public en 1790. Le 28 août 1791, il fut élu député du Cantal à la Législative. Après le coup d'Etat de brumaire, auquel il adhéra, Benoid fut nommé commissaire au tribunal civil de Murat (floréal an VIII). Sous la Restauration il devint président du tribunal civil de la même ville (21 février 1816). Il occupait encore ce poste sous Louis-Philippe et fut mis à la retraite peu de temps après.

Benoist (Pierre), avocat, notaire et législateur, né à Frôlois (Côte-d'Or) le 20 février 1753, mort à Frôlois le 16 juin 1818; fut pourvu, le 16 décembre 1778, de la charge de notaire royal à la résidence de Frôlois en Bourgogne. Le 26 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage de Châtillon-sur-Seine. A l'expiration de son mandat il fut élu haut juré par la Côte-d'Or (24 vendémiaire an IV). Le même département l'envoya, le 24 germinal an V, siéger au conseil des Anciens, mais

s'étant rallié au parti clichyen, il fut éliminé du Corps législatif le 18 fructidor.

Benoist (Dieudonné-Léopold), avoué et homme politique, né à Rambervillers (Vosges), le 7 août 1754, de « Mᵉ Pierre-François Benoist, avocat à la cour, et de demoiselle Jeanne-Catherine Guérin »; était avoué à Rambervillers, quand il fut élu, en l'an XIV, candidat de la Meurthe au Corps législatif. Il n'y siégea pas, le choix du Sénat ne l'ayant pas favorisé.

Benoiston de la Serpaudais (Jean-Marie), sénéchal et législateur, né à Savenay (Loire-Inférieure), le 16 février 1754, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 25 avril 1794; était avocat en parlement quand il devint sénéchal de Coislin en 1784. Sous la Révolution, il fut nommé maire de Savenay, ensuite choisi comme l'un des administrateurs de la Loire Inférieure. Le 1ᵉʳ septembre 1791, il fut élu, par le même département, député à la Législative, puis un an après, comme suppléant à la Convention. Quoique n'ayant pas siégé dans cette dernière Assemblée, il se prononça contre le 31 mai, devint de ce chef, suspect, fut incarcéré en l'an II et mourut un mois après dans la prison du Sanitat à Nantes; on fit courir le bruit qu'il s'était empoisonné.

Benoit (Antoine), curé et législateur, né à Mende (Lozère) le 17 octobre 1718, mort à Pont-Saint-Esprit (Gard) le 12 octobre 1800; était curé à Pont-Saint-Esprit, quand il fut élu, le 31 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Nîmes. Il siégea à droite et soutint les prérogatives du clergé en refusant de se joindre au tiers état. A l'expiration de son mandat il retourna à Pont-Saint-Esprit et y mourut en 1800.

Bentabole (Pierre-Louis), avocat, procureur général syndic et législateur, né à Landau (Haut-Rhin) le 4 juin 1756, mort à Paris le 20 avril 1798; était avocat au moment de la Révolution; ardent patriote, il salua avec enthousiasme les idées nouvelles et devint procureur général syndic du Bas-Rhin. Le 4 septembre 1792 il fut élu, par le même département, membre de la Convention. Il siégea à la Montagne et motiva ainsi son vote dans le procès du roi: « Comme juge, je demande s'il peut y avoir deux poids et deux mesures sous le règne de la justice. Eh bien! je prends le livre de la loi; je trouve la mort, je prononce la mort. Comme législateur, je suis envoyé pour veiller à la sûreté générale de l'État. Louis est souillé du sang de ses victimes; pour la tranquillité de ma patrie, pour son bonheur, je vote la mort. » Ennemi des Girondins, il fit décréter d'accusation Wimpfen, leur ami et chef des fédérés du Calvados. Envoyé en mission à l'armée du Nord (1793), il fit destituer le général Hédouville, et accorder, le 19 nivôse an II, une pension à la veuve de Chalier. Plus tard, il prit la défense de Hérault de Séchelles qui allait être condamné à mort. Il ne pardonna jamais à Robespierre d'avoir fait périr Danton et il lui voua une haine implacable. Le 23 vendémiaire an IV il entra au conseil des Cinq-Cents et s'éleva contre la dilapidation des finances publiques. Malheureusement il mourut le 1ᵉʳ floréal an VI, vivement regretté des patriotes et de ses nombreux amis.

Benvenuti (René-Fortuné), magistrat, né à Pise (Italie) le 3 juillet 1750, mort à Florence (Italie) le 17 avril 1819; était homme de loi à Pise, quand il fut élu membre du tribunal de cassation. Après les traités de 1815, Benvenuti retourna dans sa patrie et y mourut en 1819.

Bera (Joseph-Charles), avocat, ma-

gistrat et législateur, né à Champagne-Saint-Hilaire (Vienne), le 4 novembre 1758, de « Louis Bera, procureur et notaire de Romagne, et de Françoise Fradin », mort à à Poitiers (Vienne) le 25 mai 1839, était avocat en 1789. Il entra dans la magistrature en l'an IV, comme commissaire de gouvernement près les tribunaux de la Vendée. Le 21 floréal an VIII, il fut appelé à remplir les mêmes fonctions près du tribunal d'appel de la Vienne et fait membre de la Légion d'honneur (prairial an XII). Le 15 juin 1811, il devint procureur général impérial près la même cour. Au retour de Louis XVIII il fut obligé de résigner ses fonctions. Pendant les Cent-Jours, le 11 mai 1815, il fut élu par la Vienne, membre de la Chambre des représentants et à la chute de l'Empire il reprit ses fonctions d'avocat. Après la révolution de 1830, il fut nommé procureur du roi près le tribunal de Poitiers et mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Berard de Saint-Denis (Pierre-Jean-Honoré de), ancien capitaine et suppléant aux États généraux, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 30 mai 1733, entra dans l'armée le 11 avril 1758, dans le régiment d'Auvergne, fut réformé le 20 mai 1768; se retira aux Invalides le 20 juin 1770 avec une retraite de capitaine. Le 17 avril 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Forcalquier, n'y siégea pas, participa au siège de Toulon, et émigra.

Bérardier (Denis), abbé et législateur, né à Quimper (Finistère), le 26 mars 1735, de « Pierre Bérardier, négociant à Quimper, et de Marie-Elisabeth Bousquet ». mort à Paris le 1er mai 1794; était principal et grand maître temporel du collège Louis-le-Grand, quand il fut élu, le 16 mai 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par la ville de Paris, et admis à y siéger, le 22 janvier 1790, en remplacement de Legros, décédé. Il siégea à droite et vota constamment contre le nouvel état de choses, devint suspect, fut incarcéré, et sauvé lors des massacres de Septembre par Camille Desmoulins qui avait été son élève à Louis-le-Grand. On a de lui : *les Principes de la foi sous le gouvernement de l'Eglise*.

Béraud (Toussaint-Louis), magistrat, né à Angers (Maine-et-Loire) le 19 novembre 1756, mort à Angers le 26 avril 1831; était avocat quand il fut élu membre du tribunal de cassation par le Maine-et-Loire.

Béraud (Marcellin), juge de paix et législateur, né à Lyon (Rhône), le 30 novembre 1741, d' « Antoine Béraud et de Laurence Soviche », mort à Valbenoite (Rhône) le 24 juillet 1809; était juge de paix, quand il fut élu le 6 septembre 1809, par le Rhône-et-Loire, membre de la Convention. Il siégea à la Plaine, et dans le procès du roi, vota pour la « réclusion et le bannissement à la paix ». Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Loire au conseil des Anciens et en sortit au renouvellement de l'an V.

Béraud (André), maire et suppléant à la Convention, né à Bœuf (Rhône); était maire de cette commune, quand, en septembre 1792, il fut élu suppléant de Rhône-et-Loire, à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Béraud (Paul-Emilien), avocat, législateur et magistrat, né à Lyon (Rhône) le 28 mai 1751, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 9 avril 1836; était avocat à Lyon et devint sous la Révolution, pendant le siège de cette ville, procureur général de la commune. Après la reddition de Lyon il put prendre la fuite et se réfugier en Suisse

à Neufchâtel, mais y revint après le 9 thermidor, et fut nommé juge. Le 29 vendémiaire an IV, le département du Rhône l'envoya siéger au conseil des Cinq-Cents. Ayant approuvé le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé, le 19 germinal an VIII, juge au tribunal d'appel de Lyon et sous l'Empire devint conseiller à la cour impériale de la même ville (avril 1811); Louis XVIII le confirma dans ses dernières fonctions. Il fut retraité peu de temps après. On a de lui : *Une Relation du siège de Lyon.*

Berchem (de). — Voir Ranst (de).

Berckeim (Sigismond-Frédéric, baron de), officier général et législateur, né à Ribeauville (Haut-Rhin) le 9 mai 1775, de « Philippe-Frédéric de Berckeim, et de Marie-Octavie-Louise de Glaubitz »; entra dans l'armée à l'âge de quatorze ans, passa rapidement par tous les grades jusqu'à celui de colonel du 1er régiment de cuirassiers (an XIV); prit part aux batailles de Heilsberg, Friedland, Eckmühl, Essling, Wagram et Znaïm; fut fait général de brigade, de division, devint écuyer de Napoléon, reçut le commandement de la division de cavalerie formée des quatre régiments des gardes d'honneur, et enfin, créé baron de l'Empire le 9 mars 1810, et se rallia à Louis XVIII, revint à l'Empereur dès son retour de l'île d'Elbe. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège du Haut-Rhin, réélu en 1816 et vota avec les royalistes constitutionnels. Il mourut avant que son mandat ne fût expiré.

Berdolet (Marc-Antoine), évêque constitutionnel, né à Rougemont (Haut-Rhin) le 13 septembre 1740, mort à Aix-la-Chapelle (Prusse) le 13 août 1809; fut élu évêque constitutionnel du Haut-Rhin en remplacement de Martin (Arbogast), décédé.

Berdoz (Frédéric), maire et suppléant à la Législative, né à Luz (Hautes-Pyrénées); était maire de sa ville natale quand il fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant des Hautes-Pyrénées à la Législative. Berdoz n'y siégea pas et retourna dans son pays natal.

Bérenger (Marcellin-René), avocat, législateur et magistrat, né à Valence (Drôme), le 17 avril 1744, de « Marcellin Bérenger, procureur », mort à Valence, le 2 mai 1822; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 4 août 1773, de la charge de procureur du roi en l'élection de Valence en Dauphiné. Le 2 janvier 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la province du Dauphiné et à l'expiration de son mandat, en septembre 1791, nommé président du tribunal criminel de la Drôme, adhéra en 18 brumaire et obtint d'être nommé juge au tribunal d'appel de Grenoble (prairial an VIII), donna sa démission en 1806, et revint résider à Valence où il mourut en 1822.

Bérenger (Jean, comte), médecin, législateur et conseiller d'Etat, né à Mens (Isère), le 8 avril 1767, de « Jean Bérenger, bourgeois, et de dame Angélique Alloard »; exerçait la médecine à Voiron, quand il fut élu, le 22 prairial an V, député de l'Isère au conseil des Cinq-Cents; fut l'un des promoteurs du coup d'Etat de brumaire, nommé aussitôt membre de la commission intermédiaire du Conseil des Cinq-Cents, et, le 4 nivôse an VIII, entra au Tribunat, devint membre du conseil d'administration de la guerre, de la Légion d'honneur et conseiller d'Etat. Sous l'Empire, il fut nommé directeur général de la caisse d'amortissement et, le 26 avril 1808, créé comte de l'Empire. Il se rallia à la Restauration en 1814 et remplaça François de Neufchâteau à la direction générale des contributions directes. Charles X renversé, il soutint

Louis-Philippe et fut élevé à la pairie le 11 octobre 1832. Il fut mis à la retraite, comme conseiller d'Etat, le 26 octobre 1846.

Bérenger (Alphonse-Marc-Marcellin-Thomas), magistrat, législateur et membre de l'Institut, né à Valence (Drôme), le 31 mai 1785, de « monsieur Marcellin-René Berenger, et de madame Marie-Marthe Héry », mort à Paris le 9 mars 1866 ; entra dans la magistrature et devint conseiller auditeur à Grenoble en 1808 et avocat général en 1811. Le 12 mars 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Valence, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, il donna sa démission d'avocat général. Sous la Restauration, le 17 novembre 1827, il fut élu député par le 1er arrondissement de la Drôme, et siégea à gauche et devint l'un des chefs de l'opposition constitutionnelle. Il fut des 221 qui refusèrent leur concours au ministère Polignac. Réélu le 23 juin 1830, il protesta contre les ordonnances de Juillet et, après la Révolution de 1830, fut nommé rapporteur de la commission des mises en accusation des ministres de Charles X. Il fut successivement réélu député aux élections générales de 1831, 1834, 1837 et 1839, créé pair de France, le 7 novembre de cette dernière année et devint peu après membre de l'Institut. La Révolution de 1848 mit fin à sa carrière législative, mais il resta dans les rangs de la magistrature. Nommé président de la Haute Cour de Bourges, chargé de juger les affaires des 15 mai 1848 et 13 juin 1849, il devint président de chambre à la cour de cassation.

Bérésina (passage et bataille de la). Terrible épisode de la campagne de Russie. Le 26 novembre 1812 l'armée française engagea une lutte terrible avec l'armée russe au moment où elle battait en retraite venant de Moscou ; elle tenta de traverser cette rivière, mais le pont se rompit et un nombre incalculable de soldats furent engloutis dans ses eaux à moitié gelées.

Bergame (prise de). Le 4 nivôse an V, le général Baraguey-d'Hilliers, à la tête de l'armée française, s'empara d'abord du château, puis ensuite de la ville de Bergame. Cette ville appartenait au royaume lombard vénitien, et est arrosée par un grand ruisseau appelé le *Serio*.

Bergamini (Marc-Antoine), maire et homme politique, né à Zibello (Taro), le 19 février 1750, de « sieur Charles Bergamini et de dame Marguerite Calvi, époux »; était maire de Borgo, quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Le choix du Sénat conservateur ne lui ayant pas été favorable, Bergamini ne siégea pas.

Bergasse (Nicolas), avocat et législateur, né à Lyon (Rhône), le 24 janvier 1750, de « Joachim Bergasse, bourgeois de Lyon, et de Benoîte Arnaud », mort à Paris le 28 mai 1832; était avocat à Lyon quand il fut élu, le 5 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Lyon, y siégea d'abord parmi les partisans des idées nouvelles, mais se rapprocha peu à peu du parti de la cour, au point qu'il devint suspect auprès de ses anciens amis. A l'expiration de son mandat, il quitta Paris, voulut passer en Espagne et resta caché à Tarbes jusqu'en l'an II ; fut découvert et arrêté, jugé, et condamné à la détention jusqu'à la paix. Il fut mis en liberté sous le Directoire et s'abstint de prendre part aux affaires pendant la période du Consulat et de l'Empire. Malgré son dévouement aux Bourbons, il n'occupa aucun emploi pendant la durée de la Restauration, mais il obtint une pension de 6.000 francs. Après la Révolution de 1830, cette pension lui fut retirée. Il mourut octogénaire en 1832.

Bergasse de Laziroule (Georges), avocat et législateur, né à Saurat (Ariège), le 14 mars 1763, de « noble François Bergasse de Laziroule et de dame Jeanne de Fages », mort à Rubat (Ariège) le 8 avril 1827; avait été d'abord officier d'artillerie, devint ensuite avocat. Le 8 avril 1789, élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Pamiers, d'opinions indécises, il devint après le 9 thermidor substitut du commissaire du Directoire près le tribunal civil de l'Ariège et, le 24 germinal an VI, fut élu député par ce département, au Conseil des Cinq-Cents et en devint le secrétaire. Il se rapprocha de la gauche et, dans un discours, demanda que l'on célébrat le 9 thermidor, ainsi que les victoires remportées les 13 vendémiaire et 18 fructidor sur les royalistes, maintint la loi frappant de déportation les prêtres insermentés. Il se montra hostile au 18 brumaire et se retira de la vie politique.

Berge (François-Benoît, baron), officier général, né à Collioure (Pyrénées-Orientales), le 11 mai 1779, du « sieur Jean-Paul Berge, négociant et de demoiselle Thérèse-Arnaud, son épouse »; embrassa la carrière militaire fut colonel le 30 avril 1808, le 22 septembre de la même année, nommé directeur de l'artillerie de l'ile de France, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, promu, le 26 mai 1813, général de brigade; et lieutenant général le 3 octobre 1823.

Berge (de la). — Voir Devilliers.

Bergendal (de). — Voir Dumonceau.

Bergeras (Pierre), homme de loi, législateur et magistrat, né à Salies (Basses-Pyrénées) le 28 février 1737; était homme de loi, à Salies quand il fut élu, en 1790, procureur général syndic des Basses-Pyrénées et le 10 septembre 1791, député de ce département, à la Législative. A la fin de son mandat, il entra dans la magistrature et devint président du tribunal civil de Pau en l'an II. Le 26 germinal an VII, il fut élu député au conseil des Anciens par son département. Ayant adhéré au coup d'Etat du 18 brumaire, Bergeras entra au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII, et y siégea jusqu'en l'an XIII. En 1814, il eut le triste courage de se laisser nommer maire de Salies par le duc de Wellington, et en cette qualité, publia une adresse de dévouement absolu à la monarchie des Bourbons.

Bergevin (Olivier), sénéchal et législateur, né à Brest (Finistère) le 26 novembre 1750, de « François Bergevin, procureur général du roi en la sénéchaussée de Brest et de Hélène Caillet », mort à Brest le 4 septembre 1818; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 8 octobre 1774, de la charge de lieutenant particulier au siège de l'amirauté de Brest, et le 31 juillet 1776, de celle de sénéchal en la juridiction de Brest et de Saint-Renan. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député du Finistère au conseil des Cinq-Cents. Dans cette Assemblée il s'occupa spécialement des questions maritimes.

Bergey (Michel-Louis), conseiller de préfecture et législateur, né le 16 octobre 1751; était conseiller de préfecture, quand il entra, le 6 germinal an X, au Corps législatif où il ne siégea que très peu de temps.

Bergier (Jean-Baptiste), procureur de la commune et suppléant à la Convention, né à Guéret (Creuse); était procureur de la commune de Guéret, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Creuse à la Convention nationale.

Il n'eut pas l'occasion d'y siéger et conserva ses fonctions.

Bergier (Antoine), avocat, juge de paix et législateur, né à Malhat (Puy-de-Dôme), le 11 décembre 1742, de « Antoine Bergier et de Catherine Pulbi, marchands », mort à Clermont-Ferrand le 23 décembre 1826; était avocat quand il fut nommé en 1789 juge de paix. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député du Puy-de-Dôme au conseil des Cinq-Cents, adhéra au 18 brumaire et entra, le 4 nivôse an VII, au Corps législatif. Il vota dans cette Assemblée le sénatus-consulte, qui prolongeait de dix années, le consulat de Bonaparte. On a de lui : *Instruction facile sur l'exercice de la faculté de disposer à titre gratuit; Manuel général des officiers et agents de la police judiciaire; Traité manuel du dernier état des justices de paix; Mémoire sur la nécessité de revoir, amender et perfectionner les nouveaux codes.*

Bergoeing (François), chirurgien et législateur, né à Saint-Macaire (Gironde) le 31 mars 1750, mort le 28 novembre 1829; exerçait la chirurgie quand il fut élu, le 11 septembre 1792, par la Gironde, membre de la Convention. Il siégea parmi les Girondins et dans le procès du roi vota pour la « détention jusqu'à la paix ». En mars 1793 il fit partie de la commission des Douze, chargée de surveiller la commune de Paris. Devenu suspect après le 31 mai, il fut mis hors la loi, disparut un moment et ne revint qu'après le 9 thermidor. Il se montra l'un des plus fougueux réactionnaires et fit une opposition acharnée contre les montagnards. En prairial an III il fut nommé membre du Comité de sûreté générale. La session terminée il entra au conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV); dans cette Assemblée il se rapprocha de la gauche, dénonça les menées royalistes et seconda le Directoire au 18 fructidor et, après le 18 brumaire, donna sa démission. Quand Murat devint roi de Naples il confia à Bergoeing un emploi dans ses États, qu'il occupa jusqu'en 1815. Au retour des Bourbons il revint en France et se tint à l'écart de la politique.

Bergognié (Alexandre-Martin-René), préfet, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 11 novembre 1784; débuta, en décembre 1809, comme auditeur attaché à l'administration de la guerre et fut chargé, en août 1810, de l'inspection générale des hôpitaux des armées d'Espagne, eut la mission le 16 septembre 1812 de porter le portefeuille des ministres à Moscou, fut ensuite envoyé en mission dans le Midi de la France en 1813. Le 12 mai de la même année, il fut nommé préfet du Jura.

Bergon (Joseph-Alexandre, chevalier), conseiller d'État et directeur général des forêts, né à Mirabel (Aveyron) le 21 février 1741, mort à Paris le 16 octobre 1824; entra à 26 ans dans la carrière administrative et fut successivement secrétaire d'intendance, chef du contrôle général et conseiller d'État. Le 4 avril 1806 il devint directeur général des forêts. Il mourut en fonctions comme conseiller d'État en 1824.

Berg-op-Zoom (prise de). En l'an III, cette ville qui tomba au pouvoir des Français, fut attaquée par les Anglais en 1814, qui en furent honteusement repoussés par nos soldats, mais en vertu du traité de Paris elle revint à la Hollande. Cette ville est située dans le Brabant septentrional et est baignée par l'Escaut oriental.

Berlaimont (Bauduin-Joseph-Ghislain), sous-préfet et homme politique, né à Nivelles (Dyle) le 9 novembre 1753, de « Jean-François-Joseph Berlaimont et d'Élisabeth-Thérèse-Anthoine, con-

joints » : était sous-préfet de Nivelles, quand il fut élu en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais n'y siégea pas, le Sénat n'ayant pas ratifié son élection

Berlans (de) — Voir Castella.

Berlier (Théophile, comte), avocat, législateur et conseiller d'Etat, né à Dijon (Côte-d'Or), le 1er février 1761 de « Adrien Berlier, marchand quincaillier, et de Jeanne Baudot », mort à Dijon, le 12 septembre 1844 ; était avocat, quand sous la Révolution, dont il accepta les principes, il devint l'un des membres du Directoire de la Côte-d'Or. Le 8 septembre 1792, il fut élu par ce département, membre de la Convention. Il siégea d'abord à gauche et vota la mort de Louis XVI. Le 27 août 1793, il fut envoyé en mission à Dunkerque et s'y montra assez énergique. Revenu à Paris, il montra une prudence extrême jusqu'au 9 thermidor. Envoyé une seconde fois en mission dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, il se rapprocha des modérés et se montra assez favorable aux adversaires de la Montagne en facilitant le retour d'un certain nombre d'émigrés. De retour à la Convention, il demanda, dans la séance du 14 floréal an III, d'annuler les confiscations prononcées par les tribunaux révolutionnaires, et en demanda même, dans la même séance, la suppression et obtint ensuite de faire lever le séquestre sur les biens des prêtres déportés. Le 15 fructidor an III il fut nommé membre du Comité du Salut public et, le lendemain, élu président de la Convention. A l'expiration de son mandat, trois départements, la Côte-d'Or, le Nord et le Pas-de-Calais, envoyèrent Berlier siéger au conseil des Cinq Cents (23 vendémiaire an IV). Il opta pour la Côte-d'Or. Réélu au même conseil, cette fois par Paris, il en devint le président (1er nivôse). Pendant les quelques jours qui précédèrent le 18 brumaire, Berlier, toujours prudent, se rendit à Dijon; mais, quand l'orage fut passé, il revint à Paris et accepta le fait accompli. Bonaparte le nomma alors conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'honneur et ensuite le créa comte de l'Empire (25 avril 1808). A la chute de l'Empire il n'hésita, pas à voter la déchéance de Bonaparte, malgré qu'il eût été gratifié par lui de 60.000 francs ; plus, d'un majorat situé en Poméranie d'un revenu annuel de 1.000 francs et de 4.000 francs de revenu de celui de l'Illyrie. Pendant les Cent-Jours, il fut secrétaire du gouvernement provisoire, quitta la politique et fut banni comme régicide; en 1816 Berlier, revint en France après la Révolution de 1830, et alla résider dans sa ville natale. Il entra ensuite à l'Académie des sciences morales et politiques, comme correspondant.

Berlier (Pierre-André-Hercule, baron), officier général, né à Crest (Drôme), le 10 octobre 1769, de « Louis-Guillaume Berlier et de Suzanne Fagon », mort à Valence (Drôme) le 14 août 1821 ; embrassa la carrière militaire, fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, en Italie, en Allemagne, en Espagne et à l'armée du Nord ; il fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et passa par tous les grades ; il fut promu en dernier lieu général de brigade. A la chute de l'Empire, Berlier adhéra au gouvernement des Bourbons.

Berlin (prise de). En 1806, l'armée française fit une entrée solennelle dans la ville de Berlin, sans rencontrer de résistance. Cette ville, capitale de la Prusse, dans la province de Brandebourg, gouvernement de Postdam, est baignée par la Sprée.

Bermon (de). — Voir Picquefeu.

Bermond (Marie-Joseph-Jacques-François-Cécile), agent municipal, législateur et sous-préfet, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 18 juin 1759, de « messire Joseph-Georges Bermond-Dauriac, président trésorier, grand voyer de France de la généralité de Toulouse, et de dame Jeanne-Louise de Facieu », mort à Gaillac (Tarn) le 9 juillet 1838; devint, en 1790, président de l'administration municipale de Gaillac, ensuite agent municipal et procureur de la commune. Le 25 germinal an VII, il fut élu député du Tarn au conseil des Cinq-Cents. Après le coup d'État de brumaire auquel il adhéra, Bermond fut nommé sous-préfet de Gaillac Sous la Restauration, il se tint à l'écart, et le 5 juillet 1831, il fut élu député par le 4e collège électoral du Tarn et cessa de siéger en 1834.

Bermond, homme de loi, né à Honfleur (Calvados); était homme de loi dans sa ville natale, quand il fut élu, en septembre 1791, cinquième suppléant du Calvados à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Bernadotte (Jean-Baptiste-Jules), officier général, ambassadeur, ministre et roi, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 26 janvier 1764, de « sieur Henry Bernadotte, procureur au sénéchal de Pau, et de la demoiselle Jeanne de Saint-Jean », mort à Stockholm (Suède) le 8 mai 1844; entra dans l'armée en 1780, comme simple soldat; au moment de la Révolution, nous le trouvons sergent-major, monta de grade en grade rapidement, fut nommé colonel le 15 germinal an II et général de brigade le 11 messidor. Il prit part à la bataille de Fleurus, fut promu général de division le 1er brumaire an III, fit les campagnes du Rhin, se distingua à Mayence, à Neuhoff et à la prise d'Altorf. Il fit partie ensuite de l'armée d'Italie mais ses nombreux succès portèrent ombrage à Bonaparte, qui l'éloigna. Peu après un arrêté du Directoire le nomma ambassadeur à Vienne. Après le congrès de Rastadt, il accepta le commandement du corps d'observation du Bas-Rhin, fit bombarder Philipsbourg et prit la ville de Manheim. Le 15 messidor an VII, il fut nommé ministre de la guerre et y déploya une grande activité; mais la majorité du Directoire n'aimait point Bernadotte, on le trouvait trop républicain, et son opposition à Bonaparte ne leur plaisait pas davantage. La guerre avec l'Angleterre étant probable, il demanda un poste de combat. Mis à la tête du corps d'observation placé au nord de l'Allemagne, il établit son quartier général à Hambourg. Le trône de Suède étant devenu vacant, la Diète l'offrit à Bernadotte; cette nouvelle lui arriva à Paris en août 1810 et l'Empereur lui laissa toute latitude pour l'accepter; celui-ci partit immédiatement, emportant avec lui 2 millions de francs et arriva à Elseneur le 19 octobre 1810, abjura le catholicisme, se présenta devant la Diète, prêta serment comme prince royal de Suède et fut proclamé *héritier du trône*, sous le nom de Charles-Jean. Mais bientôt éclatèrent entre la France et la Suède des difficultés qui devaient appeler fatalement la guerre entre les deux nations. Le blocus continental fut cause de l'antagonisme entre l'Empereur et Bernadotte. Les puissances coalisées contre la France profitèrent de ce conflit et proposèrent à Bernadotte de faire rentrer la Suède dans la coalition. Après la bataille de Lutzen et de l'armistice qui suivit cette bataille, Bernadotte, à la tête de 30.000 Suédois, rejoignit l'armée alliée sous les murs de Berlin et, dans un combat, repoussa à Interbock le corps d'armée du maréchal Ney; et, en grande partie, ce fut encore à Bernadotte que l'on dut d'être battu

à Leipzig; aussi le roi de Prusse l'embrassa-t-il sur la place de Leipzig en l'appelant son libérateur. Bernadotte accompagna les alliés à Paris, mais déçu dans ses projets personnels, il ne se mêla pas des affaires de la France pendant les Cent-Jours. Il fut définitivement proclamé roi de Suède, sous le nom de Charles-Jean XIV, le 5 février 1818. Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 26 janvier 1844.

Bernard (Valentin-Mathias), bourgeois, juge de paix et législateur, né à Bourg (Gironde), le 27 avril 1747, de « sieur Jean Bernard, notaire royal, et de demoiselle Marianne Peychaud », mort à Bourg le 13 février 1832; était bourgeois citoyen à Bourg, quand il fut élu, le 9 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il siégea à gauche et prêta le serment du Jeu de Paume. A l'expiration de son mandat il devint maire de sa ville natale, juge de paix du canton du même nom en 1792. Le 1er thermidor an III, nommé conseiller général de la Gironde, il reprit ses fonctions de juge de paix, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Bernard (François-Antoine), syndic de chapitre et législateur; était syndic du chapitre de Wissembourg quand il fut élu, le 31 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par les dix villes impériales d'Alsace; n'y siégea que très peu de temps puisqu'il donna sa démission le 3 novembre de la même année.

Bernard (Pierre), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Héry (Yonne) le 3 juillet 1755 de « sieur Jean-Baptiste Bernard, contrôleur des actes du bureau dudit Héry, et de demoiselle Françoise-Claudine Chamereau », mort à Sens (Yonne) le 23 avril 1833; était avocat et devint en 1790 l'un des administrateurs du département de l'Yonne. Le 2 septembre 1791, élu par ce département, député à la Législative, il prit place à gauche; et, rallié plus tard au 18 brumaire, il fut nommé conseiller de préfecture à Auxerre le 9 germinal an VIII.

Bernard (Joseph), cultivateur et législateur, né à Ugny (Meuse) le 28 juillet 1745; était cultivateur et maire d'Ugny, quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Meuse à la Législative. A l'expiration de son mandat il retourna dans son pays et reprit ses travaux agricoles.

Bernard (Nicolas-Joachim), procureur syndic et suppléant à la Législative, né à Longwy (Moselle) en 1758, de « Joachim Bernard, notaire et procureur de Longwy et de Marie-Dieudonnée Barthelemy »; était procureur syndic du district de Longwy, quand il fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de la Moselle à la Législative.

Bernard (Marc-Antoine-François), chirurgien et législateur, né à Cadenet (Vaucluse), le 29 octobre 1755, de « Pierre Bernard, et de Madeleine Favet », exécuté à Paris le 22 janvier 1794; était chirurgien à Tarascon, et devint en 1790, l'un des administrateurs des Bouches-du-Rhône. Le 7 septembre 1792, il fut élu, par ce département, suppléant à la Convention et n'y siégea qu'après l'expulsion de Barbaroux. Girondin comme lui et fédéraliste reconnu, il fut décrété d'arrestation, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné et exécuté le 3 pluviôse an II.

Bernard de Charpieux, fut un moment haut juré du Rhône et devint maire de Lyon. Le 23 vendémiaire an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur.

Bernard de Montessus. — Voir Rully (de).

Bernard de Saint-Affrique (Louis), ministre protestant et législateur; était ministre protestant à Saint-Affrique, quand il fut élu, le 7 novembre 1792, par l'Aveyron, membre de la Convention, siégea parmi les modérés et dans le procès du roi vota « pour que Louis XVI fût enfermé dans un lieu sûr, pendant la durée de la guerre, pour être banni ensuite » ; fut envoyé pendant très peu de temps en mission à l'armée du Nord. Le 23 vendémiaire an IV, élu député de l'Aveyron au conseil des Cinq-Cents, il devint le secrétaire de cette Assemblée, et président de l'an V à l'an VI. A l'expiration de son mandat, il se retira dans son pays.

Bernard de Sassenay (Claude-Henry-Etienne, marquis), capitaine et législateur, né à Dijon (Côte-D'or), le 25 novembre 1760, de « haut et puissant seigneur messire François-Bernard, chevalier, vicomte de Chalon et de Sassenay, conseiller du roi en ses conseils et président à mortier du parlement de Bourgogne, et de haute et puissante dame madame Henriette-Flore Feydeau de Brou », mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 22 novembre 1840 ; était capitaine de dragons, quand il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Chalon-sur-Saône. Adversaire résolu des idées nouvelles, il siégea à droite et donna sa démission le 10 novembre de la même année. Sous la Restauration, il devint secrétaire des commandements de la duchesse de Berry. Le 3 juillet 1830, il fut élu député, comme légitimiste, par le collège du département de Saône-et-Loire ; mais son intransigeance royaliste ne l'empêcha pas de prêter serment à Louis-Philippe sans aucune restriction. Il ne fut pas réélu en 1831 et rentra dans la vie privée.

Bernard des Jeuzines (André-Antoine), président de tribunal et législateur, né à Corme-Royal (Charente-Inférieure), le 21 juin 1751, de « maître André Bernard, notaire royal, et de demoiselle Bénigne Garraud », mort en Amérique en 1819 ; était commandant de la garde nationale de Saintes et président du tribunal de district de cette ville, quand il fut élu, le 29 août 1791, député de la Charente-Inférieure à la Législative et réélu, par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention. Il prit place à la Montagne, et vota « la mort du tyran dans le plus bref délai » ; ensuite il entra au Comité de sûreté générale et fut envoyé en mission dans le Jura et dans la Côte-d'Or. Le 10 octobre 1793, il écrivait à la Convention : « Je me sers d'un papier de deuil trouvé dans le château du duc de Wurtemberg, pour vous apprendre que la principauté de Montbéliard est conquise à la France. J'y suis entré sans façon, ce matin, à six heures, avec le bataillon de nouvelle levée à Dole ; nous avons pris la ville sans peine et sans user de poudre. » Il partit ensuite pour organiser le nouveau département du Mont-Terrible. A son retour, il devint secrétaire de la Convention, après le 9 thermidor, président. En l'an III, il fut, sur la motion de Gouly, mis en arrestation, sous le prétexte qu'il était par trop révolutionnaire, mais l'amnistie du 4 brumaire an IV lui ouvrit les portes de sa prison. Sous la Restauration, il fut banni de France comme régicide et se réfugia en Belgique ; ayant été expulsé, il s'embarqua pour l'Amérique, fit naufrage près de Madère et mourut deux ans après.

Bernard des Sablons (Claude-Jean), officier municipal et législateur, né à Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), le 2 septembre 1757, de « Léonard Bernard, et de Marguerite Charmeux », mort à Moret le

16 novembre 1831; était officier municipal à Moret, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par le département de Seine-et-Marne, membre de la Convention. Il siégea parmi les Girondins et motiva ainsi son vote dans le procès du roi : « Louis mérite la mort, mais j'en demande la suspension jusqu'à l'acceptation de la Constitution. » Ayant ensuite été considéré comme complice des Girondins, il fut des 73 conventionnels décrétés d'arrestation, et mis en liberté après le 9 thermidor. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents, en sortit en l'an VI, et quitta la vie politique.

Bernard-Dutreil (Nicolas-Charles), sénéchal, sous-préfet et législateur, né à Châteaubriant (Loire-Inférieure), le 18 mars 1746, de « noble maître Jean-Louis Bernard-Dutreil, avocat à la cour et lieutenant de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Châteaubriant, et de dame Marie-Anne Gizard », mort au Grand-Auverné (Loire-Inférieure) le 18 mars 1833; était sénéchal au moment de la Révolution. Sous le Consulat, le 17 germinal an VIII, nommé sous-préfet de Châteaubriant, il devint commissaire du gouvernement près le tribunal de Redon. Le 10 août 1810, il entra au Corps législatif pour y représenter la Loire-Inférieure. Sous la Restauration il se tint à l'écart et se retira au Grand-Auverné.

Bernardi (Joseph-Elzéar-Dominique de), jurisconsulte, magistrat, législateur et membre de l'Institut, né à Monieux (Vaucluse), le 16 mars 1751, de « sieur Joseph-Elzéar de Bernardi et de dame Louise-Madeleine de Monge du Caire », mort à Monieux le 25 octobre 1824; était jurisconsulte au moment de la Révolution, fut loin de s'enthousiasmer des événements accomplis et fut arrêté comme suspect en 1793; remis en liberté, il émigra, ne rentra en France qu'après le 9 thermidor et devint président du tribunal criminel de Vaucluse. Le 23 germinal an V, élu, par ce département, au conseil des Cinq-Cents prit la défense des émigrés. Au 18 fructidor, il fut expulsé du conseil et se rallia ensuite au coup d'État de brumaire. Le 22 prairial an VIII, Bonaparte le nomma chef de division des affaires civiles au ministère de la justice. Il entra à l'Institut en 1812, et fut décoré de la Légion d'honneur en 1814. Sous la Restauration, il devint, en 1816, censeur royal. On a de lui les œuvres suivantes : *Théorie nouvelle des lois civiles ; Cours complet de droit civil français ; histoire du droit public et privé de la France ; de l'influence de la philosophie sur les forfaits de la Révolution.*

Bernardin (Jean-Baptiste), avocat, conseiller de préfecture magistrat et législateur, né à Melle (Deux-Sèvres), le 16 octobre 1764, de « Abraham Bernardin, marchand, et de demoiselle Marguerite Challe », mort à Melle, le 29 décembre 1827; était avocat quand la Révolution éclata, devint président de district, et l'un des administrateurs des Deux-Sèvres, le 19 germinal an VII, conseiller de préfecture, entra dans la magistrature et fut nommé procureur impérial à Bressuire. Le 10 mai 1815, il fut élu, par les Deux-Sèvres, représentant à la Chambre des Cent-Jours, se rallia ensuite aux Bourbons qui lui conservèrent son poste de magistrat et mourut conseiller à la cour royale de Poitiers.

Bernardin de Saint-Pierre (Jacques-Henri), publiciste né au Havre (Seine-Inférieure) le 19 janvier 1737, mort à Eragny (Oise) le 21 janvier 1814; fut nommé par le roi le 20 juillet 1792, intendant du jardin des plantes, et le 19 brumaire

an III, il devint professeur à l'école normale de Paris. On a de lui : *Vœux d'un solitaire ; la Chaumière indienne ; les Études de la nature ; les Harmonies de la nature.*

Berne (occupation de). Le 11 floréal an VI, cette ville fut prise par les Français. Berne est une des plus importantes villes de la Suisse et est baignée par l'Aar.

Berneron (Benoit-Guérin), officier général, né à Saint-Clair (Manche), en 1745; entra dans l'armée en 1756, comme enseigne au régiment du Boulonnais et devint, en 1772, lieutenant avec commission de capitaine au régiment de l'Isle de France. Sous la Révolution, le 23 mai 1792, il fut nommé adjudant général chef de bataillon, et le 9 septembre de la même année, adjudant général, chef de brigade ; promu, le 8 mars 1793, général de brigade et suspendu, comme noble, le 1er juin 1793.

Berneron (Jean-François, chevalier de), officier général, né à Romans (Drôme), le 20 janvier 1729, de « monsieur Joseph Berneron et dame Elisabeth Combe, ses père et mère »; entra dans la carrière militaire devint mestre de camp le 6 juin 1771, adhéra à la Révolution francaise, fut promu, le 1er mars 1791, maréchal de camp et retraité en même temps.

Bernier (Louis-François), cultivateur et législateur, né à Passy-en-Vallois (Aisne) le 28 décembre 1754, mort à Marizy-Sainte-Geneviève (Aisne) le 12 avril 1823; était cultivateur à Marizy, quand il fut élu, le 9 septembre 1791, député de l'Aisne à la Législative. Il se fit peu remarquer dans cette Assemblée et à l'expiration de son mandat, il retourna à Marizy et s'occupa exclusivement d'agriculture.

Bernier (Louis-Toussaint-Cécile), avocat, législateur et magistrat, né à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), le 20 janvier 1761, de « Toussaint Bernier, marchand, et de Cécile-Euphrosine Juvigny », mort à Vareddes (Seine-et-Marne) le 26 novembre 1801 ; était avocat à Meaux, quand il fut élu, le 8 septembre 1792, par Seine-et-Marne, membre de la Convention. Il siégea parmi les modérés et dans le procès du roi, il vota pour « la détention provisoire jusqu'au vote de la Constitution ». Après le 9 thermidor il fut envoyé en mission dans les départements d'Eure-et-Loir et de l'Eure, s'y fit remarquer en quelque sorte par son insuffisance. Le 4 vendémiaire an IV, il fut élu par son département député au conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, Bernier fut nommé commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Meaux ; ayant ensuite adhéré au coup d'Etat de brumaire, il remplit les mêmes fonctions près le tribunal civil.

Bernier (Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie), évêque concordataire, né à Daon (Mayenne) le 31 décembre 1764, mort à Paris le 1er octobre 1806; comme prêtre, refusa de prêter le serment civique, parvint à force de ruse à éviter, en 1792, la déportation, absolument inféodé aux Bourbons, devint l'un des chefs vendéens; mais quand il s'aperçut que ces derniers étaient à jamais anéantis, que le retour des Bourbons, ses maîtres, était pour l'instant plus que problématique, il offrit sa médiation à Bonaparte, aussi, après la signature du Concordat, fut-il nommé évêque d'Orléans.

Bernier (Joseph), contrôleur de contributions et législateur, né à Château-Gontier (Mayenne) le 16 novembre 1775; était contrôleur des contributions directes à Château-Gontier, quand il fut élu, par cet arrondissement, le 11 mai

1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Bernigaud de Grange (Jean-Louis), lieutenant général de bailliage et législateur, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) le 25 mars 1740, mort à Paris le 29 mars 1798 ; fut pourvu, le 24 janvier 1770, de la charge de lieutenant général au bailliage, chancellerie et siège présidial de Chalon-sur-Saône. Le 3 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Chalon-sur-Saône. Il siégea à droite et protesta avec les partisans de l'ancien régime contre les décrets de la Constituante.

Bernis (de). — Voir Pierre.

Bernon de Montélégrier (Gabriel-Gaspard-Achille-Adolphe, baron de), officier général, né à Romans (Drôme), le 6 janvier 1780, de « Jean-Gabriel Bernon de Montélégrier, maréchal de camp, et de demoiselle Hovelin de Bavillier », mort à Bastia le 2 novembre 1825 ; embrassa la carrière militaire, fit très jeune les guerres de la Révolution, mais principalement celles de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur, promu général de brigade, et général de division sous la Restauration

Bernuzot (Pierre-François), législateur, fut élu, le 22 germinal an V, député des Bouches-du-Rhône au conseil des Anciens. Son mandat expiré, il alla habiter Versailles.

Berquier-Neuville (Pierre-Jacques-Augustin), traducteur et législateur, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 4 septembre 1760, mort à Boulogne, le 18 janvier 1840; était traducteur dans une imprimerie de Paris, quand en 1792, il devint administrateur du district de Boulogne-sur-Mer, fut suspendu comme suspect et réintégré après le 9 thermidor. Le 11 brumaire an VI, il fut nommé secrétaire général de l'administration centrale du Pas-de-Calais, ensuite juge de paix du canton de Boulogne-sur-Mer, et le 26 germinal an III, il fut élu député du Pas-de-Calais au conseil des Cinq-Cents. Partisan de Bonaparte après son coup d'Etat, Berquier-Neuville entra le 4 nivôse an VIII au corps législatif et en sortit en l'an XII. En 1819, il fut nommé receveur municipal.

Berruti (Pierre-François-Marie), magistrat et homme politique, né à Portocomaro (Italie), le 13 octobre 1770, de « François-Marie Berruti et de Marie Ferrary »; était juge au tribunal de première instance, quand il fut élu, en 1806, candidat au Corps législatif, mais n'ayant pas été agréé par le Sénat conservateur, il n'y siégea pas.

Berruyer (Jean-François), officier général, né à Lyon (Rhône), le 6 janvier 1737, de « Louis Berruyer et d'Anne Brochet », mort à Paris le 17 avril 1804; entra dans l'armée en 1753 comme soldat dans le régiment d'Amont-infanterie et nous le retrouvons sous la Révolution, le 23 novembre 1791, chef de brigade. Le 13 mars 1792, promu général de brigade, il fut suspendu le 1er janvier 1793. Sous la monarchie il avait fait les campagnes de 1756 à 1762 en Allemagne, celles de Corse de 1768 à 1769 et dans ces différentes campagnes fut blessé 14 fois. Le 13 vendémiaire an IV, il fut employé en Vendée et devint ensuite inspecteur général de cavalerie sous le Directoire, et commandant en chef de l'Hôtel des Invalides. Il était membre de la Légion d'honneur.

Berruyer (Pierre-Marie), officier gé-

néral, né à Paris le 19 novembre 1780, du « précédent, et de Antoinette Nicolle Caubet », mort à Paris le 6 juillet 1816; embrassa, comme son père, la carrière militaire, fit les campagnes de l'Empire, et fut fait membre de la Légion d'honneur. Le 18 février 1814, promu général de brigade; sous la Restauration, il fut nommé général de division.

Berry (Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de), prince, officier général et législateur, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 24 janvier 1778, de « Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, et de Marie-Thérèse de Savoie », mort à Paris le 14 février 1820; suivit son père en émigration et devint commandant des chasseurs nobles de l'armée des princes. Après l'armistice de Léoben, il prit du service dans l'armée russe pendant quelque temps, revint en Angleterre et conspira contre le gouvernement de Bonaparte. Pendant les Cent-Jours, il alla à Gand, et, au retour définitif des Bourbons, fut nommé président du collège électoral du département du Nord (1815). Le 13 février 1820, il fut poignardé par Louvel en sortant d'une représentation de l'Opéra, et mourut quelques heures après.

Bertani (Joseph-Marie-Gaëtan), avocat et homme politique, né à Castell-Arguelo (Taro), le 12 septembre 1771, de « monsieur Antoine Bertani, enseigne, et Angéline Pallastrelli, épouse »; était avocat à Parme quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif; mais, n'ayant pas été agréé par le Sénat conservateur, il n'y siégea pas.

Berteaux (Nicolas-François), secrétaire général de préfecture et législateur, né à Metz (Moselle), le 10 octobre 1743, de « Pierre Berteaux, greffier de la maréchaussée des Trois-Evêchés, et de Marie-Anne Henri », mort à Metz le 3 mai 1820; était, sous l'ancien régime, secrétaire de l'administration provinciale, et devint, sous le Consulat, secrétaire général de la préfecture à Metz. Le 9 thermidor an X, il entra au Corps législatif pour y représenter la Moselle. Il y siégea parmi les fidèles inféodés à la politique de Bonaparte.

Bertereau (Louis), curé et législateur, né à Saint-Germain-le-Gaultier (Sarthe) en 1734, mort en 1796; était curé de Teillé, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée du Maine. Il siégea à gauche, prêta le serment civique, et, jusqu'à la fin de la session, tous ses votes furent acquis aux innovations.

Bertezène (Jean-Etienne-Antoine), avocat et législateur, né à Saint-Jean-du-Gard (Gard) le 15 mars 1759, mort au même lieu le 20 juin 1840; était avocat quand il fut élu, le 9 septembre 1792, suppléant à la Convention, par le département du Gard, et admis à y siéger, le 13 janvier 1793, en remplacement de Tavernel, démissionnaire. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort avec sursis ». Le 21 vendémiaire an IV, le même département l'élut député au conseil des Cinq-Cents. Il accepta le fait accompli au 18 brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XIII. Il ne fit plus parler de lui jusqu'en 1816, où il fut banni comme régicide.

Berthault (Jacques, dit Bertaux), officier général, né à Caen (Calvados), le 12 juin 1733, de « Pierre Berthault et de Françoise Jean », mort à Rocroi (Ardennes) le 21 novembre 1799; débuta comme soldat en 1748, devint major de place à Rocroi, fut promu, le 30 juillet 1793, général de brigade, et suspendu le 11 brumaire an II.

Berthelemy (Jean-Simon), artiste, né à Laon (Aisne), le 5 mars 1743, de « Jean-Joseph Berthelemy, sculpteur, et de Marguerite Duchange », mort à Paris, le 1er mars 1811; étudia sous la direction de Noël Halle la peinture, devint peintre d'histoire, remporta le grand prix, fut envoyé à Rome, reçu membre de l'académie pour son tableau représentant *Apollon qui ordonne au Sommeil et à la Mort de rendre le corps de Patrocle à sa famille*. Il réussit surtout dans les grands plafonds, principalement ceux de Fontainebleau, du Muséum et du Luxembourg.

Berthelmy (Etienne-Ambroise), ingénieur, officier général et législateur, né à Vauvillers (Haute-Saône), le 24 septembre 1764, de « Claude-Adrien Berthelmy, et d'Anne-Angélique Munier, son épouse », mort à Paris, le 24 juin 1841; était ingénieur des ponts et chaussées dans la Corrèze, quand il s'engagea, en 1791, dans un bataillon de volontaires. Il prit part à l'attaque de Mayence, fit les campagnes de 1792 et 1793, et proposa de couper la retraite aux Anglais en marchant sur Furnes. On prétexta que Berthelmy était trop jeune pour donner de semblables conseils, et de ce chef, on l'arrêta quelque temps, l'enferma à la Conciergerie, mais Hoche étant intervenu en sa faveur, il fut mis en liberté; il fut ensuite envoyé à l'armée des Pyrénées, en l'an III fut promu maréchal de camp. Le 22 germinal an VI, il fut élu député de la Corrèze au conseil des Cinq-Cents, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, envoyé ensuite dans la Moselle, comme commissaire central. Ayant refusé de reprendre du service en 1811, il renonça aux fonctions publiques.

Berthemy (Pierre-Augustin), officier général, né à Montierender (Haute-Marne), le 16 mai 1778, de « Pierre Berthemy, officier », mort à Paris, le 31 janvier 1855; embrassa la carrière militaire, fit toutes les campagnes de l'Empire, devint membre de la Légion d'honneur et fut promu général de brigade.

Berthereau (Thomas, chevalier), procureur au Châtelet, législateur et magistrat, né à Coulommiers (Seine-et-Marne), le 22 novembre 1733, de « Nicolas Berthereau, procureur au bailliage de Coulommiers, et de Marguerite Lamartinière », mort à Paris le 22 septembre 1817; fut pourvu, le 3 août 1763, de la charge de procureur au Châtelet de Paris. Le 16 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la ville de Paris, adhéra plus tard à Bonaparte qui le nomma président du tribunal de première instance de Paris; fut fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, et le 21 décembre 1808, créé chevalier de l'Empire. Il prit sa retraite et fut promu officier de la Légion d'honneur en janvier 1811 et nommé président honoraire le 15 octobre 1815.

Berthereau (Francois-Etienne), juge et législateur; était juge à Mortagne, quand il fut élu, le 24 germinal an V, député de l'Orne au conseil des Anciens. A l'expiration de son mandat, il retourna à Mortagne, et reprit ses fonctions de juge.

Berthezène (Pierre, baron de), officier général et législateur, né à Vendargues (Hérault), le 24 mars 1775, de « Jacques Berthezène, maître traceur, et de Marguerite Causse », mort à Vendargues le 9 octobre 1847. S'engagea dans l'armée des Pyrénées-Orientales en 1793, puis fut employé au siège de Toulon, et ensuite à l'armée d'Italie; monta rapidement en grade et devint colonel en 1807, membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII, et officier du même ordre en 1807.

et le 19 mars 1808, fut créé baron de l'Empire. Il se distingua particulièrement à Wagram, et fut promu général de brigade, fit partie de la grande armée, assista à la bataille de la Moskova, et gagna sur les champs de bataille de Lutzen et de Bautzen le grade de général de division ; fut fait prisonnier à Dresde et ne recouvra sa liberté qu'après l'abdication de l'Empereur. Pendant les Cent-Jours, nous le retrouvons à Fleurus, à Bierge et à Namur. Sous la Restauration un instant éloigné, il se réfugia en Belgique. En 1830, désigné pour commander la première division de l'armée expéditionnaire d'Afrique, il eut l'honneur non seulement de débarquer le premier, mais aussi de s'emparer d'une position turque défendue par 18 bouches à feu. Louis-Philippe, après son avènement au trône, le fit grand-croix de la Légion d'honneur, gouverneur de l'Algérie en 1831 et pair de France le 11 octobre 1832.

Berthier (Pierre), président du grenier à sel, bailli et législateur, né à Nemours (Seine-et-Marne) le 14 mars 1723, mort à Paris le 10 janvier 1790; fut pourvu, le 23 décembre 1750, de la charge de président du grenier à sel de Nemours, devint ensuite bailli de Puiseaux. Le 16 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Nemours, mais n'y siégea que très peu de temps, étant mort dix mois après son élection.

Berthier (Louis-Alexandre, prince de Wagram et de Neuchâtel), maréchal de France et législateur, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 20 septembre 1753, de « Monsieur Jean-Baptiste Berthier, lieutenant réformé au régiment royal-Comtois, ingénieur ordinaire des camps et armées du roi, et de dame Marie-Françoise Lhuillier de La Serre, sa légitime épouse », mort à Bamberg (Bavière) le 1er juin 1815; entra dans l'armée en 1770, servit en Amérique sous La Fayette, devint en 1789, major général de la garde nationale de Versailles. Arrivé rapidement de grade en grade à celui de général de brigade (22 mai 1792), il fut un instant suspendu (septembre 1792), et réintégré le 15 ventôse an II. Promu général de division en l'an IV, il devint le chef d'état-major de l'armée d'Italie et fut chargé par Bonaparte d'apporter au Directoire le traité de Campo-Formio, devint ensuite commandant général de l'armée d'Italie en remplacement de Bonaparte, s'empara de Rome et y organisa l'administration républicaine. Lors de l'expédition d'Egypte, Berthier accompagna Bonaparte avec le grade de chef d'état-major de l'armée, quand il revint en France, il l'aida puissamment à faire réussir le coup d'Etat de brumaire, et le 21 du même mois, fut nommé ministre de la guerre, retourna en Italie comme général en chef de l'armée. Après Marengo il fut chargé d'organiser le Piémont, revint en France pour redevenir ministre de la guerre (16 ventôse an IX). A la proclamation de l'Empire, il fut nommé maréchal de France (28 floréal an XII), chef de la première cohorte et grand-cordon de la Légion d'honneur, grand veneur, major général de la grande armée. Le 31 mars 1806, il fut créé prince souverain de Neuchâtel, et le 30 décembre 1809, prince de Wagram, ensuite président du collège électoral du Pô (10 janvier 1812). En 1814, il n'eut rien de plus pressé que d'abandonner l'Empereur et de se rallier à Louis XVIII. Ce dernier le nomma pair de France (4 juin 1814) et capitaine des gardes. Très perplexe, Berthier ne sut quel parti prendre au retour de l'île d'Elbe, ce qui fit dire à Napoléon : « Je ne veux d'autre vengeance de cet imbécile de Berthier que de le

voir dans son costume de capitaine des gardes de Louis XVIII. » Dans son *Mémorial de Sainte-Hélène* il ajoute : « J'ai été trahi par Berthier, véritable oison que j'avais fait une espèce d'aigle. » Berthier honteux alla se réfugier à Bamberg (Bavière) et, dans un accès de folie, se précipita des fenêtres du château sur le pavé et se tua.

Berthier (Louis-César-Gabriel, comte), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 4 mai 1765, mort à Grosbois le 18 août 1819, frère du précédent; embrassa la carrière militaire, et prit part aux guerres de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et arriva rapidement de grade en grade à celui de général de brigade. A sa mort arrivée en 1819, il était général de division et commandeur de la Légion d'honneur.

Berthier (Victor-Léopold), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 12 mai 1770, mort à Paris le 21 mars 1807, troisième frère, du maréchal de ce nom; comme ses deux frères il appartint à l'armée, fit également les guerres de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et mourut à Paris en 1807.

Bertholet (Claude-Louis, comte), médecin, membre de l'Institut et législateur, né à Talloires (Mont-Blanc), le 9 décembre 1748, de « Louis Berthollet (*sic*), notaire à Talloires, et de Philiberte Donyer », mort à Arcueil (Seine) le 6 novembre 1822; vint à Paris et se fit naturaliser Français en février 1788, recevoir docteur médecin et devint le médecin du duc d'Orléans. Ses nombreux et remarquables travaux comme chimiste le firent entrer à l'Académie des Sciences. Sous la Révolution il fut nommé professeur de chimie de l'Ecole polytechnique (19 brumaire an III). Il fit partie, comme savant, de l'expédition d'Egypte et se lia très étroitement avec Bonaparte. Celui-ci, après son coup d'Etat, le fit entrer au Sénat conservateur (nivôse an VIII), nommer membre de la Légion d'honneur (vendémiaire an XIII) et grand-officier du même ordre le 25 prairial suivant. En 1814, Bertholet vota la déchéance de l'Empereur et se fit nommer pair de France par Louis XVIII. Dans le procès du maréchal Ney il vota pour la déportation et se montra ensuite l'un des défenseurs des libertés octroyées par la Charte.

Bertholio (Antoine-René-Constance), ministre de France, né à Avignon (Vaucluse), mort à Anvers le 2 juin 1812; fut reçu avocat en parlement en 1795, coopéra au *Répertoire de jurisprudence de Guyot*, publia un *Ultimatum à Monseigneur l'Archevêque de Nancy*, devint ensuite secrétaire de légation.

Berthomier de Lavilette (Jean-Gilbert), avocat et législateur, né à Vitray (Allier) le 19 mai 1742. Etait avocat en parlement quand il fut pourvu, le 10 janvier 1767, de la charge de procureur du roi en la chancellerie de la Bruyère-Laubépin et Cerilly. Le 25 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Moulins. Son mandat terminé, il retourna dans son pays et y reprit sa profession d'avocat.

Berthot (Clément-Louis-Charles), avocat, législateur et sous-préfet, né à Vaux (Haute-Marne), le 17 février 1758, de « monsieur Jean-Louis Berthot, notaire royal, et de Suzanne Grand », mort à Vaux le 26 septembre 1832; était avocat quand il devint, sous la Révolution, président de l'administration centrale du département de la Haute-Marne. Le 22 germinal an V il fut élu, par le même département, député au conseil des Cinq-Cents.

Ayant adhéré au coup d'Etat de brumaire, il fut, le 9 germinal an VIII, nommé sous-préfet de Langres, poste qu'il occupa pendant la durée de l'Empire et sous la Restauration jusqu'à sa retraite, le 6 août 1828.

Berthoud (Louis), horloger de la marine, mort à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 17 septembre 1813; devint horloger de marine et inventa les châssis de compensation et fit des montres marines que les navigateurs préférèrent même à celles de son oncle. On a de lui : *Entretien de l'horlogerie à l'image de la marine.*

Bertier (Antoine), commerçant, propriétaire et législateur, né à Nancy (Meurthe), le 24 septembre 1761, de « sieur Thimothée-Sébastien Bertier, marchand magasinier, et de Françoise Robert », mort à Roville (Meurthe) le 4 décembre 1854; fut comme son père commerçant et alla s'établir à Saint-Domingue, où il réalisa une grande fortune, revint en France en 1789, adhéra à la Révolution et devint à Nancy officier de la garde nationale. Très riche propriétaire à Roville, il faisait valoir son domaine quand il apprit que l'insurrection de Saint-Domingue avait réduit à néant les établissements qu'il possédait dans cette colonie. Il se remit à l'œuvre et s'occupait activement d'améliorations agricoles quand il fut nommé juge de paix. Le 10 mai 1815, il fut élu par la Meurthe, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et vota avec le parti le plus avancé dans cette courte législature. Sous la Restauration, il montra une certaine indépendance quand, au passage du comte d'Artois, il lui rappela dans une allocution, le sort des Stuarts, ce qui lui valut quelques jours de détention. Il continua à s'occuper de politique dans le sens le plus libéral et ne voulut rien accepter des Bourbons. Il mourut à l'âge de 93 ans.

Bertier de Sauvigny (Louis-Benigne-François de), intendant, né à Paris, le 24 mars 1742, de « Louis-Jean de Bertier, seigneur de Sauvigny, maître des requêtes ordinaires du roi, et de Louise-Bernarde Durey d'Harnoncourt », mort à Paris le 23 juillet 1789; était maître des requêtes en 1763 et intendant de la généralité de Paris en 1768. Gendre de Foulon, il manifesta hautement contre Necker, devint un spéculateur éhonté avec son beau-père, monopolisa et accapara les blés. Arrêté à Compiègne, on lui donna une escorte de 400 cavaliers pour le ramener à Paris. La foule, qui alla au-devant de lui, arrivée près de l'église Saint-Merry, voulut lui faire baiser la tête sanglante de son beau-père Foulon, et en route, malgré les efforts de La Fayette il tomba percé de coups.

Bertin (François), amodiateur et suppléant aux Etats généraux, né à Mars-la-Tour (Moselle); était amodiateur dans sa ville natale, quand il fut élu, le 17 mars 1789, suppléant de Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Metz, mais n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bertin (Louis), évêque constitutionnel, né à Mauriac (Cantal) le 27 août 1751, mort à Mauriac le 21 décembre 1822; était curé quand il fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel du Cantal.

Bertin (Jean), agriculteur et législateur, né à Guignen (Ille-et-Vilaine) en 1750, mort à Paris le 17 mars 1803; s'occupait d'agriculture quand il entra le 6 germinal an X, au Corps législatif, pour y représenter le département d'Ille-et-Vilaine. Très dévoué au gouvernement de Bonaparte il devint, après l'expiration de son mandat, conseiller de préfecture, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Bertin (Nicolas), officier général né à Ambrief (Aisne), le 26 juillet 1752, de « Jean-Louis Bertin, laboureur, et de Marguerite Vilain, ses père et mère », mort à la Ferté-Milon (Aisne) le 1er mai 1816; entra dans l'armée le 8 mars 1770 comme cavalier au régiment de Champagne; devint, le 12 mars 1793, capitaine de la légion belgique, fut promu le 2 octobre 1793, général de brigade, suspendu par le conventionnel Duquesnoy, et réintégré par le Comité du Salut public et breveté général avec rappel.

Bertolin (François-Boniface-Joseph), avocat et homme politique, né à Verres (Doire), le 7 juin 1764, de « Jean-Joseph Bertolin et de Marie-Benoite Thibat »; était avocat à Verres quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement d'Aoste, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas agréé par le Sénat conservateur, et n'y siégea pas.

Berton (Jean-Baptiste, chevalier), officier général, né à Euilly (Ardennes), le 15 juin 1767, de « Jean Berton et de Anne-Thérèse Warin, sa femme », mort à Poitiers (Vienne) le 3 octobre 1822; appartenait à l'armée et devint, le 30 mai 1813, général de brigade et à la rentrée des Bourbons en 1814, fut mis en non-activité. Au retour de l'île d'Elbe, il fut envoyé en mission dans le Midi; mais, au retour définitif de Louis XVIII, il fut arrêté et détenu à l'Abbaye. Remis en liberté le 16 mai 1816, il fut mis à la retraite le 13 septembre 1820. Le 17 juin 1822, Berton fut arrêté comme conspirateur et le 11 septembre suivant, condamné à mort par la cour d'assises de Vienne, et exécuté le 5 octobre suivant.

Berton de Balbes. — Voir Crillon (de).

Bertrand (Pierre), avocat et législateur, né à Saint-Flour (Cantal) le 21 mars 1747, de « Mathieu Bertrand, notaire, et de demoiselle Marguerite Apelin », mort à Saint-Flour le 20 août 1820; était avocat en parlement quand il devint procureur du roi en l'hôtel de ville de Saint-Flour. Le 26 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Saint-Flour. A l'expiration de son mandat, il devint juge de district.

Bertrand (Louis-Marie), assesseur, législateur et magistrat, né en 1760, mort à Dijon (Côte-d'Or) en septembre 1819; était assesseur au conseil supérieur de la colonie de l'île de Bourbon, quand il fut élu par cette colonie, député aux États généraux; mais, n'étant arrivé qu'après l'expiration de la Constituante, il ne put y siéger et fut alors accepté exceptionnellement comme député à la Législative, bien que les colonies ne dussent pas être représentées dans cette Assemblée. Son mandat terminé, il retourna à l'île Bourbon comme procureur général syndic (pluviôse an II), devint président du tribunal criminel (prairial an XII) et président du tribunal d'appel (thermidor an VI). Il revint ensuite en France et fut nommé juge à la cour d'appel de Dijon, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Bertrand (Bernard), curé et suppléant à la Législative, né à Reynier (Basses-Alpes); était curé de sa ville natale quand il fut élu deuxième suppléant des Basses-Alpes à la Législative, mais n'y siégea pas.

Bertrand (Antoine-Marie), négociant, maire et homme politique, né à Lyon (Rhône) en 1752, fusillé à Paris le 10 octobre 1796; était négociant manufacturier quand il devint maire de Lyon, habita Paris et se compromit dans la conspiration dite du camp de Gre-

nelle; fut arrêté, jugé par une commission militaire, condamné à mort le 18 vendémiaire an V, et fut immédiatement fusillé.

Bertrand (Antoine), homme de loi, législateur et sous-préfet, né à Saint-Flour (Cantal), le 14 septembre 1749, de « Mathieu Bertrand, notaire, et demoiselle Marguerite Apelin », mort à Saint-Flour le 6 novembre 1816; était avocat dans sa ville natale quand il devint, en 1790, secrétaire général du département du Cantal. Le 6 septembre 1792 il fut élu, par le même département, suppléant à la Convention, mais ne fut appelé à y siéger qu'en nivôse an III, en remplacement de Carrier, condamné à mort. Il entra ensuite au conseil des Anciens (22 vendémiaire an IV). Ayant adhéré au coup d'État de brumaire, il fut nommé, le 18 germinal an VIII, sous-préfet de Murat, poste qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire.

Bertrand (Louis-Jacques-François de Paule), homme de loi et suppléant à la Convention, né à Compiègne (Oise); était homme de loi dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de l'Oise à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bertrand (Isaac), négociant et législateur, né à Bischwiller (Bas-Rhin) en novembre 1760; était négociant à Bischwiller, ensuite commandant civil de l'armée du Rhin, lorsqu'il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Bas-Rhin au conseil des Cinq-Cents. Dans cette Assemblée, Bertrand s'occupa spécialement des questions économiques et financières.

Bertrand (Antoine-Joseph, baron), officier général, né à Vireux (Ardennes) le 15 février 1767, mort à Bertrange (Moselle) le 18 mai 1735; entra dans l'armée le 14 juin 1784, au 4e régiment d'artillerie, devint sous la Révolution, le 1er août 1791, sous-lieutenant au 1er bataillon des Ardennes et le 11 février 1793, capitaine des canonniers dudit bataillon; fut ensuite, le 23 prairial an II, promu adjudant général, chef de bataillon; obtint, le 25 prairial an XII, la croix de la Légion d'honneur et devint général de brigade.

Bertrand (Alexandre-Edme Gabriel), magistrat et législateur, né à Boulages (Aube), le 13 mars 1758, de « monsieur Denis-Edme-Zorabel Bertrand, lieutenant, et de Marguerite Merlin »; était substitut du procureur impérial à Arcis-sur-Aube, quand il fut élu, le 8 mai 1815, par ce dernier arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature il reprit ses fonctions judiciaires.

Bertrand (Henri-Gratien, comte), officier général et législateur, né à Châteauroux (Indre), le 28 mars 1773, de « Henri Bertrand, maître particulier des eaux et forêts au bailliage de Châteauroux et de Marie-Antoinette Boucher », mort à Châteauroux le 31 janvier 1844; entra dans l'armée sous la Révolution, débuta comme élève sous-lieutenant à l'école du génie (septembre 1793) et en sortit lieutenant (brumaire an III); partit en Égypte comme capitaine, fut fait chef de brigade (prairial an VIII) promu général de brigade, le 19 fructidor de la même année, devint membre de la Légion d'honneur (frimaire an XII) et officier du même ordre, le 25 prairial suivant, prit part à la bataille d'Austerlitz, à celle de Friedland et prépara le passage du Danube, qui précéda la bataille de Wagram. Après la campagne de Russie, il fut nommé grand-maréchal du Palais en remplacement de Duroc qui venait d'être tué (novembre 1813), se trouva à Leipzig, revint ensuite à Paris et fut nommé, le 16 janvier 1814 aide-major général de

la garde nationale et de l'armée de Paris; de retour de l'île d'Elbe avec l'Empereur, celui-ci le nomma pair de France, mais à l'avènement des Bourbons, Bertrand, fidèle quand même à Napoléon définitivement tombé, poussa le dévouement jusqu'à l'accompagner à Sainte-Hélène, et ne voulut pas le quitter. Le 7 mai 1816, il avait été condamné à mort par contumace. Après la mort de l'Empereur en 1821, il revint en France, et, par une ordonnance de Louis XVIII, fut réintégré dans tous ses grades, et se retira dans ses domaines de l'Indre. Après la Révolution de 1830, Bertrand fut élu député de l'opposition par l'arrondissement de Châteauroux. Il siégea au centre gauche et vota pour la liberté de la presse. N'ayant pas été réélu en 1834, il renonça à la vie politique et mourut en 1844.

Bertrand (Edme-Victor), officier général, né à Géraudot (Aube), le 21 juillet 1769, de « monsieur Claude Bertrand et de dame Marie-Angélique Delorne », mort à Vermandovillers (Somme) le 15 janvier 1814; embrassa la carrière militaire au moment de la Révolution, fit toutes les guerres de cette période, ainsi que celles de l'Empire; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et, le 30 août 1813, promu général de brigade.

Bertrand de Geslin (Jean-Baptiste-Charles, baron), officier supérieur, et législateur, né au Luc (Var), le 10 septembre 1770, de « Jean-Baptiste-Louis Bertrand, capitaine au régiment de Languedoc-infanterie, et de dame Anne-Françoise Charles », mort au Luc le 6 octobre 1843; servit sous la Révolution se retira de l'armée chef de bataillon, alla habiter Nantes où il fut nommé maire et président du collège électoral de la Loire-Inférieure (1809). Créé baron de l'Empire (11 juillet 1810), il obtint la croix de la Légion d'honneur. Après la malheureuse campagne de 1812, Bertrand de Geslin offrit à l'Empereur (au nom de la ville de Nantes), 50 cavaliers équipés. Destitué de ses fonctions de maire par Louis XVIII, il reprit ce poste pendant les Cent-Jours et fut élu, par le département de la Loire-Inférieure, le 12 mai 1815, membre de la Chambre des représentants. Au retour définitif des Bourbons, il fut encore destitué, se présenta aux élections de 1821 contre le candidat royaliste, mais échoua. Il rentra alors dans la vie privée.

Bertrand de Greuille (Joseph, chevalier), tribun et magistrat, né à Châteauroux (Indre), le 20 octobre 1758, de « maître Joseph Bertrand, seigneur de Greuille, et de dame Marie Trotignon », mort à Châteauroux le 19 mars 1833; fut nommé, en juin 1790, vice-président du directoire du district de Châteauroux et conseiller général de l'Indre en 1792, ensuite accusateur public. Le 6 germinal an X, il entra au Tribunat, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, adhéra à l'établissement de l'Empire, et fut, après la disparition du Tribunat, nommé procureur général près la cour criminelle de l'Indre. Le 18 juin 1809, créé chevalier de l'Empire il devint officier de la Légion d'honneur. A la chute de Napoléon, il bouda quelques années les Bourbons, mais en 1819 fut nommé procureur du roi près le tribunal de 1[re] instance de Châteauroux, et en devint le président.

Bertrand de l'Hodiesnière (Charles-Ambroise), avocat et législateur, né à La Carneille (Orne) le 25 mai 1756, mort à La Carneille le 30 mars 1819; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 31 décembre 1781, de la charge d'assesseur au bailliage et vicomté y réunie à Falaise et, le 20 octobre 1784, de celle de procureur du roi au bailliage et

vicomté de Falaise. Il devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs du Calvados, et, le 6 septembre 1792, fut élu, par ce département, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota « la mort »; nommé ensuite membre de la commission des douze, favorable aux Girondins, il crut devoir s'en retirer avant le 31 mai, fut arrêté le 2 juin, sur la motion de Bourdon de l'Oise, écrivit au Comité de sûreté générale, « qu'il était victime d'une erreur », et, sur l'ordre de Saint-Just, fut mis en liberté. Son mandat expiré, il devint commissaire du Directoire exécutif dans le Calvados, et, le 25 germinal an VI, fut élu député au conseil des Cinq-Cents. Il fit au Directoire une opposition d'abord anodine, mais qui devint agressive par la suite; malgré cela, il s'opposa à la mise en jugement de Treilhard, de Merlin et de La Revellière; il fut également l'un des promoteurs du 18 fructidor. Au coup d'Etat de brumaire, il se montra hostile à Bonaparte et proposa qu'on lui retirât le commandement de la garde des consuls. Cette opposition le fit exclure des Cinq-Cents. Sous la Restauration, il fut banni comme régicide, mais put rentrer dans ses foyers avant de mourir.

Bertrand de Molleville (Antoine-François, comte de), intendant de Bretagne et ministre, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 25 août 1744, de « haut et puissant seigneur Marc-Antoine de Bertrand, chevalier, seigneur, marquis de Montesquieu-Volvestre, Labastide, Le Plau Saint-Christand, Molleville, et de haute et puissante dame Marie-Henriette de Paulo », mort à Paris le 19 octobre 1818; fut pourvu, le 18 octobre 1766, de la charge de conseiller du roi, Lay en la cour du parlement de Toulouse, et, le 26 janvier 1774, de celle de conseiller, maître des requêtes ordinaire en son hôtel. Le 4 octobre 1791, il fut nommé ministre de la marine et ne sut par ses tergiversations que mécontenter tout le monde, aussi bien la cour que l'Assemblée. On découvrit que, dans l'expédition de Saint-Domingue, il avait employé des ennemis de la patrie; cet acte souleva contre lui les honnêtes gens. Malgré les attaques justifiées dont il était l'objet de la part des patriotes de la Constituante, Louis XVI afficha alors ouvertement ses sympathies pour le ministre coupable, et précipita de ce fait sa perte. Il donna sa démission et fut chargé par le roi de diriger une police secrète contre les Jacobins. Il prépara à cet égard tout un plan pour arrêter la Révolution dans son essor; après le 20 juin 1792, dénoncé par Gohier comme préparant une nouvelle fuite du roi il fut décrété d'arrestation le 15 août, mais il sut s'y soustraire par sa fuite en Angleterre où il resta jusqu'en 1814. Les Bourbons, loin d'être reconnaissants pour les services rendus, le reçurent très froidement; c'est alors qu'il s'adressa à l'Empereur, en le remerciant d'abord de l'avoir fait rayer de la liste des émigrés, et essaya vainement de l'apitoyer sur son malheureux sort. Les événements désastreux de l'Empire, qui croulait de toutes parts, laissèrent Bertrand de Molleville dans sa situation on ne peut plus précaire. Il mourut peu de temps après et dans la misère.

Bertrand de Montfort (Louis-Antoine-François), lieutenant général de bailliage et le législateur, né au Buis (Drôme) le 3 décembre 1739, mort au Buis le 8 mars 1821; était lieutenant général au bailliage des baronnies, quand il fut élu, le 2 janvier 1789, député du Tiers aux Etats généraux, par la province du Dauphiné. Son mandat terminé, il retourna dans ses foyers, au Buis, où il vécut en dehors de la politique.

Bertrand de Sivray (Jean-Baptiste-

Louis, baron), officier général né au Luc (Var), le 23 août 1766, de « monsieur Jean-Baptiste-Louis Bertrand, lieutenant des grenadiers dans le régiment de Languedoc-infanterie, et de dame Anne-Françoise-Charles de Bertrand », mort au Luc le 3 juillet 1850; embrassa la carrière militaire, monta rapidement en grade, fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII et promu général de brigade le 5 juin 1809.

Bertucat (Claude-Mathieu-Nicolas), propriétaire et législateur; était propriétaire et maire de Paray-le-Monial, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention, par le département de Saône-et-Loire. Dans le procès du roi, il vota pour « la détention perpétuelle », et continua de siéger à la Plaine dans cette Assemblée. Le 26 prairial an IV, il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif du canton de Paray-le-Monial.

Béru (de). — Voir Lecourt.

Berville (Pierre-Joseph), avocat et législateur, né à Amiens (Somme) le 23 septembre 1751, mort à Charenton (Seine) le 2 mars 1832; fut pourvu le 29 septembre 1775, de la charge de procureur postulant au bailliage et bureau des finances d'Amiens. Apres 1789, il devint conseiller général, ensuite administrateur des hospices d'Amiens (an IV). Sous l'Empire, nous le retrouvons secrétaire général de la préfecture de la Somme. Le 11 mai 1815, il fut élu, par ce département, représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il siégea parmi les constitutionnels.

Besançon (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Besaucelle (Guillaume), évêque constitutionnel, né à Saissac (Aude) le 3 septembre 1712, mort à Carcassonne (Aude) le 3 février 1801; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de l'Aude et mourut à Carcassonne en 1801.

Besenval (Pierre-Victor, baron de), officier général, né à Soleure (Suisse), en 1722, de « Jean-Victor de Besenval, baron de Brunstadt, ambassadeur et de Catherine, comtesse Bielenska »; fit ses premières armes dans les campagnes de 1735, et devint l'aide de camp de Broglie; nommé lieutenant général, il fut chargé, en 1789, d'un commandement dans les troupes réunies autour de Paris, déserta son poste, prit la fuite, fut arrêté malgré son passeport et mis en jugement. Le Châtelet, absolument réactionnaire, l'acquitta; Besenval revint et demeura tranquillement à Paris jusqu'à sa mort en 1794.

Besiade (de). — Voir Avaray (d').

Beslay (Charles-Hélène-Bernardin), avocat, commerçant et législateur, né à Dinan (Côtes-du-Nord), le 1er septembre 1768, de « François-Marie Beslay, notaire, procureur de la juridiction royale de Dinan, et trésorier en charge de la paroisse, et demoiselle Guillemette-Françoise Néel », mort à Dinan le 12 octobre 1839; se fit d'abord recevoir avocat, puis fonda une maison de commerce dans son pays natal. Le 6 germinal an X, il entra au Corps législatif pour y représenter les Côtes-du-Nord, vit son mandat renouvelé le 2 mai 1809; il y siégea jusqu'en 1815. A cette époque, le 14 mai, il fut élu par le même département représentant à la Chambre des Cent-Jours; il avait voté au préalable la déchéance de l'Empereur. Le 4 octobre 1816, réélu comme député de l'opposition, il combattit les lois d'exception; fut encore réélu en 1820 et siégea à la gauche constitutionnelle, fit partie des 221, se montra sympathique à la Révolution de 1830 et

dans les Assemblées qui suivirent appartint jusqu'à sa mort au groupe des opposants libéraux.

Besnard (Pierre-Charles-Emmanuel), législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 31 janvier 1753; habitait l'île de la Réunion quand il fut élu par cette île, le 6 octobre 1793, membre de la Convention. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Anciens, comme député des colonies.

Besnard-Duchêne (Guillaume), avocat, législateur et magistrat, né à Montebourg (Manche), le 26 septembre 1747, de « maître Jacques Besnard et de demoiselle Jeanne Le Normand », mort à Saint-Vaast-la-Hougue (Manche) le 29 août 1826; fut pourvu, le 18 décembre 1771, de la charge de lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de Valognes, accepta modérément le nouvel état de choses, et fut élu, le 28 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Coutances. Plus tard, après le coup d'Etat de brumaire auquel il adhéra, nous le retrouvons commissaire du tribunal civil de Valognes. Le 11 mai 1815 il fut élu par la Manche, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et après cette courte législature, Besnard-Duchêne reprit ses fonctions judiciaires qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Besquent (Jean-Louis-Augustin), juge de paix et législateur, né au Puy (Haute-Loire), le 17 décembre 1746, de « Jean-Pierre Besquent et de Louise Iraïl » ; devint sous la Révolution, juge de paix, ensuite maire du Puy. Le 29 thermidor an XII, il entra au Corps législatif pour y représenter la Haute-Loire, et fut l'un des fidèles impérialistes de ce corps muet.

Besse (Jacques-Joseph-Marie), curé et législateur, né à Trelon (Nord) le 29 août 1747; était curé de Saint-Aubin, quand il fut élu, le 17 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage d'Avesnes. Il siégea à gauche et prêta le serment y civique.

Besse (Martial), officier général, né à Terrier-Rouge (Saint-Domingue) le 15 novembre 1759; entra dans l'armée le 3 août 1779 comme fusilier dans le régiment Royal-Auvergne. Sous la Révolution, le 13 vendémiaire an II, nous le retrouvons commandant temporaire au Terrier-Rouge, avec le grade de lieutenant-colonel. Le 23 pluviôse an III il fut nommé chef de brigade d'infanterie, promu général de brigade le 22 germinal an III, et réformé le 20 brumaire an XI.

Besse de la Romiguière (Pierre-Alexandre-Charles), magistrat et législateur, né à Cahors (Lot), le 9 décembre 1775, de « Joseph-Alexandre Besse de Laromiguière, avocat en parlement, et de dame Charlotte-Perrète Baudus », mort à Cahors le 18 janvier 1854; fut d'abord jugé de paix du canton de Saint-Géry en 1808, et devint vice-président du tribunal de Cahors (9 juillet 1811). Le 5 mai 1815, élu, par le Lot, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il adhéra aux Bourbons, et fut nommé, le 9 avril 1816, président du tribunal de Cahors, poste qu'il ne cessa d'occuper jusqu'à sa mort. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Bessière (Louis-Antoine), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Rodez (Aveyron), le 30 mars 1748, de « monsieur Antoine Bessière, bourgeois et de demoiselle Marie de Monroziés, mariés »; était secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron, quand ce département l'élut, en 1807, candidat au Corps législatif. Il n'y siégea pas, le Sénat conservateur n'ayant pas ratifié son élection.

Bessières (François), officier général et législateur, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 22 avril 1755, de « Bernard Bessières, fournier, et d'Antoinette Paganet », mort à Montauban le 25 septembre 1825; était général de division en 1793 et fut mis à la retraite en 1811. Le 13 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Montauban, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il était alors maire de Montauban.

Bessières (Jean-Baptiste, duc d'Istrie), maréchal de France, né à Prayssac (Lot), le 6 août 1768, de « M. Mathurin Bessières, chirurgien et de demoiselle Antoinette Lemory, mariés », tué près de Rippach (Saxe) le 1er mai 1813; entra au service le 1er novembre 1792, dans la légion des Pyrénées, devint rapidement capitaine, fit partie de l'expédition d'Italie, se distingua à Rivoli, devint commandant des guides de Bonaparte, contribua peu de temps après à la victoire de Roveredo, partit avec Bonaparte en Egypte et fut promu général de brigade le 10 juillet 1800. Très fidele à son frère d'armes Bonaparte, il contribua quelque peu à la réussite du coup d'Etat de brumaire et devint général de division le 13 septembre 1802, commanda ensuite les guides à cheval de la garde des consuls et obtint d'être nommé maréchal de France le 19 mai 1804, eut ensuite un commandement à l'armée d'Allemagne, se battit avec courage à Austerlitz où il chargea à la tête de la garde impériale et enleva une grande partie de l'artillerie ennemie. L'année suivante, il montra la même valeur à Iéna, contre les Prussiens, et se couvrit de gloire à Eylau en 1808. Créé duc d'Istrie, il fit ensuite partie du corps d'occupation en Espagne. Revenu en France, il présida le collège électoral de la Haute-Garonne, fit la campagne de Saxe en 1813, et mourut le 1er mai près de Rippach, la veille de la bataille de Lutzen.

Bessières (Bertrand), officier général, né à Prayssac (Lot) le 6 janvier 1773, mort à Chantilly (Oise) le 15 novembre 1854, frère du précédent; embrassa la carrière militaire comme son frère, fit les dernières campagnes de la Révolution et celles de l'Empire, principalement en Espagne et en Russie où il se distingua particulièement à la bataille de la Moskowa; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, arriva de grade en grade à celui de général de brigade le 24 décembre 1805, et fut fait chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII. Il devint lieutenant général le 25 avril 1821.

Bessières (Henri-Géraud-Julien, chevalier), diplomate, préfet et législateur, né à Gramat (Lot), le 30 juillet 1770, de « Antoine Bessières, négociant et de Louise Fabre », mort à Paris le 30 juillet 1840; fut admis à faire partie de l'expédition d'Egypte, comme attaché à la commission des sciences. En revenant en France, il fut pris par un corsaire de Tripoli et, après avoir séjourné pendant un certain temps dans les prisons de Janina, Corfou et Constantinople, parvint à s'évader, fut repris et mis en liberté, grâce à la réclamation des ambassadeurs de Russie et d'Angleterre. De retour en France, il fut nommé directeur des droits réunis dans les Hautes-Alpes, et, en l'an XII, entra dans la diplomatie, devint successivement consul général à Venise, commissaire impérial à Corfou, intendant de Navarre en 1810, intendant de l'armée et des provinces du Nord de l'Espagne, revint en France et fut nommé préfet du Gers (décembre 1813). Il avait été créé chevalier de l'Empire le 27 décembre 1811. A la chute de l'Empire, il se rallia de suite aux Bourbons et obtint le poste de préfet de l'Aveyron (juillet 1814). Pendant les Cent-Jours, laissant tout

scrupule de côté, il se laissa nommer préfet de l'Ariège par l'Empereur. Louis XVIII, de retour définitivement, le mit en disgrâce et le laissa dans cette situation jusqu'en 1818. Bessières rentra à cette époque en faveur, fut fait maître des requêtes et promu officier de la Légion d'honneur. Le 17 mai 1827, il réussit à se faire élire député par l'arrondissement de Sarlat, et fut réélu le 23 juin 1830. Il siégea parmi les royalistes constitutionnels, fit partie des 221, acclama la révolution de Juillet, échoua aux élections de 1831, mais réussit à celles de 1834, redevint un fougueux ministériel, entra à la Chambre des pairs le 3 octobre 1837, et reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

Besson (Claude), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à Orange (Vaucluse) : était avocat dans cette ville quand il fut élu, le 4 avril 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la principauté d'Orange. Il ne fut pas appelé à y siéger, et continua d'exercer la profession d'avocat.

Besson (Alexandre), notaire et législateur, né à Amancey (Doubs) le 15 mai 1758, mort à Amancey le 29 mars 1826 ; fut pourvu, le 15 avril 1781, de la charge de notaire royal au bailliage de Besançon, à la résidence de Montrond, et le 29 janvier 1783, de celle de notaire royal au bailliage d'Ornans résidant en ladite ville ; devint, en 1790, l'un des administrateurs du Doubs, le 30 août 1791 fut élu, par ce département, député à la Législative, et réélu l'année suivante (6 septembre 1792) membre de la Convention. Il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission après le 9 thermidor, dans les départements du Jura, de la Haute-Marne, de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, il montra une très grande énergie contre les fauteurs de désordre inspirés par les royalistes. Il fut ensuite élu député du Doubs (21 vendémiaire an IV) au conseil des Cinq-Cents et plus tard hostile au coup d'Etat de brumaire. Pendant toute la durée de l'Empire, il ne reparut plus sur la scène politique et, en 1816, les Bourbons le bannirent de France comme régicide. Il ne rentra en France que pour y mourir.

Besson (Claude-Louis), avocat et législateur, né à Seyssel (Ain), le 27 août 1752, de « monsieur Claude-Louis Besson, et dame Marion Montanier », mort à Paris le 20 septembre 1815 ; était avocat, quand il devint caissier général aux Etats de Bourgogne, ensuite administrateur des Messageries. Le 7 mars 1807, il entra au Corps législatif pour y représenter le département de l'Ain, siégea jusqu'en 1811, et mourut trois ans après.

Bessuéjouls de Roquelaure (Jean-Armand, comte de), évêque de 1789, né à Roquelaure (Aude), le 24 février 1721, de « Emmanuel de Bessuéjouls, marquis de Roquelaure, et de Marie-Anne de Baglion de la Salle », mort à Paris le 23 avril 1818 ; fut sacré évêque de Senlis le 16 juin 1754, et également aumônier du roi. Cet évêché disparut en 1790.

Beteille (Jean-Alexis, chevalier), officier général, né à Rodez, le 7 août 1763, d' « Alexis Béteille et de Anne Hérisson », mort à Paris le 13 février 1847 ; embrassa la carrière militaire, prit part aux batailles de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé chevalier de l'Empire, et devint général de brigade le 2 mars 1813.

Béthencourt (André-Charles de), officier général, né à Saint-Sauveur (île de Madère), le 29 octobre 1759,

de « Joseph-Charles de Béthencourt, capitaine et auditeur, et de dame Rose-Hyacinthe Desmeraloo-Henry », mort à la Guadeloupe le 6 août 1801 ; embrassa la carrière militaire, fit partie de l'armée du Rhin, puis de celle du Nord, fut promu, le 5 septembre 1793, général de brigade provisoire, suspendu comme noble le 3 nivôse an II, reprit du service et nommé commandant en chef des troupes de la Guadeloupe. Il mourut dans cette colonie en 1801.

Béthisy de Mézières (Henri-Benoit-Jules de), évêque et législateur, né au château de Mézières (Somme), le 28 juillet 1744, de « Eugène-Eléonor de Béthisy, marquis de Mézieres, seigneur de Camp-Vermont, d'Iguaucourt, de Bourbourg, etc., maréchal de camp, et de Henriette-Elisabeth-Julie-Eléonore Torteron », mort à Londres, le 8 août 1817; était évêque d'Uzès quand il fut élu, le 30 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Nimes. Il siégea à droite; et, à part son consentement, dans la nuit du 4 août, à l'abandon des dimes, résista à la reprise des biens du clergé et refusa de voter pour la Constitution civile du clergé. Il partit en émigration en 1792, et alla s'installer à Londres pour rentrer en France en 1814. Ayant été accueilli assez froidement par Louis XVIII, il retourna à Londres où il mourut deux ans après.

Béthune (Jacques-Laurent), avocat, magistrat et législateur, né à Bouchain (Nord) le 21 août 1735, mort à Paris le 14 janvier 1799; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 1er août 1764, de la charge de procureur du roi en la châtellenie et prévôté royale de Bouchain, devint sous la Révolution juge au tribunal civil du Nord et fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce département, au conseil des Cinq-Cents. Il mourut pendant la législature.

Béthune de Charost (Armand-Joseph, duc de), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 1er juillet 1738, de « François-Joseph de Béthune, capitaine des gardes du corps, et de Marthe-Elisabeth de La Rochefoucault de Roye », mort à Paris, le 27 octobre 1800; monta une foule d'établissements de bienfaisance et abolit, avant 1789, les droits seigneuriaux de ses terres. Pendant la Révolution dont il avait adopté les principes il fit un don volontaire de 10.000 livres et en l'an VII fut nommé maire du XIIe arrondissement de Paris.

Béthune de Sully (Armand-Louis de), colonel, propriétaire et législateur, né à Paris, le 20 janvier 1756, de « Armand-Louis, marquis de Béthune, guidon de gendarmerie, chevalier des ordres du roi, et de Marie-Thérèse Crozat »; était colonel retraité et maire de Chabris quand il entra, le 10 août 1810, au Corps législatif pour y représenter le département de l'Indre. Il y siégea jusqu'en 1814 et prit ensuite sa résidence à Paris où il jouissait d'une pension de retraite.

Betting (Nicolas), receveur et homme politique, né à Insming (Meurthe), le 9 août 1761, de « Nicolas Betting, propriétaire à Nelling, et de Christine Adam, son épouse »; était receveur de l'arrondissement de Saverne quand il fut élu, en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Il n'y siégea pas, le Sénat conservateur n'ayant pas agréé son élection.

Beugnot (Jacques-Claude, comte), procureur général syndic, législateur, préfet et ministre d'Etat, né à Bar-sur-Aube (Aube), le 25 juillet 1761, de « Edme Beugnot et de Elisabeth Jeanson », mort à Bagneux (Seine) le 24 juin 1835; était, avant la Révolution, lieutenant général du présidial de Bar-sur-Aube. En 1790, il fut nommé procureur général syndic de l'Aube, et le 18 septembre 1791,

fut élu par le même département député à la Législative. Dans cette Assemblée, il eut une attitude assez équivoque, siégea parmi les constitutionnels et sembla vouer surtout une haine aux véritables hommes de la Révolution. Après la journée du 10 août, il disparut de l'Assemblée, et, en 1793, devenu suspect, fut arrêté et enfermé à la Force, pour n'en sortir qu'après le 9 thermidor. Partisan absolu du coup d'État de brumaire, il se fit nommer, en ventôse an VIII, préfet de la Seine-Inférieure le 11 mars 1806, entra au conseil d'État, et fut fait membre de la Légion d'honneur (prairial an XII). En 1808 il devint ministre des finances de Jérôme, roi de Westphalie, et, le 6 juin de la même année, fut créé chevalier de l'Empire, officier de la Légion d'honneur le 3 décembre 1809, et comte de l'Empire (février 1810). Rappelé en France en 1813, il devint préfet du Nord, et, en 1814, fut nommé ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire. Il se donna aux Bourbons dès leur rentrée, occupa le poste de directeur général de la police (juin 1814), s'empressa alors de rétablir les processions et le repos obligatoire du dimanche. Louis XVIII lui confia le portefeuille de la marine au moment même où l'Empereur revenait de l'Ile d'Elbe. Beugnot accompagna le roi à Gand, et, de retour avec son maître, fut nommé à la direction générale des postes (juillet 1815), devint ensuite ministre d'État. Le 4 octobre 1816, élu député de la Loire-Inférieure, il siégea avec les doctrinaires, fut nommé grand officier de la Légion d'honneur (avril 1817), réélu député le 11 septembre 1819, donna sa démission en 1820 et ne s'occupa plus de politique. On a de lui des mémoires qui semblent suspects de partialité.

Beuret (Georges, baron), officier général, né à la Rivière (Haut-Rhin) le 14 juin 1772, mort au château de St-Apollinaire (Haut-Rhin) le 22 octobre 1828 ; était, le 14 septembre 1793, capitaine dans le 3e bataillon du district de Belfort, devint, le 12 prairial an XI, chef de bataillon, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, nommé colonel le 8 janvier 1809, créé baron de l'Empire le 15 août 1810 et officier de la Légion d'honneur le 6 avril 1811. Le 25 novembre il fut promu général de brigade. Louis XVIII, après l'avoir mis en non-activité, le nomma chevalier de Saint-Louis. Il prit sa retraite le 17 décembre 1826, et fut nommé, le 26 octobre 1827, lieutenant général honoraire.

Beurmann (Jean-Ernest, baron), officier général, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 25 octobre 1775, de « Jean-Conroi-Auguste de Beurmann et de Marie-Catherine Knebleber », mort à Wissembourg (Bas-Rhin) le 10 octobre 1850. Après avoir fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et passé par tous les grades, il fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et le 23 octobre 1811, promu général de brigade. Il était baron de l'Empire.

Beurmann (Frédéric-Auguste), officier général, né à Nancy (Meurthe) le 17 mai 1777, mort à Metz (Moselle) le 13 avril 1815; frère du précédent, et, comme lui, soldat, fit également les campagnes du Rhin, d'Italie, d'Espagne où il accomplit des prodiges de valeur le 3 août 1809, au passage du Tage, en s'emparant de cinq pièces de canon et de 10 caissons; obtint comme son frere et le même jour la croix de la Légion d'honneur. Le 6 août 1811, il fut promu général de brigade. Il était également baron de l'Empire.

Beurnonville (Pierre de Riel, marquis de), officier général, législa-

teur et ministre, né à Champagnol (Aube), le 10 mai 1752, de « Pierre de Riel de Beurnonville et de Jeanne de Laurencin », mort à Paris le 23 avril 1821; entra dans l'armée en 1774, au régiment de l'Ile de France, revint en France en 1789, parvint rapidement au grade de maréchal de camp (13 mai 1792), et, la même année, fut promu général de division ; se battit sous les ordres de Dumouriez, à l'armée du Nord. Le 4 février 1793, nommé ministre de la guerre, donna presque aussitôt sa démission (11 mars). La même année, il fut chargé, par le comité de défense générale, d'aller surveiller les agissements de Dumouriez, devenu à bon droit suspect, mais aussitôt arrivé, ce dernier le fit arrêter avec les représentants qui l'accompagnaient, et le livra aux Autrichiens, qui l'enfermèrent à Olmutz jusqu'au 12 brumaire an IV, date de l'échange des commissaires avec la fille de Louis XVI. Aussitôt de retour, il fut nommé général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, ensuite de l'armée du Nord (24 ventôse an IV). S'étant montré favorable au 18 brumaire, Beurnonville fut envoyé à Berlin comme ambassadeur, ensuite à Madrid, devint membre de la Légion d'honneur (vendémiaire an XII), et grand officier (25 prairial). Entré au Sénat conservateur le 12 pluviôse an XIII, il fut créé comte de l'Empire le 28 mai 1808, et grand-aigle (avril 1809) En avril 1814, il vota la déchéance de l'Empereur, fut nommé membre du gouvernement provisoise et demanda le rappel des Bourbons. Le 26 avril 1814, promu conseiller d'Etat, Louis XVIII le nomma ministre d'Etat, et le 11 juin 1814, pair de France. Dans le procès du maréchal Ney, son ancien camarade, il vota pour la mort, fut fait commandeur de Saint-Louis, le 3 juillet 1816, maréchal de France, de plus, créé marquis en 1817, et reçut, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, le cordon bleu. Il mourut quelques mois après d'une attaque de goutte.

Beuvain-Montillet (Félix), maire et homme politique, né à Aumale (Seine-Inférieure), le 18 avril 1748, de « Mr Robert Beuvain-Montillet, et de dame Marie-Catherine Dépaubourg »; était maire d'Aumale quand il fut élu en 1809, par l'arrondissement de Neufchâtel, candidat au Corps législatif, mais n'y siégea pas, le Sénat conservateur n'ayant pas ratifié cette élection.

Bévière (Jean-Baptiste-Pierre), notaire et législateur, né à Paris, le 20 octobre 1723, de « maître Pierre-Bonaventure Bévière, procureur au Châtelet, et de dame Geneviève-Elisabeth Georges », mort à Paris le 11 mars 1807; fut pourvu, le 20 août 1757, de la charge de notaire au Châtelet de Paris. Le 13 mai 1789, élu député du Tiers aux Etats généraux par la ville de Paris, il siégea parmi les indécis de cette Assemblée, se tint prudemment à l'écart pendant la période révolutionnaire, adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, fut nommé maire du IVe arrondissement de Paris, et devint membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII). Il entra au Sénat conservateur le 25 frimaire an XIII et mourut deux ans après.

Beving (Théodore), conseiller de préfecture et homme politique, né à Gravenmacher (Forêts), le 2 août 1766, de « Jean Beving et de Marie Kauffmann, conjoints »; était conseiller de préfecture de Rhin-et-Moselle, quand il fut élu, en 1810, candidat au Corps législatif par ce département, mais n'y siégea pas.

Bexon (Claude-Léopold), évêque, né à Sarralbe (Moselle), le 14 juin 1736, de « Léopold Bexon d'Ormecheville, lieutenant général du bailliage de Sarreguemines », fut

nommé, en l'an X, évêque concordataire à Namur.

Bexon (Scipion-Jérôme), magistrat, né à Remiremont (Vosges) en 1753, mort à Chaillot (Seine) le 17 novembre 1825; était avocat quand, en l'an IV, il fut nommé président du tribunal criminel de la Seine. En l'an VIII, il devint président du tribunal de première instance de Paris, mais son opposition aux actes arbitraires le firent révoquer en 1808; il reprit alors sa profession d'avocat.

Bexon d'Ormecheville (Joseph), officier général et préfet, né à Volmunster (Moselle), le 19 octobre 1738, de « messire Léopold Bexon, seigneur haut, moyen et bas justicier, et fermier des terres, seigneuries et paroisse dudit Volmunster, Ormecheville lieutenant général, et de dame Marie-Elisabeth de Sécholtz son épouse », mort à Worms (Mont-Tonnerre) le 13 mars 1814; entra dans l'armée le 10 octobre 1745, comme lieutenant en second dans Nassau-Saarbruck; devint, le 10 mai 1782, chef d'escadron du 2e régiment de chasseurs à cheval, fut promu général de brigade le 7 septembre 1793, retraité le 9 pluviôse an II, nommé maire de Sarralbe le 4 prairial an VIII, le 3 messidor de la même année préfet de la Sarre, fait membre de la Légion d'honneur le 8 germinal an XIII, et le 11 mai 1807, président de canton à Sarralbe.

Beyens (Constantin), sous-préfet et homme politique, né à Deyrese (Escaut), le 15 septembre 1758, de « Pierre Beyens et de Marie-Jeanne Camberlyre, conjoints »; était sous-préfet d'Audenarde quand il fut élu en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais n'y siégea pas.

Beylié (Philibert-Augustin-Bernard de), officier général et législateur, né à Grenoble (Isère), en 1730, de « Jacques Beylié, écuyer, médecin ordinaire du roi, et de demoiselle Françoise Bord », mort à Paris le 6 mai 1797; entra dans l'armée en 1750 et arriva rapidement au grade de maréchal de camp. Le 13 mars 1790, il fut élu député des Indes-Orientales (Pondichéry) à la Constituante et y prêta le serment civique le 19 septembre suivant.

Beyrand (Martial), officier général, né à Limoges (Haute-Vienne), le 9 septembre 1768, de « Guillaume Beyrand, bourgeois et marchand, et de Jeanne Sazerat, son épouse », tué à Castiglione le 3 août 1796; après avoir servi en 1783 jusqu'en 1788 dans les régiments Bassigny et de Touraine, il entra au 3e bataillon de la Haute-Vienne le 17 octobre 1791, y fut nommé capitaine la même année, et devint adjudant général, chef de bataillon le 19 brumaire an II, se distingua à la bataille de Saint-Laurent de la Monga, où il fut grièvement blessé et fut promu général de brigade provisoire, réformé en l'an III et rappelé le 13 brumaire an IV; il fut confirmé dans son grade, se montra très brave au combat de Ceva, prit part à la bataille de Castiglione où il trouva une mort glorieuse.

Beyssac (Jean-Romain Conilh de), officier général, né à Bordeaux (Gironde), le 27 septembre 1749, de « François Conilh de Beyssac, bourgeois et jurat, et de dame Elisabeth Coudron », mort à Bordeaux le 13 décembre 1821; débuta au service dans les gardes françaises, et sous la Révolution, et le 25 septembre 1793 fut promu général de brigade. Le 9 ventôse an III, il fut autorisé par le Comité de Salut public à cesser ses fonctions et à se retirer chez lui, à cause de ses infirmités.

Beysser (Jean-Michel), officier général, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin), le 4 novembre 1743, de « Jean-

Michel Beysser, et de Marguerite Schneiderin », mort à Paris le 13 avril 1794; s'enrôla au régiment de Lorraine-dragons le 8 octobre 1779, devint chirurgien-major au régiment Suisse-Meuron au service de la compagnie des Indes néerlandaises le 1er juin 1781; rentra en Prusse, passa major des dragons nationaux de Prusse le 17 juillet 1789, puis lieutenant-colonel le 1er juillet 1790, fut fait chevalier de Saint-Louis le 27 mars 1792, chef de brigade au 21e chasseurs à cheval le 7 mai 1793 et promu général de brigade le 30 juin 1793; devint général en chef de l'armée des Côtes de la Rochelle le 12 juillet de la même année, et repoussa à Nantes les royalistes. Suspecté de royalisme, il fut arrêté le 19 septembre 1793, passa en jugement devant le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort et exécuté le 24 germinal an II.

Beyts (Joseph-François, baron de), magistrat et législateur, né à Bruges (Belgique), le 17 mai 1763, de « François Beyts, maître chirurgien et de Jeanne-Thérèse le Point », mort à Bruxelles le 18 février 1832; débuta comme substitut du procureur général du conseil souverain de Flandre et greffier en chef de la ville de Bruges. Le 23 germinal an VI, il fut élu, par le nouveau département annexé à la France, la Lys, député au conseil des Cinq-Cents, y prit souvent la parole et demanda que les nobles fussent exclus des emplois publics. Il se montra d'abord hostile au coup d'État de brumaire; mais, quoique cela, ne tarda pas à se rallier à Bonaparte, qui le nomma préfet de Loir-et-Cher (ventôse an VIII). Sur sa demande, nommé commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Bruxelles (17 messidor) il devint ensuite procureur général près la cour d'appel du département de la Dyle. Il fut fait membre de la Légion d'honneur (prairial an XII), obtint d'être nommé inspecteur général des écoles de droit de Bruxelles, Coblentz et Strasbourg (brumaire an XIII), et enfin, le 30 avril 1811, parvint au poste de premier président à la cour impériale de Bruxelles. A la chute de l'Empire il cessa ses fonctions judiciaires, en 1830, se montra partisan de la révolution de Belgique, entra au Sénat belge à la suite de l'avènement au pouvoir de Léopold Ier.

Bezançon-Perrier (Charles-Euphrasie), cultivateur et législateur, mort à Reims (Marne) le 28 février 1811; était cultivateur à Reims, quand il fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Marne à la Législative, siégea à gauche, et au terme de son mandat retourna à Reims pour s'occuper de questions agricoles.

Bezard (François-Siméon), avocat, législateur et magistrat, né à Rogny (Aisne), le 8 octobre 1760, de « sieur Etienne Bezard, notaire de cette paroisse, et de Madeleine Pany », mort à Amiens (Somme) le 28 novembre 1849; était avocat à Liancourt quand il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution. Le 6 septembre 1792, il fut élu, par l'Oise, membre de la Convention. Il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI sans sursis. Dans la séance du 22 pluviôse an II, il présenta une motion dont le but était de faire restituer les biens aux descendants de Calas, ce qui fut adopté, ensuite demanda la confiscation des biens de tous les suspects arrêtés, condamnés ou en fuite; devint, le 16 ventôse an III, secrétaire de la Convention. Après le 9 thermidor, envoyé en mission, en Vendée il contribua pour beaucoup à sa pacification. Le 24 vendémiaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé en germinal an VI, adhéra au coup d'État de brumaire, fut nommé membre du Tribunat le 4 nivôse an VIII, en sortit deux

ans après pour occuper le poste de procureur impérial à Fontainebleau, et devint conseiller à la cour impériale d'Amiens, le 2 avril 1811. Au retour des Bourbons, Bezard banni de France, comme régicide, se réfugia en Belgique, et ne rentra en France qu'après la révolution de 1830.

Bezave de Mazières (Melchior), conseiller de préfecture, législateur et magistrat, né à Sisteron (Basses-Alpes), le 9 septembre 1762, de « monsieur maître Henry-Etienne-Jacques Bezave, avocat en parlement, receveur des gabelles de cette ville de Sisteron, et de dame Marie-Thérèse Hérou », mort à Bourges (Cher) le 12 mars 1836; était conseiller de préfecture du Cher quand il entra, le 6 germinal an X, au Corps législatif. Il siégea dans cette Assemblée jusqu'au 1er janvier 1807, entra ensuite dans la magistrature où il devint conseiller à la cour impériale de Bourges le 14 avril 1811. Il se rallia à la Restauration, qui le conserva à son poste de magistrat, et fut admis à la retraite sous Louis-Philippe, le 5 septembre 1835.

Béziers (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Bezout (Etienne-Louis), avocat et législateur né à Nemours (Seine-et-Marne) le 27 septembre 1760, mort à Melun (Seine-et-Marne) le 4 mai 1822; était avocat à Melun, quand il fut élu, le 8 septembre 1792, suppléant à la Convention par le département de Seine-et-Marne, appelé à y siéger par la voie du tirage au sort, le 5 floréal an III, en remplacement d'un des douze conventionnels démissionnaires. Son mandat terminé il fut nommé le 28 germinal an VI l'un des administrateurs de Seine-et-Marne et devint ensuite conseiller de préfecture.

Biaille de Germon (François-Thomas), avocat et législateur, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 28 novembre 1747, de « monsieur maître Pierre-Thomas Biaille de Germon, conseiller du roi et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de cette ville, et de dame Jeanne Draud », mort à Cezais (Vendée) le 16 septembre 1814; fut pourvu, le 31 décembre 1773, de la charge d'avocat au conseil supérieur de Poitiers, et le 24 mars 1789, élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée du Poitou. Dans cette Assemblée il vota avec la gauche et, à l'expiration de son mandat, fut élu haut juré de la Vendée (9 septembre 1791).

Bianchi (Jean-François), conseiller de préfecture et homme politique, né à Saint-André (Marengo) le 25 juillet 1755, de « Jean-Antoine Bianchi et dame Dorothée Gamboretta »; était conseiller de préfecture à Marengo quand il fut élu en 1807, par ce département, candidat au Corps législatif. Il n'y siégea pas.

Biaudos de Castéja (Stanislas-Catherine, comte de), officier général et suppléant aux Etats généraux, né au château d'Anthée (Libons), le 3 janvier 1738, de « Renée-François de Biaudos, marquis de Castéja, seigneur de Caurrage, et de Henriette de Jacquier de Rosée », mort à Maëstricht (Hollande) le 10 mai 1792; appartenait à l'armée et fut fait maréchal de camp le 1er janvier 1784; était inspecteur divisionnaire dans la première division quand il fut élu, le 25 avril 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Péronne; n'eut pas l'occasion d'y siéger et mourut en émigration, à Maëstricht.

Biauzat (de). — Voir Gaultier.

Biberach (bataille de). Le 18 vendémiaire an IV, l'armée française sous les ordres du général Moreau,

remporta une victoire décisive sur les Autrichiens, et le 19 floréal an VIII, les Autrichiens furent, pour la seconde fois, repoussés de cette ville. Biberach est une ville du Wurtemberg située sur la *Riss* au Sud-sud-ouest d'Ulm.

Biberegg (de). — Voir Redering.

Bibliothèque nationale. Dans sa séance du 25 vendémiaire an IV, la Convention nationale organisa ainsi la Bibliothèque nationale :

Article premier. — La place de bibliothécaire de la Bibliothèque nationale est supprimée.

Art. 2. — Ledit établissement sera désormais administré par un conservatoire composé de huit membres, savoir : 1° deux conservateurs pour les livres imprimés ; 2° trois pour les livres manuscrits ; 3° deux pour les antiques, les médailles et les pierres gravées ; 4° un pour les estampes.

Art. 3. — Tous les conservateurs auront les mêmes droits et recevront le même traitement, qui sera de 6.000 livres.

Art. 4. — Il sera nommé dans le sein du conservatoire, et par les conservateurs eux-mêmes, un directeur temporaire, dont les fonctions se borneront à surveiller l'exécution des règlements et délibérations du conservatoire qu'il présidera. Il correspondra, au nom de tous les conservateurs, avec le pouvoir exécutif, pour les affaires générales qui intéresseront la Bibliothèque nationale.

Art. 5. — Le directeur sera renouvelé tous les ans. Néanmoins il pourra être continué, mais pour une année seulement.

Art. 6. — Les attributions annuelles, décrétées par l'établissement, seront remises en masse à un membre du conservatoire, nommé par ses collègues, pour être réparties sous sa responsabilité.

Art. 7. — L'administration des différents dépôts, et tous les détails relatifs à l'organisation particulière du conservatoire, seront l'objet d'un règlement que les conservateurs demeureront chargés de rédiger et de soumettre au pouvoir exécutif.

Art. 8. — La première nomination des membres du conservatoire sera faite par la Convention nationale, sur la présentation du comité d'instruction publique.

Art. 9. — En cas de vacances d'une place de conservateur par mort, démission ou autrement, le conservatoire nommera le savant ou l'homme de lettres qu'il jugera le plus propre à remplir la place vacante.

Art. 10. — Le conservatoire nommera aux autres places de l'établissement, sur la présentation du conservateur dans la partie duquel les places seront vacantes.

Art. 11. — Il sera affecté sur les fonds de la trésorerie nationale une somme de 192.000 livres, tant pour le traitement des conservateurs et des employés, que pour les dépenses et augmentations de la bibliothèque.

Bichat (Marie-François-Xavier), médecin et anatomiste, né à Thoirette (Jura) le 11 novembre 1771, mort à Paris le 22 juillet 1802 ; fut l'élève et l'ami de Desault dont il publia les œuvres. Il avait 26 ans quand il devint professeur et se vit entouré de nombreux auditeurs. Deux ans après, il était nommé médecin de l'Hôtel-Dieu, mais mourut quatre ans après d'une chute violente qu'il fit sur l'escalier de cet hôpital. On a de lui : *Recherches physiologistes sur la vie et la mort*, et *Anatomie générale appliquée à la physiologie*.

Bicquilley (Pierre-Marie, baron de), officier général, né à Toul (Meurthe), le 6 novembre 1771, de « Charles-François de Bicquilley, écuyer, garde du corps du roi, seigneur de la ville de Droit-au-Mont, et de dame Marie-Elisabeth Willemin de Haguet », mort à Villafranca (Espagne) le 27 janvier 1809 ; embrassa la carrière militaire, assista à toutes les batailles de la Révolution et de l'Empire ; obtint, le 25 prairial an XII, la croix de la Légion d'honneur et, en passant par tous les grades, fut promu, le 14 novembre 1808, général de brigade, prit part ensuite à l'expédition d'Espagne et mourut à Villafranca en janvier 1809.

Bidache (de). — Voir Perret.

Bidal de la Grauche. — Voir Noue de Malmaison.

Bidassoa (combat sur la). Le 31 août 1813, les Français infligèrent aux Espagnols une défaite sur les bords de la Bidassoa. Le général Guye fut parmi les blessés français. La Bidassoa est une rivière d'Espagne, qui prend sa source dans la Navarre et se jette dans le golfe de Biscaye à 2 kil. au-dessous de Fontarabie.

Bidault (Pemy-Hippolyte), lieutenant-colonel et législateur, né à Poligny (Jura) le 15 janvier 1747, mort à Poligny le 14 mars 1810; fut pourvu, le 9 décembre 1772, de la charge de lieutenant criminel au bailliage de Poligny. Le 16 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage d'Aval. Son mandat terminé, il retourna dans son pays natal où il ne s'occupa plus de politique.

Bidault (Laurent-Mathieu-Gervais), négociant et législateur, né à Rouge-Perriers (Eure) le 6 novembre 1760, mort au Neubourg (Eure) le 1er février 1841; était négociant à la Haye-de-Calleville, quand il fut élu, le 10 septembre 1792, suppléant à la Convention, par le département de l'Eure, et admis à y siéger, le 23 nivôse an II, en remplacement de Lemaréchal, démissionnaire. Il fit partie dans cette Assemblée du comité du commerce. Le 23 vendémiaire an IV, le même département l'élut député au conseil des Cinq-Cents; il y joua un rôle modeste.

Bidault (Louis-Etienne), avocat, magistrat et législateur, né à Paris, le 3 octobre 1760, de « Pierre Bidault et de Catherine Petit »; était avocat quand il fut en 1790, nommé juge de district à Melun, devint ensuite président du tribunal criminel de Seine-et-Marne en 1793. Le 27 germinal an VI, élu, par ce dernier département, député au conseil des Cinq-Cents, il se rallia à Bonaparte après son coup d'Etat de brumaire et fut nommé par le corps électoral candidat au Corps législatif, mais le Sénat s'étant refusé à ratifier ce vote, Bidault n'y siégea pas. Il reprit alors ses fonctions judiciaires et fut nommé juge au tribunal d'appel de la Seine.

Bidermann (Jacques), négociant et président de consistoire; fut d'abord administrateur du département des subsistances à la municipalité de Paris, membre du comité des achats, puis décrété d'arrestation le 25 janvier 1793, avec les autres membres du comité, mais déchargé de toute accusation, le 21 juin suivant. En décembre 1793, il fut arrêté par ordre de la Commune et, le 11 nivôse an II, renvoyé avec son collègue Cousin devant le comité de sûreté générale. Remis en liberté, il devint un des 24 membres du conseil du département de la Seine. En 1803, il fut nommé président du consistoire de l'Eglise protestante de Paris.

Bidoit (Jacques), officier général, né à Maubert-Fontaine (Ardennes), le 2 décembre 1736, de « Louis Bidoit, et de Marie Canon, ses père et mère, mariés », mort à Maubert-Fontaine le 11 avril 1808; entra dans l'armée le 2 novembre 1755, comme soldat au régiment de Picardie devint le 11 juin 1784 capitaine commandant et fut mis à la retraite le 3 février 1788. Il reprit son service sous la Révolution, le 20 septembre 1791, comme chef du premier bataillon des Ardennes, et promu général de brigade le 30 juillet 1793.

Bienaimé (Pierre-François), évêque concordataire, né à Montbord (Côte-d'Or), le 26 octobre 1737, de « Guy-Jean Pierre Bienaimé, marchand dans cette ville, et d'Ursule Rigoley », mort à Metz (Moselle) le 9 février 1806; fut nommé après le Concordat évêque de Metz. On a de lui : *Mémoire sur les abeilles*.

Biencourt (Charles, marquis de), page, officier général et législateur, né à Ahun (Creuse), le 7 novembre 1747, de « messire François de Biencourt, chevalier, seigneur, marquis de la Fortileffe, Poizat et autres places, et de Marie-Perrette de Boueix de Villemort », mort au château d'Azay (Indre-et-Loire) le 23 décembre 1824; débuta comme page de la reine le 1er avril 1761, entra dans l'armée et arriva rapidement au grade de maréchal de camp (9 mars 1788). Le 21 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Guéret. Quoique noble, il se montra dans la Constituante partisan des idées nouvelles en se joignant d'abord au Tiers Etat et en votant ensuite les décrets de l'Assemblée nationale. Son mandat terminé, il rentra dans la vie privée.

Biens nationaux. Dans sa séance du 4 août 1789, l'Assemblée nationale décida que les biens du clergé retourneraient à la nation et deviendraient biens nationaux.

Bienvenu (Samson-Marie), avocat, notaire, suppléant à la Législative et magistrat, né à Quimperlé (Finistère), le 25 février 1739, de « François Bienvenu et de Marguerite Touliou », mort à Quimperlé le 30 juin 1807; se fit recevoir avocat et devint notaire à Quimperlé. Le 12 septembre 1791, il fut élu suppléant du Finistère à la Législative, mais n'eut pas l'occasion d'y siéger. En 1792, il fut nommé l'un des administrateurs de son département, commissaire national près du tribunal correctionnel de Quimperlé, ensuite arrêté avec 26 de ses collègues, administrateurs comme lui, du Finistère, passa en jugement et fut acquitté. Sous l'Empire, il devint procureur impérial, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Bienvenue (Louis-René-François), avocat, magistrat et législateur, né à Plancoët (Côtes-du-Nord), le 29 janvier 1760, de « François-Hyacinthe-Cajetus Bienvenue de Colombel, receveur des domaines du roi à Plancoët, et de dame Florianne-Louise-Marie Mareschal », mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 4 avril 1835; était avocat à Saint-Brieuc, quand il devint en 1790 juge de paix, et, sous l'Empire, vice-président du tribunal civil. Le 14 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Saint-Brieuc, représentant à la Chambre des Cent-Jours, signa l'*Acte additionnel*, et se montra favorable au maintien de l'Empire. Au retour des Bourbons, il fut révoqué de ses fonctions judiciaires. Bienvenue demanda alors sa mise à la retraite comme ancien magistrat; on la lui refusa.

Bigarré (Auguste-Julien, baron de), officier général et législateur, né au Palais (Morbihan), le 1er janvier 1775, de « maître Augustin-David-Marie Bigarré, sénéchal de la juridiction royale de Belle-Isle, et de dame Marie-Louise Niel », mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 14 mai 1838; s'engagea en 1791 dans les canonniers de la marine, partit pour Saint-Domingue, revint en France, fit partie de l'expédition d'Irlande où il fut fait prisonnier (germinal an V), et remis en liberté le 16 floréal suivant; entra ensuite dans le corps de Masséna, fut blessé à Lucerne (an VII), fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et officier du même ordre le 17 pluviôse an XIII, prit part à la bataille d'Austerlitz comme colonel du 4e régiment de ligne et fut promu général de brigade le 9 juin 1808, fut créé baron de l'Empire en 1810 et général de division (14 juin 1813). Il prit également part à la campagne de France où il se distingua particulièrement à la Fère Champenoise. Louis XVIII, auquel il se rallia, lui donna la croix de Saint-Louis et le fit commandeur de la Légion d'honneur.

Au retour de l'île d'Elbe, il revint à l'Empereur, qui le nomma au commandement de la 13e division militaire, à Rennes. Le 2 mai 1815, il fut élu, par l'Ille-et-Vilaine, représentant à la Chambre des Cent-Jours; ayant été chargé de réprimer le soulèvement royaliste qui venait d'éclater dans le Morbihan, Bigarré fut blessé à Auray où il battit la petite armée royaliste. Les Bourbons, à leur retour définitif le mirent, en non-activité, et, à la retraite le 1er décembre 1824. Après la Révolution de 1830, Louis-Philippe le fit grand officier de la Légion d'honneur.

Bigault de Signemont (Louis), officier général, né à Lachalade (Meuse), le 17 avril 1732, de « messire Nicolas de Bigault, écuyer, sieur de Signemont, et de demoiselle Marie Duhoux, ses père et mère »; entra dans l'armée en avril 1746, comme cadet au régiment de Chartres, fut promu le 8 avril 1799 chef du bataillon, des gendarmes royaux de Lorraine, le 1er mars 1791 devint général de brigade, fut suspendu le 1er juin 1793 et, le 22 nivôse an III, autorisé à prendre sa retraite.

Bigaut (Claude-Louis de), curé et suppléant aux Etats généraux, né à Boursault (Marne); était curé de cette commune quand il fut élu, le 21 mars 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Sézanne. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bignan de Coyrol (Jean-Louis-Dominique), négociant et législateur, né à Suze-la-Rousse (Drôme) le 4 novembre 1743, de « Joseph-François Bignan et de Anne Aragon », mort à Suze-la-Rousse, le 6 novembre 1824; était négociant dans son pays natal, quand il fut élu, le 4 janvier 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la province du Dauphiné. Son mandat terminé, il se retira dans son foyer et y reprit son négoce.

Bignon (Louis), sous-préfet et homme politique, né à Bannegon (Cher), le 25 mai 1756, de « maître Jean Bignon, procureur et de damoiselle Suzanne Quindani, son épouse »; était sous-préfet de Sisteron, quand il fut élu, en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas agréé par le Sénat et n'y siégea pas.

Bignon (Louis-Pierre-Edouard), diplomate, législateur et ministre, né à Guerbaville (Seine-Inférieure), le 15 juillet 1771, de « Gérard-François Bignon et de Catherine Durand », mort à Paris, le 6 janvier 1841; entra sous le Directoire, dans la diplomatie, fut envoyé en l'an V, près la confédération helvétique, comme secrétaire de légation, alla remplir, en brumaire an VII les mêmes fonctions près la République cisalpine, et sous le Consulat partit à Berlin comme chargé d'affaires. De l'an XII à 1806 il fut ministre plénipotentiaire à Cassel, en 1809, administrateur général de l'Autriche, et revint en France en 1813. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le nomma sous-secrétaire d'Etat du ministre des affaires étrangères. Le 12 mai 1815, élu par la Seine-Inférieure représentant à la Chambre des Cent-Jours, il fut nommé ministre des affaires étrangères, en cette qualité il signa la Convention du 3 juillet qui reléguait l'armée française au delà de la Loire, ce qui ouvrit Paris à l'invasion. Bignon donna alors sa démission et se retira momentanément de la politique. Le 20 septembre 1817, élu député d'opposition dans l'Eure, il siégea à gauche et prit souvent à partie le gouvernement de Louis XVIII. En 1820, le département du Haut-Rhin l'élut son député. Il fut réélu en 1822 par l'arrondissement d'Altkirch, en 1827 par l'arrondissement de Rouen, et le 12 mai 1830 par celui des Andelys. Il ne cessa dans ces différentes assemblées de faire

une opposition très vive, et fut des 221. Après la Révolution de Juillet, devenu ministre de l'Instruction publique et le 5 octobre 1837 il fut élevé à la pairie. On a de lui : *Du système suivi par le Directoire exécutif relativement à la République cisalpine ; Coup d'œil sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade; Histoire de France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt.*

Bignon (du). — Voir Jan.

Bigonnet (Jean-Adrien), administrateur, législateur né à Mâcon (Saône-et-Loire), le 15 mars 1755, de « Adrien Bigonnet, contrôleur des actes de notaire à Mâcon, et de dame Marie-Anne Conteault », mort à Mâcon le 2 juin 1832 ; était président de la municipalité de Mâcon, quand il fut élu, le 23 germinal an VI, député de Saône-et-Loire au conseil des Cinq-Cents. Il siégea à gauche et fit une vive opposition aux menées césariennes. Dans la séance du 19 brumaire, il prit à partie Bonaparte lorsqu'il pénétra dans la salle des séances à la tête des grenadiers. « Que faites-vous, téméraire ! vous violez le sanctuaire des lois, sortez. » Conséquent avec ses principes, Bigonnet ne voulut rien être sous l'Empire. En 1815, nommé maire de Mâcon et, le 14 mai, élu par l'arrondissement de Mâcon, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il fit une énergique opposition à l'avènement au trône de Napoléon II, et ensuite renonça à la politique. On a de lui : *Coup d'Etat de brumaire*, et *Napoléon considéré sous le rapport de son influence sur la Révolution.*

Bigot de Préameneu (Félix-Julien-Jean, baron), avocat, législateur, conseiller d'Etat et ministre, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 26 mars 1747, de « sieur Jean-François-Michel Bigot, sieur de Préameneu ancien avocat au parlement, et docteur agrégé de la Faculté de droit à Rennes, et dame Jeanne-Julienne Rondel », mort à Paris le 31 juillet 1825; était avocat à Paris quand la Révolution éclata ; il l'accepta sans beaucoup d'enthousiasme. En 1790, il fut juge du 4e arrondissement à Paris, et, le 6 septembre 1791, il devint député du même département à la Législative. Il vota d'abord avec les royalistes et fut nommé président de cette Assemblée ; devenu suspect il se cacha quelque temps, pendant la période révolutionnaire et s'empressa de revenir au lendemain du coup d'Etat de brumaire, auquel il adhéra chaleureusement. Bonaparte le nomma alors conseiller d'Etat, il contribua avec ses collègues Portalis et Tronchet à la confection des codes. Le 24 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire et officier de la Légion d'honneur. La même année, il fut nommé ministre des cultes en remplacement de Portalis décédé. Quand les Bourbons rentrèrent, Bigot de Préameneu alla se réfugier en Bretagne, et quand l'Empereur fut de retour de l'Ile d'Elbe, il fut nommé pair de France. A l'avènement définitif de Louis XVIII il se retira et vécut dans la retraite. Il était membre de l'Académie française depuis l'an VIII.

Bigot de Préameneu (Alexandre-Etienne), avocat et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 8 mars 1755, mort à Rennes le 1er octobre 1833, frère du précédent; était avocat en 1789 et devint receveur de l'enregistrement, ensuite juge de paix le 11 mai 1815; il fut élu, par l'arrondissement de Redon, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, il retourna à Rennes et reprit sa place au barreau de cette ville.

Bigot de Sainte Croix (Louis-Claude), diplomate et ministre, né à Paris le 3 mai 1744, mort à Londres le

25 août 1803, fut successivement avant la Révolution chargé d'affaires de France à Turin, à Stockholm et à Saint-Pétersbourg. Le 19 novembre 1791, il lui fut donné mission d'aller à Coblentz, pour notifier à l'électeur de Trèves, d'avoir à faire cesser, dans ses États, avant le 15 janvier, tout attroupement, surtout les dispositions hostiles de la part des Français qui s'y étaient réfugiés, sinon le roi ne verrait en lui qu'un ennemi de la France. De retour, Louis XVI le nomma ministre des affaires étrangères en remplacement de Chambonas qui avait démissionné en même temps que ses collègues du ministère, mais son passage aux affaires fut de courte durée, car dans la séance du 10 août il fut décidé, sur la motion de Guadet et Brissot, que les ministres actuellement au pouvoir n'avaient pas la confiance de la nation. Bigot de Sainte-Croix, dépossédé de son portefeuille, quitta la France et se retira en Angleterre.

Bigot de Vernière (Jean-Joseph), curé et législateur, né à Saint-Flour (Cantal) en 1718, mort à Talizat (Cantal) le 26 novembre 1811; était curé de Saint-Flour, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Saint-Flour. Il s'y montra libéral, se joignit au tiers état et prêta le serment civique.

Bijon (Claude-Henri), avocat, législateur et magistrat, né à Rigny-sur-Arroux (Saône-et-Loire), le 2 mai 1745, de « Etienne Bijon, et de Marguerite Laforest », mort à Dijon (Côte-d'Or) le 1er juillet 1831; était avocat à Bourbon-Lancy, quand il fut élu, le 29 août 1791, député de Saône-et-Loire à la Législative, s'y montra partisan du progrès et vota avec la gauche de cette Assemblée. Au terme de son mandat il fut nommé membre du Directoire de son département (novembre 1792) où il siégea jusqu'en l'an III. Plus tard il adhéra au coup d'État de brumaire et fut nommé conseiller à la cour de Dijon (an VIII), poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Bilbao (prise de). Après une succession de combats et de victoires la veille et l'avant-veille, les Français, conduits par Willot et Desaix, s'emparèrent de Bilbao sans coup férir le 1er thermidor an III. Bilbao est une ville d'Espagne située dans une plaine sur la rivière l'Ansa, et fut la capitale de la Biscaye.

Billard (Pierre-Joseph, baron), officier général, né à Paris le 20 décembre 1772, mort à Paris le 28 avril 1855; embrassa la carrière militaire sous la Révolution, fit les campagnes de cette période et celles de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut promu général de brigade, devint membre de la Légion d'honneur, se rallia à la Restauration, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1814 et nommé lieutenant général le 30 juillet 1823.

Billaud-Varenne (Jacques-Nicolas), professeur et législateur, né à la Rochelle (Charente Inférieure), le 23 avril 1756, de « Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat au siège présidial de la Rochelle, et de dame Henriette-Suzanne Marchand », mort à Port-au-Prince (Haïti) le 3 juin 1819; entra très jeune dans la congrégation de l'Oratoire, devint professeur et préfet au collège de Juilly, mais ayant voulu faire jouer au théâtre un opéra intitulé *Morgan*, fut congédié par ses supérieurs. Il se décida alors en 1785 à venir à Paris. Quand la Révolution éclata, il se fit connaître par la publication de quelques brochures et, après avoir été substitut du procureur de la commune, fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Paris. Il

siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI sans sursis. Envoyé en mission à Rennes au moment de l'insurrection vendéenne, il fit tous ses efforts pour enrayer ce mouvement royaliste. De retour à la Convention, il se prononça énergiquement contre les Girondins, fut envoyé de nouveau en mission dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et demanda que les troupes employées à l'intérieur marchassent sans délai aux frontières. Le 5 septembre il fut nommé président de la Convention et adjoint au comité de Salut public. Le 29 il fit décréter que le tribunal criminel extraordinaire prendrait le titre de Tribunal révolutionnaire. Dans la journée du 9 thermidor qui eut pour conséquence le renversement de Robespierre, Billaud-Varenne joua un rôle très important et fut l'un des plus acharnés contre ce dernier. A quelque temps de là, le 14 brumaire an III, vivement impressionné du mouvement réactionnaire qui commençait à se faire jour, il dénonça à la tribune des Jacobins ceux qui voulaient enrayer la Révolution et dit que le temps était venu d'écraser les scélérats qui perdaient la République. De ce jour il devint un adversaire résolu de ces nouveaux réacteurs. Le 12 germinal an III, il fut décrété d'accusation avec ses amis Collot d'Herbois, Barère et Vadier et condamné à la déportation. Arrivé à la Guyanne, il fut interné à Sinnamari où il resta pendant vingt ans. En 1816, il parvint à s'évader et arriva à Port-au-Prince (république de Haïti). Le président de cette république, Péthion, lui fit une pension qu'il toucha jusqu'à sa mort. On a de lui : *le Dernier coup porté aux préjugés; le Peintre politique; le Despotisme des ministres de France; Éléments de républicanisme; Opinions politiques et morales.*

Billaudel (Louis), sous-préfet et homme politique, né à Servon (Ardennes), le 23 février 1753, du « duc François Billaudel, et de demoiselle Jeanne Colson, ses père et mère »; était sous-préfet, quand il fut élu en 1806, par les Ardennes, candidat au Corps législatif. Il n'y siégea pas, n'ayant point été agréé par le Sénat conservateur.

Billecocq (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), homme de loi, directeur de la loterie et homme politique, né à Paris le 31 janvier 1765, mort à Paris le 15 juillet 1829; était homme de loi, quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant de Paris à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger et fut, peu de temps après, nommé directeur de l'administration de la loterie de France.

Billerey (Jean-Baptiste), curé et suppléant à la Législative, né à Vitrey (Haute-Saône); était curé de cette localité quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant de la Haute-Saône à la Législative.

Billerey (Anatole), juge et législateur, né à Vesoul (Haute-Saône) le 17 décembre 1759, de « Nicolas Billerey, conseiller et procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts », mort à Fresne-Saint-Mamès (Haute-Saône) le 18 juin 1850; devint, sous la Révolution, juge au tribunal civil de la Haute-Saône et le 25 prairial an VII, il fut élu par ce département député au conseil des Cinq-Cents. Sous le consulat, il fut conseiller général de la Haute-Saône.

Billette de Villeroche (Vincent-Samuel), négociant et législateur, né à Quimperlé (Finistère), le 10 octobre 1729, de « Vincent Samuel Billette de Villeroche, négociant, changeur du roi, et de Marie Sainte-Frogeray de Saint-Mandé », mort à Quimperlé, le 18 septembre 1811; fut maire de sa ville natale de 1768 à 1772; était négociant quand il fut élu, le 10 avril 1789,

député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Carhaix. Il y siégea à gauche et vota pour la Constitution civile du clergé. Son mandat terminé, il prit la direction d'une maison de banque et de commerce, et devint, sous le Consulat, conseiller général du Finistère.

Billieux (Conrad-Joseph-Ursanne), colonel retraité et homme politique, né à Porrentruy (Suisse), le 22 novembre 1760, de « Joseph-François Billieux, et de Marie-Marthe-Thérèse Tardy, conjoints »; était colonel retraité, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Porrentruy, candidat au Corps législatif. Il n'y siégea pas.

Billion (François-Joseph), législateur et magistrat, né à Arras (Pas-de-Calais) le 4 mars 1752, mort à Arras le 14 mars 1829; débuta sous la Révolution, comme administrateur du Directoire du district d'Arras. Le 25 germinal an VII, il fut élu député du Pas-de-Calais au conseil des Cinq-Cents, et se montra partisan de Bonaparte après son coup d'Etat. Ce dernier le nomma juge au tribunal civil d'Arras, poste qu'il conserva sous la Restauration, jusqu'à sa mort.

Billy (Joachim-Nicolas), négociant et législateur, né à Provins (Seine-et-Marne), le 22 octobre 1748, de « Nicolas Billy, échevin alternatif, mytriennal de la ville et communauté de Provins », mort à Provins le 8 juin 1837; était négociant quand il fut élu, le 20 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Provins, mais ne siégea à la Constituante que le 17 mai 1791, en remplacement de de Paroy, démissionnaire. Il vota constamment avec la gauche, et devint ensuite officier municipal, puis assesseur de juge de paix.

Bilotte (Charles-François), conseiller de préfecture et homme politique, né à Senuc (Ardennes), le 23 décembre 1754, du « sieur François-Mathieu Bilotte, receveur des aides à Château-Porcien, et de demoiselle Marie Jeanne Marot, sa femme »; était conseiller de préfecture de la Charente-Inférieure, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Marennes, candidat au Corps législatif. N'ayant pas été choisi par le Sénat, il n'y siégea pas.

Binet de Marcognet (Louis-Pierre, baron), officier général, né à Croix-Chapeau (Vendée) le 14 novembre 1765, de « Louis-Nicolas Binet, chevalier, comte de Marcognet, et d'Emilie-Suzanne Pintault », mort à Paris le 19 décembre 1854; appartint à l'armée et fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa de grade en grade, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, promu général de brigade le 29 août 1803 et général de division le 6 août 1811. La Restauration le nomma chevalier de Saint-Louis.

Bingen (combat de). Le 29 vendémiaire an III, les troupes françaises s'emparèrent, sans beaucoup de résistance, de la petite ville de Bingen. Bourbotte, le conventionnel, était à la tête des troupes. Bingen, ville du duché de Hesse-Darmstadt, est située sur le Rhin.

Binot (Jacques), principal de collège, législateur et receveur particulier, né à Ancenis (Loire-Inférieure) le 17 octobre 1750, de « honorable homme Pierre Binot, tailleur à Ancenis, et de Marie Bourget », mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 16 avril 1808; fut ordonné prêtre le 17 décembre 1774 et devint coprincipal du collège d'Ancenis. Le 25 septembre 1789, il fut élu suppléant du clergé aux Etats généraux près le diocèse de Nantes, fut appelé à y siéger le 30 octobre 1789 en remplacement de Moyon, démis-

sionnaire; et, lorsque Minée fut élu évêque constitutionnel de la Loire-Inférieure, il nomma Binot son vicaire général. Sous le Consulat il devint receveur particulier des finances à Ancenis; mais, en butte aux haines politiques qui se firent contre lui, il se suicida en se jetant dans la Loire.

Binot (Louis-François), officier général, né à Paris, le 7 avril 1771, de « Pierre-François Binot et de Marie-Charlotte Guilley », tué à Eylau (Prusse) le 8 février 1807; embrassa la carrière militaire, fit les campagnes d'Italie à l'armée du Nord, sur le Rhin; fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, passa par tous les grades et fut promu général de brigade le 22 novembre 1806; fit partie ensuite de la grande armée et trouva une mort glorieuse sur le champ de bataille d'Eylau.

Bion (Jean-Marie), avocat, magistrat et législateur, né à Loudun (Vienne) le 28 août 1730, mort à Loudun le 30 septembre 1798; fut pourvu le 3 mars 1761 de la charge de procureur postulant, bailliage et siège royal de Loudun, et, le 7 août 1765, de celle de conseiller substitut du procureur du roi au même bailliage. Le 19 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Loudun, et, le 4 septembre 1792, le département de la Vienne l'envoya siéger à la Convention. Il prit place parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota « la détention et le bannissement ensuite », et devint secrétaire de la Convention. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Vienne, au conseil des Cinq-Cents. Dans cette Assemblée il se montra absolument rétrograde aux idées de liberté et de justice, sortit du conseil en l'an VI, se retira dans son pays natal, et y mourut la même année.

Biran (de). — Voir Maine.

Birnbaum (Jean), préfet, né à Landau (Bas-Rhin) le 6 janvier 1763, mort à Landau le 20 mai 1832; fut nommé, le 23 ventôse an VIII, préfet du département des Forêts et destitué de cette fonction le 16 frimaire an IX.

Biron (de). — Voir Gontaut (de).

Birotheau des Burondières (Pierre-Aimé-Calixte), avocat et législateur, né à Olonne (Vendée) le 16 août 1743, mort à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée) le 16 mars 1829; était avocat, quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Poitiers. A l'expiration de son mandat, il reprit sa profession d'avocat.

Birotteau (Jean-Bonaventure-Blaise-Hilarion), avocat et législateur, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 21 octobre 1758, de « messire Jean-Marc Birotteau, avocat à la cour, et de la dame Françoise Garau »; exécuté à Bordeaux le 24 octobre 1793; était avocat, quand il devint, en 1789, secrétaire de district et officier municipal à Perpignan et ensuite l'un des administrateurs des Pyrénées-Orientales. Le 3 septembre 1792 il fut élu par ce département membre de la Convention. Il prit place parmi les Girondins et vota la mort de Louis XVI, avec cette restriction « que ce ne soit qu'après la paix et l'expulsion des Bourbons ». Le 9 mars 1793, il fit tous ses efforts pour empêcher l'organisation du tribunal révolutionnaire et montra une véritable haine contre la Montagne. Compris parmi les Girondins qui furent mis en accusation, il fut arrêté le 2 juin, mais parvint à s'évader, se réfugia à Lyon où il organisa un comité d'insurrection contre la Convention, et s'étant trouvé en désaccord avec les royalistes qui étaient intervenus audit comité, il ne put donner suite à son projet et quitta Lyon pour gagner Bordeaux. Il

fut arrêté au moment même où il s'embarquait; traduit devant la commission militaire, il fut condamné à mort et exécuté le 3 brumaire an IV; une pension fut accordée à sa veuve après le 9 thermidor.

Bissardon (Jean-Pierre), négociant et législateur, né à Lyon (Rhône), le 7 novembre 1764, de « Noël Bissardon, fabricant de soieries, et de demoiselle Clémence Goujon », mort à Lyon le 23 septembre 1816; était négociant dans sa ville natale, lorsqu'en 1815, le 13 mai, il fut élu par le Rhône, représentant de commerce et de l'industrie à le Chambre des Cent-Jours. Ce législateur ne prit guère son rôle au sérieux, car à peine installé il demanda un congé qui lui fut refusé. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 24 septembre 1814.

Bisson (Louis-Charles), évêque constitutionnel, né à Geffosses (Manche) le 10 octobre 1742, mort à Bayeux (Calvados) le 28 février 1820.

Bisson (Pierre-François-Jean-Gaspard, comte), officier général, né à Montpellier (Hérault), le 16 février 1767, de « Pierre-François Bisson, tambour-major au régiment Dauphin, et de Françoise Gaudeline », mort à Marmirolo (Italie) le 26 juillet 1811; entra au service comme enfant de troupe. Employé depuis 1792, dans les différentes armées d'Allemagne et d'Italie, il s'y distingua par son sang-froid et sa bravoure; principalement au Catelet, sur la Sambre, et à l'affaire de Mesenheim. Plus tard nous le retrouvons à la bataille de Marengo, au passage du Mincio; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé comte de l'Empire, promu général de brigade le 5 juillet 1800, devint gouverneur général de Brunswich, de la Navarre, de Frioul et du comté de Gorizia, commandant de la 3e division militaire en 1806, enfin général de division, le 1er février 1805.

Bissy (Jacques-François), avocat, législateur et magistrat, né à Mayenne (Mayenne), le 4 septembre 1756, de « Jacques-Augustin Bissy, sieur de la Bouttière, marchand, et de Françoise Charbonnier », mort à Mayenne, le 13 avril 1831; était avocat à Mayenne, quand il fut élu, le 27 août 1791, député de la Mayenne à la Législative, un an après, le 3 septembre 1792, le même département l'envoya siéger à la Convention. Son vote dans le procès du roi fut ainsi motivé: « Je vote pour la mort, mais avec sursis jusqu'au moment où les puissances étrangères voudraient envahir le territoire de la République. Et, dans le cas où elles feraient la paix, je vote pour qu'on examine alors s'il n'y a pas lieu de commuer la peine. Mon opinion est indivisible. » Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu par la Mayenne au conseil des Cinq-Cents. Dans cette Assemblée, il accentua quelque peu ses opinions, car il combattit vivement les royalistes et demanda que l'on protégeât les patriotes toujours en butte à leurs poignards. Au coup d'État de brumaire, il se rallia à Bonaparte, et fut nommé, le 9 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel, poste qu'il occupa jusqu'en 1818.

Bissy (de). — Voir Thiard (de).

Bitche (Attaque du fort de). Dans la nuit du 26 au 27 brumaire an II, à minuit, 6.000 Prussiens tentèrent d'enlever le fort de Bitche par un coup forcé, mais la réception qui leur fut faite par les troupes républicaines, qui montrèrent dans la résistance ce que peut la valeur française dans les moments critiques, fut si énergique que 250 des leurs qui s'étaient un peu trop aventurés crièrent: *Grâce, Françous;* on leur épargna la vie; cependant le gros de la troupe avait

abandonné le terrain laissant derrière eux les 250 prisonniers, outre 120 morts sans compter les blessés qui purent échapper. Bitche est un chef-lieu de canton de la Moselle.

Bitouzet des Lignéres (Jean-Charles), avocat et législateur, né à Bricquebec (Manche) en 1740, mort à Paris le 15 octobre 1813; était avocat lorsqu'il fut élu le 25 germinal an VI, député de la Manche au conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il en fut récompensé par un siège au Tribunat. Lorsque ce corps d'Etat disparut, Bitouzet des Lignères se fit inscrire au barreau de Paris.

Bivaud (Théodore), avoué et législateur, né à Petit-Mars (Loire-Inférieure), le 24 janvier 1775, de « maître Jacques Bivaud, notaire et procureur de plusieurs juridictions, et de demoiselle Perinne Bernardeau »; était avoué à Châteaubriant, quand cet arrondissement l'envoya siéger à la Chambre des Cent-Jours le 10 mars 1815. Son mandat terminé, il reprit à Châteaubriant son étude d'avoué.

Bizanet (Guislain-Laurent), officier général, né à Grenoble (Isère), le 10 août 1755, de « sieur César Bizanet, intéressé dans les affaires du roi, et de dame Marie Clerc, mariés », mort à Grenoble le 18 avril 1836; débuta dans l'armée comme chef de bataillon de l'Isère, fut promu, le 22 août 1793, général de brigade, fit toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, devint membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an VIII, se rallia à Louis XVIII en 1814, qui le fit chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814, et lieutenant général, le 14 avril 1815.

Bizard (Maurice), avocat, législateur et magistrat, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 1er décembre 1726, de « Adolphe Bizard, avocat, et de Marie Charon », mort à Saumur le 20 juillet 1804; débuta dans son pays natal comme avocat, devint bâtonnier de l'ordre, fut élu échevin en 1762, et maire de 1768 à 1774. Le 27 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Saumur. A l'expiration de son mandat, il revint à Saumur et fit partie du bureau de conciliation; en 1792, il fut nommé commissaire du tribunal civil de cette ville, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Bizard (Maurice-Augustin), magistrat et législateur, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 5 février 1781, de « monsieur Maurice Bizard, procureur impérial près le tribunal de première instance de cette ville, et de dame Perrine-Marguerite Maupassant », mort à Angers (Maine-et-Loire) le 4 juillet 1848; entra dans la magistrature en 1806, fut nommé juge en 1809, ensuite substitut du procureur général à Angers (1811), et conseiller en la même cour en 1812. Le 16 mai 1815, élu par l'arrondissement de Saumur représentant à la Chambre des Cent-Jours, il se trouva être le plus jeune dans cette courte Assemblée. S'étant rallié aux Bourbons, il fut confirmé dans ses fonctions judiciaires le 1er juillet 1818.

Bizi (de). — Voir Lesuire.

Bizy (Bruno-Nicolas Foubert de), officier général, né à Paris le 10 octobre 1733, de « Nicolas-Louis Foubert de Bizy et de Marie-Anne Piètre, son épouse », mort à Benfeld (Bas-Rhin) le 8 novembre 1818; fut promu général de brigade le 8 mai 1793 et suspendu comme noble, le 24 septembre de la même année.

Blacons (Henri-François-Lucrecius d'Armand de Forest, marquis de), propriétaire et législateur, né à Grenoble (Isère), le 3 octobre 1758, de « Charles-Philippe d'Armand

de Forest-Blacons, chevalier, seigneur de Mirabel, Condillac, Blacons et autres lieux, et de Madeleine-Calvière-Boncoiran », se suicida à Paris, le 13 mars 1805; salua la Révolution avec enthousiasme et fut élu, le 2 janvier 1789, député de la noblesse aux États généraux par les États du Dauphiné. Dès l'ouverture de cette Assemblée il se montra très libéral, fut un des premiers députés de son ordre qui se joignirent au tiers état, demanda l'abolition du costume qui distinguait les trois ordres; mais ce libéralisme fut de très courte durée, attiré par le parti de la cour, il se joignit à la minorité royaliste, prit la défense du roi lors du départ de ce dernier pour Saint-Cloud, signa les protestations générales des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de la Constituante, partit ensuite pour l'émigration et ne rentra qu'en l'an IX; enfin, perdu de dettes et ne pouvant satisfaire ses nombreux créanciers qui le poursuivaient avec acharnement, il se brûla la cervelle le 13 mars 1805, à Paris.

Blacquetot (de). — Voir De Caux.

Blad (Claude-Antoine-Auguste), commissaire de marine et législateur, né à Brest (Finistère) le 20 avril 1764, mort à Toulon (Var) en décembre 1802; était employé dans l'administration de la marine à Brest au moment de la Révolution. En 1791, il devint procureur de la commune de Brest, et fut élu, le 6 septembre 1792, par le Finistère, membre de la Convention. Il siégea parmi les Girondins, et dans le procès du roi, vota la mort avec sursis et motiva ce vote par les paroles suivantes: « mais si, à l'exemple des Anglais, vous faites tomber la tête d'un roi conspirateur, vous devez, à l'exemple de Rome, chasser la famille des Tarquin. En conséquence, je vote que la mort de Louis XVI soit le signal de l'expulsion de toute sa famille. » Étant un des signataires de la protestation du 6 juin 1793, contre la journée du 31 mai, il fut compris au nombre des 73 conventionnels décrétés d'arrestation, ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor, et fut réintégré à la Convention; en devint le secrétaire le 17 ventôse an III. Envoyé en mission dans l'Ouest, il se trouva à Quiberon lorsque Hoche vainquit les royalistes. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et fit une vive opposition au Directoire. Son mandat terminé, il fut nommé commissaire adjoint de la marine (prairial an VI), et commissaire en titre (5 pluviôse an VIII).

Blain (Jean-François), avocat et législateur, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 2 avril 1758; débuta comme avocat au parlement de Provence et devint sous la Révolution et successivement, juge au tribunal de district, agent national et procureur général syndic d'Arles, fut aussi élu l'un des administrateurs du département des Bouches-du-Rhône, et enfin substitut du commissaire du pouvoir exécutif pour les tribunaux civil et criminel du même département. En l'an II, suspecté de fédéralisme, il fut arrêté et incarcéré à la prison de Nîmes, mais presque aussitôt relâché, et, le 22 germinal an V, il fut élu député des Bouches-du-Rhône au conseil des Cinq-Cents. Quelques mois après, le 18 fructidor, condamné à la déportation, il ne recouvra sa liberté que par l'amnistie de l'an VII. Sous le Consulat, Blain devint administrateur de l'hôpital militaire de Besançon, et, le 31 janvier 1806, il fut nommé sous-préfet de Toulon et conserva ce poste, jusqu'au mois d'avril 1812. Au retour des Bourbons, Blain fut nommé président du tribunal de première instance de Tarascon.

Blain (René-François), maire et homme politique, né à Thouarcé

(Maine-et-Loire), le 8 juillet 1750, de « messire René Blain, marchand, et de demoiselle Marie Cousineau, son épouse » ; était maire de Rillé quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Chinon, candidat au Corps législatif, mais n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Blainville (de). — Voir Dubuisson.

Blaire (de). — Voir Lucas.

Blaisel de Rieux (Louis-Marie Gilles du), colonel et législateur, né à Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais), le 21 novembre 1721, de « Claude-Antoine de Blaisel, chevalier, seigneur des Rieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine aux régiments de Fontaine et de Piedmont » ; avait appartenu à l'armée et parvint au grade de colonel. Le 30 mars 1789, élu suppléant de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Boulogne, il ne fut appelé à y siéger que le 22 décembre de la même année, en remplacement du duc de Villequier, démissionnaire.

Blampain (Pierre-Nicolas), avocat et suppléant aux Etats généraux ; était avocat en parlement, quand il fut élu, le 7 avril 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Nancy. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Blampoix (Jean Baptiste), évêque constitutionnel, né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 16 octobre 1740, mort à Mâcon en juin 1820 ; était curé de Vandœuvre près de Troyes, et prêta le serment civique ; fut nommé évêque constitutionnel de l'Aube en l'an VI en remplacement de Sibille, décédé. Blampoix donna sa démission après le Concordat.

Blanc (Jean-Denis-Ferréol), avocat et législateur, né à Besançon (Doubs) en 1744, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 15 juillet 1789 ; était avocat en parlement, quand il fut nommé l'un des commissaires chargés de rédiger les cahiers du tiers état de Franche-Comté ; il obtint un tel succès dans la mission qu'il avait à remplir que l'Assemblée fit frapper une médaille en son honneur avec cette inscription : *Les gens du Tiers-Etat de Franche-Comté, assemblés le 26 novembre 1788* ; et au revers : *Sequani civi Bisuntino Dyom-Ferr. Blanc*, et le 13 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Besançon. Très souffrant au moment de son départ, il ne put qu'y siéger deux mois, étant mort à Versailles en juillet 1789.

Blanc (François-Joseph), législateur, né à la Guadeloupe en mars 1750 ; fut nommé en 1789, administrateur municipal à Vitry-le-François. Le 3 septembre 1792 il fut élu, par la Marne, membre de la Convention il prit place à la Plaine. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour « la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix ». N'ayant point foi dans l'avenir, il crut devoir donner sa démission de conventionnel en l'an III, mais cette Assemblée refusa de l'accepter. Le 21 vendémiaire an IV, il fut, pour le même département, député au conseil des Anciens.

Blanc (Jean-Louis), notaire et législateur, né à Gap (Hautes-Alpes) le 10 juin 1751, mort à Gap le 17 avril 1802 ; fut pourvu, le 10 mai 1786, de la charge de notaire royal à Embrun en Dauphiné ; devint après, en 1789, commissaire près le tribunal correctionnel d'Embrun et le 24 germinal an VII, fut élu député des Hautes-Alpes au conseil des Cinq-Cents. Ayant approuvé le coup d'Etat de Bonaparte, il entra au Corps législatif le 4 nivôse an VIII, et mourut deux ans après.

Blanc (Claude), jurisconsulte et législateur, né à Lyon (Rhône), le

10 décembre 1758, de « monsieur Pierre Blanc, bourgeois de Lyon, et de Louise Dondain », mort à Guéreins (Ain) le 1er septembre 1807 : était jurisconsulte à Lyon, quand il devint procureur syndic, puis l'un des administrateurs du département de l'Ain, et ensuite juge au tribunal d'appel de Bourg. Le 6 germinal an X, il entra au Corps législatif et resta jusqu'à la fin de son mandat un fidèle du régime impérial.

Blancard (Guy), avocat, législateur, né à Allan (Drôme) le 3 avril 1743, mort à Loriol (Drôme) le 18 juin 1816 ; était propriétaire et avocat à Loriol, quand il fut élu, le 4 janvier 1789, député du Tiers aux Etats généraux par les Etats du Dauphiné. Son mandat achevé, il se retira à Loriol et devint officier municipal de cette ville ; se rallia plus tard au coup d'Etat de brumaire, devint conseiller général, et, en 1807, juge de paix.

Blancard (Amable-Guy, baron), officier général, né à Loriol (Drôme), le 19 août 1774, de « Guy Blancard, avocat », mort à Loriol le 4 avril 1853 ; embrassa la carrière des armes, prit part aux campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades, devint membre de la Légion d'honneur, et fut promu général de brigade le 28 septembre 1813 et lieutenant général le 31 octobre 1835.

Blanc-Gilli (Mathieu), négociant et législateur ; était négociant à Marseille quand, après la Révolution, il fut élu l'un des administrateurs des Bouches-du-Rhône. Le 3 septembre 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative. Après la journée du 10 août et lorsqu'on ouvrit la fameuse armoire de fer aux Tuileries, on trouva des papiers compromettants à l'égard de Blanc-Gilli, papiers qui prouvèrent qu'il était complice de projets de contre-révolution. Il fut obligé de se cacher et disparut de la scène politique. On a de lui : *Eloge du capitaine Cook; Plan de la Révolution concernant les finances ; Découvertes consolantes de l'impôt unique du toisé ; Observations sur les troubles de Saint-Domingue.*

Blanchard (Claude), commissaire des guerres et législateur, né à Arras (Pas-de-Calais) le 16 mai 1742, mort à Paris le 11 mai 1803 ; entra dans l'armée, devint commissaire des guerres, fit les campagnes de 1768 en Corse, partit ensuite en Amérique avec Rochambeau, revint en France et nous le trouvons, en 1789, à Arras, comme commissaire ordonnateur des guerres, et plus tard commandant de la garde nationale de cette ville. Le 31 août 1791, il fut élu député du Pas-de-Calais à la Législative, et, deux mois après, il fut nommé grand juge militaire, et adjoint au ministre de la guerre. Son mandat de député expiré, il reprit ses fonctions, devint commissaire ordonnateur en chef à l'armée de Sambre-et-Meuse, se rallia à Bonaparte et occupa les mêmes fonctions à l'Hôtel des Invalides où il mourut.

Blanchard (Guillaume), magistrat et homme politique, né à Cologne (Roër), le 12 novembre 1765, de « Antoine Blanchard et de Marie-Hélène Lucas, époux » ; était président du tribunal de 1re instance à Cologne, quand il fut élu, en 1809, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, et ne fut pas appelé à y siéger.

Blanchard de Changy (Joachim-Félix-Léon), officier et suppléant à la Législative, né à Paris le 16 janvier 1741 ; entra dans l'armée le 9 septembre 1755, comme mousquetaire de la 2e compagnie, et devint capitaine le 3 juin 1770. En septembre 1791, il fut élu quatrième suppléant de l'Oise à la Législative.

Blanchelande (Philibert-François

Rouxel de), gouverneur de Saint-Domingue, né à Dijon (Côte-d'Or), le 21 février 1735, de « messire Claude de Rouxel, chevalier, seigneur de Blanchelande, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Chenelage, et de dame Catherine-Françoise Braconnier », exécuté à Paris, le 11 avril 1793, partit pour la Martinique en 1779, avec le régiment d'Auxerre dont il était lieutenant-colonel, fut en 1781 gouverneur de Tabago, alla ensuite à Saint-Domingue comme lieutenant du gouverneur, se lia avec les fougueux meneurs de la contre-révolution et ne cacha pas qu'il voulait rétablir l'ancien régime. De ce chef, il lui fut ordonné d'aller comparaître à la barre de l'Assemblée pour rendre compte de ses actes. Reconnu coupable du crime de lèse-patrie, il fut arrêté et condamné à mort.

Blanchon (Jean-François), homme de loi, législateur et commissaire ordonnateur, né à Saint-Maurice (Charente), le 26 février 1763, de « s[r] Jean-Baptiste Blanchon et de demoiselle Suzanne Goulmet, ses père et mère », mort à Paris le 6 janvier 1830; était homme de loi à Confolens et l'un des administrateurs de la Charente, quand il fut élu par ce département, le 4 septembre 1791, député à la Législative. A l'expiration de son mandat, nommé commissaire des guerres, il devint chef de division au ministère de la guerre et fut envoyé, en l'an VI, comme commissaire ordonnateur à l'armée de Sambre-et-Meuse, servit jusqu'au 7 décembre 1825 et fut mis à la retraite.

Blanchon (Mathieu), cultivateur et législateur, né à Chazelles-sur-Lyon (Loire) le 26 février 1735, mort au même lieu le 18 juillet 1809; s'occupait d'agriculture à Montferrand, quand, le 2 septembre 1791, il fut élu député de Rhône-et-Loire de la Législative, siégea à gauche et, son mandat terminé, reprit ses travaux agricoles à Chazelles.

Blandin (Liphard Daniel), curé et législateur, né à Orléans (Loiret) en 1742, mort à Orléans le 14 septembre 1816; était prêtre-curé de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage d'Orléans; siégea à droite, ne voulut pas prêter le serment civique, émigra quelque temps, et, à son retour, fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale d'Orléans.

Blandin de Chalain (Charles-Etienne-Guillaume), officier général, né à Conliège (Doubs), le 7 juin 1740, de « messire Hugues-Joseph Blandin, seigneur de Chalain, Fontaine, etc., et de dame Marie-Catherine de Laviron, son épouse »; entra dans l'armée le 22 décembre 1760, comme enseigne au régiment de la Couronne, fut fait chevalier de Saint-Louis le 17 décembre 1786, devint, sous la Révolution, le 6 septembre 1791, lieutenant-colonel du 45[e] régiment; fut nommé, le 29 juin 1792, colonel et promu le 30 juillet 1793 général de brigade à l'armée du Nord. Le 30 août de la même année, il fut suspendu comme noble par les représentants du peuple.

Blangy (Pierre-Marie-Henri Levicomte de), propriétaire et homme politique, né à Caen (Calvados), le 22 février 1756, de « messire Maximilien-Marie-Pierre Levicomte, marquis de Blangy, et de noble dame Marie-Anne-Rose Lebarence de Fontenay »; était propriétaire à Saint-Marcouf quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de Valognes, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Blaniac (de). — Voir Lafon.

Blanmont (Marie-Pierre-Isidore, baron de), officier général et législateur, né à Gisors (Eure), le 23 février 1770, de « Aphrodine-Victor-Thomas de Blanmont, maître de pension, et de Marie-Elisabeth Jourdain », mort à Gisors, le 19 décembre 1846; entra dans l'armée en 1786, fut promu en 1792 capitaine dans le 3e bataillon de l'Eure, prit part à la bataille d'Arlon où il fut blessé, devint aide de camp du général Turreau (brumaire an II; qu'il suivit à l'armée de l'Ouest, se distingua à Palluau; au combat de Viers il fut fait adjudant général, fit la campagne de l'an VI et de l'an IX, aux armées du Rhin, d'Helvétie et d'Italie, fut nommé chef de brigade, à titre définitif le 27 vendémiaire an VIII, blessé pour la seconde fois sur le pont de Doué, au moment où il repoussait l'ennemi, obtint la décoration de la Légion d'honneur le 15 pluviôse et fut fait officier de même ordre, le 25 prairial an XII. Colonel du 105e de ligne (1808), il fit la campagne d'Allemagne et fit partie de l'expédition de Russie comme général de brigade, et fut fait prisonnier. De retour en France, en juillet 1814, il fut mis en non-activité le 1er septembre de la même année, obtint ensuite le commandement de l'arrondissement d'Abbeville et la croix de Saint-Louis. Pendant les Cent-Jours, le département de l'Eure l'envoya siéger à la Chambre des représentants. Au retour définitif des Bourbons, Blanmont fut placé en traitement de non-activité (30 décembre 1815), compris par le gouvernement, le 30 décembre 1818, comme maréchal de camp en disponibilité. Appelé le 24 février 1819 au commandement de la 1re subdivision de la 20e division militaire; il fut mis à la retraite en 1826.

Blanquart de Bailleul (Henri-Joseph, baron), avocat, législateur et magistrat, né à Calais (Pas-de-Calais), le 27 avril 1758, de « monsieur maître Henry-Joseph Blanquart, conseiller du roi, son procureur au siège de la justice générale de Calais et pays reconquis, et de dame Madeleine-Antoinette Le Brun », mort à Versailles le 4 janvier 1841; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 28 mai 1783, de la charge de procureur du roi au siège royal de Calais. Après la Révolution, il devint procureur syndic de district, président de l'administration départementale, maire de Boulogne et ayant adhéré au coup d'Etat de brumaire, entra au Corps législatif le 27 brumaire an XII pour y représenter le Pas-de-Calais et vit son mandat renouvelé le 2 mai 1809. Il vota avec les plus purs impérialistes toujours très docilement, fut nommé questeur de ce corps muet, fait chevalier de l'Empire le 22 octobre 1810, créé baron (6 septembre 1811), ensuite eut la croix de la Légion d'honneur, mais cela n'empêcha pas l'implacable Blanquart de Bailleul de voter la déchéance de l'Empereur en 1814 et de se donner aux Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il s'effaça, mais les Bourbons revenus, affronta la lutte électorale, fut nommé, le 22 août 1815, député par le collège du Pas-de-Calais, réélu en 1816 et par décret nommé procureur général à la cour royale de Douai et vota avec la droite toutes les lois d'exception. Il prit sa retraite sous le ministère de Villèle en échange du poste de premier président honoraire.

Blanquart des Salines (Nicolas), avocat et législateur, né à Arles (Bouches-du-Rhône), le 20 septembre 1728, de « Jacques Blanquart de Salines, trésorier d'Ardres, maire bailli de Balinghem et de Marie Vata »; fut pourvu, le 9 mars 1763, de la charge de procureur du roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Calais. Le 16 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats géné-

raux par le bailliage de Calais. Son mandat expiré, il revint à Calais et fut en l'an II et, par ordre de Le Bon, traduit devant le tribunal révolutionnaire d'Arras sous l'inculpation « de correspondance avec l'ennemi ». Reconnu innocent, il fut acquitté.

Blanquet du Chayla (Armand-Simon-Marie, chevalier de), contre-amiral, né à Marvejols (Lozère), le 9 mars 1759, de « Dominique Blanquet, chevalier de Rouville, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Bombernat du Chayla », mort à Versailles le 29 avril 1826 ; se trouvait à la bataille navale d'Aboukir au titre de contre-amiral, s'y conduisit avec beaucoup de bravoure et y fut blessé. Il prit sa retraite en l'an XI ; néanmoins sous les Bourbons, Louis XVIII le nomma vice-amiral. Il était membre de la Légion d'honneur depuis l'an XII.

Blanqui (Jean-Dominique), manufacturier, homme de lettres, législateur et sous-préfet, né à Drap (Alpes-Maritimes), le 24 avril 1757, de « Louis Blanqui et de Marie-Magdeleine du Terrien », mort à Paris le 31 mai 1832 ; était, avant la Révolution, manufacturier et homme de lettres. En septembre 1792, il fut élu, par les Alpes-Maritimes, membre de la Convention. Ami des Girondins, il signa la protestation du 6 juin 1793, fut au nombre des 73 conventionnels décrétés d'arrestation, et de ce chef enfermé pendant dix mois à la Force. Il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor et fut réintégré à la Convention. Le 4 brumaire an IV il entra au conseil des Cinq-Cents, et ayant adhéré au coup d'État de Bonaparte, fut nommé sous-préfet de Puget-Théniers le 5 floréal an VIII.

Blanval (de). — Voir Artauld.

Blareau (Nicolas-Dominique-Joseph), législateur et magistrat, né à Mons (Belgique) en 1756, mort à Bruxelles le 25 janvier 1808 ; appartenait à la magistrature quand, le 28 germinal an V, il fut élu député au conseil des Anciens par le département de Jemmapes, et devint secrétaire de cette Assemblée. Partisan du coup d'État de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. A l'expiration de son mandat, il fut nommé juge à la cour d'appel de Bruxelles (30 janvier 1807), frappé subitement de folie mourut moins d'un mois après.

Blascher (Charles-François), maire et suppléant à la Convention, né à Falaise (Calvados) ; était maire de cette ville, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant du Calvados à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Blaudain de Vallière (Claude-Hyacinthe), magistrat et législateur, né à Nevers (Nièvre), le 7 juillet 1762, de « maître François Blaudain de Vignereux, avocat, et de dame Marie Moquot de Romy », mort à Nevers le 7 octobre 1847 ; était, en 1791, procureur syndic de Nevers, fut nommé successivement juge au tribunal de district de Nevers (pluviôse an VIII), juge au tribunal civil (brumaire an IV), procureur général près la cour de justice criminelle de la Nièvre (floréal an XII), fait membre de la Légion d'honneur (prairial an XII) et fut nommé ensuite substitut du procureur général près la cour impériale de Bourges. Le 13 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Nevers, représentant à la Chambre des Cent Jours, et se rallia à la Restauration, qui le nomma conseiller à la cour royale de Bourges.

Blaux (Nicolas-François), avocat et législateur, né à Rambervillers (Vosges) le 4 octobre 1729 ; était avocat quand il fut agréé, le 1er

mai 1769, procureur syndic en l'hôtel de ville de Sarreguemines, en Lorraine. En 1789, il fut nommé officier de la garde nationale et maire de Sarreguemines, et, le 7 septembre 1792, élu, par la Moselle, membre de la Convention ; siégea parmi les Girondins et, dans le procès du roi, il vota « pour la détention jusqu'à la paix et pour le bannissement à cette époque ». Ayant signé la protestation contre la journée du 31 mai, il fut décrété d'arrestation et obtint la faveur de rester chez lui pour cause de mauvaise santé. Le 14 germinal an III, il fut envoyé en mission dans la Somme pour activer l'arrivée des subsistances à Paris, mais se trouvant à Amiens le jour même où éclata une émeute occasionnée par la cherté des vivres, il fut assailli par 800 à 900 hommes et femmes qui lui arrachèrent son costume, ses cheveux et ses souliers ; puis, ayant refusé de crier : « Vive Louis XVII ! », on lui cracha au visage et on l'emmena à la prison de l'évêché, où il resta six heures. Le 24 vendémiaire an IV, Blaux fut élu député de la Moselle au conseil des Anciens, en sortit en l'an VI et ne s'occupa plus de politique.

Blaviel (Antoine-Innocent), homme de loi et législateur, né à Cajarc (Lot) le 9 février 1757, mort à Cajarc le 25 août 1842 ; était homme de loi dans cette localité, lorsqu'il fut nommé, en 1791, l'un des administrateurs du Lot. Le 7 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention, et, dans le procès du roi, vota pour « la réclusion » et protesta ensuite contre la journée du 31 mai. Arrêté de ce chef, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor et fut réintégré à la Convention. Le 13 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents pour y représenter le département du Lot, en sortit en l'an VI, et se retira dans ses foyers.

Blein (François-Ange-Alexandre, baron), officier général, né à Bourg-lès-Valence (Drôme), le 26 novembre 1767, de « sieur maître Alexandre-Aimé Blein, chirurgien major du régiment de l'Ile de France-infanterie, et de dame Louise Fiéron », mort à Paris le 2 juillet 1845 ; fut un des généraux de brigade des plus remarquables de l'Empire ; après avoir fait toutes les campagnes de cette époque, il devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et bien qu'ayant des idées démocratiques, n'en accepta pas moins le titre de baron de l'Empire et le 22 juillet 1813, fut promu général de brigade. Blein s'était lié d'amitié avec Rouget de Lisle, au point qu'il voulut absolument faire les frais des funérailles de l'illustre auteur de la *Marseillaise.*

Blenod (de). — Voir Charvet.

Blin (François-Pierre), médecin, législateur, professeur et conseiller de préfecture, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 8 juin 1756, de « noble homme Jacques-Bonaventure Blin, maître en chirurgie de Rennes, et de Françoise-Yvonne Forestier de Villeneuve », mort à Chantenay (Loire-Inférieure) le 4 novembre 1834 ; était médecin à Nantes, lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Nantes. Il siégea à gauche et fut l'un des fondateurs du Club breton. Il prit souvent la parole à la Constituante et tous ses votes furent acquis aux propositions les plus avancées. A l'expiration de son mandat, il reprit à Nantes l'exercice de la médecine, se rapprocha des Girondins ; devenu suspect, fut obligé de se réfugier dans l'île de Noirmoutier. Après le 9 thermidor, il se rapprocha davantage des monarchistes, accepta l'acte du 18 brumaire et fut nommé médecin en chef de l'armée de l'Ouest (nivôse

an X), devint sous l'Empire professeur d'hygiène et de thérapeutique à l'école secondaire de médecine de Nantes (1808), se rallia ensuite aux Bourbons et fut nommé conseiller de préfecture.

Blin (Joseph-Marie-Jacques), directeur de poste et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 31 mars 1764, frère du précédent, mort à Rennes le 22 juillet 1834; était directeur des postes à Rennes, quand il fut élu, le 26 germinal an VI, député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Cinq-Cents. Il fit de l'opposition au Directoire et s'opposa au coup d'Etat de brumaire, et fut, de ce chef, exclu du Corps législatif; retourna à Rennes où il reprit ses fonctions de directeur des postes, mais ayant eu, pendant les Cent-Jours, une attitude absolument hostile aux Bourbons, Louis XVIII le révoqua.

Blin (Louis-Mathieu), homme de loi et homme politique, né à Soissons (Aisne), le 12 février 1763, de « Mr Jean-François Blin, procureur au bailliage provincial et siège présidial de Soissons, et de dame Marie-Claude-Nicolle Sarasin, son épouse »; était homme de loi à Soissons, quand il fut élu, en 1806, par cet arrondissement, candidat au corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Blocus continental. Le 21 novembre 1806, Napoléon prit des mesures d'ensemble pour isoler l'Angleterre du continent et la forcer à demander la paix ; c'est ce qui fut appelé à l'époque le *Blocus continental*

Blois (bailliage de). Circonscription électoral de 1789.

Blondeau (Pierre-Marie), verrier et suppléant à la Convention ; était verrier quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant du Doubs à la Convention nationale. Blondeau n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Blondeau (Jacques, baron), officier général, né à Châteauneuf (Côte-d'Or), le 12 janvier 1766, de « Jean Blondeau, notaire royal à Châteauneuf, et de demoiselle Claire Marotte, son épouse », mort à Paris le 30 mars 1841 ; entra, en 1788, au 6e de dragons, et sous la Révolution le 2 septembre 1791, nous le retrouvons dans le 2e bataillon de la Côte-d'Or. Il fut nommé, le 25 avril 1793, capitaine de la 6e compagnie; devint le 22 septembre de la même année, aide de camp du général Doppet, et le 16 vendémiaire an II, adjudant général chef de brigade, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XIII, créé baron de l'Empire, et promu général de brigade le 12 octobre 1808.

Blondeau-Dufays (Antoine-François-Raymond, chevalier), né à Baume-les-Dames (Doubs), le 6 janvier 1747, de « Jean-Baptiste-Blondeau, avocat », mort à Clerval (Doubs) le 8 mai 1825 ; entra dans l'armée le 7 janvier 1767, dans la légion de Saint-Domingue et devint sous-lieutenant de cette légion le 16 avril 1769, nous le retrouvons sous la Révolution, le 9 octobre 1791, chef du 2e bataillon du Doubs. Le 25 septembre 1793, il fut promu général de brigade, suspendu, le 28 germinal an II, et réintégré le 15 prairial an II.

Blondel (Jacques), rentier et législateur, né à Reims (Marne), en février 1749, de « Robert Blondel et de Madeleine Debitte », mort à Charleville (Ardennes) le 8 avril 1813; était rentier à Lalobbe, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par les Ardennes, membre de la Convention. Il siégea à la Plaine, et, dans le procès de Louis XVI, vota pour « la réclusion ». Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu, par le même département, député au conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, il prit sa résidence à Charleville.

Blondel (Charles-Paul), notaire et homme politique, né à Thoré (Loir-et-Cher), le 9 janvier 1767, du « sieur Denis Blondel, notaire royal de cette paroisse, et de dame Jeanne-Charlotte Legrand, son épouse »; était notaire et maire de Thoré quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Vendôme, candidat au Corps législatif. Blondel ne fut pas appelé à y siéger.

Blondel d'Aubers (Louis-Marie-Joseph), conseiller au parlement, législateur et magistrat, né à Douai (Nord), le 11 mars 1765, de « très haut et très puissant seigneur Eugène-Roland-Joseph Blondel d'Aubers, premier président au parlement, et de très haute et très puissante dame Marie-Anne de Calonne », mort à Paris le 22 mars 1830; était avant la Révolution conseiller au parlement de Paris et émigra en 1791. Rentré après le 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet de Spire, de Porrentruy (vendémiaire an XII), et conseiller à la cour de cassation. Le 22 août 1815, élu député par le collège du Pas-de-Calais, il siégea parmi les royalistes et fut réélu en 1820. Son mandat de député expiré, il reprit ses fonctions judiciaires et fut mis à la retraite le 20 décembre 1828.

Blosse (Louis), officier général, né à Troyes (Aube) le 18 janvier 1753, tué à Entrammes (Mayenne) le 27 octobre 1793; fit partie de l'avant-garde de l'armée des Côtes de Brest, comme capitaine des grenadiers, devint adjudant général, chef de bataillon le 11 juillet 1793, sortit de Nantes avec le général Canclaux le 26 et ensemble mirent en fuite les rebelles. Le 5 septembre il montra une véritable bravoure en défendant le poste de Sorinières et y fut blessé. Le 15 vendémiaire an II, il se conduisit en héros au combat Tiffauges et fut promu, à titre provisoire, général de brigade. Le 26 vendémiaire, il combattit, avec ses grenadiers à la bataille de Cholet et le 6 brumaire, et fut tué à Entrammes en voulant défendre le pont de Château-Gontier.

Blot (de). — Voir Chauvigny (de).

Blottefière (Pierre-Louis, seigneur de Voyenne, comte de), officier général, né à Saint-Quentin (Aisne), le 16 novembre 1746, de « Louis, comte de Blottefière, seigneur de Voyenne, et de Marie-Louise-Madeleine de Chantereau », mort à Compiègne (Oise) le 22 avril 1819; sortait de l'école royale militaire quand il fut nommé sous-lieutenant dans le régiment de Bourgogne-infanterie le 28 janvier 1764, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 15 juillet 1791, chef de brigade deux ans après, en mars 1793, il fut promu général de brigade et le 24 septembre de la même année, suspendu comme noble. Le 15 ventôse an III, il fut autorisé à prendre sa retraite.

Blou de Chadenac (Jean-Antoine de), officier général, né à Thueys (Ardèche), le 8 mai 1737, de « messire Charles-François-Antoine de Blou, seigneur Despressis-Chadenac, et de dame Marie-Henriette de La Baume, mariés », tué à Mayence (Allemagne) le 27 juin 1793; entra dans l'armée, le 28 septembre 1746, comme lieutenant en second dans le régiment de Picardie, et était devenu, en octobre 1791, colonel du 3ᵉ régiment d'infanterie; fut promu maréchal de camp le 30 mai 1792, général de division le 27 mars 1793, fit partie de l'armée de Mayence, prit une part glorieuse à la défense de cette ville et y fut tué par une bombe, dans la cour du quartier général.

Bluget (Nicolas), curé et législateur, né aux Riceys (Aube) le 11 septembre 1731, mort aux Riceys le 9 novembre 1817; était prêtre, curé des Riceys et docteur en Sor-

lonne, quand il fut élu le 24 mars 1789, député du clergé aux États généraux, près le bailliage de Bar-sur-Seine. Il siégea à gauche et prêta le serment civique. Son mandat terminé, il retourna dans son pays et reprit ses fonctions ecclésiastiques.

Blutel (Charles-Auguste-Esprit-Rose), avocat et législateur, né à Caen (Calvados) le 29 mai 1757, mort à Anvers (Belgique) le 1er novembre 1806; était avocat, quand il fut nommé juge de paix à Rouen; le 7 septembre 1792, il fut élu, par la Seine-Inférieure, membre de la Convention. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour « la détention ». Envoyé en mission à Rochefort, après le 9 thermidor, il fit arrêter les principaux agents de la Montagne. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu, par le même département, au conseil des Cinq-Cents, donna sa démission le 14 nivôse an V et fut nommé régisseur des domaines, puis directeur à Anvers.

Bo (Jean-Baptiste-Jérôme), médecin, procureur général syndic et législateur, né à Mur-de-Barrez (Avignon), le 1er juillet 1743, de « Joseph Bo, avocat, et d'Agnès Demartre », mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 15 mai 1814; était docteur en médecine à Mur-de-Barrez, quand il fut nommé, en 1790, procureur syndic près l'administration de son district. Le 4 septembre 1791, il fut élu par l'Aveyron, à la Législative, et, un an après, le 5 septembre 1792, il fut réélu, par le même département, membre de la Convention. Il prit place à la Montagne et, dans le procès du roi, vota pour « la mort »; fut envoyé ensuite en mission en Corse; arrêté à Toulon par les gardes nationaux réactionnaires marseillais qui s'étaient insurgés contre les décrets de la Convention, il resta trois mois en prison et fut délivré par le général Cartaux, qui venait de reprendre Marseille. A son retour, Bo fut chargé d'une nouvelle mission dans les Ardennes, dans l'Aube et dans la Marne; puis passa dans le Lot, dans l'Aveyron et dans le Cantal. Étant à Cahors, il écrivait : « Au fur et à mesure que j'avance, les prêtres se hâtent de déménager et de faire place à l'opinion publique. » Après le départ de Nantes, de Carrier, Bo et Bourbotte le remplacèrent dans cette ville. Mais bientôt Bo devait subir le sort de tous les véritables montagnards. Le 21 thermidor an III, il fut décrété d'accusation avec quelques-uns de ses collègues, mais eut la chance de profiter presque aussitôt de l'amnistie du 4 brumaire an IV, qui le rendit libre. Bo était resté pauvre; fatigué, il accepta, le 22 thermidor an VII, le poste de chef de bureau des émigrés au ministère de la police, mais s'étant prononcé contre le coup d'État de Bonaparte, il se retira librement à Fontainebleau, où il exerça la médecine jusqu'en 1814.

Bobbio (prise de). Le 22 prairial an VII, les Français, sous les ordres du général de Bellune, entrèrent dans Bobbio sans rencontrer de résistance de la part des Autrichiens qui l'occupaient et prirent la fuite à leur approche. Bobbio, localité italienne baignée par la Trebbia.

Bobée (Clément-Luc), banquier et homme politique, né à Fry (Seine-Inférieure), le 17 octobre 1766, de « Denis Bobée et de Marie-Magdeleine Delacroix, son épouse »; était banquier à Paris, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement des Andelys, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Bobilier (Claude-Ferdinand), professeur et législateur, né aux Gras (Doubs) le 11 février 1763, mort à Vesoul (Haute-Saône) le 5 mars 1839; était professeur à Vesoul, quand il fut élu, le 13 mai 1815,

par l'arrondissement de Vesoul, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après la séparation de cette courte législature, Bobilier reprit à Vesoul son poste de professeur.

Bochard (Charles-Aimé), avocat et législateur, né à Poncin (Aisne), le 9 mai 1760, de « Joachim Bochard, notaire royal à Poncin, et de demoiselle Louise Durand », mort à Poncin le 10 mars 1850 ; était avocat, et devint conseiller de préfecture à Bourg. Le 14 mai 1815 il fut élu, par le département de l'Ain, représentant à la Chambre des Cent-Jours. A la fin de son mandat, il reprit ses fonctions d'avocat qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Bochart de Saron (Jean-Baptiste-Gaspard), magistrat, né à Paris le 16 janvier 1730, de « messire Jean-Baptiste Bochart de Saron, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président aux enquêtes du parlement de Paris, et de dame Marie-Anne Brayer », exécuté à Paris le 20 avril 1794 ; fut pourvu, le 7 août 1753, de la charge d'avocat général au parlement et devint président à mortier. Devenu suspect, il fut arrêté le 22 frimaire an II, passa devant le tribunal révolutionnaire et fut condamné à mort.

Bochkoltz (François), avocat et homme politique, né à Luxembourg le 23 décembre 1753; était avocat dans cette ville, quand il fut élu en 1810, par l'arrondissement de Luxembourg, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Bodan (du). — Voir Guillo.

Bodard de Tezay (Nicolas-Marie-Félix), commissaire des relations commerciales, né à Bayeux (Calvados) le 14 août 1756, mort à Paris le 13 janvier 1823 ; était en 1792, chef de division à la caisse extraordinaire, fut arrêté comme suspect et ne fut mis en liberté qu'après le 9 thermidor. En l'an VII, il alla à Naples en qualité de commissaire extraordinaire civil ; de là passa à Gênes sous le Directoire, comme consul général, et sa mission finit avec l'existence de la République ligurienne et il fut admis à la retraite.

Bodart (Jean-Gaspard), magistrat et homme politique, né à Hingeon (Ourte), le 11 avril 1767, de « Jean-Martin Bodart et de Marie-Marguerite Hignet, conjoints » ; était président du tribunal de première instance à Huy, quand il fut élu, en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais il ne fut pas appelé à y siéger.

Bodart de Buire (Louis-Marc, de), ancien officier et suppléant aux Etats généraux, né à Calais (Pas-de-Calais) ; était ancien mousquetaire du roi, quand il fut élu, le 24 mars 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Calais, mais n'y siégea pas.

Bodelin (Pierre, chevalier), officier général, né à Moulins (Allier), le 9 juin 1764, de « Jean-Gilbert Bodelin, et de Jeanne Jacquillot », mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 13 janvier 1828 ; embrassa la carrière militaire, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, passa par tous les grades et fut promu, le 13 avril 1813, général de brigade.

Bodin (Pierre-Joseph-François), chirurgien et législateur, né à Tours (Indre-et-Loire), le 2 mars 1748, du « sieur Vincent-Louis Bodin, négociant dans cette ville, et de demoiselle Jeanne-Michelle Poibeau », mort à Blois (Loir-et-Cher) le 4 septembre 1809 ; était chirurgien à Limeray quand il fut élu, le 6 septembre 1792, par le département d'Indre-et-Loire, mem-

bre de la Convention. Il siégea parmi les indécis, et dans le procès du roi, vota pour « la réclusion de Louis et de sa famille, pour être déporté à la paix ». En l'an II, il fut envoyé en mission à l'armée de l'Ouest. Le 22 vendémiaire an IV, il fut réélu par son département député au conseil des Cinq-Cents, à l'expiration de son mandat, fut nommé capitaine de gendarmerie à Blois.

Bodin (Vincent-Jacques), avocat, législateur et magistrat, né à Thouars (Deux-Sèvres) le 4 décembre 1758, mort à Sainte-Verge (Deux-Sèvres) le 1er janvier 1832, frère du précédent; était avocat au moment de la Révolution. Après 1789, il devint maire et commandant de la garde nationale de Gournay (Deux-Sèvres). Il fut nommé, en août 1790, l'un des membres du directoire des Deux-Sèvres, et président en 1792 du tribunal de Thouars. Le 23 germinal an VII, il fut élu député des Deux-Sèvres au conseil des Cinq-Cents. Rallié à Bonaparte, après son 18 brumaire, il devint juge au tribunal d'appel de Poitiers (floréal an VIII) et, sous l'Empire, président de la cour criminelle des Deux-Sèvres (janvier 1809), et enfin le 19 mai 1811, président de chambre, à Poitiers.

Bodineau (Jean-Pierre-Etienne-Lazare), curé, législateur et magistrat, né à Chauvigny (Loir-et-Cher) le 21 mars 1749; était curé de Saint-Bienheuré de Vendôme quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Vendôme. Il siégea à gauche, se joignit au tiers état et prêta le serment civique. Sous le Consulat, il fut nommé juge au tribunal civil de Vendôme le 28 floréal an VIII.

Bodinier (André), recteur et suppléant aux Etats généraux, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 5 septembre 1749, de « sieur Toussaint Bodinier, négociant, et de demoiselle Olive Lemaire », mort à Saint-Servan en 1813; était recteur de Saint-Jouan-des-Guérets quand il fut élu, le 20 avril 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par le diocèse de Saint-Malo, mais n'y siégea pas.

Bodinier (Jean-Julien), receveur de navigation et législateur, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 5 janvier 1747, mort à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) le 16 octobre 1819, frère du précédent; était receveur général de navigation dans les ports du Havre et de Saint-Malo quand, en avril 1789, il fut élu suppléant du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Rennes, mais n'eut pas occasion d'y siéger. En septembre 1791, il fut également élu suppléant du département d'Ille-et-Vilaine à la Législative, mais n'y siégea pas davantage. En juin 1793, il organisa dans sa région un mouvement en faveur des Girondins, fut arrêté de ce chef par les ordres du conventionnel Le Carpentier et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Cinq-Cents, et, ayant adhéré au coup d'Etat de brumaire, il entra, le 8 pluviôse an VIII, au Corps législatif, et vit son mandat renouvelé le 4e jour complémentaire de l'an XIII. A l'expiration de son mandat, il se retira à Saint-Servan où il mit fin à ses jours.

Bodkin Fitz Gerald (Robert-Etienne-Patrice), conseiller en parlement et suppléant aux Etats généraux, né le 3 avril 1766; était conseiller au parlement de Paris, quand il fut élu, le 10 mars 1789, suppléant de Saint-Domingue aux Etats généraux; il ne fut pas appelé à y siéger.

Boëll (Jean-Gaspard), avocat, législateur et magistrat, né à Wissembourg (Bas-Rhin), le 4 février

1765, de « George-Philippe Boëll et de Marie-Ursule Sleigelmann, bourgeois », mort à Wissembourg le 18 décembre 1833; était avocat à Wissembourg, quand il fut élu, le 22 germinal an VI, député du Bas-Rhin au conseil des Cinq-Cents. Ayant approuvé le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé le 22 prairial an VIII, président du tribunal civil de Wissembourg. Le 10 mai 1815, cet arrondissement l'envoya siéger à la Chambre des représentants.

Boerio (Pierre-Jean-Thomas), homme de loi, législateur et magistrat, né à Corte (Corse), en 1738, « de Thomas Boerio, propriétaire, et de Marie Cinarchese-Giamettini »; mort à Ajaccio (Corse) le 17 décembre 1808; était homme de loi dans sa ville natale quand, le 20 septembre 1791, il fut élu député de la Corse à la Législative. Plus tard, après le 18 brumaire qu'il salua avec joie, Bonaparte le nomma président du tribunal d'appel d'Ajaccio (7 messidor an VIII). Il fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

Boerner (Jean-David, chevalier), officier général, né à Plawensbourg (Souabe), le 13 septembre 1762, de « Jean-David Boerner et de Marie Nabolsine », mort à Nordheim (Bas-Rhin) le 4 mai 1829; entra dans la carrière militaire, fit les campagnes d'Italie, du Rhin, des Pyrénées-Orientales et dans le Nord, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et passa, de grade en grade, à celui de général de brigade, le 30 décembre 1807.

Boēry (Guillaume-Barthélemy), avocat, législateur et directeur des droits réunis, né à Chénérailles (Creuse), le 30 décembre 1748, de « Pierre-François Boēry, procureur en châtellenie de Chénérailles, et de Elisabeth Miquel de la Maisonneuve », mort à Châteauroux (Indre) le 15 juillet 1822; était avocat quand il fut agréé, le 26 juin 1774, président en l'élection de Châteauroux. Le 26 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage du Berry. Son mandat de député expiré, il se tint prudemment à l'écart, pendant la tourmente révolutionnaire, et, le 23 vendémiaire an IV, fut élu juge à Châteauroux, et le 23 germinal an VII député de l'Indre au conseil des Cinq-Cents. Partisan de Bonaparte après son coup d'Etat, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif et, le 5 germinal an XII, fut nommé directeur des droits réunis dans l'Indre, puis fut créé, le 13 avril 1811, chevalier de l'Empire. Au retour des Bourbons, Boēry se rallia au nouvel ordre des choses et se fit nommer, le 23 avril 1819, président honoraire à Châteauroux, après avoir quitté l'administration des droits réunis.

Boësnier (Isaac-Louis), magistrat et homme politique, né à Blois (Loire et-Cher), le 27 mai 1744, de « sieur Isaac Boësnier, négociant, et de dame Elisabeth Gittard, son épouse »; était juge suppléant au tribunal de Blois, quand il fut élu, en 1806, par le Loir-et-Cher, candidat au Corps législatif, mais n'y siégea pas.

Bohan (Alain), avocat, législateur et magistrat, né à Hanvec en 1750, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 26 février 1814; débuta comme avocat et devint en 1790 juge au tribunal de district de Châteaulin. Le 12 septembre 1791, il fut élu député du Finistère à la Législative, et réélu moins d'un an après, le 5 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention. Il prit place parmi les indécis, et, dans le procès du roi, vota « la mort avec sursis ». Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre la journée du 31 mai, il fut arrêté et ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor; fut ensuite

réintégré à la Convention et entra, le 4 brumaire an IV, au conseil des Cinq-Cents ; il vit son mandat renouvelé le 25 germinal an VI, et disparut de la scène politique après le 18 brumaire an VIII. Il alla se fixer à Rennes comme avocat.

Boidi d'Ardizzoni (Gaspard-Pierre-Joseph-Charles-Marie, baron), officier et législateur, né à Alexandrie (Marengo), le 22 mars 1764, de « Constantin Boidi Ardizzoni et de Laure-Marie Civaleri », mort à Alexandrie en 1832 ; servit dans l'armée italienne et parvint au grade de capitaine. Quand son pays fut annexé à la France, il fut nommé maire d'Alexandrie, appelé à représenter le département de Marengo au Corps législatif ; vit son mandat renouvelé le 4 mai 1811, et y siégea jusqu'à la chute de l'Empire. Le 23 juin 1810 il avait été créé chevalier de l'Empire, et le 24 décembre 1811, baron.

Boigne (de). — Voir Le Borgne.

Boileau (Antoine-Alexandre), magistrat et homme politique, né à Paris, le 31 octobre 1756, de « Nicolas-François-Jacques Boileau, peintre, conseiller de l'académie royale de Saint-Luc, et de Geneviève Lamesson, son épouse », mort à Paris le 7 décembre 1819 ; était président du tribunal de première instance de Pontoise, quand il fut élu en 1809 par cet arrondissement candidat au Corps législatif, mais n'y siégea pas.

Boileux (Gery-Joseph), magistrat, né à Cambrai (Nord) le 28 janvier 1751, mort en 1817 ; était homme de loi lorsqu'il fut élu membre du tribunal de cassation.

Boillaud (Jean), officier général, né à Dijon (Côte-d'Or), le 24 août 1738, de « Jacques Boillaud, greffier des États de Bourgogne, et de Antoinette Robardet, ses père et mère », mort à Dijon le 1er octobre 1809 ; entra dans l'armée le 14 mai 1758, comme soldat au régiment de Vaubecourt, sous la Révolution, le 5 septembre 1792, lieutenant-colonel, commandant le 1er bataillon de la Côte-d'Or, fut fait prisonnier au siège de Valenciennes et rentra sur parole en 1793. La même année, le 15 mai, il fut promu général de brigade.

Boilleau (Jean-Edme), juge de paix et législateur, né à Avallon (Yonne) le 26 avril 1738, mort à Avallon le 28 mars 1814 ; était juge de paix dans sa ville natale, quand il fut élu, le 24 germinal an VI, député de l'Yonne au conseil des Cinq-Cents, approuva le coup d'État de Bonaparte, et entra le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il représenta le département de l'Yonne, et y siégea jusqu'en l'an XII.

Boilleau d'Ausson (Jacques), avocat et législateur, né à Avallon (Yonne) le 25 mai 1751, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, frère du précédent ; fut d'abord avocat dans sa ville natale, devint en 1791 juge de paix et, le 6 septembre 1792, élu, par l'Yonne, membre de la Convention. Il siégea d'abord à la Montagne, et dans le procès du roi, vota « pour la mort » ; fut ensuite envoyé en mission dans le département du Nord, se rapprocha des Girondins et fit une vive opposition à son ancien groupe (la Montagne). Après le 31 mai, il fut compris parmi les conventionnels qui furent arrêtés pour avoir protesté en faveur des Girondins. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort.

Boiron (Jean-Baptiste), tonnelier et législateur, né à Saint-Chamond (Loire) le 26 janvier 1759, mort au même lieu, le 8 mai 1825 ; était tonnelier dans son pays natal,

quand il fut élu, le 10 septembre 1792, suppléant de Rhône-et-Loire à la Convention, mais n'y fut admis à siéger que le 7 août 1793 en remplacement de Vitet malade. Il siégea à la Gironde, mais fut assez prudent pour n'être point compris dans les poursuites exercées contre ce groupe. A l'expiration de son mandat, il reprit son métier de tonnelier à Saint-Chamond.

Boirot (Antoine), avocat et législateur, né à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), le 30 août 1744, de « Pierre Boirot et de Anne Barraton », mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 24 mars 1831 ; était avocat à Clermont-Ferrand quand il devint, sous la Révolution, président de canton. Le 23 germinal an V, élu député du Puy-de-Dôme au conseil des Anciens, il se rallia à Bonaparte et fut nommé conseiller général de son département. Le 18 février 1808, il entra au Corps législatif y siégea jusqu'à la fin de l'Empire, et pendant les Cent-Jours, fut élu, par le Puy-de-Dôme, membre de la Chambre des représentants. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Bois au-Lard (de). — Voir Colombel.

Bois d'Aizy (Charles-Esprit, baron du), capitaine et suppléant aux Etats généraux, né à Dijon (Côte-d'Or), le 28 mai 1757, de « Louis, comte du Bois d'Aizy, chevalier, seigneur d'Aisy, de Dompierre, etc., major du régiment d'Egmont, et de Louise-Marie Gilberte de Meun de la Ferté », mort à Dijon le 11 novembre 1838 ; était capitaine au régiment royal Etranger-cavalerie, quand il fut élu, le 1er avril 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Semur, n'eut pas l'occasion d'y siéger, émigra et rentra en France sous les Bourbons, qui le nommèrent, le 4 juin 1814, maréchal de camp.

Boischevalier (de). — Voir Hullin.

Boisdenemetz (Alexandre de), propriétaire et suppléant à la Législative, né à Cantiers (Eure) ; était propriétaire dans cette commune, quand il fut élu, en septembre 1791, quatrième suppléant de l'Eure à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bois-le-Duc (prise de). Le 16 vendémiaire an III, la ville de Bois-le-Duc tombe au pouvoir des armées de la République, résultat : 146 bouches à feu, 130 milliers de poudre, 9.000 fusils, 2.500 prisonniers de guerre. Bois-le-Duc est une ville de Hollande autrefois chef-lieu du Brabant septentrional, à 80 kil. sud-est d'Amsterdam et entrecoupée de canaux que l'on peut passer sur vingt ponts.

Bois-Rouvraye (Denis-Christophe Pasquer, chevalier de), capitaine et législateur, né à Mantes (Seine-et-Oise) le 1er avril 1751, mort en émigration à Munster (Allemagne) le 19 mars 1800 ; était capitaine de cavalerie quand il fut élu, le 13 mars 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux, par le bailliage de Château-Thierry, mais ne fut appelé à y siéger que le 10 juillet 1790, en remplacement de Graimberg de Belleau, démissionnaire. Il siégea à droite, vota toutes les propositions réactionnaires, à l'expiration de son mandat, émigra en Allemagne, se retira à Munster, et y mourut en 1800.

Bois-Savary (de). — Voir Chauvin.

Boisgelin de Cucé (Jean-de-Dieu-Raymond de), archevêque et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 17 février 1732, de « René-Joseph de Boisgelin, seigneur de Boisgelin, châtelain de châtellenies de Kercrevant, de la Villeneuve et du Kergoet, seigneur de Kerbezeau et de Tran, et de demoiselle Charlotte-Suzanne Des Vos de la Feuillée », mort à An-

gervilliers (Seine-et-Oise) le 22 août 1804 ; était archevêque d'Aix quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée d'Aix. Dès le début de la législature, il se montra quelque peu libéral mais ce fut de courte durée. Le 29 novembre de la même année, nommé président de la Constituante, il se prononça pour le maintien des dîmes, et vota pour la prérogative royale du droit de paix et de guerre. Plus tard, lorsqu'un évêque constitutionnel fut élu en son lieu et place, M. de Boisgelin émigra en Angleterre, mais rentra en France aussitôt après la signature du Concordat et fut nommé archevêque de Tours, devint cardinal et candidat au Sénat conservateur, où il n'entra pas. On a de lui : *Mémoires pour le clergé de France ; le Temple de Gnide ; Considérations sur la paix publique.*

Boisgérard (Anne-Marie-François de Barbuat de Maison-Rouge), officier général, né à Chessy (Seine-et-Marne) le 16 février 1739, de « Mᵉ Louis-Jean de Barbuat de Maison-Rouge, chevalier, seigneur de Boisgérard, et de dame Angélique-Scholastique de Noel, ses père et mère », mort en 1816 ; entra dans l'armée le 20 mars 1756, comme enseigne au régiment de Lorraine-infanterie. Nous le retrouvons, sous la Révolution, le 28 vendémiaire an II, général de brigade. Le 11 frimaire an II, il fut suspendu comme noble.

Boisgérard (Anne-Marie-François de Barbuat de Maison-Rouge), officier général, né à Tonnerre (Yonne), le 8 juillet 1767, mort à Capoue (Italie) le 9 février 1799 ; entra, le 4 septembre 1791, à l'école de Mézières comme sous-lieutenant au 2ᵉ de génie, devint capitaine le 8 novembre 1792, se trouva au siège de Mayence, accompagna Kléber en Vendée, se distingua à Torfu et à Tiffauges, ensuite aux sièges de Charleroi, de Landrecies, du Quesnoy, y fut blessé le 27 thermidor an II. Le 22 messidor an IV, il fut promu général de brigade, et chargé, le 16 nivôse an VII, de diriger le siège de Capoue. Il était en reconnaissance dans la nuit du 17 au 18 nivôse an VII, quand il eut la poitrine traversée d'un coup de feu ; fut transporté de suite à Capoue, où il mourut le 21 pluviôse an VII.

Boisguion (Gabriel-Nicolas-François de), adjudant général et suppléant à la Convention, né à Châteaudun (Eure-et-Loir), le 27 mai 1758, de « Gabriel-André de Boisguion, écuyer, et de Anne-Ernestine Cuperly-de-Jany », exécuté à Paris le 21 novembre 1793 ; était adjudant général quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant d'Eure-et-Loir à la Convention nationale sans être appelé à y siéger ; devint membre de la Société des Jacobins, fut arrêté, et jugé par le tribunal révolutionnaire et condamné à mort, convaincu « d'être auteur ou complice de la conspiration qui exista contre l'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français ».

Boisjolin (Jacques-François-Marie Vieilh de), publiciste, chef de division, législateur et sous-préfet, né à Alençon (Orne) le 29 juillet 1760, mort à Auteuil (Seine) le 27 mars 1841 ; était publiciste quand il devint, sous le Directoire, chef de division au ministère des Relations extérieures, ensuite consul à l'étranger. Ayant adhéré au coup d'État de Bonaparte, il fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, y siégea deux ans et devint sous-préfet, poste qu'il occupa pendant toute la durée de l'Empire, de la Restauration et jusqu'au 3 décembre 1839, époque à laquelle il fut retraité ; il était alors sous-préfet de Louviers. On a de lui : *l'Amitié et l'Amour ; Chant funèbre en l'honneur des ministres français as-*

sassinés à Rastadt; Hymne à la souveraineté du peuple.

Boislandry (François-Louis Legrand de), négociant et législateur, né à Paris, le 6 mai 1750, de « Jean-Mathurin Legrand de Boislandry, marchand, et de Louise Collombel », mort à Champ-Quessier (Seine-et-Marne) le 28 octobre 1834; était négociant à Versailles quand il fut élu, le 3 mai 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la prévôté et vicomté de Paris. En 1791, il se prononça contre l'établissement des octrois. Son mandat de député expiré, il reprit son négoce.

Boislandry (Paul-Théophile Legrand de), avocat, négociant et législateur, né à Paris, le 8 septembre 1751, frère du précédent; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 16 janvier 1783, de la charge de procureur du roi, au bureau et chambre, domaines et finances de la généralité de Caen, maire et négociant de Laigle, quand le 15 mai 1815, il fut élu par le département de l'Orne représentant à la Chambre des Cent-Jours

Boismare (de). — Voir Loisel.

Boisot (Claude-Etienne), magistrat et homme politique, né à Calmoutier (Haute-Saône), le 22 novembre 1767, de « Denis Boisot et de Claire-Françoise-Jeanne Girard, son épouse »; était procureur impérial à Vesoul, quand il fut élu en 1806, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Boisrond (Louis-François), législateur, né à Saint-Joseph-d'Orbek (Saint-Domingue), le 16 novembre 1753, de « François Boisrond et de Marie Hérard », mort à Paris le 11 avril 1800, fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de Saint-Domingue au conseil des Cinq-Cents; prit plusieurs fois la parole au sujet de la validation de ses collègues de Saint-Domingue et dans la séance du 16 vendémiaire an VII, proposa et fit adopter qu'une pension de 2.400 francs serait accordée à la veuve du contre amiral Vanstabel, mort en 1797.

Boisrot de la Cour (Jacques, baron), législateur et magistrat, né à Montluçon (Allier), le 22 février 1758 de « Joseph de Boisrot, chevalier, conseiller du roi, seigneur de la Cour, de Brillat, de Chermonirx, lieutenant général de police à Montluçon, et de Marie-Anne Graillot »; était juge au tribunal de district de Montluçon, quand il fut élu, le 30 août 1791, député de l'Allier à la Législative. Il prit place sur les bancs de la gauche, devint plus tard l'un des membres de l'administration centrale de son département (5 fructidor an V) et juge au tribunal civil de Gannat. Sous la Restauration, nous le retrouvons maire de Saint-Didier et lieutenant de louveterie.

Boisse de la Thénaudière (Barthélemy, chevalier), législateur et juge de paix, né à Lyon, le 17 août 1746, de « messire Antoine-Joseph Boesse (*sic*), chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant de la compagnie détachée du régiment Lyonnais en garnison aux portes de cette ville, et de dame Françoise Suzanne Perichon », mort à Larojasse (Rhône) le 22 février 1829; fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Lyon. Il siégea à droite, et à l'expiration de son mandat, fut nommé juge de paix.

Boisseau (Jean-Antoine), cultivateur, législateur et juge de paix, né à Roissy (Seine-et-Oise), le 17 janvier 1749, de « Louis Boisseau, laboureur, et de Catherine-Angélique Fournier », mort à Roissy, le 12 octobre 1843; était cultivateur dans son pays natal, quand il fut élu, le

4 septembre 1791, député de Seine-et-Oise à la Législative, siégea à gauche, et, son mandat terminé, il devint juge de paix du canton de Boissy.

Boisserolle-Boisvilliers (Jean-Aurele), officier général, né à Paris, le 3 septembre 1764, mort à Paris, le 1er février 1829 ; embrassa la carrière militaire, fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, en Italie, en Allemagne, en Espagne ; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et de grade en grade arriva à celui de général de brigade, le 4 juin 1813.

Boisset (Joseph-Antoine), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Montélimar (Drôme), le 7 octobre 1748 de, « Mr Joseph Boisset, conseiller du roi, receveur de ses finances en l'élection de Montélimar, et de dame Rose Valériau », mort à Lyon, le 15 septembre 1813 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 17 août 1785, de la charge de lieutenant en l'élection de Montelimar. Très enthousiaste des idées nouvelles, il se fit élire le 8 septembre 1792, par la Drôme, membre de la Convention, prit place à la Montagne et vota « la mort du roi ». Envoyé en mission dans le Midi, il se signala par son énergie, particulièrement à Marseille, où il cassa le tribunal populaire comme étant girondin. Retourné en mission en l'an II dans les départements de l'Hérault et du Gard, il s'y montra plus modéré. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au Conseil des Anciens approuva le 18 fructidor, et fut réélu au même conseil (germinal an VI) après le 18 brumaire, et se tint un instant à l'écart, mais le 21 fructidor an IX, fut nommé inspecteur des poids et mesures à Montélimar, et enfin, le 14 avril 1813, c'est-à-dire cinq mois avant sa mort, conseiller de préfecture à Lyon.

Boisset (Joseph-Valérian), officier général, né à Montélimar le 23 novembre 1750, frère du précédent ; embrassa la carrière des armes, prit part aux campagnes de la Révolution, passa par tous les grades, et fut promu général de brigade, le 14 novembre 1794.

Boissier (Pierre-Bruno), législateur et commissaire de marine, né à Lyon (Rhône) le 20 mars 1756, mort le 26 juillet 1822 ; débuta dans la marine en 1777, comme commis, et devint en 1787 commis principal. En 1790 élu l'un des administrateurs du Finistère, et le 10 septembre 1792, suppléant par le même département, à la Convention, il ne fut appelé à y siéger que le 7 août 1793, en remplacement de Kervélégan mis hors la loi. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents, y prit assez souvent la parole, fit décréter que l'armée de Rhin-et-Moselle avait bien mérité de la patrie. A l'expiration de son mandat, en l'an VI, il fut nommé commissaire de marine et, le 22 novembre 1815, admis à la retraite.

Boissieu (Pierre-Joseph-Didier), avocat, et législateur, né à Saint-Marcellin (Vienne) le 15 mars 1757, mort à Saint-Marcellin le 23 novembre 1812 ; était avocat, quand il fut nommé le 12 août 1789, conseiller du roi, lieutenant général de police de Saint-Marcellin en Dauphiné, et sous la Révolution, l'un des administrateurs de l'Isère et en 1791 devint suppléant du même département à la Législative, mais n'eut pas l'occasion d'y siéger. Le 10 septembre 1792, il entra à la Convention pour y représenter son département, siégea au groupe la « Plaine » et dans le procès du roi vota pour la « réclusion et le bannissement ». Après le 9 thermidor il appuya une pétition qui demandait la suppression du calendrier républicain. Le 23 vendémiaire an IV, il devint député de

l'Isère au conseil des Cinq-Cents, mais n'y siégea que très peu de temps, par suite de sa démission. En 1812 il fut nommé conseiller d'arrondissement.

Boisson (Joseph), commerçant et législateur, né au Cap français (Saint-Domingue) en 1766; était commerçant quand il fut élu, le 24 novembre 1793, par la colonie de Saint-Domingue, membre de la Convention, et entra de droit le 4 brumaire an IV, au conseil des Cinq-Cents.

Boissonnot (François), notaire et législateur, né à Saint-Paul (Gironde) le 24 janvier 1752; fut pourvu, le 14 décembre 1774, de la charge de notaire royal à la résidence de Saint-Paul-en-Blayois. Le 9 avril, 1789, élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Bordeaux, il prit place à la gauche de cette Assemblée. Son mandat de député expiré, il reprit possession de son étude de notaire à Saint-Paul.

Boissy (de). — Voir Carrié.

Boissy d'Anglas (François-Antoine, comte), avocat, législateur et membre de l'Institut, né à Saint-Jean-Chambre (Ardèche), le 8 décembre 1756, de « François-Antoine Boissy, docteur en médecine, et dame Marianne Rignol », mort à Paris le 20 octobre 1826; était avocat au parlement de Paris quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Annonay. Il siégea dans la majorité de cette Assemblée. Son mandat expiré, il fut nommé procureur général syndic de l'Ardèche, et le 4 septembre 1792; élu par ce département, membre de la Convention. Dans le procès du roi il vota pour « la détention de Louis XVI dans un lieu sûr jusqu'à la paix et son bannissement après la reconnaissance de la République par toutes les puissances »; tous ses votes ensuite furent acquis au parti de la Gironde. Après le 9 thermidor il fut élu secrétaire de la Convention, et membre du Comité de Salut public (15 frimaire an III). Le 1er prairial Boissy d'Anglas occupait le fauteuil de la présidence quand les révolutionnaires des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau envahirent la Convention ; plusieurs députés y furent frappés, le conventionnel Féraud fut tué ; une légende, fort contestée aujourd'hui prétendit que quand on présenta la tête coupée de Féraud au bout d'une pique, à Boissy d'Anglas, celui-ci la salua avec respect. Le 22 vendémiaire an IV, élu député au conseil des Cinq-Cents par 72 départements opta pour l'Ardèche. Dans cette Assemblée il parla en faveur de la liberté de la presse; fut élu président (1er thermidor an IV), s'opposa ensuite à l'amnistie demandée pour les faits révolutionnaires. Le 22 germinal an V, le département de la Seine l'élut à son tour député aux Cinq-Cents ; il se rapprocha alors du parti clichyen y fut proscrit au 18 fructidor, réussit à se cacher et vint se constituer prisonnier deux ans après à l'île d'Oléron. Le 18 brumaire le mit en liberté. Le 4 germinal an X, il fut nommé membre du Tribunat et le 28 pluviôse an XII, membre du Sénat conservateur; un mois après, en frimaire, il fut fait membre de la Légion d'honneur et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant. Le 26 avril 1808 il fut créé comte de l'Empire et en 1810, grand officier de la Légion d'honneur. En 1814, il fut envoyé par l'Empereur, comme commisaire extraordinaire dans la 12e division militaire (La Rochelle) pour y organiser la résistance. C'est de cette ville que Boissy d'Anglas envoya son adhésion à la déchéance de l'Empereur prononcée par le Sénat conservateur. Louis XVIII, le nomma pair de France (4 juin

1814). L'Empereur de retour de l'île d'Elbe, ne conservant aucune rancune, nomma Boissy d'Anglas pair des Cent-Jours. Après le désastre de Waterloo il vota contre l'avènement au trône de Napoléon II, et entra à l'Institut (21 mars 1816). Dans la Chambre haute, il redevint libéral et vota en faveur des libertés publiques. On a de lui : « *Essai sur les fêtes nationales ; Mémoire sur les limites futures de la République française ; Discours sur la liberté de la presse ; Essai sur M. de Malesherbes.*

Boissy d'Anglas (François-Antoine, comte), préfet, maître des requêtes et législateur, né à Nîmes (Gard), le 23 février 1781, du « précédent, et de Marie-Françoise Michel », mort à Champrosay (Seine-et-Oise) le 17 septembre 1850; entra dans l'administration comme sous-préfet des Andelys (10 fructidor an XIII), devint préfet de la Charente (12 février 1810), fut créé baron de l'Empire le 24 août 1811, maître des requêtes au conseil d'Etat le 22 mai 1815. Sous la Restauration il entra à la Chambre des pairs par droit héréditaire, le 15 janvier 1827, en remplacement de son père décédé ; il y siégea parmi les royalistes modérés. A l'avènement de Louis-Philippe, il conserva son siège dans la chambre haute jusqu'à la Révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée.

Boissy de Bannes (Louis-Régis), officier général, né à Montregard (Haute-Loire), le 19 avril 1744, de « noble Louis-Joseph de Boissy et de dame Marguerite de Figon », mort à Vienne (Autriche), le 16 mars 1811 ; entra dans l'armée le 19 avril 1760 comme enseigne au régiment des gardes-lorrains. Nous le retrouvons, sous la Revolution, le 14 janvier 1792, colonel. Le 8 mars 1793, il fut promu maréchal de camp, employé à l'armée des Ardennes, et, le 1er juin 1793, se retira de l'armée.

Boisval (de). — Voir Le Pigeon.

Boisverd (François-Augustin-Raymond Chorot), correcteur et législateur, né à Veuny (Isère) le 17 avril 1745, mort à Grenoble (Isère) en 1800 ; fut pourvu, le 25 avril 1770, de la charge de correcteur en la chambre des comptes et cour des finances de Grenoble. Après la Révolution il devint membre du directoire du département de l'Isère, et le 23 germinal an VI, il fut élu, pour un an, député du même département, au conseil des Cinq-Cents. A la fin de son mandat, il se retira à Grenoble.

Boivin (Jacques-Denis), officier général, né à Paris, le 28 septembre 1748, de « Jean-Denis Boivin et de Marie-Claudine Benard », mort à Paris le 10 juillet 1832 ; entra dans l'armée le 12 mars 1771 comme soldat au régiment du roi-dragons et fut congédié le 26 mars 1779. Le 8 mars 1793 il devint adjudant général chef de bataillon surnuméraire ; et passa, le 2 octobre de la même année adjudant général, chef de brigade. Le 20 germinal an II, il fut promu général de brigade, et, après s'être signalé dans différentes batailles, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

Bollemont (de). — Voir Chonet.

Bollet (Philippe-Albert), cultivateur et législateur, né à Oblinghem (Pas-de-Calais), le 4 novembre 1753, de « Jean-Baptiste Bollet, et de Scholastique Taquet », mort à Violaines (Pas-de-Calais) en 1811 ; était cultivateur et maire de Cuincy quand il fut élu le 8 septembre 1792, par le Pas-de-Calais, membre de la Convention, prit place au groupe « la Plaine » et, dans le procès de Louis XVI,

vota « la mort ». Le 30 mai 1793, envoyé en mission à l'armée du Nord, de retour à Paris, il se joignit à Barras, pour combattre le Comité de Salut public et la Commune de Paris, repartit ensuite en mission pour la Vendée où il seconda Hoche dans ses projets de pacification. Le 22 vendémiaire an IV, élu par son département, député au conseil des Cinq-Cents, il tomba malade et obtint un congé qu'il alla passer à Violaines. Dans la nuit du 3 au 4 brumaire an V, des bandits s'introduisirent chez lui, et tentèrent de l'assassiner ainsi que sa femme en lui donnant des coups de couteau. Aussitôt guéri, il revint siéger au conseil des Anciens où le même département l'avait réélu en germinal an VII. Ayant approuvé le coup d'état de Bonaparte, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif et y siégea jusqu'en l'an XI; retourna ensuite à Violaines où il devint maire.

Bollioud (Pierre-Marie-Christophe), administrateur et législateur, né le 4 décembre 1735; fut nommé en 1791, l'un des administrateurs du département de l'Ardèche, et le 24 germinal an VI, élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents, se rallia ensuite à Boparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, pour y représenter son département.

Bolot (Claude-Antoine), avocat, législateur et magistrat, né à Gy (Haute-Saône) le 14 août 1742, mort à la Chapelle-Saint-Quillain (Haute-Saône) le 28 juin 1812; était avocat en parlement et devint, après la Révolution, pour laquelle il s'enthousiasma, procureur de la commune à Vesoul. Le 6 septembre 1792, élu, par la Haute-Saône, membre de la Convention, dans le procès du roi, il vota pour « la mort avec sursis ». Le 21 vendémiaire an IV, le même département l'élut député au conseil des Anciens; entra ensuite dans la magistrature, comme juge au tribunal de cassation et devint, en l'an VII, juge au tribunal civil de Vesoul, mais à la réorganisation de la magistrature, n'ayant pas été maintenu dans ses fonctions, il se retira à la Chapelle-Saint-Quillain.

Bombelles (Marc-Marie, marquis de), ambassadeur, né à Bitche (Moselle), le 8 octobre 1744, de « Joseph-Henri, comte de Bombelles, sous-lieutenant aux gardes françaises, et de Jeanne le Goulon d'Hauconcourt », mort à Paris le 5 mars 1822; entra au service en 1757, passa dans la cavalerie en 1759, entra dans la diplomatie en 1763 comme conseiller d'ambassade à La Haye, à Vienne et à Naples. Il devint en 1785 ambassadeur en Portugal et maréchal de camp, se chargea en 1791 de plusieurs missions secrètes de la part de Louis XVI pour la cour de Vienne, servit ensuite dans l'armée de Condé et se retira en Suisse. En l'an XI, il prit l'habit religieux, dans un couvent de Brüm, en Moravie.

Bommel (prise de l'ile de). Le 8 nivôse an III, les Français, sous les ordres du général Daendels, s'emparèrent de l'ile de Bommel en prenant à l'ennemi 60 pièces de canon et 600 prisonniers. Bommel, est une ile de la Hollande.

Bompard (Jean-Baptiste-François), contre-amiral, né à Lorient (Morbihan), le 12 juillet 1757, de « Jean-Baptiste Bompard, employé de la compagnie des Indes, et de Magdeleine Sorbier de Tours », mort à Bagnols (Gard) le 6 mars 1842; entra dans la marine en 1776 comme volontaire. En 1793, il commandait la frégate *l'Embuscade de 36* et était mouillé dans la rade de New-York lorsqu'une frégate anglaise de 44 parut, et le défia. Bompard, n'écoutant que son courage, harangua et donna

le signal et, après sept heures d'un combat acharné, la frégate anglaise fut vaincue et battit en retraite. Bompard, nommé capitaine, ne fut pas heureux au combat d'Ouessant, accusé de trahison, arrêté de ce chef, il ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. En l'an VII, le Directoire le chargea de l'expédition d'Irlande; arrivé à la baie de Killala, assailli par toute l'escadre anglaise, il résolu d'y mourir glorieusement, mais l'infériorité du nombre le fit échouer quand même et, ayant perdu les deux tiers de son équipage, il fut obligé de se rendre; les Anglais, ayant admiré son courage, le mirent en liberté sur parole. Il devint peu de temps après contre-amiral, mais cessa d'être employé, se retira à Bagnols, et désapprouva toujours l'Empereur dans ses actes arbitraires.

Bon (Louis-André), officier général, né à Romans (Drôme), le 25 octobre 1758, de « Pierre Bon et de Jeanne Ducros », mort à Caïffa (Syrie) le 19 mai 1799; entra dans l'armée le 1er juin 1776 au régiment de Bourbon-infanterie et nous le retrouvons sous la Révolution, le 12 août 1792, chef du 1er bataillon des grenadiers de la Drôme; fit la campagne de l'armée des Alpes et suivit Dugommier à l'armée des Pyrénées-Orientales où il fut nommé adjoint général provisoire et reçut deux blessures à l'affaire d'Oms. Le 4 frimaire an III, promu général de brigade, se battit à Saint-Georges et il fut blessé au passage du petit pont d'Arcole, partit ensuite en Egypte, se distingua à la prise d'Alexandrie et à celle des Pyramides, s'empara du camp des Turcs à Embaleh (5 messidor an VI), prit Suez le 18 brumaire an VII, se distingua à El-Arich, à Jaffa et au Mont-Thabor, alla à Saint-Jean-d'Acre, entraîna ses soldats aux assauts successifs des 18 et 21 floréal et y reçut une blessure mortelle. Il mourut des suites de sa blessure à Caïffa, le 30 floréal suivant.

Bon des Tournelles (Christophe, baron), officier général, né à Romans (Drôme), le 27 juin 1736, de « Mr Mr François Bon, avocat à la cour, et de demoiselle Marie Jassoud », mort à Romans le 15 février 1809; entra dans l'armée le 1er mars 1758 au titre de lieutenant dans les volontaires du Dauphiné et fut, le 15 mars 1788, commandant dans le 7e bataillon d'infanterie légère. Le 7 septembre 1792, promu général de brigade le 1er juin 1793, il fut suspendu comme noble.

Bonal (François de), évêque et législateur, né au château de Bonal (Lot-et-Garonne), le 9 mai 1734, de « Jean de Bonal, chevalier, seigneur de Bonal et autres lieux, lieutenant au régiment de Jensac, infanterie, et de Catherine de Meallet de Fargues », mort en émigration à Munich (Bavière) le 2 septembre 1800; entra dans les ordres, devint successivement grand vicaire et grand archidiacre de Chalon-sur-Saône, directeur général des carmélites, ensuite évêque de Clermont en 1777. Le 29 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Clermont-Ferrand. Il siégea à droite et vota toutes les mesures antidémocratiques; refusa de prêter le serment civique, protesta contre la constitution civile du clergé, émigra d'abord en Flandre, ensuite en Hollande, et alla s'installer définitivement à Munich.

Bonamy (Charles-Auguste-Jean-Baptiste-Louis-Joseph), officier général, né à Maillezais (Vendée), le 18 août 1764, de « Charles-Auguste-Jean-Louis Bonamy, avocat en parlement, et de Marie-Anne Alquier », mort à la Flocellière (Vendée) le 7 août 1830; débuta en 1792 comme sous-lieutenant au

15e régiment de cavalerie; devint, le 4 fructidor an III, adjudant général, chef de bataillon, fut un instant suspendu pour cause de suspicion, reprit du service sous les ordres de Championnet à Naples, devint son chef d'état-major général, puis fut promu le 25 frimaire an VII, général de brigade, réformé le 22 messidor an VIII; remis en activité avec son grade le 16 mai 1811, fit la campagne de Russie, se distingua à la bataille de la Moskowa, fut blessé et fait prisonnier dans une redoute qu'il venait d'emporter. Mis en non-activité le 1er septembre 1814. Louis XVIII le décora de la Légion d'honneur, le fit chevalier de Saint-Louis, et lieutenant général le 11 janvier 1815, mais Bonamy, s'étant prononcé pour Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, fut définitivement écarté des affaires.

Bonaparte (Lucien, prince de Canino), législateur, ministre et ambassadeur, né à Ajaccio (Corse), le 21 mars 1775, de « Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino », mort à Viterbe (Italie) le 29 juin 1840, frère cadet de l'Empereur; se réfugia à Marseille lors du soulèvement de la Corse provoqué par Paoli, entra dans l'administration et devint garde-magasin à Saint-Maximin (Var); se fit appeler alors Brutus Bonaparte, citoyen sans-culotte, devint le chef du parti révolutionnaire de l'endroit, épousa la sœur de son aubergiste Catherine Boyer, et, ajoute le *Dictionnaire des Parlementaires*, « aussi illettrée que jolie ». Quelque temps après, nommé inspecteur des charrois à Saint-Chamans, il fut arrêté et relâché aussitôt après les journées de prairial, vint à Marseille où par l'influence de son frère Napoléon, il fut envoyé à l'armée du Rhin comme commissaire des guerres; de là, alla comme commissaire en Corse et le 25 germinal an VI, nommé député au conseil des Cinq-Cents par le département de Liamone, en devint secrétaire, parla en faveur de la liberté de la presse, et en fut nommé président. Il profita de cette situation pour aider son frère à faire le 18 brumaire. Le 4 nivôse an VIII, Lucien succéda à Laplace comme ministre de l'intérieur, le 15 brumaire an IX, échangea ce poste contre celui d'ambassadeur à Madrid, et son frère, qui ne savait rien lui refuser, le fit entrer au Tribunat (6 germinal an X); fut nommé grand officier de la Légion d'honneur (10 pluviôse an XII), comme prince de sang devint sénateur de droit, fut ensuite pourvu de la sénatorerie de Trêves. De cette époque date les profonds dissentiments qui devaient éclater entre les deux frères; ce fut surtout son second mariage avec Mme Jouberthon qui irrita profondément l'Empereur et qui fut cause que Lucien partit en Italie prendre possession de sa terre de Canino devenue principauté. En 1807, l'Empereur ayant fait une nouvelle tentative pour faire divorcer Lucien d'avec sa seconde femme, ce dernier prit le parti de partir pour l'Amérique et le 1er août il s'embarqua avec sa famille, à Civita-Vecchia, fut pris par un croiseur anglais et conduit à Naples, et enfin amené en surveillance en Angleterre, à Dudlow, où il séjourna trois ans. Le 13 mai 1815, élu, par l'Isère, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il refusa ce mandat, ayant été nommé pair de France. Le 2 juin de la même année, le *Dictionnaire des Parlementaires* nous apprend encore que, dans un conseil privé tenu au moment du départ de l'Empereur pour l'armée, Lucien proposa d'accepter l'abdication offerte par Napoléon et d'instituer la régence de Marie-Louise; le conseil fut du même avis, mais Napoléon qui avait adhéré, refusa le lendemain et partit pour Waterloo. Ayant échoué dans ses combinaisons, Lucien se retira à

Neuilly, reprit le chemin de l'Italie où il s'installa près de Viterbe. On a de lui : *Charlemagne ou l'Eglise delivrée; la Cyrneide ou la Corse delivrée.*

Bonaparte — Voir Jérôme (le roi).

Bonaparte. — Voir Joseph (le roi).

Bonaparte. — Voir Louis (le roi).

Bonardi (François, comte), prêtre, professeur et législateur, né à Villenanova (Italie), le 30 janvier 1767, de « Dominique Bonardi et de Catherine Demicheli »; débuta comme prêtre à Casal, devint ensuite professeur. Sous le Consulat nommé sous-prefet de Voghera et le 27 fructidor an XII, il entra au corps legislatif pour y représenter le département de Marengo et vit son mandat renouvelé le 3 octobre 1808. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire et rentra dans son pays redevenu italien.

Bonardi (Raymond-Gaspard, comte de Saint-Sulpice), officier général et législateur, né à Paris le 23 décembre 1761, de « Jean-Baptiste de Bornadi, chevalier, baron du Mesnil-Lieubray, seigneur de Crécy et de Saint-Sulpice, lieutenant au régiment Royal-infanterie, et de Marie-Jeanne Chevallier », mort à Paris le 20 juin 1835; embrassa la carrière militaire, et devint rapidement, sous l'Empire, général de division. Le 6 juin 1808, il fut créé comte de l'Empire et grand officier de la Légion d'honneur. Sous la Restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et admis à la retraite le 18 janvier 1825. Louis-Philippe le nomma pair de France le 19 novembre 1831; il siégea parmi les ministériels jusqu'à sa mort.

Bonarme (Etienne), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 11 août 1753, de « Jacques Bonarme, notaire et géomètre, et de Marie Chapelle », mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 22 août 1818; était avocat et échevin à Clermont-Ferrand, quand il fut élu, le 30 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger, et continua à Riom, sa profession d'avocat.

Bonaventure (Nicolas-Melchiadès), avocat, législateur et magistrat, né à Thionville (Moselle), le 10 février 1753, de « Georges Bonaventure, marchand, bourgeois de la même ville, et de Magdeleine Duvivier », mort à Gettes (Belgique) le 24 avril 1831; quitta la France à la mort de son père, alla en Belgique, et se fit recevoir en 1775 avocat. Nous le retrouvons, le 26 juin 1787, conseiller pensionnaire des échevinages. Après que la victoire de Jemmapes eut fait tomber la Belgique aux mains de la France, il devint administrateur provisoire de Tournai (novembre 1792). Le 23 germinal an V, il fut élu, par le département de la Dyle, député au conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, il fut nommé juge au tribunal d'appel de la Dyle, puis président du tribunal criminel du même département. Le 25 prairial an XII, il fut créé membre de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. Quand son pays rentra dans ses anciennes limites il devint bourgmestre de la commune de Gettes.

Bonavita (Joseph), officier général, né à Bastia (Corse) le 19 août 1733; entra dans l'armée en 1749, comme soldat dans le régiment Royal-italien; fut le 29 septembre 1775, major au même régiment; réformé en 1791, reprit du service, la même année, le 21 octobre, comme chef de brigade, et, le 15 mai 1793, promu général de brigade. Le 30 septembre de la même année, il fut suspendu.

Boncenne (Pierre), avocat, professeur, conseiller de prefecture et

législateur, né à Poitiers (Vienne) le 14 septembre 1774, de « Toussaint Boncenne, et de Jeanne-Marguerite Bourbeau », mort à Poitiers le 22 février 1840 ; entra d'abord dans l'armée, devint l'aide de camp du général Deselozeaux, quitta ensuite le service pour se faire recevoir avocat ; fut nommé, en 1806, professeur suppléant à la Faculté de droit de Poitiers. En 1815, il devint conseiller de préfecture, et le 11 mai de la même année fut élu, dans la Vienne, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, il reprit sa profession d'avocat et de professeur, le 26 juin 1822 fut nommé professeur titulaire de procédure civile et de législation criminelle. En 1829, il devint le Doyen de la Faculté de droit de Poitiers et fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Bonchamp (Charles-Melchior-Artus de), général vendéen, né à Juvardeil (Maine-et-Loire), le 10 mai 1760, de « Charles-Louis-Artus de Bonchamp, écuyer, seigneur de la Barronnière, et de demoiselle Marguerite-Eulalie de Tillon de Vultière », mort à Cholet (Maine-et-Loire), le 18 octobre 1793 ; était capitaine au régiment d'Aquitaine au moment de la Révolution, quand il se joignit aux insurgés de la Vendée, battit presque toujours les républicains et fut blessé à mort devant Cholet. Quoique royaliste, il montra une grande générosité. Les Vendéens, furieux d'être vaincus par les républicains, voulurent fusiller les 5.000 prisonniers qu'ils tenaient. Bonchamp, quoique mourant, entendit les clameurs, se fit porter au milieu d'eux et leur dit d'une voix presque éteinte : « Grâce aux prisonniers ! » sa voix fut écoutée et le massacre n'eut pas lieu.

Boncompagni (Victor-Amédée-Louis-Philippe), magistrat et législateur, né à Pica (Italie), le 17 février 1773, de « Charles Boncompagni et de Damnique, conjoints » ; débuta comme substitut de l'avocat des pauvres, devint commissaire du gouvernement à Albe, ensuite substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Turin. Le 3e jour complémentaire de l'an XIII, il entra au Corps législatif pour y représenter le département du Pô, nouvellement créé. Dans cette Assemblée il soutint de ses votes le gouvernement impérial jusqu'en 1806 date de l'expiration de son mandat.

Bondani (Louis-Octave-Marie-Philippe, chevalier), officier municipal, conseiller de préfecture et législateur, né à Sestri (Italie), le 22 janvier 1757, de « monsieur Philippe Bondani et de dame Marie-Antoinette Giustiniani » ; fut d'abord officier municipal à Parme et devint, le 13 mars 1806, conseiller de préfecture. Le 8 mai 1811, il entra au Corps législatif, pour y représenter le département du Taro. Le 2 du même mois, il avait été créé chevalier de l'Empire.

Bondy (de). — Voir Taillepied.

Bonet (Jean-Pierre-François, comte de), officier général et législateur, né à Alençon (Orne), le 8 août 1768, de « Jean-Baptiste Bonet et de François Leguemé », mort à Alençon, le 23 novembre 1857 ; entra dans l'armée comme simple soldat au régiment de Boulonnais et parvint rapidement au grade de général de division (an XI). Il se distingua particulièrement aux batailles de Hohenlinden, en Belgique, à celle des Aripiles et de Lutzen. Il fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé comte de l'Empire (2 mars 1811), assista à la bataille de Waterloo, ne servit pas la Restauration et, après la révolution de 1830, devint pair de France (novembre 1839) et fut chargé l'année suivante d'aller combattre en Vendée, au commencement de

soulèvement, provoqué par la duchesse de Berry. En 1835, il entra dans le cadre de réserve et fut admis à la retraite, le 30 mai 1848. Le 31 décembre 1852, il fut nommé sénateur du second Empire.

Bonet de Treiches (Antoine-Joseph), avocat et juge mage, né à Grazac (Haute-Loire) le 29 septembre 1722, mort à Grazac en 1809; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 14 avril 1779, de la charge de juge mage, lieutenant général en la sénéchaussée et juge présidial du roi. Le 4 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée du Puy-en-Valais. Il siégea dans cette Assemblée parmi les hommes de progrès.

Bonet de Treiches (Joseph-Balthazar), avocat et législateur, né à Saint-Jeures (Haute-Loire), le 28 mars 1757, du « précédent et de demoiselle Jeanne-Marie Brioudes du bourg de Saint-Jeures »; était avocat quand, en 1791, il fut nommé juge de paix du canton de Monistrol, ensuite l'un des administrateurs du département de la Haute-Loire. Le 5 septembre 1792, élu, par le même département, membre de la Convention et, quoique ne siégeant pas à la Montagne, il vota « la mort de Louis XVI »; fut ensuite envoyé en mission en Normandie, et rappelé. Ayant embrassé le parti des Girondins, il fut mis hors la loi, parvint à s'échapper de Paris et ne rentra à la Convention qu'après le 9 thermidor. Peu après, il fut envoyé en mission dans la Loire et y réprima un mouvement contre-révolutionnaire. Rallié à Bonaparte, il fut nommé président du collège électoral d'Yssingeaux et entra, le 10 août 1810, au Corps législatif. Quelques jours avant l'avènement de Louis XVIII il donna sa démission. Le 11 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement d'Yssingeaux, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il fut un instant attaché à l'Opéra comme comptable. On a de lui : *De l'Opéra; Du Gouvernement héréditaire et de l'influence de l'autorité d'un seul sur les arts; Un Mémoire théorique et pratique sur les moyens d'assurer la police des passeports.*

Bonfils (Antoine), curé et suppléant aux Etats généraux, né à Troyes (Aube) le 25 avril 1760, mort en 1792; était curé de Droup-Sainte-Marie, quand il fut élu, le 4 avril 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Troyes. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bongars (Jean-François-Marie, baron de), officier général, né à Rieux (Seine-Inférieure), le 11 mars 1758, de « Jean de Bongars, lieutenant des chasses du comte d'Eu, gouverneur d'Aumale, et de Suzanne de Cacqueray », mort à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure) le 11 mars 1833; débuta comme lieutenant de cavalerie, devint en 1807, capitaine, passa en Espagne en 1808, fut fait prisonnier par les Anglais et conduit à la Corogne, devint aide de camp de Jérôme Bonaparte et passa avec lui en Westphalie, devint général, revint en France en 1813, fut confirmé dans son grade de général de brigade par l'Empereur, le 22 décembre 1815, et attaché à l'état-major général de l'armée. Au retour des Bourbons, Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis.

Bonguyod (Marc-François), homme de loi et législateur, né à Moirans (Jura) le 5 mai 1751, mort à Moirans le 28 octobre 1805; était homme de loi à Moirans quand, en 1789, il devint officier municipal et membre du directoire du département du Jura. Le 7 septembre 1792, il fut élu par ce département, membre de la Convention. Il siégea parmi les incertains et dans le procès du roi, vota pour

la détention perpétuelle. Son mandat expiré, il retourna dans son pays et reprit sa profession d'avocat. Attaché à la République, il ne put supporter la proclamation de l'Empire, ce qui lui occasionna des troubles cérébraux. On le trouva, en octobre 1805, noyé dans une mare à Moirans.

Bonnac (de). — Voir Usson (d').

Bonnafoux (Jean-Baptiste), officier municipal, né à Caminel, le 17 juillet 1814, de « Joseph Bonnafoux et de Marianne L'Estelle, mariés »; entra dans l'armée le 15 mars 1746 comme surnuméraire dans l'artillerie, devint lieutenant-colonel du même corps le 5 avril 1780, fut fait chef de brigade le 1er avril 1791. Le 8 mars 1793, il fut promu général de brigade et suspendu le 1er juin de la même année.

Bonnaire (Felix, baron), professeur, législateur et préfet, né à Vitry-le-François (Marne), le 23 octobre 1767, de « Jacques Bonnaire, tisseur, et de Nicolle Appart », mort à sa terre de la Brosse (Cher) le 2 décembre 1814 ; était professeur à Bourges quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant du Cher à la Convention, mais ne fut pas appelé à y siéger ; ensuite nommé l'un des administrateurs de ce département. Le 22 germinal an VI, élu député au conseil des Cinq-Cents, il siégea à gauche, ensuite se rallia à la fortune de Bonaparte après son coup d'Etat. Ce dernier le nomma alors, le 14 nivôse an VIII, préfet des Hautes-Alpes. Il devint, en ventôse an X, préfet de la Charente, et, sous l'Empire, préfet d'Ille-et-Vilaine, où il était encore en 1814 ; n'adhéra pas aux Bourbons. Le 12 mars 1815, élu, par l'Ille-et-Vilaine, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il ne put y siéger, retenu à Nantes pour enrayer le mouvement royaliste de l'ouest, qui s'était fait jour. Le second retour des Bourbons mit fin à ses fonctions. Bonnaire avait été décoré de la Legion d'honneur le 25 prairial an XII et créé, le 14 fevrier 1809, baron de l'Empire.

Bonnaire (Louis), officier général, né à Notre-Dame-de-Liesse (Aisne), le 13 mars 1751, de « Jean-Baptiste Bonnaire, aubergiste de cette paroisse, et Marie-Louise Lecomte, son épouse », mort à Saint-Sauveur (Seine-et-Oise) le 9 juin 1807 ; entra dans l'armée le 5 juin 1769 comme dragon dans le 5e régiment, et sous la Revolution, le 18 septembre 1791, nous le retrouvons capitaine au 3e bataillon de l'Oise, et le 20 avril 1793, capitaine au 6e régiment de hussards. Le 20 septembre 1793, il fut promu général de brigade, et le 20 germinal an II général de division.

Bonnaire (Jean-Gérard), officier général, né à Prouvais (Aisne), le 11 décembre 1771, de « Jean Bonnaire, charron, et de Marie-Anne Chevin, son épouse », mort à Paris le 16 novembre 1816 ; embrassa la carrière militaire, fit partie de l'armée du Rhin, passa par tous les grades dans la grande armée, fut promu, le 25 novembre 1813, général de brigade, et mourut officier de la Légion d'honneur.

Bonnard (Ennemond, comte), officier général, né à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère), le 3 octobre 1756, de « François Bonnard et de Jeanne Capatel », mort à Joué (Indre-et-Loire) le 15 janvier 1819 ; entra au corps d'artillerie le 29 mai 1751, devint lieutenant le 11 septembre 1792 et était capitaine le 15 avril 1793 quand il devint l'aide de camp du général Carteaux, fut nommé, le 8 pluviôse an II, chef de bataillon, se distingua à la bataille d'Altenkirch ; fut promu, le 22 nivôse an II, général de brigade, puis général de division le 25 brumaire an III. Après le

18 brumaire il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur, fit partie de l'armée d'Espagne et se distingua au combat de Lerida. Au retour des Bourbons en 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis.

Bonnassous (de). — Voir Reynaud.

Bonnaud (Jacques-Philippe), officier général, né à Bras (Var), le 11 septembre 1757, de « Etienne Bonnaud et de Claire Julien », mort à Bonn (Allemagne) le 30 mars 1797; entra dans l'armée le 2 février 1776 comme dragon dans la légion dauphinoise, et nous le retrouvons, le 17 juin 1792, capitaine. Le 9 pluviôse an II, il fut promu général de brigade; fut employé à l'armée du Nord et força les lignes de Breda, le 7 nivôse an III, alla rejoindre Hoche en Vendée. Ensuite nommé général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse il s'empara de Casel le 30 thermidor an IV. Le 29 fructidor suivant, il repoussa l'ennemi au combat de Giessen, eut une cuisse cassée et succomba des suites de cette blessure le 10 germinal an V,

Bonnault d'Houët (François-Joseph, de), maire et homme politique, né à Bourges (Cher), le 22 mars 1752, de « Mr François-Antoine de Bonnault, chevalier, seigneur de La Mothe-Turlin, et de dame Anne-Catherine Turpin »; était propriétaire et maire à Bourges, quand il fut élu, en 1811, par le Cher, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Bonnay (Charles-François, marquis de), officier général, législateur et diplomate, né à la Grange (Nièvre), le 22 juin 1750, de « Marc-Antoine, comte de Bonnay, chevalier, seigneur de Presle, de Launoy, de la Grange, de Cossay, etc., capitaine au régiment de Quercy, chevalier de Saint-Louis, et de Françoise-Gabrielle de Marcellanges », mort à Paris le 25 mai 1825; débuta le 24 juin 1765 comme page de la petite écurie. Le 23 mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage du Nivernais et Donziois, et appelé à n'y siéger que le 21 juillet suivant en remplacement de M. de Damas d'Anlezy, démissionnaire. Il siégea à droite, fut l'un des fougueux défenseurs de l'ancien régime, devint président de la Constituante le 13 avril 1790 et, le 5 juillet suivant s'attacha à prendre la défense des ministres réactionnaires de Montmorin et autres. Il finit par ne plus prendre part aux débats de l'Assemblée, émigra et devint le ministre du comte de Provence pendant son séjour à Varsovie. En 1814, au retour de Louis XVIII, de Bonnay, fut nommé ministre plénipotentiaire à Copenhague et le 17 août 1815, entra à la Chambre des pairs, vota la mort du maréchal Ney et, le 31 octobre suivant, fut promu lieutenant général. Peu de temps après, il partit à Berlin comme ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire, et revint en France.

Bonnay (Jacques), officier général, né à Lachalade (Meuse), le 21 août 1732, de « Jacques Bonnay et de Marie-Jeanne Bigault, ses père et mère »; entra dans l'artillerie volontaire en 1745, fut nommé, le 15 janvier 1762, capitaine en second, le 3 octobre 1784, chef de bataillon, sous-directeur de l'artillerie. Sous la Révolution, le 1er avril 1791, il devint chef de brigade, directeur d'artillerie, et, le 8 mars 1783, fut promu général de brigade.

Bonne Carrère (Guillaume), diplomate, né à Murel (Haute-Garonne), le 13 février 1754, de « sieur Jean-Baptiste Bonne-Carrère, marchand de cette ville, et de demoiselle Agnès Bonhomme, mariés », mort à Versailles le 9 novembre 1825; remplissait une mission aux Indes quand il accepta avec assez d'en-

thousiasme la Révolution, président du club des Jacobins, il en fut exclu en 1791 à cause de ses relations avec la cour. Lié avec Dumouriez, ce dernier lui fit obtenir la place de directeur général du département politique. Après le 10 août, il fut arrêté à cause de ses liaisons avec la famille d'Orléans, mais bientôt remis en liberté. Le Directoire lui confia différentes missions secrètes à Copenhague, à Berlin, il resta sans emploi sous l'Empire. Nommé en 1810 par le général Macdonald directeur général de la police en Catalogne, il perdit cette place lorsque Macdonald quitta cette province. Ayant sollicité un emploi de Louis XVIII, il fut éconduit.

Bonne-Chevant (Antoine), propriétaire et législateur, né à Brioude (Haute-Loire), le 10 août 1769, mort à Brioude le 18 septembre 1851 ; était propriétaire à Brioude quand il fut élu, le 11 mai 1815, par l'arrondissement de Brioude, représentant des Cent-Jours. Cette courte législature le rendit à la vie privée : il devint adjoint au maire de Brioude.

Bonnefons (de). — Voir Jouffret.

Bonnefoux (François-Casimir, baron), préfet maritime, né à Marmande (Lot-et-Garonne) le 4 mars 1761, mort à Escassefort (Lot-et-Garonne) le 15 juin 1838; entra en service comme garde marine en 1774 et devint lieutenant de vaisseau en 1786. En 1793, il fut nommé major de l'escadre commandée par Morard de Galle. L'Empereur le nomma préfet maritime du Ier arrondissement, et, au retour des Bourbons, il passa en la même qualité au Ve arrondissement.

Bonnefoy (Louis de), chanoine et législateur, né à Thiers (Puy-de-Dôme), le 3 juillet 1748, de « Jean-Baptiste Bonnefoy, marchand et bourgeois de Thiers, et de dame Marie Rochias », mort à Saint-Victor (Puy-de-Dôme) le 14 juillet 1797 ; était chanoine de Saint-Genès-de-Thiers, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Riom. Il y siégea à gauche, se réunit l'un des premiers au tiers état, prêta le serment civique et enfin accepta la Constitution civile du clergé.

Bonnegens des Hermitans (Jean-Joseph), avocat, lieutenant général de sénéchaussée, législateur et magistrat, né à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), le 30 juin 1750, de « monsieur Jean-Baptiste de Bonnegens des Hermitans, conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée et siège de la présente ville, et de demoiselle Marie-Gabrielle Henry », mort à Saint-Jean-d'Angély le 29 novembre 1817 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 19 juillet 1780, de la charge de conseiller du roi, lieutenant général, commissaire enquêteur, examinateur et auditeur des comptes de tutelle et curatelle, en la sénéchaussée et siège royal de Saint-Jean-d'Angély. Le 21 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par cette dernière sénéchaussée. Il siégea parmi les modérés, et s'y fit peu remarquer. Sous le Consulat, le 24 floréal an VIII, il fut nommé président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angély. La Restauration lui conserva ses fonctions judiciaires jusqu'à sa mort.

Bonnel (Charles-Victor), sous-préfet et homme politique, né à Erches (Somme), le 15 août 1747, de « monsieur Michel-Antoine Bonnel, avocat en parlement, bailli et garde justice de la terre et prévôté de Buquigny, demeurant à Erches, et de dame Marie-Jeanne-Ursule Leblond Soiécourt » ; était sous-préfet quand il fut élu, en l'an XIV par la Somme, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Bonnel de la Brageresse (François-Xavier), docteur médecin et suppléant aux États généraux, né à Mende (Lozère); était docteur en médecine à Mende, quand il fut élu, le 30 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Mende. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger, et continua l'exercice de la médecine à Mende.

Bonnemain (Antoine-Jean-Thomas), avocat, législateur et magistrat, né à Bucy-en-Othe (Aube), le 29 décembre 1756, de « Jacques Bonnemain, et de Edmée Gressier », mort à Arcis-sur-Aube (Aube) le 14 avril 1807; était avocat, quand il devint, sous la Révolution, juge au tribunal et administrateur du district de Troyes. Le 5 septembre 1792, élu, par l'Aube, membre de la Convention, il siégea au groupe la Plaine, et, dans le procès du roi, vota pour la « réclusion pendant la guerre et la déportation à la paix ». Il entra au conseil des Cinq-Cents le 4 brumaire an IV, approuva le coup d'État de Bonaparte et fut nommé président du tribunal d'Arcis-sur-Aube, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Bonnemains (Pierre, vicomte), officier général et législateur, né à Tréauville (Manche) le 13 septembre 1773, de « Pierre Bonnemains, et de Bonne-Constance-Magloire Dummerel », mort au Mesnil-Garnier (Manche) le 9 novembre 1850; entra dans la carrière militaire et, passant de grade en grade, arriva rapidement à celui de général de brigade, après s'être battu à Lubeck, Iéna et Trewitz où il fut blessé, se trouva en Espagne aux batailles de Medelin et de Talavera. Le 3 juin 1808, créé baron de l'Empire, il fit les campagnes de 1813 et 1814, se distingua particulièrement à la bataille du Mincio (février 1814). Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 4 germinal an XII, officier du même ordre le 26 prairial suivant et grand officier en 1814. Rallié à la Restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. Sous Louis-Philippe, élu député de Coutances (4 novembre 1837), il vit son mandat renouvelé (mars 1839 et juillet 1842). Nommé pair de France le 14 août 1845, il siégea dans cette Chambre, comme dans les autres Assemblées, parmi les purs ministériels. Il fut retraité comme général de division le 30 mai 1848.

Bonnemant (Guillaume), avocat et législateur, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 3 septembre 1747, mort à Arles le 4 mai 1820; était avocat à Arles, quand il fut élu, le 6 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée d'Arles. La législature expirée, de Bonnemant retourna dans son pays natal. Sous la Législative, le 24 avril 1792, il fut délégué par les patriotes d'Arles auprès de cette Assemblée pour prendre leur défense et les venger des calomnies et des persécutions dont ils avaient été l'objet.

Bonnemère (Joseph-Toussaint, sieur de Chavigny), avocat et législateur, né à Souzay (Maine-et-Loire), le 1er novembre 1746, de « Joseph-Nicolas Bonnemère de Chavigny, conseiller du roi en la sénéchaussée de Saumur », mort à Souzay le 10 mai 1794; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 2 août 1769, de la charge de conseiller en la sénéchaussée et siège royal de Saumur. Le 11 septembre 1791, élu député de Maine-et-Loire à la Législative, il fit partie de la droite, et, dans la journée du 10 août, prit la défense de Louis XVI. Son mandat expiré, il retourna à Saumur et s'y trouvait lorsque les Vendéens prirent cette ville. Il donna asile à un volontaire républicain qui n'avait pu se sauver à temps; se retira ensuite dans sa terre de Souzay et mourut du typhus.

Bonnerot (Edme-Louis), avocat et législateur, né à Sens (Yonne), le 10 septembre 1739, de « Louis Bonnerot, notaire, et de dame Claude Hardy », mort à Sens le 29 mai 1807; était avocat, à Sens, quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député de l'Yonne à la Législative. Son mandat expiré, il fut nommé juge de paix du canton de Sens, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Bonnesœur-Bourginière (Siméon-Jacques-Henri), avocat, législateur et magistrat, né à Coutances (Manche) le 27 avril 1754, mort à Barenton (Manche) le 30 octobre 1844; était avocat dans son pays natal au moment de la Révolution et fut nommé, en 1791, l'un des administrateurs de la Manche. Le 8 septembre 1792, ce département l'élut membre de la Convention; il prit place à la Montagne et vota la mort de Louis XVI. Le 24 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens, vota l'exclusion de cette Assemblée, de Job Aymé comme parent d'émigrés, sortit du conseil en l'an V et devint commissaire du gouvernement dans son département. Favorable au coup d'État de Bonaparte, il fut nommé, en germinal an VIII, président du tribunal de Mortain. Pendant les Cent-Jours cet arrondissement l'envoya siéger à la Chambre des représentants, et, en 1816, Bonnesœur fut banni du territoire français comme régicide; réfugié, en dernier lieu, à Anvers, il lui fut permis de rentrer en France en 1818.

Bonnet (Nicolas-Joseph), curé et législateur, né en août 1737; était curé de Villefort, quand il fut élu, le 31 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Nîmes; prit place à gauche et prêta le serment civique après s'être réuni l'un des premiers au tiers état.

Bonnet (Pierre-François-Dominique), avocat et législateur, né à Limoux (Aude) le 25 mars 1754, mort à Conques (Aude) le 3 décembre 1809; il était avocat à Limoux, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Limoux, et, le 4 septembre 1792, le département de l'Aude l'envoya siéger à la Convention nationale. Il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI; fut envoyé ensuite en mission dans l'Eure et le Calvados, de là dans les Pyrénées Orientales d'où il annonça la défaite des Espagnols à Peyrestortes (18 septembre 1793); d'accord avec ses collègues Espert et Fabre, il destitua le général Flers comme ayant perdu la confiance de ses soldats. Le 24 germinal an II, il fut réélu par l'Aude, député au conseil des Anciens. Son mandat terminé il alla résider à Conques.

Bonnet (Nicolas), évêque constitutionnel, né en 1721, mort à Chartres (Eure-et-Loir) le 12 novembre 1793; fut élu en mars 1791 évêque constitutionnel d'Eure-et-Loir.

Bonnet (François-Antoine), officier général, né à Demouville (Calvados), le 22 août 1749, de « Jean-Charles-Auguste-Alexandre Bonnet, de Demouville et de Catherine-Susanne Delicé de Belleau, ses père et mère »; entra dans l'armée le 1er janvier 1768, comme lieutenant au corps du génie et devint en 1777, capitaine. Sous la Révolution, le 6 septembre 1793, nous le retrouvons adjudant général. Le 8 germinal an II, il fut promu général de brigade.

Bonnet de Meautruy (Pierre-Nicolas), maire et législateur, né à Saint-Martin-de-Fresnay (Calvados), le 8 juillet 1743, de « Pierre-François-Victor de Bonnet, écuyer, et de noble dame Louise-Aimée de Marlherbe », mort à Moult (Calvados) le 5 avril 1807; était maire de

Caen, quand il fut élu, le 9 septembre 1791, député du Calvados à la Législative, et moins d'un an après, le 5 septembre 1792, le même département l'envoya siéger à la Convention. Il y prit place parmi les indécis, mais vota cependant la mort de Louis XVI avec l'amendement Mailhe. A l'expiration de son mandat, il fut nommé par le Directoire exécutif, commissaire dans le Calvados.

Bonnet d'Honnières (Joseph-Alphonse-Hyacinthe-Alexandre de), officier général, né à Valréas (Vaucluse), le 11 mars 1764, de « Louis Bonnet d'Honnières et de Paule de Simiane », mort à Kistten (Prusse), le 11 février 1807; embrassa la carrière militaire, fit en partie les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et arriva de grade en grade à celui de général de brigade le 24 décembre 1805.

Bonneval (Germain), cultivateur et législateur, né à Juvelise (Meurthe) le 28 janvier 1738, mort à Ogéviller (Meurthe) le 20 novembre 1815; était cultivateur à Ogéviller, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de la Meurthe à la Législative, et, un an après, le 5 septembre 1792, le même département l'envoya siéger à la Convention nationale. Dans le procès du roi, il vota « pour la mort » et fut ensuite élu l'un des administrateurs du département de la Meurthe.

Bonneval (de). — Voir Ruffo (de).

Bonneville (Nicolas, comte de), officier général et législateur, né à Chamblac (Eure), le 18 décembre 1732, de « messire Jacques-Edouard de Bonneville et de Louise-Clotilde Vialdet-Laval-Dumont », mort à Chamblac le 26 novembre 1805; était mestre de camp retraité, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage d'Evreux. En 1793, il reprit son service à l'armée du Nord comme officier supérieur, mais dut se retirer en vertu du décret qui interdisait aux nobles toute fonction publique. Sous le Consulat, il fut nommé président du conseil général de l'Eure.

Bonneville (Nicolas), publiciste, né à Evreux (Eure) le 13 mars 1760, mort à Paris, le 9 novembre 1828; vint se fixer à Paris et fut nommé électeur et président de district, fonda une société qui devint célèbre sous le nom de *Cercle social*. Il créa la *Bouche de fer* ou la *Tribune du peuple*, se lia avec les Girondins, fut arrêté en 1793, et remis en liberté après le 9 thermidor. Sous l'Empire, il resta indépendant, ce qui lui attira de nouvelles persécutions. On a de lui: *Les Jésuites chassés de la maçonnerie et leurs poignards brisés par les maçons*, *Le Vieux Tribun*, etc.

Bonnier-d'Alco (Ange-Elisabeth-Louis-Antoine), président de la cour des comptes, législateur et ministre plénipotentiaire, né à Montpellier (Hérault), le 4 octobre 1750, de « Antoine-Samuel Bonnier-d'Alco, président, et de Elisabeth Plantier »; assassiné sur la route de Rastadt, le 19 avril 1799; fut pourvu, le 24 janvier 1770, de la charge de président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Le 6 septembre 1791, il fut élu député de l'Hérault à la Législative, et le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le même département. Quoique ne siégeant pas à la Montagne, il n'en vota pas moins la mort de Louis XVI. Sous le Directoire, il entra dans la diplomatie, fut envoyé, en brumaire an VI, au congrès de Rastadt et devint chef de la mission française. La même année, le 24 germinal an VI, élu député de l'Hérault au conseil des Anciens, il vit son mandat renouvelé un an après, le 29 germinal an VII. Dans la soirée du 30 germinal Bonnier-d'Alco et ses

collègues Roberjot et De Bry furent sommés de partir ; ils se mirent en route pour Strasbourg. A peine sortis de Rastadt, les hussards autrichiens les enveloppèrent et les frappèrent de leurs sabres : Bonnier et Roberjot furent tués; De Bry, blessé, put se sauver en cherchant un asile chez le ministre de Prusse. Dans sa séance du 21 floréal an VII, le conseil des Cinq-Cents décida de dénoncer ce crime odieux à tous les gouvernements, et qu'une fête funèbre serait instituée en l'honneur de Roberjot et de Bonnier ; ensuite l'éloge de Bonnier fut prononcé par Curée. Le même jour, le même conseil décréta que la place de Bonnier au conseil des Anciens resterait vacante et couverte d'un crêpe, et qu'à l'ouverture de chaque séance, le président rappellerait à l'Assemblée l'acte odieux dont l'Empereur s'était rendu coupable : « Que le sang des ministres français, assassinés à Rastadt, disait le président à l'appel de son nom, retombe sur la maison d'Autriche. » On a de Bonnier : *Recherches historiques et politiques de Malte*.

Bonnot (Jean-François), avocat, magistrat et législateur, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 18 août 1766, de « monsieur Jean Bonnot, avocat, habitant de Briançon, et de Marie-Magdelaine Brunet de Largentière », mort à Grenoble (Isère), le 1er septembre 1842 ; était avocat à Briançon, quand sous la Révolution, en 1791, il fut nommé maire de cette ville et ensuite membre de l'administration centrale des Hautes-Alpes, enfin accusateur public à Briançon. S'étant plus tard attaché à la fortune de Bonaparte, il fut nommé, le 4 prairial an VIII, président du tribunal d'appel de Grenoble et le 6 germinal an X, entra au Corps législatif pour y représenter les Hautes-Alpes, vit son mandat renouvelé le 17 février 1807, et y siégea jusqu'en 1811. Son mandat expiré, il devint conseiller à la cour impériale de Grenoble, poste qu'il conserva sous la Restauration et sous Louis-Philippe.

Bonté (Michel-Louis-Joseph, baron), officier général, né à Coutances (Manche) le 24 juillet 1766, mort au château de Trevarez (Finistère) le 6 mars 1836 ; appartint à l'armée, prit part aux campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire, et arriva de grade en grade à celui de général de brigade le 6 août 1811. La Restauration le fit lieutenant général le 13 août 1826.

Bontemps (François, baron d'Abaucourt), officier général, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 1er juin 1753, de « sieur Antoine Bontemps, marchand bottier et de dame Renée Gauchas, son épouse », mort à Saumur le 2 novembre 1811 ; embrassa la carrière militaire, fit les différentes campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades, fut promu, le 1er floréal an VII, général de brigade, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé baron d'Abaucourt. Le 19 brumaire an XIII, il fut mis à la retraite.

Bontoux (Paul-Benoit-François), législateur et magistrat, né à Gap (Hautes-Alpes), le 15 novembre 1763, de « sieur Claude-Bruno Bontoux et de demoiselle Rose Barbier », mort à Gap, en 1811 ; fut nommé en 1791 l'un des administrateurs des Hautes-Alpes et élu, le 22 vendémiaire an IV, par le même département, député au conseil des Cinq-Cents. Ayant adhéré au coup de force du 18 brumaire, Bonaparte le fit nommer président du tribunal de Gap. Bontoux conserva ce poste jusqu'à sa mort.

Bonviccino (Constant-Benoit), doc-

teur médecin et législateur, né à Fossano (Italie), le 18 janvier 1741 de « Jean Bonviccino et de Marguerite Bonviccino »; était docteur en médecine et membre de la Consulat piémontaise quand il entra au Corps législatif le 14 vendémiaire an XII, pour représenter le département de la Stura, il y siégea jusqu'en 1808.

Bonvié (Joseph-Joachim), négociant et législateur, né le 26 juillet 1770; était négociant quand il fut élu, le 12 mai 1815, représentant du commerce et de l'industrie à la Chambre des Cent-Jours, par le département du Nord. Après cette courte législature, Bonvié reprit son négoce.

Bonvoust (Charles de), officier général et législateur, né à Mortagne (Orne), le 11 août 1737, de « messire Charles-Richard de Bonvoust, chevalier, seigneur du Plessis, et de dame Suzanne Charlotte Clopâtre », mort à Paris le 21 juin 1811, entra le 1er janvier 1757, à l'école d'artillerie de la Fère, en sortit en mars 1760, lieutenant en second, passa par tous les grades, arriva rapidement à celui de général de brigade (22 germinal an II), fut retraité le 28 brumaire an XI, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Il entra, le 9 thermidor de la même année, au Corps législatif pour y représenter le département de l'Orne et en sortit en 1807. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 9 mai 1778.

Bony (François, chevalier), officier général, né à Cressy (Saône-et-Loire), le 20 décembre 1772, d'« Antoine Bony, meunier et fontonnier à Cressy, et d'Anne Sordoillet, ses père et mère », mort à Selongey (Côte-d'Or) le 30 mars 1848; entra dans l'armée, fit les guerres de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé chevalier de l'Empire, et le 29 septembre 1813, promu général de brigade.

Boquestant (de). — Voir Devongny.

Bord (Léonard), officier général et législateur, né à Vallières (Creuse), le 8 décembre 1744, de « Pierre Bord et de Françoise Gasne », mort à Paris le 9 avril 1823; entra dans l'armée en 1762, arriva rapidement en passant par tous les grades à celui de chef de brigade (29 thermidor an II), prit part à toutes les campagnes des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, de Rome, de Suisse, d'Angleterre, du Haut-Rhin et de Naples. Le 2 floréal an V, il fut blessé au passage du Rhin, sous les ordres de Moreau. En l'an VII, il fut fait prisonnier par les Anglais qui le rendirent presque aussitôt à la liberté. Le 8 prairial an VIII, il entra au Corps législatif pour y représenter le département de la Vienne, et fut fait, en l'an XII, commandeur de la Légion d'honneur. Le 7 avril 1806, nommé président du Corps législatif, il devint commandant d'armes à Bilbao le 21 novembre 1808 et retraité le 19 mai 1825.

Bordas (Pardoux), magistrat et législateur, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), le 14 octobre 1748, « de Louis Bordas et de Marguerite Meygie », mort à Saint-Yrieix le 29 juin 1842; fut agréé le 2 août 1770, comme substitut du procureur du roi en la sénéchaussée de Saint-Yrieix et devint, en 1790, l'un des administrateurs de la Haute-Vienne. Le 31 août 1791, il fut élu député de ce département à la Législative, et le 22 septembre 1792, réélu à la Convention. Dans le procès du roi, il vota « pour la réclusion », prit plus tard parti pour les thermidoriens, fut nommé secrétaire de la Convention, partit en mission dans les départements de la Charente, de la Gironde et de la Dordogne. De retour à Paris, il devint membre du comité de sûreté générale. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Haute-Vienne au conseil des

Cinq-Cents et entra à celui des Anciens le 23 germinal an V. Adversaire d'abord du coup d'État de Bonaparte, il fut éliminé le 19 brumaire du Corps législatif, mais ce fut de très courte durée, car le 22 ventôse de la même année il entra au ministère de la justice, d'abord comme membre de la commission des émigrés, ensuite comme sous-chef de la division de l'organisation judiciaire. Quoique n'ayant pas voté la mort de Louis XVI, Bordas fut compris dans la loi d'ostracisme de 1816, et banni du territoire français. Le 11 septembre 1830, il put obtenir d'être admis à la retraite.

Bordeaux (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Bordeaux (Jean-Nicolas), magistrat et législateur, né à Fresneaux-Montchevreuil (Oise) le 4 novembre 1737, mort au même lieu le 16 octobre 1825; fut pourvu le 3 juillet 1771 de la charge de procureur du roi en l'élection de Chaumont-en-Vexin. Le 19 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Chaumont-en-Vexin. Son mandat expiré, Bordeaux retourna dans son pays natal et y exerça des fonctions administratives.

Bordenave (Pierre), magistrat et homme politique, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 1er février 1766, de « sieur Bordenave procureur au sénéchal, et de dame Marie-Françoise Manas »; était président du tribunal civil de Tarbes quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Bordes (Paul-Joseph), juge de paix et législateur, né à Rimont (Ariège) le 14 avril 1761, mort à Rimont le 13 août 1847; fut nommé en 1790 administrateur municipal de cette ville et ensuite juge de paix. Le 7 septembre 1792, élu suppléant de l'Ariège à la Convention, il n'y fut admis à siéger que le 15 floréal an III, en remplacement de Vadier. Le 22 vendémiaire an IV, élu député du même département au conseil des Cinq-Cents, il y fut réélu le 24 germinal an VII. La même année, il fut envoyé par le Directoire exécutif, comme commissaire de la Haute-Garonne. Rallié ensuite à Bonaparte, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'en l'an XI.

Bordesoulle (Étienne Tardif de Pommeroux, comte de), officier général et législateur, né à Luzerat (Indre), le 4 avril 1771, de « Mr Jean-Baptiste-Sylvestre Tardif de Pommeroux, et de Marguerite Dupertuis », mort à sa terre de Fontaine (Oise) le 3 octobre 1837; entra dans l'armée en 1789, prit part à toutes les guerres de la Révolution, et eut en l'an X un sabre d'honneur. Il fut nommé colonel à la bataille d'Austerlitz, se battit ensuite à Gustatt et à Friedland, promu général de brigade; nous le retrouvons ensuite en Espagne où il se battit bravement à Aranjuez et à Médelin. Trois mois plus tard, Bordesoulle assista à la bataille de Wagram où il fit une charge heureuse sur l'ennemi, fit partie ensuite de la grande armée comme commandant d'une brigade de cavalerie et se distingua particulièrement à Mohilew et à la Moskowa. Le 17 mars 1810 créé baron de l'Empire, il fut promu général de division en 1812, commandeur de la Légion d'honneur le 14 mai 1813. Il se battit encore à Lutzen, à Bautzen, à Dresde et à Leipzig et enfin en France, lors de l'invasion où il défendit pendant douze heures les hauteurs de Paris. Après la chute de l'Empereur, Bordesoulle se rallia aux Bourbons, et accompagna Louis XVIII à Gand. Le 22 août 1815 élu député par le collège de la Charente, il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable

et quitta le Palais Bourbon pour entrer à la Chambre des pairs (9 octobre 1823). La même année, nommé général en chef du corps de réserve à l'armée d'Espagne, il prit part à la bataille du Trocadéro, et continua de siéger à la Chambre des pairs sous Louis-Philippe jusqu'à sa mort.

Bordier (Joseph-Étienne), législateur né à Nemours (Seine-et-Marne) le 23 novembre 1745, mort à Bougligny (Seine-et-Marne) le 11 décembre 1813; était lieutenant particulier au bailliage de Nemours, quand il fut élu, le 16 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par ce bailliage et n'y siégea que le 23 janvier 1790, en remplacement de Berthier, décédé. Il vota avec la gauche de la Constituante, et fut nommé, en 1793, juge de paix.

Bordier de Neuville (Hippolyte), administrateur et suppléant de la Convention nationale, né à Neuville (Loiret); était propriétaire et l'un des administrateurs du Loiret, quand il fut élu, par ce département, en septembre 1792, suppléant à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Borea (Thomas-Jean-Baptiste, baron), maire et homme politique, né à San-Remo (Alpes-Maritimes) le 8 mai 1767, de « très illustre comte Thomas-Pierre-François Borea, et de la très illustre comtesse Livie, conjoints »; était maire de San-Remo, quand il fut élu en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif. Il ne fut pas appelé à y siéger.

Boreau-Lajanadie (Nicolas-François), magistrat et législateur, né à Confolens (Charente) en 1763, mort à Confolens le 1er octobre 1816; était juge au tribunal de cette ville lorsqu'il entra, le 24 nivôse an IX, au Corps législatif, pour y représenter le département de la Charente. Il n'y siégea qu'une année et reprit ensuite ses fonctions judiciaires.

Borel (Hyacinthe-Marcellin), capitaine-châtelain, négociant et législateur, né à la Salle (Hautes-Alpes), le 16 août 1756, de « sieur Marcelin Borel, marchand, et de demoiselle Marie-Thérèse Gravier », mort à Paris le 2 mai 1796; fut agréé, le 29 octobre 1785 comme capitaine-châtelain en la châtellenie royale de Briançon, et était négociant dans cette ville, quand il devint procureur syndic de ce district. Le 3 septembre 1792, élu par les Hautes-Alpes membre de la Convention, il prit place au groupe la Plaine et dans le procès du roi, vota « la détention et le bannissement », combattit ensuite la Montagne. En l'an III, il fut envoyé en mission dans les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Loire et de Saône-et-Loire, et le 21 vendémiaire an IV, et élu député de son département au Conseil des Cinq-Cents.

Borel de Bretizel (Durand, chevalier), avocat, législateur et magistrat, né à Beauvais (Oise), le 23 juillet 1764, de « monsieur Eustache-Louis Borel, écuyer, conseiller du roi, auditeur ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, premier président, lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial de Beauvais, et de dame Marie-Françoise Demalinguehem », mort à Paris le 1er mai 1839; était avocat au parlement de Paris au moment de la Révolution, et devint, en 1791, procureur général syndic du département de l'Oise; fut un instant suspecté d'incivisme et arrêté, remis en liberté après le 9 thermidor. Le 25 vendémiaire an IV, élu député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents, il se montra très zélé partisan de Bonaparte après son 18 brumaire; fut nommé juge du tribunal de cassation le 11 germinal an VIII, et fait membre de la Légion d'honneur le 4 fri-

maire an XII. Rallié plus tard à la Restauration, il devint conseiller à la cour de cassation. Le 20 septembre 1817, élu député par le collège du département de l'Oise, il fut réélu aux élections de 1822 et de 1824. Dans ces différentes législatures, il soutint la majorité ministérielle. Après la révolution de juillet de 1830, il adhéra à Louis-Philippe, qui le nomma administrateur des biens légués par le duc de Bourbon au duc d'Aumale, mais résigna ses fonctions judiciaires pour cause de mauvaise santé.

Borel-Vernières (Jean-Baptiste-Julien), commerçant et législateur, né à Brioude (Haute-Loire) le 24 juillet 1765, mort à Brioude le 12 mars 1827; était commerçant quand il fut, sous la Révolution en 1791, élu l'un des administrateurs de la Haute-Loire, puis, président du tribunal de commerce de Brioude. Le 24 germinal an VI, il fut élu député de la Haute-Loire au conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, il reprit son commerce à Brioude.

Borelli (Charles-Luce-Paulin-Clément, vicomte de), né à Villefort (Lozère), le 20 décembre 1771, de « Hyacinthe de Borelli et de Jeanne de Navacelle », mort à Paris le 22 septembre 1849; entra en 1793 sous-lieutenant dans le 14e régiment de chasseurs à cheval, fit les campagnes de l'Ouest et du Midi et, plus tard, celles d'Allemagne, de Prusse et de Pologne, reçut la croix de la Légion d'honneur, fut nommé adjudant commandant après avoir reçu plusieurs blessures, prit part à la campagne de Russie et, après la bataille de la Moskowa où il se distingua particulièrement, fut promu général de brigade. Le 28 avril 1810, il fut créé baron de l'Empire, pendant les Cent-Jours nommé chef d'état-major de la garde nationale de Paris. Il ne servit pas la Restauration. Le gouvernement de juillet 1830 le nomma pair de France (7 novembre 1839); il fut mis à la retraite d'office en 1848 comme général de division.

Borghèse (Camille, duc de Guastalla), officier général, né à Rome (Italie), le 19 juillet 1775, de « Marc-Antoine Borghese, grand d'Espagne, prince de Sulmone et de Rossano », mort à Florence (Italie) le 10 avril 1832, s'attacha à la famille Bonaparte, épousa la veuve du général Leclerc, sœur de l'Empereur; fut créé, en 1806, duc de Guastalla, fit la campagne contre les Prussiens et les Russes, fut ensuite envoyé par l'Empereur à Varsovie, comme commissaire, afin d'y préparer les Polonais à la révolution, et abandonna l'Empereur en 1814, dans sa mauvaise fortune. Quelques jours après, il capitula devant les Autrichiens, leur remit toutes les places du Piémont, et se retira à Rome.

Borghèse (François-Cajetan-Dominique-Philippe-André-Antoine-Vincent-Nicolas-Louis-Gaspard-Melchior-Balthazar Aldobrandini), officier général, né à Rome (Italie) le 9 janvier 1776, mort le 29 mai 1839, frère du précédent; passa aussi au service de la France, fut attaché à la garde impériale comme chef d'escadron, se distingua à Austerlitz, plus tard à Wagram, où il fut blessé au bras. Le 23 novembre 1811, il fut promu général de brigade. A la chute de l'Empire il obtint la croix de Saint-Louis et retourna à Rome.

Borghetto (combat de). Le 15 prairial an IV, les Français y livrèrent un heureux combat aux Autrichiens. Borghetto est une petite localité italienne située sur la rive droite du Mincio.

Borie (Jean), avocat et législateur, né à Saint-Basile-de-Meyssac (Corrèze), le 24 novembre 1756; était

avocat et devint, au début de la Révolution, juge de paix. Le 31 août 1791, il fut élu député de la Corrèze à la Législative, réélu à la Convention nationale par le même département le 4 septembre 1792, il prit place à la Montagne, et dans le procès du roi, vota « pour la mort »; fut envoyé ensuite en mission près l'armée du Rhin, et le 19 août 1793, il écrivait à la Convention : « Nous avons fait paraître une proclamation que nous adressons à tout le peuple français, et en particulier aux habitants des frontières afin de faire lever une armée révolutionnaire qui, au moment d'une bataille décisive, enfoncera de toutes parts les rangs de l'ennemi et l'anéantira pour jamais. Trois mille républicains des campagnes se sont ralliés aujourd'hui autour du commandant de la garde nationale de la commune de Pfaffenhofen. Ils sont partis ce matin à six heures, avec leurs armes et des vivres pour huit jours; ils gardent les gorges de Barnenthal. Ces nouveaux Spartiates sont bien décidés à mourir tous à leur poste, plutôt que de laisser passer l'armée prussienne, qui se dispose à pénétrer par ce côté sur le territoire de la ci-devant Alsace... » En l'an II, il repartit pour une seconde mission dans le Gard et la Lozère. Dans cette dernière mission comme dans la première Borie montra beaucoup d'énergie et de tact; aussi les tièdes de la Convention le poursuivirent-ils de leur haine et le firent décréter d'arrestation avec les derniers Montagnards, mais l'amnistie du 4 brumaire le rendit à la liberté et il put ainsi éviter l'échafaud.

Borie (Nicolas-Yves), avocat, sénéchal et législateur, né à Tréguier (Côtes-du-Nord), le 24 février 1757, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 18 avril 1805 ; était avocat au parlement, quand il fut pourvu, le 2 mars 1779, de la charge de procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Rennes, et, le 18 juin 1783, de celle de sénéchal dans la même ville. Après le 18 brumaire an VIII, Borie fut nommé préfet d'Ille-et-Vilaine, et, le 6 germinal an X, entra au Corps législatif pour y représenter le même département, où il siégea jusqu'en l'an XIII.

Borie-Cambort (Étienne), avocat, législateur et magistrat, né à Sarlat (Dordogne), le 1er juillet 1737, de « Me Bernard Borie-Cambort, avocat au parlement, et de demoiselle Marguerite Vaquier, conjoints », mort à Cognac (Charente) le 18 juillet 1804; était avocat à Sarlat quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par la Dordogne, membre de la Convention : dans le procès du roi, il vota pour la mort. Le 24 vendémiaire an IV, élu par le même département, député au conseil des Cinq-Cents, il adhéra au 18 brumaire et fut nommé juge au tribunal civil de Cognac (11 prairial an VIII), poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Boriès de Castelpers (Honoré-Pierre), officier général, né à Castres (Tarn) le 15 mars 1768, mort à Espelette (Basses-Pyrénées) le 27 avril 1826; entra dans l'armée en 1784 comme dragon au régiment de Condé; devint sous la Révolution, le 6 juillet 1792, chef du 6e bataillon du Tarn, et le 21 prairial an II général de brigade.

Bormida (passage de la). En thermidor an VII, les Français, commandés par Suchet, passèrent la Bormida devant l'armée autrichienne commandée par Bellegarde et composée de 10.000 hommes qui occupaient avantageusement Rezzo et Bristagna, quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'à la ceinture, les Français chassèrent l'ennemi devant eux sur tous les points. La Bormida est une rivière des États sardes.

Borne (Laurent), législateur et aus-

préfet, né à Pradelles (Haute-Loire) le 24 août 1769, mort à Brioude (Haute-Loire) le 18 décembre 1844; devint sous la Révolution procureur syndic et administrateur du district de Brioude. Le 24 vendémiaire an IV, élu député de la Haute-Loire au conseil des Cinq-Cents, il se montra dans cette Assemblée adversaire résolu des institutions républicaines; aussi fut-il compris dans les déportés après la journée du 18 fructidor. Plus tard, il se fit l'un des promoteurs pour le retour des Bourbons. Ces derniers l'en récompensèrent en le nommant, en 1815, sous-préfet de Brioude, poste qu'il conserva jusqu'en 1830. Il fut retraité le 28 juin 1831.

Borne des Fourneaux (Edme-Etienne, comte), officier général et législateur, né à Vezelay (Yonne), le 22 avril 1767, de « sieur Etienne Borne des Fourneaux, avocat en parlement, et de dame Pierrette-Antoinette Chaveau », mort à Paris le 20 février 1849; était simple sergent au moment de la Révolution, arriva en 1792 lieutenant-colonel au moment de son départ pour Saint-Domingue, avec son régiment, se distingua particulièrement dans cette colonie et devint commandant en chef de l'armée de l'Ouest. Aussitôt de retour en France (20 thermidor an II), il fut promu général de division, et repartit pour Saint-Domingue, obtint le titre d'inspecteur général de l'ouest et du sud de la colonie. Revenu pour la seconde fois, il passa en Egypte an l'an X, mais fut fait prisonnier par les Anglais dans le détroit de Gibraltar, après avoir été blessé à la poitrine, ayant été échangé sur parole, il revint en France. Une nouvelle expédition partant pour Saint-Domingue, Borne des Fourneaux en fit encore partie, sous les ordres du général Leclerc, et, le 25 pluviôse an X, remporta une grande victoire, à Plaisance, sur les troupes de Toussaint-Louverture. Revenu en France, il fut fait membre de la Légion d'honneur en prairial an XII et créé, le 1er septembre 1808, chevalier de l'Empire, et, le 12 avril 1813, baron. Il était entré, le 4 mai 1811, au Corps législatif. Le 13 mai 1815 il fut élu, par l'arrondissement de Joigny, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, il fut mis en non-activité et obtint sa retraite le 30 décembre 1818.

Bornier (de). — Voir Dutrou.

Borrel (Jean-Baptiste-Joseph-Noel, baron), officier général, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 25 décembre 1755, de « M. Jean-Baptiste Borrel, ancien capitoul, et de dame Thérèse Desazars, mariés », mort à Paris le 29 juin 1819; embrassa la carrière militaire, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, le 22 octobre 1808, promu général de brigade et le 22 décembre 1814 mis à la retraite.

Bory Saint-Vincent (Genevieve-Jean-Baptiste-Marcellin, baron), colonel et législateur, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 6 juillet 1778, de « Géraud de Bory et de Magdelaine de Journu », mort à Paris le 22 décembre 1846; entra dans l'armée sous la Révolution, servit dans l'armée de l'Ouest, ensuite à l'armée d'Allemagne sous les ordres de Moreau; fut désigné en l'an X, en qualité de naturaliste; accompagna l'expédition du capitaine Baudin. Il fut du nombre des officiers qui abandonnèrent ce capitaine à l'Ile de France; il prit le parti d'explorer seul plusieurs îles des mers d'Afrique, surtout celle de la Réunion. De retour en France, il en publia une curieuse relation, ce qui le fit entrer à l'Institut comme correspondant de première classe; nommé peu après capitaine, il fit les campagnes d'Ulm,

d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau et de Friedland, alla en Espagne avec le maréchal Ney, se distingua au siège de Badajoz et à la bataille d'Albufera. Revenu à Paris, quand Soult était ministre de la guerre, il fut promu colonel et employé au dépôt de la guerre jusqu'au 25 juillet 1815. Le 15 mai de la même année, il fut élu, par le département de Lot-et-Garonne, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons, Bory Saint-Vincent fut proscrit et gagna la Belgique, où il vécut jusqu'en 1820, époque à laquelle il lui fut permis de rentrer. Aux journées de juillet 1830, nous le retrouvons sur les barricades du faubourg Saint-Germain et l'un des premiers à l'hôtel de ville. Réintégré au dépôt de la guerre, au poste qu'il occupait en 1815, il fut, le 5 juillet 1831, élu député par l'arrondissement de Marmande; mais, s'étant prononcé contre l'hérédité de la pairie, pour la revision des lois municipale et électorale et de la garde nationale, et également pour l'incompatibilité du mandat de législateur avec une fonction publique, et, enfin, se trouvant en face d'une majorité conservatrice à la Chambre, il prit le parti de donner sa démission. Il se consacra alors aux nombreux travaux sur l'histoire naturelle, les sciences physiques, la géographie, etc., pour abandonner complètement la politique d'alors.

Borye. — Voir Desrenaudes.

Bosc (Étienne), avocat et législateur, né à Saint-Côme (Aveyron), le 8 mars 1744, de « Étienne Bosc, et de Jeanne-Thérèse Baldit », mort à Lacalm (Aveyron) le 1er novembre 1811; était avocat quand il devint commissaire de l'administration centrale de l'Aveyron. Le 4 septembre 1791, élu, par ce département, député à la Législative, il exerça un instant comme juge à Espalion.

Bosc (Joseph-Antoine-Jean), professeur, législateur et directeur des droits réunis, né à Aprey (Haute-Marne) le 20 septembre 1764, mort à Besançon (Doubs) le 20 mai 1837; débuta en l'an V comme professeur de chimie à l'École centrale et devint commissaire du Directoire exécutif dans le département de l'Aube (prairial an VI). Le 26 germinal an VI il fut élu, par ce dernier département, député au conseil des Cinq-Cents. Partisan de Bonaparte, après le coup d'État de brumaire, il fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, fait, en prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, et devint, le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis dans la Haute-Marne. Rallié en 1815 à la Restauration, il occupa le même poste dans le Doubs et obtint sa retraite sous Louis-Philippe.

Bosc-Villeneuve, juge de paix et suppléant à la Législative, né à Saint-Félicien (Ardèche); était juge de paix de ce canton, quand il fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de l'Ardèche à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Boscary de Romaine (Jean-Marie), négociant et législateur, né à Lyon (Rhône) le 8 mai 1746, de « Jean Boscary et de Marguerite Chol de Clérey », mort à Lesigny (Seine-et-Marne) le 19 décembre 1797; était négociant et banquier à Paris, quand il fut élu, le 21 septembre 1791, député de Paris à la Législative. Soupçonné comme accapareur de sucres, ce qui avait jeté dans Paris une panique et par suite des troubles graves, Boscary donna sa démission de député le 5 juin 1792.

Boscas-Cazerac (François-Raymond-Marie-Louis), maire et homme politique, né à Grezels (Lot), le 3 juin 1751, de « monsieur Raymond-Hilaire Boscas et de dame Marie

Innocente de Boscas »; était maire de Grezels, quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Cahors, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Boselli (Benoît-François), commissaire de relations commerciales et législateur, né à Savone (Italie), le 30 décembre 1768, de « François Boselli et d'Anne Lanti ». mort à Paris, le 17 février 1826; fut d'abord, à Gênes, administrateur de la guerre et de la marine, devint commissaire des relations commerciales à Marseille et ministre près la République batave. Le 28 avril 1807, il entra au Corps législatif pour y représenter le département de Montenotte. Dans cette Assemblée, il se montra un zélé partisan de l'Empereur, et y siégea jusqu'en 1815.

Bosquillon de Marigny (Jean Jacques-Louis), avocat, législateur et magistrat, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 27 décembre 1742, de « Louis-Nicolas Bosquillon de Marigny, contrôleur des actes à Châlons en Champagne, et de Jeanne-Nicolas Floart », mort à Clermont (Oise) le 3 avril 1830; était avocat quand il fut pourvu, le 8 mars 1775, de la charge de lieutenant général de police à Clermont-en-Beauvoisis; devint, en 1791, l'un des administrateurs du département de l'Oise, fut un instant très suspecté comme aristocrate à Montdidier, où il était avocat, comme ayant donné asile aux ennemis de la Révolution. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de l'Oise au conseil des Anciens. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Bosquillon fut nommé juge au tribunal d'appel d'Amiens, et, le 12 avril 1811, conseiller à la cour de la même ville.

Bosschaert (Jean-Aloys-Joseph), échevin et législateur, né à Anvers (Belgique), le 16 novembre 1757, de « Joseph-Henri de Bosschaert et d'Isabelle-Anne-Marie de Witte »; était échevin à Anvers, quand il fut élu, le 24 germinal an V, député des Deux Nèthes au conseil des Cinq-Cents où il ne siégea qu'un an. Son mandat terminé, il fut nommé maire de sa ville natale.

Bossi (Joseph-Charles-Aurèle, baron), préfet, né à Turin (Italie) le 15 novembre 1758, mort à Paris le 20 janvier 1823; homme de lettres et poète, s'occupa de politique et devint en 1792 sous secrétaire d'Etat du ministre des affaires étrangères. Très sympathique à la France, il fut nommé membre du gouvernement provisoire du Piémont, devint en 1805 préfet de l'Ain, fut créé baron de l'Empire, passa en 1810 à la préfecture de la Manche, révoqué par Louis XVIII et maintenu par l'Empereur au retour de l'île d'Elbe. Il publia un certain nombre d'ouvrages.

Bossis (Louis-Jean-Agathe), magistrat, né à Légé (Loire-Inférieure), le 11 janvier 1762, de « maître Louis Bossis, notaire royal, et de Marie-Agathe de Launay », mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 5 janvier 1817; était homme de loi quand il fut nommé, le 25 vendémiaire an IV, membre du tribunal de cassation par le département de la Loire-Inférieure.

Botidoux (de). — Voir Le Deist.

Botot (Jacques-Marie, dit Dumesnil), officier général, né à Paris le 19 mai 1750, mort à Paris le 20 mai 1822; appartint à l'armée, fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades et, le 6 juin 1800, fut promu général de brigade.

Botta (Charles-Joseph-Guillaume), médecin, législateur et membre de l'Institut, né à Saint-Georges (Italie), le 6 novembre 1766, de « monsieur le médecin Ignace

Botta, et de Marianne, époux », mort à Paris le 10 août 1837 ; débuta comme médecin à Turin, et ayant embrassé avec ardeur les idées de progrès de la Révolution française, le roi de Sardaigne le fit arrêter et tenir deux ans emprisonné ; aussitôt libre, il vint servir la France comme médecin à l'armée des Alpes. En l'an VII, il fut nommé par le général Joubert membre du gouvernement provisoire à Turin. Après la victoire de Marengo, il entra à la Consulta piémontaise et, en l'an XII, le 22 thermidor, au Corps législatif pour représenter le département de la Doire, en fut nommé vice-président le 28 octobre 1808 et vit son mandat renouvelé le 2 mai 1809. Quand son département cessa d'être français, en 1815, Botta se fit naturaliser Français, et, la même année, fut nommé recteur de l'académie de Nancy. Il était membre de l'Institut, quand il mourut. On a de lui : *Souvenir d'un voyage en Dalmatie ; Précis historique de la maison de Savoie ; Historique de la guerre de l'indépendance d'Amérique ; Histoire d'Italie de 1789 à 1814 ; Histoire du peuple d'Italie.*

Botta (Pierre-Paul), officier général, né à Wissembourg (Bas-Rhin) le 3 mai 1741, mort à Vannes (Morbihan) le 28 juillet 1795 ; entra au service le 3 mars 1757 comme soldat au régiment de Normandie, et était capitaine le 4 mai 1789, fut employé à l'armée des Côtes de Brest, et nommé par Hoche général de brigade. Le 3 thermidor an III, il commanda une des colonnes qui attaquèrent le fort Penthièvre à Quiberon ; il y fut blessé par un biscaïen au pied gauche et transporté à Vannes, subit l'amputation et mourut.

Bottex (Jean-Baptiste), curé et législateur, né à Neuville-sur-Ain (Ain), le 26 décembre 1743, de « Mamert Bottex, notaire royal, et de dame Montagnat », mort le 3 septembre 1792; était curé de Neuville-sur-Ain quand, le 3 avril 1789, il fut élu député du clergé aux États généraux par le bailliage de Bourg-en-Bresse ; se réunit d'abord au tiers état, et prêta le serment civique. Son mandat expiré, il entra en relation avec l'abbé Maury et d'autres membres de la droite de la Constituante, fut arrêté comme suspect après la journée du 10 août, conduit à la prison de la Force, refusa catégoriquement de prêter le nouveau serment demandé aux prêtres. Il fut au nombre des victimes des massacres de Septembre.

Bottin (Sébastien), receveur des domaines et législateur, né à Grimonviller (Meurthe) le 17 décembre 1764, mort à Paris le 28 mars 1853 ; débuta d'abord dans les ordres et ayant prêté le serment civique, fut nommé curé constitutionnel de Favières (Meurthe), embrassa le mouvement révolutionnaire et devint, en 1793, chef et payeur du bureau central des commissaires des guerres à Strasbourg et en l'an III receveur des domaines dans les pays conquis. En l'an VI, nous le retrouvons secrétaire en chef de l'administration centrale, du Bas-Rhin ; en l'an IX, secrétaire général de la préfecture du Nord. Le 14 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Lille, représentant à la Chambre des Cent-Jours. On a de lui : *Livre d'honneur de l'industrie française ; Tableau statistique de toutes les foires de France ; Description statistique du département du Nord ; Almanach du commerce de Paris et des principales villes du monde.*

Botton Castellamonte (Jacques-Hugues-Vincent-Emmanuel-Marie), magistrat, né à Rivarols (Piémont) le 1er avril 1753, mort à Paris le 13 mai 1828. A 17 ans, il était docteur en droit et en 1775

il fut nommé avocat général près la chambre des comptes de Pavie, ensuite sénateur. Après la réunion du Piémont à la France, il devint premier président de la cour d'appel, le 7 mai 1806 conseiller à la cour de cassation, et comte de l'Empire.

Bouaissier (Charles), inspecteur de la loterie nationale et législateur, né à Dol (Ille-et-Vilaine); était inspecteur de la loterie nationale, quand il fut élu, le 23 germinal an VI, député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VIII.

Boubers-Mazinghem (Alexandre-François-Joseph, comte de), officier général, né à Lihons (Somme), le 5 janvier 1744, de « Nicolas-Benjamin de Boubers, et de Françoise-Marie-Madeleine de La Houssaye, son épouse », mort à Paris le 18 mars 1819; débuta comme volontaire sur la frégate *la Maréchale de Belle-Isle*, en 1757; fut capitaine le 28 octobre 1774, chef de brigade le 5 août 1793; promu général de brigade le 10 brumaire an II, et, après avoir été commandant d'armes à Calais, à à Valenciennes, retraité le 11 ventôse an XII.

Boubert (Gaspard-Joseph), négociant et homme politique, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 24 janvier 1746, du « sieur Nicolas-Joseph Boubert, négociant, et de Marie-Isabelle-Rose Delacourt, son épouse »: était négociant et conseiller d'arrondissement, quand il fut élu, en 1806, par le département du Nord, candidat au Corps législatif, mais n'y siégea pas.

Boubert (François-Antoine, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 13 juin 1748, mort à Saint-Omer le 3 mai 1828, frère cadet du précédent; était avocat au conseil d'Artois, quand il fut pourvu, le 14 février 1779, de la charge de lieutenant en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Saint-Omer; devint sous la Révolution président du tribunal criminel de Saint-Omer. Le 9 mars 1810, créé chevalier de l'Empire, et le 13 mai 1815, il fut élu, par le département du Pas-de-Calais, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Bouchard (Henri), avocat, conseiller de préfecture, magistrat et législateur, né à Villy (Côte-d'Or), le 18 février 1761, de « maître François Bouchard, avocat à la cour, et bailli de Saint-Seine, et de dame Elisabeth Veveulle », mort à Poitiers (Vienne) le 15 mai 1818; avocat à Dijon, devint, sous la Révolution, procureur de la commune et conseiller municipal de cette ville. Le 16 mai 1809, il fut nommé conseiller de préfecture, ensuite procureur général près la cour impériale de Poitiers. Le 4 novembre 1811, il entra au Corps législatif pour y représenter la Côte-d'Or, en 1814 vota pour la déchéance de l'Empereur, se donna complètement aux Bourbons, parla contre la liberté de la presse, pour la restitution au clergé, des biens de l'Eglise. Michaud a dit, en parlant de lui, qu'il recevait 15.000 francs comme procureur général, pour parler, et 10.000 francs, comme membre au Corps législatif, pour se taire.

Bouchard-Descarnaux (Charles), propriétaire et législateur, né à Plailly (Oise), le 28 février 1768, de « sieur Charles Bouchard, secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, et de dame Marie-Anne-Geneviève Doutreleau », mort à Paris le 5 novembre 1824; était propriétaire et conseiller municipal de Vémars, quand il fut élu, le 11 mai 1815, par Seine-et-Oise, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Révolu-

tion, il fut réélu député de l'arrondissement de Pontoise en octobre 1821 et en février 1824. Dans ces différentes assemblées, il vota constamment avec les royalistes modérés.

Bouche (Pierre-François-Balthazar), avocat et législateur, né à Forcalquier (Basses-Alpes), le 30 mai 1758, de « maître Balthazar Bouche, avocat à la cour, et de dame Claire-Marie-Victoire Garnier », mort à Forcalquier, le 22 décembre 1850; était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 15 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Forcalquier, y siégea à gauche et, après la fin de la législature, devint l'un des administrateurs des Bouches-du-Rhône.

Bouche (Charles-François), avocat, législateur et magistrat, né à Allemagne (Basses-Alpes), le 1er mars 1737, mort à Paris en août 1795; était avocat au parlement d'Aix, quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Aix, prit place à la gauche de la Constituante et combattit à outrance le clergé et la noblesse. En avril 1791, il appuya la motion de Robespierre proposant qu'aucun des membres de l'Assemblée ne pût pendant quatre ans après la session être nommé ministre, juge au tribunal de cassation et de la Haute-Cour. Le 10 septembre 1791, Bouche fut élu membre du tribunal de cassation par les Bouches-du-Rhône. On a de lui : *Essai sur l'histoire de Provence; Question soumise à la décision des Etats généraux*.

Bouche (François-Charles), avocat et législateur; était avocat quand il fut nommé l'un des administrateurs des Basses-Alpes. Le 4 septembre 1791, il fut élu député de ce département à la Législative. A l'expiration de son mandat, il reprit sa profession d'avocat.

Boucher (Louis-Joseph), négociant, banquier et législateur, né à Arras (Pas-de-Calais) le 29 décembre 1728, mort en 1795; était négociant et banquier à Arras, quand il fut élu, le 27 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la province d'Artois. A l'expiration de son mandat, il retourna à Arras, reprit la direction de sa banque et mourut trois ans après.

Boucher (Louis-Jean-Baptiste), homme de loi et législateur, né à Bonneval (Eure-et-Loir) le 11 novembre 1753; était homme de loi à Bonneval, quand il fut élu, le 28 août 1791, député d'Eure-et-Loir à la Législative. Plus tard, il devint juge d'instruction à Châteaudun et ensuite juge au tribunal de cette ville.

Boucher (Antoine), évêque constitutionnel, né à Périgueux (Dordogne) en 1741, mort à Périgueux le 11 septembre 1801; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de la Dordogne.

Boucher (Gatien, chevalier), ingénieur des ponts et chaussées et législateur, né à Châteauroux (Indre), le 8 octobre 1746, de « maître Gatien Bouché (*sic*), ingénieur du roi à Grenoble, et de dame Anne Catherinat », mort le 15 janvier 1824; fut nommé, le 12 juin 1780, inspecteur des ponts et chaussées, et occupait encore ce poste quand, sous l'Empire, le 2 mai 1809, il entra au Corps législatif pour y représenter le Loiret, et fut créé, le 18 juin suivant, chevalier de l'Empire. Le 11 mai 1815, il fut élu, par son département, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons il se tint à l'écart, et, le 18 septembre, fut mis à la retraite.

Boucher d'Argis (Alexandre-Jean), lieutenant général au Châtelet, né à Paris le 15 novembre 1751, d' « Antoine-Gaspard Boucher d'Argis, écuyer, seigneur de la Fon-

taine, avocat en parlement, et de Jeanne-Geneviève Levassor », exécuté à Paris le 23 juillet 1794; était conseiller au Châtelet de Paris, fut chargé en cette qualité d'instruire dans le procès Busenval et accusé de tiédeur et de partialité, arrêté, condamné à mort le 5 thermidor an II, et exécuté.

Boucher de la Richarderie (Gilles), magistrat, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) en 1733, mort à Paris en 1810; était avocat au parlement de Paris depuis 1759. En 1789, il fut chargé par l'Assemblée du bailliage de Melun en qualité de commissaire pour la rédaction des cahiers de doléances à présenter aux États généraux. Plus tard, il fut nommé par Seine-et-Marne membre du tribunal de cassation après avoir été nommé membre du directoire du même département.

Boucher Saint-Sauveur (Antoine-Sauveur), maître particulier des eaux et forêts, législateur et inspecteur de la loterie, né à Paris, le 26 juin 1723, de « Antoine Boucher et de Elisabeth Perrot », mort à Bruxelles en 1805; fut pourvu, le 12 avril 1756, de la charge de maître particulier des eaux et forêts à Tours, revint plus tard résider à Paris, fut élu, le 18 septembre 1792, par Paris, membre de la Convention, prit place à la Montagne, vota la mort de Louis XVI, devint un peu plus tiède, donna sa démission de membre de la sûreté générale et participa à la journée du 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, il fit partie du conseil des Anciens, et, sous le Directoire, devint inspecteur de la loterie.

Bouchereau (Augustin-François), archiviste, législateur et juge de paix, né à Troizelet Châtillon (Aisne) le 28 août 1756, de « Jacques-Auguste Bouchereau et de Marie-Anne Geoffroy », mort à Chauny (Aisne) le 23 janvier 1841; débuta comme commis architecte, devint ensuite secrétaire du district et capitaine de la milice nationale de Chauny. Le 7 septembre 1792 élu suppléant de l'Aisne à la Convention il ne fut appelé à y siéger que le 8 novembre suivant en remplacement de Thomas Paine, qui avait opté pour le Pas-de-Calais. Dans le procès du roi, il vota « pour la mort avec l'amendement Mailhe », fut ensuite envoyé en mission dans le département de l'Aisne et dans celui de l'Orne (an III). Après le 18 brumaire il fut nommé conseiller de préfecture de l'Aisne, et devint juge de paix du canton de Chauny, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Boucherie de Mignon (Jean-Baptiste), juge de paix et législateur, né à Duras (Lot-et-Garonne) le 12 août 1762, de « sieur Joseph Boucherie de Mignon, ancien officier d'infanterie, et de demoiselle Marie Biniou », mort à Duras le 22 juin 1832; était maire de sa commune quand il fut nommé juge de paix. Le 15 mai 1815, élu, par le Lot-et-Garonne, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il retourna ensuite dans son pays natal et vécut en dehors de la politique.

Boucheron de Valon (de). — Voir Ambrugeac (d').

Bouches-de-la-Meuse. Nouveau département français créé en 1810. Il comprenait le nord de la Zélande et le sud de la Hollande.

Bouches-de-l'Elbe. Ce département fut créé en 1810 et appartint à la France jusqu'en 1815. Il était composé de la ville et du territoire de Hambourg, et de petites parties du Hanovre, de Brunswick et de Lauenbourg. Chef-lieu Hambourg.

Bouches-de-l'Escaut. Ce département français fut créé en 1810. Il était formé de la Zélande, et eut pour chef-lieu Middelbourg.

Bouches-de-l'Yssel. Ce nouveau département français fut créé en 1810 et eut pour chef-lieu Zwoll. Il fut formé de l'Over-Yssel.

Bouches-du-Rhin. Nouveau département français créé en 1810, formé du Brabant oriental et dont le chef-lieu fut Bois-le-Duc.

Bouches-du-Rhône. Créé le 15 janvier 1790; ce département fut divisé en six districts, qui furent : Aix, Arles, Marseille, Tarascon, Apt et Salon.

Bouches-du-Weser. Nouveau département français créé en 1810 et formé du duché de Brême, de l'Oldenbourg et du Hanovre. Le chef-lieu fut Brême.

Bouchet (Jacques-Pierre), avocat, échevin et législateur, né à Chinon (Indre-et-Loire), le 14 novembre 1749, de « Jacques Bouchet, procureur postulant du siège royal de Chinon », mort à Chinon, le 16 janvier 1792; était avocat en parlement quand il fut agréé, le 12 décembre 1781, comme échevin de la ville de Chinon. Le 24 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de la Touraine. A peine avait-il fini son mandat qu'il mourut.

Bouchet (Benoît-Louis), officier général, né à Besançon (Doubs), le 1er novembre 1731, de « monsieur Barthélemy Bouchet, contrôleur provincial d'artillerie au département d'Artois, et de madame Jeanne-Philiberte Chevalier, son épouse »; entra dans l'armée, le 4 août 1747, comme cornette au régiment mestre de camp général-cavalerie, devint, le 3 janvier 1779, chef de brigade. Le 20 septembre 1790, il fut promu général de brigade, le 7 septembre 1792, général de division et le 17 octobre de la même année, il fut suspendu par le pouvoir exécutif.

Bouchette (François-Joseph), avocat et législateur, né à Bergues (Nord), le 25 août 1735, mort à Bergues le 9 septembre 1810; était avocat quand il fut élu, le 10 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Bailleul. Il siégea à gauche. Son mandat terminé, il retourna à Bergues et reprit sa profession d'avocat.

Bouchier (Antoine), évêque constitutionnel, né à Périgueux (Dordogne) en 1741, mort à Périgueux le 11 septembre 1801, fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de Périgueux.

Bouchon (Jean-Baptiste-Augustin), magistrat et homme politique, né à Toul (Meurthe), le 12 mai 1758, de « sr Louis Bouchon, notaire royal en cette ville, et demoiselle Elisabeth Adam, son épouse »; était président du tribunal civil de Toul quand, en 1810, il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif et ne fut point appelé à y siéger.

Bouchotte (Paul-Pierre-Alexandre), avocat, législateur et magistrat, né à Bar-sur-Seine (Aube) le 18 juillet 1754, mort à Bar-sur-Seine le 23 avril 1821; était avocat quand il fut pourvu, le 26 août 1779, de la charge de procureur du roi au bailliage de Bar-sur-Seine, sur le fait des tailles, aides et autres impositions du comté de Bar-sur-Seine. Le 24 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par ce dernier bailliage, siégea à gauche, et, au nom de la liberté des cultes, refusa de reconnaître la religion catholique comme religion de l'État, puis demanda l'établissement du jury. Sous la Restauration, il crut devoir accepter une place de juge suppléant au tribunal de première instance de Bar-sur-Seine.

Bouchotte (Jean-Baptiste-Noël), colonel et ministre de la guerre, né à Metz (Moselle) le 25 décembre 1754, de « Jean Didier Bouchotte, caissier de l'extraordinaire des

guerres, et de Marie-Lucie-Georges », mort à Ban-Saint-Martin (Moselle) le 8 juin 1840; entra dans l'armée le 2 mai 1773 comme simple soldat au régiment de Nassau, passa de grade en grade jusqu'à celui de lieutenant-colonel le 26 janvier 1793. Après avoir fait la campagne de 1792 dans les hussards d'Esterazhy, le 4 avril 1793, il fut appelé au ministère de la guerre par un vote de la Convention; il organisa aussitôt une levée de 300.000 hommes, mais en butte à de nombreuses vexations et devenu suspect, donna sa démission le 25 mai 1793. Quelques jours après, le 9 thermidor, Bouchotte fut arrêté, accusé d'avoir fait périr un certain nombre de patriotes, d'avoir conspiré avec la commune de Paris, d'être débiteur envers la nation de plusieurs centaines de millions et, au bout d'un an, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire d'Eure-et-Loir et acquitté. Le 1er jour complémentaire de l'an VII, il fut promu adjudant général chef de brigade; ce fut la fin de sa carrière militaire, car après le 18 brumaire auquel il avait adhéré pour obtenir le grade de général de brigade, il échoua et vécut jusqu'à sa mort d'une petite pension de réforme.

Bouchu (François-Louis, baron de), officier général, né à Is-sur-Tille (Côte-d'Or) le 13 novembre 1771, mort à Antony (Seine) le 31 octobre 1839; appartint à l'armée, fit en grande partie les campagnes de la Révolution et de l'Empire, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, fut créé chevalier de l'Empire, ensuite baron, arriva rapidement au grade de général de brigade, le 19 mai 1811. La Restauration le fit lieutenant général le 30 octobre 1823.

Boucqueau (Philippe-Joseph-Marie), préfet, né à Bruxelles (Belgique), le 8 septembre 1777, de « Jean-Joseph Boucqueau de Villeraye, avocat, et de Marie-Jeanne-Guillelmine-Félicité Bosquet », mort à Liège (Belgique) le 5 novembre 1834; fut nommé, sous le Consulat, préfet de Coblentz, devint ensuite directeur de l'administration des droits réunis à Maestricht, puis embrassa l'état ecclésiastique, fit partie de la députation chargée d'aller offrir à Louis-Philippe, en 1830, la couronne de Belgique au duc de Nemours.

Boucret (Jean-Baptiste), officier général, né à Paris le 21 mai 1764, mort à Orléans (Loiret) le 17 août 1820; fut de 1782 à 1785 soldat dans le régiment de Vivarais, et de 1785 au 1er mai 1789, soldat dans Orléans-infanterie, compagnie de Lurron. Sous la Révolution, le 12 mai 1793, devint capitaine dans le 6e bataillon de Paris. Le 19 vendémiaire an II, il fut promu général de brigade, et le 20 germinal de la même année, général de division.

Boudart (François-Simon), curé et législateur, né à Machecourt (Somme) le 28 octobre 1729; était curé de la Couture, quand il fut élu, le 29 avril 1789, député du clergé aux États généraux, par la province d'Artois.

Boudemange (de). — Voir Giraudet.

Boudet (Étienne, baron), officier supérieur et législateur, né à Caussade (Tarn-et-Garonne), le 19 octobre 1761, de « sieur Paul Boudet, bourgeois, et de demoiselle Jeanne Senilh », mort à Laval (Mayenne) le 21 mai 1828; entra dans l'armée le 1er juillet 1776, à l'âge de 15 ans, dans le régiment royal des vaisseaux, arriva rapidement au grade de chef de bataillon le 1er mars 1792, et prit part aux différentes guerres de la Révolution. Le 1er vendémiaire an VIII il fut retraité, et, le 1er germinal de la même année, nommé maire de Laval. Le 1er mai 1809, il entra au Corps législatif pour y

représenter la Mayenne, et le 5 août suivant il fut créé chevalier de l'Empire, puis le 30 septembre 1811, baron. Pendant les Cent-Jours il fut élu, par son département, représentant à la Chambre des Cent-Jours et resta fidèle à la fortune de l'Empereur.

Boudet (Jean), officier général, né à Bordeaux (Gironde), le 9 février 1769, de « Jacques Boudet et de Marie Baurie », mort à Budwitz (Autriche) le 14 septembre 1809; embrassa la carrière militaire comme simple soldat et était devenu, en passant par tous les grades, général de brigade. Le 6 prairial an VIII, il soutint l'avant-garde de l'armée de réserve, au combat de Chiusella, fut blessé à Marengo. Deux ans après, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue où il se montra toujours intrépide, revint à Paris en l'an X, fut plus tard employé dans les guerres d'Allemagne et de Prusse, fit la campagne de 1809 contre les Autrichiens, se couvrit de gloire à la bataille d'Essling et mourut épuisé de fatigue à Budwitz.

Boudin (Jacques-Antoine), président de district et législateur; était président de Châteauroux quand il fut élu, le 6 septembre 1792, par l'Indre, membre de la Convention. Dans le procès du roi il vota pour que Louis XVI fût retenu prisonnier jusqu'à la fin de la guerre et qu'ensuite il fût banni du territoire de la République. Le 15 frimaire an III nommé membre du Comité de Salut public, il attaqua avec beaucoup d'acharnement les montagnards. Membre du Comité de sûreté générale le 15 prairial an III, secrétaire de la Convention le 4 frimaire de la même année, il se fit élire, le 21 vendémiaire an IV, député par son département au conseil des Cinq-Cents d'où il sortit en l'an V.

Boudin. — Voir Tromelin (de).

Boudinhon (Dominique-François), magistrat et législateur né au Puy (Haute-Loire) en 1736, mort au Puy le 7 mars 1819; était avocat et devint sous la Révolution accusateur public près le tribunal criminel de la Haute-Loire. Le 23 germinal an VII, il fut élu, par la Haute-Loire, député au conseil des Anciens, se rallia ensuite à Bonaparte après son coup d'État et fut nommé, le 28 floréal an VIII, juge au tribunal criminel du Puy, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Boudinhon-Valdec (Jean-Claude, chevalier), officier général, né au Puy (Haute-Loire), le 19 octobre 1771, de « Mr Dominique-François Boudinhon, avocat en parlement, et de Jeanne-Marie Dubois », mort au Puy le 5 novembre 1846; embrassa la carrière militaire sous la Révolution, monta rapidement en grade, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et le 6 février 1814, c'est-à-dire à la fin de l'Empire, promu général de brigade.

Bouestard de la Touche (Jean-Jacques), médecin et législateur, né à Angers (Maine-et-Loire) le 17 décembre 1730, mort à Morlaix (Finistère) le 11 septembre 1810; était médecin à Morlaix, quand il devint l'un des administrateurs du Finistère. Le 8 septembre 1791, il fut élu par ce département député à la Législative. Officier municipal à Morlaix, en 1793, il fut chargé de prononcer les discours aux fêtes de la Raison et de l'Être Suprême, ensuite devint médecin de l'hospice de Morlaix.

Bouex (de). — Voir Villemort (de).

Bouffey (Louis-Dominique-Amable), médecin et législateur, né à Villers-Bocage (Calvados), le 31 août 1748, de « sieur Jean-Dominique-Marc-Antoine Bouffey, chirurgien, et de demoiselle Anne Youf », mort à Argentan (Orne); était médecin attaché au comte de Provence. Sous la Révolution et pen-

dant l'émigration, il s'établit médecin à Argentan et devint l'un des administrateurs de l'Orne, premier syndic de district, puis sous-préfet d'Argentan. Le 3 octobre 1808, il entra au Corps législatif pour y représenter le département de l'Orne. On a de lui : *Essai sur les fièvres intermittentes.*

Boufflers (Stanislas-Jean, marquis de), officier général, publiciste et législateur, né à Nancy (Meurthe), le 31 mai 1738, de « haut et puissant seigneur, messire Louis-François, marquis de Boufflers, capitaine de dragons près le service de S. M. très chrétienne, et de haute et puissante madame Marie-Catherine de Beauvau-Craon », mort à Paris le 18 janvier 1815; débuta dans l'armée comme capitaine de hussards, prit part à la guerre de Sept ans, fut envoyé ensuite comme gouverneur à Saint-Louis (Sénégal). Le 6 avril 1789, élu député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Nancy, il fonda avec ses amis de La Rochefoucauld, Malouet et Virieu, le *Club des Impartiaux*. Après la journée du 10 août, il émigra, se réfugia à Berlin, et ne rentra en France qu'en l'an VIII, s'adonna à la littérature. Le 4 nivôse an IV il réclama au Premier Consul la restitution des sommes qui lui étaient dues, demanda également une préfecture, mais n'obtint que le grade de maréchal de camp honoraire et la croix de la Légion d'honneur (26 frimaire an XII), il fut admis à l'Institut en l'an XII et ne s'occupa plus de politique. Ses œuvres complètes forment huit volumes.

Boug (Jacques-Antoine), chanoine et suppléant aux Etats généraux, né en 1731, de « Jean-Henri Boug, bailli à Faverois, et de Marie-Barbe Beuret » : était chanoine à Strasbourg quand il fut élu, le 4 avril 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Haguenau et Wissembourg. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Bougainville (Louis-Antoine de), vice-amiral, navigateur et législateur, né à Paris, le 11 novembre 1729, de « Yves de Bougainville, huissier audiencier, commissaire priseur au Châtelet, et de Marie-Françoise d'Arboulin », mort à Paris le 31 août 1811 ; entra en 1753 dans les mousquetaires noirs, en qualité d'aide-major, et en 1754, fut envoyé à Londres, comme secrétaire d'ambassade. Parti deux ans après pour le Canada comme aide de camp de Montcalm et à la tête d'un détachement d'élite, il fit brûler sur le lac du Saint-Sacrement une flottille anglaise. « Le 6 juin 1758, lisons-nous dans le *Dictionnaire des Parlementaires*, un corps de 5.000 Français se trouvait en vue d'une armée anglaise de 24.000 hommes ; Bougainville émit et fit adopter l'avis d'attendre l'ennemi de pied ferme. En moins de vingt-quatre heures, un camp retranché fut construit et l'ennemi repoussé fut obligé de se retirer après avoir perdu 6.000 hommes ; Bougainville avait été blessé à la tête, à la fin de l'action : » Montcalm vint à mourir et le sort de la colonie étant compromis, Bougainville revint en France et fut employé en 1761 comme aide de camp du général Choiseul-Stainville qui opérait alors en Allemagne. Après la signature de la paix, il se trouva sans emploi, et conseilla à des armateurs de Saint-Malo d'aller fonder un établissement aux îles Malouines. Ce plan fut adopté et il partit avec eux comme capitaine de vaisseau, mais sur les instances des Espagnols qui réclamaient leur propriété, le gouvernement français dut céder. En revenant de cette expédition, Bougainville fit de nombreuses découvertes et, de retour en France, en 1769, publia un récit enchanteur de *son voyage autour du monde*. En 1779, il fut promu chef d'es-

cadre et l'année suivante maréchal de camp des armées de terre. En 1781, étant commandant d'une division de la flottille du comte de Grasse, il livra un heureux combat à la Martinique contre l'amiral anglais Hood. Les dernières années de sa vie furent consacrées aux sciences. Il était entré au Sénat conservateur le 4 nivôse an VIII et avait été fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et grand officier du même ordre le 25 prairial suivant.

Bouget (Jacques-Jean), sous-préfet et législateur, né à Odenkirchen (Roër), le 1er septembre 1762, de « Clément-Auguste Bouget et de Anne-Catherine Lindemann », mort à Paris le 17 novembre 1810, fut d'abord membre de la régence du pays de Cologne et devint l'un des administrateurs de la Roër. Le 2 fructidor an XII il entra au Corps législatif pour y représenter ce département, vit son mandat renouvelé le 10 août 1810 et mourut trois mois après.

Bouillé (François-Claude-Amour, marquis de), officier général, né au château de Clusel (Haute-Loire), le 19 novembre 1739, de « haut et puissant seigneur messire Guillaume-Antoine, comte de Bouillé, de Chariol, chevalier et seigneur de Clusel et Saint-Eble, seigneur de Saint-Géroux et autres places, ancien capitaine au régiment de Touraine, et de haute et puissante dame Marie-Albertine-Joseph de Clavières, son épouse » ; mort en émigration à Londres le 14 novembre 1800 ; fit les campagnes d'Amérique, mais n'en rapporta pas les idées de liberté, se dévoua au sort de Louis XVI, et eut, comme lieutenant général, le commandement des Trois Évêchés en joignant celui de l'Alsace et de la Franche-Comté, chercha en cette qualité à protéger la fuite de la famille royale, mais arrivé deux heures en retard, cette tentative échoua misérablement. Bouillé prit alors le parti d'émigrer et mourut à Londres en 1800.

Bouillé (Louis-Joseph-Amour, marquis de), officier général, né à Fort-Royal (Martinique), le 1er mai 1769, du « précédent et de Marie-Louise-Guillemette Bègue », mort à Paris le 20 novembre 1850 ; fut aide de camp de son père et chargé de la correspondance avec Louis XVI, avant sa tentative de fuite. Il émigra avec son père, mais revenu en France offrit ses services en l'an VIII à Bonaparte, devint colonel aide de camp du général Sébastiani, fut envoyé en Espagne, se trouva au combat de Ciudad-Real et à la bataille d'Almonacid, mais dès que Louis XVIII fut rentré, Bouillé, qui était resté profondément royaliste, fut attaché auprès du frère du roi en qualité d'aide de camp.

Bouillerot de Marsanne (Alexis-Joseph), receveur de district et législateur, né à Bernay (Eure), le 11 février 1752, de « Alexis-Jean-Baptiste Bouillerot de Marsanne, receveur alternatif des impôts en l'élection de Bernay, et de dame Marie-Thérèse Fouques », mort à Paris le 1er avril 1835 ; fut pourvu, le 2 juin 1779, de la charge de procureur alternatif des impositions de l'élection de Bernay en remplacement de son père décédé. Le 10 septembre 1792 il fut élu, par l'Eure, membre de la Convention. Dans le procès du roi il vota « la mort », devint ensuite en l'an II directeur de l'école de Mars. Le 22 vendémiaire an IV il représenta le Gers au conseil des Anciens, resta à l'écart sous le Directoire, sous le Consulat et sous l'Empire. En 1816, banni du territoire français comme régicide, il se retira en Allemagne, revint plus tard à Paris où il mourut en 1835.

Bouin (Marc), juge de paix, né à Paris, mort en mer (Guyane) en

1801 ; membre actif de la Société des Jacobins en 1793 et l'an II, il fut nommé juge de paix de la section de la Halle aux blés ; élu, le 18 ventôse an II, vice-président du club des Jacobins, et après le 9 thermidor, il dénonça les mises en liberté des femmes d'émigrés, prit la défense des sociétés populaires, fut arrêté en frimaire an II, mais aussitôt remis en liberté en vertu de l'amnistie du 4 brumaire. Impliqué dans l'affaire de Babeuf, il fut condamné par contumace à la déportation, revint après le 30 prairial, et fut un des principaux membres de la société du Manège. Condamné une seconde fois à la déportation, il fut embarqué pour Cayenne et mourut pendant la traversée.

Bouin. — Voir Marigny (de).

Bouissereu (Joseph-Marie-Gabriel), législateur et directeur des droits réunis, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 2 mars 1756, mort à Angoulême (Charente) le 29 mai 1838, devint, sous la Révolution, procureur syndic, puis membre de l'administration centrale de la Charente-Inférieure. Le 25 germinal an VII, élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, il adhéra au coup d'État de Bonaparte et fut nommé, le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis de son département.

Boulanger (Martin-Louis-Joseph), juge de paix et suppléant à la Législative, né à Mareuil (Vendée) : était juge de paix de ce canton, quand il fut élu, en septembre 1891, troisième suppléant de la Vendée à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Boulanger (Gervais-Baudouin), joaillier, général de la commune de Paris, né à Liège (Belgique) en 1757, exécuté à Paris le 29 juillet 1794 ; était joaillier, fut membre actif des Jacobins et des Cordeliers, succéda à Santerre dans le commandement de la garde nationale, puis donna sa démission ; il devint alors général de l'armée révolutionnaire. Le 9 thermidor, il se déclara ouvertement pour Robespierre, fut entraîné dans sa chute, arrêté, jugé, condamné à mort le 11 thermidor an II et exécuté le même jour.

Boulant (Jean), capitaine et législateur, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 6 juin 1750, mort à Marseille le 31 mai 1831 ; entra dans l'armée comme soldat au régiment de Champagne infanterie, fut capitaine en 1792, fit ensuite les campagnes à l'armée des Alpes, des Côtes de Bretagne et des Pyrénées-Orientales, fut fait prisonnier au fort de Bellegarde le 6 messidor an II et ne rentra en France que le 22 vendémiaire an IV, fit encore les campagnes d'Italie et partit pour l'expédition de Corse en l'an VI. Le 1er vendémiaire an VIII, blessé d'un coup de feu à l'affaire du village de Fiumorbo, il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 1er vendémiaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, fut mis à la retraite le 21 frimaire an XIII et alla demeurer à Marseille. Le 15 mai 1815, élu, par les Bouches-du-Rhône, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il alla ensuite finir ses jours à Marseille.

Boulard (Antoine-Marie-Henri), notaire et législateur, né à Paris, le 5 septembre 1754, de « maître Henry Boulard, écuyer, avocat au parlement, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, et de dame Marie-Marguerite Sellier », mort à Paris le 6 mai 1825 ; fut pourvu en 1781, de la charge de notaire royal au Châtelet de Paris, et devint maire du XIe arrondissement. Le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif pour y représenter la Seine, se rallia ensuite à la Restauration ; fut nommé

maire du IXe arrondissement le 9 janvier 1816, et enfin administrateur de l'école royale de dessin.

Boulard (Henry-François), officier général, né à Paris le 25 novembre 1746, mort à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 29 novembre 1793; appartenait à l'armée avant la Révolution, prit part aux premières batailles de cette époque, fut promu général le 15 mai 1793, et mourut six mois après.

Boulard (Jean-François, baron), officier général, né à Reims (Marne), le 21 mars 1776, de « Jean-François Boulard et Mme Marie-Jeanne Adam ses père et mère », mort à Besançon (Doubs) le 20 octobre 1842; appartint à l'armée, et prit part aux grandes luttes de la Révolution et de l'Empire, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, fut créé baron de l'Empire, et de grade en grade arriva rapidement à celui de général de brigade le 6 novembre 1813.

Boulay (Nicolas), homme de loi et suppléant à la Convention nationale, né à Bouzonville (Moselle); était juge de paix de ce canton, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Moselle à la Convention. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Boulay de la Meurthe (Antoine-Jacques-Claude-Joseph, comte), avocat, magistrat, législateur, conseiller d'État et ministre d'État, né à Chaumouzey (Vosges), le 19 février 1761, de « Romain Boulay, et d'Agnès Pincot, lieutenant de maire en la seigneurie de Chaumouzey-la-Ville, maréchal ferrant et laboureur, demeurant au dit Chaumouzey-la-Ville », mort à Paris le 2 février 1840; débuta comme avocat, et, en 1792, s'enrôla comme volontaire au bataillon de la Meurthe, prit part à la bataille de Valmy, entra ensuite dans la magistrature, devint juge au tribunal civil de Nancy; devenu suspect, il fut obligé de se cacher, ne reparut qu'après le 9 thermidor, et fut nommé successivement président et accusateur public au tribunal de Nancy. Le 23 vendémiaire an V, il fut élu député de la Meurthe au conseil des Cinq-Cents. Dans cette Assemblée il se montra dès le début, comme libéral, participa au 18 fructidor demanda la déportation des conspirateurs, devint secrétaire et président du conseil. Rallié à Bonaparte après son coup d'État, il fut nommé, le 14 nivôse an VIII, conseiller d'État, et le 27 fructidor an X, directeur du contentieux des domaines nationaux. Le 2 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire, et le 30 juin 1811, grand officier de la Légion d'honneur. Au retour des Bourbons, il fut destitué de ses fonctions de conseiller d'État qu'il reprit pendant les Cent-Jours. Le 10 mai 1815, il fut élu, par la Meurthe, représentant à la chambre des Cent-Jours, et, dans la séance du 22 juin, il plaida la cause de l'Empereur et attaqua la faction d'Orléans; peu auparavant, il avait été nommé ministre d'État. Au retour définitif des Bourbons, Boulay fut banni comme ayant conspiré pour le retour de l'Empereur. Il se réfugia en Allemagne où il resta quatre ans et rentra en France en 1820. On a de lui : *Mémoires de la Révolution*.

Boulay Paty (Pierre-Sébastien), avocat, sénéchal, législateur et magistrat, né à Abbaretz (Loire-Inférieure), le 10 août 1763, de « sieur Sébastien Boulay, et de dame Marie Gonzil », mort à Donge (Loire-Inférieure) le 16 juin 1830; fut d'abord avocat au parlement de Bretagne, devint en 1788, sénéchal de Paimbœuf. Sous la Révolution, il fut procureur syndic, et en l'an IV, commissaire du Directoire exécutif près le tribunal civil et criminel de la Loire-Inférieure, et le 26 vendémiaire an VI, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents

Hostile d'abord au coup d'État, il fut exclu du Corps législatif, mais ne tarda pas à accepter le fait accompli, fut nommé, le 12 floréal an VIII, juge à la cour d'appel de Rennes, et devint le 14 avril 1811, conseiller à la cour impériale de la même ville. Louis XVIII auquel il se rallia, le confirma dans ses fonctions judiciaires le 3 janvier 1816.

Boullé (Jean-Pierre, baron), avocat, législateur et préfet, né à Auray (Morbihan), le 29 juillet 1753, de « Mr Yves Boullé, avocat à la cour et sénéchal de Largouet à Auray, et de demoiselle Thérèse-Barbe Lauzer », mort à Vanmeno (Côtes-du-Nord) le 13 juin 1816; était avocat à Pontivy, quand il fut élu, le 17 avril 1789, député du Tiers au États généraux, par la sénéchaussée de Ploermel et devint secrétaire de la Constituante. Son mandat expiré, il fut élu l'un des administrateurs du Morbihan; devenu suspect, il fut incarcéré et remis en liberté après le 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, élu député du Morbihan au conseil des Cinq-Cents, il se rallia plus tard à Bonaparte, et fut nommé, le 11 ventôse an VIII, préfet des Côtes-du-Nord, promu membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire le 31 janvier 1810, et enfin officier de la Légion d'honneur en juin 1811. Boullé fut mis à la retraite comme préfet le 10 juin 1815.

Boullenger (Louis-Charles-Alexandre, baron), lieutenant général au bailliage, législateur et magistrat, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 26 février 1759, mort à Rouen le 12 janvier 1822; fut pourvu, le 8 août 1787, de la charge de lieutenant général au bailliage et siège présidial de Rouen. En mars 1789, il fut élu suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Rouen, nomination qu'il refusa sur-le-champ, il fut nommé ensuite l'un des administrateurs de la Seine-Inférieure. Le 7 septembre 1791, élu par ce département, député à la Législative, il siégea dans la minorité royaliste et, quelque temps après l'expiration de son mandat, en 1793, fut arrêté comme suspect et fut remis en liberté après le 9 thermidor, se rallia à Bonaparte, qui le nomma conseiller général, vice-président du tribunal civil (an X), président (an XIII), puis il fut promu chevalier de la Légion d'honneur. La Restauration le fit baron en 1821, un an avant sa mort.

Boullet (Julien-Pierre), magistrat, né à Fontevrault (Maine-et-Loire) le 28 juin 1742, mort à Château-Gontier (Mayenne) le 8 août 1825; était homme de loi, quand il fut élu, par Maine-et-Loire, membre du tribunal de cassation.

Boullet (Jean), sous-préfet et homme politique, né à Plévenon (Côtes-du-Nord), le 7 juillet 1754, de « François Boullet, président, et de Françoise Lécoullard, son épouse », mort à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 10 janvier 1813; était sous préfet, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Saint-Malo, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à siéger.

Boulley (Louis), sous-préfet et homme politique, né à Sens (Yonne), le 6 novembre 1769, de « sieur Louis Boulley, et de dame Marie-Anne Chevillon, ses père et mère »; était sous-préfet de Sens, quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif.

Boulliotte (Guy), curé et législateur, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) le 28 octobre 1714, mort à Arnay-le-Duc le 2 mars 1798; était curé de son lieu natal, quand il fut élu, le 30 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Semur-en-Auxois, siégea à gauche et prêta le serment civique.

Boulnois (Louis-Jacques-François), officier général, né à Sarcus (Oise), le 10 mai 1773, de « Louis Boulnois, négociant à Haleine, et de Marie-Antoinette Liénard, son épouse », mort à Paris le 10 janvier 1833 ; entra dans l'armée sous la Révolution, assista à la plupart des batailles de cette époque ; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé chevalier de l'Empire ; arriva rapidement au grade de général de brigade (26 mars 1813) et fut promu lieutenant général par Louis XVIII le 28 janvier 1825.

Boulogne (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Boulogne (camp de). Après la rupture de la paix d'Amiens, Napoléon avait ordonné de former, en 1803, un camp à Boulogne-sur-Mer, qui devait servir à une descente en Angleterre, mais la force des événements qui formaient à l'horizon un point très noir venant surtout d'Allemagne le décida à abandonner momentanément ses projets contre la Grande-Bretagne et à faire partir en hâte les troupes qui composaient ce camp pour l'Allemagne. Les frais occasionnés pour les armements et l'aménagement de ce camp, furent énormes et presque entièrement perdus.

Boulogne (François-Joseph), avocat et législateur, né à Desvres (Pas-de-Calais) le 27 décembre 1768, fils « Jean Boulogne et de Marie-Françoise-Joseph Monsigny », était avocat à Boulogne quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, il retourna à Boulogne et reprit sa profession d'avocat.

Boulogne (Étienne-Antoine, comte de), évêque et législateur, né à Avignon (Vaucluse) le 26 décembre 1747, mort à Paris le 13 mai 1825, entra dans les ordres, devint vicaire épiscopal de Châlons-sur-Marne et prédicateur du roi. En 1791, il refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, fut arrêté quelque temps après et condamné à la déportation ; après le 18 fructidor, il réussit à se cacher, puis adhéra au Concordat de l'an IX et fut nommé chapelain de l'Empereur. Le 5 octobre 1808, créé baron de l'Empire, il devint, en 1809, évêque de Troyes ; fut un panégyriste outré de l'Empereur, mais, ayant pris parti pour le pape au concile de 1811, Napoléon le suspendit et le fit mettre au secret à Vincennes, et exigea sa démission. Au retour des Bourbons, il fut rétabli sur son siège et entra à la Chambre des pairs le 31 octobre 1822.

Boulon (combat nocturne du camp de). Victoire remportée par les Français sur les Espagnols dans la nuit du 12 floréal an II. Le Boulon est une petite ville du département des Pyrénées-Orientales, près de Céret, qui est baignée par le *Tech*.

Boulouvard (Pierre-Siffren), négociant et législateur, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 17 janvier 1732, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 20 octobre 1793 ; était négociant à Arles, quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du Tiers aux États généraux, par la sénéchaussée de Marseille. Devenu suspect en 1793, il fut arrêté, jugé et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

Boumard (Louis), curé et suppléant aux États généraux, né à Angers (Maine-et-Loire) ; était curé de Sainte-Croix d'Angers, quand il fut élu, 25 mars 1789, suppléant du clergé aux États généraux par la sénéchaussée d'Anjou. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bouquelon (Noël), avocat, législateur et magistrat, né à Conches (Eure),

le 6 septembre 1763, de « Mr Noel Bouquelon, procureur aux sièges royaux de Conches, et de dame Marie-Catherine Langlois »; était avocat et devint, sous la Révolution, secrétaire général du district d'Évreux, puis l'un des administrateurs du Directoire du département de l'Eure. Le 18 février 1807, il entra au Corps législatif, pour représenter le même département, vit son mandat renouvelé le 6 janvier 1813. Peu après la fin de son mandat, il fut nommé juge au tribunal de première instance d'Évreux.

Bouquerot de Voligny (Thomas-André-Marie), procureur fiscal, magistrat et législateur, né à Asnan (Nièvre), le 27 août 1755, de « monsieur Etienne-François Bouquerot, procureur, et de dame Anne Robin », mort à Paris le 17 août 1841, fut d'abord procureur fiscal sous la Révolution et, en 1791, suppléant au tribunal civil de Clamecy. Le 6 nivôse an II, il fut nommé membre du tribunal criminel de la Nièvre, agent national du district de Clamecy (nivôse an III), accusateur public à Nevers (18 vendémiaire an IV). Élu, le 22 germinal an V, député de la Nièvre au conseil des Anciens, il se rallia à Bonaparte et fut nommé juge à la cour d'appel d'Orléans (9 floréal an VIII). Sous Louis XVIII il devint président de chambre à la cour royale de Bourges et conserva ces mêmes fonctions sous Louis-Philippe.

Bouquier (Gabriel), littérateur, législateur et peintre, né à Terrasson (Dordogne), le 10 novembre 1739, mort à Terrasson le 6 octobre 1810, s'occupa d'abord de littérature et embrassa avec ardeur les idées nouvelles. Le 8 septembre 1792, élu par la Dordogne membre de la Convention, il prit place à la Montagne, vota la mort de Louis XVI, présenta le 21 frimaire an II un projet de décret sur l'enseignement libre. Ce projet essentiellement démocratique fut adopté par la Convention. Il devint, en l'an III, également président du club des Jacobins. Son mandat terminé, Bouquier fut nommé juge de paix, puis se livra à la peinture. On a de lui une pièce jouée à l'Opéra national et intitulée : *la Réunion du 10 août, ou l'inauguration de la République française*, sans-culottide en cinq actes.

Bourbon. — Voir Angoulême (duc d').

Bourbon. — Voir Artois (comte d').

Bourbon. — Voir Berry (duc de).

Bourbon. — Voir Condé (prince de).

Bourbon. — Voir Orléans (duc d').

Bourbon. — Voir Provence (comte de).

Bourbotte (Pierre), administrateur et législateur, né à Vault-de-Lugny (Yonne), le 5 juin 1763, de « maître André-Charles Bourbotte, bourgeois au Vault, et de demoiselle Marie-Magdeleine-Claude-Alexandre de Salines », exécuté à Paris le 16 juin 1795 ; salua la Révolution avec enthousiasme et devint l'un des administrateurs de l'Yonne. Le 7 décembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention. Il prit place à la Montagne et demanda, dès le 16 octobre 1792, une sentence de mort contre le roi et sa famille. Dans le procès qui eut lieu en janvier suivant, Bourbotte ne se démentit pas et dans la conclusion d'une superbe improvisation il dit : « Laisser vivre un tyran quand la loi le condamne et qu'on doit frapper est un crime aux yeux des peuples libres. Je vote pour la mort. » Il fut ensuite envoyé en mission d'abord à Orléans, ensuite en Vendée où il montra une énergie exemplaire. A la prise de Saumur par les Vendéens, son cheval ayant été

tué sous lui, Bourbotte, entouré d'ennemis, se défendit seul et tua plusieurs hommes ; il allait succomber, lorsque Moreau, alors simple officier, arriva à temps avec quelques soldats et parvint à le délivrer. Dans sa très remarquable histoire des *Derniers Montagnards*, M. Jules Claretie dit de lui : « *Ce farouche héros des champs de bataille était d'ailleurs le plus gai et le plus confiant des hommes. Il avait recueilli à Savenay, dans cette débâcle terrible des Blancs, à côté d'un tas de morts, un petit Vendéen orphelin, Pierre Jarry. Il l'appela Savenay et le fit élever avec son propre fils.* » Rappelé par le Comité de Salut public, il fut chargé d'une nouvelle mission à l'armée du Rhin-et-Moselle où il montra la même énergie. Les événements de Thermidor le rappelèrent à Paris. Fidèle montagnard, il fut au premier rang de l'insurrection de prairial. Cette insurrection fut vaincue, et, sur la dénonciation de Delahaye, Bourbotte fut arrêté et décrété d'accusation en même temps que Goujon, Romme, Duquesnoy, Du Roy et Soubrany, transféré au château du Taureau, dans le Finistère et ramené à Paris trois jours après. Traduit devant une commission spéciale militaire qui se tint à l'hôtel de ville, et malgré une défense des plus énergiques Bourbotte se vit condamné à la peine de mort. En entendant la lecture du jugement il s'écria : « *Les ennemis de la liberté ont seuls demandé mon sang. Mon dernier vœu, mon dernier soupir sera pour la patrie.* » En sortant de l'audience et en entrant dans la salle du *rez-de-chaussée* servant de prison aux accusés, Bourbotte se frappa d'un coup de couteau et comme son collègue et ami Du Roy en avait fait autant il dit : « *Mon pauvre Du Roy, je te vois souffrant beaucoup, console-toi, c'est pour la République.* Nous empruntons encore à M. Jules Claretie la fin de ce héros : *Bourbotte fut porté sur l'échafaud. Dans la charrette, indifférent, presque enjoué, l'œil paisible, la chemise rabattue sur les épaules, couvert de sang, il regardait la foule.* Il fut exécuté le dernier ; il vivait encore, et avant que le couteau retombât il eut le temps de crier : « Vive la République ! »

Bourcier (François-Antoine-Louis, comte), officier général, né au fort de la Petite-Pierre (Bas-Rhin), le 21 février 1760, de « Jean-François Bourcier, officier invalide, et de Marie-Françoise Garanger », mort à Ville-au-Val (Meurthe) le 8 mai 1828 ; était en septembre 1791 adjoint aux adjudants généraux ; fut promu, le 29 vendémiaire an II, général de brigade et le 24 germinal de la même année, général de division ; se distingua au combat d'Ingolstadt, fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et grand officier le 25 prairial suivant, se battit à Ulm et à Austerlitz et plus tard à Iéna, puis à Wagram. Rallié à la Restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis (19 juillet 1814), mis à la retraite le 4 octobre 1816 et appelé au conseil d'État en 1817. Le 4 octobre 1816, il fut élu député par le collège électoral de la Meurthe, fut réélu en 1821 et vota généralement avec le centre.

Bourcier de Montureux (François-Joseph-Dieudonné), ex-officier et homme politique, né à Nancy (Meurthe), le 27 mars 1760, « de haut et puissant seigneur Alexis-Augustin, comte de Bourcier de Montureux, brigadier des armées du roi, et haute et puissante dame, madame Marie-Marguerite de Durfort, son épouse » ; avait servi dans l'armée comme simple officier et habitait Arracourt, quand il fut élu en 1810, par l'arrondissement de Château-Salins, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à siéger.

Bourdeau (Étienne-Augustin), négociant et législateur, né à Paris, le 7 juillet 1744, de « Pierre Bourdeau et de Marie Hecquet de Bérenger » ; était négociant à Nogent-le-Rotrou quand il fut élu, le 9 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage du Perche et ne fut admis à y siéger que le 16 novembre de la même année en remplacement de Margonne, décédé. Il vota avec la gauche de la Constituante.

Bourdeilles (Henri-Joseph-Claude de), évêque de 1789, né le 7 décembre 1720, de « Henri de Bourdeilles, chevalier et marquis, et de Marie-Suzanne Prévost de Sansac », mort à Paris le 12 décembre 1802, fut sacré évêque de Tulle le 12 décembre 1762, et nommé à l'évêché de Soissons en 1764. Il fit partie un instant de l'émigration mais rentra aussitôt après la signature du Concordat.

Bourdens, curé et suppléant à la Législative, né à l'Isle (Gers) ; était curé de l'Isle d'Arbelim, quand il fut élu, en septembre 1791, premier suppléant du Gers à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bourdet (René-Robert), curé et législateur, né à Saint-Martin de Mayenne (Mayenne) en 1741, mort le 27 octobre 1790 ; était curé de la Bouère quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du clergé aux États généraux, par la sénéchaussée du Maine. Il mourut pendant la législature.

Bourdois (Edme-Martin), officier général, né à Jigny (Yonne) le 11 mars 1750 ; embrassa la carrière militaire, fit toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, sur le Rhin, à l'armée d'Italie ; passa par tous les grades et fut promu, le 24 messidor an V, général de brigade.

Bourdon (Antoine), curé, législateur et sous-préfet, né à Blois (Loir-et-Cher) le 14 avril 1752, mort à Boussac (Creuse) le 8 juillet 1815, était curé d'Évaux, quand il fut élu, le 27 mars 1789, suppléant du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Riom, et admis à y siéger le 24 novembre suivant, en remplacement de Boyer, démissionnaire. Il se joignit au tiers état, siégea à gauche et devint secrétaire de la Constituante, le 12 septembre 1790, puis prêta le serment civique. Après le coup d'État de brumaire, il fut, le 14 germinal an VIII, nommé sous-préfet de Boussac.

Bourdon (Pierre-Joseph-Nicolas), avocat, législateur et magistrat, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 24 janvier 1748, de « monsieur Pierre Bourdon, avocat au parlement de Rouen, et de demoiselle Marie-Thérèse-Élisabeth Grandcamp, son épouse », mort à Rouen le 14 mai 1816 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 15 novembre 1787, de la charge de procureur du roi au bailliage d'Arques. Le 22 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Caux. Après la séparation de la Constituante, Bourdon rentra dans son département et, le 23 germinal an VI, fut élu par la Seine-Inférieure député au conseil des Anciens, adhéra au 18 brumaire, ce qui le fit entrer, le 5 nivôse an VIII, au Corps législatif. Son mandat législatif terminé, il fut nommé juge au tribunal civil de Rouen.

Bourdon (François-Louis, dit Bourdon de l'Oise), avocat et législateur, né à Rouy-le-Petit (Somme) le 12 janvier 1758, mort à Sinnamari (Guyane) le 22 juin 1798 ; était avocat quand il fut pourvu, le 28 mai 1783, de la charge de procureur postulant au parlement, conseiller des aides et des monnaies, requêtes de l'hôtel, du palais, à Paris, s'enthousiasma d'abord pour la Révolution, se battit

le 10 août à l'attaque des Tuileries et le 6 septembre 1792, fut élu, par l'Oise, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota « la mort et contre le sursis », plus tard prit une part active à la journée du 9 thermidor. Adversaire acharné des derniers montagnards, il se montra très agressif et coopéra en prairial an III aux arrestations de Romme, Du Roy, Soubrany, et montra surtout sa haine contre Goujon, puis il demanda la déportation contre Billaud-Varenne, Collot d'Herbois et Barrère. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents où son esprit réactionnaire s'accentua de plus en plus, puis s'allia définitivement aux clichyens. Le lendemain du 18 fructidor, il fut arrêté et déporté à la Guyane. Il mourut peu de temps après son arrivée à Sinnamari.

Bourdon (François-Mathurin-Pierre), avocat, législateur et magistrat, né à Essay (Orne), le 31 décembre 1754, de « Louis-Joseph Bourdon, sieur des Planches, conseiller du roi, greffier des commissions extraordinaires de son conseil, et de Thérèse Joly »; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 26 août 1778, de la charge de lieutenant particulier civil et assesseur au bailliage de Domfront, devint sous la Révolution président de l'administration centrale de l'Orne, puis fut élu, par ce département, le 24 germinal an VI, député au conseil des Anciens dont il devint le secrétaire le 1er floréal an VII. Partisan du 18 brumaire il obtint, le 22 germinal an VIII, la place de juge au tribunal d'appel de l'Orne, et sous l'Empire, le 12 mai 1811, celle de conseiller à la cour impériale de Caen.

Bourdon de la Cronière (Louis-Jean-Joseph-Léonard), avocat et législateur, né à Alençon (Orne), le 6 novembre 1754, de « maître Louis-Joseph Bourdon, sieur des Planches, conseiller du roi, greffier extraordinaire de son conseil et de Thérèse Joly », frère du précédent; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 6 octobre 1779, de la charge d'avocat du roi en ses conseils, fonda à Paris une maison d'éducation. Il prit part à la prise de la Bastille, et aussi à celle du 10 août. Le 8 septembre 1792, élu, par le Loiret, membre de la Convention et dans le procès du roi il vota « pour la mort »; devint secrétaire de la Convention le 8 août 1793 et quelque temps après, président du club des Jacobins. Dans la journée du 9 thermidor, Bourdon prit une part active à l'arrestation de Robespierre et autres Jacobins. Impliqué dans l'insurrection du 12 germinal, il fut arrêté, enfermé au château de Ham et ne fut remis en liberté qu'en vertu de l'amnistie du 3 brumaire an IV. Sous le Directoire il fut envoyé en mission à Hambourg où il en fit partir les émigrés. On a de lui : *Mémoire sur l'instruction et l'éducation nationale; Recueil des actions civiques des républicains français; le Tombeau des impostures sans-culottides, dramatiques en trois actes.*

Bourdon de Vatry (Marc-Antoine), agent maritime, ministre et préfet, né à Loigne-au-Perche, le 21 novembre 1761, mort à Paris le 22 avril 1828, frère des deux précédents; débuta en 1778 comme surnuméraire dans les bureaux de la marine et partit de Brest en 1781 comme secrétaire général de l'armée envoyée au secours des États-Unis. De retour en France, il devint sous-chef au ministère des finances (1785), de 1792 en l'an V, directeur en chef de l'administration générale des colonies. Le 15 messidor an VII, il fut nommé ministre de la marine en remplacement de l'amiral Bruix. Après le 18 brumaire, Bonaparte n'accepta pas la démission de Bourdon de Vatry, mais quelques semaines

après, ce dernier ayant refusé au premier Consul l'envoi de deux vaisseaux à Malte, et ayant exigé les comptes d'un munitionnaire général, il donna sa démission et retourna à Anvers comme ordonnateur général des mers du Nord (3 brumaire an VIII), fut destitué et envoyé ensuite à Lorient comme chef de port (fructidor an VIII), nommé préfet maritime au Havre (vendémiaire an X), il fut ensuite nommé préfet de Vaucluse (fructidor an X); de là, envoyé dans Maine-et-Loire (thermidor an VIII). Sous l'Empire, le 11 février 1809, il fut nommé préfet à Gênes. Pendant les Cent-Jours, il fut commissaire extraordinaire dans la 17e division militaire et préfet de l'Isère. Sous la Restauration, il fut mis à la retraite et fait chevalier de Saint-Louis.

Bourdonnaye (Anne-François-Augustin, comte de la), officier général, législateur et ministre, né à Guérande (Loire-Inférieure) le 18 juillet 1745, de « Jacques-Anne de la Bourdonnaye, et de Françoise de Caubles », mort à Dax (Landes) le 6 octobre 1793; entra dans l'armée comme volontaire le 1er mars 1761, devint sous-lieutenant le 18 janvier 1762, le 18 avril 1776, colonel en second du régiment de la Sarre, chevalier de Saint-Louis le 8 avril 1779, et fut promu le 9 mars 1788 maréchal de camp. Sous la Révolution, le 22 mai 1792, il devint lieutenant général, et le 6 octobre de la même année commandant en chef de l'armée du Nord. Le 31 janvier 1793, il commanda une aile de l'armée de Belgique, puis l'armée des Côtes de l'Ouest, passa ensuite, le 15 mai de la même année, à l'armée des Pyrénées occidentales. Cinq mois après, il mourut à Dax. La Bourdonnaye avait été sous-gouverneur du fils du comte d'Artois.

Bourdonnaye (François-Régis, comte de la), officier, législateur et ministre, né à la Varenne (Maine-et-Loire), le 19 mars 1767, de « messire Joseph-Avoye de la Bourdonnaye de la Bretèche, chevalier, seigneur de la Varenne, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Bonne-Jeanne Franchaut du Tret », mort au château de Mésangeau (Maine-et-Loire) le 28 juillet 1839; entra en 1786 dans l'armée comme officier au régiment d'Austrasie infanterie, et fit partie, dès le début de la Révolution, des chevaliers du poignard qui se dévouèrent pour Louis XVI. Il fut arrêté aux Tuileries le 28 février 1791 par la garde nationale et, après quelques jours de détention, renvoyé à son régiment, émigra à l'armée de Condé (octobre 1791), rentra en France sous le Directoire, sous un faux nom; reconnu, il fut obligé de regagner les pays étrangers, alla en Suisse et y resta jusqu'en l'an X, puis revint définitivement en France. En l'an XII, il fut nommé conseiller municipal d'Angers où il siégea jusqu'en 1815. En 1807 il fut élu dans Maine-et-Loire, candidat au Corps législatif, mais le Sénat ne ratifia pas ce vote. Le 22 août 1815, il devint député, nommé par le collège du département dans Maine-et-Loire, siégea parmi les ultra-royalistes, proposa et fit voter un certain nombre de lois liberticides, fut réélu à toutes les législatures qui suivirent jusqu'en 1827; son intransigeance royaliste y fut de plus en plus accentuée. A cette époque, il fut nommé ministre des finances. En août 1829, il entra dans le ministère Polignac, comme ministre de l'intérieur, mais donna sa démission en novembre 1829. Charles X le nomma alors ministre d'État et membre du conseil privé, puis le 27 janvier 1830, il fut élevé à la pairie, ne prêta pas serment à Louis-Philippe, et se retira dans son château de Mésangeau.

Bouret (Henry-Gaspard-Charles), notaire et législateur, né à Riez

(Basses-Alpes) le 16 juillet 1752, mort à Paris le 28 juillet 1805; fut pourvu, le 10 février 1780, de la charge de notaire royal à Riez, sénéchaussée de Digne. Le 6 septembre 1792, il fut élu suppléant des Basses-Alpes à la Convention, n'y siégea que le 3 juin 1793, en remplacement de Verdollin, décédé, fut envoyé en mission dans le Morbihan en l'an III et devint ensuite secrétaire de cette Assemblée, partit pour une nouvelle mission dans la Manche où il montra un zèle excessif contre les républicains ayant eu des sympathies pour la Montagne. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens et fut, plus tard, nommé agent national et administrateur de l'hospice des Quinze-Vingts.

Bourg de Laprade (Antoine), avocat, trésorier de France et législateur, né à Meilhan (Lot-et-Garonne), le 17 décembre 1736, de « sieur Jean Bourg, et Anne Monguillot », mort à Meilhan le 14 novembre 1816; était avocat en parlement, quand le 4 juillet 1781, il fut pourvu de la charge de trésorier de France et trésorier général des finances à Bordeaux, et devint sous la Révolution haut juré de Lot-et-Garonne. Le 23 germinal an V, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents. Partisan de Bonaparte, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif pour y représenter son département, et devint, en nivôse an IX, président de cette Assemblée. Le 4 frimaire an XIII il fut fait membre de la Légion d'honneur et choisi par son département comme candidat au Sénat conservateur, mais n'y entra jamais.

Bourg-en-Bresse (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Bourgain (Denis-Guillaume), législateur, né à Paris, le 24 janvier 1751, de « Guillaume Bourgain et de Marie-Elisabeth Feugueur », mort à Paris le 19 octobre 1810; fut élu le 22 septembre 1792 suppléant à la Convention par le département de Paris, fut admis à y siéger le 27 brumaire an II, et entra le 4 brumaire an IV au conseil des Cinq-Cents.

Bourgeat (Jérôme-Dominique, baron), officier général, né à Bernin (Isère), le 29 octobre 1760, de « Dominique Bourgeat, cultivateur, et de Marguerite Lantelme », mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 30 janvier 1827; appartint à l'armée, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, passa par tous les grades et fut promu général de brigade le 20 août 1808.

Bourgeois (Charles-Nicolas, dit Bourgeois de l'Epine), fermier et législateur, né à Viviers (Aisne) en 1749; était fermier de la ferme de l'Epine à Viviers, quand il fut élu, le 13 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Villers-Cotterets; appartint à la majorité de cette Assemblée, et devint, sous le Consulat, conseiller général de l'Aisne.

Bourgeois (Nicolas), médecin et législateur, né à Chartres (Eure-et-Loir) en 1753; était médecin à Châteaudun, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, par l'Eure-et-Loir, membre de la Convention. Dans le procès du Roi, sur le premier appel nominal il dit : « Comme citoyen je déclare que j'ai toujours cru Louis coupable ». Sur le troisième appel nominal, il fut porté absent pour maladie. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Anciens. A l'expiration de son mandat, il retourna exercer la médecine à Châteaudun.

Bourgeois (Charles-François, baron), officier général, né à Ivry-sur-Seine (Seine), le 8 mars 1759, de

« François Bourgeois et de Marie-Claude Fischer, son épouse », mort à Paris le 4 juillet 1821; servit dans l'armée du 20 janvier au 20 octobre 1788 comme soldat au régiment de Bassigny-infanterie, servit plus tard pendant trois ans dans les compagnies franches, fut nommé le 28 frimaire an II, adjoint général, chef de bataillon, décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et, le 6 août 1814, il fut promu général de brigade.

Bourgeois. — Voir Jessaint (de).

Bourgerel (de). — Voir Lucas.

Bourges (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Bourgoing (Jean-François, baron de), diplomate, né à Nevers (Nièvre) le 20 novembre 1745, mort à Carlsbad (Bohême), le 20 juillet 1811; entra dans la diplomatie à l'âge de 32 ans et fut, de 1777 à 1785 premier secrétaire de la légation de France à Madrid, et ensuite de 1791 au 23 février 1793 ministre de France en Espagne. En nivôse an VIII, il fut envoyé, avec la même qualité, à Copenhague et en 1808 représenta la France à Dresde.

Bourgois (Jacques-Auguste-François), prêtre lazariste et législateur, né à Fresnoy-Folny (Seine-Inférieure) en 1741, mort à Aumale (Seine-Inférieure) le 16 juillet 1812; entra d'abord dans les ordres comme prêtre lazariste, adopta les idées nouvelles, puis quitta l'habit religieux. Le 12 septembre 1792, élu par la Seine-Inférieure, membre de la Convention, il siégea parmi les indécis, et dans le procès du roi, vota « pour la détention pendant la guerre et pour la déportation ensuite ». Le 23 vendémiaire an IV, réélu par le même département député au conseil des Anciens, il vit son mandat renouvelé le 24 germinal an VI, approuva Bonaparte après son coup d'État et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XIII.

Bourguet de Travanet (Pierre-Nicolas-Joseph), adjudant-commandant, législateur et sous-préfet, né à Réalmont (Tarn), le 12 octobre 1753, de « Étienne de Bourguet, seigneur de la Rocque-Travanet, et de Louise de Forgeville »; mort à Paris, le 26 mars 1812, fit partie de l'armée comme adjudant-commandant. Après le 18 brumaire, nommé sous-préfet de Castres, il entra, le 6 germinal an X, au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1810.

Bourguignon-Dumolard (Claude-Sébastien-Louis-Félix), chef de division, ministre de police et magistrat, né à Vif (Isère), le 21 mars 1760, de « maître Jean Bourguignon, notaire, et de demoiselle Marianne Grevnat », mort à Paris, le 22 avril 1829; fut pourvu, le 19 juillet 1780, de la charge de procureur postulant au bailliage de Grésivaudan et cour commune de Grenoble, devint sous la Révolution officier municipal et, reconnu suspect, fut un instant incarcéré après le 31 mai 1793, mais remis en liberté presque aussitôt. Au lendemain du 9 thermidor, il devint secrétaire général du Comité de sûreté générale; entra ensuite au ministère de l'intérieur comme chef de division. Sous le Directoire, le 4 messidor an VII, nommé ministre de la police générale en remplacement de Duval, il n'y resta que vingt-sept jours, cédant la place à Fouché et obtint la place de régisseur de l'enregistrement et des domaines. Sous le Consulat, il devint juge au tribunal criminel de Paris, et, sous l'Empire, conseiller de la cour impériale de Paris. Mis à la retraite sous la Restauration, il ouvrit un cabinet d'avocat consultant à Paris.

Bourke (Jean-Raymond-Charles, comte), officier général et législa-

teur, né à Lorient (Morbihan), le 12 août 1772, de « Richard Bourke, écuyer, et de dame Marie-Jacquette Saint-John », mort à sa terre de Plélaur (Morbihan) le 22 août 1847 ; entra dans l'armée en janvier 1788, comme cadet gentilhomme, dans le régiment de Walsh-infanterie (brigade irlandaise), servit aux Indes et à Saint-Domingue, fut employé ensuite à l'armée des Côtes de Cherbourg, fit les campagnes de l'Ouest et fut fait prisonnier par les Anglais, repartit en l'an X à Saint-Domingue, devint premier aide de camp du général Leclerc et revint en France en nivôse an XI, il était alors chef de brigade. Il assista ensuite à toutes les affaires navales depuis Flessingue jusqu'à Ambleteuse. Le 4 germinal an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur, et officier du même ordre, le 25 prairial suivant, se battit à Austerlitz, fit la campagne de Prusse, se distingua dans les batailles d'Auerstaedt, d'Eylau et de Friedland, et fut promu général de brigade à Wagram. En 1813, il fit la campagne de Saxe, obtint le grade de général de division et le gouvernement de Wesel. Assiégé dans cette place, il put se défendre jusqu'au 18 avril 1814 et ramena en France toute la garnison. Sous la Restauration, il fut mis en non-activité, mais le 21 avril 1822, nommé inspecteur général d'infanterie. Il avait été créé baron de l'Empire le 16 septembre 1808, et la Restauration le fit comte et grand officier de la Légion d'honneur. Il entra à la Chambre des pairs le 10 octobre 1823 et soutint le gouvernement de Charles X jusqu'à la fin.

Bourlet (Antoine-Simon), lieutenant-colonel et législateur, né à Versailles, le 17 juillet 1754, mort à Paris le 5 septembre 1820, était lieutenant-colonel de cavalerie et devint après 1789, officier municipal dans sa ville natale. Le 23 germinal an V, il fut élu, par Seine-et-Oise, député au conseil des Anciens. Sous Louis XVIII, auquel il se rallia, il fut créé baron le 19 avril 1817.

Bourlier (Jean-Baptiste, comte), évêque et législateur, né à Dijon (Côte-d'Or), le 1er février 1731, de « Jean Bourlier, roulier, et de Catherine Bontemps », mort à Evreux (Eure) le 30 octobre 1821 ; prêta d'abord serment à la Constitution civile du clergé ; fut nommé, le 3 floréal an X, évêque concordataire, décoré de la Légion d'honneur le 16 messidor an XII, et chargé par l'Empereur de plusieurs missions de confiance auprès du pape, prisonnier à Fontainebleau. Le 18 février 1807, il entra au Corps législatif pour y représenter le département de l'Eure, et, le 28 janvier 1809, fut créé baron de l'Empire, vit son mandat de député renouvelé le 6 janvier 1813, puis entra le 5 avril suivant au Sénat conservateur, adhéra ensuite à la Restauration, et Louis XVIII le fit pair de France le 14 juin 1814.

Bourmont (Louis-Auguste-Victor de Ghaisne, vicomte de), maréchal de France et législateur, né au château de Bourmont (Maine-et-Loire), le 2 septembre 1773, de « Louis-Marie-Eugène de Ghaisne, comte de Ghaisne et de Bourmont, seigneur de Reigni la Cornouaille, etc., capitaine de cavalerie, et de Joséphine-Sophie de Coutances », mort au château de Bourmont le 27 octobre 1846 ; était enseigne dans les gardes françaises au moment de la Révolution, émigra en 1790 et devint l'aide de camp du prince de Condé, passa en Vendée où il fut nommé major général de l'armée royaliste, commandée par M. de Scépeaux. En l'an VII, le comte d'Artois le nomma maréchal de camp et l'investit du commandement des provinces du Maine et du Perche ; se mit à la tête des chouans et battit les républicains

à Saumur, s'empara du Mans; mais, après la capitulation de M. de la Prévalais et la soumission du comte de Châtillon, Bourmont adhéra au traité de paix conclu par ces deux chefs avec les républicains. Il vint alors s'installer à Paris et voulut se rendre agréable à Bonaparte, alors Premier Consul. L'explosion de la machine infernale, le 3 nivôse an IX, changea les intentions que l'on pouvait avoir pour lui, car il fut soupçonné de complicité, et, sur l'ordre de Fouché, arrêté et mis au secret au Temple, transféré à la citadelle de Besançon, d'où Bourmont réussit à s'évader en 1805, pour se réfugier en Portugal. Après la prise de Lisbonne par Junot, il rentra en France, parvint à capter la confiance de l'Empereur et fut nommé par ce dernier colonel, adjudant-commandant de l'armée de Naples, fit ensuite la campagne de Russie, prit part à la bataille de Dresde, fut promu, en octobre 1813, général de brigade, se signala en février 1814 à la défense de Nogent et y gagna le grade de général de division. Aussitôt les Bourbons maîtres du pouvoir, Bourmont se donna à eux; puis, au retour de l'île d'Elbe, parvint à donner confiance à l'Empereur, qui le mit à la tête d'une division de l'armée du Nord. A la veille de la bataille de Waterloo, dans la nuit du 14 au 15 juin 1815, l'armée française avait fait son entrée à Charleroi, quand tout à coup de Bourmont abandonna ses troupes et passa à l'ennemi; peu après, figurant comme témoin dans le procès du maréchal Ney et du général Bonnaire, il contribua, par ses dépositions, à les faire condamner. Sous la Restauration il eut un commandement supérieur dans l'expédition d'Espagne et fut créé pair de France le 9 octobre 1823. Le 8 août 1829, il entra dans le ministère Polignac comme ministre de la guerre; cette nomination fut tellement scandaleuse et accueillie en général avec une telle stupeur que le gouvernement se décida à nommer M. de Bourmont général en chef de l'expédition qui partait pour Alger, et le 5 juillet 1830, cette dernière ville ayant capitulé, Bourmont fut nommé maréchal de France. Quand il apprit la Révolution et la chute de Charles X, il s'empressa d'aller rejoindre à Londres le roi détrôné. Il ne rentra en France qu'en vertu de l'amnistie de 1840.

Bourmont et de la Marche (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Bournazel (Jean de Buisson, comte de), propriétaire et législateur, né à Bournazel (Aveyron), le 17 octobre 1736, de « Jean-Claude de Buisson, marquis de Bournazel, seigneur de Mirabel, etc., et de Marie-Camille du Buisson-Beauclair »; était propriétaire quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Villefranche en Rouergue. Il siégea ensuite à droite.

Bournel (Jean-François), homme de loi, législateur et magistrat, né à Rethel (Ardennes), le 23 février 1740, de « Thomas Bournel et de Marguerite Maizières », mort à Rethel le 21 juin 1806; était homme de loi dans sa ville natale quand il devint, en 1791, administrateur de son district. Le 1er septembre 1791, il fut élu député des Ardennes à la Législative. Après le 18 brumaire il se rallia à Bonaparte qui le nomma, le 28 floréal an VIII, commissaire près le tribunal civil de Rethel, puis procureur impérial, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Bournet (Antoine-Armand de Barthelemi, chevalier de), officier général, né aux Vans (Ardèche), le 27 octobre 1741, de « noble Jean-François de Barthelemi et de dame Marianne Glue-Despinvilles », mort

à Nîmes (Gard) le 4 novembre 1812; entra dans l'armée le 19 décembre 1757, comme lieutenant en second au régiment de Bussigny, devint capitaine commandant le 20 juin 1783, fut nommé lieutenant-colonel le 29 juin 1792, et adjudant général, chef de brigade, le 9 avril 1793. Le 30 septembre de la même année il fut promu général de brigade, et réformé le 28 ventôse an V.

Bournonville (de). — Voir Royer (de).

Bouron (François-Anne-Jacques), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Laurent-de-la-Salle (Vendée), le 2 octobre 1752, de « Jacques Bouron et de Rose Joubert », mort à Bazoges-en-Pareds (Vendée), le 30 avril 1832; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 9 juillet 1777, de la charge d'avocat du roi en la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte. Élu, le 27 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Poitiers, il siégea dans la majorité de cette Assemblée et, à l'expiration de son mandat, fut nommé haut juré de la Vendée, puis, le 7 septembre 1792, procureur général-syndic du même département. Sous le Consulat, il fut nommé, le 24 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de la Vienne, fut membre de la Légion d'honneur (23 prairial an XII) et devint en 1811 conseiller à la cour impériale de Poitiers, où il siégea jusqu'en 1818, puis fut nommé conseiller honoraire.

Bourran de Marsac (Joseph, marquis de), propriétaire, législateur et sous-préfet, né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), le 8 mars 1747, de « messire Armand-Louis Bernard de Bourran, chevalier, seigneur de Rozé, et de dame Jeanne Dubois de Gasque », mort à Villeneuve-d'Agen, le 5 juillet 1821; était propriétaire-cultivateur à Villeneuve, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée d'Agen, il fit acte d'adhésion à la Révolution, et se réunit au tiers état. Son mandat terminé, il fut nommé maire de sa ville natale et l'un des administrateurs du Lot-et-Garonne. Après le 18 brumaire, il se rallia à Bonaparte, et fut nommé le 3 floréal an VIII, sous-préfet de Villeneuve-d'Agen; il entra ensuite, le 19 vendémiaire an XII, au Corps législatif et vit son mandat renouvelé le 2 mai 1809. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Bourrienne (Louis-Antoine Fauvelet de), diplomate, conseiller d'État, préfet de police et législateur, né à Sens (Yonne), le 9 juillet 1769, de « monsieur Savinien-Edme Fauvelet de Charbonnières, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au bailliage et siège présidial de Sens, et lieutenant de maîtrise des eaux et forêts de Sens, et de dame Geneviève Saudrier », mort à Caen (Calvados), le 7 février 1834; entra à l'école militaire de Brienne où il fut le condisciple et l'ami de Bonaparte, quitta cette école en 1788, pour entrer dans la diplomatie, fut nommé en avril 1792, secrétaire de légation à Stuttgard. Dès son retour à Paris en l'an III, il alla s'installer dans son pays natal. En l'an V, il devint le secrétaire intime de Bonaparte, et le suivit dans toutes ses campagnes, fut par la suite installé aux Tuileries et nommé conseiller d'État (an X). En l'an XIII, il devint ministre plénipotentiaire à Hambourg, poste qu'il occupa jusqu'en 1813, rentra à Paris par suite de l'invasion et fut nommé en 1814, par le gouvernement provisoire, directeur général des postes, situation dans laquelle il ne fut pas maintenu par Louis XVIII, qui le nomma conseiller d'État honoraire et le décora de la Légion d'honneur en avril 1815. Il venait d'être nommé préfet de police (12 mars 1815),

quand il apprit le retour de l'Empereur ; effrayé, il se réfugia à Gand. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège du département de l'Yonne, et réélu aux élections de 1820 et de 1824 ; il se rangea du côté des ultra-royalistes. Après la révolution de 1830, il devint fou et mourut deux ans après dans une maison de santé.

Boursault-Malherbe (Jean-François), comédien, législateur et directeur de théâtre, né à Paris, le 19 janvier 1750, de « Jean-Claude Boursault et de Marguerite-Françoise Cols », mort à Paris le 25 avril 1842, quitta très jeune sa famille pour suivre des comédiens ambulants où il occupa presque de suite le premier rang sous le nom de Malherbe, devint directeur du grand théâtre de Marseille, partit pour Palerme où il ne réussit pas. Rentré à Paris en 1789, il salua la Révolution avec enthousiasme, fonda en 1790 le théâtre Molière et y fit représenter une pièce révolutionnaire du général Ronsin. Le 20 septembre 1792, il fut élu, par Paris, suppléant à la Convention nationale, et admis à siéger le 23 mars 1793 en remplacement de Manuel, démissionnaire. Il fut bientôt envoyé en mission en Vendée et se montra quelque peu brouillon, voulut contrecarrer les plans de Hoche, puis dénonça Rossignol et passa à l'armée du Nord. Au 31 mai il sauva la vie de plusieurs Girondins, entre autres Buzot, Delahaye, et Lesage, en les déguisant en charretiers et en les faisant conduire à Caen. Il alla une seconde fois en mission en Bretagne où il se montra particulièrement favorable aux ennemis de la Convention, à Nantes surtout, où il fit mettre en liberté les nobles qui y étaient renfermés. Le 23 vendémiaire an IV il fut élu député de Vaucluse, au conseil des Cinq-Cents et en sortit au premier renouvellement. En 1807, il obtint la concession des boues et vidanges de Paris et d'une maison de jeu où il réalisa une grosse fortune. Après 1830, il reprit goût pour le théâtre, acheta trois millions la salle Ventadour et prit la direction de l'Opéra Comique. Mais il ne tarda pas à se fatiguer de cette nouvelle fonction, et liquida sa situation. Il vendit alors sa collection de tableaux et ses fleurs et peu de temps avant sa mort il fit construire des maisons de rapport sur l'emplacement de son parc. La rue centrale a pris le nom de Boursault.

Boursin (Guillaume), curé et législateur, né à Mortain (Manche) le 1er janvier 1756, mort à Paris le 17 février 1800 ; était curé de Mortain au moment de la Révolution, et le 25 vendémiaire an IV, il fut élu, par la Manche député au conseil des Cinq-Cents, et vit son mandat renouvelé le 25 germinal an VII au même conseil. Il mourut pendant la législature.

Bourzès (Durand-Louis de), ancien officier et législateur, né à Millau (Aveyron) le 11 septembre 1740, de « Pierre de Bourzes, sieur de Dourdon, et de Delphine d'Assas », mort à Paris le 2 janvier 1817, avait d'abord été officier, puis chevalier de Saint-Louis, quand sous la Révolution il devint maire de Millau. Le 10 septembre 1791 il fut élu, par l'Aveyron, député à la Législative. Son mandat terminé il prit sa résidence à Paris.

Bousmard-de-Chantraine (Henry-Jean-Baptiste de), capitaine et législateur, né à Saint-Mihiel (Meuse), le 4 mars 1749, de « sieur Charles-Henry-Ignace de Bousmard, président à mortier au parlement de Metz, et de Marguerite de Gauvain », tué à Dantzig (Allemagne) le 5 mai 1807 ; entra en 1765 à l'école du génie de Mezieres, devint officier de cette arme à Belfort, à Brest, à Rocroi et à Verdun. S'étant montré favorable à la Révolution, il fut élu, le 16 mars 1789, député de la noblesse

aux États généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, se rangea dans cette Assemblée du côté droit modéré, et, à la fin de son mandat, reprit du service comme capitaine du génie à Verdun, puis signa la capitulation de cette place, au lieu et place de Beaurepaire qui préféra se brûler la cervelle plutôt que de se rendre. M. de Bousmard déserta et alla en Prusse, se fit naturaliser Prussien et entra dans l'armée prussienne avec le grade de major du génie. En 1807, chargé de défendre Dantzig contre l'armée française, il y fut tué d'un éclat d'obus français, la veille de la reddition de cette place.

Bousquet (François), médecin et législateur, né à Mirande (Gers), le 22 février 1748, de « Bernard Bousquet, chirurgien, et de Marie Jaquelin », mort à Leyrits-Montcassin (Lot-et-Garonne) le 12 juillet 1820; était médecin et maire de Mirande quand il fut élu, le 11 septembre 1791, député de l'Hérault à la Législative. Il vota avec les démocrates. Le 6 septembre 1792, il devint membre de la Convention pour le Gers et dans le procès du roi, vota pour « la mort », fut envoyé en mission à l'armée des Pyrénées et dans la Loire. Son mandat terminé il se retira dans ses terres à Lapelu et ne reparut sur la scène politique que sous l'Empire, comme inspecteur des eaux thermales de Bagnères-de-Bigorre. En 1816, il fut quelque peu inquiété comme ancien régicide, mais son grand âge lui épargna le bannissement.

Bousquet d'Argence (René-Jacques-Henri-Hector, marquis de), officier général, né à Saint-Héri (Charente-Inférieure), le 5 novembre 1765, de « messire Jean du Bousquet, écuyer, seigneur de Chadenier, Archambaud et autres lieux, lieutenant au régiment des carabiniers de monseigneur le comte de Provence, et de dame Françoise-Victoire Fera de Saint-Philibert », mort le 25 avril 1823; appartint à l'armée, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire, et arriva rapidement de grade en grade à être promu, le 23 septembre 1812, général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Boussard (Jean-Baptiste), officier général, né à Paris le 4 décembre 1758, mort près de Mortagne (Vendée) le 3 octobre 1795; entra dans l'armée le 4 juin 1783 comme soldat au 42e régiment d'infanterie et était, en 1790, sergent-major de grenadiers. Sous la Révolution, en 1792, il devint chef du 11e bataillon de Paris, et le 20 germinal an II, fut promu général de brigade. Il mourut en Vendée trois ans après.

Boussard (André-Joseph, baron), officier général, né à Binch (Hainaut) le 15 novembre 1758, mort à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 11 août 1813; appartint à l'armée, fit presque toutes les campagnes de la Révolution et arriva de grade en grade à celui de général de brigade; se distingua contre les Prussiens en 1806, se couvrit de gloire le 26 décembre de la même année à l'affaire de Pultusk et y fut blessé, partit ensuite pour l'Espagne, se distingua particulièrement à Lérida en 1810. Promu général de division, il montra beaucoup de bravoure à Sagonte, le 26 décembre 1812 fut fait prisonnier au passage du Guadalviar, repris pendant l'action par les troupes françaises avant la fin de l'action et continua de servir jusqu'à sa mort, arrivée l'année suivante.

Boussion (Pierre), médecin, législateur et conseiller de préfecture, né à Laugnac (Lot-et-Garonne) le 6 janvier 1753, mort à Liège (Belgique) le 18 mai 1818, était médecin dans son pays natal quand il fut élu, le 26 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux, par la sénéchaussée d'Agen,

et admis à siéger le 17 décembre suivant en remplacement de M. Escourre de Peluzat, démissionnaire ; devint secrétaire de cette Assemblée, fut élu le 6 septembre 1792, par le Lot-et-Garonne, membre de la Convention, vota généralement avec la Montagne et se prononça pour la mort dans le procès de Louis XVI. Envoyé plus tard en mission dans les départements de Lot-et-Garonne, de la Dordogne et de la Gironde, il montra beaucoup d'énergie. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu, par le Lot-et-Garonne, député au conseil des Anciens. Après le 18 brumaire il adhéra au fait accompli et fut nommé conseiller de préfecture le 3 floréal an VIII. Sous la Restauration, en 1816, il fut banni du territoire français comme régicide.

Boutancourt (de). — Voir Poulain.

Boutarel (Gilbert), officier général, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); entra dans l'armée le 2 août 1756 dans les chevau-légers de Bourgogne, et devint capitaine le 4 août 1771. Sous la Révolution, le 19 septembre 1791, il était capitaine au 1er bataillon du Puy-de-Dôme, devint le 8 août 1793 adjudant général, chef de bataillon et fut promu, le 3 nivôse an II, général de brigade.

Boutaric (Guillaume-Joseph), président d'élection et législateur, né à Figeac (Lot), le 30 avril 1756, de « Joseph-Antoine Boutaric, conseiller président en l'élection de Figeac » ; fut agréé lui-même en remplacement de son père, le 1er décembre 1779, à la place de conseiller président en l'élection de Figeac. Le 23 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée du Quercy.

Bouteiller (Jean-Hyacinthe de), avocat, conseiller en parlement, législateur et magistrat, né à Espayel-et-Sacelle, le 27 juin 1746, de « sieur Louis-François de Bouteiller, ecuyer, seigneur du fief de Saulx et autres lieux, et de dame madame Dorothée Haezelirs, mort à Nancy (Meurthe) le 27 mars 1820 ; était avocat au parlement de Nancy, quand il fut pourvu, en 1779, de la charge de conseiller au parlement. Ayant accueilli assez froidement les doctrines de la Révolution, il fut arrêté en 1793, mais bientôt remis en liberté, devint en l'an IV membre de l'administration centrale du département de la Meurthe. Partisan de Bonaparte après son 18 brumaire, Bouteiller entra, le 4e jour complémentaire de l'an XIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1811 ; fut ensuite nommé président à la cour de Nancy, se rallia à la Restauration qui le fit premier président à la même cour. Le 22 août 1815, il fut élu député de la Meurthe à la Chambre introuvable où il siégea parmi les royalistes.

Bouteiller (Jacques-Nicolas-Jean-Antoine, chevalier), avocat, législateur et magistrat, né à Abbeville (Somme), le 4 janvier 1758, de « Mr Jacques-Nicolas Bouteiller, avocat du roi au même siège, et de dame Marie-Jeanne-Geneviève Dargnies », mort à Abbeville le 3 juillet 1830 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 26 juillet 1786, de la charge de conseiller en la sénéchaussée et siège présidial d'Abbeville. Le 17 décembre 1790, il fut nommé juge de paix dans sa ville natale, puis juge au tribunal civil dont il devint président (25 messidor an VIII). Le 2 vendémiaire an XIV, il entra au Corps législatif pour y représenter la Somme ; fut créé, le 18 avril 1811, chevalier de l'Empire, et décoré de la Légion d'honneur.

Bouteillier (Charles-François), conseiller de préfecture et législateur, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 18 juillet 1860, d' « écuyer Guillaume Bouteillier et de dame

Eléonore-Marie Browne », mort à Nantes le 31 janvier 1845; devint, sous la Révolution, commandant de la garde nationale de Nantes, président de canton et conseiller de préfecture. Le 10 août 1810, il entra au Corps législatif pour y représenter la Loire-Inférieure; y siégea jusqu'en 1815, se rallia à Louis XVIII qui le décora de la Légion d'honneur, et donna sa démission de conseiller de préfecture pour ne point prêter serment à Louis-Philippe.

Boutelleau (Pierre), propriétaire et législateur, né à Cognac (Charente), le 8 octobre 1756, de « Denys Boutelleau, marchand, et de Marie Bourguignon », mort à Paris le 28 septembre 1838; était avocat et propriétaire, quand il devint maire de Cognac en 1783. En l'an II, il émigra en Allemagne et se fixa à Altona, puis rentra en France vers l'an VIII. Le 18 février 1808, il entra au Corps législatif pour y représenter la Charente. Il en devint le vice-président et y siégea jusqu'en 1812.

Boutet (Jacques-Alexandre), capitaine au long cours et suppléant aux États généraux, né à Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure); était capitaine au long cours de la marine marchande et syndic de la ville de Saint-Martin-de-Ré, quand il fut élu, le 27 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de La Rochelle. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bouteville du Metz (Louis-Guislain), avocat, législateur et magistrat, né à Albert (Somme), le 28 avril 1750, de « maître Jean-Robert Bouteville, avocat en parlement et au bailliage de Péronne, lieutenant général du marquisat d'Albert, et de dame Marie-Anne-Catherine-Charlotte Gaudefroy », mort à Paris le 7 avril 1821; était président des traites à Péronne et avocat au bailliage quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Péronne, et devint secrétaire de cette Assemblée en 1790. Son mandat expiré, il fut nommé président du tribunal civil de Péronne. Élu le 26 germinal an VI, député de la Somme au conseil des Anciens, il adhéra au coup d'État de brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé membre du Tribunat. Après la disparition de ce corps de l'État, Bouteville fut nommé juge au tribunal d'appel d'Amiens, et, le 2 avril 1811, président de chambre à la cour impériale de la même ville. Le 11 mai 1815 il fut élu par l'arrondissement de Péronne représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Bouthillier de Beaujeu (Charles-Léon, marquis de), officier général et législateur, né le 21 juin 1743, de « Louis-Léon Bouthillier, comte de Beaujeu, capitaine dans le régiment du roi-infanterie, et de dame Élisabeth-Marie du Puy-de Valière », mort au château de Fihères (Seine-Inférieure) le 18 décembre 1818; était colonel quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Bourges, siégea à droite, s'opposa à la réunion des trois ordres et combattit la confiscation des biens du clergé. Le 20 mai 1790, il fut promu maréchal de camp, émigra le 1er octobre 1791, joignit l'armée de Condé où il fut nommé major général et ne rentra en France qu'en l'an VIII. Au retour des Bourbons, Louis XVIII le nomma général de division et commandeur de Saint Louis.

Boutoux (Joseph), maire et suppléant à la Législative, né à Saint-Pourçain (Allier); était maire de cette ville et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, en septembre 1791, premier suppléant de l'Allier à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Boutroüe (Louis-Martial-Stanislas), notaire et législateur, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 11 mars 1757, du « sieur Joseph-François-Laurent Boutroue, marchand bonnetier, et de Marie-Louise Ligion », mort à la Ferté-Bernard (Sarthe) le 28 février 1816 ; était notaire à la Ferté-Bernard quand il fut élu, le 6 septembre 1792, par la Sarthe, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort ». Le 26 germinal an VI, il fut réélu par le même département député au conseil des Cinq-Cents. Il mourut en 1816, avant que l'abominable loi contre les régicides ne lui fût appliquée.

Boutry du Manoir (Louis Guillaume), magistrat et législateur, né à Condé-sur-Noireau (Calvados) en 1745, mort au même lieu, le 2 mars 1801 ; était commissaire du roi au tribunal de Vire quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député du Calvados à la Législative. Son mandat expiré, il retourna à Condé-sur-Noireau, où il mourut en 1801.

Bouvard (Jean-Louis Eloi), officier général, né à Corencez (Eure-et-Loir) le 1er décembre 1768, de « Jacques Bouvard, journalier, et de Marie-Geneviève Lamirau, sa femme », mort à Meung-sur-Loire (Loiret), le 28 août 1834 ; appartint à l'armée et devint, le 17 mars 1814, général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Bouveiron (Jean-François), notaire et législateur, né à Treffort (Ain) le 6 octobre 1733, mort à Treffort le 29 avril 1828 ; fut pourvu, le 31 décembre 1766, de la charge de notaire royal à Treffort-en-Bresse. Le 3 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Bourg-en-Bresse. Son mandat terminé, il retourna à Treffort et se remit à la tête de son étude de notaire.

Bouvenot (Pierre), homme de loi, législateur et magistrat, né à Arbois (Jura), le 22 août 1748, de « sieur Pierre-Charles Bouvenot, avocat en parlement et échevin de cette ville, et de dame Françoise Rondet », mort à Vadans (Jura) le 15 novembre 1838, devint, en 1790, président du département du Doubs, et le 29 août 1791, fut élu député de ce département à la Législative. Très modérément partisan des idées nouvelles, il devint suspect en l'an II, fut destitué de ses fonctions administratives et traduit devant le tribunal révolutionnaire, mais fut acquitté. Ayant, par la suite, adhéré au coup de force du 18 brumaire, il fut nommé, le 28 floréal an VIII, président du tribunal civil d'Arbois. Sous la Restauration il fut envoyé à Lons-le-Saunier pour y remplir les mêmes fonctions.

Bouvens (de). — Voir Lombard.

Bouvet (François-Joseph, baron), vice-amiral, né à Lorient (Morbihan), le 23 avril 1754, de « René-Joseph Bouvet, capitaine de vaisseau, et de Marianne-Servanne Dordelin », mort à Brest (Finistère) le 21 juillet 1832 ; fut enseigne de vaisseau de 1778 à 1782, fit deux campagnes aux Antilles et à Saint-Domingue. En 1793 il commandait comme capitaine de vaisseau l'*Audacieux* de l'armée de l'Océan. La même année, il fut promu contre-amiral, commanda la 2e escadre sous les ordres de Villaret-Joyeuse et se distingua dans les combats des 10, 11 et 12 prairial an II, montra une certaine incapacité dans l'expédition d'Irlande en l'an IV, fut cassé de son grade, réintégré en l'an X et sous le Consulat devint préfet maritime. La Restauration le fit vice-amiral (20 octobre 1816).

Bouvet (Pierre-Henri-Etienne-François), contre-amiral et législateur, né à l'île Bourbon, le 28 novembre 1775, « de Pierre-René-Servais Bouvet, capitaine au long

sours, et de Marie-Étiennette Perrée d'Aulrive ◦, mort à Saint-Servan le 18 juin 1860; s'embarqua à l'âge de 12 ans sur les vaisseaux du roi, arriva assez rapidement en grade, car en l'an X il commandait la seconde escadre de l'expédition d'Irlande, prit part ensuite à l'expédition de Saint-Domingue comme lieutenant de vaisseau (an X). Chargé en l'an XIV d'une croisière le long de la côte africaine sur son bâtiment *l'Entreprenant* et quoique armé d'un seul canon et n'ayant que 40 hommes d'équipage, il prit un paquebot anglais monté par 70 hommes et armé de 10 canons et, après avoir livré un autre combat seul contre 3 vaisseaux anglais, fut nommé capitaine de vaisseau (20 décembre 1810). Sous la Restauration il demanda sa retraite qu'il obtint avec le grade de contre-amiral honoraire. Élu, le 28 octobre 1830, député par le collège d'Ille-et-Vilaine, il siégea dans la majorité de cette Chambre et fut fait grand officier de la Légion d'honneur le 26 avril 1831.

Bouvet-Jourdan (Pierre-Étienne-Nicolas), négociant et législateur, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 1er janvier 1745, mort à Chartres le 30 janvier 1826, était négociant à Chartres et grand juge consul en exercice, lorsqu'il fut élu, le 21 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de cette ville; appartint dans cette Assemblée à la majorité progressiste, se rallia plus tard au coup de force de Bonaparte et devint conseiller de préfecture le 21 germinal an VIII.

Bouvier (Godefroy-Gédéon-Antoine), avocat et législateur, né à Orange (Vaucluse), en 1760, de « Gédéon de Bouvier, avocat, et de Marie-Esprit Bremond de Malaucene », mort à Orange le 3 avril 1821, était avocat au parlement, quand il fut nommé procureur du roi en la justice royale de la ville et principauté d'Orange et professeur de droit à l'Université. Le 3 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux, par la principauté de la même ville et se rangea du côté gauche avancé. Réélu plus tard, le 21 germinal an V, député de Vaucluse au conseil des Cinq-Cents, il fit comme républicain une opposition très vive aux menées monarchistes et se fit remarquer par son intransigeance vis-à-vis de Bonaparte, aussi Bouvier fut-il exclu du Corps législatif après le 18 brumaire.

Bouvier (Joseph-François), magistrat et homme politique, né à Chambéry (Mont Blanc), le 24 septembre 1765, de « Balthazar Bouvier, notaire, et de Marie-Anne Diligeant, mariés »; était procureur général impérial près la cour criminelle, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Chambéry, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Bouvier (Claude-Pierre, baron), avocat, législateur et magistrat, né à Dole (Jura), le 9 novembre 1759, de « sieur Pierre Bouvier, négociant-épicier à Dole, et dame Jeanne-Françoise Huet », mort à Nenon (Jura) le 28 décembre 1843; était avocat au parlement de Dijon, et devint professeur de droit à l'université de cette ville, mais ayant refusé de prêter le serment exigé par la loi du 26 mars 1791, dut résigner ses fonctions, se posa en champion de Louis XVI contre les idées nouvelles, fut de ce chef arrêté et enfermé au château de Dijon, et remis en liberté après le 9 thermidor. Après le 18 brumaire il se rallia à Bonaparte, fut nommé maire de Dole, et le 2 mai 1809, entra au Corps législatif pour y représenter le département du Jura. Le 23 juin 1810, il fut créé chevalier de l'Empire et nommé, le 9 juin 1811, procureur général près la cour impériale de Besançon

et enfin le 12 avril 1813 devint baron de l'Empire et fut fait le 19 octobre 1840, officier de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours il refusa de signer l'*Acte additionnel*. Après avoir subi une courte disgrâce, il fut nommé, en 1818, procureur général à la cour royale de Limoges.

Bouvier des Eclaz (Joseph, baron), officier général, né à Belley (Ain), le 3 décembre 1758, de « Jean-Pierre Bouvier, marchand, et de Marie Tevenet, son épouse », mort à Paris, le 12 janvier 1820; entra jeune au service, fit ses premières campagnes sous Bonaparte, devint en 1806 colonel du 14e régiment de dragons, se montra d'une façon particulière à la bataille d'Austerlitz, et fut décoré, à cette occasion, de la Légion d'honneur. Le 8 octobre 1820, il fut promu général de brigade, passa en Espagne et se distingua à la bataille de la Gebora, le 19 février 1811. Au retour de Louis XVIII il fut fait chevalier de Saint-Louis.

Bouvier-Dumolart (Louis, baron), auditeur au conseil d'Etat, préfet et législateur, né à Bouzonville (Moselle), le 16 octobre 1780, du « sieur Louis-François Bouvier-du Molart, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et de la maîtrise des eaux et forêts de Bouzonville, et de dame Nicole Tailleur », mort à Paris le 1er avril 1855; entra, en l'an IX, comme directeur des bureaux de la sous-préfecture de Sarrebourg, fut nommé, le 26 floréal an XII, auditeur au conseil d'Etat, puis intendant de la Carinthie (nivôse an XIV), ensuite intendant de la Saxe (octobre 1806); fut nommé, le 25 août 1808, sous-préfet de Sarrebruck, préfet du Finistère (janvier 1810) et préfet de Tarn-et-Garonne (mars 1813); il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811. Le 13 mai 1815 il fut élu par l'arrondissement de Thionville représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons, il fut banni du territoire français et obtint quelques années après de rentrer dans ses foyers.

Bouville (de). — Voir Grossin.

Bouygues (Jean-Pierre), législateur, né à Saint-Céré (Lot) le 13 novembre 1756, mort à Saint-Céré, le 20 juin 1836; fut au début de la Révolution, membre du directoire du département du Lot, et le 6 septembre 1792, élu, par le même département, membre de la Convention, siégea au groupe la Plaine, et, dans le procès du roi vota pour « la réclusion », se montra très réactionnaire pendant toute la durée de la Convention et se fit élire, le 23 vendémiaire an IV, député du Lot au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VII.

Bouyon (Antoine-Marie), notaire et suppléant aux Etats généraux, né à Bromont (Puy-de-Dôme), le 14 août 1743, de « Antoine Bouyon, notaire à Bromont, bailli de Villemontée, et de Michelle Chirol de la Brousse »; était notaire à Bromont et bailli de Villemontée, quand il fut élu, le 28 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Riom. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bovet (François de), évêque de 1789, né à Grenoble (Isère), le 21 mars 1747, mort à Saint-Denis (Seine) le 6 avril 1838; était prévôt du chapitre d'Arras, lorsqu'il fut nommé évêque de Sisteron et sacré le 13 septembre 1789. Sous la Restauration, en 1817, il devint archevêque de Toulouse et mourut chanoine de Saint-Denis.

Bovis (Honoré), notaire, directeur de contributions et législateur, né le 7 septembre 1748; fut pourvu, le 5 juillet 1775, de la charge de notaire royal à Saint-Paul, vallée de

Barcelonnette; devint sous la Révolution directeur des contributions des Basses-Alpes. Le 14 vendémiaire an IV, il fut élu par ce département, député au conseil des Cinq-Cents. Ayant montré, dans cette Assemblée, des tendances rétrogrades, il fut compris sur la liste des déportés au 18 fructidor; mais grâce à son collègue Bontoux, fut rayé de cette liste.

Boyaval (Charles-Louis-Laurent), cultivateur, législateur et magistrat, né à Prisches (Nord) le 11 janvier 1736, mort à Avesnes (Nord) le 7 septembre 1814; était cultivateur à Avesnes quand il fut élu, en septembre 1792, par le département du Nord, membre de la Convention, et dans le procès du roi, vota pour « la mort ». Le 23 vendémiaire an IV il fut élu, par le même département, député au conseil des Anciens; se rallia à Bonaparte, fut nommé, le 7 messidor an VIII, juge suppléant au tribunal civil d'Arras, et devint ensuite inspecteur des forêts de Trelon.

Boyé (Charles-Joseph, baron d'Arbaumont), officier général, né à Ehrenbreitstein (pays de Trèves), le 11 février 1762, de « Jean-Joseph Boyé et de Marguerite Spitz », mort à Saint-Mihiel (Meuse) le 6 mai 1822; appartint à l'armée avant la Révolution, fit toutes les campagnes du commencement de cette époque, fut promu général de brigade le 13 juin 1795, devint ensuite membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et fut créé baron de l'Empire.

Boyeldieu (Louis-Léger, baron), officier général, né à Monsures (Somme), le 13 août 1774, de « Louis-Léger Boyeldieu et de Marie-Marguerite Anséaume », mort à Marson (Marne), le 17 août 1815; appartint à l'armée, fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut promu général de brigade le 21 juillet 1811, et général de division le 7 septembre 1813.

Boyelleau (Anne-Joseph), propriétaire et législateur, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 21 octobre 1744, d'Antoine Boyelleau, et de demoiselle Philiberte Denon », mort à Chalon-sur-Saône, le 3 juillet 1810; était propriétaire et maire dans sa ville natale quand il entra, le 2 fructidor an XII, au Corps législatif pour y représenter le département de Saône-et-Loire. Il siégea jusqu'en 1809, et mourut un an après.

Boyer (Jean-Baptiste), docteur en médecine et législateur, né à Limoges (Haute-Vienne), le 13 juin 1739, de « Joseph Boyer, receveur des décimes du diocèse, et de dame Madeleine Valette », mort à Limoges le 24 avril 1804, était docteur en médecine à Limoges, quand il fut élu, le 18 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Limoges et ne fut appelé à siéger que le 24 mars 1791, en remplacement de Naurissart, démissionnaire. Aussitôt son mandat terminé, il reprit l'exercice de la médecine à Limoges.

Boyer (François), curé et législateur, né à Saint-Pardoux (Puy-de-Dôme) le 26 juillet 1737, mort à Neschers (Puy-de-Dôme) le 28 février 1809, était curé de Neschers, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Riom, se rangea parmi les partisans de l'ancien régime et donna sa démission le 24 novembre 1789.

Boyer (Geoffroy), négociant, législateur et sous-préfet, né à Nontron (Dordogne), le 31 décembre 1746, de « Pierre Boyer, bourgeois

de la présente ville, et de demoiselle Jeanne Couvrat », mort à Nontron le 2 septembre 1833; était négociant dans sa ville natale, quand il devint, sous la Révolution, administrateur de son district. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de la Dordogne au conseil des Cinq-Cents. Favorable à Bonaparte, il fut nommé, le 5 floréal an VIII, sous-préfet de Nontron.

Boyer (François-Victor-Romain), procureur syndic et législateur, né à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône) le 10 octobre 1754, mort à Maussans (Haute-Saône) le 2 mai 1826, fut, sous la Révolution, procureur général syndic de la Haute-Saône, et élu, par ce département, le 23 vendémiaire an IV, député au conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, il fut nommé inspecteur des domaines à Saint-Hippolyte, obtint sa retraite et devint juge de paix du canton de Saint-Hippolyte.

Boyer (Saturnin-Marc), inspecteur des haras, magistrat et législateur, né à Foix (Ariège), le 6 octobre 1753, de « monsieur maître Antoine Boyer, avocat en parlement et subdélégué de M. l'intendant dans le haut comté de Foix, et de demoiselle Thérèse Siret », mort à Foix le 21 avril 1840; était, depuis 1781, inspecteur des haras de cette ville, quand, sous la Révolution, il entra dans la magistrature comme juge de district à Tarascon (13 messidor an III), et fut ensuite juge au tribunal civil de l'Ariège (vendémiaire an IV). Sous l'Empire, après avoir été juge de paix du canton de Foix, il entra, le 1er mai 1809, au Corps législatif pour y représenter l'Ariège et en sortit en 1811; redevint, à cette date, vice-président du tribunal de Foix, poste qui lui fut confirmé, sous la Restauration, le 1er mai 1816.

Boyer (Antoine-Théodore), officier et homme politique, né à Cordes (Tarn), le 31 mars 1769, de « sieur Jean-Barthélemy Boyer, bourgeois, et de demoiselle Jeanne Delcros, mariés »; était ancien militaire à Gaillac, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Gaillac, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Boyer (Henry-Jacques-Jean, baron), officier général, né à Sarlat (Dordogne), le 24 juin 1767 de « Louis Boyer, marchand, et de Jeanne Dumaison », mort à Sarlat le 18 novembre 1828; appartint à l'armée, assista aux batailles de la Révolution et de l'Empire, passa de grade en grade, fut promu, le 10 fructidor an XI, général de brigade, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire.

Boyer (Pierre-Joseph, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 14 novembre 1754, de « maître Jean-Joseph Boyer, notaire de cette ville, et de demoiselle Marie Baquie », mort à Paris le 24 février 1833; débuta comme avocat à Paris; devint sous le Directoire, directeur des affaires civiles au ministère de la justice, et sous le Consulat, membre du tribunal de cassation, poste qu'il conserva pendant toute la durée de l'Empire, de la Restauration et sous Louis-Philippe. Le 11 mai 1832, il fut nommé pair de France. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 29 juin 1804. Le 31 mai 1837, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur.

Boyer (Pierre-François-Xavier, chevalier), officier général, né à Belfort (Haut-Rhin), le 7 septembre 1772, de « Nicolas Boyer, et de demoiselle Françoise Constant, mariés », mort à Lardy (Seine-et-Oise) le 11 juillet 1851; entra au service de la République le 1er janvier 1792, comme volontaire au 4e régiment de la Côte-d'Or, et devint le 15 mai 1793 sous-lieute-

nant quartier-maître au bataillon, fut nommé, le 2 septembre de la même année, aide de camp du général Eickmeyer et le 14 du même mois, aide de camp de Scherer, adjudant général chef de bataillon le 2 fructidor an II, devint membre de la Légion d'honneur, général de brigade et fut créé chevalier de l'Empire.

Boyer (Charles-Joseph), officier général, né à Pfaffendorff (pays de Trèves) le 12 février 1761 ; entra dans l'armée le 12 février 1778, comme hussard dans le régiment de Conflans et était le 7 juin 1785, adjudant au 4e régiment de hussards. Nous le retrouvons sous-lieutenant le 14 juillet 1791, capitaine le 5 novembre 1792, chef d'escadron le 21 germinal an II et chef de brigade le 6 prairial de la même année. Le 22 prairial il fut promu général de brigade. Il était également officier de la Légion d'honneur.

Boyer (Jean-Baptiste-Henri-Nicolas), officier général, né à Belfort (Haut-Rhin), le 9 juillet 1775, de « Nicolas Boyer et de Francine Constans, mariés », tué à Leipzig (Prusse) le 18 octobre 1813 ; entra dans l'armée sous la Révolution, fit la plupart des campagnes de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et, de grade en grade, arriva à celui de général de brigade le 28 septembre 1813, assista à la bataille de Leipzig et y trouva une mort glorieuse.

Boyer de Peyreleau (Eugène-Edmond, baron), officier général et législateur, né à Alais (Gard) le 18 septembre 1774, de « Me maître Jacques-Pierre Boyer de Brulle, sieur de Peyreleau, avocat en parlement, et de dame Jeanne Levesque », mort à Alais le 5 septembre 1856 ; entra dans l'armée le 10 décembre 1793 comme simple soldat dans le 9e régiment de dragons, fit les campagnes d'Italie et partit à la Martinique en l'an X, avec le général de Villaret-Joyeuse dont il était l'aide de camp ; cernés de toutes parts par les Anglais, les Français durent évacuer la Martinique. Plus tard, Boyer de Peyreleau alla rejoindre l'armée de Russie, fut nommé officier de la Légion d'honneur, créé baron de l'Empire, et devint colonel. Sous la Restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis et commandant en second de la Guadeloupe, mais, après la rentrée de l'Empereur en France, un bâtiment impérial, pavoisé du drapeau tricolore, ayant paru en vue de la Guadeloupe, une insurrection éclata dans le pays, lisons-nous dans le *Dictionnaire des Parlementaires* ; le colonel Boyer proclama la réunion de l'île à la métropole impériale. Arrêté plus tard, et d'abord prisonnier de la flotte anglaise, il fut transporté en France, puis traduit devant un conseil de guerre. Boyer assuma toute la responsabiité des faits accomplis et fut condamné à mort le 11 mars 1816. Cette peine fut commuée en une détention de vingt ans dans une prison d'Etat. Après trois années de captivité, il lui fut fait remise entière de sa peine. Le 5 juillet 1831, il fut élu député de l'opposition par le collège d'Alais. Il siégea à gauche et fut l'adversaire décidé du cabinet Casimir Périer, puis vota contre toutes les lois répressives ; non réélu aux élections de 1834, il ne rentra à la Chambre qu'en 1837 pour y représenter le collège électoral de Verneuil, et vit son mandat renouvelé le 2 mars 1839. Il continua de voter avec l'opposition jusqu'à la fin de son mandat en 1841.

Boyer de Rebeval (Joseph, baron), officier général, né à Vaucouleurs (Meuse), le 20 avril 1768, de « Pierre-Paul Boyer, marchand, et de Marie Dailli », mort à Dracy (Yonne) le 5 mars 1822 ; entra dans l'armée, arriva rapidement au grade de chef de bataillon du 74e, fut nommé colonel en l'an XII,

puis colonel des fusiliers de la garde, fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et s'empara du fort de Naugerten en février 1807, fut promu général de brigade l'année suivante; fit partie, en 1809, de l'armée opérant en Allemagne et devint adjudant général de la garde impériale, fit ensuite la campagne de Russie et celle de Saxe, combattit, en 1814, pour la défense du territoire français, fit des prodiges de valeur, le 22 février, à Méry-sur-Aube, fut fait chevalier de Saint-Louis le 13 octobre suivant et devint lieutenant général.

Boyer de Sauveture, administrateur et suppléant à la Législative; fut nommé, en 1790, l'un des membres du Directoire du département de l'Aveyron. En septembre 1791, il fut élu, par ce département, deuxième suppléant à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Boyer-Fonfrède (Jean-Baptiste), négociant et législateur, né à Bordeaux (Gironde), le 5 décembre 1760, de « Pierre Boyer-Fonfrède, écuyer, seigneur de la Tour-Blanche, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Bordeaux, ancien consul de la Bourse et ancien directeur de la chambre de commerce, et de dame Marie Journu », exécuté à Paris le 31 octobre 1793; était négociant dans sa ville natale, quand il fut élu le 7 septembre 1792, par la Gironde, membre de la Convention, entra de suite dans le groupe des Girondins dont il fut l'un des chefs. Dans le procès du roi il se prononça pour « la mort sans sursis ». Son attitude fut des plus acerbes et des plus violentes contre la Montagne qu'il ne cessa de harceler. Il fut un adversaire de l'organisation du tribunal révolutionnaire proposé par Robert Lindet et Danton. Le 12 avril 1793, il attaqua avec véhémence Marat et réussit à le faire décréter d'accusation en l'envoyant devant le tribunal révolutionnaire, mais ce dernier fut acquitté. Il fut nommé président de la Convention pour la première quinzaine de mai. Plus tard et à la suite du renversement de la Gironde, Boyer-Fonfrède fut traduit devant le tribunal révolutionnaire comme « coupable d'avoir trempé dans l'insurrection de Bordeaux », condamné à mort et exécuté le 10 brumaire an II.

Boyvin de la Martinière (Guillaume, baron), officier général, né à Vire (Calvados), le 10 janvier 1743, de « Philippe Boyvin et de Jeanne Asselin », mort à Vire le 7 juillet 1820; embrassa la carrière militaire, prit part à une partie des batailles de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs et fut promu, le 12 ventôse an XIII, général de brigade. Il était également officier de la Légion d'honneur.

Bozi (Jean-Baptiste), magistrat et législateur, né à Furiani (Corse) en 1744; était juge criminel dans cette commune quand il fut élu, le 20 septembre 1792, par la Corse, membre de la Convention; prit place dans le groupe la Plaine et vota, dans le procès du roi pour « la reclusion jusqu'à la paix et ensuite le bannissement ». Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens.

Brackenhoffer (Jacques-Frédéric), conseiller de préfecture et législateur, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 7 août 1759, de « Jean-Jérémie Brackenhoffer, professeur de mathématiques, chanoine du chapitre de Saint-Thomas et de Marguerite-Salomé de Carleen », mort à Strasbourg le 13 mars 1838; était conseiller de préfecture du Bas-Rhin, quand il fut élu, par ce département, le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours où il siégea parmi les cons-

tutionnels; fut réélu, le 22 août 1815, député à la Chambre introuvable, vit encore son mandat renouvelé en 1819, siégea à gauche et se prononça contre les lois d'exception.

Bracq (Martin-Joseph), curé et législateur, né à Valenciennes (Nord) le 7 septembre 1743, mort à Ribécourt (Nord) le 22 décembre 1801, était curé de cette localité quand il fut élu, le 17 avril 1789, député du clergé aux États généraux par le Cambrésis. Il prit attitude à l'Assemblée en demandant la vérification des pouvoirs en commun et en prêtant le serment civique. Son mandat terminé il reprit possession de sa cure, et, à la suppression du culte, fut nommé conservateur du musée de Cambrai, puis devint juge de paix, poste qu'il occupait encore lorsqu'il mourut.

Brafault (Mathieu-Nicolas), commissaire des poudres et législateur, né à Morgat (Moselle) le 4 février 1771, du « sieur Henry Brafault, et de dame Elisabeth Cheneau »; était commissaire des poudres à Poitiers, lorsqu'il fut élu, le 10 mai 1815, par l'arrondissement de Châtellerault, représentant à la Chambre des Cent-Jours, siégea et vota avec les constitutionnels.

Bragousse de Saint Sauveur (Louis), évêque concordataire, né à Meyrueis (Lozère) le 28 février 1760, fut nommé après le Concordat évêque de Poitiers.

Braida (François), magistrat et préfet, né à Nice (Alpes-Maritimes), le 7 septembre 1756, de « François Braida, et de la demoiselle Joséphine-Marie Laura », était président de la cour de justice criminelle, quand il fut élu, à deux reprises différentes, en 1806 et en 1811, par l'arrondissement de Suse, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger. Il devint, le 8 floréal an IX, préfet du département de Marengo.

Brancadori (Joseph, chevalier), maire et législateur, né à Sienne (Ombrone) le 10 août 1756; maire de Sienne, il fut fait le 18 mars 1809, chevalier de la Légion d'honneur, et entra, le 5 août de la même année, au Corps législatif, pour y représenter le département de l'Ombrone. Le 26 avril 1810, il fut créé chevalier de l'Empire.

Branche (Maurice), avocat, législateur et magistrat, né à Paulhaguet (Haute-Loire), le 22 juin 1746, de « sire Jean-Antoine Branche, notaire royal, bailli de Pinol, et de demoiselle Claudine Avond », mort à Riom (Puy-de-Dôme), le 2 avril 1822; était avocat en parlement quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Riom. Rallié plus tard à Bonaparte, il fut nommé le 28 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Riom, et, sous l'Empire, le 17 avril 1811, conseiller à la même cour.

Branquart (Maximilien-Armand-Joseph), haut juré, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais), le 2 juin 1747; était homme de loi dans cette ville quand il fut élu, par le Pas-de-Calais, haut juré.

Brassart (Charles-Augustin-Dominique), avocat et législateur, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais), en 1739, mort à Arras (Pas-de-Calais), le 7 mars 1795; était avocat à Arras, quand il fut élu, le 24 avril 1789, député du Tiers aux États généraux, par la province d'Artois. Il siégea à gauche et devint membre du comité de Constitution.

Brassat-Saint-Parthem (Jean-Antoine-Marie), avocat, magistrat et législateur, né à Aubin (Aveyron), le 22 octobre 1747, mort à Aubin le 16 août 1799; était avocat au parlement, quand il fut pourvu, le 20 août 1778, de la charge de conseiller au grand bailliage de Villefranche-de-Rouergue. Sous la

Révolution, il fut nommé juge au tribunal de l'Aveyron, et, le 24 germinal an VI, élu député de ce département, au conseil des Anciens. Il mourut pendant la session.

Brault (Louis), avocat, procureur général syndic, magistrat et législateur, né à Poitiers (Vienne), le 14 août 1748, de « maître Jean-Thomas Brault, procureur au siège présidial de cette ville, et de dame Jeanne Renault », mort à Migné (Vienne) le 19 juin 1830; était avocat à Poitiers, quand en 1790 il devint procureur général syndic de la Vienne, ensuite président du tribunal criminel du même département (1792). Le 22 vendemiaire an IV, il fut élu député au conseil des Anciens et vit son mandat renouvelé le 24 prairial an VIII. Il approuva le coup d'Etat de brumaire et entra, le 3 nivôse an VIII, au Corps législatif, devint proviseur au lycée de Poitiers (prairial an XII), et conseiller à la cour impériale de Poitiers, 1er septembre 1811.

Brault (Charles, baron), archevêque et législateur, né à Poitiers (Vienne) le 4 août 1752, mort à Albi (Tarbes) le 25 février 1833, frère du précédent; entra dans les ordres, devint chanoine de Sainte-Radegonde à Poitiers, et ensuite préfet de théologie à l'Université, se prononça ouvertement contre la Révolution, fut obligé de quitter la France et ne rentra qu'au moment du Concordat; il fut alors nommé évêque de Bayeux et le 18 mars 1809, créé baron de l'Empire. En 1823, il fut nommé archevêque d'Albi et le 5 novembre 1827 élevé à la pairie.

Braux (Joseph), procureur syndic et suppléant à la Législative, né à Rovile-aux-Chênes (Vosges) le 9 janvier 1759, mort à Nancy (Meurthe) le 9 janvier 1843; était procureur syndic de Rambervillers quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant des Vosges à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Braveix (François), notaire et législateur, né à Saint-Peray (Ardèche) le 3 juin 1745, fut pourvu, le 11 juin 1777, de la charge de notaire royal à Saint-Peray, devint sous la Révolution l'un des administrateurs de l'Ardèche, et le 24 germinal an VII, fut élu, par ce département, député au conseil des Anciens. Son mandat terminé, il retourna à Saint-Peray et se remit à la tête de son étude de notaire.

Bravet (Louis), notaire et législateur, né à Chapareillan (Isère), le 9 décembre 1745, de « Joseph Bravet, notaire royal, tabellion, gardenotes », mort à Chapareillan, le 24 février 1811, fut pourvu, le 4 mai 1768, de la charge de notaire royal aux mandements de Barroux, Saint-Marcel et Bellecombe, ressort du bailliage du Grésivaudan. Le 30 août 1791, il fut élu député de l'Isère à la Législative et vota constamment avec la majorité de cette Assemblée. Après son mandat terminé, il se remit à la tête de son étude de notaire.

Brayer (Michel-Sylvestre, comte), officier général et législateur, né à Douai (Nord), le 29 décembre 1769, de « François Brayer, officier au régiment suisse de Courten, et de Elisabeth Mardy », mort à Paris le 28 novembre 1840; s'engagea fort jeune, à quinze ans, et, en 1792, fut adjudant major, fit la campagne du Rhin, se distingua aux combats d'Emedrugen-Brisgau et de Rochkembourg (Bavière); à Hohenlinden où il prit quatre canons à l'ennemi et fut fait colonel sur le champ de bataille, se battit courageusement à Holabrun, puis à Austerlitz, prit part au siège de Dantzig où il fut nommé officier de la Légion d'honneur, fut ensuite grièvement blessé

au combat de Heilsberg, partit en Espagne comme général de brigade, contribua à la victoire de Burgos (1808), se trouva à Ocana, à la Sierra-Morena, au Pina-Peros. Le 9 mai 1810, il fut créé baron de l'Empire, se trouva à Albuera où il eut la jambe gauche fracassée. Plus tard, dans la campagne de Prusse, il gagna à Bautzen le grade de général de division. Au retour de l'île d'Elbe, Brayer fut nommé commandant d'une division de la garde impériale, créé comte de l'Empire, nommé pair des Cent-Jours (2 juin 1815), et gouverneur du château de Versailles. A l'arrivée des Bourbons, Brayer, banni du territoire français, se réfugia d'abord en Prusse, puis aux États-Unis, et enfin dans la République Argentine où il prit du service. L'amnistie du 12 janvier 1816 lui permit de rentrer et d'être réintégré dans tous ses droits, il obtint sa retraite comme lieutenant général, le 24 octobre 1821. Louis-Philippe le fit grand-officier de la Légion d'honneur et le nomma pair de France le 11 octobre 1832.

Bréard (Jean-Jacques), conseiller en l'élection et législateur, né à Québec (Canada), le 11 octobre 1751, de « Jacques-Michel de Bréard, commissaire de la marine, et de Marie Chasseriau »; était conseiller en l'élection de Marennes, quand sous la Révolution il devint maire de cette ville (janvier 1790), et administrateur. Le 28 août 1791, il fut élu par la Charente-Inférieure député à la Législative, et, un an après, le 5 septembre 1792, le même département l'élut membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort », devint secrétaire de cette Assemblée (24 janvier 93), puis président le 8 février suivant, fit du comité de sûreté générale, ensuite du comité de Salut public, partit en mission à Brest le 25 août. De retour au 9 thermidor, il combattit vivement Robespierre, et fit ordonner plus tard une fête funèbre en l'honneur des 21 Girondins morts sur l'échafaud. Le 24 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens, et devint secrétaire, puis président de cette Assemblée. Ayant adhéré au coup d'État de Bonaparte, il entra le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'au 26 thermidor an X. Sous l'Empire, il entra dans l'administration des droits réunis, et signa en 1815 l'*Acte additionnel*. En 1816, il partit en bannissement comme régicide et ne rentra en France qu'après la Révolution de 1830, s'installa à Paris et y mourut en 1840.

Breda (prise de). Le 25 février 1793, les Français, après une lutte opiniâtre, prirent la ville de Breda; l'ennemi dans sa fuite abandonna aux Français toute son artillerie. Breda est une ville de Hollande située sur la rivière le *Merck*.

Breissand (Joseph, baron), officier général, né à Sisteron (Basses-Alpes), le 2 avril 1770, de « Louis Breissand, notaire royal et procureur au siège de ladite ville, et de dame Marguerite Françoise Barety », mort à Dantzig (Prusse) le 2 décembre 1813; appartint à l'armée, fit une partie des guerres de la Révolution et de l'Empire, se distingua dans plusieurs rencontres, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an VIII, passa par tous les grades et fut promu, le 6 août 1811, général de brigade.

Brelivet (Toussaint), négociant et législateur, né à Pontivy (Morbihan), le 26 octobre 1743, de « l'honorable sieur Noël Brelivet, et de Anne Le Guennec », mort à Loudéac (Côtes-du-Nord) le 9 décembre 1812; était négociant dans cette ville, puis conseiller général des Côtes-du-Nord, quand il entra, le 14 nivôse an VIII, au Corps législatif, pour y représenter le même département et n'y siégea que très

peu de temps puisqu'il mourut un an après.

rémond-Julien (Antoine), avocat et suppléant aux États généraux, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 25 février 1759, de « Charles Brémond, et de Marie Julien »; était avocat en parlement et substitut du procureur de la commune de Marseille quand il fut élu, en mai 1790, suppléant du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Marseille. Cette élection fut considérée comme irrégulière.

Brémont-d'Ars (Pierre-René-Auguste, marquis de), homme de lettres et législateur, né à Saintes (Charente-Inférieure), le 16 décembre 1759, de « Pierre de Brémond (*sic*), chevalier, seigneur, baron de Dompierre-sur-Charente, etc., et de Marie-Catherine de Louée de Masgalier », mort à Saintes le 25 février 1842; était homme de lettres et maire de sa ville natale, quand il fut élu, le 3 août 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux, par la sénéchaussée de Saintes, et admis à y siéger, le 28 août suivant, en remplacement de la Tour-de-Pin, nommé ministre. Il siégea à droite, prit partit pour l'ancien régime, émigra d'abord en Belgique, ensuite en Hollande et ne rentra en France qu'en l'an VIII, puis resta à l'écart de la politique jusqu'à sa mort.

Brémontier (Georges-Thomas), négociant et législateur, était négociant à Rouen, quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à la Législative, siégea à gauche et prit plusieurs fois la parole, puis fut réélu, par le même département, le 24 germinal an VI, député au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'État de brumaire, et entra le 4 nivôse an VIII au Corps législatif. Son mandat expiré, il fut nommé directeur des droits réunis dans le Calvados.

Brendel (François-Antoine), évêque constitutionnel, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 4 octobre 1736, mort à Strasbourg le 22 mai 1798; était curé quand il fut élu, le 6 mars 1791, évêque constitutionnel du Bas-Rhin.

Brenier de Montmorand (Antoine-François, comte), officier général et législateur, né à Saint-Marcellin (Isère), le 12 novembre 1767, de « monsieur maître Antoine Brenier, avocat en parlement, et de dame Marie-Thérèse Pélisson », mort à Saint-Marcellin, le 8 octobre 1832; entra en 1786 dans les gendarmes de la maison du roi, et devint sous la Révolution chef de bataillon à l'armée des Pyrénées-Orientales (19 juin 1793), fit les campagnes d'Italie et de Hollande comme chef de demi-brigade, fut blessé le 25 germinal an VIII à la prise de Vérone par Souwarow et promu général de brigade. Sous le Consulat, il fut fait membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), partit pour le Portugal en 1807 sous les ordres de Junot, se distingua à Rorissa et à Vimeiro, où blessé il fut fait prisonnier par les Anglais. A la suite du traité de Lisbonne, il fut rendu à la liberté, retourna en Espagne et fut chargé de la défense d'Almeida. Le 12 janvier 1812, il fut créé baron de l'Empire et, le 29 décembre 1813, nommé général de division et grand-officier de la Légion d'honneur, se trouva plus tard à la bataille de Lutzen où il fut encore blessé. En 1814, il commanda la place de Lille, adhéra ensuite aux Bourbons, reçut la croix de Saint-Louis, fut nommé commandant de la 7e division militaire, enfin admis à la retraite le 28 février 1827. Le 3 juillet 1830, il fut élu député par le collège du département de l'Isère, et vota avec les royalistes modérés, il y siégea jusqu'en 1831.

Breslau (prise de). En 1807, cette ville fut prise par les Français.

Breslau est la capitale de la Silésie, au confluent de l'Ohlau et de l'Oder.

Bresmenil (de). — Voir Tesnière.

Bressey (de). — Voir Lemulier.

Bressolles-de-Siscé (Jean-Baptiste de), officier général, né à Auvillar (Tarn-et-Garonne), le 23 décembre 1753, de « noble Jean-Joseph de Bressolles, ancien brigadier des gardes du roi et chevalier de Saint-Louis, et de dame Rose de Tandol, mariés », mort à Auvillar le 30 novembre 1838; débuta dans l'armée le 12 janvier 1771 comme sous-lieutenant au régiment de Bretagne, et nous le retrouvons sous la Révolution, le 21 avril 1792, chef de bataillon, fut fait général de brigade provisoire le 26 prairial an III et réformé le 1er ventôse an IX. Le 25 prairial an XII il fut promu commandeur de la Légion d'honneur et mis à la retraite le 23 octobre 1811.

Bresson (Jean-Baptiste-Marie-François), législateur et magistrat, né à Darney (Vosges), le 15 août 1760, de « Louis de Bresson, écuyer, lieutenant général au bailliage royal, et de Anne Diez », mort à Meudon (Seine-et-Oise) le 11 février 1832; était administrateur du district de Darney, quand il fut élu, le 4 septembre 1792 par les Vosges, membre de la Convention, siégea parmi les Girondins et dans le procès du roi, vota « pour la détention », fut du nombre des 72 conventionnels mis hors la loi, et réintégré à la Convention après le 9 thermidor. Le 24 vendémiaire an IV, élu par plusieurs départements, député au conseil des Cinq Cents, il opta pour les Vosges. Après le 18 brumaire, il se rallia à Bonaparte et fut nommé juge suppléant au tribunal civil des Vosges, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et devint en 1811 juge au tribunal civil d'Épinal. Il obtint sa retraite en 1825.

Bresson (Jean), administrateur et suppléant à la Convention; était l'un des administrateurs du Gard quand il fut élu, par ce département, en septembre 1792, suppléant à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bresson (François-Léopold), avocat, législateur et magistrat, né à Lamarche (Vosges) le 8 décembre 1771, de « maître Antoine-Léopold Bresson, avocat au bailliage de Lamarche, et de dame Marie-Jeanne Marchal », mort à Paris le 21 novembre 1848; était avocat à Nancy quand il fut élu le 10 mai 1815 par la Meurthe, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, il devint bâtonnier de son ordre (1821), fut nommé en 1829 conseiller à la cour de Nancy, président de chambre en 1831, procureur général à Metz en 1832 et conseiller de la cour de cassation le 19 mars 1834, enfin admis à la retraite le 1er août 1848.

Bresson. — Voir Valmabelle.

Brest (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Brest (Jean-Baptiste), médecin et législateur, né à Issoire (Puy-de-Dôme) le 2 juin 1743, mort à Issoire le 9 avril 1811; était médecin dans cette ville, quand il fut élu, le 10 septembre 1791, suppléant du Puy-de-Dôme à la Législative et admis à y siéger le 9 décembre de la même année en remplacement de Téolier, décédé. Il siégea à gauche de cette Assemblée. Son mandat terminé, il retourna exercer la médecine à Issoire.

Breteuil (de). — Voir Le Tonnelier.

Brethon, négociant et suppléant à la Convention nationale, né à

Langon (Gironde); mort à Bordeaux le 1er décembre 1794 était négociant à Langon quand élu, en septembre 1792, suppléant de la Gironde à la Convention : il ne fut pas appelé à y siéger. Il fut arrêté, jugé et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Bordeaux, le 11 frimaire an II.

Brethous-Lasserre (Bernard), magistrat et législateur, né à Saint-Sever (Landes), le 11 décembre 1754, de « Jean-Pierre Brethous-Lasserre, et de dame Marguerite Lamarque », mort à Saint-Sever en 1820 ; était président du tribunal de cette ville quand il fut élu, le 12 mai 1815, par les Landes, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat terminé, il reprit ses fonctions judiciaires.

Bretocq (Louis-Nicolas), cultivateur et législateur ; était cultivateur et administrateur du district de Saint-Étienne-la-Thillaye, quand il fut élu, le 10 septembre 1791, député du Calvados à la Législative, prit place à gauche, et, son mandat terminé, reprit ses travaux agricoles dans son département.

Breton (club). Les députés de Bretagne aux États généraux se réunirent entre eux, en 1789, à Versailles et admirent un grand nombre de leurs collègues. Après la translation de la Constituante à Paris, le *Club breton* prit la nouvelle dénomination de *Club des Amis de la Constitution.*

Breuil (de). — Voir Coiffier.

Breuvart (Jean-Léonard), curé et législateur, né à Sus-Saint-Léger (Pas-de-Calais) le 10 juillet 1739, mort à Lille (Nord) le 5 septembre 1814 ; était curé de Saint-Pierre-de-Douai, quand il fut élu, le 4 avril 1789, député du clergé aux États généraux, par le bailliage de Douai, se rangea du côté du tiers état et prêta le serment civique.

Brevet de Beaujour (Louis-Étienne), avocat et législateur, né à Angers (Maine-et-Loire) le 25 juillet 1763, exécuté à Paris le 15 avril 1794 ; fut pourvu, le 23 août 1786, de la charge d'avocat du roi en la sénéchaussée et siège présidial d'Angers. Le 20 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée d'Anjou ; il y siégea d'abord à gauche et fut choisi, le 27 août 1790, comme secrétaire. Son mandat terminé, il fut élu dans Maine-et-Loire, haut juré ; puis, reniant ses anciennes convictions, se rangea parmi les conspirateurs de la réaction, fut arrêté, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 27 germinal an II.

Brezets (Nicolas-Antoine de), magistrat et législateur, né à Cubzac (Gironde), le 29 octobre 1744, de « Antoine de Brezets, conseiller secrétaire du roi audiencier en la chancellerie près la cour des aides de Guyenne et avocat, et de Françoise Clémenceau », mort à Bordeaux (Gironde) le 21 janvier 1828 ; fut nommé, en novembre 1790, président du tribunal du district de Bordeaux, et en fructidor an VIII vice-président du tribunal d'appel de la même ville. Le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif pour y représenter la Gironde, où il siégea jusqu'en 1806 ; fut fait commandeur de la Légion d'honneur (prairial an XII), créé baron de l'Empire le 1er janvier 1808, et devint, en 1811, premier président de la cour impériale de Bordeaux. Il fut mis à la retraite le 31 janvier 1806.

Briant (Pierre), cultivateur et législateur, né à Plonevez-du-Faou (Finistère), en 1749, de « Pierre Briant, cultivateur », mort à Briec (Finistère), le 7 novembre 1799 ; était cultivateur à Briec quand il fut nommé en 1790, juge de paix. Élu le 10 septembre 1791, député du Finistère à la Législative, il appartint à la majorité

de cette Assemblée. De retour dans son pays, il fut en butte aux poursuites incessantes des chouans, et le 16 brumaire an VIII, surpris par ces derniers au moment où il dînait dans sa maison de Kerjoué-en-Brice, il fut blessé de plusieurs coups de fer, puis achevé quelques jours plus tard, dans l'Ode, où il s'était jeté pour leur échapper.

Briart (Jacques-François-Joseph), sous-préfet et homme politique, né à Huy (Ourte), le 24 juillet 1767, de « Jacob-Joseph Briart, et de Lucie Detrihe, conjoints » : était sous-préfet à Marche, quand il fut élu en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Briault (Jacques), avocat, législateur et magistrat, né à la Mothe-Saint-Heraye (Deux-Sèvres), le 24 septembre 1740, de « Jean-Baptiste Briault, tanneur », mort à Niort (Deux-Sèvres), le 24 septembre 1808 ; était avocat dans son pays natal, quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Poitiers où il siégea assez obscurément. Le 26 germinal an VI, il devint président du tribunal criminel des Deux-Sèvres, et, après le 18 brumaire, juge au tribunal d'appel de Poitiers. Le 25 prairial an XII, il fut promu membre de la Légion d'honneur.

Brice-Montigny (Louis-Adrien, baron), officier général, né à Kintsurgen-en-Brisgau, le 19 décembre 1731, de « Jean Brice et de Marie-Anne Lenoir Montigny, son épouse », mort à Strasbourg (Bas-Rhin), le 6 mai 1811 ; entra dans l'armée le 15 septembre 1757, comme engagé au régiment royal suédois. Sous la Révolution, nous le retrouvons le 26 octobre 1792, colonel au 1er régiment d'infanterie. Le 8 mars 1793, il fut promu général de brigade et le 24 septembre de la même année incarcéré, mis en liberté le 16 brumaire an II, et nommé, le 22 prairial an IV, général de division.

Briche (André), capitaine et législateur, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 25 octobre 1762, « de monsieur Jean-Nicolas Briche, chevalier, comme aide major des troupes boulonnaises au service de S. M., contrôleur général des fermes du roi, à Boulogne-sur-Mer, et de dame Marie-Anne Isnard » ; était capitaine d'artillerie à Strasbourg et commandant les canonniers de cette ville, quand il fut élu, le 31 août 1791, député du Bas-Rhin à la Législative, siégea d'abord à gauche, demanda la mise en accusation de M. de Noailles, ambassadeur à Vienne comme suspect de trahison. Son mandat terminé, il fit volte-face en se joignant aux ennemis de la Révolution, devint en conséquence suspect et émigra.

Briche (André-Jean Elisabeth), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Paris, le 28 mai 1766, frère du précédent ; était secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, quand il fut élu, par ce département, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à siéger.

Briche (André-Louis Elisabeth-Marie, baron), officier général né à Neuilly-sous-Clermont (Oise) le 12 août 1772, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 21 mai 1825, frère des précédents ; entra dans l'armée comme chasseur à cheval au 1er régiment le 1er avril 1790, devint le 15 septembre 1791 sous-lieutenant et nous le retrouvons, le 23 frimaire an X, chef d'escadron. Le 13 janvier 1806, il fut promu colonel au 10e hussards et général de brigade le 17 novembre 1809, puis général de division le 19 novembre 1813.

Brichet (François-Augustin), notaire et législateur, né à Contigné (Maine-

et-Loire), le 28 août 1764, de « Jean-Baptiste Brichet, notaire royal à Contigné », mort à Angers (Maine-et-Loire) le 2 février 1842; était notaire lui-même dans cette localité quand il devint maire, et en 1791, l'un des administrateurs du département de Maine-et-Loire. Devenu suspect, il fut arrêté en octobre 1793, et resta emprisonné jusqu'après le 9 thermidor. Le 23 germinal an VI, il fut élu député de Maine-et-Loire au conseil des Cinq-Cents, et, ayant refusé d'adhérer au coup d'État de brumaire, exclu du Corps législatif. Il reprit ses fonctions de notaire, puis, en 1815, entra au conseil municipal d'Angers.

Bricogne (Athanase-Jean), maire et homme politique, né à Paris, le 11 janvier 1744, de « Jean-Baptiste-François Bricogne, caissier du clergé, et de Marguerite-Angélique Decan, son épouse », mort à Paris le 21 avril 1820; était maire du VI[e] arrondissement de Paris, quand il fut élu, en 1807, par le II[e] arrondissement de la même ville, candidat au Corps Législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Bridat de la Barrière (Jean-Baptiste), curé et suppléant aux États généraux, né à Mont-Louis (Indre-et-Loire); était curé de cette commune, quand il fut élu, le 29 mars 1789, suppléant du clergé aux États généraux, par le bailliage de Tours. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Brienne le Château (bataille). Le 25 janvier 1814, les Français, après un combat opiniâtre, remportèrent sur les troupes étrangères une brillante victoire. Les généraux Cavrois et Decouz furent parmi les blessés français. Brienne est un chef-lieu de canton de l'Aube, situé sur les bords de la rivière de ce nom.

Brière (François-Nicolas), magistrat et homme politique, né à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), le 6 décembre 1747, de « M[e] Jean Brière et de D[lle] Marie-Madeleine Mazure, ses père et mère »; était président de la justice criminelle de Seine-et-Oise, quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Versailles, candidat au Corps législatif, mais ne fut jamais appelé à y siéger.

Brière (Daniel-Jacques-Jean David), avocat, magistrat et législateur, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 24 décembre 1761, de « Jean Brière Delesmont, trésorier de l'artillerie, et de demoiselle Marie-Magdelaine-Elisabeth Lecaun », mort à Paris le 6 décembre 1835; était avocat à Dieppe, quand il fut nommé avocat général à Rouen. Élu le 12 mai 1815, par la Seine-Inférieure, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il se rallia aux Bourbons, devint, le 17 décembre 1818, premier avocat général à Rouen, procureur général à Limoges (juin 1822); enfin, le 29 mars 1823, conseiller à la cour de cassation.

Brière de Mondétour (Isidore-Simon, chevalier), avocat et législateur, né à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), le 17 mars 1753, de « maître Jean Brière, et de demoiselle Marie-Madeleine Mazure »; était avocat depuis 1778, quand il obtint en 1787 la charge de receveur général des économats. Il se tint à l'écart des événements politiques jusqu'au 18 ventôse an VIII. A cette date il fut nommé maire du II[e] arrondissement de Paris, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé chevalier de l'Empire le 21 septembre 1808. La même année, le 8 floréal, il avait siégé au Corps législatif pour le département de la Seine.

Brièrre de Surgy (Jean-Charles, baron), magistrat, né à Laon (Aisne), le 30 décembre 1753, de « Pierre-François Brierre de Surgy, receveur des fermes du roi, et de Nicole-Elisabeth Bugniète », mort

à Paris le 3 février 1829; fut d'abord commissaire de la trésorerie nationale, puis président à la cour des comptes, et décoré de la croix de l'ordre de la Réunion.

Briez (Philippe-Constant-Joseph), procureur syndic et législateur, né à Douai (Nord) le 11 juin 1759, mort à Hall (Belgique) le 23 juin 1795; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 2 juin 1779, de la charge de procureur postulant au parlement de Flandre à Douai. Il devint, au début de la Révolution, procureur syndic du district de Valenciennes. En septembre 1792, il fut élu, par le département du Nord, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il motiva ainsi son vote : « Je vote pour la mort. Si, au contraire, la majorité était pour la réclusion, je fais la motion expresse qu'il soit décrété que, si d'ici au 15 avril prochain, les puissances étrangères n'ont pas renoncé au dessein de détruire notre liberté, on leur envoie sa tête. » Envoyé ensuite en mission à l'armée du Nord, il montra un grand courage au siège de Valenciennes. De retour à la Convention, Briez fut adjoint au comité de Salut public, mais n'accepta pas, attaqué avec véhémence par Robespierre, qui lui reprocha d'avoir agi avec mollesse au siège de Valenciennes, et de ne s'y être pas fait tuer. Le 16 prairial an II, il devint secrétaire de la Convention, fut ensuite chargé d'une nouvelle mission dans le Nord et en Belgique, et mourut au cours de cette mission.

Brignole-Sale (Antoine-Jean-Louis-François-Ignace, comte de), préfet, né à Gênes, le 22 mai 1786, de « Brignole-Sale et de Anne-Marie-Gasparde-Vincente Ferri », mort à Gênes le 14 octobre 1863; était sénateur et chevalier de l'Annonciade, quand en 1805 il fut nommé membre de la députation ligurienne chargée de présenter à l'Empereur le vœu de la nation ligurienne pour sa réunion à l'Empire. Le 12 août 1807 il fut nommé auditeur au conseil d'État, devint, le 7 juin 1809, secrétaire général du conseil extraordinaire à Florence pour liquider la dette publique de Toscane. Le 30 août 1811, il fut créé comte de l'Empire et le 12 mars 1813 devint préfet de Montenotte.

Brignon (François-Caprais de), curé et législateur, né à Craponne (Haute-Loire) en 1738, mort à Dore-l'Église (Puy-de-Dôme), le 20 novembre 1795; était curé à Dore-l'Église quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux États généraux, par la sénéchaussée de Riom et prêta le serment civique.

Brigode (Romain-Joseph, baron de), auditeur au conseil d'État et législateur, né à Lille (Nord), le 27 février 1775, de « Pierre-Jacques de Brigode, écuyer, seigneur de Kemlandt, secrétaire du roi en la chancellerie du département de Flandre et de Catherine Derecq », mort à Enghien (Seine-et-Oise) le 5 août 1854, fut nommé en l'an XI auditeur au conseil d'État, et le 5 vendémiaire an XIV entra au Corps législatif pour y représenter le département du Nord. Sous la Restauration, le 22 août 1815, il fut élu député par le collège électoral du Nord, ensuite réélu aux élections de 1816 et 1818; il siégea à gauche, vota contre les lois d'exception et pour la liberté de la presse. Il échoua aux élections de 1820, mais le 28 août 1828, il obtint le renouvellement de son mandat, fut réélu aux élections de 1830, 1831 et 1834. Dans ces dernières Assemblées, il devint un parfait ministériel, ce qui lui valut d'entrer à la Chambre des pairs le 3 octobre 1837 où il siégea jusqu'à la Révolution de 1848. Il était officier de la Légion d'honneur.

Brillard (Louis-Antoine), conseiller de préfecture et homme politique, né à Gien (Loiret), le 11 février 1765, de « messire Jacques-Louis Brillard de la Motte, lieutenant général au bailliage de cette ville et de dame Marguerite-Antoinette Clément »; était conseiller de préfecture à Orléans quand il fut élu en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Brillat Savarin (Anthelme-Jean, chevalier), avocat, législateur, magistrat et homme de lettres, né à Belley (Ain), le 2 avril 1755, de « Marc-Anthelme Brillat-Savarin, conseiller du roi et procureur à l'élection de Bugey, Valromey et Gex », mort à Paris le 1er février 1826; était avocat à Belley quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du Tiers aux États généraux, par le bailliage du Bugey et Valromay et siégea dans cette Assemblée parmi les modérés. Le 16 mai 1791, il fut élu suppléant au tribunal criminel de l'Ain et son mandat terminé, au commencement de 1793, nommé président du tribunal civil de l'Ain et devint maire de Belley. Devenu suspect de fédéralisme, il prit la précaution de se retirer en Suisse, puis à New-York (an II) et, pour vivre, fut obligé de donner des leçons de français. Après le 9 thermidor il rentra en France et devint, sous le Directoire, secrétaire du général Augereau. En l'an VI, il fut nommé commissaire par le tribunal criminel de Versailles, le 11 germinal an VIII, juge au tribunal de cassation, promu membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, enfin renonça à la politique pour ne s'occuper que de littérature. Il accepta cependant d'être nommé conseiller à la cour de cassation où il siégea jusqu'à sa mort. On a de lui : *Vues et projets d'économie*, un *Mémoire sur l'Archéologie du département de l'Ain*, et enfin la *Physiologie du goût*, qui fut son chef d'œuvre.

Briois de Beaumez (Bon-Albert), magistrat et législateur, né à Arras (Pas-de-Calais), le 23 décembre 1759, de « François-Joseph Briois, premier président au conseil provincial d'Artois », mort en 1800; obtint en 1785 la survivance de son père, comme premier président au conseil d'Artois. Le 30 avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par la province d'Artois. Bien que profondément attaché à la monarchie, il siégea à gauche de la Constituante, mais fut très modéré. Il devint président de cette Assemblée. Le 27 mai 1790, il opina pour que les cendres de J.-J. Rousseau au lieu d'être transférées au Panthéon, fussent laissées à son ami Girardin. Son mandat de député expiré, il devint membre du directoire du Pas-de-Calais. Devenu suspect, il prit le parti de passer à l'étranger, alla en Allemagne, de là en Angleterre, puis en Amérique, où il mourut.

Briolat (Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Saint-Dizier (Haute-Marne), le 27 février 1758, de Charles-Nicolas-Paul Briolat, procureur postulant au bailliage et autres juridictions de Saint-Dizier »; était avocat en parlement, quand, le 4 mai 1785, il fut pourvu de la charge de procureur postulant au bailliage de Saint-Dizier. Sous la Révolution, en 1790, il devint procureur syndic du district de Saint-Dizier, et le 31 août 1791, fut élu député de la Haute-Marne à la Législative. Il prit place à la gauche de cette Assemblée.

Briot (Pierre-Joseph), avocat professeur, littérateur et législateur, né à Orchamps (Jura), le 17 avril 1771, mort à Auteuil (Seine), le 16 mai 1827; fut reçu avocat

en 1789 et nommé professeur de rhétorique au collège de Besançon en 1790. Patriote ardent, il s'enrôla avec ses élèves, fit la première campagne de la Révolution et rentra bientôt à Besançon pour cause de santé, s'occupa ensuite de littérature et de politique, fut accusé de fédéralisme en 1793, eut des démêlés particuliers avec Robespierre jeune à la société populaire de Besançon, fut arrêté et remis en liberté après le 9 thermidor, de nouveau arrêté pour avoir attaqué les vainqueurs du jour et, accusé cette fois comme terroriste, puis relâché par ordre de la Convention, fut encore persécuté par les aristocrates en force alors dans les conseils et pour leur échapper entra au 8e hussards et fut fait prisonnier pendant la célèbre retraite de Moreau, mais parvint à s'échapper. Sous le Directoire, il fut nommé accusateur public près le tribunal criminel du Doubs (an VI) et le 22 germinal de la même année élu par ce même département au conseil des Cinq-Cents. Il siégea parmi les plus fermes républicains et devint secrétaire de cette Assemblée. A deux reprises différentes il attaqua le ministre de la police Fouché qu'il accusa de perfidie, ensuite Talleyrand qu'il força de donner sa démission de ministre des relations extérieures. Au coup d'Etat de brumaire, Briot montra une très grande énergie contre l'usurpateur et fut alors compris dans les députés exclus du Corps législatif. Par un arrêté des Consuls, Briot fut compris pour être déporté à la Guyane, mais ce décret fut aussitôt rapporté, il fut simplement mis sous la surveillance de la police. Malgré ses opinions républicaines bien connues, il accepta un moment d'être secrétaire général de préfecture à Besançon, ensuite commissaire général du gouvernement à l'île d'Elbe (8 pluviôse an XI), mais l'indépendance de son caractère ne lui permit pas de rester longtemps à ce poste, il donna sa démission et revint en France. A l'avènement de l'Empire il demanda un passeport pour l'étranger, alla à Naples où le roi Joseph le nomma intendant des Abruzzes, puis de la Calabre. Murat le fit entrer au conseil d'Etat, mais Briot, qui n'avait pas abandonné ses idées républicaines, ne voulut accepter ni titres, ni décorations et alla jusqu'à refuser de se faire naturaliser Napolitain. Quand Murat se déclara contre la France, Briot le quitta et revint dans son pays de Franche-Comté, où il ne s'occupa plus que d'agriculture et d'industrie.

Brisson (Marcou), procureur général syndic, législateur et magistrat, né à Saint-Aignan (Loir-et-Cher) le 14 décembre 1739, mort à Blois le 30 septembre 1803; devint sous la Révolution procureur général syndic de Loir-et-Cher, et fut élu, par ce département, le 31 août 1791, député à la Législative, et réélu, le 4 septembre de l'année suivante, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort ». Son mandat expiré, il fut nommé, par le Directoire exécutif, commissaire de son département, adhéra au coup d'Etat de brumaire et fut nommé juge au tribunal criminel de Blois (28 floréal an VIII).

Brisson (Charles-Nicolas-François), magistrat, né à Paris, le 26 mai 1759, de « François Brisson, chevalier, seigneur de Montalin, et de Catherine-Madeleine Seusse », mort à Paris (le 26 mai 1819), était avocat en parlement quand il fut élu, par le département de la Seine, membre du tribunal de cassation.

Brisson (Jean-Henri), conseiller de préfecture et homme politique, né à la Châtaigneraie (Vendée), le 18 décembre 1744, de « monsieur Jacques Brisson, seigneur de Burrux, docteur en médecine, et de dame Marie-Anne Mallet, son

épouse », mort à Napoléon-Vendée (Vendée) le 14 octobre 1813; était conseiller de préfecture de la Vendée, quand il fut élu en 1810, par l'arrondissement de Fontenay, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Brissot de Warville (Jean-Pierre), publiciste et législateur, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 14 janvier 1754, de « Guillaume Brissot, maître tailleur, et de Marie-Louise Legrand », exécuté à Paris le 31 octobre 1793; fut élevé à Ouarville près Chartres, dont il fit plus tard Warville, qu'il joignit à son nom de famille. Il débuta dans le journalisme, au *Mercure*, publia différents écrits et fut enfermé à la Bastille comme coupable d'un pamphlet contre la reine dont il n'était pas l'auteur, mais grâce à l'influence du duc d'Orléans, fut remis en liberté au bout de quatre mois, fonda plus tard à Paris la *Société des amis des noirs* (1788) et eut pour collaborateur Clavière, Mirabeau, La Fayette, Volney, La Rochefoucauld, Sieyès, etc.; alla en Amérique pour y étudier les moyens pratiques d'arriver à leur émancipation, revint à Paris au moment de la Révolution et fonda le *Patriote français*, avec la collaboration de Roland et de sa femme, de Girey-Dupré et de Mirabeau; devenu en vue, il entra au conseil municipal de Paris, fut candidat aux États généraux, comme suppléant, mais ne fut pas nommé faute de quelques voix. Le 13 septembre 1791, il fut élu, par Paris, à la Législative. Dans cette Assemblée il demanda la mise en cassation du ministre de Lessart, et demanda avec énergie la déclaration de guerre à l'Autriche, prononça un discours dans lequel il chercha à ménager Louis XVI sur la question de déchéance, ce qui lui attira une certaine réprobation des tribunes. Le 5 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par trois départements : Eure-et-Loir, Eure et Loiret; il opta pour Eure-et-Loir. Dès le début de cette grande Assemblée, Brissot se dévoila en passant de gauche à droite, entraînant avec lui tout le parti de la Gironde. Il termina ainsi son long discours dans la sentence à prononcer dans le procès de Louis XVI : « Je vote pour la mort, en suspendant son exécution, jusqu'après la ratification de la Constitution par le peuple. » Ce vote souleva une espèce de tempête au sein de la Montagne, ce qui valut à Brissot et à ses amis le qualificatif de royaliste. Le 19 mai 1793, appréciant la situation très critique du moment, Brissot dit à un de ses amis : « On a guillotiné assez de conspirateurs, assez de cochers de fiacre, ce sont des têtes de conventionnels qu'il faut à présent. » Le 31 mai, les commissaires de 35 sections de Paris vinrent exiger ces têtes à la barre de la Convention, celle de Brissot et de 21 autres députés, et le 2 juin, sous la pression populaire, la Convention les décréta d'arrestation. Brissot prit aussitôt la fuite, essaya de passer en Suisse, mais fut arrêté à Moulins le 11 juin, sous le nom d'Alexandre Ramus. Il essaya à ce moment de se justifier en écrivant une lettre à la Convention au sujet de sa fuite. Ramené à Paris, il fut mis au secret dans la prison l'Abbaye. Mis en jugement avec les autres Girondins, il fut condamné mort et exécuté aussitôt.

Brissotins, surnom employé dans les polémiques de 1792 et 1793, pour désigner les partisans de Brissot et en général des Girondins; cette appellation était devenue, comme celle de modérés, un terme de mépris.

Brival (Jacques), avocat, magistrat et législateur, né à Tulle (Corrèze), le 14 février 1751, de « Joseph Brival, conseiller procureur de la sénéchaussée, siège présidial et de la police de la ville de Tulle », mort à Constance (Suisse) le 8

octobre 1820 ; était avocat au parlement quand il fut pourvu, le 19 juin 1776, de la survivance de son père comme procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Tulle ; devint, sous la Révolution, procureur général syndic à Tulle, et le 31 août 1791, fut élu, par la Corrèze, député à la Législative. Il siégea dans cette Assemblée parmi les défenseurs des libertés publiques, fut réélu, le 4 septembre 1792, et par le même département, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort », fut envoyé plus tard en mission dans le centre ; y montra beaucoup d'énergie et de tact. De retour à la Convention, il prit part à la journée du 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de son département, au conseil des Cinq-Cents, où il eut un rôle assez modeste. Après le 18 brumaire il accepta le fait accompli, devint juge à la cour d'appel à Limoges, et le 11 janvier 1811, conseiller à la cour impériale. En 1816 il dut prendre la route de l'exil, en vertu de la loi votée contre les régicides et se réfugia à Constance où il mourut.

Brival (Jean-Joseph), évêque constitutionnel, né à Tulle (Corrèze) en 1727, mort à Tulle le 18 janvier 1802, parent du précédent ; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de la Corrèze.

Brixhe (Jean-Guillaume), magistrat et législateur, né à Spa (Belgique) le 27 juillet 1758, mort à Liège (Belgique) le 25 février 1807 ; était, au début de la Révolution, bourgmestre à Spa. Partisan de la Révolution française, il fut proscrit par la commission représentant le gouvernement autrichien, se réfugia en France, devint membre du comité général des Belges et des Liégeois réunis, et quand nos armées républicaines envahirent la Belgique, Brixhe rentra à leur suite, acclama la Révolution française et demanda que son pays fût purement et simplement réuni à la France, mais proscrit de nouveau par suite de la retraite du traître Dumouriez, Brixhe revint à Paris, et en prairial an II le comité de Salut public le nomma vérificateur dans les départements du Nord et des Ardennes. En l'an VI, il fut nommé l'un des administrateurs du département de l'Ourte, et le 25 germinal an VII, élu par ce département député au conseil des Cinq-Cents ; il en fut exclu après le 18 brumaire comme républicain. Le 27 frimaire an IX, il fut nommé avoué près le tribunal d'appel de Liège, et le 18 fructidor an XIII, obtint à l'école de droit de Paris le diplôme de licencié.

Broc (Charles-Eléonor, comte de), lieutenant-colonel et suppléant aux Etats généraux, né au Mans (Sarthe), le 8 juin 1723, de « Michel, comte de Broc, vicomte de Foulletourte, seigneur de Perrges, etc., capitaine, et de Armande-Renée-Richer », mort au Mans le 7 mars 1803 ; entra dans l'armée le 5 septembre 1735, comme lieutenant en second au régiment du Roi-infanterie et fut retraité, le 6 octobre 1768, comme lieutenant-colonel. Le 20 juillet 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée du Mans. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Broc (Armand-Louis, baron de), officier général, né à Baugé (Maine-et-Loire), le 16 février 1772, de « Alexandre-Louis-Michel, marquis de Broc, et de Hyacinthe-Urbaine-Suzanne-Renée d'Hardoin de la Girardière », mort à Milan (Italie) le 10 mars 1810 ; appartint à l'armée, fit une partie des campagnes de la Révolution et toutes celles de l'Empire, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et fut créé baron de l'Empire. Le 3 mars 1809, il fut promu général de brigade.

Brocard (Jean-Baptiste-Rodolphe),

suppléant à la Législative et sous-préfet, né à Bassoncourt (Haute-Marne) le 17 avril 1758 ; fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de la Haute-Marne à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger. Il devint, sous l'Empire, sous-préfet.

Broch (Jean-François), juge de paix et homme politique, né à Dôle (Jura) le 8 octobre 1758, du « sieur Servais Broch et de demoiselle Jeanne-Françoise Vuillemet » ; était juge de paix à Dôle, quand il fut élu, en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Brochet (Jean-Etienne), membre du tribunal révolutionnaire de Paris ; né en 1753 ; était ancien garde de la connétablie, devint juge au tribunal révolutionnaire de Paris, fut un admirateur enthousiaste de Marat dont il avait déposé le cœur dans un vase précieux pris au garde-meuble. Arrêté après le 9 thermidor, il ne recouvra sa liberté qu'après le 13 vendémiaire ; s'établit épicier, mais à la suite de l'attentat du 3 nivôse an IX, fut compris dans la déportation et conduit à Oléron, puis à Cayenne et obtint de rentrer en France huit mois après.

Brocheton (Charles-Fabio), avocat, législateur et magistrat, né à Soupir (Aisne), le 19 novembre 1736, de « monsieur Charles Brocheton, receveur de la terre et seigneurie de la terre de Soupir », mort à Paris le 4 décembre 1814 ; fut d'abord avocat en parlement, devint conseiller du roi et lieutenant en l'élection en ladite ville de Soissons. Le 20 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage de Soissons. Son mandat terminé, il entra dans la magistrature, fut nommé président du tribunal civil d'Eure-et-Loir, devint le 25 prairial an VIII juge au tribunal d'appel de la Seine et fut promu membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII. Le 9 décembre 1810, il fut nommé conseiller de la cour impériale de Paris.

Broglie (Victor-François, duc de), maréchal de France et ministre de la guerre, né à Broglie (Eure) le 19 octobre 1718, de « François-Marie de Broglie, comte de Buhy, duc de Broglie, lieutenant général, et de Thérèse-Gillette Locquet », mort en émigration à Munster (Allemagne) le 30 mars 1804 ; était en 1734 capitaine au régiment Dauphin-cavalerie, arriva rapidement au grade de brigadier des armées du roi (26 avril 1742), prit part aux batailles de Raucoux, de Lawfeld et au siège de Maestricht, fut promu, le 10 mai 1748, lieutenant général, prit part à la guerre de sept ans, et, entre temps, fut pourvu, le 1er décembre 1751, de la charge de notaire royal, garde-notes du duché de Broglie, ci-devant Chambrais. Le 1er janvier 1759, il fut nommé chevalier des ordres du roi et, après la victoire de Berghen, obtint le titre de prince du Saint Empire, reçut le bâton de maréchal de France (16 novembre 1759). Il fut pourvu ensuite (15 août 1772), d'une nouvelle charge de notaire royal, garde-notes pour résider à Chennebrun ou à Saint-Christophe-Beaulieu. A l'approche de la Révolution, Louis XVI lui remit le commandement des troupes réunies entre Paris et Versailles et le nomma ministre de la guerre le 13 juillet 1789 ; mais, voyant les événements se précipiter, il ne voulut pas conserver ce poste et, deux jours après sa nomination, c'est-à-dire le 15 juillet, il donna sa démission, entra dans le parti des mécontents, émigra et, à la tête des émigrés, envahit la Champagne à la suite de l'armée prussienne en 1792. Accablé par l'âge et l'exil, qui lui pesait cruellement, il se décida à prêter serment à Napoléon déjà tout-puissant. Il se préparait à rentrer en France,

quand il tomba subitement malade à Munster et y mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Broglie (Louis-Auguste-Joseph, comte de), major et suppléant aux États généraux, né à Paris, le 30 janvier 1765, de « Charles-François, comte de Broglie, maréchal de camp, et de Louise-Augustine de Montmorency Lioguy », fusillé à Vannes (Morbihan) le 2 août 1795; était major au second régiment des chasseurs de Guyenne quand il fut élu, le 12 mai 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par la vicomté et prévôté de Paris. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Broglie (Charles-Louis-Victor, prince de), officiel général et législateur, né à Paris, le 22 septembre 1756, de « Victor-François, duc de Broglie, lieutenant général et gouverneur de Béthune, et de Louise-Augustine Salbigotbon-Crozat », exécuté à Paris le 27 juin 1794; était à l'âge de 25 ans colonel en second du régiment d'Aunis, servit aux États-Unis dans la guerre de l'Indépendance et devint colonel du régiment du Bourbonnais et chef d'état-major au camp de Metz. Le 1er avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt, défendit d'abord la cause du peuple et se réunit au tiers état, puis vota presque toujours avec la gauche. Il fut élu président de la Constituante le 14 août 1791. Son mandat terminé, il demanda à reprendre du service actif dans l'armée, fut promu maréchal de camp et envoyé à l'armée du Rhin sous les ordres de Luckner. C'est de cette époque que se dessinèrent ses véritables opinions politiques; au lendemain de la journée du 10 août 1792, en effet, il refusa de reconnaître le décret prononçant la déchéance du roi et se retira à Bourbonne-les-Bains. Arrêté peu de temps après, il fut enfermé dans les prisons de Langres, ensuite remis en liberté, mais, n'ayant pas voulu quitter le sol français, il fut arrêté une seconde fois, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté aussitôt.

Broglie (Maurice-Jean-Magdeleine de), évêque concordataire, né au château de Broglie (Eure) le 5 septembre 1766, mort à Paris le 21 juillet 1821, frère du précédent; émigra en Pologne pendant la Révolution, revint en France en l'an XI, fut nommé aumônier de l'Empereur, fut évêque concordataire à Acqui et sacré le 17 novembre 1805. Après Austerlitz, il devint obséquieux à outrance, passa à l'évêché de Gand; mais fut disgrâcié par l'Empereur pour ses opinions religieuses ultramontaines et sa conduite au concile national et ne reparut qu'en 1814 où il reprit ses fonctions épiscopales.

Broglie (Victor-Amédée-Marie, prince de), officier général et législateur, né à Paris, le 23 octobre 1772, mort à Ranes (Orne) le 2 janvier 1852, frère des précédents; partit avec son père en émigration et s'enrôla dans l'armée des princes, dans le régiment des *Cocardes blanches*, devint colonel de ce régiment et fit les campagnes contre la France de l'an IV à l'an V; fut fait chevalier de Saint-Louis en l'an VII et nommé gentilhomme d'honneur du duc d'Angoulême, promu maréchal de camp, obtint de rentrer en France sous le Consulat, mais ne voulut pas servir Bonaparte. Sous la Restauration, élu, le 22 août 1815, député de l'Orne, il siégea à droite, mais ne fut pas réélu aux élections de 1824. Il se retira alors dans son château de Ranes et fut admis à la retraite comme maréchal de camp le 10 octobre 1835. On pourra peut-être trouver étrange, qu'après avoir obtenu tous ses grades, en se battant contre la France, dans les rangs de l'émigration, le

prince de Broglie ait pu obtenir une pension sur le budget français, et cela sous le gouvernement prétendu libéral de Louis-Philippe.

Broglie de Revel (Auguste-Joseph de), colonel, grand bailli d'épée et suppléant aux États généraux, né à Broglie (Eure) le 31 octobre 1762, mort à Schwilman (Westphalie) le 2 janvier 1795, frère des précédents; était colonel au régiment de Couronne-infanterie, quand il fut élu, le 30 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Dourdan. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger, partit en émigration, s'installa à Schwilman (Westphalie) et y mourut.

Brohon de la Hogue (Auguste-François), avocat et législateur, né à Saint-Sauveur-Landelin (Manche) le 31 octobre 1760; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 16 mai 1787, de la charge de lieutenant général civil et criminel du bailliage de Saint-Sauveur-Landelin; devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs de la Manche, et, le 24 germinal an V, fut élu député de la Manche au conseil des Cinq-Cents. Il siégea dans cette Assemblée jusqu'à l'an VII.

Bromet (Pierre), juge de paix et homme politique, né à Saint-Antonin (Aveyron), le 5 avril 1764, de « Mr Me Jean-François-Antoine Bromet, avocat en parlement, et de demoiselle Anne Tasse, ses père et mère »; était juge de paix, quand il fut élu, en 1806, par le département de l'Aveyron, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Bron de Bally (André-François, baron), officier général, né à Vienne (Isère) le 30 novembre 1757, de « Mr Joseph-François Bron de Bally, bourgeois de cette ville, et de demoiselle Geneviève Arnaud, mariés », mort à Batignolles-Monceaux (Seine) le 18 mai 1847; appartenait à l'armée avant la Révolution, fit toutes ses guerres, ainsi que celles de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire. Le 30 novembre 1801, il fut promu général de brigade.

Bronikowski (Nicolas Appeln), officier général, né en Pologne; fit partie de la légion de ce pays, et prit du service en France; fut promu, le 10 février 1810, général de brigade; fait, le 19 octobre 1813, prisonnier à Leipzig, et le 24 juillet 1814 se retira du service de France avec le grade de lieutenant général.

Brossay (de). — Voir Chiron.

Brostaret (Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Casteljaloux (Lot-et-Garonne) en juin 1755, mort à Casteljaloux le 9 janvier 1822; était avocat en parlement, lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député du Tiers aux États généraux, par la sénéchaussée de Nérac, siégea à gauche de cette Assemblée. Son mandat terminé, il devint juge au tribunal du district de Casteljaloux, ensuite accusateur public près le tribunal criminel de Lot-et-Garonne. Devenu suspect, les représentants en mission le destituèrent le 29 vendémiaire an II; il fut traduit « en réclusion » à Auch et mis en liberté en vendémiaire an III. Le 24 vendémiaire an IV il fut élu député de Lot-et-Garonne au conseil des Anciens et en devint secrétaire.

Brothier (Martin-Noel), architecte, législateur et directeur des droits réunis, né à Bordeaux (Gironde) le 24 décembre 1755, mort au château de Castelnau (Gironde) le 31 janvier 1826; était architecte quand il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de Saint-Domingue au conseil des Anciens. En pluviôse an VI il célébra dans un discours l'anniversaire de la liberté des

noirs, et devint secrétaire du conseil. Le 5 germinal an XII, il fut nommé directeur des droits réunis dans le département de l'Ariège.

Brotier (André-Charles), prêtre et publiciste, né à Tannay (Nièvre), le 22 mai 1751, de « sieur Pierre-Gabriel Brotier, bourgeois, et de dame Marie Bègne, ses père et mère », mort à Sinnamary (Guyane) le 13 septembre 1798, fit ses études au collège Sainte-Barbe et embrassa l'état ecclésiastique. En 1791, il fut rédacteur du *Journal général de France*. En l'an IV il entra dans une conspiration royaliste, en devint le chef, arrêté le 24 ventôse an V il fut condamné à mort avec ses complices Duverne de Presle et Lavilleheurnois, « convaincus du crime d'embauchage et de conspiration ». Sa peine commuée en dix ans de détention, il fut transporté à Cayenne et y mourut.

Brouard (Étienne), officier général et législateur, né à Vire (Calvados), le 29 août 1765, de « Henry-François Brouard, sieur de Grandmont, marchand, ancien juge consul, et de Louise Moulien », mort à Paris le 23 avril 1833 ; s'enrôla en 1791, dans les volontaires du Calvados ; arriva rapidement au grade de capitaine après la campagne de 1792 à l'armée du Nord, et, le 29 août 1793, devint adjudant général, chef de bataillon. S'étant prononcé contre la Terreur, il fut arrêté et incarcéré et ne fut mis en liberté qu'après le 9 thermidor. Le 25 floréal an III, il rejoignit l'armée du Nord, ensuite l'armée des Côtes de Cherbourg et enfin l'armée d'Italie en l'an V ; de là, partit pour l'expédition d'Égypte ; fut le défenseur de Malte contre les Anglais, où il fut grièvement blessé, put s'embarquer à bord du *Guillaume Tell*, qui évacuait les blessés et fut fait prisonnier par les Anglais dans un combat livré au bâtiment qu'il montait, et peu de temps après échangé. Le 25 pluviôse an XII il fut fait membre de la Légion d'honneur, et le 25 prairial suivant, officier du même ordre. Le 12 pluviôse an XIII il fut promu général de brigade, fit les campagnes de 1805 et 1806 de Pologne et de Prusse et eut l'œil droit crevé par un biscaïen, en prenant d'assaut les retranchements russes au passage de Bugou. Le 19 mars 1808, il fut créé baron de l'Empire, et le 11 mai 1815, élu, par l'arrondissement de Nantes, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il siégea dans les rangs des hommes dévoués à l'Empire, et, quatre jours après, il fut promu général de division, suspendu sous la Restauration, mis à demi-solde, et le 31 décembre 1824, mis à la retraite.

Brouckère (Charles de), homme de loi, magistrat et législateur, né à Thourout (Lys), le 6 octobre 1757, de « Jean de Brouckère et de Marie de la Croix Hujas », mort à Bruges (Belgique) le 30 avril 1830 ; débuta comme homme de loi, entra dans la magistrature sous l'Empire et devint président de chambre à Bruxelles. Le 6 janvier 1813, il entra au Corps législatif pour y représenter le département de la Lys. Son département étant rentré en 1815 dans ses anciennes limites, de Brouckère se retira dans son pays natal.

Broue de Vareilles (François-Henri de la), évêque de 1789, né à Sommières (Vienne), le 2 septembre 1734, de « Jean-François de la Broue de Vareilles, chevalier, seigneur et baron de Sommières, comte de la Roche, Esnard, etc., et de Anne-Henriette Dubois », mort à Poitiers (Vienne) le 25 novembre 1821 ; fut sacré évêque de Gap le 25 juillet 1784, quitta son évêché en 1791, partit en émigration et revint en France avec les Bourbons.

Brouillet (Jacques-Antoine), curé et législateur, né à Millau (Aveyron)

en 1743 ; était curé d'Avize et gradué en droit canon, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Vitry-le-François, siégea à gauche et prêta le serment civique, puis accepta la constitution civile du clergé. Son mandat terminé, il retourna dans sa paroisse et y reprit ses fonctions ecclésiastiques.

Brousse (Jean-Mathias), curé et législateur, né à Thionville (Moselle), le 27 septembre 1725, de « Jean-Mathias Brousse, procureur postulant au bailliage et siège présidial de Thionville », mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 11 juillet 1795 ; était curé de Volkrange, quand il fut élu, le 16 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Metz, fit partie de la gauche de cette Assemblée, se réunit au tiers état et prêta le serment civique.

Brousse-Desfaucherets (Jean-Louis), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à Paris en 1742, mort à Paris le 18 février 1808 ; était avocat en parlement, quand il fut élu, le 27 mai 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la ville de Paris. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Broussier (Jean-Baptiste, comte), officier général, né à Ville-sur-Saux (Meuse), le 10 mai 1766, de « Nicolas-François Broussier et de Catherine Fortin, son épouse », mort à Bar-le-Duc (Meuse) le 13 décembre 1814 ; fut, le 6 septembre 1792, nommé capitaine au 3e bataillon de volontaires de la Meuse, se trouva dans l'affaire de Wavren, en 1792, fit la campagne de l'armée de Sambre-et-Meuse, y fut blessé plusieurs fois. Le 15 pluviôse an VII, promu général de brigade, il alla en Italie, contribua à la prise de Naples et fut fait général de division le 10 pluviôse an XIII ; se battit constamment, et, en l'espace de quinze jours, soumit tous les pays insurgés de la Pouille, fut traduit en conseil de guerre pour de prétendues concessions reconnues fausses et réintégré dans son grade. En l'an XI, fut nommé commandant de la place de Paris et décoré de la Légion d'honneur ; fit ensuite la campagne d'Autriche en 1809, fut vainqueur à Laybach dont il s'empara, se battit bravement à Wagram, fit partie de la malheureuse expédition de Russie et montra un très grand courage à la bataille de la Moskowa. Après les désastres de 1813, il prit le commandement supérieur de la ville de Strasbourg et mourut.

Broussonnet (Pierre-Marie-Auguste), docteur médecin, membre de l'Institut et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 19 janvier 1761, de « François Broussonnet des Terrasses, docteur en médecine, et de dame Elisabeth Senardpaquier », mort à Montpellier le 27 juillet 1807 ; fut reçu docteur en médecine à l'âge de 18 ans, se rendit à Paris, se mit en relation avec les savants de l'époque, voyagea en Angleterre, fut admis au nombre des membres de la société royale de Londres et, après un séjour de trois ans, fut appelé par Daubenton, comme suppléant au collège de France et nommé ensuite membre de l'Académie des sciences. Sous la Révolution, il fut nommé électeur de Paris en 1789 et le 7 septembre 1791 élu député de Paris à la Législative, devint secrétaire de cette Assemblée. Le 10 janvier 1792, il parut effrayé de la marche des événements, se retira dans une campagne près de Montpellier, fut arrêté comme Girondin et emprisonné dans la citadelle. Il réussit alors à s'évader et à gagner l'Espagne ; mais les émigrés royalistes réfugiés à Madrid parvinrent à le faire expulser de cette ville, comme ancien révolutionnaire. Il partit alors pour Lisbonne ; mais, dénoncé comme franc-maçon à

l'inquisition, il prit la résolution de gagner le Maroc où il devint médecin et chargé d'affaires des États-Unis. Après le 18 brumaire, il sollicita et obtint le consulat de Mogador et, plus tard, celui des îles Canaries. Son parent Chaptal étant devenu ministre de l'intérieur, le nomma à la chaire de botanique. Pendant qu'il occupait cette chaire, les électeurs de l'Hérault le choisirent comme candidat au Corps législatif en 1805, mais le Sénat n'ayant point ratifié ce vote, Broussonnet ne siégea pas dans ce corps muet. Il devint également à cette époque directeur du jardin des plantes de Montpellier.

Broussous (Louis), avocat, secrétaire général de préfecture et législateur, né à Florac (Lozère) le 24 août 1769, mort à Florac en 1856; était avocat, quand sous la Révolution, il devint administrateur de district en l'an II et commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de la Lozère. Ayant adhéré au coup d'État de brumaire, il fut nommé le 13 thermidor an VIII, secrétaire général de la préfecture à Mende, il exerça les mêmes fonctions à Blois le 16 août 1811, et à Mende le 7 avril 1813. Le 14 mai 1815 il fut élu, par la Lozère, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Broutin (Pierre-Michel), commissaire du roi et suppléant à la Constituante, était commissaire du roi pour la liquidation de la compagnie des Indes aux îles de France et de Bourbon, quand il fut élu, en juillet 1789, suppléant de l'île de France à la Constituante. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bruves (de). — Voir Raffelis.

Bruat (Joseph), législateur et magistrat, né à Grandvillers (Haut-Rhin) le 16 mai 1763, mort à Altkirch (Haut-Rhin) le 21 mars 1807, s'enthousiasma de l'ordre nouveau et fut nommé l'un des administrateurs du Haut-Rhin. Le 2 septembre 1791 il fut élu, par ce département, député à la Législative et prit place à gauche, fit un discours très remarquable à propos de la dernière lettre de l'Empereur d'Autriche. Il déclara que l'Assemblée commettrait une lâcheté en ménageant davantage le potentat qui bravait son autorité. A la fin de son discours, Bruat demanda expressément un rapport du comité diplomatique sur les « avantages et désavantages qui résultaient pour la France du traité passé entre elle et la maison d'Autriche le 1er mai 1756 ». Cette proposition fut renvoyée au comité; le 22 septembre 1792, Bruat fut envoyé comme commissaire de l'Assemblée près du maréchal de Luckner, mission qu'il remplit à la satisfaction générale des patriotes. Son mandat de député expiré, il devint payeur en Suisse, ensuite juge au tribunal du Haut-Rhin, et, le 24 prairial an VIII, président du tribunal civil d'Altkirch.

Bruce (David), officier général, né à Coeverdun (Hollande), le 16 mars 1755, de « Jacob-Antoine-Guillaume Bruce, et de Marie Catherine Clavel », mort à Utrecht (Hollande) le 12 novembre 1828; appartenait à l'armée hollandaise lors de l'annexion de ce pays à la France; il devint, le 12 janvier 1811, général de brigade dans l'armée française, et après les traités de 1815 donna sa démission et reprit son service en Hollande.

Brue (Louis-Urbain), colonel et législateur, né à Lorient (Morbihan), le 4 août 1762, de « Jean-Louis Brue, lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes, et de Françoise Gourvenec », mort à Lorient le 19 août 1820; s'engagea en 1789 comme soldat dans la compagnie des volontaires dragons de Lorient et était lieutenant en 1792, quand il fut élu, le 10 septembre 1792, par le Morbihan, membre de la Convention. Au

moment du procès du roi, Brue était en mission et fit partie de plusieurs expéditions sur les côtes de l'Ouest. Promu le 7 ventôse an III, chef d'escadron de cavalerie, il entra au conseil des Cinq-Cents le 4 brumaire an IV, fit ensuite les campagnes d'Italie, de Rome, de Naples et de l'Ouest, se distingua particulièrement en l'an VII au combat de Nerpi, et fut nommé sur le champ de bataille de Civita-Castellana, chef de brigade. Le 24 prairial an VII, il fut blessé de trois coups de sabre à l'affaire de Modène, et fut fait le 4 frimaire an XII, membre de la Légion d'honneur et officier du même ordre le 25 prairial suivant, il fit ensuite les guerres de Prusse et Pologne. En 1808, Brue fut nommé sous-inspecteur aux revues de 3e classe. Sous la Restauration, le 30 septembre 1816 il fut créé chevalier de Saint-Louis et admis à la retraite.

Brue (Jean-Louis), officier général, né à Moka (Ile de France), le 2 avril 1780, de « Joseph Brue du Garoutier et de Magdeleine Caron Le Bezincourt, son épouse », mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 5 juin 1851 ; était l'un des plus jeunes officiers supérieurs de l'armée française quand il fut promu, le 28 avril 1815, dans la période des Cent-Jours, général de brigade et servit la Restauration.

Bruet (Ignace-François-Xavier), curé et législateur, né à Arbois (Jura) le 3 juillet 1727, mort à Arbois le 17 février 1821 ; était curé de cette ville quand il fut élu, le 16 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux, par le bailliage d'Aval ; il siégea parmi les modérés et donna sa démission le 1er mars 1790. Il reprit sa cure d'Arbois et y mourut en exercice à l'âge de 94 ans.

Brueys d'Aigalliers (Gabriel-François, baron de), major et législateur, né à Uzès (Gard), le 28 février 1743, de « François-Gabriel de Brueys, baron d'Aigalliers, et de demoiselle Marguerite-Gabrielle de la Roncière », mort à Nîmes (Gard) le 26 avril 1806 ; était ancien major au régiment d'Angoumois et chevalier de Saint-Louis quand il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Nîmes, siégea à droite dans cette Assemblée et se prononça constamment pour l'ancien régime.

Brueys d'Aigalliers (François-Paul), vice-amiral, né à Uzès (Gard) le 11 février 1753, tué à Aboukir (Egypte) le 1er août 1798, frère du précédent ; entra de bonne heure au service dans la marine royale et était déjà lieutenant de vaisseau au moment de la Révolution. Le 1er janvier 1792 il fut nommé capitaine de vaisseau devint, le 1er vendémiaire an V, contre-amiral, puis vice-amiral le 23 germinal an VI. Appelé au commandement de la flotte destinée à conduire en Egypte l'armée d'Orient, il prit Malte le 22 prairial et arriva en Egypte sans encombre. Il se préparait à revenir en France, quand il fut attaqué dans la rade d'Aboukir par l'amiral Nelson, le 14 thermidor an VI. Le combat durait depuis deux jours ; quand un boulet de canon le frappa mortellement. Il voulut mourir sur son banc d'amiral. Telle fut la fin de ce brave marin.

Bruges (Michel-Ange-Benoît de), vicaire général et législateur, né à Vallabrègues (Gard), le 9 février 1743, de « Jean-Baptiste de Bruges, exempt dans les gardes du corps, chevalier de Saint-Louis et de Gabrielle Gasparde de Castellane », exécuté à Paris le 23 juillet 1794 ; était prévôt de la cathédrale de Mende et vicaire général du diocèse, quand il fut élu, le 30 mars 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Mende, et admis à y siéger le 1er décembre suivant en remplacement de M. Brun démissionnaire, prit place à droite et soutint de

ses votes l'ancien régime. Après le 10 août 1792, il fut arrêté comme suspect, enfermé aux Carmes et condamné à mort, le 5 thermidor, an II, *comme convaincu d'être l'ennemi du peuple, en participant aux conspirations de Capet, de sa femme, de ses ministres, des chevaliers du poignard, etc., etc.* Il fut exécuté le même jour.

Brugier (de). — Voir Rochebrune (de).

Brugière (de). — Voir Barante (de).

Brugière-Laverchère (Claude-Ignace-Sébastien), avocat et législateur, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 23 février 1744, de « monsieur maître Jean-Rolland Brugière, seigneur de la Verchère, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts de Riom, et de dame Marie-Marguerite Brugière »; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 28 août 1765, de la charge de maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Riom en survivance de son père. Sous le Consulat il fut nommé sous-préfet de Thiers (an VIII) et, le 18 février 1808, entra au Corps législatif comme député du Puy-de-Dôme. Il fut un ardent impérialiste jusqu'à la fin de la législature.

Brugoux (Antoine), homme de loi et législateur, né à Figeac (Lot) en 1747; était homme de loi à Saint-Cirgues quand il devint l'un des administrateurs du département du Lot, et, le 3 septembre 1791, fut élu, par ce département, député à la Législative. Il prit place à gauche.

Brugoux (Jean-Baptiste), procureur syndic et législateur, né à Figeac (Lot), le 28 juillet 1753, frère du précédent, devint sous la Révolution, procureur syndic du district de Figeac. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député du Lot au conseil des Cinq-Cents.

Bruguière (Jean-Pierre-Joseph, dit Bruyère), officier général, né à Sommières (Gard), le 22 juin 1772, du « sieur Justin Bruguière, chirurgien aide-major des armées du roi, et de demoiselle Marguerite Niel, habitants de cette ville », mort à Gorlitz (Autriche) le 5 juin 1813; appartint à l'armée, servit dans la cavalerie, obtint successivement tous les grades, fut nommé colonel du 23e régiment de chasseurs à cheval et se distingua à la tête de son régiment à la bataille d'Iéna. Le 30 décembre 1806, il fut promu général de brigade, partit pour l'Autriche et montra une haute valeur au combat de Znaïm où il fut blessé. L'année suivante, il devint général de division, fit partie de la grande armée de Russie en 1812, se battit à Ostrowno, à la Moskowa; plus tard, se distingua encore à Bautzen, fut blessé et eut la jambe emportée par un boulet de canon, puis mourut de ses blessures.

Bruix (Eustache), amiral et ministre, né à Saint-Domingue le 17 juillet 1759, mort à Paris le 18 mars 1805; entra en 1778 comme garde marine; fit la campagne dans les guerres de l'indépendance des États-Unis, sur le *Fox*, sur la *Concorde* et sur le *Médée*; fut promu enseigne de vaisseau en 1783, et lieutenant en 1789. En l'an II, il fut nommé major général de l'escadre commandée par Villaret-Joyeuse, passa avec le même grade sous les ordres de Morard de Galle, prit part à l'expédition d'Irlande, et, au retour, devint major général de la marine à Brest, contre-amiral en l'an VI et fut nommé ministre de la marine le 9 floréal de la même année, poste qu'il conserva jusqu'au 14 messidor an VII. En l'an XI, Bruix fut promu amiral et prit le commandement de la flottille réunie à Boulogne et destinée à une descente en Angleterre, mais la santé de l'amiral était tellement compromise qu'il fut obligé de revenir à Paris, et mou-

rut quelques mois après. Il avait été en outre, grand officier de la Légion d'honneur, conseiller d'État et chef de la 13e cohorte.

Brulart de Genlis — Voir Sillery (de).

Brulé (Nicolas), officier général, né à Veronnes-les-Petites (Côte-d'Or) le 25 novembre 1758, tué à Saorgio (Italie) le 29 avril 1794; entra dans l'armée le 1er septembre 1791 comme élu chef du 2e bataillon de la Côte-d'Or, assista au siège de Toulon et fut nommé le 7 nivôse an VIII général de brigade provisoire; entra dans la division Masséna à l'armée d'Italie, et commandait la colonne de droite quand il périt en véritable héros à l'assaut de la redoute du col Ardente, dans le défilé de Saorgio, le 10 floréal an II.

Bruley (Prudent-Jean), avocat, trésorier de France et législateur, né à Tours (Indre-et-Loire), le 19 octobre 1759, de « Bernard-Prudent Bruley, trésorier de France et général des finances de la généralité de Tours, et de Catherine Heren de la Croix », mort dans cette ville le 20 janvier 1847; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 28 janvier 1784, de la charge d'avocat du roi au bailliage et siège présidial de Tours, devint maire de cette ville sous la Révolution, et le 29 août 1791, fut élu député d'Indre-et-Loire à la Législative où il siégea parmi les hommes de progrès.

Brulley (Théodore-Claude), avocat et législateur, né à Sézanne (Marne), le 6 juillet 1738, de « Claude Brulley et de Jacquette-Gabrielle Ricard », mort à Sézanne le 16 juillet 1793; était avocat quand il fut pourvu, le 20 janvier 1768, de la charge de procureur du roi en l'élection de Sézanne. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de la Marne à la Législative. Son mandat expiré, il reprit sa profession d'avocat à Sézanne et mourut presque aussitôt.

Brulley (Augustin-Jean), planteur et législateur, né à Paris en 1756; était planteur à Saint-Domingue, quand il fut dénoncé à la Convention en ventôse an II, comme perturbateur et ennemi de la Révolution, et, après avoir donné lecture des faits avancés par le conventionnel Dufay, faits reconnus vrais, Brulley fut arrêté, resta quelque temps détenu et finit par obtenir sa liberté. En l'an VI il fut élu député de Saint-Domingue au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VII.

Brumaire. Nom du second mois de l'année républicaine. Ce mois commençait le 23 octobre et finissait le 21 novembre; appellation tirée des brumes ou brouillards qui ont ordinairement lieu à cette époque.

Brumault de Beauregard (Vincent), directeur de l'enregistrement et des domaines et législateur, né à Poitiers (Vienne), le 14 décembre 1754, de « Charles Brumault-Beauregard, et de Anne-Françoise Revée de la Garde », mort à Poitiers le 31 mai 1822; fut successivement sous le gouvernement du duc de Parme, directeur des fermes générales, puis directeur de l'enregistrement et des domaines et administrateur de la couronne, mais aussitôt que le duché de Parme devint le département français le Taro, il représenta ce département au Corps législatif (8 mai 1811) où il siégea jusqu'en 1815 et fut nommé le 4 septembre suivant conseiller de préfecture de la Vienne.

Brun (Guillaume), curé et législateur, né à Malzieu (Lozère), le 10 janvier 1745, de « Me Bertrand-Louis Brun, avocat en parlement, et dame Marguerite Savy », mort à Mende (Lozère) le 24 septembre 1816; était curé de Saint-Chély d'Apcher, quand il fut élu, le 30 juin 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Mende, se déclara partisan

de l'ancien régime et donna sa démission le 1er décembre de la même année.

Brun (Antoine), législateur; était maire de Pezénas quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député de l'Hérault à la Législative. A l'expiration de son mandat il retourna prendre sa résidence à Pezénas.

Brun, maire et suppléant à la Législative, né à Talence (Gironde), était maire de cette localité quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant de la Gironde à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Brun (Jean-Jacques), magistrat, né à Ventavon (Isère) le 1er janvier 1740; mort à Grenoble (Isère) le 3 novembre 1821, était homme de loi à Grenoble quand il fut élu, par le département de l'Isère, membre du tribunal de cassation.

Brun (Jean), receveur et législateur, né à Angoulême (Charente), le 9 octobre 1726, de « Etienne Brun, praticien », mort à Angoulême en 1796; fut pourvu, le 17 février 1762, de la charge de receveur des amendes de la maîtrise des eaux et forêts d'Angoulême. Partisan de la Révolution, il fut élu, le 5 septembre 1792, par la Charente, membre de la Convention et, dans le procès du roi, vota pour « la mort ».

Brun (Pierre-François), préfet, né à Montpellier (Hérault) le 25 novembre 1754, mort à Poussan (Hérault) le 2 avril 1824; entra sous le Consulat, dans l'administration et fut nommé le 11 ventôse an VIII, préfet de l'Ariège.

Brun (Pierre-Thomas-Joseph), négociant et législateur, né à Bordeaux (Gironde) le 25 novembre 1774, mort à Bordeaux le 8 avril 1838; était négociant dans sa ville natale quand il fut élu, le 18 mai 1815, représentant du commerce et de l'industrie par le département de la Gironde à la Chambre des Cent-Jours; devint plus tard, de 1829 à 1830, président de la chambre de commerce de Bordeaux, ensuite conseiller général et maire de cette ville jusqu'à sa mort. Il était officier de la Légion d'honneur.

Brun (Claude-Louis), officier général, né à Baume-les-Dames, le 23 juin 1735, de « Jean-François Brun, et de Regina-Françoise Poi, conjoints »; appartint à l'armée avant la Révolution. Le 26 brumaire an II, il devint chef de brigade provisoire, et, le 7 ventôse an II, fut promu général de brigade.

Brun (Jean-Antoine, baron), officier général, né à Quaix (Isère) le 15 avril 1761, mort à Grenoble (Isère) le 4 septembre 1826; débuta dans l'armée comme simple soldat, parvint rapidement au grade de colonel du 69e régiment de ligne, se distingua l'année suivante à Austerlitz et fut fait membre de la Légion d'honneur. En 1806 et et 1807 il se signala contre les Prussiens et se battit vaillamment au combat de Soldau. Le 10 février 1807, il fut promu général de brigade et montra une valeur incontestable à la bataille de Friedland où il fut blessé. Envoyé en Espagne, il se signala encore une fois à la bataille de Lérida. En 1814, Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis.

Brun (Jacques-François), officier général, né à Arcey (Doubs), le 11 janvier 1762, de « Pierre Brun, percepteur, et de Jeanne-Antoine Defrance »; tué à Caldiero (Espagne) le 30 octobre 1805, appartint à l'armée, fit les premières guerres de la Révolution, fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, fut promu, le 21 mai 1800, général de brigade, prit une part glorieuse à la bataille de Caldiero où il mourut en héros.

Brun de Villeret (Pierre-Louis Bertrand, baron), officier général et

législateur, né à Malzieu (Lozère), le 3 février 1773, de « monsieur Pierre-Gabriel Brun, lieutenant général de Malzieu et de dame Marianne-Adelaïde Prouheze », mort à Malzieu le 11 février 1845, se fit recevoir, en l'an VI, à l'école d'artillerie, en sortit en l'an VII, devint l'aide de camp de Soult, prit part aux batailles d'Austerlitz, Iéna, Eylau et Friedland, fut créé baron de l'Empire le 21 décembre 1808, promu général de brigade et fait prisonnier à la bataille de Leipzig, rentra en France après les désastres de 1814. Sous la Restauration, le 20 septembre 1817, élu par le collège de la Lozère, il siégea au centre, ne fut réélu député qu'en 1827 et vota jusqu'en 1830 avec les constitutionnels. Le 20 juin 1831, il fut promu lieutenant général et Louis-Philippe le fit pair de France, le 11 septembre 1835. Il était grand officier de la Légion d'honneur et avait été créé baron par la Restauration le 28 mars 1818.

Brunck (Jacques-Pierre Simon, seigneur de Frundeck), colonel et législateur, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 18 octobre 1735; était ancien colonel d'artillerie et chevalier de Saint-Louis quand il fut élu, le 29 août 1791, député du Bas-Rhin à la Législative, et siégea parmi les constitutionnels. A la séance du 22 août, il déposa sur la tribune sa croix de Saint-Louis pour les veuves et les orphelins des citoyens tués dans la journée du 10 août.

Brune (Guillaume-Marie-Anne), maréchal de France, ambassadeur et législateur, né à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), le 16 mars 1763, de « Etienne Brune et de Jeanne Vielbans », assassiné à Avignon le 2 août 1815; s'enrôla en 1789 dans le 2e bataillon des volontaires de Seine-et-Oise, y devint adjudant-major le 18 octobre 1791, parvint rapidement au grade de général de brigade, se battit à Hondschoote, fit la campagne d'Italie dans la division Masséna, combattit à Rivoli, à Saint-Michel, à Feltre, dans les gorges de la Carinthie, etc., et fut promu général de division. Après la paix de Campo-Formio, il fut nommé commandant en chef des troupes dirigées sur la Suisse. En l'an VII, il prit le commandement de l'armée de Hollande, battit le duc d'York à Bergen, fut nommé gouverneur du pays, repartit ensuite pour l'Italie, prit les villes de Vicence et de Montebello. En l'an XI, il fut envoyé à Constantinople comme ambassadeur et revint à Paris deux ans après. A la proclamation de l'Empire, et en son absence, Bonaparte le fit maréchal de France et grand-aigle (13 pluviôse an XIII). En 1807, il fut nommé gouverneur des villes hanséatiques; peu après on lui confia le commandemant du corps de réserve de la grande armée, il prit Stralsund et signa avec M. de Toll, général en chef de l'armée suédoise, une convention par laquelle l'île de Rugen et les îles adjacentes étaient cédées à la France. Dans cet acte, Brune fit mention de l'armée française et non de l'armée de Sa Majesté Impériale et royale; il fut de ce chef mis en disgrâce par l'Empereur, qui lui enleva son commandement. Pendant les Cent-Jours, il fut mis à la tête de l'armée du Var, et le 2 juin 1815 nommé pair de France. Au retour de Louis XVIII, il fit sa soumission et remit son commandement au représentant du gouvernement royal dans le Midi, le marquis de Rivière, et partit pour Paris, muni d'un passeport, dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1815; arrivé à Avignon, il descendit pour déjeuner à l'hôtel du *Palais royal* où se trouvait la poste. L'entrée de la voiture avait attiré un groupe d'oisifs qui cherchaient à savoir quel était le voyageur. Un jeune homme, appelé Soulié, s'écria : « C'est le

maréchal Brune », puis il raconta que Brune était un des meurtriers de la princesse de Lamballe, et qu'il allait chercher l'armée de la Loire pour châtier le Midi. Ces mensonges lancés à dessein produisirent l'effet voulu, et, malgré le maire et le préfet, la foule envahit l'hôtel; deux individus s'en détachèrent et parvinrent à pénétrer dans la chambre occupée par le maréchal. « Que me voulez-vous? » leur dit-il. Pour toute réponse l'un d'eux tira à bout portant un coup de carabine sur le malheureux Brune et l'étendit raide mort. L'assassin eut encore le triste courage, après son meurtre, d'ouvrir une fenêtre pour annoncer qu'il venait de tuer le maréchal. Lorsqu'on sortit le cercueil contenant les restes de ce héros, les royalistes s'en emparèrent et le jetèrent dans le Rhône. La veuve du maréchal ne connut que deux ans après l'endroit où son malheureux mari reposait et fit rapporter le corps à Paris le 6 décembre 1817, et ce ne fut que le 19 mars 1819 qu'elle put obtenir l'autorisation de poursuivre les assassins de son mari. Ils s'appelaient Trestaillon et Grindon, dit Roquefort, portefaix, le premier était mort lors du jugement, le second était en fuite, et fut condamné à mort. Les concitoyens de Brune lui ont fait élever un monument à Brive, par souscription.

Bruneau de Beaunetz (Albert-Marie-Auguste, chevalier), avocat, législateur et magistrat, né à Douai (Nord), le 18 janvier 1759, de « Me Antoine-François-Auguste Bruneau, conseiller du roi en parlement de Flandre, et de dame Marie-Anne-Romaine Odenaer », mort à Cambrai (Nord) le 11 septembre 1836; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 1er décembre 1779, de la charge d'avocat général au parlement de Flandre, séant à Douai. Le 4 avril 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Douai et n'eut pas l'occasion d'y siéger. Le 2 brumaire an XII, il entra au Corps législatif comme député du Pas-de-Calais, fut fait membre de la Légion d'honneur le 14 frimaire an XIII, et créé chevalier de l'Empire le 28 janvier 1809. Il vit son mandat de député renouvelé le 22 mars 1809, fut ensuite nommé président de chambre à la cour impériale de Douai le 6 avril 1811. Pendant les Cent-Jours, il fut élu, le 15 mars 1815, par l'arrondissement d'Arras, membre de la Chambre des représentants.

Brunel (Ignace), maire et législateur, mort par suicide à Toulon le 19 mai 1795; était maire de Béziers, quand il fut élu suppléant de l'Hérault à la Législative, mais ne fut pas appelé à siéger. Le 6 septembre 1792, le même département l'élut membre de la Convention, et, dans le procès du roi il se prononça pour que « Louis fût enfermé à perpétuité, sauf à le déporter s'il y avait lieu ». Après le 31 mai 1793, envoyé en mission à Lyon, il montra non seulement de l'incapacité mais presque de la complicité avec les fédéralistes, fut décrété d'arrestation, mais sauvé par le 9 thermidor, revint siéger à la Convention, et repartit pour le midi afin d'y soutenir le mouvement de réaction contre les Montagnards. Mais à Toulon les Jacobins parvinrent à enlever les armes de l'arsenal malgré Brunel et le forcèrent à signer la mise en liberté des détenus. Ce fut à cette occasion que Brunel, de désespoir, se brûla la cervelle.

Brunet (Jacques-François), avocat, magistrat et législateur, né à Paris, le 31 mars 1745, de « Jean Brunet, bourgeois, et de demoiselle Marie-Marguerite Charlotte de Montor des Cotes », mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 29 mars 1837; était avocat quand il fut élu en 1791 juge au tribunal du 4e ar-

rondissement de Paris, devint en 1793, administrateur et membre du directoire de Gonesse, et, en l'an IV, commissaire près l'administration centrale du département de Seine-et-Oise. Le 23 germinal an V, ce département l'élut député au conseil des Cinq-Cents. En 1807, il devint procureur impérial au tribunal civil de Versailles. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Brunet (Jean-Baptiste-Gaspard), officier général, né à Valetisolle (Basses-Alpes), le 14 juin 1734, de « Jean-Baptiste Brunet et de Anne Salve, son épouse », exécuté à Paris le 14 novembre 1793; entra au service en 1755 dans l'artillerie, devint lieutenant dans les gardes-lorrains le 9 novembre de la même année, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1773, devint lieutenant-colonel le 8 avril 1779, fut promu maréchal de camp le 1er mars 1791, nommé l'un des administrateurs du département des Basses-Alpes et commandant général de la garde nationale de ce département, rappelé à l'activité et nommé lieutenant général le 8 mars 1793, puis général en chef de l'armée d'Italie le 25 avril suivant, destitué le 10 septembre, arrêté et transféré à la Conciergerie le 18 brumaire an II, prévenu d'être « auteur et complice d'une conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, etc. », et condamné à mort.

Brunet (Jean-Baptiste), officier général, né à Reims (Marne), le 7 juillet 1763, de « François-Remi Brunet, fabricant, et de Marie-Jeanne Michel », mort à Vitry (Seine) le 20 septembre 1824; entra dans l'armée, le 22 octobre 1779, comme enrôlé volontaire au régiment de la reine-infanterie. Nous le retrouvons, sous la Révolution, le 13 messidor an III, chef de brigade employé à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 22 prairial, an VII, il fut promu général de brigade, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, devint général de division le 18 prairial an X, et fut fait prisonnier de guerre le 28 vendémiaire an XII. Le 9 août 1814, il rentra de captivité et fut retraité le 18 octobre 1815. Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis, le 26 octobre 1814.

Brunet de Castelpers (de). — Voir Panat (de).

Brunet de Latuque (Pierre), avocat, juge royal et législateur, né au Puch-de-Gontaud (Lot-et-Garonne), le 3 avril 1757, de « sieur Jean-Baptiste Brunet, sieur de Latuque, ancien garde du corps du roi, et de demoiselle Anne Duvigneau », mort au même lieu le 6 février 1824; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 13 décembre 1780, de la charge de juge royal de Puch-de-Gontaud. Le 4 avril 1789, élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Nérac, il siégea à gauche de cette assemblée, et, son mandat terminé, devint juge de paix du canton de Damazan.

Brunet-Denon (Vivant-Jean, baron), officier général et législateur, né à Givry (Saône-et-Loire), le 9 mai 1778, de « Louis-Charles-Brunet, écuyer, demeurant à Châlons, et de Marie-Catherine Denon », mort à Paris le 13 juillet 1866; prit part à l'expédition d'Égypte, fut choisi comme secrétaire de l'état-major général de l'armée d'Orient, fit les campagnes de l'an VI et de l'an VII et revint en France avec Bonaparte, après la bataille d'Aboukir. Lors du coup d'État de brumaire, il s'engagea dans le 92e régiment de dragons et devint sous-lieutenant. Le 4 messidor de la même année, il fut nommé aide de camp de Murat, en Italie, fait membre de la Légion d'honneur, assista aux batailles d'Ulm, de Vienne et d'Austerlitz, où il fut blessé au bras

droit, fit ensuite les campagnes d'Allemagne et de Pologne, ensuite à Tilsitt, où il fut fait colonel (juillet 1807). Il fut créé baron de l'Empire en 1808, se rendit à la grande armée, où il se distingua à Essling, y perdit un bras et devint officier de la Légion d'honneur; ensuite directeur des études de l'École militaire spéciale de cavalerie organisée à Saint-Germain-en-Laye, poste qu'il occupa jusqu'en 1814, puis fut promu maréchal de camp, assista à la bataille de Waterloo et ramena ses soldats derrière la Loire. Le 1er août 1815 il fut mis à la retraite comme officier général amputé. Sous la Restauration, il se tint en dehors de la politique, et, le 9 juillet 1842, fut élu, pour la première fois, député dans l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, mais ne siégea qu'une législature, n'ayant pu obtenir sa réélection. En février 1852, il fut nommé député au Corps législatif, se fit réélire en 1857 et mourut grand officier de la Légion d'honneur en 1866.

Bruneteau (de). — Voir Sainte-Suzanne (de).

Brunn (prise de). Cette ville fut prise par les Français une première fois en 1805, une seconde fois en 1809, et, à cette époque, complètement démembrée. Brunn est une ville des États autrichiens, dans la Moravie, baignée par la petite rivière de la Schwaza.

Bruno (François-Xavier), officier général, né à Grenoble (Isère), le 11 février 1755, de « Claude de Bruno, conseiller du roi, et de demoiselle Charlotte Rousset », mort à Aouste (Drôme) le 28 mai 1829; appartenait à l'armée au moment de la Révolution; fit toutes les campagnes ainsi que celles de l'Empire, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et fut promu général de brigade le 15 décembre 1803.

Bruno (Adrien-François), officier général, né à Pondichéry (Indes), le 10 janvier 1771, de « sieur Louis Bruno, domicilié à Pondichéry, et de Marie-Joseph Law, mort à Paris le 2 mars 1861; appartint à l'armée, fit une partie des guerres de la Révolution et de celles de l'Empire; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et le 11 novembre 1810, et promu général de brigade.

Brunswick (manifeste de). Le général Brunswick, au service de la Prusse, lança en 1792 un manifeste menaçant contre la France, manifeste qui avait la prétention de tout régenter. Il déclarait que Louis XVI et sa famille était sous la protection des baïonnettes prussiennes, que les officiers de l'armée étaient tenus de revenir à leur ancienne fidélité, que la ville de Paris entre autres et tous ses habitants seraient tenus « de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi, » etc., etc.

Bruny (Jean-Baptiste, baron), officier général, né à Lyon (Rhône) le 18 novembre 1769, de « sieur Joseph-Élisabeth Bruny, maître fabricant, et de demoiselle Renée Miraillet, son épouse », mort à Paris le 11 juin 1846; embrassa la carrière militaire, fit les campagnes d'Italie et du Rhin, passa successivement par tous les grades et fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Le 6 août 1811 il devint général de brigade, se rallia à la Restauration et obtint sa retraite après la Révolution de 1830.

Bruslé (Claude-Louis, baron de Valsuzenay), préfet et législateur, né à Paris le 5 décembre 1766, de « Me Louis-Nicolas-Alexis-Sigismond Bruslé, procureur en parlement, et de dame Marguerite Peneh », mort dans cette ville le 2 mars 1825; fut pourvu, le 2 juillet 1785, de la charge de procureur au parlement de Paris, devint, en

l'an III, adjoint à l'adjudant général Berthier, ensuite commissaire du Directoire exécutif près le département des Deux-Nèthes. Le 26 germinal an VI, élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, il se rallia au gouvernement consulaire et fut nommé préfet de l'Aube (ventôse an VIII), membre de la Légion d'honneur (prairial an XII) et officier du même ordre (germinal an XIII), fait chevalier de l'Empire le 2 juillet 1808 et baron le 31 janvier 1810, passa ensuite à la préfecture de l'Oise, et, le 14 avril 1814, à celle de la Gironde; embrassa la cause des Bourbons qui le conservèrent préfet, et le 24 août 1815, le nommèrent conseiller d'Etat. Le 1er septembre 1824, Bruslé fut admis à la retraite.

Bruxelles (prise de). Le 10 novembre 1792, sur l'injonction du général républicain français Westermann, le magistrat de la ville de Bruxelles consentit au nom des habitants, à la reddition de cette ville à l'armée française.

Bruyas (Jean-Pierre, chevalier), magistrat et législateur, né à Montbrison (Loire), le 24 septembre 1763, de « Pierre Bruyas, notaire royal et commissaire des droits seigneuriaux, et de demoiselle Catherine Primat », mort à Lyon le 20 septembre 1843; était juge au tribunal d'appel de Lyon, depuis l'an VIII, quand il fut décoré de la Légion d'honneur (prairial an XII). Le 15 janvier 1809, il fut créé chevalier de l'Empire, et, en 1811, nommé président de chambre à la cour impériale de Lyon. Pendant les Cent-Jours le 12 mai 1825, Bruyas fut élu, par l'arrondissement de Montbrison, membre de la Chambre des représentants. Au retour des Bourbons, il fut révoqué de ses fonctions judiciaires.

Bruyères de Chalabre (Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de), évêque de 1789, né à Castelnaudary (Aude), en 1736, de « Jean-Emine de Bruyères, baron de Chalabre, et de Marie de Saint-Etienne de Craman », mort en émigration à Barcelone (Espagne) le 22 novembre 1796; fut sacré évêque de Saint-Omer, le 9 août 1778, se montra très hostile à la Révolution, émigra en Espagne en 1791, et prit sa résidence à Barcelone.

Bruyères de Chalabre (Louis-Henri de), évêque de 1789, né à Castelnaudary (Aude) le 12 mars 1731, mort en émigration, à Londres (Angleterre) en 1795, frère du précédent; fut sacré évêque de Saint-Pons-de-Thomières, le 22 avril 1770, et, comme son frère, se montra l'ennemi de l'ordre nouveau, partit en émigration en 1791, s'intalla à Londres où il mourut en 1795.

Bruys-Vaudran (Claude), administrateur et homme politique, né à Mazille (Saône-et-Loire), le 2 février 1749, de « Mr Emilien Bruys et de demoiselle Suzanne Déjoux, sa femme »; était administrateur quand il fut élu, en l'an XIV, par Saône-et-Loire, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Bruys-Charly (Gilbert), avocat et législateur, né à Mazille (Saône-et-Loire) le 15 septembre 1744, mort à Mazille; le 6 août 1827, frère du précédent, débuta comme avocat en Bourgogne, devint contrôleur et receveur général des domaines du roi à Boulogne-sur-Mer. Rentré dans son pays natal, il fut président du conseil général du Saône-et-Loire de l'an XI à 1810. Le 9 août 1810, il entra au Corps législatif comme député de Saône-et-Loire, et le 11 décembre 1813, fut créé chevalier de l'Empire, et en 1814 officier de la Légion d'honneur.

Bryon (Charles-Lucien-Just), avocat, législateur et magistrat, né à

Salins (Jura), le 29 janvier 1786, de « sieur Claude-Joseph Bryon, procureur en cette ville, et de demoiselle Jeanne-Thérèse Repécaud », mort à Saint-Hippolyte (Doubs) le 29 juillet 1855; était avocat à Arbois quand il fut élu, le 12 mai 1815, par l'arrondissement de Saint-Hippolyte, représentant à la Chambre des Cent-Jours, entra sous la Restauration dans la magistrature, devint successivement substitut à Lyon, avocat général dans la même ville le 26 juillet 1826, fut ensuite nommé conseiller à la cour de Paris en 1829, et revint à Lyon comme procureur général en mars 1837. Le 14 octobre 1848, il fut nommé conseiller à la cour de cassation et obtint sa retraite le 2 décembre 1852.

Bucaille (François-Maxime-Alexandre), curé et législateur, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 16 février 1749, était licencié en théologie à la Faculté de Paris et curé de Frethun-en-Calaisis, quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Calais, prêta le serment civique, se rallia plus tard à Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député du Pas-de-Calais. Il y siégea jusqu'en l'an XII.

Buchet (Jacques-Bonaventure), officier général, né à Gy (Haute-Saône) le 14 juillet 1746, de « Claude-Antoine Buchet, avocat en parlement, lieutenant du bailliage de Gy, et de Marie-Joseph du Ban », mort à Gy le 14 avril 1831 ; appartenait à l'armée au moment de la Révolution, prit part à la plupart de ses campagnes ainsi qu'à celles de l'Empire, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et fut promu général de brigade le 20 septembre 1805.

Buchot (Philibert), procureur syndic et ministre, né à Maynal (Jura) en 1748, mort à Paris le 27 août 1813; entra d'abord dans les ordres et devint régent au collège de Lons-le-Saulnier, salua la Révolution avec enthousiasme, fut nommé procureur général syndic du Jura, vint à Paris, entra en relations avec Robespierre qui le fit nommer commissaire des Relations extérieures le 20 germinal an II, poste qu'il occupa jusqu'au 13 brumaire an III, tomba ensuite dans le plus complet dénûment et peu après obtint une place de commis sur le port au charbon, aux appointements de 600 francs. Plus tard, sous le Consulat, Bonaparte lui fit accorder une pension de 6.000 francs.

Bucquet (Nicolas-Joseph), directeur des contributions et législateur, né à Beauvais et mort dans cette même ville le 9 mai 1807; fut, sous la Révolution, président de l'administration du département de l'Oise, puis directeur des contributions à Beauvais. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de l'Oise au conseil des Cinq-Cents. Il n'y siégea qu'un an.

Buffault (Philippe-Jean-Baptiste), préfet, né à Paris le 4 juin 1760, mort dans cette ville le 4 décembre 1850; fut nommé préfet de Saône-et-Loire le 11 ventôse an VIII et deux ans après, le 21 floréal an X, liquidateur de la dette publique.

Buffy (Louis-René), notaire et législateur, né à Dourdan (Seine-et-Oise) le 16 mars 1742 ; était notaire à Dourdan, quand il fut élu, le 29 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Dourdan. Après la législature, Buffy se remit à la tête de son étude de notaire à Dourdan.

Buget (Pierre-Antoine), procureur et suppléant aux États généraux, né à Bourg (Ain) en 1741 ; était procureur à Bourg quand il fut élu, le 4 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le

bailliage de Bourg-en-Bresse. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Buget (Claude-Joseph, baron), officier général, né à Bourg (Ain), le 10 septembre 1770, de « Claude Buget et de Josèphe Charlet », mort à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 2 octobre 1839; entra dans l'armée comme enrôlé volontaire, le 10 janvier 1790, dans la garde nationale de Bourg, et fut nommé sous-lieutenant le 6 mars 1793 au 91e d'infanterie, prit part au siège de Toulon, devint le 30 frimaire, an II, adjudant général chef de bataillon, fut nommé par les représentants du peuple à la prise de Toulon, et breveté le 12 fructidor an II. Le 22 messidor an VI, il fut promu général de brigade, passa en 1808 en Espagne, montra beaucoup de valeur au siège de Lerida, en mai 1810, et monta l'un des premiers à l'assaut. Au retour des Bourbons, il fut fait chevalier de Saint-Louis, il était déjà depuis longtemps commandeur de la Légion d'honneur.

Bugey et Valromey (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Buhan (Joseph-Michel-André-Marie), magistrat et homme politique, né à Bordeaux (Gironde), le 29 novembre 1755, de « Jean-Laurent Buhan, avocat en parlement », mort dans cette ville le 28 décembre 1830; était membre du tribunal de cassation, quand il fut élu en 1807 par l'arrondissement de Bordeaux candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à siéger.

Buire (de). — Voir Pincepré.

Buiron-Gaillard (Jean-Baptiste), maire et suppléant à la Convention nationale, né à Villefranche (Rhône); exécuté à Lyon le 29 novembre 1793; était maire de Villefranche, quand il fut élu, en septembre 1792 suppléant de Rhône-et-Loire à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger. Etant devenu suspect, il fut arrêté, jugé et condamné à mort le 29 mars 1793 par le tribunal révolutionnaire de Lyon.

Buiskes (Arnold-Adrien), contre-amiral, né à Eukhinse (Hollande) le 21 janvier 1771, de « Pierre Buyskes, bourgmestre »; était officier dans la marine hollandaise, quand son pays fut annexé à la France, devint de droit officier de la marine française, et fut promu contre-amiral. Ce pays, d'après les traités de 1815, rentra dans ses anciennes limites.

Buisson (de). — Voir Bournazel (de).

Bujault (Jacques-Pierre), avocat, législateur et publiciste, né à la Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres) le 1er janvier 1771, de « Mr Jacques Bujault et de demoiselle Jeanne-Perrine Rousseau », mort à Challoué (Deux-Sèvres) le 24 décembre 1842; fut d'abord libraire et imprimeur, et ensuite avocat à Melle, se livra à l'agriculture, fut élu, le 11 mai 1815, représentant des Deux-Sèvres à la Chambre des Cent-Jours, siégea parmi les libéraux, redevint député de Niort en 1822, fut un des défenseurs de la Charte, puis quitta la politique militante pour reprendre ses occupations et comme publiciste et comme agriculteur. Il fit paraître les *Almanachs de maître Jacques*. En mourant il légua 75.000 francs aux pauvres de la ville de Melle, et la même somme à ceux de Sainte-Blandine. Le 15 septembre 1889, la ville de Melle a inauguré un monument en sa faveur.

Bunel (Charles-Joseph), homme politique, né à Montivilliers (Seine-Inférieure), le 19 octobre 1743, de « Me Louis Bunel, procureur au bailliage de ce lieu, et de Jeanne L'heureux »; fut élu en l'an XIV, par la Seine-Inférieure, candidat au Corps législatif sans avoir été appelé à y siéger.

Buniva (Michel-François), fonctionnaire et homme politique, né à Pignerol (Pô), le 15 janvier 1761, de « Joseph-Jérôme Buniva et de Marie-Félicie Testa, conjoints », mort à Piscina (Piémont) le 27 octobre 1834; était président du conseil supérieur civil et militaire de santé, quand il fut élu en 1806, par l'arrondissement de Pignol, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Bunouf-Bunonville (François-Louis), magistrat et homme politique, né à Bayeux (Calvados), le 20 janvier 1745, de « Louis Bunouf, procureur au bailliage et vicomté de Bayeux, et de Françoise Le Glaive, son épouse »; était procureur impérial de cette ville quand il fut élu en l'an XIV, par l'arrondissement de Bayeux, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Buntzlau (Combat de). Napoléon, en 1813, battit en personne les Prussiens, devant cette ville. Buntzlau est une ville d'Allemagne située sur la rivière la Bober.

Buob (Jean), conseiller de préfecture et homme politique, né à Colmar (Haut-Rhin), le 15 septembre 1744, de « Jean-Jacob Buob et de Marie-Magdeleine Wangin », mort à Colmar en août 1813; était conseiller général, quand il fut élu en 1806, par le Haut-Rhin, candidat au Corps législatif, sans avoir eu l'occasion d'y siéger.

Buonacorsi (Alexandre, comte), praticien et législateur, né à Macerata (Italie) le 5 août 1740, mort à Rome le 24 avril 1817, fut d'abord praticien aux Etats pontificaux, et fut nommé, le 22 février 1811, membre du Sénat conservateur et créé comte de l'Empire le 23 octobre de la même année. Son pays étant rentré, en 1814, dans ses anciennes limites, Buonacorsi disparut de la scène politique.

Buonaroti (Michel-Philippe), littérateur et homme politique, né à Pise (Italie) le 11 novembre 1761, mort le 15 septembre 1837; consacra sa jeunesse à l'étude des belles-lettres et embrassa avec ardeur les principes de la Révolution française. Réfugié en Corse, il y publia un journal intitulé: *l'Ami de la liberté italienne*, se prononça contre Paoli, se rendit à Paris en février 1792, fut admis à la société des Jacobins et s'y fit remarquer par son ardeur républicaine. Après le 9 thermidor, il fut arrêté et resta en prison jusqu'au 17 vendémiaire an IV, rentra dans la société « le Panthéon », dont il fut élu président. Il se lia avec Babeuf dont il devint l'associé dans sa conspiration, fut arrêté et traduit devant la Haute-Cour de Vendôme et se glorifia d'avoir pris part au projet d'insurrection. Il fut condamné à la déportation, enfermé au fort de Cherbourg, et, en l'an VIII, transféré dans l'île d'Oléron. Sa surveillance levée en 1806, il passa à Genève et y devint professeur.

Buor (Augustin-Hyacinthe de), prieur-curé et suppléant aux Etats généraux, né à Soligny (Vendée), le 28 mars 1749, de « Louis de Buor, chevalier, seigneur de l'Eraudière et du Recredy, et de Marie-Louise Buor », mort à Poiré (Vendée) en 1820; était prieur curé de Saint-Etienne-le-Corcoué, quand il fut élu, le 3 avril 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par les Marches communes du Poitou et de Bretagne. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Buquet, administrateur et suppléant à la Législative, né à Fresnay (Sarthe); était l'un des administrateurs de la Sarthe, quand il fut élu, en septembre 1791, premier suppléant de ce département à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Buquet (Charles-Joseph, baron), offi-

cier général, né à Charmes (Vosges), le 4 juin 1776, de « sieur Léopold Buquet et de Elisabeth Françoise Perrin », mort à Nancy (Meurthe) le 14 avril 1838; appartint à l'armée, fit une partie des campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva assez rapidement aux grades supérieurs, et fut promu, le 25 septembre 1812, général de brigade. Il était également officier de la Légion d'honneur.

Buquet (Louis-Léopold, baron), officier général et législateur, né à Charmes (Vosges) le 5 mai 1768, mort à Nancy (Meurthe) le 25 avril 1835, frère du précédent; entra dans l'armée sous la Révolution, fit les campagnes du Rhin, passa à l'armée de Sambre-et-Meuse, fut promu capitaine le 25 juin 1793, puis devint l'aide de camp de Kléber le 16 août suivant, fut fait membre de la Légion d'honneur le 15 pluviôse an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, obtint le grade de général de brigade le 28 vendémiaire an XIII, partit en Espagne en 1807, se distingua au combat de Talaveyra, fut blessé grièvement et fait prisonnier puis interné à Cadix, parvint à s'échapper et rejoignit l'armée française où il fut fait commandeur de la Légion d'honneur. Le 15 mai 1815 il fut élu, par les Vosges, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons il quitta l'armée, prit sa retraite le 7 avril 1819, fut réélu député en 1820 et vit son mandat renouvelé en 1827. Dans ces assemblées il siégea dans l'opposition de gauche.

Burac (de). — Voir Chastenier.

Burcy (Pierre-Argentin-François de), officier général, né à Caen (Calvados), le 7 décembre 1748, de « sieur Augustin de Burcy, procureur, et de Catherine Poitier », tué à Gundershoffen (Alsace) le 26 novembre 1793; entra dans l'armée le 30 mars 1768 comme gendarme de la compagnie de Burcy, fut le 15 septembre 1771 gendarme de la garde et réformé le 1er juin 1776. Sous la Révolution, le 19 juin 1791, il devint lieutenant de la gendarmerie nationale, ensuite chef de brigade de la 2e division de gendarmerie organisée à Lunéville. Le 11 septembre 1793 il fut promu général de brigade à l'armée de la Moselle et suspendu le 25 brumaire an II; réintégré, il prit part au combat de Gundershoffen et fut tué à coups de sabre. Il était chevalier de Saint-Louis depuis le 17 juin 1792.

Burdelot (Louis, vicomte de Pontorson), avocat et législateur, né à Avranches (Manche), le 23 juin 1735; fut d'abord avocat en parlement, et, le 31 décembre 1774, créé vicomte en la vicomté de Pontorson; était maire de cette ville quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Coutances.

Burdelot, trésorier et suppléant à la Législative, né à Avranches (Manche); était trésorier du district d'Avranches, quand il fut élu, en septembre 1791, cinquième suppléant de la Manche à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Bureaux de Pusy (Jean-Xavier), capitaine, législateur et préfet, né à Port-sur-Saône (Haute-Saône), le 7 juin 1750, de « messire Jean-Baptiste Bureaux, conseiller correcteur de la chambre des comptes de cette province, seigneur de Pusi et de Port-sur-Saône, et de madame Marie-Thérèse-Renée Choulas », mort à Gênes (Gênes) le 2 février 1805; était capitaine du génie, quand il fut élu, le 11 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage d'Amont, se fit remarquer comme un partisan assez tiède du nouvel ordre de choses et fut à trois re-

prises différentes élu président de la Constituante. Son mandat expiré, il reprit du service avec son grade de capitaine, et le 1er janvier 1792, Louis XVI le décora de l'ordre de Saint-Louis. Cependant, les événements se succédèrent, l'Assemblée avait proclamé la déchéance du roi et on exigeait de l'armée de nouveaux serments. Bureaux de Pusy préféra passer en Amérique plutôt que de seconder le mouvement patriotique qui se faisait jour dans toute la France, mais à peine avait-il franchi la frontière, qu'il fut arrêté par les Autrichiens, avec sa femme et ses compagnons de fuite, La Fayette, Latour-Maubourg et Lameth, puis enfermé, dans les cachots d'Olmutz, il ne fut délivré qu'en l'an V, et conduit à Hambourg ; de là il passa aux États-Unis. Après le 18 brumaire il se décida à rentrer en France ; le 11 brumaire an X, Bonaparte le nomma préfet de l'Allier, et le 11 thermidor suivant préfet du Rhône. Le 25 prairial, an XII, il fut promu commandeur de la Légion d'honneur devint préfet de Gênes, le 15 messidor an XIII ; tomba malade et mourut quelques mois après.

Burelle (Jean-François), médecin, conseiller de préfecture et législateur, né à Moulins (Allier), le 10 mai 1772, de « Jean Burelle, avocat en parlement et d'Hélène Daguet, son épouse »; était médecin à Moulins, quand il fut nommé l'un des administrateurs du département de l'Allier. Sous le Consulat, il devint conseiller de préfecture de ce département (germinal an VIII), puis préfet de Moulins (20 avril 1815). Le 10 mai de la même année, il fut élu, par l'arrondissement de Moulins, représentant à la Chambre des Cent-Jours, bouda quelque peu la Restauration et se fit élire député de l'opposition de l'Allier en 1819. Dans cette Assemblée il se prononça contre les lois d'exception-

Burgos (bataille de). En 1808, le général anglais Wellington tenta de s'emparer de cette ville contre les Français, mais échoua misérablement et fut obligé de se retirer. Burgos est une ville d'Espagne, capitale de la Vieille Castille et arrosée par l'*Arlauzon*.

Burgues de Missiessy (Edouard-Thomas, comte de), vice-amiral, né à Quiès (Var), le 16 mars 1753, de « Jacques-Gabriel de Burgues, seigneur de Missiessy, chef d'escadre et chevalier de Saint-Louis, et d'Anne le Monier », mort à Toulon (Var) le 24 janvier 1832 ; était lieutenant de vaisseau avant la Révolution, quand il émigra en 1792, ne rentra en France qu'après le 18 brumaire et un commandement lui fut donné au mois de mai 1805 à Rochefort, puis il partit à la Guadeloupe et à Santo-Domingo qu'il ravitailla. Il exécuta aussi à Sainte-Lucie un débarquement commandé par le général Lagrange et prit sur les Anglais quelques bâtiments et des munitions. Cependant le gouvernement n'ayant pas été complètement satisfait de ses opérations le disgracia, mais revenant sur cette décision il le mit comme vice-amiral à la tête de la flotte de l'Escaut ; il conserva ce commandement jusqu'après l'évacuation de la Belgique en 1814. Louis XVIII lui donna le grand cordon de la Légion d'honneur et le nomma préfet du VIe arrondissement maritime.

Burignot de Varenne (Jacques-Philibert), écuyer et législateur, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 27 octobre 1751, de « Etienne Burignot, écuyer, lieutenant général au bailliage de Chalon, et de Jeanne de la Fohe », mort à Chalon-sur-Saône le 27 avril 1842 ; était qualifié écuyer quand il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Chalon-sur-Saône, traversa la période révolutionnaire, le Directoire, le Consulat et

l'Empire sans faire parler de lui ; nous le retrouvons en 1815, sous la Restauration, président du collège électoral de Chalon-sur-Saône et ensuite conseiller général du département de Saône-et-Loire depuis 1816 jusqu'en 1833. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Burle (Jean-Charles-François de), avocat et législateur, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 27 janvier 1746, mort dans cette ville le 20 octobre 1823, était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 19 septembre 1777, de la charge de lieutenant général et criminel au siège royal de la sénéchaussée de Sisteron. Le 15 avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Forcalquier et figura parmi les députés de cet ordre qui acceptèrent la réunion des trois ordres.

Burmania-Rengers (Justin-Sjuck-Gerrold-Juckema van), conseiller d'Etat et législateur, né à Sneck (Hollande), le 13 août 1773, de « Egbert-Sjuck-Gerrold Rengers (Juckema van Burmania), et de Wielhelmina de Beyer », mort à la Haye (Hollande) le 28 novembre 1832 ; était conseiller d'Etat en Hollande, quand il fut désigné directement par l'Empereur, le 14 février 1811, pour venir représenter au Corps législatif le nouveau département de la Frise où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire, retourna ensuite dans son pays qui était redevenu hollandais par suite des traités de 1815.

Burnequez (Jacques-Joseph), curé et législateur, né aux Breseux (Doubs) en 1732 ; était curé de Mouthe quand il fut élu, le 16 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage d'Aval, se montra partisan des idées nouvelles et prêta le serment civique.

Burnod, agent national et suppléant à la Convention, né à Annecy (Mont-Blanc) ; était agent national du district d'Annecy, quand il fut élu, le 11 février 1793, suppléant du Mont-Blanc à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Burondières (des). — Voir Birotheau.

Burthe (André, baron), officier général, né à Metz (Moselle), le 8 décembre 1772, de « Nicolas Burthe et de Françoise d'Annelet », mort à Paris le 2 août 1830 ; entra dans l'armée comme simple cavalier, devint rapidement colonel du 4e régiment de hussards. A la tête de son régiment il montra beaucoup de valeur à la bataille d'Austerlitz, fut fait à cette occasion commandeur de la Légion d'honneur, partit en Espagne, et se distingua au siège de Saragosse. Au passage de la Segre, le 30 octobre 1809, il chargea l'ennemi avec une rare intrépidité. Le 30 décembre 1810 il fut promu général de brigade.

Busaco (bataille de). Le 27 septembre 1810, le général Masséna à la tête de l'armée française franchit la frontière portugaise et livra bataille aux Portugais à Busaco. Ce fut son premier succès dans cette région. Busaco est un mamelon de de 563 mètres qui ferme la route d'Almeida et de Lisbonne.

Busche (Durand-Joseph), procureur et suppléant aux Etats généraux ; était procureur en parlement quand il fut élu, le 6 mai 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux, par la vicomté et prévôté de Paris. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Busche (Antoine), préfet, né à Paris le 25 janvier 1776 ; entra à l'Ecole polytechnique et passa ensuite à celle des mines, fut nommé, en l'an IX, ingénieur à bord de la corvette *le Naturaliste*, pour une expédition de découvertes, employé ensuite au ministère de la guerre au bureau de la garde impériale ; devint vérificateur à la cour des comptes, et, en jan-

vier 1810, fut attaché à l'administration des mines comme auditeur. Le 20 septembre 1812, il devint directeur des établissements de Français et d'Allemands réfugiés à Moscou, et enfin il fut nommé, le 12 mars 1813, préfet des Deux-Sèvres.

Buschey des Noës (Adrien-Georges), législateur et magistrat, né à Notre-Dame-du Hamel (Eure), le 22 février 1736, de « Louis-Georges Buschey et de Marie-Jeanne Froger », mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 23 octobre 1821; fut pourvu, le 28 juin 1773, de la charge de lieutenant particulier, civil et criminel à Montreuil. Le 27 mars 1789 il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage d'Evreux, et siégea parmi les progressistes de cette Assemblée. Son mandat expiré, il fut élu, le 4 septembre 1791, haut juré de l'Eure, entra ensuite dans la magistrature et, le 25 mars 1811, nous le retrouvons conseiller à la cour impériale de Rouen, poste qu'il conserva sous la Restauration jusqu'à sa retraite en 1820.

Busschop (François-Jacques), magistrat, né à Bruges (Belgique), le 2 janvier 1763, de « Jean Busschop et de Marie Sémoulin », mort à Bruges le 16 septembre 1840; était homme de loi à Bruges quand il fut nommé, par ce pays, membre du tribunal de cassation.

Busseau (Joseph-Emmanuel), propriétaire et homme politique, né à Mauzé (Deux-Sèvres), le 28 novembre 1768, de « Mr Joseph-Emmanuel Busseau, conseiller du roi au siège royal de l'élection de la Rochelle, et de dame Anne-Françoise Micou, son épouse »; était propriétaire à Niort, quand il fut élu, en 1811, par les Deux-Sèvres, candidat au Corps législatif sans avoir été appelé à y siéger.

Bussi (Charles-François de), cultivateur et législateur, né à Welles-Perennes (Oise) le 11 juillet 1749; était cultivateur à Rouvrel quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Péronne; ne siégea que très peu de temps, puisqu'il donna sa démission le 23 août de la même année.

Bussolengo (bataille de). En l'an VII, le général Scherer défit complètement les Autrichiens dans cette petite localité. Bussolengo est un petit village de l'Italie situé au nord-ouest de Vérone et est baigné par le fleuve l'Adige.

Busson (Jean-Baptiste-Guillaume), avocat et législateur, né à Châteaudun (Eure-et-Loir), le 10 décembre 1765, de « maitre Jean-Baptiste Busson, procureur au bailliage de cette ville et marguillier en charge de la fabrique de cette dite église, et de demoiselle Marie-Anne Coyau », mort le 20 septembre 1835; débuta comme avocat en parlement et devint ensuite avoué-licencié au tribunal civil de Châteaudun. Sous la Révolution, en 1792, il fut procureur de la commune, destitué et incarcéré en 1793 et il n'obtint sa liberté qu'après le 9 thermidor. Le 15 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Châteaudun, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, réélu député en 1819 par le collège d'Eure-et-Loir, il vota avec la gauche contre les lois d'exception et réélu en juillet 1830, il se rallia à la monarchie de Juillet.

Butaud (Joseph-Pierre), sous-préfet et homme politique, né à Montmorillon (Vienne), le 20 février 1746, de « monsieur Jean Butaud et de demoiselle Marie-Louise Rougier »; était sous-préfet de Montmorillon quand il fut élu en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans avoir été appelé à siéger.

Butaux-Dupoux (Antoine), évêque constitutionnel, né à Saint-Benoît-du-Sault (Indre) en 1730, mort le 19 août 1805; fut élu en mars 1791 évêque constitutionnel du département de l'Allier.

Butor (Jean), homme de loi et suppléant à la Législative, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); était homme de loi à Boulogne-sur-Mer quand il fut élu, en septembre 1791, quatrième suppléant du Pas-de-Calais à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Butrand (Jacques), officier général, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 12 juillet 1770; embrassa la carrière militaire, fit les dernières guerres de la Révolution et celles de l'Empire, passa par tous les grades assez rapidement et fut promu, le 4 août 1813, général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Buttafoco (Mathieu, comte de), officier général et législateur, né à Vescovato (Corse), le 28 décembre 1731, d' « Antoine de Buttafoco officier », mort à Bastia (Corse) le 6 juillet 1806; était maréchal de camp, quand il fut élu, le 6 juin 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par l'île de Corse. Il siégea à droite, vota contre la constitution civile du clergé; signa les protestations contre les décisions de la Constituante et la législature expirée, émigra, rentra en Corse peu de temps après, à la suite des Anglais en l'an II et se retira de la politique.

Buvée (Jean-Jérôme), maire et législateur, né à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) le 13 février 1762, mort à Mirebeau le 10 janvier 1839; était maire de sa ville natale quand il fut élu, le 23 germinal an VI, député de la Côte-d'Or au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VIII.

Buzançais (de). — Voir Beauvilliers (de).

Buzot (François-Nicolas-Léonard), avocat et législateur, né à Evreux (Eure), le 1er mars 1760, de « François Buzot, procureur au bailliage et siège présidial d'Evreux, et de demoiselle Marie-Madeleine Legrand », mort à Saint-Magne (Gironde) le 25 juin 1794; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 30 octobre 1786, de la charge de conseiller au bailliage et siège présidial d'Evreux. Le 27 mars 1789, élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage d'Evreux, il siégea d'abord avec les membres les plus avancés de la Constituante, soutint par la parole que les biens du clergé appartenaient à la nation, parla en faveur de l'institution du jury et vota, au retour de Varennes, pour la mise en jugement de Louis XVI. La législature expirée, Buzot fut élu président du tribunal criminel de l'Eure (septembre 1791), et, le 4 septembre 1792, élu, par ce département, membre de la Convention, prit place au groupe des Girondins, et, dans le procès du roi, vota pour « la mort avec sursis ». Le 25 mars suivant, il fut nommé membre du Comité de Salut public et de défense générale, fit tous ses efforts pour enrayer le mouvement progressif de la Montagne, s'ingénia à vouloir déconsidérer la Commune et excita par ses paroles et ses actes un mouvement de réprobation tel, qu'il fut compris, le 31 mai, dans les poursuites contre les 22 Girondins, dont l'arrestation avait été votée dans la séance du 2 janvier. Arrêté d'abord, Buzot parvint à s'échapper et gagna Evreux; il essaya dans cette ville, mais en vain, de soulever la population contre la Convention, se rendit ensuite à Caen et de là en Bretagne, puis s'embarqua pour Bordeaux; reconnu au Bec d'Ambès, avec ses collègues Louvet, Guadet, Pétion et Barbaroux, il réussit à gagner Saint-Emilion et se cacha dans un souterrain; bientôt découvert, il prit la fuite, la

nuit à travers champs. Le lendemain, Buzot et Pétion furent trouvés morts dans un champ de blé, près de Saint-Magne. Dans la séance de la Convention du 8 juillet 1793, Saint-Just dénonça Buzot comme complice des royalistes; la démolition de sa maison fut ordonnée à Évreux, on brûla son portrait, et sur l'emplacement de ladite maison on fit élever une pyramide en pierre avec cette inscription : « Ici fut l'asile du scélérat Buzot, qui, représentant du peuple, conspira contre l'unité et l'indivisibilité de la République française. »

C

Cabanis (Pierre-Jean-Georges), publiciste, médecin, professeur et législateur, né à Cosnac (Corrèze), le 5 juin 1757, de « Jean-Baptiste Cabanis et de Marie-Hélène Denarolle », mort à Rieul (Seine-et-Oise) le 5 mai 1808; fit d'abord de la littérature, puis étudia la médecine et se fit recevoir docteur, devint l'ami d'Helvétius, de Diderot, de d'Alembert, embrassa avec ardeur les idées nouvelles ; fut élu, en 1793, juré du tribunal révolutionnaire, ensuite nommé professeur d'hygiène à l'école centrale en l'an III, devint membre de l'Institut en l'an IV, professeur de clinique à l'école de médecine de Paris. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de la Seine au conseil des Cinq-Cents. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, fit partie de la commission intermédiaire des Cinq-Cents et fut nommé membre du Sénat conservateur le 3 nivôse an VIII, fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire, an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Sa santé fortement ébranlée le força à se retirer de la politique active, il résida, en 1807, à la campagne, près de Rueil, où il mourut, moins d'un an après, d'une attaque d'apoplexie. On a de lui : *Degré de certitude de la médecine; Traité du physique et du moral de l'homme.*

Cabannes de Puymisson (Marc, baron), officier général, né à Montpellier (Hérault), le 15 février 1760, « de Marc Cabannes, bourgeois, et de Marie Albert, mariés », mort à Paris le 2 décembre 1831 ; appartint à l'armée, et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, en Italie, sur le Rhin et à l'armée du Nord, passa rapidement par tous les grades et fut promu, le 18 février 1810, général de brigade. Il était également officier de la Légion d'honneur.

Cabarroc (Antoine), procureur syndic et législateur, né à Saint-Michel (Tarn-et-Garonne), le 23 septembre 1732, de « Bernard Cabarroc, notaire, et de Jeanne Moliné », mort à Saint-Michel le 2 septembre 1801 ; était procureur syndic du district de Valence, quand il fut élu, le 8 septembre 1792, suppléant à la Convention par le département de Lot-et-Garonne, et admis à siéger le 9 frimaire an II, en remplacement de Larroche, démissionnaire, mais ce dernier ayant repris ses fonctions législatives le décret fut rapporté et Cabarroc cessa de siéger. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du Lot-et-Garonne au conseil des Anciens et y siégea jusqu'à l'an VI, puis remplit les fonctions d'agent municipal du 19 thermidor an VI au 24 ventôse an VII.

Cabarrus (François), ministre, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 15 octobre 1752, mort à Séville (Espagne) le 27 avril 1810; s'adonna d'abord au commerce, devint banquier à Saragosse et conseiller des finances, fut arrêté en juin 1790 par ordre du ministre Llérens : languit dans les prisons pendant deux ans, mais un jugement qui lui fut favorable le rendit à la liberté; fut créé comte par le roi d'Espagne, enfin nommé ministre

plénipotentiaire d'Espagne au congrès de Rastadt. Il fut nommé ministre des finances par le roi Ferdinand; et confirmé dans ce poste par Joseph Bonaparte et dans celui de directeur de la banque de Saint-Charles.

Cabarrus (Jeanne-Marie-Ignace-Thérésia), femme de Jean-Jacques Devint de Fontenay, puis de Tallien), née à Saint-Pierre de Caravenchel de Arriba (Espagne) le 31 juillet 1773, morte au château de Chimay (Belgique), le 15 janvier 1835, fille de François Cabarrus et de Marie-Antoinette Galabert; fut mariée en premières noces à Jean-Jacques. Devint de Fontenay, conseiller à la cour du parlement de Paris, devint ensuite la femme de Tallien, qu'elle quitta pour M. de Caraman.

Cabot — Voir Dampmartin (de).

Cacatte (Léonard), officier général, né à Limoges (Haute-Vienne), le 27 novembre 1760, de « monsieur Jean-Baptiste Cacatte, marchand, et de demoiselle Catherine Guy, son épouse », mort à Limoges le 9 mai 1837, fut du 11 avril 1779 au 19 septembre 1780 soldat au 54e régiment, devint sous la Révolution, le 19 octobre 1791, lieutenant au 2e bataillon de la Haute-Vienne, et le 17 septembre 1792, capitaine, aide de camp du général Jourdan le 24 septembre 1793 et le 10 floréal an VI, adjudant général chef de bataillon, puis fut fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, et le 20 avril 1809, promu général de brigade.

Cacault (François), professeur, diplomate et législateur, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 10 février 1743, de « François Cacault et de Catherine Homo », mort à sa terre de la Madeleine (Loire-Inférieure) le 5 octobre 1805; débuta comme professeur de mathématiques à l'école militaire de Paris; dans une affaire d'honneur, ayant tué en duel son adversaire, il fut obligé de s'expatrier en 1769 en Italie. De retour en France, il entra dans la diplomatie et devint secrétaire d'ambassade à Naples. Sous la Révolution envoyé à Gênes comme ministre plénipotentiaire, il fut un des signataires du traité de Tolentino. Le 27 germinal an VI, élu député de la Loire-Inférieure au conseil des Cinq-Cents, il se rallia ensuite à Bonaparte après son coup d'Etat, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de la Loire-Inférieure. De l'an IX à l'an XI, il fut ministre plénipotentiaire de Rome, et le 9 germinal an XII, nommé membre du Sénat conservateur, fait membre de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII, et commandant du même ordre le 25 prairial suivant.

Cacault (Jean-Baptiste), officier général, né à Surgères (Charente-Inférieure) le 2 septembre 1766, mort à Toyau (Allemagne) le 30 septembre 1813, fils du précédent, entra dans l'armée le 22 avril 1783 comme soldat au 58e régiment, et nous le retrouvons sous la Révolution, le 10 septembre 1793, chef de bataillon de l'Egalité, devint le 1er pluviôse an II, adjudant général et fut promu, en 1809, général de brigade. La même année, le 15 août, il fut créé baron de l'Empire.

Cacheux (Jacques-Isidore-Joseph), magistrat et homme politique, né à Cambrai (Nord), le 25 juillet 1769, de « sieur Pierre-Isidore-Xavier Cacheux, organiste de son Stil (*sic*), et de demoiselle Caroline-Josèphe Gallez, son épouse »; était magistrat de sûreté, quand il fut élu en 1806, par le département du Nord, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à siéger.

Cado (Jean-Joseph), avocat, sous-préfet et homme politique, né à

Florac (Lozère) le 29 février 1760; débuta comme avocat et était sous-préfet quand il fut élu en 1806, par l'arrondissement de Florac, candidat au Corps législatif, sans avoir été appelé à y siéger.

Cade (Pierre-Louis), avocat, sous-préfet et législateur, né à Florac (Lozère), le 15 août 1787, de « sieur Jean-Joseph Cade, avocat, et de dame Marie-Anne Boyer »; était avocat à Florac, quand il fut nommé, le 24 prairial an VIII, sous-préfet de cet arrondissement; devint ensuite secrétaire général de la préfecture de la Lozère et, le 15 juin 1815, fut élu par l'arrondissement de Florac représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, Cade retourna à Florac et y reprit sa profession d'avocat

Cadet-Gassicourt (Charles-Louis), pharmacien, né à Paris, le 23 janvier 1769, de « Louis-Claude Cadet-Gassicourt, membre de l'Institut, et de Thérèse-Françoise Boisselet », mort à Paris, le 21 novembre 1821; fut reçu avocat en 1787 et s'enthousiasma des idées républicaines. Le 13 vendémiaire il commandait la section du Mont-Blanc et marcha contre la Convention. Le 17 du même mois il fut condamné à mort par un conseil militaire et dut se réfugier dans une usine du Berry; obtint la revision de son procès et fut acquitté par le tribunal criminel de la Seine. Il devint par la suite pharmacien de l'Empereur.

Cadiou de la Boissière (François-Louis-Barthélemy), juge de district suppléant à la Législative de 1791, né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1752, mort le 12 mai 1794; était président du Tribunal de district quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant des Côtes-du-Nord à la Législative et n'eut pas l'occasion d'y siéger; garda ses fonctions de président du tribunal de Lannion et les occupait encore en l'an II quand il fut arrêté comme suspect et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest, puis condamné le 16 messidor aux fers et ne fut délivré que le 29 prairial an III. Il mourut un an après.

Cadolle (Charles-Joseph, comte de), propriétaire et suppléant aux États généraux, né à Lunel (Hérault), le 1er octobre 1744, de « Charles-François, marquis de Cadolle, seigneur de Tasques, capitaine au régiment de Montfermeil, chevalier de Saint-Louis, et de Bernardine Lancosme »; était propriétaire quand il fut élu, le 9 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Montpellier. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Cadore (de). — Voir Nompere de Champagny.

Cadoudal (Georges), chef de chouans, né à Kerléano (Morbihan), le 1er janvier 1771, de « Louis Cadoudal, cultivateur, et de Marie-Jeanne Le Bayon », mort à Paris le 25 juin 1804; prit dès le début de la Révolution une part active à l'insurrection vendéenne. Nommé capitaine de cavalerie dans le corps de Stofflet, il continua de conspirer, fut enfermé à Brest et parvint à s'en échapper, puis rentra dans les rangs des insurgés de la chouannerie, prit part à l'échauffourée de Quiberon, devint le chef avéré des chouans, fut battu à la bataille de Pont-de-Loch, se décida à traiter de la paix, eut une entrevue avec Brune et signa la convention pour les trois départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère. Il fut le promoteur de la machine infernale, entra dans une nouvelle conspiration avec le comte d'Artois et le général Pichegru et débarqua, le 3 fructidor an XI, sur la falaise de Béville, se tint caché à Paris pendant sept mois, fut découvert

au Luxembourg par plusieurs agents. Cadoudal en tua un, d'un coup de pistolet, et la foule vint au secours des agents; il put être pris et garrotté, fut conduit à la préfecture de police où on le transféra au Temple. Dans son procès il eut le courage d'affirmer qu'il était venu en France pour y changer la forme du gouvernement. Il fut condamné à mort et exécuté.

Cadroy (Paul), avocat et législateur, né à Aire (Landes), le 26 décembre 1751, de « sieur Jean-Marie Cadroy, et de demoiselle Anne Sauglin », mort à Paris le 23 novembre 1813; était avocat à Saint-Sever, quand sous la Révolution il devint président de l'administration du département des Landes. Le 4 septembre 1792, élu, par ce département, membre de la Convention, il prit place sur les bancs de la minorité; fut l'ami des Girondins et dans le procès du roi, vota pour « la détention ». Jusqu'au 9 thermidor, il fit peu parler de lui, ou du moins se tint sur une très grande réserve, mais après cette date, il devint un fougueux réacteur. Envoyé en mission dans le Midi, il montra une partialité révoltante contre tous les amis de la Révolution, surtout à Lyon et à Toulon; il alla si loin, fut tellement rigoureux contre ses adversaires que la Convention se vit contrainte de le rappeler. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents; à peine installé, les républicains de Marseille envoyèrent contre lui un véritable réquisitoire le dénonçant positivement comme ayant fait assassiner les meilleurs des républicains. Affilié ensuite au parti clichyen, il fut inscrit au 18 fructidor sur la liste des déportés, mais parvint à s'échapper, et ne se remontra qu'après le 18 brumaire. Il reprit à Saint-Sever sa profession d'avocat et devint maire de cette ville.

Cadsan (prise de l'île de). En thermidor an II, l'île Cadsan tomba au pouvoir des Français. Les soldats républicains de l'armée du Nord montrèrent tant d'audace et de résolution que l'ennemi aux premiers coups de canon prit la fuite, laissant en possession des républicains 70 pièces de canon. Cette île est située à la pointe de la Flandre, à l'embouchure de l'Escaut occidental dans la mer d'Allemagne.

Caen (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Caffarelli (Charles-Ambroise), préfet, né au Falga (Haute-Garonne), le 15 janvier 1758, de « Pierre-François-Maximilien de Caffarelli, seigneur du Falga, et de Louise-Félicité-Marguerite d'Anceau », mort au Falga le 6 novembre 1826; fut prêtre chanoine de l'église cathédrale de Toul depuis le 29 septembre 1775. Le 15 août 1809, il fut créé baron de l'Empire, et le 12 février 1810, nommé préfet de l'Aube. Le 24 février 1814, il fut destitué pour avoir abandonné son poste au moment de la rentrée des troupes françaises dans la ville de Troyes.

Caffarelli (Jean-Baptiste-Marie), évêque concordataire, né au Falga (Haute-Garonne) le 1[er] avril 1763, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 11 janvier 1815, obligé de fuir en Espagne en l'an VII, rentra en France en l'an IX; il fut nommé évêque concordataire de Saint-Brieuc, siège qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Caffarelli (Louis-Marie-Joseph, comte de), conseiller d'État, officier général et législateur, né au Falga (Haute-Garonne) le 21 février 1760, mort à Lavelanet (Haute-Garonne) le 14 août 1845, frère des précédents; débuta dans la marine et devint lieutenant de vaisseau, entra au conseil d'État en l'an VIII, comme membre de la section de la marine; fut nommé

la même année préfet maritime à Brest, poste qu'il occupa pendant neuf ans, promu grand officier de la Légion d'honneur en l'an XII et créé comte de l'Empire le 15 juillet 1810. Après la capitulation de Paris, Caffarelli fit sa soumission à Louis XVIII et fut nommé maréchal de camp et conseiller d'Etat honoraire. Au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur le nomma pair de France, et, au second retour des Bourbons, il disparut de la scène politique.

Caffarelli (Marie-François-Auguste, comte de), officier général et législateur, né au Falga (Haute-Garonne) le 7 octobre 1766, mort à Leschelles (Aisne) le 23 février 1849, frère des précédents ; entra dans l'armée et devint sous-lieutenant dans les troupes sardes, quitta ce corps en 1791, fit partie de l'armée du Roussillon et y devint adjudant général. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma colonel de la garde des consuls, il devint l'un de ses aides de camp. Après la bataille de Marengo, Caffarelli, promu général de brigade, devint commandant de la Légion d'honneur; en l'an XII, il fut envoyé en mission à Rome auprès du pape, pour le décider à venir en France sacrer l'Empereur. De retour de cette mission, il fut nommé gouverneur du château des Tuileries et général de division, se battit à Austerlitz, puis fut ministre de la guerre du roi d'Italie, poste qu'il conserva jusqu'en 1810. Le 15 janvier 1809, il fut créé comte de l'Empire, et nommé en 1811, gouverneur de la Biscaye. Rentré en France en 1814, il accompagna jusqu'à Vienne Marie-Louise et le roi de Rome. Il accepta ensuite de Louis XVIII la croix de Saint-Louis et le commandement de la 13e division militaire. Au retour de l'Empereur, il commanda la 1re division militaire et se rendit à l'armée de la Loire, fut licencié, mis en disponibilité et admis ensuite à la retraite. Louis-Philippe le nomma pair de France (19 novembre 1831).

Caffarelli du Falga (Louis-Marie-Joseph-Maximilien), officier général, né au château de Falga (Haute-Garonne) le 13 février 1756, mort à Saint-Jean d'Acre (Syrie) le 27 avril 1799 ; était le 22 mai 1781 lieutenant en 1er d'artillerie et le 1er avril 1791, nous le retrouvons capitaine quand un boulet lui enleva la jambe gauche. Le 17 frimaire an IV, il se trouva au passage du Rhin, sous les ordres de Jourdan, et devant des forces supérieures fut forcé de battre en retraite à Meisenhein et fut promu le 26 du même mois général de brigade. A peine rétabli, il rejoignit l'armée avec une jambe de bois, passa ensuite en Egypte, où il montra beaucoup de résolution au combat de Sahahieh, et, en visitant la tranchée, il fut atteint d'une balle qui lui fracassa le coude droit, il fut amputé et succomba le 8 floréal an VII.

Caffin (Jean-Alexandre), officier général, né à Doué (Maine-et-Loire), le 13 mars 1751, de « h. h. Jean Caffin, marchand, et de h. f. Marie Grignon, son epouse », mort à Doué en 1815 ; entra dans l'armée en 1769, au régiment de Bourgogne-cavalerie, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut promu le 8 frimaire an II, général de brigade et le 5 floréal de la même année, devint général de division, nommé par les représentants du peuple.

Cahier (Louis-Gilbert), magistrat, né à Soissons (Aisne) le 5 février 1752, mort à Paris le 10 avril 1832 ; se montra partisan de la Révolution, fut nommé membre de la commune en 1792, attaché au parti constitutionnel et devenu suspect, fut incarcéré, mais remis en liberté presque aussitôt. En l'an V, il fut nommé accusateur public et

en exerça les fonctions jusqu'au 18 fructidor. Après le 18 brumaire il devint substitut du procureur général près la cour d'appel, fonction qu'il remplit jusqu'en 1815. Il était également membre de la Légion d'honneur.

Cahier de Gerville (Bon-Claude), avocat et ministre, né à Bayeux (Calvados) le 30 novembre 1751, mort à Bayeux le 15 février 1816; était avocat en parlement, quand il devint, sous la Révolution, procureur syndic adjoint de la commune de Paris, fut envoyé à Nancy comme commissaire pour y faire une enquête au sujet de la révolte de deux régiments. Le 27 novembre 1791, nommé ministre de l'intérieur, il agit et parla dans le sens de la Révolution et insista surtout pour que les actes de l'état civil ne fussent plus rédigés par les prêtres, mais bientôt un dissentiment qui éclata entre lui et son collègue du ministère, Bertrand de Molleville, décida Cahier de Gerville à donner sa démission; il se retira chez son père à Bayeux et ne s'occupa plus que de questions d'art. Un instant suspecté, les représentants en mission crurent devoir lancer contre lui un mandat d'arrêt, mais sur l'affirmation de la Société populaire que le civisme de Cahier de Gerville ne laissait rien à désirer, l'ordre d'arrestation fut rapporté, mais miné par les fatigues, les déceptions et les inquiétudes, il mourut deux ans après.

Cahiers électoraux de 1789. Lors des élections aux États généraux en 1789, les électeurs des trois ordres : clergé, noblesse et tiers état, rédigèrent séparément et dans tous les bailliages et sénéchaussées, les vœux, doléances et réformes réclamés par l'opinion publique. Le tout réuni fut appelé *Cahiers électoraux*. Ces cahiers furent remis aux élus des trois ordres.

Cahouet (Jean-François-Augustin), préfet, né à Aumonville-Laroque (Manche), le 16 octobre 1782, de « Alexandre Cahouet, chevalier de l'Empire, et de demoiselle du Méuildot », mort à Passy (Seine) le 20 juin 1836, élève à l'École Polytechnique ; fut nommé, le 21 nivôse an II, sous-lieutenant à l'école du génie, devint capitaine d'artillerie en décembre 1818, fit la campagne de la Prusse et de la Pologne, se battit vaillamment à Friedland et fut fait chevalier de l'Empire, nommé auditeur au conseil d'État le 12 février 1809 et préfet de la Haute-Loire le 15 février 1810.

Cahuzac de Caux. — Voir Roger (de).

Caïgniez (Philippe-François-Joseph), juge de paix et homme politique, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 4 octobre 1758, de « monsieur Charles-François-Joseph Caïgniez, ancien échevin et médecin des hôpitaux du roi en cette ville, et de demoiselle Isabelle-Charlotte Buret, son épouse » ; était juge de paix à Bergues, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Dunkerque, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Caila (Jean-Baptiste-Étienne), avocat et législateur, né le 3 août 1735, mort à Paris le 17 janvier 1793 ; était avocat, quand il fut pourvu, le 20 avril 1763, de la charge de conseiller lieutenant assesseur criminel de la sénéchaussée de Quercy au siège de Figeac, devint sous la Révolution, juge au tribunal de cette ville. Le 6 septembre 1792, élu, par le Lot, membre de la Convention, il prit place à la Montagne et mourut pendant le procès de Louis XVI.

Cailhassou (François-Joseph), administrateur et législateur, devint, sous la Révolution, président de l'administration de la Haute-Ga-

ronne, et, le 4 septembre 1791, il fut élu député de ce département à la Législative. Le 21 juin il présenta la motion de se transporter au château des Tuileries, pour défendre le roi contre un rassemblement armé. Cette motion fut rejetee.

Caillard (Antoine-Bernard), diplomate et ministre, né à Aignay-le-Duc (Côte-d'Or) le 28 septembre 1737, mort à Paris le 6 mai 1807, débuta en 1769 comme secrétaire de légation à Parme et remplit les mêmes fonctions en 1774, à Copenhague, alla avec le même titre à Saint-Petersbourg en 1780, puis en Hollande en 1785. Sous la Révolution, en 1792, il fut envoyé à Ratisbonne, comme ministre plénipotentiaire, et à Berlin, en l'an III. Le 29 germinal an X, il prit l'intérim du ministère des Relations extérieures, pendant l'absence du titulaire, M. de Talleyrand, et fut promu membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. On a de lui, un *Memoire de la Révolution de Hollande.*

Caillaud. — Voir Romanet.

Cailleau (François-Paul-Valère), sous-préfet et homme politique, né à Paris, le 20 juillet 1773, d' « André-Charles Cailleau, imprimeur-libraire, et de Marie-Geneviève Valeyre, son épouse » ; était sous-préfet quand il fut élu, en 1806, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Caillemer (Charles-François-Louis), avocat, législateur et juge de paix, né à Carentan (Manche), le 15 novembre 1757, de « maître Jean-Léonor Caillemer, promu au bailliage de ce lieu, et de Louise-Elisabeth Ferrand », mort au château de Breuilly (Manche) le 23 octobre 1843 ; était avocat quand il devint, sous la Révolution, président de l'administration centrale du département de la Manche. Le 25 germinal an VII il fut élu député de ce département au conseil des Anciens, adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, fit partie de la commission intermédiaire des Anciens, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, en sortit en l'an XI, devint commissaire général de marine à Toulon (prairial), le 31 mars 1815, lieutenant général de police à Reims, et finit ses jours comme juge de paix du canton de Tessy, en 1830.

Caillet (Jean-Jacques), officier général, né à Bussy et Vorges (Doubs), le 8 avril 1743, de « sieur Jean-François Caillet des Vorges, notaire, et de Anne-Marguerite Lambert, ses père et mère » ; appartint à l'armée et devint, le 3 juillet 1793, chef d'escadron, il fut promu, le 21 prairial an II, général de brigade.

Callières de L'Etang (Pierre-Joseph-Georges), juré au tribunal révolutionnaire, mort à Paris en 1795 ; était avocat en parlement à l'époque de la Révolution et s'enthousiasma de l'esprit nouveau ; devint l'un des jurés du tribunal révolutionnaire du 10 août 1792. L'année suivante, envoyé en Vendée comme commissaire de la Commune, il tomba, quelques jours après, au pouvoir des royalistes. De retour à Paris, il vint à la Convention déplorer la mort de Marat, et mourut lui-même quelques jours après.

Caillon (Simon-Henry), administrateur et législateur, né à Torcy-Sedan (Ardennes) le 4 juillet 1765, mort à Torcy-Sedan le 10 février 1800 ; devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs du département des Ardennes, et le 26 germinal an VII, fut élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents.

Cailloux (François-René, dit Pouget), baron et officier général, né à Haroué (Meurthe), le 28 juillet 1767, de « sieur François Cailloux,

dit Pouget, chirurgien ordinaire de feu Marguerite de Pologne, et de demoiselle Barbe Thiéry, son épouse », mort à Nancy (Meurthe) le 17 septembre 1831 ; fut, le 1er nivôse an II, nommé adjoint aux adjudants généraux, et le 1er messidor de la même année, devint adjudant général chef de bataillon, prit part aux guerres du Rhin et d'Italie et fut promu, le 30 mai 1809, général de brigade. Il était également officier de la Légion d'honneur et fut créé baron de l'Empire.

Cailly (Charles), avocat, législateur et magistrat, né à Vire (Calvados) le 16 juin 1753, mort à Paris le 8 janvier 1821 ; était avocat quand, sous la Révolution, il entra dans la magistrature, mais devenu bientôt suspect, il fut mis hors la loi ; il reprit, après le 9 thermidor, ses fonctions judiciaires, redevint suspect, fut accusé de favoriser les menées royalistes et destitué en l'an V de ses fonctions de commissaire près l'Administration départementale du Calvados. Le 26 germinal an V, il fut élu par son département député au conseil des Anciens, en devint le secrétaire, fut nommé ensuite, le 22 germinal an VIII, vice-président du tribunal d'appel de Caen, et, le 12 mai 1811, conseiller à la cour impériale de la même ville. Cailly accueillit favorablement le retour des Bourbons, qui le maintinrent dans ses fonctions.

Caire (révolte du). Cette ville fut prise par les Français, le 5 thermidor an VI, et Bonaparte y établit le siège du gouvernement républicain pendant la campagne d'Egypte, mais dans la journée du 30 vendémiaire, les Turcs, sous le prétexte qu'ils étaient par trop imposés, se soulevèrent, et au nombre de 80.000 environ, se retranchèrent dans la grande mosquée. Ils y furent littéralement écrasés et vaincus après avoir perdu 5 à 6.000 des leurs. Les Français eurent à déplorer une centaine de morts, dont le brave général Dupuy. Les Grecs qui habitaient cette ville montrèrent leur dévouement en faisant cause commune avec les Français pour la répression de cette insurrection. Le Caire était alors la capitale de l'Egypte.

Cairo (combat de). Le 5e jour complémentaire de l'an II, l'armée française battit une armée autrichienne forte de 12.000 hommes, et leur perte fut évaluée à plus de 1.000 hommes tués. Le général Dumerbion et les conventionnels Albitte et Saliceti écrivirent au Comité du Salut public pour lui apprendre la victoire en ces termes : « Citoyens collègues, la 5e sans-culottide a été célébrée hier par une portion de l'armée d'Italie, d'une manière digne de la République et de la Convention nationale, etc., etc. »

Cairon de Panneville (Anne-Alexandre-Gabriel-Augustin, marquis de), propriétaire et législateur, né à Saint-Germain-d'Ectot (Calvados) le 22 juillet 1748, mort au même lieu le 4 avril 1832 ; était propriétaire dans son lieu de naissance, quand il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Caux, siégea à droite de cette Assemblée et fut fait, sous l'Empire, membre de la Légion d'honneur.

Caissotti (Charles-François-Hyacinthe, chevalier de Chiusano), colonel et législateur, né à Turin (Italie), le 10 novembre 1756, de « Philippe-Victor Caissotti Chiusano de Ponte Dassi, gouverneur de la province de Suse, grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Maurice et Lazare, et général d'infanterie » ; était colonel dans l'armée piémontaise, lorsque son pays fut annexé à la France. Il devint maire de Coni, et, le 14 vendémiaire an XII, entra au Corps législatif, comme député de la Stura, fut créé chevalier de l'Em

pire le 15 octobre 1809, prit plus tard avec son grade de colonel du service dans l'armée française, et fut nommé, sous l'Empire, au commandement militaire du département de la Sésia, et admis à la retraite le 24 février 1812. Après les traités de 1815, Caissotti se retira à Turin, redevenue ville italienne. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis l'an XII.

Calais (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Calciati (Joseph-Marie-Paschal-Gaspard-François), maire et homme politique, né à Plaisance (Taro), le 25 octobre 1762, de « Mr Antoine Calciati et de madame Franca Roncovira, conjoints »; était maire de Plaisance, quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Caldiero (affaire de). Le 22 brumaire an V, l'armée française, commandée par Bonaparte, après un combat sanglant, repoussa l'armée autrichienne, sous les ordres d'Alvinzi. Caldiero est un gros village de l'ancien royaume lombardo-vénitien, baigné par l'Adige.

Calendrier républicain. — Pour sortir de l'ancien régime relativement à la mesure du temps, aussi bien qu'en politique et en religion, la Convention nationale, dans la deuxième année de la République française (loi du 24 novembre 1793, 4 frimaire an II), décida de renoncer au calendrier grégorien, qui était exclusivement approprié au régime catholique et féodal, et de lui substituer le calendrier républicain, basé sur la fermeture de l'ère vulgaire et l'ouverture d'une ère nouvelle, « ère des Français », commençant avec la République, le 22 septembre 1792, jour de l'équinoxe vrai d'automne.

« L'ère vulgaire, dit l'*Instruction* annexée au décret, fut l'ère de la cruauté, du mensonge, de la perfidie et de l'esclavage : elle a fini avec la royauté, source de tous nos maux.

« La Révolution a retrempé l'âme des Français; chaque jour elle les forme aux vertus républicaines. Le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire. »

Au lieu de commencer le 1er janvier, l'année républicaine partait donc du 22 septembre, et se divisait en douze mois de trente jours chacun. Chaque mois était aussi réparti en trois subdivisions égales de dix jours ou *decades*, remplaçant la semaine. Le jour était à son tour divisé en dix parties ou heures, allant de minuit à minuit; et chacune de ces parties se subdivisait elle-même en dix autres, et ainsi de suite, jusqu'à la plus petite portion du temps. La centième partie de l'heure était appelée *minute décimale*, la centième partie de la minute, *seconde décimale*.

On ajoutait à chaque année cinq jours épagomènes ou complémentaires, appelés *sans-culottides;* et un jour en plus pour chaque année sextile, afin de faire coïncider l'année civile avec l'année astronomique. La période de quatre ans au bout de laquelle cette dernière addition devient ordinairement nécessaire, était appelée *Franciade*, en mémoire de la Révolution, qui, après quatre années d'efforts, avait conduit la France à la République. Tous les quatre ans ou toutes les Franciades, on devait célébrer au jour sextile ou jour de la Révolution, une fête nationale.

Le nouveau calendrier changeait en outre l'affectation faite par le calendrier grégorien, à chacun des jours de l'année, d'un nom des saints, des personnages politiques ou des fastes du régime ancien; c'est-à-dire qu'au lieu du souvenir des prêtres, des rois et de leurs auxiliaires dans la vie chrétienne, au lieu de la vie et de l'histoire

du Christ, des apôtres, des confesseurs et des martyrs de la foi, des pères de l'Église, des saints, des saintes, des bienheureux, des événements principaux de l'exégèse catholique et même des souvenirs plus ou moins consacrés de la mythologie antique et du culte sidéral qui l'avait précédée et qui concouraient à la désignation des mois ; on n'adaptait désormais à la division du temps, conçue dans sa partie de commémoration sociale, au point de vue du milieu cosmique industriel, que des noms de plantes, de fleurs, de fruits, d'animaux indispensables à l'homme, enfin des noms d'instruments servant à l'agriculture ou à la fabrication. Le nouveau calendrier rappelait donc à tout instant la terre, ses phases et ses rapports astronomiques, ses productions les plus utiles ou son rôle indispensable de nourricière du genre humain.

Quant aux noms mêmes des jours de la décade, c'était : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*, et les noms des mois : *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*, pour l'automne ; *nivôse*, *pluviôse* et *ventôse*, pour l'hiver ; *germinal*, *floréal*, *prairial*, pour le printemps ; *messidor*, *thermidor*, *fructidor*, pour l'été.

Est-il besoin d'insister sur la portée révolutionnaire d'un pareil changement ?

C'est à tous les jours et à toutes les heures de la vie que s'impose l'usage du calendrier, et faire compter à tout un peuple le temps qu'il doit donner au travail ou à l'étude, consacrer au repos, au plaisir, aux fêtes, aux chers et grands souvenirs, aux affaires graves, aux entreprises essentielles, sous l'invocation de la subjectivité théologique ou de l'objectivité scientifique, n'est pas une même chose ; c'est tout l'opposé, celle-ci tendant à faire oublier celle-là.

Voilà, sans doute, ce que la Convention nationale et les rapporteurs du nouveau calendrier, Romme et Fabre d'Églantine, s'étaient proposé.

Calès (Jean-Marie), médecin et législateur, né à Cessales (Haute-Garonne), le 13 octobre 1757, « de Jean Calès et de Jeanne Rochas, mort à Liège (Belgique) le 14 avril 1834 ; était médecin à Toulouse quand, sous la Révolution, qu'il acclama avec beaucoup d'enthousiasme, il fut nommé colonel de la garde nationale de Saint-Béat. Le 6 septembre 1792, il fut élu, par la Haute-Garonne, membre de la Convention, et dans le procès du roi vota pour « la mort », en ajoutant : « *Tout mon regret est de n'avoir pas à prononcer sur tous les tyrans.* » Le 15 juin 1793, il fut envoyé en mission près de l'armée des Ardennes. De retour à la Convention, il se prononça contre Robespierre, et fut envoyé en mission dans la Côte-d'Or où il montra une rare énergie contre les prêtres, fit descendre les cloches et briser les croix et leurs piédestaux, et interdit la célébration du culte. Le 23 vendémiaire an IV, réélu par la Haute-Garonne député au conseil des Cinq-Cents, il prit part à la journée du 18 fructidor, fut ensuite l'un des organisateurs de l'École polytechnique et demanda qu'on n'y admît que des jeunes gens connus par leur civisme. La législature terminée, Calès retourna à Toulouse, resta à l'écart sous le Consulat et l'Empire, et fut banni du territoire français en 1816, comme régicide. Il se réfugia à Liège.

Calès (Jean-Chrysostome, baron), colonel et législateur, né à Caraman (Haute-Garonne) le 27 janvier 1769, frère du précédent ; entra dans l'armée en 1792, fut envoyé avec le grade de capitaine à l'armée des Pyrénées-Orientales, en l'an II, et se distingua à l'affaire de la Montagne-Noire (27 brumaire an III), passa ensuite à l'armée d'Italie, fut blessé à Castiglione

(an IV), puis de l'an VI à l'an IX, fit partie des armées de l'Ouest, de Batave et du Rhin. Le 19 germinal an VIII, il était à la tête du bataillon des grenadiers réunis, quand il repoussa l'ennemi à la bataille de Biberach, lui enlevant 2 pièces de canon. Le 25 prairial an XII, fait membre de la Légion d'honneur, il passa chef de bataillon, fit partie de la grande armée, fut promu, en 1807, colonel du 96e de ligne, ensuite officier de la Légion d'honneur. Retraité le 15 mars 1810, il fut créé baron de l'Empire le 15 mai de la même année. Le 16 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Villefranche de Lauraguais, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, il retourna habiter Cessales.

Callendreau (Pierre), magistrat et législateur, né à Angoulême (Charente), le 14 décembre 1772, de « Léonard Callendreau et d'Anne Bourguet », mort à Angoulême le 23 avril 1845; était procureur impérial à Confolens quand il fut élu, le 14 mai 1815, par la Charente, représentant à la Chambre des Cent-Jours, adhéra au retour des Bourbons et fut maintenu procureur du roi à Angoulême.

Callier (Hubert, baron de Saint-Apollin), officier général, né à Luxeuil (Haute-Saône) le 21 mars 1764, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 30 juillet 1819; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire et arriva rapidement de grade en grade, fut promu le 24 fructidor an VII général de brigade, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et fut créé baron de Saint-Apollin. Le 21 janvier 1818, Louis XVIII le fit lieutenant général.

Calmelet (Etienne-Jacques-Jérôme), secrétaire général du conseil des prises et homme politique, né à Amboise (Indre-et-Loire), le 5 novembre 1763, de « Me Louis-François Calmelet, conseiller du roi et son procureur en l'élection d'Amboise, juge grayer de la baronnie d'Amboise, et de dame Marie-Anne-Esther Coullon, son épouse »; était secrétaire général du conseil des prises, quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de Romorantin, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Calmelet-Daën (Louis-François-Denis), avocat, magistrat et législateur, né à Amboise (Indre-et-Loire, le 22 avril 1762, mort à Tours le 16 novembre 1837, frère du précédent; était avocat au parlement de Paris, quand il fut élu, en 1790, officier municipal d'Amboise, puis capitaine de la garde nationale de la même ville; devint, en 1793, procureur de la commune, juge de paix du canton de Brézé en vendémiaire an IV, commissaire du gouvernement près le tribunal d'Indre-et-Loire (an VI), procureur général de la cour de justice du même département, le 28 floréal an XII; il avait été fait membre de la Légion d'honneur en prairial de la même année, passa ensuite à la cour d'Orléans, en 1811, comme substitut du procureur général impérial. Le 17 novembre 1827, il fut élu député par l'arrondissement de Tours, siégea à gauche, fit partie des 221, et prit une part assez active au renversement de Charles X. Sous Louis-Philippe il fut promu, le 31 mai 1833, officier de la Légion d'honneur.

Calmon (Guillaume), avocat et législateur, né à Carlucet (Lot) en 1737, mort à Carlucet le 12 septembre 1801; était avocat consultant dans sa ville natale quand il devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs du département du Lot. Le 31 août 1791, il fut élu député du Lot à la Législative. La législature terminée, Calmon entra dans la magistrature, et le 4 prairial an VIII, fut nommé

président du tribunal civil de Gourdon, et mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Calon (Etienne-Nicolas de), officier général et législateur, né à Grandvilliers (Oise), le 3 novembre 1726, de « Pierre de Calon et d'Angélique Vacousin », mort à Paris le 4 juin 1807, était capitaine d'état-major au moment de la Révolution dont il adopta avec enthousiasme l'avènement. Il fut nommé l'un des administrateurs de l'Oise, et le 3 septembre 1791, élu, par ce département, député à la Législative, se montra hostile au parti de la cour et fit hommage le 22 août de sa croix de Saint-Louis, en faveur des veuves et des orphelins des citoyens tués dans la journée du 10 août. Le 4 septembre 1792, réélu, par l'Oise, membre de la Convention, il prit place à la Montagne, et dans le procès du roi, se prononça pour « la mort sans sursis ». Le 11 messidor il fut envoyé en mission dans l'Yonne jusqu'au 28 du même mois. Son mandat terminé, il fut, le 7 septembre 1795 promu général de brigade et mis à la retraite sous le Consulat.

Calonne (Jacques-Ladislas Joseph de), chanoine et suppléant aux Etats généraux, né à Douai (Nord) le 9 avril 1743, mort au Canada; en 1812 était abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Melun, quand il fut élu, le 20 mars 1789 suppléant du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Melun. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Calonne (Charles-François de), rentier et homme politique, né à Ham (Somme), le 22 août 1758, de « messire Jean-François de Calonne, seigneur en partie de Belenglise, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie et major commandant pour le roi au château de Ham, et de dame Marie-Thérèse-Victoire de L'Eslû, épouse »; était rentier et chef de cohorte de la garde nationale d'Amiens, quand il fut élu, en 1810, par la Somme, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Calonne-Davesnes (Charles-François), lieutenant-colonel et législateur, né à Ham (Somme) le 15 octobre 1744, de « Louis-Edouard de Calonne, seigneur Davennes, Boisrault et autres lieux, et de dame Françoise-Renée de Boury », était lieutenant-colonel quand il fut élu, le 24 germinal an V, député de la Seine-Inférieure au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VII.

Calvados (département du). Ce département, créé le 15 janvier 1790, fut divisé en six districts qui furent : Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque et Vire.

Calvet (Marie-Jean-Jacques-Louis), garde du corps, législateur et conseiller de préfecture, né à Foix (Ariège) le 19 août 1760; était garde du corps du roi avant la Révolution, ensuite professeur à l'Ecole centrale de l'Ariège. Le 6 septembre 1791, élu par ce département député à la Législative, il fit partie dans cette Assemblée de l'infime minorité qui soutenait encore l'ancien régime, et ne siégea plus après la journée du 10 août. Sous le Consulat, il fut nommé censeur au lycée de Toulouse. Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis et le nomma, en 1817, conseiller de préfecture de l'Ariège, poste qu'il occupa jusqu'en octobre 1822.

Calvet de Madaillan (Joseph-Thibaut, baron), capitaine et législateur, né à Foix (Ariège), le 2 février 1766, de « noble Jean de Calvet, garde du roi, et dame Jeanne Dazam », mort à Foix le 25 juillet 1820; entra dans l'armée et était capitaine, quand, le

2 mars 1809, il entra au Corps législatif comme député de l'Ariège et en devint questeur en 1813. Le 12 avril de la même année, il fut créé baron de l'Empire, se rallia ensuite aux Bourbons, et fut élu député de l'Ariège le 22 août 1815; réélu en 1816 et en 1819, il siégea au centre, mais vota contre les lois d'exception, et mourut peu après.

Calvi (bataille de). Le 18 pluviôse an VI, les Français, commandés par le général Macdonald, firent essuyer aux Autrichiens, sous les ordres de Mach, une défaite complète. Calvi est une petite ville d'Italie de la Terre de Labour, à 12 kil. de Capoue.

Camas (de). Voir Filhol.

Cambacérès (Jean-Joseph-Régis, duc de Parme), conseiller à la cour des comptes, législateur, consul, ministre, etc., né à Montpellier (Hérault), le 18 octobre 1753, de « maître Jean-Antoine Cambacérès, commissaire à la cour des comptes, aides et finances à Montpellier, et de dame Marie-Rose Vassal »; fut agréé le 21 octobre 1772, comme maire en la ville et communauté de Mirepoix, et le 16 novembre 1774, pourvu de la charge de conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, en survivance de son père. En mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Montpellier, mais cette élection fut annulée, la sénéchaussée n'ayant droit qu'à un seul député de la noblesse. Le 6 septembre 1792, il fut élu par l'Hérault, membre de la Convention, et, dans le procès du roi, declara « que la Convention nationale doit décréter que Louis a encouru les peines établies contre les conspirateurs par le code pénal, qu'elle doit suspendre l'exécution du décret jusqu'à la cessation des hostilités, époque à laquelle il sera définitivement prononcé par la Convention ou par le Corps législatif, sur le sort de Louis, qui demeurera jusqu'alors en état de détention, et néanmoins, en cas d'invasion du territoire français par les ennemis de la République, le décret sera mis à exécution ». Le 26 mars 1793, il fut nommé membre du comité de Salut public et vota avec la majorité le 31 mai contre les Girondins. Après le 9 thermidor, au moment de la rentrée des 73 conventionnels arrêtés le 31 mai, il proposa une amnistie plénière pour les faits non prévus par le code pénal. Après le 13 vendémiaire, compromis par les papiers trouvés chez l'agent royaliste Lemaitre comme entretenant des relations avec les conspirateurs, il se justifia et la Convention vota l'impression de son discours. Son mandat expiré, Cambacérès fut élu le 21 vendémiaire an IV par plus de 50 départements, député au conseil des Cinq-Cents il opta pour l'Hérault, devint président de cette Assemblée, puis membre du Directoire exécutif, devint ministre de la justice le 2 thermidor an VII, poste qu'il occupa jusqu'au 3 nivôse an VIII, époque à laquelle il remplaça Siéyès comme deuxième consul. Le 28 floréal an XII, il fut nommé chancelier de l'Empereur, président du Sénat, grand officier de la Légion d'honneur (10 pluviôse an XIII), et fut créé duc de Parme le 19 mars 1808; devint membre du conseil privé, président du conseil d'Etat et de la Haute Cour impériale et reçut les décorations de toutes les puissances européennes. En 1814, il fut président du conseil de régence, et détermina l'Impératrice à se retirer avec le roi de Rome au delà de la Loire, et envoya de Blois, le 7 avril, son adhésion, comme sénateur, à la déchéance de Napoléon. L'Empereur ne lui en garda pas rancune, puisqu'au retour de l'île d'Elbe il fut nommé pair de France, puis président de cette

Chambre, et par intérim ministre de la justice. Louis XVIII revenu, Cambacérès fut banni du territoire français comme prétendu régicide, se retira à Bruxelles, mais, par une décision royale du 13 mai 1818 il fut rappelé en France. Il se déclara en 1820 un fidèle ami de la monarchie. Il était membre de l'Institut depuis l'an III.

Cambacérès (Étienne-Hubert, comte de), archevêque et législateur, né à Montpellier (Hérault) le 10 septembre 1756, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 25 octobre 1818, frère du précédent; était en 1789 chanoine et vicaire général à Alais, traversa toute la période révolutionnaire sans encombre. Lorsque son frère fut consul et après la conclusion du Concordat il fut nommé archevêque de Rouen (an X), puis cardinal l'année suivante, devint grand officier de la Légion d'honneur. Le 12 pluviôse an XIII il fut nommé membre du Sénat conservateur, et le 18 septembre 1808, créé comte de l'Empire, mais lorsque éclatèrent les dissentiments entre l'Empereur et le pape Pie VII, Cambacérès refusa d'assister au mariage de Marie-Louise. En 1814, comme son frère, il vota la déchéance de l'Empereur et adhéra sans hésitation à la Restauration. Pendant les Cent-Jours, ayant été admis à la chambre des pairs il refusa de siéger, s'abstint de paraître à la cérémonie du Champ de Mai, et resta à la tête de son diocèse jusqu'à sa mort.

Cambacérès (Jean-Pierre-Hubert, baron), officier général, né à Montpellier (Hérault), le 13 novembre 1778, de « maître Jean-Antoine Cambacérès, commissaire à la cour des comptes, et Jeanne Ditry, ses père et mère », mort à Paris le 5 septembre 1826; embrassa la carrière militaire, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire, s'y fit peu remarquer, arriva néanmoins aux grades supérieurs, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et fut créé baron de l'Empire. Le 10 juillet 1806 il fut promu général de brigade.

Cambe (Jean-Antoine), avocat et législateur, né à Rodez (Aveyron), le 1er octobre 1765, de « Antoine-Simon Cambe, bourgeois de Verfeil, et de Elisabeth Faure », mort à Paris le 11 août 1830; était avocat quand il devint sous la Révolution, l'un des administrateurs de l'Aveyron. Le 25 germinal an VII, il fut élu par ce département député au conseil des Cinq-Cents; se rallia au coup d'Etat de brumaire, fut élu, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat et en sortit en l'an X.

Cambiaso (Michel-Ange-Marie-Joachim, comte), doge et législateur, né à Gênes (Italie) le 2 septembre 1738, de « François Gaëtan, marquis de Cambiaso », mort à Gênes le 13 mars 1813; devint doge de Venise le 3 septembre 1791, puis en l'an X, syndic de Gênes. Le 8 brumaire an XIV, il fut nommé membre du Sénat conservateur et comte de l'Empire le 8 janvier 1809.

Cambiaso (Joseph-Marie-Antoine), avocat et homme politique, né à Gênes (Gênes), le 19 août 1741, de « Pierre-François Cambiaso et de dame Jeanne Carminati, conjoints »; était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, par le département de Gênes, candidat au Corps législatif pour y représenter ce département, mais n'y siégea pas.

Cambier (Jacob-Jean), ministre et législateur, né à Vianen (Hollande), le 29 juin 1756, de « Jacob Cambier et de Catherine-Anne-Elisabeth Ollé », mort à Wassenaer (Hollande) le 4 octobre 1831; était ministre de la guerre de Hollande sous la monarchie. Quand son pays fut annexé à la France, Cambier fut nommé directement

par l'Empereur député au Corps législatif (19 janvier 1811) par le nouveau département du Zuyderzée.

Cambon (François-Tristan de), évêque de 1789, né en 1716, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 20 novembre 1791 ; fut sacré évêque de Mirepoix le 10 juillet 1768, et rendu à la vie privée après la Constitution civile du clergé.

Cambon (Pierre-Joseph), négociant et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 10 juin 1756, du « sieur Joseph Cambon, négociant, et de demoiselle Marguerite Fajon », mort à Saint-Josse-Ten-Voode (Belgique) le 15 février 1820; était négociant à Montpellier au moment de la Révolution, qu'il salua avec enthousiasme. Le 9 avril 1789 il fut élu suppléant du Tiers aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Montpellier, et n'eut point l'occasion d'y siéger ; mais, le 3 septembre 1791, il fut élu député de l'Hérault à la Législative. Dans cette Assemblée il s'occupa surtout de finances, fit décréter que la nouvelle émission de 300 millions d'assignats ne s'opérerait que successivement, au fur et à mesure des besoins; il demanda que les prêtres fussent, comme tous les autres fonctionnaires publics, frappés de suspension en cas de désobéissance aux lois et que cette mesure fût étendue aux généraux d'armée et aux ministres ; il attaqua le ministre Bertrand de Molleville, qui avait la confiance de Louis XVI. En juillet il fit la motion de convertir les statues des tyrans en canons pour la défense de la patrie, vota la vente des diamants et joyaux de la couronne et seconda puissamment la mise en accusation des ministres Lajard, de Grave et Narbonne. Le 3 septembre 1792, il fut élu, par l'Hérault, membre de la Convention. Dans la séance du 15 décembre il démasqua à la tribune les menées du général Dumouriez, et, le même jour, fit décréter que la Convention était pouvoir révolutionnaire partout où elle pénétrait par la force des armes ; et approuva l'expulsion de tous les Bourbons. Dans le procès du roi il vota pour « la mort sans sursis »; mais, en revanche, il se prononça contre la politique de Robespierre; fit partie, le 7 avril 1793, du premier Comité de Salut public et fut nommé président de la Convention le 22 septembre, puis créa le grand livre de la Dette publique. Dans la journée du 8 thermidor, il entra en lutte avec Robespierre et au lendemain du 9 entra également en lutte avec les chefs thermidoriens, Tallien entre autres. Impliqué dans l'insurrection du 12 germinal an III, puis proclamé maire de Paris le 1er prairial, par un rassemblement à l'hôtel de ville, il fut obligé de prendre la fuite pour échapper au décret d'arrestation. Caché dans un grenier de la rue Saint-Honoré, il put se soustraire à toutes les poursuites, mais la loi d'amnistie du 4 brumaire vint à propos pour le rendre à la liberté. Il se retira alors près de Montpellier dans une terre qu'il possédait et put vivre là jusqu'à la fin de l'Empire. Le 15 mai 1815, il fut élu, par l'Hérault, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Le 30 juin il demanda qu'une adresse fût envoyée au peuple français, adresse qui signifierait que jamais on ne voudrait des Bourbons en France, et, le même jour, il opina pour que les gardes nationales fussent appelées à combattre sur les hauteurs de Paris avec la ligne. Le retour des Bourbons brisa cette belle existence en le bannissant comme régicide. Il partit pour la Belgique.

Cambon (Alexandre-Louis, baron), magistrat et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 23 septembre 1771, de « haut et puissant seigneur Jean-Louis-Augustin-Emmanuel de Cambon, ancien avocat général au parlement de Toulouse et de haute et puissante dame

Etiennette-Dorothée de Riquet de Bourepos », mort à Paris le 22 mars 1837; émigra avec son père, revint en France en l'an X, vint complimenter Napoléon après son mariage avec Marie-Louise (25 février 1811). Le 18 mai de la même année il fut fait baron de l'Empire, puis nommé conseiller à la cour impériale de Toulouse. A la chute de l'Empire, Cambon s'empressa de se rallier à Louis XVIII, qui le nomma président à la cour royale de Toulouse et le décora de la Légion d'honneur en 1822. Elu député de Toulouse le 24 novembre 1827 il siégea au centre droit; réélu en octobre 1830, il ne se montra pas hostile à Louis-Philippe, qui l'éleva à la dignité de pair de France le 11 septembre 1835.

Camboulas d'Esparou (Simon), négociant et législateur, né à Saint-Geniez (Aveyron), le 2 juillet 1760, de « Simon Camboulas, seigneur d'Esparou et de l'Escaillon, et de Jeanne Raynal », mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 19 janvier 1840; était négociant à Saint-Geniez, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par l'Aveyron, membre de la Convention; dans le procès du roi, il vota pour « la mort », mais prit plus tard la défense des Girondins. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et en sortit pour rentrer dans la vie privée.

Cambray (Alexis-Aimé-Pierre), officier général, né à Douai (Nord) le 8 avril 1760, mort à Plaisance (Italie) le 2 juillet 1799; entra dans l'armée le 10 octobre 1790, comme capitaine des chasseurs de la garde nationale de Douai, devint capitaine au 22e régiment de chasseurs à cheval, puis adjudant général chef de bataillon adjudant général chef de brigade le 3 septembre 1793 et fut promu, le 8 frimaire an II, général de brigade. En l'an V, on lui donna un commandement dans la Manche, il fit appel aux patriotes de ce département pour l'aider à réprimer et au besoin arrêter royalistes, emigrés, prêtres, réfractaires, etc.; obtint ensuite, en germinal an VI, un emploi à l'armée de Mayence où il se distingua par de véritables faits de bravoure, et en Italie tomba glorieusement sur le champ de bataille de la Trébia le 14 messidor an VII.

Cambrésis (province de). Circonscription électorale de 1789.

Cambronne (Pierre-Jacques-Etienne), officier général et législateur, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 26 décembre 1770, de « noble homme Pierre-Charles Cambronne, négociant, et de dame Françoise-Adélaïde Druon », mort à Nantes le 29 janvier 1842; entra dans l'armée en 1792 comme grenadier dans le 1er bataillon de Maine-et-Loire, fit les campagnes à l'armée du Nord, à celles des Côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest, était capitaine de carabiniers en l'an III passa à l'armée de Rhin-et-Moselle, servit en l'an VI à celle d'Angleterre et en l'an VII à celle du Danube, fit partie en l'an XII et l'an XIII des troupes rassemblées au camp de Saint-Omer où il reçut la décoration de la Légion d'honneur, se signala plus tard à la bataille d'Iéna, fut fait officier de la Légion d'honneur et fit la campagne de Pologne; partit pour l'Espagne, prit part à tous les combats de 1809, 1810 et 1812, fut promu colonel major du 3e régiment de voltigeurs de la garde, se montra très brave à la bataille de Hanau (octobre 1813) et fut nommé général de brigade. En 1814, Cambronne fut blessé quatre fois, tant à Craonne que sous les murs de Paris; puis, il accompagna à l'île d'Elbe l'Empereur déchu, revint avec lui en France, s'empara, le 5 mars 1815, du pont et de la citadelle de Sisteron, et fut nommé, le 1er avril, grand officier de la Légion d'honneur; fut créé

comte de l'Empire et compris parmi les pairs de France. Le 18 juin 1815, à Mont-Saint-Jean, son régiment fut presque entièrement détruit. Entourés par les Anglais et sommés de mettre bas les armes, les braves du 1er régiment de chasseurs à pied préférèrent une mort glorieuse et Cambronne tomba lui-même grièvement blessé. Le général anglais qui commandait leur cria : « Braves Français, rendez-vous !... » Cambronne répondit : « M !..... » Fait prisonnier et conduit en Angleterre, il écrivit à Louis XVIII pour obtenir la permission de rentrer en France, et n'ayant pas reçu de réponse, il prit le parti de s'en passer ; il rentra fut arrêté et conduit à Paris, puis traduit devant le 1er conseil de guerre, prit pour défenseur Berryer qui, dans une émouvante plaidoirie, parvint à le faire acquitter : il se retira à Nantes dans sa famille. Présenté un an après au duc d'Angoulême, ce dernier le fit réintégrer sur les contrôles de l'armée, fut décoré de l'ordre de Saint-Louis et créé vicomte par Louis XVIII et nommé au commandement de la 16e division militaire à Lille ; et fut admis à la retraite le 15 janvier 1823. La ville de Nantes lui éleva une statue.

Cambry (Jacques), préfet, né à Lorient (Morbihan), le 2 octobre 1749, de « Gilles Cambry, écuyer », mort à Cachan (Seine) le 31 décembre 1807 ; fut nommé le 11 ventôse an VIII préfet de l'Oise.

Camet de la Bonardière (Jean-Philippe-Gaspard, baron), conseiller au Châtelet et législateur, né à Saint-Pierre (Martinique), le 1er mai 1769, de « M. Claude-Gaspard Camet de la Bonardière et de dame Elise-Rose Lesade », mort à Paris le 19 octobre 1842 ; était conseiller au Châtelet de Paris en 1789, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire. Le 25 nivôse an XII, il fut nommé maire du XIe arrondissement de Paris, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il devint en 1807 administrateur du mont de piété. Sous la Restauration, Louis XVIII le fit officier de la Légion d'honneur (août 1814) et le 22 août 1815, il fut élu député de la Seine. Il siégea dans la Chambre introuvable, parmi les royalistes, et le 2 janvier 1816, il devint maître des requêtes au conseil d'État.

Caminade de Châtenet (Jean-Jacques), avocat, sous-préfet et législateur, né à Paris, le 21 septembre 1751, de « Jean Caminade, bourgeois de Paris, et de Marie-Anne Chalopin » ; était avocat à Cognac quand il devint président de l'administration départementale de la Charente. Le 8 fructidor an XI, il fut nommé sous-préfet de Cognac et le 12 mai 1815 élu par l'arrondissement de Cognac représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Caminet (Georges), négociant et législateur, né à Lyon (Rhin) le 22 juin 1739, mort à Paris le 30 septembre 1814 ; était négociant à Lyon, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à la Législative où il se fit peu remarquer. Le 1er pluviôse an X il fut nommé membre au tribunal de commerce à Lyon.

Campaignac (Jean-Joseph-Victor), négociant, conseiller de préfecture et législateur, né à Bordeaux (Gironde) le 8 avril 1751 ; était négociant et conseiller consulaire à Bordeaux quand il fut nommé, le 19 germinal an VIII, conseiller de préfecture de la Gironde. Le 15 mai 1815 il fut élu, par le même département, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Campana (François-Frédéric), législateur et officier général né à Turin (Italie) le 5 février 1771, mort à Ostrolenka (Allemagne) le 16 février 1807 ; appartenait à l'armée

quand il fut nommé le 19 thermidor an IX, préfet de Marengo, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il rentra dans les rangs de l'armée le 14 floréal an XIII, avec le grade de général de brigade, et fut tué le 16 février 1809 au combat d'Ostrolenka.

Campi (Toussaint, baron), officier général, né à Ajaccio (Corse) le 30 septembre 1767, mort à Lyon (Rhône) le 12 octobre 1832; appartint a l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, assista principalement aux batailles d'Italie et de l'armée du Rhin, devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et de grade en grade arriva rapidement à celui de général de brigade.

Campmartin (Pierre), apothicaire et législateur, né à Saint-Girons (Ariège) le 14 mai 1733, mort à Saint-Girons le 10 septembre 1811; était apothicaire et maire de cette ville, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Ariège, et dans le procès du roi, vota « la mort sans sursis ». Le 22 vendémiaire an IV, il rentra au conseil des Anciens pour représenter le même département et en sortit en l'an VI.

Campmas (Jean-François), docteur en médecine et législateur, né à Monestiès (Tarn) le 10 mai 1746; était docteur en médecine dans sa ville natale, quand il fut élu, le 7 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Toulouse, où il joua un rôle très effacé.

Campmas (Pierre-Jean-Louis), législateur et magistrat, né à Carmaux (Tarn) le 25 décembre 1757, mort à Albi (Tarn) le 25 mars 1825; devint en 1790, l'un des administrateurs du Tarn, et le 5 septembre 1792, il fut élu, par le même département, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort », et son mandat expiré, devint commissaire du Directoire exécutif, puis magistrat de sûreté à Albi. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur le nomma président de la Cour impériale de Toulouse. Sous la Restauration, en 1816, il fut banni du territoire français comme régicide.

Campo-Formio (traité de). Le 26 vendémiaire an VI, un traité de paix fut conclu entre le général en chef Bonaparte, représentant la France et le comte de Cobentzel, pour l'Autriche. Campo-Formio est un village d'Italie dans le Frioul.

Campora (Charles-Gabriel-Honoré-Etienne), propriétaire et homme politique, né à Verceil (Sesia), le 29 octobre 1761, de « monsieur le commandant Etienne Compora et Magdeleine Siccardi, époux »; était propriétaire à Verceil quand il fut élu, en 1808, par le département de la Sesia, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Campredon (de). — Voir Martin.

Camus (Armand-Gaston), avocat et législateur, né à Paris le 2 avril 1740, mort dans cette ville le 2 novembre 1804; était avocat du clergé de France au parlement de Paris au moment de la Révolution et était membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1783. Le 13 mai 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la ville de Paris, fut un des premiers à prêter le serment du *Jeu de Paume* et fit supprimer les titres de noblesse le 30 juillet 1791. Depuis le 14 août 1789, Camus était l'archiviste de la Constituante. Le 5 septembre 1792, il fut élu par la Haute-Loire, membre de la Convention; il était en mission lors du jugement de Louis XVI, mais

il écrivit, le 13 janvier 1793, qu'il votait « la mort sans appel et sans sursis ». Dès son retour, il fut nommé membre du Comité de Salut public. Envoyé comme commissaire de la Convention près l'armée commandée par Dumouriez, ce dernier le fit arrêter ainsi que ses collègues et les livra aux Autrichiens. Transférés à Mons où était le quartier général du prince de Cobourg, Camus et ses collègues furent avertis par le baron de Mack qu'ils étaient retenus en otages pour la reine et son fils, et que leurs têtes en répondaient, qu'ils eussent à l'écrire à la Convention; détenus par la suite à Maëstricht, Cobleutz et Olmütz, ils furent échangés à Bâle contre la fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême, Camus entra alors au conseil des Cinq-Cents et devint le 24 brumaire de la même année, membre de l'Institut, devint président du conseil des Cinq-Cents et, son mandat terminé, Camus fut nommé, le 4 thermidor an VIII, garde des archives générales. S'étant prononcé nettement contre l'établissement du gouvernement consulaire et ayant garde vis-à-vis de Bonaparte une attitude absolument indépendante, Camus se renferma dans ses travaux littéraires et dans ses fonctions d'archiviste. Il mourut d'une attaque d'apoplexie dans l'exercice de ses fonctions.

Camus (Edme-Jean), juge et suppléant à la Convention, né à Sezanne (Marne); fut avocat et devint juge au tribunal de Sezanne. En septembre 1792, il fut élu suppléant à la Convention, par le département de la Marne. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Camus (Louis), officier général, né à Châlons-sur-Marne (Marne), le 16 mars 1760, « de Jean Camus, laboureur et de Anne Pavant », tué à Vitepsk (Prusse) le 6 avril 1813; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, en Italie, sur le Rhin et dans les Pyrénées-Orientales, passa par tous les grades et arriva à être promu général de brigade le 12 pluviôse an XIII, fit partie plus tard de la grande armée de Russie, se trouva engagé à la bataille de Vitepsk et y trouva une mort glorieuse.

Camus (Jean, baron de Moulignon), officier général, né à Aubusson (Creuse) le 7 avril 1762, mort à Andlau (Bas-Rhin) le 4 juillet 1846; fut soldat au régiment de Beauvoisis-infanterie de 1779 à 1781, ensuite, en 1784, employé à la recette des droits de l'abbaye de Saint-Germain le 16 juillet 1789; entra dans la garde nationale parisienne dans laquelle il servit jusqu'au 3 septembre 1792, fut nommé le 25 avril 1793 adjudant aux adjudants généraux de l'armée du Rhin et le 20 frimaire an III adjudant général, chef de bataillon, et enfin général de brigade.

Camus de Richemont (Christophe-François-Antoine), officier général, né à Montmarault (Allier), le 20 septembre 1774, de « Me François Camus de Richemont, avocat en parlement, conseiller du roi et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de cette ville et de dame Claudine-Eléonore Delapoix de Fréminville, son épouse », tué à Leipzig (Prusse) le 18 octobre 1813; appartint à l'armée, fit une partie des campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa rapidement par tous les grades et fut promu, le 1er mars 1813, général de brigade, fit partie de la grande armée, se battit à Leipzig où il mourut glorieusement.

Camus de Richemont (Louis-Auguste, baron), officier général et législateur, né à Montmarault (Allier), le 31 décembre 1771, mort à Decize (Nièvre) le 22 août 1853, frère du précédent; entra dans l'armée sous la Révolution et, après diverses

campagnes sur le Rhin, en Suisse et en Italie, nous le retrouvons capitaine en l'an VII. A cette époque il se battit sur les côtes d'Albanie avec une poignée de Français contre 14 000 Turcs, fut fait prisonnier et emmené à Constantinople où il ne recouvra sa liberté qu'en l'an IX. Plus tard, il fut envoyé en Prusse et en Pologne pour présider aux préparatifs de l'expédition de Russie et, après la désastreuse retraite de 1812, se renferma dans Dantzig et tint tête près d'un an aux assiégeants. Obligé de capituler, il fut fait prisonnier par les Russes et ne revint en France qu'après les conclusions de la paix où il fut promu général de brigade; pendant les Cent-Jours il reprit le commandement du génie dans l'armée du Nord, et le 10 mars 1815, il fut élu représentant de l'Allier à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons il fut mis en demi-solde et se retira dans ses foyers, vécut en dehors des affaires publiques jusqu'en 1827, époque à laquelle il fut élu député de l'opposition par l'arrondissement de Montluçon, fit partie des 221 et fut réélu le 23 juin 1830. Après les journées de Juillet, Camus de Richemont fut placé à la tête de l'école de Saint-Cyr, puis réélu député aux élections de 1831 et de 1834, fut un parfait ministériel et ne fit plus partie des Assemblées suivantes.

Camus-Dumartroy (Emmanuel-François), préfet, né à Paris le 29 janvier 1786, mort dans cette ville le 20 mai 1843, entra dans la carrière administrative comme employé près de M. de Chabrol, alors préfet de Montenotte, fut nommé, le 12 février 1809, auditeur au conseil d'Etat et devint, le 5 mai de la même année intendant de la haute Autriche et dans les cercles du Haurnek et de l'Inn. Le 12 février 1810 il fut nommé préfet de la Creuse, créé baron de l'Empire le 15 août 1810 et fait membre de la Légion d'honneur le 20 juin 1811.

Camusat de Belombre (Nicolas-Jacques), négociant et législateur, né à Troyes (Aube), le 21 octobre 1735, de « Nicolas Camusat et de Marie-Madeleine Camusat », mort à Paris le 11 novembre 1819; était négociant à Troyes quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Troyes et fut de la majorité de cette Assemblée.

Cana (combat de). En l'an VI, les généraux Junot et Kléber livrèrent bataille aux Arabes, qui, culbutés, furent obligés d'abandonner toutes leurs positions en désordre vers le Jourdain. Cana est une petite ville de Galilée, dans la vallée d'Esdrelon.

Canclaux (Jean-Baptiste-Camille, comte de), officier général et législateur, né à Paris le 2 août 1740, de « Joseph Canclaux et de Anne-Elisabeth de Braguelongue », mort à Paris, le 27 décembre 1817; entra dans l'armée le 1er juin 1756, comme volontaire dans un régiment de cavalerie et fut fait maréchal de camp, le 10 mars 1788. En 1792 il fut envoyé en Vendée pour y combattre l'insurrection et le 8 juillet il remporta sur les royalistes un avantage marqué près de Quimper, fut promu le 7 septembre général de division, eut à soutenir, le 29 juillet 1792, étant renfermé dans Nantes, l'attaque de 80.000 Vendéens qui tentaient de s'emparer de cette ville et, au bout de vingt-quatre heures, fut assez heureux pour repousser sur toute la ligne l'armée royaliste. Le siège levé, il partit pour la Basse-Vendée, battit Charette à Montaigu, remporta encore une victoire près de Mortagne, et le 20 septembre 1793 fut suspendu comme noble. Le 17 vendémiaire an III, il fut réintégré, prit le commandement de la 14e division militaire et fut fait grand officier

de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Le 30 vendémiaire an XIII, nommé membre du Sénat conservateur, fut du nombre de ceux qui votèrent la déchéance de l'Empereur, se rallia complètement à Louis XVIII qui le fit pair de France, et dans le procès du maréchal Ney vota la mort.

Canier (Samuel), officier général, né à Dublin (Irlande), en 1747, de « sieur Jean Canier, commerçant et de Marianne-Marguerite Caudé »; était le 17 mars 1793, chef de bataillon, adjudant général, quand il fut promu, le 30 juillet 1793, général de brigade; suspendu le 30 septembre de la même année il vit cette suspension levée sans réintégration, le 17 vendémiaire an III.

Canino (de). — Voir Bonaparte.

Canolle de Lescours (Charles, marquis de), né au château de Lescours (Gironde), le 14 avril 1739, de « Jacques-François-Joseph de Canolle, chevalier seigneur de Lescours, etc., et de Marie-Paule de Jouylims de Romfort »; entra dans l'armée le 15 décembre 1753, comme lieutenant en second au régiment du roi et était, le 4 août 1770, colonel aux grenadiers de France ; il fut fait chevalier de Saint-Louis le 13 mars 1771, retraité, le 29 décembre 1777, reprit du service sous la Révolution, fut promu, le 1er mars 1791, maréchal de camp et le 1er vendémiaire an II, autorisé à prendre sa retraite.

Canonne (Charles-Bernard-Joseph), cultivateur et homme politique, né à Saint-Aubert (Nord), le 13 novembre 1766, de « Nicolas-François Canonne, fermier de sa profession, et de Marie-Joseph Mabille, son épouse » ; était cultivateur dans son pays natal, quand il fut élu en 1810, par l'arrondissement de Cambrai, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à siéger.

Canope (bataille de). Le 30 ventôse an IX, le général Menou, successeur de Kléber dans le gouvernement d'Egypte, perdit la bataille de Canope contre les Anglais, bien supérieurs en nombre à l'armée française. Les généraux Regnier et Canuel avaient adressé dans cette circonstance des avis salutaires à Menou, qui n'eut pas la prudence de les écouter et se fit battre. Canope est situé en Egypte sur les bords du Nil.

Canouville (Antoine-Alexandre-Marie-François, comte de), officier général et législateur, né à Paris, le 7 juillet 1763, de « Charles-Louis-Joseph Alexandre de Canouville, marquis de Raffetal, mestre de camp de la cavalerie, et de madame Louise-Marie-Madeleine de Barberie de Saint-Contest », mort à Paris le 18 décembre 1834 ; appartenait à l'armée au moment de la Révolution et était chevalier de Saint-Louis, se montra hostile à l'ordre de choses nouveau, émigra et fit la campagne à l'armée des princes, ne rentra en France qu'en l'an X et se rallia à Bonaparte, qui le nomma commandant des légions de gardes nationales de la Seine-Inférieure. Le 10 août 1810, il représenta ce département au Corps législatif, soutint le gouvernement de l'Empereur, et avait été décoré de la Légion d'honneur, le 21 mai 1810, quand il fut créé baron de l'Empire le 13 juillet 1813, accepta en 1815 le gouvernement des Bourbons, fut promu, par Louis XVIII, maréchal de camp, reçut le titre de comte, acclama en 1830 Louis-Philippe et entra à la Chambre des pairs, le 11 octobre 1832.

Cantal (département du). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en quatre districts, qui furent: Saint-Flour, Aurillac, Mauriac et Murat.

Canuel (Nicolas-Michel), maître de forges et suppléant aux Etats gé-

néraux, né à Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir); était maître de forges en son pays natal, quand il fut élu, le 13 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Châteauneuf-en-Thymerais. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Canuel (Simon-Gabriel), notaire, né aux Trois-Moutiers (Vienne); était notaire royal, quand il fut élu, en septembre 1791, premier suppléant de la Vienne à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Canuel (Simon, baron de), officier général et législateur, né aux Trois-Moutiers (Vienne), le 29 octobre 1767, « du précédent et de dame Louise-Marguerite Avril », mort à Loudun (Vienne) le 11 mai 1840; s'enrôla dans les volontaires de 1792, devint l'aide de camp du général Rossignol, et fut promu, après s'être battu vaillamment à Doué et à Savenay, général de division. Le Directoire exécutif le nomma commandant de la ville de Lyon. En l'an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur, et nous le retrouvons en 1806 à la tête de la 25e division militaire à Liège. Disgracié par l'Empereur, il fut rayé des cadres des officiers généraux. Rallié aux Bourbons dont il devint l'un des plus fougueux défenseurs, il fut fait chevalier de Saint-Louis et réintégré dans ses anciens grades. Pendant les Cent-Jours il devint major général du corps d'armée du marquis de La Rochejaquelein, et le 22 août 1815 fut élu député par le collège de la Vienne, siégea dans la Chambre introuvable parmi les zélés royalistes, fut créé baron par Louis XVIII en 1817, prit part à l'expédition d'Espagne en 1823 et fut nommé grand officier de la Légion d'honneur. Il termina sa carrière à la tête de la 21e division militaire à Bourges.

Capalti (Joseph-Antoine), assesseur et législateur, né à Civita-Vecchia (Italie), le 24 janvier 1762, de « monsieur Benoît Capalti et de madame Flavie Pucitta »; était assesseur à vie à Civita-Vecchia quand il devint maire de Rome en 1809, et ensuite président de canton en 1811. Le 23 février de la même année, il entra au Corps législatif pour y représenter le département de Rome et vit son mandat renouvelé le 14 janvier 1813.

Capblat (Jean-Baptiste), homme de loi et législateur, né à la Panouse près Severac-le-Château (Aveyron), le 29 septembre 1761, de « Joseph-Paul Capblat, praticien, et de Françoise Aigouy », mort à Montpellier en 1819; était homme de loi dans son pays natal, quand il fut élu, le 24 germinal an V, député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VII.

Capelle (Guillaume-Antoine-Benoît, baron), préfet, conseiller d'Etat et ministre, né à Salles-Curan (Aveyron) le 9 septembre 1775, de « Guillaume Capelle, avocat en parlement, et de Marie-Jeanne-Joséphine-Julie de Roquetaillade; était commandant de la garde nationale de Millau, quand, au 18 brumaire, il réussit grâce à la protection de Chaptal à entrer dans les bureaux du ministère de l'Intérieur (an IX). A la fin de la même année, il fut nommé secrétaire général des Alpes-Maritimes. Le 25 février 1808 il devint préfet du département de la Méditerranée; de là, alla remplir les mêmes fonctions dans le département du Léman, mais là se trouva en face de très grandes difficultés. A la fin de 1813 les troupes alliées arrivèrent devant la ville de Genève et l'obligèrent à capituler. Napoléon en rendit responsable le préfet Capelle, le fit arrêter et tenir en prison jusqu'à la Restauration. Capelle, irrité, accepta de Louis XVIII d'être nommé préfet

de l'Ain (10 juin 1814) ; il obtint en même temps la croix de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours il se retira à Gand, près du roi, et revint avec lui, puis fut nommé préfet du Doubs et ensuite conseiller d'Etat. Il devint, en 1822, secrétaire général du ministère de l'intérieur, puis préfet de Seine-et-Oise (1828). Le 19 mars 1830, il fut nommé ministre des travaux publics dans le cabinet de Polignac. Avec ses collègues il signa les fameuses ordonnances du 25 juillet qui amenèrent le renversement de Charles X. Capelle imita ses collègues, il prit la fuite ; jugé par la Cour des pairs, il fut condamné par contumace à la prison perpétuelle, à la confiscation de ses biens et à la perte de tous ses titres. Quelques années après, l'amnistie lui permit de rentrer en France : il mourut dans la retraite.

Capelli (Charles-Mathieu), docteur en médecine et législateur, né à Savillan (Italie), le 6 mars 1765, de « François Capelli et de Anne-Marie, conjoints » ; était docteur en médecine à Savillan, quand il devint, en l'an VIII, commissaire du gouvernement, ensuite sous-préfet de Coni, et le 28 septembre 1808, il entra au Corps législatif comme député de la Stura.

Capon-Château-Thierry (Claude-Antoine), officier général, né à Paris, le 13 juillet 1722, de « Nicolas-Pierre Capon, avocat en parlement, et de Jeanne Dambons » ; exécuté à Paris le 23 novembre 1793 ; entra dans l'armée le 2 août 1741, comme mousquetaire de la 1re compagnie. Sous la Révolution, nous le retrouvons, le 25 juillet 1791, lieutenant-colonel au 40e régiment d'infanterie, et, le 4 août suivant, commandant un bataillon des gardes nationales du département de Paris, destinées à la défense des frontières ; il fut ensuite nommé, le 26 octobre 1792, chef de brigade du 102e régiment, et promu, le 8 mai 1793, général de brigade. Le 1er juin suivant, il fut suspendu. Le 3 frimaire an II, il fut jugé par le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort, et exécuté le même jour, convaincu « d'être auteur et complice d'un complot qui a existé, tendant à armer les soldats dudit régiment contre le peuple de Paris, à la journée du 20 juin 1792, à provoquer la guerre civile et le rétablissement de la royauté ».

Capoue (prise de). Cette ville fut prise par les Français en l'an VII et en 1806. Capoue est une ville de l'ancien royaume de Naples, arrosée par le Volturno.

Cappelle (Jean-Pierre), avocat, suppléant à la Législative et magistrat, né au Feget (Haute-Garonne) le 3 février 1750 ; était avocat au parlement syndic, et maire de sa commune, quand il devint l'un des administrateurs de la Haute-Garonne et juge élu en 1790. En septembre 1791, il fut élu, par ce département, suppléant à la Législative et n'eut pas l'occasion d'y siéger. En 1792 il fut nommé accusateur public.

Cappin (Joseph), homme de loi et législateur, né à Cazaubon (Gers), le 2 mai 1760, mort dans cette localité le 28 avril 1842 ; était homme de loi dans sa ville natale quand il fut élu, le 5 septembre 1791, député du Gers à la Législative, et réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention ; siégea au côté droit et, dans le procès de Louis XVI, vota pour la « réclusion jusqu'à la paix et pour le bannissement ensuite ». Son mandat terminé, il devint conseiller général du Gers.

Capri (prise de). En 1806, le général Lamarque, à la tête de 1.600 Français, se rendit maître de cette île sous les yeux de la flotte anglaise.

L'île de Capri est située dans l'ancien royaume de Naples sur la Méditerranée.

Caradec (Ambroise-Jacques-Mathurin), conseiller de préfecture et homme politique, né à Vannes (Morbihan), le 2 mai 1745, de « noble homme maître Jacques-François Caradec, avocat à la cour et procureur fiscal de Regnaire, et de demoiselle Marguerite Le Guern, ses père et mère »; était conseiller de préfecture du Morbihan, quand il fut élu, par ce département, en 1810, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Caraman (de). — Voir Riquet.

Carant (Nicolas-Thérèse), procureur syndic et législateur, né à Lamarche (Vosges) le 3 août 1751, mort à Neufchâteau (Vosges) le 21 juillet 1808; fut nommé en 1789 procureur syndic du district de Lamarche, puis maire de cette commune. Le 31 août 1791, il fut élu député des Vosges à la Législative. Son mandat expiré, il devint, en l'an III, président de l'administration municipale, et, le 28 septembre 1807, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Carbelot (Claude-Joseph), législateur et juge de paix, né à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne) le 29 décembre 1753, mort au même lieu en 1817; fut nommé sous la Révolution l'un des administrateurs de la Haute-Marne, conseiller général, puis juge de paix. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député du même département au conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VIII.

Carbonara (Louis-Dominique-Cajetan, comte), avocat, magistrat et législateur, né à Gênes (Italie) le 11 mars 1753, mort dans cette ville le 25 janvier 1826; fut d'abord avocat des pauvres et fit partie, en l'an VII, du gouvernement provisoire de Gênes, devint sénateur et membre de la cour de justice de la République ligurienne. Après la réunion de la Ligurie à la France, Carbonara fut nommé premier président de la cour de Gênes et entra au Sénat conservateur le 28 mars 1809, puis fut créé comte de l'Empire le 15 octobre de la même année. Il adhéra en 1814 à la déchéance de l'Empereur et retourna dans son pays, redevenu italien, remplir ses fonctions judiciaires.

Carbonel, administrateur et suppléant à la Convention, né à Avranches (Manche); devint en 1790 l'un des administrateurs du département de la Manche, et fut élu, en septembre 1792, suppléant de ce département à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Carbonnel-Canisi (François-Marie-Léonard de), propriétaire et homme politique, né à La Luzerne (Manche), le 29 janvier 1770, de « messire Léonard-Claude de Carbonnel-Canisi et de noble dame Hélène-Henriette de Vassy, son épouse »; était propriétaire et maire de Saint-James, quand il fut élu, en 1811, par le département de la Manche, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Carbonnières (de). — Voir Ramond.

Carcaradec (Joseph-Marie Rogon de), officier général, né à Buhulien (Côtes-du-Nord) le 29 décembre 1742; entra dans l'armée le 29 décembre 1758, en qualité de lieutenant dans le 43ᵉ régiment d'infanterie. Sous la Révolution, le 28 octobre 1791, nous le retrouvons chef de brigade. Le 12 juillet 1792, il fut promu général de brigade, et le 7 octobre 1793, suspendu comme noble.

Carcassonne (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Carcome-Lobo (Joseph), officier général, né en Portugal; faisait

partie de la Légion portugaise quand il entra dans les rangs de l'armée française, le 4 octobre 1810, avec le grade de général de division. Nous ne pouvons donner d'autres renseignements sur ce général, le dossier du ministère de la guerre étant absolument sobre sur ses états de service et sur son état civil.

Cardeneau (Bernard-Augustin, baron de), officier général et législateur, né à Dax (Landes), le 5 août 1766, de « maître Jean Cardeneau, conseiller du roi, lieutenant particulier criminel, assesseur civil au sénéchal et siège présidial de la présente ville, seigneur de la dîme de Casalis, et de dame Salverte-Augustine Daîlens », mort à Tilh (Landes) le 21 janvier 1841 ; entra dans l'armée en juin 1791 et fit les campagnes de l'armée des Pyrénées-Orientales de 1792 à l'an III ; devint adjudant général, chef de brigade le 25 prairial an III, passa ensuite à l'armée des Côtes de de l'Océan, sous les ordres de Hoche. Le 19 frimaire an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur, envoyé à l'armée de Naples, promu, le 1er mars 1807, général de brigade, créé, le 20 mars 1812, baron de l'Empire, et mis en non-activité le 1er août 1815. Le 20 octobre 1818, il fut élu député par le collège des Landes, siégea avec les royalistes constitutionnels, et fut réélu le 23 juin 1830 et se montra favorable au gouvernement de Juillet. Il avait été admis à la retraite comme général en 1822.

Cardon de Sandrans (Joseph de Folch, baron de), ex-officier et législateur, né à Châtillon-les-Dombes (Ain), le 5 novembre 1761, de « Jean Ier Folch de Cardon, baron de Sandrans, et de Marie-Anne Vingtdex », mort à Châtillon-les-Dombes le 3 septembre 1797 ; entra dans l'armée le 24 juillet 1780 en qualité de sous-lieutenant dans le régiment royal italien. Le 3 avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Bourg-en-Bresse. Ce législateur ne siégea pas beaucoup, ayant été presque trois ans en congé pour cause de maladie.

Cardonnel (Pierre-Salvi-Félix, chevalier de), avocat, magistrat et législateur, né à Monestiès (Tarn), le 29 mai 1770, de « monsieur Pierre Cardonnel, notaire audit Monestiès, et de mademoiselle Marie-Anne Debat », mort à Paris le 11 juillet 1889 ; était avocat, quand, sous la Révolution, il fut nommé juge à Albi. Le 24 vendémiaire an IV, élu député du Tarn au conseil des Cinq-Cents, il se montra absolument rétrograde et fut porté, au 18 fructidor, sur la liste des déportés, mais, grâce à Lacombe-Saint-Michel, son nom fut rayé et, son mandat terminé, il se retira à Albi, fut nommé en l'an X juge d'instruction, puis vice-président du tribunal civil d'Albi. Le 4 mars 1811, il entra au Corps législatif comme député du Tarn, accueillit ensuite favorablement la Restauration, qui le fit président de chambre. Le 22 août 1815, élu député par le collège du Tarn, il vota avec les royalistes, puis fut réélu aux élections de 1816, de 1819, de 1824 et de 1827, et mourut pendant la session. Il était, depuis 1822, conseiller à la cour de cassation et commandeur de la Légion d'honneur.

Carel (Martin-Louis, chevalier), magistrat et homme politique, né au Havre (Seine-Inférieure), le 27 mars 1755, de « Louis Carel et de Françoise Sorey, son épouse », mort à Rouen le 3 septembre 1841 ; était président du tribunal de Rouen, quand, en 1806, cet arrondissement l'élut candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Careil (de). Voir Foucher.

Carelli de Bassy (François-Jean-Bap-

tiste, comte de Cevin), magistrat et législateur, né à la Roche-Cevin (Mont-Blanc), le 5 mai 1759, de « illustrissime Victor-Prosper Carrely (*sic*), seigneur de Bassy, et d'illustrissime Françoise-Jéromianne de Montfalcon de Saint-Pierre », mort à Bassy (Mont-Blanc) le 18 février 1818; fut en 1785 substitut avocat général de la cour souveraine du sénat de Chambéry. Le 10 février 1793 il fut élu, par le Mont-Blanc, membre de la Convention; se montra au début très révolutionnaire, mais plus tard alla siéger dans la Plaine. Son mandat terminé, il fut nommé, en l'an IV, commissaire du gouvernement près l'administration centrale du Mont-Blanc, et, le 18 fructidor an V, juge au tribunal civil du même département; et, en l'an VI, président de l'administration municipale de son canton, puis président du tribunal de justice criminelle du département de Léman; et enfin, après le 18 brumaire, substitut du procureur général près la cour d'appel de Lyon. Il demanda à la Restauration son maintien dans la magistrature, ce qu'il ne put obtenir.

Carez (Joseph), imprimeur et législateur, né à Toul (Meurthe) le 15 mars 1752, mort à Toul le 6 juillet 1801; prit la suite des affaires de son père, comme imprimeur à Toul. Sous la Révolution, il devint administrateur du district de sa ville natale et le 31 août 1791, fut élu député de la Meurthe à la Législative, se montra très modéré dans ses votes; et son mandat terminé, il retourna dans son pays où il devint commandant de bataillon de la garde nationale auxiliaire de Toul, se rallia plus tard à Bonaparte, fut nommé sous-préfet de Toul et mourut peu après.

Carhaix (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Caritat. — Voir Condorcet (de).

Carlenc (Jean-Pascal-Raymond), officier général, né à Albi (Tarn), le 19 septembre 1743, de « Jean-Baptiste Carlenc et de Gabrielle Tridoulat », mort à Saint-Pons (Hérault) le 1er mars 1828; entra dans l'armée le 24 février 1760 comme dragon au régiment de La Rochefoucauld; fut nommé le 3 juin 1792 capitaine, et le 8 mars 1793 chef d'escadron. Le 20 septembre 1793 il fut promu général de brigade et, le 10 vendémiaire an II, général de division. Il fut également commandant en chef de l'armée du Rhin, fut suspendu le 19 ventôse an II, et, le 4 brumaire an III, mis à la retraite.

Carlene (Jean-Paul-Paschal), magistrat et homme politique, né à Saint-Pons de Thomières (Hérault), le 25 janvier 1757, du « sieur Jean-Paschal Carlene, marchand, et de demoiselle Marie Fournier, mariés »; était juge à la cour d'appel de Montpellier, quand il fut élu en 1807, par l'arrondissement de Saint-Pons, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Carles (Jacques, comte de), officier général, né à Saint-Emilion (Gironde), le 9 septembre 1724, de « messire François de Carles, écuyer seigneur du Petit-Val et autres lieux et de dame Jeanne de Gères de Camarsac », mort à Saint-Emilion le 24 mars 1803; entra dans l'armée en 1740 comme page du roi dans la grande écurie, et était, le 3 janvier 1770, brigadier d'infanterie. Le 1er mars 1780, il fut promu maréchal de camp et le 15 février 1792 employé à l'armée du maréchal de Rochambeau; le 7 mai de la même année, nommé lieutenant général à l'armée du Nord, il fut retraité, sur sa demande, le 1er vendémiaire an II.

Carlet (Joseph-Antoine), administrateur et législateur, né à Rives (Isère) le 18 juin 1741, mort à

Seyssuel-Chasse (Isère) en 1825; fut nommé sous la Révolution l'un des administrateurs de l'Isère. Le 24 germinal an VII, il fut élu député de l'Isere au Conseil des Cinq-Cents et son mandat terminé devint conseiller général de ce département. On a de lui un : *Recueil de maximes et de réflexions morales.*

Carlier (Augustin), curé et suppléant aux Etats généraux, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 12 juin 1732, était curé de Bavay, quand il fut élu, le 17 avril 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par le bailliage d'Avesnes. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Carlier (Prosper-Hyacinthe), avocat, législateur et secrétaire général de préfecture, né à Coucy-le-Château (Aisne), le 12 août 1755, de « monsieur Laurent Carlier, conseiller du roi, lieutenant général civil et de police au bailliage et gouvernement de Coucy, et de dame Barbe-Elisabeth More », mort à Coucy-le-Château le 20 février 1849; était avocat en parlement lorsqu'il fut promu, le 30 août 1780, lieutenant général civil criminel et de police, commissaire enquêteur, examinateur en toutes matières au bailliage de Coucy. Sous la Révolution, le 19 juin 1790, il fut nommé président du directoire de Chauny, le 8 septembre 1791 élu député de l'Aisne à la Législative et se rangea du côté de la droite. Le 8 brumaire an IV il fut nommé conservateur des hypothèques et le 15 floréal an V président de l'administration de l'Aisne, puis destitué après le 18 fructidor. S'étant rallié à Bonaparte après son 18 brumaire, Carlier fut nommé le 6 floréal an VIII, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et devint le 12 août 1806 président du canton de Coucy-le-Château. A la chute de l'Empire il se retira de la politique.

Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite, comte), officier général, législateur et membre du Directoire, né à Nolay (Côte-d'Or) le 13 mai 1753, de « Claude Carnot, avocat et notaire, et de Marguerite Pothier », mort à Magdebourg (Prusse) le 2 août 1823; fut admis, le 1er janvier 1771, à l'école du génie de Mézières, et en sortit le 1er janvier 1774, lieutenant en premier, fut promu le 14 décembre 1783 capitaine à l'ancienneté, et admis le 10 mars 1787 membre de l'Académie d'Arras. En 1791, il fut nommé président de la société des Amis de la Constitution et le 31 août de la même année élu député du Pas-de-Calais à la Législative, eut un début assez pénible, et fut soupçonné de trahison pour avoir proposé la démolition de la citadelle d'Arras; d'abord incompris, il dut s'expliquer : « Une citadelle est une monstruosité dans un pays libre, un repaire de tyrannie contre lequel doivent s'élever l'indignation des peuples et la colère des bons citoyens. Je demande la destruction de toutes les bastilles du royaume; voilà les vérités que vous n'avez pas voulu entendre. Eh! comment aurai-je été appuyé? Je suis militaire, je parle peu, et je ne veux être d'aucun parti. » Revenant sur leur erreur, les membres de la Législative revinrent à Carnot et le nommèrent successivement au comité diplomatique, au comité d'instruction publique, au comité militaire. Le 31 juillet 1792, nommé commissaire avec Gasparin et Lacombe Saint-Michel, pour l'organisation du camp de Châlons; il montra une très grande activité et il était chargé de former une nouvelle armée quand, le 6 septembre 1792 il fut réélu, par le Pas-de-Calais, membre de la Convention; il fut envoyé en mission sur la frontière d'Espagne pour y organiser la défense. De retour à la Convention, il vota « la mort » dans le procès du roi, fut un des cinq membres envoyés en mission près de Du-

mouriez pour y instruire sa conduite et eut la chance de ne pas être arrêté avec ses collègues, n'étant pas avec eux à ce moment. Il put écrire alors à la Convention le 6 avril : « Dumouriez est presque abandonné et sera bientôt seul... » La situation de notre frontière devient plus rassurante. Il put ajouter : « Ainsi, cette nouvelle trame n'aura servi, nous l'espérons, qu'à l'humiliation des traîtres et la République en aura tiré le plus grand de tous les avantages, si cet événement peut enfin guérir les Français de leur idolâtrie pour les individus et le besoin d'admirer sans cesse. » Et grâce aux dispositions de Carnot, les revers que nos armées avaient éprouvées au commencement de la campagne de 1793 se changèrent en victoires. Un conseil, présidé par Carnot, arrêta les dispositions de la bataille de Wattignies, qui fut gagnée le 16 octobre 1793. Le 10 juillet de la même année il fut nommé membre du Comité de Salut public et chargé spécialement du bureau de la guerre ; très laborieux il y travaillait seize heures par jour, et du fond de son cabinet, mettait en mouvement les quatorze armées de la République. Ses travaux d'organisation militaire ne l'empêchaient pas du reste de s'occuper en même temps des questions purement politiques, il devint en l'an II, président de la Convention. On lui doit, en grande partie, la réunion de la Belgique à la France. Il eut un moment, des dissentiments avec son collègue du Comité de Salut public Robespierre et ne voulut jamais faire partie du club des Jacobins. Cependant la réaction thermidorienne voulut envelopper Carnot dans la chute de Robespierre, mais celui-ci répondit : « Un seul fait répondra, ce me semble, pour les prévenus : c'est que la France était aux abois lorsqu'ils sont entrés au Comité de Salut public et qu'elle était sauvée lorsqu'ils en sont sortis. » Carnot s'associa ensuite à la création de l'École polytechnique, à la réorganisation de l'École de Metz, à l'établissement du Conservatoire des arts et métiers et du Bureau de longitudes, du système uniforme des poids et mesures; entra à l'Institut qu'il avait contribué à fonder en l'an III. Le 23 vendémiaire an IV il entra au Conseil des Anciens et fut nommé membre du Directoire exécutif. Les élections de l'an V ayant amené une majorité royaliste dans les deux conseils, trois des directeurs opinèrent pour un coup d'État. Carnot s'y étant opposé avec son collègue Barthélemy fut compris dans un arrêt de proscription après le 18 fructidor, il réussit à s'échapper et gagna la Suisse. Il fut déclaré déchu de ses fonctions de Directeur, de son siège de député et de celui de l'Institut. Après le 18 brumaire Bonaparte le nomma ministre de la guerre : il réorganisa l'administration militaire, fit transférer aux Invalides les cendres de Turenne, créa la Tour d'Auvergne *premier grenadier de la République*. Bonaparte ne tarda pas à prendre ombrage de Carnot et celui-ci donna sa démission de ministre le 13 vendémiaire an IX. Le Sénat l'ayant élu membre du Tribunat il fut, dans cette Assemblée, un des rares opposants à Bonaparte ; il combattit l'institution de la Légion d'honneur et le Consulat à vie ; et sur ce dernier point, quand on en vint au vote Carnot écrivit sur le registre : « Dussé-je signer ma proscription, rien ne saurait me forcer à déguiser mes sentiments. Non. CARNOT. » Et quand on en vint au vote pour proclamer Bonaparte empereur, Carnot prononça les paroles suivantes : « Quelques services qu'un citoyen ait pu rendre à sa patrie, il est des bornes que l'honneur autant que la raison imposent à la reconnaissance nationale. Si ce citoyen a restauré la liberté publique, sera-ce une récompense à lui offrir que le sacrifice de cette

même liberté? Le dépôt de la liberté a été confié à Bonaparte; il avait juré de la défendre. En tenant cette promesse, il eut rempli l'attente de la nation; il se fût couvert d'une gloire incomparable. Je vote contre la proposition. » Après la suppression du Tribunat, Carnot se retira à l'écart. La chute de 1814 vint le surprendre dans son domaine de Presles. Ayant appris la bataille de Bar-le-Duc, le 24 janvier, il écrivit à Bonaparte et lui offrit ses services. C'est alors qu'il fut chargé de la défense d'Anvers et sauta de grade en grade à celui de général de division, fit beaucoup de mal à l'ennemi dans sa défense et détruisit en grande partie leurs travaux. Après l'abdication de l'Empereur, Carnot adhéra aux actes du gouvernement provisoire et fut nommé inspecteur général du génie. Pendant les Cent-Jours, croyant à la sincérité de Napoléon, espérant voir les libertés rétablies en France il accepta le poste de ministre de l'intérieur et la dignité de pair de France, puis se laissa créer comte de l'Empire. Après avoir combattu le projet d'une seconde abdication, il proposa, le 20 juin 1815, de déclarer la patrie en danger et d'appeler aux armes les gardes nationaux de France. Il fut nommé pour quelques jours, membre de la *Commission provisoire*, pour l'exercice du pouvoir exécutif. Au retour définitif des Bourbons, il dut s'expatrier en vertu de la loi sur les régicides, et alla se fixer à Magdebourg où il mourut en 1823.

Carnot (Joseph-François-Claude, chevalier), magistrat, né à Nolay (Côte-d'Or) le 22 mars 1752, mort à Paris le 31 juillet 1835, frère du précédent; fut élu membre du tribunal de cassation et devint conseiller à la même cour.

Carnot-Feulint (Claude-Marie), officier général et législateur, né à Nolay (Côte-d'Or) le 15 juillet 1755, mort à Autun (Saône-et-Loire) le 17 juillet 1836, frère du précédent; entra dans l'armée le 1er janvier 1771 en qualité d'aspirant au corps du génie, était capitaine en 1788, fut nommé, en 1790, l'un des administrateurs du Pas-de-Calais, et fut élu, le 27 avril 1791 en même temps que son frère, député de ce département à la Législative, puis fit partie du comité militaire de cette Assemblée; il fut du nombre des commissaires envoyés à l'hôtel de ville et qui, ayant été accueillis par le feu des Suisses sur la place du Petit-Carrousel, rentrèrent à l'Assemblée. Son mandat terminé, il devint, le 21 septembre 1792, membre du comité militaire attaché au dépôt des fortifications, fut promu général de brigade le 16 prairial an IV, fut comme son frère adversaire du pouvoir personnel de Bonaparte et disparut de la scène politique et militaire jusqu'en 1814 où il reprit ses fonctions d'inspecteur général du génie. Le 12 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, représentant à la Chambre des Cent-Jours, remplaça son frère par intérim au ministère de l'intérieur, du 23 juin au 9 juillet 1815, fut mis à la retraite le 9 septembre 1815 et obtint, le 24 décembre 1817, le grade de lieutenant général honoraire.

Caron. — Voir Beaumarchais (de).

Carondelet (François-Louis, baron de), prévôt de chapitre et législateur, né à Thumeries (Nord), le 29 août 1753, de « Jean-Louis de Carondelet, chevalier, baron de Noyelle, vicomte de la Haste et du pays de Langle, et de Marie-Angélique Bernard de Rasoir », mort à Thumeries le 25 mars 1833; était prévôt de l'église de Séclin, quand, le 15 septembre 1789, il fut élu député à la Constituante par le bailliage de Lille, par suite de l'annulation de l'élection de l'évêque de Tournai et fut admis à

siéger le 30 septembre en remplacement de Dupont démissionnaire.

Carpentier (Antoine-François), administrateur et législateur, né le 1er septembre 1739, mort à Ypres (Belgique) en 1818; était, au début de la Révolution, président du district d'Hazebrouck. Le 31 août 1891 il fut élu député du Nord à la Législative et, un an après, réélu par le même département, membre de la Convention. Dans le procès du roi il vota pour « la mort », et le 23 vendémiaire an IV entra au Conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VI. Au retour des Bourbons il fut obligé de quitter la France et de se réfugier à Ypres par suite de la loi contre les régicides.

Carpentier (François), officier général, né a Saumur (Maine-et-Loire), le 1er mai 1751, de « sieur François Carpentier, pâtissier, et de demoiselle Marguerite Frion », mort à Saumur le 27 mai 1813; entra dans l'armée sous l'ancien régime, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire et arriva rapidement aux grades supérieurs. Le 28 novembre 1793 il fut promu général de brigade, et fit partie des armées d'Italie, du Rhin, des Côtes de l'Océan et fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

Carpentier (Pierre-Jacques-François), magistrat et législateur, né à Orville (Orne), le 27 juin 1759, de « Pierre-Jacques Carpentier et de Marie-Magdeleine Lelièvre », mort à Louviers (Eure) le 22 mai 1843; était procureur impérial à Louviers quand il fut élu, le 8 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat terminé, il reprit à Louviers ses fonctions judiciaires.

Carquet (Anne-Jacques-Bernard-François), magistrat et suppléant aux Etats généraux, né à Châteauneuf-du-Faou (Finistère); était procureur du roi dans cette ville quand il fut élu, le 10 avril 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Carhaix. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Carra (Jean-Louis), employé, publiciste et législateur, né à Pont-de-Veyle (Ain), le 11 mars 1742, de « Claude Carra et de Marie-Anne Colas », exécuté à Paris le 31 octobre 1793; obtint peu de temps avant la Révolution un emploi à la Bibliothèque nationale. Après avoir coopéré, en 1789, comme rédacteur au *Mercure national*, il devint collaborateur avec Mercier d'un journal intitulé : *Annales patriotiques*, ce qui le rendit très populaire. Il fut l'un des chefs de l'insurrection du 10 août. En septembre 1792, il fut élu memde la Convention par six départements : Saône-et-Loire, Loir-et-Cher, Eure, Charente, Bouches-du-Rhône et Somme. Il opta pour Saône-et-Loire, prit siège d'abord à gauche, et dans le procès du roi vota pour « la mort »; mais il eut plus tard des relations suspectes avec Brunswick, Dumouriez et son amitié pour Roland le fit rappeler d'une mission qu'il remplissait à Blois. Il fut compris dans les 46 députés accusés par Amar, mis en jugement, condamné à mort et exécuté avec ses complices les Girondins. On a de lui : *Histoire de l'ancienne Grèce; Un petit mot de réponse à M. de Calonne; Projet de cahier pour le tiers état de la ville de Paris; Mémoires sur la Bastille.*

Carra de Saint-Cyr (Jean-François, comte), officier général, né à Lyon (Rhône), le 27 décembre 1756, de « Jean Carra, seigneur de la baronnie de Voux et de Saint-Cyr, directeur de la monnaie de Lyon, et de Marie Rigny », mort à Milly-sur-Aisne (Aisne) le 5 janvier 1834; entra dans l'armée le 24 mars 1774, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais et nous le retrouvons, le 10 janvier

1789, commissaire des guerres; se retira avec une pension le 1er janvier 1792 et reprit du service, comme volontaire au 2e bataillon des grenadiers de Rhône-et-Loire, devint aide de camp du général Aubert-Dubayet le 3 août 1793, et était général de brigade quand il fut employé à l'armée du Rhin sous les ordres de Pichegru et Moreau. En brumaire an III, il reprit la ville des Deux-Ponts sur l'armée de Clayrfait, fut promu général de division en l'an VIII et envoyé à l'armée d'Italie, repoussa les Autrichiens au delà de Mayra, servit sur le Rhin, prit Fribourg et contribua à la victoire de Hohenlinden. En 1807, il fut fait grand-croix de la Légion d'honneur à la suite de la bataille d'Eylau, devint gouverneur de Dresde en 1809. Chargé en 1813, après les désastres de la campagne de Moscou, du commandement des villes hanséatiques, il fut battu sur la rive gauche de l'Elbe et, de ce chef, blâmé par l'Empereur, qui le remplaça par Vandamme. En 1814, Louis XVIII créa Carra Saint-Cyr comte, et le décora de l'ordre Saint-Louis.

Carré (Pierre-Louis-Alexandre), maître de forges et législateur, né à Lanouée (Morbihan), le 8 mai 1768, de « noble François-René Carré, directeur des forges de Lanouée, et de dame Françoise Delaizir »; était maître des forges de Plémet, quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Loudéac, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons il fut élu député le 22 août 1815, siégea au centre gauche et se prononça contre les lois d'exception. Il siégea jusqu'en 1820.

Carré (Guillaume-Marie), propriétaire et législateur, né à Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise), le 27 décembre 1770, « de monsieur Claude Carré, ancien médecin et bourgeois de Paris, et de Marie-Thérese Lheureux »; était propriétaire à Bruyères-le-Châtel quand il fut élu le 11 mai 1815 par Seine-et-Oise, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Carrère-Lagarière (Jean-Joseph-Caprins), administrateur et législateur, né à Montestruc (Gers), le 25 septembre 1755; fut nommé en 1790, l'un des administrateurs du département du Gers, et, le 24 germinal an V, élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents. Ayant refusé, au 18 brumaire, d'adhérer au coup d'État, Carrère fut exclu de la représentation nationale.

Carret (Charles-Antoine), homme de loi et législateur, né à Gray (Haute-Saône); était homme de loi quand il fut nommé vice-président du directoire du district de Gray, et le 30 août 1791 élu député de la Haute-Saône à la Législative. Après le 18 brumaire il se rallia à Bonaparte et fut nommé le 9 germinal an VIII adjoint au maire de Gray.

Carret (Michel-Claude), chirurgien, législateur et magistrat, né à Villefranche (Rhône) le 7 août 1743, mort à Paris le 20 juin 1818; exerçait la chirurgie à Lyon au moment de la Révolution et fut nommé officier municipal de cette ville en 1790. Devenu suspect de modératisme en 1793, il réussit à se cacher et ne revint sur la scène politique que pour se faire élire, le 25 germinal an VII, député au Conseil des Cinq-Cents. Dans cette Assemblée il parla contre la liberté de la presse et eut l'insigne maladresse de déclarer à la tribune que l'assassinat des ambassadeurs français à Rastadt n'avait produit aucune émotion à Lyon. Après le 18 brumaire il fut envoyé en mission dans la 20e division militaire et écrivit au président de la commission des Cinq-Cents qu'il avait signé l'acceptation de la Constitution de l'an VIII. A son retour, le 4 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Tribunat, et le 25 prairial sui-

vant, membre de la Légion d'honneur. Après la disparition du Tribunat, Carret fut nommé conseiller à la cour des comptes (28 septembre 1807). Sous la Restauration, il fut admis à la retraite.

Carrié-Canée (Bernard), magistrat, suppléant à la Convention et sous-préfet, né à Entraigues (Aveyron), le 29 juin 1762, de « maître Raimond Carrié, avocat en parlement, et de dame Jeanne Veyrières, mariés », mort à Entraigues, le 20 septembre 1827 ; était président du tribunal du district de Mur-de-Barrez, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de l'Aveyron à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger. En l'an VIII, il devint sous-préfet d'Espalion, et en 1811 fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Carrié de Boissy (Jean-Augustin), officier général et législateur, né à Entraigues (Aveyron) le 7 juillet 1764, mort à Paris le 9 juillet 1848, frère du précédent; entra au service en 1782, comme sous-lieutenant de gendarmerie à Lunéville et sortit de ce corps en 1788, reprit du service sous la Révolution, fit campagne à l'armée du Nord, et toutes les guerres du Rhin et devint colonel du 22e dragons. En l'an XII, il fut décoré de la Légion d'honneur, se battit en Autriche, en Prusse et en Pologne ; fut promu, le 13 mai 1807, général de brigade, se fit encore remarquer à Friedland, prit part aux guerres d'Espagne et de Portugal, où il reçut plusieurs blessures, puis fut fait prisonnier à Salamanque. Rentré en France en 1814, il fut mis en non-activité par les Bourbons. Le 14 mai 1815 il fut élu, par l'arrondissement d'Espalion représentant à la Chambre des Cent-Jours, et admis à la retraite le 6 octobre 1815.

Carrier (Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Yolet (Cantal), le 16 mars 1756, de « Jean Carrier et de Marguerite Puex », exécuté à Paris le 16 décembre 1794 ; était avocat quand il fut pourvu, le 14 septembre 1785, de la charge de procureur postulant au bailliage et élection d'Aurillac. Le 5 septembre 1792, il fut élu, par le Cantal, membre de la Convention, et, dans le procès du roi, vota « la mort », puis fut l'un des promoteurs de la journée du 31 mai. Il fut envoyé en mission en septembre 1793 dans les Côtes-du-Nord, et de là à Nantes (8 octobre 1793). Dans ces différentes missions, il montra une rigueur exceptionnelle contre ceux qu'il appelait les ennemis de la République. Les circonstances politiques dans ces départements de l'ouest étaient d'une gravité sans exemple : des royalistes alliés aux chouans répandaient la terreur dans tout l'ouest de la France, et, quand ils faisaient des prisonniers parmi les troupes républicaines, ils ne craignaient pas de les faire fusiller sans pitié, quand ils ne mutilaient pas les corps; tout cela à ajouter au tempérament essentiellement sanguin de Carrier explique bien des choses, mais n'excuse nullement ses procédés. Ses bateaux à soupapes, ses noyades, ses fusillades en masse ne purent être excusés. Le Comité de Salut public lui-même sentit l'urgence de rappeler ce représentant et de l'obliger à s'expliquer devant la Convention. Sa mise en accusation fut votée le 23 frimaire an III, par 498 voix sur 500 votants. Carrier eut un instant l'espoir d'être sauvé après la journée du 9 thermidor, mais la réprobation publique l'emporta ; il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 26 frimaire an III.

Carrier Saint-Marc (Guillaume), juge de paix et législateur, né dans la Dordogne ; était juge de paix quand il fut élu, le 24 germinal an V, député de la Dordogne au conseil

des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VII.

Carrière (de). — Voir Beaumont.

Carrion de Lascondes (Martin-Jean-François), officier général, né à Gand (Belgique) le 9 mars 1762, mort à Oignies (Pas-de-Calais) le 28 septembre 1824; appartint à l'armée, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire, et de grade en grade arriva à être promu, le 15 mai 1793, général de brigade, puis fut suspendu comme noble le 5 octobre de la même année.

Carrion de Nisas (Marie-Henri-François-Elisabeth, marquis de), officier général et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 17 mars 1767, de « Henry-Guillaume de Carrion de Nisas et de dame Victoire-Emérentienne de la Croix-Caudillargues », mort à Montpellier le 5 juillet 1842; entra dans la carrière des armes et fut officier de cavalerie avant la Révolution, arrêté en 1793 comme suspect et remis en liberté après le 9 thermidor. Après le 18 brumaire il vint à Paris, vit Bonaparte qu'il avait connu à l'école militaire et se fit nommer membre du Tribunat (18 pluviôse an XI), en devint le président (11 floréal an XII), demanda l'établissement du gouvernement impérial, en fut récompensé par la décoration de la Légion d'honneur (4 brumaire an XII) et par le titre de chancelier de la 13e cohorte, tomba en disgrâce parce qu'il avait désapprouvé le décret qui excluait de l'hérédité les frères de l'Empereur et reprit ensuite du service. Chef d'état-major de Junot, il sauva ce dernier à Vimeiro et fut créé baron de l'Empire, le 2 novembre 1810, assista aux batailles de Bautzen et de Lutzen. Après l'abdication de l'Empereur, il mit son épée au service des Bourbons, mais au retour de l'île d'Elbe, il vint retrouver l'Empereur à Paris, qui le chargea de la défense des ponts de Saint-Cloud et de Sèvres. Au pont de Saint-Cloud, il résista à l'attaque des Autrichiens au nombre de 15.000 contre 3.000 seulement qu'il avait avec lui, ce qui lui valut le grade de maréchal de camp (5 juillet 1815). Louis XVIII ne reconnut pas ce grade et tint Carrion de Nisas sous la surveillance de la haute police pendant deux ans. Après il ne s'occupa plus que de littérature et fut mis à la retraite le 17 août 1832. On a de lui : *Discours sur le Concordat; Essai sur l'histoire générale de l'art militaire; Lettre à un électeur.*

Carris. — Voir Barbotan (de)

Carrouge (Pierre), sous-préfet et homme politique, né à Barsac (Gironde), le 1er janvier 1759, de « sieur Nicolas Carrouge, docteur en médecine, et de demoiselle Marie Labory, son épouse » : était sous-préfet de Bazas, quand il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Carteaux (Jean-François), artiste peintre et officier général, né à Gouhenans (Haute-Saône), le 31 janvier 1751, de « Nicolas Carteaux et de Françoise Margey, conjoints », mort à Paris le 12 avril 1813; entra dans l'armée en 1759, comme dragon au régiment de Thianges, devint le 14 juillet 1789 aide de camp du général de La Salle et le 6 novembre de la même année lieutenant dans la 29e division de gendarmerie, devint le 8 mars 1793 adjudant général chef de bataillon. En juillet 1793, Carteaux fut choisi pour commander les troupes chargées de réprimer le mouvement insurrectionnel des Marseillais, qui avait pour but d'aller aider les Lyonnais dans leur révolte contre la Convention. Ce mouvement fut réprimé et Carteaux entra à Marseille le 25 août; un décret de la Convention déclara qu'il

avait bien mérité de la patrie. Le 19 août il fut promu général de division et par un décret du 11 septembre nommé général en chef de l'armée d'Italie, il remporta d'abord quelques avantages, mais subit bientôt quelques échecs, fut obligé en conséquence de quitter ce commandement, fut même arrêté et conduit à la Conciergerie. Rendu presque aussitôt à la liberté, on lui donna le commandement des Côtes de la Normandie en l'an III. Après le 18 brumaire, il obtint une place d'administrateur de la loterie, qu'il quitta en vendémiaire an XIII. Le 1er prairial an IX il fut nommé administrateur civil et commandant de la principauté de Piombino, retraité le 8 août 1810 il mourut à Paris en 1813.

Cartier (Jean), curé et législateur, né à Tours (Indre-et-Loire) le 23 janvier 1723, mort dans cette ville le 19 mai 1810; était curé de la Ville-aux-Dames quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Tours. Son mandat terminé, il retourna dans sa ville natale et y reprit ses fonctions ecclésiastiques.

Cartier (François), sous-préfet et homme politique, né à Chambon (Creuse) le 19 octobre 1769, de « Armand Cartier, marchand, et de demoiselle Marie Guillou, sa femme »; était sous-préfet de Dieppe, quand cet arrondissement l'élut, en 1809, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à y siéger.

Cartier (Jean-Baptiste Jacques), officier général, né à Luxeuil (Haute-Saône) le 29 août 1762; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, devint chef du 11e bataillon de la Marche, et de grade en grade arriva à être promu, le 18 pluviôse an II, général de brigade.

Cartier-Douineau (Joseph-Pierre-Sylvain), magistrat et législateur, né à Tours (Indre-et-Loire); était négociant dans cette ville, quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député d'Indre-et-Loire à la Législative, siégea et vota avec la gauche. Il avait été précédemment nommé colonel de la garde nationale de Tours.

Cartier Saint-René (Charles-Louis-André), contrôleur ordinaire des guerres et législateur, né à Tours (Indre-et-Loire), le 11 février 1752, de « André Cartier Saint-René, fabricant de soieries », mort à Massay (Cher) en 1822; fut pourvu, le 9 mars 1774, de la charge de rapporteur du point d'honneur au bailliage de Montrichard, et le 3 mai 1780, nommé contrôleur ordinaire des guerres. Le 1er mai 1791, il fut élu député du Cher à la Législative. Son mandat terminé il devint agent cantonal (an II), puis président de l'administration municipale.

Carvin (André, dit Calvin), officier général, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 19 février 1767, de « Joseph Carvin, maître-maçon, et de Claire Granier », mort à la Volta (Italie) le 21 janvier 1801; appartint à l'armée et était chef de brigade, quand il se distingua particulièrement, le 19 frimaire an VII, à la bataille de Calvi, fut promu le 1er pluviôse de la même année général de brigade, se distingua particulièrement au combat de la Stura où il fut blessé légèrement. Le 4 nivôse an IX, il fut blessé plusieurs fois à la bataille de Pozzolo, près de Mincio. Transporté à la Volta, il succomba le 10 pluviôse an X.

Casabianca (Louis-Luce de), capitaine de vaisseau et législateur, né à Bastia (Corse) le 7 février 1762, de « noble Jean-Quirico Casabianca, et de noble Marie-Françoise Cianaldi », tué à Aboukir (Égypte) le 1er août 1798; appartint d'abord à la marine militaire, puis fut élu, le 18 septembre 1792,

par la Corse, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota pour la détention. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents. Son mandat achevé, il reprit du service et fit partie de l'expédition d'Egypte, comme capitaine du vaisseau *l'Orient*, se battit courageusement à Aboukir et y fut tué puis englouti par l'explosion de son bâtiment. Son fils âgé de 10 ans périt avec lui.

Casabianca (Joseph-Marie), officier général, né à Venzolas (Corse), le 1[er] juin 1742, de « noble François-Marie Casabianca », mort à Liman (Vaucluse) le 1[er] novembre 1806 ; entra dans l'armée le 29 avril 1761, comme enseigne dans le régiment ci-devant Royal-Italien. Sous la Révolution, le 5 février 1792, nous le retrouvons lieutenant-colonel dans le 22[e] régiment de cavalerie ; il était alors à l'armée d'Italie. Le 1[er] février 1793, il fut promu général de brigade, et le 25 mai de la même année général de division.

Casabianca (Raphaël, comte de), officier général et législateur, né à Vescovato (Corse), le 27 novembre 1738, de « noble Pierre-François de Casabianca et de Rose, conjoints », mort à Bastia le 28 novembre 1825 ; était en 1770 capitaine au régiment de Buttafoco-infanterie et nous le retrouvons en 1791, chef de brigade du 49[e], fit la campagne de l'armée du Nord, assista au siège de Mons et fut promu maréchal de camp le 30 mai 1792, et ensuite envoyé à l'armée des Alpes, où il parvint, par sa bravoure, à battre les Piémontais jusqu'au Petit-Saint-Bernard, puis passa général de division le 29 ventôse an II. Le 5 nivôse an VIII il entra au Sénat conservateur, et le 9 vendémiaire fut fait membre de la Légion d'honneur et le 25 prairial suivant grand officier du même ordre. Le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire. Au retour des Bourbons, il fit partie de la première promotion comme pair de France (4 juin 1814) et eut la croix de Saint-Louis. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur le conserva comme pair de France (2 juin 1815). Exclu de la Chambre haute par Louis XVIII, il y fut réintégré le 21 novembre 1819 et admis à la retraite le 1[er] septembre 1817.

Casalta (Antoine-Philippe), officier général, né à Casalta (Corse), le 15 février 1759, de « Antoine-Paul Casalta », mort à Cervione (Corse) le 16 décembre 1846 ; appartint à l'armée, fit la plupart des guerres de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades et fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Le 25 prairial an III, il avait été promu général de brigade.

Casamajor (Pierre), administrateur et législateur, né à Sauveterre (Basses-Pyrénées) ; devint, sous la Révolution, membre du district de Sauveterre, puis membre du directoire des Basses-Pyrénées. Le 11 septembre 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative, et siégea à gauche.

Casamajor (Augustin-Bernard), avocat et législateur, né à Oloron (Basses-Pyrénées) le 28 août 1755, mort dans cette ville en août 1806 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 23 septembre 1778, de la charge de procureur du roi au Parsan d'Oloron. Le 8 septembre 1791, il fut élu député des Basses-Pyrénées à la Législative. Son mandat terminé, il devint commissaire civil près le tribunal d'Oloron.

Casenave (Antoine, chevalier), avocat et législateur, né à Lembeye (Basses-Pyrénées), le 9 septembre 1763, de « Mathieu Casenave et de Marie de Cascarret », mort à Paris le 16 avril 1818 ; était avocat en parlement, quand il fut

pourvu, le 16 mars 1785, de la charge de procureur du roi au Parsan de Vitbilh et substitut du procureur général en la sénéchaussée de Morlaas en Béarn. Le 6 septembre 1792, élu, par les Basses-Pyrénées, membre de la Convention, il siégea au côté droit de cette Assemblée et vota « la réclusion dans le procès du roi » ; demanda ensuite la mise en accusation de Marat. Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans la Seine-Inférieure et ordonna le désarmement du peuple qui possédait alors des piques. Le 4 brumaire an IV, il fut élu, par son département, député au Conseil des Cinq-Cents, et vit son mandat renouvelé le 25 germinal an VII. Ayant adhéré au 18 brumaire, Bonaparte le nomma membre de la commission intermédiaire, entra au Corps législatif le 4 nivôse an VIII, en devint le secrétaire et y siégea jusqu'en 1815. Le 13 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Pau, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat terminé, il se tint à l'écart et mourut en 1818. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 15 juin 1812.

Cassagne (Pierre, baron), officier général, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 31 décembre 1762, de « Guillaume Cassagne, maître charpentier et de Blanche Soulan, mariés », mort à Ubexis (Haute-Garonne) le 26 novembre 1833 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades et fut nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Le 4 brumaire an IX, promu général de brigade, il devint commandant de l'île d'Aix le 22 mars 1809, officier de la Légion d'honneur le 23 juillet 1811 et chevalier de Saint-Louis le 3 août 1814. Il était baron de l'Empire.

Cassagne (Victor-Louis, baron), officier général, né à Alan (Haute-Garonne) le 5 juin 1774, de « Michel Cassagne et de Marie Goutelongue » ; appartint à l'armée, fit partie de l'armée d'Italie, puis de celle du Rhin, passa par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, promu général de brigade le 7 juillet 1807, puis général de division le 30 mai 1813 et obtint sa retraite le 1er décembre 1824. Il avait été créé baron de l'Empire.

Cassagneau. — Voir Saint-Gervais (de).

Cassaigne (Jean), avocat et magistrat, né à Asson (Basses-Pyrénées) le 22 juillet 1754, mort à Paris le 28 octobre 1838 ; était avocat, quand il fut élu, par les Basses-Pyrénées, membre du tribunal de cassation.

Cassaing (Jean-Etienne-Eléonore), homme de loi et législateur, né à Varilhes (Ariège) le 18 juillet 1760, mort à Varilhes le 16 juin 1849 ; était homme de loi à Varilhes, quand il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Ariège au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VII. Son mandat expiré, il retourna dans sa ville natale et y reprit sa profession d'avocat.

Cassan (Louis-Pierre-Jean-Aphrodise, baron), officier général, né à Lezignan (Aude), le 23 avril 1771, de « Mr Jean-Baptiste-Hippolyte Cassan, notaire royal, et de Catherine Daure, mariés », mort à Lezignan, le 20 janvier 1852 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, assista à la plupart des batailles et combats en Italie et sur le Rhin, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et de grade en grade arriva à être promu général de brigade, le 6 août 1811.

Cassano (bataille de). En l'an VII, les Russes, commandés par Souvarof, battirent les Français dans

cette ville. Cassano, qui est une ville d'Italie, sur la route de Milan à Brescia, est arrosée par l'Adda.

Cassanyès (Jacques-Joseph-François), administrateur et législateur, né à Canet (Pyrénées-Orientales), le 11 novembre 1758, de « Jacques Cassanyès, chirurgien, et de Madeleine Bernis », mort à Canet le 22 avril 1843; fut, au début de la Révolution, nommé maire de sa commune, et ensuite membre du district du directoire de Perpignan. Le 4 septembre 1792, il fut élu par les Pyrénées-Orientales, membre de la Convention et, dans le procès du roi, vota pour « la mort ». Le 6 juillet 1793, il fut envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il montra un très grand courage en prenant part directement aux combats livrés, revint à la Convention, participa au renversement de Robespierre, et repartit en mission à l'armée des Alpes. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu par son département député au Conseil des Cinq-Cents, et, son mandat terminé, devint l'un des administrateurs des Pyrénées-Orientales; fut un instant juge de paix, s'installa à Canet où il se livra à l'agriculture. En 1816, il fut banni du territoire français comme régicide, et se réfugia à Vevey (Suisse). Cassanyès a publié des mémoires très curieux.

Cassassolles (Augustin-Denis-Ambroise), sous-préfet et homme politique, né à Saramon (Gers), le 27 mars 1767, de « maître Barthélemy-Régis Cassassolles, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, et de dame Marie-Anne Pagès »; était sous-préfet de Lombez, quand cet arrondissement l'élut candidat au Corps législatif, mais il ne fut pas appelé à y siéger.

Cassini (Alexandre-Henri-Gabriel, vicomte de), astronome, magistrat, conseiller d'Etat et législateur, né à Paris le 9 mai 1781, de « Jean-Dominique Cassini, capitaine de dragons et de Claude-Marie-Louise de la Myre »; étudia l'astronomie, puis devint juge au tribunal de première instance de la Seine en 1811 et passa en 1815 vice-président de ce tribunal; fut nommé conseiller d'Etat (août 1816), puis président de la cour royale de Paris. En 1827, il entra à l'Académie des sciences, fut nommé en 1829 conseiller à la cour de cassation et élevé à la pairie le 19 novembre 1831.

Castagné (Antoine), magistrat et législateur, né à Albi (Tarn), le 25 juin 1766, de « Jean Castagné, avocat en parlement, et de Catherine Bertrand », mort dans sa ville natale le 20 janvier 1837; était juge à Albi quand il fut élu, le 23 germinal an VI, député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents. Partisan du 18 brumaire, il entra au Corps législatif le 4 nivôse an VIII comme député du Tarn et y siegea jusqu'en l'an XI. Le 16 mai 1815 il fut élu, par l'arrondissement d'Albi, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Castaignède (Bertrand), notaire et législateur, né à Commensacq (Landes) le 8 décembre 1734; fut pourvu, le 22 avril 1754, de la charge de notaire royal en la ville et paroisse de Pissos, sénéchaussée de Tartas, et le 23 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la même sénéchaussée. Son mandat terminé, Castaignède reprit son étude de notaire à Tartas.

Castaignède (aîné), magistrat et suppléant à la Législative, né à Tartas (Landes); était juge au tribunal de district de cette ville quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant des Landes à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Castaing (Toussaint-Pierre-Louis-

Samuel), maître particulier des eaux et forêts et législateur, né à Alençon (Orne) le 26 juin 1767, mort à Mamers (Sarthe) le 15 janvier 1845; était maître particulier des eaux et forêts à Alençon quand il fut élu, le 18 septembre 1792 suppléant de l'Orne à la Convention et admis à y siéger le 12 frimaire an II en remplacement de Dufriche-Valazé, condamné à mort. Le 25 germinal an IV, le même département l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents. Partisan du coup d'État de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'en l'an XI, et en 1806 fut nommé inspecteur national des eaux et forêts, puis inspecteur général. Sous la Restauration il se retira et vécut à l'écart.

Casteja (de). — V. Biaudos (de).

Castel (René-Richard-Louis), professeur et législateur, né à Vire (Calvados) le 6 octobre 1758, mort à Reims (Marne) le 15 juin 1832; devint sous la Révolution, procureur syndic de Vire et le 10 septembre 1791 fut élu député de Calvados à la Législative, siégea parmi les défenseurs de l'ancien régime. Sous le Consulat, il fut nommé professeur de belles-lettres à Louis-le-Grand et sous l'Empire devint inspecteur général de l'université.

Castel (Jean-Pierre), magistrat et homme politique, né à Limoux (Aude) le 4 février 1765 de « monsieur Pierre-Jacques Castel avocat en parlement et de demoiselle Catherine Ponseur, mariés »; était président au tribunal civil de Limoux, quand il fut élu par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Castelanet (Antoine), notaire et législateur, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 23 août 1754; fut pourvu le 18 octobre 1782, de la charge de notaire royal en la ville de Marseille. Le 14 avril 1789, il fut élu suppléant du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de cette ville, et admis à siéger le 20 juin, en remplacement de Liquier, décédé, puis devint secrétaire de cette Assemblée. Son mandat terminé, il retourna à Marseille, où il fit de la contre-révolution à outrance. Il fut dénoncé de ce chef à la Convention.

Castelbert (Jean), officier général, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 17 juillet 1743, de « Pierre Castelbert de Boissanges et de Marie Barre », mort à Paris le 10 août 1820; entra dans l'armée le 14 février 1759, comme grenadier au régiment Haguenau et était, le 8 octobre 1785, colonel; devint le 16 septembre 1792 chef de brigade de la légion des Pyrénées. Le 15 mai 1793, il fut promu général de brigade. Castelbert prit part aux guerres de la Révolution et de l'Empire.

Castelet (du). — Voir Sart (de).

Castella (prise de). Le 11 brumaire an III, les Français, sous les ordres de l'adjudant général Gilly, enlevèrent de vive force Castella, malgré une résistance acharnée de ses habitants abrités par de formidables retranchements. Huit Suisses quittèrent l'ennemi au cri de : Vive la République!

Castella (Pierre-François-Gilbert), officier général, né à Rabastens (Tarn), le 1er août 1751, de « Me Jean-Pierre Castella, avocat en parlement, et de demoiselle Antoinette de Roques, mariés », mort à Paris le 9 avril 1825; appartint à l'armée, fit les guerres de la Révolution, et arriva, en passant de grade en grade, à celui de général de brigade, le 27 frimaire an XI.

Castella de Berlens (Nicolas-Antoine-Xavier), officier général, né

à Fribourg (Suisse), le 24 mai 1767, de « Albert de Castella », mort à Paris le 17 juin 1830; appartint à l'armée, et fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire aux armées d'Italie, du Rhin, du Nord, etc., passa par tous les grades et fut promu, le 19 mars 1813, général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Castellamare (prise de). En l'an VII, les Français, sous les ordres de Macdonald, battirent les Napolitains dans cette ville. Castellamare est un grand port défendu par deux châteaux dans l'ancien royaume de Naples.

Castellane (Jean-Antoine), évêque de 1789, né à Pont-Saint-Esprit (Gard), le 18 mars 1732, de « Esprit-Jean de Castellane, seigneur de Montbrison et de Catherine de Mellet », mort à Florence (Italie) le 20 mai 1802; fut sacré évêque de Lavaur, le 7 juillet 1771 et occupait encore ce siège au moment de la Constitution civile du clergé, il émigra à cette époque et se retira à Florence où il mourut.

Castellane (Jean-Arnaud de), évêque de 1789, né à Pont-Saint-Esprit (Gard), le 11 décembre 1733, de « Michel-Ange de Castellane, comte de Castellane, maréchal de camp et de Catherine de la Treille-Sorbs », massacré à Versailles le 9 septembre 1792 ; avait été sacré évêque de Mende le 14 février 1768, fut un ennemi de la Révolution et décrété d'accusation par la Législative, le 28 mars 1792, pour avoir créé des troubles dans le département de la Lozère. Transféré à la prison d'Orléans, il fut de là conduit à Versailles avec le célèbre ministre d'Abancourt, et, comme lui massacré à Versailles.

Castellane-Mazangues (Elléon de), évêque de 1789, né, le 11 juin 1746, de « Jean-Baptiste de Castellane, marquis de Castellane et de Marguerite de Lestang-Parade », mort en 1806 ; fut sacré évêque de Toulon le 13 août 1786, quitta l'évêché après la nouvelle constitution civile du clergé.

Castellane Novejean (Boniface-Louis-André, comte de), officier général et législateur, né à Paris le 4 août 1758, de « Esprit-François-Henry de Castellane, enseigne de gendarmerie, et de Louise-Charlotte Charon-Demenard », mort à Paris le 21 février 1837 ; débuta dans l'armée comme sous-lieutenant au régiment d'Aunis-infanterie le 7 avril 1774 et était, en janvier 1784, mestre de camp en second dans le régiment de Ségur-dragons. Le 12 mars 1789, fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Châteauneuf-en-Thymerais, et se rangea d'abord du côté des réformistes, devint secrétaire de la Constituante en février 1790 et fut promu maréchal de camp le 20 mars 1792, protesta contre la journée du 10 août, devint suspect, fut incarcéré et ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Sous le Consulat, il fut fait membre de la Légion d'honneur, et le 22 germinal suivant, nommé préfet des Basses-Pyrénées, devint officier de la Légion d'honneur le 22 juillet 1808 et fut créé, le 19 février 1810, baron de l'Empire, puis, le 9 mars suivant, comte ; adhéra en 1814 à la déchéance de l'Empereur, ce qui lui valut la croix de Saint-Louis et la plaque de commandeur de la Légion d'honneur, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et, le 22 août 1815, fut élu député par le collège des Basses-Pyrénées ; mais ayant été nommé pair de France presque simultanément, il ne siégea pas à la Chambre des députés, vota dans la Chambre haute la mort du maréchal Ney et fut promu, le 1er mai 1816, lieutenant général.

Castellas (Jean-Antoine, comte de Lyon), prêtre-abbé et législateur, né à Rodez (Aveyron), le 8 juin

1735, de « Louis de Castellas, chevalier, marquis de Servières, seigneur de Nassargues, de Vernières, de la Roche-Pagro, etc., lieutenant au régiment de Champagne, et de Marie-Françoise de Dienne », mort en émigration à Londres (Angleterre) en 1801 ; était doyen de l'église, vicaire général, abbé commandataire de Bonne-Combe quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Lyon, siégea dans cette Assemblée avec les partisans de l'ancien régime, et, son mandat terminé, émigra en Angleterre et s'installa à Douvres.

Castelmoron (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Castelnaudary (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Castelpers (de). — Voir Boriès.

Casteran (Hilaire), magistrat et législateur, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 29 mai 1759, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 21 février 1831 ; était juge au bailliage d'Ossun depuis le 14 octobre 1785, quand, sous la Révolution, il fut nommé commissaire du roi au district de Tarbes et devint accusateur public en l'an III. Le 25 germinal an VIII, élu député des Hautes-Pyrénées au conseil des Cinq-Cents, il se rallia à Bonaparte après son 18 brumaire et devint conseiller à la cour de Pau, plus tard fit acte d'adhésion aux Bourbons, qui le nommèrent, le 13 mars 1816, président de chambre.

Castets (François), sous-préfet et homme politique, né à Saint-Sever (Landes), le 28 septembre 1747, de « sieur Bernard Castets, procureur au présent siège, et de demoiselle Josèphe Prisonnier » ; était sous-préfet à Saint-Sever quand il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Castets (Jean-Baptiste), conseiller de préfecture et homme politique, né à Sarrancolin (Hautes-Pyrénées), en 1759, de « François Castets et de demoiselle Catherine Verdié » ; était conseiller de préfecture à Tarbes, quand il fut élu, par l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Castex (Bertrand-Pierre, vicomte), officier général et législateur, né à Pavie (Gers), le 29 juin 1771, de « Blaise Castex, boulanger, et de Marie-Anne Dumont », mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 19 avril 1842 ; entra dans l'armée en 1792 et fit la campagne des Pyrénées-Orientales, partit pour l'Italie où il resta jusqu'en l'an VII. Devenu chef d'escadron le 1er nivôse an IX, fit les campagnes d'Allemagne, de Prusse, de Pologne, et nommé colonel à Iéna, se distingua ensuite à Eylau et à Friedland, fut créé baron de l'Empire le 16 septembre 1808, et promu général de brigade après la bataille de Wagram, fit ensuite partie de l'expédition de Russie, fut blessé au passage de la Bérésina, se battit à Dresde, à Leipzig et à Hanau, et obtint le grade de général de division le 28 novembre 1813. En 1814, il fut blessé devant Liège. Pendant les Cent-Jours il fit la campagne près de Belfort, fut quelque temps tenu à l'écart par la Restauration, rappelé en 1817, il partit en Espagne en 1823. Le 6 mars 1824 il fut élu député par le collège du Bas-Rhin et siégea parmi les royalistes modérés, fut fait chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur et créé comte.

Castiglione (bataille de). Le 16 thermidor an IV, les Français, commandés en personne par le général Bonaparte, livrèrent à l'armée autrichienne une bataille décisive et qui devint une brillante victoire. Les pertes de l'ennemi furent cruelles : 20 pièces de canon, 3000 hommes tués et blessés,

4 000 prisonniers parmi lesquels trois généraux. Du côté des Français, les pertes furent moindres, mais celle du général Beyraud fut à regretter. Les principaux collaborateurs de Bonaparte dans cette belle journée, furent : Augereau, Masséna, Guieu et l'aide de camp Junot.

Castiglione (de). — Voir Augereau.

Castilhion (Pierre-François), négociant et législateur, né à Cette (Hérault) le 1er janvier 1746, mort à Largentière (Ardèche) le 3 mai 1804; était négociant à Cette, devint maire et commandant de la garde nationale de sa ville natale sous la Révolution, et le 9 septembre 1792 il fut élu, par l'Hérault, membre de la Convention; dans le procès du roi il vota « la réclusion et le bannissement à la paix ». Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu par le même département, député au conseil des Cinq-Cents en sortit en l'an X et fut nommé inspecteur des contributions, puis devint sous-préfet de Largentière.

Castillon (Emmanuel-Louis-Jacques-André), administrateur et législateur, né à Bolbec (Seine-Inférieure) le 28 janvier 1758, mort à Yvetot (Seine-Inférieure) le 4 novembre 1815; était président de l'administration cantonale de Passetot quand il fut élu, le 26 germinal an VI, député de la Seine-Inférieure, au Conseil des Cinq-Cents.

Castle-Hill (de). — Voir Colbert Seigneulay.

Castres (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Castries (Jean de la Croix de), évêque de 1789, né à Uzès (Gard), le 5 février 1716, de « Jean de la Croix-Meyrargues, baron de Gaujac et de Castries, et de Isabeau Cabot », mort à Paris le 6 mai 1796; fut sacré évêque de Vabres le 9 septembre 1764, il occupait encore cet évêché au moment de la constitution civile du clergé. De Castries n'émigra pas.

Castries (Armand-Charles-Augustin La Croix, duc de), officier général et législateur, né à Paris, le 23 mai 1756, de « Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, comte de Charlus, baron de Montjouvent, maréchal de France, et de Gabrielle-Isabeau-Thérèse de Rosset », mort à Paris le 19 janvier 1842, fit comme colonel la guerre de l'indépendance d'Amérique, et, à son retour, obtint le grade de maréchal de camp (3 mars 1788). Le 7 mai 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux, par la prévôté et vicomté de Paris, se rangea du côté des défenseurs de Louis XVI et de l'ancien régime, émigra avant la fin de la législature, et s'engagea dans l'armée des princes, organisa un corps spécial d'émigrés à la solde de l'Angleterre, et ne rentra en France qu'avec les Bourbons en 1814. Le 4 juin de la même année, il fut nommé pair de France, et lieutenant général le 13 août; vota la mort du maréchal Ney, et, le 9 mai 1822, fut nommé gouverneur du château de Meudon. A l'avènement de Louis-Philippe il prêta un nouveau serment et mourut pair de France.

Catelan (Joseph-Léon), officier général, né à Montréal (Aude) le 27 septembre 1731, entra dans l'armée le 12 juin 1749, comme surnuméraire d'artillerie, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 1er janvier 1791, chef de bataillon. Promu le 20 août 1792 chef de brigade, il prit part aux premières campagnes de la Révolution et devint, le 12 brumaire an II, général de brigade.

Cathelineau (Jacques), officier général vendéen, né au Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire), le 5 janvier 1759, de « Jean Cathelineau, maçon, et de Perrine Tudon », mort à Saint-

Florent (Maine-et-Loire) le 14 juillet 1793; était tisserand dans sa commune natale, quand il se joignit aux insurgés vendéens, dont il devint l'un des chefs, se rendit à Jallais, enleva une pièce de canon aux républicains, et s'empara ensuite de Chemillé, se réunit aux généraux vendéens d'Elbée et Stofflet, prit une part active à toutes les opérations militaires des insurgés et, après la prise de Saumur, fut proclamé en juin 1793, généralissime de l'insurrection. Son fanatisme religieux était tellement outré que les paysans, fanatiques eux-mêmes l'appelaient le *Saint d'Anjou*. Le 29 juin 1793, il se détermina à attaquer Nantes, ville très républicaine, mais il en fut repoussé avec des pertes énormes; dans le dernier assaut tenté, Cathelineau fut blessé très grièvement, transporté à Saint-Florent où il mourut le 10 juillet. Telle fut la fin de ce royaliste, qui fut si souvent presque barbare avec les soldats républicains qui lui tombaient sous la mai.

Catoire de Moulainville (Jean-Baptiste-Dominique), magistrat et législateur, né à Verdun (Meuse), le 4 avril 1762, de « Jean-Baptiste-Henri-César Catoire, écuyer, seigneur de Moulainville, conseiller du roi, receveur des finances, trésorier de France à Metz, et de Jeanne-Marie-Renée Maugin »; fut d'abord substitut près le tribunal de Verdun et était procureur impérial en cette ville quand il entra au Corps législatif le 8 frimaire an XII, comme député de la Meuse, où il siégea jusqu'à sa mort.

Cattaneo (Paul-Baptiste de), suppléant aux Etats généraux, né à Calvi (Corse); était député électeur de la juridiction de Calvi quand il fut élu, le 7 juin 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par l'île de Corse. Il n'eut pas l'occasion de siéger

Cattey, professeur et suppléant à la Convention, né à Cambrai (Nord); était professeur dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant du Nord à la Convention nationale. Cattey n'eut pas l'occasion de siéger et continua à exercer son professorat à Cambrai.

Caubère (Pierre), homme de loi et législateur, né à Saint-Girons (Ariège) le 5 mars 1748, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 4 mars 1823; était homme de loi à Foix, quand il fut élu le 6 septembre 1791, député de l'Ariège à la Législative, se prononça pour les réformes avec la gauche de cette Assemblée et fut nommé le 26 vendémiaire an IV, président du tribunal criminel de l'Ariège, puis juge au tribunal d'appel de Toulouse (4 prairial an VIII), fut fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur et devint conseiller à la cour de Toulouse le 20 avril 1811; il fut confirmé dans ces dernières fonctions par la Restauration.

Caulaincourt (Gabriel-Louis, marquis de), officier général et magistrat, né à Leschelles (Aisne), le 15 novembre 1740, de « messire Marc-Louis de Caulaincourt, marquis et seigneur dudit Caulaincourt, et de dame Catherine Henriette Dhervilly », mort à Paris le 27 octobre 1808; était au moment de la Révolution lieutenant général et fut destitué comme noble en 1792, ne reprit possession de son grade qu'après la période révolutionnaire. Le 14 brumaire an XIII, il fut fait membre de la Légion d'honneur et le 12 pluviôse de la même année il fut appelé à siéger au Sénat conservateur. Le 24 avril, il fut créé comte de l'Empire.

Caulaincourt (Auguste-Jean-Gabriel, comte de), officier général, né à Caulaincourt (Aisne), le 16 septembre 1777, « fils du précédent, et de Joséphine-Augustine-Renée

de Balandier de la Chaussée d'Eu », tué à la Moskowa (Russie) le 8 septembre 1812; appartint à l'armée, devint colonel au 19e régiment de dragons à la tête duquel il se signala à la bataille d'Austerlitz, passa au service de Louis Bonaparte, roi de Hollande et devint son grand écuyer. En 1807, il fut nommé ambassadeur auprès du roi de Naples, Joseph, et envoyé en Espagne, devint le 10 février 1808, général de brigade et montra beaucoup de sang-froid au passage du Tage, près de Talaveyra, le 8 août 1809, fut promu général de division, partit pour la Russie, se trouva à la bataille de la Moskowa où il trouva une mort glorieuse en chargeant à la tête du 5e régiment de cuirassiers les masses russes dans une redoute; un boulet de canon le tua net.

Caulaincourt (Armand-Augustin-Louis, duc de Vicence), officier général, ambassadeur, législateur et ministre, né à Caulaincourt (Aisne) le 9 décembre 1773, mort à Paris le 19 février 1827, frère du précédent; était en 1791, aide de camp de son père, destitué en 1792, comme noble et réintégré dans l'armée en l'an III avec le grade de capitaine, fit les campagnes du Rhin, fut promu colonel et blessé à Weinheim. Après la paix, Bonaparte l'envoya en Russie, comme agent diplomatique, auprès du czar Alexandre, mais il échoua dans sa mission, revint en France, fut promu général de brigade, puis général de division. Le 11 pluviôse an XII, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur, devint grand écuyer, et fut envoyé à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur, puis créé le 7 juin 1808, duc de Vicence. Il sollicita son rappel en 1811, quand il vit le refroidissement se produire entre les deux cours. A son retour, le 5 avril 1813, il fut nommé membre du Sénat conservateur, partit comme plénipotentiaire français auprès des rois coalisés, pendant la campagne de Saxe et signa l'armistice de Pleswitz le 4 juin 1813, fut ensuite nommé ministre des affaires étrangères en novembre de la même année, portefeuille qu'il reprit pendant les Cent-Jours et fut nommé le 2 juin 1815, pair de France. Sous la Restauration, il se retira de la vie politique.

Caumartin (Jean-Baptiste-Marie-Bernard), magistrat et législateur, né à Amiens (Somme) le 14 octobre 1775, mort à Paris le 23 mai 1842; entra dans la magistrature en 1806 comme juge à la cour criminelle de la Somme, puis l'année suivante devint procureur impérial. Le 11 mai 1815, il fut élu, par la Somme, représentant à la Chambre des Cent-Jours et siégea avec les libéraux, il fut élu député de l'opposition le 17 novembre 1827, par l'arrondissement d'Amiens; fut des 221 et réélu le 23 juin 1830, acclama le gouvernement de Juillet. Réélu aux élections de 1831, de 1834, de 1837 et de 1839, il devint l'un des plus fervents ministériels. Il fut nommé président de chambre à la cour d'Amiens, et décoré de la Légion d'honneur.

Caumont-Laforce (Louis-Joseph Nompar, duc de), officier général et législateur, né à Paris, le 20 avril 1768, de « Bertrand de Caumont, seigneur de Beauvilla, comte de Mussidan, garde de corps du roi, et de Adelaïde-Luce-Madeleine de Galard », mort à Saint-Brice (Lot-et-Garonne) le 22 octobre 1838; était adjoint commandant à Montauban, quand il entra au Corps législatif le 4 mai 1811 comme député de Tarn-et-Garonne, adhéra à la déchéance de l'Empereur, fut nommé pair de France le 4 juin 1814 et promu maréchal de camp le 23 août de la même année. Dans la Chambre haute, il vota la mort du maréchal Ney, et après la chute de Char-

les X, conserva, sous Louis-Philippe, son siège de pair de France, puis fut retraité le 13 septembre 1832.

Cauneille (Pierre-Dominique), curé et législateur, né à Marsa (Aude) le 25 janvier 1747, mort à Campagne-sur-Aude (Aude) en 1835; était curé de Belvis, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Limoux. Il prit place du coté des partisans de l'ancien régime.

Caupenne d'Amou (Jean-Baptiste-Nicolas de), propriétaire et homme politique, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 6 décembre 1756, de « Messire Jean-Baptiste de Caupenne, marquis d'Amou, lieutenant pour le roi de Bayonne, commandant pour son service en Navarre, pays de Labour et de Soule, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Charlotte de Menou, son épouse »; était propriétaire à Sadirac, quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement de la Réole, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Causans (Jacques-Vincens de Mauléon, marquis de), officier général et législateur, né à Jonquières (Vaucluse), le 3 juillet 1751, de « très haut et très puissant seigneur messire Jean-Joseph de Vincens de Mauléon, Dastand d'Ampurée, marquis de Causans, comte, seigneur de Glisy, de Marseille et de la cour d'Ameille, et de dame Marie-Françoise-Magdeleine de Louvel », mort à Paris le 14 avril 1834; entra dans l'armée comme sous-lieutenant en 1766 et était colonel du régiment de Conti-infanterie et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 28 mai 1789, député de la noblesse aux États généraux par la principauté d'Orange, siégea et vota avec les royalistes purs et en faveur de l'ancien régime contre toutes les réformes proposées; fut promu maréchal de camp le 17 avril 1790. Son mandat expiré, il vécut dans la retraite. En 1811, il présida le collège électoral d'Orange, fut élu candidat au corps législatif, mais ce vote ne fut pas ratifié par le Sénat et, par conséquent, ne siégea pas. Sous la Restauration, Louis XVIII le fit lieutenant général, et, le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de Vaucluse; réélu aux élections de 1816 et de 1820, il continua de siéger avec les ultra-royalistes et mourut avant la fin de la législature.

Causse (Guillaume-Jacques-Pascal), négociant et législateur, né à Narbonne (Aude) le 31 mars 1747; était négociant dans cette ville, quand il devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs de l'Aude. Le 2 septembre 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative. Son mandat expiré, Causse retourna à Narbonne et se remit à la tête de sa maison de commerce.

Causse (Jean-Jacques), officier général, né à Caux (Hérault), le 29 août 1751, de « Jean Causse et de Anne Enjalvin », tué à Dégo (Italie) le 15 avril 1796; entra dans l'armée le 26 février 1770 comme soldat au 79e régiment et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 22 mars 1792, sous-lieutenant, puis adjudant major le 24 avril 1793, devint, le 22 juillet 1793, chef du 1er bataillon du Mont-Blanc et, le 4 octobre de la même année, chef de brigade provisoire. Le 5 nivôse an II, il fut promu général de brigade, fit partie de l'armée d'Italie, prit une part active à la bataille de Montenotte, reçut une blessure mortelle, le 23 germinal an IV, à Dégo et succomba trois jours après à ses blessures.

Cauvet de Montfort (Joseph), avocat et législateur, né le 23 octobre 1736; était avocat en parlement,

quand il fut pourvu le 3 mai 1760, de la charge de procureur postulant en la chambre des comptes, cour et aides et finances de Provence, à Aix, et le 20 janvier 1768, de celle de substitut du procureur général de la même ville; devint sous la Révolution membre du Directoire du département du Var (24 floréal an III), puis fut élu, le 24 germinal an V, député de ce département au Conseil des Anciens où il siégea jusqu'à l'an VII.

Caux (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Caux (René-Henri de), capitaine et suppléant aux Etats généraux, né à Chacé (Maine-et-Loire); avait servi dans l'armée, comme capitaine de cavalerie à la suite des chevau-légers de la garde du roi. Le 27 mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Saumur. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Cavagnari (Pierre-Jean-Antoine), banquier, propriétaire et législateur, né à Plaisance (Italie), le 7 avril 1769, de « monsieur Jean-Baptiste Cavagnari et de madame Catherine Doffoli »; était banquier et propriétaire à Plaisance, quand il entra au Corps législatif, le 8 mai 1811, comme député du Taro. Après les traités de 1815, ce pays rentra dans ses anciennes limites.

Cavaignac (Jean-Baptiste, baron de Lalande), avocat, législateur et préfet, né à Gourdon (Lot), le 10 janvier 1765, de « Jean Cavaignac, avocat en parlement, maire de Gourdon, et de Anne Condamine », mort à Bruxelles (Belgique) le 24 mars 1829; fut d'abord avocat au parlement de Toulouse, et, sous la Révolution, devint l'un des administrateurs du département de la Haute-Garonne. Le 6 septembre 1792, il fut élu par le Lot, membre de la Convention et dans le procès du roi, vota « la mort »; peu de temps après il fut envoyé en mission à l'armée des Côtes de l'Ouest, puis à celle des Pyrénées-Orientales où il montra beaucoup d'énergie, encouragea les soldats à la victoire et activa la prise de Fontarabie et celle de Saint-Sébastien. Après le 9 thermidor, il fut chargé d'une nouvelle mission à l'armée de Rhin-et-Moselle et s'y conduisit bravement. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents et en sortit un an après par voie de tirage au sort. Le 30 ventôse an VIII, il fut nommé administrateur de la loterie et devint sous-préfet de Lesparre (2 thermidor an XII). Pendant les Cent-Jours, il fut nommé préfet de la Somme. En 1816, il dut quitter la France comme ancien régicide et se réfugier à Bruxelles où il mourut en 1829. Le 13 février 1811, il avait été créé baron de l'Empire. Dans le cimetière d'Ixelles à Bruxelles, on peut lire sur la tombe de ce vaillant citoyen : « Ici repose, après une vie agitée, utile à la liberté et à la patrie, honorablement terminée par un exil inique, P.-P. Cavaignac, député du département du Lot à la Convention nationale, représentant du peuple auprès des armées de la République, l'un de ses representants et consuls généraux en Orient, mort à Bruxelles dans sa soixante-dix-huitième année. »

Cavaignac (Jacques-Marie, vicomte de Baragne), officier général et législateur, né à Gourdon (Lot), le 11 février 1773, mort à Paris, le 23 janvier 1855, frère du précédent; entra dans l'armée sous la Révolution française comme sous-lieutenant au régiment de Navarre, fut promu chef d'escadron au passage du Tagliamento, eut la jambe cassée d'un coup de feu pendant une reconnaissance, fut nommé colonel, et fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, officier du même ordre le 14 nivôse an XIII, passa au service du roi Joseph et fut promu

général de brigade, puis commandant de la place de Naples, il devint ensuite premier aide de camp de Murat, fit partie de l'expédition de Russie, protégea la retraite de Moscou, se jeta dans Dantzig avec une poignée d'hommes, fut fait prisonnier et envoyé à Kiew. Rentré en France en 1814, Louis XVIII le nomma lieutenant général, lui donna la croix de Saint-Louis, le créa baron le 14 août 1818, puis vicomte de Baragne. Le 7 novembre 1839, Louis-Philippe le fit entrer à la Chambre des pairs. Il fut admis à la retraite d'office le 30 mai 1848.

Cavailhès (Jean-Raymond), avocat et législateur, né à Saint-Pierre-de-Trivisy (Tarn) le 26 juillet 1742; était avocat dans son pays natal quand il fut élu, le 20 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Castres et admis à siéger le 3 avril 1790, en remplacement de M. Royère, démissionnaire. Son mandat expiré, Cavailhès reprit sa profession d'avocat.

Cavailhon (Léonard), avocat, législateur et magistrat, né à Excideuil (Dordogne), le 11 septembre 1751, de « Jean Cavailhon, marchand, et de dame Massenas de la présente ville », mort à Ivrac (Gironde) le 8 juillet 1818, était avocat, quand il devint commissaire du Directoire exécutif dans la Dordogne, puis fut élu, par ce département, le 20 germinal an VII, député au conseil des Anciens. Son mandat expiré, il reprit ses fonctions judiciaires et devint, le 12 mai 1811, conseiller à la Cour impériale de Bordeaux.

Cavalier (Augustin-Antoine), magistrat et homme politique, né à Bosc (Gard) le 29 janvier 1765; était procureur général près la cour criminelle, quand il fut élu en 1806, par l'arrondissement de Nîmes, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Cavalli-Doliva (Joseph-François-Alexandre, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Turin (Italie), le 6 février 1761, de « Benedict Cavalli et de Anna-Thérèse Cavalli », mort à Casal (Italie) le 27 juin 1828, débuta comme avocat général des pauvres à Turin et devint membre du gouvernement provisoire lors de l'occupation française en l'an VIII. Après la bataille de Marengo, il fut successivement juge et premier président de la Cour d'appel de Turin. Le 14 frimaire an XIII, il fut décoré de la Légion d'honneur, et le 3 octobre 1808, il entra au Corps législatif comme député de Marengo, puis fut créé chevalier de l'Empire le 24 janvier 1809. En dernier ressort, il obtint le poste de premier président à la Cour impériale de Rome. Après la chute de l'Empire il se retira à Casal où il mourut en 1828.

Cavelier (Blaise), commissaire de marine et législateur, né à Quimper (Finistère) le 22 février 1755, mort à la Garde (Var) le 20 septembre 1831; était, au moment de la Révolution, chef de bureau du contrôle de la marine à Brest et le 10 septembre 1791, il fut élu député du Finistère à la Législative. Son mandat expiré, il fut nommé, le 1er novembre 1792, commissaire de marine de troisième classe, et de première classe le 1er nivôse an II; il devint ordonnateur du port de Toulon (25 messidor an VI), puis inspecteur de la marine (1er vendémiaire an XI), et fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. En 1816 il fut réformé comme commissaire de marine.

Cavoleau (Jean-Alexandre), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Legé (Loire-Inférieure), le 3 avril 1754, de « François Cavoleau et de Marie Savarian », mort à Fontenay-le-Comte (Vendée) le 1er août 1840; était secrétaire général de préfecture quand il fut élu, en 1810, par la

Vendée, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Cavrois (Jean-Baptiste-Alexandre, baron), officier général, né à Pas-en-Artois (Pas-de-Calais), le 23 janvier 1774, de « Ignace-Dominique Cavrois et de Isabelle Brongniart », mort à Versailles le 22 novembre 1820; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades et fut promu, le 4 décembre 1813, général de brigade. Il était également officier de la Légion d'honneur.

Cavrois (Louis-Joseph), officier général et législateur, né à Saulty (Pas-de-Calais), le 27 juin 1756, de « Antoine-Joseph Cavrois et de Marie-Magdeleine Gobe », mort à Pas-en-Artois (Pas-de-Calais) le 26 mars 1833; s'engagea dans l'armée le 11 octobre 1776, dans les dragons de Monsieur, monta rapidement en grade, prit part aux batailles de Jemmapes et de Valmy, partit à l'armée des Pyrénées comme chef d'escadron de chasseurs à cheval et devint général de brigade le 26 brumaire an II. Devenu suspect par suite d'insuccès, il fut enfermé et parvint à s'évader le 15 prairial an II et ne reprit son service qu'après le 9 thermidor; il passa à l'armée du Rhin et fut fait prisonnier après la capitulation de Meinheim (5 frimaire an IV), puis il resta enfermé dans une citadelle autrichienne jusqu'au traité de Léoben (14 floréal an V), et fut envoyé à l'armée d'Angleterre et en l'an XII, décoré de la Légion d'honneur; il partit en Espagne en 1808 et fut mis à la retraite le 20 septembre 1813. Louis XVIII le fit, en 1814, chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp (14 septembre 1814). Pendant les Cent-Jours, il fut élu, par le Pas-de-Calais, le 13 mai 1815, membre de la Chambre des représentants.

Cayla de la Garde (Jean-Félix), supérieur général et législateur, né à Paris le 17 février 1734, mort à Paris le 12 février 1800, était supérieur général de Saint-Lazare, quand il fut élu, le 16 mai 1789, suppléant du clergé aux États généraux, par la ville de Paris et appelé à y siéger le 3 novembre de la même année en remplacement de M. Veytard, démissionnaire.

Caylus (Joseph-Louis Robert de Lignerac duc de), grand bailli et législateur, né à Paris le 29 mai 1764, de « Achille-Joseph Robert, marquis de Lignerac, grand bailli d'épée d'Auvergne, lieutenant général et commandant pour le roi de la Haute Auvergne, et de Marie-Odette de Lévis-Châteaumorand », mort à Paris le 2 juillet 1823; fut pourvu, le 23 octobre 1788, de la charge de grand bailli du haut pays d'Auvergne, en survivance de son père. Le 28 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Saint-Flour, se rangea du côté de la résistance aux idées nouvelles et siégea à droite jusqu'à la fin de son mandat. Sous la Restauration, Louis XVIII le fit maréchal de camp (21 décembre 1814) et chevalier de Saint-Louis, et le 17 août 1815, il entra à la Chambre des pairs. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort.

Cayre (Paul), négociant, législateur et conseiller de préfecture, né en 1736, mort à Lyon (Rhône), le 14 juin 1815; était négociant à Lyon, et devint sous la Révolution, l'un des administrateurs du Rhône, puis commissaire du Directoire exécutif à Lyon. Le 22 germinal an VII, élu député du Rhône au Conseil des Cinq-Cents, il se rallia à Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. Son mandat expiré, il fut nommé, le 12 germinal an XII, conseiller de préfecture.

Cazalès (Jacques-Antoine-Marie de), capitaine et législateur, né à Gre-

rade (Haute-Garonne), le 1er février 1758, de « Simon Cazalès, conseiller au parlement de Toulouse, et de dame Françoise Mauri », mort à Engalvin (Haute-Garonne) le 24 octobre 1805; était capitaine au régiment de Chasseurs à cheval de Flandre, quand il fut élu, le 20 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par le pays et jugerie de Rivière-Verdun, siégea à droite de cette Assemblée; soutint de sa parole et de ses votes l'ancien régime, fut un adversaire intransigeant du nouvel état de choses, parla contre le serment des prêtres, contre la Constitution civile du clergé, défendit Bouillé et voyant qu'il perdait son temps en soutenant toujours et quand même les prérogatives de la monarchie, prit le parti de donner sa démission le 9 juillet 1791 et d'émigrer d'abord à Bruxelles et de là à Coblentz. A la fin de 1792 il fut nommé commissaire général royaliste à bord de l'escadre anglaise, envoyée à Toulon. Rentré en France, en l'an XI, il vécut complètement à l'écart près de Grenade et mourut deux ans après.

Cazalis de Labarèze (Christophe-Emmanuel), juge de paix et législateur, né à Vezenobres (Gard); était juge de paix de ce canton quand il fut élu, le 24 germinal an VII, député du Gard au conseil des Cinq-Cents et siégea à gauche de cette Assemblée.

Cazals (Louis-Joseph-Elisabeth, baron), officier général, né à Castelnaudary (Aude) le 7 janvier 1774; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa rapidement par tous les grades, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé baron de l'Empire. Le 25 décembre 1808, il fut promu général de brigade.

Cazaux la Sola (Raymond), notaire et législateur, né à Pointis-Inard (Haute-Garonne) le 1er janvier 1755, mort au même lieu le 24 mars 1842; fut pourvu, le 5 juillet 1775, de la charge de notaire royal et apostolique du lieu de Soueich, devint, en 1789, président de l'administration du district de Saint-Gaudens, et, en l'an VI, commissaire du département de la Haute-Garonne près l'administration centrale. Élu le 26 germinal de la même année, député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, il se rallia à Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député du Gers où il siégea jusqu'en l'an XI.

Caze de la Bôve (Gaspard-Louis, baron de), avocat, maître des requêtes et législateur, né à Paris, le 9 mai 1740, de « Gaspard-Henry de Caze écuyer, baron de la Bôve, seigneur du grand et petit Juvincourt, de Montchâlons, de Bièvre, d'Orgeval, de Dame-Marie, de Bouconville, d'Arrancey, de Ploiart et de Mauchamps, intendant de justice, police et finances de la généralité de Pau, et de demoiselle Marguerite-Claude de Boullongue », mort à Paris, le 22 septembre 1824; fut pourvu, le 20 septembre 1757, de la charge d'avocat du roi au Châtelet de Paris, le 1er décembre 1762, de celle de conseiller Lay au parlement de Paris et enfin, le 22 mai 1765, de celle de maître des requêtes, administrateur de l'hôtel du roi. Le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif comme député de la Seine, vit son mandat renouvelé le 18 février 1808, devint conseiller maître à la cour des comptes le 6 août 1812, fut confirmé dans cet emploi par Louis XVIII, et créé baron le 29 septembre 1819.

Cazelli (Charles-François, comte), cardinal et législateur, né à Alexandrie (Italie) le 20 octobre 1740, mort à Parme (Italie) le 19 avril 1828; était évêque depuis 1780 quand il fut nommé cardinal en l'an IX, puis envoyé à Parme

comme archevêque en l'an XII, le 2 septembre 1808, entra au Corps législatif comme député du Taro, et le 18 mars 1809, fut nommé membre du Sénat conservateur, et créé comte de l'Empire le 3 mai 1809.

Cazeneuve (Ignace de), évêque constitutionnel et législateur, né à Gap (Hautes-Alpes) le 4 janvier 1747, mort à Gap, le 10 mai 1806 ; était chanoine de la cathédrale de cette ville, quand il fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, et le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le même département, siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota « pour la détention » et le bannissement. Le 23 vendémiaire an IV il entra au Conseil des Cinq-Cents et en sortit en l'an VI.

Cazès (Jean-Barthélemy), homme de loi et législateur, né à Montrejeau (Haute-Garonne) en 1748 ; était homme de loi à Saint-Béat, quand il fut élu, le 6 septembre 1791, député de la Haute-Garonne, à la Législative. Avant d'occuper ce poste, il avait été colonel de la garde nationale et accusateur public.

Cazotte (Jacques), littérateur et commissaire de marine, né à Dijon (Côte-d'Or) le 7 octobre 1719, exécuté à Paris le 25 septembre 1792 ; entra dans la marine en 1747, passa à la Martinique contre-contrôleur des îles du Levant, quitta la colonie en 1760, après la mort d'un frère qui lui avait laissé sa fortune, et vendit ses possessions de la Martinique au frère Lavalette, supérieur des Jésuites. Cette île vint à faire banqueroute et Cazotte y perdit 150.000 francs, ce qui l'obligea à intenter un procès à la compagnie de Jésus dont il avait été l'élève. Lorsqu'il fut affranchi des affaires, Cazotte se retira avec sa femme près d'Epernay et s'occupa de littérature. Au début de la Révolution, il écrivit contre elle, et quand, après la journée du 10 août 1792, on eut saisi dans les bureaux de M. de Laporte toute la correspondance le concernant, on procéda à son arrestation et on le conduisit à l'Abbaye. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, le 24 septembre, il y subit un interrogatoire de vingt-sept heures, fut condamné à mort et exécuté le lendemain 25 septembre 1792. On a de lui : *le Diable amoureux; le Lord interrompu; Contes arabes*, etc., etc.

Cenac-Monteau (Jean-Pierre), magistrat et législateur, né à Saint-Elix (Gers), le 13 mars 1766, de « Mr Jean-Mathieu de Cenac-Monteau, conseiller aux élus de l'élection de la ville et perche de Mirande, et madame Paule-Catherine de Tarrieux » ; était procureur impérial à Mirande quand il fut élu, le 14 juin 1815, représentant de cet arrondissement, à la Chambre des Cent-Jours. Cette courte législature terminée, Cenac reprit son poste de procureur devenu alors royal.

Cent-Jours (les). Le gouvernement des Cent-Jours fut ainsi appelé parce que le temps qui s'est écoulé entre le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le 20 mars 1815, jusqu'à sa seconde abdication qui eut lieu le 25 juin suivant, forme une période de 97 jours exactement, mais on compta en chiffres ronds cent jours.

Ceracchi (Joseph), artiste sculpteur et compositeur, né à Rome (Italie) le 4 juillet 1751, mort à Paris le 9 janvier 1801 ; se livra à l'étude des beaux-arts et était déjà devenu célèbre quand il se jeta dans le mouvement révolutionnaire. En l'an VII, il comptait parmi les partisans enthousiastes de la Révolution, contribua, pour une large part, à l'établissement de la République romaine, mais il dut l'abandonner dès qu'elle eut

cessé d'être républicaine, il quitta Rome pour venir résider à Paris, s'y lia avec des élèves français, qu'il avait connus à Rome et dont les principes politiques, concordaient avec les siens, absolument révolutionnaires; il entra avec eux dans une conjuration qui avait pour but de tuer Bonaparte. Le complot ayant été découvert, Ceracchi fut arrêté à l'Opéra le 18 vendémiaire an IX, avec ses associés Aréna, Topino-Lebrun, etc.; l'instruction de ce procès dura plus d'un an, il passa en jugement et fut condamné à mort par le tribunal criminel. « Attendu, dit le jugement, que le complot déclaré constant par la déclaration du jury, tendait à troubler la République par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'exercice de l'autorité légitime, etc. » Une requête présentée au tribunal de cassation fut rejetée, et Ceracchi, ainsi que ses amis, furent fusillés le 10 pluviôse an X.

Cerisier (Antoine-Marie), avocat et suppléant aux États généraux, né à Châtillon-les-Dombes (Ain) en 1749, mort au même lieu le 1er juillet 1828; était avocat en parlement quand il fut élu, le 4 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Bourg-en-Bresse. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Cerisier (Pierre-Joseph), inspecteur des vivres et suppléant à la Convention, né à Vesoul était inspecteur des vivres de cette ville, quand il fut élu, par la Marne, suppléant à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Cernon (de). — Voir Pinteville (de).

Cérutti (Joseph-Antoine-Joachim-Camille), littérateur et législateur, né à Turin (Italie) le 13 juin 1738, mort à Paris le 3 février 1792; fut d'abord professeur au collège des jésuites à Lyon, puis à la suppression de l'ordre placé près du Dauphin en France, sur la recommandation de Stanislas, l'ami du roi de Pologne, qui vivait retiré à Nancy; mais s'étant épris de la duchesse de Brancas, Cérutti se retira chez elle à Fréville, puis à Nancy et s'occupa de littérature. Quelque temps avant la Révolution, il fit paraître, sous le voile de l'anonyme, son *Mémoire sur le peuple français*. Sous la Révolution, il devint l'un des administrateurs de Paris et fit paraître un journal populaire intitulé : *la Feuille villageoise*. Le 4 septembre 1791, il fut élu député de Paris à la Législative et en devint secrétaire le 3 octobre de la même année. On a de lui : *Lettres sur les avantages et l'origine de la gaieté française; Traduction libre de trois odes d'Horace; Mémoires sur les Assignats.*

Cervoni (Jean-Baptiste), officier général, né à Soccia (Corse), le 29 août 1765, de « Thomas Cervoni et de Marie-Catherine Cervoni », tué à Ratisbonne (Bavière) le 23 avril 1809; entra au régiment de Corse le 10 octobre 1786, devint sous-lieutenant au 22e régiment de cavalerie le 22 décembre 1792, aide de camp du général Casabianca le 5 février 1793, servit au siège de Toulon et ensuite en Italie. Le 25 nivôse an II, il fut promu général de brigade, contribua à la victoire de Lodi, fut nommé commandant à Mantoue, général de division le 27 pluviôse an VI, fit les campagnes d'Allemagne, se distingua à Eckmühl le 23 avril 1807, et y tomba en brave, tué par un boulet de canon.

César (prise du camp de). Le 6 floréal an II, les troupes françaises de l'armée du Nord prirent le camp de César et firent éprouver des pertes considérables au régiment de la Tour autrichien et à un escadron du 6e régiment de hussards hongrois.

Césarges (de). — Voir Meffrey (de).

Cessac (de). — Voir Lacuée.

Ceva (prise de). Le 28 germinal an IV, deux colonnes françaises, commandées par les généraux Beyrand et Joubert, attaquèrent un corps piémontais fort de 8 000 hommes. Les Piémontais, complètement battus, laissèrent sur le champ de bataille 400 tués et de nombreux blessés. Ceva est une petite ville d'Italie située sur les bords du Tanaro.

Cevin (de). — Voir Carelli de Bassy.

Cézar (Jean-Louis), percepteur et homme politique, né à Caraman (Haute-Garonne), le 31 octobre 1758, de « monsieur Alexis Cezar et de dame Marie Plantade, mariés » ; était percepteur à l'Isle en Jourdain quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de Lombez, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Cézeaux (de). — Voir Sejeau.

Chabanais (de). — Voir Colbert (de).

Chabanettes (Louis-Etienne-Marie), curé et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 18 février 1750 ; était curé de Saint-Michel de Toulouse, quand il fut élu, le 1er avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Toulouse. Il vota dans cette Assemblée avec les partisans de l'ancien régime.

Chabannes Curton de la Palisse (Jean-Fréderic, marquis de), officier supérieur et suppléant aux Etats généraux, né à Paris, le 17 décembre 1762, de « Jacques-Charles de Chabannes, propriétaire, et de Marie-Elisabeth de Talleyrand-Périgord », mort en 1836 ; entra dans l'armée, le 15 juillet 1777, au titre de sous-lieutenant au régiment de Chartres-dragons ; devint, le 24 juin 1780, capitaine au régiment royal Pologne-cavalerie, et, le 10 mars 1787, passa mestre de camp en second du régiment de Limousin-infanterie, puis colonel attaché au régiment de chasseurs de Normandie le 30 avril 1788 ; fut élu, le 27 mars 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de de Moulins. Il n'eut pas l'occasion de siéger, émigra et ne revint en France qu'en 1814, avec les Bourbons, fut créé chevalier de Saint-Louis et obtint, le 25 septembre 1816, une retraite pour ancienneté de services.

Chabanon (Antoine-Dominique), avocat, législateur et sous-préfet, né à Murat (Cantal), le 3 août 1757, de « sieur Antoine Chabanon, bourgeois, et de demoiselle Marie Benoit », mort à Murat le 23 avril 1836 ; était avocat et maire de cette ville quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par le Cantal, membre de la Convention, et, dans le procès de roi vota pour « la détention jusqu'à la paix, et le bannissement à perpétuité ». Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu, par le même département, député au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an V, se rallia à Bonaparte fut nommé, le 18 germinal an VIII, sous-préfet d'Aurillac, et devint, le 1er juin 1819, sous-préfet de Murat, après avoir adhéré ouvertement au gouvernement des Bourbons.

Chabanon-Dessalines (Jean-Charles), propriétaire et suppléant aux Etats généraux ; fut élu et reconnu comme suppléant des Etats généraux, le 28 novembre 1789, par la colonie de Saint-Domingue. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chabaud de Latour (Antoine-Georges-François, baron de), officier général et législateur, né à Paris, le 15 mars 1769, de « monsieur Antoine Chabaud de la Tour, capitaine d'infanterie, ingénieur ordinaire du roi, et de dame Marie-Anne

Rhône », mort à Paris le 19 juillet 1832; entra dans l'armée en 1788, comme lieutenant du génie. Partisan de la Révolution, il prit le commandement, en 1791, d'une légion de la garde nationale de Nîmes, se joignit aux fédéralistes, se mit à la tête d'un corps de volontaires, fut arrêté, puis condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Nîmes, et était sur le point de monter sur l'échafaud quand il put s'échapper sous les habits de sa femme, qui avait obtenu la permission de le voir dans sa prison. Après le 9 thermidor, il rentra en France et fut élu, le 22 germinal an V, député du Gard au conseil des Cinq Cents, participa au coup d'État de brumaire et fut nommé membre de la commission intermédiaire; entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et créé chevalier de l'Empire le 11 août 1808. Il entra le 6 janvier 1813, au Corps législatif, comme député du Gard; abandonna l'Empereur pour se rallier à Louis XVIII, qui le fit officier de la Légion d'honneur, et le créa baron le 22 novembre 1817. Le 26 octobre 1818, il fut élu député par le collège du Gard et réélu en 1823. Il se prononça contre les lois d'exception. Ayant été réélu sous Louis-Philippe, le 17 janvier 1831, député par l'arrondissement d'Uzès, il mourut pendant la session.

Chabault (Michel), curé et législateur, né à la Chaussée Saint-Victor (Loir-et-Cher) le 28 avril 1714; était curé dans son pays natal, quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Blois. A l'expiration de son mandat et quoique très âgé, il reprit la direction de sa cure.

Chabert (Théodore, baron), officier général et législateur, né à Villefranche (Rhône), le 16 mars 1758, de « Mᵉ Jean Chabert, huissier royal de cette ville et de demoiselle Anne Girotin », mort à Grenoble (Isère) le 27 avril 1845, entra dans l'armée le 23 décembre 1744, comme soldat dans le régiment de Bourbon-infanterie, monta rapidement en grade et fut promu général de brigade le 3 nivôse an II, passa à l'armée des Pyrénées-Orientales, sous les ordres de Dugommier, puis à l'armée des Alpes, sous Kellermann. Le 24 germinal an VI, il fut élu député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents. Son mandat terminé, il fit partie de l'armée du Danube, sous Masséna, prit part à différents combats et fut ensuite envoyé à Naples sous les ordres de Soult. De retour en France, il fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et commandant du même ordre le 25 prairial suivant. Plus tard, étant sous les ordres du général Dupont, il commanda l'avant-garde à la défaite de Baylen et fut englobé dans les poursuites avec Marescot et Dupont, et enfermé à la prison de l'Abbaye. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur lui confia le commandement des Hautes-Alpes et le nomma, le 17 avril 1815, général de division. Il se rallia aux Bourbons qui le nommèrent prévôt de la Haute-Vienne et fut admis à la retraite le 13 août 1842.

Chabert (Gaspard), officier général, né à Nîmes (Gard) le 10 mai 1753, mort à Nîmes le 18 octobre 1817; appartint à l'armée, fit toutes les campagnes de la Révolution et arriva de grade en grade à celui de général de brigade, le 25 prairial an III.

Chabert (Pierre), officier général, né à Joyeuse (Ardèche), le 30 septembre 1770, de « François Chabert et de Marie Veau, son épouse »; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, parvint, en passant par

tous les grades, à être promu, le 8 janvier 1811, général de brigade. Il était également officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire.

Chabert de Lacharière (Hilaire-François), magistrat et législateur, né à Baillif (Basse-Terre), en 1741, de « messire Hilaire-Louis Chabert de Lacharière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie et commandant du quartier du baillif et de Marguerite-Anquetille Cavalier », mort à Saybroock (Etats-Unis) le 7 juin 1799; était conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe, quand il fut élu, le 9 décembre 1789, député de la Guadeloupe à la Constituante et admis à y siéger le 27 juillet 1790.

Chable d'Essay (Jacques-François-Gervais-Honoré), avocat et législateur, né à Faverolles (Orne), le 19 juin 1745, de « Alexandre Chable de la Coudre, procureur du roi en la vicomté de Briouze », mort à Paris le 2 mars 1825; était avocat en parlement, quand il fut nommé, le 8 mai 1765, procureur du roi en la vicomté de Briouze. Le 24 germinal an V, il fut élu député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VII.

Chabot (François), vicaire général et législateur, né à Saint-Geniez (Aveyron), le 23 octobre 1756, de « Etienne Chabot, cuisinier », exécuté à Paris le 5 avril 1794 ; débuta comme capucin et devint vicaire général de l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de l'Aveyron à la Législative et siégea parmi les plus ardents de cette Assemblée, il fit partie du Comité révolutionnaire qui prépara le 10 août, fut réélu, le 21 septembre 1792, et par le même département, membre de la Convention; dans le procès du roi, il vota pour « la mort » et fut l'un des promoteurs de la journée du [illegible]rai, contre les Girondins; demanda l'expulsion totale des aristocrates, une loi du maximum et la taxe du pain à un sol la livre sur tout le territoire de la République. Dans la séance du 7 septembre, il prononça un discours et dit que le « citoyen Jésus-Christ était le premier sans-culotte du monde entier ». En l'an II il fit voter un décret portant qu'aucun membre de la Convention ne pourrait être décrété d'accusation sans avoir été entendu par ses collègues. Après la fête de la Raison (20 brumaire), il fit encore décréter que tout citoyen, qui ne croirait pas à une religion serait dispensé d'en salarier le culte; mais bientôt Chabot fut accusé de corruption, arrêté et enfermé à la prison du Luxembourg, puis passa le 2 germinal an II, devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à la peine de mort. Il subit sa peine avec beaucoup de courage.

Chabot (Georges-Antoine), avocat, législateur et magistrat, né à Montluçon (Allier) le 13 avril 1758, de « Charles Chabot, commis au grenier à sel, et de demoiselle Marie-Gabrielle Michu », mort à Paris le 18 avril 1819, était avocat à Montluçon, quand il devint, sous la Révolution, procureur syndic de district. Le 8 septembre 1792, élu suppléant de l'Allier à la Convention il fut appelé à y siéger, en l'an II, en remplacement de Vidalin décédé. Le 23 germinal an VII, il entra au Conseil des Anciens, en devint secrétaire; puis, ayant adhéré au coup d'Etat de brumaire, il entra au Tribunat le 4 nivose an VIII, et, en l'an XII, se déclara partisan de l'avènement de Bonaparte à l'Empire, fut fait commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, inspecteur des écoles de droit de Paris et de Toulouse (22 février 1806), et fut enfin créé le 22 janvier 1808, chevalier de l'Empire. En mars 1809, il fut nommé membre de la cour de cassation et devint inspecteur général de l'université, se prononça

pour la déchéance de l'Empereur, et revint à lui pendant les Cent-Jours. Sous la Restauration il conserva tous ses emplois.

Chabot (Jean-Baptiste, baron de), évêque de 1789, né à Paris, le 21 février 1740, de « Pierre-François de Chabot, chevalier, seigneur de Pau, et d'Angélique-Elisabeth Aymer de Germond », mort à Picpus (Seine) le 28 avril 1819; fut sacré évêque de Saint-Claude le 31 juillet 1785, président du clergé du bailliage d'Aval en 1789, nommé en l'an X, évêque concordataire de Mende, donna sa démission en l'an XII et vécut à Paris jusqu'à sa mort.

Chabot (Louis-Jean-François, baron), officier général, né à Niort (Deux-Sèvres), le 26 avril 1754, de « Jean-François Chabot, avocat, et de Marie-Anne-Elisabeth Récapé », mort à Niort le 11 mars 1837; entra dans l'armée le 13 avril 1773, comme gendarme de la garde, et nous le retrouvons, sous la Révolution, sous-lieutenant dans le 1er bataillon des Deux-Sèvres et le 31 mai 1792, capitaine au 15e régiment d'infanterie. Promu général de brigade le 30 juillet 1793, il partit pour l'Italie, passa général de division le 10 floréal an II, contribua à la reddition de Mantoue et en signa la capitulation le 14 pluviôse an V, repartit dans l'Ouest et combattit la chouannerie, battit de Bourmont, et fut élu, en 1806, candidat au Sénat conservateur, fit les campagnes d'Espagne en 1808 et 1809, se distingua aux combats de Villafranca et de Lobrega, se donna aux Bourbons en 1814, fut fait chevalier de Saint-Louis et nommé commandant de la 9e division militaire. Pendant les Cent-Jours il se tint à l'écart, et au retour de Louis XVIII rentra en possession de tous ses grades.

Chaboton, Suppléant à l'Assemblée législative, né dans la Haute-Garonne, fut élu, en septembre 1791, quatrième suppléant de ce département à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chabran (Joseph de), ecclésiastique et officier général, né à Cavaillon (Vaucluse), le 21 juin 1763, de « Noël de Chabran, agriculteur, et de Ursule Chabran », mort à Avignon le 5 février 1843; était curé, quand, sous la Révolution, il s'enrôla dans un bataillon de volontaires, devint capitaine au 5e bataillon des Bouches-du-Rhône et le 7 nivôse an II, adjudant général chef de bataillon. Le 6 messidor an VII, il fut promu général de division, fit toutes les campagnes de la Révolution sous les ordres de Biron, Kellermann, Bonaparte et Masséna, se distingua à Lodi, la Corona, Rivoli et à la reprise de Vérone, prit une part active à la bataille de Marengo, fut envoyé en Espagne en 1808, s'empara de Tarragone et obtint ensuite sa retraite. En 1814, Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis.

Chabrillan (de). — Voir Moreton.

Chabrol (Gaspard-Claude-François, comte de), avocat, magistrat et législateur, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 16 janvier 1740, de « Guillaume Michel de Chabrol, et de Marie-Amable Milanges », mort à Riom le 5 décembre 1816; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 10 août 1761, de la charge d'avocat du roi en la sénéchaussée d'Auvergne au siège présidial de Riom, et, le 6 juin 1764, de celle de président, lieutenant général criminel dans la même ville. Le 24 juillet 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Riom et admis à y siéger le 16 septembre suivant, en remplacement du comte de Langhac, démissionnaire, il prit place à droite, fut arrêté plus tard comme suspect, ne recouvra sa liberté qu'après le 9

thermidor, puis resta à l'écart pendant la durée du Directoire, du Consulat et de l'Empire. En 1815, il fut nommé président du collège électoral du Puy-de-Dôme, et créé comte le 27 janvier 1816.

Chabrol de Crouzol (Christophe, comte de), magistrat, intendant général, conseiller d'État, préfet et législateur, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 1er novembre 1771, du « précédent et de Jacqueline Dufraine », mort au château de Chabannes (Puy-de-Dôme) le 7 octobre 1836 ; entra dans la congrégation de l'Oratoire, mais fut obligé d'en sortir, ayant refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé, fut emprisonné sous la période révolutionnaire et ne fut mis en liberté qu'après le 9 thermidor, se rallia à Bonaparte et fut nommé, le 25 thermidor an XI, auditeur au Conseil d'État, fut créé chevalier de l'Empire le 11 août 1808, et maître des requêtes en 1809. Le 9 mars 1810 il fut créé comte de l'Empire et devint président de chambre à la cour impériale de Paris (mars 1811), et enfin intendant général des provinces illyriennes le 16 août suivant. En 1814, M. de Chabrol se rallia à Louis XVIII, il fut nommé conseiller d'État (juillet 1814) et préfet du Rhône, le 22 novembre suivant, fit plus que du zèle dans cette ville, quand Louis XVIII revint pour la seconde fois en réprimant maladroitement une prétendue conspiration. Il devint ensuite sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur (24 septembre). Le 13 novembre 1820, il fut élu député par le collège du Puy-de-Dôme et fut un des zélés ministériels à la Chambre, puis fut nommé pair de France le 23 décembre 1823, ministre de la marine dans les cabinets de Villèle et Martignac de 1824 à 1828, entra le 7 août 1829 au ministère des finances dans le cabinet Polignac, mais donna sa démission le 18 mai 1830. Dans la Chambre haute il combattit les motions d'exil contre Charles X et sa famille.

Chabrol de Volvic (Gilbert-Joseph-Gaspard, comte de), ingénieur des ponts et chaussées, sous-préfet, préfet et législateur, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 25 septembre 1773, de « messire Gaspard-Claude-François Chabrol, conseiller du roi, président, lieutenant général criminel en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, et de dame Magdelaine-Marguerite de Vissaguet », mort à Paris le 30 avril 1843 ; débuta comme ingénieur des ponts et chaussées, fit partie de l'expédition d'Égypte, fut plus tard nommé sous-préfet de Pontivy, et préfet du département de Montenotte (31 janvier 1806). En 1812 il fut appelé à la préfecture de la Seine en remplacement de Frochot (23 décembre). Louis XVIII le conserva dans ce poste, le nomma en outre, conseiller d'État et officier de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours il se tint à l'écart, puis reprit ses fonctions de préfet de la Seine au retour des Bourbons, poste qu'il conserva jusqu'en 1830. Il avait été élu député par le collège de la Seine en 1816 et réélu en 1824 par le Puy-de-Dôme. Après les journées de juillet 1830, de Chabrol envoya sa démission de préfet et de député. Mais, en 1839, il se fit réélire par l'arrondissement de Riom, ainsi qu'en 1842 et mourut pendant la session.

Chabroud (Jean-Baptiste-Charles), avocat, législateur et magistrat, né à Vienne (Isère) le 5 mars 1750, mort à Paris le 1er février 1816 ; fut pourvu, le 17 novembre 1772, de la charge de procureur postulant au bailliage et cour royale de Vienne en Dauphiné et exerçait comme avocat dans cette ville, quand il fut élu le 4 janvier 1789, député du Tiers aux États généraux par la province du Dauphiné.

Il se rangea du côté gauche de cette Assemblée, en devint président le 9 avril 1790. Quand Louis XVI prit la fuite, Chabroud demanda que les complices du roi fussent jugés par une Haute Cour, et provoqua des mesures sévères contre les émigrés. Pendant la législature, le 4 mai 1791, il avait été nommé suppléant du tribunal de cassation par l'Isère où il siégea jusqu'en l'an V, devint sous l'Empire, à Paris, avocat à la cour de cassation, à la cour des prises et au conseil d'Etat, puis donna sa démission après le retour des Bourbons.

Chabroud (Jean), magistrat et homme politique, né à Vienne (Isère), le 24 mai 1751, de « Mᵉ André Chabroud, procureur de cette ville, et de Magdeleine Couturier » ; était magistrat à Anvers, quand il fut élu, en 1808, dans cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Chadenac (de). — Voir Blou.

Chaffin (Etienne), juge et suppléant à la Convention, né à Poligny (Jura) ; était juge dans cette ville, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant du Jura à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chaiguart (Vincent-François-Marie), législateur et magistrat, né à Malestroit (Morbihan), le 14 septembre 1746, de « noble maître François-Pierre-Vincent Chaiguart de la Gaudinaye, avocat en parlement, maire de Malestroit, et de demoiselle Marie-Rose Georget » ; fut nommé, le 29 janvier 1766, maire ancien mitriennal de la ville et communauté de Malestroit, généralité de Bretagne. Le 10 septembre 1792, il fut élu suppléant de la Convention par le Morbihan et ne put siéger que le 15 floréal an III, par voie de tirage au sort. Le 22 vendémiaire an IV, il entra au Conseil des Anciens où il siégea jusqu'en l'an VII ; adhéra au coup d'Etat et fut nommé, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal civil de Ploërmel.

Chaigneau (Jean-Louis), administrateur et législateur, né à Vouvent (Vendée) le 25 mai 1767 ; devint sous la Révolution, l'un des administrateurs de la Vendée et fut élu, par ce même département, le 25 germinal an VI, député au Conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VIII.

Chaillet de Verges (Pierre-François-Xavier), officier général, né à Lons-le-Saulnier (Jura) le 1ᵉʳ octobre 1763, exécuté à Paris le 2 juillet 1794 ; était employé en qualité de général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, quand il fut accusé de trahison et fut de ce chef, arrêté et ramené à Paris. Le 14 messidor an II, il passa devant le tribunal révolutionnaire où il fut condamné à mort, convaincu « de s'être rendu l'ennemi du peuple en trahissant la République dans le commandement des armées, en s'associant aux lâches chevaliers du poignard, en devenant le complice de Capet, etc., etc. ».

Chaillon (Etienne), avocat et législateur, né à Montoir (Loire-Inférieure), le 8 avril 1736, « d'Etienne Chaillon et de demoiselle Perrine Vince », mort à Paris le 3 avril 1796 ; était avocat à Montoir quand il fut élu, le 18 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Nantes, puis, le 6 septembre 1792, il fut élu, par la Loire-Inférieure, membre de la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il opina pour « la réclusion d'abord et pour le bannissement après la guerre ». Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission en Vendée pour essayer de pacifier ce pays. Son mandat expiré, il entra, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Anciens, mais ne siégea que très peu de temps ; il mourut pendant la session.

Chaillot (Denis-Nicolas), avocat et législateur, né à Provins (Seine-et-Marne), le 27 juin 1764, de « maître Denis-François Chaillot de Samonde, conseiller du roi et son procureur au bailliage et siège présidial de cette ville, et de dame Marie-Geneviève Fariat », mort à Provins le 12 janvier 1814 ; était avocat dans cette ville quand il devint sous la Révolution, juge de paix. Le 27 germinal an VII, il fut élu député de Seine-et-Marne au Conseil des Cinq-Cents, il approuva le coup d'État de Bonaparte et entra le 4 nivôse an VIII au Corps législatif. Le 4 frimaire de la même année, il avait été délégué des consuls dans la 6e division militaire.

Chaillou (Nicolas), propriétaire et homme politique, né à Sainpuits (Yonne), le 14 juillet 1751, de « Me Claude Chaillou, juge de ce lieu, et Marie-Anne Meunier, ses père et mère »; était propriétaire à Beaumont-la-Ferrière quand il fut élu, en 1808, dans la Nièvre, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Chaillou des Barres (Claude-Étienne de), auditeur et préfet, né à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) le 5 juin 1784, mort à Beaumont-la-Ferrière le 22 avril 1857, fils du précédent; débuta dans l'administration en fructidor an XIII, comme auditeur au Conseil d'État, fut attaché en 1808 à l'administration générale des ponts et chaussées et le 7 août 1810 fut nommé préfet de l'Ardèche. Il cessa ces fonctions au retour des Bourbons en 1814.

Chailloué (de). — Voir Le Carpentier.

Chailly (de). — Voir Thirat.

Chaix (Jean-François-Marie-Barthélemy), sous-préfet et homme politique, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 16 mars 1760, de « monsieur maître Barthélemy Chaix, avocat en parlement et au bailliage de Briançon, et de dame Jeanne-Marie Michellet, mariés », mort à Briançon le 23 août 1852 ; était sous-préfet de sa ville natale, quand il fut élu en 1811, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Chalabre (de). — Voir Bruyères (de).

Chalain (de). — Voir Blandin.

Chalbos (Alexis-François), officier général, né à Cubières (Lozère) le 6 mars 1734, mort à Mayence (Allemagne) le 3 février 1803; entra dans l'armée le 1er avril 1751 comme soldat dans le régiment de Normandie, devint porte-étendard le 31 juillet 1767, capitaine le 7 juin 1789, adjudant général chef de bataillon de l'intérieur le 9 septembre 1792 et chef de brigade à l'armée de la Vendée le 8 mars 1793, employé à l'armée des Côtes de la Rochelle le 30 avril 1793; fut promu général de brigade le 6 mai 1793, et de division le 22 du même mois, employé à l'armée de l'Ouest le 6 octobre 1793, à l'armée du Rhin le 17 germinal an II, à celle des Côtes de Brest le 11 thermidor an III et admis à la retraite le 11 nivôse an IV, reprit du service la même année, fut nommé commandant temporaire de la place de Metz le 24 frimaire an VIII. Il termina sa carrière militaire comme commandant d'armes à Mayence le 17 prairial an IX.

Chaléon (Laurent-César, baron de), conseiller en parlement et législateur, né à Grenoble (Isère), le 15 novembre 1729, de « Laurent de Chaléon, seigneur de Saint-Romand, conseiller en parlement, et de Marguerite de Chambrier de l'Isle » : fut pourvu, le 4 avril 1750, de la charge de conseiller au parlement, aides et finances du Dauphiné. Le 5 janvier 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par la province du Dauphiné, vota avec la droite de cette Assemblée et donna sa dé-

mission le 17 décembre de la même année.

Châles (Pierre-Jacques-Michel), professeur et législateur, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 9 juin 1753, mort à Paris le 21 juin 1826; entra d'abord dans les ordres et devint professeur de rhétorique au collège de Chartres. Le 7 septembre 1792, il fut élu, par Eure-et-Loir, membre de la Convention, prit place à la Montagne et dans le procès du roi vota « la mort dans le plus bref délai et prit parti contre les Girondins », le 31 mai 1793. Il fut ensuite envoyé en mission comme commissaire à l'armée du Nord, montra une grande bravoure à la bataille d'Hondschoote où il fut blessé d'un éclat d'obus à la jambe. A cet égard, nous avons trouvé aux Archives nationales une lettre de Châles adressée à la Convention nationale, ainsi libellée.

« *Lille, 23 brumaire an II de la République.*

« *Châles, l'un des représentants du peuple auprès de l'armée du Nord.*

« *A la Convention nationale.*

« *Citoyens, mes collègues,*

« *Je ne sais si en offrant mon sang à la patrie dans les champs de Wervick, j'ai suffisamment expié le malheur d'avoir été prêtre. Je ne l'étais plus depuis longtemps; ou, pour mieux dire, je ne l'ai jamais été ni de cœur ni d'esprit. J'en fais la déclaration authentique et solennelle; et je jure, sur l'autel de la raison et de la liberté, de ne jamais ambitionner d'autres titres que celui d'homme et de citoyen. Défendre les droits du peuple, maintenir par tous les moyens qui sont en mon pouvoir la Constitution que vous avez décrétée, rechercher et combattre tous les partisans du royalisme, du fédéralisme, tous les ennemis de la Sainte Égalité; telle sera, jusqu'à mon dernier soupir, mon unique profession.* « CHALES. »

Il ne revint à la Convention que le 15 ventôse an II, appuyé sur deux béquilles et soutenu par des huissiers. Fidèle au parti jacobin, il se plaignit, dans la séance du 13 août, que la mémoire de Marat fût outragée injustement. Son attachement à la Montagne lui attira la haine d'André Dumont qui le dénonça comme l'un des promoteurs des troubles qui venaient d'éclater à Paris. Arrêté, il fut enfermé au château de Ham, mais la loi d'amnistie du 4 brumaire an IV l'ayant rendu libre il fut admis aux invalides comme ayant été blessé à l'ennemi. Lors de la création des droits réunis, Châles obtint pour sa femme un bureau de tabac. Il mourut sous la Restauration complètement étranger à la politique.

Chalier (Marie-Joseph), négociant et maire, né à Beaulard près de Suze (Piémont) en 1747, exécuté à Lyon le 17 juillet 1793; était négociant en étoffes à Lyon embrassa en 1789, le parti de la Révolution, et se mit à la tête du club de cette ville. Grand partisan de Marat, il le prit pour modèle et devint président du tribunal révolutionnaire de Lyon. Le parti de la réaction dans cette ville, ayant pris d'immenses proportions il finit par prendre les armes contre la Convention. Son premier acte fut d'arrêter celui qui représentait véritablement les aspirations de la Montagne, le républicain intègre et désintéressé, que fut Chalier. Les réactionnaires choisirent un tribunal soi-disant populaire, à leur image, lui livrèrent Chalier, qui fut condamné à mort et exécuté le 17 juillet 1793. Il marcha au supplice avec un extraordinaire courage et prédit aux réactionnaires lyonnais que sa mort leur coûterait cher. Quand les républicains reprirent Lyon, ils promenèrent l'image de Chalier en triomphe dans toutes les rues de Lyon et ses cendres furent déposées au Panthéon dans une urne d'argent.

Challan (Antoine-Didier-Jean-Baptiste, chevalier), magistrat et législateur, né à Meulan (Seine-et-Oise), le 25 septembre 1754, de « sieur Didier Challan-Daigremont, avocat en parlement, conseiller au bailliage de Meulan, et de dame Marie-Jeanne-Victoire d'Harlingue », mort à Paris le 31 mars 1831; fut pourvu, le 8 avril 1772, de la charge de secrétaire-greffier du point d'honneur au bailliage de Mantes à Meulan et, le 10 février 1780, de celle de procureur du roi au même bailliage. En 1790, il devint procureur général syndic de Seine-et-Oise, fut considéré comme suspect, arrêté et emprisonné aux Récollets de Versailles, et ne fut mis en liberté qu'après le 9 thermidor. Élu le 26 germinal an VI, député de Seine-et-Oise au conseil des Cinq-Cents, il adhéra au coup d'État de brumaire, entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII, vota pour le Consulat à vie et ensuite pour l'établissement de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 26 frimaire an XII, entra au Corps législatif le 17 février 1807, fut créé chevalier de l'Empire le 26 avril 1801, vota en 1814 la déchéance de l'Empereur et se rallia à Louis XVIII, qui le fit officier de la Légion d'honneur et lui décerna des lettres de noblesse.

Chalmazel (de). — Voir Talaru.

Chalmel (Jean-Louis), avocat, législateur et sous-préfet, né à Tours (Indre-et-Loire) le 1er octobre 1756, mort à Tours le 26 novembre 1829; était avocat, quand, sous la Révolution, il devint secrétaire général du département d'Indre-et-Loire, puis commissaire du Directoire près la municipalité de cette ville. Le 22 germinal an VI, il fut élu député par ce département au Conseil des Cinq-Cents, fit une très vive opposition aux vues de Bonaparte, vota avec les plus fermes républicains et présenta la motion de déclarer la patrie en danger. Son opposition au 18 brumaire lui valut d'être exclu de la représentation nationale, mais il finit par se rallier à Bonaparte; et fut nommé, en l'an IX, directeur des droits réunis à Mayence. Au retour de l'île d'Elbe, il devint sous-préfet de Loches. Le 11 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Tours, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, il se retira de la vie publique. On a de lui : *Tablettes chronologiques de l'histoire civile et ecclésiastique de la Touraine; Histoire de la Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'en l'année 1790.*

Chalon (Jean-Pierre-Louis), sous-préfet et homme politique, né à Castelsarrazin (Tarn-et-Garonne), le 14 mars 1769, de « M. Jean Chalon, bourgeois et de dame Hélène-Marie Domingos de Bronsac, mariés »; était sous-préfet à Castelsarrazin, quand il fut élu, en 1807, par cet arrondissement candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chalon (de). — Voir Hardouin.

Chalon-sur-Saône (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Chalon-sur-Saône (combat de). Lors de l'invasion de 1814, cette ville fit une héroïque résistance à l'armée autrichienne. En commémoration de cette défense énergique, Napoléon lui permit, en 1815, de mettre une croix d'honneur dans ses armoiries.

Châlons-sur-Marne (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Chambarlhac de l'Aubespin (Jacques-Antoine, baron de), officier général, né à Estables (Haute-Loire), le 2 août 1754, de « Jean-Antoine de Chambarlhac de l'Aubespin, député de la noblesse du Velay, et de Isabeau de Sahuc », mort à Paris le 3 février 1826; entra au

service comme sous-lieutenant, se distingua à l'armée des Alpes en 1792, emporta de vive force les retranchements du Mont-Carmel et fut proclamé général de brigade sur le champ de bataille à Arcole. Envoyé, en l'an VII, dans l'Ouest, il battit les Chouans près de Mortagne; retourna en Italie et fit des prodiges de valeur à Castiglione et à Marengo, devint commandant de Tortone et ensuite de Mayence, fut promu, en l'an X, général de division. Le 15 août 1806, il fut fait commandeur de la Légion d'honneur. Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis, le 24 août 1814.

Chambarlhiac (Dominique-André de), officier général, né à Arraye-sur-Seille (Meurthe), le 17 mai 1754, de « André de Chambarlhiac, seigneur de la Chaux, lieutenant colonel, et de Marie Mathieu », mort à Paris le 4 août 1823; entra dans l'armée le 1er janvier 1763, comme cadet dans le régiment du roi, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 8 novembre 1792, lieutenant-colonel, devint chef de brigade le 1er germinal an III, fut fait officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, promu, le 12 pluviôse an XIII, général de brigade, devint commandeur de la Légion d'honneur le 15 août 1806, et fut créé baron de l'Empire le 6 octobre 1810. Louis XVIII le nomma, le 20 août 1814, lieutenant général honoraire et chevalier de Saint-Louis.

Chambé (François-Xavier), magistrat et législateur, né à Ensisheim (Haut-Rhin) en 1748; était juge à Soultz, quand il fut élu, le 22 germinal an V, député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, fit partie de la droite de cette Chambre et fut compris parmi les députés frappés et exilés après le 18 fructidor.

Chambellan (Joseph-Nicolas), avocat et homme politique, né à Bernay (Eure), le 21 janvier 1751, de « Joseph Chambellan, premier huissier audiencier en ce siège, et de Marie-Anne Chevalier, de cette paroisse »; était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de Bernay, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Chambge (du). — Voir Elbhecq (d').

Chambge (du). — Voir Noyelles (de).

Chambon (Aubin-Bigorie, chevalier de), trésorier de France et législateur, né à Lubersac (Corrèze), le 13 août 1757, de « Pierre-Bigorie Chambon, et de Marie-Anne Lamoureux-Chaumon », assassiné à Lubersac le 29 novembre 1793; fut pourvu, le 26 juin 1782, de la charge de trésorier de France et général des finances en la généralité de Limoges; devint, sous la Révolution, maire de Lubersac et, le 4 septembre 1792, fut élu, par la Corrèze, membre de la Convention. Dans cette Assemblée, Chambon fut un adversaire acharné des montagnards et dans le procès du roi vota quand même « la mort », s'acharna contre le ministre Pache qu'il contribua à faire renvoyer, fut un des plus décidés à défendre les Girondins et proposa, la veille du 31 mai, de se retirer dans les départements pour y fomenter la guerre civile. La Convention le déclara traître à la patrie et le mit hors la loi. S'étant caché à Lubersac, dans une grange, il y fut découvert et massacré le 26 novembre. Après le 9 thermidor, la Convention accorda une pension à sa veuve.

Chambon (Joseph), curé et suppléant à la Convention, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales); était curé dans cette ville, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant des Pyrénées-Orientales à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Chambon (François), officier général,

né à la Celle (Puy-de-Dôme), le 20 août 1744, de « Gilbert Chambon, colporteur du village de Chapelat, et de Magdeleine Begon », tué à Châtillon (Deux-Sèvres) le 9 octobre 1793 ; appartint à l'armée, et débuta, le 27 juillet 1771, dans le régiment de dragons du Languedoc, entra dans la garde nationale parisienne, fut détaché à Amiens pour les opérations de recrutement du 22 août au 14 septembre. Promu capitaine au 7e de hussards, et envoyé en Vendée, il se battit vaillamment à Doué, contribua à sa prise et tomba en héros.

Chambon de Montaux (Nicolas), médecin et maire de Paris, né à Brevannes (Haute-Marne) en 1748, mort à Paris en 1826 ; était médecin à Langres, puis médecin en chef de la Salpêtrière à Paris, fit partie de l'administration et était, avant le 10 août, à la tête du service des hôpitaux. Il fut maire de Paris du 30 novembre 1792 au 2 février 1793. Il appartenait au parti modéré et n'eut pas toujours dans l'exercice de ses fonctions l'attitude qui convenait à sa situation ; il était attaché au parti d'Orléans et pour cela seul, il eut des faiblesses on ne peut plus blâmables.

Chambon de Saint-Quentin (Louis-Gabriel Ancelin de), suppléant aux États généraux, né à Chambon (Charente-Inférieure), le 15 mars 1735, de « Gabriel Ancelin, chevalier, seigneur de Saint-Quentin, capitaine au régiment de Reine-infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Joseph de Bernessart », mort à La Rochelle (Charente-Inférieure) le 2 février 1807; fut élu le 26 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux près la sénéchaussée de La Rochelle. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chambon-Latour (Jean-Michel), avocat et législateur, né à Uzès (Gard) le 22 août 1739, mort en 1815 ; était avocat et maire d'Uzès quand il fut élu, le 30 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Nîmes et fut de la majorité de cette Assemblée. Le 10 septembre 1792, il fut élu suppléant du Gard à la Convention nationale et admis à y siéger, le 20 mai 1793, en remplacement de Balla, démissionnaire. Après le 9 thermidor il fut envoyé en mission à Marseille où il s'évertua à pourchasser les anciens montagnards et, à son retour à la Convention, fut accusé d'avoir fait inutilement couler le sang à Marseille, à Toulon et à Aix, mais l'affaire n'eut pas de suite. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Anciens. Après le coup d'État de brumaire, Chambon-Latour rentra dans la vie privée.

Chambonas (Victor-Scipion-Charles-Auguste de la Garde, marquis de), officier général et ministre, né aux Vans (Ardèche), le 15 mai 1750, « de très haut et très puissant seigneur Scipion Louis-Joseph de la Garde Chambonas, marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix et d'Auberque, comte de Saint-Julien, brigadier des armées du roi, et de très haute et très puissante dame Louise-Victoire-Marie de Grimoard de Beauvoir du Roure, mariés », mort à Paris en février 1830 ; fut maire de Sens au début de la Révolution, devint le 1er mars 1791, maréchal de camp dans l'armée de Paris. Le 17 juin 1792, il fut nommé ministre des affaires étrangères en remplaçant de Dumouriez, démissionnaire ; dénoncé à la tribune comme ayant caché la marche des troupes prussiennes, il donna sa démission à la fin de juillet. Après la journée du 10 août, il émigra, alla à Londres où il exerça le métier d'horloger et d'orfèvre, se mit à jouer et perdit l'argent qu'il avait emprunté à d'autres Français, fut traduit de ce chef, devant le banc du roi et condamné à l'emprison-

nement. Contrairement à ce qu'affirment le *Dictionnaire Larousse* et la plupart des biographes qui ont fait mourir de Chambonas à Londres, en 1807, nous pouvons déclarer que, d'après le dossier volumineux de ce personnage que nous avons pu consulter aux Archives de la guerre il ressort clairement que Chambonas est revenu en France avec Louis XVIII en 1814, qu'il a personnellement sollicité une pension comme ancien maréchal de camp, que cette pension lui fut accordée au taux de 2.000 francs le 28 août 1816. Il était commandeur de Saint-Louis.

Chambord (de). — Voir Devaulx.

Chamborre (Jean-Baptiste), praticien, législateur et magistrat, né à Mâcon (Saône-et-Loire), le 20 avril 1761, de « Claude-Louis Chamborre, procureur, et de Marie Bouillet », mort à Cruzilles (Saône-et-Loire) le 29 avril 1837; était praticien, quand il fut pourvu, le 26 juillet 1786, de la charge de procureur postulant au bailliage et siège présidial en l'élection et autres juridictions royales de Mâcon. Le 9 septembre 1792, élu suppléant de Saône-et-Loire à la Convention, il fut admis à y siéger le 31 juillet 1793, en remplacement de Masuyer, condamné à mort, et le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents. A l'expiration de son mandat, le 10 ventôse an VII, il devint commissaire du gouvernement près le tribunal civil de la Seine, puis juge au même tribunal, poste qu'il conservé pendant toute la durée de l'Empire.

Chambors (Louis-Joseph-Jean-Baptiste de La Boëssière, comte de), officier général et législateur, né à Paris, le 13 janvier 1756, de « Yves-Jean-Baptiste de la Boëssière-Chambors, marquis de Chambors, et de Marie-Thérèse le Petit d'Aveinne », mort à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) le 20 février 1840; était colonel et gentilhomme d'honneur du comte d'Artois quand il fut élu, le 28 mai 1789, député du Tiers aux États généraux, par la vicomté de Couserans. Dans cette Assemblée, il siégea à droite et se montra rebelle aux réformes réclamées; fut promu, le 1er mars 1791, maréchal de camp, et, son mandat terminé, il émigra. Il ne rentra en France qu'avec les Bourbons en 1814 et fut nommé, le 11 mars 1820, lieutenant général.

Chambray (Louis-François, marquis de), officier général et législateur, né à Chambray (Eure) le 24 mars 1737, de « Louis de Chambray, chevalier, seigneur et marquis de Chambray, enseigne du drapeau dans le régiment des gardes-françaises, et de Marie-Elisabeth-Françoise de Bonigalle », mort en émigration, à Vienne (Autriche) le 1er avril 1807; était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage d'Evreux, siégea parmi les partisans de l'ancien régime, émigra pendant la législature et alla se réfugier à Vienne.

Chambray (Jacques, vicomte de), capitaine et suppléant aux États généraux, né à Gouville (Eure) le 21 août 1754, frère du précédent; était capitaine de cavalerie quand il fut élu, le 29 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage d'Alençon. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chambrun (Hugues-Cyr), fermier et suppléant aux États généraux, né à Donzy (Nièvre); était ancien échevin et fermier à l'Éminence, près de Donzy, quand il fut élu, le 25 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux, par le bailliage du Nivernais et Donziois. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chamfort (Sébastien-Roch-Nicolas,

dit Chamfort), publiciste, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 6 avril 1740, de « François-Nicolas, md-épicier, et de Thérèse Croiset », mort à Paris le 13 avril 1795 ; eut des débuts très durs, se vit forcé, pour vivre, de travailler pour les journalistes et les libraires, écrivit coup sur coup : *Epître en vers d'un père à son fils, sur la naissance d'un petit-fils*, la *Jeune Indienne* et son *Marchand à Smyrne* le firent entrer à l'Académie française, il publia ensuite les *Eloges de Molière* et de *La Fontaine*. Une tragédie de *Mustapha* lui fit obtenir la place de secrétaire des commandements du prince de Condé. Il se lia avec Mirabeau, embrassa le parti de la Révolution ; se fit recevoir aux Jacobins, dont il fut secrétaire en 1791. Après la journée du 10 août 1792, nommé bibliothécaire national, il devint, plus tard, suspect, fut arrêté, puis remis presque aussitôt en liberté. Une maladie de vessie l'emporta.

Chamorin (Vital-Joachim, baron), officier général, né à Bonnelles (Seine-et-Oise), le 16 août 1773, de « Augustin Chamorin, chef d'escadron, et d'Agathe Joanny », tué à Campo-Mayor (Espagne) le 25 mai 1811 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur, créé baron de l'Empire, passa par tous les grades et arriva rapidement aux grades supérieurs. Le 5 mars 1811, il fut promu général de brigade et partit en Espagne, se battit vaillamment à Campo-Mayor où il trouva une mort glorieuse.

Chamorin-de-Cappy (Basile-Pierre), propriétaire et législateur, né à Joigny (Yonne), le 28 décembre 1755, de « maître Basile Chamorin et de Thérèse Feneux », mort à Châlons-sur-Marne (Marne), le 21 février 1829 ; était propriétaire et maire de Châlons, quand il fut élu par cet arrondissement, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, il fut réélu député de la Marne, le 22 août 1815, et vota avec les royalistes, puis après essaya, mais en vain, de se faire réélire, et ne s'occupa plus de politique.

Chamoux (Pierre), avocat, législateur et magistrat, né à Chambéry (Mont-Blanc), mort à Valence (Drôme) le 26 mai 1802 ; était avocat dans sa ville natale, quand il devint accusateur public près le tribunal criminel du Mont-Blanc. Le 25 germinal an VII, il fut élu par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, s'opposa d'abord, dans cette assemblée, aux visées de Bonaparte, mais plus tard il accepta le fait accompli et fut nommé, le 12 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Grenoble.

Champ de Mars (proclamation de la loi martiale). Le 17 mars 1791, après la fuite du roi, une pétition demandant la déchéance du monarque avait été déposée sur l'autel de la patrie, pour y recevoir les signatures. La Fayette et Bailly, chargés de faire exécuter la loi martiale, firent intervenir la garde nationale et les troupes, et le sang coula. Cependant, on apprit que les puissances voisines se coalisaient contre la France et malgré la mitraillade du Champ de Mars, le peuple s'enthousiasma, et c'est encore le Champ de Mars qui fut choisi pour les enrôlements volontaires : des drapeaux apparurent sur lesquels on put lire : *La Patrie est en danger*, mots magiques qui électrisèrent. Cet élan donna à la France de suite quatorze armées. Le Champ de Mars vit encore la fête de l'Etre Suprême, à laquelle toute la Convention prit part.

Champ-Vert (de). — Voir Delcambre.

Champagny (de). — Voir Nompère.

Champaubert (victoire de). Le 10 fé-

vrier 1814, Napoléon remporta une grande victoire sur les alliés. Parmi les blessés de l'armée française, nous y voyons les généraux Lagrange et Michel. Champaubert est une petite commune du département de la Marne.

Champeaux (Joseph-Nicolas, chevalier de), curé et législateur, né à Chaume (Côte-d'Or), le 24 juin 1753, de « Jean-Baptiste Lazare de Champeaux, capitaine au régiment de Nice, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Antoinette Granger », mort à Montigny (Seine-et-Oise) le 24 juin 1815; était vicaire général du diocèse de Rodez et curé de Montigny quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury, siégea dans cette assemblée parmi les députés progressistes, s'unit au tiers état et prêta le serment civique. Sous l'Empire, il se rallia à l'Empereur, qui le créa chevalier de l'Empire le 23 octobre 1811.

Champeaux (Pierre Clément de), officier général, né à Courban (Côte-d'Or), le 24 mai 1767, de « monsieur Etienne Champeaux, noble, et de demoiselle Jeanne Darbois, ses père et mère », mort à Milan (Italie) le 28 juillet 1800 : fut admis dans la compagnie des soldats-gentilshommes de l'école royale militaire de Paris le 15 septembre 1782, devint sous la Révolution, le 8 mai 1793, chef de brigade ; fut suspendu comme noble et interné à Auxerre, puis fut réintégré le 13 pluviôse an IV, et se trouva à la bataille de Marengo. Dès le début de la bataille, il fit une charge sur les Autrichiens à la tête de ses dragons et fut frappé d'un coup de feu à la poitrine. Transporté aussitôt à Milan, il y succomba.

Champeaux (de). — Voir Palasne.

Champigneau, premier syndic et suppléant à la Législative, né à Janville (Eure-et-Loir), devint sous la Révolution procureur syndic du district de Janville. En septembre 1791, il fut élu troisième suppléant d'Eure-et-Loir à la Législative, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Champignelles (de). — Voir Rogres de Lusignan.

Champigny-Aubin (Louis), procureur syndic et législateur, né à Chinon (Indre-et-Loire) le 2 décembre 1756, mort à Chinon le 14 décembre 1847; était procureur syndic du district de cette ville quand il fut élu suppléant d'Indre et Loire à la Convention, et admis à y siéger le 5 vendémiaire an III en remplacement de Dupont démissionnaire. Son mandat expiré, il entra dans la diplomatie, fut d'abord secrétaire de légation à la Haye, puis chargé des affaires de France auprès de la République helvétique (6 messidor an VI). Le 11 mai 1815 il fut élu, par le département d'Indre-et-Loire, à la Chambre des représentants.

Champigny - Clément (René-Jean), négociant et législateur, né à Chinon (Indre-et-Loire) le 27 décembre 1754, mort à Amsterdam (Hollande) le 12 septembre 1819; était négociant à Chinon, quand il fut élu, par l'Indre-et-Loire, membre de la Convention, siégea parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota pour « la réclusion et pour la déportation un an après la paix ». Il partit ensuite en Hollande pour ses affaires commerciales et y mourut en 1819.

Champion (Pierre-Félix), curé et législateur, né à Charnod (Jura), le 19 mai 1746, mort à Lons-le-Saunier (Jura) le 9 août 1814; était curé à Vobles, quand, sous la Révolution, il devint président du district d'Orgelet. Le 30 août 1791, il fut élu député du Jura à la Législative, siégea parmi les modérés de cette Assemblée, fit de l'opposition au projet d'abolir les mots *Sire* et *Majesté* et pour protester contre une adresse des Amis

de la Constitution de Sarrelouis » qui demandaient à Louis XVI de quitter le trône. Après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller de préfecture.

Champion (Marie-François-Xavier), homme de loi et législateur, né à Charnod (Jura) en 1744, mort à Lyon (Rhône) le 6 septembre 1809; était homme de loi à Orgelet, quand il fut élu, le 23 germinal an V, député du Jura au conseil des Anciens, dont il devint secrétaire et où il siégea jusqu'au coup d'État de brumaire, auquel il adhéra. Le 4 nivôse an VIII, il entra au Corps législatif, et en sortit en l'an XII, puis devint juge à la cour d'appel de Lyon.

Champion (Nicolas), avocat et législateur, né à Bar-le-Duc (Meuse), le 18 novembre 1756, mort à Metz (Moselle) le 14 janvier 1815; était avocat à Bar-sur-Ornain, quand il fut élu, le 22 germinal an V, député de la Meuse au conseil des Anciens, se montra d'abord favorable aux intérêts populaires, mais finit par accepter le coup d'État de brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. Son mandat expiré, il fut nommé, le 5 prairial an XII, directeur des droits réunis dans le département de la Moselle, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Champion de Beauregard (Jean-Baptiste-François), propriétaire et homme politique, né à Dijon (Côte-d'Or) le 14 février 1751, de « monsieur Étienne-Marie Champion, écuyer, seigneur de Nansouty, Chulerose, Lemeix et Fonlangy en partie, ancien capitaine au régiment de Bourgogne, et de dame Marie-Jeanne Figeon de Talmay, ses père et mère » : était propriétaire à Grignon, quand il fut élu, en 1809, par la Côte-d'Or, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Champion de Cicé (Jean-Baptiste-Marie), evêque et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 10 février 1725, de « Jérôme Vincent Champion de Cicé, seigneur de Kerpont d'Armel et de la Jaleuzie, près Guérande, capitaine de dragons, et de Marie-Rose de Varennes », mort en émigration, à Halberstadt (Prusse) le 16 août 1805; était évêque d'Auxerre, quand il fut élu, en avril 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage d'Auxerre; fut, dans cette Assemblée, un réfractaire aux idées nouvelles, parla contre la Déclaration des droits de l'homme, et s'opposa à toutes les réformes demandées, disparut bien avant la clôture de cette législature, partit en émigration en Allemagne, et s'installa à Halberstadt.

Champion de Cicé (Jérôme-Marie), archevêque, législateur et ministre, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 3 septembre 1735, mort à Aix (Bouches-du-Rhône) le 19 août 1810, frère du précédent; fut nommé agent du clergé en 1765, puis évêque de Rodez en 1770, et était archevêque à Bordeaux, quand il fut élu, le 8 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Contrairement à son frère, il fut, dès le début de cette législature, assez disposé aux réformes. Il demanda que le clergé renonçât à tous ses privilèges en matière d'impôts et fut un des premiers de cet ordre à se réunir au tiers état. Le 3 août de la même année, il fut appelé à remplacer, comme garde des sceaux, M. de Barentin, démissionnaire. Cette nomination déplut à l'extrême droite et à l'extrême gauche et, bien qu'il eût sanctionné les décrets relatifs à la Constitution civile du clergé et prêté le serment civique, il n'en fut pas moins obligé de se démettre en novembre 1790. Son mandat expiré, il émigra et ne rentra en France qu'en l'an IX et s'étant soumis au Premier Consul, fut nommé archevêque d'Aix.

puis créé comte de l'Empire le 16 septembre 1808.

Champion de Villeneuve (Anne-Clément-Félix), avocat et ministre, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 3 novembre 1758, mort à Bois-Morand (Loiret) le 25 avril 1844 ; était au moment de la Révolution avocat aux conseils du roi. S'étant montré assez favorable aux idées nouvelles, il devint en 1789, membre de l'administration des établissements publics à Paris. Le 21 juillet 1792, il fut nommé ministre de l'intérieur. Il invita la municipalité parisienne à faire une visite dans le château des Tuileries afin de dissiper les défiances dont la cour était l'objet, mais la municipalité ne voulut pas se prêter à cette combinaison. Quelques jours après, Champion de Villeneuve fut blessé dans une émeute, au faubourg Saint-Antoine. Après la journée du 10 août, il quitta le ministère et voulut se présenter devant l'Assemblée pour protester de son patriotisme, mais on refusa de l'entendre. A partir de ce jour, il se tint à l'écart et ce n'est qu'en l'an IX que Bonaparte le fit sortir de sa retraite en le nommant conseiller de préfecture de la Seine. Il ne cessa d'occuper ce poste jusqu'à la fin de l'Empire. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Championnet (Jean-Étienne), officier général, né à Valence (Drôme), le 13 avril 1761, de « Madeleine Vachier et de Étienne Grand », mort à Antibes (Var) le 10 janvier 1800 ; était en 1791, chef du 6e bataillon de la Drôme, devint le 1er septembre 1793 chef de brigade, fut promu général de brigade le 10 pluviôse an II et général de division le 18 pluviôse suivant, se distingua aux affaires de Bouquet, de Bischwiller, d'Haguenau, débloqua Landau, prit Spire et Worms, se trouva ensuite à la bataille de Fleurus où il se fit remarquer par son habileté et sa bravoure, partit pour l'Italie, prit le commandement de l'armée de Rome, eut à soutenir avec ses 16.000 hommes le choc de 50.000 Napolitains. Aidé de Macdonald, Championnet battit complètement Mack et ses Napolitains. Aussitôt installé à Naples, Championnet y organisa la république parthénopéenne, mais le Directoire contrecarra ses projets en lui envoyant Faypoult avec des pouvoirs discrétionnaires ; ce dernier abusant de sa situation fit arrêter Championnet, l'envoya à Grenoble pour y être jugé, mais il fut acquitté. Le Directoire, reconnaissant ses torts, remit Championnet à la tête de l'armée d'Italie et les soldats acclamèrent leur ancien chef. Championnet, profitant de ces bonnes dispositions, se porta en avant et, le 21 thermidor an VIII, enleva Suze mais mourut malheureusement atteint par l'épidémie régnante.

Champmol (de). — Voir Cretet.

Champmorin (de). — Voir Michels.

Champmorin (de). — Voir Chesnon.

Champmorin (de). — Voir Lefebvre.

Champollon (Gaspard-Adrien Bonet de Louvat), officier général, né à Jujurieux (Ain), le 15 janvier 1737, de « messire Étienne-Hyacinthe de Louvat de Champollon, seigneur de Castillet, et de dame Anne-Marie Gallin de Renaude, mariés » ; entra dans l'armée le 12 novembre 1755 comme lieutenant au régiment de Foix, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 6 novembre 1791, chef de bataillon, chef de brigade (12 juillet 1792), général de brigade le 26 mars 1793, général de division le 30 juillet de la même année ; il fut suspendu comme noble le 20 septembre suivant.

Champrobert (Pierre), homme de loi et suppléant à la Convention, né à la Charité (Nièvre) ; était homme

de loi dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Nièvre à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Champrond (de). — Voir Regardin.

Champrouet (de). — Voir Grand.

Champsaud (André), évêque constitutionnel et suppléant aux États généraux, né à Digne (Basses-Alpes) le 9 août 1738, mort à Digne le 26 juillet 1826; était curé de Digne quand il fut élu, le 15 avril 1789, suppléant du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Forcalquier. Il n'eut pas l'occasion de siéger. En mars 1791, il fut élu, par le département des Basses-Alpes, évêque constitutionnel.

Champvallier (de). — Voir Dumas.

Champvieux (de). — Voir Mayeuvre.

Chamvert d'Hilaire (François), officier général, né aux Vans (Ardèche), le 17 juin 1731, de « Pierre d'Hilaire Chamvert et de Marie-Antoinette Debouschareu »; entra dans l'armée comme volontaire dans le régiment de Condé en 1747, et nous le retrouvons sous la Révolution, le 1er février 1793, général de brigade. Le 21 ventôse an III, il fut mis à la retraite.

Chanans (de). — Voir Proudhon.

Chancel (Pierre-Auzonne), avocat, législateur et magistrat, né à Angoulême (Charente), le 13 mars 1756, de « maître Pierre Chancel, avocat à la cour, et de Jeanne Leblanc », mort à Angoulême le 5 avril 1849; était avocat dans sa ville natale quand il entra, le 6 germinal an X, au Corps législatif comme député de la Charente et vit son mandat renouvelé le 18 février 1808, il siégea jusqu'en 1815 et, quoique ayant toujours soutenu la politique impériale, n'en vota pas moins la déchéance de l'Empereur, ce qui lui valut d'être nommé conseiller à la cour royale de Bordeaux, le 23 janvier 1816.

Chancel (Jean Nestor de), officier général, né à Angoulême (Charente), le 1er mars 1753, exécuté à Paris le 6 mars 1794, frère du précédent; débuta dans l'armée le 15 juin 1769 comme aspirant surnuméraire à l'école d'artillerie de Strasbourg, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 1er avril 1791, lieutenant-colonel, maréchal de camp provisoire le 21 octobre 1792, confirmé le 3 février 1793, et enfin général de division le 11 septembre 1793. Il fut nommé commandant de la place de Condé, qui était investie par les Autrichiens, et accusé d'être resté dans l'inaction et d'avoir signé la capitulation de cette ville. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 16 ventôse an II, convaincu « *d'être auteur ou complice de manœuvres et intelligences tendant à favoriser les progrès des ennemis sur le territoire français en refusant de marcher sur Ostende, en contrariant l'exécution des plans arrêtés par l'inaction, par des opérations contraires au plan, en retardant à dessein une diversion commandée dans la Flandre maritime* ».

Chanenzée (de). — Voir Meyer.

Chanez (Jean-Baptiste-Victor), officier général et homme politique, né à Bar-sur-Seine (Aube), le 11 avril 1746, de « Gabriel Chanez, boulanger, et de Catherine Vassault », mort à Paris le 30 mars 1825; était général de brigade, quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement de Bar-sur-Seine, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Changarnier (Nicolas), homme de loi, magistrat et législateur, né à

Autun (Saône-et-Loire), le 25 février 1756, de « Pierre Changarnier et de dame Claude Fauvy », mort à Dijon (Côte-d'Or) le 15 décembre 1829; était homme de loi dans sa ville natale, quand, sous la Révolution, il devint, en juin 1790, procureur de la commune d'Autun, puis commissaire du roi près le tribunal de la même ville. Devenu suspect, il fut incarcéré en l'an II. En nivôse an IV, il devint membre du bureau de conciliation, puis juge au tribunal d'Autun. Le 22 germinal an V, il fut élu député de Saône-et-Loire, au conseil des Cinq-Cents; siégea comme royaliste et le 18 fructidor, fut exclu du conseil, puis devint, sous la Restauration, magistrat.

Chanlatte (Antoine), officier général, né à Port-au-Prince (Saint-Domingue), mort à Paris le 16 novembre 1815; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades et fut promu général de brigade le 2 brumaire an IV.

Chanorier (Jean), receveur des finances et législateur, né à Lyon (Rhône), le 15 novembre 1746, de « Hugues-Eustache Chanorier, conseiller-receveur alternatif des tailles de l'élection de Lyon, et de dame Jeanne-Marie Philippe Pollet », mort à Croissy (Seine-et-Oise) le 29 mai 1806; fut pourvu, le 16 novembre 1760, de la charge qu'occupait son père, de receveur alternatif des tailles en l'élection de Lyon, et, le 30 janvier 1771, de celle de receveur général ancien des finances de la généralité d'Auch. Le 27 germinal an VII, il fut élu député de Seine-et-Oise au conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, il fut nommé administrateur de la caisse d'amortissement (9 frimaire an VIII). Il était également membre de l'Institut (section des sciences mathématiques et physiques).

Chantaire (Pierre-Laurent), conseiller du roi, législateur et magistrat, né à Mirecourt (Vosges) le 27 novembre 1743, mort à Mirecourt le 18 avril 1814; fut pourvu, le 21 octobre 1772, de la charge de conseiller du roi au bailliage et siège présidial de cette ville. Le 31 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Mirecourt, siégea à gauche de cette Assemblée et, à la fin de la session, fut élu haut juré du département des Vosges. En l'an VIII, il devint commissaire près le tribunal civil de Mirecourt.

Chanteloup (de). — Voir Chaptal.

Chantraine (de). — Voir Bousmard (de).

Chantrier (Jean-Baptiste), magistrat et législateur, né à Beaune (Côte-d'Or), le 2 avril 1759, de « François Chantrier, marchand au dit Beaune, et de Denize Labarletier », mort à Beaune le 8 décembre 1836; était procureur impérial de cette ville, quand il fut élu, le 9 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Ses fonctions judiciaires finirent avec l'Empire.

Chapais de Marivaux (Charles-Bernard), juge et homme politique, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 12 février 1754, de « messire Jean-Baptiste-François Chapais, écuyer, ancien priseur, juge consul des marchands, conseiller et échevin de cette ville, et de noble dame Marie-Magdeleine Lenoble », mort dans sa ville natale, le 23 septembre 1832; était juge à la cour d'appel de Rouen, quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Rouen, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chapelain (Vincent), propriétaire et législateur, né aux Epesses (Vendée) le 22 décembre 1757, mort à Fontenay (Vendée) le 27 juillet 1818; était propriétaire dans sa commune natale, quand il fut élu,

le 22 vendémiaire an IV, député de la Vendée au conseil des Cinq-Cents, siégea à droite, prit la défense de ses concitoyens contre le général Turreau qui aurait, selon lui, commis des dévastations. Turreau, ayant, de ce chef, été mis en jugement devant un conseil de guerre, fut acquitté. A la suite de ce verdict, Chapelain tenta de se suicider le 4 nivose an V. Après sa guérison, il reprit sa place au sein du conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, il fut un instant sous-préfet, poste qu'il abandonna pour retourner dans son pays.

Chapelle (Jean-André), administrateur et suppléant à la Convention, né en Seine-et-Marne; était l'un des administrateurs de ce département, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chaponnet (Nicolas), homme de loi et législateur, né à Bar-sur-Seine (Aube) en 1750; était homme de loi dans sa ville natale quand, sous la Révolution, il fut nommé maire de cette ville. Le 7 septembre 1791, il fut élu député de l'Aube à la Législative, et vota constamment avec la majorité progressiste de cette Assemblée. Son mandat expiré, il fut nommé l'un des administrateurs du même département, et, le 9 floréal an XI, conseiller d'arrondissement.

Chappe (Ignace-Urbain-Jean), législateur et administrateur des télégraphes, né à Laval (Mayenne), le 26 novembre 1762, de « maître Ignace Chappe, avocat en parlement, et de demoiselle Marie-Renée Devernay », mort à Paris le 25 janvier 1829; était procureur de la commune du Mans quand il fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Sarthe à la Législative; il s'occupa fort peu de politique et donna tous ses instants aux travaux télégraphiques de son frère. En 1806, après la mort de ce dernier, il fut nommé administrateur général des télégraphes, puis chevalier de la Légion d'honneur, le 12 octobre 1814, et admis à la retraite en 1823.

Chappe (Claude), inventeur et administrateur des télégraphes, né à Brûlon (Sarthe) le 26 décembre 1763, mort à Paris le 25 janvier 1805, frère du précédent; publia à vingt ans des mémoires intéressants sur la physique. La Révolution fut un véritable essor pour son génie, il s'occupa, plus que jamais, d'expériences ayant pour but de rapprocher les armées; et quand, à force de chercher, il trouva, il s'empressa d'offrir à l'Assemblée législative l'hommage de son heureuse invention. L'établissement des lignes télégraphiques n'eut lieu qu'en 1793 sous la direction du comité de Salut public, et son premier travail fut d'annoncer la reprise de Condé sur l'ennemi. Chappe devint alors directeur général de cette administration. Il mourut malheureusement trop tôt et n'eut pas le bonheur de voir l'extension considérable que prit son invention. Son frère Ignace lui succéda comme directeur général.

Chapsal (Jean-Antoine), officier général et législateur, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 24 septembre 1753, de « Jean Chapsal et de Marie Jeanne Gamonet », mort à Riom le 1er avril 1834; entra dans l'armée le 4 avril 1773 comme cavalier dans le régiment de Berry-cavalerie, devint rapidement sous la Révolution, le 20 vendémiaire an III, général de division, fut nommé commandant de l'avant-garde de Sambre-et-Meuse sous le général Jourdan et assista au siège de Maëstricht, sous les ordres de Kléber, fit ensuite les campagnes de Suisse et d'Italie. Le 23 germinal an VI, il fut élu député du Puy-de-Dôme au conseil des Anciens, dont il devint questeur. En 1815, il se rallia aux Bourbons et devint chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

Chapt (de). — Voir Rastignac (de).

Chaptal (Jean-Antoine, comte de Chanteloup), chimiste, professeur, conseiller d'État, ministre et législateur, né à Saint-Pierre-de-Nogaret (Lozère) le 4 juin 1756, mort à Paris le 29 juillet 1832 ; fut reçu docteur en 1777 et pourvu d'une chaire de chimie à l'école de médecine de Montpellier. Quand la Révolution éclata, il en adopta d'abord les principes, puis ayant pris la défense des Girondins, fut arrêté après le 31 mai 1793, mais relâché presque aussitôt. Appelé à Paris par le comité de Salut public, il fut nommé directeur des ateliers de salpêtre de Grenelle, puis professeur à l'école polytechnique et devint membre de l'Institut le 3 brumaire an IV. Après le 18 brumaire il se rallia à Bonaparte, qui le nomma conseiller d'État, puis ministre de l'Intérieur par intérim le 15 brumaire an IX, en remplacement de Lucien Bonaparte, démissionnaire, et enfin ministre titulaire le 1er pluviose suivant. Il donna sa démission le 20 thermidor an XII, fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et grand officier le 25 prairial suivant. Le 19 thermidor de la même année, il entra au Sénat conservateur et fut créé comte de Chanteloup le 26 avril 1808. En 1814, il adhéra à la déchéance de l'Empereur, puis au retour de l'île d'Elbe, fut nommé directeur général du commerce et des manufactures (31 mars 1815), ministre d'État (18 avril) et pair des Cent-Jours (2 juin). Louis XVIII, dès son retour, le raya de la Chambre des pairs, mais il fut renommé le 5 mars 1819. Après 1830 il prêta serment à Louis-Philippe et siégea jusqu'à sa mort dans la Chambre haute.

Chaptal (Jean-Baptiste-Marie, vicomte), chimiste et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 15 septembre 1782, du précédent et de dame Anne-Marie-Rose Lajard, était manufacturier aux Ternes (Seine), quand il fut nommé maire de Neuilly en 1813, puis membre du conseil général des manufactures (octobre 1814). Le 8 mai 1815, il fut élu représentant de la Seine à la Chambre des Cent-Jours, pour représenter l'industrie, devint, sous la Restauration, juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine, juge en décembre 1818, et fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 28 août 1819.

Chapuis de Tourville (Charles-Bertin-Gaston), officier général, né à Hettange-la-Grande (Moselle) le 4 janvier 1740, mort à Cattenom (Moselle) le 22 octobre 1809 ; entra dans l'armée le 15 juin 1755, comme volontaire au corps des grenadiers de France, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 25 juillet 1791, colonel du 18e régiment d'infanterie, maréchal de camp le 12 juillet 1792 et lieutenant général le 8 mars 1793 ; il fut suspendu le 30 juillet suivant, puis réintégré et nommé commandant de la division de Belgique, à Bruxelles, le 5 prairial an III. Le 8 vendémiaire an IV, il fut destitué et mis à la retraite le 1er vendémiaire an VIII.

Chapuy (Hyacinthe-Adrien-Joseph, chevalier), prêtre, législateur et secrétaire général de préfecture, né à Carpentras (Vaucluse), le 2 mars 1764, de monsieur Joseph Chapuy et de dame Élisabeth Girard, mort à Paris le 28 novembre 1817 ; appartenait à la congrégation des doctrinaires, congrégation qui fut supprimée dès le début de la Révolution. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de Vaucluse au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte et fut nommé, le 5 frimaire an X, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ; entra, le 6 germinal an XI, au Corps législatif, vit son mandat renouvelé, le 8 mars 1811, et siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Pendant les Cent-Jours, il

fut élu, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Carpentras. Il était membre de la Légion d'honneur depuis l'an XII et chevalier de l'Empire depuis le 28 janvier 1809.

Chapuy (René-Bernard), officier général, né à Nancy (Meurthe), le 18 juin 1746, de « Étienne Chapuis (*sic*), marchand distillateur, et de Barbe Thiery », mort à Étain (Meuse) le 15 avril 1809; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et arriva rapidement aux grades supérieurs. Le 12 septembre 1793, il fut promu général de brigade et employé à l'armée du Nord ; fut fait prisonnier de guerre le 7 floréal an II, autorisé à rentrer en France par voie d'échange. Il fut mis à la retraite le 7 pluviôse an IX.

Charbonneaux (André), sous-préfet et homme politique, né à Lonny (Ardennes), le 2 juillet 1758, de « Nicolas Charbonneaux, maître de la poste aux chevaux, et de Barbe Dupeyre, son épouse »; était chanoine, quand il fut nommé sous-préfet à Parthenay. En 1806, il fut élu, par cet arrondissement candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Charbonnel (Joseph-Claude-Marguerite-Jules, comte de Salès), officier général et législateur, né à Dijon (Côte-d'Or), le 24 mars 1775, de « monsieur Jean-Baptiste Charbonnel, avocat à la cour, et de dame Marcelle Finot, son épouse », mort à Paris le 10 mars 1846 ; entra à l'école militaire de Châlons et en sortit officier d'artillerie, fit les campagnes des Alpes et du Rhin, fit partie ensuite de l'expédition d'Egypte, prit part à la prise de Malte et d'Alexandrie, se battit à Chebreiss et aux Pyramides, devint commandant de l'artillerie du Caire, puis atteint d'une ophtalmie, se mit en route pour la France. Pendant la traversée, il fut fait prisonnier par les Turcs conduit à Janina, parvint à s'évader, et arriva en France en l'an XI, prit part à la bataille d'Iéna en qualité de colonel, fut blessé au passage de Bug. Nous le voyons ensuite assister à la bataille d'Eylau, puis commander le bombardement de Kœnigsberg. Après la capitulation de cette place Charbonnel fut nommé commandeur de la Légion d'honneur; créé, le 10 septembre 1808, baron de l'Empire et promu général de brigade. Il assista ensuite aux batailles d'Eckmuhl, de Ratisbonne et d'Essling, de là, partit pour l'Espagne, prit part au siège d'Almeïda aux combats de Sierra d'Alcola, de Mirande, etc.; revint en France, fut employé à la grande armée de Russie en qualité de chef d'état-major de l'artillerie, se distingua aux batailles de Vitepsk et de la Moscowa et fut nommé général de division le 15 mars 1813, se battit à Bautzen et à Lutzen, fit la campagne de France, assista aux combats d'Arcis-sur-Aube, des Moulineaux et de la Ferté-sous-Jouarre. La Restauration, à laquelle il se rallia, le nomma inspecteur général de l'artillerie; il fut créé comte le 24 janvier 1814. Il fut appelé à la pairie sous Louis-Philippe le 25 décembre 1841.

Charbonnel de Jussac (Michel-Benoit, comte de), capitaine et suppléant aux États généraux, né à Saint-Maurice-en-Gourgois (Loire), le 10 février 1749, de « Henry-Joseph de Charbonnel, chevalier, seigneur de Jussac, et de Catherine de Cluzel », mort le 17 mai 1793, fut capitaine en second d'artillerie, attaché au régiment de Metz et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu suppléant de la noblesse, aux États généraux, le 3 avril 1789, par la sénéchaussée du Puy. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Charbonnié (Louis), officier général,

né à Clamecy (Nièvre), le 9 octobre 1754, de « Charbonnié (Jacques) et de Michel La Caille », mort à Givet (Ardennes) le 2 juin 1833; entra dans l'armée le 2 février 1781, comme soldat au 49ᵉ régiment d'infanterie, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 5 août 1791, chef du 21ᵉ bataillon de la réserve à l'armée du Nord. Le 24 brumaire an II, il fut promu général de brigade, le 18 pluviôse an II, général de division, suspendu le 25 prairial an II et, le 16 messidor de la même année, autorisé à prendre sa retraite. Il avait fait la campagne de l'armée du Nord.

Charbonnier (Joseph-Christophe), directeur des vivres et législateur, né à Toulon (Var), le 19 mars 1755, de « Joseph-Marie Charbonnier et de Thérèse Bomfay », mort à Toulon le 6 juin 1808; était directeur des vivres de la marine à Toulon, quand il fut élu, le 4 septembre 1792, par le Var, membre de la Convention, siégea à la Montagne, et dans le procès du roi se prononça pour « la mort ». Après le 9 thermidor, il fut accusé d'avoir provoqué une insurrection à Marseille dans le but de délivrer les Jacobins enfermés au fort Saint-Jean, traduit de ce chef, devant une commission militaire, et quoiqu'on ne pût rien prouver, il resta détenu au fort Lamalgue jusqu'à l'amnistie de brumaire an IV. Il reprit alors ses anciennes fonctions dans la marine.

Charcot (Claude-Anthelme), sous-préfet et homme politique, né à Belley (Ain), le 25 janvier 1766, du « sieur Michel Charcot, bourgeois de cette ville, et de demoiselle Claudine Corlier, son épouse »; était sous-préfet, quand il fut élu en 1806, par le département de l'Ain, candidat au Corps législatif sans être appelé à siéger.

Charente (département de la). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts, qui furent : Angoulême, La Rochefoucauld, Confolens, Ruffec, Cognac et Barbezieux.

Charente-Inférieure (département de la). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en sept districts, qui furent : Saintes, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angely, Rochefort, Marennes, Pons et Montlieu.

Charette de la Contrie (François-Athanase), lieutenant de vaisseau et chef vendéen, né à Couffé (Loire-Inférieure), le 21 avril 1763, de « Michel-Louis Charette de la Contrie, lieutenant au régiment de Brassac-infanterie, et de Marie-Anne de La Garde de Moiveu », fusillé à Nantes (Loire-Inférieure) le 29 mars 1796, débuta dans la marine et était lieutenant de vaisseau au moment de la Révolution, émigra en 1790, et alla rejoindre les princes à Coblentz, mais voulant jouer un rôle plus efficace, il se décida à rentrer en France; était à Paris dans la journée du 10 août et essaya, mais en vain, de pénétrer près de Louis XVI aux Tuileries, retourna résider en Poitou et devint l'un des chefs de l'insurrection vendéenne, s'empara de Pornic et ensuite de Machecoul, mit le siège devant Nantes sans parvenir à s'en emparer; il ne fut pas plus heureux à Luçon où il fut également repoussé, se battit à Torfou et à Montaigu. Charette, absolument ombrageux, ne pouvait supporter aucun ascendant; aussi quand d'Elbée fut nommé général en chef de la Vendée, il ne put réprimer un mouvement de jalousie; il ne voyait pas non plus d'un bon œil la faveur dont jouissaient Bonchamp et Bernard de Marigny; il s'éloigna d'eux et fit bande à part. Il obtint d'abord certains succès entre Nantes et les Sables, mais il fut battu par les républicains, surtout à Luçon, il marcha de défaite en défaite, et le 23 mars

il fut fait prisonnier à la Chabotière par le général Travot. On le conduisit à Angers et de là on le transféra à Nantes où il fut jugé et condamné à mort. En descendant du bateau qui l'avait amené à Nantes, il s'écria : « Voilà donc où les Anglais m'ont conduit. » Charette mourut très courageusement.

Charlemagne (Jean-Claude), trésorier de France, législateur et conseiller de préfecture, né à Issoudun (Indre), le 12 avril 1762, de « sieur Nicolas-Jean-Charlemagne, bourgeois, et de dame Marie-Françoise Contamine », mort à Châteauroux (Indre) le 27 janvier 1853; fut pourvu, le 3 octobre 1781, de la charge de trésorier de France et général des finances à Bourges, devint maire d'Issoudun sous la Révolution, et ensuite membre du directoire du département de l'Indre, se montra plus tard partisan du coup d'Etat de Bonaparte et fut nommé conseiller de préfecture le 17 germinal an VIII. Le 13 mai 1815, il fut élu, par l'Indre, représentant à la Chambre des Cent-Jours, puis réélu par le même collège électoral député le 20 octobre 1818. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Charleroy (prise de). Le 7 messidor an II, les troupes républicaines s'emparèrent de Charleroy et la garnison de cette place forte de 3.000 Autrichiens fut faite prisonnière. Charleroy est une ville de Belgique, dans la province de Hainaut, baignée par la Sambre.

Charlery (Alexis), officier général, né à Condé (Maine-et-Loire) le 30 juillet 1752, servit successivement dans le régiment des gardes françaises, dans le royal-marin, dans le régiment de Saintonge et dans le régiment de Dillon et devint adjudant général. Le 8 frimaire an II il fut promu général de brigade.

Charles (Jean Gaspard-Benoît), avocat, magistrat et législateur, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 11 juillet 1732, de « Jean-Gaspard Charles et de Marguerite-Angélique Tuvache », mort à Rouen le 23 février 1804; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 26 avril 1757, de la charge de substitut du procureur général au parlement de cette ville. Le 22 germinal an V, il fut élu député de la Seine-Inférieure au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VII.

Charles (Louis-Joseph), propriétaire et législateur, né au Luc (Var), le 17 novembre 1760, du « sieur Louis Charles, marchand, et de dame Marie-Anne Rostagny », mort au Luc le 15 mars 1829; était propriétaire au Luc quand il fut nommé conseiller d'arrondissement du Var en 1806, puis entra, le 8 mai 1811, au Corps législatif, comme député du Var où il siégea jusqu'en 1815. En 1829, quand il mourut, il refusa de recevoir les sacrements, ce qui donna lieu à une imposante manifestation des habitants du Luc, lesquels, au nombre de plus de 2.000, l'accompagnèrent à sa dernière demeure, au son du tambour, escortés de toute la municipalité. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Charles. — Peyssard (de).

Charlet (Etienne), officier général, né à Dijon (Côte-d'Or), le 8 avril 1756, de « Just Charlet, chirurgien dentiste, et de dame Anne Gatey, sa femme », mort à Loano (Italie) le 27 novembre 1795; entra dans l'armée en 1772 comme dragon dans le régiment ci-devant du Roi et nous le retrouvons sous la Révolution le 19 juin 1791, lieutenant de la gendarmerie nationale de Paris, devint capitaine de la légion des Pyrénées le 16 septembre 1792, puis fut nommé, le 4 octobre 1793, général de brigade provisoire et promu, le 3 nivôse an II, général de division, fit partie de l'armée

d'Italie et chassa les Autrichiens de Campo di Preti. Le 2 frimaire an IV, il fut blessé à la bataille de Loano d'un coup de feu à la tête et succomba à ses blessures le 7 frimaire suivant.

Charleville (principauté de). Circonscription électorale de 1789.

Charlier (Louis-Joseph), avocat et législateur, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 25 septembre 1754, mort par suicide, à Paris, le 24 février 1797 ; était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Marne à la Législative ; puis, le 3 septembre 1792, le même département l'envoya siéger à la Convention nationale, il prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi vota pour « la mort », prit parti contre les Girondins et se fit le défenseur de Marat, se rangea du côté des adversaires de Robespierre au 9 thermidor. Après cette date il s'efforça d'enrayer le mouvement réactionnaire. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens et proposa dans cette Assemblée que les députés eussent toujours le poignard à la main, afin de punir quiconque tenterait de rétablir la royauté. Le 5 ventôse an V, dans un accès de fièvre chaude, Charlier mit fin à ses jours.

Charlot (Hugues), officier général, né à Vouron (Isère), le 10 juin 1757, de « Michel Charlot et de Anne Bonnuel, mariés », mort à Bordeaux (Gironde) le 8 décembre 1821 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé baron de l'Empire. Le 11 fructidor an XI, il fut promu général de brigade et, le 10 avril 1813, mis à la retraite.

Charly (Jean-Baptiste-François-Etienne), avocat, magistrat et législateur, né à Pamiers (Ariège), le 8 février 1748, de « Mr François de Charly, avocat en parlement, et de dame Anne de Ribaute », mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 8 avril 1813 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 18 juillet 1781, de la charge de procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Pamiers, devint sous la Révolution juge au tribunal de cette ville, président du tribunal civil de l'Ariège (6 brumaire an IV), ensuite suppléant à la cour d'appel de Toulouse (1er messidor an VIII). Il entra, le 19 vendémiaire an XII, au Corps législatif comme député de l'Ariège où il siégea jusqu'en 1808. Le 30 avril 1811, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Toulouse, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Charolles (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Charpentier (Henry-François-Marie, comte), officier général, né à Soissons (Aisne), le 23 janvier 1769, de « Henri-Charles Charpentier, et de Charlotte-Cécile Chatelain » ; mort à Villers-Cotterets (Aisne) le 14 octobre 1831 ; appartint à l'armée, fit les campagnes d'Italie et arriva rapidement au grade de général de division, devint le chef d'état major de l'armée de Masséna en 1805, et contribua beaucoup à ses succès ; appelé à l'armée d'Allemagne, il fit la campagne de Silésie et se couvrit de gloire en défendant le passage du Bober contre les Russes, se battit à Wasschau le 16 octobre, enleva au pas de charge une redoute ennemie, et montra beaucoup de valeur à la bataille de Hanau. En 1814, il repoussa les Cosaques de Fontainebleau, se rallia ensuite à Louis XVIII qui le fit chevalier de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'honneur.

Charpentier. — Voir Cossigny (de).

Charpieux (de). — Voir Bernard.

Charras (Joseph, baron), officier général, né à Montauban (Drôme), le 12 mars 1769, de « monsieur Louis Léger Charras, bachelier, et de madame Ursule Bernard, habitants mariés », mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 3 décembre 1839 ; appartint à l'armée, se distingua dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, puis créé baron de l'Empire. Le 5 octobre 1813, il fut promu général de brigade.

Charras de la Laurencie (François, marquis de), officier général et suppléant aux Etats généraux, né à Charras (Charente), le 22 février 1741, de « Noel Bertrand de la Laurencie, marquis de Charras et de Neuvic, lieutenant, et de Marie Paulte », exécuté à Paris le 30 janvier 1794 ; était mestre de camp de cavalerie, inspecteur général des maréchaussées de France et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, en avril 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Charrel (Pierre-François), homme de loi et législateur, né à Grenoble (Isère) en 1760, mort à Constance (Suisse) en 1817 ; était homme de loi quand il fut élu le 10 septembre 1792, par l'Isère, membre de la Convention ; dans le procès du roi il vota « la mort et contre le sursis ». Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents comme député de l'Isère et vit son mandat renouvelé le 24 germinal an VII, adhéra au coup d'État de brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif et en sortit en l'an XI. Son mandat expiré, il se retira dans ses foyers, et, en 1816, fut obligé de quitter la France, atteint par la loi sur les régicides. Il se réfugia à Constance.

Charrier (Marc-Antoine), notaire et législateur, né à Nasbinals (Lozère), le 25 juillet 1755 de « Antoine Charrier, notaire royal en la paroisse de Nasbinals », exécuté à Rodez le 16 juillet 1793 ; fut pourvu, le 6 octobre 1799, de la charge de notaire royal en remplacement de son père décédé. Le 19 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Mende, il se rangea parmi les défenseurs de l'ancien régime. Son mandat expiré, il revint dans la Lozère et se mit à la tête des royalistes soulevés, puis fut décrété d'accusation le 12 avril 1792, parvint à se réfugier dans la montagne et, après la mort de Louis XVI, reparut en avril 1793, s'empara de Marvejols et menaça Mende. Ayant été cerné par les troupes républicaines, il fut arrêté le 31 mai, puis traduit devant le tribunal criminel de l'Aveyron, condamné à mort le 15 juillet et exécuté le lendemain.

Charrier de la Roche (Louis, baron), curé-prévôt, législateur et évêque, né à Lyon (Rhône), le 17 mai 1738, de « Guillaume Charrier, chevalier, seigneur de la Roche-Juillé, Chenas, Saint-Jacques, et lieutenant civil de la même ville de Lyon, et de Françoise-Thérèse Durret », mort à Versailles le 17 mars 1827 ; était prévôt du chapitre noble et curé d'Ainay, quand il fut élu le 28 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Lyon, siégea d'abord à gauche, se joignit au tiers état et prêta serment à la Constitution civile du clergé. Le 22 mars 1791, il fut élu évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure, puis donna sa démission le 26 octobre suivant. Sous le gouvernement révolutionnaire, il fut arrêté comme suspect, put échapper à l'échafaud, et se réconcilia avec le pape après sa mise en liberté. Après le Concordat, en l'an X, il fut nommé évêque de Versailles, premier aumônier de l'Empereur, et fut créé baron de l'Empire le 22 novembre 1808.

On a de lui : *Réfutation de l'instruction de M. Asseline, evêque de Boulogne, contre la Constitution civile du clergé ; Quels sont les remèdes aux malheurs qui désolent la France*, etc.

Charrière (Jean-Louis, baron), officier général, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), de « Joseph Charrière, et de Elisabeth Laurent, son épouse », mort à Lyon (Rhône) le 11 août 1846 ; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, puis créé baron de l'Empire. Le 21 septembre 1812, il fut promu général de brigade.

Chartier-Desrieux (Philippe-François), homme de loi, législateur et conseiller de préfecture, né à Bellême (Orne) le 11 février 1751 ; était homme de loi à Bellême, devint sous la Révolution, juge du district de cette ville et le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Orne au conseil des Anciens où il siégea jusqu'à l'an V. Le 3 floréal an VIII, il fut nommé conseiller de préfecture.

Charton (Charles-François), officier général, né à Boucq (Meurthe), le 16 novembre 1765, du « sieur Charles Charton et de Claudette Mercier », tué à Castellaro (Italie) le 12 septembre 1796 ; servit d'abord dans la garde nationale de Versailles à partir du 15 juillet 1789 et devint sous-lieutenant d'infanterie le 12 janvier 1792. Il fut grièvement blessé, le 1er brumaire an II, au combat d'Utelle, se trouva au siège de Toulon, et fut nommé adjudant général chef de bataillon. Le 7 prairial an III, il fut promu général de brigade provisoire et fut confirmé dans ce grade le 18 prairial, étant à l'armée d'Italie, il prit une part glorieuse à la bataille de Castellaro où il fut tué.

Charton (Jean-Baptiste), magistrat et législateur, né à Bar-sur-Aube (Aube), le 18 avril 1759, du « sieur Edme Charton, receveur de l'hôpital de Bar-sur-Aube, et de Marie-Anne-Henriette Andréolle », mort à Bar-sur-Aube le 24 décembre 1833 ; était président du tribunal civil de sa ville natale quand il fut élu, le 8 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, se rallia aux Bourbons qui lui conservèrent ses fonctions judiciaires qu'il exerça jusqu'en 1830.

Chartongne (Claude-Louis), officier général, né à Ambreville (Meuse) le 4 janvier 1742, de « Louis-Robert Chartongne et de Anne Courcelle Pimodant, ses père et mère », mort à Verdun (Meuse) le 4 mars 1819 ; entra dans l'armée le 4 juin 1759, comme cadet dans le régimen de Chartres-infanterie, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 23 mars 1792, chef de brigade du 61e régiment d'infanterie. Le 30 mai 1793, il fut promu général de brigade, employé à l'armée d'Italie, suspendu le 8 ventôse an II et autorisé à prendre sa retraite le 1er messidor an III.

Chartran (Jean-Hyacinthe Sébastien), officier général, né à Carcassonne (Aude), le 22 janvier 1779, de « Joseph Chartran, imprimeur, et de Jacquette Gardefoi », mort à Paris le 22 mars 1816 ; appartint à l'armée, fit les dernières campagnes de la Révolution et celles de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, et, le 12 septembre 1813, fut promu général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Chartres (bailliage de). — Circonscription électorale de 1789.

Charvet de Blenod (Charles-Alexandre-Gabriel), né à Blenod (Meurthe) ; était premier avocat général au parlement de Nancy, quand il fut élu, le 16 mars 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chasle (Louis), magistrat, né à Chacé (Maine-et-Loire), le 9 avril 1746, mort à Beaufort (Maine-et-Loire) le 30 septembre 1828; était avocat, quand il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, juge au tribunal de cassation par le département de Maine-et-Loire.

Chasot (Jean-Pierre-François de), officier général, né à Caen (Calvados), le 11 février 1739, de « messire Jean-François de Chasot, écuyer, et de noble dame Marie-Anne-Françoise Huë de Mutrecy, ses père et mère »; entra dans l'armée comme volontaire en 1753, et était, le 1er mai 1788, chef de bataillon, commandant des chasseurs d'Auvergne. Le 26 mai 1790, il fut promu général de brigade, puis général de division le 7 septembre 1792, suspendu comme noble le 1er juin 1793 et admis à prendre sa retraite le 17 germinal an III.

Chassaignac (Noël), avocat, législateur et magistrat, né à Juillac (Corrèze), le 5 juin 1758, de « Noel Chassaignac et de Henriette Jovet »; était avocat et devint, en 1790, juge de paix du canton de Juillac. Le 1er septembre 1791, il fut élu député de la Corrèze à la Législative, prit quelquefois la parole et finit par se rallier plus tard à Bonaparte, qui le nomma juge suppléant au tribunal civil de Brive (18 floréal an VIII).

Chassé (David-Henri, baron), officier général, né à Thiel (Gueldre), le 18 mars 1765, mort à Breda (Hollande) le 1er mai 1849; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et arriva de grade en grade à celui de général de brigade. Le 11 novembre 1810, il fut fait membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire. Le 6 décembre 1814, Louis XVIII le fit général de division.

Chassebœuf. — Voir Volney (de).

Chasseloup-Laubat (François, marquis de), officier général et législateur, né à Saint-Sornin (Charente-Inférieure), le 18 août 1754, de « François Chasseloup de Laubat, et de Marguerite-Esther Couyer des Pallus de Touche-ronde », mort à Paris le 6 octobre 1833; entra à l'école de Mézières et en sortit lieutenant d'artillerie en 1774, fit partie de l'armée du centre en 1792 et se battit devant Givet, passa à l'armée de Sambre-et-Meuse et gagna le grade de colonel, à la prise de Maestricht (an II), prit le commandement en chef du génie à l'armée d'Italie et se distingua au passage du Pô, se battit vaillamment à Lonato, à Castiglione, à Arcole et à Rivoli, ce qui lui valut d'être promu général de brigade, et le 1er jour complémentaire de l'an VII, celui de général de division. Il se montra ensuite favorable au coup d'Etat de Bonaparte, partit avec celui-ci en Italie, prit part à la bataille de Marengo, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et commandeur le 25 juin suivant, dirigea en 1806 le génie dans la campagne de Prusse, se trouva au siège de Stralsund, puis, le 7 juin 1808, fut créé baron de l'Empire; il devint, le 30 juin 1811, conseiller d'Etat, entra au Sénat conservateur le 5 avril 1813, vota la déchéance de l'Empereur en 1814, se laissa nommer pair de France par Louis XVIII, et chevalier de Saint-Louis. Pendant les Cent-Jours il se tint à l'écart et reprit son siège de pair de France au retour de Louis XVIII, où il vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney. En 1830 il prêta serment à Louis-Philippe.

Chassepot de Chapelaine (Aimé Jean-François), officier et préfet, né à Pissy (Somme) le 21 janvier 1770, de « Jean François de Chassepot, marquis de Pissy, seigneur de Beaumont Frémicourt, et de Anne-Claire de Baudin de Chapelaine »; débuta d'abord dans l'armée, le

21 janvier 1785, comme sous-lieutenant en remplacement dans le régiment d'infanterie de la couronne, puis donna sa démission en juin 1791 ; entra dans l'administration militaire à l'armée du Nord et devint, en floréal an V, inspecteur général dans cette administration, fit les campagnes de l'an IV à l'an IX avec le grade de chef d'administration aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, de Mayence, d'Allemagne, d'Helvétie. Le 23 thermidor an IX, il fut nommé sous-préfet de Monaco et appelé, en messidor an XIII, à Gênes, pour y organiser les départements formés du territoire ligurien ; devint sous-préfet de San Remo en vendémiaire an XIV, et, le 7 mars 1810, fut nommé préfet de l'Ariège.

Chasseraux (Thomas-Jean-Julien, baron), officier général, né à Bain (Ille-et-Vilaine), le 7 novembre 1763, de « Thomas Chasseraux, sieur de la Giraudière, et de Julienne-Périne Bautanny », mort à Pierrefitte (Seine) le 5 novembre 1840 ; appartint à l'armée ; fit toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire, passa rapidement aux grades supérieurs et fut promu, le 6 août 1811, général de brigade.

Chasset (Charles-Antoine, comte), avocat et législateur, né à Villefranche (Rhône) le 25 mai 1745, mort à Tournus (Saône-et-Loire) le 10 septembre 1824 ; était avocat et maire de Villefranche quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Beaujolais ; se montra d'abord très partisan des idées nouvelles, vota la suppression des dîmes du clergé et devint président de la Constituante. Son mandat expiré, il fut élu juge de Rhône-et-Loire au tribunal de cassation. Le 4 septembre 1792, il fut élu, par le même département, membre de la Convention, prit place parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour « la détention jusqu'à la paix ». Comme ami des Girondins, il lutta contre la Montagne, puis fut accusé d'attiser le feu de la guerre civile à Lyon ; fut derechef déclaré traître à la patrie, et la confiscation de ses biens fut prononcée, mais la journée du 9 thermidor le sauva ; il fut rappelé à la Convention avant la fin de la législature. Le 21 vendémiaire an IV, le département de Rhône-et-Loire l'envoya siéger au conseil des Cinq-Cents, il devint président de cette Assemblée. Il entra au conseil des Anciens le 21 germinal an VI, puis se rallia à Bonaparte et fut nommé membre du Sénat conservateur le 4 nivôse an VIII, fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, devint chef de division au ministère de l'intérieur et obtint le titre de conseiller de l'Empire, le 26 avril 1808. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé commissaire extraordinaire dans la 22e division militaire.

Chassiron-Lafosse (Pierre-Charles Martin, baron de), trésorier de France et législateur, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 1er novembre 1753, de « Mr Pierre-Mathieu Martin, écuyer, seigneur de la baronnie de Chassiron en l'isle d'Oléron, doyen des présidents, trésorier de France au bureau des finances et conseiller d'honneur au présidial de cette ville, et dame Charlotte-Catherine Cousin », mort à Paris le 18 avril 1826 ; fut pourvu, le 30 août 1775, de la charge de conseiller trésorier de France général de nos finances au bureau et chambre de notre domaine en la généralité de La Rochelle. A l'avènement de la Révolution, il se montra peu enthousiaste, combattit les sociétés populaires et les Jacobins. Arrêté comme suspect, il fut tour

à tour détenu à La Rochelle et à Rochefort. Le 23 germinal an V, il fut élu comme réactionnaire député de la Charente-Inférieure, au conseil des Anciens, se rallia à Bonaparte et fit partie de la commission intermédiaire; puis, le 4 nivôse an VIII, fut nommé membre du Tribunat, en devint président le 24 pluviôse de la même année et se prononça pour l'établissement de l'Empire, qui le nomma, le 28 septembre 1807, membre de la cour des comptes et le créa chancelier, le 3 juin 1809, puis baron de l'Empire le 28 septembre de la même année.

Chassoux (Antoine), sous-préfet et homme politique, né à Bourganeuf (Creuse), le 29 août 1763, de « Léonard Chassoux et de Marie Faure », mort à Bourganeuf le 30 avril 1840; était sous-préfet, quand il fut élu en 1806, par la Creuse, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chasteau (Louis-Augustin), notaire, législateur et magistrat, né à Parthenay (Deux-Sèvres), le 10 mars 1754, de « maître Pierre-Paul Château (*sic*), notaire et procureur de cette ville, et de demoiselle Françoise-Victoire Taffoireau) »; mort à Mazières-en-Gâtines (Deux-Sèvres) le 10 février 1833, était notaire à Parthenay et devint, en 1790, président de l'administration de son département; le 3 septembre 1791, élu député des Deux-Sèvres à la Législative, il fut un des modérés de cette Assemblée, et, son mandat terminé, fut nommé juge de paix à Parthenay, devint en l'an IX, juge au tribunal de première instance de la même ville, puis fut élu en l'an XII et en 1806 candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger. Il était officier de la Légion d'honneur.

Chastel (François), homme de loi et législateur, né à Veizy (Mont-Blanc), le 6 mai 1765, de « Nicolas Chastel, notaire à Veizy, et de Favrat (Marie) », mort en 1847; était homme de loi quand il devint membre du directoire du département du Mont-Blanc. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de ce département, au conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, il fut nommé juge au tribunal civil de Genève, puis devint, sous l'Empire, receveur général du département du Léman.

Chastel (Louis-Pierre-Aimé, baron), officier général, né à Veizy (Mont-Blanc) le 29 avril 1774, mort à Genève (Suisse) le 18 octobre 1826; frère du précédent, appartint à l'armée et quand son pays fut annexé à la France, en peu de temps arriva aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire, et nommé, le 6 août 1811, général de brigade. Le 26 avril 1812, il fut promu général de division.

Chastellain (Jean-Claude), administrateur et législateur, né à Hermé (Seine-et-Marne) le 4 septembre 1741, mort à Subligny (Yonne) le 31 octobre 1824; devint, sous la Révolution, administrateur du district de Sens et le 7 septembre 1792, fut élu, par l'Yonne, membre de la Convention. Il siégea à la Plaine et, dans le procès du roi, vota pour « la détention pendant la guerre et pour le bannissement à cette époque », il fit partie des conventionnels qui protestèrent contre la journée du 31 mai, fut arrêté et ne dut sa délivrance qu'à la journée du 9 thermidor. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Yonne au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte et fut nommé juge au tribunal de Sens le 9 germinal an VIII.

Chastellet (Achille-François du), officier général, né au château de la Bastie (Loire) en 1760, mort par suicide à la Force, en avril 1792; entra dans l'armée le 9 février 1777 comme sous-lieutenant en second au régiment du roi et était le 21 août 1784, mestre de camp au 2e régi-

ment de chasseurs des Vosges. Le 19 mars 1792, il fut promu général de brigade et, le 7 septembre de la même année, général de division. Il avait été blessé le 24 juin 1792, devant Courtrai, d'un boulet de canon qui lui avait emporté le mollet de la jambe gauche. Le 5 février 1793, il obtint 216 voix contre 301 obtenues par Beurnonville pour être ministre de la guerre. En septembre suivant, il donna sa démission, fut arrêté plus tard, conduit à la prison de la Force, et se suicida en germinal an II.

Chastenay-Lanty (Edouard-Louis-Guy, comte de), officier général et législateur, né à Essarois (Côte-d'Or), le 30 janvier 1748, de « haut et puissant seigneur messire Joseph-Auguste de Chastenay, chevalier, comte de Lanty, seigneur de Chaives, Fleury et autres lieux, et de haute et puissante dame madame Louise-Anne-Elisabeth de Bascle d'Argenteuil », mort à Paris le 21 avril 1830; était sous-lieutenant des chevau-légers quand il fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Châtillon-sur-Seine, se réunit d'abord au tiers état et fut promu maréchal de camp (1er mars 1791), puis prêta le serment civique, tout à coup fit volte-face, protesta contre l'abolition des titres de noblesse et se retira après la législature dans ses terres de la Côte-d'Or. Devenu suspect, il fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, mais fut acquitté. Sous le Consulat, en l'an VIII, il fut nommé conseiller général de la Côte-d'Or et, complètement rallié à Bonaparte, entra, le 4 mars 1811 au Corps législatif, et vota la déchéance de l'Empereur. Au retour des Bourbons, il fut promu lieutenant général.

Chastenet (de). — Voir Puységur (de).

Chastenier de Burac (Joachim), officier général, né à Mercuer (Ardèche), le 16 juin 1752, de « monsieur Jean-Pierre Chastanier (*sic*) de Burac et de demoiselle Marie Tailhand, du lieu de Burac »; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution, arriva rapidement au grade de général de brigade, et fut suspendu comme noble, le 30 septembre 1793.

Châtaux (Louis), officier général, né à Saint-Domingue le 5 mai 1779, mort à Montereau (Seine-et-Marne) le 8 mai 1814; embrassa la carrière militaire, devint chef de bataillon et aide de camp du maréchal Victor, fit les campagnes d'Espagne en 1808 et 1809, se distingua le 10 janvier au combat de Cuença et fut promu colonel, alla en Allemagne et en Russie, devint général de brigade, fit des prodiges de valeur en défendant en 1814 le sol français, à Brienne entre autres, se trouva à la bataille de Montereau, y fut blessé mortellement et mourut de ses blessures.

Château-Favier (de). — Voir Laboreys.

Château-Thierry (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Château-Thierry (bataille de). En 1814, Napoléon livra bataille au corps de Sacken et le battit complètement. Cette ville est une sous-préfecture du département de l'Aisne baignée par la Marne.

Chateaubriand (François-Auguste-René de), publiciste, législateur, ambassadeur et ministre, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 4 septembre 1768, d'« Auguste de Chateaubriand, seigneur de Combourg, et de Jeanne-Suzanne de Bédée », mort à Paris le 4 juillet 1848; servit un instant dans l'armée comme sous-lieutenant au régiment de Navarre (1786), partit en Amérique en 1790, pour faire un voyage d'exploration et revint en France en janvier 1792, puis émi-

gra le 15 juillet de la même année, s'engagea dans le groupe des émigrés chargés d'assiéger Thionville, y fut blessé grièvement et gagna Jersey, puis Londres (1793) où il vécut très pauvrement, publia dans cette ville, en l'an V, son *Essai sur les révolutions*, et commença son fameux ouvrage : *le Génie du christianisme*. En l'an VIII, il revint à Paris avec un passeport suisse sous le faux nom de Lassaigne et l'année suivante, fut nommé par Bonaparte, premier secrétaire d'ambassade à Rome, et en novembre, ministre de France dans le Valais, puis envoya sa démission le 30 ventôse an XII, le soir même de l'assassinat du duc d'Enghien. Voulant visiter la Terre sainte, il s'embarqua en 1806 à Trieste et parcourut la Grèce, l'Asie Mineure, la côte d'Afrique et l'Espagne. L'Empereur, qui ne lui pardonnait pas sa démission de l'an XII, le fit porter sur la liste des émigrés. En 1809 il publia les *Martyrs* et en 1811 l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Au retour des Bourbons il publia : *De Buonaparte et des Bourbons*, pamphlet qui fit dire à Louis XVIII qu'il valut aux Bourbons une armée. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, Chateaubriand accompagna Louis XVIII à Gand avec le titre de ministre d'Etat. Le 17 août 1815, il fut nommé pair de France, vota la mort du maréchal Ney, fit une opposition très anodine au ministère royaliste. Lors de la constitution du cabinet Villèle, il fut envoyé à Berlin d'abord, puis à Londres et, le 28 novembre 1822, il fut nommé ministre des affaires étrangères, poste qu'il ne conserva que très peu de temps par suite de l'espèce de condescendance qu'il montra vis-à-vis de l'opposition. Louis XVIII le prit en haine et il lui fallut céder ; il donna sa démission. Il entra alors au *Journal des Débats* et engagea une lutte implacable contre le ministère Villèle, qu'il parvint à renverser au bout de trois ans. Le nouveau ministère Martignac, le jugeant très dangereux, l'envoya comme ambassadeur à Rome, mais l'avènement au pouvoir de Polignac lui fit donner sa démission. Il s'était retiré à Dieppe, et, quand parurent les Ordonnances, il revint aussitôt à Paris et, au moment où il franchissait les barricades pour aller à la Chambre des pairs, il fut reconnu et porté en triomphe par les vainqueurs de Juillet aux cris de : *Vive le défenseur de la liberté de la presse*. Quelques jours après, au sein de la Chambre des pairs, Chateaubriand fit un discours en faveur du duc de Bordeaux, et quitta la Chambre en refusant de prêter serment à Louis-Philippe. Il ne cessa de combattre avec opiniâtreté ce qu'il appelait « *le pot-au-feu d'une monarchie domestique* ». Dans son ouvrage : *De la Restauration et de la Monarchie élective* il se déclarait « *bourbonien par honneur, royaliste par raison et par conviction, républicain par goût et par caractère* ». Il fut en 1832, emprisonné pour avoir écrit à la duchesse de Berry : « *Madame, votre fils est mon roi.* » Défendu par Berryer il fut acquitté. Ce fut sa fin politique : il ne se livra plus ensuite qu'à la littérature et publia successivement : *Mémoires d'outre-tombe*, un *Essai sur la littérature anglaise* ; une traduction du *Paradis perdu* de Milton. On lui a élevé dans son pays natal, à Saint-Malo, une statue en 1864.

Châteauneuf-en-Thymerais (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Châteauneuf-Randon (Alexandre-Paul-Guérin, marquis de Tournel), lieutenant-colonel et législateur, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 18 octobre 1757, de « Guillaume de Châteauneuf-Randon, seigneur de Saint-Etienne, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Prince et de Paule de Launay », mort à Porchais (Gironde) en 1827 ; débuta comme page de Louis XV, fut

ensuite sous-lieutenant breveté dans le régiment de dragons d'Artois (22 septembre 1774). Le 30 mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Mende et appelé à y siéger le 1er septembre suivant en remplacement de d'Apchier, démissionnaire, et se montra partisan des idées nouvelles. Son mandat expiré, il fut nommé l'un des administrateurs de la Lozère, il fut promu, le 21 juillet 1792, lieutenant-colonel de la légion des amis du Midi et des Alpes, et le 5 septembre de la même année, élu, par la Lozère, membre de la Convention ; il prit place à la Montagne et dans le procès du roi, « *vota la mort de Louis le dernier* », entra ensuite au comité de sûreté générale, fut envoyé en mission dans la Lozère, à l'armée des Alpes, à Lyon où il montra une rare énergie dans la répression du mouvement royaliste. Rentré à la Convention, il continua à être l'un des plus ardents montagnards, même après le 9 thermidor. Sous le Directoire, on lui confia le commandement militaire du département de la Lozère, puis celui de la place de Mayence avec le grade de général de brigade, il se rendit ensuite à Paris et accepta de Bonaparte le poste de préfet des Alpes-Maritimes (12 brumaire an X).

Châteauneuf-Randon. — Voir Apchier (marquis d').

Châteaurenaud (de). — Voir Mailly (de).

Châteauvieux (Charles de), sous-préfet et homme politique, né à Vinay (Allier), le 15 mars 1758, de « Thomas de Châteauvieux, bourgeois de Lyon, et de Marie-Anne Duchargra, son épouse », mort à Avallon (Yonne) le 2 janvier 1813 ; était sous-préfet dans cette dernière ville, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement d'Avallon, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Châteauvieux (de). — Voir Meissonnier.

Châtelet (de). — Voir Ferrier.

Châtelet Lomont d'Haraucourt (Louis-Marie Florent, duc de), officier général et législateur, né à Semur (Côte-d'Or), le 10 novembre 1727, de « Florent-Claude, marquis du Châtelet, chevalier, seigneur de Cirey, etc., colonel dans le régiment du Hainaut-infanterie, et de Gabrielle-Émilie le Tonnelier de Breteuil », exécuté à Paris le 13 décembre 1793 ; débuta très jeune dans la carrière des armes ; était colonel à seize ans, il fut blessé à la bataille d'Houtembech, devint menin du Dauphin, chevalier de Saint-Louis, fut fait duc en 1777, promu lieutenant général, gouverneur général de Toul, et devint colonel des gardes-françaises en remplacement du maréchal Biron, décédé. Le 16 mars 1789, élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, il siégea parmi les partisans de l'ancien régime, s'opposa à l'expropriation du clergé, réclama pour le roi le droit de paix et de guerre. Une liste découverte dans les papiers de la reine et sur laquelle figurait son nom, acheva de le rendre suspect ; arrêté en Picardie, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort, puis exécuté.

Châtellerault (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Châtillon-sur-Sèvre (prise de). Le 3 juillet 1793, le général Westermann, à la tête des troupes républicaines, s'empara de vive force de la ville de Châtillon-sur-Sèvre, occupée par les Vendéens. Le combat fut acharné et les Vendéens laissèrent sur le champ de bataille plus de deux mille tués, sans comp-

ter les blessés, et abandonnèrent aux républicains trois pièces de canon. Châtillon-sur-Sèvre est un chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres, baigné par la rivière la Sèvre.

Chatizel de la Neronnière (Pierre-Jérôme), curé et législateur, né à Laval (Mayenne), le 29 septembre 1733, de « Pierre Chatizel, notaire royal en la ville de Laval, et de Catherine Gallois », mort à Angers (Maine-et-Loire) le 20 septembre 1817; était curé de Soulaines, quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée d'Anjou, se réunit d'abord au tiers état, mais retourna bientôt aux partisans de l'ancien régime en repoussant le décret qui saisissait les biens du clergé et celui qui rendait aux Juifs tous leurs droits d'hommes et de citoyens, donna sa démission ensuite, revint à Soulaines et protesta contre la constitution civile du clergé, puis chercha à ameuter ses paroissiens contre les décrets de la Constituante. Recherché, il dut prendre la fuite, passa en Allemagne et de là en Angleterre. Il revint en France après le Concordat et reprit sa cure de Soulaines, fut pensionné et se retira à Angers.

Chatrian (Laurent), curé et législateur, né à Lunéville (Meurthe), le 4 mars 1732, mort à Lunéville le 24 août 1814; était curé de Saint-Clément quand il fut élu, le 7 avril 1789, suppléant du clergé aux États généraux par le bailliage de Toul et appelé à y siéger, le 28 mai 1790, en remplacement de M. Bastien, décédé. Son mandat expiré, il reprit sa cure de Saint-Clément.

Chatry-Lafosse (Pierre-Jacques-Samuel, chevalier de), dessinateur et législateur, né à Caen (Calvados) le 5 janvier 1737, mort à Paris le 23 mai 1814; était dessinateur et graveur dans sa ville natale lorsqu'il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Calvados au conseil des Anciens, devint secrétaire de cette Assemblée le 1er brumaire an VI et vit son mandat renouvelé le 23 germinal an VII. Rallié à Bonaparte il fit partie de la commission intermédiaire, et le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1806; fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et créé chevalier de l'Empire le 27 juillet 1808.

Chaubry (René-Ferdinand), inspecteur divisionnaire et homme politique, né à la Flèche (Sarthe), le 27 avril 1747, de « Me René-André Chaubry, conseiller du roi à l'élection de cette ville, et de dame Jeanne-Magdeleine-Françoise Richer, son épouse » ; était inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de la Flèche, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Chaubry de la Roche (François-Jean, baron) administrateur et législateur, né à la Flèche (Sarthe) le 21 septembre 1753, frère du précédent ; devint sous la Révolution l'un des administrateurs de la Haute-Vienne, et le 30 août 1791, fut élu, par ce département, député à la Législative, et vota avec la gauche de cette Assemblée. Le 22 avril 1792, il proposa que chaque député vouât à la patrie le tiers de son indemnité pendant les mois de mai, juin et juillet. Ce sacrifice produisit une somme de 406.770 livres, c'est-à-dire 546 livres pour chaque député. Cette proposition fut votée par acclamation. Son mandat expiré, il devint maire de Congy et, le 16 décembre 1810, fut créé baron de l'Empire.

Chauchet-Bourgeois (Richard), avocat et législateur, né à Bouillon (Belgique) le 30 mai 1767, mort à Bouillon, le 24 février 1844 ; était avocat dans sa ville natale quand il devint, sous la Révolution, juge

de paix, puis commissaire du Directoire exécutif dans le département des Ardennes. Le 23 germinal an VII, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents. Sous l'Empire, il se retira à Bouillon, servit ensuite le gouvernement des Pays-Bas, fut élu, en 1831, sénateur belge et devint bourgmestre de Bouillon en 1836.

Chaudelier (Jean), homme de loi et suppléant à la Législative, né à Meulan (Seine-et-Oise); était homme de loi dans cette localité, quand il fut élu, en septembre 1791, 5e suppléant de Seine-et-Oise à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chaudet (Antoine-Denis), sculpteur et membre de l'Institut, né à Paris, le 3 mars 1763, de « Jean Chaudet et d'Angélique-Renée Beuzelin », mort à Paris le 19 avril 1810; embrassa la carrière des arts, fut statuaire et peintre, obtint le grand prix de Rome à l'âge de vingt ans, devint l'un des plus en vue de la nouvelle école dont David était le chef. Voici ses principales œuvres: *l'Amour séduisant l'âme; la Sensibilité; Bélisaire; Paul et Virginie; la Paix*, statue en argent placée au château des Tuileries; la statue de *Dugommier* à Versailles. Il était membre de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1805.

Chaudezon, administrateur et suppléant à la Législative, né dans le Puy-de-Dôme; était membre du directoire du Puy-de-Dôme, quand il fut élu, par ce département, quatrième suppléant à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chaudron-Roussau (Guillaume), procureur syndic et législateur, né à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) le 12 février 1752, mort à Bourbonne-les-Bains le 7 mai 1816; débuta, sous la Révolution, comme procureur syndic de son district, et, le 1er septembre 1791, il fut élu député de la Haute-Marne à la Législative, puis un an après, le 4 septembre 1792, élu, par le même département, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et, lors du procès de Louis XVI, vota « la mort sans appel et sans sursis »; fut envoyé en mission dans les Pyrénées-Orientales, organisa à Perpignan les premiers bataillons scolaires pour les enfants de 8 à 16 ans, et leur donna un drapeau ayant comme inscription : *Espoir de la Patrie*. Il fut envoyé une seconde fois en mission dans la Haute-Garonne, à Bordeaux, dans la Lozère et l'Aveyron, où il montra une très grande énergie. De retour à la Convention, il fut nommé secrétaire. Après le 9 thermidor, il déclara qu'il avait saisi, dans sa mission à Bordeaux, une correspondance des députés girondins proscrits qui démontrait de leur part l'intention formelle de mettre le fils de Louis XVI sur le trône. Quand la Montagne succomba dans les journées des 1er germinal et 2 floréal an III, Chaudron-Roussau fut décrété d'arrestation et emprisonné, mais l'amnistie du 4 brumaire le remit en liberté. Après le 18 brumaire, il fut nommé sous-inspecteur des forêts à Bourbonne-les-Bains, poste qu'il conserva jusqu'à la chute de l'Empire.

Chaudron-Roussau (Pierre-Guillaume), officier général, né à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), le 15 novembre 1775, du « précédent et de Catherine Roussau, sa femme »; tué à Chiclana (Espagne) le 5 mars 1811; entra au service dans le 1er bataillon des chasseurs des montagnes, et devint, le 13 nivôse an II, lieutenant au 24e régiment de chasseurs à cheval; fut nommé, le 28 brumaire an III, adjoint aux adjudants généraux, puis adjudant général, chef de bataillon le 20 prairial an II. En 1808, il partit pour l'Espagne et

se distingua particulièrement, le 28 juillet 1809, à la bataille de Talavera de la Reyna, fut promu général de brigade le 22 novembre suivant et tomba glorieusement sur le champ de bataille de Chiclana après avoir fait des prodiges de valeur.

Chauffeurs ou Compagnies de Jéhu ou de Jésus. Bande de brigands, répandue dans le nord et l'ouest de la France, en Belgique et sur les bords du Rhin, après l'an III. Les chauffeurs de pieds, afin de contraindre les habitants des maisons à livrer leurs richesses, leur exposaient les pieds à un feu violent. Ces bandes organisées surtout après le 9 thermidor avaient leur centre à Lyon et dans le midi, et se recrutaient parmi les royalistes ardents, par un grand nombre d'émigrés rentrés et surtout parmi les fugitifs de la chouannerie.

Chaufton (Jean-Antoine), juge de paix et législateur, né à Orléans (Loiret) ; était juge de paix dans cette ville, quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député du Loiret à la Législative. Son mandat expiré, il reprit ses fonctions de juge de paix à Orléans.

Chaumette (Pierre-Gaspard), publiciste et procureur de la commune de Paris, né à Nevers, le 24 mai 1763, de « Pierre Gaspard Chaumette, maître cordonnier, et de Jeanne Rousset », mort à Paris, le 13 avril 1794, à l'âge de 31 ans. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il commença des études dans cette direction, mais ne se sentant aucune vocation, il refusa d'y persévérer et s'engagea à bord d'un navire en qualité de mousse ou de vice-matelot. Il y resta assez de temps pour devenir timonier, puis retourna dans ses foyers où il se remit à l'étude (1783). Les sciences naturelles et surtout la botanique l'attirèrent en même temps qu'il suivait, comme élève en chirurgie, l'hôpital militaire de Nevers. Il accompagna même, en cette qualité et comme secrétaire, un médecin anglais, S. Tluck, pendant un voyage que celui-ci fit en France ; puis il séjourna à Moulins, à Marseille, et finit par se fixer à Paris, au commencement de 1789, comme étudiant en médecine.

C'est alors qu'il aborda la carrière du journalisme. En 1790, après la mort de Loustalot, il entra à la rédaction d'une des feuilles les plus avancées, *les Révolutions de Paris*, avec Prud'homme, Dorat-Cubières, Sylvain Maréchal, Fabre d'Eglantine, Momoro, etc. Aussi était-il au Champ de Mars avec les Cordeliers, le 17 juillet 1791, pour signer la pétition de déchéance du roi ; et fut-il nommé par sa section, celle du Théâtre-Français, membre de la Commune insurrectionnelle du Dix-Août 1792. Il y joua un certain rôle et fut réélu aux élections du 2 décembre suivant : il fut provisoirement chargé, le 5, des fonctions de procureur général de la Commune, et s'y trouva bientôt confirmé par le corps électoral, qui lui donna environ 5.000 suffrages contre 2.243 à Réal. Dans cette situation, son action fut simultanément administrative, politique et même moralisatrice, mais toujours révolutionnaire, c'est-à-dire dans le sens de la grande transformation que la France s'efforçait d'accomplir.

C'est ainsi qu'il fit prendre par le Conseil général de la Commune de Paris des mesures d'hygiène et d'humanité, de sollicitude bienveillante, relativement aux malades des hôpitaux. C'est à ses instances et à sa fermeté qu'ils durent d'obtenir enfin d'avoir un lit pour une seule personne et que l'on put voir disparaître la coutume répugnante et inhumaine des lits à 4, 5 et 6 places ; promiscuité aussi barbare qu'immorale.

A la fin du mois de septembre de cette même année, il

obtint aussi que la peine du fouet fût abolie dans les écoles publiques et privées, et que les enfants détenus fussent séparés des prisonniers adultes. — Enfin, pour la sépulture ou l'enterrement des pauvres, il voulut des conditions décentes, à peu près pareilles pour les indigents et pour les riches (vendémiaire à nivôse an II).

C'est à lui aussi et dans le même temps que sont dues les mesures nécessaires pour la réglementation de la prostitution dans la capitale et la répression du racolement en public, ainsi que des étalages obscènes : livres, gravures, peintures, bibelots, déterminations basées sur les préoccupations les plus saines et les motifs les plus élevés.

En politique et comme fonctionnaire municipal ou encore comme commissaire du pouvoir exécutif, Chaumette fut un ardent et éloquent apôtre de la défense nationale et fit des efforts fructueux pour activer les enrôlements en 1792 et 1793. Il fut très actif également dans l'attaque et la poursuite du parti girondin, quand, par sa mauvaise direction, il en arriva à compromettre le développement de la Révolution même. En particulier, lors de l'affaire des 31 mai et 2 juin, il fit accorder par le Conseil général de la Commune, au Comité insurrectionnel de l'Évêché, une subvention pour frais de bureau, qui équivalait à reconnaître et autoriser son existence. D'ailleurs, lors du procès des Girondins devant le tribunal révolutionnaire, il les chargea comme témoin, avec acharnement et même avec injustice, et témoigna d'une violente impatience contre les retards de leur condamnation. On doit reconnaître que ces représailles avaient été largement provoquées.

Au commencement de septembre 1793, il fut délégué à la Convention nationale avec le maire de Paris, pour demander la formation immédiate de l'armée révolutionnaire et se montra très ferme dans cette mission.

Surtout il prit, relativement à l'ancien culte, une attitude nouvelle et très décidée. Le 14 octobre (23 vendémiaire), en même temps qu'il appuyait la loi du *maximum*, il obtint de la Commune un arrêté qui interdisait aux ministres de tous les cultes d'exercer leurs fonctions hors des temples. Le 23 novembre suivant (3 frimaire an II), il fit même décider que toutes les églises de Paris seraient fermées et que les prêtres en seraient étroitement surveillés.

Avant, soit dans la presse, soit dans le conseil, il avait préparé l'avènement d'un culte nouveau, celui de la Raison, soit en demandant à la Convention le 7 novembre 1793 (17 brumaire an II), que, dans le calendrier républicain, un jour fût réservé à la nouvelle déesse, et en proposant à la Commune, le 16 du premier mois, (vendémiaire an II), que l'on adoptât le calendrier historique de Sylvain Maréchal ; soit enfin en organisant dans le Conseil général même la première fête publique de la Raison, qu'il qualifiait de cérémonie philosophique, et qui eut lieu en effet le 10 novembre 1793 (20 brumaire an II). C'est lui qui encore, lorsqu'il présenta, à cette occasion, la nouvelle déesse à la Convention nationale, demanda que l'église Notre-Dame fût consacrée à son culte ; et c'est à cause de cette affectation si différente qu'il fit voter, en principe, par le Conseil, l'enlèvement des statues des rois et des saints du grand portail de ce merveilleux édifice (12 novembre 1793).

Cependant, après les discours contraires de Robespierre, à la Convention et aux Jacobins, les 1er et 8 frimaire, dirigés contre l'émancipation religieuse ou contre la religion de l'an II, en faveur des cultes théologiques et surtout du catholicisme, la Commune de Paris, sur une motion ferme et

longuement motivée du procureur général, reconnut et déclara que l'exercice des cultes devait être libre d'après et suivant la Déclaration des droits de l'homme; que tous les citoyens pouvaient louer des locaux pour leurs ministres et pour quelque culte que ce fût, pourvu que son exercice ne troublât pas la tranquillité publique, 25 novembre 1793 (5 frimaire an II). La loi du 16 frimaire sur la liberté des cultes acheva cette soumission.

Toutefois, la Commune ayant pris, le 1er décembre, un arrêté qui adjoignait au Conseil général deux membres de chacun des 48 comités révolutionnaires des sections de Paris, ce qui était extra-constitutionnel et sembla menaçant au comité de Salut public, la Convention nationale cassa, trois jours après, cette décision. Chaumette et la Commune obéirent encore, mais le procureur général justifia la mesure, dans des termes véhéments, à la séance du 24 décembre (4 nivôse an II).

Malgré cela, et encore que, dans la séance du Conseil du 6 mars 1794, il n'ait aucunement encouragé ni soutenu les Hébertistes dans leur tentative insurrectionnelle et qu'il ne s'y soit pas associé, il fut arrêté quelques jours après eux, enfermé au Luxembourg, traduit au tribunal révolutionnaire, jugé, condamné à mort et exécuté le 24 germinal an II (13 avril 1794), avec les veuves d'Hébert et de Camille Desmoulins, par les menées criminelles et la volonté inflexible de Robespierre, qui frappait en lui l'indépendance politique et l'émancipation religieuse.

C'est donc à juste titre que les écrivains communalistes représentent Chaumette comme l'un des révolutionnaires les plus purs, les plus convaincus et les plus complets, puisqu'il paya de sa tête ses efforts constants, désintéressés et dévoués, pour instituer un régime social de liberté et de justice, éclairé par la lumière des sciences, servi par l'industrie et le travail, par l'activité pacifique, inspiré par l'amour du genre humain.

Chaumettes (des). Voir Cornudet.

Chaumont (Jean-François), notaire et législateur, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 10 mars 1744, mort à Bessancourt (Oise) le 3 février 1828; fut pourvu, le 18 août 1784, de la charge de notaire royal et apostolique à Saint-Malo, devint sous la Révolution, commandant de la garde nationale de sa ville natale. Le 5 septembre 1792 il fut élu, par l'Ille-et-Vilaine, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et se prononça pour « la mort », dans le procès du roi. Sous le Directoire, il devint messager d'Etat. Chaumont se retira ensuite à Bessancourt.

Chaumont (Jean-Baptiste), homme de loi et législateur, né à Aire (Landes), le 17 octobre 1746, de « monsieur Jean-Baptiste Chaumont et de demoiselle Marianne d'Arthès », mort à Aire le 29 septembre 1812; était homme de loi dans sa ville natale quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député des Landes au conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, il devint juge d'appel.

Chaumont de la Galaizière (Barthélemy-Louis-Martin de), évêque de 1789, né à Paris, le 24 août 1737, de « Antoine-Martin Chaumont, marquis de la Galaizière, me des requêtes, et Louise-Elisabeth Orry », mort à Mareuil, le 30 juin 1808; fut nommé évêque de Saint-Dié, et sacré le 21 septembre 1777, renonça à l'épiscopat le 19 août 1789, puis émigra, ne rentra en France qu'après l'an X et obtint une pension.

Chaumont-en-Bassigny (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Chaumont-en-Bassigny. En 1814, l'Autriche, la Russie et la Prusse, après la rupture du congrès de Châtillon, réunies dans cette ville, y signèrent un acte portant que l'on ne traiterait plus avec Napoléon.

Chaumont-en-Vexin (bailliage de). Circonscription électorale de 1789

Chaussegros de Lery (François-Joseph d'Estienne, baron de), officier général, né à Québec (Canada), le 19 septembre 1754, de « Gaspard-Joseph d'Estienne de Chaussegros, écuyer, seigneur de Léry, lieutenant des troupes de marine au Canada, et de Louise Martel de Brotège », mort à Chaurettes (Seine-et-Marne) le 5 septembre 1824; appartenait à l'arme du génie, fit les premières campagnes de la Révolution, arriva aux grades supérieurs, devint général de division le 1er février 1835, et fut nommé, le 25 décembre de la même année, grand officier de la Légion d'honneur, partit pour l'Espagne et se signala au siège de Badajoz. Louis XVIII le fit commandeur de Saint-Louis le 23 août, et le 27 décembre grand-cordon de la Légion d'honneur.

Chauty (Genest), cultivateur, procureur général syndic et suppléant à la Convention, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); était cultivateur quand il fut nommé procureur général syndic du Puy-de-Dôme. En septembre 1792, il fut élu suppléant de ce département à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chauveau-Lagarde (Claude-François), jurisconsulte, avocat au conseil et magistrat, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 21 janvier 1756, de « Pierre Chauveau et de Marie-Madeleine Lagarde », mort à Paris le 19 février 1841; était avocat à Paris au moment de la Révolution, fut le défenseur d'un grand nombre de procès célèbres, entre autres du général Miranda, de Brissot, de Charlotte Corday et de Marie-Antoinette, fut arrêté comme suspect et ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor, devint avocat au conseil d'État sous Napoléon, et fut décoré de la Légion d'honneur le 23 août 1814. Chauveau-Lagarde avait également fait partie du tribunal de cassation.

Chauvel (François-Pierre-Alexandre, baron), officier général, né à Honfleur (Calvados), le 22 décembre 1766, de « François-Marie Chauvel et de Jeanne Piquet », mort à Darvoy (Loiret) le 17 juin 1838; appartint à l'armée, fit les premières campagnes de la Révolution, devint major du 64e régiment d'infanterie de ligne, se distingua particulièrement à la bataille d'Austerlitz, et fut promu colonel (1805). Le 14 mai 1807, il fut fait officier de la Légion d'honneur, envoyé en Espagne où il montra beaucoup de valeur et de véritables talents militaires, surtout au passage du Tage, puis de Talavera. Le 10 mars 1809, il fut nommé général de brigade, se battit vaillamment le 18 novembre de la même année à la bataille d'Ocana. En 1814, il défendit avec une rare intrépidité le territoire français envahi, et fut fait en dernier lieu chevalier de Saint-Louis.

Chauvelin (Bernard-François, marquis de), ambassadeur et législateur, né à Paris le 29 novembre 1766, de « très haut et très puissant seigneur messire Claude-François, marquis de Chauvelin, noble génois, grand-croix de Saint-Louis, maître de la garde-robe du roi, lieutenant général de ses armées et ci-devant ambassadeur à la cour de Turin, et de dame Agnès-Thérèse Mazade », embrassa les idées nouvelles en 1789, fut nommé ambassadeur à Londres en 1792. Après l'exécution de Louis

XVI, le gouvernement anglais lui signifia l'ordre de sortir du royaume avant le 1er février, il revint en France et fut envoyé à Florence, comme ministre plénipotentiaire et, n'ayant pu obtenir du grand-duc la reconnaissance de la République, il renonça à ses fonctions, et se tint à l'écart jusqu'au 18 brumaire. A cette époque, le 5 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Tribunat, devint secrétaire de cette Assemblée; fut nommé, le 19 pluviôse an XII, préfet de la Lys, et fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial suivant. Le 5 octobre 1811, il obtint le poste de conseiller d'Etat, puis celui d'intendant général de la Catalogne. Sous la Restauration, le 20 septembre 1817, il fut élu député de l'opposition par le collège de la Côte-d'Or, et prit place à l'extrême gauche, demanda en outre le rappel des conventionnels proscrits, le renvoi des régiments suisses, défendit la liberté de la presse, fut réélu en 1822 dans l'arrondissement de Beaune et en 1827 par l'arrondissement de Dijon, malgré une pression gouvernementale sans exemple. Très fatigué par ces luttes incessantes, il donna sa démission en 1829 et se retira à Citeaux où il mourut trois ans après d'une attaque de choléra.

Chauvet (Antoine), suppléant à la Constituante, né au Port du Nord-Ouest (île de France); fut élu par cette colonie, le 1er juillet 1790, suppléant à la Constituante, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Chauvet (Pierre-Antoine), notaire et législateur, né à Noyers (Basses-Alpes) le 23 octobre 1746, mort à Noyers le 20 avril 1841; était notaire dans cette ville quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député des Basses-Alpes à la Législative. Il vota avec la majorité de cette Assemblée.

Chauvet (Antoine), notaire et suppléant à la Convention, né à Montjai (Hautes-Alpes); était notaire dans cette localité quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant des Hautes-Alpes à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chauvier (Claude-François-Xavier), médecin et législateur, né à Lure (Haute-Saône) le 9 mars 1748, mort à Lure, le 26 février 1814; y était médecin quand il fut élu, le 4 septembre 1792, par la Haute-Saône, membre de la Convention, siégea parmi les indécis de cette Assemblée et, dans le procès du roi, vota « la détention actuelle et le bannissement à la paix ». Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans la Corrèze et la Dordogne où il s'attacha surtout à poursuivre les Jacobins. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Haute-Saône au conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, il devint maire de Lure et conseiller général de la Haute-Saône.

Chauvigny de Blot (Alexandre-Henri de), évêque de 1789, né à Saint-Gal (Puy-de-Dôme) le 11 janvier 1751, mort en émigration à Londres en mars 1804, fut sacré évêque de Lombez le 30 mars 1788, refusa de prêter le serment à la constitution civile du clergé. Obligé de se démettre, il émigra en Angleterre, et s'installa à Londres.

Chauvin de Bois-Savary (Jean-Auguste-Armand), capitaine et législateur, né à Argenton (Deux-Sèvres), le 13 décembre 1769, de « maître François Chauvin, avocat en parlement, conseiller du roi, président des greffes à Châtillon, sénéchal de la ville et duché-pairie dudit lieu et de cette ville et baronnie, et de dame Jeanne-Perrine-Claudine Sailland », mort à Saint-Martin-de-Sauzay (Deux-Sèvres), le 18 février 1834; entra dans l'armée au début de la Révolution et arriva au grade de capi-

taine (an III). De l'an VI à l'an IX, il fut l'un des administrateurs des Deux-Sèvres. Le 6 janvier 1813, il entra au Corps législatif comme député du même département, et en 1814 vota la déchéance de l'Empereur. Le 20 août 1815, il fut réélu député par le collège des Deux-Sèvres et siégea dans la minorité. Nommé, par Louis XVIII, président du collège électoral de son département, il ne put accepter pour cause de mauvaise santé, et échoua aux élections de 1816.

Chauvin-Hersant (François-Augustin), avocat et législateur, né à Niort (Deux-Sèvres), le 11 août 1756, de « Michel-Jean Chauvin, conseiller du roi et son avocat à la sénéchaussée du Poitou, au siège royal de Niort, et de dame Henriette-Angélique Hersant », mort à Boiratcau (Deux-Sèvres) le 25 septembre 1836; était avocat dans cette ville quand il fut élu, le 8 septembre 1792, suppléant des Deux-Sèvres à la Convention, et admis à y siéger le 11 juillet 1793, en remplacement de Duchastel, condamné à mort, prit part au renversement de Robespierre au 9 thermidor, fut ensuite envoyé en mission dans la Vienne, la Creuse et la Haute-Vienne. Le 21 vendémiaire an IV, élu par le même département, au conseil des Cinq-Cents, il siégea jusqu'en l'an VI; devint, en l'an VII, président de l'administration de son département, puis ayant adhéré au 18 brumaire, il fut nommé, le 19 germinal an VIII, conseiller de préfecture. Pendant les Cent-Jours, élu, le 11 mai 1815, par l'arrondissement de Niort, membre de la Chambre des représentants, il se rallia à Louis XVIII qui le nomma président du tribunal civil de Niort.

Chavanon (Pierre-Joseph), propriétaire et homme politique, né à Craponne (Haute-Loire), le 12 mai 1756, de « Marcellin Chavanon et de demoiselle Anne Mosurier »; était propriétaire dans son pays natal quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement du Puy, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chavoix (Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Juillac (Corrèze) le 4 octobre 1738, mort à Juillac le 19 septembre 1818; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 30 septembre 1772, de la charge de procureur du roi en l'élection de Brive. Le 18 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Limoges et vota avec la majorité de cette Assemblée. Le 24 germinal an V, Chavoix fut élu haut juré de la Corrèze, puis devint conseiller général.

Chazal (Jean-Pierre, baron), avocat, législateur et préfet, né à Pont-Saint-Esprit (Gard), le 1er mars 1766, de « Pierre Chazal et de Rose Carmand », mort à Bruxelles (Belgique) le 23 avril 1840; était avocat à Pont-Saint-Esprit quand il fut élu, le 8 septembre 1792, par le Gard, membre de la Convention, siégea parmi les Girondins, et, dans le procès du roi, vota « la mort », mais en adhérant à la réserve proposée par Mailhe relative au sursis, appuya la mise en accusation de Marat, puis fit partie du Comité de Salut public. Envoyé en mission dans l'Aveyron, le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme, il montra une telle tiédeur qu'il fut rappelé, puis se cacha, pour ne point subir le sort des Girondins. Le 4 frimaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et prit parti pour les prêtres insermentés. Il vit son mandat renouvelé, le 24 germinal an VI, par le Gard, et au 18 brumaire embrassa la cause de Bonaparte, fut nommé membre de la commission intermédiaire des Cinq-Cents, entra le 4 nivôse an VIII, au Tribunat, fit une certaine opposition dans cette Assemblée, et en sortit en l'an X.

Le 27 fructidor de la même année il fut nommé préfet des Hautes-Pyrénées, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et officier du même ordre le 23 juillet 1808 ; devint préfet des Hautes-Alpes le 12 mars 1813, et fut créé baron de l'Empire. Au retour des Bourbons, il fut destitué et pendant les Cent-Jours devint préfet du Finistère. En 1816, obligé de quitter la France comme régicide, il se retira à Bruxelles, rentra en France en 1830, et obtint sa retraite le 18 décembre comme ancien préfet. On a de lui : *J.-P. Chazal à ses anciens collègues du Tribunat.*

Chazaud (Jean-François-Simon), avocat, magistrat, législateur et receveur général, né à Confolens (Charente), le 30 janvier 1748, de « Jean-François Chazaud de Baignée, conseiller en l'élection de Confolens », mort à Confolens le 4 novembre 1848; fut pourvu, le 15 juin 1768, et en remplacement de son père, de la charge de conseiller en l'élection de Confolens. Le 6 septembre 1791, il fut élu député de la Charente à la Législative et, un an après, réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, prit place à la Montagne et, dans le procès du roi, vota « la mort »; fut l'un des plus ardents pour les réformes à opérer. Son mandat expiré, il se retira momentanément des affaires publiques, mais plus tard, sous l'Empire, accepta le poste de receveur général à Auch, puis à Poitiers.

Chazaud-Dutheil (Jacques), officier général, né à Saint-Maurice (Charente), le 3 février 1748, de « Jean Chazeaud (*sic*), conseiller du roi, et de dame Jeanne Dutheil », mort à Leyde (Hollande) le 22 juillet 1812; simple officier au début de la Révolution, il fit toutes les guerres et fut promu, le 6 brumaire an IV, général de brigade, et nommé inspecteur d'hôpital.

Chazaut (Antoine), officier retraité, secrétaire général de préfecture et législateur, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), le 12 octobre 1748, de « Nicolas Chazaut, couvreur, et de Jeanne Garnas, de cette paroisse », servit dans l'armée devint chef de bataillon, fut agréé, le 27 février 1788, comme secrétaire greffier du point d'honneur au bailliage de Chalon-sur-Saône. Le 25 germinal an VII, il fut élu député de Saône-et-Loire au conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, il obtint une retraite comme chef de bataillon.

Chazelles-Lussac (Auguste-Jean-Baptiste-Louis-Marie, baron de), préfet, né à Nîmes (Gard), le 8 août 1779, de « Jacques-Scipion, baron de Chazelles, maréchal de camp, et de Thérèse de Montlauzuy ».

Chazey (de). — Voir Ligeret.

Chazot (Emmanuel-Guillaume), homme de loi et législateur, né à Saint-Chély (Lozère) ; était homme de loi dans son pays natal quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Lozère à la Législative. Son mandat expiré il revint à Saint-Chély, et reprit sa profession d'homme de loi.

Chazot (Jean-Emmanuel), médecin et homme politique, né à Saint-Chély (Lozère), le 25 juin 1768, de « M. Antoine Chazot, et de demoiselle Marguerite Grenier, mariés »; était médecin quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Marvejols, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chebreis (combat de). Village d'Egypte, où le général Bonaparte remporta une victoire, le 4 thermidor an VI, sur les mameluks de Mourad-Bey.

Chedaneau (Augustin-Rolland-Jean-André-Feurtin), secrétaire général et législateur, né aux Sables-d'Olonne (Vendée), le 16 février 1760, mort à Chaumont (Charente), le

19 août 1850; fut pourvu, le 17 août 1785, de la charge de secrétaire greffier du point d'honneur à Angoulême et était administrateur de l'hôpital de Ruffec quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Charente à la Législative, et le 5 septembre de l'année suivante réélu, par le même département, membre de la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota « la mort » avec l'amendement de Mailhe, c'est-à-dire le sursis. Son mandat expiré, il se retira dans la Charente à Chaumont où il mourut à l'âge de 90 ans.

Chemin. — Voir Deforgues.

Chemineau (Jean, baron), officier général, né à Angoulême (Charente), le 26 avril 1771, de « Jean Chemineau et de Catherine Campot, ses père et mère », mort à Poitiers (Vienne) le 12 juin 1852, appartint à l'armée et était major au 64e régiment d'infanterie quand il fit la campagne de 1806 contre les Prussiens et les Russes, se distingua particulièrement au siège de Dantzig en 1807, fut nommé officier de la Légion d'honneur et promu général de brigade; de là alla en Espagne, repoussa les Anglais au pont du Carion près Palencia, retourna en Allemagne et se battit bravement au combat de Weissenfelds, montra une grande valeur à la bataille de Lutzen où il fut blessé grièvement et ensuite amputé. Le 31 juillet 1813 il passa général de division. En 1814, Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis.

Chenard (Louis-Silvain), administrateur et législateur; était président de l'administration centrale de la Meuse-Inférieure, quand il fut nommé le 23 germinal an VII, député de ce département, au conseil des Cinq Cents, approuva le 18 brumaire, et, le 4 nivôse an VIII, fut nommé membre du Tribunat.

Chenaux (Louis-Barthélemy), procureur au Châtelet et membre de la Commune, né à Paris en 1760, était procureur au Châtelet de Paris, quand il fut élu membre de la Commune de Paris et devint président du club des Cordeliers. Le 13 vendémiaire an II il fit un rapport sur l'organisation de la maison nationale des Invalides, fait au nom de la commission établie à cet effet.

Cheneau-Desportes (Mathieu-Guy-Jean-René), conseiller de préfecture et homme politique, né au Mans (Sarthe), le 11 novembre 1737, de « M. Me Mathieu-Guy Cheneau, sieur Desportes, conseiller du roi au siège présidial et sénéchaussée du Mans, et de dame Madeleine Leprince, son épouse »; était conseiller de préfecture quand il fut élu, en 1809, par le département de la Sarthe, candidat au Corps législatif sans être appeler à y siéger.

Chenet (Jean), magistrat et législateur, né à Baalon (Meuse), le 26 décembre 1764, de « Guillaume Chenet et d'Anne Leroy, marchands à Baalon », mort à Montmédy (Meuse), le 5 juillet 1838; était magistrat à Montmédy, quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député de la Meuse au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte et devint le 22 prairial an VII, président du tribunal civil de Montmédy. Le 13 mai 1815, il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent Jours, et sous la Restauration à laquelle il adhéra il fut confirmé dans ses fonctions de magistrat, poste qu'il occupa jusque sous le règne de Louis-Philippe. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Cheney (Joseph), suppléant à la Législative, né dans la Meuse; fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant à la Législative par le département de la Meuse.

Chénier (Joseph-Marie-Blaise de), littérateur et législateur, né à Cons-

tantinople (Turquie), le 28 août 1764, « de Louis de Chenier, échevin consul de France à Constantinople, et de Elisabeth Santi-Lomaca », mort à Paris le 11 janvier 1811. Après avoir servi quelques années en qualité de sous-lieutenant, il embrassa la littérature et fit jouer à Fontainebleau, ensuite à Paris, sur le Théâtre-Français, une pièce intitulée *Azémire*. Le 4 novembre 1789, une nouvelle pièce : *Charles IX et la Saint-Barthélemy*, jouée également au *Théâtre-Français*, eut un succès extraordinaire étant données surtout les circonstances politiques de l'époque. Cette pièce exerça une grande influence dans le public en général et le rendit populaire. Dès ce jour, Chénier embrassa la cause populaire avec ardeur. En 1791 il fit encore jouer *Henri VIII et Jean Carlos* : ce drame fut taxé d'impiété par la cour. Le 15 septembre 1792, élu par Seine-et-Oise membre de la Convention, il se déclara aussitôt républicain et dans le procès du roi vota « la mort ». Avant d'entrer à la Convention il avait fait jouer *Caïus Gracchus*. On lui reprocha d'avoir été complice de la mort de son frère André, il y répondit par l'*Epître sur la calomnie*, avec l'accent d'une sensibilité profonde. Peu de temps avant la mort de son frère il avait composé son chef-d'œuvre, le fameux hymne patriotique *le Chant du départ*. Au 9 thermidor, il opina contre Robespierre, puis s'occupa des savants, des artistes, des écrivains, de la propriété des œuvres littéraires, de la conservation des monuments, des levis, des objets d'art. C'est Chenier qui fut le promoteur de l'établissement du Conservatoire de musique. Le 25 novembre 1793 il proposa à la Convention, ce qui fut voté à l'unanimité, le décret suivant : *Considérant qu'il n'y a point de grands hommes sans vertu, la Convention décrète que le corps d'Honoré-Riquetti Mirabeau sera retiré du Panthéon français et que, le même jour, le corps de Marat y sera transféré*. Le 23 vendémiaire an IV, il fut réélu député de Seine-et-Oise au conseil des Cinq-Cents et vit ce mandat renouvelé en germinal an VI. Il entra à l'Institut le 19 brumaire an IV, devint secrétaire, puis président du conseil des Cinq-Cents, soutint le Directoire dans la journée du 18 fructidor, fit peu d'opposition au coup d'État de brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Tribunat. Dans cette Assemblée, il se montra républicain et fit de l'opposition surtout aux tribunaux d'exception, aussi Chénier fut-il compris dans l'élimination de l'an X. Il fut ensuite appelé aux fonctions d'inspecteur général des études (an XI), et destitué en 1806, par suite de la publication de son *Epître à Voltaire*. Par ordre de l'autorité, il était interdit aux théâtres de produire les œuvres de Chénier ; sa dernière tragédie, *Cyrus*, qui avait paru lors de l'intronisation impériale, avait excité chez Bonaparte un violent dépit. Chenier vécut alors très péniblement en faisant un cours de littérature ; il tomba malade et mourut en 1811, à l'âge de 46 ans.

Chénier (Marie-André de), poète français, né à Constantinople (Turquie) le 28 octobre 1762, exécuté à Paris le 25 juillet 1794, frère du précédent ; s'était fait connaître par quelques élégies et églogues : *la Jeune Captive*, *l'Aveugle*, *la Jeune Malade*, etc., quand il entreprit l'histoire de la *Chaste Suzanne* qu'il n'acheva pas, mais dont plusieurs fragments parurent dans les journaux de l'époque. Ayant publié plusieurs lettres dans le *Journal de Paris*, elles donnèrent à penser qu'il penchait vers la monarchie, il fut arrêté comme suspect, et traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 7 thermidor an II, convaincu « d'avoir approuvé les massacres du Champ

de Mars, et en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'État, en conspirant dans la maison Saint-Lazare où il était détenu à l'effet de s'évader et tenter de renverser le gouvernement républicain et de rétablir la monarchie, etc., etc. ».

Chenon de Beaumont (Gabriel-François), magistrat et législateur, né le 18 septembre 1741, mort à Paris le 26 septembre 1819; fut pourvu, le 29 août 1771, de la charge de conseiller élu en l'élection du Mans. Le 25 mars 1789, il fut élu député du tiers aux États généraux par la sénéchaussée du Maine, s'y fit peu remarquer et devint, le 20 vendémiaire an IV, juge au tribunal du Mans.

Chenu (François-Bernard), avocat et législateur, né à Saint-Aignan (Loir-et-Cher), le 13 juin 1769, de « François Chenu, marchand, et d'Élisabeth-Françoise Leloup »; était avocat, et, au début de la Révolution, fut élu l'un des administrateurs de Loir-et-Cher. Après le 18 brumaire, le 5 floréal an VIII, il fut nommé conseiller de préfecture, et, le 11 mai 1815, élu par l'arrondissement de Blois représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration il rentra dans la vie privée.

Chépy (Pierre-Paul), diplomate, né à Paris d'un procureur au parlement; embrassa avec ardeur la cause de la Révolution et se fit recevoir au club des Jacobins, devint secrétaire de légation à Liège où il fut délaissé par les émigrés, de là passa en Portugal où il fut obligé de quitter le pays pour avoir exprimé toute sa joie et avoir fait l'apologie de la journée du 10 août 1792. De retour à Paris, il fut nommé agent politique dans les Pays-Bas; arrêté par ordre de Dumouriez, mais bientôt mis en liberté, il fut ensuite envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc, comme propagateur révolutionnaire. Arrêté en pluviôse an II pour avoir écrit dans le *Patriote François* contre Marat et s'être élevé contre les massacres de Septembre, il ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. En l'an V, le Directoire le nomma vice-consul à Rhodes; il fut mis en prison par les Turcs lors de l'expédition d'Égypte et resta deux ans leur prisonnier. Sous le Consulat il fut nommé commissaire des relations commerciales de Jersey et de Guernesey, puis devint commissaire général de police à Brest, poste qu'il occupait encore en 1814. Cette fonction fut supprimée par les Bourbons à leur retour.

Cher (département du). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en sept districts, qui furent : Bourges, Vierzon, Sancerre, Saint-Amand, Châteaumeillant, Sancoins et Aubigny.

Cherfils (Jean-Baptiste-Michel), magistrat et législateur, né à Bosville (Seine-Inférieure), le 14 novembre 1737, de « maître Jean-Baptiste Cherfils, notaire et procureur au bailliage de Cany, et de Marie Delaune », mort en 1807; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 3 décembre 1772, de la charge de procureur du roi au bailliage et vicomté de Cany. Le 23 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Caux. Son mandat expiré, Cherfils retourna à Cany, où il mourut.

Chérin (Louis-Nicolas-Hyacinthe), officier général, né à Paris le 21 octobre 1762, de « Bernard Chérin, généalogiste du roi, et de Marie-Charlotte Goignon », mort à Aarau (Suisse) le 8 juin 1799; succéda d'abord à son père, comme commissaire généalogiste des ordres du roi, entra dans l'armée au moment de la Révolution, devint en 1793 adjudant général, employé à l'armée du Nord. Lors de la dé-

fection de Dumouriez, il excita le bataillon de Seine-et-Oise à tirer sur le général et le força, en quelque sorte, à prendre la fuite ce qui lui valut le grade de général de brigade. En l'an III, il suivit Hoche, dont il était l'ami, dans les départements de l'Ouest, puis dans l'expédition d'Irlande, fut choisi, au 18 fructidor, pour prendre le commandement de la garde du Directoire, et contribua à cette journée. Devenu le chef d'état-major de Masséna, il défendit le camp retranché de Zurich et reçut une balle au bas-ventre, et mourut des suites de cette blessure.

Chermont (Dominique-Prosper de), officier général, né à Toul (Meurthe), le 24 novembre 1741, de « sieur Alexandre-Joseph de Chermont, ingénieur ordinaire du roi, et de Marie-Anne Virla », mort à Pondichéry (Inde) le 13 septembre 1798; entra à l'école militaire le 8 mars 1753, devint plus tard, le 26 avril 1790, commandant, par intérim, de l'île Bourbon et fut fait prisonnier de guerre à Pondichéry et promu, le 8 mars 1793, général de brigade.

Chéron la Bruyère (Louis-Claude), homme de lettres et législateur, né à Paris le 28 octobre 1758, mort à Poitiers (Vienne) le 13 octobre 1807 ; était homme de lettres au moment de la Révolution, fut nommé membre du Directoire du département de Seine-et-Oise. Le 8 septembre 1791, il fut élu, par ce département, suppléant à la Législative, et appelé à siéger, le 15 octobre de la même année, en remplacement de Lebreton, démissionnaire, il fut très circonspect dans ses votes, et considéré comme suspect et arrêté sous le régime révolutionnaire, puis recouvra sa liberté après le 9 thermidor. Son mandat expiré, il ne s'adonna plus qu'aux lettres. On a de lui : *le Poète anonyme ; Caton d'Utique; l'Homme à sentiment.*

Cherrier (Jean-Claude), avocat, magistrat, législateur et sous-préfet, né à Neufchâteau (Vosges), le 5 février 1752, de « monsieur Claude-Joseph Cherier (*sic*), avocat du roi, et de dame Anne-Françoise Pellier » ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 30 octobre 1771, de la charge d'avocat du roi au bailliage de Neufchâteau, et le 8 mars 1780, de celle de lieutenant général civil et criminel au même bailliage. Le 31 mars 1789, élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Mirecourt, il appartint à la majorité de cette Assemblée. Le 4 septembre 1792, il fut élu suppléant des Vosges à la Convention, et admis à siéger en l'an III en remplacement de Noël, condamné à mort; il partit en mission dans le Cher et dans l'Indre, revint à la Convention et, le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député des Vosges au conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif et vit son mandat renouvelé le 18 février 1808. Il avait été un moment sous-préfet de Neufchâteau. En 1814, Cherrier vota la déchéance de l'Empereur, fit partie sous la Restauration de la Chambre introuvable (22 août 1815) et le 14 décembre 1820, obtint sa retraite comme sous-préfet.

Chery (Fidel), magistrat et homme politique, né à Paris, le 1er septembre 1752, de « Me Claude Chery, avocat en parlement et aux conseils du roi, et de dame Marie-Thérèse Gaultier, son épouse » ; était président du tribunal de Blaye, quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement de Blaye, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chesnon de Baigneux (Pierre-Bertrand), avocat, magistrat et législateur, né à Cinais (Indre-et-Loire), le 11 septembre 1749, de « monsieur Pierre Chesnon et de demoiselle Marguerite de Lanotte », mort à Cinais le 5 octobre 1851 ;

était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 25 juin 1775, de la charge de lieutenant général au bailliage de Chinon, et le 17 décembre 1783, de celle de conseiller du roi et maire de cette ville. Le 24 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de la Touraine. Après le 18 brumaire, le 28 floréal an VIII, il devint président du tribunal civil de Chinon et occupa ce poste jusqu'à sa mort.

Chesnon de Champmorin (Félix-Marie-Pierre), officier général, né à Chinon (Indre-et-Loire), le 1er décembre 1736, de « Mr Chesnon de Champmorin, capitaine au régiment de Noailles, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Thérèse-Julie de Vandatonde, son épouse » ; fut d'abord, le 16 avril 1756, élève à l'école du génie de Mézières, ingénieur et lieutenant en premier, fait chevalier de Saint-Louis le 6 novembre 1779, puis lieutenant-colonel le 17 février 1788, ensuite, le 1er avril 1791, colonel directeur des fortifications. Le 7 septembre 1792, il fut promu maréchal de camp, suspendu comme noble le 15 juillet 1793, réintégré, le 25 prairial an III, comme général de division, destitué le 11 brumaire an IV et admis à la retraite le 9 messidor an IV.

Chestret (Jean-Rémi de), officier et législateur, né à Liège (Belgique), le 16 mars 1739, de « monsieur Pierre-René de Chestret, secrétaire de la haute justice de Liège, et de mademoiselle Marie-Anne Brochart », mort à Paris le 3 juillet 1809, servit son pays pendant la guerre de Sept ans et parvint au grade d'officier, devint bourgmestre de Liège en 1784, s'enthousiasma de la Révolution de 1789, et fut élu, quelque temps après, suppléant à la Convention nationale liégeoise, et, par suite de complications ou de malentendus, ne put se faire élire aux élections de floréal an V député français ; ce n'est que le 18 brumaire an X qu'il entra au Corps législatif pour représenter le département de l'Ourte et en devint secrétaire. Il était déjà commandant de la garde d'honneur du Premier Consul.

Chevalier (Étienne), cultivateur-vigneron et législateur, né à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 23 décembre 1750 ; était vigneron à Argenteuil, quand il fut élu, le 2 mai 1789, député du Tiers aux États généraux par la prévôté et vicomté de Paris, vota constamment avec les partisans des réformes réclamées, s'insurgea contre le clergé d'alors, qui n'était bon, disait-il, qu'à exciter le peuple à ne pas payer les impôts. Au début de la Législative, il avait fait imprimer une curieuse brochure : *Vœux d'un patriote et réflexions soumises à MM. les députés des trois ordres composant les États généraux du royaume.*

Chevalier (Gilbert), avocat, magistrat et législateur, né à Montluçon (Allier) le 7 octobre 1735 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 5 octobre 1762, de la charge de substitut de procureur en la châtellenie royale de la ville de Montluçon. Le 4 septembre 1792, il fut élu, par l'Allier, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il répondit simplement, afin de ne pas se compromettre : « Je crois devoir m'abstenir de voter. »

Chevalier (Jacques), propriétaire et législateur, né à Saint-Aubin-de-Locquenay (Sarthe) le 9 décembre 1734 ; était propriétaire-cultivateur dans son pays natal quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par la Sarthe, membre de la Convention, et, dans le procès du roi, vota pour « la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix ». Lié avec les Girondins, Che-

valier donna sa démission après les événements du 31 mai 1793.

Chevalier, ingénieur-mécanicien, né à Paris, fusillé à Vincennes le 24 décembre 1800; était ingénieur-mécanicien à Paris, avait trouvé le moyen de fabriquer de nouvelles armes à feu renfermant huit charges. Le 10 frimaire an VI, il fit une nouvelle découverte qui parut très ingénieuse, celle d'une fusée inextinguible, qui fit croire qu'il avait trouvé le feu grégeois; fut plus tard accusé, à tort, d'avoir pris part à la machine infernale du 3 nivôse an IX, et de ce faux chef d'accusation arrêté, condamné à mort et fusillé à Vincennes le même jour.

Chevalier (Julien Jacques), sous-préfet et homme politique, né à Mayenne (Mayenne), le 15 février 1748, de « maître Julien Chevalier, notaire royal, et de demoiselle Jeanne Bignon », mort à Mayenne le 23 mai 1812; était sous-préfet de cette ville quand cet arrondissement l'élut, en 1808, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chevalier (Jacques-François), officier général, né à Paris le 6 octobre 1740, de « Claude-Toussaint Chevalier, sculpteur, et de Marie-Catherine Hugot, son épouse », mort à Paris le 18 avril 1814; appartint à l'armée, fit en partie les campagnes de la Révolution et parvint de grade en grade à celui de général de brigade le 12 brumaire an IV.

Chevalier-Malibert (César-Elisabeth), avocat et législateur, né à Mayenne (Mayenne), le 19 janvier 1751, de « maître Julien Chevalier, notaire, et de demoiselle Jeanne Bignon », mort à Paris le 25 février 1825; était avocat à Mayenne quand il fut élu, le 29 août 1791, député de la Mayenne à la Législative. Il siégea parmi les modérés. Plus tard en l'an X, il devint juge de paix et, le 18 octobre 1808, juge suppléant. Rallié aux Bourbons, il fut élu, le 4 octobre 1816, député de la Mayenne et vota avec les royalistes de cette Chambre.

Chevalier Malibert (Michel), conseiller de préfecture et législateur, né à Laval (Mayenne), le 9 octobre 1769, de « Etienne Chevalier et de Anne Barbier », mort à Laval le 24 mars 1848; fut d'abord officier municipal, puis devint secrétaire général du département de la Mayenne de l'an III à l'an VI. Ayant adhéré au coup d'État de brumaire, il fut nommé conseiller de préfecture du même département (germinal an VIII) et le 12 mai 1815, élu, par l'arrondissement de Laval, représentant à la chambre des Cent-Jours, fit de l'opposition à l'Empereur et se rallia aux Bourbons qui le firent sous-préfet de Segré (19 juin 1819).

Chevaliers du poignard. En 1791, les jeunes seigneurs de la cour avaient prémédité de délivrer Louis XVI, et avaient caché, à cet effet, dans les armoires du château des Tuileries un certain nombre de poignards. Ces conspirateurs royalistes furent dénoncés à l'Assemblée législative, dans la séance du 31 juillet, par Brival, Montaut et Gaston, et dans la fameuse séance du 10 août. Découverts, ils furent emprisonnés, et la conspiration tomba d'elle-même. Nous retrouverons plus tard ces chevaliers du poignard parmi les muscadins.

Chevalleau de Boisragon (Jean-Armand), officier général, né à Poitiers (Vienne), le 20 juin 1761, de « Louis-Alexandre Chevalleau, chevalier, seigneur de Bois-Ragon, la Miche, Charnière, Saint Martin-de-Fouillon, et de Henriette-Marie de Breuil-Hélion de la Guéronnière »; appartenait à l'armée avant la Révolution, fit quelques campagnes en 1790, 1791, 1792, et fut promu, le 15 mai 1793, général de bri-

garde ; mais, le 30 juillet suivant, il cessa d'être employé étant noble.

Chevallereau de la Gauberdière (Jacques-René), magistrat et législateur, né le 24 juin 1750 ; fut pourvu le 28 août 1773, de la charge de lieutenant général civil au siège royal de Fontenay-le-Comte et devint, sous la Révolution, président de l'administration du canton de Luçon. Le 22 germinal an V, il fut élu député de la Vendée au conseil des Cinq-Cents, et donna sa démission le 13 ventôse an VI.

Chevallier (François), recteur et législateur, né à Héric (Loire-Inférieure), le 26 février 1733 de « Julien Chevallier, cultivateur, et de Marie Lebastard », mort à Saint-Lumine-de-Coutais (Loire-Inférieure) le 24 juin 1813 ; était recteur de cette dernière commune quand il fut élu, le 2 avril 1789, député du clergé aux États généraux, par la sénéchaussée de Nantes, se rangea dans cette Assemblée, du côté des partisans de l'ancien régime et refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé, puis donna sa démission en novembre 1789. Après le Concordat, Chevallier reprit possession de sa cure.

Chévigné (Augustin-René-Christophe comte de), officier général, né à Saint-Sulpice (Vendée), le 11 juillet 1737, de « René-Henri de Chévigné écuyer de Bois-Chollet, et de Madeleine-Françoise Paris de Soulanges », mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 10 novembre 1805 ; débuta le 1er juillet 1753 comme page du roi et devint, le 25 juin 1759, lieutenant au régiment de Beauffremont, nous le retrouvons général de brigade le 9 mars 1788 ; le 21 avril 1789, lieutenant du roi de Port-Louis et Lorient. Le 10 mars 1792, il fut promu général de division, et suspendu le 1er juin 1793 comme noble.

Chevigné de Bois-Chollet (Hilarion-François, baron de), évêque de 1789, né à L'Hébergement (Vendée) le 6 juin 1746, mort à Nantes le 23 février 1812, frère du précédent ; fut sacré évêque de Séez après le Concordat, et succéda à Jean-Baptiste du Plessis-d'Argentré en 1801. Ce dernier avait pris le chemin de l'émigration.

Chevillard de Merlioz (Joseph-Louis-Victor), colonel et législateur, né à Aix-les-Bains (Mont-Blanc), le 21 février 1757, de « sieur noble Charles-Silvestre Chevillard et de demoiselle Louise-Marie Laurent », mort à Merlioz (Mont-Blanc), le 15 septembre 1836 ; était colonel retraité de l'armée piémontaise, lorsqu'il entra, le 2 mai 1809, au Corps législatif comme député du Mont-Blanc, où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Il était officier de la Légion d'honneur et avait été fait chevalier de l'Empire.

Chevreuil (François-Charles), chancelier de l'Université et législateur ; était, en 1789, chancelier de l'Université et de l'Église de Paris, quand il fut élu, le 30 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la ville de Paris.

Chevreux (Dominique-Ambroise-Auguste, dom), général de la congrégation de Saint-Maur et législateur, né à Orléans (Loiret) le 13 février 1728, massacré à Paris le 3 septembre 1792 ; prononça ses vœux le 14 mai 1744 à Saint-Florent-le-Saumur, fut nommé professeur de théologie à l'abbaye, puis prieur de Saint-Pierre-de-Bourgueil. En 1772, il devint secrétaire au chapitre général, visiteur de la province de Toulouse, et fut transféré en 1781 à celle de Bretagne. Le 5 octobre 1783, élu supérieur de la congrégation de Saint-Maur, il occupait encore ce poste quand il fut élu, le 30 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la ville de Paris ; se prononça ouvertement contre la Révolution et, devenu suspect, fut

arrêté et détenu dans les prisons de Paris.

Cheylus (Joseph-Dominique de), évêque de 1789, né à Avignon (Vaucluse), en 1717, de « Alexandre de Cheylus, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, et de Marie-Thérèse de Piellat », mort à Jersey (Angleterre), le 22 février 1797 ; fut d'abord sacré évêque de Tréguier le 25 avril 1762, puis évêque de Cahors en 1766 et enfin de Bayeux en 1776 ; émigra en 1790, et s'installa à Jersey où il mourut.

Cheynet (Jean-Louis), avocat et législateur, né à Montélimar (Drôme) le 4 mars 1741, mort à Montélimar le 29 septembre 1809 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 23 mars 1774 de la charge d'avocat du roi au siège de la sénéchaussée de Montélimar en Dauphiné. Le 5 janvier 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la province du Dauphiné et siégea parmi les partisans des idées nouvelles. Son mandat expiré il devint dans son pays président de la Société des amis de la liberté et de l'égalité. Le 12 prairial an VIII il fut appelé aux fonctions de commissaire près le tribunal civil.

Chiabrera (Constantin), maire et homme politique, né à Acqui (Montenotte), le 18 avril 1758, de « Ferdinand Chiabrera et de Claire Marie, conjoints » ; était maire de la ville d'Asti, quand il fut élu, en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chiappe (Ange-Marie), contrôleur des actes et législateur, né à Sartène (Corse), le 30 avril 1766, de « Jean Chiappe, propriétaire, et de Eugénie Bradi », mort à Paris 18 juillet 1826 ; était contrôleur des actes à Sartène, quand il fut élu, le 5 juin 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la Corse ; devint officier municipal et chef de bataillon de la garde nationale, puis membre de Directoire du département de la Corse. Le 17 septembre 1792, élu, par ce département, membre de la Convention, il siégea parmi les modérés et dans le procès du roi vota pour « la détention pendant la guerre et la déportation ensuite », devint secrétaire de cette Assemblée et, après le 9 thermidor fut envoyé en mission dans le Midi. Le 23 vendémiaire an IV il entra au conseil des Cinq-Cents, fut très indécis au 18 brumaire, et finit par accepter de Bonaparte le poste de Consul aux Etats-Unis, puis à Gottembourg (Suède) et enfin à Carthagène (Espagne). Le 10 décembre 1811 il fut nommé sous-préfet d'Alba (Stura). A la chute de l'Empire il disparut de la scène politique.

Chiavarina (Dominique-Amédée-Antoine-Marie), docteur en droit et législateur, né à Turin (Italie), le 20 février 1775, de « Jean-André-Hyacinthe-Gaétan Chiavarina, et de Louise Bertolesi » ; était docteur en droit et décurion de la ville de Turin, quand il entra, le 18 avril 1808, au Corps législatif, comme député du Pô où il siégea jusqu'en 1811.

Chiclana (bataille de). Le 5 mai 1811, une bataille sanglante eut lieu dans cette ville entre les Français et les Anglais. Parmi les blessés français figuraient les généraux Ruffin et Villatte et le brave Chaudron-Roussau, fils de l'ancien conventionnel de ce nom, y trouva une mort glorieuse. Chiclana est une petite ville d'Espagne en Andalousie, ayant des eaux minérales.

Chicoilet. — Voir Corbigny (de).

Chilhaud de la Rigaudie (Pierre), avocat, magistrat et législateur, né à Cherval (Dordogne), le 17 novembre 1749, de « monsieur Jean Chilhaud et de dame Marie

tiry », mort à Paris le 4 octobre 1834; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 3 juillet 1776, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Périgueux et, le 30 octobre 1786, de celle de greffier garde-minutes et expéditionnaire des lettres et actes qui s'expédient en la chancellerie établie par le présidial de Périgueux; devint, sous la Révolution, membre du directoire de la Dordogne, mais, suspecté de royalisme, fut arrêté et incarcéré à Paris, à la Conciergerie, et n'obtint sa liberté qu'après le 9 thermidor, puis devint juge à Périgueux. En fructidor il fut de nouveau inquiété pour ses opinions rétrogrades et pour la seconde fois arrêté pour être remis en liberté après le 18 brumaire. Le 29 thermidor an XI, il entra au Corps législatif et vit son mandat renouvelé le 10 août 1810; le 12 mars 1811, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Bordeaux, décoré de la Légion d'honneur, vota en 1814 la déchéance de l'Empereur et devint un ardent partisan des Bourbons. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de la Dordogne, et réélu aux élections de 1816, de 1820, de 1821 et de 1830. Dans ces différentes législatures il appartint à la majorité royaliste. Le 22 mai 1815 il avait été nommé conseiller à la cour de cassation. Il fut admis à la retraite comme magistrat le 13 septembre 1833.

Chilleau (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix, comte du), évêque et législateur, né au château de la Charrière (Charente-Inférieure), le 7 octobre 1735, de « Marie-Jean Charles du Chilleau, seigneur de la Charrière, capitaine de cavalerie, et de Louise-Catherine Foinée »; mort à Tours (Indre-et-Loire) le 26 novembre 1824; était évêque de Chalon-sur-Saône depuis 1781 quand, en 1790, il excita ses diocésains à résister à la Constitution civile du clergé, fut obligé d'émigrer en Bavière, puis en Autriche, et resta dans l'émigration l'un des plus fougueux prélats contre les principes et les actes de la Révolution française, refusa même de reconnaître le Concordat et ne rentra en France qu'avec les Bourbons en 1814; il fut alors nommé archevêque à Tours. Le 31 octobre 1822, il fut appelé à la pairie et mourut deux ans après.

Chirat (Jean-Pierre-Antoine), avocat, magistrat et législateur, né à Lyon (Rhône), le 27 mai 1757, de « sieur Jean-Antoine Chirat, négociant et bourgeois de Lyon, et de demoiselle Marie-Anne-Françoise Caillat »; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 14 février 1782, de la charge de conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, et le 30 janvier 1788, de celle de lieutenant particulier au même siège. Le 4 septembre 1791 il fut élu député de Rhône-et-Loire à la Législative siégea parmi les modérés de cette Assemblée, et, plus tard se rallia à la Restauration qui le fit juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (25 avril 1816).

Chirat (Charles-Bernardin), industriel et législateur, né à Lyon (Rhône) le 7 septembre 1761, frère du précédent; était industriel à Lyon, quand il devint, sous la Révolution, juge, puis président du tribunal civil de cette ville. Le 10 août 1810, il entra au Corps législatif comme député du Rhône où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Chiron (Clet-Marie), avocat, magistrat et législateur, né à Quimper (Finistère), le 13 novembre 1760, de « Jean Chiron, notaire et procureur de cette ville de Pontrieux, et de Renée Malherm », mort à Brest (Finistère) le 26 janvier 1823; était avocat, quand sous la Révolution il fut nommé juge; puis commissaire du gouvernement par le tribunal de Brest. Le 4e jour complémentaire de l'an XIII, il

entra au Corps législatif comme député du Finistère et vit son mandat renouvelé le 4 mai 1811.

Chiron de Brossay (Jacques-Yves-Bernard), avocat, magistrat et législateur, né à Blain (Loire-Inférieure), le 19 mai 1765, de « maître Jean Chiron, notaire et procureur et de demoiselle Jeanne Guillemot » ; était avocat quand il devint juge à Savenay. Le 15 mai 1815 il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat terminé, il reprit ses fonctions judiciaires.

Chiusa di Pletz (bataille de). Le 1er germinal an V, Bonaparte, à la tête de l'armée française livra bataille au prince Charles, général en chef des Autrichiens et remporta une victoire décisive ; l'armée française après avoir pénétré dans cette localité tua et fit prisonniers 5.000 Autrichiens dont 4 généraux, prit 30 pièces de canon et 400 voitures chargées de bagages de l'armée. Chiusa de Pletz est une petite localité d'Italie, province d'Istrie et baignée par la rivière l'Isonzo.

Chlopicki de Necznia (Joseph), officier général, né à Vinnica (Pologne) le 19 mai 1768 ; appartenait à la légion polonaise au service de la France, fit les campagnes de l'Empire et parvint au grade de général de brigade. Chlopicki, après la chute de l'Empire, retourna dans son pays.

Chockœr (de). — Voir Surlet.

Choderlos de Laclos (Pierre-Ambroise-Charles), officier général et littérateur, né à Amiens (Somme) le 19 octobre 1741, mort à Tarente (Italie) le 5 septembre 1803 ; entra dans l'armée le 1er décembre 1759, comme aspirant d'artillerie devint commandant le 5 avril 1780, et fut un des agents les plus remuants de la faction orléaniste en 1789. Inculpé dans les événements des 5 et 6 octobre 1789, il en sortit indemne, fut ensuite envoyé, en octobre 1790, comme agent français auprès de la Cour palatine des Deux-Ponts et fonda, la même année, le *Journal des Amis de la Constitution*. Le 22 septembre 1792, il fut promu maréchal de camp, puis, plus tard, enveloppé dans la disgrâce du duc d'Orléans, incarcéré, le 1er avril 1793, remis en liberté le 11 frimaire an III, rentra au service dans l'artillerie le 26 nivôse an VIII, et promu, le 1er pluviôse an X, inspecteur général d'artillerie à l'armée de Naples.

Choin de Montchoisy (Louis-Antoine, baron), officier général, né à Grenoble (Isère), le 21 juin 1747, de « noble Jean-François-Michel Choin de Montchoisy, écuyer, conseiller à la cour, et de dame Marie-Claire Demartinais, mariés », mort à Gênes (Italie) le 14 juin 1814 ; entra dans l'armée, en 1765, comme élève au corps royal de l'artillerie, et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 23 novembre 1791, chef de brigade du 68e régiment d'infanterie ; était employé dans l'armée de Dumouriez et obtint, le 8 mars 1793, le grade de général de brigade. Après la trahison de Dumouriez, Choin fut suspendu et réintégré le 9 thermidor an II, promu, le 15 fructidor an III, général de division, il eut le commandement de la ville de Lyon, mais ce poste lui fut enlevé par le Directoire le 18 fructidor an V, comme y ayant favorisé le parti royaliste ; devint, le 27 brumaire an X, inspecteur en chef des revues ; passa, en 1805, au commandement de la division militaire de Gênes où il resta jusqu'en 1814.

Choiseul d'Aillecourt (Michel-Félix-Victor, comte de), officier général et législateur, né à Paris, le 10 avril 1754, de « Marie-Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, et de

Marie-Françoise Lallemant-Betz », mort en émigration à Catharinoslau (Russie) le 1er janvier 1796 ; était colonel, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Chaumont-en-Bassigny, siégea à droite et fut promu maréchal de camp, le 1er mars 1791. Son mandat expiré, il émigra et se réfugia en Russie.

Choiseul d'Aillecourt (Gaspard-Marie-Victor, comte de), préfet et législateur, né à Paris, le 14 décembre 1779, de « très haut et très puissant seigneur, monseigneur Michel-Félix, comte de Choiseul d'Aillecourt, colonel en second du régiment de Guyenne-infanterie, et de très haute et très puissante dame, madame Marie-Eugénie Rouillé du Coudray » ; fut, sous l'Empire, auditeur au conseil d'État (1809), ensuite sous-préfet de Versailles (1811) et préfet du Finistère (1813) ; se rallia aux Bourbons, et fut envoyé, en 1814, à Évreux comme préfet, destitué pendant les Cent-Jours, il redevint préfet de la Côte-d'Or en 1815 et enfin de l'Oise. Le 6 mars 1824, il fut élu député par le département de l'Orne, réélu en 1827 et en 1830 et siégea parmi les royalistes intransigeants. Le 15 août 1830, il refusa, par une lettre envoyée au président de la Chambre des députés, de prêter serment à Louis-Philippe.

Choiseul de Praslin (Renaud-César-Louis, duc de), officier et législateur, né à Paris, le 18 janvier 1735, de « César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, et d'Anne-Marie de Champagne », mort à Paris le 5 décembre 1791 ; appartenait à l'armée, quand il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux, par la sénéchaussée d'Anjou ; siégea, dans cette Assemblée, parmi les constitutionnels, vota pour que le droit de paix et de guerre fût conservé au roi. Il mourut pendant la législature.

Choiseul de Praslin (Antoine-César, duc de), colonel et législateur, né à Paris, le 6 avril 1756, du « précédent, et de Guyonne-Marguerite-Philippe de Durfort », mort à Paris le 28 janvier 1808 ; était colonel du régiment de Lorraine-infanterie, quand il fut élu, le 21 juillet 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée du Maine ; il fut appelé à siéger le 20 août, en remplacement de M. de Montesson, démissionnaire, prêta le serment civique et fut promu maréchal de camp le 28 novembre 1791 ; n'émigra pas, mais devint suspect en 1793, fut arrêté et emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma, le 4 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur, et le 9 vendémiaire an XII, le décora de la Légion d'honneur. Le 25 prairial de la même année, il fut promu commandeur du même ordre.

Choiseul de Praslin (Charles-Raynaud-Laure-Félix, duc de), chambellan et législateur, né à Paris, le 24 mars 1778, du « précédent, et de Charlotte-Antoinette-Marie-Septimanie O'Brien de Thomond », mort à Paris le 28 juin 1841 ; était chambellan de l'Empereur depuis 1805, quand il fut créé comte de l'Empire le 31 janvier 1810, appelé, en 1811, à présider le collège électoral de Seine-et-Marne, se rallia, en 1814, aux Bourbons, lorsqu'il apprit la déchéance de l'Empereur et fut nommé pair de France (4 juin 1814). Au retour de l'île d'Elbe, ne tenant aucun compte du changement d'opinion de M. de Choiseul, l'Empereur le confirma comme pair de France (2 juin 1815), et le premier signa la déclaration des chefs de la garde nationale en faveur du drapeau tricolore. Louis XVIII, de retour de Gand, le disgracia, mais ce fut de courte durée, car par un

décret du 21 novembre 1819, il le renomma pair de France. Après la Révolution de 1830, il prêta serment à Louis-Philippe. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Choisy (Claude-Gabriel de), officier général, né à Moulins (Allier), le 27 janvier 1723, de « Mr Claude Choisy et de Petronille Jolliard, sa femme » ; entra dans l'armée, le 16 juin 1741, comme volontaire au régiment de Mortemart et était maréchal de camp, le 5 décembre 1781. Sous la Révolution, le 20 mai 1791, il fut promu lieutenant général et, le 15 février, eut le commandement en chef de l'armée du Nord, puis prit sa retraite le 7 mai suivant. Il était commandeur de Saint-Louis depuis le 28 octobre 1774.

Choisy (Jacques-Robert Soullier de), officier général, né à Saint-Firmin (Oise), le 6 septembre 1772, de « messire Jean-Louis Soullier de Choisy, écuyer, et de dame Louise-Camille Hérissy, son épouse », mort à Caen (Calvados), le 18 décembre 1826 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs et, le 2 septembre 1813, fut promu général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Choisy (Jean-Baptiste, dit Choisy d'Arcefay), marchand, laboureur et législateur, né à Léry (Ardennes) le 19 août 1742 ; était marchand et laboureur à Arcefay, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Châlons-sur-Marne. Il siégea à gauche de cette Assemblée.

Cholet (combats et prise de). Cette ville fut le théâtre de plusieurs combats entre les républicains et les Vendéens. Le premier eut lieu le 15 mars 1793 et fut à l'avantage des Vendéens qui incendièrent la ville. Le second combat eut lieu le 23 août, et fut la véritable revanche du premier, car les Vendéens furent absolument écrasés et obligés d'évacuer Cholet. Cette ville est aujourd'hui une sous-préfecture du Maine-et-Loire, et est arrosée par le Môme, affluent de la Sèvre Nantaise.

Cholet (François-Armand, comte), magistrat et législateur, né à Bordeaux (Gironde), le 8 juillet 1747, de « Guy Cholet, ancien consul et trésorier de la ville de Bordeaux, et de demoiselle Angélique Ribail », mort à Paris le 4 novembre 1826 ; était, avant la Révolution, procureur du roi à l'amirauté de Guyenne, et devint, en 1790, officier municipal à Bordeaux ; et, le 16 juillet, un des administrateurs de la Gironde. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents et vit son mandat renouvelé le 27 germinal an VII, devint secrétaire de cette Assemblée le 2 fructidor ; fut favorable au 18 brumaire et fit partie de la Commission intermédiaire. Le 4 nivôse an VIII, il entra au Sénat conservateur et fut fait commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Le 24 avril 1808, créé comte de l'Empire, il vota la déchéance de l'Empereur en 1814 et se laissa nommer pair de France par Louis XVIII (4 juillet 1814), vota la déportation du maréchal Ney, et siégea jusqu'à sa mort dans la majorité ministérielle.

Cholet (Antoine-Fabien, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Paris, le 12 septembre 1744, de « Nicolas-Fabien Cholet, marchand faïencier, et de Françoise-Catherine Tribout » ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 7 juillet 1773, de la charge de procureur postulant au Châtelet de Paris. Sous le régime révolutionnaire, il fut emprisonné comme suspect, mais à peine sorti de prison, fut nommé conservateur des hypo-

thèques à Versailles (4 messidor an IV), devint juge au tribunal civil le 15 floréal an V, puis juge au tribunal civil de la Seine (14 germinal an VIII). Le 12 fructidor an XII, il entra au Corps législatif, comme député de Seine-et-Oise. Le 8 décembre 1810, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Paris, puis se rallia, en 1814, à la Restauration qui lui conserva son poste de magistrat. Cholet était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII et avait été créé chevalier de l'Empire, le 28 janvier 1809.

Chollet-Beaufort (Pierre), avocat et législateur, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme), le 31 janvier 1762, de « François Chollet-Beaufort et de Antoinette Culhat de Coreil », mort à Paris, le 20 novembre 1803; était avocat, quand il devint, sous la Révolution, agent national et l'un des administrateurs du Puy-de-Dôme. Le 27 germinal an VII, il fut élu, par ce département, au conseil des Cinq-Cents. Rallié à Bonaparte, il entra au Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an X, et mourut peu de temps après.

Chombart (Pierre-Joseph-Marie), propriétaire et législateur, né à Herlies (Nord) le 12 janvier 1755, mort à Herlies en 1805; était propriétaire dans son pays natal, quand il fut élu, le 2 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Lille et siégea à gauche. Le 23 germinal an VI, il fut élu député du Nord au conseil des Anciens, où il siégea jusqu'en l'an VIII.

Chomel (Louis-Théodore), magistrat et suppléant à la Convention, né à Mezenc (Ardèche), était commissaire du roi au tribunal du district de Mezenc, quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant de l'Ardèche à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chomel (Jean-Pierre), propriétaire et homme politique, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 4 juillet 1740, de « Jean-Pierre Chomel de cette ville, et de dame Catherine Gay; était propriétaire dans sa ville natale, quand il fut élu, en 1808, par les Bouches-du-Rhône, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Chomorceau (de). — Menu.

Chonet de Bollemont (François-Charles-Robert), officier général et législateur, né à Arrancy (Meuse), le 30 août 1749, de « Léopold-Dieudonné Chonet de Bollemont et de Anne Cambray », mort à Arrancy, le 17 décembre 1815; entra dans l'armée, le 12 février 1764, comme aspirant au corps d'artillerie, était chef de bataillon au moment de la Révolution, fut envoyé avec son grade à l'armée des Alpes où il se distingua, le 22 septembre, à l'attaque des redoutes des Abîmes (Savoie), passa ensuite à l'armée de Belgique, et fut chargé du commandement en second de l'artillerie de l'armée du Nord, puis promu, le 4 brumaire an II, général de brigade, général de division le 19 floréal de la même année, prit part au siège de Maestricht en l'an III, envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse en l'an IV, obligé de céder au nombre à l'affaire de Wurtzbourg, où il fut fait prisonnier par les Autrichiens (18 fructidor an IV). Dès son retour en France, il fut nommé aux fonctions d'inspecteur général d'artillerie, par le Directoire. Le 8 pluviôse an X, il entra au Corps législatif, comme député de la Meuse, où il siégea jusqu'en l'an XII. Il fut admis à la retraite, le 20 prairial an XI, et fait membre de la Légion d'honneur, le 4 frimaire an XII, et officier du même ordre, le 1er frimaire an XIII.

Chopier (Claude-François-Guillaume-

Gabriel), curé et législateur; était curé de Flins-sur-Seine en Beauce, quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé aux États généraux, par le bailliage de Mantes. Son mandat expiré, il retourna prendre possession de sa cure et fut compris parmi les pensionnés de l'État.

Chopy (René-Abdon), suppléant à la Législative, né à la Souterraine (Creuse); était électeur de cette commune, quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant de la Creuse à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Chottard (Jacques-Marie), lieutenant garde-côtes et législateur, né à Piriac (Loire-Inférieure), le 27 novembre 1759, de « Jacques Chottard, notaire royal à Guérande », mort à Guérande (Loire-Inférieure) le 26 juin 1838; était lieutenant garde-côtes à Guérande, quand il devint, sous la Révolution, membre du directoire de la Loire-Inférieure. Le 20 germinal an VI, il fut élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents, parla dans cette Assemblée en faveur de la liberté de la presse. Après le 18 brumaire, Chottard devint conseiller général de son département et maire de Guérande.

Chouans (les). Noms sous lesquels sont connus les quatre frères Cottereau, contrebandiers de la Mayenne. Ils étaient ainsi appelés, parce que, dans leurs incursions nocturnes, ils avaient adopté comme signal de ralliement le cri de la chouette. En 1793, en rôdant aux environs de Laval, ils se joignirent à d'autres vagabonds, et s'entendirent pour faire la guerre au nom de Louis XVIII. Par extension, ce nom fut donné en Bretagne, aux partisans de la cause royale qui, disséminés dans les forêts et derrière les buissons faisaient la guerre aux troupes républicaines. Les Chouans s'étant réunis aux Vendéens, furent détruits avec eux.

Chouard (Claude-Louis, baron), officier général, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 15 août 1771, de « Bernard Chouard et de Hélène Lohmeyer », mort à Nancy (Meurthe) le 15 mai 1823; appartint à l'armée. Il était chef d'escadron au 1er régiment de carabiniers, lorsqu'il se distingua à la bataille d'Austerlitz, devint colonel au 2e régiment du même corps, fit en cette qualité les campagnes de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, fut décoré le 14 mai 1807 comme officier de la Légion d'honneur. Le 6 août 1811, il fut promu général de brigade, fit la campagne de Moscou en 1812, celle de 1813, et défendit en 1814, la ville de Langres, menacée par les Cosaques. Le 23 août 1814 Louis XVIII le fit commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, le 27 décembre suivant.

Choudieu (Pierre-René), substitut au présidial et législateur, né à Angers (Maine-et-Loire), le 26 novembre 1761, de « Pierre-René Choudieu, grenetier au grenier à sel d'Angers, et d'Élisabeth-Marguerite Raimbaud de la Douve », mort à Paris le 9 décembre 1838; était substitut au présidial, s'enthousiasma de la Révolution et devint dans le début, membre de la *Société des Amis de la Constitution;* fut lieutenant-colonel de la garde nationale d'Angers et accusateur public près le tribunal de première instance de la même ville. Le 7 septembre 1791, il fut élu député de Maine-et-Loire à la Législative; ce fut lui qui, dans la séance du 23 juillet 1792, lut à la tribune une pétition couverte de dix pages de signatures, demandant la déchéance du roi. Le 4 septembre 1792, il fut réélu, par le même département, membre de la Convention, et, dans le pro-

ces du roi, vota « la mort ». En mars 1793, il fut envoyé en mission au Mans, puis à Angers, pour y organiser la résistance contre l'insurrection de la chouannerie, montra une énergie de tous les instants, fut blessé deux fois à Saumur et au moulin du Bois-aux-Chèvres. Le 18 pluviôse an II, il repartit en mission à l'armée du Nord, et revint à la Convention reprendre sa place de combat. Après la séance du 12 germinal an III, il fut décrété d'arrestation, mais l'amnistie du 3 brumaire an IV, le rendit à la liberté. Il revint à Paris, et se tenait à l'écart quand, par un arrêté du Directoire du 19 floréal, Choudieu fut compris parmi les complices de Babeuf, mais fut encore bientôt délivré. En messidor an IV, il entra comme chef de division au ministère de la guerre, sous Bernadotte, il donna sa démission avec lui en fructidor. Devenu de ce chef suspect à Fouché, il fut inscrit sur une liste de proscrits, mais put échapper en gagnant la Hollande, rentra en France en 1814, et accepta pendant les Cent-Jours le poste de lieutenant extraordinaire de police à Dunkerque (16 avril 1815). En 1816, Choudieu subit le sort des régicides et fut obligé de quitter le territoire français, gagna Bruxelles où, pour vivre, il se fit prote d'imprimerie. Il ne rentra en France qu'après la Révolution de 1830 et une modeste pension lui fut accordée.

Chouteau (Guy Jacques), médecin et législateur, né à Cholet (Maine-et-Loire), en 1756, de « Jacques Chouteau, greffier au grenier à sel de Cholet »; était médecin dans sa ville natale quand il devint, sous la Révolution, administrateur du district de Cholet, et, le 10 septembre 1791, fut élu, par Maine-et-Loire, député à la Législative. Son mandat expiré, il fut attaché à l'hôpital militaire de Noirmoutiers, puis aux ambulances de l'armée (an III), et nommé directeur général de l'hôpital de Cholet (2 germinal, an III), où il se fixa définitivement.

Chouvet (Jean-Mathieu), curé et législateur, né à Concouron (Ardèche), le 4 septembre 1732, de « Jean Chouvet et de Marie Souche », mort à Chomerac (Ardèche), le 23 novembre 1813; était curé de Chomerac, quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, siégea à gauche, se réunit au tiers état et prêta le serment civique.

Chovet de la Chance (Jean-Claude), propriétaire et législateur, né à Saint-Étienne (Loire), le 17 avril 1750, de « sieur Antoine Chovet, écuyer de cette ville de Saint-Étienne, et de dame Antoinette Thiollière », mort à Lyon le 2 février 1812; était propriétaire, quand il devint sous la Révolution conseiller général et président de canton. Le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif, comme député de la Loire et vit son mandat renouvelé le 28 septembre 1808, fut créé baron de l'Empire le 25 mars 1810. Il siégea au Corps législatif jusqu'à sa mort.

Chrestien de Fumechon (Jacques-Pierre-Aimable), chevalier de, conseiller en parlement, magistrat et législateur, né à Thibouville (Eure), le 12 mai 1757, de « messire Jacques Chrestien, chevalier, seigneur de Fumechon-Valleville, et autres lieux, et de dame Marie-Françoise Le Seigneur de Saint-Léger », mort à Saint-Léger-du-Bosdel (Seine-Inférieure) le 7 décembre 1841; était conseiller au parlement de Rouen, quand il devint, sous la Révolution et l'Empire, juge de paix, conseiller à la cour impériale de Rouen. Le 19 juin 1813, il fut créé chevalier de l'Empire. Sous la Restauration à laquelle il se rallia, il fut élu député le 25 février 1824, vota avec les royalistes purs, servit ensuite

Louis-Philippe comme magistrat et mourut en 1841. Il était officier de la Légion d'honneur.

Christiani (Marie-Frédéric-Henri), professeur, avocat, législateur et sous-préfet, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 15 février 1760, de « Louis-Joseph Christiani, négociant, et de Marie-Thérèse Guerau »; était depuis 1784, professeur d'histoire et de droit public et devint en 1786 avocat; fut nommé, en 1791, membre du directoire du district de Strasbourg, et le 8 septembre 1792, élu, par le Bas-Rhin, membre de la Convention; appartint au parti modéré, et dans le procès du roi, vota « la réclusion ». Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents, y siégea jusqu'à l'an VI, fut nommé secrétaire provisoire de la préfecture de Strasbourg (15 floréal an VIII), puis le 27 ventôse an X, secrétaire général du département des Forêts. Pendant les Cent-Jours il devint sous-préfet de Strasbourg. Au retour des Bourbons, il cessa ces dernières fonctions.

Christiani (Charles-Joseph, baron), officier général, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 27 février 1772, mort à Montargis (Loiret) le 6 avril 1820, frère du précédent; appartint à l'armée, fit une partie des campagnes de la Révolution et de celles de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé baron de l'Empire. Le 30 août 1813, il fut promu général de brigade, se battit vaillamment, le 28 février 1814, au combat livré près de Thérouanne. Pendant les Cent-Jours, il commanda le 2e régiment des grenadiers de la garde à Waterloo. Il continua à servir sous la Restauration.

Christin (Charles-Gabriel-Frédéric), avocat et législateur, né à Saint-Claude (Jura) le 9 mai 1744, mort à Saint-Claude le 19 juin 1799; était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 16 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux près le bailliage d'Aval, siégea à gauche, et vota toutes les réformes proposées. Son mandat expiré, il retourna dans son pays et fut nommé président du tribunal de son district.

Christinat (Jean-Jacques), négociant, législateur et directeur de prison centrale, né au Havre (Seine-Inférieure) le 14 mars 1744, mort à Limoges (Haute-Vienne) en septembre 1820; était négociant au Havre, quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à la Législative. Il devint plus tard directeur de la maison centrale de Limoges.

Christophe (Gatien), avocat et législateur, né à Saint-Maixent (Sarthe), le 21 novembre 1759, du « sieur François Christophe, boulanger, et de Anne-Renée Bourgrier »; était avocat à Loches, quand il fut élu, le 10 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat expiré il reprit sa place au barreau de Loches.

Christophe (Nicolas-François, baron), officier général, né à Nancy (Meurthe), le 23 septembre 1770, de « Nicolas-Denis Christophe, conseiller échevin de Nancy, et de Thérèse-Marie Biot de Lambinet », mort à Versailles le 14 août 1839; appartint à l'armée, et après avoir fait la plupart des campagnes de la Révolution et de l'Empire fut promu, le 25 mars 1813, général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire.

Christophe (Jean-François, baron), officier général, né à Nancy (Meurthe) le 16 juillet 1772, mort à Vaux (Seine-et-Oise) le 8 février 1827, frère du précédent; appar-

tout comme son frère à l'armée, et comme lui se trouva sur la plupart des champs de bataille de la Révolution et de l'Empire; devint membre de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. Le 30 mars 1815, il fut promu général de brigade.

Chupiet (Joseph-Augustin-Ferdinand), magistrat, né à Dole (Jura) le 20 mars 1739, mort à Dole le 30 septembre 1811; était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, par le Jura, membre du tribunal de cassation.

Cicéron (Jean-Baptiste), administrateur de l'École polytechnique et homme politique, né à Lagrasse (Aude), le 26 juillet 1750, de « M. Jean Cicéron, notaire royal de cette ville, et de demoiselle Marie Bonnet, mariés »; était administrateur de l'École polytechnique, quand il fut élu, en 1814, par l'arrondissement de Carcassonne, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Cigongne (Jean-Étienne de), négociant et législateur, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 8 juillet 1731, mort en 1813; fut pourvu, le 31 décembre 1772, de la charge de secrétaire-greffier du point d'honneur au bailliage de Saumur et était négociant dans cette ville, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de cette ville et vota avec la majorité de cette Assemblée. Son mandat expiré, il devint président du tribunal de commerce et président de canton.

Cintra (capitulation de). Le 30 août 1808, le général Kellermann signa une convention dans le village de Cintra. Les troupes françaises, d'après cette convention, devaient évacuer entièrement le Portugal avec armes et bagages et être embarquées sur des vaisseaux anglais qui les ramèneraient en France et qui les déposeraient soit à Rochefort, soit à Lorient, ce qui fut exécuté. Un mois après, cette même armée repartit pour l'Espagne et prit une éclatante revanche à la Corogne. Cintra est une petite ville du Portugal, située sur une pente de la chaîne de montagnes de ce nom, distante de Lisbonne de 24 kilomètres.

Cipelli (Paul-Louis), magistrat et homme politique, né à Cortemaggiore (Taro), le 29 janvier 1769, de « noble Charles Cipelli et de Clara Casella, conjoints »; était président du tribunal de Pontremolli, quand il fut élu, en 1811, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Cipières (Louis-Antoine, marquis de), né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 19 juin 1729, de « Pierre-Bruno de Cipières, capitaine des galères du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Madeleine Dervé », mort dans les montagnes de la Sainte-Baume en octobre 1793; fut maire de Marseille de 1774 à 1776, devint chevalier de Saint-Louis, et commandant des gardes du pavillon de la marine à Toulon. Le 4 avril 1789, élu député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Marseille, il vota avec les partisans de l'ancien régime et donna sa démission le 3 février 1791, disparut sous le gouverment révolutionnaire et on le trouva mort dans les montagnes de la Sainte-Baume.

Cistella (combat de). Le 16 floréal an III, 1.500 Français, commandés par le général Guillaume culbutèrent les Espagnols qui avaient voulu les surprendre. L'ennemi perdit dans cette journée plus de 800 hommes et environ 1.000 prisonniers. Cistella est située en Catalogne, au pied de la Montagne Noire.

Citadella (Jean-Marie), avocat, ma-

gistrat et législateur, né à Vico (Corse), le 8 septembre 1756, de « Jean-Thomas Citadella et de Marie Moltedo », mort à Corte (Corse) le 12 mai 1836; fut reçu avocat au conseil supérieur de la Corse le 30 août 1779, devint sous la Révolution commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de Liamone (22 pluviôse an V). Le 22 germinal an V, élu, par le même département, député au conseil des Anciens, il fit d'abord de l'opposition à Bonaparte après le 18 brumaire, puis se rallia quelques années après en acceptant le poste de juge à la cour des départements du Golo et du Liamone, devint procureur impérial à Ajaccio le 26 juillet 1811, se rallia enfin à la Restauration qui le fit président au tribunal de Corte (24 novembre 1819).

Ciudad-Réal (bataille de). Le 27 mai 1809 les troupes françaises sous les ordres des généraux Sebastiani et Milhaud défirent les troupes de l'Infantado, au pont de la Guadiana. La ville de Ciudad-Réal était le chef-lieu de la province de ce nom dans la Nouvelle-Castille, capitale de la Manche et à 4 kilomètres du fleuve Guadiana.

Civalart (Nicolas de), propriétaire et suppléant aux États généraux, né à Neufchâteau (Vosges); était propriétaire dans cette ville quand il fut élu, le 17 mars 1787, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Mirecourt. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Civita-Castellana (bataille de). Le 24 frimaire an VII, les Français, sous les ordres de Championnet infligèrent aux Autrichiens, commandés par Mack, une véritable défaite. Civita-Castellana était une ville de l'État ecclésiastique, à 27 kilomètres S.-O. de Viterbe et baignée par le fleuve le Tibre.

Claes (Guillaume), magistrat et homme politique, né à Hasselt (Meuse-Inférieure), le 4 mai 1752, de « monsieur Guillaume Claes, docteur en médecine et de la dame Anne-Cécile van Weddingen », mort à Bruxelles (Belgique) le 21 août 1832; était procureur impérial à Hasselt, quand il fut élu en 1811, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Claeys (Louis), fermier et suppléant aux États généraux, né à Bierne (Nord); était fermier dans cette commune, quand il fut élu, le 10 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Bailleul. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Clairmont d'Esclaibes (Louis-Charles-Joseph, comte d'Avranville), ancien capitaine et législateur, né à Clairmont (Nord) le 17 novembre 1746, de « Ferdinand-Michel-Joseph d'Esclaibes, chevalier, comte de Clairmont et d'Hust, seigneur d'Inchy, Beaumont, Pernez, etc., et de Marie-Anne-Louise de Carondelet », mort à Saint-Dizier (Haute-Marne) en 1818; avait été, sous l'ancien régime capitaine au régiment du roi. Le 28 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Chaumont-en-Bassigny. Il siégea à droite et vota constamment avec les partisans de l'ancien régime.

Clairon (Étienne-Théodore), avocat et législateur, né à Rethel (Ardennes), le 23 mars 1764, de « Joseph Clairon, marchand brasseur et de demoiselle Marie-Anne Petizon », mort à Charleville (Ardennes) le 11 octobre 1839; était avocat, quand il fut élu, le 25 germinal an V, député des Ardennes au conseil des Cinq-Cents. Partisan de Bonaparte, il entra, le 23 pluviôse an VIII, au Corps législatif et y siégea jusqu'en 1808. Le 11 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Vouziers, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Claparède (Michel-Marie, comte de), officier général et législateur, né à Gignac (Hérault), le 28 août 1770, de « Jean-Baptiste Claparède et de Marie Anellon, mariés », mort à Montpellier (Hérault) le 23 octobre 1842; entra dans l'armée en 1792, comme engagé volontaire, passa à l'armée d'Italie en l'an VII comme chef de bataillon, et à l'armée du Rhin (an VIII) fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc. Revenu en France, il fut nommé au commandement de la 1re brigade du 5e corps de la grande armée, se distingua à Ulm, Austerlitz, Iéna et à Pultusk où il fut blessé. Après la paix de Tilsitt, il fut promu général de division, blessé à la bataille d'Essling, se battit vaillamment à Wagram, et fut fait grand officier de la Légion d'honneur. Le 29 juin 1808 il fut créé comte de l'Empire, prit part à la campagne de Russie et fut blessé pour la troisième fois au passage de la Bérésina. Au retour des Bourbons il fut fait chevalier de Saint-Louis, et se tint à l'écart pendant les Cent Jours. En 1815 Louis XVIII le nomma inspecteur général d'infanterie, puis gouverneur du château royal de Strasbourg, et, le 5 mars 1819, l'éleva à la pairie, le fit commandeur de Saint-Louis le 17 août 1826. Après 1830, il prêta serment à Louis-Philippe.

Clapiers de Collongues (Louis-Joseph-Félix, chevalier de), propriétaire et législateur, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 22 mars 1738, de « Jacques de Clapiers de Collongues, et de Gabrielle-Thérèse d'André », mort à Aix le 19 août 1806; était propriétaire quand il fut élu, le 5 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux, par la sénéchaussée d'Aix, et siégea dans cette Assemblée avec les partisans de l'ancien régime.

Claret de Fleurieu (Charles-Pierre, comte de), ministre et législateur, né à Lyon (Rhône), le 2 juillet 1738, de « Jacques-Annibal Claret, baron d'Eyrieu, seigneur de Fleurieu, prévôt des marchands de Lyon, président de la cour des monnaies, et de Agathe Gaultier », mort à Paris le 18 août 1810; fut nommé en 1770 directeur général des postes et arsenaux de la marine. Sous la Révolution, le 24 octobre 1790, il devint ministre de la marine, et donna sa démission le 12 mai 1791. Devenu suspect, il fut arrêté et incarcéré à la prison des Madelonnettes et mis en liberté après le 9 thermidor. Le 21 germinal an VI, élu député de la Seine au conseil des Anciens dont il devint secrétaire et, le 18 fructidor, il fut exclu comme entaché de royalisme et convaincu de connivence avec les clichyens, adhéra au coup d'État de brumaire et devint le 3 nivôse an VIII, conseiller d'État. Nommé en l'an X ministre plénipotentiaire, il négocia entre la France et les États-Unis d'Amérique un traité de commerce et d'amitié, fut fait, le 9 vendémiaire an XII, membre de la Légion d'honneur et le 25 prairial suivant grand officier du même ordre; puis fut nommé gouverneur des Tuileries et le 5 thermidor an XIII, entra au Sénat conservateur. Le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire, puis mourut d'une attaque d'apoplexie en 1810. Il était membre de l'Académie des sciences.

Clark (Georges-Roger), officier général, né en Irlande; s'offrit pour servir la France et parvint au grade de général de brigade le 6 frimaire an V, fit en cette qualité les guerres de la Révolution et de l'Empire. Nous ignorons ce qu'il devint après 1815, son dossier au ministère de la guerre est muet à cet égard.

Clarke (Henri-Jacques-Guillaume, duc de Feltre et comte d'Hunebourg), officier général, ministre

et législateur, né à Landrecies (Nord), le 17 octobre 1765, de « messire Thomas Clarke, capitaine aide-major du régiment irlandais de Bulkeley, et de dame Louise Shée », mort à Neuwiller (Bas-Rhin) le 28 octobre 1818; entra à l'école militaire le 17 septembre 1781 et arriva de grade en grade chef d'escadron au 2e régiment de cavalerie, fut employé à l'armée du Rhin, se distingua au siège de Spire et fut promu le 19 mai 1793. général de brigade. Destitué comme suspect, il ne recouvra son grade que le 11 ventôse an III, seconda habilement Carnot, ministre de la guerre, et fut fait général de division le 17 frimaire de la même année. Il fut ensuite envoyé comme ambassadeur près le roi d'Etrurie, rappelé en l'an XII et nommé conseiller d'Etat. Le 9 ventôse an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur, et le 25 prairial suivant, commandeur du même ordre. Rappelé à l'activité, il fit la campagne d'Allemagne, se distingua à Ulm et à Iéna et devint gouverneur de la haute et basse Egypte (15 novembre 1805), et de Berlin (novembre 1806). Le 9 août 1807, il fut appelé au ministère de la guerre, poste qu'il occupa jusqu'au 3 avril 1814. Il avait été créé comte d'Hunebourg le 24 avril 1808, puis duc de Feltre le 15 août 1809. Il adhéra à la déchéance de l'Empereur (avril 1814), et la Restauration à laquelle il se rallia, le fit pair de France (4 juin 1814), redevint ministre de la guerre le 12 mars 1815. Il suivit Louis XVIII à Gand, revint en France avec les Bourbons, reprit le portefeuille de la guerre le 26 septembre et fut très rigoureux pour ses anciens compagnons d'armes, ce qui lui fut vivement reproché. Le 3 juillet 1816, il fut élevé au maréchalat.

Clary (Etienne-François), négociant et législateur, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 8 août 1757, de « Nicolas Clary, et de Marie-Gabrielle Flechon », mort à Marseille le 27 mars 1823; était négociant dans cette ville, quand il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'en l'an XII. Le 4 frimaire an XII, il avait été fait membre de la Légion d'honneur.

Clary (Joseph-Nicolas, comte), ingénieur et législateur, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 23 mars 1760, mort à Paris le 6 juin 1823, frère du précédent; était ingénieur quand il fut appelé le 2 juin 1815 à faire partie de la Chambre des représentants aux Cent-Jours. Au retour des Bourbons il rentra dans la vie privée.

Claude (Laurent-Gabriel), avocat et législateur, né à Villers-la-Montagne (Moselle) le 23 mars 1754; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 21 août 1782, de la charge de substitut des avocats et procureur du roi à la police de Longwy. Le 16 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Metz et fit partie de la majorité de cette assemblée.

Claudet (Antide-Marie, chevalier), magistrat et législateur, né à Pontarlier (Doubs) le 20 janvier 1753, mort à Besançon (Doubs) le 20 juillet 1812; était président du tribunal de Salins quand, le 28 floréal an VIII, il devint président du tribunal criminel du Jura. Le 19 vendémiaire an XII, il entra au Corps législatif comme député du Jura, y siégea jusqu'en 1808, fut créé chevalier de l'Empire le 28 janvier 1809, nommé conseiller à la cour impériale de Besançon le 19 mai 1811. Avait obtenu la décoration de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

Clausel de Coussergues (Jean-Claude, chevalier), magistrat et législateur, né à Coussergues (Aveyron), le 4 décembre 1759, de « messire François-Aimable Clausel de Ra-

sal, conseiller en la souveraine cour des comptes et aides de Montpellier, et de dame Rose Gros », mort à Cousserges, le 7 juillet 1846, était en 1789, conseiller à la cour des aides de Montpellier. Adversaire de la Révolution, il émigra et servit dans l'armée de Condé, et ne rentra en France que sous le Consulat, puis fut nommé par Bonaparte conseiller à la cour d'appel de Montpellier. Le 17 février 1807, il entra au Corps législatif comme député de l'Aveyron et vit son mandat renouvelé le 6 janvier 1813. Il était chevalier de l'Empire depuis le 27 septembre 1810. Il vota la déchéance de l'Empereur en avril 1814, et se montra très ardent en faveur des Bourbons. Le 22 août 1815, élu député par le collège de l'Aveyron, et réélu aux élections de 1816, de 1821 et de 1824, il siégea avec les ultra-royalistes. Après la Révolution de 1830, il fut forcé de donner sa démission de conseiller à la Cour de cassation.

Claustrier (Gilbert), conseiller de préfecture et législateur, né à Huriel (Allier), le 15 janvier 1767, de « Mignon Claustrier de Champanier absent, et de dame Marie Chevalier, bourgeois, habitants de la ville et paroisse d'Huriel »; fut, de 1780 à 1790, principal clerc au Châtelet, devint administrateur du district de Montluçon en 1792, membre de l'administration centrale de l'Allier (19 prairial an XII), occupa les fonctions de conseiller de préfecture (18 germinal an VIII), puis celle de secrétaire général (9 vendémiaire an XI). Le 10 mai 1815, il fut élu par l'Allier, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Clauzel (Jean-Baptiste), maire et législateur, né à Lavelanet (Ariège), le 24 septembre 1746, de « Jacques Clauzel et de Françoise Verdier », mort à Paris le 2 juillet 1803, était maire de sa commune natale, quand il fut élu, le 5 septembre 1791, député de l'Ariège à la Législative, et le 4 septembre de l'année suivante, réélu par le même département membre de la Convention, siégea d'abord à la Montagne, vota « la mort » du roi, puis demanda la confiscation des biens de la Dubarry « prostituée de Louis XV », appuya plus tard l'arrestation des Girondins. Au lendemain du 9 thermidor il fit une volte-face complète, se rangea parmi les zélés réactionnaires au sein du comité de sûreté générale dont il faisait partie. Ce fut sur sa proposition que fut décrétée l'arrestation de Barère, de Collot d'Herbois et de Billaut-Varennes. Après l'insurrection des 2 et 3 prairial an III, Clauzel insista pour que les derniers Montagnards fussent envoyés au supplice. Le 22 vendémiaire an IV, élu député de l'Ariège au conseil des Anciens, dont il devint secrétaire, il passa au conseil des Cinq-Cents le 25 germinal an VII, accepta avec enthousiasme le coup d'Etat de brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il fut l'un des plus empressés à servir la politique de Bonaparte.

Clauzel (Bertrand), maréchal de France et législateur, né à Mirepoix (Ariège), le 12 décembre 1772, du « sieur Gabriel Clauzel, marchand-fabricant, et de demoiselle Blanche Castel », mort à Cintegabelle (Haute-Garonne) le 21 avril 1842; était en 1791 sous-lieutenant au régiment Royal-vaisseaux, arriva rapidement au grade de chef de brigade (25 prairial an IV). Après avoir été chef d'état-major du général Grouchy il devint général de brigade le 17 pluviôse an VII, se distingua à la bataille de Novi, partit ensuite à Saint-Domingue où il prit d'assaut le fort Dauphin, fut nommé général de division et gouverneur du Cap le 27 frimaire an XII, revint en France et, après avoir commandé dans l'armée du Nord, fut mis en disponibilité. Plus tard il fut placé à la tête du 8e corps de

l'armée d'Espagne, se battit à Astorga et à Sobral. Le 14 juin 1810, créé baron de l'Empire, il prit le commandement en chef de l'armée sur le champ de bataille des Arapiles, en remplacement de Marmont blessé, et fut assez heureux de sauver l'armée par une retraite habile. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur le mit à la tête du corps d'observation des Pyrénées occidentales et, le 2 juin 1815, le nomma pair de France; puis, refusant d'arborer le drapeau blanc, il fut, au retour de Louis XVIII, poursuivi, condamné à mort le 11 septembre 1816, réussit à s'embarquer pour l'Amérique et ne rentra en France qu'en vertu de l'amnistie du 20 juillet 1820. Le 26 mars 1829, élu député de l'opposition par le collège des Ardennes, il fit partie des 221 et fut réélu le 12 juillet de la même année. Après la Révolution de juillet 1830, Louis-Philippe le nomma commandant en chef de l'armée d'Afrique. Il devint maréchal de France le 30 juillet 1831, fut réélu député aux élections de 1834, de 1837 et de 1839, et mourut d'une attaque d'apoplexie pendant la législature.

Clavé (François-Guillaume), magistrat et suppléant à la Convention, né à Altkirch (Haut-Rhin) en 1754, mort à Altkirch en 1806; était juge au tribunal de district de cette ville quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant du Haut-Rhin à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Clavel (Pierre), officier général, né à Oris-en-Rattier, (Isère), le 7 avril 1773, de « François Clavel, et de Catherine Vincent, ses père et mère »; appartint à l'armée, fit les dernières campagnes de la Révolution et celles de l'Empire, passa rapidement aux grades supérieurs et fut promu, le 25 décembre 1813, général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Claverie (Joseph), magistrat et homme politique, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 5 octobre 1747, de « Arnaud Claverie, procureur au parlement de Navarre, et de demoiselle Marie de Talon, son épouse », mort à Pau le 22 décembre 1840, entra dans la magistrature et devint le 16 brumaire an IV juge au tribunal des Basses-Pyrénées. Le 6 prairial an VIII, nommé président de la cour d'appel de Pau, il fut élu en 1806, par les Basses-Pyrénées, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger. Le 14 juillet 1811, il devint conseiller à la cour impériale de Pau, et fut retraité le 7 mai 1816. Claverie était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Clarverye (Jean-Baptiste-Joseph), haut juré et législateur, né à Moncrabeau (Lot-et-Garonne), le 18 mai 1737, de « Jean Clarverye noble et procureur, et de Marie Mablac », mort à Moncrabeau le 24 décembre 1811; était haut juré de son département quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par Lot-et-Garonne, membre de la Convention, siégea parmi les modérés et dans le procès du roi vota pour « la réclusion jusqu'à la paix ». Le 24 vendémiaire an IV, il fut réélu par le même département député au conseil des Anciens.

Clavier (Pierre), avocat, législateur et magistrat, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 3 juin 1748, mort à Nantes le 5 juillet 1812; était avocat au parlement, quand il fut pourvu le 23 juin 1773, de la charge de procureur postulant au présidial de cette localité. Le 26 germinal an VI, il fut élu député de la Loire-Inférieure au Conseil des Anciens, puis favorable au coup d'État de brumaire, entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, devint, le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis à Angers et, le 25 prairial de la même année, fut fait membre de la Légion d'honneur.

Clavière (Étienne), banquier, suppléant à la Législative et ministre,

né à Genève (Suisse), le 29 janvier 1735, de « Jean-Jacques Clavière et de Jeanne-Elisabeth Rapillard », mort par suicide, à Paris, le 8 décembre 1793, fut d'abord banquier à Genève, devint l'un des chefs démocrates de cette ville, fut obligé par suite de s'expatrier et de se réfugier à Londres, vint en France après la Révolution. Le 7 octobre 1791, il fut élu, par Paris, suppléant à la Législative, mais n'eut pas l'occasion de siéger, se lia avec le parti girondin et fut nommé, le 23 mars 1792, ministre des contributions publiques dans le cabinet Roland, mais contraint par la cour de donner sa démission avec ses collègues le 20 juin suivant. Après la journée du 10 août, il revint au pouvoir, reprit le portefeuille des finances, prit parti contre la Montagne et la commune de Paris et, après la chute de ses amis, les Girondins, il fut arrêté (2 juin), décrété d'accusation le 9, et enfermé à la Conciergerie pendant six mois. Le 18 brumaire an II, il fut assigné pour comparaître le lendemain devant le tribunal révolutionnaire, mais se croyant sûr d'être condamné à mort, il préféra se tuer d'un coup de couteau dans sa prison.

Clavière (Jean-François), médecin et législateur, né à Pierrefort (Cantal) le 10 mai 1754, mort à Nozerolles (Cantal) le 24 février 1835; était depuis 1785, maître ès arts en médecine, fut nommé en 1790, membre du directoire du Cantal, puis accusateur public. Le 24 germinal an VII, élu par ce département député au conseil des Cinq-Cents, il siégea parmi les modérés, puis favorable au coup d'État de brumaire, entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. Son mandat terminé, il fut nommé greffier du tribunal civil de Saint-Flour (12 brumaire an XI), fonction qu'il exerça jusqu'au 24 mars 1813.

Claye (Remy), laboureur et législateur, né à Boulay-les-deux-Églises (Eure-et-Loir) le 7 décembre 1735, mort au même lieu le 19 février 1795; était laboureur à Boullay-Thierry, quand il fut élu le 12 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Châteauneuf-en-Thymerais. Il siégea parmi les réformateurs de cette Assemblée.

Claye (Etienne), cultivateur et législateur, né à Ecluzelles (Eure-et-Loir) le 12 août 1740; était cultivateur à Bu, quand il devint l'un des administrateurs d'Eure-et-Loir, et, le 27 août 1791, fut élu député de ce département à la Législative, siégea à gauche, mais s'opposa cependant à l'expulsion en masse du royaume, des prêtres insermentés.

Cledel (Etienne), médecin et législateur, né à Alvignac (Lot), le 14 juillet 1737, de « Etienne Cledel, bourgeois, et de Magdeleine de Grandou », mort à Gramat (Lot) le 26 septembre 1820; était médecin et maire d'Alvignac, quand il fut élu, le 4 septembre 1791, suppléant du Lot à la Législative et admis à y siéger, le 30 avril 1792, en remplacement de Dupuy-Montbrun décédé; fut réélu, le 5 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, et, dans le procès du roi, vota « la mort », puis se prononça contre Robespierre au 9 thermidor. En brumaire an III, il fut envoyé en mission dans les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse. Le 24 vendémiaire an IV, il fut réélu député du Lot au conseil des Cinq-Cents, et siégea jusqu'en l'an VI.

Clémenceau (Pierre-Paul), médecin et législateur, né à Mouchamps (Vendée), le 29 mai 1742, de « monsieur Pierre-Benjamin Clémenceau, avocat en parlement, et de demoiselle Charlotte Bouquet »; exerçait la médecine à Mouchamps quand il fut nommé

sous-préfet de Montaigu, alors chef-lieu d'arrondissement, et entra le 2 vendémiaire an IV, au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1810.

Clémenceau de la Lande (René-Mathurin), avocat et législateur, né à Montjean (Maine-et-Loire) le 6 janvier 1755, mort à Montjean le 6 août 1821; était avocat à Paris quand il fut élu, le 9 septembre 1791, député de Maine-et-Loire à la Législative, devint plus tard commissaire du Directoire près le tribunal civil du même département, puis président du tribunal criminel le 25 germinal an VI. Il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Maine-et-Loire au conseil des Cinq-Cents, et en devint secrétaire. Le coup d'État de brumaire auquel il se montra peu favorable, le fit retourner en Anjou, où il finit par exercer les fonctions de juge de paix du canton de Montjean.

Clémencet (Louis), officier général, né à Mâcon (Saône-et-Loire), le 30 janvier 1747, de « François Clémencet et Pierrette-Hélène Juliard », mort à Paris, le 24 mai 1805, appartint à l'armée, fit toutes les campagnes de la Révolution, puis arriva rapidement aux grades supérieurs. Le 30 novembre 1794 il fut promu général de brigade.

Clément (Augustin-Jean-Charles), évêque constitutionnel, né à Paris le 8 septembre 1717, mort le 3 mars 1804; fut élu en mars 1791, évêque constitutionnel du Morbihan, et siégea jusqu'au Concordat.

Clément (Henry), cultivateur et législateur, né à Billy (Meuse) le 20 mars 1737; était cultivateur à Billy quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Meuse à la Législative. Son mandat expiré, il retourna se livrer à la culture dans son pays.

Clément (Jean-Claude), conseiller de préfecture et homme politique, né aux Mées (Basses-Alpes), le 5 mars 1750, de « Jean-Pierre Clément et de Cécile Richaud »; était conseiller de préfecture quand il fut élu en 1807, par les Basses-Alpes, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Clément (Charles-Louis, chevalier), propriétaire et législateur, né à Besançon (Doubs), le 25 septembre 1768, de « Claude Clément, agent général des fermes à Besançon, et de Claude-Françoise-Marguerite Vernerey », mort à Paris le 9 novembre 1857; était propriétaire à Servin, quand il entra, le 10 août 1810, au Corps législatif. Le 17 juin 1813, créé chevalier de l'Empire, il se prononça en 1814 pour la déchéance de l'Empereur, et le 12 mai 1815, fut élu, pour l'arrondissement de Baume-les-Dames, représentant à la Chambre des Cent-Jours, puis secrétaire de cette Assemblée. Sous la Restauration, élu député de l'opposition par le collège du Doubs (11 septembre 1819), il vota en faveur de la liberté de la presse, ne fut pas réélu en 1820 et 1824, mais le 1er novembre 1827, les électeurs de l'opposition lui confièrent un nouveau mandat à Baume-les-Dames, il continua à combattre la Restauration, fut des 221, et réélu le 24 juin 1830, acclama les journées de Juillet et ne cessa de représenter son département de 1830 à 1848. A cette époque il se retira des affaires publiques. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Clément (Claude), officier général, né à Romans (Drôme), le 2 décembre 1757, de « Claude Clément, peigneur de chanvre, et d'Antoinette Giraud, mariés », mort à Saint-Domingue le 20 mai 1802; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution, et devint général de brigade le 22 brumaire an VII, fit les campagnes d'Italie et le 13 fructidor an VIII.

fut fait prisonnier à Coni. Rentré le 28 pluviôse an IX, il partit pour Saint-Domingue, et mourut dans cette colonie, victime de l'épidémie régnante.

Clément (Pierre-Louis), avocat, conseiller de préfecture et législateur, né à Cartigny (Calvados), le 12 décembre 1766, de « maître Jean-Baptiste Clément et de Suzanne Hervieu », mort à Saint-Lô (Manche) le 4 novembre 1852; était maître ès arts et enseignait la rhétorique quand il se fit recevoir avocat en 1791, devint procureur général syndic, et, le 21 germinal an VIII, fut nommé conseiller de préfecture de la Manche. Le 15 mai 1815, il fut élu, par la Manche, représentant à la Chambre des Cent-Jours et devint ensuite maire de Saint-Lô.

Clément de la Roncière (François-Marie, baron), officier général, né à Amiens (Somme), le 2 février 1773, de « monsieur François-Nicolas Clément de la Roncière, directeur des aides à Amiens, et de dame Claude-Françoise Ebaudy, ses père et mère », mort à Incarville (Eure) le 28 juillet 1854; appartint à l'armée, fit la plupart des campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire, arriva rapidement au grade de général de brigade le 31 décembre 1806 et fut promu, le 11 juin 1809, général de division.

Clément de Ris (Dominique, comte), avocat, receveur des décimes et législateur, né à Paris, le 1er février 1750, de « Louis Clément de Ris, procureur en parlement, et de Marie-Anne Auvray », mort à Thilouze (Indre-et-Loire) le 21 octobre 1827, était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 2 février 1781, de la charge de receveur particulier des décimes au diocèse de Tréguier. Sous la Révolution, il devint l'un des administrateurs d'Indre-et-Loire, fut un instant arrêté comme suspect et enfermé à la Conciergerie en 1793, mais grâce à l'amitié et à l'influence de Sieyès, fut remis en liberté. En l'an III, il fut nommé chef de division dans les bureaux de l'instruction publique. Le 4 nivôse an VIII, nommé membre du Sénat conservateur, il devint questeur de cette Assemblée, fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, créé comte de Mauny le 25 avril 1808, adhéra un des premiers à la déchéance de l'Empereur et nommé par la Restauration, le 4 juin 1814, pair de France avec une pension viagère de 36,000 francs. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon ne lui tint pas rigueur, le comprit dans la promotion des pairs des Cent-Jours (2 juin 1815). Il fut exclu de la Chambre haute au retour de Louis XVIII pour y rentrer de nouveau le 21 novembre 1819.

Clément Leblanc (Jean-Baptiste), sous-préfet et homme politique, né à Saint-Dizier (Haute-Marne), le 9 décembre 1760, du « sieur Jean-Baptiste Clément, et de dame Marie Anne Delioncourt »; était sous-préfet de Vassy, quand il fut élu, en 1806 et en 1811, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Clémot (Jean-Baptiste Joachim), médecin de marine et législateur, né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 17 juin 1776, « de Joachim Clémot, chirurgien ordinaire de la marine, et d'Elisabeth Sonné », mort à Rochefort le 11 juin 1852; était médecin de marine à Rochefort, quand il fut élu, le 13 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, il reprit l'exercice de la médecine et fut admis à la retraite le 23 mai 1847, comme chirurgien.

Clerc (Michel-Pierre-Dorothée), avocat, magistrat et législateur, né à Abbenans (Doubs), le 1er septembre 1772, du « sieur Claude-François Clerc, avocat au parlement, et de dame Anne-Claude Girardey », mort à Besançon (Doubs) le 3 mars 1848; était avocat quand il fut nommé premier avocat général à la cour de Besançon. Le 2 mai 1815 il fut élu, par le Doubs, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons il perdit momentanément sa place de magistrat, fut réintégré en 1818, décoré de la Légion d'honneur, devint procureur général en 1829, fonction qu'il dut résigner à l'avènement de Louis-Philippe en 1830.

Clerget (Pierre-François), curé et législateur, né à Besançon (Doubs) le 23 décembre 1746, mort aux îles Canaries (Afrique) le 15 avril 1808; était curé d'Onans quand il fut élu, le 11 avril 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage d'Amont, se réunit au tiers état et prêta le serment civique. Sous le gouvernement révolutionnaire, il émigra et se réfugia aux îles Canaries où il mourut en 1808.

Clérici (Hyacinthe), magistrat, conseiller de préfecture et législateur, né à Mondovi (Italie), le 7 mai 1756, de « Joseph-Antoine Clerici »; fut en septembre 1791, sénateur à Turin, devint en l'an VIII, juge au tribunal civil du département de la Stura, et président au même tribunal. Le 19 germinal an IX, il fut nommé conseiller de préfecture et le 14 vendémiaire an XII, entra au Corps législatif comme député de la Stura.

Clerissy (Bernardin), chirurgien major et suppléant à la Convention; était chirurgien major quand il fut élu, par les Alpes-Maritimes, suppléant à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Clerjon (Étienne), magistrat et suppléant à la Législative, né à Lyon (Rhône) en 1726, exécuté à Lyon le 22 décembre 1793; était procureur à Villefranche, quand il fut élu par le Rhône-et-Loire, cinquième suppléant à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Clermont (Claude-Joachim-Ignace), avocat et législateur, né à Salins (Jura), le 26 octobre 1732, de « Ignace Clermont, avocat en parlement, et de Marie-Ursule Frère », exécuté à Paris le 12 juillet 1794; était avocat à Salins et maire de cette ville, quand il fut élu, le 3 août 1791, député du Jura à la Législative où il se fit peu remarquer, mais son mandat expiré, il ne cessa de jeter le trouble dans son département, en se joignant aux fédéralistes qui avaient pour but le renversement de la République. Il fut, de ce chef, arrêté, jugé par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 24 messidor an II.

Clermont (de). — Voir Tréhot.

Clermont d'Amboise (Jean-Baptiste-Charles-François, marquis de), officier général, ambassadeur et suppléant aux États généraux, né à Paris le 6 août 1728, de « Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, chevalier, marquis de Reinel, baron de Rupt, comte de Cheverny, marquis de Montglas, gouverneur pour le roi, grand bailli de Chaumont-en-Bassigny, gouverneur grand bailli de Provins, mestre de camp du régiment de Santerre, et de Henriette de Fitz-james de Berwick, sa femme », tué au château des Tuileries le 10 août 1792; était colonel du régiment de Bretagne le 1er novembre 1746, quand il entra dans la diplomatie en 1767 en qualité de ministre plénipotentiaire, devint en 1775 ambassadeur à Naples. Le 1er mars 1780, il fut promu maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis le 8 juin 1783.

Le 27 mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Provins. Il n'eut pas l'occasion de siéger, se trouva aux Tuileries lors de l'attaque et de la prise de ce château et y trouva la mort.

Clermont en Beauvoisis (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Clermont-Ferrand (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Clermont-Lodève (de). — Voir Guilhem (de).

Clermont-Mont-Saint-Jean (Jacques, marquis de), officier général et législateur, né au château de Visargent (Ain), le 25 octobre 1752, de « Jean-Claude de Clermont, marquis de Mont-Saint-Jean et de la Bâtie d'Albanais, seigneur de la Balme, et de Marie-Madeleine Gasparde de Brancion », mort à Vichy (Allier) le 22 septembre 1827; entra au service militaire en 1771, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Lyonnais-infanterie et était, en 1789, colonel du régiment des chasseurs des Ardennes. Le 24 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Bugey et Valromey, siégea à droite et vota contre toutes les réformes demandées dans cette Assemblée. Son mandat expiré, il émigra d'abord en Savoie, puis offrit ses services au roi de Sardaigne. En l'an VII, il dut fuir devant les armées de la République et ne rentra en France qu'au moment de brumaire an VIII. Sous la Restauration, il devint maréchal de camp (13 mars 1815) et fut nommé inspecteur des gardes nationales de Seine-et-Marne. Le 22 août de la même année, il fut élu député du collège de ce département et siégea parmi les ultra-royalistes.

Clermont-Tonnerre (Anne-Antoine-Jules, duc de), évêque et législateur, né à Paris, le 1er janvier 1749, de « Charles-Henri-Jules, duc de Clermont-Tonnerre, lieutenant général des armées et chevalier des ordres du roi, et de Marie-Anne-Julie le Tonnelier de Breteuil »; était évêque de Châlons-sur-Marne, depuis 1782, lorsqu'il fut élu, le 25 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Châlons-sur-Marne, siégea à droite, protesta contre la Constitution civile du clergé, et émigra en Allemagne. Sous la Restauration, il fut nommé pair de France (4 juin 1814), puis archevêque de Toulouse le 1er juillet 1820, fut fait cardinal le 3 décembre 1822, devint ministre d'État le 4 novembre 1826 et membre du conseil privé.

Clermont-Tonnerre (Stanislas-Marie-Adélaïde, comte de), colonel et législateur, né à Pont-à-Mousson (Meurthe), le 10 octobre 1757, de « François-Joseph, marquis de Clermont-Tonnerre, seigneur d'Hamonville, maréchal de camp, et de Marie-Anne de Lentilhac de Gimel », mort à Paris le 10 août 1792; était colonel au régiment de Royal-Navarre, quand il fut élu, le 6 mai 1789, député de la noblesse aux États généraux, par la ville de Paris, se réunit au tiers état, vota l'abolition des privilèges (nuit du 4 août), l'établissement des deux Chambres et le veto royal, puis fonda avec Malouet le club monarchique. Il fut accusé en plus d'avoir favorisé la fuite de Varennes. Le 10 août 1792, une troupe armée pénétra dans son hôtel, sous le prétexte d'y chercher des armes; puis, conduit à la section, il fut frappé d'un coup de feu, se réfugia dans l'hôtel de Brienne où la foule le poursuivit et le massacra.

Cléron (de). — Voir Haussonville (d').

Cléry (Jean-Baptiste), valet de chambre de Louis XVI, né à Jardy-les-

Vaucresson (Seine-et-Oise) le 11 mai 1759, mort à Vienne (Autriche) le 10 juin 1809; entra au service de Louis XVI comme valet de chambre barbier, fut autorisé à suivre son maître à la tour du Temple, où il le servit pendant sa captivité, sortit de France après la mort du roi et publia une relation, en l'an VI, de sa captivité et de celle de sa famille, revint à Paris en l'an XI, puis retourna à Vienne.

Cléry de Sérans (Charles-François, comte de), mousquetaire et suppléant aux Etats généraux, né à Sérans (Oise), le 24 mars 1748, « de messire Charles-Alexis de Cléry de Sérans, chevalier seigneur de Serans de Boutillier, Serans-le-Gast et autres lieux, et de dame Elisabeth-Claire de Courtres, comtesse du Saint-Empire, son épouse »; était aussi mousquetaire réformé, quand il fut élu, le 29 mai 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Chaumont-en-Vexin. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Clichyen (club monarchique). Après le 9 thermidor, les réactionnaires, ne se sentant pas en force au club des Jacobins, établirent une société rivale au bas de la rue de Clichy. Au début, ce club fut thermidorien, mais les contre-révolutionnaires purs s'y donnèrent rendez-vous et devinrent majorité. Grâce aux faiblesses du Directoire, cette société prit une importance réelle. Elle comprit des députés du conseil des Cinq-Cents, les plus hostiles à la Révolution et ses membres les plus en vue furent Lemerer, Pastoret, Henri Larivière, Royer-Collard et Camille Jordan. En l'an V, leur candidat à la présidence fut Pichegru et Barthelémy au Directoire. Ces choix avaient été désignés à l'avance par les agents de Louis XVIII. A l'armée d'Italie, Lannes porta un toast à la destruction du club de Clichy. Le 18 fructidor anéantit bientôt ce club. Les membres les plus en vue furent déportés à Cayenne.

Cloots (Jean-Baptiste, de), baron du Val-de-Grâce (Gnadenthal), dans le duché de Westphalie (Prusse rhénane), né le 24 juin 1755, au dit château de Gnadenthal, près Clèves, mort à Paris le 24 mars 1794. Fils de Thomas François de Cloots, conseiller privé de Sa Majesté le grand Frédéric, neveu du très érudit chanoine Cornélius de Pauw. La famille était d'origine hollandaise et se rattachait aux de Witt; encore que de bonne noblesse, elle avait fait sa fortune dans le commerce maritime (Indes orientales).

Elevé à la française, Cloots parlait notre langue à l'âge de sept ans. Il vint à Paris vers sa douzième année, pour achever ses études. Après avoir été élevé, jusque-là, par des prêtres catholiques, voire par des Jésuites, il subit, dans sa nouvelle résidence, grâce aux recommandations de son oncle, l'influence de la philosophie nouvelle, et devint Français, parisien même, d'esprit et de cœur.

Cependant, pour se conformer à la volonté paternelle, il lui fallut rentrer à l'École royale militaire de Berlin, dont la discipline rigoureuse lui inspira une telle antipathie, qu'il en sortit aussitôt après la mort de son père, pour revenir à Paris (1776). Il avait alors vingt et un ans; maître d'une immense fortune, il pouvait enfin satisfaire sa soif d'indépendance, ses goûts pour la philosophie, et reprendre ses anciennes relations, suivant la devise de toute sa vie: *Veritas atque Libertas.*

C'est ainsi qu'il débuta dans la carrière de publiciste par un livre sur la *Certitude des preuves du mahométisme*, soit une critique vigoureuse de tous les systèmes théologiques et révélés, qu'il fit imprimer en Hollande (1779).

Lors de son premier séjour à Paris, Cloots avait vu Franklin, Rousseau, Voltaire; il fut mis,

cette fois, en rapport avec le baron d'Holbach, d'Alembert, Diderot... Mais, menacé de la Bastille en 1784, il passa en Angleterre, y composa ses *Vœux d'un gallophile* qu'il fit imprimer à La Haye (1786), et se mit à voyager par toute l'Europe pour éviter les poursuites que lui avait attirées son ardente émancipation. Enfin, l'ouverture des États généraux, en France, et la prise de la Bastille lui rouvrirent les portes de Paris.

« Il avait 34 ans, dit son historien Georges Avenel, *lorsqu'il prit la cocarde !* » — Affilié de suite au club Breton, berceau des Jacobins, à la société des Cordeliers, motionnaire assidu du club en plein vent qui se tenait au Palais-Royal, il figura bientôt parmi les meneurs du mouvement révolutionnaire, et aux 5 et 6 octobre 1789, cria l'un des premiers : « *L'Assemblée et le roi à Paris!* » puis il alla avec une ferveur touchante propager en Bretagne les Droits de l'Homme et la « religion de la liberté ». Après il répondit à la véhémente et inique agression d'Edmond Burke contre la Révolution de France, par une adresse où il réfutait avec chaleur et logique ses sophismes rétrogrades et les rugissements de sa haine gallophobe.

Le 19 juin 1790, Cloots parut à la barre de l'Assemblée nationale à la tête d'un groupe cosmopolite, le *Comité des étrangers*, qu'on appela aussi l'*Ambassade du genre humain*, pour demander de figurer officiellement dans le cortège qui allait célébrer au Champ de Mars la fête de la Fédération ; avec lui : Pio, Olavidès, de Trenck de Bockeloer, van de Pol, de Cappellen, de Nys, Abbéma, de Kock, Roleu, de Raet, van de Sienne, Robert Pigott, Chavis et Chamas, interprètes orientaux (arabe et chaldéen) à la Bibliothèque royale, etc. Ces 36 prosélytes des Droits de l'Homme avaient choisi le baron de Cloots pour leur orateur, et son allocution à l'Assemblée nationale montra qu'ils avaient eu raison. Il en conserva le titre d'*Orateur du genre humain*.

C'est à cette époque également qu'après s'être déjà *déféodalisé* en renonçant à son titre de seigneur de Guadenthal ou du Val-de-Grâce il se *déchristianisa* en changeant son prénom de Jean-Baptiste pour celui d'Anacharsis.

Ceci caractérise suffisamment son évolution, qui se résumait théoriquement dans l'avènement de l'humanité ou du « seigneur genre humain », devenu majeur, prenant possession de la Terre, et s'y organisant fraternellement, à la lumière des sciences, en dehors de la théologie et du droit divin. Autrement dit, le baron se rattachait à cette minorité, à cette élite de la noblesse qui, dans tout l'Occident de l'Europe, sut s'élever à la philosophie du siècle, celle des Encyclopédistes, et comprendre la nécessité et la légitimité de la régénération ou de la refonte de la vieille société.

Sa politique se résumait en ces quelques points : l'espèce humaine étant une, c'est-à-dire ayant mêmes qualités physiques, intellectuelles et morales et des tendances sociales identiques, devait former une seule famille de frères, la *République universelle*, classée en départements et communes, reliée, dirigée par un Parlement unique, dont le siège était marqué à Paris, chef-lieu du globe, initiateur spontané auquel étaient échues la gloire et la charge d'opérer cette immense transformation. Le moyen était simple d'ailleurs : la *propagande armée* (la guerre de propagande), faisant appel à tous les peuples de la Terre contre leurs tyrans !

Pour le philosophe du Val-de-Grâce et pour les Communalistes parisiens et les membres du Club des Cordeliers, ses adhérents, comme pour les Girondins, à l'Assemblée nationale, le succès n'était pas douteux ! L'expérience prouva que le rêve était simple-

ment irréalisable ; les peuples, au lieu de se trouver à l'unisson de la France, étaient fort en arrière et se rallièrent plus fortement à leurs maîtres pour repousser la République... Il s'ensuivit une guerre de près d'un quart de siècle.

L'erreur des cosmopolites fut donc de penser que tous les peuples du monde ou tout au moins d'Occident, étaient aussi avancés que la France, et que l'unité du genre humain devait être politique, quand elle ne peut être que spirituelle, intellectuelle et morale par une foi commune, mais sous des gouvernements indépendants et dans des patries distinctes. Surtout, l'unité de croyances devait précéder la réforme des institutions, afin que la régénération fût partout libre et spontanée, cherchée par les peuples eux-mêmes, au lieu de leur être militairement imposée.

C'est de leur tête et de leur sang, de la destruction violente de leur parti, que Cloots et ses adhérents payèrent leurs illusions et leur croyance, dont l'inspiration, trop vague et trop empirique, était cependant légitime.

Donc, le 21 avril 1792, l'*Orateur du genre humain* vint faire hommage à l'Assemblée nationale législative de son livre, la *République universelle*, en l'accompagnant d'un don patriotique de 12.000 francs pour les frais de la guerre et d'une allocution vibrante sur la propagation de la « religion des Droits de l'homme » par les armées françaises. Hérault de Séchelles, qui présidait la séance, le félicita en termes élevés, et proposa que cette somme commençât un fonds de guerre destiné à équiper les combattants étrangers qui viendraient s'enrôler sous les drapeaux de la France libre. Et le 12 août suivant, Anacharsis vint demander encore que l'on mît à prix la tête du généralissime des coalisés, Brunswick, et du roi de Prusse, qu'il dénommait le *Sardanapale du Nord*. En même temps, il voulait que l'on organisât les Prussiens réfugiés en France en un corps que l'on appellerait la *Légion Vandale*. Par décret du 26 de ce mois, hautement motivé, il recevait, de l'Assemblée nationale, le titre de *citoyen français*, en compagnie de Priestley, Paine, Jérémie Bentham, Wilberforce, Clarkson, Makintosh, David Williams, Gorani, Campe, Cornélius de Pauw, Pestalozzi, Washington, Hamilton, Maddison, Klopstock, Kosciusko et Schiller. C'est à ce moment même que le baron transformait une partie de sa fortune en achetant des *biens nationaux*, des terres dans le département de l'Oise et de la Somme et signait : *Anacharsis, cultivateur*.

Nommé député à la Convention nationale au mois de septembre de la même année, son émancipation religieuse et ses principes cosmopolites l'y rapprochèrent d'abord des Girondins ; mais ceux-ci étaient pour lui trop personnels et trop exclusifs, trop aristocrates ; leur entente ne pouvait durer.

A peine en séance, le 29 septembre 1792, Cloots proposa à l'Assemblée une adresse aux Savoisiens, rédigée en termes remarquables, mais dans un esprit d'annexion que la Convention n'avait pas encore adopté. Elle fut ajournée pour ce motif. Le 20 octobre suivant, au nom du comité diplomatique et de la guerre, dont il était membre, il présenta un rapport sur le mode de contribution des pays soumis à nos armes (discussion remise à trois jours). Il s'agissait du projet de loi proposé à la Convention sur les biens et revenus des rois, princes, nobles, etc., dans les pays qui seraient occupés par les armées françaises. Le 5 février 1793, nouveau rapport, au nom du même Comité, pour faire accepter la demande d'annexion ou plutôt de retour à la France du bailliage de Schombourg (Lorraine allemande), détaché en 1783 par arrêt du con-

ciel ; — 26 avril, au cours de l'élaboration des préliminaires de la Constitution, exposition fondamentale de sa politique internationale, par Anacharsis, sous le titre de *Bases constitutionnelles de la République universelle*. Après il se prononça pour l'annexion à la France de la Savoie, de Nice, de la Belgique et de la Hollande, où il voyait un commencement de réalisation de « son utopie » sur l'unité du genre humain. Même, pour en hâter la réalisation, il fit, aux Jacobins, le 9 septembre, un discours enthousiaste sur l'urgence d'une *Croisade civique* contre les rois coalisés. Entre temps il avait rompu avec les Girondins par une brochure célèbre : *Ni Marat, ni Roland* (novembre 1792). Il votait, d'ailleurs, avec la Montagne dans toutes les grandes questions, notamment pour la mort du roi, ajoutant que ce jugement capital comprenait également « l'infâme Frédéric-Guillaume ». A plus forte raison, aux 31 mai et 2 juin 1793, se prononça-t-il contre le parti des Appelants et des Fédéralistes ! Mais, quoique membre distingué et utile des comités diplomatiques et d'instruction, où sa connaissance des affaires politiques de l'Europe et ses lumières, son esprit hardi et primesautier, lui permirent de rendre de grands services, il inclina alors définitivement vers la *Sans-culotterie* et le parti de la Commune, à cause de ses expériences franchement antithéologiques, par son amour pour Paris, par ses idées de propagande armée et par ses tendances ultra-révolutionnaires.

C'est lui qui, avec Chaumette principalement, frappa le coup décisif en décidant l'évêque métropolitain de Paris, Gobel, à abjurer le catholicisme avec tout son clergé, le 17 brumaire an II, devant la Convention ; ce sont eux qui, à la Commune avec Momoro, organisèrent, pour le 20 du même mois, à Notre-Dame, la grande fête philosophique de la Raison.

Il n'en fallait pas tant pour mériter la jalousie et la haine de Robespierre, qui, étant irrémédiablement attaché à la mentalité et à la foi de l'ancien régime, voulut voir dans le mouvement de déchristianisation *une conspiration de l'étranger* pour déconsidérer la France aux yeux du Vieux-Monde par l'athéisme, et marqua ses zélateurs : Cloots, Chaumette, Gobel, Hébert, Momoro, Fabre d'Eglantine, Hérault de Séchelles et d'autres encore, pour l'échafaud (germinal an II).

Anacharsis fut guillotiné le 24 mars 1794 ; il donna, en cette circonstance, à ses compagnons de supplice, l'exemple d'une inébranlable fermeté. Il monta, souriant, à la plate-forme fatale, et, jusqu'à sa dernière minute, « il prêcha le panthéisme et la république universelle, avec autant de calme qu'à la tribune des Cordeliers ou des Jacobins ».

Malgré tant de preuves des convictions révolutionnaires les plus fermes et d'un entier dévouement à sa patrie d'adoption, sa sincérité fut mise en doute.

Encore que Marat et Robespierre, dont la passion ne connaissait aucune retenue, aucune justice, et les rendait susceptibles du plus complet aveuglement, aient l'un et l'autre qualifié de mouchard berlinois le baron allemand, oui, l'*Orateur du genre humain !* — sans en fournir, du reste, la moindre preuve, l'histoire impartiale et les gens soucieux de probité envers les morts, écartent sans hésiter, et avec un mépris absolu, cette invention injustifiable, qui ne supporte aucun examen.

A cet égard, Cloots vécut et mourut sans peur et sans reproche et mérita la confiance et l'estime de son parti, comme il a droit au respect et à la reconnaissance de la postérité.

Club constitutionnel. — Voir Salon (club du).

Club de 1789. Cette société, établie en mai 1790 et qui avait comme principaux chefs : Sieyes, La Fayette, La Rochefoucauld, etc., alarmés des idées révolutionnaires qui se manifestaient dans le club des *Amis de la Constitution*, eurent l'idée d'en fonder un autre qu'ils appelèrent le *club de la propagande*, avec l'intention de répandre les vrais principes de la liberté.

Clugny (François de), évêque de 1789, né en 1728, de « Charles-Antoine, marquis de Clugny, seigneur d'Espenvière, et de Marie de Choiseul-Buffières », mort à Lausanne (Suisse); fut sacré évêque de Riez le 26 juin 1772, émigra en 1791, s'installa à Lausanne où il mourut en 1814.

Cluzel (du). — Voir Monseignat.

Coayllet (Jean-François), officier général, né à Abbeville (Somme) le 18 mai 1748, mort a Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 26 juin 1806; entra dans l'armée en 1764, et servit jusqu'en 1780 comme soldat au régiment de Piemont, devint plus tard chef de légion de la garde nationale de cette ville, et fut promu, le 17 septembre 1793, adjudant général chef de bataillon. Le 1er vendémiaire an II, il obtint le grade de général de brigade, puis fut suspendu le 27 pluviôse an II, par Duquesnoy.

Coban. — Voir Vabre.

Coblentz (prise de). Le 2 brumaire an III, le général Marceau, à la tête des troupes républicaines, armée de Sambre-et-Meuse, s'empara de Coblentz, repaire des déserteurs de la patrie, s'intitulant défenseurs du trône et de l'hôtel. L'ennemi, en fuyant, laissa nombre de tués, de blessés et de prisonniers, et un canon. Coblentz, ville d'Allemagne, est baignée par le Rhin.

Cochard (Claude Alexis), avocat, législateur et magistrat, né à Vesoul (Haute-Saône), le 1er mai 1743, de « sieur Hubert-François-Paris Cochard, conseiller du roi, garde-marteau en la maitrise de Vesoul, et de demoiselle Nicole Mongin », mort à Vesoul le 18 octobre 1815; était avocat en parlement, lorsqu'il fut élu, le 11 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage d'Amont, siégea parmi les réformateurs de cette assemblée. Son mandat expiré, il fut envoyé comme commissaire du conseil exécutif de l'armée près de Dumouriez. Le 11 germinal an III, il fut nommé juge au tribunal de cassation, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, devint conseiller à la cour de cassation, se rallia en 1814 a la Restauration, qui le fit officier de la Légion d'honneur (23 août 1814), et fut élu, le 22 août 1815, député du collège de la Haute-Saône. Il eut à peine le temps de siéger, étant mort en octobre de la même année.

Cochelet (Adrien-Pierre-Barthélemy), magistrat et législateur, né à Charleville (Ardennes), le 29 juin 1753, du « sieur Jean-Daniel-Anastase Cochelet, notaire royal et greffier des traites foraines de Charleville, et de Marguerite-Angélique Richard », mort à Epioiex (Luxembourg) le 7 août 1804; était lieutenant général au bailliage de Charleville, quand il fut élu, le 20 décembre 1789, député à la Constituante par la principauté de Charleville. Il siégea à gauche de cette Assemblée. Plus tard, il fut nommé commissaire ordonnateur de l'armée en Belgique.

Cochelet (Adrien-Jules-Louis), au fi-

teur, intendant, préfet et législateur, né à Charleville (Ardennes), le 29 avril 1788, du « précédent et de dame Marie-Charlotte-Victoire-Pierre Matis », mort à Paris le 27 mars 1858; fut nommé en 1809 auditeur au conseil d'Etat, envoyé en mission à Vienne auprès de l'Empereur, nommé intendant de la province de Goritz, devint intendant du gouvernement de Bialystock (juillet 1812), et, après la retraite de Russie, intendant des cercles de Liegnitz et de Luben. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé préfet de la Meuse. Sous la Restauration, rentra au conseil d'Etat, fut successivement agent consulaire de Riga, consul à Saint-Louis-de-Maragnon (Brésil), à Tampico (Mexique), et enfin gérant du consulat général à Mexico, devint, sous Louis-Philippe, consul en Egypte, et, le 4 septembre 1840, fut nommé conseiller d'Etat, se démit en 1848, et devint sous le second Empire, sénateur (27 novembre 1857).

Cocherel (Nicolas, chevalier), lieutenant des maréchaux de France, colonel et législateur, né à Saint-Jérôme-de-la-Petite-Rivière-de-l'Artibont (Saint-Domingue), le 15 juin 1741, de « Nicolas-Robert de Cocherel, et de demoiselle Madeleine de Banquerel », mort à Versailles le 4 février 1826, fut nommé, le 20 avril 1785, lieutenant des maréchaux de France au département du Tarn. Le 2 avril 1789, élu député aux États généraux par la colonie de Saint-Domingue, il fut fait chevalier de Saint-Louis le 6 septembre de la même année, partit à Saint-Domingue en 1790 pour servir sous les ordres de MM. Blanchelande et de Fontanges. En l'an III, il fut nommé colonel propriétaire d'un régiment noir. Sous la Restauration, il fut promu, le 23 janvier 1815, maréchal de camp et mis à la retraite le 23 novembre 1814.

Cochet (Henri-Louis-Joseph), législateur et magistrat, né au Cateau (Nord) le 2 mai 1748, mort à Douai (Nord) le 29 janvier 1807; fut d'abord l'un des administrateurs du département du Nord, puis élu, le 29 août 1791, député de ce département, à la Législative, réélu, l'année suivante, en septembre 1792, membre de la Convention, et dans le procès du roi, vota « la mort ». Le 23 vendémiaire an IV, il fut réélu, encore par le Nord, au conseil des Cinq-Cents, en sortit en l'an VII, pour se rallier à Bonaparte qui le nomma juge au tribunal criminel de son département (7 messidor an VIII).

Cochois (Siméon-Pierre), avocat, notaire et suppléant aux États généraux, né à Sézanne (Marne); était avocat et notaire à Sézanne, quand il fut élu, le 20 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Sézanne. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Cochois (Antoine-Chrysostome, chevalier), officier général, né à Crutzwald (Meurthe), le 19 décembre 1755, de « Joseph Cochois, inspecteur des fermes du roi, et Anne-Marguerite Grandeau », mort à Nancy (Meurthe) le 5 janvier 1830; appartenait à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et arriva au grade de général de brigade le 24 décembre 1805.

Cochon-Bobusse (Jean-François), avocat et suppléant aux États généraux, né à Epernon (Eure-et-Loir); était avocat dans cette ville, quand il fut élu, le 28 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Cochon de Lapparent (Charles, comte), magistrat, législateur et ministre de la police, né à Champdeniers (Deux-Sèvres), le 24 janvier 1750, de « Mᵉ Charles Cochon de l'Apparent, sénéchal de la cour, et

de madame Françoise Ragoneau », mort à Poitiers (Vienne) le 17 juillet 1825 ; fut pourvu, le 26 juin 1774, de la charge de conseiller au siège royal de Fontenay-le-Comte. Le 27 mars 1789, élu suppléant du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée du Poitou, fut admis à y siéger le 3 novembre suivant, en remplacement de Dabbaye, démissionnaire, et devint secrétaire de cette Assemblée en février 1791. Son mandat expiré, il fut nommé, le 9 septembre, président du tribunal criminel des Deux-Sèvres, et le 7 septembre 1792, le même département l'envoya siéger à la Convention nationale; il siégea d'abord à la Montagne et, dans le procès du roi, vota pour la « mort sans sursis ». fut envoyé en mission à l'armée du Nord, défendit Valenciennes contre les Anglais et en sortit après la capitulation le 1er août 1793, eut à la Convention une attitude expectative jusqu'au 9 thermidor et fut envoyé de nouveau en mission à l'armée du Nord. Le 11 vendémiaire an IV, élu, par les Deux-Sèvres, député au conseil des Anciens, il se rapprocha des modérés, puis, le 14 germinal, fut nommé ministre de la police générale en remplacement de Merlin, combattit à la fois et les républicains montagnards et les royalistes ; ces derniers, du reste, voulaient le conserver à son poste s'ils réussissaient ; il devint, de ce chef, suspect et fut révoqué quelques jours avant le 18 fructidor, inscrit sur les listes de proscription, mais parvint à se soustraire pendant dix mois aux poursuites ; puis, ayant été découvert, fut interné à l'île d'Oléron. Le 18 brumaire le rendit à la liberté. Ayant adhéré à Bonaparte, il fut nommé, le 11 ventôse an VIII, préfet de la Vienne et, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, le 10 thermidor an XIII, préfet des Deux-Nèthes et créé, le 10 septembre 1808, chevalier de l'Empire ; entra, le 29 mars 1809, au Sénat conservateur et fut fait comte de l'Empire le 28 mars 1809. En décembre 1813, il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 20e division militaire et envoya, en 1814, son adhésion à la déchéance de l'Empereur. A son retour de l'île d'Elbe, ce dernier ne tint pas rigueur à Cochon de l'Apparent puisqu'il le nomma préfet de la Seine-Inférieure (17 mai 1815). En 1816, il fut obligé de quitter le territoire français comme régicide, puis fut autorisé à rentrer en France en 1819 et revint prendre sa résidence à Poitiers.

Cochon-Duvivier (Pierre-Jacques-Thomas), chirurgien et législateur, né à Fressine (Deux-Sèvres), le 8 octobre 1731, de « Nicolas Cochon de Latour et de Marie-Jeanne Monnet », mort à Rochefort (Charente-Inférieure), le 26 avril 1813 ; était chirurgien à Rochefort quand il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de la Charente-Inférieure. Il y siégea jusqu'en l'an XII.

Codet (Silvain), homme de loi, législateur et magistrat, né à Paris, le 8 août 1743, de « Silvain Codet, bourgeois de Paris, de demeures et qualités inconnues et absent, et de Marie-Antoinette Hubert », mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 3 octobre 1837 ; était homme de loi à Rennes et devint officier municipal de cette ville. Le 2 septembre 1791 il fut élu député d'Ille-et-Vilaine à la Législative. Son mandat expiré, il reprit ses fonctions d'avocat à Rennes et en l'an IV fut nommé commissaire par le tribunal civil de Nantes, et, après le 18 brumaire juge d'appel à la cour de Rennes, puis devint sous l'Empire, le 14 avril 1811, conseiller près la même cour et fut mis à la retraite en 1813.

Coehorn (Louis-Jacques, baron), officier général, né à Strasbourg (Bas-

Rhin), le 13 janvier 1771, de « Jean-Jacques de Cochorn, capitaine de dragons, et de Madeleine-Dorothée Lanz, son épouse », mort à Leipzig le 29 octobre 1813; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et arriva rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII, et créé baron de l'Empire. Le 21 mars 1807 il fut promu général de brigade, fit ensuite la campagne d'Allemagne, prit part à la bataille de Leipzig, et y fut blessé le 18 octobre.

Coetlisan (de). — Voir Huet.

Coetlosquet (Jean-Yves-François, vicomte de), colonel et suppléant aux États généraux, né à Plounez (Côtes-du-Nord), le 12 mars 1728, de « Jean-Baptiste-François du Coetlosquet, et de Marie-Jeanne-Yvonne-Antoinette de la Noë »; fut colonel en second du régiment Dauphin-infanterie. Le 24 mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Bar-sur-Seine. Il n'eut pas l'occasion de siéger et mourut en émigration.

Coetlosquet (Charles-Yves-César-Cyr, comte du), officier général et ministre, né à Morlaix (Finistère), le 21 juillet 1783, de « Étienne-François-Denys, comte du Coetlosquet, capitaine de cavalerie, et de Françoise-Nicolas-Marie Dubois Desaunes de la Maisonfort », mort à Paris le 23 janvier 1836; entra très jeune dans l'armée et fit les campagnes d'Italie, d'Autriche et de Russie, était colonel en 1812, puis général de brigade un an après, se distingua à la bataille de Montereau. Sous la Restauration, il eut le commandement du département de la Nièvre, fut fait commandeur de la Légion d'honneur, et resta à l'écart pendant les Cent-Jours. Au retour de Louis XVIII il entra dans la garde royale comme aide-major général, fut promu, le 25 avril 1821, général de division, puis devint ministre de la guerre le 19 octobre 1823. Il était commandeur de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'honneur.

Coetnempen (de). — Voir Kersaint (de).

Coffin (Antoine-François Constantin-Joseph), administrateur et législateur, né à Hesdin (Pas-de-Calais) en 1764; fut d'abord nommé l'un des administrateurs du département du Pas-de-Calais, ensuite commissaire des relations extérieures dans l'île de Sardaigne et le 24 germinal an VI, il fut élu par le Pas-de-Calais, député du Conseil des Cinq-Cents.

Coffinhal-Dubail (Pierre-Antoine), médecin, homme de loi et vice-président du tribunal révolutionnaire de Paris, né à Aurillac (Cantal), le 9 novembre 1762, de « maître Joseph Coffinhal, avocat en parlement, et de demoiselle Françoise Dunoyer », exécuté à Paris le 6 août 1794; était médecin au moment de la Révolution, se fit homme de loi, fut nommé juge au tribunal de district le 10 août 1792, et devint vice-président du tribunal révolutionnaire de Paris. Très lié avec Robespierre, il l'accompagna à l'hôtel de ville dans la nuit du 9 thermidor, et eut une véritable altercation avec le général Henriot, lui reprocha d'avoir manqué de courage, le jeta par la fenêtre sur la place, parvint à s'échapper et gagna l'île des Cygnes où il se tint caché pendant deux jours sans manger, alla ensuite demander l'hospitalité chez un homme à qui, autrefois, il avait rendu service, mais ce dernier, comme récompense, s'empressa de livrer Coffinhal qui fut jugé et condamné à mort. Il mourut courageusement.

Coffinhal-Dunoyer (Jean-Baptiste),

avocat, magistrat et législateur, né à Raulhac (Cantal) le 1er avril 1746, mort à Aurillac (Cantal) le 13 juin 1818, frère du précédent; était avocat en parlement quand il fut nommé, le 21 avril 1773, conseiller et avocat du roi au bailliage d'Apeaux, de Vic-en-Carladès, devint sous la Révolution officier municipal, procureur général syndic du Cantal et accusateur public. Sous l'Empire, il fut nommé procureur impérial par le tribunal civil d'Aurillac et le 17 février 1807, entra au Corps législatif comme député du Cantal. Il y siégea jusqu'en 1812. La Restauration lui conserva ses fonctions judiciaires.

Coffinhal-Dunoyer (Joseph, baron), magistrat et maître des requêtes, né à Aurillac (Cantal) le 11 février 1757, mort à Paris le 1er septembre 1840; fut nommé juge au tribunal de cassation le 23 vendémiaire an IV, élu plusieurs fois président du collège électoral du Cantal, et en 1806 ce département le choisit comme candidat au Sénat conservateur; fut envoyé ensuite, en qualité de commissaire général de justice, dans les provinces illyriennes. A son retour à Paris, il fut nommé maître des requêtes, puis élevé baron; il adhéra en 1814 à la déchéance de l'Empereur, se rallia à Louis XVIII, prêta serment comme maître des requêtes et ne fit plus partie de ce corps quand la réorganisation en fut faite.

Coiffier de Breuil (Henry, baron), lieutenant de vaisseau et législateur, né à Moulins (Allier) le 3 janvier 1743, de « messire Louis Coiffier, écuyer, seigneur et baron de Breuil et Laly, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Anne Guillaud », mort en émigration; était lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Moulins, siégea à droite et donna sa démission le 19 novembre 1789, partit en émigration en 1790 et mourut en Allemagne.

Coigny (Marie-François Henry-Franquetot, duc de), maréchal de France et législateur, né à Paris, le 28 mars 1737, de « Jean-Antoine-François de Franquetot, marquis de Coigny, baron de Varanguebec, seigneur de Vin Defontaine et de Pretot, lieutenant général des armées du roi, et de Marie-Thérèse-Josèphe Corentine de Névet », mort à Paris le 19 mai 1821; entra aux mousquetaires en 1752, était lieutenant général le 1er mai 1780 et devint pair de France (1787). Le 26 mai 1789, élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Caen, il prit place à droite et vota contre toutes les réformes, émigra en 1792, servit dans l'armée des princes, passa en Portugal, fut nommé capitaine général de l'armée portugaise, rentra en France avec les Bourbons en 1814, fut successivement nommé pair de France (4 juin), gouverneur du château de Fontainebleau, premier écuyer du roi, gouverneur de Cambrai et le 10 janvier 1816, gouverneur des Invalides. Le 3 juillet 1816, il fut élevé au maréchalat, et dans le procès du maréchal Ney vota pour la mort.

Col (Mathieu), juge et législateur, né à Saint-Anthème (Puy-de-Dôme) le 21 novembre 1744, mort à Ambert (Puy-de-Dôme) le 22 août 1811; devint sous la Révolution, juge au tribunal de district, et l'un des administrateurs du Puy-de-Dôme. Le 9 septembre 1791 élu, par ce département, député à la Législative, il siégea dans la majorité et devint l'un des futurs Girondins, ce qui l'obligea, en 1793, à se tenir caché loin de Paris. Le 23 floréal an XI, il devint conseiller d'arrondissement et fut nommé procureur impérial à Ambert. Il mourut subitement sur son siège de magistrat.

Colard (Paul-Nicolas), curé et suppléant à la Législative, né à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise) en 1735; était curé de cette ville, quand il fut élu en septembre 1791, suppléant de Paris à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Colas (Jean-Antoine-Jacques), maire et législateur, né à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 21 septembre 1758; était maire d'Argenteuil, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de Seine-et-Oise, à la Législative. Son mandat expiré, il retourna à Argenteuil et y reprit ses travaux agricoles.

Colas (Jacques), officier général, né à Saint-Sever (Landes), le 16 décembre 1727, de « Jean Colas et de Marie Duha »; entra dans l'armée le 1er mars 1745, comme soldat au régiment d'Auvergne-infanterie et nous le retrouvons, sous la Révolution, le 15 mars 1793, commandant amovible de Bayonne. Le 25 germinal an II, il fut promu général de brigade, suspendu le 21 prairial an II, autorisé à prendre sa retraite, le 17 vendémiaire an III.

Colas de Courval (Jean-François-Hiérome), magistrat et législateur, né à Argentan (Orne), le ... août 1765, de « Jean-François-Hiérome Colas de Courval, officier de pannéterie, et de dame Léonore Letellier », mort à Argentan le 30 janvier 1816; était procureur impérial, quand il fut élu, par l'arrondissement d'Argentan, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il mourut un an après.

Colaud (Claude-Sylvestre, comte), officier général et législateur, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 11 décembre 1754, de « Claude Colaud, marchand, et de demoiselle Marianne Ruel, mariés », mort à Paris le 3 décembre 1819, s'enrôla dans l'armée le 6 mars 1777; prit part à la bataille de Valmy, fut nommé lieutenant-colonel sur le champ de bataille, se distingua particulièrement à la tête d'un corps d'éclaireurs près du camp de Famars et couvrit la retraite de l'armée; promu, après ce fait d'armes, le 30 juillet 1793, général de brigade, il fut blessé à Hondschoodt, et nommé général de division, se battit à Friedberg et fut envoyé en Belgique en l'an VI, pour repousser l'insurrection qui venait d'y éclater, mit en déroute les insurgés et leur prit 14 drapeaux, puis fit rentrer au Trésor plus de 30 millions de contributions arriérées. Le 18 nivôse an IX, il entra au Sénat conservateur, fut fait membre de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII, créé comte de l'Empire le 26 août 1808. En 1814, il vota la déchéance de l'Empereur, fut nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814) et fait chevalier de Saint-Louis. Dans le procès du maréchal Ney, il eut le courage de prendre la défense de l'accusé, néanmoins vota la déportation.

Colaud de la Salcette (Jacques-Bernardin), chanoine et législateur, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 22 décembre 1733, de « Joseph Colaud, receveur général des bois et domaines du roi, et de Marie-Anne Desgeneys », mort à Paris le 23 décembre 1796; était chanoine de l'église cathédrale de Die quand il fut élu, le 5 janvier 1789, député du clergé aux États généraux par la province du Dauphiné, vota avec la gauche en demandant l'abolition des privilèges du clergé, la suppression immédiate des dîmes, puis prêta le serment civique. Le 9 septembre 1792, il fut élu par la Drôme membre de la Convention, et dans le procès du roi vota pour « la détention jusqu'à la paix »; entra le 23 vendémiaire an IV, au conseil des Cinq-Cents et mourut quelques mois après.

Colaud de la Salcette (Joseph-Louis-

Claude, chevalier), conseiller en parlement, préfet et législateur, né à Saint-Georges-de-Comiers (Isère), le 29 novembre 1758, de « monsieur Antoine-François Colaud de la Salcette, conseiller du roi en ses conseils, avocat général au parlement du Dauphiné et de dame Marie Lachal », mort au même lieu le 4 août 1832; fut pourvu, le 7 février 1781, de la charge de conseiller au parlement aides et finances de Grenoble, déclaré suspect en 1793, et poursuivi. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma préfet de la Creuse, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur; il entra, le 18 février 1807, au Corps législatif vit son mandat renouvelé le 6 janvier 1813. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 28 janvier 1809.

Colbert (Auguste-François-Marie, baron de), officier général, né à Paris, le 18 septembre 1777, de « Louis-Henri-François comte de Colbert-Chabanais et de Jeanne David », tué à Villafranca (Italie) le 3 janvier 1809; devint colonel du 10ᵉ régiment de chasseurs à cheval, se battit vaillamment, en 1805, à la bataille d'Austerlitz, fut promu général de brigade, fit l'année suivante la campagne contre les Prussiens et les Russes, prit une part active à la bataille d'Iéna, passa en 1808 en Espagne et montra, comme toujours, beaucoup d'intrépidité. Le 3 janvier 1809, au moment où l'action était tout à fait engagée à Villafranca, il s'élança à la tête de la cavalerie et reçut une balle dans le front, qui le renversa presque mort; voyant les Anglais fuir en désordre, il s'écria : « *Je suis bien jeune encore pour mourir; mais du moins ma mort est digne d'un soldat de la grande armée, et j'en suis consolé, puisqu'en mourant je vois fuir les ennemis de ma patrie.* » Il vécut encore un quart d'heure, et expira.

Colbert Chabanais (Edouard-Pierre-David, baron de), officier général et législateur, né à Paris, le 18 octobre 1774, de « Alexandre-Louis-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, et de Aglaé Seurrat », mort à Paris le 28 décembre 1853; s'engagea en 1793 dans le bataillon de Paris, dit de Guillaume Tell, fit campagne à l'armée du Rhin, se battit en Vendée, puis Hoche le fit suspendre comme royaliste, partit ensuite pour l'armée d'Egypte, entra comme capitaine adjudant-major dans les Mamelucks de Bonaparte, revint en France après la capitulation d'Alexandrie, devint aide de camp de Berthier, fit la campagne d'Autriche, fut blessé à Austerlitz, fait colonel du 7ᵉ de hussards, prit part aux batailles d'Eylau et de Friedland. Promu général de brigade le 2 mars 1807, créé baron de l'Empire le 28 mai suivant, il se distingua à Wagram où il reçut trois blessures à la tête, entra dans la garde impériale en qualité de colonel du 2ᵉ régiment de lanciers (14 mars 1811), rompit les bataillons russes à Bautzen et fut nommé, le 25 novembre 1813, général de division; se battit encore dans la campagne de France, à Montmirail, à Champaubert et à Nangis. Pendant les Cent-Jours il suivit Bonaparte à Waterloo où il fut blessé. Sous la Restauration, il se tint à l'écart et devint pair de France le 11 octobre 1832 et grand officier de la Légion d'honneur. M. de Colbert était au côté de Louis-Philippe lors de l'attentat de Fieschi et fut blessé (juillet 1835).

Colbert de Castle Hill (Seignelay), évêque et législateur, né au château de Castle-Hill (Ecosse) en 1736, mort en émigration à Londres en 1813; était, depuis le 28 janvier 1781, évêque de Rodez, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Rodez, opina d'abord avec le tiers

état, fut nommé questeur, et ne tarda pas à retourner vers les partisans de l'ancien régime. Il refusa de prêter le serment civique et s'associa à toutes les motions antidémocratiques. Son mandat expiré, il prit le parti d'émigrer, se rendit à Londres, et refusa, en l'an XI, de reconnaître le Concordat. Il mourut à Londres en 1813.

Colchen (Jean-Victor), notaire, ministre, préfet et législateur, né à Metz (Moselle), le 5 novembre 1752, de « M. Jean Colchen, procureur et secrétaire interprète au parlement de Metz, et de demoiselle Madeleine Stoffel », mort à Paris le 21 juillet 1830; était notaire quand il devint subdélégué des intendances de Pau et d'Auch et, au moment de la Révolution, était chef de division au ministère des affaires étrangères. Du 14 ventôse an III au 15 brumaire an IV, il fut ministre des Relations extérieures. Après le 18 brumaire, il fut nommé préfet de la Moselle, et fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur. Le 12 pluviôse an XIII, il entra au Sénat conservateur, fut créé, le 26 avril 1808, comte de l'Empire et adhéra en 1814 à la déchéance de l'Empereur. Louis XVIII le fit pair de France (4 juin 1814) et, au retour de l'île d'Elbe, Napoléon le fit entrer à la Chambre des pairs des Cent Jours (2 juin 1815); il fut exclu de la Chambre haute au retour définitif des Bourbons pour y être réintégré le 5 mars 1819.

Colchen (Claude-Nicolas-François), avocat, magistrat et législateur, né à Metz (Moselle) le 22 juillet 1755, mort à Paris le 22 juin 1833, frère du précédent; fut pourvu le 3 décembre 1783, de la charge de procureur postulant au parlement de Metz, devint juge au tribunal de district de Metz le 4 pluviôse an III et juge au tribunal civil de la Moselle le 27 vendémiaire an IV, juge au tribunal d'appel de Metz (23 fructidor an VIII). Fait le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur il entra, le 18 février 1808, au Corps législatif comme député de la Moselle, et pendant qu'il y siégeait, fut nommé président de Chambre à la cour impériale de Metz. Comme, député, il vota la déchéance de l'Empereur en 1814 et, après l'avoir promu officier de la Légion d'honneur, la Restauration le confirma dans ses fonctions judiciaires.

Colin (Pierre-François), magistrat et législateur, né à Amplepuis (Rhône), le 22 juillet 1777, de « Gaspard Colin, ancien notaire et procureur demeurant au bourg d'Amplepuis, et de Françoise Vincent », mort à Plainviseau (Jura), le 15 août 1858; était procureur impérial à Lons-le-Saulnier quand il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent Jours. Sous la Restauration, il conserva ses fonctions judiciaires, devint procureur du roi à Saint-Flour le 24 août 1828 et avocat général à Lyon le 10 juin 1829, se rallia à Louis-Philippe et devint, le 6 août 1830, procureur général à Dijon. Le 5 juillet 1831, il fut élu député par l'arrondissement de Lons-le-Saulnier, vit son mandat renouvelé aux élections de 1834 et de 1837, et vota constamment avec la majorité ministérielle. Le 19 septembre 1839 il fut nommé premier président à la cour de Douai. Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 5 février 1844.

Colins de Ham (François-Joseph-Philippe Léopold de), propriétaire et homme politique, né à Bruges (Belgique), le 18 juin 1754, de « Antoine Charles-François de Colins de Ham, capitaine, et de dame Marie-Félicie-Françoise de Colins, conjoints », mort à Bruges le 12 décembre 1827; était propriétaire, quand il fut élu en 1806,

par l'arrondissement de Bruges, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Collaert (Jean-Antoine), officier général, né à Blehm (Hollande) le 13 juin 1761; appartint à l'armée hollandaise d'abord, prit du service en France, fut blessé à l'affaire d'Ascheffenbourg le 3 frimaire an IX; promu, le 2 janvier 1811, général de brigade, il donna sa démission le 1er mars 1815.

Collard (Jacques), propriétaire et législateur, né à Montigny-les-Metz (Moselle), le 20 février 1758, de « Claude Collart (*sic*) et de Madeleine Dudot », mort à Villers-Hélon (Aisne) en novembre 1838; était propriétaire à Villers-Hélon quand il entra, le 17 février 1807, au Corps législatif, comme député de l'Aisne. Il en sortit en 1811.

Collard (Jean-Herman-Joseph), sous-préfet et législateur, né à Neufchâteau (Forêts), le 6 avril 1755, de « Jean-Mathieu Collar (*sic*) et d'Anne-Marguerite Grosjean »; débuta comme juge de paix, et devint sous-préfet de Neufchâteau, puis entra le 4 mai 1811 au Corps législatif, comme député du Forêts. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Collard de Belloys (Pierre-Joseph), législateur et magistrat, né à Neufchâteau (Forêts) le 7 février 1752, mort à Grandvoir (Forêts) le 24 juillet 1843, frère du précédent; était juge de paix à Luxembourg, quand il fut élu, le 22 germinal an V, député du Forêts au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'Etat de Bonaparte et, le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1806. Après la chute de l'Empire, il devint membre des Etats provinciaux (1816), puis membre des Etats généraux (1817).

Collardeau (Gérard), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à Reims (Marne); était avocat en parlement, quand il fut élu, le 27 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Reims. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Collart (Jean-Baptiste-Alphonse), magistrat et homme politique, né à Luxembourg (Forêts), le 8 novembre 1755, de « Charles-Maximilien-Hubert Collart, substitut du procureur général de Luxembourg, et de Marie-Nicolas Collart »; était substitut du procureur général à Luxembourg, quand il fut élu, en 1806, par cet arrondissement candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Colle (Jean-Théodore), officier général, né à Lorquin (Meurthe), le 17 mai 1734, du « sieur Clément Colle et de demoiselle Jeanne-Elisabeth Cuena », mort à Nancy (Meurthe) le 22 septembre 1807; entra dans l'armée le 1er avril 1753, comme soldat volontaire au régiment Barière et nous le retrouvons sous la Révolution, le 6 novembre 1791, chef de bataillon au 77e régiment; le 20 janvier 1793, chef de brigade, et le 19 mai suivant, général de brigade. Il fut suspendu le 20 vendémiaire an II et admis à la retraite le 13 frimaire an III.

Collet de Charmoy (Charles-Jean-Alphonse), avocat, législateur et magistrat, né à Joigny (Yonne), le 24 juin 1756, de « Charles-Jean-Claude Louis Collet de Charmoy, seigneur de Richebourg, Malesherbes et autres lieux, conseiller du roi, seul receveur des tailles de l'élection de Joigny, et de dame Marie Galleran », mort dans cette localité le 8 mai 1837; était avocat quand il devint en 1790, juge au tribunal du district d'Auxerre, puis membre du directoire de l'Indre. Le 20 germinal an VII, élu député de l'Yonne au conseil des Cinq-Cents, il se rallia à Bonaparte après le

18 brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en l'an X.

Collet de Messine (Jean-Baptiste), procureur général syndic et législateur, né à Issoudun (Indre), le 13 mai 1741, de « Jean Collet de Messine, prévôt de la prévôté d'Issoudun »; était procureur général syndic du département d'Indre-et-Loire, quand il fut élu, le 27 août 1791, député de l'Indre à la Législative. Son mandat expiré, il devint membre du bureau de conciliation d'Issoudun.

Collet des Costils (Jean), législateur et préfet, né à Cheux (Calvados), le 19 janvier 1740, mort à Yvetot (Seine-Inférieure) le 9 avril 1827; était juge de paix à Valognes quand il fut élu, le 25 germinal an V, député de la Manche au conseil des Cinq-Cents, siégea jusqu'en l'an VII, puis adhéra au coup d'État de brumaire. Le 11 ventôse an VIII, il fut nommé préfet du Calvados, et plus tard procureur général, près le conseil des prises.

Colli-Ricci (Louis-Léonard-Gaspard-Venance), officier général, né à Alexandrie (Marengo) le 23 mars 1760, mort à Alexandrie le 31 mars 1809; servit d'abord son pays contre la France et dans une des rencontres avec les Français, fut blessé à l'Argentière. Après la conquête du Piémont par les Français, il entra dans l'armée française et devint bientôt général de brigade (an VII) et de division (an X).

Collier. — Voir La Marlière.

Collin (François), magistrat et suppléant aux États généraux, né à Metz (Moselle) en 1740, exécuté à Paris le 6 mai 1794; était substitut du procureur général au parlement de Metz, quand il fut élu, le 16 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Metz. Il n'eut pas l'occasion de siéger. Le 17 floréal an II, il passa devant le tribunal révolutionnaire de Paris et fut condamné à mort, « convaincu de conspiration dans la Moselle contre l'ordre de choses établi ».

Collin. — Voir Sussy (de).

Collin. — Voir Verdière.

Collin-Souvigny (Pierre), officier et homme politique, né au Blanc (Indre), le 3 décembre 1771, de « Louis-Edmond Collin-Souvigny et dame Hélène Pavant »; était officier retiré au Blanc, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1806, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Collinet (Joseph), curé et législateur, né à Mars-la-Tour (Moselle) en 1726; était curé de Ville-sur-Iron, quand il fut élu, le 16 mars 1789, député du clergé aux États généraux, par le bailliage de Bar-le-Duc, vota avec les partisans de l'ancien régime et donna sa démission le 18 décembre 1789.

Collioure (combat de). En 1793, cette ville tomba au pouvoir des Espagnols lesquels furent forcés ensuite de rendre cette place au général Dugommier, le 7 prairial an II. Collioure est une petite ville des Pyrénées-Orientales, et en même temps un petit port de commerce.

Collombel (Pierre), négociant et législateur, né à Argueil (Seine-Inférieure) le 25 août 1755, mort à Paris le 26 janvier 1841; était négociant-magasinier à Pont-à-Mousson, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, suppléant de la Meurthe à la Convention, et appelé à y siéger, le 11 juillet 1793, en remplacement de Salle, mis en arrestation; envoyé en mission à l'armée du Nord, et à son retour nommé secrétaire de la Convention, il devint membre du comité de sûreté générale. Le 25 vendémiaire an IV il entra au conseil des Cinq-Cents, passa au con-

seil des Anciens le 23 germinal an VI, vota pour la liberté de la presse, s'opposa énergiquement au coup d'État de brumaire et fut compris sur la liste des députés exclus, le lendemain de ce coup de force.

Collonques (de). — Voir Clapiers (de).

Collot d'Herbois (Jean-Marie), comédien et législateur, né à Paris, le 19 juin 1750, de « Gabriel-Jacques Collot, marchand-orfèvre à Paris, et de Jeanne-Agnès Hannem », mort à Cayenne (Guyane) le 8 juin 1796; après avoir reçu une solide instruction, se fit comédien, prit au théâtre le nom de d'Herbois, et exerça avec un certain talent la profession d'artiste dramatique. Il composa lui-même un grand nombre de comédies, qui eurent la plupart un grand succès : *la Famille patriote*, *Socrate*, *les Deux Portefeuilles*, *l'Aîné et le Cadet*. Dans ces pièces, Collot d'Herbois se montra très patriote. Il fut quelque temps directeur du théâtre de Genève, puis se lança, en plein dans le mouvement politique; dans la journée du 10 août, joua un des premiers rôles, et entra à la municipalité parisienne. Le 6 septembre 1792, élu, par Paris, membre de la Convention, il demanda de suite l'abolition de la royauté; dans le procès du roi, vota pour « la mort », lutta contre les Girondins, fut envoyé en mission dans les départements du Loiret, de l'Aisne et de l'Oise et provoqua l'arrestation d'un grand nombre de suspects. Le 13 juin 1793, il fut nommé président de la Convention. Membre du comité de Salut public, il marcha d'accord avec Billaud-Varennes et Barère. Il ne fut pas toujours d'accord avec ses trois autres collègues, Robespierre, Saint-Just et Couthon. Ces divergences se firent jour surtout au moment de l'insurrection de Lyon. Le 12 octobre, sur la motion de Barère, la Convention avait rendu le fameux décret : « La ville de Lyon sera détruite, le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. » Couthon ne voulut pas prendre la responsabilité de l'exécution de ce décret; elle fut acceptée par Collot d'Herbois, qui s'écria la veille de son départ : « Je pars demain, et je proteste que je reviendrai vous apprendre que le Midi est purifié. » Le 13 brumaire, il entrait à Lyon en maître. Il eut l'idée de donner au peuple le spectacle d'une fête en l'honneur de Chalier, « l'ami des pauvres », dont le buste fut placé, couronné de fleurs, sur un palanquin que recouvrait un tapis tricolore. De retour à Paris, et en butte aux accusations portées contre lui sur les moyens révolutionnaires qu'il avait employés, il réussit à se disculper. Une tentative d'assassinat contre sa personne ayant eu lieu par un jeune royaliste nommé Admiral, qui lui tira, sans l'atteindre, deux coups de pistolet, ne nuisit pas à sa popularité. Dans la journée du 9 thermidor, il se montra très ardent contre Robespierre. Dénoncé le 12 fructidor par Lecointre, il fut obligé de sortir du comité de Salut public, et, après un long débat, fut condamné à la déportation le 12 germinal. Transporté à Cayenne avec Billaud-Varennes, il y mourut dans un accès de fièvre chaude. Il n'avait que 45 ans.

Colmar et Schlestadt (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Colomb (Pierre), officier général, né à Nîmes (Gard), le 12 août 1754, de « sieur Louis Colomb, marchand de soie, et de demoiselle Jeanne-Françoise Nicolas; appartint à l'armée et était, le 6 novembre 1791, chef d'escadron du 3e régiment de chasseurs à cheval et devint le 22 juillet 1792, chef de brigade du 2e régiment de dragons. Le 15 mai 1793, il fut promu général de brigade.

Colomb (Joseph-Antoine), officier général, né à la Seyne (Var), le 26 septembre 1735, de « monsieur André-Joseph Colomb, avocat en parlement du Dauphiné, premier consul de la ville d'Embrun, et de demoiselle Anne-Marie Remusat, mariés »; entra dans l'armée en 1752, comme volontaire dans le régiment de Piemont, et nous le retrouvons, le 25 juillet 1791, chef de bataillon au 47e régiment, et le 16 août 1792, chef de brigade. Le 15 mai 1793, il fut promu général de brigade, suspendu le 2 octobre de la même année, et admis à la retraite le 17 pluviôse an II.

Colomb de Gaste (Pierre-François), propriétaire et législateur, né à Marlhes (Loire) le 23 mai 1754; était propriétaire à Saint-Sauveur quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à la Législative vota avec la majorité et devint, sous la période révolutionnaire, l'un des administrateurs de ce département, puis juge de paix de Saint-Chamond.

Colombel du Bois-au-Lard (Portien), négociant et législateur, né à Laigle (Orne) le 30 août 1730; fut pourvu, le 10 février 1773, de la charge de rapporteur du point d'honneur au bailliage de Verneuil et était négociant à Laigle, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du Tiers aux États généraux près le bailliage d'Alençon et vota avec la majorité de cette Assemblée.

Colombel de la Rousselière (Louis-Jacques), magistrat et législateur, né à Laigle (Orne) le 24 mai 1738, mort à Verneuil (Eure) le 22 avril 1816; fut pourvu, le 17 août 1768, de la charge de conseiller président au grenier à sel de Laigle, devint sous la Révolution procureur-syndic du district de Laigle. Le 12 septembre 1792, élu suppléant de l'Orne à la Convention, il y siégea presque de suite. Dans le procès de Louis XVI, il vota « la mort sans sursis ». Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu, par le Nord, député au conseil des Cinq-Cents où il siégea seulement un an.

Colomès de Juillan (Jean-Samson), officier et homme politique, né à Vic (Hautes-Pyrénées), le 8 juillet 1768, de « noble Germain de Colomès Juillan, capitaine au régiment de Bourbon, et de dame Magdelaine de Tonon »; était capitaine de la garde d'honneur, quand il fut élu en 1810, par l'arrondissement de Tarbes, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Colonieu (Sauveur-Jean-Antoine-Sylvestre), prêtre et législateur, né à Cairanne (Vaucluse), le 31 décembre 1770, d' « Antoine-Hyacinthe Colonieu, et de Marie-Anne Roux »; entra dans les ordres et appartint à la congrégation des doctrinaires, devint sous la Révolution, commissaire du Directoire exécutif. Le 2 vendémiaire an XIV entra au Corps législatif comme député de Vaucluse. Il y siégea jusqu'en 1810.

Colonna d'Avella (Charles, comte), propriétaire et législateur, né à Rome, le 3 septembre 1737, de « Jules-César Colonna Barberini, duc de Palestrina, et de Constance Barbérini », mort à Rome en 1819; était propriétaire dans cette ville, quand il fut nommé, le 22 février 1811, membre du Sénat conservateur, n'y siégea que très peu de temps ayant donné sa démission presque de suite.

Colonna de Césari Rocca (Pierre-Paul, comte), colonel et législateur, né à Quenza (Corse) le 18 octobre 1748, de « Rocca Francesca, comte de Colonna de Césari Rocca »; était capitaine au régiment provincial de Corse, et devint colonel de gendarmerie. Le 3 juin 1789, il

fut élu député du Tiers aux États généraux par l'île de Corse, siégea à gauche et, le 22 juin 1791, fut nommé commissaire dans les départements des Ardennes, de la Meuse et la Moselle, chargé de recevoir le serment civique des troupes frontières.

Colson (Jean), curé et législateur, né à Manoncourt-sur-Seille (Meurthe) le 24 octobre 1734, mort au même lieu en 1801; était curé de Nitting quand il fut élu, le 20 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Sarreguemines, se rangea du côté du tiers état et prêta le serment civique.

Coma-Serra (Michel de), homme de loi et législateur, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 6 janvier 1735; était citoyen libre en la ville de Perpignan quand il fut élu, le 29 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par la Viguerie du Roussillon, siégea parmi les partisans de l'ancien régime, se rallia cependant, et bien à contre-cœur, à l'Assemblée nationale. Son mandat terminé, il retourna prendre sa résidence dans son pays natal.

Combelle (Jean-Antoine-François, baron), officier général, né à Pouzat (Ardèche), le 16 février 1774, de « Alexandre Combelle et de Marie-Madeleine Bravaix », mort à Dresde, le 15 septembre 1813; appartint à l'armée, fit les dernières campagnes de la Révolution et celles de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, et était à la grande armée comme général de brigade, quand il prit part à la bataille de Dresde, y fut blessé le 26 août 1813 et succomba à ses blessures le 15 septembre suivant.

Combes-Dounous (Jean-Isaac), avocat et législateur, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 6 juillet 1758, du « sieur Jean-Pierre Combes-Dounous, négociant, et de demoiselle Suzanne Nègre », mort à Montauban le 14 février 1820; était avocat à Toulouse quand, sous la Révolution, il fut élu juge au tribunal du district de Montauban, devint suspect sous le gouvernement révolutionnaire, fut emprisonné pendant plus d'un an, puis, en l'an III, nommé commissaire du Directoire près le tribunal criminel du Lot. Le 24 vendémiaire an IV, élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, il vit son élection renouvelée le 26 germinal an VII, adhéra au coup d'État de brumaire, entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, y siégea jusqu'en l'an XII, et devint juge au tribunal civil de Montauban. Le 14 mai 1815, élu, par le Tarn-et-Garonne, représentant à la Chambre des Cent-Jours, il fut destitué par la Restauration de sa place de juge et obtint sa réintégration le 26 mars 1819. On a de lui : *Introduction de la philosophie de Platon; Notice sur le* 18 *brumaire par quelqu'un qui peut dire : Quod vivi testor.*

Combet (Claude-Michel-Étienne), avocat, magistrat et législateur, né au Vigan (Gard) le 7 octobre 1764; était avocat en parlement, quand il fut agréé, le 16 mai 1787, comme conseiller-viguier de la ville du Vigan en Languedoc. Le 24 germinal an VII, il fut élu député du Gard au conseil des Cinq-Cents où il siégea pendant un an.

Combet (Étienne-François), maire et homme politique, né à Florac (Lozère), le 21 août 1758, de « sieur François Combet, bourgeois, et de demoiselle Louise Moyna », était maire de Saint-Michel de Dèze quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de Valence, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Combet de Peccat. — Voir Larène (de).

Combez (Jean-François), officier gé-

néral, né à Besançon (Doubs) le 12 juin 1732, mort à Schlestadt (Bas-Rhin) le 10 octobre 1794; entra dans l'armée le 15 janvier 1753 comme soldat au régiment de Moustier; nous le retrouvons sous la Révolution, le 27 mars 1793, lieutenant-colonel. Le 9 pluviôse an II, il fut promu général de brigade et employé à l'armée du Rhin.

Combret de Marcillac (Armand de), capitaine et législateur, né à Marcillac-la-Croisille (Corrèze), le 28 novembre 1751, de « monsieur Pierre de Combret, gendarme de la garde du roi, et de dame Marianne d'Arfeuille »; était capitaine de gendarmerie quand il entra, le 17 février 1807, au Corps législatif comme député de la Corrèze. Il y siégea jusqu'en 1811.

Comère (Jean-Baptiste-Michel), chef de bureau et homme politique, né à Lille (Nord), le 21 novembre 1770, de « Mᵉ Charles-Théodore-Joseph Comère, procureur, et de Marie-Magdelaine-Joseph Ghis »; était chef de bureau à la préfecture de Lille, quand il fut élu en 1806, par le Nord, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Comité de Salut public. Dans la séance du 25 novembre 1793, la Convention nationale organisa ainsi le comité de Salut public :

ARTICLE PREMIER. — Le comité de défense générale sera composé de vingt-cinq membres; il sera chargé de préparer et de proposer toutes les lois et mesures nécessaires pour la défense extérieure et intérieure de la République.

ART. 2. — Le comité appellera à ses séances les ministres composant le conseil exécutif provisoire, au moins deux fois par semaine.

ART. 3. — Le conseil exécutif et chacun des ministres en particulier, donneront au Comité tous les éclaircissements qu'il demandera; ils lui rendront compte, dans la huitaine, de tous leurs arrêtés généraux.

ART. 4. — Le comité rendra compte tous les huit jours, à la Convention, de l'état de la République et de ses opérations qui seront susceptibles de publicité.

ART. 5. — Le comité désignera chaque jour deux de ses membres, pour donner à la Convention les éclaircissements qui lui seront demandés sur l'état de la République.

ART. 6. — Le comité aura extraordinairement la parole toutes les fois qu'il s'agira d'un rapport arrêté par le Comité.

ART. 7. — Le comité fera imprimer, autant que le temps le permettra, les projets de décret qu'il devra présenter à la Convention.

Comité des Recherches de l'Assemblée nationale. Dans sa séance du 28 juillet 1789, l'Assemblée nationale décréta qu'un comité des Recherches serait constitué, sous forme de comité d'informations, composé de 12 membres pris indifféremment sur toute l'Assemblée sans distinction d'ordres et que les membres seraient renouvelés ou réélus tous les mois.

Comité de Sûreté générale. Ce comité de Sûreté générale fut établi par décret le 30 mai 1792, et composé de membres dont le nombre a plusieurs fois varié. Une partie de ses attributions passa au comité de Salut public.

Comité de Surveillance. Ce comité fut, en vertu de la loi du 14 frimaire an II, érigé en autorité publique. Il correspondait avec le comité de Salut public et de Sûreté générale. Ce comité cessa d'exister avec la Convention.

Comité de la Constitution. Ce comité, créé par décret du 6 juillet 1789, et composé de 8 députés, avait pour attribution l'examen et l'ordre des décrets.

Commaire (Marc-Antoine), officier général, né à Noitel (Oise), le 4 janvier 1755, de « Antoine Commaire, cabaretier, et Marie-Madeleine Lejeune, ses père et mère », mort à Châteaubriant (Loire-Inférieure) le 10 mars 1794; appartint à l'armée, fit les campagnes du commencement de la Révolution et arriva rapidement aux grades

supérieurs. Le 30 septembre 1793, il fut promu général de division, et mourut six mois après.

Commes (Jean-André), officier général, né à Caillau (Aude) le 26 décembre 1764, mort à Alet (Aude) le 1er mars 1804; fit les campagnes de la Révolution et du commencement de l'Empire arriva rapidement aux grades supérieurs, et devint général de brigade.

Comminges et Nébouzan (comté de). Circonscription électorale de 1789.

Commune de Paris. Avant 1789, la ville de Paris était partagée en 21 quartiers, et était administrée par un prévôt des marchands, 4 échevins et 36 conseillers. Le 13 avril 1789, et par règlement du roi, Paris fut divisé en 60 districts, et cette division fut le point de départ de la première organisation municipale qui fut créée par l'initiative propre des citoyens après la prise de la Bastille. Mais avant cette municipalité régulièrement formée, Paris en avait eu une autre, désignée sous le nom d'assemblée des électeurs, qui formèrent une espèce de corps, comprenant par conséquent, les électeurs inscrits par les districts pour choisir les députés aux Etats généraux. Ces électeurs se rassemblèrent spontanément le 25 juin au nombre de 360 dans la salle dite du Musée, rue Dauphine, et qui était alors occupée par un traiteur. L'attitude hostile de la cour justifiait jusqu'à un certain point cette réunion extraordinaire. Ils finirent par s'installer à l'Hôtel de Ville, où ils purent, sans inquiétude, tenir des séances pendant une quinzaine de jours. La veille du 14 juillet, au nom des périls publics, ils s'emparèrent d'une partie du pouvoir municipal, prirent un arrêté pour la convocation des districts et la formation d'une milice bourgeoise, puis nommèrent un *Comité permanent*, chargé de veiller à la tranquillité publique, et dans lequel ils firent entrer le prévôt des marchands, Flesselles. Cette assemblée se montra assez perplexe, en présence des événements qui se déroulaient. Elle se contenta de nommer Bailly maire de Paris et La Fayette commandant général de la garde nationale. Le peuple de Paris n'était pas précisément très satisfait et les districts réclamèrent vigoureusement contre cette municipalité, qui n'était pas née viable. Les districts assemblés nommèrent chacun deux députés chargés d'élaborer un plan d'une municipalité régulière. Le 30 juillet, les 120 élus des districts se constituèrent à l'Hôtel de Ville et prirent le nom de commune de Paris; ils confirmèrent Bailly et La Fayette, l'un comme maire et l'autre comme général de la garde nationale, ouvrirent des ateliers de charité pour les indigents sans travail, s'occupèrent avec activité des subsistances, de la police et de l'organisation de la garde nationale. Ils firent un appel aux districts pour augmenter le nombre de ses membres, qui fut porté à 300 et le nouveau conseil, sorti de cette élection, prit position le 18 septembre 1789, sous le nom d'assemblée des représentants de la Commune. Ce conseil fit acte immédiatement de vigueur en poursuivant les complots royalistes. Il institua un comité de recherches qui fit instruire les procès de de Lambese, de Besenval et autres. Soixante membres formèrent la municipalité ou corps administratif; les 240 autres composèrent le conseil général, mais, par suite de nombreux conflits avec Bailly, donnèrent leur démission en masse en avril 1790. La nouvelle organisation municipale de Paris comportait 48 sections au lieu de 60; les citoyens actifs qui payaient une contribution directe de trois journées de travail eurent seuls le droit électoral et se réunirent pour l'exercer en assemblée primaire. D'après les dispositions spéciales de Paris, la Commune se

composait d'un maire, de 16 administrateurs, d'un conseil municipal de 32 membres, d'un conseil général de 96 notables, d'un procureur de la commune et de deux substituts. Il y avait en outre un secrétaire greffier, 2 adjoints, un trésorier, un garde des archives et un bibliothécaire, nommés par le corps municipal. La nouvelle Commune fut installée en octobre 1790 avec Bailly comme maire. Elle eut de grandes crises à traverser : la tentative de démolition du donjon de Vincennes, la journée des poignards aux Tuileries, la fuite du roi, le massacre du Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791, qui la rendit odieuse aux révolutionnaires. Le renouvellement par moitié de cette Assemblée, vers la fin de 1791, y fit entrer des éléments plus ardents, imbus d'idées plus radicales. En novembre, Bailly avait donné sa démission et avait été remplacé par Pétion. Manuel devenait procureur de la Commune et Danton substitut. L'événement principal qui marqua sous l'administration de cette nouvelle municipalité, fut l'envahissement des Tuileries, le 20 juin 1792. Le roi mécontent, fit prononcer par le Directoire du département la suspension de Pétion et de Manuel, mais cette mesure provoqua une véritable explosion de mécontentement. Tout Paris cria : vive Pétion ! Devant cette attitude absolument hostile de la capitale, Pétion et Manuel furent réintégrés à leur poste, puis le conseil de la Commune se montra en majorité favorable à la déchéance du roi, mais, d'autre part, un certain nombre hésitaient à sortir des voies légales ; aussi le premier acte des sections fut-il de pourvoir le 10 août à son remplacement. Dès le 9 au soir, un certain nombre de sections avaient nommé chacune 3 commissaires, avec *pouvoirs illimités*, pour sauver la patrie ; d'autres sections suivirent leur exemple et c'est ainsi que fut constituée la nouvelle Commune du dix août. Parmi les nouveaux élus, on remarquait Billaud-Varennes, Rossignol, Bourdon de l'Oise, Hébert, M.-J. Chenier, Robert, Fabre d'Églantine, Robespierre, Xavier Audouin. La commune insurrectionnelle montra une très grande vigueur. Elle ne garda de l'ancien conseil que Pétion, Manuel et Danton, nomma Santerre commandant de l'armée parisienne. Après la chute de la royauté, elle concentra son pouvoir dans un *comité de Surveillance*, lequel s'adjoignit Marat, qui y exerça une grande action. Violemment attaquée par les Girondins dans les premières séances de la Convention, la Commune soutint contre eux une lutte incessante avec l'appui de la Montagne. Le 2 décembre 1792, de nouvelles élections municipales renouvelèrent le conseil général de la Commune ; un homme très modéré le médecin Chambon, fut nommé maire ; Chaumette, procureur avec Hébert et Réal comme substituts. L'élément révolutionnaire dominait par conséquent ce nouveau conseil. Chambon fut obligé de se retirer à la suite de nombreux conflits, et les sections lui donnèrent pour successeur Pache. Dans la nuit du 30 au 31 mai, 42 sections de Paris se déclarèrent en insurrection, des commissaires nommés par elles se transportèrent à l'Hôtel de Ville, renversèrent le conseil de la Commune et le rétablirent aussitôt sous le nom de conseil général révolutionnaire. Cette Commune concourut au renversement des Girondins. Après la chute de ces derniers, son influence devint énorme, elle pesa même sur la Convention, eut une grande part à l'adoption de toutes les grandes mesures révolutionnaires, au mouvement contre le culte catholique, et, au milieu de luttes troublées, fit des prodiges au point de vue purement municipal ; elle accomplit de grandes améliorations dans le régime des hôpitaux, l'assistance

publique, l'approvisionnement de Paris. Le comité de Salut public ayant pris ombrage d'une telle puissance, fit rendre, le 14 frimaire an II, une loi qui concentrait dans ses mains toute l'initiative révolutionnaire. A partir de ce jour la Commune, tomba en décadence. Hébert et Chaumette furent sacrifiés par Robespierre et remplacés par deux de ses amis Payan et Lubin. Pache fut remplacé à son tour par un autre de ses amis Fleurot Lescot. Cette Commune soi-disant purifiée par Robespierre succomba avec lui le 9 thermidor; près de cent membres furent mis hors la loi et envoyés à l'échafaud. Le 14 fructidor, la Convention supprima le conseil de la Commune.

Compagnies et compagnons de Jésus et du Soleil. — Voir Chevaliers du poignard (les).

Compans (Jean-Dominique, comte), officier général et législateur, né à Salies (Haute-Garonne), le 20 juin 1769, de « Jean Compans et de Jeanne Puységur », mort à Blagnac (Haute-Garonne) le 10 novembre 1845; s'engagea dans l'armée en 1792, fit d'abord les campagnes d'Italie, se battit à Coni, à Fossano et Savigliano et fut blessé d'un coup de feu au moment où il allait s'emparer des retranchements de San-Giacomo, se battit encore à Marengo; fut fait, le 19 frimaire an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial suivant, commandeur du même ordre. Promu général de brigade en l'an XIII, il devint chef d'état-major du 4e corps de la grande armée, prit part et fut blessé à Austerlitz, fut fait, le 14 août 1806, général de division, puis fit la campagne de Prusse et de Pologne. Le 24 juin 1808, créé comte de l'Empire, il fit partie de la grande armée de Russie et contribua à la prise de Smolensk, s'empara de la redoute de Charvarimo, assista à la bataille de la Moskova, se distingua vaillamment à Bautzen et à Leipzig, où il fut de nouveau blessé, fit la campagne de France, se battit à la Fère-Champenoise et sous les murs de Paris. Pendant les Cent-Jours, il rejoignit l'armée impériale et fut fait prisonnier à Waterloo. Le 17 août 1815, Louis XVIII le fit pair de France, il vota la mort du maréchal Ney. Après 1830, il prêta serment à Louis-Philippe. Sa ville natale, Salies, lui a élevé une statue et la ville du Paris a donné son nom à l'une de ses rues.

Compayré (Etienne), juge de paix et législateur, né à l'Isle d'Albi (Tarn) le 23 octobre 1748, mort au même lieu le 22 novembre 1817; était juge de son canton, quand élu, le 24 germinal an VI, député du Tarn au conseil des Cinq-Cents, il se rallia à Bonaparte, après son 18 brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député du Tarn.

Compère (Louis-Fursy-Henry), officier général, né à Péronne (Somme), le 16 janvier 1768, de « Mr Louis-Quentin Compère, conseiller du roi, son contrôleur au grenier à sel de Péronne, et de dame Marie-Françoise-Louise Delagny, ses père et mère »; fut, de 1784 à 1789, canonnier dans le régiment, adjudant-Grenoble-artillerie, ensuite adjudant major de la garde nationale de Péronne, puis, le 5 pluviôse an II, chef de brigade. Le 12 floréal an II, promu général de brigade, blessé le 4 germinal an VII à l'armée du Danube, il devint, le 1er mars 1807, général de division, et fut admis à la retraite.

Compère (Claude-Antoine), officier général, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 21 mai 1774, tué à la Moskowa le 7 septembre 1810; embrassa la carrière militaire, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapide-

ment aux grades supérieurs. Le 21 décembre 1808, promu général de brigade, il fit partie de la grande armée qui opérait en Russie, se battit vaillamment à la bataille de la Moskowa et tomba glorieusement sur le champ de bataille.

Conceyl (Louis, marquis de), officier et suppléant aux États généraux, né à Avignon (Vaucluse) le 9 janvier 1728; était ancien lieutenant aux gardes françaises, quand il fut élu, le 28 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par la principauté d'Orange. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Conchy (Vincent-Martial, baron de), officier général, né à Guiscard (Oise) le 21 janvier 1768, mort à Berrio-Plano (Espagne) le 26 août 1823; appartint à l'armée, fit les guerres de la Révolution et de l'Empire, arriva aux grades supérieurs assez rapidement et fut promu général de brigade en 1806. Il était officier de la Légion d'honneur.

Concordat. — Traité relatif au rétablissement des relations du spirituel et du temporel ou de l'Église et de l'État, en France, signé le 16 juillet 1801, ratifié le 10 septembre de la même année (23 fructidor an IX), mais rendu exécutoire au mois d'avril 1802, seulement, par une loi du 8; conclu entre le pape Pie VII et Napoléon Bonaparte, premier consul de la République française, substituant l'*exercice public du culte catholique* au système de liberté religieuse qui avait prévalu sous le régime de la Constitution de l'an III et pendant le Directoire.

Les négociateurs de ce traité étaient, pour le Premier Consul : son frère Joseph, conseiller d'État, Crétet (bientôt comte de Champagny), agissant en la même qualité; l'abbé Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Laud, d'Angers, l'un des plus violents et des plus coupables promoteurs de la guerre de Vendée. — Pour Sa Sainteté Pie VII : le cardinal Hercule Consalvi, Joseph Spina, archevêque de Corinthe (*in partibus*), et le Père Caselli, théologien consultant; tous munis de pleins pouvoirs. — En sous-ordre Cacault, chargé d'affaires de la République à Rome.

Voici les principales dispositions de cet arrangement :

Le gouvernement de la République, constatant que la religion catholique, apostolique et romaine est celle de la grande majorité des Français, et Sa Sainteté (le Pape) constatant également que cette religion attend en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de son établissement en France [1], et de la profession qu'en font personnellement les consuls, conviennent que ladite religion y sera librement exercée, que son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires.

Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, indispensables au culte, seront, par conséquent, mises à la disposition des évêques.

Par suite encore, le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans les circonscriptions nouvelles..... Il assurera également aux catholiques français les moyens légaux de faire, s'ils le veulent, des *fondations en faveur des églises*.

D'autre part, Sa Sainteté déclare que *ni elle, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés*, et qu'en conséquence la propriété de ces biens, les droits et revenus y attachés *demeureront incommutables en-*

(1) *Rétablissement* serait plus juste.

tre leurs mains et celles de leurs ayants cause.

Il sera fait par le Saint-Siège et le gouvernement français une nouvelle circonscription des diocèses... Les titulaires actuels des évêchés, c'est-à-dire les évêques ayant prêté serment à la Constitution civile, seront informés par Sa Sainteté qu'elle attend d'eux, pour le bien de l'Église, pour le rétablissement de la paix et de l'unité, tous les sacrifices, même leur démission... S'ils s'y refusaient, *il sera passé outre et l'on pourvoira à leur remplacement.*

Le Premier Consul, dans les trois mois qui suivront la publication de la Bulle où le Pape aura fait connaître son acceptation au concordat, *nommera aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle ;* Sa Sainteté conférera l'institution canonique aux nouveaux titulaires ; et de même lors des vacances postérieures. — Obligation pour les évêques et les curés, avant d'entrer en fonctions, de *prêter serment de fidélité entre les mains du Premier Consul ou aux autorités constituées pour le recevoir.* (Serment autrement impératif et étendu que celui de 1790, qui, cependant, avait amené le schisme.)

Revenons au Concordat :

Dans toutes les églises, à la fin de l'office, on chantera le *Domine, salvam fac Rempublicam et salvos Consules !*

La nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, par les évêques, n'*aura d'effet qu'après* consentement du gouvernement. Les évêques ne nommeront aux cures *que deux titulaires agréés par le gouvernement...*

Si un des successeurs du Premier Consul venait à n'être point catholique, les droits et prérogatives de l'Église mentionnés dans les autres articles et la nomination des évêques seront réglés, par rapport à lui, par une convention nouvelle.

Les ratifications du présent seront échangées dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris le 26 messidor de l'an IX de la République française (16 juillet 1801) : H. cardinal CONSALVI, J. BONAPARTE ; J. SPINA, archevêque de Corinthe ; Frère Charles CASELLI ; CRETET ; BERNIER.

Nous n'entrons pas dans le détail des négociations et conférences qui aboutirent à la rédaction du Concordat, forcément laborieuses et lentes, à cause de l'opposition des prétentions des deux contractants.

Nous dirons cependant qu'après la signature du document, Napoléon Bonaparte, ne trouvant point sa part assez belle, revint, de sa propre autorité, sur ce qui avait été convenu et ajouta à la convention jurée et signée des articles organiques qui étaient loin d'être avantageux pour l'Église, entre autres l'interdiction à elle faite de tenir des synodes et conciles sans l'approbation ou la permission du gouvernement.

Vu l'importance de la matière, nous donnons ici le texte des articles du Concordat et celui des articles organiques, que nous ferons suivre de quelques réflexions sommaires :

LE CONCORDAT
ET LES ARTICLES ORGANIQUES

Loi relative à l'organisation du culte, du 18 germinal an X (8 avril 1802).

Au nom du Peuple français, Bonaparte Premier Consul, proclame loi de l'État le décret suivant, rendu par le corps législatif le 18 germinal an X, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 15 dudit mois, communiquée au Tribunat le même jour.

DÉCRET

La convention passée à Paris le 26 messidor an IX entre le Pape et le Gouvernement français, et dont les ratifications ont été échangées à Paris le 23 fructidor an IX (10 septembre 1801), ensemble les articles organiques de ladite convention, — dont la teneur

nait, seront promulgués et exécutés comme des lois de l'État.

Convention entre le gouvernement français et Sa Sainteté le Pape Pie VII.

Le gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des Français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré, et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les Consuls de la République.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

Article premier. — La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France, et son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Art. 2. — Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

Art. 3. — Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges. — D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

Art. 4. — Le Premier Consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés de la circonscription nouvelle ; Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement.

Art. 5. — Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le Premier Consul, et l'institution canonique leur sera donnée par le Saint-Siège, en conformité de l'article précédent.

Art. 6. — Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du Premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement (1), exprimé dans les termes suivants : « Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir à mon gouvernement. »

Art. 7. — Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

Art. 8. — La formule de prière sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France : *Domine, salvam fac Rempublicam ; Domine, salvos fac Consules.*

Art. 9. — Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement.

Art. 10. — Les évêques nommeront aux cures. — Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

Art. 11. — Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

Art. 12. — Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

Art. 13. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause.

Art. 14. — Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

Art. 15. — Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

Art. 16. — Sa Sainteté reconnaît dans le Premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

Art. 17. — Il est convenu entre les par-

(1) Avant 1789, c'est-à-dire sous le régime du concordat de François Ier.

ties contractantes que dans le cas où quelqu'un des successeurs du Premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus et la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris, le 26 messidor an IX.

ARTICLES ORGANIQUES
DE LA CONVENTION DU 26 MESSIDOR AN IX

Titre premier

Du régime de l'Église catholique dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'État.

Article premier. — Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçues, publiées, imprimées, ni autrement mises à exécution, sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 2. — Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer, sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane.

Art. 3. — Les décrets des synodes étrangers, même ceux des conciles généraux, ne pourront être publiés en France, avant que le gouvernement en ait examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la République française, et tout ce qui, dans leur publication, pourrait altérer ou intéresser la tranquillité publique.

Art. 4. — Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement.

Art. 5. — Toutes les fonctions ecclésiastiques seront gratuites, sauf les oblations qui seraient autorisées et fixées par les règlements.

Art. 6. — Il y aura recours au conseil d'État dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques.

Les cas d'abus sont : l'usurpation ou l'excès de pouvoir; la contravention aux lois et règlements de la République; l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France; l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public.

Art. 7. — Il y aura pareillement recours au conseil d'État, s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres.

Art. 8. — Le recours compètera à toute personne intéressée. A défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets.

Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours, adressera un mémoire détaillé et signé au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel sera tenu de prendre, dans le plus court délai, tous les renseignements convenables; et sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes.

Titre II

Des ministres.

Section première. *Dispositions générales.*

Art. 9. — Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses, et sous celle des curés dans leurs paroisses.

Art. 10. — Tout privilège portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale, est aboli.

Art. 11. — Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires.

Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés.

Art. 12. — Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de *Citoyen* ou celui de *Monsieur*. Toutes autres qualifications sont interdites.

Section II. *Des archevêques ou métropolitains.*

Art. 13. — Les archevêques consacreront et installeront leurs suffragants.

En cas d'empêchement ou de refus de leur part, ils seront suppléés par le plus ancien évêque de l'arrondissement métropolitain.

Art. 14. — Ils veilleront au maintien de la foi et de la discipline, dans les diocèses dépendant de leur métropole.

Art. 15. — Ils connaîtront des réclamations et des plaintes portées contre la conduite et les décisions des évêques suffragants.

Section III. *Des évêques, des vicaires généraux et des séminaires.*

Art. 16. — On ne pourra être nommé évêque avant l'âge de trente ans et si on n'est originaire français.

Art. 17. — Avant l'expédition de l'arrêté de nomination, celui ou ceux qui sont proposés seront tenus de rapporter une *attestation de bonne vie et mœurs*, expédiée par l'évêque dans le diocèse duquel ils auront exercé les fonctions du ministère ecclésiastique; et *ils seront examinés sur leur doctrine par un évêque et deux prêtres, qui seront commis par le Premier Consul*, lesquels adresseront le résultat de leur examen au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Art. 18. — Le prêtre nommé par le Premier Consul fera les diligences pour rapporter *l'institution du pape* (ou par le pape).

Il (le nouvel évêque), ne pourra exercer aucune fonction avant que la bulle portant son institution *ait reçu l'attache du gouvernement* et qu'il ait prêté en personne le serment prescrit par la convention passée entre le gouvernement français et le Saint-Siège.

Ce serment sera prêté au Premier Consul; il en sera dressé procès-verbal par *le secrétaire d'État.*

Art. 19. — Les évêques nommeront et institueront les curés; néanmoins ils ne manifesteront (pour rendront publique) leur nomination, *et ils ne donneront l'institution canonique*, qu'après que *cette nomination aura été agréée par le Premier Consul.*

Art. 20. — Ils seront tenus de résider dans leurs diocèses, *et ne pourront en sortir qu'avec la permission du Premier Consul.*

Art. 21. — Chaque évêque pourra nommer deux vicaires généraux, et chaque archevêque pourra en nommer trois; ils les choisiront parmi les prêtres ayant les qualités requises pour être évêques.

Art. 22. — Ils visiteront annuellement et en personne une partie de leur diocèse; et dans l'espace de cinq ans le diocèse tout entier.

En cas d'empêchement légitime, la visite sera faite par un vicaire général.

Art. 23. — Les évêques seront chargés de l'organisation de leurs séminaires, *et les règlements de cette organisation seront soumis à l'approbation du Premier Consul.*

Art. 24. — Ceux qui seront *choisis* pour l'enseignement dans les séminaires souscriront la déclaration faite par le clergé de France en 1682 et publiée par un édit de la même année; ils se soumettront à y enseigner la doctrine qui y est contenue, et les évêques adresseront une expédition en forme de *cette soumission* au conseiller d'État chargé de toutes les affaires des cultes.

Art. 25. — Les évêques enverront, toutes les années, à ce conseiller d'État le nom des personnes qui étudieront dans les séminaires et qui se destineront à l'état ecclésiastique.

Art. 26. — Ils ne pourront ordonner aucun ecclésiastique *s'il ne justifie d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de trois cents francs*, s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les qualités requises par les canons reçus en France.

Les évêques ne feront aucune ordination avant que le nombre des personnes à ordonner *ait été soumis au gouvernement et par lui agréé.*

Section IV. — *Des curés.*

Art. 27. — Les curés ne pourront entrer en fonctions qu'après avoir prêté, *entre les mains du Préfet, le serment prescrit* par la convention passée entre le gouvernement et le Saint-Siège. Il sera dressé procès-verbal de cette prestation par le secrétaire général de la préfecture, et copie collationnée leur en sera délivrée.

Art. 28. — Ils seront mis en possession par le curé ou le prêtre que l'évêque désignera.

Art. 29. — Ils seront tenus de résider dans leurs paroisses.

Art. 30. — Les curés seront immédiatement soumis aux évêques dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 31. — Les vicaires et desservants exerceront leur ministère sous la surveillance et la direction des curés.

Ils seront approuvés par l'évêque et révocables par lui.

Art. 32. — Aucun étranger ne pourra être employé dans les fonctions du ministère ecclésiastique, *sans la permission du gouvernement.*

Art. 33. — Toute fonction est interdite à tout ecclésiastique, même français, qui n'appartient à aucun diocèse.

Art. 34. — Un prêtre ne pourra quitter son diocèse pour aller desservir dans un autre, sans la permission de son évêque.

Section V. — *Des chapitres cathédraux et du gouvernement des diocèses pendant la vacance du siège.*

Art. 35. — Les archevêques et évêques qui voudront user de la faculté qui leur est donnée d'établir des chapitres, ne pourront le faire *sans avoir rapporté l'autorisation du gouvernement*, tant pour l'établissement lui-même que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à les former.

Art. 36. — Pendant la vacance des sièges, il sera pourvu par le métropolitain, et, à son défaut, par le plus ancien des évêques suffragants, au gouvernement des diocèses.

Les vicaires généraux de ces diocèses continueront leurs fonctions, même après la mort de l'évêque, jusqu'à remplacement.

Art. 37. — Les métropolitains, les chapitres cathédraux seront tenus, sans délai, de donner avis au gouvernement de la vacance des sièges et des mesures qui auront été prises pour le gouvernement des diocèses vacants.

Art. 38. — Les vicaires généraux qui gouverneront pendant la vacance, ainsi que les métropolitains ou capitulaires, ne se permettront aucune innovation dans les usages et coutumes des diocèses.

Titre III

Du culte.

Art. 39. — Il n'y aura qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France.

Art. 40. — Aucun curé ne pourra ordonner des prières publiques extraordinaires dans sa paroisse, sans la permission spéciale de l'évêque.

Art. 41. — Aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du gouvernement.

Art. 42. — Les ecclésiastiques useront, dans les cérémonies religieuses, des habits et ornements convenables à leur titre : ils ne pourront dans un aucun cas, ni sous aucun prétexte, prendre la couleur et les marques distinctives réservées aux évêques.

Art. 43. — (Hors des temples.) — Tous les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir.

Les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets.

Art. 44. — Les chapelles domestiques, les oratoires particuliers, ne pourront être établis sans une permission expresse du gouvernement, accordée sur la demande de l'évêque.

Art. 45. — Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, *dans les villes où il y a des temples destinés à* différents cultes (ou à des cultes différents).

Article 46. — Le même temple ne pourra être consacré qu'à un même culte.

Art. 47. — Il y aura, dans les cathédrales et paroisses, une place distinguée pour les individus catholiques qui remplissent les autorités (pour fonctions civiles et militaires).

Art. 48. — L'évêque se concertera avec le préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches. On ne pourra les sonner pour toute autre cause sans la permission de la police locale.

Art. 49. — Lorsque le gouvernement ordonnera des prières publiques, les évêques se concerteront avec le préfet et le commandement militaire du lieu, pour le jour, l'heure et le mode d'exécution de ces ordonnances.

Art. 50. — Les prédications solennelles appelées *sermons* et celles connues sous le nom de *stations* de l'Avent et de Carême, ne seront faites que par des prêtres qui en auront obtenu une autorisation spéciale de l'évêque.

Art. 51. — Les curés, aux prônes des messes paroissiales, prieront et feront prier pour la prospérité de la République française et pour les Consuls.

Art. 52. — Ils ne se permettront dans leurs instructions aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'État.

Art. 53. — Ils ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, *à moins qu'ils n'y soient autorisés par le gouvernement.*

Art. 54. — Ils ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront, en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'officier civil.

Art. 55. — Les registres tenus par les ministres du culte, n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacrements, ne pourront, dans aucun cas, suppléer les registres ordonnés par la loi pour constater l'état civil des Français.

Art. 56. — Dans tous les actes ecclésiastiques et religieux, on sera obligé de se servir du calendrier d'équinoxe établi par les lois de la République ; on signera les jours pour les noms qu'ils avaient dans le calendrier des solstices.

Art. 57. — Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche.

Titre IV

De la circonscription des archevêchés, des évêchés et des paroisses, des édifices destinés au culte, et du traitement des ministres.

Section première. — *De la circonscription des archevêchés et des évêchés.*

Art. 58. — Il y aura en France dix archevêchés ou métropoles et cinquante évêchés.

Art. 59. — La circonscription des métropoles et des diocèses sera faite conformément au tableau ci-joint.

SECTION II. — *De la circonscription des paroisses.*

ART. 60. — Il y aura au moins une paroisse par justice de paix.

Il sera en outre établi autant de succursales que le besoin pourra l'exiger.

ART. 61. — Chaque évêque, *de concert avec le préfet*, réglera le nombre et l'étendue de ces succursales. Les plans arrêtés seront soumis au gouvernement *et ne pourront être mis à exécution sans son autorisation.*

ART. 62. — Aucune partie du territoire français ne pourra être érigée en cures ou en succursales, *sans l'autorisation expresse du gouvernement.*

SECTION III. — *Du traitement des ministres.*

ART. 63. — Le traitement des archevêques sera de 15,000 francs.

ART. 64. — Le traitement des évêques sera de 10,000 francs.

ART. 65. — Les curés seront distribués en deux classes.

Le traitement des curés de la première classe sera porté à 1,500 francs, celui des curés de la seconde classe, à 1,000 francs.

ART. 66. — Les pensions dont ils jouissent en exécution des lois de l'Assemblée constituante seront précomptées sur leur traitement.

Les conseils généraux des grandes communes pourront, sur leurs biens ruraux ou sur leurs octrois, leur accorder une augmentation de traitement, si les circonstances l'exigent.

ART. 67. — Les vicaires et desservants seront choisis parmi les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'Assemblée constituante.

Le montant de ces pensions et le produit des oblations formeront leur traitement.

ART. 68. — Les évêques rédigeront les projets de règlements relatifs aux oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements. Les projets de règlements rédigés par les évêques ne pourront être publiés ni autrement mis à exécution qu'*après avoir été approuvés par le gouvernement.*

ART. 69. — Tout ecclésiastique pensionnaire de l'État sera privé de sa pension s'il refuse, sans cause légitime, les fonctions qui pourront lui être confiées.

ART. 70. — Les conseils généraux de département sont autorisés à procurer aux archevêques et évêques un logement convenable.

ART. 71. — Les presbytères et les jardins attenant, non aliénés, seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin.

ART. 72. — Les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'État. Elles seront acceptées par l'évêque diocésain et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du gouvernement.

ART. 73. — Les immeubles autres que les édifices destinés au logement et les jardins attenant, ne pourront être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte à raison de leurs fonctions.

SECTION IV. — *Des édifices destinés au culte.*

ART. 74. — Les édifices anciennement destinés au culte catholique, actuellement dans les mains de la nation, à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à la disposition des évêques par arrêté du préfet du département. Une expédition de ces arrêtés sera adressée au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

ART. 75. — Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.

ART. 76. — Dans les paroisses où il n'y aura point d'édifice disponible pour le culte, l'évêque se concertera avec le préfet pour la désignation d'un édifice convenable.

TABLEAU DE LA CIRCONSCRIPTION

Des nouveaux archevêchés et évêchés de la France.

PARIS, archevêché, comprendra dans son diocèse le département de la Seine ;

TROYES, l'Aube et l'Yonne ;

AMIENS, la Somme et l'Oise ;

SOISSONS, l'Aisne ;

ARRAS, le Pas-de-Calais ;

CAMBRAI, le Nord ;

VERSAILLES, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir ;

MEAUX, Seine-et-Marne, Marne ;

ORLÉANS, Loiret, Loir-et-Cher.

MALINES, archevêché, les Deux-Nèthes, la Dyle ;

NAMUR, Sambre-et-Meuse ;

TOURNAY, Jemmapes ;

AIX-LA-CHAPELLE, la Roër, Rhin-et-Moselle ;

TRÈVES, la Sarre ;

GAND, l'Escaut, la Lys ;

LIÈGE, Meuse-Inférieure, Ourthe ;

MAYENCE, Mont-Tonnerre.

BESANÇON, archevêché, Haute-Saône, le Doubs, le Jura ;

AUTUN, Saône-et-Loire, la Nièvre ;

METZ, la Moselle, les Forêts, les Ardennes;
STRASBOURG, Haut-Rhin, Bas-Rhin;
NANCY, la Meuse, la Meurthe, les Vosges;
DIJON, Côte-d'or, Haute-Marne;

LYON, archevêché, le Rhône, la Loire, l'Ain;
MENDE, l'Ardèche, la Lozère;
GRENOBLE, l'Isère;
VALENCE, la Drôme;
CHAMBÉRY, le Mont-Blanc, le Léman.

AIX, archevêché, le Var, les Bouches-du-Rhône;
NICE, Alpes-Maritimes;
AVIGNON, Gard, Vaucluse;
AJACCIO, le Golo, le Liamone;
DIGNE, Hautes-Alpes, Basses-Alpes.

TOULOUSE, archevêché, Haute-Garonne, Ariège;
CAHORS, le Lot, l'Aveyron;
MONTPELLIER, l'Hérault, le Tarn;
CARCASSONNE, l'Aude, les Pyrénées;
AGEN, Lot-et-Garonne, le Gers;
BAYONNE, les Landes, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées.

BORDEAUX, archevêché, la Gironde;
POITIERS, les Deux-Sèvres, la Vienne;
LA ROCHELLE, Charente-Inférieure, la Vienne.
ANGOULÊME, la Charente, la Dordogne.

BOURGES, archevêché, le Cher, l'Indre;
CLERMONT, l'Allier, le Puy-de-Dôme;
SAINT-FLOUR, la Haute-Loire, le Cantal;
LIMOGES, la Creuse, la Corrèze, la Haute-Vienne.

TOURS, archevêché, Indre-et-Loire;
LE MANS, Sarthe, Mayenne;
ANGERS, Maine-et-Loire;
NANTES, Loire-Inférieure;
RENNES, Ille-et-Vilaine;
VANNES, le Morbihan;
SAINT-BRIEUC, Côtes-du-Nord;
QUIMPER, le Finistère.

ROUEN, archevêché, la Seine-Inférieure;
COUTANCES, la Manche;
BAYEUX, le Calvados;
SEEZ, l'Orne;
EVREUX, l'Eure.

Comme on peut le voir, Napoléon Bonaparte, par son traité avec Rome, au lieu de respecter le régime de liberté religieuse établie sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui existait alors dans toute la France, remettait et d'une manière autrement intense la main de l'Etat sur l'Eglise qui, selon l'esprit de la Constitution de 1791, redevenait partie intégrante de l'administration civile, un rouage du gouvernement.

La papauté n'obtenait donc, en apparence, que des satisfactions platoniques eu égard surtout à ses prétentions. Cependant, elle sut s'en contenter, espérant bien reprendre petit à petit ce qui lui était alors refusé.

On peut voir aujourd'hui qu'elle ne s'était point tant abusée, en subissant ce joug et en suivant cette politique.

D'ailleurs, si mal partagée qu'elle jugea l'être à ce moment, surtout après l'édiction des articles organiques, qui lui fut imposée malgré toutes ses protestations et son opiniâtre résistance, ce n'était pas une si maigre victoire qu'elle venait de remporter sur la Révolution! Le Premier Consul rétablissait, de la sorte, en France, l'élément le plus essentiel de l'ancien régime, la théologie, comme article de foi et règle des croyances, une religion d'Etat qui allait bientôt et de toute sa force l'aider à relever la base temporelle de l'ancien ordre de choses, la monarchie, et à fonder une dynastie nouvelle sur les ruines de la République.

Il y eut bien encore, en 1813, un autre Concordat avec le pape, prisonnier à Fontainebleau; mais par suite de la chute du principal contractant, Napoléon lui-même, il ne fut jamais exécuté. Et il en arriva ainsi de celui qui fut encore conclu en 1817, le 11 juillet, entre Pie VII et Louis XVIII, qui n'osa pas le présenter à la ratification des Chambres.

Le Concordat de 1802 est donc resté seul en vigueur et régit encore aujourd'hui la troisième République française. Constamment repoussé, décliné ou inexécuté par l'Eglise, il n'a pour ainsi dire pas force de loi; ce qui ne résout aucunement le problème délicat des relations de l'Eglise avec l'Etat.

Condé (siège et reddition de). En l'an II, après avoir résisté courageusement, Condé tomba au pou-

voir des Autrichiens. Le 13 fructidor an II, les Français reprirent cette ville aux Autrichiens, après les victoires de Hondschoote et Fleurus.

Condé (Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de), officier général et législateur, né à Chantilly (Oise), le 9 août 1736, de « Louis-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, et de Catherine de Hesse-Rhinfeld », mort à Paris le 13 mai 1818; était général au moment de la Révolution, émigra après la prise de la Bastille, gagna la Belgique, se rendit à Turin, se fixa ensuite à Worms. La Constituante, par décret, confisqua 600000 livres de rente que l'État payait à sa famille en échange du Clermontois; sommé de rentrer en France, il s'y refusa, vendit ses bijoux et son argenterie et équipa un corps de 5000 hommes qui resta en observation sur le Rhin pendant la campagne de 1792, puis passa à la solde de l'Autriche. En 1793, il proclama Louis XVII roi de France et coopéra aux opérations de l'armée de Wurmser, se battit à Haguenau et à Berstheim. En l'an II, manquant d'approvisionnements et de munitions, quoique à la solde de l'Angleterre, Condé engagea, en l'an III, des pourparlers avec le général Pichegru, mais Wurmser se refusa à entrer et de se prêter à cette combinaison et le secret fut vendu au Directoire par l'agent Montgaillard. Entraîné dans la retraite de l'armée autrichienne, battu par Moreau, Condé perdit la bataille d'Ober-Kambach (26 thermidor an IV). Il établit ensuite son quartier général dans la Pologne russe, puis rentra ensuite à la solde du cabinet de Londres. Après la bataille de Hohenlinden, son corps fut définitivement licencié; il se retira alors en Angleterre et obtint des secours du gouvernement britannique. Il revint, en 1814, à la suite de Louis XVIII et, en 1815, rentra dans ses anciennes charges de grand maître de la maison du roi et prit siège à la Chambre des pairs comme prince du sang.

Condé (Louis-Joseph-Henry de Bourbon, prince de), né à Paris, le 13 avril 1756, du « précédent et de Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise », mort à Paris le 27 août 1830, était général au moment de la Révolution, se montra absolument hostile aux idées nouvelles, émigra et fit partie du corps d'émigrés organisé par son père, fut blessé à Berstheim (12 frimaire an II), fit partie de l'expédition de Quiberon et, après le licenciement du corps d'armée de son père, s'établit en Angleterre. Rentré en France en 1814, il siégea à la Chambre des pairs comme prince de sang et fut nommé colonel général de l'infanterie légère. Au retour de l'île d'Elbe, il tenta, mais en vain, de soulever l'Ouest de la France, mais fut forcé de capituler et obtint l'autorisation de s'embarquer pour l'Espagne. A la seconde Restauration il resta à l'écart, habitant tour à tour ses châteaux de Saint-Leu et de Chantilly, passa son temps à la chasse, subit les charmes d'une jeune Anglaise Sophie Dawes, qui avait épousé un de ses officiers le baron de Feuchères, et ce fut grâce aux intrigues de cette dame qu'il fit un testament, en date du 30 août 1829, en faveur du duc d'Aumale, son petit-neveu et filleul (sa fortune montait à 60 millions), à la seule condition de prendre le nom de Condé. Après la Révolution de 1830, le 27 août, il fut trouvé pendu par un mouchoir à l'espagnolette de la croisée de sa chambre à coucher.

Condom (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Condorcet (Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de), savant et philosophe, représentant de la Commune de Paris (18 septembre 1789), député à l'Assemblée

nationale législative en 1791-92, membre de la Convention nationale (1792-1794); né à Ribemont (Aisne), le 1er septembre 1743, mort à Bourg-la-Reine (Seine), le 29 mars 1794; fils de messire Antoine de Caritat de Condorcet, chevalier, capitaine au régiment de Barbançon, et de dame Marie-Madeleine-Catherine de Gaudry, son épouse.

Au prix de contestations de famille prolongées, préférant, d'après une vocation naturelle très prononcée et par une volonté inébranlable, la carrière des sciences à celle des armes, il cultiva les premières, dans tout leur ensemble, avec un véritable succès, en insistant d'abord sur la partie mathématique, dont il étudia et augmenta l'état actuel avec un certain éclat, pour les sections les plus essentielles à développer à ce moment : l'analyse infinitésimale, le haut calcul algébrique. Effort tout original qui lui valut, dès son début dans la carrière, les encouragements et les félicitations des plus grands géomètres, de savants comme Fontaine, d'Alembert, Lagrange, et d'être admis, à l'âge de 26 ans, à l'Académie des sciences de Paris (1769).

Deux ans après, il était associé à Grandjean de Fouchy, secrétaire perpétuel de cette Académie, pour la rédaction fort retardée des *Notices* ou *Eloges* des académiciens décédés, ceux, notamment, qui étaient morts de 1666 à 1699; et, en 1773, lorsque le titulaire de cette charge eut succombé, il fut appelé à le remplacer.

Or, les éloges ou plutôt les biographies qu'il écrivit depuis cette époque (1773) jusqu'en 1790, au nombre de soixante-trois, et qu'il lut à l'Académie des sciences, complétés par ceux de L'Hopital, de Turgot et de Voltaire, dont il composa la vie quoiqu'ils n'eussent pas été académiciens, montrèrent bientôt qu'il ne s'en était pas tenu, dans sa préparation scientifique, à l'étude des nombres, de l'étendue et du mouvement, ou des mathématiques et de la mécanique; mais que son savoir, singulièrement étendu, nourri et vigoureux, avait embrassé, avec ces premières sciences, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie, ce qu'on appelait alors la *philosophie nouvelle*, enfin, ce qu'on appelle encore aujourd'hui les sciences morales et politiques (la sociologie et la morale), en un mot tout le domaine des conceptions abstraites positives.

Ceci explique la compétence et la force des mémoires, si remarquables, sur l'instruction publique, qu'il publia de 1791 à 1792 et qui servirent de base au rapport célèbre qu'il présenta plus tard les 20 et 21 avril de cette dernière année, à l'Assemblée législative, pour établir un système d'instruction nationale. Fort incidemment la forme digne, élégante et pure, qu'il savait garder à tout ce qui sortait de sa plume; en un mot, la valeur de son style, de ses sentiments et de ses idées, avec la multiplicité et la diversité de ses écrits lui ouvrit les portes de l'Académie française (1782). Pour sa réception il y lut, le 21 février, un discours original et prophétique *Sur les avantages que l'union des sciences morales aux sciences physiques pourrait procurer à la société.*

Mais ce qu'il faut surtout retenir ici, comme rattachant davantage le philosophe à notre siècle, c'est que Condorcet ébaucha dans ces mémoires sur l'instruction publique une de ses créations philosophiques et scientifiques les plus décisives, la série encyclopédique des sciences abstraites, qui constitue l'objet même de la philosophie positive; et c'est deux années après, au moment de terminer sa noble vie, en décembre 1793 et en janvier, février et mars 1794, pendant sa proscription, qu'il élabora la conception historique générale et si essentielle, qui devint le point de

départ de la fondation de la science sociale proprement dite.

Cette conception fondamentale, commune à Condorcet et à Turgot, consiste dans la croyance à la *perfectibilité indéfinie* de la nature humaine, l'espèce évoluant dans le temps et dans l'espace d'après des lois naturelles propres et immuables, ou d'après un processus régulier et définissable, susceptible de prévision, qui a été établi, de nos jours seulement, par Auguste Comte, étant donné, bien entendu, le concours permanent des générations successives et les accumulations faites de siècles en siècles, ainsi que la fixité des conditions cosmologiques ou du *milieu*, la stabilité de notre globe et des lois qui lui sont propres.

En tant que savant, Condorcet sut donc s'assimiler toutes les connaissances positives de son époque, apporter aux mathématiques un développement appréciable, classer assez justement l'ensemble du savoir contemporain et préparer les fondements de la science sociale ; en même temps que, comme philosophe, il conçut, comme étant rigoureusement possible et légitime, l'explication du Monde et de l'Homme par les seules lois naturelles des phénomènes de tous ordres, en dehors de l'interprétation surnaturelle ou théologique.

Mais il s'en faut que son action se soit limitée à ces objets déjà si importants. Nous n'avons considéré jusqu'ici que l'homme de science et de spéculation, il nous reste à étudier le politique.

Comme Voltaire, comme d'Alembert et comme Turgot, ses maîtres, Caritat avait au plus haut degré l'amour du genre humain, la passion du bien public, et ne voulait tant savoir que pour améliorer, relever le niveau intellectuel et moral de l'espèce, agrandir, épurer ses aspirations, diminuer sa misère, ses douleurs, ses imperfections et ses vices ; autrement dit, affranchir la société présente, la délivrer immédiatement des abus et des servitudes séculaires, enfin éclaircir l'homme et le transformer moralement, pour lui assurer le plus de bien-être, de dignité, de liberté et d'égalité possible !

C'est là un aspect très important de la nature et de la vie de Condorcet, auquel il faut rapporter ses principales luttes, tous ses malheurs et des productions encore très remarquables, quoique moins élevées et moins difficiles que celles que nous venons d'indiquer, en économie sociale, en politique, en enseignement public, comme pamphlétaire et comme publiciste.

Du moment, en effet, où il eut pris parti pour la Révolution, jusqu'à sa mort, le philosophe, l'un des premiers républicains de France, n'arrêta pas un seul instant de poursuivre l'ancien régime des critiques les plus autorisées et les plus hardies, parfois intrépides, dans une lutte sans trêve ni merci, dont l'effort mémorable concourut assurément au discrédit et au renversement prochain du trône et de l'autel, afin de procéder à la régénération intellectuelle et morale, sociale et politique, qui formait le grand *postulatum* du siècle.

Cette action commença à s'affirmer sous le ministère de Turgot et se prolongea bien au delà : ce furent d'abord les *Lettres d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles* (1774), qui furent attribuées à Voltaire; puis ses *Réflexions sur la jurisprudence criminelle* (1775), *sur les corvées* (1775) et *sur les monopoles*; des *Fragments sur la liberté de la presse* (1776), des *Réflexions sur le commerce des blés* (1776), sur l'*Abolition des corvées*, etc. En même temps il prenait part à la guerre des farines, se prononçait contre le rappel des Parlements, et commençait sa généreuse campagne pour la ré-

habilitation des chevaliers de la Barre et la revision du procès de d'Etallandes.

En 1780 et 1781, viril et considérable effort : *Observations sur le XXe livre de l'Esprit des lois; Réponse au plaidoyer de d'Epremesnil dans l'affaire du comte de Lally; Reflexions sur l'esclavage des Nègres.* Caritat faisait partie, avec Brissot, Clavière, Lafayette, Mirabeau, Carra, Pétion, Izara, Valady, etc., de la Société des Amis des Noirs, fondée à Paris par les deux premiers, en 1788; *Recueil de pièces sur les Protestants en France.* — A partir de ce moment, la propagande du philosophe prit un caractère politique plus marqué. Il caractérisa sa tendance à passer de la théorie à la pratique, et, bien avant la réunion des États généraux, annonça, indiqua, enseigna les moyens, les procédés pour mettre la main à la régénération de l'empire, et traça ce plan général de la Revolution : *Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales* (1788); *Sur les expériences nécessaires pour rétablir les finances* (1883); *Plan d'un emprunt public avec des hypothèques spéciales* (1783); *Réflexions sur les pouvoirs et instructions à donner, par les provinces, à leurs députés aux Etats généraux; Est-il utile de diviser une Assemblée nationale en plusieurs Chambres (Clergé, Noblesse, Tiers)? Sur la nécessité de faire ratifier la Constitution par les citoyens; Questions sur la conduite à tenir, dans les Etats généraux, par les représentants des provinces... Déclaration des Droits; Sentiments d'un républicain sur les assemblées provinciales et les Etats généraux.*

Tout ceci en 1789! et comme si cette ardente publicité n'était rien encore pour une pareille nature et ne suffisait pas à l'agitation de son âme, sous l'excitation d'une pareil moment, Caritat poursuivait en même temps l'achèvement de ses *Eloges scientifiques*, de ses travaux sur les mathématiques et la physique; il donnait la *Vie de Voltaire;* essayait avec Brissot de fonder un journal politique (*le Moniteur*, que les allures républicaines faisaient aussitôt supprimer); prenait part à la rédaction de la *Bibliothèque de l'homme public* et annotait la traduction d'Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par Roucher. Le savant et le philosophe étaient devenus homme politique et prenaient une part presque surhumaine à l'explosion d'idées et de prosélytisme auxquels donna lieu l'ouverture des Etats généraux.

Un tel entraînement, de pareils services, un aussi considérable labeur, auraient pu peut-être recommander leur auteur aux électeurs parisiens dans le choix de leurs députés à l'Assemblée nationale? Celui-ci n'y avait même pas pensé et se trouvait assez honoré d'être porté par leur choix au conseil général de la Commune de Paris le 18 septembre, lorsqu'une nouvelle Assemblée municipale (les 300) vint y remplacer la première, celle du 14 juillet (les 120, portés le 5 août suivant à 180).

Le 3 décembre 1789, Condorcet était nommé par ses collègues membre du comité municipal de constitution, chargé d'élaborer, pour Paris un plan définitif de municipalité, et devenait ensuite rapporteur du projet. Mais son travail ne fut pas adopté : au contraire, le maire Bailly, contre toute attente, donna la préférence à un plan de Danton, rédigé à l'Évêché par les délégués directs de Paris, et qui servit de base de discussion à la loi municipale effective particulière à la capitale, votée par l'Assemblée constituante les 21 mai et 22 juin 1790, sanctionnée par le roi le 27 et transcrite le même jour sur les registres de la Commune avant que cette

lui ne fût en vigueur; c'est un plan de Brissot qui avait servi à organiser provisoirement la Commune.

Le 5 de ce mois, comme membre du conseil général de la Commune de Paris et en son nom, Condorcet lut à l'Assemblée constituante une adresse qu'il avait été chargé de rédiger contre le décret dit du marc d'argent, qui n'accordait l'électorat et l'éligibilité qu'aux individus payant un certain chiffre d'impositions (dix journées de travail pour être électeur; un marc d'argent pour être éligible). Le 3 juillet, il publiait dans le *Journal de la Société de 89* son fameux article sur l'*Admission des femmes au droit de cité*, c'est-à-dire à l'ensemble des droits politiques.

Le 14 avril 1791, il avait rédigé la pétition des administrateurs de la Trésorerie royale, dont il faisait partie, demandant à l'Assemblée que cette administration portât le nom de *Trésorerie nationale*, et modifiât ses dispositions et opérations conformément à ce nouveau titre.

Condorcet, dès l'origine de la vaste et si utile entreprise formée en France pour proposer et faire adopter dans le monde entier un système rationnel et identique des poids et mesures, — cela remontait au 23 janvier 1790, — s'était associé avec empressement aux efforts et vivement intéressé aux travaux qui avaient pour but de la mener à bonne fin. Le 4 mai 1791, il avait lu à l'Académie des sciences un mémoire sur les opérations qu'elle allait instituer depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone pour déterminer le quart du méridien dont la dix-millionième partie devait servir à l'établissement de la dite commune mesure pour les longueurs, le *mètre*, base fixe de cette grande réforme. Le 12 juin suivant, il se présentait à l'Assemblée nationale avec deux de ses collègues pour l'assurer du concours qu'elle avait demandé à l'Académie des sciences.

Le 19 du même mois, il obtenait de l'Assemblée nationale le décret qui autorisait les départements à faire brûler et détruire, dans leur ressort respectif, les titres de noblesse qui pourraient se trouver dans les dépôts publics. Le 30 juillet il écrivait au nom de l'Académie des sciences, à Priestley, une lettre de sympathie et de regret à propos de l'attendat dont il venait d'être victime, de la part du fanatisme anglican, à cause de ses sympathies pour la Révolution française.

En même temps il donnait sa collaboration la plus active à la *Chronique de Paris*, à la *Feuille villageoise*, à la *Bibliothèque de l'Homme public*, où étaient insérés ses mémoires sur l'instruction nationale, à la *Bouche de fer*, à la *Chronique du mois*.

La fuite du roi à Varennes (20 juin 1791) et le coup d'État parlementaire qui suivit et auquel s'associèrent si criminellement Bailly et La Fayette, comme représentant Paris (17 juillet), fut un événement décisif dans la vie de Condorcet. Il passa, en effet, à ce moment, et d'une manière complète, le *Rubicon* constitutionnel ; non seulement il sortit avec éclat de la monarchie pour passer à la République, mais rompit avec ses anciens amis politiques, ceux avec qui il avait commencé la Révolution, donna sa démission d'inspecteur de la Trésorerie nationale, quitta son logement de la Monnaie et alla habiter rue de Lille. D'intelligence avec Danton, sans doute, ou, plus généralement, avec les Cordeliers, qui étaient alors les plus fermes soutiens de la liberté, il entreprit une campagne de presse et de club pour l'avènement immédiat de la République, singulièrement audacieuse et encore trop en avant de l'opinion commune des patriotes : *De la République, ou un roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté?* discours lu le 12 juillet 1791, au nom du Cercle social,

en assemblée fédérative plénière des *Amis de la vérité*, au cirque du Palais-Royal, alors que de tous les points de la France on demandait la déchéance de Louis XVI ; — *Lettre d'un jeune Mécanicien* aux rédacteurs du *Républicain*, le 16 juillet; parabole ingénieuse où le philosophe démontre l'inutilité d'un roi constitutionnel ; — *Sur l'institution d'un conseil électif*, article publié dans le *Républicain*, à la date du 23 juillet, proposant un pouvoir exécutif électif et collectif pour remplacer la royauté ; — *Le Républicain ou le défenseur du gouvernement représentatif*, par une société de républicains (Condorcet, Thomas Payne et Achille Duchâtelet), in-8°, juillet 1791.

Cependant signalé à la notoriété publique par ces travaux exceptionnels et d'après son passage à la Commune de Paris, enfin par les attaques même dont il était l'objet de la part des ennemis de la Révolution, il fut nommé député de la capitale à l'Assemblée législative au mois de septembre 1791, et y prit séance le 1er octobre. Le 3, il en fut tout d'abord nommé secrétaire, et le 28-30 octobre, membre et président du comité d'instruction publique.

C'est dans cette situation, où il obtint une action politique considérable, plus importante, peut-être, que celle de Vergniaud et de Brissot, et qui n'a pas été reconnue jusqu'ici, sans doute parce qu'il n'était pas orateur, que Condorcet exerça sa plus grande influence publique : on peut la résumer par sa participation aux principales affaires de ce temps : finances (caractère national donné à la Trésorerie royale, aux impôts et aux moyens de crédit) ; politique intérieure de plus en plus affranchie de la royauté et de l'Église ; politique extérieure (alliance et conjuration des peuples contre les rois) ; instruction publique, avec une destination exclusivement populaire et un caractère d'universalité scientifique. On peut dire qu'à cet égard Condorcet fixa souvent la conduite et les déterminations de l'Assemblée, qu'il éclaira toujours, et qu'il obtint des décisions heureuses, des modifications profondes et utiles de l'ancien ordre de choses, toutes dans le sens républicain.

Voici les principales manifestations de son action écrite, à ce moment, outre les discours qu'il prononça à l'Assemblée et les opinions qu'il émit dans les comités : *Instruction pour le payement des annuités et leur remboursement* (1791) ; *Mémoire sur les effets de l'admission de la nouvelle monnaie de cuivre* (ibid) ; *Sur la destitution des commissaires de la trésorerie nationale* (1792) ; aussitôt en séance il avait fait nommer par la nouvelle Assemblée des commissaires pour la vérification des caisses nationales et donné des explications sur l'état de la Trésorerie pendant le mois de septembre. Un peu plus tard, il demanda que les commissaires de la Trésorerie nationale fussent nommés par la simple motion relative à la nomination des agents destinés à diriger et à surveiller l'emploi des fonds publics (Condorcet voulait enlever cette nomination au roi et l'attribuer à l'Assemblée) *Discours sur les finances* (mars) ; *sur la liste civile* (mars) ; *sur la distribution des assignats et l'établissement du payement par registres* : il voulait en ralentir l'émission ; (ayant reconnu le danger de la disproportion de la circulation du papier et du numéraire métallique, propose des moyens de rétablir le crédit des assignats) ; son opinion sur la distinction à établir entre les émigrés, ceux qui se sont simplement expatriés et ceux qui ont pris les armes contre la France (rejetée).

Son discours sur les préparatifs hostiles des puissances, adoption unanime de sa déclaration des principes politiques de la France régénérée (29 décembre 1791) ;

proposa des mesures pour assurer par des négociations diplomatiques la paix menacée et la prospérité de l'Empire (24 janvier 1792); proposa, lors de la déclaration de guerre (20 avril 1792), un manifeste exposant les principes politiques de l'Assemblée. Son rapport sur l'instruction publique fut déposé et lu dans la séance et à celle du lendemain, 21 avril 1792. Le projet de décret, qui en était la conclusion et le résumé, établissait cinq degrés d'instruction publique : les écoles primaires, les écoles secondaires ou primaires supérieures; les instituts, correspondant à nos collèges actuels, et les lycées, aux facultés de nos jours : enfin la Société nationale des sciences et des arts, préposée à la direction de cet enseignement, constituait tout le système en régime autonome. Le 25 mai suivant, Caritat présenta l'*Aperçu des frais que coûtera le nouveau plan d'instruction publique*. Devant les événements qui survinrent, notamment le 10 août, le projet fut ajourné. La Convention nationale en ordonna plus tard la réimpression au comité d'instruction publique et en fit la base de la nouvelle élaboration.

Aussi Condorcet fut-il d'avance entièrement acquis au mouvement du 10 août 1792 : *Opinion de M. Condorcet sur les mesures générales propres à sauver la Patrie des dangers imminents dont elle est menacée*, présentée à l'Assemblée nationale (Législative) le 6 juillet 1792; *Exposé des motifs qui ont décidé l'Assemblée à prononcer la suspension du pouvoir exécutif* (c'est-à-dire du roi) *et à convoquer une Convention nationale* (13 août 1792); *Adresse de l'Assemblée aux citoyens français sur la guerre* (4 septembre 1792). Enfin il donna son suffrage et son appui motivé à Danton pour le ministère de la justice qui le faisait entrer dans le conseil exécutif provisoire de la République française.

Cependant, à la Convention nationale, où la brigue combinée des monarchistes et des démocrates (moralistes et robespierristes) l'empêcha d'entrer comme député de Paris, mais où il arriva en tant qu'élu de cinq autres départements, il obtint moins d'influence qu'à la Législative; encore qu'il se tint toujours sur les hauteurs de la politique et avec les meilleures tendances sociales, soit au comité de constitution dont il fut nommé membre, soit à celui d'instruction publique où il continua de siéger et dont il fut plusieurs fois rapporteur.

A la fin de 1792, après l'établissement de la République et le redoublement d'efforts de la coalition, il crut avec l'ensemble de ses collègues que les relations extérieures de notre pays devaient changer et que la nation ne devait plus, comme la monarchie, traiter avec les rois, mais s'adresser directement aux peuples pour les attirer à elle et chercher à les détacher de leurs maîtres. C'est ce qu'il ne cessa de demander dans une série de proclamations internationales : *La République française aux hommes libres*; *Avis aux Espagnols*; *Adresse aux Bataves*; *aux Germains* (septembre-novembre 1792); *Appel à tous les peuples* (1793). L'adresse aux Allemands est peut-être la plus remarquable « ... Bientôt, leur dit-il, vous n'aurez même plus besoin de soldats. Il ne vous reste plus qu'une seule guerre à soutenir, une guerre sainte, celle des hommes libres contre les tyrans, celle qui aura pour but la liberté universelle et la paix éternelle du genre humain. »

C'est-à-dire que s'élevant ici au plus haut cosmopolitisme, à la sympathie la plus générale pour tous les membres de la famille humaine, il conseillait, pour arriver au régime définitif de la paix par toute la terre, l'établissement général de la République par l'action philosophique et militaire de

la France ou par la *propagande armée!* ... C'était, sans doute, abandonner bientôt la tradition et les déclarations les plus solennelles de la Constituante : « La Nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'y emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » C'était, en tout cas, s'illusionner profondément sur l'état mental et moral des peuples d'Occident, que l'on supposait, à tort, à l'unisson de la France.

Toutefois, malgré l'échec de cet emportement patriotique, qui fut plutôt la passion et l'aberration de son milieu, mais dont il ne sut pas assez se défendre (V. l'article *Danton*), Condorcet n'en resta pas moins ferme dans la poursuite de son idéal, comme en témoigne le plan de constitution qu'il rédigea au nom du comité chargé de cette élaboration, et qu'il lut les 15 et 16 février 1793 à l'Assemblée.

Condorcet était ici à l'apogée de son influence politique ; aussi, dans la séance du 26 mars 1793, fut-il choisi d'acclamation par la Convention nationale, sur la présentation de son bureau, pour l'un des 21 membres destinés à composer la *Commission de Salut public* destinée à former le nouveau comité de défense générale.

Ces immenses travaux, nous le répétons, ces nobles efforts, tendaient dans la pensée et par la volonté de leur auteur à établir d'ores et déjà, en France et partout, la plus grande liberté politique et le plus d'égalité sociale, le plus de bonheur individuel et collectif possible. De sorte que si l'on voulait caractériser en quelques mots l'action intellectuelle et morale la plus élevée qu'ait exercée Condorcet, dans la carrière politique, on dirait qu'il tendit à substituer, dans l'ordre des idées, la science à la théologie ; l'industrie, l'activité pacifique à la guerre ; enfin, sous le rapport du sentiment, l'altruisme à l'égoïsme : noble rêve, idéal sublime, qui, cependant, avec des développements considérables, est devenu l'objectif de notre temps.

C'est dans les compétitions de ce concours à la grande entreprise sociale qui s'appelle la Révolution française ; c'est dans la divergence inévitable des expériences encore métaphysiques qui dominaient alors presque exclusivement la sociologie (la science sociale n'était pas construite, arrêtée ni répandue) ; c'est dans ses manières de voir si différentes sur la conception et la réorganisation de la Société, servant d'excitant et de prétexte aux passions individuelles et aux fureurs des partis, dont elles amenèrent la formation et l'antagonisme, que ce ferme citoyen, ce grand esprit, ce serviteur éclairé autant que dévoué et désintéressé de la régénération moderne, pour avoir ressenti avec trop de sensibilité le coup qui frappa les Girondins les 31 mai et 2 juin 1793, et quoiqu'il n'eût pas participé à leurs fautes politiques, surtout à celles qui avaient précipité leur chute, trouva cependant la mort, le brusque et déplorable arrêt d'une destinée encore toute pleine de promesses, de services à rendre à sa Patrie et à l'Humanité.

Décrété d'arrestation chez lui et de conspiration devant l'Assemblée, 8 juillet 1793, sur la dénonciation du député Chabot, pour avoir soutenu publiquement par la voix de l'impression, avec aigreur et opiniâtreté, son plan de constitution républicaine, que la Convention éventait brusquement pour empêcher de voter celui qu'Hérault de Séchelles et Saint-Just avaient improvisé en quelques jours, Condorcet se déroba à l'ordre qui le frappait et fut obligé de se cacher. Il trouva pendant neuf mois chez une dame Vernet un refuge, un asile presque paisible.

C'est là, du moins, qu'il composa son œuvre principale : l'*Esquisse ou prospectus d'un ta-*

bleau historique des progrès de l'esprit humain. (V. l'article suivant : *Mme de Condorcet.*)

Mais veut-on savoir son sentiment intime sur les hommes et les choses de la Terreur, sur ceux-là même qui l'avaient proscrit, et sur la dictature inflexible et indispensable qui dut être substituée momentanément à la Constitution républicaine à peine votée, en 1793 ?

— Que leur feriez-vous ? lui dit un jour l'excellente et courageuse femme qui lui donnait asile, si leur sort était entre vos mains ?

— Tout le bien que je pourrais, répondit-il sans hésiter.

Et il ajoutait :

« Assez d'autres se sont occupés de peindre ces temps malheureux, assez d'autres ont représenté leurs suites affreuses ; assez d'autres, agités par des passions diverses et guidés par des motifs différents (les Feuillants et les Girondins), ont fait entendre leurs soupçons et leurs plaintes. Je ne mêlerai point ma voix à la leur ; je verrai dans la majorité de la Convention nationale des hommes nouveaux qui, sans habitude des affaires et du gouvernement, sans réputation personnelle, sans trésor, sans crédit, sans fusils, sans canons, sans poudre, ont eu le courage d'abattre la royauté sous les yeux d'une armée triomphante ; ont créé des généraux, des soldats, des armées ; ont vaincu l'Europe entière, et ont établi la République sur des bases inébranlables ; et dans l'histoire des maux qui ont précédé, accompagné et suivi ce spectacle unique, je n'en prendrai que ce qui sera nécessaire pour éclairer les peuples qui voudront un jour marcher aussi à la liberté. »

Voilà, certes, le jugement le plus élevé et le plus équitable qui ait été porté sur ces temps d'extrême péril et d'extrêmes résolutions, et qui devrait être celui de tous les Français ! Au moins, prouve-t-il la magnanimité du proscrit.

Cependant, forcé de reconnaître qu'en restant plus longtemps dans son asile il pouvait compromettre sa bienfaitrice et sa femme elle-même, qui, parfois, venait l'y visiter, et devenir ainsi la cause de leur arrestation et de leur mort, Condorcet résolut d'en sortir...

Le 25 mars 1794, un matin, il quitta donc sa retraite, sans qu'aucune supplication pût l'arrêter. Il erra deux jours et deux nuits dans la campagne de Fontenay-aux-Roses et de Clamart-le-Vignoble, tout près de Paris, — tombant de faim et de fatigue, — sans qu'une porte amie, celle des Suard, qu'il devait, à la nuit tombante, trouver ouverte, ait été disposée pour le laisser entrer. Il fut arrêté le 27, à Clamart même, comme *suspect*, dans le cabaret de Crepinet, au moment où il allait y prendre son repas. On le mena sur une charrette à la prison du bourg Egalité (Bourg-la-Reine), car il était incapable de marcher. C'est dans cette geôle où, peut-être, il ne lui fut pas encore donné de nourriture, qu'on le trouva, le 29 mars, étendu la face contre terre et ayant cessé de vivre, cinq jours après son départ de la maison de Mme Vernet. Comme il ne s'était point fait connaître ici à l'officier de l'état civil, auquel il avait donné un nom supposé, sa mort demeura quelque temps incertaine.

Ainsi périt celui qui, avec des qualités magnifiques, s'était donné tout entier à la Révolution : type admirable et rare d'esprit investigateur et créateur, de savoir universel et profond, de civisme et de moralité incorruptibles, d'ardente sociabilité...

De quoi mourut Condorcet ? Comme on lui avait autrefois donné un poison subtil (Jean Debry, qui le tenait de Cabanis), on a supposé que, le portant toujours sur lui, il en avait usé et s'était ainsi débarrassé de la vie ; mais le

procès-verbal de la levée du corps n'autorise pas cette version. La cause alléguée par le chirurgien qui assista à cette formalité, une apoplexie cérébrale, basée sur un *saignement de nez au moment de la mort*, n'est guère plus probable ; et d'ailleurs, il n'y eut pas d'autopsie. Faut-il donc admettre, avec Sébastien Mercier, l'inanition, jointe à la fatigue et aux tourments : *Condorcet mort de faim !* Ceci est davantage plausible, à moins que l'on ne se range à une dernière hypothèse, qui n'exclut pas, du reste, la précédente : une embolie cérébrale. L'illustre mort avait, en effet, pendant les derniers temps de son existence, la circulation de retour des membres inférieurs en très mauvais état, les jambes variqueuses et œdématiées, avec, à l'une d'elles, un ulcère chronique assez étendu. La déambulation forcée des cinq derniers jours de sa vie, par les chemins de Paris à Fontenay, à Clamart, à Bourg-la-Reine, ne put-elle détacher un caillot sanguin, qui migra vers le cœur et arrêta la vie ?

Condorcet (Marie-Louise-Sophie de Grouchy, épouse de), née au printemps de 1764, au château de Vilette, près Meulan, dans le canton de Mantes et le département de Seine-et-Oise, morte à Paris le 8 septembre 1822. Fille de messire François-Jacques de Grouchy, chevalier, seigneur de Vilette, Sorgy, Condécourt et autres lieux, et de dame Marie-Gilberte-Henriette Fréteau, son épouse. Elle était nièce, par alliance, du président Dupaty et du conseiller au parlement Fréteau. Elle eut pour frère le général et maréchal de France Emmanuel de Grouchy, et sa sœur Charlotte épousa le médecin Cabanis.

Mlle de Grouchy passa son enfance et sa jeunesse à Vilette, près de ses parents. Sa mère était une femme distinguée, bonne et spirituelle, mais d'une dévotion extrême. Sophie, au contraire, n'était pas croyante.

La famille de Grouchy habitait la campagne et Sophie, jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, n'avait pas passé à Paris plus de trois hivers avec ses parents, qui vivaient, d'ailleurs, assez retirés ; jusqu'à cet âge, il ne lui avait été permis de lire que des ouvrages de dévotion, à peine quelques livres profanes : *Télémaque*, les *Pensées de Marc-Aurèle...* Il est vrai de dire qu'elle avait suivi avec ardeur et résultat les leçons qu'un précepteur très capable, l'abbé Puisié, esprit éclairé et judicieux, donnait à son plus jeune frère, auquel elle servait de *répétiteur*. Voilà comment elle avait été initiée aux sciences, recevant ainsi une culture au-dessus de celle que l'on donnait alors aux femmes, même dans les conditions les plus favorisées.

Mais, envoyée au chapitre de Neuville, près Mâcon, pour y être reçue chanoinesse, elle y eut plus de liberté et put lire les grands écrivains contemporains : Voltaire, Rousseau, Mably. Aussi eut-elle garde de manquer à cultiver son esprit pendant les deux années qu'elle y demeura. En même temps, chose digne de remarque, son corps y prit un développement rapide, à la suite d'une grave maladie, et elle revint de Neuville avec le caractère de beauté exceptionnelle qu'elle garda toute sa vie.

La plupart des biographes ont cru que la présence de Mlle de Grouchy à Mâcon et son admission dans le *canonicat des filles nobles* lui avait imposé un caractère religieux, tout au moins *séculier* : c'est une erreur. Il n'y avait là qu'une faveur d'état, un moyen de doter les demoiselles de la noblesse et de leur assurer une existence honorable. D'ailleurs les réformes qui suivirent 1789 lui enlevèrent cette situation.

De retour au château de Vilette, nouvelle désolation quant à son

émancipation d'esprit et son manque de religion : on alla jusqu'à brûler les livres qu'elle avait rapportés de Mâcon ; mais elle se mit à réfléchir sur tout ce qu'elle avait lu, à en faire des résumés qu'elle coordonnait en sa tête et ne perdit rien de ce qu'elle avait appris. Entre temps, elle témoignait déjà pour les pauvres, pour tous les malheureux, cette pitié native, cette bonté agissante qui fut bientôt comme le signe caractéristique de sa nature morale.

Quelque temps après son retour, le président Dupaty l'invita à venir passer un automne chez lui, à la campagne où venaient plusieurs de ses amis, des littérateurs, des savants, des philosophes. « Ce fut là qu'admirée de tous pour sa beauté, l'élégance de ses manières, sa bonté, sa douceur, mon père la connut. Il remarqua bientôt tout ce qu'il y avait d'élevé et de supérieur dans son esprit, de grand et de noble dans son cœur. Il la fit demander en mariage, et comme mon père était noble et qu'il ne stipulait pas de dot, mon grand-père consentit de suite et le mariage eut lieu au château de Villeroy (le 26 décembre 1786). Elle s'identifia complètement à tous les sentiments, à toutes les opinions de mon père, qu'elle conserva toute sa vie. » (Extrait d'une note autographe de Mme O'Connor, — Éliza de Condorcet, la fille du philosophe. — *Manuscrits de l'Institut.*)

Après son mariage, la nouvelle épouse suivit son mari dans la capitale à l'Hôtel des Monnaies, où il avait son appartement, en qualité de commissaire de la Trésorerie nationale. C'est là que bientôt se forma un salon politique et philosophique dont Mme de Condorcet fit les honneurs avec le plus grand succès.

« Il fallait un centre de réunion, écrit Antoine Diannyère dans sa *Notice sur les ouvrages et sur la vie de Condorcet*, il fallait connaître les prétentions à détruire, les obstacles à vaincre, les vérités les plus essentielles à répandre immédiatement ; il fallait utiliser tous les talents, toutes les aptitudes, toutes les bonnes volontés et profiter du zèle de chacun de ceux qui avaient l'amour de l'humanité et du patriotisme. Il fallait un centre de réunions ; on le trouva chez Condorcet. Il en était l'âme, il avait toujours quelque chose d'important à y proposer et à y lire. De là sont sortis plusieurs des ouvrages et des hommes qui ont le mieux et le plus honoré la Révolution. »

Dans son livre des *Femmes de la Révolution*, Michelet a dit aussi sur le même sujet : « ... Son salon était le centre naturel de l'Europe pensante. Toute nation, comme toute science, y avait sa place. Tous les étrangers distingués, après avoir reçu les théories de la France, venaient là en chercher, en discuter l'application. C'était l'Américain Thomas Paine, l'Anglais William, l'Écossais Makintosch, le Génevois Dumont, l'Allemand Anacharsis Cloots.

« Parmi ces illustres penseurs, planait la noble et virginale figure de Mme de Condorcet, que Raphaël aurait prise pour type de la Métaphysique ; elle était toute lumière ; tout semblait s'éclairer, s'épurer sous son regard... »

Combien d'autres encore, parmi les étrangers amis de la France, se donnaient là rendez-vous ! Grimm, l'ami de Diderot ; Bolingbroke et Stanhope, Robertson, Gibbon, Adam Smith ; Bache, le petit fils de Franklin, Jefferson, Galiani, Beccaria, Alfieri. Parmi les Français D.-J. Garat, Ginguené, les Suard, Dupaty, Lafayette, Volney, Diannyère, André Chénier, le poète Roucher, Thuriot de la Rosière, Cabanis et tant d'autres.

Mme de Condorcet s'était donnée tout entière à ce grand mouvement. Elle entraînait même son mari et son oncle, le président Dupaty, à l'assaut du vieux monde, au renversement de l'ancien ré-

gime; et, tant que le premier vécut, au Lycée, à la Commune de Paris, à l'Assemblée législative, à la Convention, et même proscrit, dans la maison de Mme Vernet, elle le soutint de son impulsion généreuse, au point que, la veille du 10 août, Condorcet ayant reçu des Marseillais à l'hôtel du quai Conti, Sophie présida la fête avec son entrain et son charme ordinaires!

Aussi, la haine des partis ne l'épargna guère : après les méchants propos, et les calomnies odieuses des courtisans, reprises par les Feuillants et les constitutionnels, amplifiées par les sommateurs de tous les partis, elle eut encore à subir les grossières attaques des démocrates, faisant écho aux premiers : elle fut, en effet, salie par Marat; outragée, dénoncée publiquement par Chabot, et très probablement aussi *marquée* par Robespierre, comme épouse de « l'infâme Caritat ».

Cependant, pas plus que son mari, elle n'avait jamais mis le pied à la cour; et, quand, en 1791, l'un et l'autre furent désignés comme précepteur et gouvernante du Dauphin, spontanément et chacun de leur côté, dans les mêmes formes à peu près, ils refusèrent (*Manuscrit de l'Institut*).

Ils s'en consolaient non loin de Paris, avec tous leurs amis, à Auteuil, dans la compagnie et l'intime fréquentation de la femme éminente qui s'était attachée de cœur et irrésistiblement aux Encyclopédistes, Mme Helvétius, qui recevait chez elle la meilleure société de ce temps; Mme Helvétius, que l'opinion populaire avait surnommée, pour ses hautes qualités morales, mais surtout pour son ineffable bonté : *la Notre-Dame d'Auteuil*.

Mais les jours sombres arrivèrent et c'est dans un travers de péril et de deuil que Sophie de Grouchy fit voir tout ce que la nature lui avait départi de force morale, de tendresse et d'intrépidité.

Décrété d'arrestation le 8 juillet 1793, sur la dénonciation de Chabot que l'Incorruptible avait attaché à sa perte, Condorcet trouva un asile inespéré rue des Fossoyeurs, n° 15 (aujourd'hui rue Servandoni, 21), dans la maison d'une femme de cœur et de résolution, la veuve Vernet, dont l'histoire doit conserver le nom. Il y demeura caché près de dix mois, pendant lesquels sa jeune femme, privée en un seul jour de son mari et de tous ses biens, arriva par son dévouement, son intelligence et son énergie, par un travail incessant, à faire vivre, avec elle, son enfant, sa sœur malade (Charlotte de Grouchy) et une vieille gouvernante, un ancien serviteur de la maison, également valétudinaire.

Avec le peu d'argent qui lui restait au moment de la catastrophe, Sophie avait acheté et faisait valoir une petite boutique de lingerie rue Saint-Honoré, à deux pas de la maison de Robespierre; enfin, douée d'un certain talent, elle s'était mise à faire des portraits, toiles, miniatures et camées, genre si demandé à cette époque de tourmente et de séparations imprévues! — C'est dans cette épreuve encore qu'elle acheva sa traduction de la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith et qu'elle composa ses *Lettres sur la sympathie*. — D'ailleurs, elle accomplit cette tâche en exposant chaque jour sa liberté et sa vie même en entrant tous les matins sous le costume d'une paysanne, dans Paris, où elle ne devait pas passer la nuit, étant femme d'un contumace mis hors la loi, et allant une ou deux fois par semaine, rue Servandoni, porter au proscrit quelques instants de bonheur. Elle ne lui donnait pas, du reste, que des soins physiques et affectueux, l'or de son cœur; elle le relevait aussi de sa désespérance du présent et de l'avenir et lui inspirait une ligne de conduite à la fois ferme et digne de son génie!

C'est sur ses instances, en effet, que le conventionnel abandonna l'apologie de sa conduite politique, qu'il avait commencé d'écrire et déjà menée assez loin, pour entreprendre le travail de philosophie sociale qui est l'un de ses principaux titres théoriques : l'*Esquisse, ou Prospectus d'un tableau des progrès de l'esprit humain.* Il y ajouta même, pour les enfants des écoles primaires de la République, *l'Art d'apprendre à compter sûrement et avec facilité*, opuscule d'une si grande valeur logique, pour les maîtres et pour les élèves. Enfin, une fois enlevé aux amertumes et aux déchirements de la politique, et toujours sous l'affectueuse influence de sa femme, il se dégagea et s'éleva suffisamment pour rédiger ses *Conseils à sa fille*, monument de sagesse et d'altruisme, qui, avec son *Testament*, donnent la mesure de sa délicatesse morale et de sa raison, en même temps que l'enseignement le plus humain.

Quand il eut quitté la retraite où la bonne et héroïque Mme Vernet l'avait si longtemps soustrait aux recherches de ses ennemis, et qu'il eut trouvé la mort dans la prison de Bourg-Égalité, Mme de Condorcet fut assez longtemps sans savoir ce qu'il était devenu; mais quand elle ne put plus conserver de doute, sa douleur fut affreuse ! « Ce qu'elle avait souffert en 1793 et 1794, dit sa chère fille, Mme O'Connor, dans sa *Notice manuscrite de l'Institut*, avait profondément altéré sa santé. Elle n'en pouvait parler sans une émotion extrême, qui la rendait toujours malade. » Et cependant elle n'a jamais été ni arrêtée, ni incarcérée, ni proscrite, mais *suspecte*, du chef de son frère, prisonnier à Sainte-Pélagie, et surtout de son mari, condamné par contumace et mis hors la loi » (*Manuscrits de l'Institut.*)

La crise révolutionnaire une fois calmée, Mme de Condorcet put, conformément aux lois de réparation, recouvrer ses biens (elle refusa toujours toutes autres compensations et surtout une pension), et reprendre une existence sinon moins désespérée, moins surmenée cependant. C'est alors qu'elle fit paraître la dernière œuvre de son mari, son testament philosophique : *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, à laquelle elle mit une courte préface, 1795 (an III) ; puis sa traduction de Smith et ses *Lettres sur la sympathie* (1798) : opuscule remarquable qui reflétait sans doute le caractère métaphysique des préoccupations et manières de voir du milieu très lettré où elle achevait sa vie, mais dans lequel elle mit assurément une bonne part de son esprit vif et original, ainsi que de son ardente sociabilité. La première influence est indiquée par la méthode même qu'elle suivit dans cette composition, l'*observation intérieure* ou de soi-même; car elle dit, en s'expliquant sur ce point : « Après ces ouvrages qui traitent des grands moyens d'assurer le bonheur de l'homme en société, je mets au premier rang ceux qui nous ramènent à nous-mêmes et nous font habiter en notre âme. »

En 1799, Mme de Condorcet édita à nouveau, et en cinq volumes in-12, sous le titre de « *Éloges des savants* », les biographies des membres de l'Académie des sciences morts de 1666 à 1699, qu'avait autrefois écrites et lues Condorcet à cette Assemblée, lorsqu'il en était suppléant du secrétaire perpétuel ; et, de concert avec son beau-frère Cabanis et ses amis Garat, elle donna encore, bientôt après, une première édition des œuvres du philosophe, 12 v. in-8° (1801-1804).

En 1807, Mme de Condorcet maria sa fille unique, Elisa, avec le général O'Connor, l'ancien chef des Irlandais-Unis, qui avait lutté si vaillamment pour l'indépendance de sa patrie et, que le gouvernement anglais avait retenu si

longtemps dans ses prisons d'État Quand il en sortit, en 1803, il revint en France, prit du service dans notre armée et fut bientôt nommé général de division

C'est à cette époque et avant, sous le Consulat, que, par ses relations avec le groupe des « Idéologues », Tracy, Garat, Cabanis, Thurot, Ginguené, Fouriel, Guizot, mais surtout à cause de ses opinions antithéologiques et républicaines, elle encourut, comme Mme de Staël, l'animadversion du gouvernement impérial Jamais, en effet, elle ne fléchit le genou ni devant l'Église ni devant aucune monarchie. — La dernière manifestation de cette femme courageuse et dévouée fut en faveur de son frère, le général de Grouchy, qui, en même temps qu'il était accusé de trahison par Bonaparte lui-même, qui cherchait à se décharger sur ses généraux de la responsabilité qu'il avait encourue pour le désastre de Waterloo, était au contraire poursuivi en conseil de guerre, par le gouvernement de la Restauration, pour son attachement à l'Empire (1819). Elle mourut à Paris en 1822, le 8 septembre, et fut inhumée sans aucune assistance religieuse.

Sa modeste tombe, au Père-Lachaise, réprouvée de sa caste et comme cachée aux regards, est abandonnée de tous : elle rappelle la mélancolie et l'isolement des dernières années de sa vie, elle caractérise l'indifférence et l'oubli de notre siècle ingrat et ignorant. Mme de Condorcet, généralement inconnue, malgré son haut mérite et ses services, peut avantageusement entrer en comparaison avec Mme Roland et Mme de Staël, dont on a tant parlé. (V. à Helvétius Mme Boyer et O'Connor.)

Conégliano. Ville du royaume lombard-vénitien, un des douze duchés, grands fiefs de l'Empire français, érigés par l'Empereur en 1806 en faveur du maréchal Moncey.

Conégliano (de). — Voir Jeannot Moncey.

Conen de Saint Luc (Toussaint-François-Joseph), évêque de 1789, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 17 juillet 1724, mort à Quimper (Finistère) le 30 septembre 1790, fut sacré évêque de Quimper le 29 août 1773 et mourut en possession de son siège.

Conen de Saint-Luc (Athanase-Marie-Stanislas François de Sales, comte), préfet et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 15 janvier 1769, de « messire Gilles-René Conen, chevalier de Saint Luc, conseiller en grand'chambre au parlement de Bretagne, et de dame Françoise-Marie du Bot », mort à Quimper (Finistère) le 30 mai 1844, servit comme officier dans la marine, et sous l'Empire, fut nommé, le 11 juillet 1811, préfet du Finistère, se rallia à la Restauration, fut élu, le 22 août 1815, député de ce département; réélu aux élections de 1820, de 1824, de 1827 et de 1830. Dans ces différentes législatures il siégea constamment du côté droit. Après les journées de juillet 1830 il se démit de ses fonctions de préfet et de son mandat de député.

Conigliano-Clarenthal (Jacques-Marie-Joseph), officier général, né à Lunéville (Meurthe), le 6 octobre 1751, de « Bernard de Conigliano, agent du roi de Lunéville, et de Marie-Josephe Mathieu », mort à Compiègne (Oise) le 9 mars 1795; entra dans l'armée en mai 1768, comme hussard dans le régiment Royal-Nassau et nous le retrouvons, le 31 mai 1789, chef d'escadron, puis lieutenant-colonel du 6e régiment de cavalerie, chef de brigade le 1er novembre 1792, général de brigade et commandant la division du centre au blocus de Maëstricht. Le 22 novembre 1793, il fut blessé par un boulet de canon à la retraite de Pellembourg (Belgique), subit l'am-

putation et mourut de ses blessures le 19 ventôse an III.

Conilh. — Voir Beyssac (de).

Conroux (Nicolas, baron de Papinville), officier général né à Douai (Nord), le 17 février 1770, de Germain Conroux, sergent-fourrier au corps d'artillerie-régiment Auxonne, et de Marguerite Guilcloart », mort à Saint-Esprit (Landes) le 11 novembre 1813; fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut créé baron de l'Empire en 1807, général de division en 1809, se battit à Dantzig, à Wagram et fut frappé mortellement en 1813 en se défendant dans le camp de Sarre.

Conseil des Anciens. L'une des deux Chambres législatives, créées en l'an III, lors de l'apparition du Directoire exécutif. Cette Assemblée était composée de 250 membres élus et choisis parmi les plus âgés. Ses attributions étaient d'approuver ou de rejeter les résolutions du conseil des Cinq-Cents. Cette Assemblée disparut après le 18 brumaire an VIII.

Conseil des Cinq Cents. Cette Assemblée fut créée en même temps que le conseil des Anciens. Elle fut composée de cinq cents membres élus par les départements. Elle avait principalement pour mission d'élaborer des lois. Cette Assemblée, comme celle des Anciens, fut violemment dissoute au coup d'État du 18 brumaire an VIII.

Conseil exécutif provisoire. Ce conseil fut créé le 15 août 1792. Il était composé des ministres réunis pour l'exercice du pouvoir exécutif et fut supprimé par la loi du 12 germinal an II.

Conseil général de la Commune. Cette Assemblée était composée de notables. Créée par la loi du 14 décembre 1789, elle fut supprimée par la Constitution du 5 fructidor an III. Ses attributions devaient être de s'adjoindre, dans chaque commune, aux officiers municipaux pour délibérer en commun sur les affaires majeures.

Conseil martial. Créé par la loi du 21 août 1790, ce tribunal, composé d'officiers de marine, fut chargé de connaître des délits commis à bord des bâtiments de l'État, lorsqu'ils pouvaient entraîner la peine de mort ou celle des galères. Le conseil martial fut remplacé en 1806 par les conseils de guerre maritimes.

Conseil privé. Ce conseil fut d'abord institué en l'an X et eut pour mission de discuter les projets des sénatus-consultes dans certains cas et de donner au Premier Consul un avis sur les traités de paix et d'alliance. Il était composé des Consuls, de deux ministres, de deux sénateurs, de deux conseillers d'État et de deux grands officiers de la Légion d'honneur, et par la suite des plus grands dignitaires de l'Empire.

Conseil des prud'hommes. Instituée par la loi du 18 mars 1806, cette juridiction fut composée de négociants-fabricants et de chefs d'ateliers avec la mission : 1° de concilier soit les fabricants et les ouvriers, soit les chefs d'ateliers et les apprentis à l'égard des petits différends qui s'élèvent journellement entre eux; 2° de juger jusqu'à concurrence de 60 francs, sans forme ni frais de procédure et sans appel, les différends qui n'ont pu se concilier ; 3° de veiller à la conservation des mesures conservatrices de la propriété des marques des fabricants.

Conseil de salubrité. Ce conseil fut créé en l'an X par la préfecture de police et avait comme attributions d'embrasser l'hygiène publique : l'examen sanitaire des halles et marchés, cimetières, tueries et voiries, les vidanges, les secours

à donner aux noyés, les épidémies, la statistique médicale et les tableaux de mortalité, les recherches pour assainir les lieux publics, etc.

Conseil d'Etat. Créé le 22 frimaire an VIII, fut composé des ministres, des conseillers d'Etat, des maîtres des requêtes et des auditeurs. Les membres du Conseil d'Etat furent nommés par le chef de l'Etat et ne furent pas inamovibles. Ils étaient répartis en six comités: 1° contentieux ; 2° législation et justice, administration ; 3° guerre et marine ; 4° intérieur et instruction publique ; 5° commerce, agriculture et travaux publics ; 6° finances. Il était présidé par le ministre de la justice, ou en son absence par le vice-président du Conseil d'Etat.

Conservatoire des Arts et Métiers. Cet établissement fut fondé en l'an II par le célèbre Vaucanson, à l'effet d'exposer le modèle des machines, instruments, etc., dont il est fait usage dans les arts, puis les échantillons des divers produits de l'industrie. On y fit également des cours gratuits sur les sciences appliquées aux arts et à l'industrie.

Constans (Polycarpe-Gaspard-Jean-François), administrateur et législateur, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 27 avril 1757, de « Esprit Constans, procureur au Parlement, et de demoiselle Anne-Rose Mistre»; était administrateur à Aix quand il fut élu, le 23 germinal an VI, député des Bouches-du-Rhône, au conseil des Cinq-Cents. Un des plus fermes soutiens de la République dans cette Assemblée, il s'opposa énergiquement au coup d'Etat de brumaire ; aussi fut-il compris dans les députés exclus de la représentation nationale.

Constans Saint Estève (Jacques-Jean), avocat, législateur et sous-préfet, né à Saint-Sernin (Aveyron), le 6 mai 1757, de « sieur Antoine Constans et de demoiselle Marie-Anne Portalou », mort à Saint-Sernin le 13 août 1833; était avocat dans son pays quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député de l'Aveyron à la Législative. Sous le Consulat, il fut nommé sous-préfet de Saint-Affrique (22 germinal an VIII), fonction qu'il exerça jusqu'à la fin de l'Empire.

Constant (André), évêque constitutionnel, né à Saint-Maigrin (Charente-Inférieure) en 1736, mort à Paris le 7 juin 1811 ; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel d'Agen et résigna ses fonctions après le Concordat.

Constant (Martial), cultivateur et législateur, né à Pauillac (Gironde) le 20 août 1760 ; était cultivateur à Pauillac et fut nommé, en 1790, administrateur du district de Lesparre. Le 26 germinal an VI, il fut élu député de la Gironde au conseil des Cinq-Cents, et y siégea jusqu'en l'an VIII.

Constant (Jean-Baptiste-Joseph-Marguerite), magistrat et législateur, né en 1765 ; était président du tribunal de Saint-Pons, quand, le 17 mai 1815, il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Constant (de). — Voir Delacroix.

Constant de Rebecque (Benjamin-Henri), publiciste, législateur et conseiller d'Etat, né à Lausanne (Suisse), le 25 octobre 1767, de « M. Juste Constant, citoyen de Lausanne, et de dame Henriette de Chaudieu » ; mort à Paris, le 8 décembre 1830, vint se fixer à Paris, entra en relations avec le parti républicain, et fit l'apologie du Directoire dans une brochure *Sur la force du gouvernement actuel de la France*, écrivit à Barras pour le féliciter d'avoir sauvé la République au 18 fructidor, publia un nouvel écrit : *Des réactions politiques* et *Des effets de la Terreur*, devint ensuite l'orateur du *Cercle constitutionnel* de la rue de Lille,

opposé au club de Clichy, puis fut nommé, en nivôse an VIII, membre du Tribunat ; fut un des plus ardents de l'opposition indépendante, parla en faveur du jury. Son indépendance le fit éliminer de cette Assemblée en l'an X. Par ordre de Bonaparte, il fut banni de France et se retira d'abord en Allemagne, résida principalement à Weimar où il se lia avec Schiller et Gœthe. A quelque temps de là il lui fut permis de rentrer en France, mais il préféra, après un court séjour, se fixer à Coppet, chez Mme de Staël, entra en relations avec Bernadotte, roi de Suède, et fut décoré par lui de l'Étoile polaire. Après le retour des Bourbons en 1814, il rentra en France. Quand l'Empereur revint de l'île d'Elbe, Benjamin Constant fut pris de colère et traita Bonaparte « d'*Attila*, de *Gengis-Kan*, plus terrible, plus odieux encore »; mais, singulier retour des choses d'ici-bas, parti pour Nantes avec le dessein de gagner les États-Unis, il réfléchit, et, au bout de huit jours, revint à Paris, et le surlendemain de son arrivée (14 avril 1815), l'Empereur le fit appeler près de lui pour lui demander un projet de constitution. Il sortit de cette entrevue absolument gagné à la cause impériale et fut nommé, le 20 avril, conseiller d'État ; ce fut lui qui rédigea, entre autres, l'article 26 de l'*Acte additionnel* aux constitutions de l'Empire. Après Waterloo, Benjamin Constant se rendit en Angleterre et ne revint en France qu'en 1816, lança contre les ultra-royalistes son livre : *Des moyens de rallier les partis en France*, collabora au *Mercure*, et fut un des principaux fondateurs de la *Minerve*. Le 25 mars 1819, élu député de l'opposition par le collège de la Sarthe, il parla en faveur de la liberté de la presse et contre les lois d'exception, fut réélu en 1824, dans le IVe arrondissement de Paris, et en 1827, à Paris et à Strasbourg ; continua à siéger dans l'opposition, prit la parole contre les lois de tendance, de sacrilège, de droit d'aînesse, de justice et d'amour, et dans tous les débats importants. Il fut des 221 et obtint sa réélection le 23 juin 1830. Après les journées de juillet, il accepta de Louis-Philippe un don de 300.000 francs, fut appelé à la présidence du conseil d'État, et mourut peu de temps après.

Constantini (Vincent-Marie), officier général, né à Ghisani (Corse) le 26 février 1751, de « Jean-Jacques Constantini et de Josèphe, conjoints », mort à Grenoble (Isère) le 25 juin 1825 ; appartint à l'armée, fit les guerres de la Révolution et une partie de celles de l'Empire ; fut promu, le 3 germinal an XI, général de brigade, commandant d'armes à Grenoble et, le 15 juillet 1810, admis à la retraite.

Constitution de 1791. Cette constitution fut décrétée par l'Assemblée nationale constituante et acceptée par Louis XVI le 13 septembre 1791. Elle n'admettait qu'une seule chambre et donnait au roi un véto suspensif.

Constitution de l'an II. Cette constitution, qui ne fut jamais mise en vigueur, établissait le régime des assemblés primaires, qui se réunissaient à une époque fixe, et d'une Assemblée (voir : Droits de l'Homme et du Citoyen) renouvelée tous les ans.

Constitution de l'an III. La Convention par cette loi établit, le 5 fructidor an III, un Directoire composé de cinq membres, un conseil des Anciens et un conseil des Cinq-Cents.

Constitution de l'an VIII ou constitution consulaire. Elle établissait, en date du 3 nivôse an VIII, trois conseils, un Sénat conservateur, un Corps législatif et un Tribunat.

Constitution de l'an X. Celle qui fit

Bonaparte consul à vie (16 thermidor an X).

Constitution de l'an XII. Celle qui proclama l'Empire.

Constitution civile du clergé (la), réforme de l'Église de France par l'Assemblée nationale constituante (loi du 12 juillet 1790).

La Révolution pour détruire l'ancien régime, c'est-à-dire le système catholique et féodal, voulut seulement abolir d'abord la constitution religieuse que la royauté du XVIe siècle, d'accord avec la papauté, avait imposée à la France. L'objet principal de la réforme appelée *Constitution civile du clergé* fut donc de supprimer et de remplacer, au nom de la Nation, le Concordat que François Ier et Léon X, au mépris de ses droits, représentés et reconnus dans la *Pragmatique sanction* de saint Louis et de Charles VII, avaient conclu entre eux à Bologne en 1516, et qui était encore en vigueur en 1789. Par cette nouvelle constitution religieuse, c'était une église nationale qui se reconstituait en France, quoi qu'en aient dit, à ce moment, les ecclésiastiques et les politiques qui l'établirent ou qui s'y soumirent, lesquels affirmaient à tort ou faussement ne point vouloir rompre les liens et la subordination qui doivent rattacher tous les vrais catholiques au chef de l'Église siégeant à Rome.

Cette réforme était trop visiblement opposée à la politique suivie depuis trois siècles par la papauté, pour être acceptée par elle. Aussi, Pie VI détourna-t-il secrètement Louis XVI d'accorder sa sanction, et, n'ayant pu l'en empêcher, s'opposa-t-il par des brefs prohibitifs au décret de l'Assemblée nationale.

Quant à la réforme elle-même, la Constituante enleva d'abord à notre clergé, pour les remplacer par une dotation annuelle inscrite au budget de l'État, les *dîmes* qu'il prélevait chaque année sur les produits de l'agriculture (13 août 1789-14 août 1790); aussi ses biens fonds ou *bénéfices*, dont le revenu parfaisait et au delà le traitement annuel de tous les gens d'Église (27 novembre 1789). Enfin, elle préluda à la refonte générale du système par la suppression des vœux solennels, pour tous les ordres religieux d'hommes et de femmes (13 février 1790).

Établie sous l'influence des Jansénistes du comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale, et dirigée, d'autre part, par les gallicans civils et laïcs qui y siégeaient, contre l'ascendant que les jésuites avaient pris à Rome, la constitution civile du clergé prétendait ramener l'Église de France à la discipline et à la pureté des premiers siècles du christianisme.

Pour y parvenir, ne reconnaissant plus que de nom la suprématie du pape, qu'elle appelait l'évêque de Rome, elle détruisit l'unité religieuse et nia l'autorité du pontife, en décrétant pour toute la France et d'après sa récente subdivision en départements, sous l'aveu et la participation du chef de l'Église, une répartition des diocèses qui avaient été considérés, jusque-là, [*comme étant d'institution divine exclusivement* et ne ressortissant que d'un pouvoir spirituel].

De plus, l'Assemblée nationale interdisait aux évêques de demander à Rome aucune bulle de confirmation, et substituait ainsi à l'institution conférée par le pape, l'institution canonique conférée par l'évêque métropolitain. Pour comble, si celui-ci refusait, le débat était porté *devant le tribunal civil du district*, qui prononçait en dernier ressort

Mais ce n'était pas tout : les électeurs de district, laïcs pour la plus grande partie, et d'ailleurs catholiques, protestants, juifs, libres penseurs ou indifférents en religion, étaient investis de la nomination des évêques; et les ci-

toyens *actifs* ordinaires, aussi sans distinction de culte ou de croyance, étaient appelés à élire les curés : voilà ce qu'on nommait l'*élection par le peuple !* — D'ailleurs, on ne laissait aux évêques aucune espèce de latitude pour l'administration de leur diocèse et même aucune liberté personnelle.

Enfin, d'après une décision législative du 27 novembre 1790, tous les prêtres catholiques qui voudraient exercer les fonctions de leur ministère étaient assujettis au serment : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui m'est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi. »

Sanctionnée, en effet, par Louis XVI, le 26 décembre 1790, malgré les plus véhémentes objurgations du Pape, déclarée exécutoire en toutes ses parties à dater du 1er janvier 1791, la constitution civile du clergé ne fut point acceptée par le Saint-Siège. Pie VI en condamna et rejeta formellement tous les articles, et interdit surtout le serment, dans ses brefs des 10 mars et 13 avril de cette même année. Elle fut également repoussée par la majorité du clergé français, ce qui donna lieu à un schisme ou séparation de croyance et de culte entre les prêtres *assermentés ou jureurs* et les prêtres *insermentés ou réfractaires*, d'une part, et, d'autre part, entre les fidèles qui suivaient les uns ou les autres. Deux Églises furent donc en présence : l'une, reconnue et subventionnée par l'État, dont elle avait l'appui, mais comprenant la minorité du clergé et des fidèles ; l'autre, comptant la majorité des catholiques, prêtres et croyants, reconnaissant l'autorité du Pape, la communion intime avec Rome, mais exclue des temples, privée de ses revenus ou émoluments et empêchée dans ses pratiques cultuelles.

La constitution civile du clergé amena donc entre les Français une division profonde et funeste, ajoutée à tant d'autres difficultés. Car le clergé réfractaire s'unit unanimement à l'aristocratie émigrée ou demeurée en France et conspira avec elle contre le nouvel ordre de choses, ainsi qu'avec la cour, qui les commandait en secret l'une et l'autre, appelant instamment l'étranger contre les patriotes et contre tout ce qui tenait pour la Révolution. Quant au clergé constitutionnel, d'abord soutenu par les révolutionnaires, qui l'opposaient partout aux réfractaires, il s'associa à leurs luttes contre les insermentés, qui taxaient leurs anciens collègues d'intrus et de relaps, leur contestaient, avec l'appui des populations orthodoxes, l'occupation des cures, la pratique du culte dans les églises, la présence à l'autel et l'administration des sacrements. L'Église constitutionnelle parvint à se constituer néanmoins, au milieu des plus grandes difficultés : elle nomma des évêques aux 83 sièges épiscopaux, plus difficiles à fournir et surtout à occuper.

Aussi l'ascendant d'une pareille réforme, qui n'avait du reste jamais convaincu les esprits émancipés, gagnés à la séparation des deux puissances, du spirituel et du temporel, ne fut-il pas d'une très longue durée. Sinon sous la Constituante, au moins pendant l'Assemblée législative, la légitimité en fut attaquée et tous les inconvénients mis à découvert : la loi du 12 juillet 1790 sur la constitution civile du clergé ne fut pas, il est vrai, abrogée ; mais on vit disparaître son titre ainsi que la dénomination de *fonctionnaires publics ecclésiastiques*, et l'institution comme ses agents tombèrent dans le domaine de la discussion publique. On ne distingua bientôt plus guère les jureurs des non-assermentés. Enfin le grand mouvement d'émancipation théologique qui se fit en 1793 eut bien

vile raison de cette fausse réforme, qui occasionna de si grands maux.

L'Eglise constitutionnelle disparut donc ou à peu près, à ce moment, pour ne renaître que plus tard (en 1797 sous le Directoire) par les efforts de Grégoire, évêque de Blois ; elle n'eut alors aussi qu'une durée éphémère : après le deuxième conseil national tenu par ses adhérents, en 1801, elle dut disparaître définitivement, d'après l'antipathie et la pression de Bonaparte, premier consul, qui concluait en même temps son Concordat avec Pie VII, pour le rétablissement du catholicisme, et qui eut soin, dans ses *Articles organiques*, d'écarter l'Eglise constitutionnelle. Grégoire dut même, à cette occasion et sur les instances du pape, se démettre de son évêché.

Consulat. La Constitution de l'an VIII créa trois magistrats suprêmes pour diriger le gouvernement de la République. Le Premier Consul avait des fonctions et des attributions particulières; il promulguait les lois, nommait les membres du conseil d'État, les ministres, les ambassadeurs, etc., etc. Les autres Consuls n'avaient que voix consultative.

Conte (Antoine), procureur général syndic et législateur, né à Oloron (Basses-Pyrénées), le 21 octobre 1737 ; était procureur général syndic des Basses-Pyrénées, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par ce département, membre de la Convention ; dans le procès du roi il se prononça pour « la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix, sous peine de mort ». Après le 9 thermidor, il se montra très agressif contre les survivants de la Montagne et se fit particulièrement le dénonciateur de Bourbotte au sujet des événements du 12 germinal an III. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Anciens et en sortit un an après.

Conté (Jean-Dominique), conseiller de préfecture et homme politique, né à Saint-Loube (Gers), le 10 juillet 1766, de « Mr François Conte, notaire de la ville de Samatan, et de demoiselle Jeanne Marie Loubon, mariés » ; était conseiller de préfecture, quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de Lombez, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Contencin (Alexandre-Pierre), sous-préfet et homme politique, né à Poitiers (Vienne), le 20 février 1769, de « Mr Pierre-François-Nicolas-Marie Contencin, contrôleur des aides, et de dame Agathe-Félicité Robert », mort à Fresnay (Sarthe) le 18 avril 1858 ; était sous-préfet de Mamers, quand il fut élu, en 1809, par cet arrondissement candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Contre-révolutionnaire. Étaient ainsi appelés, sous la Révolution, tous les ennemis de la Révolution, aristocrates ou royalistes.

Convention nationale. Assemblée qui succéda à la Législative. Dès son début, elle se partagea en sept grands comités qui furent : comité de constitution ; comité diplomatique ; comité militaire ; comité de sûreté générale ; comité de législation civile et criminelle ; comité d'instruction publique ; comité des finances. Résumé de ses principales œuvres : 1er système décimal ; 2° l'uniformité des poids et mesures ; le bureau des longitudes ; le calendrier républicain ; le Grand Livre de la dette publique ; le conservatoire des arts et métiers; le conservatoire de musique; l'Ecole polytechnique ; l'Ecole normale ; l'Institut ; les Ecoles primaires ; le comité de Santé ; l'Institut des aveugles ; l'Institut des sourds-muets, des maisons pour les infirmes; des récompenses pour les grandes découvertes ; le musée du Louvre. Elle décréta également la rédaction du Code civil.

Convention de Paris. Le 23 avril 1814, le comte d'Artois signa à

Paris un traité qui réduisait le territoire français à ses limites du 1er janvier 1792. Comme conséquence de ce traité, nous perdîmes la Belgique, la Savoie, Nice, Genève, la Hollande, une partie de l'Italie et les frontières du Rhin, puis un immense matériel militaire et naval.

Conzani-Revignan (Galeace-Marie-Balthazar), officier et homme politique, né à Alexandrie (Marengo), le 30 décembre 1757, de « monsieur le comte Jean Conzani et comtesse Isabelle-Marie Sappa, époux »; était major dans les troupes du ci-devant roi de Sardaigne quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Voghera, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Conzié (Joachim-Mamert-François de), archevêque et législateur, né à Poncin (Ain), le 18 mars 1736, de François-Mamert de Conzié et de Isabelle-Madeleine de Damas d'Anlezy, mort en émigration à Amsterdam (Hollande) en 1795; était archevêque de Tours depuis 1774, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Touraine, et devint un des plus fougueux partisans de l'ancien régime. Le 17 février 1791, il donna sa démission, quitta la France et émigra à Aix-la-Chapelle. Il fit partie du conseil du gouvernement des princes. Les armées républicaines victorieuses le forcèrent à se réfugier à Amsterdam.

Conzié (Louis-François-Marc-Hilaire de), évêque, né à Poncin (Ain), le 13 mars 1732, mort en émigration à Londres le 16 décembre 1804, frère du précédent; était évêque d'Arras depuis 1769. A l'avènement de la Révolution, il se prononça, comme son frère, contre les idées nouvelles et comme lui émigra et se réfugia à Londres.

Coppens (Laurent, baron), avocat, magistrat et législateur, né à Dunkerque (Nord), le 13 novembre 1750, de « maître Laurent-Bernard Coppens, procureur du roi au siège de l'amirauté de Dunkerque, et de Anne Pollet », mort à Dunkerque le 3 mars 1834; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 2 mars 1785, de la charge de procureur du roi au siège de l'amirauté, en survivance de son père. Le 1er septembre 1791, il fut élu député, par le Nord, à la Législative. Pendant la période révolutionnaire, il devint suspect et fut incarcéré pendant onze mois à la citadelle de Lille. Le 16 ventôse an VIII, il devint membre de l'administration provisoire du Nord et en l'an IX, maire de Steene, en l'an X, membre de la Chambre de commerce du Nord. Sous l'Empire, nous le retrouvons président du tribunal des douanes de Dunkerque. S'étant rallié à la Restauration, il fut créé baron le 16 décembre 1814 et, le 22 août 1815, élu député par le collège du Nord, réélu en 1816. Dans ces deux législatures, Coppens siégea au côté droit et vota avec les ultra-royalistes.

Coquille (Robert), sénéchal et législateur, né à la Guadeloupe; était sénéchal en la maréchaussée de Marie-Galande, quand il fut élu, le 29 décembre 1789, député de cette colonie à la Constituante. Il y siégea jusqu'à la fin.

Coquillier (Joachim-Joseph-Alexis), cultivateur et législateur, né le 26 avril 1756; était cultivateur, quand il fut élu, le 24 germinal an VI, député du Nord au conseil des Anciens où il siégea jusqu'en l'an VIII et reprit ensuite ses travaux d'agriculture.

Corbeau de Saint-Albin (Aimé-François), prêtre et législateur, né à Grenoble (Isère), en 1744, « de Antoine de Corbeau, chevalier, seigneur du Corbeau, Vaulserre, Saint-Albin, Saint-Martin, la Bâtie, Meylan et autres lieux, et de

Marie-Anne Allois »; était doyen du Chapitre métropolitain de Vienne, quand il fut élu, le 5 janvier 1789, député du clergé aux États généraux par la province du Dauphiné; il n'eut pas dans cette Assemblée une attitude bien définie quoiqu'il se réunit à l'Assemblée nationale.

Corbel de Squirio (Vincent-Claude), avocat, législateur et magistrat, né à Baud (Morbihan), le 4 mars 1749, de « François-Mathurin Corbel du Squirio, avocat en parlement de Bretagne, et de dame Françoise Daguillon », mort à Baud le 19 janvier 1825; était avocat en parlement, quand il devint, sous la Révolution, commandant de la garde nationale de son canton et, en mai 1790, l'un des administrateurs du Morbihan. Le 1er septembre 1791, élu député de ce département à la Législative, il siégea à gauche, et, le 17 septembre de l'année suivante, fut réélu membre de la Convention, siégea au groupe la *Plaine* et, dans le procès du roi, admit que Louis XVI avait mérité la mort, mais vota pour que le roi et sa famille fussent gardés au Temple, ou dans toute autre ville jusqu'à la paix. Ami des Girondins, il fut arrêté après le 31 mai et incarcéré, puis élargi le 3 brumaire an III. Après le 9 thermidor, rappelé à la Convention, il fut ensuite envoyé en mission dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan, prit part à la guerre contre les Chouans. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Anciens et y siégea un an. Sous l'Empire, il devint successivement président du canton de Baud (janvier 1806), juge à la cour criminelle du Morbihan (février 1806) et, en 1811, président du tribunal des douanes. En 1816, il fut obligé de quitter la France comme régicide, mais autorisé à y rentrer en 1819.

Corbière (Jacques-Joseph-Guillaume-François-Pierre, comte de), avocat, législateur et ministre, né à Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine), le 22 mai 1766, de « noble maître Joseph Corbière, avocat en parlement et sénéchal de Bourg-Barré, et de dame Perrine-Jeanne Moulin », mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 12 janvier 1853; était avocat à Rennes quand il devint sous la Révolution commissaire du Directoire près l'administration municipale de cette ville. Le 25 germinal an V, élu député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Cinq-Cents, il eut dans cette Assemblée une attitude expectante. Sous l'Empire il fut président du conseil général d'Ille-et-Vilaine et sous la Restauration à laquelle il se rallia, il fut élu, le 22 août 1815, député du même département, et réélu aux élections de 1816 et de 1817. Dans ces trois législatures il siégea parmi les ultra-royalistes et devint doyen de la faculté de droit à Rennes. Au sein de la Chambre des députés il s'opposa à l'admission de l'abbé Grégoire qu'il qualifia de représentant du crime. Le 21 décembre 1820, il fut nommé ministre d'État et président du conseil royal de l'instruction publique. Le 14 décembre 1821, appelé au ministère de l'intérieur dans le cabinet de Villèle, il fit de la réaction à outrance, procéda à de nombreuses épurations dans le personnel, combattit la liberté de la presse, tenta, mais en vain, de rétablir la censure. En 1827, M. de Corbière signa la dissolution de la garde nationale de Paris, de la Chambre, puis donna sa démission avec ses collègues le 4 janvier 1828. Le même jour il fut gratifié du titre de ministre d'État, de membre du conseil privé, de chevalier du Saint-Esprit et nommé pair de France. Après les journées de 1830, il se retira de la Chambre, ayant refusé le serment à Louis-Philippe.

Corbières (Charles-Philippe-Auguste, baron), magistrat et législateur, né à Graulhet (Tarn), le 4 septem-

bre 1759, de « monsieur Louis Corbières, avocat en parlement, et demoiselle Jeanne Roques », mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 21 juillet 1845, fut agréé, le 6 janvier 1788, comme lieutenant du juge à Guitalens (Tarn), puis devint successivement, sous la Révolution et l'Empire, officier municipal de Graulhet, juge de paix de ce canton (1791), juge de district à Lavaur (1792), procureur syndic du district de Lavaur (an III), commissaire du Directoire près les tribunaux civil et criminel du Tarn (an V), juge à la cour de cassation (prairial an VIII) et procureur général près la cour de Toulouse (messidor an VIII). Fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fut créé chevalier de l'Empire le 14 février 1810, puis baron le 2 octobre de la même année. Le 16 mai 1815, il fut élu, par le Tarn, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Dans cette courte législature, il se montra un fervent adepte de l'Empire. Au retour des Bourbons, il se tint à l'écart et ce ne fut qu'après la révolution de 1830 qu'il reparut comme procureur général près la cour royale de Toulouse (20 août 1830). Fut officier de la Légion d'honneur le 28 novembre 1832, il fut nommé, le 12 juillet 1833, président honoraire à la cour de Toulouse.

Corbigny (Louis-Antoine-Ange Chicoilet de), préfet et homme politique, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 6 avril 1771, de « Louis-Alexandre Chicoilet de Corbigny et de dame Marie-Mathurine de Crosy, son épouse », mort à Blois (Loir-et-Cher) le 29 avril 1811, était préfet de Loir-et-Cher quand il fut élu, en 1806, par ce département, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Corbinais (Thomas-Jacques), administrateur et législateur, né à Dol (Ille-et-Vilaine) le 31 mars 1753, mort à Dol en 1822, était administrateur dans cette ville quand il fut élu, le 26 germinal an VI, député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Anciens. Son mandat expiré, il retourna dans son pays natal.

Corbineau (Claude-Louis-Constant-Esprit-Juvénal-Gabriel), officier général, né à Laval (Mayenne), le 7 mars 1772, de « M. Jean Charles Corbineau, écuyer, ancien commissaire, inspecteur général des haras du roi près la généralité à Tours et bailli général des terres et seigneuries de l'abbaye de Marchiennes,et de dame Marie-Louise-Madeleine Varlet », tué à Eylau (Prusse) le 8 février 1807; était colonel de chasseurs à cheval, quand il devint écuyer de l'Empereur, se battit vaillamment à Austerlitz où il eut quatre chevaux tués sous lui, fut blessé en enlevant un drapeau russe et fait commandeur de la Légion d'honneur. Il devint aide de camp de l'Empereur, fit avec lui les campagnes de Prusse et de Russie, se couvrit de gloire à la bataille d'Iéna et y tomba glorieusement, tué par un boulet de canon.

Corbineau (Jean-Baptiste-Juvénal, comte), officier général et législateur, né à Marchiennes-ville (Nord) le 1er août 1776, mort à Paris le 17 décembre 1848, frère du précédent, entra dans l'armée en 1792, et était capitaine lorsqu'il prit part à la bataille d'Eylau, où son frère fut emporté par un boulet de canon, obtint le grade de chef d'escadron, passa ensuite en Espagne, se distingua à Burgos, fit partie de l'armée d'Allemagne et fut blessé à Wagram; fit la campagne de Russie avec le grade de général de brigade et devint aide de camp de l'Empereur, se signala encore à la désastreuse bataille de Kulm (30 août 1813) puis fut promu général de division. Pendant la campagne de France, Corbineau, chargé de surprendre Reims occupé par les Russes, y entra, prit la place, et fut nommé gouverneur de

cette ville. Il fut, pour ce fait d'armes, fait grand-croix de la Légion d'honneur (23 mars 1814). Pendant les Cent-Jours, il reprit son service d'aide de camp de Napoléon et assista à la bataille de Waterloo. Au retour des Bourbons, Corbineau, complètement disgracié, fut mis à la retraite d'office avec défense de porter l'uniforme. Après la Révolution de 1830, il fut nommé commandant de la 16e division militaire et fait pair de France le 11 septembre 1835.

Corbion (de). — Poulain.

Corbun (Jean-Marie), législateur, fut élu, le 24 germinal an V, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents. Il y joua un rôle bien modeste.

Corcelette (Jean-Jacques), notaire et législateur, né à Poule (Rhône), le 18 février 1755, de « sieur Joseph-Marie Corcelette, notaire royal, et de demoiselle Jeanne Lièvre », mort à Poule le 6 juillet 1807; fut pourvu, le 11 septembre 1776, de la charge de notaire royal au bailliage, et en la sénéchaussée de Beaujolais. Il exerçait encore cette charge quand il entra, le 2 fructidor an XII, au Corps législatif comme député du Rhône.

Corda (Joseph), officier général, né à Belrupt (Meuse), le 26 mars 1773, de « Sébastien Corda et de Anne-Catherine Liénard », mort à Saint-Nicolas-d'Acy, le 16 novembre 1843; appartint à l'armée, fit les campagnes de l'Empire, fut créé baron de l'Empire, et devint lieutenant général. Il était officier de la Légion d'honneur.

Cordara Antona (Pascal), maire et législateur, né à Sartivanna (Italie), le 7 février 1763, du « sieur Défendant Cordara et de Annette-Marie-Corregiari »; était maire de Bapignano, lorsqu'il entra, le 4 mai 1814, au Corps législatif comme député de Marengo. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Corday d'Armans (Marie-Anne-Charlotte), née à Saint-Saturnin (Calvados), le 28 juillet 1768, de « messire Jean-François Corday, écuyer, et de dame Charlotte Godier, son épouse »; appartenait à une famille noble, mais pauvre, et descendait du grand Corneille : Michelet, dans son *Histoire de la Révolution*, dit quelque part en parlant de Charlotte Corday : « le sublime en elle était la nature », et la déclare très proche parente de Chimène, de Pauline et de la sœur d'Horace. Les événements du 31 mai, l'arrivée des Girondins dans le Calvados, leurs discours enflammés, leurs préparatifs de guerre portèrent au comble l'exaltation de la jeune fanatique. Elle partit pour Paris avec la ferme résolution de tuer Marat et, après lui avoir écrit une lettre restée sans réponse, elle se présenta quand même chez lui; après d'assez longs pourparlers, Marat consentit à la recevoir. Il était dans sa baignoire quand cette dame entra et engagea avec lui une conversation sur l'état politique actuel. Elle dit à Marat que des complots étaient ourdis contre la République, entre autres par des conspirateurs, réunis à Caen. Marat lui répondit : « Ils n'iront pas loin, je crois qu'ils porteront leurs têtes sur l'échafaud. » A ces mots Charlotte tira de son sein un poignard qui y était caché et le lui enfonça jusqu'au manche. Marat ne put prononcer que ces paroles : *Je me meurs!* Interrogée sur son crime, elle se contenta de répondre brusquement qu'ayant vu la guerre civile prête à s'allumer et persuadée que Marat en était le principal auteur, elle avait fait le sacrifice de sa vie pour sauver son pays. Traduite, le 17 juillet 1793, devant le tribunal criminel extraordinaire, elle fut condamnée à

mort et exécutée le même jour.

Cordeliers (club des), fondé dans le district de ce nom, à une époque qu'il n'est pas aisé de déterminer.

L'une des premières manifestations que l'on connaisse, émanant de ce groupe politique, a été reproduite par le *Moniteur*, à la date du 5 mai 1790. Nous la donnons dans son entier.

AVIS DIVERS

AVERTISSEMENT A TOUS LES CITOYENS

Extrait du registre du *Club des Droits de l'Homme*, du 17 avril 1790.

« Le but principal de ce Club étant de dénoncer au tribunal de l'opinion publique les abus des différents pouvoirs et toute espèce d'atteinte aux droits de l'homme, a délibéré d'inviter tous les citoyens à lui faire connaître toutes les démarches oppressives ou injustices dont ils auraient à se plaindre et dont ils seraient informés, et à y joindre les preuves sur lesquelles ces plaintes seraient fondées.

« Le *Club des Droits de l'Homme*, suffisamment instruit de la légitimité de ces réclamations, s'empressera de leur donner la plus grande publicité et de livrer à l'indignation générale le délit de son auteur. Il espère que son zèle, secondé par celui de tous les amis du bien public, pourra prévenir plusieurs entreprises contre la liberté commune et contre les droits particuliers.

« Signé : Dufourny de Villiers, président et Huguet, secrétaire.

« Les lettres doivent être adressées, franches de port, à M. Dubourg, rue du Jardinet, au coin de celle de l'Éperon. »

Vint ensuite une autre pièce de même provenance, mais ayant un caractère politique, c'est-à-dire relatif à la réimpression d'un discours de Robespierre, prononcé à l'Assemblée nationale le 25 janvier 1790, contre la loi du marc d'argent.

Cette réimpression fut arrêtée par la société des Droits de l'Homme, le 20 avril de la même année. Seulement elle porte pour titre : *Club des Cordeliers*, elle est contre-signée : Peyre, président ; Momoro, Rutledge, secrétaires. (B. S. F., collection de Liesville, n° 22, 516.)

Enfin, dans le courant de décembre 1790 encore, le journal de Martel, *l'Orateur du Peuple*, rapporte avec éloge une motion faite au club des Cordeliers par un membre qu'il ne nomma pas, sentant déjà le cosmopolitisme ou l'internationalisme. Elle consistait à engager les soldats de l'empereur d'Autriche, Léopold, à se défaire de leurs officiers, si ceux-ci voulaient faire envahir la France. Le motionnaire était peut-être P.-N. Gautier, citoyen de la section du Théâtre-Français, qui plus tard adressa à l'Assemblée nationale une pétition du même genre, sur l'encouragement qu'elle doit accorder aux *Tyrannicides*. — (B. S. F. 1762, n° 14.)

Au mois de janvier 1791, intervention des commissaires de la Société des Droits de l'Homme dans l'affaire de la dame Courty avec Frédéric, valet de chambre du maréchal de Noailles : « ... le club des Cordeliers, qui a recueilli (en fait de bienfaisance et de protection des faibles) tout le patrimoine héréditaire de l'*ancien district de ce nom* (supprimé en juin 1790, lors de la formation des sections), — sur la dénonciation de l'*Orateur du Peuple* (le journal), — prend aujourd'hui fait et cause pour la dame Courty ».

Le 22 février suivant, il remercia chaudement des pétitionnaires, les citoyennes de la rue du Regard, faubourg Saint-Germain, de leur très belle et très patriotique Adresse engageant les Cordeliers à veiller de très près au salut public (Legendre, président (Buirette de) ; Verrières et Vincent, secrétaires ; Kolly, chargé de remettre et lire l'Adresse au club).

Et le 12 avril 1791, protestation de la Société des Amis des Droits de l'homme et du Citoyen, les Cordeliers, contre la prétention du magistrat de Fribourg (Suisse), demandant au gouvernement français de leur livrer les réfugiés politiques de ce pays séjournant en France (Collin, secrétaire).

Il est donc certain que pendant la période du temps qui s'étendit du commencement de l'année 1790 au plus tard, au mois d'avril 1791, une société populaire s'était formée dans le district des Cordeliers, sous le nom de *Club des Cordeliers* ou *Club des amis des Droits de l'Homme et du citoyen*. Et l'on sait d'autre part, officiellement, par une pièce administrative conservée aux Archives nationales (F° 9470), que cette société siégeait au Grand Couvent de l'ordre des Frères mineurs de l'étroite observance de Saint-François, au Grand Couvent des Cordeliers, désaffectés et devenu *bien national*. L'immeuble était compris entre la rue de ce nom, celle de l'Observance (voir Antoine Dubois), celle des Fossés-Monsieur-le-Prince, et d'autre part, le collège d'Harcourt, l'église Saint-Come et l'Ecole de dessin. Le club y occupait, concurremment avec la section du Théâtre-Français, la salle de philosophie, *aula theologica*. Et quand la section siégeait, il allait tenir ses séances dans une autre salle, occupée d'ordinaire par la Société du Musée, pour ses réunions générales seulement.

Le club des Cordeliers, qui paraît avoir été d'abord une société fraternelle d'assistance sociale et de protection mutuelle, eut donc de très petits commencements, au moins fort discrets, puisqu'on ignore jusqu'à la date précise de sa fondation. Cependant, il prit bientôt un caractère politique et une influence considérable.

Nous voici arrivés à un moment critique de son histoire, mais qui fut l'occasion de son plus grand développement. Il s'agit de la tentative que fit Louis XVI pour s'enfuir à l'étranger, sous prétexte d'aller passer le *temps pascal* à Saint-Cloud.

Dès que ce projet fut connu, Paris entra en fermentation. Le 17 avril, la veille du jour fixé pour le départ, le club des Cordeliers prit et afficha un arrêté célèbre. Dans cette pièce, d'une rare énergie et d'un grand ton d'autorité, il dénonçait d'abord ces deux faits, que le roi recevait dans son palais des prêtres réfractaires, et qu'il avait fait sa communion par les mains d'un de ces révoltés; qu'il était donc lui-même réfractaire aux lois constitutionnelles du royaume, ce qui, en l'espèce, encourageait les rebelles à la désobéissance et les factieux à la révolte, préparant ainsi lui-même la guerre civile! Enfin que Lafayette et le maire de Paris, Bailly, s'étaient fait les complices de cette infraction criante aux lois constitutionnelles, et que la Société des Droits de l'homme et du citoyen les en rendait également responsables (*signé :* Vincent, greffier).

Tout le Paris patriote répondit à ce fier appel et se trouva en armes le 18 avril, sur la place du Carrousel, pour empêcher le départ du roi, malgré les instances, les ordres et les menaces du commandant général et du maire de Paris. La famille royale dut remonter dans ses appartements, renvoyer ses équipages et renoncer au voyage de Saint-Cloud. Bailly et Lafayette s'en vengèrent à leur façon.

Le 12 mai suivant, le club des Droits de l'homme fut expulsé du lieu de ses séances, au grand couvent des Cordeliers, par deux officiers municipaux ayant mandat de l'Hôtel de Ville et assistés par la force armée de la caserne de l'Observance. ils mirent les scellés sur toutes les ouvertures qui pouvaient conduire aux lieux qu'ils occupaient, par la bienveillance ou la tolérance de la municipalité sans doute.

Il lui fallut chercher ailleurs, et après avoir erré quelque temps et tenu séance dans le Jeu de Paume de Bergeron, rue Mazarine, et ailleurs, il loua à bail, le 18 mai 1791, la salle du Musée, rue Dauphine (alors rue de Thionville, n° 105; — c. n. F. 6504).

Le n° 4 de l'*Ami des citoyens*

par Tallien, en rendant compte de l'affaire du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), place, en effet, le club des Cordeliers, en août de cette même année, rue Dauphine, hôtel de Genlis, où précisément se trouvait la salle du Musée.

Il est donc constant que le célèbre club, en quittant son berceau, la salle de théologie du Grand Couvent, se réinstalla et rouvrit, au plus tard en juin 1791, rue Dauphine, dans la salle dite du Musée, *là même où les électeurs de 89 avaient tenu leurs premières réunions au mois de juillet*.

En effet, René Girardin, l'ami et l'hôte de Rousseau, membre de cette société, en même temps que de celle des Jacobins, y prononçait le 7 de ce mois, un discours politique sur la nécessité de la ratification de la loi par la volonté générale (Levalle, président ; Collin, Champion, secrétaires).

Et le 22, le club inscrivait sur ses registres cette résolution, délibérée et prise en séance : « Les Français libres composant la Société des amis des Droits de l'Homme et du Citoyen, déclarent à tous leurs concitoyens qu'ils renferment autant de tyrannicides que de membres, qui ont juré *individuellement* de poignarder les tyrans qui oseront attaquer nos frontières et attenter à notre liberté et à notre constitution, de quelque manière que ce soit. — Et ont signé : Legendre, président, Collin, Champion, secrétaires (voir l'*Orateur du Peuple*).

On sait que c'est leur pétition pour la déchéance du roi après sa tentative de fuite et son arrestation à Varennes, et non point celle rédigée par Brissot, la veille, aux Jacobins, qui fut portée au Champ-de-Mars le 17 juillet, lue et signée sur l'autel de la patrie (voir au mot *Dantonistes*), qui devint le prétexte du massacre ordonné par Bailly et exécuté par Lafayette. Est-il besoin de rappeler les rigueurs qui s'en suivirent : l'arrestation de plusieurs membres du club, Momoro entre autres, et les poursuites exercées contre plusieurs autres ? — Le club dut suspendre ses séances et ne les reprit que le 25 de ce même mois.

La gravité croissante des événements, et les poursuites mêmes qui furent dirigées contre les Cordeliers dans ces circonstances, les portèrent à donner un développement et une activité beaucoup plus considérables à leurs réunions ; ils augmentèrent encore leur action par la fondation d'une feuille périodique, *l'Observateur du club des Cordeliers et de la section du Théâtre-Français*, qui devint bientôt le *Journal du club des Cordeliers*, par « Sentier et Momoro », et qui parut en août 1791.

Leur transformation fut telle que cette dernière feuille, dans son numéro 10, présenta un changement aussi considérable *comme une fondation reelle :* « Frères et concitoyens, c'est à la dissolution du district des Cordeliers (le 1er juillet 1790) que la Société des Droits de l'homme et du Citoyen doit son origine. » Assertion au moins étrange ; erreur voulue et manifeste, d'après tout ce que nous venons de dire et de prouver; ingratitude et attitude inexplicables envers le club lui-même, lorsqu'il siégeait et préparait ses destinées au Grand Couvent de l'Observance !

Quoi qu'il en soit, c'est dans ces conditions nouvelles d'ascendant révolutionnaire et de notoriété que les Cordeliers purent entreprendre et mener à fin la plus grosse opération politique qu'ils aient conçue : le renversement du trône au 10 août 1792 ; conséquence forcée de l'invasion de la France par les armées coalisées et du mouvement républicain qui avait fait explosion à Paris et dans toute la France au mois de juillet précédent !

C'est à partir de ce moment, aussitôt après la chute de la monarchie que l'élément dantoniste

cessa peu à peu de diriger le club et que des tendances opposées à sa politique commencèrent à s'y développer. (Voir les mots *Dantonistes* et *Hebertistes*.)

Les Cordeliers furent impliqués dans le coup d'État avorté du 10 mars 1793 contre les Girondins de la Convention. Ils prirent une part très active à la journée du 2 juin, qui élimina ceux-ci de la direction de l'Assemblée. Le 23 juillet 1793, comme mesure de l'exaltation de leurs dispositions révolutionnaires, ils vinrent déclarer à la Convention qu'ils élevaient dans le lieu de leurs séances (rue Dauphine — Voir le pamphlet de Coste d'Arnobat), un autel au cœur de Marat.

Le 18 septembre suivant, symptôme plus grave, le club parut de nouveau à la barre de la Convention pour se plaindre des pouvoirs qui étaient confiés aux représentants en mission et qui contrariaient l'autonomie des communes autant qu'ils contredisaient la doctrine révolutionnaire. Jamais ses membres ne purent comprendre que le salut de la patrie et par conséquent de la République, était au prix de cette centralisation absolue et momentanée de l'effort national... C'est là qu'il faut chercher la cause du divorce survenu entre les anciens et les nouveaux Cordeliers.

Le 25, il insistait sur la création très prochaine de l'armée révolutionnaire. Enfin, c'est dans les mois d'octobre et de novembre qu'eux-mêmes et la commune de Paris appliquèrent toute leur influence à l'établissement du culte de la Raison, qui fut substitué, sous leur impulsion, à l'ancien culte proscrit.

C'est alors que, suivant la pente naturelle de ses opinions et de ses passions, le culte fut entraîné à manifester son opposition au gouvernement révolutionnaire lui-même, au comité de Salut public. Vincent et Ronsin ayant été arrêtés pour leur exagération et leurs abus de pouvoirs, une députation des Cordeliers vint les défendre à la barre de la Convention (3 nivôse an II). Et le 22 du même mois (11 janvier 1794), les Cordeliers chassèrent de leur société Desmoulins, Fabre d'Églantine, Philippeaux et Bourdon de l'Oise, qui avaient voulu réagir, contre les *Enragés*. Momoro bafouait publiquement Robespierre comme modéré.

Le 14 ventôse, ils commencèrent, dans la salle de la rue Dauphine, cette insurrection en chambre qui les conduisit à l'échafaud. (V. au mot *Hébertistes*.)

Les Cordeliers ne furent donc aucunement une doublure ou une succursale des Jacobins. Tandis que ceux-ci, sans grande initiative, suivaient le ton de l'Assemblée nationale et se conformaient à sa marche, les premiers, au contraire, n'avaient pas ce sentiment de discipline et constituaient un centre d'action originale, souvent même de révolte. Les Jacobins consentaient à s'enregimenter pour marcher à l'unisson avec la majorité parlementaire, les Cordeliers étaient toujours à l'avant-garde de la phalange révolutionnaire, pour réaliser leurs vues primesautières et leur idéal révolutionnaire. Ce qui, entre autres, les distingua le plus des amis de la Constitution, ce fut, en politique, la poursuite de la République, dont ils avaient dès l'abord compris la nécessité et, en religion, la négation complète du théologisme et la substitution du culte humain au culte de Dieu, sur lesquelles ils n'hésitèrent pas davantage. C'était satisfaire aux deux *desiderata* fondamentaux de la Révolution, aussi regardèrent-ils toujours la Constitution de 1791 comme un simple moyen d'arriver à la République ; et la constitution civile du clergé comme un degré conduisant au culte de la Raison ; mais on doit leur reprocher de n'avoir pas senti la nécessité de l'institution du gouvernement révolutionnaire provisoire.

Ce qui distingue encore les Cordeliers des Jacobins, c'est que ceux-ci restèrent fidèles jusqu'au bout à Robespierre, qui avait été leur instituteur ; tandis que les premiers, et cela est très regrettable, se montrèrent incapables de comprendre et de suivre Danton, lorsqu'il entra dans une voie opposée aux principes ultra-révolutionnaires, pour sauver la patrie de l'anarchie prête à l'anéantir, en la livrant à l'ennemi.

La composition de ces deux grandes forces républicaines, qui eurent une part si considérable dans les succès de la Révolution qu'on les vit quelquefois dicter des lois à nos trois premières Assemblées nationales, explique aussi leurs dissemblances : après avoir été à l'origine, comme nous l'avons déjà dit, une société fraternelle assez calme, où l'on discutait peu et ne se répandait point au dehors, le club des Cordeliers devint assez vite le lieu de rendez-vous des révolutionnaires les plus ardents, auxquels la tribune des *Amis de la Constitution* était fermée. Alors que les Jacobins n'admettaient encore dans leur sein que des députés ou des partisans éprouvés et reconnus du régime constitutionnel, les Cordeliers, au contraire, laissaient leur salle de réunion et leur tribune ouvertes à tous, même aux *étrangers*, dans ce quartier populeux de l'école de chirurgie, au sein d'une population d'artisans et d'étudiants pleins de l'enthousiasme révolutionnaire. Il y avait là, on peut le dire, avec l'élément cosmopolite dont nous avons parlé, tout ce que l'Occident comptait de partisans résolus de la réforme sociale la plus radicale et la plus avancée.

Parmi les membres connus, l'homme qui eut le plus de notoriété, d'influence et d'autorité sur la société des Droits de l'Homme et du Citoyen, fut sans contredit Marat, en qui se personnifiait le système ultra-révolutionnaire, tout ce qui tenait au renversement de l'ancien régime ; puis venaient, jusqu'au 10 août 1792, Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Paré ; puis Chaumette, alors étudiant en médecine, et dont on a retrouvé le nom, avec cette profession, sur une des listes de la pétition pour la déchéance du roi ; Hébert, enfin, qui n'y prit d'influence réelle qu'après le 10 août, quand Danton se fut retiré : ces deux derniers sociétaires (Hébert et Chaumette) représentant au club, l'un le scepticisme incomplet de Voltaire, l'autre l'athéisme systématique de d'Holbach.

On trouvera aux articles *Dantonistes* et *Hébertistes*, les détails nécessaires sur la politique et l'évolution des Cordeliers, ainsi que sur leur décadence rapide après le 4 germinal an II. Depuis cette époque, où leurs chefs furent mis à mort, jusqu'au mois de frimaire an II, nous les retrouvons toujours rue Dauphine dans la salle du Musée ; mais, à partir de ce moment, il est d'autant plus difficile de suivre leur exégèse qu'ils marquèrent moins dans l'histoire de la Révolution. En pluviôse de la même année, leur société s'était transportée dans la section de la Maison Commune (Hôtel de Ville), au Temple de la Raison (l'église Saint-Gervais, sans doute), où nous perdons absolument sa trace.

Cordeliers (district des). Limites : au nord, la rue de Bussy et la rue Saint-André-des-Arts ; à l'est, les rue des Monnaies, du Cœur-Volant, des Quatre-Vents, de Tournon ; au sud, la rue de Vaugirard ; à l'ouest, la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince jusqu'à la rue des Boucheries-Saint-Germain et celle des Cordeliers, la rue Hautefeuille jusqu'à la rue Saint-André-des-Arts.

Ce district contenait :

Le Théâtre-Français (Odéon).

L'Ecole de chirurgie (Ecole de médecine actuelle).

Place et rue du Théâtre-Fran-

çais, rues Racine, Voltaire, Corneille, Molière ; rues de Condé, du Petit-Lion-Saint-Sulpice, des Quatre-Vents, des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (ancienne Comédie), passage et cour du Commerce, cour de Rouen et son cul-de-sac, rues du Jardinet, du Paon et son cul-de-sac ; rues du Battoir Saint-André, des Poitevins et du cimetière Saint-André.

Cordeliers (bataillon des). — La garde nationale de Paris se composait, en 1790, de sept divisions : six d'infanterie, une de cavalerie ; l'artillerie était en formation.

Chaque division d'infanterie comprenait dix bataillons ; il y avait un bataillon par district et du même nom ; soixante bataillons pour toute la capitale.

La seconde division d'infanterie comprenait :

1° Le bataillon des Prémontrés ;
2° Le bataillon de Henri IV ;
3° Le bataillon des Cordeliers ;
4° Le bataillon de Notre-Dame ;
5° Le bataillon de Saint-Séverin ;
6° Le bataillon des Petits-Augustins ;
7° Le bataillon de l'Abbaye ;
8° Le bataillon des Jacobins Saint-Dominique ;
9° Le bataillon des Théatins ;
10° Le bataillon des Carmes Déchaussés.

Le 3e bataillon, celui des CORDELIERS, comptait 571 hommes, tant *soldats citoyens* (ceux-ci étaient soldats), que *citoyens soldats* (tous volontaires). Son commandant était, en 1790, M. de la Villette, ou simplement Villette, rue des Poitevins, capitaine aide-major ; Roux, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (aujourd'hui ancienne Comédie) ; adjudant, Berger Navarre, rue des Fossés Saint-Germain, hôtel de la Feutrière.

La 1re compagnie, de 126 hommes, dont 108 volontaires, avait pour capitaine le citoyen Mabire, rue des Boucheries-Saint-Germain ; lieutenant Lelièvre, *idem* ; sous-lieutenant, Lablie, rue de Condé. Parmi les sergents, Legendre, rue des Boucheries-Saint-Germain ; et parmi les caporaux, le cordelier Cheftel, rue des Fossés-Saint-Germain. — 2e compagnie, 116 hommes, dont 99 volontaires : Lerouge, capitaine, rue des Poitevins ; Roch du Louvet, rue des Fossés-Saint-Germain, lieutenant ; Montignat, cour du Commerce, sous-lieutenant, et parmi les caporaux, deux noms bien connus : Caillères de l'Etang et Vincent. — Quant aux simples volontaires, nous remarquons dans la 1re compagnie : Gély et Danton, même maison, passage du Commerce ; Caillaz, Leclerc de Saint-Aubin, Cirilar, rue de Jourdeuil, rue des Mauvais-Garçons. Dans la 2e compagnie : Paré et Prudhomme, Sylvain Maréchal, rue du Paon. — La 3e compagnie, compagnie Soldivau de Coutras, occupait la caserne de l'Observance. — La 4e compagnie, de 106 volontaires, avait pour capitaine le citoyen Naudet, rue du Théâtre-Français ; Simonarni, lieutenant, rue des Quatre-Vents ; Dupont, sous-lieutenant, rue du Petit-Lion-Saint-Sulpice ; Saintain, caporal, rue de Condé. Parmi les volontaires : Petit de Gatines, Trutat, Brune, Fabre d'Eglantine, etc. — La 5e compagnie, de 114 hommes, dont 97 volontaires, avait pour capitaine le citoyen Brichard, rue Saint-André-des-Arts ; lieutenant, Pagès, *ibid.* ; sous-lieutenant, Rousseau, *ibid.*, et parmi les caporaux, d'Ivernois et Mercier. Parmi les volontaires : le libraire Knapen, Archambault, Testulat de Charmières, de Crèvecœur...

Le bataillon des Cordeliers changea trois fois de commandant jusqu'au 10 août 1792. Il eut pour premier chef, au commencement de 1789, M. de Crèvecœur ; puis Vilette ; enfin en 1791, après l'affaire du départ de la famille royale pour Saint-Cloud, Danton,

qui avait tout fait pour empêcher cette tentative d'émigration.

L'affaire vaut d'être rappelée : tout était prêt pour le départ et la famille royale descendue et placée dans les voitures. La foule, d'abord, les gardes nationaux ensuite, s'y opposèrent formellement. Malgré les prières et adjurations de Bailly et Lafayette, malgré leurs ordres réitérés, l'empêchement persista. Les fugitifs furent obligés de réintégrer le château ! Lafayette donna sa démission ; la majorité de la garde nationale le supplia de la reprendre. Il y consentit Mais une minime partie du bataillon du Cordeliers, peut-être la compagnie soldée, décida qu'en expiation de la part prise par la majorité à l'empêchement du départ du roi pour Saint-Cloud, il perdra son nom désormais déshonoré et prendra celui de bataillon de l'Observance. Alors la majorité des volontaires nationaux du district s'assembla, et vota à l'unanimité de reprendre son glorieux nom de Cordeliers et de reconnaître désormais Danton pour commandant (voir *l'Orateur du Peuple*).

Cordellier (Etienne-Jean-François), officier général, né à Farmoutiers (Seine-et-Marne), le 29 avril 1767, de « Mr Jean-François-Sulpice Cordellier, notaire royal en ce lieu, et de demoiselle Marie-Claire Lemonnier », mort à Paris le 10 juillet 1845 ; entra dans l'armée le 5 février 1785, comme soldat au 79e régiment de Boulonnais infanterie et nous le retrouvons le 3 septembre 1793, général de brigade à l'armée des Ardennes, et le 1er octobre suivant général de division, employé à l'armée de l'Ouest. Il fut suspendu le 24 floréal an II, et autorisé à prendre sa retraite le 25 brumaire an VI ; fut employé plus tard à l'armée d'Italie le 23 messidor an VII, puis réformé le 9 prairial an VIII et définitivement retraité le 5 octobre 1812.

Cordier (Michel-Pascal), juge de paix et législateur, né à Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise), le 5 septembre 1749, de « Jean Cordier, tonnelier et de Marie-Anne Bot », mort à Bruxelles (Belgique) le 24 décembre 1824 ; était juge de paix à Coulommiers quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par Seine-et-Marne, membre de la Convention et, dans le procès du roi, il vota pour « la mort », et, son mandat expiré, il se retira dans ses foyers. En 1816, il fut obligé de quitter le territoire français comme régicide, et se retira à Bruxelles.

Coren-Fustier (François-Joseph), avocat et législateur, né aux Vans (Ardèche), le 27 avril 1747, d' « Esprit-Joseph Coren-Fustier et de Jeanne Dumon, de la ville des Vans »; était avocat, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par l'Ardèche, membre de la Convention, prit place au groupe la Plaine et, dans le procès du roi, vota pour « le bannissement à perpétuité, avec défense de rentrer dans la République, sous peine de mort ». Il se montra par la suite l'adversaire intransigeant de la Montagne, demanda la levée des scellés sur les biens de la princesse de Lamballe, et montra beaucoup d'acharnement contre les derniers Montagnards. Il se fit près du parlement l'accusateur de Bourbotte. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Ardèche au conseil des Anciens et devint, dans cette Assemblée comme à la Convention, l'ennemi des hommes de la Révolution. Il cessa de siéger en l'an VI.

Corio (Arnaud de), suppléant à la Convention nationale, né à la Martinique ; fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Martinique à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Cormatin-Desotteux (Pierre-Marie-

Félicité), chef de chouans, né en 1750, mort le 19 juillet 1812; servit d'abord dans l'armée comme sous-lieutenant, alla en Amérique et prit part aux différents combats en faveur de l'indépendance de ce pays, revint en France, et, sous la Révolution, fut officier d'état-major à Metz, sous les ordres de Bouillé, puis chercha à favoriser la fuite de la famille royale. Compromis, il émigra, fut mal reçu à Coblentz, revint à Paris et devint lieutenant dans la garde constitutionnelle du roi; émigra de nouveau après la journée du 10 août 1792, passa en Angleterre et obtint du comte d'Artois une commission pour servir en Bretagne, débarqua en l'an II à Saint-Malo, devint le major général de M. de Puisaye, finit par se mettre à la tête du parti royaliste. Hoche le fit arrêter et passer en jugement en l'an III, et, après avoir été transféré dans diverses prisons, il fut acquitté par le tribunal de Coutances, mais néanmoins condamné à la déportation comme émigré, enfermé au fort de Cherbourg où il resta quelques années, et transféré au château de Ham. Il obtint sous le Consulat sa mise en liberté.

Corne (François-Michel-Joseph), avocat et législateur, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais), le 29 septembre 1751, de « sieur Romain Corne, marchand en cette ville, et d'Angélique Catrez », mort à Arras (Pas-de-Calais) le 18 août 1834; fut pourvu, le 3 décembre 1775, de la charge de procureur postulant au conseil présidial d'Artois; devint, en 1790, procureur syndic et l'un des administrateurs du Pas-de-Calais en l'an IV. Le 23 germinal an V, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VII, adhéra au coup d'Etat de brumaire et devint, le 2 floréal an XIII, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais.

Cornet (Jean-François), maire et législateur, né à Chagny (Saône-et-Loire); était maire de cette ville, quand il fut élu, le 31 août 1791, député de Saône-et-Loire à la Législative. Son mandat expiré, il retourna à Chagny et ne s'occupa plus de politique.

Cornet (Mathieu-Augustin), receveur et législateur, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 19 avril 1750, mort à Paris le 1er mai 1832; fut pourvu, le 16 février 1785, comme receveur ancien des fouages et autres impositions de l'évêché de Vannes. Sous la Révolution, il devint membre du Directoire de la Loire-Inférieure, puis donna sa démission. Devenu suspect, il fut arrêté et enfermé à la prison du Plessis à Paris et remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Le 22 germinal an VI, il fut élu, par le Loiret, député au conseil des Anciens, en devint le président le 2 fructidor de la même année, aida puissamment Bonaparte dans son coup d'Etat de brumaire, fit partie de la commission intermédiaire et entra au Sénat conservateur dès sa formation (3 nivôse an VIII), fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, puis créé comte de l'Empire le 26 avril 1808 et grand officier de la Légion d'honneur le 30 juillet 1811; vota, en 1814, la déchéance de l'Empereur. Au retour des Bourbons auxquels il se rallia il fut nommé pair de France (4 juin 1814), puis se tint à l'écart pendant les Cent-Jours et, dans le procès du maréchal Ney, vota pour la mort. Après les journées de Juillet de 1830, il adhéra à la nouvelle dynastie, prêta serment et mourut un an après.

Cornic-Dumoulin (Pierre-François), contre-amiral, né à Bréhat (Côtes-du-Nord) le 23 juillet 1731, mort à Bréhat le 11 avril 1801; entra dans la marine comme volon-

taire le 20 janvier 1746, devint lieutenant de vaisseau le 1er juillet 1783 et fut admis à la retraite le 26 juin 1787. En 1793, il fut rappelé à l'activité comme capitaine de vaisseau et nommé contre-amiral le 24 octobre de la même année, appelé au commandement des forces navales de la Manche le 5 germinal an II, il y fut employé jusqu'en l'an VI.

Cornice (François-Aurèle), magistrat et législateur, né à Levanto (Italie), en 1741 ; débuta comme juge dans le gouvernement ligurien, et devint ensuite maire de Levanto. Le 22 février 1808, il fut choisi directement par l'Empereur comme député du nouveau département des Apennins.

Cornilleau (René), notaire et législateur, né au Mans (Sarthe) le 3 novembre 1744 ; était notaire à Sorfond, quand il fut élu, le 1er juillet 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée du Mans et appelé à y siéger le 4 décembre 1790 en remplacement de Bourdet, décédé. Le 9 septembre 1792, il fut élu suppléant de la Sarthe à la Convention et ne fut appelé à siéger qu'en germinal an II, en remplacement de Condorcet, se montra partisan des réformes, prit la parole contre les prêtres réfractaires et demanda, dans la séance du 3 brumaire, l'exclusion des fonctions publiques de tous ceux qui n'avaient pas accepté la Constitution. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Anciens et y siégea jusqu'en l'an VI, puis devint secrétaire de cette Assemblée. A l'expiration de son mandat, Cornilleau fut nommé accusateur public de la Sarthe (1er floréal an VI), se rallia ensuite à Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en l'an XI.

Cornu. — Voir La Poype (de).

Cornudet des Chaumettes (Joseph, comte), avocat et législateur, né à Crocq (Creuse), le 15 septembre 1755, de « Jean-Baptiste Cornudet, sieur de Farges, notaire royal, avocat en parlement, et de Marie de Courteix », mort à Paris le 13 septembre 1834 ; était avocat au parlement de Paris, quand il devint sous la Révolution procureur syndic à Felletin. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Creuse à la Législative. Après le 9 thermidor, il fut nommé commissaire par le tribunal de la Creuse, et, le 21 germinal an V, fut élu par ce département député au conseil des Cinq-Cents, siégea parmi les modérés, devint secrétaire du conseil en l'an VI, puis président en l'an VII, prit une part personnelle au coup d'Etat de brumaire et fit partie de la commission intermédiaire. Le 4 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Sénat conservateur, devint membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant. Le 6 juin 1808, il fut créé comte de l'Empire. En avril 1814, il adhéra à la déchéance de l'Empereur, fut nommé pair de France par la Restauration, le 4 juin 1814, et parla en faveur de la liberté de la presse. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur le conserva pair de France, ce que Louis XVIII ne lui pardonna pas puisqu'il fut du nombre des pairs exclus, mais le 16 mars 1819, il fut réintégré et siégea dans la chambre haute jusqu'en 1834, époque de sa mort.

Cornus (Pierre), curé et législateur), né à Toulouse (Haute-Garonne) le 15 octobre 1748, mort à Muret (Haute-Garonne) le 18 juillet 1808 ; était curé de Saint-Jacques-de-Muret, quand il fut élu, le 22 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par le comté de Comminges. Son mandat expiré, il reprit sa cure de Muret.

Corny (de). — Voir Ethis.

Corogne (bataille de la). En février 1808, une armée anglaise comman-

dée par le général Moore mit à exécution un mouvement offensif contre les Français. Mais ces derniers, sous les ordres de Soult, infligèrent une véritable défaite aux Anglais, laissant dans leur retraite un nombre considérable de prisonniers et de bagages. Cette victoire eut son complément le 16 janvier suivant en une nouvelle bataille engagée et où les Anglais furent complètement défaits, laissant sur le champ de bataille 1.200 tués, parmi lesquels le général Moore.

Corps législatif. Cette Assemblée fut créée en vertu de la Constitution de l'an VIII. Elle était composée de trois cents membres électifs et elle adoptait ou rejetait les projets de loi sans les discuter, après avoir entendu les orateurs du gouvernement et ceux du Tribunat. Le Corps législatif exista depuis l'an VIII jusqu'à la chute de l'Empire en 1814.

Corrèze (département de la). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en quatre districts, qui furent : Tulle, Brive, Uzerche et Ussel.

Coroller du Moustoir (Louis-Jacques-Hippolyte), avocat, magistrat et législateur, né à Quimperlé (Finistère), le 2 avril 1742, de « sieur René Corroller et de demoiselle Françoise-Jacquette Pécard », mort à Vannes (Morbihan) le 7 décembre 1807 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 4 mai 1774, de la charge de procureur du roi au siège royal d'Hennebont. Le 22 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Hennebont, fut l'un des plus ardents réformateurs de cette Assemblée, prit une part active dans la discussion des *Droits de l'homme et du Citoyen*, et fit partie du club des Jacobins. En 1792, il fut nommé commissaire aux îles du Vent et, à son retour des Antilles, revint à Hennebont où il présida le club montagnard (an II) En thermidor an III, il fut nommé juge, puis président du tribunal de district de Lorient. Il se retira ensuite à Vannes.

Corse (île de). Circonscription électorale de 1789.

Corse (département de la). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en neuf districts, qui furent : Bastia, Oletta, l'Ile Rousse, la Porta d'Ampugnani, Corte, Cervionne, Ajaccio, Vico et Tallano.

Corsin (André-Hippolyte, baron), officier général, né à Pioleuc (Vaucluse) le 30 juillet 1773, mort à Piolenc le 18 juin 1854 ; appartint à l'armée, devint chef de bataillon au 12ᵉ régiment d'infanterie légère, se distingua particulièrement à la bataille d'Eylau et fut décoré de la Légion d'honneur, nommé colonel du 4ᵉ régiment d'infanterie, il partit en Espagne en 1808, et se signala à Burgos. Devenu général de brigade, il contribua, en 1811, à la défaite de l'armée de Galice et y fut sérieusement blessé. Rallié à Louis XVIII, celui-ci le décora de Saint-Louis.

Corsini (Thomas, prince de), propriétaire et législateur, né à Rome le 30 juillet 1762, mort à Rome le 5 janvier 1856 ; était propriétaire dans cette ville quand il entra au Sénat conservateur, le 18 mars 1809 où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Il avait été créé comte de l'Empire le 20 août 1809.

Corte. — Voir Courte.

Corteji (Joseph-Antoine-Marie Cajetan), propriétaire et homme politique, né à Fiorenzola (Taro), le 7 août 1760, de « monsieur Rigosins Corteji, médecin, et Clara Morazzi, épouse ; était propriétaire dans son pays natal, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Borgo, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Cortois de Balore (Pierre-Marie-Madeleine), évêque et législateur, né à Dijon (Côte-d'Or), le 11 mai 1736, de « Claude-Antoine Cortois, seigneur de Quincy, conseiller au parlement de Bourgogne, et de Anne de Mucie », mort à Polisy (Aube) le 18 octobre 1812; était évêque de Nîmes depuis 1784, quand il fut élu, le 30 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Nîmes, fit d'abord au début de cette Assemblée un acte de libéralisme, en se ralliant au tiers état et en déclarant que la nation devait devenir propriétaire des biens du clergé, mais ce beau langage masquait les véritables intentions de cet évêque, puisque peu après il protesta contre la nomination de l'abbé Dumouchel comme évêque constitutionnel de Nîmes, et défendit les catholiques de Montauban et leur évêque, accusés d'avoir fomenté des troubles. A l'expiration de son mandat, il émigra et se retira à Zurich. Il ne rentra en France qu'après le Concordat, renonça à l'évêché de Nîmes et prit sa demeure à Polisy près Bar-sur-Aube et mourut âgé de 76 ans.

Cortois de Pressigny (Gabriel, comte), évêque et législateur né à Dijon (Côte-d'Or) le 11 décembre 1745, mort à Paris le 15 juin 1882, frère du président; après avoir été grand vicaire de Langres, il fut sacré évêque de Saint-Malo le 15 janvier 1786, protesta contre la constitution civile du clergé et émigra en Suisse en 1791, puis rentra à Paris en l'an VIII et remit sa démission entre les mains du pape en faveur du Concordat (an IX). Sous la Restauration, il fut envoyé comme ambassadeur à Rome pour modifier la situation et sceller, d'accord avec le Pape, le Concordat (an IX), mais il échoua. Il fut dédommagé de ses déboires par sa nomination de pair de France, puis nommé archevêque de Besançon (1817). On a de lui : *Le placement de l'argent à intérêt distingué de l'usure.*

Cortois de Quincey (Gabriel), évêque de 1789, né à Dijon (Côte-d'Or) en 1714, mort à Belley (Ain) le 14 janvier 1791; fut sacré évêque de Belley en Bugey, le 22 août 1751. Il avait comparu à l'Assemblée des trois ordres du bailliage d'Autun en mars 1789, au titre d'abbé de Saint-Martin.

Corvetto (Louis-Emmanuel, comte), avocat, magistrat, conseiller d'Etat et ministre, né à Gênes (Italie) le 11 juillet 1756, mort à Gênes le 23 mai 1822; était avocat à Gênes lors de l'arrivée des Français en l'an III. Partisan de la Révolution, il devint membre du gouvernement provisoire de la république ligurienne, fut nommé en l'an VII juge au tribunal de cassation, avocat des pauvres et sénateur. Après la réunion de Gênes à la France (1806), il fut nommé conseiller d'Etat, fait comte de l'Empire en 1809, et commandeur de la Légion d'honneur en 1810, resta à l'écart pendant les Cent-Jours et se rallia complètement à la Restauration. Le 27 septembre 1815, il fut nommé ministre des finances en remplacement du baron Louis. Sa mauvaise santé et certaines attaques de l'opposition le décidèrent à demander sa retraite qui lui fut accordée le 16 décembre 1818 avec le grand cordon de la Légion d'honneur, et avec les titres de ministre d'Etat et de membre du conseil privé, puis alla mourir dans son pays.

Corvoisier (Louis-Joseph-Tranquille), sous-préfet et homme politique, né à Avessac (Loire-Inférieure), le 9 décembre 1765, de « noble homme Joseph-François-Claude-Marie de Corvoisier et demoiselle Catherine Vailland »; était sous-préfet de Château-Thierry, quand il fut élu, en 1811, par cet arron-

dissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Cosmao-Kerjulien (Julien-Marie, baron), contre-amiral, préfet maritime et législateur, né à Châteaulin (Finistère) le 29 novembre 1761, mort à Brest (Finistère) le 17 février 1825; s'embarqua à l'âge de 15 ans sur la frégate *l'Aigrette* et fit campagne aux colonies, puis nous le retrouvons, lieutenant de vaisseau en 1792. Il commandait en l'an II, comme capitaine, le vaisseau *le Tonnant*, quand il s'empara de la frégate anglaise *l'Alceste*. En 1805, sur le *Pluton*, il enleva à la Martinique le fort du *Diamant*, se battit vaillamment à Trafalgar et reprit aux Anglais deux vaisseaux espagnols qu'il ramena dans la rade de Cadix. Pour ce fait d'armes il fut nommé contre-amiral et commandant de l'escadre de Toulon (1806), puis créé baron de l'Empire le 16 décembre 1810. Pendant les Cent-Jours il fut nommé préfet maritime à Brest, et fait pair de France (8 juin 1815). La Restauration annula cette dernière nomination et l'amiral Cosmao-Kerjulien rentra dans la vie privée. Il avait été fait commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

Cosnard (Pierre), marchand herbager et législateur, né à la Motte-Fouquet (Orne) en 1750, mort à Lisieux (Calvados) le 4 septembre 1799; était marchand herbager à Lisieux quand il fut élu, le 10 décembre 1792, suppléant du Calvados à la Convention, et fut admis à y siéger le 11 août 1793, en remplacement de Henry-Larivière, décrété d'arrestation.

Cossart (Laurent-Joseph), curé et suppléant aux Etats généraux, né à Cauchie-à-la-Cour (Pas-de-Calais) en 1753, mort en émigration près de Munster (Allemagne) en 1802; était prêtre, maître ès arts de l'université de Paris et curé de Wimille, quand il fut élu, le 17 mars 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Boulogne. Il n'eut pas l'occasion de siéger, partit en émigration, et se fixa près de Munster.

Cossé-Brissac (Hyacinthe-Hugues-Timoléon, duc de), chambellan et législateur, né à Paris, le 8 novembre 1746, de « Hugues-René-Timoléon de Cossé de Brissac, et de dame Marie-Anne Hocquart »; était mestre de camp, commandant du régiment royal Roussillon, au moment de la Révolution, se tint à l'écart sous le régime révolutionnaire, sous le Directoire et sous le Consulat. Sous l'Empire il devint chambellan et entra, le 19 août 1807, au Sénat conservateur, puis le 28 avril 1808 fut créé comte de l'Empire. Il siégea jusqu'en 1813, époque de sa mort.

Cossé-Brissac (Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon, duc de), chambellan, préfet et législateur, né à Paris, le 13 janvier 1775, du « précédent et de Marie-Louise-Antoinette-Charlotte-Françoise Constance de Wignacourt », mort à Paris le 8 avril 1848; fut d'abord volontaire dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Sous l'Empire, il devint chambellan de madame mère et le 13 avril 1809 fut nommé préfet de Marengo, fait, le 9 septembre 1810, baron de l'Empire, puis comte le 20 février 1812, et chevalier de la Légion d'honneur, passa à la préfecture de la Côte-d'Or le 1er mars 1812, se rallia en 1814 à la Restauration et fut nommé pair de France le 4 juin de la même année. Il vota la mort du maréchal Ney, fut nommé ministre d'Etat, devint, après 1830, l'un des fidèles serviteurs de Louis-Philippe, puis continua de siéger dans la Chambre haute. La Révolution de 1848 mit fin à sa carrière.

Cossigny (Joseph-François Charpentier de), ingénieur et suppléant

aux Etats généraux, né à Palma (Ile de France) en 1736, mort à Paris le 28 mars 1809; était ingénieur du roi, quand il fut élu, le 1er juillet 1790, suppléant de la colonie l'Isle de France, à la Constituante, et devint, le 6 frimaire an XII, correspondant de l'académie royale des sciences de Paris et de la société littéraire des arts de Batavia. Il n'eut pas l'occasion de siéger à la Constituante.

Cosson (Antoine-Alexandre, baron de), officier général, né à Lansac (Gironde), le 9 novembre 1766, de « messire François-Joseph de Cosson, écuyer, officier de cavalerie, et de dame Catherine de Boucard, mariés », mort à Paris le 9 janvier 1839; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire. Le 22 août 1808, il fut promu général de brigade.

Cossonnier (Jean-Marie), sous-préfet et homme politique, né à Lenax (Allier), le 30 septembre 1754, de « Pierre Cossonnier, bourgeois à Montaiguet, et de demoiselle Louise Renaud »; était sous-préfet quand il fut élu, en 1806, par le département de l'Allier, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Costa (Joseph-Maurice, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Turin (Italie), le 14 septembre 1763, de « Joseph-Antoine Costa, et de Jeanne-Françoise Costa »; était avocat au sénat de Piémont quand il devint membre de la commission du gouvernement piémontais et juge à la cour d'appel de Turin. Le 14 avril 1807, il entra au Corps législatif, comme député du Pô, où il siégea jusqu'en 1811, et, le 18 juillet de la même année, il fut créé chevalier de l'Empire.

Costard (Alexis-Joseph), magistrat et homme politique, né à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), le 19 avril 1753, de « Me Bernard Costard, sieur de la Ville-Blanche, receveur des décimes ecclésiastiques et de dame Pélagie-Françoise-Mathurine Hardi »; était vice-président à la cour d'appel, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Rennes, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Costaz (Louis, baron), professeur, législateur et conseiller d'Etat, né à Champagne (Ain), le 17 mars 1767, de « Claude Costaz, marchand à Champagne, et de Claudine Goujon », mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 15 février 1842; était, en 1789, professeur de mathématiques, devint ensuite directeur des conférences à l'école normale (an III) et examinateur à l'Ecole polytechnique (an IV), fit partie de la commission scientifique de l'expédition d'Egypte. A son retour, il entra le 28 prairial an IX au Tribunat. Dans cette Assemblée il montra une certaine indépendance républicaine mais vota quand même la proclamation de l'Empire, fut nommé le 10 germinal an XII préfet de la Manche et fait, le 26 frimaire suivant, membre de la Légion d'honneur, puis le 31 décembre créé baron de l'Empire. Le 3 avril 1813, il fut nommé conseiller d'Etat et promu officier de la Légion d'honneur, puis directeur général des ponts et chaussées (20 novembre 1813). Pendant les Cent-Jours il fut envoyé, en qualité de commissaire extraordinaire, dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il fut destitué au retour des Bourbons.

Costaz (Benoît, baron), évêque concordataire, né à Champagne (Ain) le 27 février 1761, mort à Paris le 13 mars 1842, frère du précédent; fut nommé, après le Concordat, évêque de Nancy, donna sa démission sous la Restauration et vint résider à Paris.

Coste (Louis), administrateur et suppléant à la Convention ; fut d'abord nommé l'un des administrateurs du département de l'Hérault, en 1790, et devint président de ce département. En septembre 1792, il fut élu suppléant de ce département à la Convention, et n'eut pas l'occasion de siéger.

Costé (Jean-Charles-Marie), notaire, législateur et sous-préfet, né au Havre (Seine-Inférieure), le 30 janvier 1753, de « maître Jean-François-Marie Costé avocat, absent, et de Claire-Françoise Martin », mort à Paris le 10 juin 1842 ; fut pourvu, le 26 mars 1773, de la charge de notaire royal en la ville du Havre et paroisses y annexées et le 27 juin 1787, de celle de commissaire et contrôleur des saisies réelles de cette ville. Le 26 germinal an VII, il fut élu, par la Seine-Inférieure, député au conseil des Cinq-Cents, se rallia au coup d'Etat de brumaire et fut nommé le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, en sortit en l'an XII, et, le 2 fructidor de la même année, entra au Corps législatif, comme député de la Seine-Inférieure. Pendant les Cent-Jours, le 14 avril 1815, il fut nommé sous-préfet de Dieppe.

Costebelle (de). — Voir Sales.

Costel (Claude-Marc), curé et législateur, né à Courson (Yonne) le 25 avril 1729, mort à Courson (Aube) le 13 avril 1813 ; était curé de Foissy, quand il fut élu, le 22 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Sens, passa inaperçu, et son mandat expiré, alla résider à Courson.

Coster (Victor-Paul), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à Epinal (Vosges) ; était avocat du roi au bailliage d'Epinal, quand il fut élu le 31 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Mirecourt mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Coster (Sigisbert-Etienne), chanoine et législateur, né à Nancy (Meurthe), le 4 avril 1734, de « sieur Jean-François Coster, marchand, et de demoiselle Anne-Scholastique Thouvain », mort à Nancy (Meurthe) le 23 octobre 1825 ; était chanoine de la cathédrale de Verdun quand il fut élu, le 1er avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Verdun, siégea à droite et devint le collaborateur à l'*Ami du roi*, de l'abbé Royou, se retira à Verdun lors de la prise de cette ville par les Prussiens, et fut nommé par eux administrateur provisoire du pays conquis ; fut obligé, de ce chef, de prendre la fuite et de se réfugier à Montefiascone ; rentra en France après le Concordat et devint vicaire général et chanoine de la cathédrale de Nancy, et quand il mourut il était doyen du chapitre de cette ville.

Costils (des). — Voir Collet.

Côte-d'Or (département de la). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en sept districts : Dijon, Saint-Jean-de-Losne, Châtillon-sur-Seine, Semur-en-Auxois, Is-sur-Tille, Arnay-le-Duc et Beaune.

Côtes-du-Nord (département des). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en neuf districts qui furent : Saint-Brieuc, Dinan, Lamballe, Guingamp, Lannion, Loudéac, Broons, Pontrieux et Rostrenen.

Cotte (Jean-Joseph-Vincent), avocat, législateur et sous-préfet, né à Digne (Basses-Alpes), le 22 janvier 1778, de « Joseph Cotte, bourgeois, et de dame Marie Béraud » ; était avocat à Digne lorsqu'il fut élu, le 16 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours ; devint, sous la Restauration, sous-préfet de Barcelonnette et fut admis à la retraite le 20 juin 1844.

Cottereau (Jean, dit Jean Chouan), chef royaliste, né à Saint-Berthevin (Mayenne) le 30 octobre 1757, tué à la ferme de la Bobinière le 29 juillet 1794; était contrebandier dans la Mayenne, quand il devint l'un des chefs de la chouannerie, se battit pour le roi et fut tué dans une rencontre.

Cottin (Jacques-Edme-Léger), secrétaire du roi et législateur, né à Léogane (Saint-Domingue), le 13 décembre 1754, de « écuyer Pierre Cottin, capitaine, commandant des milices au quartier de Léogane, isle et coste de Saint-Domingue, et de dame Marie Poy », mort à Saffré (Loire-Inférieure) le 22 novembre 1823; était secrétaire du roi à Nantes quand il fut élu, le 18 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Nantes, siégea au côté gauche et demanda, dans la nuit du 4 août, l'abolition des justices seigneuriales « écrasantes pour le peuple ». Son mandat expiré, il revint à Nantes, mais ne reparut plus sur la scène politique. Sous l'Empire, il devint maire de Saffré.

Coubé (Jean-Charles), homme de loi et législateur; était homme de loi quand il fut élu, le 29 août 1791, député du Tarn à la Législative, siégea au côté droit, présenta une une motion, le 13 juillet 1792, demandant de transférer les séances de l'Assemblée à Rouen, ou dans toute autre ville du royaume qui respecterait les lois. Cette motion mise aux voix fut naturellement rejetée.

Coubré Saint-Loup, magistrat et suppléant à la Législative; était, en 1790, juge au tribunal du district de Chartres quand, en septembre 1791, il fut élu, par Eure-et-Loir, deuxième suppléant de ce département à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Couchery (Jean-Baptiste-Claude-François), professeur et législateur, né à Besançon (Doubs) le 4 avril 1768, mort à Paris le 26 octobre 1814; était professeur au moment de la Révolution, et quoique ayant affiché dès le début, sa haine contre les idées nouvelles, il n'en accepta pas moins de se laisser nommer, en 1792, procureur de la commune à Besançon; mais ayant protesté ouvertement contre la journée du 31 mai, il fut destitué. Après le 9 thermidor, il fut nommé procureur général syndic du Doubs et se signala par la rigueur des poursuites exercées contre les partisans de l'ancienne Montagne et par sa tolérance pour les émigrés et les prêtres non assermentés. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du Doubs au conseil des Cinq-Cents et continua, dans cette Assemblée, à se montrer hostile aux institutions républicaines; aussi fut-il, après la journée du 18 fructidor, condamné à la déportation et parvint à se réfugier en Allemagne. Il rentra en France avec les Bourbons en 1814. Louis XVIII lui donna des lettres de noblesse et le décora de la Légion d'honneur.

Coucourt (Justin-Théodore, baron), officier général, né à la Haye (Hollande) le 24 février 1762; appartenait à l'armée hollandaise et servit la France, après la conquête de la Hollande. Le 5 mars 1813, il fut promu général de brigade et cessa de faire partie de l'armée française en 1815.

Coucy (Jean-Charles comte de), évêque et législateur, né au château d'Escordal (Ardennes), le 25 septembre 1746, de « Charles-Nicolas de Coucy, chevalier, seigneur de Poillecourt, d'Escordal, de Chenoys-les-Rivière, de Lembrelle, de Juzancourt, de Vendry, de Quatrechamps, chevalier de Saint-Louis, et de demoiselle Anne-Marie-Henriette du Bois de Lembrelle », mort à Reims (Marne) le 9 mars 1824; fut nommé évêque de La Rochelle en 1790, mais ayant refusé de pré-

ter le serment à la Constitution civile du clergé, il émigra en Espagne. En l'an X, il refusa de donner sa démission lors du Concordat, puis revint en France avec les Bourbons, et fut nommé archevêque à Reims en 1817. Le 31 octobre 1822, il entra à la Chambre des pairs.

Coudé (Louis-Marie), contre-amiral et législateur, né à Auray (Morbihan), le 17 décembre 1752, de « Joseph Coudé, marguillier en charge de la paroisse de Saint-Gildas d'Auray, et de demoiselle Thérèse-Julie Le Houx », mort à Pontivy le 10 février 1822 ; s'enrôla tout jeune dans la marine et arriva rapidement au grade de capitaine de vaisseau, puis à celui de contre-amiral, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, se battit vaillamment au combat de Santo-Domingo en l'an XIII et fut retraité en 1810. Le 12 mai 1815, il fut élu, par le Morbihan, représentent à la Chambre des Cent-Jours.

Couderc (Guillaume - Benoit), négociant et législateur, né à Lyon (Rhône) le 7 juillet 1741, mort à Lyon le 12 mai 1809 ; était négociant à Lyon, quand il fut élu, le 30 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Lyon, appartint à la majorité de cette Assemblée, et, son mandat expiré, revint à Lyon, fut président du tribunal de commerce de cette ville, en nivôse an X, et conseiller général du commerce à Paris le 2 floréal an XI.

Coudray (du). — Voir Bizot.

Coudreville (de). — Voir Poisson.

Couessurel - Labrousse (François - Joseph-Marie), magistrat et législateur, né à Reims (Ille-et-Vilaine), le 6 septembre 1741, de « François-Marie Couessurel de la Brousse, avocat en parlement et docteur agrégé des facultés de droit de Rennes, et d'Elisabeth-Marie Lonclc de Launay », mort à Moncontour (Côtes-du-Nord) le 31 octobre 1802 ; était procureur à Moncontour en Bretagne, quand il devint en 1791 juge au tribunal du district de Broons. Le 24 germinal an VI, il fut élu député des Côtes-du-Nord au conseil des Anciens où il siégea jusqu'en l'an VIII.

Couet du Vivier de Lorry (Michel-François), évêque de 1789, né à Metz (Moselle) en 1730, mort à Paris le 14 mai 1803 ; fut évêque de Vence le 1er mai 1764, de Tarbes en 1769, et sacré à Angers le 4 août 1782 ; devint évêque concordataire de La Rochelle en 1802, et n'occupa ce siège qu'environ un an.

Couget (Jean-Henri), avocat, notaire et législateur, né à Luz (Hautes-Pyrénées), le 20 octobre 1758, de « Laurent-Puget Couget, notaire royal de la vallée de Barège » ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 11 octobre 1785, en remplacement de son père, de la charge de notaire royal, garde-notes au village de la Vallée de Barège, sénéchaussée de Bigorre ; devint, sous la Révolution, juge au tribunal de district de Lourdes, et, le 2 septembre 1791, fut élu, par les Hautes-Pyrénées, député à la Législative. Son mandat expiré, il se remit à la tête de son étude de notaire.

Couhey (François), avocat, magistrat et législateur, né à Neufchâteau (Vosges), le 7 mai 1762, du « sieur Philippe Couhey, avocat au parlement de Paris et en la cour souveraine de Lorraine exerçant au bailliage de Neufchâteau, et de demoiselle Jeanne Foissey », mort à Nancy (Meurthe) le 10 avril 1821 ; était avocat à la cour souveraine de Lorraine, quand il fut pourvu, le 28 janvier 1778, de la charge de conseiller au bailliage royal de Neufchâteau, devint juge au tribunal de district de cette ville. Le 4 septembre

1792, il fut élu, par les Vosges, membre de la Convention, prit place parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour « la détention et le bannissement trois ans après la paix ». Devenu suspect en 1793, il fut arrêté et emprisonné à l'Abbaye; redevenu libre, il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député des Vosges au conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'en l'an VIII. Après le coup d'État de brumaire auquel il adhéra, Couhey fut nommé, le 12 thermidor de la même année, juge au tribunal d'appel et devint, le 23 février 1811, conseiller à la cour impériale de Nancy, puis obtint sa retraite le 20 mai 1818.

Couin de Grandchamp (Joseph-Christophe, baron), officier général, né à Beaumont (Sarthe), le 13 juin 1763, de « Pierre Couin, maître tisserand, et de Marie Louvel », mort à Paris le 9 septembre 1834; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire. Le 9 mars 1806, il fut promu général de brigade, devint ensuite, le 22 août 1810, inspecteur général d'artillerie et fut décoré, le 13 août 1814, par Louis XVIII, chevalier de Saint-Louis.

Coullion (Mamert), négociant et législateur, né à Angers (Maine-et-Loire) le 11 mai 1759, mort à Levière (Maine-et-Loire) le 10 décembre 1819; était négociant à Angers, quand il fut nommé, en mars 1791, juge consul et membre du directoire de Maine-et-Loire. Devenu suspect en 1793, il fut arrêté et conduit en détention au château d'Amboise, puis recouvra sa liberté après le 9 thermidor. Le 23 germinal an V, il fut élu député de Maine-et-Loire au conseil des Cinq-Cents, prit parti dans cette Assemblée en faveur des chefs rebelles amnistiés. Ayant adhéré au coup d'État de brumaire, Coullion fut nommé, le 15 floréal an VIII, secrétaire général de la préfecture de son département, poste qu'il occupa pendant toute la durée de l'Empire, fut destitué par la Restauration et se retira dans sa maison de Levière.

Coulmiers (François Simonet, seigneur d'Escolmiers, dit de), abbé et législateur, né à Dijon (Côte-d'Or), le 30 septembre 1741, de « Jacques Simonet, écuyer, seigneur Descolmiers, et de dame Anne Rougeot », mort à Paris le 4 juin 1818, était abbé d'Abbecourt, ordre des Prémontrés, quand il fut élu, le 1er mai 1789, député du clergé aux États généraux par la prévôté et vicomté de Paris, siégea parmi les réformateurs, et prêta le serment civique. Le 4 nivôse an VIII, il entra au Corps législatif comme député de la Seine où il siégea jusqu'en 1808, puis devint ensuite directeur-administrateur de l'hospice de Charenton.

Coulogne (de). — Voir Robin.

Couloumy (Annet-Antoine, baron), officier général, né à Saint-Pantaléon (Corrèze), le 26 août 1770, de « Jean-Baptiste Couloumy, bourgeois et notaire, et de Marguerite Treilhard », mort à Leipzig (Allemagne) le 29 octobre 1813; appartint à l'armée, fit les dernières campagnes de la Révolution, et celles de l'Empire, arriva aux grades supérieurs promptement, fut décoré de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé baron de l'Empire. Le 30 août 1813, il fut promu général de brigade, et, c'est en cette qualité, qu'il fit la campagne d'Allemagne, se trouva à la bataille de Leipzig où il se battit bravement et y fut blessé le 18 octobre. Il mourut de ses blessures.

Coupard (Jean-Jules), avocat et législateur, né à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine), le 29 septembre 1740, de

« Jules-François Coupard, sieur de la Fosse, avocat en la cour de parlement de Rennes, notaire et procureur du marquisat de Châteauneuf, et de Louise-Fanny Blesve » ; était avocat à Dinan, quand il fut élu, le 11 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Dinan, devint ensuite conseiller général des Côtes-du-Nord, et le 11 septembre 1792, fut élu suppléant de ce département à la Convention. Il fut admis à y siéger, le 21 thermidor an II, en remplacement de Couppé, décrété d'arrestation, vota dans cette Assemblée avec le groupe la Plaine. En l'an IV, il fut nommé messager d'Etat par le conseil des Anciens.

Coupé (Jacques-Michel), curé et législateur, né à Péronne (Somme) en 1737 ; était curé de Sermaize, quand il devint président du district de Noyon et, le 2 septembre 1791, fut élu député de l'Oise à la Législative, puis réélu par le même département le 4 septembre 1792, membre de la Convention ; dans le procès du roi, il vota « la mort », demanda un rapport sur les muscadins, qui voulaient se soustraire à la réquisition, et devint à Paris président du club des Jacobins, fut envoyé en mission à l'armée des Ardennes et dans la Seine-Inférieure, déposa ses lettres de prêtrise en 1793 et fit décréter, le 9 pluviôse an II, l'institution d'une bibliothèque nationale dans chaque district. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et y siégea jusqu'en l'an VI.

Coupigny (de), — Voir Malet.

Coupin (Claude), suppléant à la Législative, né à Sèvres (Seine-et-Oise) ; fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de Seine-et-Oise à la Législative. Il n'eut pas occasion de siéger.

Couppé de Kervennou (Gabriel-Hyacinthe), avocat, sénéchal, législateur et magistrat, né à Lannion (Côtes-du-Nord), le 15 mars 1757, de « noble maître Hyacinthe-François Couppé de Kervennou, maire de la ville et alloué au siège royal, et de Marie-Thérèse Sablion », mort à Tonquédec (Côtes-du-Nord) le 25 février 1832 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 14 juin 1786, de la charge de sénéchal de Tréguier au siège de Lannion. Le 14 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Lannion et devint secrétaire de cette Assemblée en 1791. Son mandat expiré, il fut maire de Lannion, puis juge au tribunal de district de cette ville. Le 6 septembre 1792, il fut élu, par les Côtes-du-Nord, membre de la Convention, vota d'abord avec les Girondins et, dans le procès du roi se prononça pour « la réclusion », signa la protestation des 73 contre le 31 mai, fut arrêté à Mantes le 9 juillet, et incarcéré à la Conciergerie, puis à la Force. Après le 9 thermidor, il fut remis en liberté et réintégré à la Convention. En l'an III, il fut envoyé en mission dans la Seine-Inférieure, et, le 23 vendémiaire an IV, élu député au conseil des Cinq-Cents par cinq départements, opta pour les Côtes-du-Nord et siégea jusqu'en l'an VII, se rallia ensuite à Bonaparte et fut nommé, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Rennes et, le 12 floréal an X, président du tribunal criminel de Saint-Brieuc. Fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il entra le 14 nivôse an XII, au Corps législatif, comme député des Côtes-du-Nord, vit son mandat renouvelé le 2 mai 1809, devint conseiller à la cour de Rennes le 14 avril 1811 et fut créé chevalier de l'Empire le 5 décembre de la même année. Il fut destitué sous la Restauration.

Courallet (Bertrand-Arsène), juge de paix et homme politique, né à Roquefort (Landes), le 19 juillet

1760, de « sieur Paul Courallet, bourgeois et marchand drapier, et de demoiselle Marie Lobit » ; était juge de paix, quand il fut élu, en 1806, par les Landes, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Couraudin de la Noue (Aimé), procureur de commune et suppléant à la Législative, né à Angers (Maine-et-Loire), le 6 décembre 1762, de « René-Joseph-François Couraudin, docteur en droit, vice-maire d'Angers, et de Louise Roquet », exécuté à Paris le 14 avril 1794 ; était procureur de la commune d'Angers, quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant de Maine-et-Loire à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger. Quelque temps après, il fut arrêté comme conspirateur, passa devant le tribunal révolutionnaire de Paris et le 25 germinal an II, fut condamné à mort comme « convaincu d'une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République ».

Courbon-Desgaux de Montviol (Fleury), jurisconsulte et homme politique, né à Saint-Etienne (Loire), le 5 janvier 1760, de « Mr Jean-François Courbon-Desgaux, sieur de Montviol, écuyer, et de dame Jeanne-Marie Chamberon, demoiselle » ; était jurisconsulte à Lyon quand il fut élu en 1809, par le Rhône, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Courbon de Saint-Genest (Antoine), propriétaire et législateur, né à Saint-Genest (Loire), le 23 avril 1752, de « Claude-Jean-François Courbon de Saint-Genest, et de Marie Vincent », mort en 1818 ; était propriétaire à Saint-Genest, quand il fut élu, le 25 germinal an V, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, où il y siégea jusqu'en l'an VII.

Courné (René-Etienne), professeur, libraire et suppléant à la Convention, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 7 février 1748, de « René Courné, et de Jeanne Launay » ; fut d'abord professeur au collège de Rennes, puis devint libraire, fut nommé l'un des administrateurs d'Ille-et-Vilaine, et fut élu en septembre 1792, par le même département, suppléant à la Convention ; devint suspect, fut révoqué comme administrateur et ses biens mis sous séquestre.

Couroux-Després (Pierre-Justin-Marie), homme de loi, législateur et magistrat, né à Donzy (Nièvre), le 7 août 1754, de « Michel Couroux, avocat en parlement, et de Marguerite Portrait », mort à Cosne (Nièvre) le 25 mars 1823 ; était homme de loi à Donzy quand il devint administrateur de ce district, procureur de la commune et agent national dans sa ville natale. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé, le 14 germinal an VIII, sous-préfet de Cosne, poste qu'il occupa jusqu'en 1811. Le 13 mai 1815, il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, la Restauration à laquelle il se rallia, le nomma président du tribunal de première instance de Cosne. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Courpon (Jean-Guillaume de), officier général, né à Bordeaux (Gironde), le 30 août 1729, de « Me Bernard de Courpon, procureur au sénéchal de Guyenne, et de Marie-Anne Baron » ; entra dans l'armée le 1er février 1746, comme sergent dans le régiment royal ; s'était retiré le 19 avril 1782 et fut promu, le 15 mai 1793, général de brigade, puis suspendu le 10 pluviôse an II.

Courpon (Léonard de), officier général, né à Bordeaux (Gironde) le 31 octobre 1740, frère du précédent ; était, le 22 juillet 1789, colonel du régiment de Saint-Michel et che-

valier de Saint-Louis, puis devint major général de la garde nationale bordelaise. En mai 1793, il fut promu général de brigade et devint, la même année, commandant en chef à Bayonne.

Courrejolles (François-Gabriel de), ingénieur et suppléant aux Etats généraux, né à Saint-Pé (Basses-Pyrénées) en 1738; avait été ingénieur du roi à Saint-Domingue. Le 5 avril 1789, il fut élu, par cette colonie, suppléant aux Etats généraux, et n'eut pas l'occasion de siéger.

Courte (Jacques-Albert), magistrat et législateur; était, depuis 1793, commissaire près le tribunal criminel du département du Nord, quand il fut élu, le 26 germinal an VII, par ce département député au conseil des Anciens, où il siégea jusqu'en l'an VIII. Sous le Consulat, il fut nommé juge au tribunal civil d'Avesne (7 fructidor an VIII) et devint, le 19 mai 1811, conseiller à la cour impériale de Besançon.

Courte de Bonvisin (Roch-Joseph-Laurent-Hyacinthe Corte dit), officier général, né à Turin (Italie) le 17 octobre 1761, mort à Paris le 29 août 1832; appartenait à l'armée italienne, quand il prit du service dans l'armée française, après l'annexion à la France de son pays d'origine; fit les guerres de la Révolution et fut promu, le 13 germinal an X, général de brigade. Après 1815, il cessa de servir la France.

Courteilles (de). — Voir Despatys.

Courtils de Lagraye. — Voir Le François.

Courtils de Merlemont (Charles-Louis des), capitaine réformé, propriétaire et législateur, né à Merlemont (Oise), le 15 mars 1739, de « Charles, comte des Courtils de Merlemont, page de la petite écurie du roi, et de Charlotte de Mahiel de Saint-Clair », mort à Paris le 23 mars 1810; entra en juillet 1756, comme volontaire au régiment de Lorraine-cavalerie et était parvenu au grade de capitaine le 17 juin 1770, quand il fut réformé en 1776, et devint propriétaire à Beauvais. Le 14 mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Beauvais et n'eut pas l'occasion de siéger, mais fut élu, le 23 germinal an V, député de l'Oise au conseil des Anciens, siégea parmi les royalistes et fut arrêté comme tel le 18 fructidor, puis remis en liberté et prit sa résidence à Paris.

Courteville-de-Hodicq (Jacques-Alexandre-Antoine-François, comte de), officier général et législateur, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 4 avril 1726, de « Daniel-Antoine de Courteville, écuyer, seigneur de Hodicq, la Houssaye, Beauval, etc., et de dame Catherine-Françoise de Halluin »; était maréchal de camp, quand il fut élu, le 20 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Montreuil-sur-Mer, siégea dans cette Assemblée parmi les modérés de droite, et le 4 juillet 1791, écrivit au président que sa mauvaise santé l'empêchait de se rendre à Paris. Il ne siégea plus à partir de ce moment.

Courtin (Claude-Christophe), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à Paris; était avocat au parlement de Paris depuis le 18 juin 1759, quand il fut élu, le 24 mai 1789, par la ville de Paris, suppléant aux Etats généraux. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Courtin (Sébastien-Michel), négociant et législateur, né à Maulette (Seine-et-Oise), le 25 septembre 1756, mort à Paris le 30 mars 1820; était négociant à Maulette quand il fut élu, le 7 septembre

1791, député de ce département à la Législative. Il siégea dans la majorité. Plus tard, nous le retrouvons secrétaire général de la division des ponts et chaussées.

Courtin (Eustache-Marie-Pierre-Marc-Antoine, chevalier), magistrat et préfet de police, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 14 septembre 1769, mort à Garches (Seine-et-Oise) le 22 février 1839; était en 1790 avocat, fut employé comme secrétaire général de la liquidation au ministère de la guerre et devint, en 1811, avocat général à la cour impériale de Paris. Pendant les Cent-Jours, il remplaça à la préfecture de police, Réal. Au retour des Bourbons, il fut banni de France et obtint, en 1818, l'autorisation de rentrer.

Courtivron (Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy-Gaspard Le Compasseur-Créqui-Montfort, marquis de), propriétaire et suppléant aux États généraux, né au château de Courtivron (Côte-d'Or), le 13 juillet 1753, de « Gaspard Le Compasseur-Créqui-Montfort, marquis de Courtivron, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Louise de Cornette de Saint-Cyr de Cely », mort au château de Bussy-la-Pesle (Côte-d'Or) le 28 octobre 1832; était propriétaire, quand il fut élu, le 8 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Dijon. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Courtois (Edme-Bonaventure), receveur de district et législateur, né à Troyes (Aube), le 15 juillet 1754, de « Pierre Courtois, boulanger, et de Nicole Bezanger », mort à Bruxelles (Belgique) le 6 décembre 1816; était receveur de district à Arcis-sur-Aube, quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de l'Aube à la Législative, et prit place à gauche, puis le même département l'élut, le 4 septembre 1792, membre de la Convention; dans le procès du roi, il vota pour « la mort », sans appel ni sursis. Dans la journée du 9 thermidor il joua un rôle prépondérant et fut chargé de l'examen des papiers de Robespierre, fit à ce sujet un très long et très violent rapport, dont la lecture occupa plusieurs séances de la Convention, devint membre du comité de Sûreté générale et s'attacha particulièrement à faire prendre des mesures de rigueur contre les Jacobins. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens, et fut réélu par l'Aube au même conseil le 24 germinal an VI, devint président de cette Assemblée, prit une part active au 18 brumaire en faveur de Bonaparte, puis fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat; fut accusé de concussion et en sortit à la première élimination en l'an X. En 1816, il dut quitter la France, comme régicide et se réfugia à Bruxelles.

Courtot (François-Michel), avocat, législateur et magistrat, né à Noroy (Haute-Saône), le 15 mars 1757, de « monsieur François Courtot, garde du corps du roi, demeurant à Noroy, et de madame Marie-Joseph Roland », mort à Besançon (Doubs) le 20 avril 1816; était avocat, quand il fut élu, le 28 août 1791, député de la Haute-Saône à la Législative. Après le 18 brumaire, il fut nommé président du tribunal criminel de Vesoul (28 floréal an VIII).

Courtot (Pierre-Antoine), officier général, né à Châtenay (Haut-Rhin), le 20 novembre 1760, de « Jean-Jacques Courtot, négociant »; entra dans l'armée, le 20 mars 1778, comme soldat au régiment ci-devant Rohan-Soubise, et nous le retrouvons, le 13 octobre 1792, volontaire dans le 7ᵉ bataillon du Bas-Rhin, et un mois après, le 18 novembre, chef du même bataillon, puis chef de brigade le 24 septembre 1793. Le 12 brumaire an II, il fut promu général de bri-

gade, puis le 20 prairial an II, général de division, nommé par les représentants du peuple.

Courtray (prise et reddition de). Le 22 floréal an II, Luckner, commandant les troupes françaises, remporta une victoire complète sur les Autrichiens. Courtray est une ville de Belgique, arrosée par la rivière la Lys.

Courval (de). — Voir Colas.

Couserans (pays de). Circoncription électorale de 1789.

Cousin (Charles), curé et législateur, né à Cadenet (Vaucluse) le 20 juin 1736, mort à Cucuron (Vaucluse) le 24 septembre 1831 ; était curé de cette ville, quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Aix. Son mandat expiré, il reprit sa cure à Cucuron.

Cousin (Jacques-Antoine-Joseph), professeur, membre de l'Institut et législateur, né à Paris le 27 janvier 1739, mort à Paris le 29 décembre 1800 ; débuta comme professeur de physique au collège de France en 1766, devint ensuite professeur de mathématiques à l'École militaire en 1769, entra en 1772 à l'Académie des sciences et, sous la Révolution, fut nommé officier municipal de Paris (1791), fut arrêté comme suspect le 25 janvier 1793, et ne fut remis en liberté que le 9 thermidor. En l'an VIII, il fut élu président de l'administration de la Seine et, le 26 germinal an VII, élu député de ce département au conseil des Anciens; puis entra, le 3 nivôse an VIII, au Corps législatif et mourut l'année suivante. On a de lui : *Traité du calcul différentiel et intégral ; Introduction à l'étude de l'astronomie physique. Traité élémentaire de l'analyse mathématique.*

Cousin. — Voir Dommartin (de).

Cousin de Grainville (Guillaume-Barthélemy, baron), évêque concordataire, né au Havre (Seine-Inférieure) le 27 mars 1745, mort à Cahors (Lot) le 4 mai 1828 ; fut nommé après le Concordat évêque de Cahors.

Coussergnes (de). — Voir Clausel.

Coustard de Massy (Anne-Pierre), colonel et législateur, né à Léogane (Saint-Domingue), le 28 octobre 1734, de « Pierre Coustard de Massy et d'Agathe du Vivier », exécuté à Paris le 7 novembre 1793; débuta comme gendarme de la garde du roi le 9 août 1750, devint lieutenant des maréchaux de France le 5 janvier 1772, fut fait chevalier de Saint-Louis le 18 octobre 1777, et nous le retrouvons, en 1789, colonel des volontaires nantais; devint, en 1790, l'un des administrateurs et président de la Loire-Inférieure. Le 31 août 1791, il fut élu par ce département député à la Législative, demanda la formation d'un camp de 20.000 gardes nationaux sous Paris, fut chargé après la journée du 10 août d'aller notifier à l'armée du Nord la déchéance du roi, puis fut réélu par le même département membre de la Convention (9 septembre 1792), et se rapprocha alors des Girondins. Dans le procès du roi, il vota « le bannissement », puis fut envoyé en mission à Nantes, en avril 1793, et y activa les jugements révolutionnaires. Accusé de complicité avec les Girondins, il fut décrété d'arrestation le 18 juillet, parvint à se cacher, mais fut découvert et livré à Carrier qui l'envoya à Paris, fut jugé par le tribunal révolutionnaire le 7 novembre et exécuté le même jour en même temps que le duc d'Orléans.

Coustard de Saint-Lô (Guy, chevalier de), officier général, né à Léogane (Saint-Domingue) le 12 août 1752, mort à Paris le 19 novembre 1825 ; entra dans l'armée le 28

mars 1763, comme mousquetaire, et était, le 10 mai 1789, chef d'escadron. Le 15 septembre 1792, il fut promu maréchal de camp et le 15 mai 1793, général de division; fut suspendu le 7 mai suivant, puis nommé, en l'an VIII, membre du Directoire central des hôpitaux; réformé le 7 floréal an IX, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, puis mis définitivement à la retraite le 7 juillet 1811.

Coutances (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Coutard (Louis-François, comte de), officier général et législateur, né à Balon (Sarthe) le 19 février 1769, de « Pierre Coutard, marchand, et de Françoise Ribemont », mort à Paris le 22 mars 1852; entra dans l'armée le 13 mars 1787, comme simple soldat; était capitaine en 1793, et fut blessé à la prise de la redoute de Jolimay; fit la campagne d'Italie en qualité d'adjudant général, se trouva aux affaires d'Ortonomare et de la Trébia, prit part au siège de Gènes et fut fait chef de brigade sur le champ de bataille, fit ensuite la campagne des Côtes de l'Océan, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, participa à toutes les guerres de l'armée du Nord et de la grande armée, puis resta bloqué dans Ratisbonne en 1809, et fut fait prisonnier après la capitulation de cette ville, redevint libre, partit pour l'Espagne et fut promu général de brigade (1811). Il était chevalier de l'Empire depuis le 21 décembre 1808. Le général Coutard commandait l'arrière-garde du 6ᵉ corps, lors de la retraite de Russie, il fut mis en disponibilité en 1813, et chargé du commandement des départements de la Gironde et des Basses-Pyrénées, se rallia en 1814 aux Bourbons qui le firent lieutenant général (23 novembre 1814) et fut fait comte par Louis XVIII. Le 24 novembre 1827, il fut élu député par le collège de la Sarthe et réélu le 19 juillet 1830, vota avec les ministériels, puis refusa de siéger à la Chambre après les journées de Juillet. Il fut admis à la retraite la même année.

Coutausse (Jacques), administrateur et législateur, né à Romagne (Lot-et-Garonne) le 6 février 1746; était l'un des administrateurs du Lot-et-Garonne, quand il fut élu par ce département, le 24 germinal an VI, député au conseil des Anciens, adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député du Lot-et-Garonne. Il y siégea jusqu'à l'an XII.

Couthon (Georges-Auguste), avocat et législateur, né à Crest (Puy-de-Dôme), le 22 décembre 1755, de « maître Joseph Couthon, notaire royal, et de demoiselle Marie Lafond », exécuté à Paris le 28 juillet 1794; fit ses études chez un procureur de Riom et fut reçu avocat à Clermont en 1785, salua la Révolution avec un patriotique enthousiasme, et fut nommé, en 1789, président du tribunal de Clermont-Ferrand. Le 9 septembre 1791, il fut élu par le Puy-de-Dôme député à la Législative; il était déjà atteint, à cette époque, d'une paralysie presque complète des jambes. A peine arrivé à l'Assemblée, il proposa la suppression des mots *sire* et *majesté*, et sur le cérémonial à observer vis-à-vis du roi lorsqu'il se présenterait devant l'Assemblée, et fit adopter les résolutions suivantes: 1° que tous les membres de l'Assemblée reçussent le roi debout et découverts, mais puissent s'asseoir et se placer comme bon leur semblerait, dès qu'il serait arrivé au bureau; 2° qu'il ne lui fût pas présenté un fauteuil scandaleux par sa richesse, mais qu'il se crût honoré de s'asseoir et se placer sur le fauteuil du président d'un grand peuple; 3° que le président de l'Assemblée nationale, s'adressant au roi, ne

lui donnât d'autre titre que celui qui était porté par la Constitution : *roi des Français*. Ces différentes propositions furent adoptées. Le 6 septembre 1792, le département du Puy-le-Dôme le réélut membre de la Convention. Républicain à la Législative, il fut un des premiers à proposer de « vouer à l'exécration la royauté et de proclamer la souveraineté du peuple ». Dans le procès du roi, il vota « la mort sans appel et sans sursis ». L'aversion qu'éprouvait Couthon pour le fédéralisme et sa passion pour l'unité le décidèrent à prendre ouvertement parti pour la Montagne contre la Gironde. Il devint l'un des principaux instigateurs du 31 mai, et fut nommé membre du comité de Salut public renouvelé le 10 juillet, bientôt après fut chargé, avec Châteauneuf-Randon et Maignet, d'aller à Lyon pour les rappeler à leur devoir, et à la tête d'une armée de 10.000 hommes parvint à entrer dans Lyon en vainqueur; il fit alors payer chèrement le meurtre de Chalier, mais ne voulut pas accomplir sa mission jusqu'au bout, c'est-à-dire selon le décret de la Convention qui ordonnait la destruction de cette ville. De retour à Paris, il demanda les honneurs du Panthéon pour Chalier, fut nommé président, fit décréter d'arrestation le général Westermann et contribua malheureusement pour sa mémoire, à la défaite et à la persécution du parti hébertiste et de celui de Danton. Le 18 floréal, il proposa que le discours de son ami Robespierre sur l'Être Suprême, fût traduit dans toutes les langues et envoyé à tout l'univers. Dans la fameuse séance du 9 thermidor, Fréron ayant déclaré que Couthon avait voulu monter au trône sur le cadavre des représentants du peuple, il haussa les épaules et montrant ses membres paralysés, dit : « Je voulais arriver au trône, moi! » Il fut décrété d'accusation avec ses collègues Robespierre aîné, Robespierre jeune, Saint-Just et Le Bas, fut conduit à la prison où il resta jusqu'à une heure après midi. Délivré par le peuple, il se rendit à l'Hôtel de Ville où il fut bientôt arrêté. Au moment où les troupes entrèrent à la Commune, Couthon se donna un coup de poignard qui le blessa légèrement. Le 10 thermidor, il monta sur l'échafaud. Il n'avait que 39 ans.

Coutisson-Dumas (Jean-Baptiste), cultivateur et législateur, né à Gentioux (Creuse), le 16 mai 1746, de « Etienne Coutisson, praticien, notaire à Gentioux, et de Françoise Malledent de Chaumont », mort à Evaux (Creuse) le 18 mars 1806 ; était cultivateur à Felletin, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par la Creuse, membre de la Convention, et, dans le procès du roi, vota « pour la réclusion », puis fut réélu par la Creuse, le 22 vendémiaire an IV, député au conseil des Anciens où il siégea jusqu'à l'an VIII. Son mandat expiré, il fut élu haut juré de la Creuse le 24 germinal an VII.

Couture (Jacques-Joseph, baron), officier général, né à Paris, le 20 mai 1767, de « Joseph-Abel Couture, architecte des domaines, et de l'Académie » ; entra dans l'armée le 18 novembre 1788, comme soldat au dépôt des colonies, s'embarqua en mars 1789 pour passer au régiment de la Guadeloupe et revint en France par congé, le 3 mars 1793 ; devint sous-lieutenant dans la légion batave et, le 4 frimaire an III, fut promu adjudant général chef de bataillon, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, devint général de brigade, fut fait membre de la Légion d'honneur et créé baron de l'Empire.

Couturier (Jacob), curé et législateur, né à Minot (Côte-d'Or) le 1er décembre 1737, mort à Salins (Jura) en 1805; était bachelier en droit civil et canonique et curé de Salives quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du clergé aux Etats

généraux par le bailliage de Châtillon-sur-Seine, siégea avec les partisans de l'ancien régime et ne voulut pas prêter le serment civique.

Couturier (Jean-Pierre), avocat, magistrat et législateur, né à Porcelette (Moselle) le 17 novembre 1741, mort à Issy (Seine) le 5 octobre 1818; était avocat en parlement, lorsqu'il fut pourvu le 10 novembre 1799, de la charge de lieutenant civil et criminel au bailliage de Bouzonville, et devint en 1790 juge du même district. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de la Moselle à la Législative et demanda, dans la séance du 16 mai 1792, l'amnistie pour Jourdan Coupe-Tête et ses complices d'Avignon; fut réélu par le même département, le 6 septembre 1792, membre de la Convention, et au moment du procès de Louis XVI, se trouvait en mission dans la Moselle; ne put, par conséquent, prendre part au jugement; fut encore envoyé en mission en septembre 1793, dans Seine-et-Oise, et sévit contre les prêtres réfractaires. Lors du procès de Carrier, tout en lui reprochant de n'avoir pas tenu compte des ordres de la Convention, il approuva sa conduite. Le 24 vendémiaire, il fut élu, par son département, député au conseil des Cinq-Cents et vit son mandat renouvelé le 24 germinal an VI; n'approuva pas le coup d'État de Bonaparte et se retira des affaires publiques.

Couvreux (Charles-Guy-Joseph), avocat et suppléant aux États généraux, né à Lille; était avocat en parlement dans cette ville quand il fut élu, le 23 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Lille. Il n'eut pas occasion de siéger.

Couzard (Denis), avocat, accusateur public, négociant et législateur, né à Bordeaux (Gironde), le 7 novembre 1746, de « Jean Couzard et de Marthe Meynadier »; était avocat et procureur à Saint-Domingue quand il devint accusateur public près le tribunal criminel de la Gironde le 8 octobre 1791, et était négociant quand il fut élu, le 26 germinal an VI, député de la Gironde au conseil des Cinq-Cents et vit son mandat renouvelé le 27 germinal an VII, se rallia à Bonaparte après son coup d'État et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de la Gironde, en sortit en l'an XI après en avoir été le président.

Coyrol (de). — Voir Bignan.

Cozon (Louis), juge de paix et homme politique né à Ambérieux (Ain), le 24 mars 1756, de « sieur Jean-Baptiste Cozon, avocat en parlement, et de demoiselle Claudine-Clémence Lager, mariés », mort à Ambérieux en septembre 1822; était juge de paix du canton d'Ambérieux, quand il fut élu, en 1811, par le département de l'Ain, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Crachet (Robert-François), homme de loi et législateur, né à Nielles-lès-Bléquin (Pas-de-Calais) le 19 janvier 1764, mort au même lieu le 1er septembre 1815; était homme de loi dans son pays natal, quand il devint accusateur public. Le 25 germinal an VI, il fut élu député du Pas-de-Calais au conseil des Cinq-Cents. Ouvertement royaliste, il vit son élection contestée et annulée, ne se rallia pas au 18 brumaire et reprit, à Saint-Omer, ses fonctions d'avocat.

Crancé (de). — Voir Dubois.

Craonne (bataille de). Le 7 mars 1814, Napoléon, à la tête de l'armée française, attaqua Blücher commandant l'armée prussienne et lui infligea une véritable défaite. Parmi les blessés, du côté des Français, figurèrent les généraux Victor de Bellune, Le Capitaine, de Nansouty et Boyer de Rebeval. Craonne est un chef-lieu de canton du département de l'Aisne, situé sur un

plateau et bordé de ravins escarpés et sillonné de ruisseaux.

Crapauds du Marais (les). — Voir Marais (le).

Crassons (Jean-François-Aaron), administrateur et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 7 août 1746, d' « Etienne Crassons, avocat, et de Françoise Romiene », mort à Montpellier le 10 septembre 1801 ; devint en 1790 président du département de l'Hérault, et, le 22 vendémiaire an IV, fut élu par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, en devint secrétaire, vota en général avec les modérés et contribua pour beaucoup à la réussite du coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, dont il fut président, puis devint, le 2 nivôse an IX, membre du Sénat conservateur et mourut peu de temps après.

Crassons de Médeuil (Joseph-Augustin), avocat, législateur et magistrat, né à la Rochelle (Charente-Inférieure), le 20 juin 1755, de « Joseph Crassons de Médeuil, conseiller du roi, notaire royal à la Rochelle, et de Marie-Louise-Catherine Denis », mort le 25 octobre 1829 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 15 décembre 1779, de la charge de procureur postulant au bureau des finances, puis à la sénéchaussée et siège présidial de la Rochelle. Le 28 octobre 1792, il fut élu, par la Martinique, membre de la Convention, y siégea après le procès de Louis XVI, et prit place à la Montagne. Envoyé en mission dans Seine-et-Oise, il s'y montra énergique contre les nobles et les prêtres. Le 5 vendémiaire an III, il présenta, au nom du comité de correspondance, l'exposé de la conduite de la Société des Jacobins depuis le 9 thermidor et l'exposé de celle de ses ennemis, proposa d'élever à Ermenonville un monument en l'honneur de J.-J. Rousseau, et aux Jacobins d'assister en corps à la translation de ses cendres au Panthéon. En brumaire an III, il fut nommé secrétaire de la Convention. Etant resté Montagnard, Crassons de Médeuil, fut impliqué dans les poursuites exercées par suite des événements du 12 germinal, et incarcéré, mais l'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit à la liberté ; il devint alors juge au tribunal civil du département de la Dyle. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Crécy (Ferdinand-Denis, comte de), colonel et législateur, né à Besançon (Doubs), le 6 juillet 1744, de « Philippe-Paul, comte de Crécy, seigneur de Chaumergy, chevalier de Saint-Georges, et de Victoire-Aimée de Mornay », mort à Dôle (Jura) le 30 novembre 1810 ; était lieutenant-colonel du 1er régiment de chevau-légers et chevalier de Saint-Louis quand il fut élu, le 25 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Ponthieu, se réunit au tiers état et prêta le serment civique. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Somme au conseil des Anciens, puis porté sur la liste des déportés au 18 fructidor, mais presque aussitôt rappelé, sur la proposition de Tallien.

Cremer (Pierre), magistrat et homme politique, né à Bonn (Rhin-et-Moselle), le 15 septembre 1769, de « Pierre-Marie Cremer, et Agnès Heisters, conjoints »; était procureur du roi à Crevelt quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Crevelt, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Cremers (Eppo), juge de paix et législateur, né à Groningue (Hollande) le 2 mars 1766, mort à Groningue le 5 juin 1815 ; remplit les fonctions de juge de paix sous la domination française, et fut choisi directement par l'Empereur, le 19 février 1811, pour en-

trer au Corps législatif y représenter le nouveau département de l'Ems-Occidental. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire et mourut un an après.

Crénière (Jean-Baptiste), marchand de fer et législateur, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 10 juin 1744; était marchand de fer à Vendôme quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Vendôme, s'opposa au droit de veto, et le 23 vendémiaire an IV fut élu, par le Loir-et-Cher, député du conseil des Anciens. Il y siégea jusqu'en l'an VIII.

Crépy-en-Valois (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Cressonnier (René-Claude), juge de paix et législateur, né à Auneuil (Oise), le 21 décembre 1765, de « René-Claude Cressonnier, laboureur, et de Marie-Anne Mabon », mort à Auneuil le 7 janvier 1841; était juge de paix de son canton, quand il fut élu, le 10 mai 1815, par l'arrondissement de Beauvais, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Crestin (Jean-François), avocat, magistrat, législateur et sous-préfet, né à Vellexon (Haute-Saône), le 5 mars 1745, de « monsieur François-Alexandre Crestin, légiste, et de demoiselle Jeanne Courtet », mort à Gray (Haute-Saône) le 26 août 1830; était avocat à Besançon, quand il fut pourvu, en 1770, de la charge de procureur du roi au bailliage et présidial de Gray, devint maire de cette ville en 1790, et le 27 août 1791, fut élu député de la Haute-Saône à la Législative. Son mandat expiré, il devint président de l'administration centrale de son département, et fut élu, en l'an V, haut juré. Après le 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet de Gray, fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, admis membre de l'Académie de Besançon en 1806 et prit sa retraite comme sous-préfet le 31 mars 1825.

Cretet (Emmanuel, comte de Champmol), négociant, législateur, conseiller d'État et ministre, né à Pont-de-Beauvoisin (Mont-Blanc), le 10 février 1747, de « François Cretet, et de Marie Fatour »; était négociant à Dijon, quand il fut élu le 24 vendémiaire an IV, député de la Côte-d'Or au conseil des Anciens, devint président de cette Assemblée après le 18 fructidor, et vit son élection renouvelée le 25 germinal an VII. Ayant adhéré au coup d'État de brumaire, il fit partie de la commission intermédiaire et le 4 nivôse an VIII fut nommé membre du Sénat conservateur, puis devint conseiller d'État, fut fait membre de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII, et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant; devint, le 25 avril 1806, gouverneur de la Banque de France, et, le 9 août 1807, ministre de l'intérieur; fut créé comte de Champmol le 28 avril 1808, par raison de santé donna sa démission de ministre le 1er octobre 1809, et mourut un mois après.

Crétien (Pierre-François), conseiller de préfecture et homme politique, né à Evreux (Eure), le 15 avril 1746, de « Mr Pierre-François Crétien, conseiller du roi, lieutenant particulier civil au bailliage et siège présidial d'Evreux, et de dame Jeanne-Françoise Delangle »; était conseiller de préfecture, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement d'Evreux, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Cretté de Paluel (François), agriculteur, juge de paix et législateur, né à Drancy (Seine), le 31 mars 1741, de « messire François Crette, écuyer, conseiller, secrétaire du

roi, maison couronne de France et de ses finances en la grande chancellerie près le parlement de Rouen, et de Marie Delamare », mort à Pierrefitte (Seine) le 29 novembre 1798; était à la tête d'une vaste exploitation agricole à Dagny et appartenait à plusieurs sociétés agronomiques quand il fut nommé, en 1790, juge de paix du canton de Pierrefitte. Le 8 septembre 1791, il fut élu par Paris député à la Législative, devint suspect et fut incarcéré en l'an II, puis mis en liberté après le 9 thermidor, redevint ensuite juge de paix de Pierrefitte, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Creuse (département de la). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en sept districts, qui furent : Guéret, Aubusson, Felletin, Boussac, La Souterraine, Bourganeuf et Evaux.

Creutzer (Charles-Auguste), officier général, né en Bavière en 1772, mort à Bitche (Moselle) le 22 septembre 1832; appartint à l'armée, fit les campagnes de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs et, le 4 août 1813, fut promu général de brigade.

Creuzé de Latouche (Jacques-Antoine), magistrat et législateur, né à Châtellerault (Vienne), le 18 septembre 1749, de « sieur Jacques Creuzé, conseiller élu à l'élection de Châtellerault, et de Marie-Thérèse-Florence Frémond de la Merveillère », mort à Paris le 22 octobre 1800; fut agréé le 15 décembre 1762, comme capitaine concierge du château de Châtellerault, le 31 août 1770 conseiller en l'élection de Châtellerault et fut pourvu, le 23 juin 1784, de la charge de lieutenant général, commissaire enquêteur et examinateur et lieutenant de police de Châtellerault. Le 31 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par cette dernière sénéchaussée, le 12 avril 1791, membre du tribunal de cassation et, le 5 septembre 1792, par la Vienne, membre de la Convention, prit place parmi les modérés, et, dans le procès de roi, se prononça pour « le sursis et pour la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement ensuite » ; se tint complètement en dehors des partis et devint, après le 9 thermidor, membre de comité du Salut public. Le 21 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens, en devint président et proposa de faire prêter aux électeurs le serment de haine à la royauté, puis se montra l'adversaire des Clichyens au 18 fructidor. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de la Vienne au conseil des Cinq-Cents, approuva le coup d'Etat de brumaire, fit partie de la commission intermédiaire et entra au Sénat conservateur le 3 nivôse an VIII et mourut un an après.

Creuzé de Lesser (Augustin-François, baron), payeur de rentes, législateur et préfet, né à Paris, le 2 octobre 1771, de « Pierre-Michel Creuzé et de Henriette Mérard », mort à Paris le 14 août 1839; était payeur de rentes au moment de la Révolution ; devint ensuite secrétaire de légation à Parme, puis sous-préfet d'Autun (an X). Le 29 thermidor an XII, il entra au Corps législatif comme député de Saône-et-Loire. Sous la Restauration, il fut nommé préfet de la Charente (juillet 1815) et, après les Cent-Jours, préfet de l'Hérault (août 1817), puis fut créé baron le 28 mars 1818. Il était encore préfet, en 1830, lorsque la Révolution éclata, puis refusa de prêter serment à Louis-Philippe, revint à Paris et se livra entièrement à la littérature.

Creuzé-Dufresne (Michel-Pascal), greffier et législateur, né à Poitiers (Vienne), le 2 avril 1736, de « Claude Creuzé-Dufresne et de demoiselle Marie-Andrée Beaupoil », mort à Châtellerault (Vienne) le 18 mai 1804; fut pourvu, le 29

octobre 1766, de la charge de greffier alternatif, triennal au bureau des finances de la généralité de Poitiers, devint maire de cette ville et fut, le 5 septembre 1792, élu par la Vienne membre de la Convention, siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour « la réclusion »; fut envoyé ensuite en mission dans les départements insurgés et entra, le 22 vendémiaire an IV, au conseil des Anciens et en devint secrétaire. Il cessa de siéger en l'an VI.

Crevelier (Jacques), administrateur et législateur, né à Confolens (Charente) le 25 avril 1764, mort à Arrau (Suisse) en février 1818; devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs de la Charente, et le 8 octobre 1792, fut élu suppléant de ce département à la Convention et appelé à y siéger de suite en remplacement de Memineau, démissionnaire. Dans le procès du roi il se prononça pour « la mort et sans sursis et l'exécution dans les vingt-quatre heures », et fut l'un des plus fermes soutiens de la Montagne. Le 24 germinal an VI, il fut élu, par le même département, député au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'État de brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. En 1816, il fut obligé de quitter la France, atteint par la loi d'ostracisme sur les régicides, se réfugia en Suisse et se fixa à Arrau.

Crevoisier (Jean-Ignace), officier général; appartenait à l'armée hollandaise; puis, aussitôt son pays annexé à la France, prit du service dans sa nouvelle patrie et devint, le 4 brumaire an II, général de brigade.

Crillon (Louis-Pierre-Félix-Nolasque Balbis-Berton, marquis de), officier général et législateur, né à Paris, le 12 décembre 1742, de « Louis de Balbis de Berton de Crillon, lieutenant général des armées du roi, et de Marie-Françoise-Elisabeth Conway », mort à Paris le 29 avril 1806; était maréchal de camp, lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Troyes; fut promu, le 23 janvier 1792, lieutenant général, donna ensuite sa démission le 12 mai de la même année, émigra en Espagne et obtint sa radiation en l'an III, fut retraité le 8 prairial an VI.

Crillon (François-Félix-Dorothée de Balbis de Berton, duc de), officier général, grand bailli d'épée et législateur, né à Paris le 22 juillet 1748, mort à Paris le 27 janvier 1820, frère du précédent; était maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et grand bailli d'épée du bailliage de Beauvais, quand il fut élu par ce même bailliage, le 14 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux. Son mandat expiré, il fut promu, le 1er février 1792, lieutenant général, puis donna sa démission le 22 mai de la même année, fut retraité le 9 brumaire an IX. Sous l'Empire, il devint conseiller général de l'Oise et fut nommé, sous la Restauration, pair de France (17 août 1815), vota la mort du maréchal Ney et fut créé duc le 11 juin 1817.

Crisenoy (de). — Voir Gigault.

Cristiani de Ravaran (Jean-Baptiste-Amédée Beltram), sous-préfet et homme politique, né à Voghera (Marengo), le 6 février 1769, de « très illustre monsieur Laurent Cristiani, prêtre royal et juge mage de la province d'outre-Pô, et de la très illustre dame Thérèse Zaber, mariés », mort à Solero (Piémont) en 1854; débuta comme capitaine d'infanterie sous le roi de Sardaigne, devint maire de Solero, et le 20 brumaire an XIV, fut nommé sous-préfet d'Asti, élu en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger, fait mem-

bre de la Légion d'honneur le 26 mars 1811, et créé chevalier de l'Empire le 9 mai 1811. Le même jour il fut nommé préfet du Loir-et-Cher.

Crocco (Joseph-Nicolas), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Gênes (Gênes), le 16 août 1769, de « Antoine-François Crocco et de Marie-Madeleine, conjoints »; était secrétaire général de la préfecture de Montenotte, quand il fut élu en 1809, par l'arrondissement de Ceva, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Crochon (Alexandre-Romain), avocat et législateur, né à Pont-Audemer (Eure), le 22 octobre 1759, de « Richard Crochon, marchand, et de Madeleine-Françoise-Suzanne Duparc », mort à Pont-Audemer le 25 novembre 1842; était avocat et devint, sous la Révolution, procureur syndic. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de l'Eure au conseil des Cinq-Cents et en devint secrétaire. Le 21 vendémiaire an VIII, il célébra les victoires des soldats de la République et fit voter que l'armée du Rhin et du Danube avait bien mérité de la patrie. Favorable à Bonaparte après son coup d'Etat de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député de l'Eure. Il y siégea jusqu'à l'an XI. Le 8 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Pont-Audemer représentant à la Chambre des Cent-Jours, et, après cette courte législature, rentra dans la vie privée.

Croichet (Augustin-François), directeur des poudres et législateur, né à Poligny (Jura) le 27 août 1742; mort à Poligny le 31 juillet 1822; était directeur des poudres et salpêtres dans sa ville natale, quand il fut élu, le 30 août 1791, député du Jura, à la Législative et siégea à gauche. Son mandat expiré, il retourna dans sa ville natale.

Croiset (Arnold), officier général, né à Bois-le-Duc (Hollande) le 8 août 1753; appartenait à l'armée hollandaise et prit du service en France, aussitôt que ce pays fut conquis; il obtint, le 10 novembre 1810, le grade de général de brigade. Le 18 avril 1814, il donna sa démission par suite des traités qui faisaient rentrer son pays dans ses anciennes limites.

Croiszetière (Gabriel-Jacques-Constantin), magistrat et homme politique, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 18 février 1752, de « Mr Jacques Croiszetière, conseiller du roi, commissaire général, receveur et contrôleur des deniers des saisies réelles de cette ville, et de dame Marie-Elisabeth Morisset, son épouse », mort à La Rochelle le 6 novembre 1810; était procureur impérial à Rochefort, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Rochefort, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Croix (Charles-Lidewine-Marie, marquis de), major d'infanterie, chambellan et législateur, né à Ferlinghien (Nord), le 15 octobre 1760, de « Alexandre-Louis-François, marquis de Croix et de Heuchin, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne-Françoise, comtesse de Groesbech »; était major en second d'infanterie à Arras, quand il fut élu, le 30 avril 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la province d'Artois, se montra d'abord quelque peu libéral et prêta le serment civique. Sous l'Empire, auquel il s'était rallié, il fut créé comte le 24 février 1809 et devint chambellan en 1810 pour entrer au Sénat conservateur le 5 avril 1813. Il ne vota pas la déchéance. Néanmoins, au retour des Bourbons, il accepta d'être nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814). Pendant les Cent-Jours, l'Empereur le comprit également parmi ses pairs, mais il

refusa de siéger. En 1830, il prêta serment à Louis-Philippe et siégea jusqu'à sa mort dans la Chambre haute.

Croizé des Essarts (Charles), avocat, législateur et magistrat, né à Izé (Ille-et-Vilaine) en 1755, mort à Vitré (Ille-et-Vilaine) le 29 mars 1804; était avocat à Vitré, quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député d'Ille-et-Vilaine à la Législative. Son mandat expiré, il reprit ses fonctions judiciaires à Vitré. Sous le Consulat, le 12 floréal an VIII, il fut confirmé comme président du tribunal civil de Vitré et devint ensuite conseiller d'arrondissement.

Croquet de Belligny (Nicolas), commissaire des guerres; était assesseur au conseil supérieur de la Martinique, quand il fut élu, en 1789, suppléant de cette colonie aux Etats généraux. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Crousse (Nicolas-Louis), cultivateur et législateur, né à Dieuze (Meurthe) en 1746, mort à la Garde (Meurthe) en 1793; était cultivateur quand il fut nommé l'un des administrateurs de la Meurthe. Le 8 septembre 1791; il fut élu député de ce département à la Législative. Son mandat expiré, il retourna dans son pays et mourut peu de temps après son arrivée.

Crouzat (Joseph), officier général, né à Serignan (Hérault), le 25 février 1735, de « Louis Crousat *(sic)* et de Jeanne Rial »; appartenait à l'armée au moment de la Révolution, fit les campagnes de cette époque et arriva aux grades supérieurs. Le 22 septembre 1793, il fut promu général de brigade.

Crouzet (Jean-Jacques-Paschal), négociant et législateur, né à Gaillac (Tarn), le 4 avril 1764, de « Jean-Antoine Crouzet, docteur en médecine, et de Marie-Anne Lafont »; était négociant à Gaillac, quand il fut élu, le 16 mai 1815, par cet arrondissement représentant à la Chambre des Cent-Jours. Cette courte législature terminée, Crouzet reprit son négoce à Gaillac.

Crouzol (de). — Voir Chabrol (de).

Croix (de). — Voir Havré (d').

Croy-Solre (Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, duc de), officier général et législateur, né à Paris, le 10 novembre 1743, de « Emmanuel, duc de Croy, prince de Solre, de Meurs et du Saint-Empire, grand d'Espagne, et de Angélique-Adélaïde d'Harcourt »; était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 19 avril 1789, député de la noblesse aux Etats généraux, par le bailliage de Quesnoy, vota avec les partisans de l'ancien régime, donna sa démission le 22 novembre de la même année, puis émigra et ne revint en France que sous le Consulat, pour y mourir.

Croze (Jean-Joseph de), législateur et sous préfet, né à Brioude (Haute-Loire), le 9 novembre 1753, de « monsieur Jean-François Croze, avocat en parlement, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, et de dame Antoinette Rochette », mort à Brioude, le 18 janvier 1836; devint administrateur de sa ville natale sous la Révolution, et le 24 vendémiaire an IV, fut élu député de la Haute-Loire au conseil des Cinq-Cents, et siégea jusqu'en l'an VIII; se rallia à Bonaparte et fut nommé, le 9 vendémiaire an XIII, sous-préfet de Brioude. Le 12 mai 1815, il fut élu, par la Haute-Loire, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Crublier d'Opterre (Henry), officier général et législateur, né à Châteauroux (Indre), le 26 octobre 1739, de « Me Edme Crublier Saint-Cyran, avocat en parlement, et de dame Marie-Anne Bertrand, son épouse », mort à Châteauroux

le 31 mars 1799; était lieutenant-colonel du génie quand il fut élu, le 28 août 1791, député de l'Indre à la Législative, vota généralement pour les réformes et devint secrétaire de cette Assemblée. Le 20 germinal an III, il fut promu maréchal de camp, puis élu, le 23 vendémiaire an IV, haut juré de l'Indre.

Crussol (Emmanuel-Henry-Charles, baron de), officier général, grand bailli d'épée et législateur, né à Paris, le 11 octobre 1741, de « Pierre-Emmanuel Crussol, marquis de Crussol comte de Lestranges de Leully, baron de Privas, colonel au régiment d'infanterie de l'Isle de France, et de Charlotte-Marguerite Fleuriau », mort à Paris le 14 juillet 1818; était grand bailli d'épée et maréchal de camp, quand il fut élu, le 24 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Bar-sur-Seine, siégea à droite, et ne voulut pas se rallier à la Révolution. Sous la Restauration, il fut promu lieutenant général le 23 août 1814.

Crussol (Alexandre-Charles-Emmanuel, bailli de), grand bailli d'épée et législateur, né à Paris le 5 juillet 1743, mort à Paris le 17 décembre 1815, frère du précédent; était grand bailli d'épée quand il fut élu, le 9 mai 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la prévôté et vicomté de Paris, devint dans cette Assemblée un adversaire résolu de la Révolution. En 1814, Louis XVIII le nomma pair de France, vota pour la mort du maréchal Ney et mourut un peu plus d'un an après.

Crussol d'Amboise (Anne-Emmanuel-François-Georges, marquis de), officier général et législateur, né à Aurillac (Cantal), le 30 mai 1726, de « Jean-Emmanuel de Crussol d'Uzès, comte d'Amboise, d'Aubijoux, seigneur de Velay en Auvergne, capitaine du régiment d'infanterie de marine, et de Anne-Marthe-Louise Maboule de Fors », exécuté à Paris le 26 juillet 1794; était lieutenant général dans les armées du roi quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée du Poitou, prit place à droite et vota avec les partisans absolus de l'ancien régime. En 1793 il fut arrêté, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le même jour.

Cruvès (Antoine), négociant et législateur, né à Lorgues (Var) le 14 septembre 1747, mort à Lorgues le 6 mars 1815; était négociant dans sa ville natale quand il fut élu, le 7 septembre 1792, suppléant du Var à la Convention, devint le 26 septembre 1793 l'un des administrateurs du même département, et entra à la Convention le 23 nivôse an III, en remplacement d'Antiboul condamné à mort. De l'an VIII à 1806, Cruvès fut conseiller général du Var.

Crux (de). — Voir Damas (de).

Cuel (François), avocat, bailli et législateur, né à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), le 8 février 1735, mort à Vic-le-Comte le 5 juin 1801, était avocat et bailli du comté d'Auvergne dans son pays natal quand il fut nommé, en 1789, major de la garde nationale, puis maire et ensuite président de l'administration du Cantal. Le 30 mars, il fut élu suppléant du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, mais n'y siégea pas. Le 9 septembre 1791, il fut élu, par le Puy-de-Dôme, député à la Législative et se montra partisan modéré des idées nouvelles. Son mandat terminé, il fut nommé juge de paix de son canton, puis devint suspect, fut arrêté le 10 novembre 1793, et incarcéré à la prison de réclusion de Billom; ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor.

Cugnac (Louis-Emmanuel de), évêque

de 1789; né, en 1729, de « Jean-Louis de Cugnac et de Marie de Fore de Roussilhac », mort au château de Foudelin (Gers) le 8 décembre 1800; fut sacré évêque de Lectoure le 27 septembre 1772, et occupait encore ce siège en 1790.

Cugnot d'Aubigny (Nicolas, baron), officier général et législateur, né à Paris, le 16 février 1745, de « Lazare Cugnot, secrétaire des fermes générales du roi, et de Augustine-Louise Vaive », mort à Paris le 1er novembre 1821 ; était général de brigade et officier de la Légion d'honneur, quand il entra, le 18 février 1808, au Corps législatif, comme député du Loir-et-Cher. Le 23 juin 1810, il fut créé chevalier de l'Empire, puis baron le 12 avril 1813, époque où il cessa de siéger comme député, se rallia en 1814 à la Restauration, qui le nomma lieutenant général.

Cuguillière, suppléant à la Convention et chirurgien, né à Limoux (Aude) ; était chirurgien dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de l'Aude à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Cujula (de). — Lafont (de).

Culant (Louis-Alexandre, comte de), officier supérieur et législateur, né au château d'Anqueville-Saint-Même (Charente-Inférieure), le 27 juillet 1733, de « Louis-François Culant, lieutenant du roi à la Martinique, et de Claire-Louise-Charlotte de Besnard », mort à Saint-Même (Charente-Inférieure) le 16 août 1799 ; était brigadier des armées du roi et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il fut élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage d'Angoulême et prit place à droite. Son mandat expiré, il se retira à Saint-Même et vécut dans cette localité jusqu'à sa mort arrivée en 1799, sans être nullement inquiété par le gouvernement révolutionnaire.

Cullion (Antoine-Valentin de), homme de lettres et homme politique, né à Lyon (Rhône), le 5 septembre 1765, de « Claude-François-Valentin de Cullion, ancien magistrat, et de Jeanne-Catherine Trapet » ; était homme de lettres quand il fut élu, en 1806, par le département de l'Aisne, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Cullon d'Arcy (Alexandre-Jean-Baptiste-Aimé-Gabriel, comte de), officier supérieur et suppléant aux États généraux, né à Paris le 1er juin 1760, de « Gabriel-Hector de Cullon, comte d'Arcy, et de Marie-Anne-Antoinette le Bel » ; était lieutenant-colonel d'infanterie, quand il fut élu, en mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage d'Auxerre. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Culm. — Voir Kulm.

Culte de la Raison, religion de l'an II (1793-1794).

On appelle ainsi la tentative de synthèse philosophique, à la fois intellectuelle, morale et sociale, qui fut faite à cette époque pour substituer une croyance générale, et un culte dont l'objet serait réel, au catholicisme défaillant.

En même temps que le mouvement de régénération politique s'élevait à son apogée par l'institution et l'application du gouvernement révolutionnaire provisoire, l'émancipation religieuse, d'ailleurs excitée par l'attitude contre-révolutionnaire du clergé, arrivait également à son comble. La célébration du 10 août de cette année, fête de l'union et de l'indivisibilité françaises, avait pris un caractère anti-chrétien qui annonçait ce changement.

C'est, en effet, dès le mois sui-

vant, en vendémiaire an II (du 22 septembre au 22 octobre 1793), qu'eurent lieu, dans cette direction, les premières manifestations décisives : les audacieuses innovations cultuelles et sociales du conventionnel Fouché de Nantes, dans la Nièvre. Le premier, il établit et pratiqua des cérémonies laïques pour la consécration des naissances, des mariages et des décès, enfin pour la commémoration publique des morts illustres, des grands hommes ou des nouveaux saints! D'autre part avait lieu, dans l'ancienne province de Champagne, à Reims, la répudiation solennelle de la religion catholique, apostolique et romaine, par le député alsacien Philippe Ruhl, qui devant le peuple assemblé, brisa la Sainte-Ampoule qui servait au sacre des rois! Vinrent en même temps les déchristianisations brutales d'André Dumont, dans la Somme, qui faisait marier et abjurer les prêtres catholiques, incarcérait ceux qui persistaient à célébrer leurs cultes, et appliquait dans toute leur rigueur les lois jusque-là inactives qui affectaient à l'Etat des biens meubles et immeubles du clergé et des moines. Enfin eurent lieu les abjurations ecclésiastiques ainsi que celles des communes et les premières fêtes de la Raison.

En octobre, novembre et décembre 1793 (brumaire, frimaire et nivôse an II), même en nivôse (janvier et février 1794), le mouvement ne fit que s'accroître : par toute la France, du nord au sud, de l'ouest à l'est, comme au centre, sous l'impulsion et sous la direction des conventionnels en mission, armés des pleins pouvoirs de l'Assemblée, en même temps qu'une guerre acharnée et souvent heureuse était faite aux ennemis du dehors et du dedans, on descendait les cloches des églises et des couvents; pour faire de la monnaie de cuivre et des canons; on portait aux Hôtels des Monnaies les ustensiles et les ornements du culte, pour refaire notre numéraire métallique (or et argent), qui avait disparu avec l'émigration; on enlevait des grilles, fers, cuivres et plombs des monuments religieux, des domaines royaux et des maisons d'émigrés, pour en fabriquer des fusils, des sabres, des piques, des balles et des boulets; enfin on cherchait le salpêtre dans les caves de toutes les maisons pour en faire de la poudre et satisfaire aux besoins de la guerre extérieure et intérieure.

Mais on ne se bornait pas aux exigences matérielles de la situation, et c'est ce qui fit le salut! On traitait l'élément spirituel avec une égale vigueur. Non seulement les communes des campagnes, les villes des provinces, les sections des grandes villes répudiaient en leur nom le catholicisme partout insurgé contre la patrie, et adoptaient le culte de la Raison; mais les prêtres en masse abjuraient leurs fonctions, leur ministère et jusqu'à leur caractère religieux; ils portaient ou envoyaient leurs lettres de prêtrise, avec leur renonciation et souvent même leurs titres de pension, aux municipalités, aux districts, aux départements, à la Convention nationale et à son comité d'instruction publique : et, pour mieux servir la France, les uns choisissaient alors des fonctions administratives, des professions civiles; les autres, et ce n'était pas les moins recommandables, embrassaient la carrière des armes et volaient aux frontières. Et tout cela, le plus souvent, par les motifs les plus sincères et les plus nobles : une conviction réelle, le dégoût de la vie ou de la croyance ecclésiastique et le besoin de rentrer dans la vie normale, l'amour de la Patrie et de la République!

Cependant cet élan de déchristianisation, spontané le plus souvent et déterminé, au fond, par la poussée des antécédents (cinq siècles de révolution latente —

Voir notre *Introduction*) et par la pression des circonstances mêmes qui avaient amené la crise, ne se fit pas absolument seul.

La Convention nationale, il est vrai, n'y prit aucune part par l'action législative ; elle ne rendit, pour l'imposer, aucun décret, aucune loi. Mais en donnant ses pleins pouvoirs à ceux de ses membres qu'elle envoyait en mission partout où besoin était, dans tous les départements, pour les levées d'hommes et de chevaux ou pour tout autre objet, en transcrivant dans son *Bulletin officiel* quotidien, distribué à toutes les communes, les faits d'abjuration et d'adhésion au nouveau culte, elle consacrait le mouvement et constituait, qu'elle le voulût ou non, un procédé très puissant et très actif d'émancipation religieuse. C'est, en effet, l'action directrice de ces apôtres de la régénération française, omnipotents et partout ardemment secondés par les sociétés populaires, par les administrations élues, communales et départementales, voire jusque dans les plus petites communes, par des prêtres défroqués et par des instituteurs ; c'est leur impulsion, disons-nous, l'autorité morale et politique dont ils étaient revêtus, qui menèrent à bonne fin ce complément indispensable de la Révolution, que l'on appelle la régénération religieuse, parfaisant et unifiant l'ébranlement révolutionnaire.

L'initiative vint des départements de la Nièvre, mais aussi de Seine-et-Oise, de Ris-Orangis, Mennecy, Corbeil, dans le Hurepoix, au cœur même de la *vieille France !* fait des plus considérables... Mais ce n'est qu'à partir des abjurations de Paris, le 17 brumaire an II (7 novembre 1793), quand l'évêque métropolitain Gobel vint résigner sa participation à l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, au sein de la Convention nationale, avec tout son clergé ; et surtout après l'institution solennelle du culte de la Raison à Notre-Dame, avec l'assentiment et en la présence de la grande Assemblée, que la rénovation spirituelle fut accomplie, consommée par la chute de la religion révélée et par la substitution provisoire de celles de d'Holbach et de Diderot, ou du *Système de la nature*, du *Système social* et de l'*Ethocratie*, devant mener plus tard à la réorganisation définitive, par la synthèse positive ou scientifique.

Car ce n'était là, par suite du retard de la préparation moderne ou de l'inégalité de développement du mouvement négatif et du mouvement positif dont se composait la Révolution, qu'une magnifique intuition, un noble et puissant pressentiment des besoins du présent et de l'avenir, le culte des deux plus grandes entités du siècle, la *Nature* et la *Raison*, ne pouvant, à cause de son caractère métaphysique, ou par l'insuffisante réalité de son objet, fournir qu'une approximation transitoire de l'avènement futur de la religion de l'*Humanité*, que des travaux et des méditations indispensables ne devaient faire surgir qu'ultérieurement, en lui donnant, par la preuve scientifique, tous les caractères de suprématie et de vérité.

Il n'en est pas moins certain que, malgré son peu de durée, la tentative religieuse de l'an II rendit à la France et à la Révolution un immense service logique et social. Elle fut, en philosophie, au point de vue des idées générales et du guide intellectuel, ce qu'était, en politique, le gouvernement révolutionnaire provisoire ; elle préserva du doute, après l'effondrement de la religion révélée, la conscience nationale, représentée par l'ensemble des esprits actifs ou de tous les émancipés à un degré quelconque, ceux-là mêmes qui poursuivaient l'achèvement de la Révolution. Oui, le culte de la Raison rendit à nos pères, au mo-

ment où ils en avaient le plus pressant besoin, une foi commune, active, intense, corrélative à la situation où ils combattaient, qui les arracha à l'indétermination, à l'irrésolution, et les porta au plus haut de l'initiative sociale et de l'unité d'action, au moment même, je le répète, où la Nation en éprouvait la plus absolue nécessité, et où la moindre hésitation envers le passé aurait pu la perdre ! On assura ainsi du même coup, par le même élan, la défense nationale et le complément de la révolution religieuse, qui ne pouvait se faire qu'en éliminant la théologie, comme on avait renversé la royauté.

Mais de quoi se composaient, au juste, le dogme, le culte et le régime de la nouvelle religion, et qu'était-ce que la *déesse Raison?*

Le XVIIIe siècle, mentalement, était parvenu à l'état positif ou scientifique, pour les degrés inférieurs de la série abstraite des connaissances réelles, de l'étude expérimentale du monde et de l'homme : mathématique, astronomie, physique, chimie, biologie, ce qu'on appelle aussi la *philosophie naturelle ;* non pas que les trois dernières sciences y fussent déjà entièrement constituées ; mais, tout au moins, ceux qui les cultivaient admettaient-ils que leurs phénomènes ou leur objet ne dépendaient pas de volontés arbitraires ou divines, mais de *lois naturelles immuables;* encore que, dans bien des cas, ils y fissent intervenir des explications métaphysiques, l'action hypothétique d'entités au moins équivoques : telle la *Nature*, pour l'interprétation du monde ou de l'objet : telle la *Raison*, pour l'explication de l'homme intellectuel et moral ou du sujet ; entités qui, à ce moment, étaient couramment considérées et représentées, au moins dans le langage commun, comme gouvernant, l'une le monde matériel, l'autre le monde des idées et des sentiments.

Quoi de surprenant, alors qu'au moment où l'idée de Dieu se trouvait abandonnée, des esprits aient été poussés, spontanément et par un instinct supérieur, à lui substituer ces êtres fictifs, ces forces séparées de leur siège matériel par une opération de notre entendement, l'abstraction: ces fonctions enlevées à leurs organes et bientôt *personnifiées ;* en un mot, ces entités rappelant à la fois leur point de départ théologique et leur caractère positif ou scientifique, créations purement subjectives, produits de notre cerveau, comme toutes les théogonies inventées et construites dans les âges de foi et d'imagination, pour expliquer le *grand tout ?*

N'était-ce pas employer une logique bien des fois séculaire ? Et aussi bien, si la Nature avait remporté tant de victoires dans le champ de l'expérience ou de l'étude des sciences, la Raison, à son tour ne venait-elle pas d'obtenir, à la fin de ce siècle même, avant et après 1789, des succès plus décisifs et plus éclatants encore sur l'antique interprétation de l'Univers, dont l'influence de la philosophie sur la Révolution était la preuve la meilleure ?

Il était donc inévitable que les idées nouvelles succédassent à la mentalité déchue, dans la pensée contemporaine, que l'action de la Nature fût introduite et consacrée dans le Calendrier républicain (voir ce mot), tandis que la Raison, après avoir dicté une constitution (voir ce mot), que l'on regardait alors comme parfaite et éternelle, viendrait s'asseoir sur les tabernacles des temples abandonnés, à la place du saint des saints.

Voilà comment, reconnue pour la régulatrice de la nature intellectuelle et morale (logique et sympathie, volonté et puissance), et tenue pour inséparable de l'éthique, la Raison, caractéristique principale du type humain, fut adorée comme la force naturelle, comme l'Entité suprême à laquelle nous devons le développement de

nos attributs les plus élevés et les plus précieux, de nos conquêtes les plus chères.

D'ailleurs, cette excessive subjectivité dogmatique était, en quelque sorte, diminuée, rapprochée de la réalité par la représentation animée, vivante, qu'on avait eu soin d'attribuer à la déesse, dans les solennités du nouveau culte. Elle était toujours choisie parmi les citoyennes les plus belles, les plus honorables, de meilleure réputation et de plus sûre vertu. Les fondateurs de la religion de l'an II, qui ne cherchaient évidemment point à l'avilir, recommandaient expressément de choisir, pour remplir ce rôle auguste, des personnes dont le caractère rendît la beauté respectable, *dont la sévérité de mœurs et de maintien repoussât la licence et remplît les cœurs de sentiments honnêtes et purs* (Chaumette) ; ce qui fut scrupuleusement suivi, sauf à Paris peut-être, où l'on fut obligé de recourir quelquefois au personnel des théâtres.

Enfin si, en substituant le type humain au type divin, comme objet de culte, la synthèse révolutionnaire sortait de la théologie, elle laissait subsister le *procédé religieux*, c'est-à-dire le mode le plus ancien et le plus éprouvé de discipline individuelle et de ralliement social, agissant sur les idées et sur les sentiments, sur l'esprit et sur le cœur, par persuasion et conviction, pour modifier les volontés : tendance absolument distincte du processus politique ou gouvernemental, qui impose la coopération publique par la force..... c'est-à-dire que par un instinct infiniment élevé et par un pressentiment de la plus haute clairvoyance, la synthèse révolutionnaire, tout en reconnaissant la division des deux grandes forces sociales, spirituelle et temporelle, affirmait la différence qui existe entre la théologie, le théisme et la religion proprement dite ; c'était constater la plus haute difficulté théorique du moment, qui ne fut résolue que dans notre siècle.

L'institution éphémère du culte de la Raison fut donc, tout au moins, une pierre d'attente, un effort singulièrement approprié et suggestif pour ne pas rompre la suite séculaire du processus religieux, considéré comme moyen de civilisation, et ne point abîmer la France révolutionnaire, dans le gouffre du négativisme, comme y inclinaient les esprits faux et impolitiques.

En résumé, de même que la création du gouvernement révolutionnaire provisoire, en 1793, avait été, dans l'ordre politique, un élan de génie pratique pour sauver la société de l'émiettement communaliste et mettre le salut public au-dessus de la souveraineté du moi ; ainsi, à la même époque et dans l'ordre spirituel, l'institution de la religion de l'an II fut une claire inspiration de la sagesse et de la sollicitude théoriques pour faire prévaloir une foi commune sur la division à l'infini et l'isolement des esprits et des cœurs par le particularisme protestant ou déiste.

Et c'est bien ce concours de la politique et de la religion républicaines qui donna à notre pays l'unité nécessaire pour résister à l'attaque féodale et catholique et sortir triomphant de la plus terrible épreuve, du péril le plus grand qu'il ait rencontré dans sa longue carrière.

Car au-dessous du culte de la Raison, mais bien plus intense, plus réel et plus répandu, celui d'un organisme collectif intermédiaire entre la famille et l'humanité, *la Patrie*, dont l'autel, spontanément élevé dans toutes les communes pour la fête du 14 juillet 1790, lors de la première Fédération, offrit la France elle-même à l'adoration de ses enfants, qui devaient désormais la connaître, l'aimer et la servir ; et l'on sait si nos pères lui marchandèrent leur amour et leur sang !...

Le service ardent, dévoué, de la Patrie, par la guerre et par le travail, par le concours de tous à son affranchissement social, à son indépendance politique, à sa gloire et à sa prospérité, tel fut, en effet, le régime d'activité correspondant au dogme et au culte de la synthèse révolutionnaire ; et l'autel de la Patrie, qui donnait un caractère sacré aux manifestations individuelles, domestiques et civiques, qui s'y produisaient chaque jour, dons volontaires, enrôlements pour l'armée, engagements réciproques, consécration des actes les plus importants de la vie familiale et communale, la naissance, le mariage, la mort, la glorification des meilleurs serviteurs de l'humanité, l'autel de la Patrie rappelait constamment à tous, la loi, les devoirs et le but de l'existence républicaine.

Voilà comment, la nation française, œuvre du long travail des siècles, lorsqu'elle voulut, au souffle de 89, renouveler ses sentiments, ses idées et ses institutions, sa vie privée et publique, au lieu de se dissoudre dans l'anarchie et l'impuissance, s'éleva, au contraire, au plus haut point de volonté, d'action et d'unité.

Ce simple et insuffisant abrégé pourra-t-il convaincre que la religion de l'an II avait ses raisons logiques dans un très lointain passé et sa raison d'être immédiatement dans la psychologie la plus rigoureuse et la plus élevée, au plus profond de l'âme humaine et de la conscience nationale, et que son acceptation presque subite par tant d'esprits droits et de cœurs généreux fut, comme l'ont prétendu les pires ennemis de la Révolution, un délire de profanation, un défi criminel à la morale, à la vertu, à toute civilisation ? Pourra-t-il faire entrevoir que les temples de la Raison, furent un moment, le théâtre des saturnales de l'impiété, de la débauche et de la folie ; qu'il y a là un odieux et impudent mensonge, une calomnie intéressée ?

Dans ses temples, en effet, au milieu des chants patriotiques et des hymnes sacrés a l'humanité, à toutes les vertus sociales et aux plus hautes manifestations de l'être, la Raison enseignait, ou l'on enseignait en son nom, que la Nature nous a faits pour vivre libres, qu'elle nous a appelés à l'usufruit normal des biens terrestres, et que la Patrie doit organiser le concours fraternel et dévoué de tous ses enfants pour sa conservation et pour leur bonheur commun ; de même que toutes les patries ensemble, devraient travailler à la grandeur du genre humain !

Et n'était-ce pas un moyen puissant de faire converger les volontés et les actes de tous les Français, que cette conception civique de l'ordre social, que ce culte anticipé de l'Humanité, glorifiant ses meilleurs agents et ses institutions essentielles ? — « Déesse de la Raison, divinité sacrée, toi qui as détruit dans 24 heures les préjugés de 18 siècles, seconde nos efforts, ne laisse plus obscurcir notre horizon ! » (Brival, député à la Convention, en mission à Tulle, département de la Creuse, nivôse an II.)

Leibnitz, Fontenelle, Turgot, Condorcet, Buffon avaient successivement préparé la notion de l'Humanité, comme être collectif évoluant sur un siège fixe, la Terre, limitant notre destinée. Boulanger, de Brosses, Leroy, Bacon, Descartes, Hobbes, Spinoza, Hume, Diderot et surtout Holbach avaient encore étendu cette grande étude et l'avaient enlevée définitivement de l'hypothèse théologique pour la rapprocher de plus en plus de sa solution scientifique. Ceux qui, inspirés par ces tendances et ces travaux, voulurent, à l'époque révolutionnaire, en faire l'application et procéder à la régénération intellectuelle et morale en s'appuyant sur cette base théorique ; ceux qui, en un mot, instituèrent la religion de l'an II, sont : Léonard, Bourdon, l'astro-

nome Lalande et le philosophe Sylvain Maréchal, Anacharsis Cloots, Chaumette, procureur de la commune de Paris, et les poètes Fabre d'Eglantine, M.-J. Chénier, Dorat-Cubières, P. Chaussard... pour l'application sociale, Thuriot, Danton, à la Convention nationale; Momoro, Dufourny à la commune et au département; les missionnaires de l'Assemblée: Fouché, Lequinio, Philippe Ruhl, A. Dumont, Cavaignac, Pinet, Monestier, Dubouchet, Ingrand, Garnier de Saintes, Féraud, Lefiot, Châteauneuf-Randon, Roux-Fazillac, Lejeune, Couturier, Faure, Maure aîné, Michaud et Guyardin, Baudot et Lacoste, Hérault-Séchelles, Brival, Lanot, Borie, Boisset, Paganel, Jean bon Saint-André, et tant d'autres, sans même que nous puissions énumérer ici, et à notre plus grand regret, les administrations élues et les sociétés populaires, les individualités d'élite, laïcs ou clercs adjurateurs (Euloge Schneider, l'évêque Diot, le curé Métier, l'instituteur Le Franc...), qui, sur tous les points de la France sans exception, se distinguèrent plus particulièrement dans cet immense et tutélaire effort.

Inauguré le 20 brumaire à Paris, le culte de la déesse Raison eut son apogée dans toute la France, chez les protestants et chez les juifs aussi bien que chez les anciens catholiques, au mois de frimaire suivant, malgré l'opposition naissante de l'Incorruptible.

A ce moment, l'adoration principale n'excluait aucunement les hommages secondaires, mais toujours exclusivement humains: les bustes de Rousseau, Franklin, Marat, Lepeletier Saint-Fargeau, Châlier, plus tard ceux de Bara et de Viala, étaient souvent associés à la représentation vivante de la Raison, qu'ils entouraient: sans parler des allégories patriotiques ou sociales relatives à la défense nationale et à l'existence commune, telles que la guerre, l'agriculture, les beaux-arts, la science, la vieillesse... D'ailleurs, *le Peuple*, qui n'était pas alors une simple entité politique, un vocable parlementaire, mais une réalité agissante, dans les clubs et les administrations élues, composait en masse le cortège, hommes, femmes, enfants, y compris les autorités locales. Ce n'est que plus tard, sous le Directoire, avec la diminution de la foi républicaine que ces manifestations dégénérèrent en une sorte de polythéisme métaphysique quintessencié.

Toutefois, le culte de la raison se maintint, même après le massacre des Hébertistes et des Dantonistes, jusqu'à la sommation officielle faite à la Nation par décret et d'après l'intervention despotique de Maximilien Robespierre, agissant ici à la façon d'Henri VIII, d'avoir à reprendre, sous peine de guillotine, la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme! — Ceci le 7 floréal an II. — On devait inscrire au fronton des temples de la Raison: *Temple à l'Etre Suprême*, et tout rentrerait dans l'ordre!... Mais en maints endroits la mutation ne fut point faite, et le culte de la « bonne déesse » persista, en s'affaiblissant chaque jour, il est vrai, bien au delà de cette époque, et jusqu'après le 9 thermidor.

Il faut même considérer, avons-nous dit, comme une prolongation et un renouveau de la religion de l'an II, ce *culte décadaire* qui fut organisé sous le Directoire, en représaille des manifestations cléricales qui commençaient à s'affirmer et qui dura jusqu'au moment où le premier consul releva, par un acte formel de son autorité les autels du catholicisme (voir *Concordat*) le 15 juillet 1801.

Cunier (David-Charles-Henry), ministre protestant, législateur et sous-préfet, né à Renan (Haut-Rhin), le 14 septembre 1762, de « Pierre-Nicolas Cunier, bourgeois de la Neuveville et de Nods, pas-

teur de l'église de Renan, et de Clémence-Catherine Bouthenot », mort à Bouxwiller (Haut-Rhin) le 31 octobre 1828; était ministre protestant quand il devint président de district à Haguenau. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VIII, se rallia à Bonaparte après son coup d'Etat de brumaire et fut nommé sous-préfet de Schlestadt, poste qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire.

Cunin (Etienne), magistrat et législateur, né à Bazou (Meurthe) le 8 janvier 1741; fut nommé, le 28 juin 1770, conseiller et lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Dieuze-en-Lorraine. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Meurthe à la Législative et vota avec les quelques monarchistes de cette Assemblée. Devenu suspect en 1793, il fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire, puis acquitté faute de preuves. Après le coup d'Etat de brumaire, le 28 floréal an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Metz et exerçait encore en 1806.

Cuny (Joseph-Fortuné-Marie-Antoine), avoué et législateur, né à Quimperlé (Finistère), le 6 novembre 1773, de « monsieur Antoine Cuny et de demoiselle Catherine-Jeanne Lohier », mort à Quimperlé le 9 mars 1845; était avoué dans sa ville natale, puis maire, quand il fut élu, le 15 mai 1815, par l'arrondissement de Quimperlé, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat expiré, il se remit à la tête de son étude d'avoué.

Curcier, suppléant à la Convention nationale; fut élu, en septembre 1792, par la Guadeloupe, suppléant à la Convention. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Curée (Jean-François, comte de la Bedissière), propriétaire et législateur, né à Pezénas (Hérault), le 21 décembre 1756, de « François Curée et de demoiselle Jacquette Verdier », mort à Pezénas le 11 avril 1835; était propriétaire à Saint-André, quand il fut nommé en 1790 membre du directoire de l'Hérault, le 6 septembre 1791, il fut élu député par ce département à la Législative et réélu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il vota la « réclusion pendant la guerre et la déportation à l'époque de la paix ». Le 24 germinal an VI, il fut élu député de l'Hérault au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte, y fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, et fait chevalier de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII. Le 4 floréal de la même année, il fit une motion d'ordre et proposa que le gouvernement de la République fût confié à un empereur héréditaire, en la personne de Napoléon Bonaparte. Cette motion lui valut, le 25 prairial suivant, d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur, puis il entra, le 14 août 1807, au Sénat conservateur, fut créé comte de la Bedissière le 15 juin 1808. Après la chute de l'Empereur, il rentra dans la vie privée.

Curely (Jean-Nicolas), officier général, né à Avillers (Moselle), le 26 mai 1774, de « Jean-Nicolas Curely et de Marie Gasson », mort à Gaulny (Meurthe) le 19 janvier 1827; appartint à l'armée, fit les dernières guerres de la Révolution et celles de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur en prairial an XII, arriva rapidement aux grades supérieurs, et, le 13 février 1816, fut promu général de brigade.

Curial (François-Joseph), avocat, magistrat et législateur, né à Saint-Pierre-d'Albigny (Mont-Blanc), le 11 mars 1739, de « Jean-Baptiste Curial et de Françoise Conseil », mort au même lieu le 28 janvier 1801; était avocat à Chambery,

quand, après l'annexion de son pays à la France, il devint juge au tribunal civil du Mont-Blanc. Le 24 germinal an VI, il fut élu, par ce département, député au conseil des Anciens, devint secrétaire en floréal an VII, sortit du conseil en l'an VIII, et mourut peu de temps après.

Curial (Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph, comte), officier général et législateur, né à Saint-Pierre-d'Albigny (Mont-Blanc), le 21 avril 1774, « du précédent et de Marie Domanget », mort à Paris le 30 mai 1829, entra dans l'armée en 1793, comme engagé dans le bataillon des Allobroges, monta rapidement en grade, devint en l'an XII, colonel du 88e de ligne fut fait membre de la Légion d'honneur, le 16 frimaire de la même année, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, se battit vaillamment à Austerlitz, à Eylau et à Friedland, où il fut promu général de brigade (2 juillet 1807), fut créé baron de l'Empire le 6 juin 1808 et général de division en 1809, fit les campagnes de Russie, de Saxe et de France, puis se trouva aux affaires de Vaux-Champs et de Craonne. Le 22 mars 1814, il fut créé comte de l'Empire, quinze jours après Curial vota la déchéance de Napoléon et se laissa créer pair de France et chevalier de Saint-Louis, puis grand officier de la Légion d'honneur par Louis XVIII, revint à l'Empereur pendant les Cent-Jours, et se trouva avec lui à Waterloo. Réintégré à la Chambre des pairs, il vota la déportation de son ancien camarade le maréchal Ney, prit part en 1823 à l'expédition d'Espagne où il commandait la 5e division, se trouva à l'affaire de Molins del Rey, le 9 juillet, et mourut ensuite d'une chute faite au sacre de Charles X.

Curt (Louis, chevalier de), capitaine, commissaire du roi et législateur, né en 1722, mort en 1804, fut d'abord commissaire du roi, et du 20 mars 1770 au 9 juin 1782, capitaine à la suite des troupes coloniales de la Guadeloupe, devint, le 8 août 1784, premier commissaire pour la vérification du papier monnaie aux îles de France et de Bourbon. Le 23 septembre 1789, il fut élu député à la Constituante par le comité des colons de la Guadeloupe en résidence de Paris.

Curto (Jean-Baptiste-Théodore, baron), officier général, né à Montpellier (Hérault) le 25 mai 1770, mort à Paris le 14 septembre 1835; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva aux grades supérieurs très rapidement. Le 6 août 1811, il fut promu général de brigade, et sous la Restauration, à laquelle il se rallia, devint, le 23 mai 1825, lieutenant général.

Cury (Nicolas-Michel), propriétaire et homme politique, né à Paris, le 5 janvier 1753, de « Nicolas Cury, valet de chambre de la reine, et de Anne-Louise Le Blanc, son épouse »; était propriétaire à Nogent-sur-Marne, quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement de Sceaux, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Cusset (Joseph-Marie), marchand de soieries et législateur, né à Lyon (Rhône) le 26 mars 1759, exécuté à Paris le 10 octobre 1796; était marchand de soieries à Lyon quand il fut élu, le 8 septembre 1792, par le département de Rhône-et-Loire, membre de la Convention, prit place à la Montagne et, dans le procès du roi, vota « la mort dans les 24 heures »; fut envoyé en mission aux armées et y montra une rare énergie. Il écrivit de Thionville, le 17 septembre 1793, une lettre où il s'exprimait ainsi: « Les hordes étrangères et les émigrés avaient formé le plan d'enlever les portes de Rodemack, Roussy, Cattenom et autres, de piller, ravager, incendier tous ses

environs, mais l'activité, la valeur républicaine ne laissent pas ainsi compter les vils esclaves... » De retour à Paris, Crusset resta fidèle au parti de la Montagne, et combattit la contre-révolution. En l'an V, il fut impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle, traduit devant la commission militaire, condamné à mort et fusillé.

Cussy (Gabriel de), directeur de la monnaie et législateur, né à Caen (Calvados), le 13 août 1739, de « Gabriel-Marie Cussy, et de dame Dupont », exécuté à Paris le 15 novembre 1793; fut pourvu, le 21 janvier 1767, de la charge de directeur et trésorier particulier de la monnaie de Caen. Le 25 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Caen, se montra dans cette Assemblée quelque peu rebelle aux idées nouvelles, et, le 8 septembre 1792, fut élu, par le Calvados, membre de la Convention, professa les mêmes sentiments qu'à la Constituante et, dans le procès du roi, vota pour « la réclusion et le bannissement », soutint ensuite les Girondins et, à la suite du 31 mai, fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi. Ses biens furent confisqués au profit de la République; il fut arrêté à Bordeaux où il s'était caché, ramené à Paris, jugé et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, puis exécuté.

Custine (Adam-Philippe, comte de), officier général et législateur, né à Metz (Moselle), le 4 février 1740, de « Philippe-François-Joseph, comte de Custine, et d'Anne-Marguerite Mangin », exécuté à Paris le 28 août 1793, débuta dans l'armée, le 16 septembre 1747, comme lieutenant au régiment Saint-Chamans et était parvenu, le 5 décembre 1781, au grade de maréchal de camp et commandant à Toulon (avril 1782). Le 16 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Metz, se montra partisan des réformes. Son mandat expiré, il fut promu, le 6 octobre 1791, lieutenant général, envoyé à l'armée du Rhin l'année suivante, comme général en chef, défendit la place de Landau contre l'armée prussienne, prit Spire (septembre 1792), puis Worms et entra à Mayence le 21 du même mois, fit irruption en Allemagne et occupa Francfort se fit battre ensuite à Bingen, battit en retraite, et offrit sa démission à la Convention, qui ne l'accepta pas. Il écrivit alors au président de la Convention une longue lettre dans laquelle il insinuait que la patrie ne pouvait être sauvée que par un dictateur et que ce dictateur devait être un général. Cette lettre lui attira de vives attaques de la part de la Montagne. On le nomma cependant général en chef de l'armée du Nord en remplacement du général Dampierre qui venait de périr glorieusement, mais il eut à peine le temps de prendre possession de son commandement que le Comité de Salut public le lui enleva en l'appelant en toute hâte à Paris; il fut dès son arrivée décrété d'accusation (juillet 1793), puis passa devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort.

Cuvelier-Brame (Guillaume-Simon-Albert), manufacturier et suppléant aux États généraux, né à Lille (Nord); était manufacturier d'étoffes de soie dans cette ville, quand il fut élu, le 3 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Lille. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Cuvier (Jean-Léopold-Nicolas-Frédéric), savant membre de l'Institut et législateur, né à Montbéliard (Doubs), le 23 août 1769, de « Jean-Georges Cuvier et d'Anne-Clémence Chatel », mort à Paris le 13 mai 1832, débuta comme précepteur chez le comte d'Héricy, près de Fécamp, en 1787 et y resta sept ans; devint membre

de la commission des arts et professeur à l'école centrale du Panthéon, puis suppléant au cours d'anatomie comparée au Muséum (an III); entra à l'Institut en l'an IV, en devint secrétaire (an VIII), secrétaire perpétuel deux ans après. En l'an X, il fut nommé l'un des six inspecteurs généraux de l'instruction publique et conseiller à vie de l'Université (1808), créé chevalier de l'Empire le 23 octobre 1811 et nommé maître des requêtes. Sous la Restauration en 1814, il fut nommé conseiller d'État et grand maître de l'Université en 1824. Louis-Philippe le nomma pair de France le 19 octobre 1831. On a de lui : *Le règne animal distribué d'après son organisation*; *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes*; *Discours sur les révolutions de la surface du globe*; *Histoire naturelle des poissons*; *Éloges historiques*, etc., etc.

Cuylen (Emmanuel-Pierre-Louis-Joseph), maire et homme politique, né à Anvers (Deux-Nèthes), le 11 septembre 1756, de « Pierre-Grégoire-Joseph Cuylen et de Claire-Louise Felbier, conjoints », mort à Eeckeren (Belgique), le 17 juin 1836; était maire de Eeckeren, quand il fut élu en 1808, par le département des Deux-Nèthes, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Czenstochau (prise de). Cette place forte, qui fut prise par les Français en 1807, appartient à l'Allemagne sur la frontière de la Pologne et est arrosée par la rivière la Wartha.

D

Dabadie (Jean-Melchior), officier général et législateur, né à Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées), le 6 janvier 1748, de « monsieur Joseph D'Abadie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie Santin-Dauban, mariés », mort à Paris le 8 mars 1820, était capitaine du génie et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu le 9 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le pays des Quatre-Vallées, et appelé à y siéger le 27 août suivant, en remplacement de M. de Ségur, démissionnaire. Son mandat expiré, il reprit du service, dans l'armée du Nord, d'abord, puis dans celle de l'Ouest (1793), se distingua à la prise de Chemillé et du château de Saumur, où il fut fait prisonnier, devint chef du personnel au ministère de la guerre (an VIII), fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis promu général de brigade le 8 mars 1807, partit à l'armée d'Espagne, fut créé baron de l'Empire le 17 mai 1810, fait prisonnier à la capitulation de Baylen. En 1814 il se battit sous les murs de Paris, devint chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur. Sous la Restauration, pendant les Cent-Jours, il fut nommé inspecteur général du génie. La Restauration le mit à la retraite.

Dabbaye (Louis-Jacques), avocat, magistrat et législateur, né à Melle (Deux-Sèvres), le 28 octobre 1735, de « Jacques Dabbaye, procureur postulant au siège royal de Melle et notaire, et de Julie Robert », mort à Poitiers (Vienne) le 10 janvier 1818, était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 12 juin 1761, de la charge de conseiller président au siège royal de Melle. Le 24 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Poitou, prêta le serment du Jeu de Paume, puis donna sa démission pour cause de maladie le 3 novembre suivant, fut nommé (8 juillet 1790) procureur syndic à Melle et ne s'occupa plus de politique.

Dabray (Joseph-Séraphin), avocat et législateur, né à Nice (Alpes-Maritimes), le 10 octobre 1754, de « Pie Dabray », mort à Nice le 6 août 1831; était avocat à Nice quand il fut élu, le 13 janvier 1793, membre de la Convention par les Alpes-Maritimes, se joignit aux Girondins fut compris dans les poursuites ordonnées après le 31 mai, arrêté et mis en liberté après le 9 thermidor, et autorisé à rentrer siéger à la Convention. Le 21 germinal an V, il fut élu par le même département au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte après le 18 brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en l'an XI.

Dacier (Bon-Joseph), publiciste, membre de l'Institut et législateur, né à Valognes (Manche), le 1er avril 1742, de « Pierre Dacier et de Marguerite Duchet », mort à Paris, le 4 février 1833, était publiciste, publia les *Histoires d'Elien* et entra à l'académie des Inscriptions et Belles-lettres le 14 juin

1772, à titre d'associé; fut nommé secrétaire perpétuel (6 décembre 1782), puis pensionnaire de l'Académie (31 juillet 1792), devint conseiller municipal de Paris en 1790. A la réorganisation de l'Institut il fit partie de la cinquième section, classe d'histoire et de littérature anciennes (23 frimaire an IV), puis fut nommé conservateur à la Bibliothèque nationale (an VIII). Le 27 germinal de la même année il entra au Tribunat, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et créé chevalier de l'Empire le 16 décembre 1810. Le 23 juin 1823, il fut élu membre de l'Académie française. En mai 1830, Charles X le créa baron. On a de lui l'*Histoire de l'Académie; Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature anciennes depuis* 1787 *et sur leur état actuel.*

Daendels (Herman-Willem), officier général, né à Valtem (Hollande) le 21 octobre 1762, mort sur la côte de Guinée le 2 mai 1818. Était, en août 1792, chef de bataillon dans la légion franche étrangère et fut employé comme lieutenant-colonel dans l'expédition de Hollande en 1793, devint général de brigade en l'an II, contribua le 7 floréal an II à la prise de Courtray, s'empara le 8 nivôse an III de l'île de Bommel et du fort Saint-André et fut promu le 10 nivôse général de division; rentra quelque temps au service de son pays (la Hollande), revint au service de la France après l'annexion de son pays et fit la campagne de Russie. Après 1815, il repassa au service de la Hollande.

Dagobert de Fontenille (Luc-Auguste-Simon), officier général, né à Saint-Lô (Manche), le 8 mars 1740, de « Gabriel Dagobert, écuyer, seigneur de la Bretonnière, et de Jeanne-Élisabeth Campain », mort à Puycerda (Espagne) le 21 avril 1794. Fut d'abord sous-lieutenant dans le régiment de Tournaisis, et était, en 1792, maréchal de camp, quand il fut envoyé à l'armée d'Italie, de là passa, en 1793, à celle des Pyrénées-Orientales. Il commandait au Mont-Louis lorsqu'il fut attaqué par les Espagnols, et finit par les battre complètement. Le 4 septembre il les mit en déroute près d'Olette et leur prit 14 canons, beaucoup de voitures et de munitions et les poursuivit jusqu'à Villefranche. Le 4 octobre, il les défit une seconde fois en avant de Campredon, remporta une nouvelle victoire à Monteille le 22 germinal an II; s'empara d'Urgel, leur prit encore des canons et beaucoup de prisonniers et mourut malheureusement le 21 du même mois. La Convention décréta que son nom serait inscrit sur une colonne au Panthéon.

Dahlmann (Nicolas), officier général, né à Thionville (Moselle), le 7 novembre 1769, de « Jean-Michel Dahlmann, trompette au régiment Dauphiné-cavalerie en garnison de cette ville, compagnie de mestre de camp, et d'Urade Delaserine, son épouse », mort à Eylau (Prusse) le 10 février 1807; appartint à l'armée fit les compagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et promu, le 30 novembre 1806, général de brigade; fit la campagne de Prusse et se trouva à la bataille d'Eylau où il se battit bravement, y fut blessé grièvement et mourut deux jours après, c'est-à-dire le 10 février 1807.

Daigremont (Guillaume-François), officier général, né à Paris, le 1er avril 1770, de « François Daigremont et de Antoinette Durand, entra dans l'armée sous la Révolution, y fit les principales campagnes, surtout celles de l'Empire, arriva rapidement de grade en grade et fut promu, le 10 avril 1813, général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Daigremont de Manvieu (Jean-Baptiste-Augustin), avocat du roi et législateur, né à Caen (Calvados), le 29 mai 1761, de « maître Jean-Louis Daigremont, sieur Desobeaux, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Caen, et de dame Jeanne-Victoire-Adelaide Barbey », mort à Caen le 22 avril 1837; fut pourvu le 17 décembre 1783, de la charge d'avocat du roi en remplacement de son père; devint sous la Révolution maire de Caen. Le 4e jour complémentaire de l'an XIII, il entra au Corps législatif comme député du Calvados; et y siégea jusqu'en 1810. Un an après, le 12 mai 1811, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Caen, se rallia ensuite à la Restauration et, le 22 août 1815 fut élu député par le collège électoral du Calvados à la Chambre introuvable, réélu en 1820 et en 1824, vota avec les royalistes, puis devint président de chambre à la cour royale de Caen.

Daireaux (Nicolas-François-Charles), proviseur de lycée et législateur, né à Gatteville (Manche) le 31 juillet 1759, mort à Cherbourg (Manche) le 15 septembre 1836; était proviseur au collège d'Harcourt quand il fut nommé, le 14 floréal an III, membre du jury de l'instruction publique de l'école centrale d'Evreux et devint proviseur du lycée Charlemagne le 4 janvier 1811. Le 9 mai 1815, il fut élu, par l'Eure, représentant à la Chambre des Cent-Jours, puis quitta l'enseignement public sous la Restauration.

Dalbarade (Jean), contre-amiral et ministre, né à Biarritz (B.-Pyrénées) le 31 août 1743, d' « Etienne d'Albarade, professeur d'hydrographie, et de Marie Capdeville », mort à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) le 31 décembre 1819; servit dans la marine, et était parvenu au grade de contre-amiral, quand la Convention l'appela au ministère de la marine, en remplacement de Monge (3 avril 1793), poste qu'il occupa jusqu'au 13 messidor an III. Après avoir cessé d'être ministre, Dalbarade fut nommé commissaire de la marine; puis dans la séance du 14 messidor an III, Defermon demanda son remplacement par un administrateur plus habile, tout en rendant justice à ses talents militaires; fut nommé commandant d'armes à Lorient, et destitué le 25 floréal an VI par le Directoire. — Dalbarade fut admis à la retraite le 31 décembre 1814 comme contre-amiral.

Dalby de Fayard (Martial), homme de loi, magistrat et législateur, né à Périgueux (Dordogne), le 17 avril 1742, de « Armand Dalby, sieur de Fayard, et d'Antoinette Noël, demoiselle de Peyrat », mort à Périgueux le 24 mars 1820; était homme de loi, quand il fut élu, le 26 vendémiaire an IV, député de la Dordogne au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VIII, adhéra au coup d'Etat de brumaire et fut nommé, le 11 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Bordeaux puis devint, le 12 mai 1811, président de chambre à la même cour. La Restauration le mit à la retraite le 31 janvier 1816.

Dalesme (Jean-Baptiste, baron), officier général et législateur, né à Limoges (Haute-Vienne), le 20 janvier 1763, de « monsieur François Dalesme, marchand libraire et imprimeur, et de dame Catherine Leyssenne », mort à Paris le 14 avril 1832, suivit la carrière militaire et fit partie de l'armée d'Italie, puis fut blessé très grièvement en germinal an VII, à l'attaque de Vérone, et promu général de brigade. Le 6 germinal an X, il entra au Corps législatif comme député de la Haute-Vienne et y siégea jusqu'en 1809. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et commandeur du même ordre le 25

prairial suivant. Le 23 juin 1810, il fut créé baron de l'Empire, se rallia ensuite à la Restauration, qui le nomma lieutenant général le 21 octobre 1816. Pendant les Cent-Jours, Dalesme fut nommé gouverneur de l'île d'Elbe et quitta le service sous la Restauration. Réintégré en 1830, il fut nommé gouverneur des Invalides.

Dalibourg (Mathurin-Julien), législateur et magistrat, né à Changé (Sarthe), le 31 août 1742, de « Mathurin Dalibourg, notaire royal de la sénéchaussée du Mans, en la paroisse de Changé », mort à Sainte-Suzanne (Mayenne) le 6 mai 1817, devint, après 1789, membre du directoire de la Mayenne, et, le 27 août 1791, fut élu, par ce département député à la Législative. Le 15 floréal an III il fut nommé procureur général syndic de son département et le 24 floréal an VIII, devint conseiller de préfecture, puis fut nommé procureur général à la cour d'appel d'Angers (thermidor an XII) et juge de paix du canton de Sainte-Suzanne le 24 mars 1806.

Dallemagne (Claude, baron), officier général et législateur, né à Peyrieu (Ain), le 8 novembre 1754, de « sieur Balthazar Dallemagne et de demoiselle Marie Lasale », mort à Nemours (Seine-et-Marne) le 25 juin 1813, fit la campagne d'Italie et fut blessé au passage du Pô, fit une charge brillante à Lodi, ce qui décida de la victoire, et se distingua au siège de Mantoue. Bonaparte lui fit remettre un sabre d'honneur à cette occasion, il contribua encore aux victoires de Castiglione et de Roveredo, et fut promu général de division chargé du commandement de l'armée de Rome, partit à l'armée du Rhin et s'empara d'Ehrenbreitstein. Le 6 germinal an X, il entra au Corps législatif comme député de l'Ain, vit son mandat renouvelé le 6 janvier 1813, et fut créé baron de l'Empire le 19 juin suivant. Il mourut six jours après.

Dalloz (Charles-Alexandre-Marie), magistrat et législateur, né à Saint-Claude (Jura), était président du tribunal du district de Saint-Claude quand il fut élu, le 30 août 1791, député du Jura à la Législative. Son mandat terminé, il retourna à Saint-Claude et y reprit ses fonctions judiciaires.

Dalmas (Joseph-Benoît), avocat, législateur et préfet, né à Aubenas (Ardèche), le 29 mai 1754, de « Joseph Dalmas, notaire, et de dame Marie-Marguerite Aureschè », mort à Draguignan (Var) le 10 août 1824; était avocat à Aubenas, quand il devint procureur général syndic de l'Ardèche (1790). Le 3 septembre 1791 il fut élu, par ce département, député à la Législative, prit place à droite et vota contre les réformes réclamées, et se prononça contre la déchéance de Louis XVI. Dans la journée du 10 août, Dalmas alla au château et offrit son bras à la reine et à sa fille, puis se cacha à Rouen où il resta jusqu'en l'an III. Arrêté à cette époque, il ne fut mis en liberté qu'après le 9 thermidor, devint ensuite président du tribunal civil de l'Ardèche (12 brumaire an IV), puis fut nommé président du canton et maire d'Aubenas. Le 8 frimaire an XII il entra au Corps législatif comme député de l'Ardèche, y resta jusqu'en 1808, se rallia en 1815 à la Restauration et fut nommé préfet de la Charente-Inférieure, puis préfet du Var le 11 août 1824. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Dalmassy (Jean-Baptiste, baron), avocat et législateur, né à Langres (Haute-Marne), le 19 novembre 1759, de « Mᵉ Honoré Dalmassy et de dame Louise-Pierrette Henry », mort à Paris le 17 juin 1828; était avocat à Langres et devint sous l'Empire chef de division au ministère de la guerre. Le 6 janvier 1813 il entra au Corps législatif

comme député la Haute-Marne où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire; se rallia à Louis XVIII, qui le fit baron le 12 janvier 1820.

Dalmatie (de), — Voir Soult.

Dalphonse (François-Jean-Baptiste, baron), avocat, législateur et préfet, né à Bonny-sur-Loire (Loiret), le 22 octobre 1756, de « Mr Jean-Baptiste Dalphonse, écuyer, seigneur de Conques, etc., et de dame Catherine Dufaud », mort à Moulins (Allier) le 24 septembre 1821; était avocat au parlement de Paris et devint en 1790 membre du directoire de l'Allier, puis procureur syndic du district de Moulins (décembre 1791). Le 26 vendémiaire an IV il fut élu député de l'Allier au conseil des Anciens, en devint secrétaire; le 6 thermidor an V, fut nommé questeur, réélu au même conseil le 23 germinal an VII, il adhéra au coup d'Etat de brumaire et, le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif comme député de l'Allier. Le 11 ventôse de la même année, il fut nommé préfet de l'Indre, puis du Gard (ventôse an XII) et du Loiret (23 germinal). Le 9 mars 1810, il fut créé baron de l'Empire et nommé maître des requêtes le 18 novembre de la même année. En 1814, il vota la déchéance de l'Empereur, ce qui ne l'empêcha pas de rester au Conseil d'Etat pendant les Cent-Jours. Le 11 septembre 1819 il fut élu député de l'opposition par le département de l'Allier, vota contre les lois d'exception, puis mourut pendant le cours de la législature.

Dal Pozzo (Joseph-Marie-Ferdinand), magistrat et législateur, né à Monteclio (Italie), le 30 décembre 1763, de « Marc-Antoine Dal Pazzo, comte de Castellino et San Vincenzo, et de Tecle-Lisa Asinari de Grézy », mort à Turin (Italie) le 29 décembre 1843; était magistrat et sénateur à Turin avant l'annexion. Son pays étant devenu français, il devint substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Turin (frimaire an X); fut fait membre de la Légion d'honneur le 14 floréal an XII. Le 27 fructidor de la même année il entra au Corps législatif comme député de Marengo où il siégea jusqu'en 1808.

Dalton (Alexandre, comte), officier général, né à Brive (Corrèze), le 20 avril 1776, de « Guillaume Dalton et de Marie-Louise-Antoinette Coilliot, ses père et mère », mort à Paris le 20 mars 1859; embrassa la carrière des armes très jeune et parvint de grade en grade à celui d'adjudant commandant; se distingua particulièrement à Austerlitz et fut nommé, en janvier 1806, colonel du 59e régiment de ligne. Le 21 mars 1809 il fut promu général de brigade, se battit vaillamment en 1812 à la bataille de Smolensk et y fut grièvement blessé. En 1813, l'Empereur lui confia la défense de la citadelle et des forts d'Erfurt qu'il défendit avec opiniâtreté jusqu'à ce qu'il fût obligé d'en faire la remise aux troupes alliées. Louis XVIII le fit, le 8 juillet 1814, chevalier de Saint-Louis et le 28 août suivant, commandeur de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours, le 13 avril, il fut promu général de division. Il avait été créé comte de l'Empire.

Damanhour (affaire de). Le 4 thermidor an VI, prise par les Français de cette petite ville d'Egypte. Elle est située à 60 kil. d'Alexandrie.

Damas (François-Étienne), officier général, né à Paris, le 22 juin 1764, d' « Etienne Damas, maître menuisier, et de Marie-Elisabeth Courtois », mort à Paris le 23 décembre 1828, embrassa la carrière militaire et devint sous la Révolution, le 9 septembre 1792, aide de camp du général Meunier, un mois après, le 30 octobre, il fut nommé

sous-lieutenant du 18e régiment d'infanterie et, le 29 août 1793, adjudant général, chef de bataillon. Le 16 frimaire an II, fut promu général de brigade.

Damas-Crux (François de), curé doyen et législateur, né à Crux-la-Ville (Nièvre), le 25 août 1739, de « Louis-Alexandre de Damas-Crux, baron de Devain et de Sonkey, et de Marie-Louise Menou », mort à Nevers (Nièvre) le 4 mars 1829; était curé doyen de l'église cathédrale de Saint-Cyr de Nevers, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du clergé aux États généraux, par le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier; siégea avec les partisans de l'ancien régime et donna sa démission le 30 juillet de la même année; partit ensuite en émigration et rentra en France à la suite des Bourbons, puis recouvra ses dignités ecclésiastiques.

Damas-Crux (Louis-Étienne-François, comte de), officier général et législateur, né à Crux-la-Ville (Nièvre) le 4 octobre 1735, mort à Paris le 3 juillet 1814, frère du précédent; était menin du Dauphin et maréchal de camp au moment de la Révolution. En 1792, il émigra et défendit Maestricht à la tête d'un corps d'émigrés contre l'armée française, devint chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême, rentra en France avec les Bourbons en 1814, fut fait grand-croix de Saint-Louis, puis promu lieutenant général (22 juin 1814). Le 2 juillet, il fut nommé pair de France et mourut le lendemain.

Damas-Crux (Étienne-Charles, duc de), officier général et suppléant aux États généraux, né au château de Crux-la-Ville (Nièvre), le 10 février 1754, mort à Paris le 29 mai 1846, frère du précédent; entra dans l'armée le 5 mai 1772, comme sous-lieutenant au régiment Limousin-infanterie et devint le 1er janvier 1784 mestre de camp commandant le régiment de Vexin-infanterie. Le 19 juillet 1789 il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par le baillage du Nivernois et Donziois et n'eut pas l'occasion de siéger. En 1792 il émigra et servit dans l'armée des princes, fut nommé maréchal de camp par le comte d'Artois et ensuite attaché à la personne du duc d'Angoulême avec qui il rentra en France en 1814. Louis XVIII le nomma lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis et, le 17 juin 1815, entra à la Chambre des pairs, puis vota la mort du maréchal Ney. En 1830, il se retira de la Chambre haute ayant refusé de prêter serment à Louis-Philippe. Le 30 juin 1832 il fut mis à la retraite comme lieutenant général.

Damas d'Anlezy (Jean-Pierre, comte de), officier général et législateur, né à Paris le 4 mars 1734, de « Louis François de Damas, comte d'Anlezy, et de Marie-Madeleine de Goffion d'Allaye », mort au château d'Anlezy (Nièvre), le 7 septembre 1800; était maréchal de camp, lorsqu'il fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Nivernois et Donziois, refusa de se réunir aux trois ordres et vota avec les partisans de l'ancien régime, donna sa démission le 21 juillet de la même année, émigra, et revint mourir en son château d'Anlezy.

Damas d'Antigny (Charles-Alexandre de), abbé et suppléant aux États généraux, né à Paris, le 23 août 1762, de « Jacques-François de Damas, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, et de Zéphirine-Félicité de Rochechouart », mort à Paris le 31 décembre 1811; était abbé commendataire d'Hérivaux au diocèse de Paris, quand il fut élu, le 20 mai 1789, suppléant du clergé aux États généraux par la ville de Paris. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Damas d'Antigny (Joseph-François-Louis-Charles-César, duc de), offi-

cier général et législateur né à Paris le 28 octobre 1758, mort à Paris le 5 mars 1829, frère du précédent; entra dans l'armée à l'âge de treize ans et fit plus tard, comme aide de camp de Rochambeau, la campagne de 1780 à 1781 en Amérique, devint colonel des dragons du Dauphin. A la tête de ce corps il tenta, de connivence avec Bouillé, de protéger la fuite du roi de Varennes. Arrêté avec Louis XVI, il fut conduit à Paris et décrété d'accusation, mais l'amnistie qui fut votée peu après le rendit à la liberté ; puis il émigra, rejoignit Monsieur dont il fut le capitaine des gardes et fut promu maréchal de camp. Au moment où il se disposait à prendre part à l'expédition de Quiberon, il fit naufrage sur la côte de Calais et tomba entre les mains des républicains, parvint à s'échapper et se rendit auprès du comte d'Artois, puis reprit son rang dans l'armée de Condé. En 1814, le 4 juin il fut nommé pair de France et obtint, le 13 août de la même année, le grade de lieutenant général, et devint commandeur de Saint-Louis. Dans la Chambre haute il vota la mort du maréchal Ney.

Damas de Merillac (Claude-Charles, vicomte de), né à Lyon (Rhin), le 20 juin 1731, de « Joseph-Roger, marquis de Damas, comte de Rousset, baron de Villars, seigneur de Rention, lieutenant des vaisseaux du roi chevalier de Saint-Louis et de Marie-Marguerite de Trémolles de Barges »; entra dans l'armée le 1er janvier 1748 comme enseigne au régiment de Talaru; fut promu maréchal de camp le 27 juin 1780, fait gouverneur de la Guadeloupe le 29 mars 1782, et gouverneur de la Martinique de 1783 à 1791.

Dambray (Charles-Henry, chevalier), avocat général et législateur, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 11 octobre 1760, de « Jacques-Henry Dambray, lieutenant des vaisseaux du roi, et de Charlotte-Françoise de Thère », mort à Montigny (Seine-Inférieure) le 13 décembre 1829; fut pourvu le 14 juillet 1779 de la charge d'avocat général de la cour des aides de Paris, ne prit aucune part aux affaires publiques pendant la période révolutionnaire. Le 28 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Seine au conseil des Cinq Cents, mais n'accepta pas ce poste par une lettre rendue publique. Sous l'Empire, se laissa décorer de la Légion d'honneur, accepta une place de juge de paix et fut nommé conseiller général de la Seine-Inférieure. Clandestinement il fut en rapport direct, par correspondance, avec les Bourbons. En 1814, aussitôt rentrés, les Bourbons le nommèrent garde des sceaux et chancelier de France, et le 4 juin il entra à la Chambre des pairs dont il eut la présidence. Pendant les Cent-Jours il se réfugia en Angleterre, puis ensuite à Gand. En 1815, au second retour de Louis XVIII, il reprit la présidence de la Chambre des pairs mais ne se signala pas autrement; et alla terminer ses jours à Montigny près de Dieppe. Il était chevalier des ordres du roi, membre du conseil privé et officier de la Légion d'honneur.

Dameron (Joseph-Charlemagne), homme de la loi, législateur et magistrat, né à Donzy (Nièvre), le 28 janvier 1758, de « Joseph-Gabriel Dameron, bourgeois, et de dame Louise-Camille Palteau », mort à Paris, le 10 novembre 1798; était homme de loi à la Charité-sur-Loire quand il fut élu président de tribunal du district de cette ville. Le 5 septembre 1791 il fut élu député de la Nièvre à la Législative et réélu, le 4 septembre 1792, et par le même département, membre de la Convention. Dans le procès du roi il

vota « la mort sans sursis ». Après le 9 thermidor il partit en mission dans le Loiret et, son mandat expiré, devint commissaire du Directoire exécutif dans son département, puis fut élu en l'an V juge au tribunal de cassation. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Damourette (Louis), cultivateur et législateur, né à Challerange (Ardennes) le 10 juillet 1752, mort à Challerange en 1820, était cultivateur fermier dans son pays natal quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député des Ardennes à la Législative, s'occupa beaucoup de questions agricoles. Devenu suspect, sous le régime révolutionnaire, il dut sa liberté au 9 thermidor. Sous la Révolution il fut conseiller général des Ardennes.

Dampierre (Charles-Antoine-Henry, baron de Valck, évêque concordataire, né à Hans (Marne) le 18 août 1746, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 18 juin 1833, fut nommé évêque concordataire du Puy-de-Dôme le 12 floréal an X.

Dampierre (Auguste-Marie-Henri Picot, comte de), officier général, né à Paris, le 19 août 1756, de « Pierre Picot, marquis de Dampierre, capitaine de vaisseau, et de Émilie Le Prestre de Lezonnec de Chateaugiron », mort à Valenciennes (Nord) le 9 mai 1793; entra dans l'armée le 17 mai 1772 comme enseigne au régiment des gardes françaises, et nous le retrouvons le 25 juillet 1791, lieutenant colonel du 5e de dragons, fut promu maréchal de camp le 7 septembre 1792, puis lieutenant général le 8 mai 1793, eut le commandement en chef des armées du Nord et des Ardennes le 4 avril suivant, attaqua les alliés à Quiévrain et fut repoussé, puis défendit le camp de Famars avec courage, mais eut la cuisse emportée d'un boulet, et mourut le 10 mai 1793. A cet égard le général Guéroult-Lapalière écrivit à Danton la lettre suivante : « Cambrai, 23 mai 1793. — Je vous joins ici, mon cher Danton, ce que j'ai fait faire pour notre bon et brave général Dampierre. J'ai fait rendre à ce généreux républicain par la garnison et les citoyens de Cambrai tous les honneurs dus à sa mémoire. Son catafalque et l'urne restent pendant neuf jours exposés avec l'épitaphe de « mort aux tyrans » dans la grande salle de l'hôtel de ville. Le trophée, qui avait été destiné pour le traître Dumouriez, a servi à Dampierre où j'ai fait inscrire ces mots : « Au brave « général Dampierre la commune « et la garnison reconnaissantes. « Exemple à suivre. Le 9 mai 1793 « l'an II de la République Fran« çaise. »

Dampmartin (Anne-Henri Cabot, vicomte de), colonel, censeur, conseiller de préfecture et législateur, né à Uzès (Gard), le 30 juin 1755, de « messire Jean-Antoine de Dampmartin, Seigneur de Collorgues, Cornet, Avedan, Saint-Hilaire, la Salade et autres lieux, capitaine d'infanterie dans le régiment de Limousin et de dame Jeanne Elisabeth Joseph Devenant d'Yverguy, entra dans l'armée et devint sous-lieutenant dans le régiment de Limousin, fut promu lieutenant-colonel du régiment de Lorraine-dragons (juillet 1791), puis émigra à Trèves en 1792 et s'enrôla dans l'armée des princes. Il ne rentra en France qu'après le 18 brumaire, devint conseiller de préfecture (12 mai 1807) et censeur impérial (8 février 1811). Le 6 juin 1813, il entra au corps législatif comme député du Gard et vota la déchéance de l'Empereur en 1814. Louis XVIII le fit vicomte (26 novembre 1814), il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours et fut nommé le 20 avril 1816, bibliothécaire du dépôt de la guerre.

Dandenac (Marie-François, chevalier,

avocat, législateur et magistrat, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 11 janvier 1750, de « René-Guillaume Dandenac, avocat du roi en la sénéchaussée de Saumur », mort à Angers (Maine-et-Loire) le 18 août 1830, était avocat dans cette ville, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par Maine-et-Loire, eut une attitude très indécise et dans le procès du roi vota « la réclusion jusqu'à la paix ». Le 21 vendémiaire an IV il fut élu, par le même département, député au conseil des Anciens où il siégea un an. Son mandat expiré, il fut nommé l'un des administrateurs de son département, puis commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel d'Angers (9 floréal an VIII), fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé chevalier de l'Empire le 5 août 1809. Il devint ensuite procureur général à la cour d'Angers. Sous la Restauration, cette fonction lui fut conservée jusqu'en 1818.

Dandenac (Jacques), maire et législateur, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 12 avril 1752, mort à Rou-Marson (Maine-et-Loire) le 23 mai 1825, frère du précédent; servit quelque temps dans le régiment provincial de Touraine et devint, sous la Révolution, maire de Rou-Marson. Le 5 septembre 1792, il fut élu, par Maine-et-Loire, membre de la Convention; siégea au groupe la Plaine et, dans le procès du roi, opina pour « la déportation de tous les prisonniers qui sont au Temple, mais la détention provisoire jusqu'à la paix ». Le 21 vendémiaire an IV il fut élu, par son département, député au conseil des Anciens et en sortit en l'an VI, reprit ensuite ses fonctions de maire et fut nommé conseiller d'arrondissement.

Dandrieu, administrateur et suppléant à la Législative, né à l'Isle-Jourdain (Gers); était administrateur du directoire du district de l'Isle Jourdain, quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant, par le Gers, à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Danel (Paul-François-Joseph), magistrat et législateur né à Lille (Nord), le 16 octobre 1754, de « Paul-Liévin-Joseph Danel, libraire-imprimeur en cette ville, et de Louise-Albertine-Joseph Daussy », mort à Lille le 3 octobre 1847; fut pourvu, le 30 janvier 1782, de la charge de conseiller en la gouvernance de Lille, devint sous la Révolution, en septembre 1791, juge au tribunal du district, puis commissaire du directoire exécutif près le tribunal criminel de cette ville (brumaire an IV). Le 26 germinal an VII, il fut élu député du Nord au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'État de brumaire, entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif du même département, en devint secrétaire en l'an XIII et siégea jusqu'en 1806; devint le 29 avril 1811, procureur impérial, se rallia à la Restauration, qui le nomma juge suppléant au tribunal civil le 25 février 1818.

Danet (Jean-Joseph), administrateur et législateur, né à Vannes (Morbihan), le 11 janvier 1751, du « sieur Gabriel Danet, marchand négociant, et de demoiselle Marguerite Duvau », mort à Vannes le 19 septembre 1820; était président de l'administration départementale, quand il fut élu, le 24 germinal an VII, député du Morbihan au conseil des Anciens, se montra favorable à Bonaparte après son coup d'État et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif; il y siéga jusqu'en l'an XI et fut ensuite nommé receveur général du Morbihan.

Dangereux (Louis-Charles), suppléant aux États généraux, né à Pondichéry (Indes françaises); fut

élu, le 14 mars 1790, troisième suppléant à la Constituante, par la colonie de Pondichery, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Danglars (Jean), évêque constitutionnel, né à Simeyrols (Dordogne) en 1739; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de Cahors.

Danglars Rassignac (Jean), officier général, né à Eyvignes (Dordogne), le 5 avril 1756, de « monsieur Louis Danglars, seigneur de Claux, chevalier de Saint-Louis, et de dame Izabeau des Termes », mort au château du Claux (Dordogne) le 5 octobre 1836; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution, arriva rapidement au grade de général de brigade (12 thermidor an VII), puis fut réformé le 21 prairial an VIII.

Daniau (Louis), maire et homme politique, né à Challans (Vendée), le 11 août 1754, de « sieur Mathurin Daniau et de dame Marie-Anne Basty »; était maire des Sables-d'Olonne quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Danican (Louis-Michel-Auguste Thévenet dit), officier général, né à Paris, le 28 mars 1764, de « Louis-Antoine Thévenet, employé, et de Marie-Avoie Guérin, son épouse », mort à Itzehoë (Holstein) le 17 décembre 1848; entra dans l'armée le 7 juin 1779, comme volontaire de première classe de la frégate *l'Amphitrite*, escadre du capitaine d'Estaing et resta sur cette frégate jusqu'au 7 février 1782, passa en novembre 1782 comme chasseur au régiment d'infanterie de Barrois, et nous le retrouvons, sous la Révolution, en juillet 1792 lieutenant de la 14e légion des chasseurs à cheval, et, le 1er novembre de la même année, chef d'escadron des éclaireurs, devenu 9e régiment de hussards. Le 30 septembre 1793 il fut promu général de brigade, puis employé en Vendée, contraint quelque temps après de s'enfermer dans Angers pour défendre cette place contre les Vendéens, suspendu le 7 frimaire an II, puis réintégré le 3 floréal an III, dénonça à la Convention les généraux Turreau, Grignon et Huchet qui avaient servi avec lui en Vendée, vint à Paris, et fut l'un des chefs qui dirigèrent les réactionnaires au mouvement qui avait pour but de renverser la Convention, put s'échapper quand il vit le mouvement avorté, fut jugé et condamné comme contumace à la peine de mort. Nous le retrouvons en l'an VII, en Suisse, dans un corps d'émigrés il fut accusé d'avoir trempé dans l'assassinat des ministres français à Rastadt; fit encore avec Willot certains efforts pour agiter le midi, se retira en Allemagne, et de là en Angleterre où il essaya de se faire oublier.

Daniel (Jean-Baptiste), administrateur et homme politique, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 29 octobre 1746, de « sieur Pierre Daniel, capitaine de navires, ici present, et de dame Rose Aubert »; était adjoint au maire de Marseille, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de cette ville, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Daniel. — Voir Kervégan (de).

Daniel de Kerinou (Pierre-Marie), avocat, magistrat et suppléant aux États généraux, né à Perros-Guirec (Côtes-du-Nord), le 4 octobre 1748, de « Alexis-Daniel de Kerbriant, avocat, et de Guillemette Noroy », mort à Lannion (Côtes-du-Nord) le 4 avril 1826; était avocat et procureur du roi à la cour royale de Tréguier, quand il devint en 1784 maire de Lannion, fut élu, le 14 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux, par la sénéchaussée de Morlaix, mais n'eut pas l'occasion de siéger. En

l'an IV il fut élu l'un des administrateurs des Côtes-du-Nord, et maire de Lannion du 13 octobre 1813, au 17 mars 1815.

Danjou (Jean-Pierre), avocat, législateur et magistrat, né à Paris, le 19 janvier 1760, de « Pierre-Jacques Danjou, marchand épicier, et de Marie-Angélique Chefdeville » ; était avocat quand il fut pourvu, le 16 février 1785, de la charge de procureur postulant au bailliage et siège présidial de Beauvais. Sous la Révolution, en 1792, il fut nommé procureur général syndic de l'Oise et, le 6 septembre de la même année, élu par le même département suppléant à la Convention et admis à y siéger le 29 pluviôse an II en remplacement de Clootz, condamné à mort. Le 24 germinal an VI il devint député de l'Oise au conseil des Cinq-Cents, adhéra à Bonaparte, le 12 messidor an VIII fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de l'Oise, et fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Sous l'Empire, le 2 avril 1811, il devint substitut du procureur général de la Somme.

Danloup-Verdun (Louis), officier général, né à Paris, le 17 juin 1769, de « Jean Danloup et de Anne-Claude Voisin, son épouse », mort à Versailles le 5 juillet 1847 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs et, le 8 janvier 1814, fut promu général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Danserville (Michel), suppléant à la Législative, né dans l'Oise ; fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de l'Oise à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Danthon (Charles), homme de loi et législateur, né à Vienne (Isère), mort à Verneuil (Cher) ; était homme de loi à Septême (Isère), quand il devint sous la Révolution procureur syndic du district de Vienne et fut élu, le 30 août 1791, député de l'Isère à la Législative. Son mandat expiré, il alla résider dans le Cher, à Verneuil.

Dantigny (Pierre-François), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Versailles, le 18 septembre 1762, de « François Dantigny, valet de chambre ordinaire du duc de Berry, et de Marie-Catherine Retel, son épouse » ; était secrétaire général de préfecture à Versailles, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Versailles, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Danton (Georges-Jacques), né à Arcis-sur-Aube, le 28 octobre 1759, de « Jacques Danton, procureur au bailliage d'Arcis et de Marie-Madeleine Camut », mort à Paris le 5 avril 1794.

Danton fit ses études chez les Oratoriens de Troyes *inter bonos*; mais il y ajouta beaucoup ensuite par ses lectures et ses méditations personnelles, qu'il dirigea vers les lettres, les sciences, et la philosophie du siècle, pendant qu'il faisait ses études de droit.

En 1785, il s'établissait à Paris comme avocat au Parlement, et commençait à s'y faire remarquer, quand il acheta en 1787 pour la somme de 80.000 livres, avec les frais, une charge d'avocat aux conseils, dont il prit possession après avoir subi les épreuves exigées. Il reprenait, avec le cabinet de son prédécesseur, Me Huet de Soisy, une clientèle de marque : l'abbaye de Chailly, le prince de Montbarey, le garde des sceaux Barentin ; sa charge était estimée à un rapport de 20 à 25.000 livres. Enfin, la même année, il contractait un mariage honorable, dont on a le contrat, avec Antoinette-Gabrielle Charpentier. — Voilà qui ne cadre guère avec la pénurie et la bassesse dont les fabulistes de

la Révolution l'ont gratifié. Il en est de même de la préparation aux fonctions publiques, politiques et administratives, qu'il put tirer de son passage aux conseils du roi.

Cependant, au mois d'avril 1791, Danton, qui depuis assez longtemps prévoyait et regardait venir la Révolution, fit, aux termes de la loi de suppression des offices de judicature le dépôt de ses titres, afin d'obtenir le remboursement de son office. Il fut liquidé sur le pied de 69 031 livres 4 sols, c'est-à-dire au prix qu'il avait acheté, sauf la retenue du huitième pour les recouvrements présumés. Il toucha cette somme à la Caisse de l'Extraordinaire, le 8 octobre 1791, et sa quittance à l'État portait *qu'aucune opposition au remboursement ne s'était produite*. Danton n'avait donc à ce moment aucune dette !

Quelle situation plus régulière et plus limpide que la sienne ? et cependant elle donna plus tard carrière à toutes les calomnies.

Du même coup, il quittait l'appartement où était son cabinet rue de la Tixeranderie, et venait habiter le district des Cordeliers, Cour du commerce (septembre 1791).

D'ailleurs il n'avait pas attendu ce moment pour se prononcer.

Au 14 juillet comme aux 5 et 6 octobre 1789, il avait pris une part effective aux mouvements qui avaient renversé la Bastille et ramené le roi à Paris.

Nommé électeur du département en 1790, 1791 et 1792, il se mêla de plus en plus à la vie politique de la capitale et poursuivit sans désemparer l'indépendance des districts, au moyen de la liberté de réunion et de discussion, avec décisions valables dans les matières administratives et politiques, comme l'indique son attitude dans l'affaire des représentants provisoires de la commune, et l'obligation du mandat impératif à leur imposer ; sans omettre, comme moyen d'arriver au contrôle général et à la liberté civile, la liberté de la presse.

La lutte, à cet égard, est caractérisée par une série de mesures précises, que nous devons résumer : dans l'affaire des brevets d'officiers de la garde nationale, que Bailly s'était ingéré de distribuer, il demanda que le choix et la nomination en fussent faits *par le suffrage des citoyens* (janvier 1790). A la même date, insistant une fois de plus sur les mesures propres à sauvegarder les libertés des districts contre les empiétements croissants de la Mairie, Danton fit accepter par celui des Cordeliers l'institution de cinq commissaires *conservateurs de la liberté*, sans l'examen et l'autorisation desquels aucune arrestation ne pouvait être faite ou maintenue, dans toute l'étendue de cette circonscription. Voilà bien la charte de fondation de la « République des Cordeliers » ! Dans l'affaire de Marat, décrété d'arrestation, et assiégé, pour opinions émises dans son journal, c'est-à-dire pour délit de presse, par toute une division de l'armée de Lafayette, et qu'il défendit avec une grande fermeté, il excipait de l'arrêté précédent et de celui du 9 octobre 1789, en faveur des auteurs et écrivains domiciliés sur le territoire des Cordeliers. Il était, pour cette attitude, décrété lui-même de prise de corps avec Saint-Aubin (17 mars 1790). C'est à cette même époque qu'il soutint la permanence des districts et la fit accepter par l'assemblée de l'évêché, où s'élaborait une loi municipale ; puis vint l'opposition à laquelle il prit part, dans les districts et dans les clubs, avec tous les écrivains et orateurs patriotes, contre la loi du marc d'argent ; et à celle qui attribuait au roi le droit de *veto*, ainsi que celui de *guerre et de paix*. Enfin toutes les démarches qu'il fit et dirigea contre la pré-

cipitation avec laquelle Bailly imposa le remaniement administratif qui changea les 60 districts de la capitale en 48 sections, à la veille de la première fête de la Fédération et des élections pour le renouvellement de la Mairie de Paris, afin de prendre au dépourvu les patriotes et de faire triompher les constitutionnels, ce qui eut lieu en juillet 1790. Le complément de toute cette action se trouva dans sa nomination de chef du bataillon des Cordeliers, à la place de Vilette, malgré tous les efforts de Lafayette, et encore dans la démarche de la commune de Paris auprès de l'Assemblée nationale, quand ses délégués, ayant à leur tête Danton comme orateur, vinrent la sommer, en quelque sorte, de mettre en accusation les ministres contre-révolutionnaires : Champion de Cicé, Guignard de Saint-Priest, La Tour du Pin-Gouvernet, Montmorin Saint-Hérem (10 novembre 1790).

Le 18 avril suivant, Louis XVI ayant décidé de partir pour Saint-Cloud, afin d'y passer dans la retraite le temps de Pâques, Paris crut y voir, et non sans raison, un projet de fuite. Les Cordeliers prirent, le 17 au soir, un arrêté très ferme contre cette résolution et contre la conduite plus que suspecte du monarque ; et le lendemain 18, Danton fit marcher sur la place du Carrousel le bataillon des Cordeliers, avec ordre de s'opposer au départ de la famille royale, ce qui fut obtenu avec le concours des autres bataillons de la garde nationale.

En même temps, le tribun joignait ses très énergiques instances à celles de Kersaint, son collègue au département, pour obtenir que le directoire de cette administration n'accordât point l'autorisation de proclamer la loi martiale que sollicitaient le commandant général et le maire de Paris. Et c'est quelque temps après que, dans les clubs et dans la presse, Danton fit avec ses amis une campagne fructueuse pour que l'Assemblée nationale n'adoptât pas, dans la constitution qu'elle était en voie d'élaborer, le système anglais des deux Chambres, demandé par Sieyès et par d'autres députés.

Enfin, après la tentative de fuite du roi à Varennes, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Danton se fit surtout remarquer par son attitude envers Lafayette, qu'il rendit publiquement responsable de l'événement aux Jacobins. De même, il fit les plus courageux efforts, dans des pétitions à l'Assemblée, et par des allocutions d'une rare énergie aux Jacobins et aux Cordeliers, pour obtenir la déchéance du roi et la substitution de la république à la monarchie.

Ainsi, aux Jacobins, le 23, il termina de la sorte un discours sur la responsabilité du roi :

« L'individu déclaré roi des Français, après avoir juré de maintenir la Constitution, s'est enfui, et j'entends dire qu'il n'est pas déchu de sa couronne. Mais cet individu, déclaré roi des Français, a signé un écrit par lequel il déclare qu'il va chercher (à l'étranger) les moyens de détruire la Constitution ; l'Assemblée nationale doit déployer toute la force publique pour pourvoir à sa sûreté. Il faut ensuite qu'elle présente son écrit ; s'il l'avoue, certes *il est criminel*, à moins qu'on ne le répute imbécile. Ce serait un spectacle horrible à présenter à l'univers si, ayant la faculté de trouver ou un roi criminel ou un roi imbécile, nous ne choisissions pas ce dernier parti.

« L'individu royal ne peut plus être roi dès qu'il est imbécile, et ce n'est pas un régent qu'il faut, c'est un conseil à l'interdiction. »

Et quand les Jacobins eurent renoncé à soutenir la déchéance et annulé leur pétition du 16 juillet au soir, c'est une autre demande, plus explicite et plus énergique, rédigée *chez Danton* par lui-même et par ses amis dans la nuit qui précéda les mas-

sacres, qui fut portée par une délégation du club des Cordeliers au Champ de Mars, lue et signée sur l'autel de la Patrie ; ce qui devint le prétexte du massacre...

Décrété une seconde fois de prise de corps, pour tous ces faits, — il l'avait été une première fois déjà pour l'affaire Marat, et ses ennemis répondirent qu'il était poursuivi pour dettes! — recherché à Paris, à Rosny-sous-Bois chez son beau-père, à Arcis-sur-Aube chez sa mère, à Troyes chez un de ses parents, par la police parisienne, et menacé de mort par les affidés de Lafayette lancés à sa poursuite ; dénoncé et poursuivi par le département de Paris, et informé par Legendre, son ami, qu'on lui avait offert la forte somme pour l'assassiner, Danton, bien assuré qu'on voulait le tuer, passa en Angleterre. Il y resta six semaines environ, jusqu'au milieu du mois de septembre suivant et y entretint des relations politiques et amicales avec les principaux whigs (il reçut l'hospitalité chez le docteur Price).

Danton revint à Paris pour se présenter aux élections pour l'assemblée législative. Il fut aussitôt appréhendé au corps par un huissier, *en vertu d'un ordre d'amener décerné par le tribunal du VIe arrondissement*, pour l'affaire du Champ de Mars. Mais il se trouva tout d'abord garanti par la protestation générale du corps électoral auquel il appartenait, et finalement déchargé par l'amnistie du 30 septembre 1791. Il ne fut pas, du reste, nommé député.

C'est à partir de ce moment que, de plus en plus pénétré de la nécessité d'un changement de gouvernement et de l'urgence de la république, il commença à préparer la grande entreprise du 10 août.

Il avait été nommé administrateur du Département, le 31 janvier 1791. Il en remplit les fonctions jusqu'à la fin de cette même année (en novembre), où il fut nommé substitut du procureur de la Commune. Il occupa cette dernière place jusqu'au 10 août 1792, et s'y trouva même beaucoup mieux en situation pour agir, que s'il avait siégé à l'assemblée législative. Car, en même temps que dans les clubs, aux Cordeliers, aux Jacobins et dans les sections, il exaltait l'esprit public, on le voyait, ailleurs, cimenter l'alliance des bataillons populaires de garde nationale, ceux des Enfants-Rouges (Saint-Antoine) et de Saint-Marcel avec celui des Cordeliers, et bientôt leur adjoindre les Fédérés de Brest et de Marseille, accourus dans la capitale.

Et quand la guerre avec le Château devint inévitable, imminente, c'est encore lui qui trouva et fit accepter le grief qui devait légitimer l'insurrection, à savoir le refus fait par l'assemblée législative de prononcer enfin la déchéance du roi (6 août 1792).

Aussitôt, dans la soirée du 9 au au 10, toutes les dispositions militaires étant prises pour la journée du lendemain, par Santerre, Alexandre, Westermann, avec lesquels il était en rapports, il faisait accepter dans les sections la nomination et l'envoi immédiat à l'Hôtel de Ville, des commissaires ou délégués ayant mandat « de sauver la chose publique »! En même temps, il arrangeait la substitution de ce nouveau conseil général, qui devint aussitôt la commune insurrectionnelle, la commune du 10 août, à l'ancien, qui se trouvait en grande majorité royaliste. Enfin et surtout, pendant la *grande nuit*, il arrêtait de sa propre main, avec Rossignol, à l'état-major, au milieu de ses officiers, Mandat, commandant général des gardes nationales de la Seine, ayant succédé à Lafayette. Sur l'examen des pièces qu'il portait sur lui, il le convainquait de trahison au profit de la cour, notamment pour

avoir écrit de ses mains l'ordre de fusiller par derrière « en queue » le bataillon de Saint-Antoine, une fois qu'il aurait dépassé l'arcade Saint-Jean. Il requérait *son arrêt de mort* et le faisait incontinent remplacer par Santerre, chef de ce bataillon.

Il est aisé de comprendre le désarroi jeté dans la défense du Château par cette mesure capitale, qui décida certainement de la victoire des républicains. — Aussi, de suite après la prise des Tuileries et la suspension du pouvoir exécutif ou du roi, imposée à l'Assemblée législative par les combattants, Danton était nommé par elle ministre de la justice, ce qui lui donnait entrée au conseil exécutif provisoire, c'est-à-dire au gouvernement.

Dans cette situation élevée, par la confiance et par l'appui de la nouvelle commune et de tous les patriotes, d'entente avec cette autorité toute populaire et d'après l'affolement ou l'annulation de ses collègues du ministère, en face du péril public, il se trouva réellement chargé du pouvoir, dont il usa pour faire accepter la révolution du 10 août dans tout le royaume, par l'action de ses envoyés dans les provinces et aux armées, pour soulever la nation tout entière contre l'étranger, pour arrêter l'invasion déjà presque aux portes de Paris ! En effet, tandis que ses collègues, Roland, ministre de l'intérieur et Servan, ministre de la Guerre, proposaient, à la nouvelle de la prise de Verdun, d'abandonner la capitale et de transporter le gouvernement, l'Assemblée et les prisonniers du Temple derrière la Loire, à Blois ou à Saumur, Danton, au contraire, exaltait tous les courages, poussait aux décrets pour les enrôlements volontaires, pour l'armement général, pour la défense de Paris, pour la réquisition de tous les objets nécessaires aux troupes, enfin pour les visites domiciliaires et l'arrestation des suspects. L'Assemblée législative, saisie de confiance et d'enthousiasme, édictait la peine de mort *contre quiconque entraverait* les opérations du ministre (30 août 1792) ! C'est le lieu de rappeler ses énergiques harangues des 28 août et 2 septembre, dans le Parlement, au nom du Conseil exécutif, par lesquelles il enleva toutes les volontés et les porta sur le but unique de la défense nationale ; et son patriotique discours du Champ de Mars, sur l'autel de la Patrie, où il avait déjà parlé le 17 juillet, par lequel il imprima un élan irrésistible aux enrôlements volontaires. C'est ainsi qu'il fit repasser la frontière à l'armée prussienne, moitié par force et moitié par actions diplomatiques (octobre 1792).

On sait que les ennemis de la Révolution ont volontairement confondu cette action patriotique avec les vengeances populaires qui s'exercèrent, dans le même temps, dans les prisons de Paris, sur les conspirateurs aristocrates et sur les prêtres réfractaires qu'elles renfermaient (nous voulons parler des massacres de Septembre). Danton, on peut l'affirmer, ne manqua à aucun des devoirs de sa charge (il était à la Justice) dans cette catastrophe ; et, comme directeur de la politique générale, à ce moment, rien ne prouve qu'il y ait trempé. Il est certain, d'autre part, qu'un pareil accident n'entrait ni dans les données de son caractère, ni dans celles de sa politique.

Cependant, très peu de temps après l'ouverture des séances de la Convention, les Girondins, avec une rare assurance, commencèrent leurs attaques contre la députation et contre la Commune de Paris. La politique de Danton, au ministère de la justice et au conseil exécutif y étaient également incriminées, on lui demandait insolemment la reddition de ses comptes, comme ministre. Il répondit catégoriquement à ces exigences diverses, principalement les 25 et

29 septembre. Cette agression déloyale ne l'empêcha pas d'être nommé président du club des Jacobins le 10 octobre et membre du comité diplomatique le 11.

Or, après la si importante et si décisive affaire de Valmy, où la jeune armée républicaine, quoique beaucoup inférieure, en avait imposé à 80.000 Prussiens commandés par un roi et un généralissime célèbre, qui s'étaient vus obligés de se retirer et d'évacuer le territoire français, après le siège infructueux de Lille, dont la résistance héroïque avait aussi forcé l'armée autrichienne à rentrer en Belgique, le conseil exécutif décida, d'après les instances de Dumouriez, que le général poursuivrait dans les Pays-Bas les forces des coalisés. Une telle offensive qui, avec des ressources autres que celles de la nouvelle République, aurait paru tout ordinaire, surprendrait, si l'on ne se rappelait que les Girondins, qui avaient la majorité dans le conseil exécutif, et la plus grande influence dans l'Assemblée, étaient alors dans le feu d'une croyance naïve, attribuant à tous les peuples qui nous environnaient des dispositions semblables aux nôtres envers leurs gouvernements, la plupart despotiques. Donc il fallait les délivrer : et tous se jetteraient dans les bras de nos soldats aussitôt que ceux-ci se présenteraient à la frontière pour leur apporter au bout de leurs baïonnettes la liberté! — C'est là toute la théorie de la guerre de propagande ou *propagande armée*, que les Girondins codifièrent et firent passer dans la séance de la Convention du 19 novembre 1793, par un décret qui promettait à toutes les nations qui voudraient s'affranchir, l'appui militaire de la France (fraternité et secours), et qui tout au moins valut à notre pays 22 années de guerre et presque toute l'Europe contre nous.

Toutefois, au milieu de ces délires généraux, deux hommes qui avaient conservé leur sang-froid, Danton et Cambon, songèrent aux moyens de réalisation, et bien assurés que jamais la France ne pourrait suffire à l'incalculable dépense en sang et en argent que supposait la guerre de délivrance, ils firent accepter par l'Assemblée, qui ne s'inspirait même pas de la contradiction, le décret du 15 décembre suivant, relatif à l'organisation financière de l'entreprise : *loi d'argent*, a fort justement observé Marc Dufraisse, dans son livre *Du droit de guerre et de paix*, mais qui sauvegardait la substance même de la patrie française, sa fortune et son sang!

Aussi fut-il envoyé par la Convention sur le théâtre de la guerre pour aplanir les difficultés survenues entre le général en chef et la Trésorerie nationale, mais surtout pour y organiser l'application du décret du 15 décembre. Il y fit son devoir, comme l'affirme courageusement Cambon, lorsque Danton comparut devant le tribunal révolutionnaire.

Voilà déjà, dans cette voie pleine de périls, de la propagande vraie, un très grand service rendu. Il y en eut d'autres.

Mais les partis, à leur ordinaire, n'y trouvèrent qu'une occasion nouvelle de le calomnier; il revenait chargé des dépouilles de la Belgique; il avait volé l'argenterie des églises et des couvents, tout l'or des maisons seigneuriales et royales; il avait partagé avec Dumouriez le prix de sa trahison .... Ce sont les Girondins eux-mêmes qui se firent les garants de ces honteux et déplorables mensonges; les Robespierristes ne les reprirent que plus tard à leur compte. Ce qui n'empêcha pas le grand politique d'entrer le 25 mars au comité de Défense générale, et, le 6 avril suivant, au premier Comité de Salut public, qu'on venait de constituer. Il y resta du 7 avril au 9 juillet.

C'est dans cette situation que le 13 du premier mois, il porta le dernier coup, par une proposi-

tion directe, au système de la guerre de propagande, en faisant adopter le décret qui suit : « La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, *qu'elle ne s'immiscera en aucune Manière dans le gouvernement des autres puissances*, mais elle déclare en même temps qu'elle s'ensevelira plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République et influence la création de la Constitution qu'elle veut se donner..... » — Le 15 juin suivant, il amena encore l'Assemblée à reconnaitre le principe que le peuple français ne doit jamais entreprendre de guerre offensive ni de conquêtes proprement dites.

La propagande armée avait vécu comme système de politique extérieure adopté par la Convention nationale. Elle resta le rêve des communalistes parisiens et des Hébertistes, qui conservèrent ainsi un autre point de contact avec l'indéterminisme politique des Girondins, car le second comité du Salut public, le *Grand Comité*, se garda bien aussi d'y revenir. On reprit le système de la guerre défensive et l'action diplomatique. C'est ainsi que l'on parvint, après des luttes formidables, à la glorieuse pacification de l'an III (traités de paix avec la Toscane, la Prusse, l'Espagne, la Hollande, Hesse-Cassel et la Suède), ce qui équivalait à la dissolution de la coalition, avec reconnaissance officielle de la République française, que Danton, il faut en convenir, avait bien un peu préparée. Car, tout en négociant sans cesse, au nom de la Convention nationale, soit par lui-même, soit par d'autres, il n'avait arrêté non plus, à aucun moment, de pousser à l'armement de la nation, à la formation de cette armée sans-culotte qui fit les guerres victorieuses de l'an II et de l'an III. Wattignies, Frœschwiller, la reprise des lignes de Wissembourg, de Toulon, de Lyon, du Mans et de Savenay (1793) ; victoire de Fleurus, combats sur l'Ourte et La Roer, prise de Saorgio, Oneille, Bellegarde, Figuières, etc. (1794).

Or pendant que cet immense effort patriotique se constituait, d'après le concours des Montagnards de l'Assemblée et du Comité de Salut public, des missionnaires de la Convention, des généraux Sans-culotte et des bataillons républicains, avec le grand patriote qui personnifie la défense nationale et l'établissement de la République, les factions déchiraient la patrie et les contre-révolutionnaires, prêtres réfractaires et nobles, complotaient partout sa ruine, avec l'étranger. Dans le sein de la Convention, les plus déplorables conflits s'étaient élevés entre les membres de la Montagne (surtout la députation de Paris), et les membres de la droite (principalement la Gironde). Ceux-ci, qui certainement avaient contribué à l'avènement de la République et à son installation avaient, à sa direction exclusive des prétentions intraitables que ne justifiaient pas leur capacité et leurs agissements politiques ; et, par cette passion qui les portait, autant que leur insuffisance à des résultats dangereux, en était arrivée à compromettre la chose publique ! On peut le voir, entre autres, dans les accusations élevées par Pénières et Lasource contre Danton, ou dans les écrits de Roland et de sa femme, dans les actes communs à ce parti, ainsi que dans la réponse qu'y fit le conventionnel, les 30 mars et 1er avril 1793 principalement. C'est alors qu'il se décida, avec ses collègues de la Montagne, à écarter ce groupe réfractaire de la direction des affaires publiques : « Que les Brissotins s'en aillent, disait-il, et nous laissent travailler : quand nous aurons sauvé la France ils reviendront jouir du fruit de nos travaux ! »

C'est ainsi qu'eut lieu, les 31

mai et 2 juin 1793, l'élimination des 22 principaux Girondins de la Convention nationale. Il ne s'agissait alors aucunement de les juger et de les mettre à mort, mais de les neutraliser. C'est leur révolte à main armée et l'assassinat de Marat qui provoquèrent le premier résultat.

Au commencement d'avril, Danton avait été nommé membre du premier Comité de Salut public. Dans cette situation nouvelle et malgré toutes les menées dirigées contre lui, il dut étudier et toucher du doigt ce qui avait manqué à l'action administrative et politique des Girondins pour constituer un gouvernement. Il consigna le résultat de ses observations dans un rapport des plus remarquables, que Barrère lut à la Convention le 29 mai 1793. — Ce fut là certainement le point de départ des méditations qui l'amenèrent, à la fin de juillet et au commencement d'août, à faire à l'Assemblée tant de propositions capitales, qui changèrent la face des choses et répondirent à la principale nécessité que l'élimination du parti adverse avait imposée à la Montagne, celle de gouverner à sa place et mieux que lui.

En mars et avril 1793, il avait provoqué une première levée de 300.000 hommes ; au mois d'août suivant, le 14, il provoqua un nouveau recrutement de 400.000 soldats, la *grande réquisition*, et fit voter les moyens d'équiper, habiller, enrégimenter et encadrer cette force imposante ce qui avait nécessité, dans toute la République, un recrutement des chevaux, fourrages et grains, armes et munitions nécessaires. On sait que, par décret, il avait obtenu que cette immense opération fût activée par les 8.000 délégués des communes appelés à Paris pour l'acceptation de la Constitution. C'est la mise en œuvre de cette force nationale qui aboutit, en l'an II, à la pacification de l'Ouest et du Midi et à la défense victorieuse de nos frontières.

Quant aux conspirations et aux révoltes intérieures, quant aux refus d'obéissance des royalistes aux lois de la République aux réquisitions et aux impôts, Danton avait obtenu, le 10 mars 1794, l'établissement du tribunal révolutionnaire dont il réclama sans relâche la mise en activité, et les 6 juillet et 4 septembre suivants, l'institution de l'armée révolutionnaire, qui devaient supprimer et punir toutes les résistances.

Encore, il avait déjoué les manœuvres de la contre-révolution par l'établissement du *maximum* pour toutes les denrées de première nécessité, dans le but d'éviter qu'une famine artificielle fût produite par les agioteurs. Par une indemnité de deux francs, par séance, allouée aux citoyens vivant de leur travail, *qui assisteraient aux réunions de leur section*, il rendit possible au peuple de prendre part à la vie politique. Enfin par la création et par l'établissement général des *comités révolutionnaires*, qui écrasèrent définitivement la contre-révolution, il compléta le système de la défense républicaine à l'intérieur.

Pendant qu'il faisait partie du premier Comité de Salut public, Danton s'était aussi chargé de la direction de la politique extérieure. Outre l'orientation générale, qu'il avait fait connaître le 13 avril 1793, ou le renoncement formel à la guerre de propagande et le retour au système militaire défensif, afin d'obtenir la paix par la dissolution de la coalition, il avait tendu aux points suivants : Dans les Iles britanniques, coaliser contre le gouvernement de Pitt tous les éléments divergents qui pouvaient lui faire échec (surtout en Irlande et en Écosse).

En Europe, obtenir ou maintenir la neutralité de tous les petits États : Suisse, Danemark, Suède, etc., et même former avec eux des alliances. — Essayer, par

une attitude imposante et même par une action diplomatique, de détacher la Prusse et la Bavière de la Coalition. — Réduire par les armes la Savoie et l'Espagne. — Combattre à outrance la maison d'Autriche, et lui susciter des difficultés du côté de l'Orient, en agitant contre elle la Pologne et la Turquie. — Et telle fut aussi, relativement aux affaires extéreures, aux rapports internationaux, la ligue politique désormais suivie par le Comité de Salut public et par la Convention, jusqu'au Directoire.

Enfin et surtout, Danton contribua plus qu'aucun autre, à substituer au parlementarisme des Girondins, si funeste à la Patrie et à la République, la grande et tutélaire institution du *Gouvernement révolutionnaire provisoire* (1er août, 31 septembre et 13 octobre 1793), qui fut le salut de la France à l'une des époques les plus critiques de son histoire. Car aussitôt que, par sa puissante initiative, le Comité de Salut public eût pris en mains la dictature, on peut dire que la France fut sauvée !

C'est bien, en effet, durant cet immense labeur dont nous venons d'analyser les principaux résultats depuis et y compris le mois d'avril 1793, après son retour de Belgique jusqu'à l'entrée en fonctions du second Comité de Salut public ou du nouveau Gouvernement (juillet-septembre de la même année), qu'il développa toute sa force comme homme d'Etat et rendit à la chose publique ses principaux services. De même que la défense nationale ne fut complétée et assurée que par la grande réquisition ; de même le gouvernement républicain ne recouvra l'autorité qui lui était nécessaire pour surmonter le péril qu'avait constitué pour la France, à l'intérieur et à l'extérieur, le parlementarisme des Girondins, que par la dictature décemvirale. Et il fallut à Danton, pour concevoir, proposer et faire aboutir cette grande institution, en s'élevant au-dessus des préjugés révolutionnaires, et des passions anarchiques du temps, encore plus de magnanimité et de désintéressement, que de génie politique !

Le caractère essentiel de la Constitution de 1791 et surtout de celle de 1793, consistait dans l'organisation des pouvoirs publics en vue de la prépondérance ou tout au moins de l'indépendance et même de l'opposition des forces locales (départements, districts, communes), à l'égard du pouvoir central, ou du ministère et de la royauté. Comme résistance à cette autorité, fatalement disposée à empiéter sur les libertés publiques, cela se comprenait : mais, une fois en République, instituer et coordonner toutes les forces locales en vue de leur résistance à la direction centrale, qui était l'Assemblée nationale, c'était rendre impossible les concours des partis, en annulant l'organe du ralliement général ! et c'est bien, en effet, ce qui existait en 1793. Sans parler des conflits ou désaccords possibles entre l'Assemblée et le Conseil exécutif, les communes, districts et départements, au lieu d'exécuter immédiatement, purement et simplement les lois et décrets, discutaient, délibéraient et retardaient, tout au moins, quand ils n'ajournaient pas absolument, l'exécution de la volonté générale. En matière d'impôts et de recrutement surtout, ces procédés autonomes, que goûtaient fort et pratiquaient de si grand cœur les royalistes, suspendaient tout, rompaient l'unité, annulaient l'action et menaçaient l'existence nationale elle-même.

Déjà, dans son rapport du 29 mai 1793, Danton avait dit à la Convention : « Vous devez contenir le Conseil général de la Commune de Paris dans les limites *que l'unité et l'indivisibilité de la République exigent* et que la loi lui prescrit. C'est à vous qu'il

appartient seul de dominer toutes les ambitions politiques, de détruire toutes les usurpations législatives (en matière de lois) ; c'est à vous de répondre à la France du dépôt de pouvoir qui vous a été religieusement confié. »

Danton visait-il ici cette proposition anarchique de Marat ? « Chaque commune de la République *est souveraine sur son territoire* dans les temps de crise ; et le peuple peut prendre les mesures qui lui conviennent pour son salut. »

Mais le 1er août suivant, sous le coup du péril national (l'ouest et le midi étaient en pleine révolte ; Mayence avait été reprise par le roi de Prusse ; les Impériaux entraient dans Valenciennes ; il n'y avait pas un moment à perdre), Danton fit à l'Assemblée nationale la proposition suivante :

« .... Nous n'aurons de succès que lorsque la Convention, se rappelant que l'établissement du Comité de Salut public est une conquête de la liberté, donnera à cette institution l'énergie et le développement dont elle peut être susceptible ....

« Pourquoi n'établissons-nous pas un gouvernement provisoire qui seconde par de puissantes mesures l'énergie nationale?...

« *Rien ne se fait!* Le gouvernement ne dispose d'aucun moyen politique.

« Il faut donc, en attendant que la Constitution soit en activité et pour qu'elle puisse l'être, *que votre Comité de Salut public soit érigé en gouvernement provisoire* ; que les ministres ne soient que *les premiers agents du comité de gouvernement*.....; qu'il soit mis 50 millions à la disposition de ce gouvernement, qui en rendra compte à la fin de la session, mais qui aura la faculté de les employer tous en un jour s'il le juge utile.

«...A partir d'aujourd'hui vous mettrez à la disposition du gouvernement 100 millions pour fondre des canons, faire des fusils et des piques...

«... Je déclare, puisqu'on a laissé à moi seul le poids de la proposition, que je n'ai faite qu'après avoir eu l'avis de plusieurs de mes collègues, *même des membres du Comité de Salut public*, je déclare, comme étant un de ceux qui ont toujours été les plus calomniés, que je n'accepterai jamais de fonctions dans ce comité ; j'en jure par la liberté de ma patrie ! »

Le lendemain, 2 août, la mission du conventionnel fut mise en délibération. Sur le rapport d'Hérault-de-Séchelles, au nom du Comité de Salut public, l'Assemblée décréta que ce comité conserverait son organisation actuelle, *mais qu'il pourrait délivrer des mandats sur le trésor public* et ordonner des dépenses extraordinaires. Elle décréta en outre que les ministres *cesseraient de délibérer* et que leurs fonctions se borneraient à faire exécuter les décrets de la Convention nationale *et les arrêtés du Comité de Salut public*, enfin elle décida que la trésorerie nationale payerait jusqu'à concurrence de 50 millions sur les ordonnances du Comité de Salut public, pourvu qu'elles fussent signées d'autant de membres que les arrêtés. (V. *le Républicain* et le *Journal des débats et des décrets*.) — Et le 28 du même mois, sur la proposition de Robespierre parlant au nom du Comité, la Convention lui constituait le droit de *décerner des mandats d'arrêt*.

Enfin, deux mois après le soi-disant refus de l'Assemblée de ne rien changer à l'organisation du Comité de Salut public, contrairement à ce qu'avait proposé Danton le 1er août ; on se dédisait encore, et, sur la proposition de Saint-Just, on décrétait les mesures suivantes (10 octobre 1793) :

« La Convention nationale, ouï le rapport de son comité de Salut public, décrète ce qui suit :

Article premier. — *Du gouvernement.* Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix.

Art. 2. — Le conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux, les corps constitués sont placés sous la surveillance du comité du Salut public, qui en rendra compte tous les huit jours à la Convention.

Art. 3. — Toute mesure de sûreté doit être prise par le conseil exécutif provisoire, *sous l'autorisation du Comité*, qui en rendra compte à la Convention.

Art. 4. — Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement. Le gouvernement correspondra immédiatement avec les districts, dans les mesures de salut public.

Art. 5. — Les généraux en chef seront nommés par la Convention nationale, *sur la présentation* du comité du Salut public.

Art. 6. — L'inertie du gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des lois et des mesures de salut public seront fixés ; la violation des délais sera punie comme un attentat à la liberté.

« Suivent trois sections relatives *aux subsistances*, à la *sûreté générale*, assurée par l'armée révolutionnaire, aux finances. »

Dans son rapport du 29 mai, Danton s'étend longuement sur les pouvoirs confiés à ceux de ses membres que la Convention envoyait en mission dans les provinces, et considère ce procédé comme essentiel. Il en constate l'emploi dans tous les pays libres, notamment en Angleterre et aux États-Unis. Il dit en terminant : « Citoyens, destituez, frappez, s'il le faut avec énergie, les proconsuls infidèles, mais *conservez, défendez le proconsulat nécessaire !* »

Est-il besoin d'ajouter qu'il en faisait un des rouages essentiels du gouvernement révolutionnaire, pour rallier directement les départements et les armées au pouvoir central.

Le 24 frimaire an II (4 décembre 1793), la Convention vota tous les articles du décret sur un mode de gouvernement révolutionnaire et provisoire, présenté le 28 brumaire précédent par Billaud-Varennes.

Cette rédaction nouvelle et ce vote définitifs qui n'ajoutent que quelques formalités aux décrets du 19 vendémiaire presentés par Saint-Just et aux résolutions du 2 août sur la proposition faite la veille par Danton, n'était elle même que pour la forme.

Il y avait beau temps (depuis les tout premiers jours d'août) que le comité était constitué en gouvernement et qu'il fonctionnait malgré le semblant d'opposition faite à son fondateur réel.

Comme l'a dit M. Mignet, « le comité disposait de tout sous le nom de la Convention, qui lui servait d'instrument (et de porte-respect). C'était lui qui nommait et destituait les généraux, les ministres, les commissaires — représentants (les représentants du peuple en mission), les juges et les jurés ; c'était lui qui frappait les fonctions ; c'était lui qui avait l'initiative de toutes les mesures. Par ses commissaires, les armées et les généraux étaient sous sa dépendance, et il dirigeait d'une manière souveraine les départements ; par la loi des suspects, (rendue le 17 septembre 1793), il disposait de toutes les personnes ; par le tribunal révolutionnaire, de toutes les existences : par les réquisitions et le *maximum*, de toutes les fortunes; par la Convention effrayée, des décrets d'accusation contre ses propres membres. » — Surtout, il avait la direction de la guerre et de la diplomatie.

C'était une arme à deux tranchants, qui pouvait tout, le mal ou le bien, suivant qu'elle était dirigée ! Danton, je le répète l'eût sans doute conduite mieux que tout autre. Cependant, l'essentiel fut obtenu ; le grand comité jeta la France entière sur ses ennemis et ils furent écrasés.

Observons, pour être juste, qu'aucun républicain, à la Convention, même parmi ceux qui

en reconnaissaient la nécessité et surtout parmi ceux qui en devaient profiter, n'osa prendre sur lui la responsabilité terrible de proposer ce gouvernement indispensable : Danton agit donc seul ici et sachant le danger qu'il courait, mais ne consultant que son devoir et l'intérêt public, dans cette circonstance suprême ; abandonné ou suivi de très loin même par ses amis les plus proches ! Exemple rare de sacrifice à la patrie, qu'il poussa jusqu'à la témérité, pour faire réussir son principal ouvrage politique, en refusant irrévocablement d'entrer dans le comité transformé par son intervention en une inflexible dictature ! Fatalité irréparable qui devint bientôt l'occasion de son déclin et de sa perte en même temps que des déviations de l'instrument qu'il avait créé et qu'il aurait dû conduire. Il y perdit aussitôt l'appui du parti de la Commune, des Maratistes, des Hébertistes, sans gagner aucunement la faveur ou la sympathie des Robespierristes ; et il put voir se déchaîner contre lui, au moment même où il venait de se montrer si puissant et si magnanime et jeter les fondements du salut de la France, le plus formidable et le plus abject système de conspiration, de diffamation et de calomnies ! Il put voir, au moment où il fit sa proposition à l'Assemblée deux des membres les plus distingués de son parti, Hérault de Séchelles et Thuriot se séparer officiellement de lui sur ce point fondamental ; il put voir des amis non moins marquants et plus proches, Fabre, Desmoulins, Philippeaux, préférant en ce cas à la sienne propre, l'inspiration de Robespierre et compromettant l'union républicaine à laquelle il attachait tant de prix, attaquer sans mesure le parti communaliste et cosmopolite qu'il avait lui-même grand soin de ménager auquel il était toujours attaché ayant fait avec lui les premières campagnes de la Révolution au moins jusqu'au 10 août, et qu'il espérait encore ramener. — (V. notre *Danton, homme d'État.*)

Cependant, toutes ces intrigues et toutes les fureurs qui l'enveloppaient avaient un centre et un but.

Le point de départ, d'excitation et de direction était chez l'Incorruptible, bassement servi par Hébert et Chabot, atrocement secondé par Saint-Just et Billaud ; nous ne parlons pas des Vincent, des Ronsin, des Henriot, encore moins des folliculaires à la solde du comité. Quant au but, c'était d'abattre Danton ! Hébertistes et Robespierristes s'y croyaient également intéressés, soit à cause de sa droiture et de sa supériorité politiques, soit pour l'ascendant qu'il avait encore à l'Assemblée et dans les sections, surtout par leurs convoitises et leurs haines. C'était Robespierre qui inventait tous les bruits infamants en jetant la suspicion, toutes les calomnies et tous les mensonges ; c'était lui qui dirigeait toutes les menées, qui excitait toutes les méfiances et toutes les oppositions : les autres faisaient chorus. Il avait inventé les qualificatifs de *Modérés*, *Indulgents*, *Corrompus*, pour désigner les dantonistes ; Hébert, Vincent, Saint-Just, Billaud, Julien, les leur appliquaient en public, à la commission, à la Convention, dans les clubs et dans les journaux. Les notes secrètes de l'Incorruptible à son premier lieutenant pour son rapport contre Danton et ses amis, et des projets de discours également autographes, justifient pleinement ces affirmations.

Déjà, le 5 août aux Jacobins, Vincent, l'adjoint au ministre de la Guerre, avait reproché à Danton, et à Delacroix, le seul de ses amis qui l'eût soutenu dans sa grande entreprise, le décret qu'il avait provoqué *de faire du Comité de Salut public un comité*

de gouvernement; le regardant comme attentatoire à la souveraineté du peuple, comme contraire à la Constitution, et ne pouvant émaner que des conspirateurs. Enfin, après avoir dit que le Comité de Salut public, en accaparant tous les pouvoirs, devenait lui-même un pouvoir monstrueux, il demanda qu'on voulût bien s'occuper des moyens d'empêcher qu'un tel décret puisse jamais recevoir son application.

Et le 13 frimaire an II (3 février 1794), au club de la rue Saint-Honoré, Danton s'étant présenté à la tribune pour y répondre à une critique d'un député de l'Oise, fut accueilli par des murmures. Il voulut une explication, provoqua ses accusateurs, les mit en demeure de l'incriminer en public, devant le peuple, afin qu'il pût leur répondre. Il voulait que l'on nommât, sans désemparer une commission de douze membres pour examiner et classer ces accusations, afin qu'il pût les rétorquer publiquement une à une. En même temps il commençait, par anticipation, une défense rapide et chaleureuse de sa vie politique.

La mesure était bonne et aurait pu empêcher de grands maux! Robespierre le sentit, et, d'une façon très habile, para le coup.

Sous prétexte de défendre Danton, il le plaça sous le coup d'un résumé fort incomplet, des bruits qu'il faisait lui-même courir sur son compte, par Hébert et autres, et sans l'en décharger formellement au milieu d'un amalgame d'éloges associées à sa propre glorification, il demanda pour son collègue une réhabilitation séance tenante, qui empêcha le grand et indispensable débat que celui-ci avait proposé. En même temps, l'homme qui, au comité de Salut, faisait la presse, Billaud, lui envoyait le communiqué qui suit, que la plupart des journaux reproduisirent au lieu de placer les paroles du conventionnel, qu'aucune feuille ne reproduisit : « L'orateur, *après plusieurs morceaux véhéments, prononcés avec une abondance qui n'a pas permis d'en recueillir tous les traits*, termine par demander qu'il soit nommé une commission de douze membres, etc..... »

La tour était joué.

Désormais placé en dehors du pouvoir dont il aurait dû rester l'inspirateur et le régulateur, dépouillé d'autorité, de force politique, Danton, qui s'était ainsi lui-même désarmé, vit aussitôt décroître son ascendant. Il était bien encore le conseiller respecté de la Convention, mais cette Assemblée, elle-même affaiblie par le personnel d'élite qu'elle avait dû fournir aux missions dans les départements et aux armées, ne tarda pas à être amoindrie et bientôt asservie par la puissance sans bornes que s'était attribué le comité. Et lorsque Desmoulins, Fabre d'Églantine, Philippeaux voulurent la relever et réagir en son nom contre un pareil abus, il n'était plus temps... tout fut inutile.

Le grand comité, en mettant aux prises les dantonistes et les communalistes, s'en servit pour les affaiblir et les compromettre l'un par l'autre et lorsqu'il les crut assez discrédités, il les frappa presque simultanément! La Convention stupéfiée livra, sans hésiter, à la hache dont l'Incorruptible tenait la poignée, les deux partis qui constituaient la plus grande force de la Révolution : celle-ci ne tarda pas à en mourir.

Danton fut arrêté dans la nuit du 10 germinal an II, sur un ordre des deux comités de Salut public et de sûreté générale, confirmé le lendemain par la Convention, sur un rapport odieux de Saint-Just, lu, en l'absence de tous ceux qu'il incriminait, et sur l'injonction formelle de Robespierre. Elle fit plus, elle accepta que le procès devint connexe avec

celui de Delaunay (d'Angers) et consorts, poursuivis pour prévarication et faux en écritures publiques. On avait eu soin, préalablement et par une forfaiture absolument criminelle d'Amar, de mettre Fabre d'Églantine parmi les accusés. — Nous passons sur les irrégularités et falsifications de détail.

On fit du reste aux faussaires, l'honneur de la première audience : l'ami de Danton, absolument innocent du crime qui lui était imputé, se vit *convaincre* et condamner à mort sur le refus fait par le tribunal de représenter le corps du délit qui devait établir sa non-culpabilité, le décret falsifié par Delaunay et Benoist (d'Angers) ! — (V. notre *Procès des Dantonistes*.)

C'est le lendemain 14 germinal que commença l'affaire Danton et consorts.

L'acte d'accusation n'était autre que le rapport lu par Saint-Just à la Convention, rédigé par lui, d'après les notes secrètes et les amplifications verbales que lui avait fournies Robespierre.

Danton n'eut guère de peine à détruire un à un ces mensonges grossiers, ces insinuations impudentes, ces accusations invraisemblables, et burlesques. L'effet de son indignation fut tel qu'il commençait à soulever l'assistance. Le président Hermann trouva à propos de lui faire *suspendre* sa défense, et de clore l'audience avant qu'il ait pu la reprendre.

Le lendemain 15, l'audience s'ouvrit, non pas par la reprise de la défense de Danton, mais par l'interrogatoire d'Hérault de Séchelles. On avait, la veille, refusé à Fabre la présentation des pièces à conviction ; on produisit contre Hérault des copies falsifiées et des pièces apocryphes. L'accusé s'en aperçut aussitôt, et dénonça la prévarication en termes aussi méprisants que mesurés. Il était, en outre, accusé de détournement de papiers d'État, de cartes relatives au partage de la France par les coalisés, qu'il aurait détournés *à leur profit* (à quoi pouvaient-ils leur servir, s'ils venaient d'eux ?) — D'ailleurs Barère affirme *ingénument*, en ses mémoires, que ces document *avaient cessé de rester en sa possession !* — Enfin, après cette fourberie criminelle, on accusait Hérault d'avoir caché chez lui un *émigré* : c'était Catus son secrétaire officiel, nommé par le comité lui-même...

Et tout le reste à l'avenant.

Or les accusés témoignant leur irritation de cette infâme comédie et réclamant avec instance l'audition de leurs témoins à décharge, dont presque aucun n'avait été produit, les murmures de l'assistance obligèrent l'accusateur public, Fouquier-Tinville, à écrire au comité de Salut public pour tirer d'affaire le tribunal, la jurisprudence courante ne lui en fournissant pas le moyen. — C'est alors que les deux principaux complices de Robespierre, Billaud et Saint-Just, par de nouvelles impostures, enlevèrent le décret de mise hors la loi.

Cet arrêt fut signifié aux condamnés le lendemain 16, sans que leur défense fût achevée, ni leurs témoins entendus. Aussitôt, ces questions furent posées au jury : « Il a existé une conspiration tendant *à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain* ; Delacroix, Danton, Desmoulins, Philippeaux, Hérault de Séchelles, Westermann, etc., sont-ils convaincus d'avoir trempé dans cette conjuration ? — Il a existé une conspiration tendant à diffamer et avilir la représentation nationale ; Fabre d'Églantine, etc., sont-ils convaincus d'avoir trempé dans cette conjuration ? »

Les jurés étaient fort perplexes.

A défaut de preuves pour les convaincre, le président du tribunal révolutionnaire et l'accusa-

teur public, foulant aux pieds la loi, tout respect humain et toute justice, pénétrèrent dans la salle des délibérations du jury et s'oublièrent jusqu'à menacer de mort tout membre qui hésiterait à prononcer la condamnation. Ils furent subitement tous éclairés, *convaincus*, et rentrèrent dans la salle d'audience, avec un verdict de condamnation prononcé à l'unanimité. Fouquier présenta ses conclusions; Hermann, *en l'absence des accusés*, prononça le jugement qui les condamnait à mort, et l'arrêt fut sur-le-champ mis à exécution.

Un contemporain de ce massacre nous en a laissé une relation pleine d'intérêt : ... « En arrivant le dernier sur la plate-forme de l'échafaud, Danton avait l'air le plus calme et le *teint reposé*. On ne découvrit sur son visage qu'une expression dédaigneuse et pleine de mépris... Les pieds dans le sang de ses amis, il détachait sur l'horizon sa silhouette audacieuse et athlétique, le soleil couchant jetait à sa face altière des reflets d'incendie. Sa tête, qui naguère apparaissait à la tribune comme inspirée et hautaine, gardait sa puissance et son expression souveraine jusque sur l'échafaud. Au moment de mettre le cou sous le couperet, il se retourna vers le bourreau et lui dit sur le ton du commandement : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine ! » — (Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire*.)

Dantonistes, partisans de Danton. Il faut les considérer aux deux époques principales de la vie politique de cet homme d'Etat.

Depuis la prise de la Bastille jusqu'au 10 août 1792, celui-ci établit son siège et son influence politiques, noua ses premières relations et ses premières amitiés. Le district et le club des Cordeliers, la section du théâtre Français ensuite, auxquels il faut joindre le faubourg Saint-Antoine, sous Santerre, et le faubourg Saint-Marcel, avec Alexandre pour les grands efforts insurrectionnels, sans préjudice d'une bonne entente générale avec les autres districts ou sections : formèrent alors, sous la direction tacite du tribun une force révolutionnaire liée, coordonnée, énergique, contre laquelle la vieille monarchie ne put tenir.

La lutte de chaque jour contre les Feuillants de l'Hôtel de Ville, Bailly et Lafayette, qui poursuivaient par l'arbitraire le plus criant et les mesures les plus coupables, d'arrêter la Révolution à sa phase constitutionnelle, en admettant la haute bourgeoisie seule à la direction administrative et politique; la résistance encore plus hardie aux intrigues et à la trahison de la cour et du ministère, cherchant toujours à faire triompher la contre-révolution, à ramener l'*ancien régime*, furent le double objectif de cette action politique préparatoire des Cordeliers, qui forma dans Paris-capitale un parti républicain convaincu et déterminé.

On le vit après la fuite du roi à Varennes, quand le mouvement pour la déchéance se compléta par les déclarations républicaines venues de tous les points de la France, par la *Correspondance des Jacobins*, et que, à Paris même, Condorcet d'une part, Danton et les Cordeliers de l'autre, stipulèrent ouvertement pour la République ! — « Nous vous conjurons, disaient ceux-ci dans une pétition célèbre à l'Assemblée nationale, rédigée chez Danton, de déclarer sur-le-champ que la France n'est plus une monarchie, qu'*elle est une République!* ou, au moins d'attendre que tous les départements, toutes les assemblées primaires aient émis leur vœu sur cette question importante, avant de penser à replonger une seconde fois le plus bel empire du monde dans les

crimes et dans les entraves du monarchisme. »

Les partisans de Danton, les dantonistes, sans en prendre le nom, peut-être même sans s'en douter, étaient donc avant tout, à ce moment, les citoyens de l'ancien district des Cordeliers et de la section du Théâtre-Français, mais un peu aussi tous les patriotes avancés, tous les Républicains des autres districts ou sections de Paris, dans les bataillons de la garde citoyenne, à la Commune, au Département, à l'Assemblée nationale même : Peyre, Berger, Boucher Saint-Sauveur, Leclerc Saint-Aubin, Garran de Coulon, Labenette, P.-J. Duplain Momoro, Legendre, Knapen, Dufourny de Villiers, Kolly, Aubisse Bergeron, Cirier, les Santerre, Alexandre, Westermann, Saint-Huruguе, Lamarche, Archambault Brune, Lewal, Vincent, Desfieux, Virchaux, Rotondo, Pereira, Gusman, Dubuisson, Deforgues, Provaut, Lapoype, Buirette de Verrières, Saint-Félix Vachort, Ronsin, Chépy, Babœuf, Stanislas Fréron, Tallien, Sergent, Chaumette, Leblois, Marie-Joseph Chénier, Dulaure jeune, René de Girardin et parmi les députés, Anthoine de Metz, Dubois-Crancé Thuriot, Delacroix, Lecointre de Versailles, Basire, Hérault de Séchelles, Merlin de Thionville... Enfin les amis de la première et de la dernière heure : Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Paré, Saintex, Robert... tous unis à ce moment dans la même entreprise, marchant la main dans la main au même but, au renversement du double despotisme « des prêtres et des rois ». Ce qui fut obtenu, et réalisé par l'insurrection victorieuse du 10 août.

C'est à ce parti, en effet, animé des mêmes sentiments et des mêmes aspirations, imbu des mêmes idées, engagé dans la même entreprise, que sont dus ces arrêtés célèbres émanés du district ou du club des Cordeliers et de la section du Théâtre-Français, la plupart inspirés par Danton, souvent même rédigés par lui, qui cherchèrent en toute occasion à enlever l'autorité et le pouvoir au roi, pour les reporter à la Commune et à la Nation, et qui servirent même plus d'une fois à l'élaboration des lois nouvelles. — C'est bien dans ces mouvements de l'histoire révolutionnaire à sa période d'élan, si intéressante et si décisive, que l'on peut retrouver pour sa première phase, le véritable esprit du parti dantoniste.

Mais, après la chute du trône, qui fut bien aussi un peu son œuvre, après avoir participé de toutes ses forces, à la fin de 1792 et au commencement de 1793, à l'installation de la République (pour la faire accepter par les provinces et par l'armée) ainsi qu'à la défense nationale, Danton, à une année de distance, mettant à profit pour la chose publique l'expérience politique qu'il venait d'acquérir en France et en Belgique, proposa (avril-août 1793) et fit accepter deux modifications fondamentales pour l'orientation générale du gouvernement républicain : 1° renoncement à la guerre de propagande, à la *propagande armée*, et à l'annexion des Républiques que l'on comptait former par ce moyen ; pour dissoudre seulement la coalition des puissances étrangères par la diplomatie et par les armes, afin de rétablir la paix, après avoir fait partout reconnaître officiellement l'existence de la République ; 2° institution immédiate du gouvernement révolutionnaire provisoire ou de la dictature du comité du Salut public et suspension de la Constitution de 1793, pour mettre fin à l'anarchie menaçante produite par l'application de la Constitution de 1791 et par le parlementarisme des Girondins, afin d'écraser les insurrections royalistes du dedans combinées avec l'agression furieuse du dehors.

Pour eux, enfin, le gouverne-

ment révolutionnaire, ou la *Terreur* contre les ennemis du dedans et du dehors, *n'était que provisoire*.

Quant à la question religieuse, il était et fut toujours, pour *la liberté des cultes*, gardant pour lui, et sans le cacher, il s'en faut, ses convictions philosophiques, sa complète émancipation du théologisme, qu'il affirma une dernière fois encore au tribunal révolutionnaire, avant de mourir ! — Il voulait par-dessus tout éviter de laisser prendre à la guerre civile un caractère sacré.

Le comité de Salut public (où entrait Robespierre) et la Convention nationale acceptèrent facilement et firent siennes les propositions du 13 avril et 15 juin, sur la vraie nature qu'il convenait de donner à la guerre, surtout celle du 1er août, sur l'institution d'un comité de gouvernement ou d'un gouvernement ! Ils mirent à profit et appliquèrent aussitôt cette direction politique nouvelle, sauf à la faire codifier plus tard par Billaud-Varennes et promulguer le 14 frimaire an II (4 décembre 1793).

Observons encore que l'Incorruptible, loin d'admettre la religion de l'an II au bénéfice du régime de tolérance ou de liberté des cultes en fit un objet de proscription (V. Culte de la Raison).

C'est dans la proposition de Danton que fut, néanmoins, la condition première du magnifique triomphe de l'an II : la France inexpugnable contre l'étranger, faisant partout respecter ses frontières et écrasant partout, au dedans, les royalistes !

Quant au premier ouvrier de tant de merveilles, il y perdit au contraire sa popularité, la force de son parti, les *Cordeliers!* et bientôt la vie même.....

Après le 10 août, absorbé au Conseil exécutif et à la Convention par le soin de la politique générale, bientôt absent de Paris pour sa mission en Belgique, Danton ne parut plus au club, dont la direction, les chefs et l'esprit changèrent aussitôt. Notamment, les Cordeliers ne suivirent pas leur illustre président lorsque, de tribun, il devint homme d'État, et transforma la conduite des affaires de la République. Ils restèrent, au contraire, opiniâtrement attachés à la guerre de propagande et au communalisme de Cloots et de Marat, qui subordonnaient tout au moins l'État à la commune. De dantonistes qu'ils étaient le 10 août 1792, ils étaient devenus hébertistes et cosmopolites : la propagande armée au dehors ; la commune maîtresse au dedans et le culte *forcé* de la Raison ; voilà désormais, avec les grossièretés de langage et d'habitudes imposées par le *Père Duchêne*, leur *credo* philosophique et pratique, ce qu'on a appelé le sans-culottisme ou plutôt la sans-culotterie.

Déjà découvert par *son refus* d'entrer au comité de Salut public transformé en gouvernement (faute politique irréparable), Danton se trouva irrémédiablement affaibli par la séparation et l'hostilité des *Nouveaux Cordeliers*. Robespierre ne fut pas sans le comprendre et ourdit aussitôt contre lui la conspiration perfide et criminelle qui le qualifia de chef du parti des Modérés, des Indulgents et des Corrompus (les *Vieux Cordeliers*), laissant à entendre odieusement que les Dantonistes s'étaient fait acheter *par l'étranger*, pour arrêter le mouvement révolutionnaire et ramener un roi!

Danton en effet, après son intervention anti-parlementaire des 1er et 14 août 1793, qui sauva son pays ! se trouva, par la coalition momentanée des Nouveaux Cordeliers et des Roberpierristes, réduit à ses amis personnels, soit à sa section, soit à la commune, au département et dans les clubs ; à la Convention la seule influence politique qui

lui restait contre les comités de gouvernement qui convoitaient sa mort, il ne pouvait compter que sur la partie de la Montagne qui répugnait, par civisme, par patriotisme, par droiture morale et par émancipation d'esprit à suivre l'Incorruptible, mais dont les membres se trouvaient, pour la plupart, en mission et ne pouvaient le soutenir! Enfin, quelques personnalités distinguées et profondément honorables, comme Dubois-Crancé, Lakanal, J.-B. Baudot, qui lui rendirent témoignage sans doute dans leurs écrits posthumes, mais ne purent ou ne surent se lever pour le défendre : un seul député, François Gentil, du Mont-Blanc (voir ce nom), pris d'indignation, essaya de soulever l'Assemblée lorsque le conventionnel fut décrété d'arrestation! (11 germinal). — Voilà comment Robespierre, renforcé par Saint Just, Amar, Voulland, Hermann, Fouquier-Tinville, Souberbielle, et par la toute-puisance décemvirale, parvint à le pousser à la guillotine.

Les chefs des Nouveaux Cordeliers y avaient gagné, de leur côté, d'y paraître douze jours avant lui...

Ce que fut le procès qui envoya les Dantonistes à la guillotine, un de nos historiens les mieux renseignés et les plus consciencieux, en même temps que des plus dévoués à la République, Henri Martin, l'a dit dans une conférence : « C'est la plus grande faute et en même temps *le plus grand crime* de la Révolution. »

Il y fut articulé que Danton « *n'avait pas connu de patrie* !! et qu'il avait, depuis le premier jour de son entrée dans la vie publique, *conspiré avec les rois, avec l'étranger, contre la France et contre la Révolution* ».

Qu'on demande donc aux rois et aux aristocraties d'occident, la France comprise, qui de 1789 à 1794, leur a porté les plus rudes coups?...

Nous ne pouvons que soulever ici un coin du voile épais qui recouvre les tactiques odieuses et criminelles qui, par Robespierre, Saint-Just, Billaud, Collot, Barère, Amar, Voulland, — ne descendons pas plus bas ! — amenèrent la déviation du mouvement révolutionnaire et la perte de la République.

Les Dantoniens et les Hébertistes une fois détruits, les puritains allaient pouvoir mettre la vertu à l'ordre du jour. C'est de ce moment que date *le mal de recul* dont la République mourut.

« Trois choses, dit Michelet, restent aux Dantonistes :

« Ils ont renversé le trône et créé la République :

« Ils ont voulu la sauver en organisant la seule chose qui fait vivre : la justice, une justice efficace, parce qu'elle eût été humaine ;

« Ils n'ont haï personne, et entre eux, ils s'aimèrent jusqu'à la mort. La belle inscription grecque est la leur : « Inséparables « dans la guerre et dans l'amitié. »

Dantzig (siège de). Cette ville fut prise par les Français en avril 1807 et une seconde fois en 1809 après un siège mémorable dirigé par le maréchal Lefèvre, ce qui lui valut le titre de duc de Dantzig. Dantzig est une ville des Etats prussiens, baignée par la Vistule, à 4 kil. de la Baltique.

Dantzig (duc de) —. Voir Lefebvre.

Darcet (Jean), docteur médecin, membre de l'Institut et législateur, né à Doazit (Landes) le 7 septembre 1725, mort à Paris le 12 février 1801; étudia la médecine et fut reçu docteur, devint directeur de la manufacture de Sèvres, puis pensionnaire de l'Institut (juin 1786). En 1789 il fut élu électeur de Paris. Le 4 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Sénat conservateur, mais y siégea peu de temps, étant mort l'année

suivante : On a de lui *Histoire géologique des Pyrénées*; *Questions naturelles de Sénèque*, etc.

Darche (Charles), maître de forges et législateur, né à Avesnes (Nord) le 24 février 1748; était maître de forges à Marienbourg, quand il fut élu, le 24 mai 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage d'Amiens. Son mandat expiré, il reprit la direction de ses forges.

Dard (Bernard-François, baron), officier général, né à Villars-Saint-Georges (Doubs), le 14 octobre 1773, de « Benoit Dard et de Marie Duchet », mort à Sampans (Jura) le 11 juin 1843; appartint à l'armée et fit les dernières campagnes de la Révolution et de l'Empire; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire. Le 29 mai 1815, il fut promu général de brigade.

Dardenne (Charles-Ambroise), officier général, né à Mairy (Ardennes) le 26 octobre 1756, mort à Paris le 11 octobre 1802; débuta dans la carrière militaire le 15 juillet 1792 comme sous-lieutenant d'un bataillon de chasseurs belges et liégeois; devint, le 27 novembre de la même année, aide de camp du général Rosières avec rang de capitaine, fut nommé le 25 janvier 1793 lieutenant-colonel du 3e bataillon d'infanterie belge, puis le 15 mai 1793, adjudant général chef de bataillon, suspendu le 30 juillet 1793, réintégré le 19 prairial an II et promu général de brigade, le 4 vendémiaire an VIII.

Dareau-Laubadère (Jean-Joseph), magistrat et législateur, né à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées) en 1750; était juge au tribunal de district de Vic, quand il fut élu, le 5 septembre 1791, suppléant des Hautes-Pyrénées à la Législative, siégea de suite en remplacement de Mr Dumoret, non acceptant. Le 25 germinal an VI, il devint haut juré pour le même département et fut nommé, le 11 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Bordeaux.

Dargnies (Jacques-Nicolas), propriétaire et législateur, né à Crécy-sur-Ponthieu (Aisne), le 10 octobre 1744; fut pourvu, le 20 novembre 1771, de la charge de procureur postulant au bailliage, siège présidial et bureau des finances d'Amiens, et était propriétaire à Saint-Maixent quand il fut élu, le 24 germinal an V, député de la Somme au conseil des Anciens, devint ensuite conseiller municipal et suppléant de juge de paix.

Dario (Blaise), médecin et législateur, né à Fabas (Haute-Garonne), le 26 février 1760, de « Dario (Antoine) et de Françoise Miegemole », exécuté à Paris le 29 juin 1794; était médecin à Toulouse, quand il devint juge au tribunal de district de Saint-Gaudens. Le 9 septembre 1792, il fut élu suppléant de la Haute-Garonne à la Convention, se rangea du côté des Girondins et, après le 31 mai, signa tous les arrêtés près l'assemblée départementale pour résister à la Convention. Le 25 ventôse an II, il fut appelé à siéger en remplacement de Julien, mis hors la loi. Des faits très graves ayant été allégués contre lui sur son civisme et ses rapports avec les Fédéralistes, il devint suspect. Le comité de sûreté générale fut chargé de l'entendre et il essaya de se disculper des charges qui pesaient sur lui, puis sur un rapport de Dubarran du 23 prairial, son élection fut annulée; il fut ensuite traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort.

Darmagnac (Jean-Claude-Toussaint-Barthélemy, baron), officier général, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 1er novembre 1766, de « Pierre Darmagnac, cuisinier, et de Josèphe Marie, mariés », mort à Bordeaux (Gironde) le 12 décem-

les 1855; appartint à l'armée et passa rapidement aux grades supérieurs. En l'an XII, il était général de brigade et commanda le Finistère; fit les campagnes de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, puis passa le 1808 en Espagne, se distingua au combat de Medina de Rio-Secco, y fut légèrement blessé, et promu général de division. En 1816, Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis et continua de servir la Restauration. Il était officier de la Légion d'honneur.

Darnaud (Jean-Boniface), officier général, né aux Cabanes (Tarn), le 13 mai 1751, de « sieur Jean-Darnaud et Anne Lafont, mariés », mort à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 10 janvier 1826; entra dans l'armée, le 27 avril 1767, comme soldat au régiment Conty. Nous le retrouvons, sous la Révolution, le 10 février 1792, commandant le 1er bataillon des Hautes-Pyrénées, le 22 vendémiaire an II, adjudant général, chef de brigade et, le 21 prairial an II, général de brigade.

Darnaud-Valabris (Jean-François-Gaspard), adjudant général, sous-préfet et homme politique, né à Uzès (Gard), le 15 février 1755, de « noble Gaspard-Anne Darnaud, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Foret, et de dame Jeanne-Marguerite Bargeton de Valabris », mort à Saint-Quentin (Aisne) le 26 juin 1830; entra aux mousquetaires en février 1767 et était, le 6 juillet 1791, lieutenant-colonel du 14e régiment de dragons; fut fait la même année chevalier de Saint-Louis, devint aide de camp de Rochambeau en février 1792, puis adjudant général de l'armée du Nord au mois d'avril suivant, fut employé aux remontes générales de la cavalerie le 1er janvier 1793, puis réformé, il devint officier municipal à Uzès le 2 germinal an VII, et maire le 17 germinal an VIII. Le 13 mars 1806 il fut nommé sous-préfet d'Uzès, et la même année élu, par cet arrondissement, candidat du Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Darnaudat (Louis-Jean-Henry), conseiller au parlement et législateur, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 7 mars 1739, mort en 1816; était conseiller au parlement de Navarre, lorsqu'il fut élu le 10 juin 1789 député du Tiers aux États généraux par la province de Béarn; fut, dans cette Assemblée, un partisan peu enthousiaste des idées nouvelles et, son mandat expiré, devint en 1791 maire d'Orthez, puis président de l'administration municipale de cette ville en 1792.

Darnaudat (Pierre), officier général, né à Orthez (Basses-Pyrénées), le 11 décembre 1763, du « précédent et de dame Marianne de Barrante, conjoints », mort à Bagnères (Hautes-Pyrénées) le 26 novembre 1807; entra dans l'armée, le 10 mai 1779, comme cadet gentilhomme au 60e régiment et nous le retrouvons, capitaine le 1er juillet 1792; puis, le 3 septembre de la même année, adjudant général, lieutenant-colonel. Le 21 septembre 1793 il fut promu général de brigade, retraité le 13 thermidor an VII, rappelé à l'activité le 18 ventôse an VIII, fait chevalier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, puis commandant du même ordre le 25 prairial suivant. Il fut définitivement retraité le 3 novembre 1807.

Darnault (Jacques), officier général et homme politique, né à Briey-le-Boulay (Loiret), le 9 janvier 1758, de « Jacques Darnault et de Marie Le Ruddé », mort à Paris le 3 mai 1830; entra au service en 1777 et devint sous-lieutenant en 1791, fit les campagnes de la Révolution et arriva rapidement à gagner sur le champ de bataille les diffé-

rents grades supérieurs. Le 12 messidor an VII, il fut promu général de brigade, blessé dangereusement dans une rencontre amputé de la jambe gauche et obligé de quitter le service. En 1807, il fut élu, par le département de l'Orne, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger; fut placé ensuite aux Invalides en qualité de commandant. Il était chevalier de Saint-Louis.

Darneuilh (Pierre-Joseph), homme de loi et législateur né à Trie (Hautes-Pyrénées); était homme de loi à Tarbes quand il fut nommé l'un des administrateurs des Hautes-Pyrénées, et élu, le 13 août 1791, député de ce département à la législative. Son mandat expiré il reprit sa place au barreau de Tarbes.

Darracq (François Balthazar), avocat et législateur, né à Dax (Landes), le 15 mai 1749, « de Paul Darracq, procureur postulant », mort à Mont-de-Marsan (Landes), en 1808, était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 15 novembre 1780, en remplacement de son père, procureur postulant à Dax. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député des Landes au conseil des Cinq-Cents et vit son mandat renouvelé le 25 germinal an VII, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif; puis fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII. Son mandat expiré, il se retira à Mont-de-Marsan et s'occupa d'agriculture.

Darricau (Augustin, baron), officier général, né à Tartas (Landes), le 5 juillet 1773 de « Jean-Marc Darricau, baron de Traverses, et de Catherine de Neurisse », mort à Dax (Landes) le 6 mai 1819, appartint à l'armée et arriva rapidement aux grades supérieurs. Il était colonel au 32[e] régiment de ligne quand il se distingua par sa bravoure la bataille d'Austerlitz, et fut fait en 1806 commandeur de la Légion d'honneur. En février 1807 il fut promu général de brigade, passa en Espagne, fut successivement gouverneur de Sainte-Marie et de Séville, nommé général de division en mars 1813 et battit complètement les Espagnols à Castellegos. Le 19 juillet 1794 il fut fait chevalier de Saint-Louis. Au retour de l'île d'Elbe, Darricau fut choisi par l'Empereur pour commander les fédérés de Paris.

Darriulle (Jean, baron), officier général et législateur, né à Arudy (Basses-Pyrénées), le 16 novembre 1774, de « Pierre d'Arriulle et de Marie Turon de Sevignacq », mort à Bernes (Seine-et-Oise) le 5 septembre 1850; entra dans l'armée en 1793 comme simple soldat au 7[e] régiment d'infanterie légère, fit partie de l'armée des Pyrénées-Orientales et de l'armée d'Italie, alla en Egypte, se battit à Aboukir et, de retour en France, fut attaché à l'état-major d'Augereau puis promu chef de bataillon au 25[e] de ligne en 1811, fit la campagne de Russie, devint colonel de tirailleurs (avril 1813), se distingua particulièrement à Bautzen, à Lutzen et à Dresde, fut fait baron de l'Empire et nommé général de brigade. Pendant les Cent-Jours il fut nommé inspecteur général de l'armée et chargé de l'organisation de la garde nationale de Paris puis mis en non-activité au retour des Bourbons. Après la Révolution de 1830, il fut nommé lieutenant général (juillet 1832) et entra à la Chambre des Pairs le 3 octobre 1837.

Darthé (Augustin-Alexandre-Joseph), administrateur, accusateur public et conspirateur, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais) en 1769, mort à Paris le 27 mai 1797 : faisait son droit à Paris quand, le 14 juillet 1789, il se mit à la tête d'une colonne d'étudiants, qu'il conduisit au siège de la Bastille. Nous le retrouvons ensuite dans son pays

faisant une propagande acharnée pour la Révolution et devenir le secrétaire de Le Bas. Sous le régime révolutionnaire il devint accusateur public des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai, fut arrêté après le 9 thermidor et recouvra sa liberté en vertu de la loi d'amnistie de brumaire an IV. Sous le Directoire, il prit une part active à la conspiration de Babeuf, fut arrêté et jugé à Vendôme. Il refusa de répondre au juge, ne le reconnaissant pas compétent. Quand il entendit la sentence qui le condamnait à mort, il se frappa d'un coup de poignard, n'en mourut pas, mais fut horriblement blessé et criant vive la République ! Porté sur l'échafaud, il fut exécuté le 8 prairial an V.

Darthenay (Guillaume-Louis, baron), avocat, magistrat et législateur, né à Tribehou (Manche), le 12 octobre 1750, de « monsieur Louis-Charles-Gilles Darthenay, et de dame Anne de Saint-Laurens », mort à Meslay (Calvados) le 18 novembre 1834 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 8 décembre 1774 de la charge de lieutenant général civil au bailliage de Valognes et était propriétaire cultivateur à Meslay lorsqu'il entra, le 4e jour complémentaire de l'an XIII, au Corps législatif, comme député du Calvados ; fut créé, le 26 avril 1810, chevalier de l'Empire, et baron le 23 mai de la même année, vit son mandat renouvelé le 4 mars 1811 et siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Dartigaux (Antoine, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Oloron (Basses-Pyrénées), le 20 septembre 1766, de « sieur Bertrand Dartigaux, et de demoiselle Dorothée Danglade », mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 21 mars 1836 ; était avocat quand, sous la Révolution, il devint commissaire du gouvernement près le tribunal civil d'Oloron, ensuite procureur général près la cour de Pau. Le 13 mai 1815 ; il fut élu, par les Basses-Pyrénées, représentant à la Chambre des Cent-Jours ; fut sous la Restauration destitué le 2 mars 1816, puis parvint à se faire réintégrer. Le 11 septembre 1819, il fut élu député par le collège électoral des Basses-Pyrénées et vota avec les royalistes les lois d'exception ; fut réélu en 1824 et en 1827, puis le 13 juillet 1830, et disparut avec le gouvernement de son choix après les journées de juillet 1830.

Dartigoeyte (Pierre-Arnaud), procureur syndic et législateur, né à Mugron (Landes), le 12 mars 1763, de « Amand Dartigoeyte », mort à Lahosse (Landes) le 25 novembre 1812 ; était procureur syndic du district de Saint-Sever quand il fut élu, le 4 septembre 1792, par les Landes, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, vota « la mort et la prompte exécution » ; fut ensuite envoyé en mission dans le Midi où il montra une grande énergie contre les fédéralistes, amis des Girondins, en son absence, il avait été élu secrétaire de la Convention. Après le 9 thermidor, il fut rappelé de sa mission et, sur la dénonciation de Durand-Maillane, décrété d'arrestation ; l'amnistie du 4 brumaire an IV le mit en liberté et à l'expiration de son mandat il se rendit dans son pays où il mourut en 1812.

Dartonne (Pierre-Germain), sous-préfet et législateur, né à Gien (Loiret), le 14 septembre 1751, de « maître Pierre Dartonne, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de cette ville, et de dame Marie-Louise Chesnoy », mort à Gien le 26 février 1827 ; était en 1791, procureur de la commune à Gien, puis officier municipal sous le Consulat, il devint sous-préfet et, le 9 mai 1815, fut élu, par l'arrondissement de Gien,

représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Daru (Pierre-Antoine-Noel-Bruno, comte), commissaire des guerres, législateur, conseiller d'État et ministre, né à Montpellier (Hérault), le 12 janvier 1767, de « monsieur Noël Daru, avocat et premier secrétaire de l'intendance du Languedoc, et de dame Suzanne Périès », mort à Paris le 5 septembre 1829 ; entra dans l'armée en 1783, et devint commissaire des guerres. Sous le gouvernement révolutionnaire, il fut arrêté comme suspect, enfermé à Rennes, puis à Orléans, il recouvra sa liberté après le 9 thermidor, devint chef de division au ministère de la guerre (an IV). Après le 18 brumaire, il fut nommé secrétaire général du ministère de la guerre, puis entra au tribunat le 6 germinal an X, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, devint conseiller d'État le 12 messidor an XIII, et fut envoyé comme ministre de France à Berlin en 1806. Le 13 août de la même année il fut élu membre de l'Académie française, puis créé comte de l'Empire le 3 mai 1809, et nommé ministre secrétaire d'Etat en 1811. Du 20 novembre 1813 au 30 mai 1814, il fut ministre de la guerre, se rallia aux Bourbons qui le firent chevalier de Saint-Louis, et intendant général. Pendant les Cent-Jours il revint à l'Empereur et rentra au Conseil d'Etat le 5 mai 1819, puis fut nommé pair de France. On a de lui une *Histoire de Bretagne*.

Dassier (Jean-Baptiste-Philippe-Henry), maire et homme politique, né au Mans (Sarthe), le 17 août 1763, de « Jean-Baptiste-Marin Dassier d'Adinville, ancien mousquetaire de la garde du roi dans la première compagnie, et de dame Marie-Rosalie Thevenin de Verneuil, son épouse », était maire de Ruffec, quand il fut élu, en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Dassy (Claude-René Gaspard), conseiller général et homme politique, né à Meaux (Seine-et-Marne) le 6 janvier 1755, de « sieur Nicolas Claude Dassy, marchand épicier, et de dame Suzanne Raulin, son épouse » ; était conseiller général de Seine-et-Marne, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Meaux, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dast (Guillaume), magistrat et législateur, né à Brignemont (Haute-Garonne) le 12 juillet 1754, de « monsieur Jean Dast, bourgeois, et de dame Anne Monsigner », mort à Brignemont le 1er mars 1827 ; il était commissaire près l'administration centrale du département, quand il fut élu, le 26 germinal an VII, député de la Haute-Garonne au conseil des Anciens, se rallia à Bonaparte, qui le nomma juge au tribunal d'appel de Toulouse le 4 prairial an VIII, et président de chambre à la même cour le 30 avril 1811, puis fut mis à la retraite le 24 janvier 1816.

Dastros (Jean-Raymond-Bonaventure), conseiller de préfecture et homme politique, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 11 janvier 1748, de « sieur François-Raymond Dastros, maître d'école royal, et de demoiselle Marie Millau, mariés » ; était conseiller de préfecture, quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de Perpignan, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dattili (Jean-François-Antoine-Charles), lieutenant-colonel, propriétaire et législateur, né à Voghera (Marengo) le 22 mars 1742, de « Joseph Dattili et de Maxime Lealdi » ; fut d'abord lieutenant-

colonel au service du roi de Sardaigne et devint propriétaire dans son pays natal; lors de l'annexion de son pays à la France il devint conseiller général et le 3 octobre 1808 entra au Corps législatif, comme député de Gênes. Il y siégea jusqu'en 1810.

Daubenton (Louis-Jean-Marie), médecin, professeur et législateur, né à Montbard (Côte-d'Or), le 29 mai 1716, de « Jean Daubenton, conseiller du roi au grenier à sel de Montbard, et de Marie Pichenot », fut d'abord médecin à Montbard, s'occupa de littérature et collabora à l'*Histoire naturelle* de Buffon, puis à l'*Encyclopédie*, devint professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle et le 4 nivôse an VIII, et entra au Sénat conservateur. Quelques jours après sa nomination, il mourut d'une attaque d'apoplexie.

Daubermesnil. — Voir Aubermesnil (d').

Daubert (Louis-Martin), juge et législateur, né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) le 21 décembre 1739; fut pourvu, le 19 novembre 1770, de la charge de juge royal civil et criminel a Villeneuve-d'Agenais. Le 26 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Agen. Son mandat terminé il se retira de la vie politique.

Dauchel de la Palme (Philippe-Antoine-Joseph-César), officier et législateur, né à Nordausques (Pas-de-Calais), le 15 juillet 1752, de « monsieur Philippe-Amable-Germain Dauchel, écuyer, et de dame Louise-Madeleine-Antoinette Mansel », mort à Audruick (Pas-de-Calais) le 19 mai 1837; entra en 1766 aux pages, et devint officier dans les gardes du corps, fut poursuivi et arrêté, puis relâché presque aussitôt en 1793 comme inculpé de royalisme. Le 23 germinal an V, il fut élu par le Pas-de-Calais député au conseil des Cinq-Cents et de nouveau inquiété après la journée du 18 fructidor.

Dauchez (Jean-Baptiste-François-Xavier), échevin et législateur, né à Arras (Pas-de-Calais), le 28 janvier 1751, de « Jean-Baptiste Dauchez et de Marie-Brizette Leconte », mort à Arras le 13 mars 1823; était échevin à Arras au moment de la Révolution. En 1793, il fut arrêté comme suspect et enfermé à la Conciergerie pendant cinq mois. Le 23 germinal an V, il fut élu député du Pas-de-Calais au conseil des Cinq-Cents et proscrit après le 18 fructidor.

Dauchy (Luc-Jacques-Edouard, comte), cultivateur, législateur et préfet, né à Saint-Just (Oise) le 12 octobre 1757, de « Philippe Dauchy et de Françoise-Marguerite Delafosse », mort à Saint-Just le 17 juillet 1817; était propriétaire-cultivateur, puis maître de la poste aux chevaux à Saint-Just, quand il fut élu, le 14 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Clermont-en-Beauvoisis, vota avec la gauche modérée et devint président de la Constituante le 6 juin 1791. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Oise au conseil des Cinq-Cents, se rapprocha des clichyens et fut proscrit après le 18 fructidor, adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, et le 11 ventôse an VIII, fut nommé préfet de l'Aisne et le 14 floréal suivant, préfet de Marengo, puis conseiller d'Etat le 27 fructidor an X; fut fait membre de la légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, devint le 8 février 1806 administrateur général des finances et domaines des Etats de Venise et fut créé comte de l'Empire le 3 mai 1810. En 1814 il adhéra à la déchéance de l'Empereur, et le 10 mai 1815, fut élu, par l'Oise, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Dauchy (Alexis-François-Joseph), armateur et législateur, né à Dunkerque (Nord), mort à Paris le 17 février 1816; était armateur à Dunkerque (Nord), quand il fut élu, le 26 vendémiaire an IV, député du Nord au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VIII.

Daude (Jean), avocat, législateur et magistrat, né à Cezens (Cantal), le 6 mars 1749, de « sieur Guillaume Daude et de demoiselle Lisette Costes », mort à Saint-Flour le 6 octobre 1824; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 9 avril 1777, de la charge d'avocat du roi au bailliage de Saint-Flour. Le 26 mars 1789 il fut élu député du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage de Saint-Flour. Son mandat expiré, il devint haut juré du Cantal. Sous le Consulat, le 28 floréal an VIII, il fut nommé président du tribunal criminel du même département, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé chevalier de l'Empire le 18 mars 1809. Il devint conseiller à la cour impériale de Rouen le 17 avril 1811.

Daude (Durand) homme de loi et suppléant à la Législative, né à Cantoinet (Cantal); était homme de loi quand il fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant du Cantal à la Législative. Mais ne fut pas appelé à siéger.

Daudiès (Michel-Jean-Paul, chevalier), officier général, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 29 septembre 1763, du « sieur Paul Daudiès, ici présent soussigné, et de la demoiselle Marie Vagin, mariés », entra dans l'armée le 3 juin 1785 comme soldat dans le 2e bataillon du régiment de Vermandois et nous le retrouvons le 15 octobre 1792 lieutenant puis capitaine, le 16 vendémiaire an II. Il fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et devint major de cuirassiers le 7 avril 1809. Le 9 janvier 1810, il fut créé chevalier de l'Empire; nommé colonel le 29 mars 1813 et officier de la Légion d'honneur le 14 mai 1813, le 12 mai 1815 promu général de brigade et retraité le 19 novembre 1816.

Daugier (François-Henri-Eugène), vice-amiral, législateur et préfet maritime, né à Courthezon (Vaucluse), le 12 septembre 7164, de « Joseph-Ignace Daugier, chevalier citoyen de la ville d'Avignon, et de madame Magdeleine-Dorothée-Suzanne de Margallet », mort à Paris, le 12 avril 1834, débuta dans la marine en 1782 et était lieutenant de vaisseau en 1789; puis fut promu capitaine de vaisseau le 1er germinal an III. Le 6 germinal an X il fut nommé membre du Tribunat, fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant; se distingua au siège de Dantzig et à Stralsund, puis à l'attaque de l'île de Rugen. En 1814 il se rallia à la Restauration, fut nommé par Louis XVIII contre-amiral et chevalier de Saint-Louis, puis fut fait comte. Le 22 août 1815, il fut élu député du Morbihan à la Chambre introuvable, réélu aux élections de 1816, de 1819 et de 1824 et en juillet 1830. Il avait été précédemment nommé préfet maritime à Lorient (1814), à Rochefort (1817) et à Toulon. En 1821 il avait été nommé conseiller d'Etat et devint amiral en 1825.

Daumas (Marie-Guillaume), officier général, né à Cuisery (Saône-et-Loire), le 24 septembre 1763, de « sieur François Daumas, chirurgien, et de demoiselle Jeanne Duvivier, mariés », mort à Givry (Saône-et-Loire) le 30 mai 1838; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire et arriva rapidement aux grades supérieurs. Le 1er thermidor an VIII il fut promu général

de brigade, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et mis à la retraite le 26 avril 1815.

Daumesnil (Pierre, baron), officier général, né à Périgueux (Dordogne), le 14 juillet 1777, de « Jean François Daumesnil et de Anne Pietre », mort au château de Vincennes le 17 août 1832; entra dans l'armée comme simple soldat, fit la campagne d'Egypte, passa dans les guides de Bonaparte, se montra dans plusieurs rencontres avec l'ennemi d'une vaillance exemplaire, et fut promu chef d'escadron de la garde. Devenu major de ce corps, il fit la campagne de 1809 contre l'Autriche et se distingua particulièrement à la bataille de Wagram où il fut blessé grièvement le 6 juillet. Il en fut récompensé par le grade de général de brigade et de gouverneur de Vincennes. Dans les années 1814 et 1815, Daumesnil refusa héroïquement de se rendre aux alliés.

Daunou (Pierre-Claude-François), professeur, grand vicaire, législateur, archiviste et membre de l'Institut, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 18 août 1761, de « maître Pierre Daunou, chirurgien, et de dame Marie Sauzet », mort à Paris le 20 juin 1840; débuta comme professeur chez les Oratoriens et se montra dès le début de la Révolution, favorable aux idées nouvelles, se prononça en faveur de la Constitution civile du clergé et devint, en 1791, grand vicaire de l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais. Le 9 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention, siégea parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota pour « la déportation et la réclusion provisoire jusqu'à la paix ». Ayant protesté ensuite contre l'arrestation des Girondins il fut lui-même arrêté et détenu jusqu'au 9 thermidor; rentra ensuite à la Convention, en devint président le 18 thermidor an III, et fut nommé membre de l'Institut, le 29 brumaire an IV. Le 23 vendémiaire, il entra au conseil des Cinq Cents et en devint président le 3 fructidor an VI, approuva le 18 brumaire, fit partie de la commission intermédiaire le 4 nivôse an VIII et fut nommé membre du Tribunat, devint archiviste de la Chambre des députés le 24 frimaire an XIII, fut décoré de la Légion d'honneur, ensuite élu professeur d'histoire et de morale au collège de France. Le 25 mars 1819 il fut élu député par le collège électoral du Finistère, réélu en 1828, après avoir échoué en 1820, vit son mandat renouvelé en juillet 1830, fit partie des 221, acclama les journées de Juillet, rentra encore à la Chambre aux élections de 1831 et fut nommé pair la France le 7 novembre 1839.

Dauphin (Joseph-Emmanuel), curé et suppléant aux Etats généraux, né à Draguignan (Var) le 23 janvier 1748; était curé d'Entrecasteaux quand il fut élu, le 7 avril 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Toulon. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Dauphin (François-Joseph-Siriaque), administrateur et homme politique, né à Lons-le-Saulnier (Jura), le 8 août 1753, de « sieur Pierre-Louis Dauphin, lieutenant prévôt de la maréchaussée de cette ville, résidant actuellement aux Salins de Montmorot, et de dame Louise-Hyacinthe Pagaud, mariés »; était administrateur des salines de l'Est, quand il fut élu en 1808, par le Jura, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dauphiné (Etats du). Circonscription électorale de 1789.

Dauphole (Jean-Pierre) avocat et législateur, né à Campan (Hautes-Pyrénées), le 5 juin 1757, de « sieur

Dominique Dauphole et de demoiselle Marianne Galiay », mort à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 9 août 1836; était avocat quand il fut nommé l'un des administrateurs des Hautes-Pyrénées. Le 6 septembre 1792 il fut élu, par ce département, suppléant à la Convention et admis à y siéger le 1er thermidor an III par voie de tirage au sort. Le 23 vendémiaire an IV, il fut réélu député au conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé le 26 germinal an VI, se rallia au 18 brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'en l'an XI. Le 16 mai 1815, il fut élu par les Hautes-Pyrénées représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Daurier (Charles baron), officier général, né à Saint-Paulin (Haute-Loire), le 29 juin 1761, de « Jean-Charles Daurier, notaire, et de Claudine Calemard de Genestoux »; entra dans l'armée le 20 mars 1777, comme fusilier dans le 4e régiment d'infanterie, et nous le retrouvons, le 12 juin 1792, capitaine, aide de camp du général Tourville. Le 19 floréal an II, il fut promu général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur et avait été créé baron de l'Empire.

Dautancourt (Pierre, baron), officier général, né à Montigny-sous-Marle (Aisne), le 28 février 1771, de « Pierre Dautancourt et de Marie-Antoinette Petrot », mort à Nevers (Nièvre) le 2 janvier 1832; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire. Le 28 novembre 1813, il fut promu général de brigade.

Dauthier (Jean-Antoine-Christophe), sous-préfet et homme politique, né au Puy (Haute-Loire), le 26 octobre 1752, de « Claude-Marie Dauthier Saint-Sauveur et de Jeanne-Marie Gallien », était sous-préfet, quand il fut élu en 1806, par l'arrondissement du Puy, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dautriche (Jacques-Sebastien), avocat, législateur et magistrat, né Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), le 26 novembre 1750, de « sieur Jacques-Daniel Dautriche, marchand, et de demoiselle Marie-Marguerite Hillairet », mort à Saint-Jean-d'Angely le 20 janvier 1830, était avocat, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention, par la Charente-Inférieure, siégea parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota pour la détention jusqu'à la paix, puis fut réélu, le 23 vendémiaire an IV, par le même département, au conseil des Anciens, et en devint secrétaire. Après le 18 brumaire, auquel il adhéra, il fut nommé, le 24 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Poitiers et devint le 19 mars 1811 conseiller à la cour impériale. Sous la Restauration, Dautriche fut confirmé dans ses fonctions judiciaires, puis obtint sa retraite en 1824.

Dauture (Guillaume, baron), officier général, né à Pontacq (Basses-Pyrénées), le 28 juin 1770, de « Pierre Dauture et de Marie Montestruc, mariés », mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 20 avril 1820; entra dans l'armée le 17 octobre 1791, comme sergent-major au bataillon des Basses-Pyrénées; était capitaine le 16 floréal an III et adjudant commandant le 9 mars 1809; devint le 18 février 1810 colonel du 9e régiment d'infanterie légère et fut promu général de brigade le 25 novembre 1813. Il reçut deux blessures, l'une à Marengo et l'autre a Arcole. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire.

D'Auvarre (Joseph-Gaspard-Corpo-

randi), officier général, né à la Croix (Alpes-Maritimes), le 1er juin 1722, de « monsieur André Corporandi, seigneur d'Auvarre, et de dame Hermina de Verrayon », mort à la Croix le 1er mai 1804; était lieutenant d'infanterie le 14 octobre 1746 et chef de brigade le 7 août 1778. Le 9 mars 1788 il fut promu général de brigade, employé dans ce grade, en France, le 27 octobre 1792, nommé général de division le 8 mars 1793, puis suspendu le 1er juin suivant.

Dauzat (Bazile, chevalier), capitaine, législateur et sous-préfet, né à Montredon (Tarn), le 17 janvier 1762, de « sieur Jean-Pierre Dauzat, notaire royal du lieu de la Bessonnie, et de demoiselle Magdeleine Ducros », mort à Paris le 25 juillet 1839; était capitaine de vétérans à Lourdes et chevalier de Saint-Louis lorsqu'il entra, le 4e jour complémentaire de l'an III, au Corps législatif comme député des Hautes-Pyrénées et y siégea jusqu'à la fin de l'Empire, puis se rallia à Louis XVIII qui le nomma sous-préfet d'Argelès, et, le 11 août 1819, juge au tribunal de Tarbes. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 23 juin 1810.

Davaine (Jean-Baptiste), officier général, né à Roulairs (Belgique) le 15 juin 1733, exécuté à Paris le 5 mars 1794; entra au régiment d'Egmont-dragons, se mit à la tête des patriotes flamands en 1789, prit Gand, fut colonel le 2 mars 1790, promu maréchal de camp provisoire le 19 février 1793, général de division le 30 juillet de la même année, fut arrêté le 7 brumaire an II pour n'avoir pas exécuté les ordres du général en chef, lors de l'expédition dans la Flandre maritime, jugé par le tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 15 ventôse an II et exécuté.

D'Averhoult (Jean-Antoine), administrateur et législateur, né à Utrecht (Hollande), le 21 octobre 1756, de « Jean D'Averhoult, lieutenant-colonel d'infanterie au service de la Hollande, et de Gérardine de Velken », mort à Saint-Menges (Ardennes) le 26 août 1792, se réfugia en France pour raison politique en 1787, puis se déclara en faveur de la Révolution, fut l'un des fondateurs à Paris, du club des Feuillants (1792), puis, devint l'un des administrateurs des Ardennes. Le 31 août 1791, il fut élu député des Ardennes, à la Législative, siégea parmi les modérés et se distingua dans les rangs du parti constitutionnel, devint président le 8 janvier 1792, puis donna sa démission de député le 26 juillet suivant. Un mois après, il se brûla la cervelle au moment où on voulait l'arrêter.

David (Lucien), curé et législateur, né à Beauvais (Oise) le 13 octobre 1730; était curé de Lormaison, quand il fut élu, le 19 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Beauvais. Son mandat expiré, il émigra.

David (Jacques-Louis, chevalier), artiste peintre et législateur, né à Paris, le 30 août 1748, de « Louis-Maurice David, marchand mercier, et de Marie-Geneviève Buron », mort à Bruxelles (Belgique) le 25 décembre 1825; était artiste peintre très distingué, quand il embrassa avec ardeur les idées de la Révolution. Le 17 septembre 1792, il fut élu, par Paris, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, vota « la mort », devint secrétaire, puis président de la Convention, fut membre du comité de sûreté générale, et sur la proposition de Monmayou, décrété d'arrestation, et rendu à la liberté que le 9 nivôse an III, puis à la suite des événements de prairial an III, il fut encore

inquiété, véritablement libre qu'après l'amnistie du 4 brumaire an IV, devint ensuite membre de l'Institut le 29 brumaire de la même année. Quoique ne s'occupant plus de politique active, il se rapprocha de Bonaparte qui en fit son premier peintre, fut fait membre de la Légion d'honneur le 26 février an XII, et officier du même ordre le 22 octobre 1808, puis chevalier de l'Empire le 10 septembre de la même année, signa en 1815 l'*Acte additionnel* et en 1816, fut obligé, en qualité de régicide, de quitter le territoire français. Les œuvres de David sont nombreuses comme tableaux : *le Amours d'Antiochus et de Stratonice* (1775); *Bélisaire* (1781); *Hector et Andromaque; le serment des Horace; la Mort de Socrate* (1787); *les Amours de Paris et d'Hélène* (1707); *Brutus après la condamnation de ses fils; Une Esquisse du Serment du Jeu de Paume; les Derniers moments de Michel Le Pelletier; Marat expirant*, etc., etc.

David (Jean-Antoine), officier général, né à Arbois (Jura), le 9 novembre 1767, de « Claude-François David et de Jeanne-Agnès Saillard », mourut à Alkmaër (Hollande) le 14 septembre 1799; de 1780 au 14 décembre 1792 servit au 6e régiment de chasseurs à cheval; entra, en 1792, dans la légion du Nord, en qualité de sous-lieutenant et fut nommé le 1er juin 1793 adjoint aux adjudants et adjudant général le 28 août suivant, faisait partie de l'armée des Pyrénées-Orientales où il se distingua dans plusieurs rencontres avec les Espagnols et fut promu, le 1er germinal an II, général de brigade. Le 24 fructidor an VII, il se battit courageusement à la bataille d'Alkmaër, fut blessé d'un coup de feu au crâne et ensuite eut le bras droit fracassé par un boulet de canon puis mourut de ses blessures le 28 du même mois

David (Charles-Marie), directeur des domaines et législateur, né à Remiremont (Vosges), le 4 mai 1780, de « Augustin David, marchand en cette ville, et d'Anne Lambert », mort à Paris le 22 janvier 1868 ; était directeur des domaines quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Remiremont, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

David-Delisle (Alexandre-Edme), législateur, né à Paris le 9 novembre 1758, mort à Paris le 12 décembre 1814; fut élu, le 16 mai 1781, en l'élection de Nogent-sur-Seine, et devint, sous la Révolution, juge au district de cette ville. Le 7 septembre 1792, il fut élu par l'Aube suppléant à la Convention et admis à y siéger, le 22 frimaire an II, en remplacement de Perrin, condamné.

Davillier (Jean-Antoine-Joseph), négociant et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 11 octobre 1754, de « sieur Jean Davillier, négociant, et de demoiselle Anne Auverny », mort à Paris le 15 janvier 1831 ; était négociant quand il fut nommé, le 2 juin 1815, membre de la Chambre des pairs. Il ne joua pas d'autre rôle politique.

Davin (Henri), chanoine et législateur, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 15 mars 1718 ; était chanoine du chapitre de Saint-Martin à Marseille, quand il fut élu, le 4 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Marseille. Il joua un rôle absolument effacé dans cette Assemblée.

Davin (Jean), officier général, né à Baratier (Hautes-Alpes), le 15 février 1749, de « sieur François Davin et de demoiselle Lucresse Augier, mariés », mort à Grenoble (Isère) le 19 décembre 1819 ; entra au service le 5 novembre 1766, au 4e régiment de Grenoble-artillerie

et était sergent-major le 26 février 1789, devint le 17 novembre 1791 adjudant-major au 3e bataillon de volontaires de la Drôme, fut chef au même bataillon le 24 juin 1793, et promu général de brigade le 3 nivôse an II. Il fit les campagnes de la Révolution.

Davost (Jean-Charles), cultivateur et législateur, né à Paris le 18 janvier 1735; fut pourvu, le 15 juillet 1771, de la charge de secrétaire greffier du point d'honneur au bailliage de Provins, et était cultivateur à Voulton quand il fut élu, le 20 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux pour le bailliage de Provins. Son mandat expiré, il reprit ses travaux d'agriculture à Voulton.

Davous (Pierre-Louis, comte), négociant et législateur, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 16 août 1749, « de sieur Louis-Henry Davous et de Marie-Marguerite Songy », mort à Paris le 8 décembre 1819; était négociant à Paris, quand il devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs de la Seine; fut destitué après la journée du 10 août, puis se tint à l'écart jusqu'en l'an VII, adhéra le 18 brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Sénat conservateur, fut fait le 9 vendémiaire an XII membre de la Légion d'honneur, et le 25 prairial suivant, officier du même ordre, puis créé, le 26 avril 1808, comte de l'Empire. En 1814, il vota la déchéance de l'Empereur, adhéra aux Bourbons et fut nommé, le 4 juin 1814, pair de France. Il vota la mort du maréchal Ney.

Davoust (François-Alexis Dom), bénédictin et législateur, né à Etampes (Seine-et-Oise), le 30 août 1727; était bénédictin prieur claustral de l'abbaye de Saint-Ouen, quand il fut élu, le 15 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Rouen, se réunit au tiers état et prêta le serment civique.

Davout (Louis Nicolas, duc d'Auerstaedt et prince d'Eckmühl), officier général et législateur, né à Annoux (Yonne), le 10 mai 1770, de « Jean-François Davout, écuyer, lieutenant au régiment royal de Champagne-cavalerie, seigneur d'Annoux, et de Françoise-Adélaïde Minard de Villars », mort à Paris le 1er juin 1823; entra comme cadet gentilhomme, en 1785, à l'école de Brienne et en sortit sous-lieutenant au 19e régiment de cavalerie. S'étant déclaré partisan de la Révolution, il s'engagea dans les volontaires de l'Yonne, et fut élu, par ses camarades, chef du 3e bataillon (22 septembre 1791), fit la campagne de Belgique, sous les ordres de Dumouriez, et lors de la défection de ce dernier, Davout fit mine de tirer sur lui quand il se rendit au camp autrichien, puis fut destitué comme noble en 1793; cette situation ne dura que très peu de temps, puisque le 3 vendémiaire an III, il fut promu général de brigade et envoyé à l'armée de la Moselle, passa sous les ordres de Pichegru, et fut fait prisonnier à Manheim, puis échangé, défendit Kehl et se lia avec Desaix, se distingua particulièrement au passage du Rhin (1er floréal an V), fit partie ensuite de l'expédition d'Egypte et prit part à la bataille d'Aboukir. En revenant en France il tomba entre les mains des Anglais et fut interné à Libourne, puis rentré en France, fut nommé général de division (14 messidor an VIII) et maréchal de France, (29 floréal an XII), puis grand-croix de la Légion d'honneur (19 pluviôse an XIII), appartint à la grande armée et se battit vaillamment à Ulm, à Austerlitz et à Iena, à Auerstaedt où il décida la victoire, puis à Eylau et Friedland. Le 8 juillet 1808, il fut créé duc d'Auerstaedt, et le 28 novembre 1809, prince d'Eckmühl; en 1812, il eut le commandement en chef du 1er corps de la grande

armée, battit les Russes à Mohilow, et fut blessé à la Moskova. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur le nomma ministre de la guerre (20 mars 1815), il fut élu, le 2 juin suivant, membre de la Chambre des pairs. Après Waterloo, il commanda l'armée réunie sous Paris; le gouvernement provisoire lui envoya alors, le 3 juillet, l'ordre de traiter et, le même jour, il signa avec l'ennemi, à Saint-Cloud, la convention de Paris. Le 5 mars 1819 il fut nommé pair de France. On lui a élevé une statue à Auxerre en 1867.

Davout (Louis-Alexandre-Edme-François), officier général, né à Etivey (Yonne) le 14 septembre 1773, mort à Raviers (Yonne) le 4 septembre 1830, frère du précédent; fit partie comme lui de l'armée et fut promu, le 6 août 1811, général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Davy de la Paillerie. — Voir Dumas.

Davy des Piltières (Urbain-René), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à la Flèche (Sarthe), de « Me Urbain-Julien Davy des Piltières, avocat audit siège, sénéchal de la prévôté d'Anjou et procureur de ladite ville, et de Marie-Charlotte Houssayes »; était avocat du roi au présidial de la Flèche, quand il fut élu, le 21 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Anjou. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Dax (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Dazemar (Jean-Jacques, baron), officier général, né à la Voulte (Ardèche), le 18 juillet 1757, de « Martial-Michel Dazemar et de Marie-Anne Desenfans », mort à la Voulte le 31 janvier 1816; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire et parvint rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 18 brumaire an XII et créé baron de l'Empire. Il était général de brigade quand il mourut.

Debaecque (Louis-Marie), négociant et législateur, né à Dunkerque (Nord) le 5 mars 1750, mort à Dunkerque le 25 septembre 1804; était négociant dans sa ville natale quand il fut élu, le 23 germinal an V, député du Nord au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VII.

Debatz (Jean-Louis-Constant), secrétaire d'intendance et législateur, né à Soissons (Aisne) le 12 juillet 1753, mort à Laon (Aisne), le 16 juillet 1837; était secrétaire de l'intendance de Soissons, puis directeur des étapes et convois militaires quand il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aisne au conseil des Cinq-Cents, adhéra au 18 brumaire et fut nommé directeur des contributions de l'Aisne, poste qu'il occupa jusqu'en 1812, se rallia à la Restauration, devint conseiller de préfecture, puis fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Debelle (Jean-François-Joseph), officier général, né à Voreppe (Isère), le 22 mai 1767, de « noble Joseph De Belle et de demoiselle Marguerite-Dominique Sibillat », mort à Saint-Raphaël (Saint-Domingue) le 15 juin 1802, prit du service le 1er octobre 1782, comme canonnier au 6e régiment d'artillerie et était capitaine le 18 mai 1792; devint adjudant général, chef de bataillon le 22 brumaire an II et chef de brigade le 21 nivôse an II. Le 16 fructidor an II il fut promu général de brigade, commandant l'artillerie. Passé à Saint-Domingue avec le général Leclerc, il y mourut, à la fleur de l'âge, victime de l'épidémie régnante.

Debelle (César-Alexandre, baron de

la Gachetière), officier général, né à Voreppe (Isère) le 25 novembre 1770, mort à Voreppe le 19 juillet 1826, frère du précédent; s'engagea sous la Révolution et était colonel quand il se battit à Altenkirchen et à Novi, fit la campagne d'Italie en 1806, fut créé baron de l'Empire en 1808 et partit pour l'Espagne, fut disgracié par l'Empereur on ne sait pourquoi, rappelé le 2 août 1809, puis mis à la retraite. Il revint en faveur pendant les Cent-Jours, fut nommé commandant du département de la Drôme et de là à celui du Mont-Blanc. Le 24 mars 1816 il fut traduit devant le conseil de guerre et condamné à mort. Louis XVIII changea sa peine en dix ans de détention, puis le gracia. Le 16 juillet 1817, il fut rétabli dans son grade et mis à la retraite.

Debelle (Auguste-Jean-Baptiste), officier général, né à Voreppe (Isère) le 12 septembre 1781, mort à Paris, le 31 janvier 1830, frère des précédents; suivit comme ses deux frères la carrière militaire, fit les guerres de l'Empire et arriva rapidement aux grades supérieurs et le 24 avril 1815, fut promu général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Debériot (Joseph-Xavier), maire et homme politique, né à Louvain (Belgique), le 17 juillet 1764, de « Monsieur Antoine-Joseph De Bériot, écuyer, et de noble dame Marie-Pétronille Dubois de Fiennes conjoints », était maire de Louvain quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de cette ville, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Debertier (Claude), évêque constitutionnel, né à Clermont le 22 mai 1750; était curé de Laguiolle (Aveyron) quand il fut élu, le 20 mars 1791, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, évêque constitutionnel de l'Aveyron. Pendant les opérations, les prêtres insermentés essayèrent d'influencer le corps électoral en employant des moyens d'intimidation, mais n'obtinrent, en fait de résultats, que le mépris et même quelques horions.

De Bèze (Jacques-Claude), ex-officier et suppléant à la Législative, né à Schlestadt (Bas-Rhin) le 26 novembre 1744; entra dans l'armée le 1er novembre 1765, comme sous-lieutenant au régiment Berry-infanterie, devint le 12 novembre 1768 sous-aide major et abandonna le corps le 7 septembre 1774. Sous la Révolution, nous le retrouvons commandant de la garde nationale de Nevers. En septembre 1791, il fut élu troisième suppléant de la Nièvre à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

De Billy (Jean-Louis), officier général, né à Dreux (Eure-et-Loir), le 30 juillet 1763, de « Jean-Louis de Billy, écuyer, et de Simonne-Nicole Brochant », tué à Auerstaedt (Allemagne) le 14 octobre 1806; fit partie en 1789 de la garde nationale de Paris, jusqu'en mai 1792 et fut élu, au mois de mai suivant, adjudant général de l'artillerie parisienne, fit avec ce grade les campagnes de 1792-1793 et l'an II passa adjudant général, chef de bataillon le 1er juillet 1793; fut blessé le 14 prairial an VII à l'affaire de Zurich et devint ensuite général de brigade

Debonnières (Alexandre-Jules-Benoît), avocat et législateur, né à Graçay (Cher) le 20 décembre 1749, mort à Paris, le 29 décembre 1800; était avocat et se montra peu favorable aux idées nouvelles, fut arrêté comme suspect en 1792 et emprisonné à Paris. Le 22 germinal an V, il fut élu député de la Seine au conseil des Cinq-Cents, s'y montra très réactionnaire et vit son élection annulée au 18 fructidor comme appartenant au parti royaliste.

Debosque (Joseph-Paul), avocat, magistrat et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 12 juin 1758, de « sieur Raymond Debosque, bourgeois de cette ville, et de demoiselle Rose de Nourry », mort à Portet (Haute-Garonne) le 17 octobre 1844 ; était avocat, quand il fut pourvu, le 5 avril 1786, de la charge de lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée de Lauzerte. En 1793, il fut arrêté comme suspect et remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Ayant adhéré à Bonaparte après son coup d'Etat, il fut nommé président du tribunal de l'arrondissement, puis juge au tribunal d'appel de Toulouse en l'an XII. Le quatrième jour complémentaire de l'an XII, il entra au Corps législatif comme député de la Haute-Garonne, y siégea jusqu'en 1811, et le 30 avril de la même année fut nommé conseiller à la cour impériale de Toulouse, se rallia ensuite à la Restauration qui le confirma dans ses fonctions judiciaires et fut admis à la retraite le 17 novembre 1830.

Debosque (Etienne-Pierre), directeur des contributions et législateur, né à Esparaza (Aude), le 29 avril 1774, d' « Etienne Debosque et de demoiselle Rose Romain », mort à Carcassonne (Aude), le 3 septembre 1824 ; était directeur des contributions à Carcassonne quand il fut élu, le 16 mai 1815, par l'arrondissement du Limoux, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

De Bourge (Augustin), négociant et législateur, né à Paris, le 3 septembre 1750, d' « Antoine De Bourge, marchand épicier, et de Marie-Marguerite Reauville » ; était négociant à Paris, quand il fut élu, le 14 mai 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la ville de Paris. Son mandat expiré, il se remit à la tête de sa maison de commerce.

Debourges (Jean), avocat, législateur et magistrat, né à Boussac-les-Eglises (Creuse), le 10 février 1747, à « monsieur Bernard Debourges, aubergiste de la Maison Dieu, et à dame Léonarde Pary », mort en 1825 ; était avocat à Boussac, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par la Creuse, membre de la Convention ; siégea parmi les modérés et refusa d'opiner dans le procès de Louis XVI, prit une part assez active à la journée du 9 thermidor, et, le 23 vendémiaire an IV, fut réélu, par le même département, au conseil des Anciens, en devint secrétaire en frimaire an V et sortit du conseil en l'an VI, adhéra au 18 brumaire, et le 18 floréal an VIII fut nommé président du tribunal de Chambon. Le 10 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Boussac, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Debrabander (Jacques-François), homme de loi, législateur et magistrat, né en Belgique, mort à Bruxelles le 7 juin 1822 ; était homme de loi à Gand, quand il fut élu, le 24 germinal an V, député de l'Escaut au conseil des Cinq-Cents où il siégea jusqu'en l'an VIII, adhéra à Bonaparte et fut nommé le 17 messidor, de la même année, au tribunal d'appel de la Dyle. Le 30 avril 1811, il devint conseiller à la cour impériale de Bruxelles.

De Branges (François-Emmanuel), avocat, magistrat et législateur, né à Guise (Aisne) le 6 avril 1743 ; était avocat quand il fut pourvu, le 7 avril 1773, de la charge de conseiller du roi au conseil supérieur de Châlons, et devint sous la Révolution administrateur de Vitry-le-François. Le 1er septembre 1791, il fut élu député de la Marne à la Législative, et le 14 germinal an VII devint juge au tribunal civil de Vitry.

Debranges (Louis-Gabriel-Philibert), avocat, sous-préfet et législateur, né à Louhans (Saône-et-Loire), le

10 février 1738, de « maître Claude Debronges, conseiller et procureur à sel de Louhans et de demoiselle Marie Leroule »; était avocat à Louhans et devint procureur général du syndic du département. Le 9 germinal an VIII, il fut nommé sous-préfet de Louhans, et, le 13 mai 1815, élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent Jours.

Debray-Chamont (Joseph-François), négociant et législateur, né à Amiens (Somme), de « François Debray, écuyer, et de Marie Jeanne-Angélique de Lalau », mort à Paris le 12 avril 1792; était négociant à Amiens, quand il fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Somme à la Législative, et mourut pendant la législature.

Debrun (Jean), officier général, né à Mâcon (Saône-et-Loire), le 5 décembre 1750, de « sr Jacques Debrun et de demoiselle Marie-Thérèse Mornand, sa femme »; entra au service, le 26 octobre 1783, comme soldat dans le régiment d'Enghien, et nous le retrouvons, le 30 septembre 1791, capitaine au 1er bataillon de Saône-et-Loire, puis le 2 octobre suivant, chef de bataillon. Le 3 septembre 1793, il fut promu général de brigade et le 1er octobre de la même année général de division.

Debry (Jean-Baptiste), administrateur et législateur, né à Paris en 1725, mort à Paris le 15 avril 1810; anciennement régisseur général, devint sous la Révolution l'un des administrateurs de la Seine, fut élu, le 24 septembre 1791, député de Paris à la Législative, puis mourut en 1810.

De Bry (Jean-Antoine-Joseph, baron), avocat, législateur et préfet, né à Vervins (Aisne), le 25 novembre 1760, de « Jean-Antoine De Bry, marchand en cette ville, et de Marie-Thérèse Le Comte », mort à Paris, le 6 janvier 1834; était avocat au parlement de Paris, quand il devint, en 1790, l'un des administrateurs de l'Aisne. Le 8 septembre 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative, se montra l'adversaire résolu de la cour et demanda la mise en accusation des frères du roi émigrés, et, après la journée du 10 août, proposa de créer un corps de 1.200 tyrannicides, chargés d'aller frapper sur leurs trônes les rois en guerre avec la France. Le 4 septembre 1792, il fut réélu dans l'Aisne, membre de la Convention et, dans le procès du roi, vota « la mort », se radoucit quelque peu ensuite et protesta contre l'arrestation des Girondins, échappa à la prescription et fut très prudent jusqu'au 9 thermidor, partit ensuite en mission dans la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents, puis réélu en l'an V et en l'an VII, fut deux fois président de cette Assemblée. En prairial an VI, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire de la République française au congrès de Rastadt. On connaît les péripéties de cette mission ; ses deux collègues, Bonnier et Roberjot, furent assassinés par des hussards autrichiens et lui-même fut blessé de treize coups de sabre, fit le mort et, au jour, alla demander asile au ministre de Prusse. Lorsqu'il revint au conseil, le bras en écharpe, pour demander vengeance contre la maison d'Autriche, il fut acclamé et nommé président. Ayant quelque peu favorisé le coup d'État de brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Tribunat et fut nommé, le 9 floréal an IX, préfet du Doubs, puis commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé chevalier de l'Empire le 27 juillet 1808 et baron le 3 mai 1809. Pendant les Cent-Jours il devint préfet du Haut-Rhin, fut révoqué par la Restauration et quitta la France en 1816 comme régicide. Il ne rentra qu'après 1830, et Louis-Philippe lui fit accorder une retraite

comme ancien préfet, le 12 novembre 1830. On a de lui : *Essai sur l'éducation naturelle ; Éloge de Mirabeau ; Opinion sur la Constitution de 1793 ; Catéchisme des élections.*

Decaen (Charles-Mathieu-Isidore, comte), officier général, né à Creully, près Caen (Calvados), le 13 avril 1769, de « Jean-Marie-Michel Decaen et de Marie-Anne Bouchard », mort à Montmorency (Seine) le 9 septembre 1832 ; fut canonnier dans la marine du 28 juillet 1787 au 1er juillet 1790, et adjudant général, chef de bataillon le 16 frimaire an II, servit sous Moreau et montra beaucoup de bravoure à la bataille d'Ettingen, fut destitué en pluviôse an VI, réintégré le 12 germinal suivant, puis promu général de division le 11 germinal an VIII. Le 15 prairial an X, il fut nommé capitaine général des établissements français dans l'Inde et grand officier de la Légion d'honneur, s'embarqua peu de temps après pour l'Ile de France, se trouva forcé de capituler et de remettre cette île aux Anglais. De retour en France, il obtint le commandement en 1811, d'un corps d'armée en Espagne, et devint gouverneur de la Catalogne. Revenu en France après l'évacuation de la Péninsule, il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma chevalier de Saint-Louis le 2 juin 1814, et grand-cordon de la Légion d'honneur le 29 juillet suivant. Pendant les Cent-Jours, il resta quelque peu perplexe et finit tout de même par se ranger sous les drapeaux de Napoléon, puis se redonna aux Bourbons.

Decaigny (Maximilien-Antoine-Joseph), homme de loi, législateur et magistrat, né à Gand (Belgique), mort à Bruxelles, le 20 novembre 1805 ; était homme de loi à Gand, quand il fut élu, le 24 germinal an V, député de l'Escault au conseil des Cinq-Cents. Le 17 messidor an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de la Dyle.

De Caux de Blacquetot (Louis-Victor, vicomte), officier général, législateur et ministre, né à Douai (Nord), le 23 juin 1775, de « messire Jean-Baptiste De Caux de Blacquetot, écuyer, chevalier de Saint-Louis ; brigadier des armées du roi, directeur des fortifications d'une partie des places du Hainault, et de dame Marie Hippolyte Thierry », mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), le 6 juin 1845 ; était lieutenant du génie en 1793, puis fut destitué comme noble, réintégré en l'an III, devint chef de bataillon en l'an VII, et fit la campagne du Rhin, sous les ordres de Moreau, fut créé chevalier de l'Empire le 2 juillet 1808, devint maréchal de camp en 1811, puis inspecteur du génie, fut créé baron de l'Empire le 11 novembre 1813, se rallia en 1814 aux Bourbons, qui le nommèrent conseiller d'État en 1817 et fut fait vicomte le 31 janvier 1818. Le 19 novembre 1827 il fut élu député par le collège électoral du Nord, puis devint ministre de la guerre le 4 janvier 1828, fut réélu député le 23 juin 1830, et entra à la Chambre des pairs le 11 octobre 1832. Comme on peut s'en rendre compte, M. De Caux prêta successivement serment à Napoléon, à Louis XVIII et à Louis-Philippe.

Dechézeaux (Pierre-Charles-Daniel-Gustave), négociant et législateur, né à la Flotte (Charente-Inférieure), le 8 octobre 1760, de « Étienne Laurent Dechézeaux et de Louise Lambert », exécuté à la Rochelle le 18 janvier 1794 ; était négociant, quand il fut élu, le 1er septembre 1791, suppléant à la Législative par la Charente-Inférieure, mais n'eut pas l'occasion de siéger, et le 6 septembre 1792, fut réélu par le même département

membre de la Convention, se rangea d'abord parmi les indécis et dans le procès du roi vota la « détention jusqu'à ce que les circonstances permettent d'y substituer le bannissement », se rapprocha ensuite des Girondins et protesta contre la journée du 31 mai. Après l'acceptation de la Constitution Dechézeaux donna sa démission, fut arrêté dans son pays le 8 novembre 1793 et emprisonné à Rochefort. Le 23 nivôse an II, il comparut devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort et exécuté.

Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen. Le 23 juin 1793, la Convention nationale adopta définitivement cette déclaration dont nous donnons les principaux articles y contenus. « Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur; le magistrat, la règle de ses devoirs; le législateur, l'objet de sa mission. En conséquence, il proclame, en présence de l'Être Suprême, la déclaration suivante des Droits de l'homme et du Citoyen :

Article premier. — Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

Art. 2. — Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

Art. 3. — Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

Art. 5. — Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence dans leurs élections que les vertus et les talents.

Art. 7. — Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits.

Art. 9. — La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

Art. 16. — Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

Art. 18. — Tout homme peut engager ses services, son temps; mais il ne peut se vendre ni être vendu. Sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité: il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

Art. 21. — Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Art. 22. — L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Art. 25. — La souveraineté réside dans le peuple. Elle est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable.

Art. 26. — Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier, mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

Art. 27. — Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

Art. 28. — Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.

Art. 31. — Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

Art. 33. — La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme.

Art. 35. — Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Declaye (Nicolas), officier général, né à Liège (Belgique), le 8 juin 1758, de « Joseph Declaye et de Marie Jeanjean conjoints », entra comme volontaire au régiment de Berwick le 12 juillet 1774, et nous le retrouvons le 12 août 1792 lieutenant-colonel de la légion belge, devint aide de camp du général de Rosières le 7 avril 1793, puis commandant temporaire à Cambrai, un mois après. Le 30 juillet 1793, il fut promu général de brigade, arrêté à Cambrai le 15 septembre et, conduit à Paris, se justifia devant le comité, puis fut nommé commandant temporaire à Lyon le 9 brumaire an II, et général de division le 13 ventôse suivant, fut arrêté de nouveau et remis en liberté par l'ordre de Carnot. Il commanda la garde nationale de Nevers en brumaire an IV, fut réformé le 12 brumaire an V, et commanda la place de Vannes le 6 brumaire an VIII.

Declerck (Honoré), receveur d'enregistrement et législateur, né à Bailleul (Nord), mort à Paris le 17 janvier 1843; fut d'abord receveur de l'enregistrement à Cassel et devint maire de Bailleul. Le 24 germinal an VI, il fut élu député du Nord, au conseil des Cinq-Cents, fut un adversaire du coup d'Etat de brumaire, exclu de ce chef du conseil, puis envoyé en internement le 29 brumaire an VIII.

Declerck (François), cultivateur et législateur, né le 23 septembre 1744; était cultivateur à Wolun-Saint-Louis (Belgique) quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député de la Dyle au conseil des Anciens. Son mandat expiré, il reprit ses travaux agricoles.

Decolons-Vauzelle (François-Marie), propriétaire et homme politique, né à Nevers (Nièvre), le 26 mai 1762, de « monsieur Decolons, maître de manufactures de faïence et de dame Marie-Anne Grasset, son épouse; était propriétaire à Nevers quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Nevers, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Decomberousse (Benoît-Michel), avocat, législateur et magistrat, né à Villeurbanne (Rhône) le 3 février 1754, mort à Paris le 13 mars 1841; était avocat à Vienne, quand il devint sous la Révolution, membre du directoire de l'Isère. Le 11 septembre 1792 il fut élu suppléant de ce département, à la Convention et appelé à y siéger que le 6 thermidor an III, par voie du tirage au sort, puis réélu, par l'Isère, le 23 vendémiaire an IV, député au conseil des Anciens, vit son mandat renouvelé le 23 germinal an VII, en devint président le 19 ventôse, puis se rallia à Bonaparte, il fut nommé, le 12 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Grenoble, et devint peu après, chef du bureau de consultation et de revision au ministère de la justice. Pendant les Cent-Jours il devint conseiller à le cour impériale de Paris et rentra dans la vie privée sous la Restauration.

Descourbes (Vincent-Julien), magistrat et homme politique, né à Nizon et Pont-Aven (Finistère), le 20 juillet 1749, de « noble maître Jean-Julien Decourbes, avocat à la cour, et de Anne-Marie-Louise Dupais »; était président de tribunal quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Quimperlé, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Decouz (Pierre, baron), officier général, né à Annecy (Savoie), le 18 juillet 1775, de « Jacques de Couz et de Jeanne-Françoise Chabal », mort à Paris le 18 février 1814; était le 1er mai 1793 sous-lieutenant dans les volontaires du Mont-Blanc et nous le voyons le 1er nivôse an V, adjoint aux adjudants généraux, puis en germinal an IX, adjudant commandant, fut fait le 15 pluviôse an XII membre de la Légion

d'honneur, et officier du même ordre le 25 prairial an XII, devint le 6 nivôse an XIV, colonel du 21e de ligne. Le 12 juillet 1809 il fut promu général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, le 21 septembre de la même année, puis général de division le 4 août 1812.

Decrès (Denis), amiral et ministre, né à Ville-sous-Anjou (Isère) le 18 juin 1761, mort à Paris le 7 décembre 1820, entra dans la marine en 1779, passa en février 1791 sur la *Cybèle* avec le grade de major, puis capitaine de vaisseau en janvier 1793, fut destitué comme noble, puis arrêté et conduit à Paris et relâché presque aussitôt, fut réintégré en l'an III et devint contre-amiral en l'an VI, prit part au combat d'Aboukir, parvint à se réfugier à Malte avec les débris de l'escadre ; reçut l'ordre de regagner la France avec le *Guillaume Tell* qui rapatriait les malades et soutint contre la flotte anglaise un glorieux combat et fut fait prisonnier. Rentré en France, Bonaparte lui fit don d'un sabre d'honneur et le nomma préfet maritime à Lorient et le 9 vendémiaire an X, fut nommé ministre de la marine, poste qu'il occupa jusqu'à la chute de l'Empire. Pendant les Cent Jours il devint amiral et reprit le portefeuille de la marine, puis fut nommé pair de France (2 juin 1815). Il rentra dans la vie privée sous la Restauration. Decrès était grand officier de la Légion d'honneur depuis le 10 pluviôse an XIII, et avait été créé comte de l'Empire le 4 juillet 1808 et duc le 28 avril 1810.

Decrest (Antoine-Louis, comte de Saint-Germain), officier général, né à Paris, le 8 décembre 1761, de « Pierre-Antoine Decrest et de Marie-Louise-Geneviève Durand », mort à Neuilly-sur-Seine (Seine) le 4 octobre 1835 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs et fut promu, le 12 pluviôse an XIII, général de brigade, puis général de division le 12 juillet 1809. Il était officier de la Légion d'honneur et comte de l'Empire.

Decretot (Jean-Baptiste), négociant et législateur, né à Louviers (Eure), le 9 mars 1743, d'« honorable homme Jean-Baptiste Decretot, échevin de cette ville, et de dame Marie-Thérèse Le Masson », mort à Paris le 9 mai 1817; fut nommé le 17 novembre 1772 assesseur en la ville et communauté de Louviers, et était négociant dans cette ville, quand il fut élu, le 23 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Rouen. En 1790, il entra à la Société des Amis de la Constitution, et le 9 frimaire an VIII, devint administrateur de la caisse d'amortissement, fut fait membre de la Légion d'honneur en l'an XIII et créé chevalier de l'Empire le 18 juin 1809.

Dedieu (Augustin), avocat et suppléant aux États généraux, né à Nérac (Lot-et-Garonne); était avocat dans cette ville quand il fut élu, le 4 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Nérac. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Dedon Duclos (François-Louis), officier général, né à Toul (Meurthe) le 21 octobre 1762, mort à Vanves (Seine) le 19 janvier 1830 ; était le 1er avril 1777 aspirant à l'école d'artillerie de Metz. Nous le retrouvons directeur de l'artillerie à Mayence en 1793, puis chef de brigade le 21 prairial an V, devint directeur d'artillerie à Strasbourg le 20 brumaire an XII, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 28 octobre 1805 il fut promu général de brigade, devint directeur général du parc d'artillerie de l'armée de Naples, puis général de division au service du

roi de Naples, Joseph-Bonaparte, le 3 novembre 1807, puis commandeur de la Légion d'honneur le 12 juin 1808. La Restauration le fit chevalier de Saint-Louis le 29 juillet 1814, et le mit à la retraite le 24 décembre de la même année.

Defay-Boutheroue (François-Simon), négociant et législateur, né à Orléans (Loiret) en 1736, mort à Orléans le 14 juillet 1820; était négociant à Orléans quand il fut élu le 27 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de cette ville; son mandat expiré, il reprit son négoce.

Defermon (Jean-François, baron), avocat, législateur et préfet, né à Châteaubriant (Loire-Inférieure), le 6 mai 1762, de « noble maitre Jacques Defermon, sieur des Chapelières, Alloué de la Baronnie et maire de la ville et communauté de Châteaubriant, et de dame Marie Lambert », mort à Paris le 9 juillet 1840, était avocat à Rennes quand il devint, le 6 floréal an VIII, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, entra le 18 frimaire an XII, au Corps législatif, comme député de la Mayenne, puis fut nommé le 12 avril 1809, préfet des Hautes-Alpes, créé baron de l'Empire le 4 avril 1810 et chevalier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811; devint préfet de l'Yonne, rentra dans ses foyers et se retira dans la vie privée sous la Restauration.

Defermon des Chapellières (Joseph-Jacques, comte), avocat, législateur, directeur de la Dette publique et ministre d'État, né à Maumusson (Loire-Inférieure), le 15 novembre 1752, mort à Paris le 15 juillet 1831, frère du précédent; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 9 avril 1783, de la charge de procureur postulant au parlement de Bretagne. Le 18 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Rennes, siégea à gauche et toutes les motions présentées par lui, furent pour les réformes, demanda l'abolition des corvées et des tribunaux d'exception, et devint, le 19 juillet 1791, président de la Constituante. Son mandat expiré, il fut nommé président du tribunal criminel de Rennes (octobre 1791). Le 5 septembre 1792, il fut élu par l'Ille-et-Vilaine, membre de la Convention, fut dans cette Assemblée, plus modéré et en devint président le 5 novembre 1792. Dans le procès du roi il opina pour « la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement ensuite », fut après l'adversaire de la Montagne, partit en mission à Brest, s'y fit peu remarquer et revint prendre sa place à la Convention, se rangea du côté des Girondins. Après le 31 mai, sachant qu'il allait être arrêté, il prit la fuite, fut déclaré traitre à la patrie et mis hors la loi, se réfugia en Bretagne et ne reparut qu'après le 9 thermidor, où il revint siéger (13 frimaire an III), entra au comité de Salut public (floréal an III) et y siégea jusqu'au 15 fructidor, devint ensuite un contre-révolutionnaire fougueux, dénonça et fit décréter l'arrestation du montagnard Esnue de Lavallée. Le 22 vendémiaire an II, il fut élu député de son département au conseil des Cinq-Cents en devint président, combattit le Directoire et aida puissamment au 18 brumaire, puis entra au Tribunat le 4 nivôse an VIII, fut nommé conseiller d'État, fait membre de la Légion d'honneur le 9 ventôse an IX, devint le 19 prairial directeur général de la liquidation de la Dette publique, puis en 1808 ministre d'État et le 23 mars fut créé comte de l'Empire. Le 12 mai 1815 il fut élu par l'Ille-et-Vilaine représentant à la Chambre des Cent-Jours. En 1816, il fut obligé de quitter le territoire français, non comme régicide, mais bien

pour avoir signé l'*Acte additionnel* et avoir demandé que Napoléon II succédât au trône de son père. Il ne rentra en France qu'en 1822 et ne s'occupa plus de politique.

Deffez (Jean Charles), magistrat, né à la Martinique le 1er juillet 1760, mort à Auch (Gers) le 8 août 1796; fut élu, le 24 vendémiaire an IV, membre du tribunal de cassation pour le département du Gers, et n'exerça cette fonction qu'un an à peine; il mourut le 21 thermidor an IV.

Defontenay (Pierre-Nicolas), négociant et législateur né à Rouen (Seine Inférieure), le 27 septembre 1743, de « monsieur Eustache Nicolas Defontenay, négociant en cette ville, et de dame Marie-Marthe Grandin », mort à Paris le 11 février 1806; était négociant et échevin à Rouen, quand il fut élu, le 21 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de cette ville. Son mandat expiré, il devint maire de Rouen et président de l'administration de la Seine-Inférieure. En 1793, il devint suspect et fut arrêté, puis remis en liberté, peu après adhéra au coup d'Etat de brumaire et fut nommé, en l'an XI, membre du conseil général des manufactures et du commerce, fait membre de la Légion d'honneur le 23 vendémiaire an XII, commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, puis enfin, nommé, le 28 pluviôse an XII, membre du Sénat conservateur où il siégea jusqu'à sa mort.

Defontenay (Alexandre), négociant et législateur, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 5 février 1748, mort à Rouen le 12 octobre 1833, frère du précédent; était manufacturier dans sa ville natale, et devint, le 4 brumaire an X, membre du tribunal de commerce à Rouen. Le 14 mai 1815, il fut élu par la Seine-Inférieure représentant à la Chambre des Cent-Jours, pour y représenter le commerce et l'industrie.

Deforges. — Voir Parny (de).

Deforgues (François-Louis-Michel Chemin), ministre et diplomate, né à Vire (Calvados), le 29 septembre 1759, de « Jean Chemin Deforgues, et de Anne-Bertrande Thomas de la Marche, mort à Mainey (Seine-et-Marne) le 10 septembre 1840; débuta sous la Révolution comme adjoint du ministre de la guerre et le 21 juin 1793 fut nommé ministre des Affaires étrangères, poste qu'il occupa jusqu'au 19 prairial an II, devint quelque peu suspect et fut incarcéré pendant quatre mois. Sous le Directoire, il fut envoyé en mission en Hollande et ensuite en Italie où il connut Bonaparte. En l'an XII, il fut nommé commissaire des relations commerciales de France à la Louisiane, puis au bout de cinq ans de séjour revint en France, fut fait prisonnier, sur mer, par les Anglais, mais aussitôt relâché. Bonaparte l'exila à 20 lieues de Paris pour être revenu sans congé, il se retira en août 1815 à Mainey où il mourut très âgé.

Defrance (Pierre-Simon), avocat et législateur, né à Coux (Ardèche), le 28 novembre 1734, de « René Defrance et de demoiselle Anne Audeffre », mort au Mas Gouvenas (Ardèche) le 6 novembre 1819; était avocat à Privas quand il fut élu le 6 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg et siégea parmi les constitutionnels. Son mandat expiré, il devint maire de Coux, puis juge de paix de Privas. Il venait d'être nommé le 22 prairial an VIII, suppléant du tribunal civil de Privas quand il fut obligé, par suite d'une cécité presque complète, de donner sa démission.

Defrance (Jean-Claude), médecin et

législateur, né à Wassy (Haute-Marne), le 7 novembre 1742, de « Jean Defrance, maître-chirurgien et apothicaire, et de Marie-Jeanne Aubert », mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 6 janvier 1807 ; était médecin à Rozay-en-Brie quand il fut élu, le 17 septembre 1792, par Seine-et-Marne, membre de la Convention, siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour « la réclusion et le bannissement », entra le 4 brumaire an IV au conseil des Cinq-Cents ; puis, ayant adhéré au coup d'État de brumaire, entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député de Seine-et-Marne, en sortit en l'an IX, et devint, en mai 1806, directeur de la poste aux lettres à Nantes. En se rendant à son poste, la diligence versa et Defrance ne put se remettre de cet accident, puis mourut le jour suivant.

Defrance (Jean-Marc-Antoine, comte), officier général, né à Wassy (Haute-Marne), le 21 septembre 1771, « du précédent et de Claire-Jeanne Chompré », mort à Épinay (Seine) le 6 juillet 1835 ; débuta fort jeune dans la carrière militaire et monta rapidement en grade ; il devint colonel du 12e régiment de chasseurs à cheval, et fit, à la tête de ce régiment, des prodiges de valeur aux armées du Rhin et d'Italie. Nommé général de brigade, il se signala dans les campagnes de 1805, 1806, et 1807. Il se battit à Wagram, où il fut blessé, commandait en 1812, en Russie, une division de cavalerie. Dans la campagne de France, il se distingua particulièrement à Montmirail, et, le 7 mars 1814, il chargea et chassa de Reims un corps de cavalerie russe, commandé par l'émigré de Saint-Priest. Après la déchéance de l'Empereur, il fut nommé inspecteur général de cavalerie dans la 12e division militaire et fait chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Il était officier de la Légion d'honneur, et fut créé comte de l'Empire.

Dego (combat de). Le 26 germinal an IV, Bonaparte, à la tête de l'armée française, s'empara de Dego, après une résistance acharnée des Autrichiens qui avaient pris ce village l'avant-veille. Les pertes de l'ennemi furent de 2.000 hommes tués, blessés et prisonniers. Le village de Dego faisait partie des États sardes et est baigné par la Bormida.

Degrave (Charles-Joseph), avocat et législateur, né à Ursel (Belgique), le 24 octobre 1736, de « Jean De Grave et Régine Verstraeten », mort à Saint-Denis-lez-Gand (Belgique) le 2 août 1805 ; était, depuis le 28 juillet 1760, avocat postulant auprès du conseil judiciaire de Flandre, à Gand, puis ayant embrassé les idées de la Révolution française, fut élu, le 23 germinal an V, député de l'Escaut au conseil des Anciens et y siégea jusqu'en l'an VIII, puis, son mandat expiré, devint en floréal an VIII, conseiller général du même département. On a de lui : *La République des Champs-Élysées, ou le Monde ancien.*

Degregory (Gaspard-Antoine-Jean Tiburce, chevalier), magistrat et législateur, né à Crescentino (Italie), le 11 août 1768, de « Auditeur-Gaspard-Laurent Degregory et de Thérèse Tournon », mort à Turin (Italie) le 12 septembre 1846 ; était procureur impérial à Asti quand il entra, le 2 mai 1809, au Corps législatif, comme député de la Sésia, fut fait chevalier de l'Empire le 25 mars 1820, puis nommé président de chambre à Rome le 14 juillet 1811.

Degregory de Marcorengo (Jean-Laurent, comte), préfet et législateur, né à Turin (Italie) le 10 août 1746, mort à Turin le 16 avril 1817, frère du précédent ; fut

nommé en l'an IX préfet de la Stura, puis entra, le 11 fructidor de la même année, au Sénat conservateur ; fut fait, le 9 ventôse an XII, membre de la Légion d'honneur et créé, le 26 avril 1808, comte de Marcorengo. En 1815, il devint commandeur de la Légion d'honneur.

Dehaies (François-Emmanuel, dit de Montigny, chevalier), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 7 août 1743, mort à Paris le 16 juin 1819 ; était sous-lieutenant au régiment de Médoc le 2 août 1768, puis colonel le 3 septembre 1778. Le 21 germinal an VIII il fut promu général de brigade, partit pour Chandernagor, comme commandant le 24 frimaire an X, fut fait prisonnier par les Anglais le 8 juillet 1810, retourna en France le 15 décembre 1811, puis fut mis à la retraite le 18 février 1812. Le 17 décembre 1817, il fut nommé lieutenant général honoraire par Louis XVIII.

De Haussy de Robécourt (Mathieu-Antoine, baron), avocat, magistrat et législateur, né à Péronne (Somme), le 28 mars 1755, de « François de Paule-Barthelemy-Jean de Haussy, écuyer seigneur de Robécourt et autres lieux, avocat du roi au bailliage de Péronne, et de Marie-Charlotte de la Marlière de Bertrancourt », mort à Péronne le 20 décembre 1828 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 31 décembre 1778, de la charge d'avocat du roi au bailliage, gouvernement et prévôté de Péronne. Le 29 août 1791, il fut élu par la Somme, député à la Législative, siégea à droite et se montra un ardent royaliste. Son mandat expiré, il devint maire de Péronne, puis fut destitué en vendémiaire an II. Le 23 germinal an V, élu, par la Somme, député au conseil des Cinq-Cents, il en fut exclu le 18 fructidor. S'étant prononcé pour la politique de Bonaparte après son 18 brumaire, il fut nommé président du tribunal civil de Péronne. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Dejean (Jean-François-Aimé, comte), officier général et législateur, né à Castelnaudary (Aude), le 6 octobre 1749, de « Jean-Pierre Dejean subdélégué de l'intendant de la province, et de dame Marie de Fabry », mort à Paris le 12 mai 1824 ; entra dans l'armée le 1er janvier 1768 en qualité de commandant en second à l'école de Mézières, devint chef de bataillon le 26 frimaire an II, fit partie de l'armée du Nord et prit part aux sièges de Nimègue, d'Ypres et de Courtrai, puis fut promu, le 15 fructidor an II, général de brigade, et inspecteur général des fortifications. Le 24 vendémiaire an IV, il fut nommé général de division, mis à la tête des troupes franco-bataves, réformé le 26 fructidor an V, puis rétabli dans ses fonctions le 14 thermidor an VII ; devint, après le 18 brumaire, conseiller d'État et premier inspecteur du génie, suivit Bonaparte en Italie, se battit à Marengo, organisa le gouvernement de Gênes et revint à Paris où il prit la direction de l'administration de la guerre le 21 ventôse an X, poste qu'il occupa jusqu'au 2 janvier 1810. Il fut fait grand-cordon de la Légion d'honneur le 10 prairial an XIII et créé comte de l'Empire le 1er juin 1808 ; puis entra au Sénat conservateur le 5 février 1810, et ne vota pas la déchéance de l'Empereur en 1814. La Restauration le fit pair de France (6 janvier 1814) et gouverneur de l'École polytechnique. Pendant les Cent-Jours il fut nommé pair (2 juin 1815), et de ce chef, mis à l'écart par Louis XVIII pendant quelque temps, et rentra à la Chambre des pairs le 5 mars 1819.

Dejean (Jean-Antoine-Alexandre), officier général, né à Chalabre (Aude), le 25 novembre 1765, de

« Claude Dejean et de Jeanne Combes », mort à Brunoy (Seine-et-Marne) le 6 novembre 1848; était, le 11 novembre 1791, lieutenant dans le 1er bataillon de l'Aude et devint, le 27 mars 1793, chef de bataillon. Le 14 août 1793 il fut promu général de brigade provisoire, redevint en l'an XII colonel du 34e régiment d'infanterie, fut fait le 19 frimaire an XII membre de la Légion d'honneur, puis officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 27 vendémiaire an XIII, il fut renommé général de brigade. Sous la Restauration, le 1er mai 1821, il fut promu commandeur de la Légion d'honneur et le 11 juin 1832, mis à la retraite.

Dejean (Pierre-François-Marie Auguste, comte), officier général et législateur, né à Amiens (Somme), le 10 août 1780, de « Jean-François-Aimé Dejean, et de Aurore Barthélemy », mort à Reims le 17 mars 1845, entra dans l'armée sous l'Empire et eut un avancement très rapide. Après avoir été nommé colonel de dragons le 13 février 1806, officier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1807 et créé baron de l'Empire le 1er juin 1808, il fut promu général de brigade en 1810; devint aide de camp de l'Empereur et fut fait commandeur de la Légion d'honneur le 3 novembre 1813. Chargé par Napoléon de s'occuper de la capitulation de Paris, Dejean n'y arriva qu'après la reddition. Pendant les Cent-Jours il reprit ses fonctions d'aide de camp près de l'Empereur. A la rentrée des Bourbons en 1815, il fut banni du territoire français et parcourut la Styrie, la Croatie, et la Dalmatie, puis obtint de rentrer en France en 1818. Le 14 juin 1824 il fut admis à siéger à la Chambre des pairs par droit héréditaire, pour remplacer son père décédé, fit partie de la minorité libérale et, après les journées de 1830, prêta serment à Louis-Philippe.

Dejonghe (Michel-Joseph), propriétaire et homme politique, né à Courtrai (Lys), le 17 octobre 1746, de « Laurent-Joseph Dejonghe et de Jeanne Harin »; était propriétaire et adjoint au maire de Courtrai quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Courtrai, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dejunquières (Louis-Jacques-Antoine), avocat et législateur, né à Argentan (Orne), le 21 mars 1740, de « maître Louis Dejunquières, directeur des aides de la ville et élection d'Argentan, et de dame Marie-Catherine Collinet », mort à Paris, le 26 octobre 1808; fut pourvu, le 9 avril 1766, de la charge de procureur postulant au parlement de Paris, devint sous le Consulat président au tribunal civil de Pontoise et, le 2 fructidor an XII, entra au Corps législatif, comme député de Seine-et-Oise, où il siégea jusqu'à sa mort.

Delaage (Amable-Henry), officier général, né à Saint-Savin (Vienne), le 19 février 1745, de « François Valère de L'Age (*sic*), chevalier seigneur de la Bretolière, de Rivault, de Magnon, Ferussac, etc., capitaine au régiment de milice de Larrin, et de Catherine-Marie Sourdeau de Beauregard »; mort à Midlebourg (Hollande) en 1798; était chef de brigade du 24e régiment d'infanterie le 21 octobre 1791, promu général de brigade le 19 septembre 1792 et général de division le 11 février 1793. Il fut suspendu le 20 septembre de la même année.

Delaage (Henri-Pierre, baron de Saint-Cyr), officier général, né à Angers (Maine-et-Loire), le 22 janvier 1766, de « Jean-Pierre-Germain Delaage, directeur de l'économat du diocèse d'Angers, et de Marie-Henriette Esnault », mort dans sa ville natale le 22 décembre 1840, s'enrôla sous la Révolution dans les volontaires nationaux et y

était officier en 1791. En 1793, il commandait un bataillon au camp de Maulde (Nord) lorsque Dumouriez passant la revue de son bataillon, insinua à Delaage de marcher contre la Convention. A cette honteuse proposition ce dernier répondit en criant : « Vive la liberté! Périssent les traîtres! » Un officier de hussards l'ayant menacé de son sabre, Delaage cria à ses troupes ce commandement : « Aux armes! » Ce mouvement subit épouvanta tellement Dumouriez, qu'il fit cesser la revue et s'éloigna rapidement. Delaage fut ensuite envoyé en Vendée sous les ordres de Kléber, se distingua à la bataille du Mans, où il enleva 20 pièces de canon aux Vendéens, fit ensuite les campagnes de Prusse et de Russie, fut fait général de brigade le 10 octobre 1812 à la bataille de la Moskowa. Pendant les Cent Jours il commanda le département des Deux-Sèvres. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Delabarbe (Jean-Pierre), sous-préfet et homme politique, né à Coutances (Manche), le 16 août 1751, de « Mr Pierre Delabarbe et de Marie Le Gouet », mort à Saumur (Maine-et-Loire) le 24 octobre 1811; était sous-préfet à Saumur quand il fut élu, en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delabarre de Nanteuil (Joachim-Jean-Pierre-Raoul), maire et homme politique, né aux Andelys (Eure), le 29 juin 1743, de « messire Raoult Delabarre de Nanteuil, écuyer, et de dame Ame-Dorothée-Radegonde Le Moine »; était maire de Daubeuf quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement des Andelys, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Delabat. — Voir Labat (de).

Delabuisse (Jean-Baptiste-Joseph), homme de loi, législateur et magistrat, né à Douai (Nord), le 8 mai 1754, de « Jean-Baptiste Delabuisse, et de Catherine-Joseph Simon », mort à Douai le 24 juin 1809; était homme de loi à Douai quand il fut élu, le 24 germinal an VI, député du Nord au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le 16 messidor an VIII, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel des Deux-Nèthes, à Anvers, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et devint sous l'Empire procureur général.

Delacour (Nicolas-Pierre-Antoine), laboureur et législateur, né à Ableiges (Seine-et-Oise) le 22 juillet 1738; était laboureur et fermier à Ableiges, quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage de Senlis. Son mandat achevé, il reprit ses occupations agricoles.

Delacour d'Ambézieux (Claude-Charles), avocat et législateur, né à Romans (Drôme) le 11 mars 1733, mort à Romans le 22 septembre 1792; était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 2 janvier 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la province du Dauphiné, et vota dans cette Assemblée parmi les réformateurs.

Delacoux Marivault (Antoine), secrétaire de légation et homme politique, né au Blanc (Indre), le 9 septembre 1771, de « Antoine-Hiérome Delacoux-Marivault, avocat en parlement, maire effectif de cette ville, et de dame Louise Radegonde Delagoutte, son épouse », était secrétaire de légation, quand il fut élu en 1806, par l'arrondissement du Blanc, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delacroix (Jean-François), avocat, procureur général syndic et législateur, né à Pont-Audemer (Eure)

le 3 avril 1753, exécuté à Paris le 5 avril 1794; était avocat à Anet quand il devint procureur général syndic d'Eure-et-Loir, et le 28 août 1791, fut élu député de ce département à la Législative, s'affilia au club des Jacobins et se montra dans l'Assemblée l'adversaire résolu de la cour et de l'ancien régime: fut, dans la journée du 10 août, l'un des principaux auxiliaires de Danton, puis devint président de la Législative. A la fin de la législature il demanda la déportation à la Guyane de tous les prêtres insermentés, fut ensuite élu membre du tribunal de cassation, et le 4 septembre 1792, réélu par l'Eure-et-Loir membre de la Convention; il prit place sur les bancs de la Montagne. Il était en mission en Belgique auprès de Dumouriez quand le procès de Louis XVI commença. De retour à Paris avant la fin du jugement, il put se prononcer sur la peine à édicter et vota « la mort »; entra ensuite au Comité de Salut public et se prononça énergiquement contre les Girondins et contribua à l'acte du 31 mai et aux proscriptions le 2 juin; il fut ensuite attaqué violemment par ses adversaires les Jacobins sous le prétexte de dilapidations qui ne furent pas prouvées, mais avant de tomber sous la coalition hétérogène de la Convention, il put encore proposer et faire voter la liberté des nègres. Arrêté le 11 germinal an II, sur le rapport de Saint-Just, il fut condamné à mort et exécuté avec les véritables et purs défenseurs de la Révolution, Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, etc., etc.

Delacroix (Antoine-Ange-Alexandre), magistrat et homme politique, né à Châtillon-sur-Marne (Marne), le 16 mars 1762, de « monsieur Jacques-Alexandre-Brunot Delacroix, avocat en parlement, exerçant en ce siége, et de demoiselle Marguerite-Angélique Jannest »; était procureur impérial à Epernay, quand il fut élu en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Delacroix (Nicolas), chef de division et législateur, né à Montblainville (Meuse), le 11 décembre 1785, de « Nicolas Delacroix et de Barbe Cordonnier », mort à Valence (Drôme) le 7 juillet 1843; entra en l'an X, dans les bureaux de la sous-préfecture de Nyons, et devint chef de division de la préfecture de la Drôme en 1810. Le 15 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Nyons, représentant à la Chambre des Cent-Jours, devint sous la Restauration, conseiller municipal de Valence (1821), fit partie de l'opposition dans cette ville et salua avec enthousiasme la Révolution de 1830, fut maire de Valence et conseiller général de la Drôme, puis nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le 21 décembre 1839 il fut élu député de la Drôme, réélu le 9 juillet 1842 et mourut pendant la législature.

Delacroix de Constant (Charles), avocat, législateur ministre et ambassadeur, né à Givry (Marne) le 14 avril 1741, mort à Bordeaux (Gironde) le 26 août 1805; était avocat en parlement quand il fut nommé, le 6 septembre 1786, maire en la justice royale de Constant en Champagne, devint sous la Révolution l'un des administrateurs de la Marne, et le 3 septembre 1792 fut élu, par ce département, membre de la Convention et, dans le procès du roi, vota, « pour la mort », devint secrétaire de la Convention, puis fut envoyé en mission à Versailles où il montra de l'énergie contre les prêtres conspirateurs. Le 23 vendémiaire an IV, élu par son département député au Conseil des Anciens, il en fut nommé secrétaire. Sous le Directoire, il fut nommé le 14 brumaire ministre des relations extérieures et y fut remplacé le 28 thermidor an V

par Talleyrand. Delacroix fut alors nommé ambassadeur à La Haye. Rallié à Bonaparte il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône, le 11 ventôse an VIII, il passa dans la Gironde le 3 floréal an XI, et mourut dans ces dernières fonctions. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Delafenestre (Pierre-Antoine-Paul), juge et législateur, né à Saint-Maigrin (Charente-Inférieure), le 1er novembre 1764, de « monsieur François-Laurent Delafenestre et de demoiselle Catherine Hommeau » ; était juge à Jonzac, quand il fut élu, le 12 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Delafont de Bramant (Claude), notaire et législateur, né à Guéret (Creuse), le 9 juillet 1744, de Claude Delafont, notaire royal à Dun-le-Palleteau ; fut pourvu, le 7 août 1765, de la charge de notaire royal à Dun-le-Palleteau, en remplacement de son père, devint, sous la Révolution, membre du directoire de la Creuse, et le 2 septembre 1791, fut élu député de la Marne à la Législative. Son mandat achevé, il se remit à la tête de son étude de notaire.

Delage (Jean-Baptiste), curé et législateur, né à Saint-Christoly (Gironde) ; était curé de cette paroisse, quand il fut élu, le 8 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Bordeaux, ne voulut point accepter la constitution civile du clergé et partit en émigration.

De la Gueulle de Coinces (René-Louis), avocat, magistrat et législateur, né à Orléans (Loiret), le 20 mai 1736, du « sieur René-Louis de la Gueulle de Coinces, conseiller, juge, magistrat au bailliage et siège présidial d'Orléans », mort à Paris le 28 novembre 1809, était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 12 mai 1758, de la charge de conseiller, juge magistrat au bailliage et siège présidial d'Orléans que remplissait son père ; devint, sous la Révolution, président du tribunal de district de cette ville. Le 6 septembre 1792 il fut élu, par le Loiret, membre de la Convention et prit place à la Montagne ; dans le procès du roi, il vota « pour la mort ». Son mandat accompli, il prit sa résidence à Paris où il ne fit plus parler de lui.

Delahante (Étienne-Marie), propriétaire et législateur, né à Crépy (Oise), le 26 novembre 1743, de « Mr Adrien Delahante, maître particulier des eaux et forêts en la maîtrise de Villers-Cotterets, et de demoiselle Marie Gosset », mort à Crépy, le 7 mai 1829 ; était propriétaire à Crépy, quand il fut élu, le 23 germinal an V, député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents et y siégea jusqu'en l'an VII. Sous le Consulat, il devint maire de Crépy.

Delahaye (Jacques-Charles-Gabriel), avocat et législateur, né à Orbec (Calvados) le 25 mars 1761, mort à Paris le 31 décembre 1819 ; était avocat, lorsqu'il fut pourvu, le 22 novembre 1786, de la charge de procureur postulant au bailliage présidial, élection et grenier à sel de Caudebec. Le 12 septembre 1792 il fut élu, par la Seine-Inférieure, membre de la Convention et prit place parmi les modérés ; dans le procès de Louis XVI, il vota pour la « détention et le bannissement après la guerre » ; il y devint l'adversaire acharné de la Montagne, se joignit aux Girondins et fut mis hors la loi. Après le 9 thermidor, Delahaye rentra à la Convention et y appuya toutes les mesures réactionnaires, demanda des poursuites contre Bourbotte, Goujon et autres, se fit également l'accusateur de Robert Lindet. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député

de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, pactisa presque ouvertement avec les royalistes et, après la journée du 18 fructidor, fut inscrit sur la liste des condamnés à la déportation, se retira à Anvers et y continua, sous le Consulat et sous l'Empire, ses menées monarchiques, y fut arrêté et détenu quatre mois, revint à Paris s'y fixer sous la Restauration, et mourut en 1819.

Delahaye (Claude-Augustin), négociant, législateur et conseiller de préfecture, né à Orléans (Loiret), le 25 septembre 1754, de « monsieur Pierre Delahaye, marchand, et de dame Geneviève Daugny » ; était négociant à Orléans quand il devint membre de la chambre de commerce de cette ville. Le 6 germinal an X, il entra au Corps législatif comme député du Loiret et vit son mandat renouvelé le 2 mai 1809, y siégea jusqu'à la fin de l'Empire, vota la déchéance de l'Empereur, se rallia aux Bourbons et fut nommé, le 13 décembre 1815, conseiller de préfecture à Orléans.

Delahaye (Albert-Eugène-François), secrétaire et homme politique, né à Luxembourg (Forêts), le 20 juin 1748, de « monsieur Augustin Delahaye, avocat au conseil de cette province, et de Marie-Charlotte Belus, conjoints » ; était secrétaire du sous-préfet de Malines, quand il fut élu, en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delahaye de Launay (Jean-Pierre-Guillaume), manufacturier et législateur, né à Arpajon (Seine-et-Oise), le 22 juillet 1751, de « Pierre-Guillaume Delahaye de Launay, bourgeois, et de Marie-Anne-Madeleine Prot », mort à Montmirail (Sarthe) le 17 avril 1830; était entrepreneur de manufactures à Montmirail, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de Tours aux États généraux, par le bailliage d'Orléans ; il siégea à gauche et prêta le serment du Jeu de Paume. Son mandat achevé, il devint conseiller général de la Sarthe, puis devenu suspect, fut arrêté et enfermé à Chartres, et au bout de quelque temps de détention, remis en liberté. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu, par la Sarthe, député au conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé en l'an VII, puis le 9 mai 1815, fut réélu par ce département représentant à la Chambre des Cent-Jours, n'adhéra pas aux Bourbons, et fut élu député de l'opposition du même collège électoral, le 26 octobre 1818.

Delaistre (Guillaume-Joseph-Norbert, chevalier), législateur et conseiller à la cour des comptes, né à Dieppe (Seine-Inférieure) le 8 février 1769, mort à Paris le 10 février 1846 ; fut nommé, le 6 germinal an X, membre du Tribunat et en devint secrétaire le 2 thermidor suivant ; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et devint conseiller référendaire à la cour des comptes le 28 septembre 1807, puis fut créé chevalier de l'Empire le 10 septembre 1808. Pendant les Cent-Jours, il fut élu, le 13 mai 1815, par la Seine-Inférieure, membre de la Chambre des représentants, se rallia aux Bourbons et devint conseiller maître à la cour des comptes le 22 août 1824, puis commandeur de la Légion d'honneur.

Delaitre (Jean-François-Marie, baron), avocat, préfet et législateur, né à Paris, le 11 juillet 1766, du « sieur Bernard Delaitre, directeur des fermes du roi, et de dame Elisabeth Raymond, son épouse », mort à Paris le 13 avril 1835 ; était avocat quand il devint, en 1790, administrateur de la fabrique des assignats, se tint à l'écart pendant la durée du régime révolutionnaire, adhéra à la politique de Bonaparte, et devint, le 23 ventôse an VIII, préfet d'Eure-

et-Loir; fut créé, le 31 janvier 1810, baron de l'Empire, nommé préfet de l'Escaut le 13 mars 1813, puis de Seine-et-Oise, le 13 janvier 1814. Pendant les Cent-Jours, il fut élu par l'Eure-et-Loir membre de la Chambre des représentants, se rallia ensuite à Louis XVIII qui le nomma commandeur de la Légion d'honneur, fut élu député de l'opposition par le collège de Seine-et-Oise, le 4 octobre 1816, vota contre les lois d'exception, fut réélu en 1824 et admis à la retraite le 30 janvier 1828, comme ancien préfet.

Delaitre (Antoine-Charles-Bernard, baron), officier général, né à Paris le 13 janvier 1776, mort au même lieu le 1er juillet 1838, frère du précédent; appartint à l'armée depuis le commencement de la Révolution et arriva rapidement aux grades supérieurs; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, devint baron de l'Empire et fut promu général de brigade.

Delaizire (François), maître de forges et législateur, né à Pontivy (Morbihan), le 5 mai 1743, de « honorable homme Jean François Le Delaizir et demoiselle Marie-Anne Kernur », mort à Pontivy le 18 janvier 1796, était maître de forges au Vaublanc, lors de la Révolution. M. P. Hémon nous apprend, dans une excellente et complète étude faite sur la carrière politique de Delaizire, que ce personnage politique fut élu maire de Plemet le 14 décembre 1789 et le 25 juin 1790, l'un des administrateurs des Côtes-du-Nord. Le 8 septembre 1791, son mandat expiré, il revint à Plemet où il fut réélu maire et reprit la direction de ses forges. M. Hémon nous apprend encore que le 2 septembre 1793 Delaizire, devenu suspect, fut arrêté; qu'il passa devant le tribunal criminel des Côtes-du-Nord le 7 septembre suivant, et qu'il fut reconnu innocent des accusations dont il avait été l'objet, et, par conséquent acquitté et remis en liberté. Il alla ensuite prendre sa résidence dans sa ville natale, et y mourut en 1796.

Delalande (Julien-Joseph), maître des eaux et forêts et législateur, né à Mayenne (Mayenne) le 19 mars 1742, mort à Ernée (Mayenne) le 10 mai 1830; fut d'abord maître des eaux et forêts et devint lieutenant du maire de la ville d'Ernée. Le 25 mars 1789, il fut élu député aux États généraux par la sénéchaussée du Maine. Son mandat terminé, il retourna à Ernée.

Delalo (Henri), sous-préfet et homme politique, né à Mauriac (Cantal), le 14 juin 1767, de « sieur Pierre-Jean-Guillaume Delalo, docteur en médecine, et de demoiselle Suzanne Soustre, sa femme »; était sous-préfet à Mauriac, quand il fut élu, en 1806, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delamalle (Gaspard-Gilbert), avocat et homme politique, né à Paris, le 26 octobre 1752, de « Jean-Jacques Delamalle, maître en chirurgie de Paris, et de Elisabeth Bardeau, son épouse », mort à Paris le 22 avril 1834; était avocat à Paris quand il fut élu, en 1807 par la Seine, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delamarre (Antoine), législateur et conseiller de préfecture, né à Grandvilliers (Oise) le 10 février 1756, mort à Grandvilliers le 10 février 1824, fut pourvu, le 17 décembre 1777, de la charge de procureur postulant en la prévôté royale de Grandvilliers, et devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs de l'Oise. Le 5 septembre 1792, il fut élu par ce département membre de la Convention,

prit place au groupe de la Plaine et, dans le procès du roi, vota « pour la réclusion et le bannissement après la paix », se montra l'adversaire de la Montagne et protesta contre l'acte du 31 mai; fut décrété d'arrestation, resta détenu pendant quatorze mois, puis recouvra sa liberté après le 9 thermidor, fut rappelé à la Convention et envoyé en mission dans le Nord, s'y montra très ardent contre les véritables républicains et fit dissoudre la société populaire de Lille. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents et passa aux Anciens par sa réélection du 24 germinal an VI; se montra partisan de Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, puis fut nommé conseiller de préfecture, le 23 germinal an XII.

Delambre (Charles-Guislain), fermier et législateur, né à Boiry (Pas-de-Calais) le 19 mai 1735, mort à Remy (Pas-de-Calais) le 24 juillet 1797; était cultivateur et fermier à Boiry, quand il fut élu, le 17 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le Cambrésis; il siégea parmi les réformateurs de cette Assemblée et, son mandat expiré, reprit ses travaux agricoles.

Delaméthérie (Louis), avocat, législateur et magistrat, né à Bourges (Cher), le 9 mai 1752, de « maître Jean-Louis Delamétérie, notaire royal du Berry, et d'Hélène Gorguereau », mort à Bourges le 15 février 1829; était avocat quand il fut élu, le 22 germinal an V, député du Cher au Conseil des Anciens; suspecté de royalisme, il vit son élection annulée le 18 fructidor, fut arrêté, puis relâché presque aussitôt. Sous le Consulat, il devint le 18 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Bourges, puis président de chambre à la même cour en 1811. Pendant les Cent-Jours, il fut élu par le Cher, membre de la Chambre des représentants. Sous la Restauration, il conserva ses fonctions judiciaires.

Delamorlière (Natalis), capitaine et législateur, né à Amiens (Somme) le 20 décembre 1772, mort à Amiens le 4 décembre 1842; était capitaine d'infanterie retiré quand il fut élu, de 11 mai 1815, par l'arrondissement d'Amiens, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Delandine (Antoine-François), avocat, bibliothécaire et législateur, né à Néronde (Loire), le 6 mars 1756 de « François-Claude Delandine, avocat, et de Hélène Michaud de Chantoire », mort à Lyon le 5 mai 1820; fut d'abord avocat et devint bibliothécaire de l'Académie de Lyon. Le 23 mars 1789, il fut élu député du Tiers, aux Etats généraux par le bailliage du Forez, se rangea du côté des monarchistes constitutionnels, puis s'opposa à la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Son mandat expiré il retourna à Lyon et reprit ses fonctions de bibliothécaire, fut nommé greffier en chef du tribunal de cassation, signa une adresse au roi contre la journée du 20 juin 1792 et fut obligé de quitter Lyon pour aller se réfugier dans sa ville natale, à Néronde, y fut découvert en 1793, puis arrêté et incarcéré à Lyon. Il sortit de prison après le 9 thermidor. On a de lui : *Notice historique sur la vie et les ecrits de M. de La Fayette; De la milice et de la garde bourgeoise de Lyon; Tableau des prisons de Lyon.*

De Lanney (Charles-Nicolas-Adrien), officier général, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 18 octobre 1761, de « Jacques-Charles De Lanney et de Marguerite-Catherine Gelz », tué à Mondovi (Italie) le 13 mai 1799; entra, le 23 avril 1782, dans la compagnie des gendarmes de Monsieur, et démissionna le 16

juin 1783. Le 21 septembre 1791 il fut nommé chef du 2e bataillon des volontaires de l'Eure et devint, le 15 mai 1793, adjudant général, chef de brigade. Le 25 prairial an III il fut promu général de brigade, fit la campagne d'Italie et tomba bravement sur le champ de bataille à Mondovi, le 24 floréal an VII.

Delapointe (Jean-Marie-Gabriel-Emmanuel, chevalier), officier général, né à l'île Sainte-Lucie (Antilles), le 28 juin 1772, de « Joseph Delapointe, et de Françoise Ricard, son épouse », mort le 12 avril 1856; appartint à l'armée et fit une partie des campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut créé chevalier de l'Empire et, le 4 mai 1813, promu général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Delaporte (Jean-Baptiste-François), homme de loi, législateur et magistrat, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), en 1750, de « Mathurin Delaporte, notaire, et de Marie Jardin », mort à Rennes le 18 mai 1824; était homme de loi à Lamballe, quand il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'État de Bonaparte et fut nommé, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Rennes, puis devint conseiller à la Cour impériale de la même ville le 14 avril 1811. Sous la Restauration, il fut maintenu dans ses fonctions judiciaires.

Delaporte Lalanne (Arnault-Joseph), agent de surveillance et homme politique, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 2 août 1756, de « Arnault Delaporte, commissaire général de la marine, et de Marie-Anne Pellerin, son épouse »; était agent de surveillance à l'hospice de la Salpêtrière, quand il fut élu en 1807, par le 5e arrondissement de Paris, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Delar-Campagnol (Isaac-Jacques), officier général, né à Saint-Léger (Lot-et-Garonne), le 18 janvier 1732, de « messire François Delar, écuyer, et de noble dame Marguerite de Sarrasin, mariés », mort à Penne (Lot-et-Garonne) le 28 juin 1809; appartint à l'armée au moment de la Révolution et fit une partie des campagnes de cette époque, puis arriva, le 1er prairial an III, à être promu général de brigade.

Delaroche (Jean-Baptiste-Grégoire, baron), officier général, né à Dieppe (Loire-Inférieure), le 19 novembre 1767, de « Damiens Delaroche et de Marie-Catherine-Rose Cordier, son épouse », mort à Selore (Saône-et-Loire) le 27 avril 1845; appartint à l'armée de la Révolution, fit les campagnes de l'Empire, monta rapidement au grade, fut créé baron de l'Empire, et devint successivement général de brigade et général de division. Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Delarochette (Jérôme-Marie), procureur syndic et législateur, né à Roanne (Loire) le 16 juillet 1755, mort dans cette même ville le 25 novembre 1819; était procureur syndic de son district, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à la Législative. Sous l'Empire il devint conseiller général de la Loire.

Delarue (Bernard-Benoît), fabricant et homme politique, né à Elbeuf (Seine-Inférieure), le 25 septembre 1752, de « sieur Bernard Delarue et de Marie-Rosalie-Rouvin »; était fabricant quand il fut élu en 1806, par l'arrondissement de Louviers, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delarue (Louis-Michel-Charles-Tho-

mas), officier général, né à Caen (Calvados), le 26 mars 1756, de « Jean-Thomas-François Delarue et de Marie-Henriette-Jeanne-Charlotte Postel », mort au Mans (Sarthe) le 9 mars 1807; appartenait à l'armée au moment de la Révolution, fit les campagnes de cette époque et arriva au grade de général de brigade, le 6 brumaire an IV.

Delarue Ducan (Jean Baptiste-Anne), receveur particulier et législateur, né à la Flèche (Sarthe), le 17 décembre 1757, de « Anne-François-Joseph-Pierre Delarue-Ducan, conseiller du roi, receveur des tailles de cette ville et élection, et d'Anne-Françoise Davoust de la Masselière »; fut pourvu, le 15 novembre 1787, de la charge de receveur particulier des finances de l'élection de la Flèche, généralité de Tours. Le 2 fructidor an XII, il entra au Corps législatif comme député de la Sarthe, et y siégea jusqu'en 1810.

De Lasaulx (Pierre-Ignace-Joseph), magistrat et homme politique, né à Limbourg (Ourte), le 2 septembre 1758, de « monsieur Augustin-Joseph-Louis de Lasaulx, licencié en droit, et de madame Catherine Joseph Godard, son épouse »; était président du tribunal de première instance de Malmédy, quand il fut élu, en 1808, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delattre (François-Paschal, baron), négociant et législateur, né à Abbeville (Somme), le 9 avril 1749, de « monsieur Philippe Paschal Delattre, échevin de cette ville, et de demoiselle Marie-Marguerite-Élisabeth Alianet de Metigny », mort à Abbeville le 14 août 1834; était négociant à Abbeville, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Ponthieu, et siégea dans la majorité. Son mandat expiré, il reprit son commerce à Abbeville et le 26 germinal an VII, fut élu député de la Somme au Conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, et vit son mandat renouvelé le 4 mai 1811. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant; il fut ensuite nommé préfet du Vaucluse le 13 thermidor an XIII et créé chevalier de l'Empire le 3 août 1810 puis il vota la déchéance de l'Empereur. Pendant les Cent-Jours il fut élu, par l'arrondissement d'Abbeville, membre de la chambre des représentants. Louis XVIII le créa baron, le 9 mars 1816.

Delattre (Pierre-François), officier général, né à Saint-Valery (Somme), le 12 octobre 1766, de « Mᵉ Pierre Delattre, tabellion, et de Marie-Madeleine Conillet, ses père et sa mère », exécuté à Paris le 2 juillet 1794; était général de brigade depuis le 3 octobre 1793 quand il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, fut promu général de division le 13 brumaire an II; dirigea des attaques contre Collioure où il remporta d'abord quelques succès, mais fut moins heureux à l'affaire du 17 frimaire an II, où la victoire resta aux Espagnols. Delattre fut déclaré traître à la patrie, arrêté, ramené à Paris et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Il avait 28 ans, quand il fut exécuté.

Delattre de Batzaert (Henri Bernard, avocat et législateur, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 27 juillet 1743, mort à Saint-Omer, le 8 juillet 1804; était avocat, quand il fut pourvu, le 4 octobre 1768, de la charge de maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Niepe, bois de Bailleul. Le 10 août 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Bailleul, puis fut élu plus tard, le 24 vendémiaire

an IV, député du Pas-de-Calais au Conseil des Anciens et y siégea jusqu'en l'an VII.

Delaunay (Jean-Marie), prieur recteur et législateur, né à Bécherel (Ille-et-Vilaine) le 9 mars 1723; était prieur-recteur de Plouagat-Chatelaudren, chanoine prémontré, quand il fut élu, le 21 avril 1789, député du clergé aux États généraux par l'évêché de Tréguier, siégea à gauche et prêta le serment civique, devint curé constitutionnel de Plouagat-Chatelaudren, en 1791; quitta cette cure en 1793 et se retira à Dinan où il mourut.

Delaunay (Jacques-François-Marie), notaire et législateur, né à Moyenneville (Pas-de-Calais), le 20 octobre 1753, de « sieur Jacques-Étienne Delaunay et de demoiselle Marie-Madeleine Henry », mort à Mailly (Somme) en 1835; était notaire à Mailly quand il fut élu, le 31 août 1791, député de la Somme à la Législative. Sous le Consulat, il devint conseiller général de la Somme, puis sous l'Empire, juge de paix.

Delaunay (Joseph), avocat et législateur, né à Angers (Maine-et-Loire), le 24 décembre 1752, de « Pierre Delaunay et de demoiselle Marie Rabouin », exécuté à Paris le 5 avril 1794; était avocat à Angers et devint, sous la Révolution, commissaire du roi près le tribunal de district de cette ville. Le 9 septembre 1791, il fut élu député de Maine-et-Loire à la Législative, siégea à l'extrême gauche de cette Assemblée et se fit recevoir aux Jacobins, demanda le mariage des prêtres et la mise en accusation de La Fayette; fut réélu, par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, prit place à la Montagne et, dans le procès du roi, vota « pour la mort », contribua à l'arrestation des Girondins, puis fit supprimer la compagnie des Indes. Arrêté le 17 novembre 1793 avec Basire et Chabot sous le soupçon de concussion et d'agiotage, il comparut devant le tribunal révolutionnaire le 16 mars fut condamné à mort, puis exécuté le 5 avril 1793.

Delaunay (Pierre-Marie, chevalier), avocat, procureur général syndic, législateur et magistrat, né à Angers (Maine-et-Loire) le 14 août 1755, mort à Angers le 10 juillet 1814, frère du précédent; était avocat dans cette ville quand il devint, sous la Révolution, en 1790, procureur général syndic de Maine-et-Loire. Le 5 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention, prit place au groupe la Plaine, et dans le procès du roi vota pour « la réclusion jusqu'à la paix »; fut ensuite envoyé en mission dans l'Ouest et fut un des cinq commissaires chargés des négociations de paix avec Charette, se rendit ensuite à Angers où il protégea ouvertement les royalistes. Rappelé à la Convention, il entra au Comité de Salut public en l'an III et s'y montra l'adversaire des anciens montagnards. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu, par son département, député au Conseil des Cinq-Cents, devint membre du tribunal de cassation, se rallia à Bonaparte et fut nommé président du tribunal criminel de Maine-et-Loire et, le 9 floréal, juge au tribunal d'appel d'Angers; fut fait le 24 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, et créé chevalier de l'Empire le 5 août 1809, devint président de chambre à la cour impériale (avril 1811).

Delaunay (Jacques-Charles-René), officier général, né à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), le 24 avril 1738, « de Mᵉ Georges Delaunay, docteur en médecine, et de demoiselle Catherine Deparis », entra dans l'armée le 27 décembre 1756 comme gendarme dans la 2ᵉ bri-

gade des gendarmes écossais ; nous le retrouvons le 25 août 1791 chef au 4e bataillon de la Moselle. Le 30 juillet 1793, il fut promu général de brigade et le 20 septembre suivant général de division, fut destitué le 8 brumaire an II, puis autorisé à prendre sa retraite le 13 frimaire an III.

Delaunay (Jean-Marie-Auguste, *alias* Aulay de Launey, baron), officier général, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 27 juin 1765, mort à Aix (Bouches-du-Rhône) le 11 juin 1841 ; appartenait à l'armée depuis la Révolution, en fit les campagnes ainsi que celles de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut créé baron de l'Empire et promu général de brigade, puis général de division. Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Delaunay (Pierre-René-Léonard), avocat, magistrat et législateur, né au Merlerault (Orne), le 6 novembre 1764, de « Jean-René Delaunay notaire de ce bourg, et de Angélique Selles », mort à Paris le 11 septembre 1829; était avocat à Séez quand il devint, en 1790, procureur de la Commune. Après le 31 mai 1793, ayant protesté en faveur des Girondins, Delaunay qui était alors officier municipal d'Alençon, fut emprisonné et remis en liberté qu'après le 9 thermidor, puis devint président du tribunal criminel de l'Orne, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et nommé conseiller à la cour impériale de Caen. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège électoral de l'Orne, réélu aux élections de 1816 et 1817 et siégea dans la majorité constitutionnelle puis fut nommé, le 26 juin 1818, conseiller à la cour royale de Paris.

Delauney (Jean-Baptiste-Gabriel), avocat et législateur, né à Isigny (Calvados), le 16 octobre 1752, de « René Delauney, marchand bourgeois à Isigny, et de Marie-Thérèse-Cécile Le Petit », mort à Bayeux (Calvados) le 6 décembre 1831; était avocat dans cette ville quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux, par le bailliage de Caen, devint plus tard conseiller général du Calvados et fit partie du conseil municipal de sa ville natale.

Delavigne (Jacques), avocat et législateur, né à Mantes (Seine-et-Oise) le 9 mars 1743, mort à Paris le 1er janvier 1824 ; était avocat à Paris, quand il fut élu, le 20 mai 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la ville de Paris et ne fut appelé à y siéger que le 1er février 1791, en remplacement de M. Poignot décédé.

Delaville (Pierre-Joseph), médecin et législateur, né à Cherbourg (Manche), le 4 mars 1762, de « monsieur Jean-François Marin-Joseph Delaville, docteur en médecine, et de dame Marie-Françoise Tardif », mort à Cherbourg le 14 décembre 1819 ; était médecin à Cherbourg quand il devint maire de cette ville, puis président du collège électoral de l'arrondissement de Valognes (mars 1806). Le 6 janvier 1813, il entra au Corps législatif comme député de la Manche, et le 15 mai 1815, fut élu, par l'arrondissement de Cherbourg, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, il reprit l'exercice de la médecine.

Delaville-Le Roulx (Joseph), négociant-armateur et législateur, né au Blanc (Indre), le 22 mars 1747, mort à Paris le 3 avril 1803 ; était négociant-armateur à Lorient, quand il fut élu, le 21 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Hennebont; devint, en frimaire an V, administrateur municipal de Lorient, et le 4 nivôse an VIII,

fut nommé membre du Sénat conservateur, puis mourut trois ans après. On a de lui : *Vues générales sur les finances et sur les caisses d'escompte nationales. Etablissement à Paris d'une manufacture de tabacs d'Amérique, sans aucun mélange de tabac d'Europe.*

Delaville-Le Roulx (René), membre de la commune de Paris et ministre, né au Blanc (Indre) en 1749, mort à La Haye (Hollande) en 1797, frère du précédent; était membre de la Commune de Paris depuis le 2 décembre 1789, quand il devint, le 30 juillet 1792, ministre des Contributions publiques, mais n'occupa ce poste que onze jours. Nous retrouvons ce personnage politique plus tard en Hollande, à La Haye, où il mourut en 1797.

Delay d'Agier (Claude-Pierre, comte de), publiciste et législateur, né à Romans (Drôme), le 25 décembre 1750, de « Blaise de Delley (*sic*) et de Denise Corunel », mort à Bourg-de-Péage (Drôme) le 4 août 1827 ; avait été mestre de camp général de cavalerie, et était publiciste et maire de Romans quand il fut élu, le 6 janvier 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux, par la province de Dauphiné, mais appelé à y siéger que le 23 novembre, en remplacement de l'abbé le Dolomieu, décédé; vota, le 12 février 1790, la suppression des ordres monastiques, puis devint secrétaire de la Constituante le 20 juin 1790. Son mandat expiré, il ne reparut sur la scène politique que le 25 germinal an V, où il fut élu député de la Drôme au Conseil des Anciens, en devint président le 1er floréal an VII, se rallia à Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de la Drôme. Le 28 frimaire an IX, il fut nommé membre du Sénat conservateur, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial suivant, puis créé comte de l'Empire le 15 juin 1808, vota la déchéance de l'Empereur en 1814, devint pair de France nommé par Louis XVIII (4 juin 1814). Pendant les Cent-Jours, il revint à l'Empereur, qui le nomma pair (2 juin 1815), fut exclu ensuite de la Chambre haute par la Restauration, puis y rentra par un nouveau décret le 21 novembre 1819, où il siégea jusqu'à sa mort dans les rangs des monarchistes purs.

Delbrel (Pierre), avocat, législateur et magistrat, né à Moissac (Tarn-et-Garonne), le 1er juillet 1764, de « Michel Delbrel, marchand, et de demoiselle Marguerite Caulet », mort à Moissac le 2 mars 1846 ; était avocat dans sa ville natale quand il devint, en 1791, procureur de la Commune. Le 6 septembre 1792, il fut élu, par le Lot, membre de la Convention, prit place parmi les modérés et, dans le procès du roi, opina ainsi : « Je vote pour la mort, à condition que le jugement ne sera exécuté qu'après que la Convention aura pris les mesures de sûreté générale sur la famille des Bourbons » ; fut ensuite envoyé en mission dans le Nord, et c'est grâce à son énergie qu'on dût de remporter la victoire de Hondschoote, en empêchant le général Houchard d'ordonner la retraite de l'armée, pour le courage personnel qu'il déploya pendant l'action. Rappelé au bout de six mois, il fut à nouveau envoyé dans le Midi et contribua à la capitulation du fort de Bellegarde, montra encore beaucoup de sang-froid et de courage, parvint à faire capituler Figuières, à prendre Roses et à faire signer la paix avec l'Espagne (4 thermidor an III). Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député du Lot au Conseil des Cinq Cents, vit son mandat renouvelé le 25 germinal an V et de la journée du 19 brumaire monta à

la tribune afin de s'opposer au coup d'Etat de Bonaparte, fut exclu du Conseil et condamné le 29 brumaire à l'internement à La Rochelle, parvint à se cacher chez le général Murat et fut peu de temps après mis en liberté; se retira ensuite à Moissac où il devint commandant de la garde nationale. En 1808, il accepta d'être nommé président du tribunal civil de Moissac, et le 13 mai 1815 il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours, destitué par la Restauration de ses fonctions judiciaires et, en 1816, obligé de quitter le territoire français comme régicide, vécut quelque temps à Lausanne, puis à Saint-Gall et fut autorisé à rentrer en France le 11 mars 1818.

Delcambre (Victor-Joseph, baron de Champ-Vert), officier général, né à Douai (Nord), le 10 mars 1770, de « Jacques-Joseph Delcambre, menuisier, et d'Anne-Françoise Chevalier », mort à Paris le 23 octobre 1758; entra dans l'armée sous la Révolution, fit la plupart de ses campagnes et parvint très rapidement aux grades supérieurs et fut promu général de brigade le 23 juillet 1813.

Delcasso (Laurent), curé et législateur, né à Saint-Pierre-Del-Forçats (Pyrénées-Orientales) le 8 décembre 1740; était curé de Mont-Louis, quand il fut élu, le 4 septembre 1792, suppléant des Pyrénées-Orientales à la Convention nationale et admis à y siéger le 13 août 1793, en remplacement de Birotteau, condamné à mort; prit place au groupe la *Plaine*, et, le 21 vendémiaire an IV, fut élu, par le même département, au Conseil des Cinq-Cents.

Delcher (Joseph-Etienne), homme de loi, législateur et magistrat, né à Brioude (Haute-Loire) le 20 décembre 1752, mort à Brioude le 6 février 1812; fut élu comme lieutenant en l'élection de Brioude le 16 mai 1781. Le 28 août 1791, il fut élu député de la Haute-Loire à la Législative, prit place sur les bancs de l'extrême gauche, fut ensuite élu procureur de la commune de Brioude. Le 4 septembre 1792, le même département l'envoya siéger à la Convention, et dans le procès du roi il vota la « mort »; fut ensuite envoyé en mission en Corse, puis à l'armée du Nord et à celle des Pyrénées-Orientales, et le 4 brumaire an II entra au Conseil des Anciens. Le 18 floréal an VIII, il devint président du tribunal civil de Brioude, poste qu'il occupa jusqu'en 1811. *La Revue de la Révolution française en a fait un évêque constitutionnel.*

Delcher (Etienne), évêque constitutionnel, né à Brioude (Haute-Loire) en 1732; était simple curé quand il fut élu, le 21 mars 1791, évêque constitutionnel de la Haute-Loire.

Delci (Orsa-Marie Pannochieschi, chevalier, né à Florence (Italie), le 4 décembre 1752, de « Ludovic Pannochieschi, comte d'Elci »; était officier général et chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il entra, le 5 juillet 1809, au Corps législatif pour y représenter le nouveau département l'Ombrone. Le 3 juillet 1813, il fut créé chevalier de l'Empire, et cessa de siéger en 1814.

Deléage (Jean-Joseph), avocat et législateur, né à Moulins (Allier), le 24 octobre 1734, de « messire Jean Deléage, conseiller du roi, lieutenant en la commise de Souvigny et en la maitrise des eaux et forêts de Moulins », mort à Moulins le 4 décembre 1811; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 11 juillet 1764, de la charge de lieutenant en la maitrise particulière des eaux et forêts de Moulins, en remplacement de son père. Le 7 septem-

bre 1792, il fut élu suppléant de l'Allier à la Convention nationale, et admis à y siéger le 25 germinal an II, en remplacement de Petit-Jean, décédé ; prit place parmi les modérés et fut élu ensuite le 23 vendémiaire an IV, par le même département, député au Conseil des Cinq-Cents.

Delecloy (Jean-Baptiste-Joseph), avocat et législateur, né à Lucheux (Somme), le 9 avril 1747, de « sieur Jean-Baptiste Delecloy, chirurgien de cette paroisse y demeurant, et de demoiselle Marie-Marguerite Leclerq », mort à Amiens (Somme) le 31 décembre 1807 ; était avocat, quand il fut pourvu, le 6 avril 1770, de la charge de procureur postulant en la prévôté, élection et grenier à sel de Doullens. Le 12 septembre 1792, il fut élu, par la Somme, membre de la Convention ; prit place au groupe de la Plaine et dans le procès du roi opina ainsi : « Je prononce la mort contre Louis et le sursis jusqu'à la paix, sauf à faire exécuter la peine si l'ennemi paraît sur les frontières ; » se lia ensuite aux Girondins, protesta contre le 31 mai ; fut arrêté et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor, rentra à la Convention, fit partie du comité de sûreté générale, devint agressif contre les Jacobins, puis fit décréter l'arrestation de Duhem. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents, et le 24 germinal an VI à celui des Anciens, adhéra à Bonaparte et, le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif comme député de la Somme. Il y siégea jusqu'en l'an XII, et devint greffier de la cour d'appel d'Amiens.

Delecluze (Jean-Baptiste), avocat, législateur et magistrat, né à Trève-Audierne (Finistère), le 29 mars 1751, de « noble homme François-Léon Delecluze, sieur de Trévedel, et de demoiselle Marie-Rose-Marguerite Le Gal », mort à Quimper (Finistère) le 9 février 1837 ; était avocat, quand il devint juge de paix sous la Révolution. Le 13 floréal an VIII il fut nommé président du tribunal de Quimper, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et entra, le quatrième jour complémentaire de l'an XIII, au Corps législatif, comme député du Finistère. Le 24 janvier 1809, il fut créé chevalier de l'Empire, sortit du Corps législatif en 1810 et devint substitut du procureur général de Rennes le 14 avril 1811 ; se rallia à la Restauration, qui le nomma président de la cour prévôtale du Finistère et ensuite président du tribunal civil.

Delegorgue (François-Joseph-Augustin), officier général né à Arras (Pas-de-Calais), le 27 novembre 1757, de « Mᵉ Jacques-Pierre Delegorgue, avocat et procureur au Conseil d'Artois, et de demoiselle Marie Guislain-Joseph-Alexandrine Tabary, ses père et mère », tué près de Raguse (Autriche) le 17 juin 1806 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et parvint rapidement au grade de général de brigade le 19 fructidor an VIII, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, passa en Autriche, prit part à un combat livré aux Monténégrins, près de Raguse, et y trouva une mort glorieuse.

Delesaulx (Nicolas-François), législateur et magistrat, né à Abancourt (Nord), en 1758, de « Jean-Baptiste Delesaulx, et de Marie-Anne-Joseph Dauzain », mort à Douai (Nord) le 5 juin 1826 ; était greffier au tribunal de commerce de Cambrai, lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, vit son élection renouvelée le 25 germinal an VII, adhéra à la politique de Bonaparte, et fut, le 7 floréal an VIII, nommé juge au tribunal d'appel de Douai. Sous la Restauration, à laquelle il se rallia, il fut nommé,

le 6 avril 1816, conseiller à la cour royale de Douai.

Delessert (Jules-Paul-Benjamin, baron), banquier, législateur, fondateur des caisses d'épargne, né à Lyon (Rhône), le 14 février 1773, d'« Etienne de Lessert, bourgeois de Genève, Cossonaz et Arabonne, et de dame Madeleine-Catherine Roy de la Tour », mort à Paris le 1er mars 1847; s'enrôla en 1790, entra à l'école d'artillerie de Meulan et devint capitaine, prit part aux sièges d'Ypres, de Maubeuge et d'Avesnes, quitta l'armée, pour prendre la direction de la banque de son père, devint maire du IIIe arrondissement de Paris, puis régent de la Banque de France (an X), fut décoré de la Légion d'honneur, créé baron de l'Empire le 19 septembre 1812, officier de la Légion d'honneur le 19 novembre 1814 et élu, le 8 juin 1815, par la Seine, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, il fut réélu député de la Seine aux élections de 1822 à 1839 et dans ces différentes législatures, vota avec les ministériels; renonça, pour cause de santé, à la vie politique en 1842 et mourut cinq ans après.

Delettre (Claude), curé et législateur, né à Cœuvres-et-Valsery (Aisne), le 28 juin 1740, de « Antoine Delettre, arpenteur, et de Marguerite Devienve », mort à Attichy (Oise) en 1820; était curé de Berny-Rivière, quand il fut élu, le 19 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux, par le bailliage de Soissons; puis, pour cause de santé, donna sa démission le 22 octobre de la même année.

Deleutre (Jean-Denis), prieur-curé et suppléant aux Etats généraux, né à Aytré (Charente-Inférieure); était bachelier en droit et prieur curé d'Aytré, quand il fut élu, le 26 mars 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de la Rochelle. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Deleyre (Alexandre), littérateur et législateur, né à Portets (Gironde), le 5 janvier 1726, de « Jean Deleyre, et de Françoise Bonnet », mort à Paris le 20 mars 1797, fit d'abord ses études chez les Jésuites, puis s'adonna à la littérature, se lia avec J.-J. Rousseau et collabora à l'*Encyclopédie*, accueillit favorablement la Révolution et devint administrateur du district de Cadillac. Le 8 septembre 1792, il fut élu, par la Gironde, membre de la Convention et dans le procès du roi, vota « pour la mort », put échapper ensuite aux arrestations décrétées après le 31 mai, reparut en l'an III et devint membre de l'Institut. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents et mourut quelques mois après. On a de lui: *l'Esprit de Saint-Evremont; le Génie de Montesquieu; J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis.*

Delfau (Guillaume), archiprêtre et législateur, né à Daglan (Dordogne), mort à Paris le 3 septembre 1792; était archiprêtre de Daglan en Sarladois, quand il fut élu, en mars 1789, député du clergé aux Etats généraux, par la sénéchaussée du Périgord. Après la journée du 10 août, Delfau fut arrêté comme suspect et nous le retrouvons parmi les prêtres massacrés le 3 septembre.

Delfau (Guillaume), homme de lettres, législateur et secrétaire général de préfecture, né à Grivès (Dordogne) le 20 août 1766, mort en 1815; était homme de lettres quand il fut élu le 10 septembre 1791, député de la Dordogne à la Législative, se montra très rétrograde, et, son mandat expiré, devint suspect; fut décrété d'arrestation, interné au Luxembourg et recouvra sa liberté après le 9 thermidor, se rallia ensuite à Bonaparte et fut nommé, le 15 floréal an VIII, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, poste qu'il occupait encore à la chute

de l'Empire, et mourut un an après.

Delhorme (Barthélemy-Albin-Fleury), négociant et législateur, né à Lyon (Rhône), le 19 avril 1769, de « monsieur Jean-Nicolas Delhorme, greffier de la cour des monnaies de cette ville, et de demoiselle Jacqueline-Benoîte Lanin », était négociant et maire de Saint-Quentin, quand il entra, le 7 février 1807, au Corps législatif comme député de l'Aisne, vit son mandat renouvelé le 6 janvier 1813 et siégea jusqu'à la chute de l'Empire.

Delibotton (Pierre-Henri-Francis-Gilles), maire et homme politique, né à Liège (Ourte), le 1er septembre 1761, de « Nicolas-Jean-Joseph Delibotton, et de Marie-Adélaïde-Joseph Dethier, conjoints »; était maire de Stevort, quand il fut élu, en 1806, par la Meuse-Inférieure, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delichères (Jean-Paul), notaire et législateur, né à Aubenas (Ardèche) le 18 mars 1752, mort à Aubenas le 1er décembre 1820 : fut pourvu, le 20 octobre 1777, de la charge de notaire royal à Aubenas, devint maire de cette ville et fut élu, le 24 germinal an VII, député de l'Ardèche au Conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'État de brumaire, et fut nommé, le 22 prairial an VIII, président du tribunal civil de Privas. On a de lui : *Notice historique sur le département de l'Ardèche*.

Deliège (Gabriel), avocat et législateur, né à Sainte-Menehould (Marne), le 22 novembre 1742, de « Claude Deliège, président des droits de sortie et entrées en la ville de Sainte-Menehould », mort à Sainte-Menehould le 11 janvier 1807 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 27 février 1788, de la charge de président des droits de sorties et entrées en la ville de Sainte-Menehould, en remplacement de son père, décédé. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Marne à la Législative. Son mandat expiré, Deliège fut élu, par la Convention, juge au tribunal révolutionnaire. Après la suppression de ce tribunal, Deliège rentra dans la vie privée.

Delion. — Voir Surade (de)

Delivet de Saint-Mars (Jean-Jacques), contrôleur des guerres et législateur, né à Paris, le 13 juillet 1733, de « Remi-Jacques Delivet de Saint-Mars, contrôleur ordinaire des guerres, et de Renée-Elisabeth Guillot », mort à Paris le 8 mars 1792 ; fut nommé, le 26 mai 1760, contrôleur ordinaire des guerres, devint sous la Révolution procureur syndic du district d'Évreux et, le 31 août 1791, fut élu député de l'Eure à la Législative, n'eut pas le temps de faire parler de lui, puisqu'il mourut pendant la législature.

Dellafaille (Jean-Sébastien-Guislain), maire et législateur, né à Gand (Escaut), le 20 janvier 1756, de « Emmanuel-Jean-Joseph Dellafaille d'Ecloo, et de Jacobine Josèphe de Ghellinck de Tollnaere », mort à Gand le 7 novembre 1830; était maire de Gand et officier de la Légion d'honneur, quand il entra, le 18 février 1808, au Corps législatif, comme député de l'Escaut et siégea presque jusqu'à la fin de l'Empire.

Dellard (Jean-Pierre, baron), officier général, né à Cahors (Lot), le 8 avril 1774, de « Jean Dellard et de Antoinette Second, mariés », mort à Bourg (Ain) le 12 juillet 1832 ; fut élu, le 1er octobre 1792, lieutenant au 23e bataillon des volontaires nationaux de la réserve. Fait prisonnier de guerre le 3 prairial an II, il rentra de captivité le 6 nivôse an IV, devint capitaine le 22 messidor an V, fut fait membre de la Légion d'honneur le

4 germinal an XII et, le 10 février 1807, devint colonel au 16e régiment d'infanterie légère. Le 8 août 1813, il fut promu général de brigade. La Restauration le mit en non-activité, le 1er septembre 1814.

Delmas (Jean-François-Bertrand), officier de milice et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 3 janvier 1751, mort à Paris en 1798; était officier de milice à Toulouse et devint aide-major de la garde nationale de cette ville. Le 6 septembre 1791, il fut élu député de la Haute-Garonne à la Législative, en devint secrétaire le 25 janvier 1792. Le 6 septembre de la même année il fut réélu, par le même département, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et dans le procès du roi vota « pour la mort », fut ensuite président de la Convention (avril 93). Membre du Comité du Salut public, il se prononça contre Robespierre, dans la journée du 9 thermidor fut nommé président du club des Jacobins, changea quelque peu ses opinions républicaines, et devint l'adversaire des derniers montagnards. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu par son département député au Conseil des Anciens et vit son élection renouvelée le 25 germinal an V, devint président de cette Assemblée, puis fut tout à coup atteint de démence, en l'an VI, et mourut peu de mois après.

Delmas (Antoine), avocat et homme politique, né à Marvejols (Lozère), le 17 août 1748, de « sieur Guillaume Delmas, marchand, et de Marie Paulet, mariés »; était avocat à Marvejols, quand il fut élu en 1811, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delmas de la Coste (Antoine-Guillaume Maurailhac), officier général, né à Argentat (Corrèze), le 21 février 1768, de « sieur Pierre Delmas de la Coste Maurailhac et de Françoise Plaze du Rieux », mort à Leipzig le 20 octobre 1813; entra dans l'armée le 3 janvier 1780, comme soldat au régiment de Touraine et nous le retrouvons, le 13 octobre 1791, comme chef du 1er bataillon de la Corrèze. Il fut employé à l'armée du Nord, et promu, le 38 juin 1793, général de brigade, commanda en second dans Landau et passa au grade de général de division, le 13 septembre de la même année, fut ensuite enployé à l'armée du Rhin, sous Moreau. Il fut disgracié par l'Empereur pour s'être montré favorable à Moreau, envoyé en surveillance à Porrentruy, puis rappelé à l'activité; se trouva à la bataille de Leipzig où il se battit vaillamment y fut blessé le 18 octobre et mourut de ses blessures deux jours après.

Delneufcourt (Pierre-François-Joseph), avocat, législateur et magistrat, né à Mons (Jemmapes) le 4 janvier 1756, mort à Mons le 8 avril 1827; était avocat dans cette ville quand il devint l'un des administrateurs de Jemmapes. Le 24 germinal an VI, il fut élu député de ce département au Conseil des Anciens, en devint secrétaire en l'an VII, puis adhéra à Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de Jemmapes et en sortit en l'an XII, fut nommé en 1807 juge au tribunal de première instance de Mons, poste qu'il occupa jusqu'à la chute de l'Empire.

Deloe (Edmond, comte d'Imstenraedt), conseiller d'Etat et législateur, né à Dusseldorf (duché de Berg) le 28 août 1749, mort à Wissen (Roër) le 30 mai 1813; fut nommé sous l'Empire, conseiller d'Etat et fait, le 4 brumaire an XIII, membre de la Légion d'honneur; puis nommé, le 20 mai 1806, membre du Sénat conservateur et enfin créé comte de l'Empire le 6 juin 1808.

Delolm-Lalaubie (Louis-Henri), me-

decin et homme politique, né à Aurillac (Cantal), le 8 décembre 1756, de « monsieur maître Guy Delolm, conseiller au bailliage et siège présidial de la ville d'Aurillac et lieutenant particulier de cette ville, seigneur de Laforce, Lalaubie et autres places, et de dame Marguerite-Gabrielle Pages-Desuttes »; était médecin, quand il fut élu en 1806, par le Cantal, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delon (Jacques), avocat et législateur, né à Saint-André-de-Valborgne (Gard), le 15 décembre 1752; était avocat à Tarbes, quand il devint, sous la Révolution, officier municipal de cette ville. Le 7 septembre 1791, il fut élu député du Gard à la Législative, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire et fut nommé, sous le Consulat, secrétaire général de préfecture, et devint, le 19 prairial an IX, sous-préfet de Perpignan.

Deloncle (Jean-Pierre), magistrat et homme politique, né à Saint-Vincens (Lot), le 6 mai 1752, de « monsieur Pierre Deloncle et de dame Elisabeth-Jeanne Baudus de Villeneuve, mariés »; était président du tribunal civil de Cahors, quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Cahors, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Delor (Louis), magistrat et législateur, né à Hyères (Var); était juge de paix dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant du Var à la Législative, mais n'eut pas l'occasion de siéger; devint juge au tribunal criminel du Var, puis fut nommé, le 25 germinal an II, l'un des administrateurs de ce département. Le 24 germinal an VI, il fut élu, toujours par le même département, député au conseil des Anciens.

Delorme, officier municipal, né à Lunéville (Meurthe); était ancien gendarme et officier municipal de cette ville, quand il fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de la Meurthe à la Législative, mais n'y siégea pas.

Delorme (Jean-Baptiste-Michel), receveur de gabelles, législateur et sous-préfet, né à Vihiers (Maine-et-Loire), le 5 août 1744, de « maître Jean Delorme, conseiller du roi et receveur de son grenier à sel en cette ville, et de dame Catherine-Guyonne Corbin »; était receveur de gabelles à Vihiers et devint maire de cette ville en 1790. Le 23 germinal an V, il fut élu député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, favorisa le coup d'Etat de Bonaparte et devint sous-préfet de Saumur en l'an VIII, puis fut nommé conservateur des forêts à Angers le 4 ventôse an IX, poste qu'il remplit jusqu'à la fin de l'Empire. Le 16 mars 1815, il fut élu par Maine-et-Loire représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Delort (François), avocat, législateur et magistrat, né à Uzerche (Corrèze), le 3 novembre 1753, de « monsieur Gabriel Delort, avocat, et de dame Jeanne Dupeyrat », mort à Uzerche le 5 décembre 1831; était avocat à Uzerche quand il devint, en 1791, l'un des administrateurs de la Corrèze. Le 23 germinal an V, il fut élu député de ce département, au Conseil des Cinq-Cents, adhéra à Bonaparte après le coup d'Etat, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de la Corrèze, en sortit en 1807 et fut nommé, le 16 février de la même année, conseiller à la cour impériale de Limoges. Il fut admis à la retraite le 18 février 1829.

Delort (Marie-Joseph-Raymond, baron), officier général, né à Vic-Fezensac (Gers), le 28 septembre 1769, de « Blaise Delort et de madame Marie Paris », mort à Vic-Fezensac, le 25 juillet 1846, appartint à l'armée et était le 20 septem-

bre 1792, capitaine d'une compagnie franche et devint aide de camp du général Monet; passa le 10 brumaire an III, adjudant général, chef de bataillon; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et, créé baron de l'Empire. Le 21 juin 1815, il fut promu lieutenant général.

Delort (Jacques-Antoine-Adrien), baron, officier général et législateur, né à Arbois (Jura), le 16 novembre 1773, du « sieur Claude-Antoine Delort, marchand, et de demoiselle Marie-Thérèse Paupe », mort à Arbois le 28 mars 1846; entra dans l'armée comme engagé en 1791 dans les volontaires du Jura, fit les campagnes de la Révolution et arriva rapidement au grade de chef d'escadron au 2e cuirassiers. Pendant la campagne d'Italie, il fut, fait membre de la Légion d'honneur (an XII) et blessé à Austerlitz, puis nommé colonel, puis créé chevalier de l'Empire le 30 octobre 1810 et baron, le 4 janvier 1811. Il se distingua en Espagne à Pont-de-Roi, à Vendull et à Villafranca, fut grièvement blessé à Vals, se distingua à l'assaut de Tarragone, fut nommé, le 21 juillet 1811, général de brigade, se battit vaillamment à Sagonte et à Castalla, rentra en France et fut envoyé à l'armée chargée de s'opposer à la marche des coalisés sur Paris, montra une grande bravoure à Montereau et fut promu général de division sur le champ de bataille (18 février 1814). Pendant les Cent-Jours, il fit une charge heureuse à la tête de ses cuirassiers à la bataille de Ligny (16 juin 1815), puis fut blessé à Waterloo. La Restauration le mit en disponibilité. Après la révolution de 1830, il fut nommé au commandement des 8e, 3e et 7e divisions, et le 28 octobre de la même année, élu député du Jura, puis réélu aux elections de 1831 et de 1834, e nommt pair de France, le 3 octobre 1837 et y siégea jusqu'à sa mort. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

Delort de Gléon (Jean-François, baron), officier général, né à Pouzols (Aude), le 24 octobre 1769, de « Pierre Delort, citoyen actif, et de Marie-Anne Courbès, mariés », massacré à Vilna (Russie) le 10 décembre 1812; était sous-lieutenant au 51e régiment d'infanterie et devint, le 27 septembre 1793, adjudant général chef de bataillon puis fut promu général de brigade le 23 septembre 1812; fit partie de la grande armée de Russie, et fut massacré à Vilna le 23 septembre 1812.

Delort de Puymalie (Gabriel), magistrat et législateur, né à Uzerche (Corrèze) le 16 août 1727, mort à Uzerche le 1er mars 1809; fut pourvu, le 31 août 1770, de la charge de lieutenant particulier au siège royal de cette ville. Le 21 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Tulle. Le 18 floréal an VIII, il devint juge pres le tribunal d'appel de Limoges.

Delosme (Louis-Pierre, baron), officier général, né à Tournon (Ardèche) le 12 mars 1768, mort à Tournon le 29 septembre 1828; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et arriva rapidement aux grades supérieurs. Le 25 novembre 1813, il fut promu général de brigade.

Delpierre (Antoine-François, baron), homme de loi, législateur et magistrat, né à Valfroicourt (Vosges), le 3 février 1764, de « Charles-François Delpierre, négociant, et de Marguerite Perrin », mort a Valfroicourt le 8 mai 1854; était homme de loi dans sa ville natale, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député des Vosges a la Législative. Il se retira dans son pays à l'expiration de son man-

dat, et, le 28 germinal an V, fut élu par le même département député au Conseil des Cinq-Cents; adhéra à Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII au Tribunat; fut fait, le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur; puis, à la suppression du Tribunat, élevé aux fonctions de président de Chambre à la cour des comptes (28 décembre 1807), ensuite créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1801 et baron le 28 avril 1813. Sous la Restauration, à laquelle il se rallia, il conserva ses fonctions judiciaires et fut admis à la retraite le 29 octobre 1829. Le 19 août 1832, il fut fait commandeur de la Légion d'honneur.

Delpierre (Nicolas-François), avocat, législateur et magistrat, né à Valfroicourt (Vosges) le 17 janvier 1753, mort à Mirecourt (Vosges) le 31 décembre 1812, frère du précédent; était avoué en parlement, quand il fut pourvu, le 23 avril 1777, de la charge de conseiller avocat du roi au bailliage royal et siège présidial de la ville de Mirecourt. Le 23 germinal an VII, il fut élu député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, comme son frère, se rallia à Bonaparte, et le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif comme député des Vosges, y siégea deux ans, et fut nommé, le 16 floréal an XI, conseiller général des Vosges, puis, quelque temps après, procureur impérial à Mirecourt, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Delpierre (Antoine-Joseph), officier général, né au Vieux-Berquin (Nord), le 12 mars 1748, de « Joseph Delpierre, laboureur, et de Marie-Thérèse Asseman, sa femme », mort au Vieux-Berquin, le 15 janvier 1808; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution, arriva rapidement au grade de chef de bataillon, le 22 floréal an II, et plus d'un an après, le 25 prairial an III, il fut promu général de brigade. Le 25 prairial an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur.

Delpit (Jean-André), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), le 12 février 1770, de « sieur Jean Delpit, propriétaire, et de dame Magdeleine Chanteloube », mort à Paris le 7 août 1834; était avocat à Bordeaux, quand il embrassa ouvertement la cause des Girondins, fut mis de ce chef, hors la loi. Après le 9 thermidor, il devint l'un des administrateurs de la Dordogne et, le 24 germinal an V, fut élu, par ce département, député au Conseil des Cinq-Cents, se montra royaliste et fut proscrit au 18 fructidor. Sous l'Empire, il devint conseiller à la cour de Bordeaux (22 mai 1811) et président de chambre à la même cour (24 janvier 1816). Le 22 novembre 1824, il fut élu député par l'arrondissement électoral de Bergerac, et y siégea parmi les fidèles de la monarchie; fut nommé, le 5 novembre 1826, conseiller à la cour de cassation. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1821 et officier du même ordre en 1825.

Delrue (Charles-Joseph), législateur, né à Allouagne (Pas-de-Calais) en décembre 1760; fut élu, le 25 germinal an VI, député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents. A l'expiration de son mandat il retourna à Allouagne et s'occupa d'agriculture.

Deltel (Jean), officier de santé et législateur, né à Cordes (Tarn) le 30 décembre 1754; mort à Cordes le 30 septembre 1815; était officier de santé à Cordes quand il fut élu, le 8 septembre 1792, suppléant du Tarn à la Convention, et admis à y siéger le 9 juin 1793 en remplacement d'Alba Lasource, mis hors la loi. Son mandat expiré, il retourna dans son pays natal et continua à exercer la médecine.

Delzons (Antoine), avocat, législateur et magistrat, né à Aurillac

(Cantal), le 22 janvier 1743, de « maître Antoine Delzons, avocat et consul de cette ville, et de demoiselle Marie Lappara »; était avocat à Aurillac, et devint, en 1793, juge au tribunal du district de cette ville. Le 22 germinal an V, il fut élu député du Cantal au Conseil des Anciens, en devint secrétaire le 2 brumaire an VIII, aida au coup d'État de Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif; fut nommé le 28 floréal juge au tribunal civil d'Aurillac, et fait, le 4 frimaire an XII, membre de la Légion d'honneur, puis vit son mandat de député renouvelé le 6 janvier 1813. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Delzons (Alexis-Joseph, baron), officier général, né à Aurillac (Cantal), le 26 mars 1775, du précédent et de Crispine Hébrard, tué au combat de Maloïaroslawitz le 24 octobre 1812; commença sa carrière militaire sous la Révolution et arriva rapidement au grade de général de brigade qu'il obtint après la campagne d'Autriche en 1805. Employé en 1806 contre les Russes et les Monténégrins, il défendit avec courage les bouches du Cattaro, devint commandant en chef des Provinces Illyriennes et passa en Russie en 1812, se battit courageusement à Ostrowno et à Dmitroff ainsi qu'à la célèbre bataille de la Moskowa où il fit des prodiges de valeur. Le 24 octobre 1812, pendant la retraite, il tomba glorieusement sur le champ de bataille de Maloïaroslawitz.

Demandolx (Jean-François), évêque concordataire, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 20 octobre 1744, de « Louis Demandolx et de demoiselle Rose-Gabrielle de Bremond », mort à Amiens (Somme) le 14 août 1817; fut nommé évêque concordataire de La Rochelle en l'an X.

Demandre (Jean-Baptiste), curé et législateur, né à Saint-Loup (Haute-Saône) le 28 octobre 1739, mort à Besançon (Doubs) le 21 mars 1823; était curé de Saint-Pierre-de-Besançon, quand il fut élu, le 15 avril 1789, suppléant du clergé aux États généraux par le bailliage de Besançon et admis à y siéger, le 1er août de la même année, en remplacement de l'abbé Millot, démissionnaire; accepta la constitution civile du clergé et prêta le serment civique. Son mandat expiré, il revint à Besançon; puis, devenu suspect, fut emprisonné pendant treize mois à Dijon. En l'an VI, élu évêque constitutionnel de Besançon, il donna sa démission en l'an IX, et devint après le concordat, chanoine honoraire et curé de Sainte-Madeleine.

Demarçay (Marc-Jean, baron), officier général et législateur, né à Martaizé (Vienne), le 11 août 1772, de « monsieur Marc Demarçay et de demoiselle Louise Richard », mort à Paris le 21 mai 1839; était capitaine en 1793, fit les campagnes d'Italie, d'Allemagne, de Hollande et d'Egypte, et fut nommé colonel en l'an X; fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, se distingua particulièrement à Austerlitz, devint directeur de l'école de Metz, partit en Espagne en 1808 et fut créé baron de l'Empire le 10 septembre de la même année, puis admis à la retraite le 25 janvier 1810 comme général de division. Il revint habiter son lieu natal, fut nommé député de l'opposition sous la Restauration, le 11 septembre 1819; et se fit remarquer par la vive opposition qu'il fit constamment au gouvernement des Bourbons. Lors de l'expulsion de Manuel de la Chambre des députés, Demarçay s'élança à la tribune, et s'écria : « Je déclare à mes commettants que je ne puis plus les défendre au sein d'une Assemblée où dominent les éternels ennemis de la France. » Il fut réélu en 1828 et fut des 221,

revint à la Chambre le 12 juillet 1830 et salua avec joie la Révolution qui suivit. Réélu en 1831, Dumargay, qui avait alors soutenu le gouvernement de Louis-Philippe, s'en sépara bientôt pour rentrer dans les rangs de l'opposition de gauche. Il fut réélu aux élections de 1834, de 1837 et de 1839 et succomba, n'ayant siégé que deux mois après cette dernière élection. Il n'avait cessé de combattre les différents ministères rétrogrades de Louis-Philippe.

Demars (Nicolas-Odon Lœillot), officier général, né à Paris, le 1[er] octobre 1751, de « Nicolas-Philippe Lœillot, bourgeois de Paris, et de Marie-Louise Demars », mort le 11 août 1808 ; entra dans l'armée le 29 février 1768, comme sous-lieutenant de Nassau-Saarbruck, et nous le retrouvons, le 5 octobre 1791, chef de bataillon commandant le bataillon du Bas-Rhin. Le 27 septembre 1792, il fut promu général de brigade, suspendu le 18 septembre 1793 et autorisé à prendre sa retraite le 15 pluviôse an III.

Demasur (Louis-Charles-Hubert), sous-préfet et homme politique, né à Lille (Nord), le 15 janvier 1766, de « M[e] Louis-Aimé-Stanislas Demasur, conseiller du roi en la gouvernance et souverain bailliage de Lille, et de dame Albertine-Thérèse Laloy » ; était sous-préfet à Lille, quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dembarrère (Jean, comte), officier général et législateur, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 3 juillet 1747 de « M[e] Jean-François Dembarrère, juge criminel au sénéchal de Bigorre, et de dame Anne de Caubotte », mort à Londres (Hautes-Pyrénées) le 3 mars 1828 ; sortit en 1768 de l'école de Mézières comme lieutenant en second et devint commandant du génie à Brest en 1792 ; prit une part active à la défense de Valenciennes, fut promu général de brigade le 17 août 1893 et général de division le 28 nivôse an II, devint commandant en chef du génie à l'armée d'Italie, défendit avec courage la tête du pont du Var, contre l'attaque des Autrichiens. Il fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, commandeur le 25 prairial suivant, nommé, le 12 pluviôse an XIII, membre du Sénat conservateur, créé comte de l'Empire le 15 juin 1808 et adhéra à la déchéance de l'Empereur en 1814. Louis XVIII l'en récompensa en le faisant chevalier de Saint-Louis et en le nommant pair de France le 23 août. Dans le procès du maréchal Ney il refusa de voter et siégea parmi les pairs dévoués à la monarchie constitutionnelle. On a de lui : *Éloge historique de Vauban ; Changements à opérer dans le système des places fortes.*

Dembowski (Louis-Mathieu, baron), officier général, né à Varsovie (Pologne) le 25 août 1769, mort à Valladolid (Espagne) le 18 juillet 1812 ; faisait d'abord partie de la Légion polonaise et après avoir assisté à un certain nombre de batailles, rentra au service de la France, et fut promu, le 17 décembre 1809, général de division, créé baron de l'Empire, prit part à l'expédition d'Espagne et mourut à Valladolid en 1812.

Demeaux (Jean-François), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Dameraucourt (Somme), le 14 février 1751, de « Nicolas Demeaux et de Catherine Bonnière » ; était secrétaire général de préfecture, quand il fut élu, en 1806, par la Somme, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Demées (Louis-Michel), avocat, législateur et magistrat, né à Alençon (Orne), le 24 mai 1753, de « M[e] Jean-

Baptiste Demées et de demoiselle Louise-Élisabeth Colet », mort à Alençon le 10 mai 1826; était avocat en parlement quand il fut pourvu le 30 janvier 1782, de la charge de lieutenant particulier civil et criminel au siège présidial d'Alençon. Le 10 septembre 1791, il fut élu député de l'Orne à la Législative. Sous le Consulat il devint, le 22 germinal an VIII, président du tribunal civil d'Alençon, puis fut confirmé dans ces diverses fonctions par la Restauration, le 9 avril 1816.

Demesmay (Étienne-François-Philippe), notaire et législateur, né à Pontarlier (Doubs), le 24 juillet 1772, de « sieur Joseph Demesmay, ancien conseiller au magistrat, et de demoiselle Antonie-Béatrice Maillot », mort à Pontarlier le 8 juin 1853; était notaire et maire de cette ville, quand il fut élu le 12 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Cette courte législature terminée, Demesmay se remit à la tête de son étude de notaire.

Demetz (Jean-Baptiste), ingénieur et suppléant à la Législative; était ingénieur quand il fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de la Haute-Vienne à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Démeunier (Jean-Nicolas, comte), censeur royal et législateur, né à Nozeroy (Jura) le 15 mars 1751, mort à Paris le 7 février 1814; était censeur royal et secrétaire du comté de Provence, quand il fut élu, le 16 mai 1789, député du Tiers aux États généraux par la ville de Paris, devint secrétaire, puis président de la Constituante (22 décembre 1789). Son mandat terminé, il devint l'un des administrateurs de la ville de Paris, puis donna sa démission lors de la rentrée de Pétion à l'Hôtel de Ville, partit pour les États-Unis et ne rentra en France qu'en l'an IV, puis fut candidat au Directoire. Le 4 nivôse an VIII, il entra au Tribunat et en devint président la même année, fut nommé membre du Sénat conservateur (28 nivôse an X), membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, puis commandeur le 25 prairial suivant, créé comte de l'Empire le 26 avril 1808 et grand officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811.

Demissy. — Voir Missy (de).

Demolen de la Vernède (Raymond), maire et homme politique, né à Saint-Just (Haute-Loire), le 25 juin 1750, de « M. Henry Demolen la Vernede-Dumas et de dame Marguerite de Drille, ses père et mère »; était maire de Saint-Just, quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Brioude, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Demonceaux (Pierre-Joseph), magistrat et législateur, né à Bois-lès-Pargny (Aisne) le 7 juin 1758; fut d'abord curé et devint sous la Révolution, président du tribunal criminel à Laon. Le 24 germinal an VII, il fut élu député de l'Aisne au Conseil des Anciens, adhéra à Bonaparte après son coup d'État et entra, le 7 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député de l'Aisne, où il siégea jusqu'en 1807.

Demonchy (Jean-Charles-Alexandre, chevalier), magistrat et homme politique, né à Compiègne (Oise), le 11 octobre 1760, de « M. Pierre-Louis-Alexandre Demonchy avocat en parlement et au bailliage de Compiègne et notaire royal de ladite ville, et de demoiselle Antoinette-Françoise Poulletier de Plaisance, son épouse », mort à Compiègne le 15 avril 1845; était président de la cour de justice criminelle, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Compiègne, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Demongeot (Jean-Pierre), procureur impérial et législateur, né à Wassy (Haute-Marne), le 9 février 1769, de « Pierre-Nicolas Demongeot et de Françoise Petit Jean » ; était procureur impérial à Wassy, quand il fut élu, le 11 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Cette législature expirée, il se fit inscrire au bureau de sa ville natale.

Demont (Joseph-Laurent, comte), officier général et législateur, né à Sartrouville (Seine-et-Oise), le 29 septembre 1747, de « sieur Joseph-Marie Demont, sergent d'affaires aux gardes Suisses ; compagnie de monsieur de Salis, et de Marie-Elisabeth Imhoff, sa femme », mort à Paris le 5 mai 1826 ; embrassa la carrière militaire et arriva rapidement au grade d'adjudant général à l'armée du Rhin en l'an V, se distingua au passage de ce fleuve, passa ensuite à l'armée de l'Est en l'an VII, battit l'ennemi à Coire, où il prit deux canons et deux drapeaux ; fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, puis commandeur le 25 prairial suivant ; fut promu, la même année, général de brigade, prit part à la bataille d'Austerlitz, où il fut blessé, ce qui lui valut d'être nommé général de division. Le 20 mai 1806, il fut nommé membre du Sénat conservateur, puis créé comte de l'Empire, le 26 avril 1808. Il adhéra en 1814 à la déchéance de l'Empereur et fut nommé pair de France par Louis XIII (4 juin 1814). Il vota la mort du maréchal Ney.

Demonti (Jean Olivier), propriétaire et homme politique, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 26 février 1758, de « Jacques Hippolyte Demonti, et de dame Marie-Louise Flavie Murand, ses père et mère » ; était propriétaire à Thouaré, quand il fut élu en 1809, par la Loire-Inférieure, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Demoor (Antoine-Philippe-Joseph), avocat, législateur et magistrat, né à Anvers (Deux-Nèthes), le 4 avril 1764, de « Jacob-Joseph Demoor et de Jeanne Josèphe Cremers » ; était avocat à Anvers, lors de la réunion de la Belgique à la France et devint président de l'administration centrale du département des Deux-Nèthes. Le 25 germinal an VI, il fut élu, par ce département, député au Conseil des Cinq-Cents, n'adhéra pas au coup d'Etat, fut exclu du conseil le lendemain même, revint plus tard à Bonaparte qui le fit chevalier de la Légion d'honneur (10 mai 1810), et substitut pour le service des cours d'assises spéciales et pour celui du parquet de Bruxelles.

Demortreux (Laurent-Thomas, baron), avocat, magistrat et législateur, né à Vire (Calvados), le 23 mars 1756, de « Thomas-Michel Demortreux, avocat au bailliage de Vire et de demoiselle Charlotte Chatel », mort à Sannerville (Calvados) le 24 juin 1831 ; était avocat à Vire, quand il devint chef de légion de la garde nationale, puis procureur général près la cour de justice criminelle et spéciale du Calvados. Le 4e jour complémentaire de l'an XIII, il entra au Corps législatif comme député du Calvados et fut créé baron de l'Empire le 28 avril 1813.

Denayer (Joseph-Marie), officier général, né à Joinville (Haute-Marne) le 5 octobre 1756, mort à Versailles le 2 février 1802 ; appartenait à l'armée au moment de la Révolution, en fit les campagnes et parvint au grade de chef de brigade du 21e régiment de dragons le 7 brumaire an IV, puis fut promu général de brigade le 4e jour complémentaire de la même année.

Denis (François), magistrat et homme politique, né Saint-Iguy-

de-Roche (Saône-et-Loire), le 13 février 1745, d'« Étienne Denis et Claudine Fleury, ses père et mère »; était procureur impérial à Villefranche, quand il fut élu, en 1809, par cet arrondissement candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Denis (Charles-Nicolas), notaire et législateur, né à Paris le 8 juin 1751, de « maître Ambroise-Charles Denis, procureur au Châtelet de Paris, et de dame Marie-Catherine Chevalier », mort à Paris le 5 avril 1822; fut pourvu, en 1780, de la charge de notaire royal à Paris et devint syndic de la chambre des notaires en 1808. Le 7 mai 1815, il fut élu, par le département de la Seine, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Denis de Trobriand (Joseph-Vincent-Pierre-Marie, baron), officier général, né à Lézardrieux (Finistère), le 23 janvier 1773, de « François Denis de Keredern, chevalier de Trobriand, et de Marie-Anna-Thérésa de Massa », mort à Tours (Indre-et-Loire) le 10 janvier 1840; entra dans l'armée au début de la Révolution, arriva rapidement aux grades supérieurs, fit les campagnes d'Espagne, de France et de Russie, fut promu général de brigade, puis créé baron de l'Empire. Il était officier de la Légion d'honneur.

Denisart (Jean-Louis), juge et législateur, né à Guise (Aisne), le 3 avril 1763, de « Jean-Baptiste Denisart, jurisconsulte et procureur au Châtelet », mort à Paris le 25 septembre 1844; était juge à Guise, quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'Etat de brumaire et fut nommé, le 14 germinal an VIII, juge au tribunal de première instance de la Seine.

D'Ennesrhausen (Jean-Laurent), magistrat et homme politique, né à Boerperich (Forêts), le 23 mars 1752, de « Jean-Nicolas D'Ennershausen et de Anne-Marie Henart, conjoints »; était juge au tribunal civil, quand il fut élu en 1806, par le Luxembourg, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Dennewitz (bataille de). Le 6 septembre 1813, combat célèbre entre l'armée française commandée par Ney et forte de 55.000 hommes et une armée suédoise et prussienne, forte de 108.000 hommes, sous les ordres de Bernadotte et du général Bulow. Les Français furent vaincus par le nombre, mais la perte des deux côtés, fut à peu près égale. Ce combat porte aussi le nom de Zutœrbœck. Dennewitz est une localité située en Allemagne dans le bassin de l'Elbe et baignée par une petite rivière appelée la *Nuthe*.

Denoual du Plessix (Jean-François-Marie), avocat suppléant aux États généraux et directeur des contributions, né à Dinan (Côtes-du-Nord), le 25 février 1757, de « Jean-Guy-Yves Denoual du Plessix, sénéchal de Dinan, et de Anne-Thomasse-Josèphe Couppé », mort à Dinan le 30 septembre 1815; était avocat en parlement et devint en 1787 économe de l'hospice de cette ville. Le 11 avril 1789, il fut élu suppléant du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Dinan. Il n'eut pas l'occasion de siéger, fut nommé commissaire central du Directoire exécutif par l'administration du département des Côtes-du-Nord. Après le 18 brumaire, il devint directeur des contributions de Saint-Brieuc.

Dentzel (Georges-Frédéric, baron), pasteur protestant, officier général et législateur, né à Durckeim (Allemagne), le 6 juillet 1755, de « Jean-Philippe Dentzel, bourgeois et maître boulanger, et de Catherine Dorothée », fut d'abord pasteur protestant et rentra, comme aumônier du régiment des Deux-Ponts, au service de la France en

1774, puis suivit en Amérique ce régiment lors de la guerre de l'Indépendance. De retour en France, il fut nommé pasteur à Landau (1783); il exerçait encore ce ministère, lorsqu'il fut élu le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Bas-Rhin, n'eut pas l'occasion de se prononcer dans le procès de Louis XVI, étant en mission dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle, se fit nommer adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Rhin, fut accusé d'actes arbitraires contre certains officiers supérieurs, et, de ce chef, arrêté. Il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor; rentra à la Convention, en devint secrétaire en l'an III, puis fut envoyé en mission dans la Manche. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Anciens et fut réélu au même conseil le 24 germinal an VI. En l'an X, il embrassa la carrière militaire, devint adjudant général, chef de brigade, et fit les campagnes de Prusse en 1806. Le 29 juin 1808, il fut créé baron de l'Empire et promu maréchal de camp. Il se rallia aux Bourbons le 3 avril 1814 et obtint la décoration de Saint-Louis le 21 août de la même année. Il fut mis à la retraite l'année suivante.

Départements (organisation des). Séance du 15 janvier 1790, de l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale, après avoir écouté les députés des diverses provinces et sur le rapport du comité de constitution, décréta que la France serait divisée en 83 départements. Les départements furent fixés de la manière suivante : la Provence, trois ; le Dauphiné, trois ; la Bresse et le Bugey, un ; la Franche-Comté, trois ; l'Alsace, deux ; la Lorraine, les Trois-Évêchés et le Barrois, quatre ; la Champagne, Sedan et Carignan, quatre ; l'Ile-de-France, quatre ; la Picardie, un ; la Flandre et l'Artois, deux ; la Normandie et le Perche, cinq ; la Bretagne, cinq ; la Saintonge et l'Aunis, un ; la Guyenne, quatre; le Béarn, le pays des Basques et la Navarre, un ; le Bigorre et les Quatre-Vallées, un ; Couserans, Nebouzan et Foix, un ; le Roussillon, un ; le Languedoc, sept ; le Velay, un ; l'Auvergne, deux ; le Lyonnais, Forez et Beaujolais, un ; le Bourbonnais, et la Haute-Marche, un ; la Basse-Marche et le Limousin, trois ; le Périgord, un ; le Nivernais, un ; le Berry, deux; l'Auxerrois et la Bourgogne, trois ; l'Orléanais, Blois et Chartres, trois ; l'Anjou, Touraine et Maine, quatre ; le Poitou, trois ; le Rouergue, un ; le Quercy, un ; la Corse, un ; Paris, un ; Angoumois, un.

Depère (Mathieu, comte), administrateur et législateur, né à Mezin (Lot-et-Garonne) le 10 octobre 1746, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 6 décembre 1825 ; fut nommé au début de la Révolution vice-président de l'administration départementale du Lot-et-Garonne. Le 31 août 1791, il fut élu par ce département, député à la Législative, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de son département au conseil des Anciens, en devint secrétaire (brumaire an VII), puis président (2 germinal suivant). Il fut réélu au même conseil le 27 germinal an VII, aida puissamment Bonaparte dans son coup d'État de brumaire, entra, le 4 nivôse an VIII, au Sénat conservateur, fut fait membre de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII, et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant. Le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire, et vota la déchéance en 1814. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814. Il vota la mort du maréchal Ney.

Deperret (Gabriel), médecin et législateur, né à Limoges (Haute-Vienne) de « Pierre Deperret doc-

teur en médecine et de demoiselle Marie Grellet », était médecin à Limoges, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Haute-Vienne, à la Législative. Son mandat terminé, il fut nommé juge de paix à Limoges, puis vint plus tard résider à Paris où il mourut.

Deplanque (Jacques-François-Henry), officier général, né à Grenoble (Isère), le 25 novembre 1766, de « François-Procope Deplanque, officier pensionné, et de Jacqueline-Jeanne-Henriette Bourdin, sa femme », mort à Saint-Domingue le 15 août 1802; était, en 1784, ingénieur géographe militaire avec rang de lieutenant ; nous le retrouvons, le 15 septembre 1791, lieutenant au 29e d'infanterie, le 21 ventôse an II, adjudant général, chef de bataillon. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue et fut promu, le 26 floréal an X, général de brigade. A peine débarqué dans cette île, le général Deplanque succomba à l'épidémie régnante.

Deponthon (Charles-François, baron), officier général et législateur, né à Eclaron (Haute-Marne), le 26 août 1777, de « Louis-François Deponthon, écuyer, seigneur Le Queulx, garde de la porte du roi, et de dame Marguerite Grimon », mort à Saint-Dizier (Haute-Marne) le 27 août 1849; entra dans l'armée en l'an III, comme élève sous-officier à l'école de Metz, passa lieutenant le 1er germinal et fut attaché à la place de Metz. En l'an VI, il passa à l'armée d'Italie, prit part au siège de Mantoue et aux batailles de Castiglione et de Saint-Georges, et, après avoir coopéré à la prise de Rome, partit pour l'Egypte, assista à la prise de Malte, à l'occupation d'Alexandrie, aux batailles de Chebreis et des Pyramides et à la prise du Caire ; se battit encore à Damiette, au débarquement des Anglais à Aboukir, à la défense d'Alexandrie et rentra en France après la capitulation de cette ville. Il fit partie de l'armée du Rhin de l'an X à l'an XI, et de celle des Côtes de l'Océan de l'an XII à l'an XIII, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, devint officier d'ordonnance de l'Empereur le 19 janvier 1810, prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen et fut promu général de brigade le 27 mars 1814. Pendant les Cent-Jours il fut chargé de la défense de la capitale. La Restauration le fit commandeur de la Légion d'honneur, et Louis-Philippe le nomma lieutenant général (août 1838) et pair de France, le 21 juillet 1846.

Dequen (Honoré-François), législateur, né à Abbeville (Somme), le 8 décembre 1757, de « Charles-Honoré Dequen et de Angeline Houbert », mort à Abbeville le 2 novembre 1842 ; était canonnier volontaire de la garde nationale d'Abbeville, lorsqu'il fut élu le 25 septembre 1792, suppléant de la Somme à la Convention, et admis à y siéger le 20 frimaire an II, en remplacement de Dufestel, démissionnaire. Le 28 vendémiaire an IV, il fut élu par le même département au Conseil des Cinq-Cents.

Dequeux de Beauval (Jean-Baptiste-Charles), avocat, législateur et magistrat, né à Abbeville (Somme) le 13 mars 1751, mort dans cette ville, le 21 octobre 1829 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 2 mai 1781, de la charge de lieutenant particulier en la sénéchaussée de Ponthieu et siège présidial d'Abbeville. Le 23 mars 1789, il fut élu suppléant du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Ponthieu, mais n'eut pas l'occasion de siéger. Dix-huit mois après, il fut élu suppléant de la Somme à la Législative, et admis à y siéger le 21 décembre suivant, en remplacement de Loyeux, démissionnaire. Sous le

Consulat, il devint, le 22 messidor an VIII, commissaire près le tribunal civil d'Amiens, poste qu'il conserva pendant toute la durée de l'Empire et de la Restauration, puis obtint sa retraite le 19 mai 1825 comme procureur impérial du tribunal des douanes.

Dequeux de Saint-Hilaire (Philippe-Alexandre), officier et législateur, né à Bordeaux (Gironde), le 25 janvier 1766, de « Alexandre-Jacques Dequeux de Saint-Hilaire et de demoiselle Adélaïde Le Prieur de Gondy », mort à Dunkerque (Nord) le 4 août 1847 ; servit d'abord dans l'armée et devint successivement capitaine aide de camp, et commandant de la garde nationale de Dunkerque, puis maire de cette ville. Le 8 mai 1811, il entra au Corps législatif comme député du Nord, y siégea jusqu'en 1814, fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 26 octobre de la même année. Le 22 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement d'Hazebrouck, représentant à la Chambre des Cent-Jours, se rallia ensuite à la Restauration et fut, sous son patronage, élu député, le 26 octobre 1819 par le collège électoral du Nord, devint sous-préfet d'Hazebrouck le 25 octobre 1819 et fut promu officier de la Légion d'honneur en 1843. Il fut admis à la retraite, comme sous-préfet, le 27 avril 1844.

Dequin (Louis-Henri-René), juge et législateur, né à Laon (Aisne), le 8 novembre 1762, de « Nicolas Dequin, procureur au bailliage et siège présidial de Laon, et de Marie-Alexis Baudart », mort à Amiens (Somme) le 17 mars 1821, était juge dans cette ville lorsqu'il fut élu, le 26 vendémiaire an IV, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, le 12 messidor an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel d'Amiens, et sous l'Empire devint, le 2 avril 1811, conseiller à la cour impériale de la même ville.

De Razey (Eustache-Jean-Joseph), notaire, législateur et magistrat, né à Ville-sur-Illon (Vosges), le le 29 mars 1749, de « Joseph Derazey, avocat à Ville-sur-Illon, et de Thérèse Achard », mort à Bains (Vosges) le 15 août 1810, fut pourvu, le 30 janvier 1776, de la charge de notaire royal au bailliage et siège royal de Loches, à la résidence de Monthelan ; devint, en 1791, un des administrateurs de l'Indre, et le 8 septembre 1792, fut élu, par ce département, membre de la Convention, siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota « pour la réclusion sauf à effectuer la déportation quand les circonstances le permettraient », prit la défense des Girondins, et protesta contre la journée du 31 mai; fut arrêté, resta un an en prison et ne rentra à la Convention que le 18 frimaire an III. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu par l'Indre député au Conseil des Anciens, en sortit un an après et fut nommé consul à Civita-Vecchia, puis juge au tribunal de cassation. Sous l'Empire, il devint, le 9 juin 1806, juge à la cour d'appel d'Orléans et mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Dereboul (Nicolas), homme de loi et législateur, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) ; était homme de de loi dans cette ville, quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Ardèche à la Législative. Son mandat expiré, il devint vice-président du directoire du département de l'Ardèche.

Dereie (Philippe-Joseph), magistrat et homme politique, né à Rognée (Sambre-et-Meuse), en février 1746, de « Pierre-Laurent Dereie et Anne-Josèphe Kinart »; était juge à la cour d'appel quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Charleroy, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Derenty (François-Marie), tabellion et législateur, né, le 17 mai 1755, de « Paul-Joseph Derenty, négo-

ciant et de Marie-Madeleine-Rose Tresca » ; fut pourvu, le 31 décembre 1782, tabellion des ville et châtellenie de Lille. En septembre 1792, il fut élu suppléant du Nord à la Convention, admis à y siéger le 5 floréal an III, par la voie du tirage au sort et prit place à la Montagne. Le 23 vendémiaire an IV, le même département l'élut député au Conseil des Anciens. Il siégea, dans cette Assemblée, jusqu'en l'an VI. Plus tard, vers 1825 il alla habiter Bergerac et changea son nom en celui de de Renty.

Deriot (Albert-François, baron), officier général, né à Clairvaux (Jura), le 17 janvier 1766, de « Augustin Deriot et de Jeanne-Françoise Baun », mort à Paris le 30 janvier 1836 ; embrassa la carrière militaire, parvint rapidement aux grades supérieurs, entra dans la garde impériale, fut nommé chef d'état-major; et fut général de brigade, puis commandant des dépôts de toute la garde impériale. Le 28 décembre 1812, il fut l'un des membres de la commission militaire qui condamna à mort les généraux républicains Mallet, Guidal et Lahorie, et nommé général de division le 24 décembre 1813. Enfin en 1814, Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis.

Dermoncourt (Paul-Ferdinand-Stanislas, baron), officier général, né à Crécy-au-Mont (Aisne), le 3 mars 1771, de « Charles-Nicolas Dermoncourt, cultivateur, et de Marie-Jeanne Duguet, son épouse », mort à Luxeuil (Haute-Saône) le 10 mai 1847 ; appartint à l'armée depuis la Révolution, fit ses dernières campagnes et celles de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, puis officier du même ordre le 25 prairial suivant et créé baron de l'Empire. Le 22 juillet 1813, il fut promu général de brigade.

Dern (Guillaume-Henri), conseiller de régence, législateur et magistrat, né à Sarrebruck (Sarre), le 22 août 1757, « de M. Jean-Philippe Dern, conseiller à la cour et médecin du corps du prince, et de madame Henriette Lebleu » ; était conseiller de la régence à Sarrebruck avant 1789, devint commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance à Sarrebruck après son annexion à la France, et, le 9 thermidor an XI, entra au Corps législatif comme député de la Sarre ; il y siégea jusqu'en 1807 et devint après procureur impérial à Sarrebruck, poste qu'il occupa jusqu'en 1814.

Deronzières (Louis-Armand), juge et législateur, né à Blois (Loir-et-Cher), le 8 juin 1751, de « sieur Louis-Guillaume Deronzières, apothicaire, et de Claude-Marthe Tircelain », mort à Paris le 24 mai 1832 ; fut receveur à la Ferté-Imbault du 22 août 1774 au 16 janvier 1791, devint juge au tribunal du district de Janville, et le 7 septembre 1792, fut élu suppléant d'Eure-et-Loir à la Convention, et admis à y siéger le 22 fructidor an II en remplacement de De la croix condamné à mort. Son mandat expiré, il fut nommé juge à Paris, le 7 frimaire an IV. Plus tard, le 10 janvier 1810, nous le retrouvons employé à la préfecture de police, poste qu'il occupa jusqu'au 1er avril 1816.

Derrien (Yves), imprimeur, législateur et conseiller de préfecture, né à Brest (Finistère) le 28 décembre 1741 ; était administrateur du district de Rostrenen, quand il fut élu, le 9 septembre 1791, député des Côtes-du-Nord, à la Législative. Le 22 germinal an VIII, il fut nommé conseiller de préfecture à Quimper.

Derville-Maléchard (Claude-Joseph-Parfait, chevalier), chargé d'affaires et préfet, né à Lyon (Rhône) le 3 avril 1774 ; était chasseur à cheval de l'armée lyonnaise au

siège de Lyon, entra le 2 septembre 1793 comme guide à cheval de l'armée des Alpes, et de l'an V à l'an VI, fut agent militaire chargé de plusieurs missions par le général Bonaparte, devint la même année substitut du commissaire civil du Directoire. En l'an VIII, il fut nommé secrétaire général de la légation française à Milan, en l'an XI envoyé comme chargé d'affaires à Lucques et employé à la réunion de ce pays à la France. Le 10 janvier 1811, il fut nommé préfet du Simplon, fait membre de la Légion d'honneur et le 13 mai suivant, créé chevalier de l'Empire, puis devint préfet de la Sarthe le 12 janvier 1813, poste qu'il occupa jusqu'à la chute de l'Empire.

Dery (Pierre-César, baron), officier général, né à Saint-Pierre (Martinique) le 2 février 1770, tué à Winkowo (Russie), dans la terrible retraite, le 19 octobre 1812; appartint à l'armée et devint l'aide de camp du grand-duc de Berg, fit sous ses ordres les campagnes de 1805; fut nommé, le 30 décembre 1806, colonel du 5e de hussards et promu général de brigade le 6 août 1811, fit la campagne de Russie, et se distingua d'une façon remarquable à la bataille de la Moskowa. Il était officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire.

Derymon (Louis), magistrat et homme politique, né à Sigy-le-Châtel (Saône-et-Loire), le 29 septembre 1759, de « monsieur Simon Derymon, bourgeois, et de demoiselle Marie Margat », mort à Saint-Martin-de-Salencey (Saône-et-Loire) le 9 avril 1814; était président du tribunal civil de Charolles, quand il fut élu en 1809, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Desacy. — Voir Sacy (de).

Desainethorent. — Voir Sainethorent (de).

Desailly (Jean-Charles, baron), officier général, né à Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais), le 27 décembre 1768, de « Charles-Joseph Desailly et de Catherine Lourdau, son épouse », mort à Montreuil (Seine) le 22 mai 1830; appartint à l'armée fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs; fut fait le 19 frimaire an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial suivant, officier du même ordre, puis créé baron de l'Empire et promu général de brigade le 8 juin 1809.

Desaix de Veygoux (Louis-Charles Antoine), officier général, né au château d'Ayat (Puy-de-Dôme), le 17 août 1768, de « Gilbert-Antoine Desaix, seigneur de Veygoux, et de Amable de Beaufranchet »; entra au collège d'Effiat le 18 octobre 1776, fut nommé en 1784, sous-lieutenant au régiment de Bretagne-infanterie, devint aide de camp de Mathieu Dumas, le 24 novembre 1791 et ensuite aide de camp de Broglie le 1er juin 1792. Il fut chargé de la défense de Worms en 1793, devint adjudant général, chef de bataillon le 20 mai 1793, contribua à la prise des lignes de Haguenau, fut promu général de brigade, puis devint, le 29 vendémiaire an II, général de division provisoire, et fut suspendu par Bouchotte comme parent d'émigré. Le 4 prairial an II, il repoussa les Autrichiens à Schifferstadt, les culbuta une seconde fois le 1er messidor à Weistheim. Il fut confirmé dans son grade de général de division le 13 fructidor s'empara de Franckendal le 18 vendémiaire an III et devint le commandant de la tête du pont de Kehl, qu'il défendit vaillamment. Dans une sortie qu'il fit, il y fut légèrement blessé. Après la paix de Campo-Formio, Desaix fut nommé général en second de l'armée d'Angleterre et en prit le commandement en l'absence de Bonaparte. Desaix suivit ce dernier en Égypte, con-

tribua à ses premiers succès et eut à combattre sans relâche Mourad-Bey. C'est Desaix qui, après le départ de Bonaparte, signa le traité d'El-Arich. De retour en France, il alla rejoindre le Premier Consul à l'armée d'Italie et obtint le commandement de deux divisions. Arrivé à Marengo par une marche forcée de dix lieues et malgré une artillerie qui jetait la mort dans ses rangs, il se forma en colonnes par bataillon et tournant à droite, coupa entièrement l'aile gauche autrichienne. C'est dans ce moment décisif et glorieux que Desaix fut frappé d'une balle et expira le 25 prairial an VIII. Il avait sauvé la situation et on peut dire que le véritable vainqueur de Marengo fut Desaix.

De Salle (Victor-Abel, baron), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 17 février 1776, de « Simon-Denis De Salle, maître d'écriture, et de Madeleine Cécile Doré, son épouse » ; entra dans l'armée sous la Révolution, et arriva rapidement aux grades supérieurs. Pendant les Cent-Jours, le 28 avril 1815, il fut promu général de brigade. Il était officier de la Légion d'honneur.

Desandrouin (François-Joseph-Théodore, vicomte), chambellan, officier général et législateur, né au château de Lodelinsart (Flandre) le 9 décembre 1740, mort au château de Fresnes (Nord) le 3 août 1821 ; était chevalier de Malte et avait été chambellan du roi de Hongrie, puis fut promu maréchal de camp en 1788. Le 23 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Calais, n'eut pas dans cette Assemblée d'opinion bien définie et fit même partie, en décembre 1790, du club des Jacobins.

Desart de Castelet. — Voir Sart (de).

Desaux (Joseph), législateur et conseiller de préfecture, né à Rembercourt (Nièvre), le 27 avril 1761, de « sieur Jean Desaux, substitut de ce lieu, et de Marie Feuillet », mort à Bar-le-Duc (Meuse) le 6 novembre 1817 ; devint, au début de la Révolution, l'un des administrateurs de la Meuse. Sous le Consulat, il fut nommé conseiller de préfecture à Bar-le-Duc, et le 2 mai 1809, entra au Corps législatif comme député de la Meuse, en devint secrétaire et y siégea jusqu'en 1814.

Desbois (Pierre-Antoine-Salomon), grand bailli d'épée et suppléant aux États généraux, né à Mâcon, (Saône-et-Loire), le 24 août 1749, de « Pierre Salomon Desbois, grand bailli d'épée de Mâcon, et de Marguerite Fabry » ; était grand bailli du Mâconais en remplacement de son père et capitaine du château de Mâcon, quand il fut élu, le 29 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Mâcon. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Desbois (Mathurin, baron), homme de loi, magistrat et législateur, né à Ploërmel (Morbihan), le 29 mars 1746, de « Jacques Desbois, de la rue de l'Hôpital, et Marie Lablée » mort à Rennes le 30 juin 1816 ; était homme de loi quand il devint juge au tribunal du département d'Ille-et-Vilaine. Le 12 floréal an VIII il fut nommé président de la cour d'appel à Rennes et fait le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur. Le 4e jour complémentaire de l'an XIII, il entra au Corps législatif comme député d'Ille-et-Vilaine, et y siégea jusqu'en 1809, puis devint, le 14 avril 1811, premier président de la cour impériale de Rennes et, le 23 octobre de la même année, fut créé baron de l'Empire.

Desbois de Rochefort (Éléonore-Marie), curé, législateur et évêque constitutionnel, né à Paris le 28 avril 1749, mort à Paris le 5 septembre 1807 ; était curé de

Saint-André-des-Arts, quand il fut élu, le 13 mars 1791, évêque constitutionnel de la Somme. Le 31 août de la même année, le même département l'envoya siéger à la Législative. Il devint ensuite suspect, fut arrêté sous le gouvernement révolutionnaire et gardé en détention pendant deux ans. Il donna sa démission d'évêque au moment du Concordat.

Desbordes (Jean-François), juge de paix et législateur, né à Bellac (Haute-Vienne) le 27 septembre 1767, mort à Bussière-Poitevine (Haute-Vienne) le 21 décembre 1828; était juge de paix du canton de Mezière quand il fut élu, le 16 mai 1815, par l'arrondissement de Bellac, représentant la Chambre des Cent-Jours. Quand il mourut, le curé de Bussière-Poitevine refusa de procéder aux funérailles, d'après l'ordre qu'il en avait reçu de son évêque, l'enterrement fut purement civil et la population tint à l'accompagner en masse jusqu'au cimetière.

Desbrets (François-Gabriel-Edmée), colonel et législateur, né à Cusset (Allier), le 10 février 1774, de « Gilbert Desbrets, bourgeois de Cusset, et de demoiselle Marie-Anne Filliastre-Duriez; était colonel d'infanterie, quand il fut élu, le 11 mai 1815, par l'arrondissement de La Palisse, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Desbrets obtint sa retraite comme colonel, le 31 juillet 1822.

Desbrulys (Nicolas Ernault de Rignac, baron), officier général, né à Brive (Corrèze), le 7 août 1757, de « monsieur messire Pierre-Henry Ernault Desbrulys, receveur des tailles de l'élection de la ville de Brive, et de dame Nicole-Angélique de Ballot, son épouse », mort par suicide à Saint-Denis (Ile de la Réunion) le 25 septembre 1809; était, le 25 septembre 1775, garde du corps, compagnie de Noailles, et nous le retrouvons le 8 août 1791, aide de camp du premier inspecteur d'artillerie, et le 8 mars chef de brigade. Le 15 mars de la même année il fut promu général de brigade, employé à l'armée des Ardennes, cessa d'être employé le 30 juillet, fut réintégré le 17 germinal an III, fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant.

Desbureaux (Charles-François, baron), officier général, né à Reims (Marne), le 12 octobre 1755, de « Charles-Antoine Desbureaux, huissier du Consulat, et de Simone Labassée, mariés », mort à Paris, le 26 février 1835; entra dans l'armée le 25 mars 1774, comme soldat au régiment ci-devant de la Reine et nous le retrouvons, le 1er octobre 1792, adjudant général, chef de bataillon. Le 6 août 1793, il fut promu général de brigade et, le 20 septembre de la même année, général de division. Le 4 germinal an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur et, le 25 prairial suivant, officier du même ordre, puis créé baron de l'Empire.

Descamps (Bernard), homme de loi et législateur, né à Lectoure (Gers) le 4 mars 1758, mort à Lectoure le 21 avril 1825; était homme de loi dans cette ville, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député du Gers à la Législative, prit place à l'extrême gauche, fut réélu, par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, et dans le procès du roi vota « pour la mort et contre le sursis », prit ensuite parti en faveur des Girondins, et fut décrété d'arrestation après le 31 mai, parvint à se cacher et reparut à la Convention après le 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, combattit dans cette Assemblée les anciens Jacobins et ne reparut plus sur la scène politique. En 1816, il fut obligé de quitter le

territoire français comme régicide, se retira en Suisse, puis en Autriche, fut autorisé à rester en France et vint prendre sa résidence dans son lieu natal.

Deschamps (Pierre-Suzanne), écuyer et législateur, né à Lyon (Rhône) le 22 février 1743, mort à Lyon le 9 mai 1793; était écuyer et membre de l'académie de cette ville quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Lyon, en devint secrétaire le 31 mai 1790; puis, sous prétexte de mauvaise santé, donna sa démission le 15 avril 1791.

Deschamps (Charles-Antoine), président d'élection et suppléant aux États généraux, né à Tonnerre (Yonne), mort à Tonnerre le 2 décembre 1821; était, au moment de la Révolution, président en l'élection de cette localité. Le 24 mars 1789, il fut élu suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Sens. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Deschamps (Jean), négociant et législateur, né à Verneuil (Eure): était négociant dans cette ville quand il devint, en 1790, l'un des administrateurs de l'Eure, et, le 31 août 1791, fut élu par ce département à la Législative. Après la législature, il revint à Verneuil se mettre à la tête de sa maison de commerce.

Deschamps (Jean-Joseph-Prix), intendant militaire et législateur, né à Auxerre (Yonne), le 6 février 1772, de « M. Edme-Prix Deschamps, notaire à Auxerre, et de dame Marie-Anne Robin », mort à Auxerre le 10 juin 1856; était intendant militaire quand, le 13 mai 1815, il fut élu par l'Yonne représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il obtint sa retraite d'intendant le 13 octobre 1824.

Deschamps (Jean-Louis-Charles-Victor Guénon), baron, officier général, né à Briquebec (Manche), le 6 février 1763, de « Me Charles-Victor Guénon, sieur Deschamps, receveur au bureau des aides à Briquebec, et de demoiselle Marie-Anne-Marguerite Mesnil-Adelez de Broncas, son épouse »; entra dans l'armée sous la Révolution, fit les campagnes de cette époque et celles de l'Empire et arriva rapidement aux grades supérieurs. Pendant les Cent-Jours, le 21 avril 1815, il fut promu général de brigade.

Deschamps. — Voir Destournelles.

Deschamps-Couturier (Charles-Mathurin), avocat, législateur et magistrat, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 26 juillet 1752; était avocat en parlement, quand il fut élu en l'élection de cette ville le 19 mai 1784. Le 22 germinal an V, il fut élu député de Loir-et-Cher au Conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, il fut nommé, le 28 floréal an VIII, juge au tribunal civil de Vendôme.

Deschamps de Lavarenne (Jacques-Antoine), officier général, né à Montluçon (Allier), le 4 mars 1728, de « Claude-Antoine Deschamps et de Marie Lulier, sa femme », entra dans l'armée le 1er août 1743, comme cornette dans le régiment de cavalerie-Escouloubre; nous le retrouvons, le 25 juillet 1791, chef d'escadron, et le 5 février 1792, chef de brigade du 1er régiment de cavalerie. Le 8 mars 1793, il fut promu général de brigade et suspendu le 1er juin 1793.

Deschodt (Nicolas-Marie), sous-préfet et homme politique, né à Bergues (Nord), le 13 décembre 1765, de « sieur Philippe Deschodt et de dame Anne-Thérèse Dehait »; était sous-préfet à Dunkerque, quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Desclozeaux (Louis-François-Pierre-Renard), magistrat et législateur, né à Courville (Eure-et-Loir), le 27 août 1759, de « Mr Louis-Thomas-Renard Desclozeaux, notaire royal et procureur fiscal du marquisat dudit Courville, et de Therèse Hezard », mort à Paris le 1er janvier 1835; était commissaire près le tribunal civil de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents, se prêta au coup d'Etat de brumaire et devint, en l'an VIII, conseiller à la cour d'appel de Paris, puis fut destitué sous la Restauration comme ayant signé l'*Acte additionnel* pendant les Cent-Jours.

Desclozeaux (Jacques), officier général, né à Paris, le 6 septembre 1756, de « Mr Pierre-Louis-Ollivier Desclozeaux, avocat en parlement, et de Marie Bourgeois, ses père et mère »; entra dans l'armée le 1er avril 1773, dans le régiment de Vexin. Nous le retrouvons, le 18 septembre 1791, lieutenant dans le 78e régiment, le 14 janvier 1793, chef de bataillon. Il fut promu général de brigade le 30 juillet 1793, puis suspendu le 19 vendémiaire an IV.

Descorches de Sainte-Croix (Marie-Henri-Louis, baron), officier général, diplomate et préfet, né à Sainte-Croix (Orne), le 17 septembre 1749, de « Henry d'Escorches, seigneur de Sainte-Croix et du Mesnil-Defray, et de Aimée-Jeanne d'Osmond », mort à Sainte-Croix le 2 septembre 1830; débuta dans l'armée, en 1766, comme sous-lieutenant, sortit en 1780 colonel à la suite, entra dans la carrière diplomatique et successivement fut envoyé à Liège, à Varsovie et à Constantinople; fut fait chevalier de Saint-Louis en 1783. Il fut promu maréchal de camp en 1792, en l'an VI, envoyé comme ambassadeur à Constantinople, et en l'an VIII, comme ministre plénipotentiaire en Egypte. Le 11 frimaire an IX, il fut nommé préfet de la Drôme, fait membre de la Légion d'honneur en l'an XII, créé baron de l'Empire le 31 janvier 1810, puis officier de la Légion d'honneur le 30 janvier 1811.

Descordes (Pierre-Joseph-Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Angoulême (Charente), le 1er avril 1760, de « Jean Descordes, procureur au présidial de cette ville, et de Jeanne Clavaud », mort à Poitiers (Vienne) le 20 octobre 1836; était avocat à Angoulême quand il devint accusateur public près le tribunal de cette ville. Le 23 germinal an V il fut élu député de la Charente, au Conseil des Cinq-Cents. Son mandat expiré, il se retira et ne reparut sur la scène politique que sous la Restauration. Le 13 novembre 1820, il se fit élire député par le collège électoral de la Charente, fut réélu aux élections de 1822 et 1824, où il vota constamment avec les ministériels.

Des Courières. — Voir Barbou

Descourtils. — Voir Courtils (des).

Descrots-d'Estrées (François-Bernard), officier général et législateur, né à Saint-Didier (Allier), le 22 janvier 1733, de « Jean-Charles-d'Escrots, chevalier, seigneur baron d'Estrée de Milets, de Pin, de Trablaine et autres lieux, maréchal des camps du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Jacqueline Mochot de Montbellier »; était maréchal de camp et grand-croix de Saint-Louis, quand il fut élu, le 30 août 1791, député de l'Allier à la Législative, fit partie dans cette Assemblée du comité militaire et devint, après l'expiration de son mandat, conseiller général du département.

Descures (Pierre), magistrat et homme politique, né à Gontaud (Lot-et-Garonne), le 11 février 1766, de « sieur maître Pierre-Léon Descures, avocat en parlement, et de

dame Anne Degalz »; était premier juge suppléant de Bazas quand il fut élu, en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Descuret-Laborde. — Voir Escuret (d').

Desdorides (Jean-François-Louis Picault), officier général, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 5 février 1737, de « sieur Louis-François Picault, écuyer ingénieur ordinaire du roi, inspecteur des ponts et chaussées de la généralité de Montauban, et de dame Marie-Anne Bazin, mariés », mort à Grenoble (Isère) le 25 décembre 1801; était élève du génie le 1er janvier 1754, et, le 18 avril 1778, devint lieutenant-colonel du régiment provincial d'artillerie de Besançon puis fut lieutenant du roi à Saint-Malo le 1er octobre 1780. Le 15 juillet 1791, il fut promu chef de bataillon du 9e régiment d'infanterie et, le 5 février 1792, chef de brigade; devint général de brigade le 15 mai 1813 et fut suspendu le 30 septembre 1793.

Desemery. — Voir Semery.

Désenfans (Nicolas-Joseph), officier général, né à Saint-Remy-Chaussée (Nord), le 4 août 1765, de « Sébastien-Joseph Desenfans et de Marie-Magdeleine-Josephe Baraut, son épouse », mort à Mayence (Prusse) le 8 janvier 1808; était, sous la Révolution, un simple sous-officier (1er septembre 1791), et le 5 mai 1792, nous le retrouvons chef de bataillon. Le 9 pluviôse an II, il fut promu général de brigade et le 19 frimaire an XII, fait membre de la Légion d'honneur, puis officier du même ordre le 25 prairial suivant, prit part à la campagne d'Allemagne et le 2 mai 1807, au siège de Dantzig.

Desescoutes (Thomas-Joseph, receveur de consignations, négociant et législateur, né à Coulommiers (Seine-et-Marne), le 13 février 1736, de « Thomas Deséscoutes (sic), marchand tanneur, et de Marguerite-Madeleine Duval », mort à Coulommiers le 2 décembre 1791; fut reçu, le 8 juin 1785 receveur des consignations à Coulommiers, et, le 29 octobre 1785, lieutenant de marine de la ville et communauté de Coulommiers »; était négociant de cette ville, quand il fut élu, le 20 mars 1789, député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Meaux, siégea peu de temps pour cause de mauvaise santé et donna sa démission le 19 mai 1790.

Desfaucherets. — Voir Brousse.

Desfossés (Charles-Jean-Louis, vicomte de Vaustin), lieutenant des maréchaux de France et législateur, né à La Fère (Aisne), le 25 janvier 1737, de « Charles-François Desfossés, sous-brigadier des gardes du corps, et de Marie-Françoise de Brodard », exécuté à Paris le 26 juillet 1794; fut nommé, par provision d'office, le le 23 février 1774, lieutenant des maréchaux de France aux départements de Soissons et Coucy-le-Château. Le 22 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Normandie, siégea et vota avec les partisans de l'ancien régime et donna sa démission le 23 juillet 1790. En l'an II, il devint suspect, fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire, puis condamné à mort le 8 thermidor, exécuté.

Desfrançais-Delolme (Jean-Marie, chevalier), juge mage et législateur, né à Boulieu (Ardèche), le 13 novembre 1758, de « Christophe-Théophile Desfrançais et de Marie-Magdeleine Demeure », mort à Annonay (Ardèche) le 25 mars 1834; fut promu, le 18 mai 1781, de la charge de juge mage, lieutenant général civil en la sénéchaussée royale du Haut-Vivarais séant à

Annonay ; devint, sous la Révolution, assesseur de juge de paix, puis maire d'Annonay. Le 12 juillet 1809, il fut créé chevalier de l'Empire et, le 12 mars 1815, élu, par l'Ardèche, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Desfray, administrateur et suppléant à la Législative, né à Blois (Loir-et-Cher) ; était membre du Directoire de Loir-et-Cher, quand il fut élu, en septembre 1791, 2e suppléant de ce département à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Desgranges (Léopold-Grégoire), fabricant et législateur, né à Luxeuil (Haute-Saône), en 1759, de « Pierre-Benoît Desgranges, notaire royal de Luxeuil », mort à Arches (Vosges) le 12 septembre 1816 ; était fabricant de papiers, lorsqu'il fut élu, le 29 août 1791, député de la Haute-Saône à la Législative. Son mandat expiré, il se retira à sa papeterie d'Arches et y mourut.

Desgraves (Georges), négociant et législateur, né à Saint-Georges (Charente-Inférieure) le 3 novembre 1751, de « Pierre Desgraves et de Marie-Angélique Boutot de Rabayne », mort à Paris le 4 mars 1834 ; était négociant à Saint-Pierre-d'Oléron, quand il fut élu en septembre 1791, suppléant de la Charente-Inférieure, à la Législative mais n'eut pas l'occasion d'y siéger et le 8 septembre 1792, fut réélu par le même département suppléant à la Convention et admis à siéger le 5 floréal an III, par la voie du tirage au sort. Le 23 vendémiaire an IV, il devint député au Conseil des Anciens et en fut secrétaire le 2 thermidor, se rallia plus tard à Bonaparte et entra, le 2 mai 1809, au Corps législatif, comme député de la Charente-Inférieure, où il siégea jusqu'en 1815. Le 10 mai de la même année, il fut envoyé par l'arrondissement de Marennes, pour siéger à la Chambre des Cent-Jours.

Desgraviers. — Voir Marceau.

Desgraviers-Berthelot (François Ganivet, baron), officier général, né à Montboyer (Charente), le 4 février 1768, de « Jean Ganivet Desgraviers, notaire public, et de Jeanne Duclos », mort à Salamanque (Portugal) le 26 juillet 1812 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades et arriva rapidement aux grades supérieurs ; fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 22 juin 1811, il fut promu général de brigade.

Desgrouas (Charles-François-Michel-Etienne), procureur de la commune et législateur, né à Bellême (Orne), le 9 février 1747, de « monsieur Gallerand-Michel-Etienne Desgrouas et de Catherine Leroy », mort à Mortagne (Orne) le 18 avril 1816 ; était procureur de la commune de Mortagne quand il fut élu suppléant de l'Orne à la Convention, siégea de suite, en remplacement d'André non acceptant, prit place à la Montagne et vota « la mort » dans le procès du roi. Son mandat expiré, il reprit sa résidence à Mortagne.

Deshautschamps. — Voir Vandebergues.

Deshayes (Jean-François), magistrat et législateur, né à Grand-Camp (Eure), le 4 octobre 1753, de « Jean Deshayes et de Jeanne Fleury », mort à Rouen le 4 août 1836 ; entra dans la magistrature en l'an IV, comme commissaire du pouvoir exécutif, près la commission municipale de Bernay, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et nommé substitut du procureur général près la cour de Rouen le 26 mars 1811. Le 8 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement d'Evreux représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat expiré, il reprit ses fonctions judiciaires.

De Siest (Jean-Baptiste), propriétaire et homme politique, né à Peyrehorade (Landes), le 7 février 1749, de « Mᵉ Gratien De Siest, avocat en parlement, seigneur de Castets et Castéra, et de dame Anne de Marmijom » ; était propriétaire à Dax quand il fut élu en 1809, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Desjardin (Jacques Jardin dit), officier général, né à Angers (Maine-et-Loire), le 18 février 1759, de « Jacques Jardin, voiturier, et de Marie Robinaux », mort à Lansberg (Allemagne) le 11 février 1807 ; entra dans l'armée le 8 décembre 1776 comme soldat dans le régiment de Vivarais et nous le retrouvons, le 19 août 1792, chef du 2ᵉ bataillon de Maine-et-Loire. Le 3 septembre 1793, il fut promu général de brigade et, le 29 ventôse an II, général de division ; commanda en l'an VII les troupes françaises qui repoussèrent de Hollande les Russes et les Anglais, fut fait commandeur de la Légion d'honneur, fit la campagne de 1806 en Prusse et se battit glorieusement à la bataille d'Eylau où il fut blessé et mourut peu de temps après.

Desmaret (Pierre-Marie, chevalier), chef de division et législateur, né à Compiègne (Oise), le 11 mars 1764, de « Jean-François Desmaret, marchand bourrelier, et de Marie-Barbe Le Gendre », mort à Paris le 24 avril 1832 ; entra dans l'administration de la police sous l'Empire, et devint chef de division à la police générale, fut créé chevalier de l'Empire le 10 avril 1811, et le 9 mai 1815 élu, par l'arrondissement de Compiègne, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Desmazières (Thomas-Marie-Gabriel) magistrat et législateur, né à Beaulieu (Mayenne), le 5 novembre 1743, de « messire Thomas Desmazières, licencié en droit, conseiller du roi, juge grenetier au grenier à sel de Vihiers, et de demoiselle Marie-Julienne Conradin » ; fut pourvu le 19 juin 1771 de la charge de conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial d'Angers. Le 20 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée d'Anjou. Son mandat expiré, il fut nommé conseiller général de Maine-et-Loire, puis le 7 septembre 1792, haut juré par le département. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de Maine-et-Loire au Conseil des Anciens et en devint secrétaire la même année, adhéra au coup d'État de brumaire, entra, le 5 nivôse an VIII, au Corps législatif et y siégea jusqu'en l'an XI, devint juge au tribunal d'Angers, fut fait membre de la Légion d'honneur le 14 frimaire an XIII et président à la cour impériale d'Angers le 2 avril 1811.

Desmazières (Thomas-Louis), secrétaire de légation et législateur, né à Angers (Maine-et-Loire), le 16 février 1775, du précédent et de dame Marguerite-Mélanie-Louise-Renée Ayrault », mort à Paris le 16 mars 1855 ; fut nommé le 8 fructidor an VI secrétaire de légation près la République batave, devint juge au tribunal d'Angers le 13 mars 1806, puis président le 3 janvier 1812. Le 16 mai 1815, il fut élu, par Maine-et-Loire, représentant à la Chambre des Cent-Jours, se tint à l'écart pendant la durée de la Restauration et, après la Révolution de 1830, fut élu député le 28 octobre 1830 par le collège de Maine-et-Loire, donna sa démission le 15 janvier 1831 et ne reparut sur la scène politique que le 31 décembre 1852 comme sénateur du second Empire. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1845.

Desmolin (Jean-Baptiste), avocat, législateur et magistrat, né à Lectoure (Gers), le 30 janvier 1751, de

« monsieur Jean Desmolin, bourgeois et maître chirurgien, et de demoiselle Jeanne-Françoise Blanc », mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 14 décembre 1843; était avocat à Lectoure, lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, devint secrétaire le 1er ventôse an VI, adhéra à Bonaparte après son coup d'État, fut nommé, le 4 prairial an VIII, président du tribunal civil de Lectoure, et sous l'Empire, le 24 avril 1811, conseiller à la cour impériale d'Agen.

Desmoulins (Lucie-Simplice Camille Benoît), né le 2 mars 1760, à Guise (Aisne), de « Jean-Benoît-Nicolas Desmoulins, lieutenant général au bailliage de Guise et de Marie-Madeleine Godart », mort à Paris le 5 avril 1794. Il ne fut pas homme politique dans la rigoureuse acception du mot, mais un théoricien instruit, d'esprit philosophique, doué d'un merveilleux talent d'écrivain, qui fut entraîné dans la vie publique par l'émancipation de ses idées et par la nature de ses sentiments, dès le commencement de la Révolution.

Son père, lieutenant général au bailliage de Guise, n'était pas fortuné; il avait deux filles et trois fils, dont Camille l'aîné, était destiné par sa primogéniture à devenir l'honneur de la famille. Il put faire ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris, comme boursier, grâce à l'intervention d'un parent de sa famille, M. Viefville des Essarts, nommé député du Vermandois en 1789. C'est dans ces années d'études que Desmoulins, en cultivant les lettres, apprit à connaître et arriva à se passionner pour la République, d'après celles d'Athènes et de Rome. Dès 1788, il en donna une preuve formelle dans un écrit intitulé *la Philosophie au peuple Français*, dont le *Moniteur* reproduit l'extrait qui suit dans son Introduction historique : « ... Il est temps, dit Camille à ses compatriotes, que vous leviez la tête et que vous la leviez constamment; il est temps que vous rentriez dans vos droits et que vous retrouviez votre liberté originelle; *l'entreprise est formée*, les premiers mouvements sont produits, mais ce n'est pas assez, il faut que vous résistiez jusqu'à ce que vous soyez sûrs du triomphe. Oh! que vous seriez à plaindre si vous veniez à mollir devant vos ennemis! Vous seriez cent fois plus malheureux que vous ne l'étiez avant d'avoir songé à secouer vos chaînes. Vous retomberiez dans cette honteuse et triste servitude de vos infortunés ancêtres... »

Au sortir du collège, Desmoulins fit son droit; il fut inscrit comme avocat, au parlement de Paris, en 1781, et dut mener pendant quelque temps une vie fort difficile et fort pénible, à cause de son manque de moyens pécuniaires, vivant de sa plume encore plus que de son éloquence et de son savoir judiciaire.

C'est le 12 juillet de cette année qu'il entra dans l'histoire. Sous le coup de l'émotion que produisit à Paris la nouvelle des projets menaçants de la cour, qui devait sous peu y commettre une tentative de contre-révolution, et qui rassemblait pour cela ses régiments étrangers, il déclama avec tant de véhémence et de chaleur au milieu des groupes politiques rassemblés au Palais-Royal, où il annonça le renvoi de Necker et provoqua les Parisiens à prendre les armes et à répondre à la force par la force, qu'il enleva la foule et détermina le mouvement d'insurrection; le lendemain 13, il était parmi ceux qui entrèrent aux Invalides pour y prendre des armes, et le 14 il figurait parmi les combattants qui forcèrent les portes de la Bastille! Son nom courait toutes les bouches, il était devenu populaire!

Aussitôt après le 14 juillet, dans l'ivresse du triomphe, il publiait,

la *France libre*, résumant avec fermeté les principales charges qui pesaient sur l'ancien régime, l'urgence et la légitimité qu'il y avait à en sortir! Fort en avant de son époque, à cette question qu'il se posait au chapitre VI de cette sorte de proclamation au Peuple français : « *Quelle constitution convient le mieux à la France?* » il ne craignait pas de répondre : *la République!* — « Ce sera la nation qui se régira elle-même, à l'exemple de l'Amérique, à l'exemple de la Grèce. » — Et il datait ces hardiesses de l'an Ier de la liberté.

La brochure de Desmoulins fut censurée par le parlement de Toulouse et condamnée à être brûlée par la main du bourreau; ce qui procura l'occasion d'offrir à cet auguste tribunal la dédicace de son *Discours de la Lanterne aux Parisiens*, qui suivit de très près, pamphlet d'une verve inouïe et d'une causticité redoutable.

Cette dernière œuvre, toute de combat, eut un très grand et très légitime succès, n'en déplaise aux critiques de notre temps qui n'en ont point saisi le haut esprit politique et ont voulu assimiler Camille à un pourvoyeur du gibet. Ses comtemporains ne s'y sont pas mépris et ont au contraire comblé l'auteur des témoignages écrits de leur admiration.

Mais sa position matérielle n'en restait pas moins précaire et désolée. Ce n'est guère qu'une année après qu'elle s'améliora, par la réussite d'une entreprise considérable, si on regarde l'utilité dont elle fut suivie : nous voulons parler du journal *les Révolutions de France et de Brabant*, dont le premier numéro parut le 23 novembre 1789, ouvrage aussi intéressant pour l'histoire de ce temps qu'important pour la propagande révolutionnaire et remarquable par la forme que l'auteur y a mis.

Cette publication ne fut ni un recueil de nouvelles ni une chronique, mais une suite d'articles éloquents, d'une verve et d'un style inimitables, d'une érudition vivante où les vicissitudes de la politique révolutionnaire et en particulier des premiers Cordeliers sont consignées avec fidélité.

En outre, Desmoulins attaquait, du commencement à la fin (juillet 1791), tous ceux qui lui parurent dangereux pour le bien public, les eût-il loués auparavant : la cour et les courtisans, Lafayette et Bailly, Talon, Bergasse, Malouet, d'Esprémesnil, Le Chapelier, Mirabeau lui-même, qu'il avait abandonné bien avant sa mort et qu'il jugea sévèrement, encore qu'il l'eût si sincerement aimé et admiré au début de sa vie politique ! — On peut imaginer combien d'inimitiés, d'attaques et de critiques lui attira cette attitude franche et convaincue.

Le 18 juin 1790, un député de Riom avait dénoncé les *Révolutions de France et de Brabant* à l'Assemblée nationale parmi les plus odieux libelles qu'il fallait châtier, selon lui ; on passa à l'ordre du jour. Vers le milieu de juillet suivant, Dusaulchoi et Camille furent traduits en la Chambre criminelle pour injures au lieutenant civil Talon ; ils furent condamnés à rétractation et réparation d'honneur par la voie des journaux, à l'insertion et à l'affichage du jugement, aux dépens et à 1.200 livres de dommages et intérêts. Et le 31 de ce mois, Desmoulins fut de nouveau assigné, en compagnie de Marat, comme l'auteur d'écrits incendiaires. Il faut convenir que le factum du dernier : *C'en est fait de nous!* était un violent appel à la guerre civile et à l'extermination des contre-révolutionnaires. Des poursuites furent décrétées contre l'un et l'autre par l'Assemblée nationale. Mais, le 2 août, on y donna lecture d'une plainte de Camille contre Malouet, pour n'avoir lu ni reproduit, dans son accusation, aucun passage de son écrit ou du corps de délit qui le

concernait. Il demandait, en conséquence, la réparation de cette illégalité. « Il l'aura devant ses juges, s'écria Malouet, et là, qu'il se justifie, s'il l'ose! » — « Oui, je l'ose, interrompit Camille, qui était dans les tribunes... Le président donna ordre qu'on l'arrêtât ; mais, pendant que Robespierre, qui était membre de la Constituante, intercédait, le rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* s'échappait de la salle. Le 11 décembre de la même année, nous le retrouvons encore devant l'Assemblée, mais comme orateur d'une députation de la section du théâtre français, venant protester contre la pétition du Directoire, du département de Paris au roi, en faveur de la liberté religieuse.

Un grand bonheur arriva cependant au pauvre écrivain au milieu de tant de tribulations : il épousa, le 29 décembre 1790, après huit ou dix ans d'attente, Lucile Duplessis, jeune fille d'un esprit élevé et de mœurs pures, qui l'aimait tendrement et lui apportait, avec sa charmante personne, une aisance assurée et qui dut lui sembler une fortune.

C'est aussi pendant cette période initiale que Desmoulins fixa définitivement ses relations et sa situation politiques. Lié depuis le collège avec Robespierre, qui y avait été son condisciple, il reprit ou continua avec lui cette première amitié. Il se lia aussi d'assez près avec le distingué rédacteur des *Révolutions de Paris*, Elysée Loustalot ; enfin il entra aux Cordeliers, dont il vint habiter le district et noua commerce d'affections, entre autres, avec Legendre, Fréron, Fabre d'Eglantine et Danton surtout, au point que leurs familles partagèrent cette intimité. Ce point est essentiel, car on peut dire qu'à partir de ce moment la vie politique de Camille fut entraînée en deux sens opposés, par son attachement pour des hommes célèbres à des titres bien différents, Robespierre et Danton. Cette donnée générale, qui prima tout le reste de sa carrière, est indispensable pour comprendre des variations qui, autrement, resteraient inintelligibles.

De son mariage à son entrée à la Convention nationale, il continua, à sa section, dans les clubs (aux Cordeliers, aux Jacobins, etc.), dans son journal et ses autres écrits, à soutenir le bon combat pour la patrie et pour la république, toujours à l'avant-garde du grand mouvement de libération.

Après la fuite du roi à Varennes, il jugea de haut et ferme, le crime du premier fonctionnaire de l'Etat, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, et mena, avec les Cordeliers, les tentatives faites pour la déchéance. Il était avec eux au Champ-de-Mars (17 juillet 1791), quoi qu'en aient dit plus tard les fervents de Robespierre, et y fit son devoir. Décrété de prise de corps, à la date du 22, il se déroba aux poursuites.

Il reparut avec la plupart de ceux contre lesquels on avait sévi pour l'affaire du Champ-de-Mars, à l'ouverture des élections pour l'Assemblée législative, où il adressa aux tribunaux une requête aux fins de savoir si un prévenu, se trouvant dans les livres d'un décret d'ajournement, pouvait prendre part à cette opération.

L'amnistie accordée par l'Assemblée nationale à l'occasion du vote de la Constitution (septembre 1791), mit fin à ces chinoiseries juridiques, car nous trouvons Desmoulins, à la séance des Jacobins du 21 octobre suivant, lisant en toute liberté, à ce club, un long discours qu'il avait composé à son intention sur *la situation politique de la nation à l'ouverture de l'Assemblée législative*. C'était une critique inexorable, une condamnation sans recours et très documentée, du revirement de la Constituante, quand, après le retour de Va-

rennes, elle passa presque entière au parti de la cour.

Et le 24 décembre ensuite, nouveau discours au même club (on délaissait déjà entièrement les Cordeliers, où Marat allait dominer sans conteste), *sur le parti que l'Assemblée nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre annoncée par le pouvoir exécutif.*

Sans doute il était, comme Danton, pour qu'on se préparât à repousser les attaques de l'étranger, mais il voyait dans cette démarche de la cour un reflet de ses trahisons, et les dénonçait avec courage! Il préconisait la méfiance, toutes les méfiances, et proposait, en même temps, que l'on prit des mesures effectives pour attacher le peuple à la Révolution.

Ces deux manifestations oratoires, et d'autres qui suivirent, sont d'un profond intérêt pour l'histoire de ce temps.

Il reprit bientôt après sa plume de journaliste et fonda, avec Fréron, la *Tribune des Patriotes*, qui n'eut que quatre numéros, de fin avril à fin juin 1792, feuille fort intéressante encore, surtout pour l'histoire rétrospective de 1791, mais qui n'eut pas de retentissement. En même temps il donnait son *Brissot démasqué* pamphlet terrible contre le chef de la Gironde, lui-même si vulnérable, et qui n'avait pas hésité à le froisser, dans le *Courrier Français*, de la façon la plus outrecuidante et inacceptable.

Le 20 juin 1792, Camille était, à cheval parmi les commissaires municipaux chargés de proclamer dans Paris *la Patrie en danger*, appelant les Français à la défense des frontières, avec la même ardeur qu'il avait mis à exciter les Parisiens contre la Bastille!

Enfin, le 24 juillet suivant (l'an IV de la liberté, 17 jours avant le 10 août) il prononçait devant le conseil général de la commune de Paris, un discours considérable sur la situation de la capitale, que les Jacobins firent imprimer. Dans cette pièce vraiment courageuse, comparant la situation de Louis XVI et de l'Assemblée législative à celle de Charles Iᵉʳ et du parlement d'Angleterre, il en tirait les motifs de sa condamnation et de son renversement et les mesures nécessaires pour défendre la patrie et la révolution contre la trahison de la cour et contre les invasions étrangères. Il demandait *la fusion des citoyens actifs et des citoyens passifs*, ou plutôt la disparition de ceux-ci pour l'extension des droits de cité à tous les Français! et que la commune sommât l'Assemblée de dire si, oui ou non, elle pensait sauver la chose publique et quelles mesures de salut elle avait résolues! — Qui n'a pas lu cet appel chaleureux et convaincu à la guerre sainte, à la grande insurrection qui racheta la France, composée, écrite à côté de Danton, ne connait pas Camille; aussi fit-il tout son devoir devant le Château, dans le bataillon des Cordeliers, le 10 août suivant!

Le lendemain, il entrait avec le grand Cordelier au ministère de la Justice, en qualité de secrétaire avec Fabre d'Églantine: et ils étaient nommés, après Danton, par Paris insurgé et triomphant, députés à la Convention nationale.

Son début parlementaire, d'ailleurs fort habile, très hardi ne fut pas très heureux ou du moins prêta à des interprétations malveillantes, quand, le 13 décembre 1792, il protesta, longuement et avec détails contre la proposition de Buzot et de Louvet pour *le décret de bannissement de la famille ci-devant d'Orléans*, et sur cette question : *si l'Assemblée nationale pouvait exclure de son sein Philippe-Egalité, représentant du Peuple?* — Desmoulins voulait deux choses : enlever aux Girondins une occasion de se poser en prototypes du républicanisme, et empêcher la Conven-

tion de commettre envers le duc d'Orléans, qui à tort ou à raison avait rendu deux services certains à la Révolution, un acte d'ingratitude et d'iniquité. La proposition girondine était une arme à deux tranchants, encore plutôt dirigée contre la Montagne que contre le prince du sang.

A la séance du 1er février 1793, il soutint, toujours contre les Girondins, la proposition de Fabre d'Églantine, d'envoyer une adresse au peuple anglais au moment même où l'on devait déclarer la guerre au roi d'Angleterre. — Et le 10 mars suivant, il fut nommé par l'Assemblée nationale, membre du nouveau Comité de Sûreté générale, que l'on réorganisait, en lui donnant le titre de *Commission du Salut public*; membres : Dubois-Crancé, Pétion, Gensonné, Guyton-Morveau, Robespierre l'aîné, Camille Desmoulins, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur de la Marne, Barère, Quinette, Cambacérès, Jean De Bry.

On marchait vers la fin de l'âpre lutte commencée dès les premiers jours de la Convention par la Gironde contre ceux de Paris, et qui amena la chute des premiers. Desmoulins s'y était engagé à fonds et combattait par la plume ces redoutables adversaires. Déjà il avait écrit son *J.-P. Brissot démasqué*, riposte violente et colérique contre le chef du parti, lequel, à propos d'une affiche ayant trait à l'affaire Diturbide et Balfroy, que l'on avait illégalement emprisonnés à Bicêtre, maison de force, au lieu de les enfermer dans une maison d'arrêt, avait grossièrement et brutalement injurié Desmoulins, réclamant, au point de vue judiciaire, contre un abus de pouvoir.

Celui-ci écrivit, en avril 1793, et publia en mai suivant, à la manière de Robespierre, mais avec plus de nerf et de franchise, son *Histoire des Brissotins, ou fragment de l'histoire secrète de la Révolution ou des six premiers mois de la République*, œuvre de passion aveugle et de haine emportée, précisant, fixant les accusations vagues et indéterminées, de l'Incorruptible contre la Gironde, sans cependant en donner des preuves formelles, et qui concourut sans aucun doute à la perte des principaux chefs de ce parti.

Or à peine était-on remis de la secousse causée par les journées du 31 mai et 2 juin suivants, contre les Girondins, dont les suites se prolongèrent bien au delà, Camille eut encore d'autres démêlés; et la séance du 10 juillet suivant, à la Convention nationale, ne fut pas à son avantage.

Il y attaqua d'une façon assez légère et tout au moins maladroite le premier comité de Salut public, dont il avait fait partie pendant le mois de mars, et mis en avant sans plus de raison ni de succès, la personnalité du général Arthur Dillon, qui était venu le trouver à ce comité et avait fait une grande impression sur son esprit, ce qui ne laissa pas de lui devenir fatal. Voici à quelle occasion Cambon avait fait part à l'Assemblée de dénonciations sur une soi-disant conspiration du général pour faire proclamer Louis XVII roi de France avec sa mère pour régente par la Convention terrorisée et le couteau sur la gorge! Camille, de son banc, avait avec assez d'impertinence, il nous semble, protesté contre ces dires, qu'il traitait de fables, et voulu garantir Dillon. Il agissait ici, *sua sponte*, sans doute et avait voulu faire de la politique sans consulter personne.

C'est le soir même de ce jour, 10 juillet, que la Convention décida de réduire à neuf les membres du comité de Salut public reconstitué et nomma : Jeanbon Saint-André, Barère, Gasparin, Couthon, Thuriot, Saint-Just, Prieur

de la Marne, Hérault de Séchelles et Robert Lindet. Cependant Robespierre, qui n'avait plus fait partie de ce comité depuis le mois de mars, y fut adjoint le 27 juillet, par dérogation à la décision du 10. Au contraire, Danton cessa d'y figurer, nous avons dit pourquoi. (Voir à ce nom.) —Le lendemain 11, Desmoulins, piqué sans doute du peu de succès qu'il avait obtenu la veille, fit à l'Assemblée des interruptions justificatives, relatives à Dillon, encore mieux à leur place que ses déclarations de la veille, ce qui fit dire à Levasseur, de la Sarthe : « Je demande que la Convention ne permette pas à Camille de se déshonorer. » — Le 25 brumaire an II (15 novembre 1793), au cours de la discussion de la loi sur les étrangers, il demanda, contre l'avis de Robespierre encore, une exception en faveur des Hollandais exilés. Et le 26, que les jeunes Anglais demeurant en France, requis pour les armées, ne fussent pas envoyés pour se battre contre des Anglais, mais plutôt à la frontière d'Espagne. Thuriot et Merlin de Thionville étendirent cette réserve et proposèrent qu'aucun étranger ne servît dans nos troupes.

Mais Camille s'était vite relevé, dans l'opinion, de la défaveur qu'il avait encourue de soutenir un général au moins suspect, malgré ses services : lors de la grave et décisive affaire du jugement de Louis, il ne s'écarta pas un instant des principes et du processus adoptés par les républicains les plus autorisés et les plus rigides. Son discours à la Convention sur l'appel au peuple et son opinion sur le jugement du roi, tous deux imprimés par ordre de l'Assemblée nationale sont des modèles de conviction ferme et droite, en même temps que de savoir juridique et historique appliqué à la politique.

Il en fut de même de son attitude dans l'élimination nécessaire, de la direction de la République, des principaux chefs de la Gironde ou des vingt-deux, malgré l'affliction toute personnelle et sincère qu'il témoigna plus tard de leur condamnation capitale, dont la légitimité peut paraître, au moins pour quelques-uns, contestable. Comme la plus grande partie de la Convention il voulait les écarter, mais non les tuer ! — On sait avec quelle ardeur il combattit leur politique et l'adresse des Jacobins aux départements, sur l'insurrection du 31 mai, dont il fut le rédacteur, est une preuve certaine de son entière conviction à cet égard.

Nous voici arrivés aux jours sombres, aux rivalités funestes qui amenèrent la chute de la République, comme l'appréhendait Danton.

Rappelons d'abord la prééminence qu'avaient prise dans la vie politique de notre pays, vers la fin de 1793, les Maratistes et les Hébertistes, les *nouveaux Cordeliers*, ou d'une manière plus générale le parti des communalistes parisiens, tous ceux qui, au club des Droits de l'Homme et du Citoyen, s'étaient, depuis le mois d'août 1792, peu à peu séparés de leur ancien président pour suivre la politique révolutionnaire de l'*Ami du Peuple*, quant aux affaires intérieures, et celle d'Anacharsis Cloots pour la question religieuse et les relations internationales.

C'est Camille Desmoulins qui, dans son nouveau journal, *le Vieux Cordelier*, commença la réaction ouverte contre les empiétements, les envahissements et l'action désordonnée des communalistes parisiens.

Le quintidi frimaire an II (5 décembre 93), en rendant compte, dans le premier numéro de cette feuille, de la séance des Jacobins de l'avant-veille, où Danton (V. ce nom), s'étant présenté à la tribune, avait essuyé des murmures réprobateurs, il mit en

relief, avec une grande amertume, la cabale des Hébertistes contre le promoteur du gouvernement révolutionnaire, et attribua nommément cette agression à l'influence de Pitt sur le parti communaliste ; affirmant de la sorte cette conspiration de l'étranger inventée par Robespierre, qui, de fait, semblait bien lui avoir dicté son article ou l'avoir corrigé tout au moins, en y inscrivant lui-même ou faisant inscrire des formules textuelles de son discours du 1er frimaire au club de la rue Saint-Honoré. Et le décadi suivant (10 décembre), passant aux détails, Desmoulins, dans le numéro 2 du même journal, reprocha aux communalistes, en nommant Gobel, Chaumette et Cloots, les abjurations catholiques, les innovations qui s'étaient produites sous le nom de culte de la Raison, et la propagande armée ; ce qui n'était vrai qu'en partie, la déchristianisation et la religion de l'an II s'étant faites d'après des influences générales irrésistibles, dont les Hébertistes n'avaient été que les organes parisiens ; et que, quant à la guerre de propagande, elle avait été résolue, sinon conçue, par les Girondins, Brissot et Dumouriez en fait, et par la majorité de la Convention, mais non pas par Anacharsis lui seul ! Et pour comble, il rattachait aussi ces grandes manifestations philosophiques et politiques, à l'instar de son chef Maximilien, à la conspiration de l'étranger, c'est-à-dire à l'influence corruptrice des rois d'Angleterre et de Prusse, soufflées par leurs ministres (Pitt et Cobourg). Accusations injustes, dénuées de fondement, absurdes, provocations funestes, irrévocables, dont la responsabilité n'incombe pas seulement à celui qui les a écrites et publiées, mais aussi à l'inspirateur caché d'une pareille agression, Maximilien Robespierre ! puisque Danton ne s'associa point à cette entreprise, rattaché qu'il était, dans le passé par des liens trop nombreux et trop forts au parti de la commune, dont il ne pouvait méconnaître que la ruine porterait un coup funeste à la République.

Mais il y a plus, et ici l'influence de certains Dantonistes sur Camille, à défaut de Danton lui-même, est plus probable, dans le troisième numéro du *Vieux Cordelier* (du 15 décembre 1793), Desmoulins sembla changer de piste, et au lieu de continuer l'attaque contre les *ultras*, il s'en prit à la politique du comité de Salut public lui-même, comme s'il essayait de tracer un parallèle autour de la forteresse du gouvernement révolutionnaire. En effet, sous le voile d'une critique de la transition de la République à l'Empire, dans l'histoire de Rome ancienne, et enveloppant sa comparaison avec l'époque actuelle de formules de langage et d'artifices de logiques d'une merveilleuse finesse, il réprouvait et condamnait tous les abus de la politique décemvirale servie par des hommes comme Ronsin, le général de l'armée révolutionnaire, qu'il appelait l'*Alexandre des bourreaux*, par Maillard et par Vincent, et, dans la Vendée, par Ronsin encore et par Rossignol.

Or, ce n'est pas tout, et voici que dans son quatrième numéro (du 30 frimaire-20 décembre 93), il se mit à exalter avec résolution et courage, avec héroïsme, faudrait-il dire, la politique de bienveillance et de calme raison opposée à la continuation de la Terreur ; et finit en proposant un comité de clémence ! agissant ici de sa pleine initiative, *motu proprio et sua sponte*, et donnant bien cette fois la marque de sa valeur personnelle comme esprit politique et sentiment social. Nous voilà donc hors de la critique révolutionnaire, au-dessus des haines des partis, revenus au rêve humanitaire de 89, dans le sens de l'action réparatrice et organique dont

Danton berçait aussi son espoir pour amener le triomphe complet de la Révolution, par la réorganisation rationnelle, pacifique et sympatique de la société française.

Mais les temps étaient-ils venus? l'explosion de Camille n'était-elle point téméraire? Au lieu de calmer, elle excita, il faut le dire, toutes les colères : Hébertistes et Robespierristes se ruèrent contre les indulgents! les contre-révolutionnaires seuls applaudirent.

Le numéro 5 du *Vieux Cordelier*, du 5 nivôse (25 janvier 1794), contenait l'exécution définitive du Père Duchesne, dont le prestige ne pourra plus se relever et dont la bassesse de la conduite rejaillira sur le ministre de la guerre lui-même : c'est, après les déclarations de Philippeaux sur les déportements des communalistes parisiens dans la Vendée, le plus rude coup que l'Hébertisme ait reçu. Camille y rappelait, en outre, non un entraînement et une foi absolus, la nécessité et le droit de la liberté de la presse et des opinions, si peu en faveur au grand comité et aux Jacobins, tout en ménageant singulièrement, dans les termes, cette grande autorité et, nécessairement, celle de Robespierre qu'il regardait comme la colonne angulaire de la République. Mais il persista avec ce dernier à rendre Hébert responsable de l'agitation religieuse produite, dit-il, par le culte de la Raison, auquel celui-ci ne prit, en réalité, qu'une part insignifiante ou de pure critique.

Enfin les sixième et septième numéros, du 10 nivôse et 15 pluviôse, donnaient la profession de foi ou le credo politique du *Vieux Cordelier*, du républicain invariable qui fut Camille.

Cependant, c'est-à-dire alors que Desmoulins reprenait les abus du gouvernement révolutionnaire et les excès de l'hébertisme, une attaque plus directe avait été tentée le 27 frimaire an II (17 décembre 1793), à la Convention nationale, par des membres du parti dantoniste, contre leur citadelle du ministère de la guerre. C'est Bourdon de l'Oise qui engagea l'affaire, en dénonçant, pour abus de pouvoir, le conseil exécutif, ce qui lui permettait d'atteindre Bouchotte, ou tout au moins ses agents. Fabre d'Églantine intervint alors (17 décembre 93), et signala d'une manière précise les illégalités journellement commises à la guerre, notamment par Ronsin, général de l'armée révolutionnaire; Vincent, secrétaire général; Mazuel, aide de camp du ministre, Maillard, employé à la police militaire; Cambon et Couthon, qui avaient parlé sur ce sujet, n'y controvenant pas, au contraire, tous, sauf Mazuel, furent décrétés d'arrestation par l'Assemblée. Ce n'est que le 1er nivôse suivant que ce dernier, sur la demande de Fabre appuyée par Cambon, fut décrété pour injures à la Convention.

Mais l'action la plus grave, et qui porta les Hébertistes au comble de la fureur, fut l'attaque de Philippeaux, député de la Sarthe, contre le choix du ministre de la guerre pour la Vendée, notamment contre les généraux sans-culottes, Ronsin et Rossignol. Sincère, ardent, convaincu, transporté d'indignation, contre les désordres qu'il avait vus, de ses yeux vus, occasionnés par ces généraux improvisés, il eut le tort d'imputer trop exclusivement à la trahison, surtout en ce qui concernait Rossignol, ce qui n'était le fait que de son impéritie ou de sa nullité dans les choses militaires. Ses communications orales ou écrites, dans les clubs, au comité de Salut public, à la Convention, de plus en plus opiniâtres et pressantes, remplirent un espace de temps de plus de quatre mois, depuis le 7 octobre 1793 jusqu'en février 1794. Sa principale accusation, en 26 chefs distincts, empruntés à quatre séries de preu-

ves ou de témoignages, était datée du 18 nivôse (7 janvier).

Les représailles ne pouvaient tarder et d'autant mieux que la Convention et le comité de Salut public, vu sans doute l'énormité de la prévention, ne prirent, en Vendée du moins, aucun parti.

On épurait, à la rue Saint-Honoré, le 24 frimaire an II, c'est-à-dire que tous les membres du club subissaient une sorte d'examen de civisme, pour y être maintenus ou en être chassés. Camille que les Hébertistes ne lâchaient pas un seul instant, était à nouveau interpellé pour ses liaisons avec le général Dillon, et pour des propos sympathiques qu'il aurait tenus au tribunal révolutionnaire à l'égard des vingt-deux. Il se justifia pleinement, avec sincérité, avec candeur, et Robespierre alla même jusqu'à le défendre, à sa manière c'est-à-dire en le compromettant et en forçant encore davantage.

Toutefois, il fut absous.

Le 1er nivôse suivant et toujours aux Jacobins, Hébert, d'entente avec Maximilien sans doute, attaqua de front Bourdon de l'Oise, Camille, Fabre d'Eglantine et Philippeaux, s'inclinant, d'ailleurs, devant le patriotisme de Danton, qu'il eut soin de séparer de ses amis. — Il demanda que ceux-ci fussent chassés pour avoir molesté son parti, et qu'il fut fait par le club, à la Convention, une pétition demandant le prompt jugement de ces complices de Brissot, ainsi que le rapport d'Amar sur la conspiration dénoncée par Chabot (autre agent secret de Robespierre) et, Basire, sur l'affaire de la compagnie des Indes, dans laquelle on voulait compromettre Fabre. La proposition fut adoptée et renvoyée à une commission. — Le 11, nouvelles attaques du même, audit lieu, s'indignant du retard de la commission et répétant ses dires contre Camille. La société décida de presser les commissaires de déposer leur rapport sur les quatre députés. — L'enquête fut reprise le 16 nivôse. Collot d'Herbois résuma la situation de Philippeaux et conclut à sa radiation, s'il se présentait à l'épuration. Pour Camille, il demandait la censure des numéros parus du *Vieux Cordelier*. — Hébert, trouvant que la peine était insuffisante, protesta contre l'offense qui lui avait été faite dans le numéro 4 du *Vieux Cordelier*, et jura que sa probité était intacte et à toute épreuve. Desmoulins riposta en produisant un extrait des registres de la Trésorerie nationale, c'est-à-dire la copie des remises de fonds qui lui avaient été faites par le ministre de la guerre : 123.000 livres le 2 juin, pour son journal ; et, le 4 octobre, 60.000 livres, au lieu de 17.000 qui lui étaient réellement dues pour 600.000 numéros du *Père Duchesne* qu'il disait avoir envoyés aux armées? — Mais Robespierre jeune, qui revenait de mission, ne paraissant pas convaincu, Hébert, en ce moment à la tribune, gesticulait et criait : « Veut-on m'assassiner aujourd'hui? » Et son interpellateur lui reprochant, d'autre part, son zèle pour la déchristianisation. — « Eh Dieu ! » clamait piteusement le Père Duchêne.

Aussitôt Robespierre aîné demanda la discussion « du libelle » de Philippeaux. — Celui-ci parut à la tribune ; des clameurs furieuses l'empêchèrent de parler. On remit la discussion à la prochaine séance.

Et le 8 nivose, appelés à se défendre, Bourdon, Desmoulins, Fabre et Philippeaux ne se présentèrent pas ; enfin Camille arriva et fut aussitôt mis sur la sellette. On lui reprocha son penchant pour Philippeaux. Il avoua avoir cru son rapport sur la Vendée sincère et véridique. On lui imputa ensuite son *Vieux Cordelier*, tant recherché des aristocrates! Robespierre le morigéna aigrement à ce sujet et pro-

posa de brûler séance tenante ses numéros, Camille objecta que brûler n'était pas répondre ; que la Convention, les comités et lui-même (Robespierre) avaient lu son journal ; qu'il n'y avait donc pas que les aristocrates qui en prissent connaissance : — Tu me condamnes ici, continua Desmoulins, mais n'ai-je pas été chez toi ? ne t'ai-je pas lu mes numéros, en te conjurant, au nom de l'amitié, de vouloir bien m'aider de ton avis et de me tracer le chemin que je devais suivre? » — Dans ses notes d'audience sur le procès des Dantonistes, Topino-Lebrun, juré ne siégeant pas dans l'affaire (il avait été récusé comme *faible*), est plus explicite ; il fait dire à Camille : « On m'a encouragé ; écris, démasque la faction Hébert, il est bon que quelqu'un le fasse! » — Robespierre. « Tu ne m'as pas montré tous tes numéros ; je n'en ai vu qu'un ou deux ; comme je n'épouse aucune querelle, je n'ai pas voulu lire les autres (comment les condamnait-il, s'il ne les avait pas lus?), on aurait dit que je les avais dictés. »

Danton intervint alors pour calmer l'ardeur de la dispute et fit allusion aux droits de la liberté de la presse qui serait violée si l'on brûlait le journal de Camille. Le secrétaire donna lecture du deuxième numéro, qui provoqua des improbations, et l'on remit la communication du cinquième au lendemain.

Mais le 19 nivôse, au lieu de la lecture annoncée, la séance du club de la rue Saint-Honoré commença par une parabole de l'Incorruptible sur Camille, Fabre et Philippeaux, où, sans les nommer, mais en les désignant suffisamment, il fit le procès aux *Ultras* et aux *Indulgents*, aux Hébertistes et aux Dantonistes, et les marqua pour le tribunal. Fabre demanda alors des accusations précises ; Robespierre se tint dans l'indétermination, mais accusant toujours. L'auteur du *Philinte*, au pied de la tribune, voulut lui répondre. Alors, dans la salle, un membre lui cria : « A la guillotine! » — C'était partir trop tôt et découvrir la plus secrète pensée et la plus ardente convoitise du décemvir ; aussi demanda-t-il qu'on expulsât l'interrupteur ; ce qui eut lieu : le lendemain 21, la société sur l'injonction de l'Incorruptible refusa de continuer la lecture du *Vieux Cordelier* et raya son auteur de la liste de ses membres actuels.

Robespierre et Collot, d'après des considérations peu flatteuses pour lui, et peu sérieuses, il faut le dire, finirent néanmoins par faire rapporter encore une fois cette décision, le moment ne leur paraissant pas venu, sans doute. — Mais le 22, aux Cordeliers, la réunion déclara sur les instances de Momoro, qu'elle retirait sa confiance à Desmoulins et qu'elle expulsait de son sein Fabre d'Eglantine, Bourdon de l'Oise et Philippeaux.

Voici en quels termes fut prise cette décision.

« La société des Cordeliers déclare : 1° qu'elle regarde Philippeaux comme un calomniateur qui a outragé le patriotisme dans la personne des défenseurs de la Révolution, et particulièrement dans celles des membres du comité de Salut public ; 2° que Bourdon de l'Oise, qui a mis tant d'acharnement à poursuivre les patriotes Vincent, Ronsin et le ministre de la guerre et ses bureaux, n'osant pas encore ouvertement attaquer la comité du Salut public, a totalement perdu sa confiance, et qu'il doit être regardé sous ce rapport et d'après sa conduite dans la Vendée, où il a méconnu la Convention nationale dans les décrets rendus contre les brigands, comme complice de Philippeaux ; 3° que Fabre d'Eglantine qui partage les sentiments de Bourdon de l'Oise et Philippeaux, mais qui, plus adroit qu'eux s'est tenu un peu à l'écart du champ de bataille, pour

attendre les résultats du combat, a également perdu sa confiance, et qu'elle le regarde comme un des principaux meneurs de l'intrigue ; 4° que Camille Desmoulins, dont elle a déjà fait justice sur ses derniers numéros en le rayant de son sein, a également perdu sa confiance, quoiqu'il ait rendu de très grands services à la Révolution, les amis des droits de l'homme étant aussi sévères qu'ils sont justes ; 5° que tous ceux qui ont démasqué cette intrigue et rendu justice aux patriotes opprimés en prenant avec courage leur défense, ont fait leur devoir; que le Comité du Salut public, que la calomnie ne fera qu'effleurer, a mérité sa confiance, ainsi que le Comité de la Sûreté générale, que les intrigants ont tenté inutilement de tromper par de faux rapports ; 6° que la Convention, étant le point de ralliement de tous les républicains, la société des Cordeliers, autant qu'il sera en son pouvoir, en fera toujours respecter l'autorité ; 7° que cet arrêté sera imprimé, affiché, envoyé aux 48 sections, aux Jacobins, aux sociétés populaires, pour les mettre en garde contre les perfidies de nos ennemis, et partout où besoin en sera, pour conserver les principes de la société des Cordeliers. »

On ne peut guère être à la fois plus robespierristes et plus anarchistes que les Hébertistes ne se montrèrent à cette occasion ; c'est en traitant d'intrigants et de conspirateurs des députés qui, à la Convention nationale, dans l'exercice de leurs fonctions, avaient émis sur Ronsin, Rossignol et autres, les opinions que l'on sait, ils n'avaient fait que leur devoir et exercé que leur droit, se fussent-ils trompés ; et les attaquer au criminel, en l'espèce, c'était mettre le club au dessus de l'Assemblée nationale, l'individu au-dessus de l'État. Enfin, ce faisant, ils obéissaient aveuglement à l'impulsion de Robespierre qui allait bientôt les frapper eux-mêmes ! Encore, ils descendaient, pour perdre les Dantonistes, jusqu'à flatter non seulement la Convention, mais le Comité du Salut public, qu'ils jalousaient, redoutaient, exécraient et exterminaient eux-mêmes tous les jours (On le vit au 9 ventôse suivant ! — V. Hébert), qui attestaient une aberration politique incurable, une duplicité fâcheuse et une exécrable haine de parti.

Et le 9 ventôse suivant (27 février 1794), Bourdon, Fabre, Philippeaux et Desmoulins étaient, en effet, déclarés traîtres à la patrie par la Société des amis de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, dit club des Cordeliers, séant dans le temple de la Raison, section de la Maison Commune !

Cependant, l'entreprise de ses amis contre les communalistes parisiens, suscitée par Robespierre, ne fut jamais partagée ni surtout encouragée par Danton, qui voyait trop le péril d'une rupture ou d'une guerre de ce côté, et qui y pressentait avec justesse la perte de la République et l'avortement de la Révolution ! Sans doute, il connaissait comme eux et mieux qu'eux les vices politiques et tout le danger de ce parti, mais voyait encore plus d'inconvénients, de manquements et de périls dans la prépondérance et la domination personnelle de Robespierre. Il ne désespérait pas encore, malgré l'expérience déjà faite, de reprendre assez de force dans la Convention, pour maintenir les éléments antagonistes, en les faisant servir au salut public.

C'est aussitôt après qu'il eut fait la proposition d'un gouvernement révolutionnaire provisoire, le 1er août 1793, que les chefs des communalistes parisiens, sentant le coup qu'une telle institution porterait au régime d'anarchie qui leur était cher, s'en montrèrent

inquiets et courroucés. Le Père Duchesne, dans le milieu de ce mois même, consacra une de ses *colères* à Danton et Delacroix, sans les nommer, comme étant les auteurs de ce système abominable; et, à la guerre, on ne cessa d'en témoigner de l'animosité et de s'y montrer opposant. Danton se contenta de provoquer Hébert à une explication fraternelle aux Jacobins. Celui-ci répondit aigrement que le conventionnel avait eu tort de prendre pour lui seul des reproches qui n'étaient adressés qu'au comité en général; et il ajoutait que Danton n'avait pas tenu, du reste, ce que ses patriotes attendaient de lui à la Convention.

Or ce dernier, le 11 septembre suivant, avait pris, aux Jacobins encore, la défense du général sans-culotte Rossignol et demandé son maintien dans la Vendée. Mais le 21 novembre (1er frimaire an II), Hébert, en plein club et sur l'insinuation de Robespierre, sans attaquer précisément, s'était fait l'écho de ces bruits stupides et calomnieux, que Danton avait émigré en Suisse pour y mettre en sûreté ses rapines! et celui-ci ne s'en était pas ému, et n'avait même pas daigné répondre à cette incartade. Le 19, il avait même soutenu avec succès, on dit au club, une proposition du Père Duchesne pour faciliter et assurer les relations des sociétés populaires avec le Comité de Salut public. De son côté, Hébert, en dénonçant au club des amis de la Constitution, le 21 de ce mois, Bourdon, Fabre, Philippeaux et Camille Desmoulins, pour leur attaque combinée contre les communalistes, en Vendée et à Paris, et en demandant qu'ils fussent chassés de la Société, avait eu soin, comme nous l'avons déjà dit, de distinguer Danton de ses amis, et de s'en séparer pour le présenter, à côté de Robespierre, comme l'une des pierres angulaires de l'édifice républicain. Et le 23, dans la séance tumultueuse où Collot et Levasseur attaquèrent si rudement Philippeaux, celui-ci leur tenant tête avec une invincible opiniâtreté, Danton s'était interposé en médiateur, recommandant l'union, l'impartialité, la justice, mais sans prendre parti pour l'un ni pour l'autre, déclarant qu'il attendrait que les faits de la cause et les preuves fussent établis pour juger. — Le 16 nivôse (5 janvier 1794), après la riposte de Camille et de Robespierre jeune à Hébert, après les observations faites par Robespierre aîné sur Philippeaux, Danton avait encore recommandé l'impartialité la plus stricte, les enquêtes les plus complètes et les plus circonspectes, et avait terminé par des paroles de confiance et de sympathie pour Rossignol et Ronsin. — Le 14 pluviôse suivant, à la Convention, il renouvela cette appréciation bienveillante pour Vincent et pour Ronsin: — « Préparez-vous, dit-il à ses collègues, à être plus que jamais impossibles avec vos vieux ennemis, difficiles à accuser vos anciens amis... Je jure de me dépouiller éternellement de toute passion, lorsque j'aurai à me prononcer sur les opinions, sur les écrits, sur les actions de ceux qui ont servi la cause du peuple et de la liberté! » — C'est un avertissement pareil qu'il avait donné à Fabre lorsque celui-ci avait commencé son attaque. — Enfin, le 9 ventôse (19 mars), à la Convention, il s'était encore levé comme médiateur entre la députation de la commune *qui venait féliciter l'Assemblée de ce qu'elle avait frappé les conspirateurs* (Hébert et consorts), et le président Ruhl, qui la gourmandait de son retard!... Ce fut son dernier discours.

Il est donc certain, évident que Danton ne prit aucune part à la campagne faite par ses amis contre les communalistes parisiens, qu'il ne l'approuvait pas, et que, comme

Brune et Fréron, il avait cherché à les en dissuader. On sait ce qu'il en advint et combien cette lutte de plumes et de paroles furieuses fut terrible aux *Ultras* et aux *Indulgents!* Robespierre seul, qui l'avait secrètement conduite, arriva à en profiter !

Le 1er avril 1794 (11 germinal an II), Camille fut décrété d'arrestation, comme complice de Danton, condamné à mort et exécuté aussitôt (le 16 germinal), avec ses amis, sur la place de la Révolution.

Ainsi finit, à l'âge de trente-trois ans, ce noble jeune homme, plein de vie, de qualités et chargé de services : il avait sonné le réveil de la nation et provoqué le premier acte décisif de son affranchissement ; il avait, par son enthousiasme et par son incomparable talent d'écrivain, inspiré et charmé les premiers soldats de la liberté ; enfin, il avait eu le mérite de consacrer la meilleure partie de sa vie politique à suivre et à servir l'homme d'Etat de la Révolution, avec qui il reçut la mort, associé à ce groupe politique dont la suppression sauvage et criminelle marqua le terme du mouvement ascensionnel de la régénération française.

Desmoulins (Anne-Lucile-Philippe, femme), était fille de Claude Etienne Laridon-Duplessis, premier commis au contrôle général des finances, d'origine plébéienne, qui avait fait sa position lui-même, par son travail et son mérite et d'Anne-Françoise-Marie Boisdeveix.

Lucile avait connu Camille vers sa seizième ou dix-septième année ; celui-ci, qui avait d'abord plu davantage, comme gendre, à la mère, Mme Duplessis, qu'à sa fille, ne fut point agréé par le chef de la famille.

C'est au bout de quelque temps seulement que la jeune fille aima son futur mari, mais elle dut attendre encore quelques années pour vaincre la résistance paternelle. Sylvain-Marie Aval, faux ami de Desmoulins et de Danton, personnage mieux doué sous le rapport de l'intelligence que sous celui du cœur, commensal de la famille Duplessis, mit en vers la peine des amants malheureux.

C'est en 1790 seulement que M. Duplessis céda aux instances de sa femme et de son enfant ; le mariage eut lieu le 20 décembre, à Saint Sulpice : parmi les témoins Pétion, Robespierre, Brissot, Mercier...

Les nouveaux époux, malgré la situation militante et tourmentée du mari, trouvèrent dans leur tendresse réciproque bien des heures de félicité et d'encouragement : le 6 juillet 1792 il leur naquit un fils, qui fut présenté le 8, avec les prénoms d'Horace Camille, à l'Hôtel de Ville ou maison commune de Paris, pour être inscrit à l'état civil, sur l'autel de la patrie. La jeune mère partageait les enthousiasmes de son mari, elle le suivait du cœur dans la vie publique ; non sans des émotions fréquentes et parfois des terreurs réelles.

Appelons au témoignage son diurnal pour l'année 1792 ; à propos du 10 août, on y lit :

Jeudi 9. — « Qu'allons-nous devenir ? Je n'en puis plus, Camille, ô mon pauvre Camille, que vas-tu devenir ? je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu ! S'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi ! Nous voulons être libres. O Dieu ! qu'il en coûte. Pour comble de malheur, le courage m'abandonne. »

Et pendant la grande nuit :

« En vain Mme Robert (Mlle de Visacio), femme du cordelier demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg. — S'il périt, me dit-elle, je ne lui survivrai point. Mais ce Danton, lui, le point de ralliement, je suis femme à le poignarder !...

« Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Camille revint à 1 heure, il s'endormit sur mon épaule. Mme Danton était à côté de moi, qui semblait se préparer à apprendre la mort de son mari. »

La matinée arrive enfin :

« ... Dix heures, onze heures passent sans que nous sachions quelque chose... il me sembla pendant ce temps, que l'on tirait le canon. J'en entendis bientôt plusieurs coups sans rien dire; ils devinrent plus fréquents. Je dis à Mme Danton : On tire le canon! — Elle écoute, pâlit, se laisse aller et s'évanouit... Jeannette (la domestique) criait comme une bique. Elle voulait rosser la M. V. Q., qui disait que c'était Camille qui était cause de tout cela... A 1 heure, chacun vint nous raconter ce qui s'était passé... Le lendemain 11, nous vîmes le convoi des Marseillais. Oh! Dieu, quel spectacle! que nous avions le cœur serré... »

Avec les opinions de son mari, Lucile avait aussi épousé, comme on voit, ses relations intimes, la société de ses amis. Hélas! l'un d'eux fut pour chacun un odieux et lâche bourreau. Cette réflexion nous amène au temps d'un incomparable deuil, d'une douleur infinie.

Tandis que l'on jugeait les Dantonistes, Billaud-Varennes, à la séance de la Convention du 15 germinal (4 avril 1794), et après que Saint-Just eut requis la mise hors des débats, en interprétant avec infidélité et intention de nuire la lettre de Fouquier-Tinville qui demandait à l'Assemblée de lui fournir un moyen légal de refuser aux accusés l'audition des témoins qu'ils avaient fait assigner : Billaud-Varennes, disons-nous, non encore rassuré par cette prévarication meurtrière, appela toute l'attention de l'Assemblée sur un faux rapport de l'administration de police, rédigé d'après le témoignage mensonger et sans valeur légale des mouchards avérés qu'elle entretenait au milieu des détenus, dans toutes les prisons, dénonçant une prétendue conspiration du général Dillon avec la *femme Desmoulins* (Lucile), pour soulever le peuple, investir le tribunal et ouvrir les geôles.

C'est quand cette machination fut connue au tribunal révolutionnaire, que le malheureux Desmoulins, en pleine audience, poussa ce cri déchirant : « Les misérables! non contents de m'assassiner, ils veulent aussi assassiner ma femme... En effet, Lucile était aussi arrêtée le jour même, en vertu d'un ordre des comités de Sûreté générale et de Salut public réunis, dont la minute était signée par Carnot et Dubarran, tous deux étrangers à l'intrigue, et par Robespierre qui l'avait menée.

Aucune charge, bien entendu, n'existait et ne pouvait exister contre elle; absolument étrangère à la politique, elle ne fut même interrogée ni confrontée, au procès, par et avec qui que ce soit! Elle n'en fut pas moins condamnée comme *auteur et complice d'une conspiration contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple, tendant à troubler l'Etat par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres et contre les exercices de l'autorité légitime, par suite de laquelle, dans le courant de ventôse dernier, des conjurés doivent dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres et les patriotes, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple; rétablir la monarchie et donner un tyran à l'Etat!*

Encore moins coupable et capable d'aucun de ces crimes que le pauvre Chaumette lui-même, elle fut décapitée avec lui, la veuve d'Hébert et autres, immédiatement après ce prétendu jugement (24 germinal an II, 13 avril 1794).

Lucile avait marché à l'échafaud comme à une fête! Avant de mourir, elle avait écrit à celui qui l'envoyait rejoindre son mari :

« Est-ce bien toi qui oses nous accuser de projets contre-révolutionnaires, de trahison envers la patrie? toi qui as déjà tant profité des efforts que nous avons faits uniquement pour elle.

» Camille a vu naître ton orgueil, il a pressenti la marche que tu voulais suivre, mais il s'est rappelé votre ancienne amitié, et aussi loin de l'insensibilité de ton Saint-Just que de ses basses jalousies, il a reculé devant l'idée d'accuser un ami de collège, un compagnon de ses travaux. Cette main qui a pressé la tienne a quitté la plume avant le temps, lorsqu'elle ne pouvait plus la tenir pour tracer ton éloge. Et toi, tu l'envoies à la mort! Tu as donc compris son silence? Il doit t'en remercier : la patrie le lui aurait reproché peut-être; mais, grâce à toi, elle n'ignorera pas que Camille Desmoulins fut, contre tous le soutien, le défenseur de la République.

» Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir les funestes projets que t'ont inspirés sans doute les âmes viles qui t'entourent? As-tu oublié ces liaisons que Camille ne se rappelle jamais sans attendrissement? Toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes, toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourrais-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice? Car tu le sais toi-même, nous ne méritons pas le sort qu'on nous prépare; et tu peux le changer. S'il nous frappe, c'est que tu l'auras ordonné! Mais quel est donc le crime de mon Camille?...

» Je n'ai pas sa plume pour le défendre, mais la voix des bons citoyens et ton cœur, s'il est sensible et juste, seront pour nous. Crois-tu qu'on reprendra confiance en toi, en te voyant immoler tes amis? Crois-tu que l'on bénira celui qui ne se soucie ni des larmes de la veuve, ni de la mort de l'orphelin? Si j'étais la femme de Saint-Just, je lui dirais : la cause de Camille est la tienne, c'est celle de tous les amis de Robespierre! Le pauvre Camille, dans la simplicité de son cœur, qu'il était loin de se douter du sort qui l'attend aujourd'hui! Il croyait travailler à ta gloire en te signalant ce qui manque encore à notre République! On l'a sans doute calomnié près de toi, Robespierre, car tu ne saurais le croire coupable; songe qu'il ne t'a jamais demandé la mort de personne, qu'il n'a jamais voulu nuire par sa puissance, et que tu étais son plus ancien, son meilleur ami. Lors même qu'il n'eût pas autant aimé la patrie, qu'il n'eût pas été autant attaché à la République, je pense que son attachement pour toi lui eût tenu lieu de patriotisme. Et tu croirais que pour cela nous méritons la mort?... Car le frapper, lui, c'est... »

C'était la tuer elle-même!... Mais Lucile ne se doutait pas, en traçant ces lignes, qu'elle ne mourrait pas que du désespoir d'avoir perdu celui qu'elle aimait et que le même sort, je veux dire l'échafaud, lui était réservé.

Quand la chose fut certaine, Mme Duplessis, leur mère à tous deux, écrivit à l'assassin :

« Citoyen Robespierre,

» Ce n'est donc pas assez d'avoir assassiné ton meilleur ami, tu veux encore le sang de sa femme! Ton monstre de Fouquier-Tinville vient de donner l'ordre de l'emmener à l'échafaud ; deux heures encore, et elle n'existera plus!

» Robespierre, si tu n'es pas un tigre à face humaine, si le sang de Camille ne t'a pas enivré au point de perdre tout à fait la raison ; si tu te rappelles encore nos soirées d'intimité ; si tu te rappelles les caresses que tu prodiguais au petit Horace, que tu te plaisais à tenir sur tes genoux ; si tu te rappelles que tu devais être mon gendre, épargne une victime innocente ; mais si ta fureur est celle du lion, viens nous prendre aussi, moi, Adèle et Horace, viens nous déchirer tous trois de tes mains encore fumantes du sang de Camille ; viens, viens, et qu'un seul tombeau nous réunisse!

» Ve Duplessis. »

Heureusement pour les restes de cette famille désespérée, la lettre ne parvint pas à son destinataire.

Desmoulins de Leybardie (Jean-Louis), président de canton et homme politique, né à Saint-Médard (Dordogne), le 17 mai 1749, de « Louis Desmoulins de Leybardie, conseiller de la cour souveraine des aides et finances de Guienne, habitant ordinairement Bordeaux, actuellement à son château de Langa, et de Marie-Magdeleine-Elisabeth Sounsons, conjoints »; était président de canton, quand il fut élu, en 1805, par l'arrondissement de Ribérac, candidat au Corps lé-

gislatif, sans être appelé à y siéger.

Desmousseaux (Antoine-François-Erhard-Marie-Catherine), avocat, législateur et préfet, né à Rouen, le 18 juillet 1757, de « Mr Jacques Desmousseaux et de madame Jeanne Hollevest », mort à Dreux (Eure-et-Loir) le 7 juillet 1830; était avocat à Paris, quand il devint, sous la Révolution, membre de la municipalité de Paris et lieutenant de maire en avril 1790; fut élu, le 9 janvier 1791, substitut de la commune de Paris et l'un des administrateurs de la Seine en l'an VII. Le 4 nivôse an VIII, il entra au Tribunat, et le 11 ventôse suivant, fut nommé préfet de l'Ourte, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, passa à la préfecture de la Haute-Garonne le 4 avril 1806, puis fut créé chevalier de l'Empire le 15 janvier 1809, et baron le 31 janvier 1810, devint préfet de la Somme le 12 mars 1813, et de l'Escaut douze jours après. Le 10 mai 1815 il fut élu, par l'arrondissement de Dreux, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons, il se retira de la politique.

Desmoutier (Alexandre), maire et législateur, né à Douai (Nord) le 12 janvier 1761, mort à Douai le 4 mars 1842; était maire de cette ville, quand il fut élu, le 15 mai 1815, par le Nord, représentant à la Chambre des Cent-Jours. La législature disparue, il reprit ses fonctions de maire à Douai.

Desnos (Henri-Louis-René), évêque de 1789, né en 1716, mort en émigration, à Coblentz (Prusse), le 2 septembre 1793; fut sacré évêque de Rennes le 16 août 1761, puis de Verdun, en 1770, émigra sous la Révolution, et s'installa à Coblentz, l'un des grands centres de l'émigration.

Desnos de la Grée (Jean-Baptiste-Marie), avocat et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1746, mort à Rennes le 2 décembre 1818; était avocat au grand conseil de cette ville quand il fut élu, le 25 germinal an V, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, vit son élection renouvelée le 23 germinal an VI, appartint à la faction royaliste et, après le 18 fructidor, fut exclu du Conseil. Nous le retrouvons en 1816 conseiller de la cour royale de Rennes.

Desnoyers (François-Antoine Denoyé, dit), officier général, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 2 juin 1755, de « Jacques-Antoine Denoyé et de Elisabeth Wurms », mort à Béziers (Hérault) le 9 décembre 1816; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution, et fut, le 25 septembre 1793, adjudant général, chef de bataillon. Le 21 prairial an II, il fut promu général de brigade.

Desombs de Fajac (Gabriel), officier général, né à Saverdun (Ariège) le 18 juillet 1752; entra dans l'armée le 23 août 1766 comme mousquetaire de la 1re compagnie, et nous le retrouvons, le 21 février 1791, chef d'escadron du 24e régiment de cavalerie, puis, le 5 février 1792, chef de brigade. Le 25 mai 1792, il fut promu général de brigade et suspendu le 7 octobre de la même année.

Despatys de Courteilles (Pierre-Etienne, baron), avocat, magistrat et législateur, né à Clamecy (Nièvre), le 15 septembre 1753, de « sieur Charles-Nicolas Despatys de Courteille, conseiller du roi au grenier à sel de Clamecy, et de dame Louise-Françoise-Anne Colleau », mort à Melun (Seine-et-Marne) le 19 décembre 1841; était avocat en parlement quand il fut pourvu le 31 décembre 1778, conseiller clerc au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et, le 20 juillet 1785, lieutenant général au bail-

liage, siége présidial et châtelain de Melun. Le 18 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Melun et siégea dans la majorité progressiste de cette Assemblée. A l'expiration de son mandat, il se tint momentanément à l'écart. Sous le Consulat il fut nommé, le 14 germinal an VIII, commissaire du gouvernement près le tribunal de Melun, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé chevalier de l'Empire le 20 janvier 1809, devint baron de l'Empire le 2 mai 1811, se rallia aux Bourbons. Il fut élu député le 4 octobre 1816, par le collège de Seine-et-Marne, réélu aux élections de 1818, de 1827 et du 19 juillet 1830, vota dans ces différentes législatures avec les ministériels, devint président du tribunal de première instance de Melun, puis obtint sa retraite.

Despeaux (Eloy-Laurent), officier général, né à Auteuil (Orne), le 14 octobre 1764, de « Laurent Despeaux et de Marguerite Petit, sa femme », mort à Paris le 25 octobre 1856 ; débuta dans l'armée, le 2 novembre 1776, comme soldat dans le 19e régiment d'infanterie et nous le retrouvons, le 26 octobre 1792, adjudant major du 3e bataillon du Nord, général de brigade le 3 septembre 1793 et général de division le 29 ventôse an II.

Desperrières (Gabriel-Adrien-Marie Poissonnier), officier général, né à Paris le 12 janvier 1763, mort à Bayonne (Basses-Pyrénées) en mai 1852 ; était le 1er novembre 1782, lieutenant en 2e surnuméraire au régiment de La Fère-infanterie et nous le retrouvons, le 16 mars 1791, commandant d'artillerie de la garde nationale soldée du commencement de la Révolution, le 28 octobre de la même année, chef de bataillon du 104e régiment d'infanterie, et, le 16 mai 1792, chef de brigade. Le 30 juin 1793, il fut promu général de brigade, suspendu comme noble, puis réintégré. Le 19 frimaire an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur et officier du même ordre le 25 prairial suivant.

Despinoy (Hyacinthe-François-Joseph), officier général, né à Valenciennes (Nord), le 22 mai 1764, de « monsieur Jacques-Philippe-Joseph Despinoy, avocat en parlement, et de madame Marie-Élisabeth-Josèphe Delatte », mort à Paris le 28 décembre 1848 ; entra comme cadet dans l'armée, le 18 juillet 1780, au 21e régiment Barrois, devint sous-lieutenant le 10 juillet 1784. Nous le retrouvons capitaine de grenadiers le 22 mai 1792 et adjudant général chef de bataillon le 22 juin 1793 et le 30 frimaire an II, général de brigade. Il servit à l'armée d'Italie et présenta à la Convention, le 13 brumaire an III, 26 drapeaux pris sur l'ennemi, à l'armée du Nord, se trouva en Italie à la prise de Ceva et de Mondovi, se signala à la bataille de Castiglione. Après le 18 brumaire il devint commandant d'armes à Perpignan, fut promu général de division et commandeur de la Légion d'honneur. Le 8 juillet 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis, et, en octobre 1815, nommé commandant supérieur de la première division militaire.

Desplaces (Charles), juge de paix et législateur, né à Autun (Saône-et-Loire) en 1753, mort à Autun en décembre 1802 ; était juge de paix du canton de Saint-Léger-sur-Beuvray, lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député de Saône-et-Loire à la Législative, puis donna sa démission le 10 juillet 1792.

Despoirriès (Nicolas-Jean), magistrat et homme politique, né à Lannion (Côtes-du-Nord), le 6 décembre 1759, de « maître Félix

Despoirriès et de Marie Thomas »; était procureur impérial à Lannion quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Lannion, candidat au Corps Législatif, sans être appelé à y siéger.

Desportes (Joseph-Louis), administrateur de la marine et législateur, né à Fécamp (Seine-Inférieure) le 25 août 1753, mort à Fécamp le 7 mars 1816; était administrateur de la marine de cette ville quand il fut élu le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à la Législative. Sous l'Empire, il devint maire de sa ville natale.

Desportes (Nicolas-Félix, baron), ministre plénipotentiaire, législateur et préfet, né à Rouen, le 5 août 1763, de « Jacques-Félix Desportes et de Victoire Berryer », mort à Paris le 26 août 1849; était maire de Montmartre en 1790 et fut nommé, le 14 mai 1792, ministre plénipotentiaire de France à Deux-Ponts, Munich, Stuttgard et Genève; devint sous le Consulat, le 9 brumaire an IX, premier secrétaire d'ambassade en Espagne, préfet du Haut-Rhin le 19 messidor an IX, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé baron de l'Empire le 28 janvier 1809. Le 13 mai 1815, il fut élu par le Haut-Rhin, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous les Bourbons, en 1816, il fut obligé de quitter le territoire français comme ayant signé l'*Acte additionnel* se réfugia d'abord à Landau, de là à Mayence, à Wiesbaden, à Offenbach, puis à Francfort, et gagna la principauté de Hesse-Darmstadt. Après la Révolution de 1830, il vint s'installer à Paris où il mourut en 1849.

Despret de la Marlière (Pierre-Ignace), maître de forges et suppléant aux États généraux, né à Anor (Nord); était maître de forges dans cette localité quand il fut élu, le 23 mai 1789, suppléant du Tiers aux États généraux, par le bailliage d'Avesnes. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Desprez (Ambroise-Félix), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Saint-Lô (Manche) le 11 mars 1754; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 14 mai 1783, de la charge de lieutenant des eaux et forêts en la maîtrise particulière du Cotentin, à Valognes. Le 9 septembre 1791, il fut élu député de la Manche à la Législative. Sous le Directoire, il devint inspecteur des eaux et forêts, et, le 24 germinal an VIII, conseiller général de la Manche.

Desprez (Jean), maître ès arts, législateur et sous-préfet, né à Angoulême (Charente), le 12 octobre 1752, de « François Desprez et de Jeanne Baluteau »; était maître ès arts, quand il fut nommé l'un des administrateurs de la Charente, en 1789. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de ce département au Conseil des Cinq Cents. Le 16 germinal an VIII, il devint sous-préfet de Barbezieux.

Desprez (Emmanuel-Marin-Guillaume), chef de bataillon et législateur, né à Sainte-Colasse (Orne), le 29 mars 1768, de « maître Robert-Emmanuel Desprez, avocat en parlement, conseiller du roi, son procureur en l'élection d'Alençon et au siège de Séez, et dame Marie-Jeanne Marchand », mort à Mortagne (Orne) le 8 janvier 1842; était chef de bataillon et adjoint aux adjudants généraux, quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, adhéra au 18 brumaire, puis entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de l'Orne, vit son mandat renouvelé le 9 thermidor an XI, et siégea jusqu'en 1807. Le 15 mai 1815, il

fut élu, par l'arrondissement d'Alençon, représentant à la Chambre des Cent-Jours, se tint à l'écart sous la Restauration et, après la révolution de 1830, redevint député de l'arrondissement de Séez le 5 juillet 1831. Telle fut la fin de sa carrière politique.

Desprez (Albert-Marie-Victoire), officier général et législateur, né à Anor (Nord), le 23 octobre 1745, du « sieur Jean François Desprez, maître de forges, et de demoiselle Marie-Joseph Darche », mort à Anor le 10 décembre 1825; était général de brigade en retraite, quand il fut nommé président du collège électoral de l'arrondissement d'Avesnes. Le 5 vendémiaire an XIV, il entra au Corps législatif, comme député du Nord et y siégea jusqu'en 1810.

Desprez (Jean Baptiste-Denis), secrétaire des commandements et homme politique, né à Dijon (Côte-d'Or), le 24 juin 1752, de « Jean-Baptiste-Nicolas Desprez, négociant, et de Claudine Juillet, son épouse », mort à Dijon le 2 mars 1832; était secrétaire des commandements de S. M. la reine de Hollande, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Compiègne, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Desrenaudes (Martial Borye), grand vicaire, législateur, conseiller de l'université et censeur impérial, né à Tulle (Corrèze), le 7 janvier 1751, de « monsieur Augustin Borye Desrenaudes, avocat, et de dame Jeanne Dumyrat », mort à Paris le 8 juin 1825; entra dans les ordres et devint grand vicaire de M. de Talleyrand, évêque d'Autun. Le 4 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Tribunat, en sortit en l'an XI, et devint garde des archives de la bibliothèque historique du conseil d'État, puis conseiller à vie de l'université, fut décoré de la Légion d'honneur et nommé censeur impérial en 1810. Louis XVIII le nomma officier de la Légion d'honneur le 17 février 1815. On a de lui *Vie d'Agricola*.

Desribes (Jean-Marie-Austremoine, chevalier), avocat, sous-préfet et législateur, né à Saint-Floret (Puy-de-Dôme), le 7 novembre 1759, de « maître Jean Desribes, avocat en parlement, et de Magdeleine Andraud », mort en 1814; était avocat à Issoire, devint juge en 1793, du tribunal de district de cette ville, et, en l'an IV, un des administrateurs du Puy-de-Dôme. Sous le Consulat il fut nommé sous-préfet d'Issoire (floréal an VIII) et le 9 thermidor an XI, entra au Corps législatif comme député du Puy-de-Dôme, vit son mandat renouvelé le 18 février 1808, fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 11 janvier 1810, créé chevalier de l'Empire le 11 juillet de la même année, puis se fit recevoir docteur en droit le 7 février 1812. Il siégea au Corps législatif jusqu'à sa mort.

Desrousseaux (Joseph-Auguste), fabricant et législateur, né à Sedan (Ardennes), le 27 juillet 1753 du « sieur Philippe Noel Desrousseaux, marguillier de cette paroisse, marchand drapier, et de demoiselle Marie-Anne Paillat », mort à Vandières (Marne) le 20 janvier 1838; était fabricant de draps à Sedan et président du conseil général des Ardennes quand il entra, le 6 janvier 1813, au Corps législatif où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Sous la Restauration il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège des Ardennes; il siégea dans la minorité et fut réélu le 4 octobre 1816. A l'expiration de son mandat, il rentra dans la vie privée.

Des Roys. — Voir Roys (de).

Desrues (Philippe-François), avocat et législateur, né à Vaugirard (Seine), le 20 novembre 1761, de

« François Desrues et de Marie-Madelaine Bellavoine », mort à Paris le 11 novembre 1821; était avocat à Vaugirard et procureur syndic de Bourg-Egalité quand il fut élu, le 24 septembre 1792, suppléant, par Paris, à la Convention, mais ne fut admis à y siéger que le 3 ventôse an II, en remplacement de M. Thomas, décédé; fut envoyé en mission en nivôse an III, près les ports et côtes de Brest et de Lorient, mais se montra très médiocre et peu énergique. Son mandat terminé, Desrues rentra dans la vie privée.

Dessaignes (Jean-Philibert), directeur de collège et homme politique, né au Puy (Haute-Loire), le 27 décembre 1762, de « Balthazar Dessaignes et de Suzanne Mazet, mariés », mort à Vendôme (Loir-et-Cher) le 21 janvier 1832; fut d'abord oratorien et devint directeur du collège de Vendôme. Il fut élu en 1811, par ce dernier arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Dessain de Chevrières (Jean-Baptiste), avocat, magistrat et législateur, né à Reims (Marne), le 14 juin 1750, de « Mr Augustin-François Dessaim et de madame Elisabeth Lenfumé », mort à Reims le 30 décembre 1825; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 24 février 1773, de la charge de procureur du roi en l'élection de Reims, et, le 16 mars 1785, de celle de conseiller au bailliage et siège présidial de cette localité. Le 22 germinal an V, il fut élu député de la Marne au Conseil des Anciens, mais s'y fit peu remarquer.

Dessaix (Joseph-Marie, comte), médecin, officier général et législateur né à Thonon (Mont-Blanc), le 24 septembre 1764, de « Charles-Joseph-Eugène Dessaix, proto-médecin de la province de Chablais, et de Marie-Philippine Favrot », mort à Marelaz (Mont Blanc) le 26 octobre 1834; exerça d'abord la médecine à Turin, vint à Paris et entra comme volontaire dans la garde nationale (juillet 1789), fit partie du club des Allobroges, d'où sortit la légion franche des Allobroges d'août 1792. A la tête de sa légion, il entra en Savoie le 22 septembre, se battit bravement et fut nommé colonel, de là alla au siège de Toulon où il fut grièvement blessé, puis à l'armée des Pyrénées-Orientales et à l'armée d'Italie, prit part aux batailles de Lodi et de Rivoli. Le 23 germinal an VI, fut élu député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents, siégea parmi les républicains les plus avancés et prit souvent la parole, se montra fort hostile au coup d'Etat de brumaire fut de ce chef, exclu du conseil le 19 brumaire, puis reçut l'ordre d'aller reprendre le commandement de la 27e demi-brigade, qui était alors en Suisse, passa ensuite à l'armée gallo-batave et fit partie de l'expédition du Hanovre. En fructidor an XI, il fut promu général de brigade, créé comte de l'Empire le 11 juillet 1810, fit la campagne de Russie et fut mutilé à la bataille de la Moskova. En janvier 1814, à la nouvelle de l'invasion, il alla se mettre à la tête des gardes nationales du Mont-Blanc et força l'ennemi, le 19 février, d'évacuer Chambéry. Son courage lui valut le titre de « Bayard du Mont-Blanc ». Ayant repris du service pendant les Cent-Jours il fut licencié par les Bourbons et se retira en Savoie, revint en France en 1830. Le 12 novembre il fut nommé commandant de la garde nationale de Lyon, puis se retira définitivement à Marelaz où il mourut 1834. Il était grand officier de la Légion d'honneur depuis le 30 juin 1812.

Dessaubaz (Jean-Louis), officier général, né à Versailles le 25 août 1739; servit dans le régiment de Courtray de 1753 à 1756 et nous le retrouvons, le 30 septembre

1791, brigadier de la garde nationale de la première division, puis, le 19 juillet 1792, lieutenant dans la légion Kellermann et, le 9 décembre de la même année, capitaine dans la légion de la Moselle. Le 8 pluviôse an II, il fut promu général de brigade, et autorisé, le 25 fructidor an II, à prendre sa retraite.

Dessein (Bernard), officier général, né à Orthez (Basses-Pyrénées), le 19 mars 1762, de « Roch Dessein, cavalier de la maréchaussée, et d'Anne Lassalle conjoints », mort à Orthez le 30 septembre 1823; entra dans l'armée le 24 juin 1777, comme soldat dans le 24e régiment d'infanterie-Brie et nous le retrouvons, le 19 juin 1792, capitaine, et chef de 3e bataillon le 27 nivôse an II. Le 21 prairial an II il fut promu général de brigade et, le 25 prairial an III, général de division, puis fait membre de la Légion d'honneur le 14 germinal an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant.

Dessolle (Irénée-Yves, baron), évêque concordataire, né à Auch (Gers) le 19 mai 1744, mort à Paris le 31 décembre 1824; fut nommé à Digne et à Chambéry évêque concordataire en l'an X.

Dessolle (Jean-Joseph-Paul-Augustin marquis), officier général, législateur et ministre, né à Auch (Gers), le 3 juillet 1767, de « noble Joseph Dessolle et de Françoise-Hélène Caudeford », mort à Paris le 2 novembre 1828, était en 1792 capitaine au 1er bataillon de la légion de Montargis et devint adjudant général le 11 brumaire an II, fit la campagne d'Italie et fut promu général de brigade le 12 germinal an V, conquit la Valteline, puis gravit, le 26 vendémiaire an VII les glaciers de Wormser-Joch, attaqua les Autrichiens et leur tua 1.200 hommes, leur fit 4.000 prisonniers et leur prit 25 canons, ce qui lui valut d'être nommé général de division. Il devint ensuite chef d'état-major de Moreau à l'armée du Rhin, se battit à Offenbourg, au passage du Rhin et à l'affaire de Moeskirch, se distingua encore à Hohenlinden et au passage de l'Inn. Après la paix de Lunéville, Dessolle fut nommé conseiller d'État. Son amitié pour Moreau le fit tenir à l'écart pendant un certain temps; mais, en 1808, l'Empereur le rappela à l'activité et l'envoya en Espagne. Il se fit remarquer à Tolède, à la bataille d'Ocagna et au passage de la Sierra Morena, prit Cordoue en janvier 1810, et en devint gouverneur; rentra en France et fit ensuite partie de l'armée de Russie, comme chef d'état-major du corps d'armée d'Eugène de Beauharnais, tomba malade à Smolensk et revint à Paris. En 1814, Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion d'honneur et pair de France (4 juin 1814). Pendant les Cent-Jours, il essaya d'enrayer la marche de Napoléon et, après la chute définitive de ce dernier, Dessolle reprit son siège à la Chambre haute et vota la mort de son ancien compagnon, le maréchal Ney. Le 28 décembre 1818, il fut nommé ministre des affaires étrangères, puis donna sa démission en novembre 1819.

Destaing (Jacques-Zacharie), officier général, né à Aurillac (Cantal), le 6 novembre 1761, de « Pierre Destaing, avocat en parlement, et de dame Marie-Gabrielle Delzons », tué en duel, à Paris, le 5 mai 1802, s'engagea dans la garde nationale d'Aurillac en juillet 1789 et était, le 4 ventôse an II, adjudant général, chef de brigade; fut blessé en prairial de la même année au siège de Saint-Elme, fit les campagnes de la Révolution dans les Pyrénées-Occidentales et d'Italie, se battit vaillamment le 16 thermidor an IV à Lonato et le 25 ni-

vôse an V à Rivoli et fut promu général de brigade le 3 thermidor an VI, partit en Égypte, se distingua à Alexandrie le 30 ventôse an IX et devint général de division le 26 germinal an IX. De retour en France, cette belle existence militaire fut tranchée par un duel retentissant où il trouva la mort le 15 floréal an X.

Destouff. — Voir Milet de Mureau.

Destournelles (Louis Deschamps), directeur d'enregistrement et ministre, né à Rouen en 1746, mort à Passy (Seine) en 1794 ; était directeur de l'enregistrement de Paris, devint commandant de la garde nationale de cette ville en 1792, puis officier municipal et président du conseil de la commune le 10 août. Le 13 juin 1793, il fut nommé ministre des contributions publiques. Appelé comme témoin dans le procès des Girondins, il déposa contre Carra, Vigée et Brissot. Son frère Deschamps de Trefontaine, ayant été traduit devant le tribunal révolutionnaire, Destournelles demanda à le défendre, mais on lui opposa un refus net ; il menaça alors de s'en plaindre au Comité de sûreté générale, fut arrêté de ce chef le lendemain et mis au secret, à la prison de Cannes, et son frère fut exécuté. Remis en liberté le lendemain du 9 thermidor, il tomba gravement malade et, sur l'avis du médecin Cabanis, alla prendre les eaux à Passy où il mourut.

Destrem (Hugues), magistrat et législateur, né à Fanjeaux (Aude), le 8 février 1754, de « Louis Destrem, marchand, et de demoiselle Marie Holier, mariés », mort à Gustavia (île Saint-Barthélemy) le 20 juillet 1804 ; était négociant à Fanjeaux, quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député de l'Aude à la Législative et prit souvent la parole dans cette Assemblée. Le 25 germinal an VI, il fut réélu député au Conseil des Cinq-Cents par la Haute-Garonne, fut l'un des plus ardents à s'opposer au coup d'État de brumaire, et lorsque Bonaparte fit son apparition dans la salle, Destrem lui frappa sur l'épaule en lui disant : *Voilà donc pourquoi vous avez remporté tant de victoires?* Le lendemain, il fut proscrit, puis sa peine fut commuée en celle de la surveillance. Il se retira à Fanjeaux, mais le lendemain de la machine infernale, fut arrêté, sous le prétexte de complicité, définitivement déporté et mourut en exil.

Destriché (Yves-Marie), orfèvre et législateur, né à Château-Gontier (Mayenne) le 26 janvier 1750, mort à Château-Gontier le 19 janvier 1817 ; était orfèvre dans sa ville natale, quand le 22 novembre 1790, il en devint maire, puis fut destitué le 18 septembre 1791 pour avoir fait emprisonner tous les prêtres qui n'avaient pas prêté serment, reprit ses fonctions le 9 janvier 1792. Il fut élu la même année, le 7 septembre, suppléant de la Mayenne à la Convention et appelé à y siéger le 5 floréal an III, par la voie du tirage au sort. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu par le même département député au Conseil des Anciens en devint secrétaire en pluviôse an VI, puis en sortit le 1er prairial de la même année. Il reprit ensuite son métier d'orfèvre.

Desvaux (Louis-Charles Lenoir, dit), officier général, né à Alençon (Orne), le 15 septembre 1725, de « Thomas-Jacques Lenoir, capitaine au régiment de La Fère et de Marie-Louise de Pennvet, son épouse » ; sortit en 1752 comme volontaire à l'école de Mézières, et était, le 25 mars 1788, colonel chef de brigade. Le 18 juillet 1793, il fut promu général de brigade et le 27 vendémiaire an III, général de division.

Desvaux de Saint-Maurice (Jean-Jacques, baron), né à Paris, le 16

janvier 1775, de « Jacques-Philippe Desvaux, écuyer seigneur de Saint-Maurice, de Galopp-les-Châtelet et autres lieux, conseiller secrétaire du roi, couronne de France, et de Angélique Melin, son épouse », tué au Mont Saint-Jean le 18 juin 1815; entra dans l'armée sous la Révolution et arriva rapidement aux grades supérieurs, fut promu général de brigade, le 9 juillet 1809, et général de division le 6 novembre 1813, fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, assista à la bataille de Waterloo, et fut tué à Mont-Saint-Jean le 18 juin 1815. Il était baron de l'Empire.

Desvernay (René-Jean-Louis), curé et législateur, né à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire) le 1er septembre 1750, mort à Villefranche (Rhône) le 1er avril 1819, était curé de Notre-Dame du Marais à Villefranche, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée du Beaujolais; prit place à gauche et prêta le serment civique.

Détang (François Laquet, dit), officier général, né à Bayeux (Calvados) le 11 juin 1760; appartint à l'armée fit les campagnes de la Révolution et était chef de bataillon le 3 prairial, an III, quand il fut promu général de brigade le 25 prairial de la même année.

Detcheverry (Jean-Baptiste), homme de loi et législateur, né à Saint-Denis (île de la Réunion), mort à Paris le 29 décembre 1809, était homme de loi à Saint-Denis, quand il fut élu, par l'île de la Réunion, le 4 brumaire an IV, député au Conseil des Cinq Cents. Son mandat expiré, il continua à habiter Paris.

Deteleff (Pierre-Arnold), magistrat et législateur, né à Emden (Hollande) le 24 mars 1746; était président du tribunal civil à Emden et maire de cette ville, quand il fut désigné directement par l'Empereur, le 10 février 1811 pour siéger au Corps législatif comme député du nouveau département l'Ems-Occidental.

Dethier (Laurent-François), magistrat et législateur, né à Spixhe (Ourte) le 14 septembre 1757, mort à Theux (Belgique) le 1er juillet 1843; était juge au tribunal civil de Liège quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député de l'Ourte au Conseil des Cinq-Cents Comme homme politique il collabora au *Journal des hommes libres*. On a de lui : *Souvenirs patriotiques de l'histoire politique de l'Europe, de la France en particulier et surtout de quelques-uns de ses départements du Nord-Est.*

Detours (Jean-Pierre, baron), maire et homme politique, né à Moissac (Tarn-et-Garonne), le 6 février 1762, de « M. Pierre Detours, négociant, et de demoiselle Marguerite Arnal, mariés », mort à Moissac le 23 septembre 1856; était maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger. Il était baron de l'Empire.

Detrès (François), officier général, né à Arras (Pas-de-Calais), le 11 septembre 1769, de « François Detrès et de Marie-Joseph Testart », mort à Naples (Italie) le 14 janvier 1815; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire; arriva, en passant par tous les grades, à celui de général de brigade, le 5 avril 1807. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre, le 25 prairial suivant.

Deulneau (Jacques-Charles-François), lieutenant-prévôt et législa-

teur, né à Verdun (Meuse), le 4 février 1750, de « Jacques Deulneau, lieutenant de maréchaussée à Verdun » ; fut pourvu, en remplacement de son père, de la charge de lieutenant-prévôt de la maréchaussée générale des Trois-Evêchés à Verdun. Le 1er avril 1789 il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Verdun, mais ne siégea que quelques mois, puisqu'il donna sa démission pour raison de santé le 27 août de la même année, devint ensuite suppléant de juge de paix et adjoint au maire de Verdun.

Deurbroucq (Pierre-Jean, baron), négociant et législateur, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 1er mai 1756, de « Dominique Deurbroucq, négociant, et de dame Marguerite Sengstack, mort à Jarzé (Maine-et-Loire) le 20 juin 1831 ; était négociant à Nantes lorsqu'il fut créé chevalier de l'Empire le 3 juillet 1808 et baron le 20 août 1809, puis entra au Corps législatif le 10 août 1810, comme député de la Loire-Inférieure où il siégea jusqu'en 1815.

Deusy (Sixte-François-Joseph), avocat et législateur, né à Neuvillé-Saint-Vaast (Pas-de-Calais) le 19 mars 1761, mort à Douai (Nord) le 25 août 1821 ; était avocat au Conseil d'Artois depuis 1778. Le 30 août 1791 il fut élu député du Pas-de-Calais à la Législative, se montra quelque peu rétrograde dans cette Assemblée et surtout l'adversaire des montagnards de son département. Rentré dans ses foyers, il devint en l'an VII juge de paix à Arras, et sous la Restauration, se fit inscrire avocat au barreau de Douai.

Deux-Néthes. Nouveau département français, créé en 1811; chef-lieu Anvers.

Devaisnes (Jean-Marie-Eusèbe, chevalier), préfet et législateur, né à Paris, le 9 mars 1770, de « Jean Devaisnes et de dame Anne-Elisabeth Racine », mort à Paris le 24 février 1840, fut nommé, sous l'Empire préfet et créé chevalier de l'Empire, le 22 novembre 1808. Le 11 octobre 1830, il fut fait pair de France.

Deval de Guymont (Jean, baron de Saumade, chevalier), avocat, législateur et magistrat, né à Pontaumur (Puy-de-Dôme), le 16 mai 1756, de « Pierre Deval, notaire royal et de demoiselle Jeanne Gaillard », mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 9 novembre 1833 ; était avocat à Riom et devint, sous la Révolution, accusateur public et en l'an II commissaire près le tribunal criminel de Riom. Le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif comme député du Puy-de-Dôme, où il siégea jusqu'en 1809 et devint le 17 avril 1811, président de chambre à Riom, puis fut créé chevalier de l'Empire le 30 septembre de la même année.

Devars (Jean), magistrat et législateur, né à Monthron (Charente), le 26 février 1752, de « Devars (Georges), sieur Dumaine, et de demoiselle Anne Festugère » ; était juge au tribunal de district et de La Rochefoucauld, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par la Charente, membre de la Convention ; prit place à la Plaine, et dans le procès du roi, motiva son vote ainsi : « En attendant qu'il soit banni, je demande qu'il soit détenu » ; devint, au sein de la Convention, l'adversaire du parti de la Montagne et dénonça particulièrement Panis, Romme et Peyssard. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Charente, au Conseil des Anciens. Tout dévoué à Bonaparte, il fut nommé, le 11 prairial an VIII, juge au tribunal civil d'Angoulême et confirmé dans ses dernières fonctions, par la Restauration, le 13 mai 1816.

Devaulx de Chambord (Claude), con-

seiller général et homme politique, né à Cindre (Allier), le 1er septembre 1749, de « messire Claude Devaulx, fermier de la terre de Puyfol, et de demoiselle Marie-Anne Duhmer, son épouse » ; était conseiller général, quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de La Palisse, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Devaux (Augustin-Henri, baron), avocat et législateur, né à Bourges (Cher), le 30 aout 1769, de « Pierre-Magdeleine Devaux et de Marie-Anne Papillon », mort à Paris le 10 octobre 1838 ; était avocat, quand il devint procureur syndic du district de Châteauroux, et fut, sous le gouvernement révolutionnaire, président du tribunal révolutionnaire de cette ville. Le 22 germinal an VI, il fut élu député du Cher au Conseil des Cinq-Cents et, après le 18 brumaire, rentra au barreau de Bourges. Pendant les Cent-Jours, il devint maire de cette ville, et sous la Restauration, fut élu, le 2 novembre 1819, député de l'opposition par le collège du Cher, vota contre les lois d'exception, fut réélu en 1820, combattit le milliard des émigrés et vit son mandat renouvelé en 1827, puis fit partie des 221. Après la Révolution de 1830, Louis-Philippe le nomma Conseiller d'État ; il fut réélu député le 21 octobre 1830, puis de 1831 à 1834.

Devaux (Jacques), administrateur et législateur, né à Bruges (Belgique) en 1766, mort à Bruges le 13 mai 1807 ; était l'un des administrateurs du département de la Lys, quand ce département l'élut député au Conseil des Cinq-Cents. Le 23 germinal an VII, il se rallia à Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII au Corps législatif comme député de la Lys où il siégea jusqu'à sa mort.

Devaux (Pierre), officier général, né à Vierzon (Cher), le 21 mai 1762, de « Laprain Devaux, marchand confiseur, et de Thérèse Ledoux, son épouse », mort à Laval (Mayenne) le 23 décembre 1836 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire et arriva rapidement au grade de général de brigade, le 14 thermidor an X, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Il était baron de l'Empire.

Devaux (Marie-Jean-Baptiste-Urbain, chevalier), officier général, né à Orgelet (Jura), le 25 mai 1767, de « sieur Philibert-Hyacinthe Devaux, procureur au bailliage d'Orgelet, et de demoiselle Louise-Béatrix-Emmanuelle Maillet », mort à Paris le 23 juillet 1836 ; appartint à l'armée, se distingua dans les campagnes de la Révolution et de l'Empire, monta rapidement en grade et fut promu général de brigade, le 6 août 1811, puis créé chevalier de l'Empire. Il était officier de la Légion d'honneur.

Deverchin (François-Joseph), officier général, né à Eugis (Jemmapes) le 25 avril 1746, mort à Framènes (Nord) le 27 juin 1807 ; entra au service de la France le 3 mai 1792, devint lieutenant dans la 9e compagnie franche le 15 août de la même année, fut promu général de brigade le 25 septembre 1793, suspendu et arrêté le 21 octobre 1793, détenu à Arras le 19 frimaire an II, puis mis en liberté le 10 fructidor an II, replacé à l'armée de Sambre-et-Meuse adjudant général (1 thermidor an III), devint commandant de la place de Bruxelles le 9 frimaire an VII et fut admis au traitement de réforme le 18 fructidor an VIII.

Dévérité (Louis-Alexandre), avocat, législateur et magistrat, né à Abbeville (Somme), le 26 novembre 1743, de « Alexandre Dévérité et de Jeanne Chené », mort à Abbeville le 31 mai 1818 ; était avocat quand

il fut pourvu, le 13 septembre 1769 de la charge de procureur postulant au bailliage de cette ville, fonda au début de la Révolution les *Annales picardes* et soutint les idées nouvelles, devint officier municipal d'Abbeville, fut membre de la Société des Jacobins et élu, le 12 septembre 1792, par la Somme, membre de la Convention, prit place parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota pour « la réclusion et le bannissement du *Tarquin moderne* quand la patrie sera en sûreté », devint suspect et fut décrété d'arrestation le 6 juillet 1793, se cacha à Paris et fut inscrit sur la liste des 73 complices des Girondins. Trois mois après, le 9 thermidor, il fut réintégré comme député à la Convention. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Somme au Conseil des Anciens et sortit un an après, fut nommé sous le Consulat juge au tribunal civil d'Abbeville, poste qu'il occupa jusqu'en 1811. On a de lui : *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville.*

Deviau-Saint-Sauveur (Laurent), officier général, né à Chazelle (Charente), le 22 mai 1756, de « François de Viaud, écuyer seigneur de la Chabonnière, et de Marguerite de Lau », mort à Marthory (Charente) le 17 août 1836; entra dans l'armée au régiment d'Aunis le 5 mai 1772. Nous le retrouvons en 1793 chef du 1er bataillon du 32e régiment et, le 21 juillet 1793, adjudant général chef de bataillon. Il fut promu ensuite général de brigade, fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant.

Devillas (Jean-Baptiste), avocat, bailli et législateur, né à Pierrefort (Cantal) le 20 février 1750, mort à Pierrefort le 30 avril 1831; était avocat et bailli de cette localité quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Saint-Flour, devint le 24 vendémiaire an IV l'un des administrateurs du Cantal, puis juge de paix et, après le 18 brumaire, conseiller général.

Deville (Gabriel), évêque constitutionnel, né à la Tour-de-France (Pyrénées-Orientales), mort au même lieu le 20 juin 1796; était curé de Saint-Paul quand il fut élu, le 5 février 1791, évêque constitutionnel de Perpignan.

Deville (Jean-Baptiste-Louis), législateur et inspecteur des forêts, né à Sainte-Darie-à-Py (Marne) le 17 octobre 1753, mort au même lieu le 22 août 1834; était l'un des administrateurs de la Marne, quand il fut élu, par ce département, le 3 septembre 1792, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et dans le procès du roi vota « la mort ». Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu, par le même département, député au Conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, en l'an X, il devint sous-inspecteur des forêts à Reims, puis fut révoqué par Louis XVIII en 1814. En 1816, il fut obligé de quitter le territoire français comme régicide, revint en France en 1830, et mourut dans son pays natal.

Devilliers de la Berge (François-Louis), conseiller en parlement et suppléant aux États généraux, né à Paris; était conseiller au parlement de Paris, quand il fut élu, le 20 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Sézanne. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Devinck-Thierry (François-Régis-Benjamin), juge de paix et législateur, né à Dunkerque (Nord) le 1er mars 1761, mort à Paris le 20 mars 1803; était juge de paix à Dunkerque quand il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député de l'Escaut au Conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé au même conseil le 20 germinal

an VII, adhéra à Bonaparte, fit partie de la commission intermédiaire et, le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif comme député de l'Escaut, et mourut pendant la législature.

Devisme (Jacques-François-Laurent), avocat, législateur et magistrat, né à Laon (Aisne), le 10 août 1749, de « Jean Devisme, marchand drapier, et de Marie-Marguerite Hulliot », mort à Laon le 2 février 1830; fut pourvu, le 23 juin 1773, de la charge de contrôleur-vérificateur alternatif mitriennal et anciens mitriennals de la ville de Laon. Le 29 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Vermandois, devint secrétaire de cette Assemblée le 24 mars 1791. Son mandat expiré, il devint l'un des administrateurs de l'Aisne, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et se montra favorable à l'acte du 18 brumaire, puis entra, le 8 pluviôse an VIII, au Corps législatif comme député de l'Aisne, en devint président en l'an X, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, sortit du Corps législatif en 1806, et devint procureur général près le tribunal de justice criminelle de l'Aisne, poste qu'il occupa jusqu'en 1816, fut créé chevalier de l'Empire le 27 février 1809, et le 7 mai 1815, élu, par l'arrondissement de Laon, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, en 1817, il fut nommé substitut du procureur général par la cour royale d'Amiens et prit sa retraite quelques mois après.

Devisme (Valéry), sous-préfet, et homme politique, né à Laon (Aisne) le 26 mars 1760, frère du précédent; était sous-préfet de Vervins, quand il fut élu, en 1811, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Devoisins (Pierre), avocat et législateur, né à Lavaur (Tarn) le 15 octobre 1721; était avocat à Lavaur quand il fut élu, le 5 avril 1789, député de Tours aux Etats généraux par la sénéchaussée de Toulouse, prêta le serment du Jeu de Paume, devint suspect en 1793, fut arrêté et incarcéré à Toulouse, puis remis en liberté après le 9 thermidor.

Devos (Alexandre-François), sous-préfet et homme politique, né à Herzele (Escault), le 8 janvier 1766, de « Gérard-Martin Devos et Marie Joode Seille »; était sous-préfet quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1807, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Devougny de Boquestan (Anne-Marie-Louis, baron), propriétaire, maire et homme politique, né à Paris, le 17 février 1758, de « Mr Barthélemy Devougny de Boquestan, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Louise-Antoinette-Anne Pelée de Varennes, son épouse », mort le 12 janvier 1847; était propriétaire et maire de Boullay-Thissy, quand il fut élu en 1807, par l'Eure-et-Loir, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Devrigny (Denis-Félix), officier général né à Paris, le 28 mars 1754, de « Louis-Jérôme Devrigny et de Marie-Louise-Barbe Gaudin, son épouse », mort à la Martinique le 28 juillet 1805; était, le 1er avril 1780, porte-étendard dans la légion des volontaires étrangers de Lauzun et nous le retrouvons en 1791, capitaine des guides de l'armée du centre. Il fut nommé le 26 janvier 1793 chef de brigade, promu provisoirement général de brigade le 13 juin 1795, suspendu le 30 juillet suivant et réintégré le 17 ventôse an III. Le 25 prairial an III il fut promu général de brigade, ensuite retraité et remis en activité le 16 nivôse an

VIII, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, et y mourut de la fièvre jaune. Il avait fait les campagnes de 1792 à l'an III, à l'armée du Nord et de l'an X à l'an XI.

Devroé (Charles), homme de loi, législateur et magistrat, né à Ypres (Belgique) ; était homme de loi dans cette ville, quand il fut élu, le 22 germinal an V, député de la Lys au Conseil des Cinq-Cents devint ensuite, le 17 messidor an VIII, juge du tribunal d'appel de la Dyle, et le 30 avril 1811, conseiller à la cour impériale de Bruxelles.

Dewez (Louis-Dieudonné-Joseph), sous-préfet, né à Namur (Sambre-et-Meuse), le 5 janvier 1760, de « Louis-Antoine-Joseph Dewez, et Marie-Josephe-Cécile Leclercq, conjoints », mort à Bruxelles (Belgique) le 26 octobre 1834 ; était sous-préfet à Saint-Hubert, quand il fut élu par cet arrondissement, en 1807, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Deydier (Étienne), notaire, législateur et magistrat, né à Pont-de-Vaux (Ain), le 7 avril 1743, de « sieur Joseph-Bonaventure Deydier, commissaire aux droits seigneuriaux et de demoiselle Marie-Claudine Reymond », mort à Nyon (Suisse) en 1825 ; fut pourvu, le 30 octobre 1771, de la charge de notaire royal à Pont-de-Vaux. Le 1er septembre 1791, il fut élu député de l'Ain à la Législative, puis réélu, par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention, prit place à la Montagne et dans le procès du roi vota « pour la mort ». Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Anciens et vit son mandat renouvelé au même Conseil, le 24 germinal an VI, ne fut pas complètement hostile au coup d'État, et fut nommé, le 29 germinal an VIII, juge du tribunal d'appel de l'Ain. Sous l'Empire, le 2 avril 1811, il devint conseiller à la cour impériale de Lyon. En 1816, il dut quitter le territoire français comme régicide, partit pour Genève, et se fixa définitivement à Nyon.

Deysing (Charles-Gaspard), cultivateur et suppléant aux États généraux, né à Langstroff (Moselle) ; était cultivateur dans cette localité quand il fut élu, le 28 décembre 1789, suppléant à la Constituante. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Dézé (Denis-Bénigne, chevalier), législateur et magistrat, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 14 juin 1758, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 20 novembre 1819 ; était accusateur public, lorsqu'il fut élu, le 26 germinal an VII, député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents ; devint en l'an XII procureur général de la cour de justice criminelle de la Côte-d'Or, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial de la même année et nommé, le 6 avril 1811, avocat général de la cour impériale de Dijon.

Dick (Gaspard), magistrat et homme politique, né à Mayence (Mont-Tonnerre), le 9 avril 1767, de « Michel Dick et de Catherine Sellier, conjoints », était procureur impérial à Spire quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1806 et en 1811, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Didelot (François-Charles-Luce, baron), préfet, ministre plénipotentiaire et chambellan, né à Paris, le 29 mars 1769, de « Jean-François Didelot, fermier général et d'Anne de La Pierre », mort à Passy (Seine) le 1er novembre 1850 ; était, en 1786, régisseur général adjoint à son père, inspecteur principal, et fut nommé, le 5 brumaire an V, gérant de la manufacture de tabac du Gros-Caillou. Le 14 germinal an VIII il fut nommé préfet du

Finistère, préfet de l'Allier le 3 pluviôse an IX, puis envoyé en germinal an II, comme ministre plénipotentiaire près la cour de Wurtemberg et fait commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Le 13 janvier 1807, il fut envoyé extraordinaire près du roi de Danemark, créé baron de l'Empire le 30 août 1811 et chambellan de l'Empereur le 16 novembre suivant. Le 12 mars 1813, il fut nommé préfet du Cher; ce fut la fin de sa carrière politique.

Didier (Jean-Paul), directeur de l'École de droit et homme politique, né à Upie (Drôme), le 25 juin 1758, de « sieur Pierre-Jean Didier, marchand, et de honorable Marianne Courbel, de ce lieu », mort à Grenoble (Isère) le 11 juillet 1816; était directeur de l'École de droit de cette ville quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1808, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger. Il avait en horreur les Bourbons et, quand ils revinrent en France en 1815, il se mit de suite à l'œuvre pour essayer de les renverser. En 1816, il organisa un complot dans l'Isère. Pendant la nuit du 4 au 5 mai, il arriva aux portes de Grenoble, avec 5 ou 600 paysans armés, au cri de : vive l'Empereur! Mais il ne trouva devant lui que des ennemis fort disposés à le combattre; aussi fut-il obligé de prendre la fuite à travers les Alpes pour mettre sa vie en sûreté, franchit le territoire sarde, fut arrêté par les carabiniers piémontais, mis au cachot et livré aux autorités françaises. Il fut traduit devant la cour prévôtale de l'Isère, montra beaucoup de fermeté et une énergie incroyable, déclara qu'il avait agi pour délivrer son pays. Les juges impitoyables le condamnèrent à mort.

Didier (Charles-Antoine), avocat, agent national et législateur, né à Cuet-et-Montluel (Ain), le 28 février 1752, de « Jacques Didier, commissaire ès droits seigneuriaux, résidant à Matigeal, paroisse de Cuet, et de Marie-Joséphine Huchet »; était avocat, quand il fut nommé, le 10 juin 1792, commandant en chef des gardes nationales du canton de Montluel et devint, le 10 brumaire an III, agent national de cette ville. Le 14 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Bourg, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Dièche (Antoine-Charles), officier général, né à Rhodes (Basses-Pyrénées), le 16 juin 1753, de « Olivier Dièche, conseiller honoraire du sénéchal et lieutenant au bureau de l'élection de Rodez, et de madame Julien », mort à Paris le 18 février 1811; entra dans l'armée comme gendarme ordinaire du roi, le 1er juin 1768, fut fait chevalier de Saint-Louis le 3 avril 1791 et devint lieutenant-colonel au 28e régiment, le 29 octobre 1792. Le 14 août 1793 il fut promu général de brigade et le 23 du même mois commandant de la citadelle de Strasbourg, puis nommé général de division, et mis à la retraite le 24 frimaire an III.

Dierdoff (combat de). Le 8 floréal an V, le général Ney, à la tête de 500 hussards fit irruption tout à coup vers Dierdoff et se trouva en présence de la réserve de l'ennemi et, malgré l'infériorité du nombre, les attaqua avec une impétuosité extraordinaire, ce qui donna le temps à l'infanterie de Grenier d'arriver. L'ennemi fut chassé de toutes les positions, laissant 150 tués ou blessés et 300 prisonniers. — Dierdoff est un village d'Allemagne, situé dans le bassin du Rhin.

Diétrich (Philippe-Frédéric, baron de), maire de Strasbourg, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 14 novembre 1748, de « Jean de Diétrich et de Amélie-Anne-Dorothée Hermanni », exécuté à Paris le 28 dé-

cembre 1793 ; s'occupait beaucoup d'histoire naturelle principalement de minéralogie, entra à l'Académie des sciences, fut secrétaire des commandements du comte d'Artois, alors colonel général des Suisses et Grisons. Il fut le premier maire constitutionnel de Strasbourg et se montra hostile au parti montagnard. C'est à cette fameuse époque que Rouget de l'Isle logeait chez lui et composait l'immortelle *Marseillaise*. Dietrich se déclara contre les journées du 20 juin et du 10 août 1792, fut traqué de ce chef et, obligé de fuir, fut inscrit sur la liste des émigrés revint se constituer prisonnier et fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris.

Diettmann (Dominique), officier général né à Lunéville (Meurthe) le 21 novembre 1739, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 21 mars 1794 ; entra dans les gendarmes d'Artois le 14 mai 1760, fut lieutenant-colonel le 1er avril 1776, chevalier de Saint-Louis le 27 avril 1781, colonel du 22e régiment de cavalerie le 5 février 1792, maréchal de camp le 22 mai 1792, puis lieutenant général le 12 septembre suivant, nommé général en chef des armées du Nord et des Ardennes, en remplacement de Custine. Le 22 juillet 1793, il venait de prendre le commandement de la cavalerie de l'armée du Rhin, quand il mourut à Colmar le 1er germinal an II.

Dieudé (Jean-Pierre-Alexandre), officier général, né à Archail (Basses-Alpes), le 27 mars 1743, de « monsieur maître Jean-Antoine Dieudé, conseiller au siège de Digne, et de Marguerite Gassandi », mort à Metz (Moselle) le 1er avril 1819 ; était aspirant au corps d'artillerie le 10 décembre 1759, devint capitaine de canonniers le 13 juin 1779, puis lieutenant-colonel le 1er avril 1791, fut nommé général de brigade provisoire le 2 messidor an II ; il était en même temps commandant de l'artillerie de la partie droite de l'armée de la Moselle ; fut confirmé général de brigade le 16 brumaire an II et admis à la retraite le 3 floréal an V.

Dieudonné (Christophe), avocat, législateur et préfet, né à Saint-Dié (Vosges), le 12 septembre 1757, de « Joseph Dieudonné et de Marie Rovel », mort à Saint-Saulve (Nord) le 22 février 1805 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu le 31 mars 1784, de la charge de procureur postulant au bailliage de Saint-Dié, devint l'un des administrateurs des Vosges et, le 1er septembre 1791, fut élu, par ce département, à la Législative, réélu par le même département, le 22 germinal an VII, député au Conseil des Anciens, adhéra à Bonaparte, et entra, le 5 nivôse an VIII, au Tribunat, en sortit le 3 pluviôse an IX. Il fut nommé préfet du Nord deux jours après, puis fait membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII.

Dieusie (Jean-Charles-Antoine Morel, comte de), propriétaire et législateur, né à Mézangers (Mayenne), le 10 juin 1748, de « monsieur Louis-Jean-Chrysostome de Dieuzie (*sic*), seigneur de la Varanne et de dame Jeanne-Françoise de Bedeau », exécuté à Paris le 16 avril 1794 ; était propriétaire près Segré, quand il fut élu, le 3 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux, par la sénéchaussée d'Anjou. A l'expiration de son mandat, il fut, élu l'un des administrateurs de Maine-et-Loire, suspendu comme ex-noble et suspect à tous les patriotes par ses allures royalistes, décrété d'arrestation le 15 septembre 1793, enfermé aux Carmes et passa devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, et il fut exécuté le lendemain.

Digaultray (Jean-Baptiste), avocat

et législateur, né à Quintin (Côtes-du-Nord) le 24 novembre 1763, de « maître Emmanuel Digaultray, avocat en parlement », mort à Quintin le 2 décembre 1834; était avocat de cette localité, quand il fut élu, le 10 septembre 1791, député des Côtes-du-Nord à la Législative, fut réélu par le même département, le 26 germinal an VI, député au Conseil des Cinq-Cents, et à l'expiration de son mandat, reprit sa profession d'avocat.

Digeon (Alexandre-Elisabeth-Michel, vicomte), officier général et législateur, né à Paris, le 26 juin 1771, de « Jacques-Marie Digeon, directeur des fermes du roi, et de Elisabeth-Henriette Legendre », mort à Ronqueux (Seine) le 2 août 1826; entra dans l'armée le 1er janvier 1792, comme sous-lieutenant dans le 104e de ligne, fut blessé au pont de Kehl le 20 messidor an IV, passa à l'armée d'Italie. Il fut de nouveau blessé à la bataille de la Trebbia (prairial an VII), fait prisonnier, puis fut échangé après la bataille de Marengo, fait membre de la Légion d'honneur le 19 brumaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, se distingua en Allemagne, à Landsberg et à Austerlitz, fit les campagnes de Prusse et de Pologne, puis fut promu général de brigade, prit part au siège de Stralsund et y fut blessé, se battit à Heilsberg et Friedland. Le 23 mai 1809, il fut créé baron de l'Empire, envoyé en Espagne, puis, nommé général de division le 3 mai 1813, reçut sa cinquième blessure à Vittoria, revint à Rome et rejoignit l'armée de Lyon le 17 février 1814, sous les ordres d'Augereau et fit ensuite sa soumission à Louis XVIII qui le nomma chevalier de Saint-Louis, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et fut créé comte par la Restauration le 2 mars 1816, nommé aide de camp du comte d'Artois, puis devint grand-croix de la Légion d'honneur. Le 5 mars 1819, il fut élevé à la pairie, vota dans la Chambre haute avec les monarchistes intransigeants, fut nommé, par intérim, en 1823, ministre de la guerre et prit part à la guerre d'Espagne en 1824, un moment, comme commandant en chef de l'armée d'occupation dans la péninsule.

Digneffe (Jean-Baptiste-Winand), colonel, législateur et directeur des droits réunis, né à Liège (Ourte), le 3 octobre 1761, de « Henri-Bernard Digneffe et de Marguerite Dewandre » ; était major de la régence de Liège et colonel en second du régiment de la garde nationale de cette ville. Tout dévoué à la France, il prit part à la bataille de Jemmapes sous les ordres de Beurnonville, et, en 1793, à la bataille de Nerwinde ; fut nommé, en l'an V, haut juré par le département de l'Ourte et, le 24 germinal an VII, élu, par ce département, député au Conseil des Cinq-Cents, s'opposa très timidement au coup d'État de brumaire, fut candidat au Corps législatif, mais n'y siégea pas, le Sénat n'ayant point ratifié cette élection. Le 5 germinal an XII, il fut nommé directeur des droits réunis à Liège.

Digneffe (Nicolas), conseiller de préfecture et législateur, né à Liège (Ourte) le 4 décembre 1764, frère du précédent ; était conseiller de préfecture lorsqu'il entra, le 2 mai 1809, au Corps législatif comme député de l'Ourte. Il y siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Digoine du Palais (Ferdinand-Alphonse-Honoré, seigneur de Mailly, marquis de), officier général et législateur, né à Dunkerque (Nord), le 16 mai 1750, de « Claude-Ferdinand de Digoine, seigneur du Palais, Mailly, Charenoy et les Chevannes, et de Marie-Madeleine-Françoise Tugghe », mort à

Versailles le 18 février 1832. Le 3 avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage d'Autun, siégea à droite et vota constamment avec les partisans de l'ancien régime, émigra en 1791, joignit l'armée des princes et devint aide de camp du comte d'Artois, ne rentra en France qu'en l'an X, devint ingénieur en chef du cadastre dans l'Ardèche, puis dans Vaucluse jusqu'au retour de Louis XVIII, qui le nomma chevalier de Saint-Louis (10 août 1814). Il fut promu maréchal de camp le 30 août suivant et admis à la retraite, le 9 décembre 1815.

Digonnet (Antoine), officier général, né à Crest (Drôme), le 23 janvier 1763, de « Antoine Digonnet, et de Marie-Blanche Grese », mort à Modène (Italie) le 17 mars 1811; entra dans l'armée, le 1er août 1779, comme soldat dans le 39e régiment d'infanterie, et nous le retrouvons, après avoir fait la campagne d'Amérique, chef d'un bataillon des Landes, le 13 mai 1793, servit à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il fut promu, le 25 germinal an II, général de brigade, employé sous Hoche à la pacification de la Vendée, commanda ensuite les départements de la Charente-Inférieure et des Deux Sèvres. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Dijon (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Dillon (Arthur-Richard de), évêque de 1789, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), le 14 septembre 1721, de « Arthur Dillon, colonel du régiment irlandais, et de Christiania Sheldon », mort en émigration à Londres le 5 juillet 1806, fut d'abord évêque d'Évreux en 1753, devint archevêque de Toulouse en 1758 et fut nommé archevêque de Narbonne en 1762, émigra en Angleterre, s'installa à Londres où il mourut en 1806.

Dillon (Arthur, comte de), officier général, gouverneur et législateur, né à Braywick (Angleterre), le 3 septembre 1750, de « Henry, vicomte de Dillon, colonel du régiment de Dillon, et de Charlotte Lee », exécuté à Paris le 14 avril 1794, était maréchal de camp depuis janvier 1784, quand il devint gouverneur de Tabago en 1786. Élu le 25 septembre 1789, par les colons de la Martinique résidant à Paris, député à la Constituante, il fut admis à y siéger le 14 octobre suivant et vota avec le côté gauche de cette Assemblée. En juin 1792, il fut nommé candidat en chef de l'armée du Nord et à la nouvelle des événements du 10 août, fit prêter de nouveau à son armée le serment de fidélité « à la loi et au roi », devint suspect à la Convention et on lui retira son commandement de l'armée du Nord, fut nommé commandant d'une division dans l'armée de Dumouriez, se battit dans l'Argonne, écrivit au landgrave de Hesse et fut alors accusé de connivence avec l'ennemi. Dillon demanda à la Convention d'examiner sa conduite et aussi, mais en vain, de retourner aux Antilles; puis sur une nouvelle dénonciation, le 13 juillet 1793, la Convention ordonna son arrestation ; il fut emprisonné au Luxembourg, comparut devant le tribunal révolutionnaire et fut comdamné à mort. Il mourut en criant : « Vive le roi ! »

Dillon (Théobald, chevalier de), officier général, né à Dublin (Irlande) le 22 juillet 1745, mort à Lille (Nord) le 29 avril 1792, frère du précédent; était depuis 1762 cadet au régiment de Dillon-infanterie et devint mestre de camp le 13 avril 1780, puis colonel le 10 mai 1788. Le 25 août 1791, il fut promu maréchal de camp; employé en Flandre l'année suivante, il fut chargé le 29 avril de sortir de Lille avec un corps de troupes et d'aller attaquer Tournai; il rencontra à Baisieux les

Autrichiens qui mirent sa petite troupe en déroute, ses soldats furent pris de panique, l'accusèrent de trahison et le massacrèrent près de Lille.

Dillon (Dominique), curé et législateur, né à la Chapelle-Largeau (Deux-Sèvres) le 22 septembre 1742, mort à Pouzauges (Vendée) le 15 octobre 1806; était curé du Vieux-Pouzauges, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée du Poitou, se réunit de suite au tiers état, lut une déclaration signée de ses collègues du clergé Besse, Grégoire, Guegan Loaisel et Bodineau, qui fut vivement applaudie par tous les députés démocrates, demanda la suppression des dîmes, etc. Son mandat expiré il se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire et fut élu, le 24 germinal an VII, député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents, en devint le secrétaire le 1er brumaire an VIII, adhéra à Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de la Vendée. A l'expiration de son mandat, il se retira à Pouzauges où il mourut.

Dimartinelli (Jean-Guillaume), législateur et magistrat, né à Diest (Belgique) le 15 septembre 1758; était commissaire près l'administration municipale de Diest, quand il fut élu, le 24 germinal an VI, député de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents, siégea parmi les républicains, et s'opposa au coup d'État de brumaire, fut de ce chef, exclu du Conseil le lendemain 19, finit, quoique cela, par se rapprocher de Bonaparte, et, le 27 messidor, parvint à être nommé juge au tribunal d'appel de Bruxelles. Sous l'Empire, le 30 avril 1811, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Bruxelles.

Dîmes (abolition des). La dîme consistait en un prélèvement d'un dixième des produits agricoles et industriels au profit du clergé régulier et séculier et des seigneurs. La dîme, de volontaire qu'elle fut, devint obligatoire par la suite. Au XVIIIe siècle, les commerçants et les soldats étaient exempts de la dîme. Cet impôt monstrueux et inique, qui absorbait le plus pur des produits de la terre, fut enfin aboli dans la nuit du 4 août par la Constituante.

Dinan (sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Dinant (prise de). Le 10 prairial an II, les troupes françaises, commandées par le général Jourdan, s'emparèrent de cette ville, malgré les redoutes formidables qui avaient été élevées sur les hauteurs. L'ennemi, qui n'avait rien négligé pour repousser les Français, perdit dans cette journée un nombre considérable d'hommes en tués et blessés, et laissa aux mains des Français 60 prisonniers et un obusier. Dinant est une petite ville de Belgique, près la frontière française, située sur la Meuse.

Dinochau (Joseph-Samuel), avocat, bailli et législateur, né à Blois (Loir-et-Cher), le 27 juillet 1752, de « Samuel Dinochau et de Marguerite Aubois », mort à Orléans (Loiret), le 12 février 1815, était avocat en parlement et bailli de Pontlevoy, quand il fut élu, le 2 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Blois, prit place à gauche, puis devint secrétaire de la Constituante le 16 août 1790. A l'expiration de son mandat, il fut nommé président du tribunal criminel de Loir-et-Cher, puis procureur de la Commune, reprit ensuite sa place au barreau. On a de lui : *Histoire philosophique et politique de l'Assemblée constituante.*

Dionis du Séjour (Pierre-Achille),

conseiller au parlement et législateur, né à Paris, le 11 janvier 1734, de « Louis-Achille Dionis du Séjour, astronome, et de Geneviève-Madeleine Heron », mort à Angerville (Seine-et-Oise) le 22 août 1794; était conseiller au parlement de Paris, quand il fut élu, le 10 mai 1789, député de la noblesse aux États généraux par la ville de Paris, se réunit au tiers état et, son mandat terminé, devint juge, puis président d'un des six tribunaux de Paris.

Diot (Jean), curé et législateur, né à Amiens, (Somme) en 1741, mort à Arras (Pas-de-Calais) le 13 avril 1794; était curé de Ligny-sur-Canche, quand il fut élu, le 29 avril 1789, député du clergé aux États généraux par la province d'Artois, siégea d'abord à gauche, mais après l'expiration de son mandat devint suspect, fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire d'Arras, où il fut condamné à mort et exécuté.

Diot (Nicolas), évêque constitutionnel, né à Reims (Marne), le 4 janvier 1744, de « Gabriel Diot, tonnelier, et de Nicolle Nonnon », mort à Ville-en-Tardenois (Marne) le 31 décembre 1802; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de Reims, cessa ces fonctions au moment du Concordat et mourut très peu de temps après.

Directoire exécutif. Le Directoire fut institué le 15 brumaire an IV :

Article premier. — Le Pouvoir exécutif est délégué à un Directoire de cinq membres nommés par le Corps législatif, faisant alors les fonctions d'assemblée électorale, au nom de la nation.

Art. 2. — Le Conseil des Cinq-Cents forme, au scrutin secret, une liste décuple du nombre des membres du Directoire qui sont à nommer et la présente au conseil des Anciens qui choisit aussi au scrutin secret, dans cette liste.

Art. 3. — Les membres du Directoire doivent être âgés de quarante ans au moins.

Art. 4. — Ils ne peuvent être pris que parmi les citoyens qui ont été membres du Corps législatif, ou ministres. La disposition du présent article ne sera observée qu'à commencer de l'an 9e de la République, etc., etc.

Cette institution fut renversée par Bonaparte, le 18 brumaire an VIII.

Dissandes-Lavilatte (François), magistrat et homme politique, né à Guéret (Creuse), le 9 décembre 1757, de « noble Jean Dissandes, seigneur de Bogeret, Pionnat et Baleitte, conseiller du roi, receveur des consignations de cette province, et de dame Marie Niveau, ses père et mère »; était président du tribunal de Guéret quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1811, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Dissandes-Moulevade (Jean), homme de loi, législateur et magistrat, né à Guéret (Creuse), en 1759; était homme de loi à Guéret quand il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de la Creuse au Conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé le 24 germinal an VII, adhéra à Bonaparte après brumaire et fut nommé, le 18 floréal suivant, juge au tribunal criminel de la Creuse.

Districts. Subdivision territoriale adoptée par la Constituante dans la séance du 14 novembre 1789, qui fut la base de l'organisation de la France en départements. Les districts furent plus tard remaniés et transformés en chefs-lieux d'arrondissement et de canton.

Dithurbide (Pierre), homme de loi, législateur et magistrat, né à Ustaritz (Basses-Pyrénées) en 1744; était homme de loi à Ustaritz, quand il devint vice-président du directoire des Basses-Pyrénées. Le 9 septembre 1791 il fut élu, par ce département, député à la Législative. Sous le Consulat, il fut nommé président du tribunal civil de Bayonne.

Dix-Août 1792 (journée du). Depuis plus d'un mois la France était dans la plus vive agitation. L'insolence de l'Allemand Brunswick, dans son manifeste où il avait la prétention de tout régenter, et où il manifestait le désir de tout changer, de détruire ce que nous avions si péniblement acquis, fut la preuve la plus flagrante de la conspiration avec la cour, de la duplicité de Louis XVI et de Marie-Antoinette; de là, une irritation arrivée au comble. L'invasion étrangère était imminente et Louis XVI pouvait être regardé comme le pivot de cette coalition contre la France. De tous côtés déjà des pétitions demandant sa déchéance se signaient. Les Marseillais et les Brestois, qui étaient à Paris depuis la fête de la Fédération, ne voulaient quitter la capitale qu'après avoir aidé au renversement du trône. Les sections de Paris, depuis plusieurs jours en permanence, nommèrent dans la nuit des délégués avec des pouvoirs illimités pour sauver la patrie. Ces délégués se rendirent à l'Hôtel de Ville et remplacèrent la municipalité. ce fut la commune du 10 août improvisée. Cette commune nomma Santerre commandant de la force armée. Le château des Tuileries était défendu par 2 400 gardes nationaux dévoués à Louis XVI et 950 Suisses; 12 canons étaient en batterie à l'entrée même du château; de plus, il y avait en observation 912 gendarmes et plusieurs bataillons sûrs de la garde nationale. Dès six heures du matin, les forces insurrectionnelles s'organisaient. Santerre et Westermann avaient soulevé le faubourg Saint-Antoine, Fournier, l'Américain le faubourg Saint-Marceau, Danton et C. Desmoulins le quartier du Théâtre-Français. Les Marseillais et les Bretons pénétrèrent les premiers et sans résistance dans la cour des Tuileries, puis les chefs cherchèrent à les gagner, mais tout à coup, à un signe des officiers, une décharge meurtrière part du haut de la rampe et sème la mort parmi les combattants de la liberté, alors sans défiance. Les défenseurs du roi continuent à diriger par les fenêtres du château un feu terrible. En ce moment, les colonnes du faubourg arrivent, les artilleurs chargés de défendre la royauté tournent leurs pièces contre le château, les boulets en détériorent quelque peu la façade, et l'assaut des Tuileries devient général par la place et par les jardins. La foule a pu pénétrer dans les appartements et tout ce qui résiste est égorgé. Il ne s'échappe qu'un petit nombre de Suisses et de gardes nationaux. Du côté des défenseurs de la liberté il y eut 1.500 morts et 3.000 blessés environ. Dès le début de cette sombre tragédie, l'auteur responsable Louis XVI s'était réfugié au sein de l'Assemblée nationale. Le 21 janvier 1793, il expia sur l'échafaud ses faiblesses, ses erreurs et ses fautes.

Dix-huit brumaire an VIII. Le général Bonaparte venait d'arriver soudainement d'Egypte, au milieu de l'enthousiasme des populations sur son parcours. La première chose qu'il fit, fut d'aller rendre visite aux membres du Directoire, c'était le 25 vendémiaire, et il leur dit qu'après avoir consolidé l'établissement de son armée en Egypte après les victoires du Mont-Thabor et d'Aboukir et confié le commandement en chef en ses lieu et place, à Kléber, il était parti pour voler au secours de la République qu'il croyait perdue, mais il la trouvait sauvée par les exploits de ses frères d'armes et il s'en réjouissait. « Jamais, ajouta-t-il en mettant la main sur son épée, jamais il ne la tirerait que pour la défense de la République. » Le président Gohier lui répondit en le complimentant sur ses triomphes et sur son retour, et lui donna l'accolade fraternelle. L'accueil fut en apparence très flatteur, mais au fond les Directeurs se méfiaient. Lannes,

Murat et Berthier ne le quittaient pas et le Directoire, de plus en plus méfiant et inquiet, cherchait à l'écarter en lui offrant un commandement, mais Bonaparte, se tenant dans l'expectative, répondait qu'il ne s'était pas encore assez reposé de ses fatigues. Pendant ce temps, des amis faisaient tous leurs efforts pour engager Bonaparte à agir avec Sieyès et Roger-Ducos : « Barras, ajoutaient-ils, est tellement déconsidéré qu'il ne compte plus. » Une entrevue eut lieu, en effet, entre Sieyès et Roger-Ducos d'une part, et de Bonaparte de l'autre, et l'entente fut complète, ils décidèrent d'en finir au plus tard du 18 au 20 brumaire. Il fut décidé que l'on demanderait le transfert à Saint-Cloud des deux conseils. Le 18 au matin, un mouvement imprévu se manifesta de toutes parts, une nombreuse cavalerie parcourut les boulevards et tout ce qu'il y avait de généraux et d'officiers dans Paris se rendirent en grand uniforme, rue Chantereine où habitait Bonaparte. Ce même jour, le Conseil des Anciens réuni aux Tuileries, décidait que les conseils seraient transférés à Saint-Cloud, le lendemain même, et nommait Bonaparte général en chef de toutes les troupes de la 17ᵉ division militaire, de la garde du Corps législatif, de la garde du Directoire et de la garde nationale de Paris et de ses environs. Parmi les quelques généraux qui ne voulurent point seconder Bonaparte, il y eut Bernadotte, Augereau, puis Jourdan. Nous sommes près du dénouement. Bonaparte monta à cheval pour se rendre aux Tuileries, suivi par les généraux Moreau, Macdonald, Berthier, Lannes, Murat et Leclerc. En arrivant aux Tuileries il trouva les détachements du 9ᵉ, les harangua, et, après les avoir enthousiasmés, entra dans le Palais ; il se présenta aux Anciens, accompagné de son magnifique état-major, et fit son apparition à la barre : *Citoyens représentants, dit-il, la République allait périr, votre décret vient de la sauver ! Malheur à ceux qui voudraient s'opposer à son exécution. Aidé de tous mes compagnons d'armes rassemblés ici autour de moi, je saurais prévenir leurs efforts. On cherche en vain des exemples dans le passé pour inquiéter vos esprits ; rien dans l'histoire ne ressemble au dix-huitième siècle, et rien dans ce siècle ne ressemble à sa fin... Nous voulons la République... Nous la voulons fondée sur la vraie liberté, sous le régime représentatif. Nous l'aurons, je le jure en mon nom, et au nom de mes compagnons d'armes...»* Murat fut chargé d'aller occuper Saint-Cloud. Serrurier fut mis au Point-du-Jour avec une réserve, Lannes fut chargé de commander les troupes qui gardaient les Tuileries, et Moreau fut chargé de garder le Luxembourg avec 500 hommes. Fouché, qui était de connivence avec Bonaparte, comme préfet de police, suspendit les 12 municipalités de Paris. Le lendemain 19, la route de Saint-Cloud était couverte de troupes. Trois salles avaient été préparées au château, l'une pour les Anciens, l'autre pour les Cinq-Cents, la troisième pour la Commission des inspecteurs et pour Bonaparte. La séance des deux Conseils s'ouvrit à deux heures. Aux Anciens rien de bien saillant ne se produisit, mais il en fut tout autrement aux Cinq-Cents. Gaudin avait mission de Sieyès et de Bonaparte d'ouvrir la séance, mais à peine a-t-il fini de parler qu'un orage épouvantable éclate dans l'Assemblée ; des imprécations, des discours violents retentissent, on entend de toutes parts ces cris : « A bas les dictateurs, point de dictature, vive la Constitution ! — La Constitution ou la mort ! s'écrie Delbrel. Les baïonnettes ne nous effrayent pas, nous sommes libres ici. » Ces paroles furent suivies de nouveaux cris. Quelques députés furieux répétèrent en regardant Lucien :

« Point de dictature! A bas les dictateurs! » Après cette longue agitation, Grandmaison propose de prêter serment à la Constitution de l'an III. La proposition est aussitôt accueillie. On demande l'appel nominal, ce qui est accepté. Chaque député vient tour à tour prêter serment à la tribune aux applaudissements de toute l'Assemblée. Voyant le danger croître, Bonaparte et Siéyès arrêtent sur-le-champ d'en finir de suite. Bonaparte se décide à se présenter aux deux Conseils à la tête de son état-major. Il rencontre Augereau qui, d'un ton railleur, lui dit : « Vous voilà dans une jolie position! — Les affaires étaient en bien plus mauvais état à Arcole, » lui répond Bonaparte, et il poursuit son chemin au conseil des Anciens. Il n'avait pas les habitudes parlementaires, et, au moment où il devait prendre la parole devant les Anciens, il se trouva quelque peu gêné. « *Citoyens représentants*, dit-il, *vous n'êtes point dans des circonstances ordinaires, mais sur un volcan. Permettez-moi quelques explications. Vous avez cru la République en danger; vous avez transféré le Corps législatif à Saint-Cloud; vous m'avez appelé pour assurer l'exécution de vos décrets; je suis sorti de ma demeure pour vous obéir, et déjà on nous abreuve de calomnies, moi et mes compagnons d'armes : on parle d'un nouveau Cromwell, d'un nouveau César. Citoyens, si j'avais voulu d'un tel rôle, il m'eût été facile de le prendre au retour d'Italie, au moment du plus beau triomphe, et lorsque l'armée et les partis m'invitaient à m'en emparer, je ne l'ai pas voulu alors, je ne le veux pas aujourd'hui. Ce sont les dangers seuls de la patrie qui ont éveillé mon zèle et le vôtre.* » Il trace ensuite le tableau de la situation dangereuse de la République, tableau qu'il rend très noir. « *Prévenons*, ajoute-t-il, *tant de maux; sauvons les deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices, la liberté et l'égalité...* » « Parlez donc aussi de la Constitution! » lui crie Lenglet. Cette interruption interloque sur le moment le général, mais bientôt remis, il répond : « *De Constitution! vous n'en avez plus. C'est vous qui l'avez détruite en attentant, le 18 fructidor, à la représentation nationale, en annulant, le 22 floréal, les élections populaires, et en attaquant le 30 prairial, l'indépendance du gouvernement. Cette Constitution dont vous parlez, tous les partis veulent la détruire. Ils sont tous venus me faire confidence de leurs projets, et m'offrir de les seconder. Je ne l'ai pas voulu; mais, s'il le faut, je nommerai les partis et les hommes.* » — « *Nommez-les*, s'écrient alors les opposants, *nommez-les, demandez un comité secret.* » Une longue agitation succède à cette interruption. Bonaparte attend quelques moments et reprend la parole. « *Environné de mes frères d'armes, je saurai vous seconder. J'en atteste ces braves grenadiers dont j'aperçois les baïonnettes, et que j'ai si souvent conduits à l'ennemi, j'en atteste leur courage, nous vous aiderons à sauver la patrie. Et si quelque orateur*, ajoute Bonaparte d'une voix menaçante, *si quelque orateur, payé par l'étranger, parlait de me mettre hors la loi, alors j'en appellerais à mes compagnons d'armes. Songez que je marche, accompagné de la fortune et du dieu de la guerre.* » Ces paroles menaçantes étaient à l'adresse des Cinq-Cents. Quant aux Anciens, ils furent gagnés à sa cause; ils lui accordèrent les honneurs de la séance. De là, sûr à peu près de lui-même, il se rend aux Cinq-Cents suivi de quelques grenadiers; il entre et laisse des grenadiers derrière lui au bout de la salle. A peine arrivé au milieu, une tempête furieuse éclate de toutes parts. « Quoi! » s'écrient plusieurs voix, des soldats

ici! des armes! Que veut-on? A bas le dictateur! A bas le tyran! » Beaucoup de députés s'élancent au milieu de la salle, entourent Bonaparte et lui adressent des interpellations très vives. Quoi! lui dit Destrem, c'est pour cela que vous avez vaincu?... Tous vos lauriers sont flétris.... Votre gloire s'est changée en infamie... Respectez le temple des lois. Sortez, sortez! » Bonaparte au milieu de cette foule menaçante, semble perdre contenance. Les grenadiers qu'il avait laissés à la porte accourent, repoussent les députés et le saisissent par le milieu du corps. Des coups de poignards auraient été donnés sans l'atteindre. Le grenadier Thomé eut ses vêtements déchirés. Bonaparte est emporté hors de la salle, fort pâle, il monte à cheval, se rend auprès des troupes, et leur crie qu'on a voulu l'assassiner, il est accueilli par les cris de : *Vive Bonaparte!* Cependant l'orage continue au sein du Conseil des Cinq-Cents et, cette fois, les attaques sont dirigées contre Lucien, frère de Bonaparte. Lucien essaie d'être ferme à son poste : « Votre frère est un tyran, lui dit-on; en un jour il a perdu toute sa gloire! » Ce dernier chercha à le justifier. «Vous n'avez pas voulu l'entendre, leur répond-il. — Non, non, A bas les tyrans! clament les véritables patriotes. Hors la loi! ajoutent-ils. » Ce mot terrible, on le sait, avait perdu Robespierre; prononcé devant les troupes, il pouvait jeter la perturbation dans les rangs. Lucien, qui ne voulut pas mettre aux voix la proposition de mise hors la loi de son propre frère, déclara qu'il renonçait au fauteuil de la présidence et descendit. Bonaparte, entendant du dehors ce qui se passait, fait entrer quelques grenadiers pour sauver son frère, puis se décide à en finir d'un seul coup : il monte à cheval avec Lucien et parcourt le front des troupes. Lucien les harangue. « Le Conseil des Cinq-Cents est dissous, leur dit-il; c'est moi qui vous le déclare. Des assassins ont envahi la salle des séances, et ont fait violence à la majorité: je vous somme de marcher pour la délivrer. » Murat et Leclerc ébranlent alors un bataillon de grenadiers et le conduisent à la porte des Cinq-Cents. A la vue des baïonnettes les députés jettent des cris épouvantables, mais des roulements de tambours couvrent leurs cris : *Grenadiers, en avant!* commandent les officiers. Ces derniers entrent dans la salle et dispersent en tous sens les députés, les uns par les couloirs, les autres par les fenêtres. La salle est évacuée et Bonaparte reste complètement maître du champ de bataille. La nouvelle, portée aux Anciens, loin de les rasséréner les plonge dans l'inquiétude et les regrets. Mais Bonaparte avait réussi, et les députés des Anciens, quoique atteints de remords, acceptèrent le fait accompli...

Bonaparte, Roger-Ducos et Sieyès furent nommés consuls provisoires et les Conseils furent ajournés au 1er ventôse prochain. Deux commissions, qu'on a appelées intermédiaires, de vingt-cinq membres chacune, prises dans les deux Conseils, furent chargées de fonctionner et d'approuver les mesures législatives que les trois Consuls eurent besoin de prendre. Les Consuls et les commissions susdites furent chargées de rédiger une Constitution nouvelle. Tel fut le 18 brumaire, que les nombreuses victoires remportées jusqu'en 1815 n'ont pu effacer.

Dix-huit fructidor an VI. Cette journée fut fatale aux partisans de la royauté déchue. Se basant sur le manque d'énergie, sur le laisser-aller et la corruption de quelques-uns des membres du Directoire, les monarchistes, qui avaient leur centre d'action au club de Clichy et qui avaient en outre réussi à devenir presque la majorité, dans les dernières élections

aux deux conseils, se crurent en force pour tenter de renverser le gouvernement existant et malgré la complicité, dans le sein même du Directoire, de quelques-uns de ses membres, ils ne purent qu'échouer misérablement. Dans la journée du 18 fructidor, Bonaparte fut chargé d'investir le Corps législatif, de nombreux soldats envahirent la salle des délibérations et procédèrent sur-le-champ à l'arrestation de 51 députés, qui furent condamnés à la déportation avec deux des directeurs. Les rédacteurs de 42 journaux furent également mis en état d'arrestation, puis les élections réactionnaires de 48 départements furent annulées. Les lois en faveur des prêtres réfractaires et émigrés furent rapportées.

Doazan (Luc), président de canton et homme politique, né à Bordeaux (Gironde), le 12 janvier 1764, de « M. Pierre-Eloy Doazan, avocat à la cour, et demoiselle Anne-Bertrand » ; était président de ce canton quand il fut élu, en 1806, par le département du Nord, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Doazan (Jean-Marie-Thérèse, chevalier), inspecteur général et préfet, né à Bordeaux (Gironde) le 11 janvier 1774, mort le 30 janvier 1839; entra d'abord dans l'armée, le 23 août 1793, au 14e de chasseurs à cheval, devint ensuite auditeur au conseil d'Etat en ventôse an XI; fut envoyé, le 11 février 1806, à Naples comme attaché au ministère de la guerre de ce royaume; devint inspecteur général des vivres de la guerre le 19 octobre 1807 et, le 7 août 1810, fut nommé préfet de Rhin-et-Moselle. Il était membre de la Légion d'honneur et chevalier de l'Empire.

Dobsen (Claude-Emmanuel), avocat, suppléant aux Etats généraux et président du tribunal révolutionnaire, né à Noyon (Oise), le 23 décembre 1743, de « Antoine Dobsen, marchand de fers, et de Marie-Anne Sézille » ; était avocat en parlement quand il fut élu, le 20 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Sézanne, mais n'eut pas l'occasion de siéger. En 1793, il fut appelé à présider le tribunal révolutionnaire de Paris.

Doche Delisle (René), législateur et directeur de contributions, né à Lille (Nord) le 24 septembre 1760, mort à Lichères (Charente) le 14 octobre 1834 ; était commissaire du pouvoir exécutif près l'administration de Mansle, lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VI, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents, en devint secrétaire le 1er thermidor, se montra hostile au coup d'Etat de brumaire et fut, de ce chef, exclu du conseil le 19 frimaire, arrêté le 23 du même mois, mis en liberté très peu de temps après et nommé directeur des contributions dans la Charente.

Dochier (Jean-Baptiste), avocat échevin, législateur et magistrat, né à Romans (Drôme) le 2 décembre 1742, mort à Romans le 28 décembre 1828 ; fut d'abord avocat, puis échevin à Romans, publia en 1789 l'*Eloge de Bayard* et, le 3 septembre 1791, fut élu par la Drôme, député de la Législative, puis entra au tribunal de cassation. Le 12 prairial an VIII, il fut nommé juge du tribunal d'appel de Grenoble, devint maire de Romans le 22 ventôse an XIII, poste qu'il occupa jusqu'en 1808.

Dode (Jacques-Antoine), curé et législateur, né à Etoile (Drôme), le 16 février 1716, des sieur Jacques Dode, marchand du lieu d'Etoile, et de demoiselle Marie-Henriette Castelier », mort à l'Etoile le 10 février 1802 ; était curé de Saint-Peray, quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée d'An-

nonay, siégea avec les partisans de l'ancien régime et donna sa démission le 4 décembre 1789.

Dode de la Brunerie (Guillaume, vicomte), officier général et législateur, né à Saint-Geoire (Isère), le 30 avril 1775, de « Jean-René Dode, capitaine et contrôleur de l'enregistrement, et de Catherine Charbonnel », mort à Paris le 1er mars 1851; entra au service le 22 ventôse an II comme élève sous-lieutenant à l'école du génie de Metz, fut envoyé à l'armée de Mayence, ensuite à celle du Rhin, dirigea en personne les périlleux travaux de la tête du pont de Huningue et devint chef de bataillon le 11 floréal an VIII, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an VII, devint colonel du génie, et passa grand officier de la Légion d'honneur en mai 1807, puis fut créé baron de l'Empire le 4 juillet 1808. Le 13 mars 1809, il fut promu général de brigade, partit pour l'Espagne et se distingua principalement au siège de Saragosse. Après la campagne, de Russie il se retira à Glogau qu'il fortifia et ne se rendit qu'en 1814, sur l'ordre de Louis XVIII, fut fait chevalier de Saint-Louis par ce dernier, et lieutenant général le 20 août de la même année, fit partie de l'expédition d'Espagne en 1823 et fut promu commandeur de Saint-Louis. Le 23 décembre, il fut nommé pair de France et créé comte le même jour. Après la Révolution de 1830, il continua de siéger dans la Chambre haute et devint maréchal de France en septembre 1847.

Dohollon (Guillaume), recteur et suppléant aux Etats généraux, né à Ploulech (Côtes-du-Nord); était recteur de la paroisse de Ploulech, quand il fut élu, le 21 avril 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par le diocèse du Tréguier, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Dol (diocèse de). Circonscription électorale de 1789.

Dole (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Dolimart (Jean-Adolphe), magistrat et homme politique, né à Bettendorff (Forêts), le 5 avril 1741, de « noble Dominique Dolimart, et de Marie-Marthe Clard de Stain »; était président du tribunal civil, quand il fut élu, en 1806, par le département des Forêts, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dollez (Michel-Séraphique-Joseph), médecin et homme politique, né à Crèvecœur (Nord), le 10 mars 1753, de « Nicolas Dollez, censier de Monticorné et prévôt de Vaucelles, et de Michelle Boursiez, son épouse »; était docteur médecin et maire de Landrecies, quand il fut élu en 1809, par le département du Nord, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dolomieu (Charles-Emmanuel de Gratet de), chanoine et législateur, né à Dolomieu (Isère), de « Charles de Gratet, seigneur de Dolomieu, et de demoiselle Thérèse de Maugiron », mort en octobre 1789; était abbé commendataire de Saint-Hilaire, chanoine et vicaire général, du diocèse de Vannes, quand il fut élu, le 4 janvier 1789, député du clergé aux Etats généraux par la province du Dauphiné, se réunit au tiers état le 26 juin, puis mourut au mois d'octobre suivant.

Dombidau de Crouseilles (Pierre-Vincent, baron), évêque concordataire, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 19 juillet 1751 de « Jean Dombidau, baron de Crouseilles, et de demoiselle de Capdeville », mort le 29 juin 1823; fut sacré évêque concordataire de Quimper le 5 février 1805, publia peu

après un mandement dithyrambique « sur le courage et la modération de Napoléon après la bataille d'Austerlitz », et autres éloges de ce genre. Il demeura du reste un de ses fidèles courtisans. . jusqu'à la Restauration.

Dombrowski (Jean-Honoré), officier général, né à Varsovie (Pologne), le 29 août 1755, de « Jean-Michel Dabrowski (*sic*) et de Sophie Le How », mort à Varsovie le 6 juin 1818; appartenait à la légion polonaise qui se mit au service de la France, sous la Révolution. Après avoir fait les campagnes de la Révolution, il fut promu, le 21 pluviôse an VIII, général de division.

Domergue de Beauregard (Joseph), capitaine, législateur et conseiller de préfecture, né à Mende (Lozère), le 24 février 1733, de « Mr Guillaume Domergue la Bessière, avocat en parlement, et de dame Marguerite-Antoinette de Riverain de la Varene »; embrassa la carrière militaire et était au moment de la Révolution, capitaine retraité et chevalier de Saint-Louis, fut nommé en 1789 commandant de la garde nationale de Mende, puis maire de cette ville. Le 8 septembre 1791, il fut élu député de la Lozère à la Législative. Son mandat expiré, il devint président du directoire de la Lozère; puis fut nommé, le 27 ventôse an XI, conseiller de préfecture à Mende.

Dommanget (Jean-Baptiste, baron), officier général, né à Possesse (Marne), le 17 octobre 1769, de « Pierre Dommanget, laboureur, et de Claire Beaujean », mort à Paris le 10 février 1848, appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, officier du même ordre le 25 prairial suivant, créé baron de l'Empire et promu général de brigade, le 6 août 1811.

Dommartin (Elzéar-Auguste Cousin de), officier général, né à Dommartin-le-Franc (Haute-Marne), le 26 mai 1768, de « messire Arnould-François Cousin, écuyer, seigneur de Dommartin-le-Franc, le Cour et de Romanie, et de dame Marie-Rose-Elisabeth d'Aulnay, ses père et mère », mort à Rosette (Égypte) le 9 juillet 1799; entra dans l'armée comme élève d'artillerie le 1er septembre 1784, était le 6 février 1792, capitaine et le 30 septembre 1793, chef de bataillon commandant une compagnie d'artillerie légère, fut promu, le 23 septembre 1793, général de brigade, passa à l'armée d'Italie le 25 prairial an III, se battit à Mondovi et à la bataille de Roveredo, partit pour l'Égypte et se distingua aux Pyramides. Envoyé en mission à Rosette, il fut attaqué par les Arabes et les Mamelucks et assassiné par eux le 21 messidor an VII.

Domon (Jean-Simon, baron), officier général, né à Laforest (Somme), le 2 mars 1774, de « Jean-Louis Domon et de Elisabeth Lenti », mort à Paris le 5 juillet 1830; entra, sous la Révolution dans un bataillon de la Somme, le 4e bataillon en devint sous-lieutenant et fit campagne à Courtrai, au siège de Lille et à Jemmapes; lieutenant en 1793, se trouva plus tard à Iéna, à Eylau, à Friedland et devint colonel en 1809, se battit à Lutzen et à Bautzen, adhéra aux Bourbons, revint à Bonaparte pendant les Cent Jours et se battit à Charleroi et à Fleurus, puis fut blessé à Waterloo, servit sous les Bourbons à l'expédition d'Espagne en 1823, fit une chute de cheval et prit sa retraite. Il était baron de l'Empire et officier de la Légion d'honneur

Dondeau (Nicolas), ministre et administrateur de loteries, né à Fontaine-Denis (Marne), le 25 mars

1752, de « sieur Claude Dondeau et de demoiselle Catherine Bregeon », mort à Provins (Seine-et-Marne) le 21 octobre 1834; débuta comme chef de division au ministère de la police générale; fut nommé, le 25 pluviôse an VI, ministre de la police générale et donna sa démission, le 27 floréal de la même année. Il devint administrateur de loteries.

Dongois (Joseph), homme de loi et législateur, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 12 novembre 1751, de « sieur Pierre-Laurent Dongois, marchand, et de demoiselle Elisabeth Blusset », mort à Embrun le 27 octobre 1823; était avocat quand il fut pourvu, le 27 septembre 1775, de la charge de procureur postulant au bailliage de cette ville. Le 29 août 1791, il fut élu député des Hautes-Alpes à la Législative. Son mandat terminé, il retourna dans son pays, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, puis devint, sous l'Empire, conseiller général et maire d'Embrun (mars 1806).

Donna (Etienne), officier général, né à Vienne (Isère), le 6 avril 1767 de « Guillaume Donna, batelier, et de Jeanne Chaize », mort à Bordeaux, le 26 mai 1845 ; entra dans l'armée au commencement de la Révolution, fit une grande partie des campagnes de cette époque et de l'Empire, passa par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XI et promu maréchal de camp le 3 mai 1815.

Donnadieu (Jean), officier général, né à Arles (Bouches-du-Rhône), le 27 mars 1744, de « Honoré Donnadieu et de Madeleine Sicaud », exécuté à Paris le 26 mai 1794 ; entra, le 6 avril 1766, comme dragon dans le régiment d'Angoulême; était sous-lieutenant le 15 septembre 1791, capitaine du 11e dragons le 1er mai 1793. Le 8 brumaire an II, il fut promu général de brigade à l'armée du Rhin, arrêté pour sa conduite à la bataille de Wissembourg, le 6 nivôse an II, et passa devant le tribunal révolutionnaire, puis fut condamné à mort, « convaincu de manœuvres pratiquées lors de l'invasion des lignes de Wissembourg par les armées ennemies, tendant à faciliter cette invasion, notamment en refusant d'exécuter les ordres supérieurs et donnant ordre à la cavalerie de rétrograder lorsqu'elle devait avancer ».

Donnadieu (Gabriel, vicomte), officier général et législateur, né à Nîmes (Gard), le 11 décembre 1777, de « sieur Gabriel Donnadieu, tonnelier, et de demoiselle Magdeleine Planchon », mort à Courbevoie (Seine) le 17 juin 1849 ; entra dans l'armée le 26 juillet 1789, comme engagé volontaire au 2e régiment de carabiniers, fit la campagne de 1792 à l'an V, aux armées de la Moselle, de la Vendée, du Nord, du Rhin et de Rhin-et-Moselle ; se distingua à l'affaire de Tiffanges, y fut blessé, quitta momentanément l'armée et entra dans l'administration des eaux et forêts. Le 25 germinal an V, il demanda à reprendre du service et devint aide de camp de Masséna (7 frimaire an VIII), se compromit, en l'an IX, dans un banquet tenu à Paris, par un toast républicain où il était question « de mettre à mort le nouveau Cromwell », fut enfermé au Temple, puis amnistié lors de l'établissement de l'Empire, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, envoyé à l'armée des Côtes de l'Océan, puis à l'armée d'Espagne, devint colonel du 47e de ligne (1808) et fut créé baron de l'Empire le 26 mars 1809, puis, promu général de brigade le 6 août 1811. A la chute de l'Empire, il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma commandant du département d'Indre-et-Loire et le fit chevalier de Saint-Louis (13 août 1814). Pendant les Cent-Jours, il suivit le roi à Gand

et, à son retour en France, fut promu général de division et créé vicomte (12 mai 1816), en récompense de la vigueur excessive qu'il avait montrée en reprimant, à Grenoble, l'insurrection de 500 paysans conduits par Didier. Le 4 novembre 1820, il fut élu député par le collège électoral d'Arles, et prit place à l'extrême droite; prit part, en 1823, à l'expédition d'Espagne, fut réélu député en 1824, et devint grand-croix de Saint-Louis. Le gouvernement le raya du cadre d'activité et Donnadieu se retira alors à Courbevoie. En 1837, il publia un ouvrage intitulé : *De la vieille Europe, des rois et des peuples de notre époque*. Cet ouvrage fut déféré au jury, pour offense en la personne du roi, et, par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 24 juillet 1837, Donnadieu fut condamné à deux ans de prison et 5.000 francs d'amende, puis admis à la retraite comme lieutenant général le 25 mars 1838.

Donnini (Philippe), propriétaire et législateur, né à Pérouse (Italie), le 1er février 1767; était propriétaire à Pérouse, lorsqu'il entra au Corps législatif, nommé directement par l'Empereur pour représenter le nouveau département de Trasimène. Il siégea jusqu'en 1814.

Donnissan (Guy-Joseph, marquis de), officier général vendéen, né à Bordeaux (Gironde), le 7 février 1737, de « Alphonse de Donnissan, marquis de Citran, grand sénéchal de Guyenne, et de Elisabeth d'Aloue des Ajots », fusillé à Angers (Maine-et-Loire) le 8 janvier 1794; était père de Mme de La Rochejaquelein et beau-père de de Lescure; prit part au soulèvement vendéen de 1793 avec le grade de maréchal de camp, se battit à Thouars, devint gouverneur de la Vendée et des pays adjacents. Après la prise de Savenay où il fut fait prisonnier, il fut transféré à Angers, y fut jugé, condamné à mort, puis fusillé.

Donop (Frédérich-Guillaume de), officier général, né à Cassel (Allemagne), le 3 juin 1773, de « Charles Emilie de Donop, colonel et chambellan de monseigneur le Landgrave et de Mme Anne-Victorine Laubertie », tué à Vaterloo le 18 juin 1815; appartint à l'armée, fit une partie des campagnes de la Révolution, mais surtout celles de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs et était général de brigade depuis le 25 décembre 1813, quand il tomba au champ d'honneur à Waterloo.

Donzelot (François-Xavier, baron), officier général, né à Mamirolle (Doubs), le 6 janvier 1764, de « Mr François Donzelot et de dame Jeanne-Baptiste Maire », mort à Ville-Evrard (Seine) le 11 juin 1843; appartint à l'armée, fit ses premières armes sous les ordres de Moreau à l'armée d'Allemagne et devint général de brigade, fut fait membre de la Légon d'honneur le 12 frimaire an XII, officier du même ordre le 25 prairial suivant, créé baron de l'Empire, devint chef d'état major du maréchal Augereau, passa avec lui à Brest, fit encore les campagnes de 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, fut promu général de division et ensuite gouverneur des îles Ioniennes. Rentré en France après les désastres de 1813, il obtint du roi, en 1814, la décoration de grand officier de la Légion d'honneur.

Doorman (Germain), conseiller général et législateur, né à Hambourg (Allemagne) le 26 avril 1752, mort à Hambourg le 4 mars 1820; était conseiller général de son département quand il fut appelé à siéger au Corps législatif, nommé directement par l'Empereur pour y représenter les Bouches-de-l'Elbe. Il y siégea jusqu'en 1814.

Doppet (François-Amédée), médecin, officier général et législateur, né à Lemenc (Mont Blanc), le 15 mars

1753, d'« Antoine Doppet, et de Thérèse Anselme », mort à Aix-les-Bains (Mont-Blanc) en 1800, se fit d'abord recevoir médecin à l'université de Turin, s'établit à Grenoble où il devint le chef du parti avancé, entra aux Jacobins et prit part au mouvement insurrectionnel de la Savoie ; puis fut nommé en 1792, lieutenant-colonel de la légion franche des Allobroges, promu général de brigade le 19 août 1793 et général de division le 11 septembre de la même année, assista au siège de Toulon et passa ensuite à l'armée des Alpes, puis dirigea le siège à Lyon, fut encore à l'armée des Pyrénées-Occidentales où il remplaça le général Dagobert, en Cerdagne ; fut destitué le 16 pluviôse an III comme révolutionnaire et envoyé à Chambéry sous la surveillance des autorités constituées. Le 25 germinal an VI, il fut élu député du Mont-Blanc au conseil des Cinq-Cents; cette élection fut annulée le 26 floréal de la même année comme entachée de « manœuvres anarchistes », se retira alors dans un petit domaine aux environs de Grenoble et y vécut tranquillement jusqu'à sa mort. On a de lui : *le Médecin d'amour; Médecin occulte ; État moral, civil et politique de la maison de Savoie ; Destruction de la Vendée lyonnaise; Mémoires politiques et militaires du général Doppet.*

Dorbay (Jacques), officier général, né à Douai (Nord), le 12 janvier 1723, de « Pierre Dorbay et de Marie-Madeleine Margrin, sa femme », mort en 1814; entra dans l'armée le 18 août 1740, comme surnuméraire dans l'artillerie ; était chef de brigade le 19 février 1766, puis chef de brigade-directeur de l'artillerie à Douai le 8 mai 1778, brigadier le 1er janvier 1784. Il fut promu, le 9 mars 1788, général de brigade, nommé inspecteur d'artillerie le 1er avril 1791, général de division le 8 mars 1793, suspendu le 6 août 1793, et admis à la retraite le 13 ventôse an III.

Dordelin (Alain-Joseph, comte), contre-amiral et préfet maritime, né à Lorient (Morbihan), le 13 mars 1734, de « Alain Dordelin, capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, et de Marguerite Billy », mort à Lorient le 19 mars 1820, fit ses premières campagnes avec son père, débuta comme enseigne de vaisseau dans l'escadre du bailli de Suffren, passa lieutenant de vaisseau en 1786. L'amiral Villaret-Joyeuse se l'attacha au début de la Révolution, et Dordelin commandait un vaisseau de 74 qui souffrit énormément dans les combats qui précédèrent la journée du 13 prairial an II, fut promu contre-amiral la même année. Le 19 frimaire an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur et officier du même ordre le 25 prairial suivant.

Dordogne (département de la). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en neuf districts qui furent : Périgueux, Sarlat, Bergerac, Nontron, Excideuil, Montignac, Ribérac, Belvez et Montpont.

Doria (Benoît-André), évêque de 1789, né à Rogliano (Italie) le 20 novembre 1722, mort à la Spezzia (Italie) le 17 septembre 1794; fut sacré évêque d'Ajaccio le 28 mai 1759, émigra en Italie en 1791, et prit sa résidence à la Spezzia.

Dorisy (Claude), homme de loi et législateur, né à Vitry-le-François (Marne) le 24 septembre 1741 ; était homme de loi quand il devint procureur syndic de Vitry-le-François en 1790 et fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Marne à la Législative, prit souvent la parole et demanda que le 14 juillet fût consacré par une médaille commémorative, devint président de l'Assemblée le 2 avril

1792, et, son mandat terminé, se retira dans la vie privée.

Dorliac (Guillaume-Louis), avocat, législateur et conservateur des hypothèques, né à Toulouse le 10 juillet 1744, mort à Toulouse le 13 avril 1814; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 3 mai 1780, de la charge de procureur postulant en la sénéchaussée et siège présidial de Toulouse; devint, en 1790, membre du Directoire de la Haute-Garonne, et fut élu, par ce département le 4 septembre 1791, député à la Législative, devint ensuite conservateur des hypothèques en messidor an III, puis juge au tribunal civil de Toulouse.

Dorlodot (Charles-François), évêque constitutionnel, né à la Chalade (Meuse) le 26 août 1756, mort à Besançon (Doubs) le 3 janvier 1816; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de la Mayenne.

Dormay (Pierre-Joachim), administrateur et législateur, né à Boué (Aisne), le 6 août 1754, de « Nicaise Dormay, notaire, et de Marie-Rose Léguillier », mort à Boué le 26 mars 1833; fut au début de la Révolution, chef de bataillon de la garde nationale, puis conseiller général (1790), devint membre du directoire de l'Aisne (septembre 1791), fut élu, le 7 septembre 1792, suppléant de l'Aisne à la Convention, et appelé à y siéger le 13 germinal an III en remplacement de Saint-Just, condamné à mort. Le 24 germinal an VI, il fut réélu par le même département député au conseil des Cinq Cents. Nous le retrouvons, en 1807, membre du bureau de bienfaisance du canton de Nouvion et conseiller d'arrondissement le 26 avril 1813. Il donna sa démission le 26 avril 1816 et mourut d'une attaque de paralysie en 1833.

Dornès (Joseph-Philippe-Marie, baron), officier général, né à Saint-Georges-de-Camboulas (Aveyron), le 26 janvier 1760, de « Joseph Dornes, marchand à Camboulas, et de Thérèse Ferriau », mort à Vilna (Russie) le 29 mars 1812; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII et officier du même ordre, le 25 prairial suivant, puis créé baron de l'Empire et venait d'être promu général de brigade quand il partit pour la désastreuse campagne de Russie, puis mourut à Vilna en mars 1812.

Dornier (Claude-Pierre), maître de forges et législateur, né à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) le 20 juin 1746, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 2 novembre 1807; était maître de forges dans sa ville natale quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par la Haute-Saône, membre de la Convention, prit place à la Montagne et, dans le procès du roi, vota « la mort et le sursis »; fut envoyé en mission à l'armée de l'Ouest (30 thermidor an II) et fit partie des signataires de l'armistice avec les Vendéens. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé le 23 germinal an VI, en devint secrétaire en frimaire an VII, se retira de la politique après le 18 brumaire, puis reprit la direction de ses forges.

Dornier (Jacques-Louis), officier général, né à Rueil (Seine-et-Oise) le 13 février 1774, tué au pont de la Guillotière près de Troyes (Aube) le 3 mars 1814, appartint à l'armée, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut promu général de brigade le 25 février 1814, fit la campagne de France, lors de l'invasion en 1814, et fut tué au pont de la Guillotière près Troyes. Il était officier de la Légion d'honneur.

Dorsner (Jean-Philippe-Raymond, baron), officier général, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 23 janvier 1750, de « Jean-Philippe Dorsner, avocat, et de Marie-Claire-Félicité Reis », mort à Neuwiller (Bas-Rhin) le 4 juin 1829; entra dans l'armée le 31 octobre 1761, comme sous-lieutenant dans le régiment ci-devant Bavière, et nous le retrouvons, le 1er novembre 1792 lieutenant-colonel et sous-directeur de l'arsenal de Strasbourg. Le 25 septembre 1793 il fut promu général de brigade et, le 9 pluviôse an II, général de division, fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Il était baron de l'Empire.

Dortan (Charles-François-Marie-Joseph, comte de), lieutenant-colonel et législateur, né à Avranville (Vosges), le 10 octobre 1741, de « Charles-Marc-Antoine-Joseph, comte de Dortan, capitaine d'infanterie, seigneur des Marches, Chatellonnay, Boislieu, Saint-Bois, Glandieu, Grout, Vidanges, et autres lieux, et de Marie-Célestine-Joséphine-Philippine de Marmier », mort à Dole (Jura) le 9 juin 1824; était lieutenant-colonel du régiment de Reine-cavalerie, et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 15 avril 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la bailliage de Dole, siégea parmi les partisans de l'ancien régime et se retira de la vie politique après l'expiration de son mandat.

Dortoman (Jean-Jacques), officier général, né à Montpellier (Hérault) le 27 octobre 1738, exécuté à Paris le 23 février 1794; était avant la Révolution capitaine au régiment de Bourgogne, fut promu général de brigade en 1793, à l'armée d'Italie, arrêté et jugé par le tribunal révolutionnaire, puis condamné à mort le 4 ventôse an II, « convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la République, tendant à favoriser le succès de leurs armes, et notamment en leur livrant les camps et redoutes qui garantissent le territoire français vers les frontières d'Italie ».

Dosfant (Jean-Antoine), notaire et législateur, né à Chassignolles (Haute-Loire) le 14 juillet 1724, mort à Paris le 19 juillet 1798; fut pourvu, le 2 juillet 1766, de la charge de conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris. Le 18 mai 1789, il fut élu député de Tiers aux Etats généraux par la ville de Paris. A l'expiration de son mandat, il se remit à la tête de son étude de notaire.

Douai et Orchies (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Doublet (Pierre-Philippe), laboureur et législateur, né à Bois-d'Ennebourg (Seine-Inférieure), le 13 avril 1745, de « Jean Doublet et d'Elisabeth Thiboult », mort en prison (à la Force), à Paris, le 26 novembre 1793; était laboureur à Londinières, quand il fut élu, le 9 septembre 1792, par la Seine-Inférieure, membre de la Convention; siégea parmi les modérés, et dans le procès du roi vota pour « la réclusion et le banissement à la paix », devint suspect, fut arrêté le 13 vendémiaire an II et mourut en prison en 1793.

Doubs (département du). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts, qui furent : Besançon, Quingey, Ornans, Pontarlier, Saint-Hippolyte et Baume.

Doucet (Pierre, baron), officier général, né à Paris, le 10 mars 1761, de « Pierre Doucet, et de Marie-Françoise Panseron, son épouse », mort à Paris le 23 avril 1836; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25

prairial an XII, puis créé baron de l'Empire. Le 23 décembre 1812, il fut promu général de brigade.

Douchet (Pierre), cultivateur et législateur, né à Hamel (Somme) le 24 avril 1745; était cultivateur au Hamel, près Corbie, quand il fut élu, le 4 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage d'Amiens. Son mandat expiré, il reprit ses travaux d'agriculture.

Doué (combats de). Le 4 août 1793, le général Rossignol, commandant les troupes républicaines, marcha sur Doué, et quoique défendue avec acharnement par les Vendéens, cette ville fut prise. En moins d'une demi-heure, l'ennemi fut débusqué de tous les postes. Plus de 600 Vendéens et Chouans 50 furent tués et faits prisonniers, parmi lesquels des chefs et des prêtres. Voulant prendre leur revanche, les Vendéens tentèrent de reprendre cette ville le 14 septembre, mais furent repoussés par le général Santerre en perdant 500 hommes. Doué, est un chef-lieu de canton de Maine-et-Loire, situé à quelques lieues de Saumur.

Douge (Jean-Claude), propriétaire, et législateur; né à Gyé-sur-Seine (Aube) le 10 août 1735, mort à Gyé-sur Seine le 21 février 1811, était propriétaire quand il devint, en 1790 l'un des administrateurs de l'Aube, et le 6 septembre 1792, fut élu, par ce département, membre de la Convention; dans le procès du roi, il vota la « réclusion pendant la guerre et la déportation à la paix » fut constamment avec les modérés, et le 4 brumaire an IV, entra au conseil des Anciens, puis donna sa démission, le 19 pluviôse suivant.

Douillard (Julien-François), législateur et conseiller de préfecture né à Nantes (Loire-Inférieure), le 30 mai 1757, de « Julien Douillard, architecte, et de Anne Maillet », mort à Nantes, le 10 mai 1833, devint, sous la Révolution, administrateur municipal de cette ville, puis l'un des administrateurs de la Loire-Inférieure. Le 28 germinal an VII, il fut élu, par ce département, député aux Conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'État de brumaire, et fut nommé le 17 germinal an VIII, conseiller de préfecture à Nantes.

Doulcet d'Egligny (Louis), directeur du comptoir commercial et homme politique, né à Paris, le 24 novembre 1756, de « Mr Louis Doulcet, avocat en parlement, et de Agathe-Suzanne Remi, son épouse »; était directeur du comptoir commercial et maire du IIIe arrondissement de Paris, quand il fut élu, en 1807, par ce dernier arrondissement candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Doulcet de Pontécoulant (Louis-Gustave, comte de), propriétaire, législateur et préfet, né à Caen (Calvados), le 17 novembre 1764, d' « Armand-Jean-Léon-Jacques de Doulcet, marquis de Pontécoulant, major général des gardes du corps, et de Marie-Anne Pajot d'Hardivilliers », mort à Paris le 3 avril 1853; était propriétaire quand il devint président de l'administration départementale du Calvados. En septembre 1791, il fut élu suppléant du Calvados à la Législative, mais n'eut pas l'occasion de siéger, et le 6 septembre 1792, fut réélu, par le même département, membre de la Convention, envoyé en mission à l'armée du Nord et contribua à organiser la défense de Lille. Dans le procès du roi, il opina pour la « détention provisoire et l'expulsion à la paix », se rapprocha de plus en plus des Girondins, se montra très agressif contre la commune de Paris et, protesta contre les événements

du 31 mai, fut décrété d'accusation et mis hors la loi le 12 vendémiaire an II, parvint à échapper aux poursuites en se cachant chez une amie. Le 18 ventôse an III, il lui fut permis de reprendre son siège à la Convention et devint membre du comité de Salut public et du comité militaire. Le 22 vendémiaire an IV, il fut réélu par le Calvados, député au conseil des Cinq-Cents ainsi que par 17 autres départements, fut secrétaire de cette Assemblée, puis président, montra beaucoup de sympathie pour les fauteurs de complots royalistes et devint, de ce chef, suspect au Directoire, se tint très prudemment à l'écart et ne refit acte d'opposition qu'après le 18 brumaire. Le 11 nivôse an VIII, il fut nommé chargé d'affaires à Hesse-Darmstadt, et le 11 ventôse devint préfet de la Dyle. Son zèle en faveur de Bonaparte le fit entrer au Sénat conservateur le 12 pluviôse an X, il fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, et ne vota pas la déchéance de l'Empereur; quoique cela, fit partie du gouvernement provisoire le 1er avril 1814 et fut nommé pair de France par Louis XVIII le 4 juin suivant. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur ne lui tint pas rigueur et le nomma pair de France. Ecarté momentanément par la Restauration, Louis XVIII par un nouveau décret, le 5 mars 1819, le fit rentrer à la Chambre haute siégea dans les rangs des royalistes constitutionnels, puis se rallia à Louis-Philippe après la Révolution de 1830 et conserva son siège de pair de France. Il était grand cordon de la Légion d'honneur.

Doumerc (Daniel), propriétaire et législateur, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 30 août 1738, mort à Paris le 26 juillet 1816; était propriétaire à Montauban, quand il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, en fut exclu jusqu'à la paix et jusqu'à sa radiation définitive de la liste des émigrés, de toute fonction législative, puis sa suspension ayant été levée, il lui fut permis de siéger le 28 ventôse. Au 18 fructidor, Doumerc fut inscrit sur la liste des déportés, et le séquestre mis sur ses biens jusqu'à preuve authentique de son arrivée dans son lieu de déportation. Le 17 thermidor an VII, le séquestre fut levé sur la constatation de sa présence à l'île d'Oléron.

Doumerc (Jean-Pierre, baron), officier général, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 7 octobre 1767, de « Jean Doumerc et de Marie Salomon », mort à Paris le 30 mars 1848; commença sa carrière militaire sous la Révolution et fut bientôt, en passant par tous les grades, nommé colonel du 9e régiment de cuirassiers, se fit remarquer à la tête de son régiment à la bataille d'Austerlitz et fut nommé commandeur de la Légion d'honneur, fit la campagne de Prusse et fut promu général de brigade. Après les campagnes de 1806 et de 1807, il fut fait général de division le 30 novembre 1811, se battit courageusement au combat de la Bérésina, se distingua encore les 26 et 27 août 1813 devant Dresde. Louis XVIII, en 1814, le nomma inspecteur général de cavalerie et le gratifia de la croix de Saint-Louis.

Dourdan (bailliage de). Circonscription électorale de 1789.

Dours (Joseph-François), officier général, né à Bollène (Vaucluse), en 1749, de « Jean-Pierre Dours », assassiné à Bollène le 23 décembre 1795; servit dans les gendarmes de la garde du roi de 1754 au 8 septembre 1772, fut réformé le 1er octobre 1787 et devint chef de la garde nationale de Bollène, après la réunion du Comtat Venaissin à la France, fut nommé aide de

camp du général Carteaux le 6 juillet 1793, puis chef de brigade le 3 septembre suivant. Le 26 septembre 1793, il fut définitivement promu général de brigade, employé à l'armée d'Italie et, le 10 vendémiaire an II, général de division commandant des troupes employées à l'armée des Alpes et à Ville-Affranchie, se retira en ventôse an III et fut assassiné par des déserteurs à Bollène, le 25 nivôse de la même année.

Dourthe (Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Sedan (Ardennes) le 8 octobre 1738 ; était avocat, quand il fut pourvu, le 27 mai 1772, procureur du roi au bailliage et siège présidial de Sedan. Le 30 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par ledit bailliage et siégea fort peu de temps, puisqu'il donna sa démission le 8 octobre de la même année.

Doussain (Jean-Jacques), laboureur et législateur, né à Flacey (Eure-et-Loir) le 26 mai 1753 ; était laboureur dans cette commune, quand il fut élu, le 28 août 1791 suppléant d'Eure-et-Loir à la Législative et admis à y siéger le 11 juillet, en remplacement de M. Bellier du Chesnay, démissionnaire.

Douyet (Étienne), propriétaire, législateur et haut juré, né à Veurdre (Allier), le 27 juillet 1764, de « monsieur François-Gabriel Douyet, bourgeois de cette ville, receveur de Son Altesse sérénissime monseigneur le prince de Condé, et de demoiselle Françoise Turchy » ; devint l'un des administrateurs de l'Allier en 1790, et le 27 avril 1791, fut élu, par ce département, député à la Législative. Le 24 germinal an VII, il devint haut juré, puis, sous le Consulat, fut conseiller général et maire de Veurdre.

Douzon (Denis-Michel-Philibert Dubuisson, comte de), colonel et législateur, né à Étroussat (Allier), le 20 septembre 1729, de « François Senneterre Dubuyson (*sic*), chevalier, comte de Douzon, Seigneur de Montaigu, la Cave, Mont, Pouerat et autres lieux, mousquetaire du roi, et de Marguerite-Alexandrine de Bausson », exécuté à Lyon le 31 décembre 1793 ; était colonel de dragons et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux, par la sénéchaussée de Moulins ; siégea parmi les royalistes intransigeants et donna sa démission le 25 juillet 1789 ; devint suspect en 1793, fut arrêté et traduit devant le tribunal révolutionnaire de Lyon, condamné à mort et exécuté le 11 nivôse an II.

Doyen (Charles-Martin), banquier et législateur, né à Paris le 21 août 1756, mort à Paris le 19 juillet 1831 ; était banquier et maire du IIIe arrondissement quand il entra, le 6 germinal an X, au Corps législatif comme député de la Seine. Il continua ensuite à gérer sa banque.

D'Oyré (François-Ignace), officier général, né à Sedan (Ardennes), le 27 mai 1739, de « Pierre-Ignace Ervoil, écuyer, seigneur d'Oyré, maréchal de camp, et de Marie-Henriette David » ; était lieutenant en second au corps de l'artillerie et du génie le 1er mai 1756, et nous le retrouvons chef de bataillon le 1er avril 1791, chef de brigade, directeur des fortifications le 8 février 1792 et général de brigade le 6 décembre 1792. Il commandait à Mayence et resta en ôtage depuis la capitulation jusqu'au mois de nivôse an III, époque où il rentra en France.

Draguignan (Sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Drée (Étienne-Gilbert, comte de),

propriétaire et législateur, né à Roanne (Loire), le 25 février 1760, « de messire Gilbert, marquis de Drée, chevalier, ci-devant lieutenant aux gardes françaises et chevalier de Saint-Louis, et de dame Valentine-Adrienne-Elisabeth de Latre de Neuville », mort à Paris le 9 avril 1848 ; était propriétaire à Curbigny quand il devint membre du directoire du département de Saône-et-Loire en l'an III, puis conseiller général en l'an VIII. Le 14 mai 1815, il fut élu, par le même département représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il ne reparut sur la scène politique que le 21 août 1828, comme député de l'arrondissement de Charolles, prit place au centre gauche et fut des 221. Il fut réélu en juin 1830, et vit son mandat renouvelé en 1831 et en 1834, puis se retira de la vie politique.

Dresde (bataille de). Dans l'automne de 1813, Napoléon fit, de cette place, le pivot de ses opérations. Le 27 août, les généraux Gouvion Saint-Cyr, Murat et Victor livrèrent bataille aux alliés commandés par le général Schwarsemberg, le battirent complètement, quoique ses forces fussent plus du double que celles des Français. La bataille fut sanglante ; les alliés, en battant en retraite, laissèrent 25 à 30.000 Prussiens, tués, blessés et prisonniers, plus 60 pièces d'artillerie et 1.000 caissons. Ce fut dans cette bataille, que fut tué le traître Moreau.

Dreux-Brézé (Henri-Léonard, marquis de), grand maître des cérémonies et législateur, né à Paris, le 6 mars 1766, de « Joachim de Dreux et de Louise-Marie de Courtarvel de Pézé », mort à Paris le 17 janvier 1829 ; succéda à son père, à l'âge de seize ans, dans la charge de grand maître des cérémonies de France. C'est en cette qualité, que, le 20 juin 1789, il signifia au président Bailly la fermeture de la salle où le tiers état était réuni, ce qui provoqua le serment du Jeu de Paume. Il ne fit pas partie de la première emigration, resta auprès de Louis XVI, et ne passa à l'étranger, qu'après la journée du 10 août 1792. Il rejoignit le comte de Provence à Vérone, et ne rentra en France qu'en l'an IX, puis se fixa à la campagne. En 1814, de Dreux-Brézé alla recevoir Louis XVIII à Calais, et ce dernier s'empressa de lui remettre la charge de grand maître des cérémonies, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Nommé pair de France le 17 août 1815, il vota la mort du maréchal Ney.

Drevon (Claude-Joseph), avocat, législateur et magistrat, né à Lyon (Rhône), le 29 septembre 1747, d'« André Drevon, bourgeois, et de Marguerite Drevon », mort à Langres (Haute-Marne) le 14 novembre 1823 ; était avocat à Langres, lorsqu'il fut élu, le 3 novembre 1789, suppléant à la Constituante par le bailliage de Langres et admis à y siéger le 13 novembre suivant, en remplacement de Mr Henryot, démissionnaire. Le 4 septembre 1792, il fut élu par la Haute-Marne membre de la Convention, mais refusa immédiatement ce mandat, puis le 3 germinal an VII, le même département, l'élut au Conseil des Cinq-Cents, aida ouvertement au coup d'État de brumaire et, le 16 prairial an VIII, fut nommé président du tribunal civil de Langres.

Droit d'aînesse (Suppression du). Dans sa séance du 25 février 1790, la Constituante décréta « que tout « privilège, toute féodalité et no- « bilité de biens étant détruits, « les droits d'aînesse et de mas- « culinité, à l'égard des fiefs, do- « maines et aleux nobles, les « partages inégaux, à raison de « la qualité des personnes, sont « abolies : en conséquence, toutes « les successions tant directes que « collatérales, tant mobilières

« qu'immobilières, qui écherront à compter du jour de la publication du présent décret, seront, sans égard à l'ancienne qualité noble des biens et des personnes, partagées entre les héritiers, suivant les lois, statuts et coutumes qui règlent les partages entre tous les citoyens; abroge et détruit toutes les lois et coutumes à ce contraires; excepte du présent décret ceux qui sont actuellement mariés, ou veufs ayant des enfants, lesquels partageront entre eux et leurs cohéritiers, conformément aux anciennes lois, les successions mobilières et immobilières, directes et collatérales, qui pourront leur échoir. Décrète néanmoins que les puînés et les filles, dans les coutumes où ils ont eu jusqu'à présent, sur les biens tenus en fiefs, plus d'avantage que sur les biens non féodaux, continueront de prendre, dans les ci-devant fiefs, les parts à eux assignées par lesdites coutumes, jusqu'à ce qu'il ait été déterminé par l'Assemblée nationale un mode définitif et uniforme de successions pour tout le royaume ».

Droit d'aubaine (Suppression du). Ce droit qui existait en France avant 1789, consistait en ce qu'un souverain français recueillait la succession d'un étranger, mort en France sans avoir disposé de ses biens par un testament, ou sans être naturalisé. Dans sa séance du 6 août 1790, la Constituante rendit le décret suivant : « L'Assemblée nationale, après avoir entendu son comité des domaines, considérant que le droit d'aubaine est contraire aux principes de fraternité, qui doivent lier tous les hommes, quels que soient leur pays et leur gouvernement, que ce droit, établi dans des temps barbares, doit être proscrit chez un peuple qui a fondé sa Constitution sur les Droits de l'Homme et du Citoyen, et que la France libre doit ouvrir son sein à tous les peuples de la terre, en les invitant à jouir, sous un gouvernement libre, des droits sacrés et inaliénables de l'humanité, a décrété et décrète ce qui suit : 1° le droit d'aubaine et celui de détraction sont abolis pour toujours; 2° toutes procédures, poursuites et recherches qui auraient ces droits pour objets sont éteintes. »

Droits féodaux (Suppression des). Dans sa séance du 11 août 1789 l'Assemblée nationale décréta en ces termes la suppression des droits féodaux.

Article premier. — L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. Elle décrète que, dans les droits et devoirs, tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la main morte réelle ou personnelle et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité; tous les autres sont déclarés rachetables, et les modes du rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. Ceux desdits droits qui ne sont point supprimés par ce décret continueront néanmoins à être perçus jusqu'au remboursement.

Art. 2. — Le droit exclusif des fuies et colombiers est aboli. Les pigeons seront enfermés aux époques fixées par les communautés; durant ce temps, ils seront regardés comme gibier, et chacun aura le droit de les tuer sur son terrain.

Art. 3. — Le droit exclusif de la chasse et des garennes ouvertes est pareillement aboli, et tout propriétaire a le droit de détruire et faire détruire, seulement sur ses possessions, toute espèce de gibier, sauf à se conformer aux lois de police qui pourront être faites relativement à la sûreté publique. Toute capitainerie, même royale, et toute réserve de chasse, sous quelque dénomination que ce soit, sont pareillement abolies, et il sera pourvu, par des moyens compatibles avec le respect dû aux propriétés et à la liberté, à la conservation des plaisirs personnels du roi. M. le président sera chargé de demander au roi le rappel des galériens et des bannis pour simple fait de chasse, l'élargissement des prisonniers actuellement détenus et l'abolition des procédures existantes à cet égard.

Art. 4. — Toutes les justices seigneuriales sont supprimées sans au-

cune indemnité, et néanmoins les officiers de ces justices continueront leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par l'Assemblée nationale à l'établissement d'un nouvel ordre judiciaire.

Art. 5. — Les dîmes de toute nature, et les redevances qui en tiennent lieu, sous quelque dénomination qu'elles soient connues et perçues, même par abonnement, possédées par les corps séculiers et réguliers, par les bénéficiers, les fabriques, et tous gens de main-morte, même pour l'ordre de Malte, et autres ordres religieux et militaires, même celles qui auraient été abandonnées à des laïcs, en remplacement et pour option de portions congrues, sont abolies, sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des églises et presbytères, et à tous les établissements, séminaires, écoles, collèges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées. Et cependant, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu, et que les anciens possesseurs soient entrés en jouissance de leur remplacement, l'Assemblée nationale ordonne que lesdites dîmes continueront d'être perçues suivant les lois et en la manière accoutumée. Quant aux autres dîmes, de quelque nature qu'elles soient, elles seront rachetables de la manière qui sera réglée par l'Assemblée ; et jusqu'au règlement à faire à ce sujet, l'Assemblée nationale ordonne que la perception en sera aussi continuée.

Art. 6. — Toutes les rentes foncières perpétuelles, soit en nature, soit en argent, de quelque espèce qu'elles soient, quelle que soit leur origine, à quelques personnes qu'elles soient dues, gens de main-morte, domanistes, apanagistes, ordre de Malte, seront rachetables ; les champarts de toute espèce, et sous toutes dénominations, le seront pareillement, au taux qui sera fixé par l'Assemblée. Défenses seront faites de plus à l'avenir de créer aucune redevance non remboursable.

Art. 7. — La vénalité des offices de judicature et de municipalité est supprimée dès cet instant. La justice sera rendue gratuitement. Et néanmoins les officiers pourvus de ces offices continueront d'exercer leurs fonctions et d'en percevoir les émoluments jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par l'Assemblée aux moyens de leur procurer leur remboursement.

Art. 8. — Les droits casuels des curés de campagne sont supprimés, et cesseront d'être payés aussitôt qu'il aura été pourvu à l'augmentation des portions congrues et à la pension des vicaires, et il sera fait un règlement pour fixer le sort des curés des villes.

Art. 9. — Les privilèges pécuniaires, personnels ou réels, en matière de subsides, sont abolis à jamais. La perception se fera sur tous les citoyens et sur tous les biens, de la même manière et de la même forme ; et il va être avisé aux moyens d'effectuer le paiement proportionnel de toutes les contributions, même pour les six derniers mois de l'année d'imposition courante.

Art. 10. — Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous leurs privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour, et demeureront confondus dans le droit commun de tous les Français.

Art. 11. — Tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance.

Art. 12. — Il ne sera envoyé en cour de Rome, en la vice-légation d'Avignon, en la nonciature de Lucerne, aucuns deniers pour annates ou pour quelque autre cause que ce soit ; mais les diocésiens s'adresseront à leurs évêques pour toutes les provisions de bénéfices et dispenses, lesquelles seront accordées gratuitement, nonobstant toutes réserves, expectatives et partages de mois, toutes les églises de France devant jouir de la même liberté.

Art. 13. — Les déports, droits de cote-morte, dépouilles, vacat, droits censaux, deniers de Saint-Pierre, et autres de même genre établis en faveur des évêques, archidiacres, archiprêtres, chapitres, curés primitifs et tous autres, sous quelque nom que ce soit, sont abolis, sauf à pourvoir, ainsi qu'il appartiendra, à la dotation des archidiaconés et des archiprêtrés qui ne seraient pas suffisamment dotés.

Art. 14. — La pluralité des bénéfices n'aura plus lieu à l'avenir, lorsque les revenus du bénéfice ou des bénéfices « dont on sera titulaire excéderont la somme de 3.000 livres ». Il ne sera pas permis non plus de posséder plusieurs pensions sur bénéfices, ou une pension et un bénéfice, si le produit des objets de ce genre que l'on possède déjà excède la même somme de 3.000 livres.

Art. 15. — Sur le compte qui sera

rendu à l'Assemblée nationale de l'état des pensions, grâces et traitements, elle s'occupera, de concert avec le roi, de la suppression de celles qui n'auraient pas été méritées, et de la réduction de celles qui seraient excessives, sauf à déterminer pour l'avenir une somme dont le roi pourra disposer pour cet objet.

Art. 16. — L'Assemblée nationale décrète qu'en mémoire des grandes et importantes délibérations qui viennent d'être prises pour le bonheur de la France, une médaille sera frappée, et qu'il sera chanté en action de grâces un *Te Deum* dans toutes les paroisses et églises du royaume.

Art. 17. — L'Assemblée nationale proclame solennellement le roi Louis XVI Restaurateur de la liberté française.

Art. 18. — L'Assemblée nationale se rendra en corps auprès du roi, pour présenter à Sa Majesté l'arrêté qu'elle vient de prendre, lui porter l'hommage de sa plus respectueuse reconnaissance, et la supplier de permettre que le *Te Deum* soit chanté dans sa chapelle, et d'y assister elle-même.

Art. 19. — L'Assemblée nationale s'occupera, immédiatement après la Constitution, de la rédaction des lois nécessaires pour le développement des principes qu'elle a fixés par le présent arrêté, qui sera incessamment envoyé par MM. les députés dans toutes les provinces, avec le décret du 10 de ce mois, pour y être imprimé, publié, même au prône des paroisses et affiché partout où besoin sera.

Drôme (département de la). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts, qui furent : Romans, Valence, Crest, Die, Montélimar, Le Buis.

Drouart (Charles-François-Bernard-Auguste), procureur impérial et législateur, né à Gravelines (Nord), le 28 septembre 1781, de « messire Charles-François-Robert Drouart, chevalier seigneur de Lezey, major de la place de cette ville, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Catherine Torris », mort à Dunkerque (Nord) le 7 août 1818, était procureur impérial à Dunkerque, lorsqu'il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Drouas (Jacques-Marie-Charles de), officier général, né à Sens (Yonne), le 3 novembre 1748, de « Jacques de Drouas, chevalier, seigneur de la Plante, Velogny, etc., capitaine au régiment de Rohan-cavalerie, et de demoiselle Anne-Charlotte Massé de Saint-Martin », mort à Dijon (Côte-d'Or) le 3 février 1829 ; appartint à l'armée et fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva aux grades supérieurs, fut promu général de brigade, puis fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 2 prairial suivant.

Drouet (Jean-Baptiste), maître de poste, législateur et sous-préfet, né à Sainte-Menehould (Marne), le 8 janvier 1763, de « Joachim-Nicolas Drouet, marchand de bois, et de Marguerite Raulin », mort à Mâcon (Saône-et-Loire) le 11 avril 1814 ; prit la succession de son père comme maître de poste dans cette localité, et au moment de la Révolution se montra très enthousiaste des idées nouvelles. Le 21 juin 1791, deux équipages précédés de deux courriers s'arrêtaient devant sa porte, et Drouet, examinant les voyageurs, crut reconnaître Louis XVI, fit part de sa remarque aux officiers municipaux, monta à cheval, et prit des sentiers de traverse, arriva à Varennes avant les voitures, prévint la municipalité, fit barricader le pont, et, au moment où les équipages arrivèrent devant l'auberge du Bras-d'Or, les fit entourer et demanda les passeports. Drouet suivit le retour du roi à Paris et comparut à la barre de l'Assemblée pour donner des explications sur l'arrestation du roi. L'Assemblée lui vota, le 18 août, une récompense de 30 000 livres, mais Drouet n'accepta pas l'argent ; il fut élu, en septembre 1791, suppléant de la Marne à la Législative, et n'eut pas l'occasion de siéger. Le 3 septembre 1792, il fut élu, par le même

département, membre de la Convention, prit place à la Montagne, fit partie du Comité de Salut public et, dans le procès du roi motiva ainsi son vote : « Louis a conspiré contre l'Etat : par une suite de ses trahisons il a fait couler à grands flots le sang des citoyens. Il a ouvert les portes du royaume aux ennemis, qui ont apporté la misère et la mort dans mon pays. Tant d'outrages fait à la nation, qui le comblait de ses bienfaits, ne peut se laver que dans le sang. Je le condamne à mort »; fut ensuite l'un des plus ardents accusateurs des Girondins, puis demanda des mesures énergiques contre les agioteurs. « Je demande que les Anglais non naturalisés, et qui agiotent sur les denrées soient tenus de sortir de Paris dans les 24 heures, et de la République sous trois jours. Le 9 septembre 1793, il fut envoyé en mission à l'armée du Nord, partit pour le camp de Maubeuge et s'enferma dans la ville le 29, investie par le prince de Cobourg, mais ayant essayé de sortir de la ville avec une escorte de dragons, il fut fait prisonnier par les hussards autrichiens (6 vendémiaire an II), emmené à la forteresse du Luxembourg et de là à la forteresse de Spielberg, tenta de s'évader le 18 messidor an II, à l'aide d'un parachute fait avec ses draps de lit, mais il tomba, se foula le pied et fut réintégré dans sa prison. En frimaire en IV, il fut échangé contre la fille de Louis XVI, prisonnière au Temple. A son retour, Drouet reçut du Conseil des Cinq-Cents un accueil enthousiaste. L'Assemblée déclara qu'il avait bien mérité de la patrie et le nomma secrétaire, le 3 pluviôse suivant. En prairial an IV, il fut arrêté sous le soupçon de complicité dans la conspiration de Babeuf, parvint à s'évader dans la nuit du 29 thermidor, gagna la Suisse, puis s'embarqua pour les Indes ; là, il apprit qu'il avait été acquitté par la Haute Cour, revint en France après le 18 fructidor et fut nommé commissaire du Directoire exécutif dans la Marne, adhéra au coup d'Etat de brumaire et fut nommé sous-préfet à Sainte-Menehould, poste qu'il occupa pendant la durée de l'Empire, fut décoré en 1814, pour s'être mis à la tête d'une troupe de patriotes contre l'invasion. Le 10 mars 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Sainte-Menehould, représentant à la Chambre des Cent-Jours. En 1816, il fut obligé de quitter le territoire français comme régicide, rentra en France sous un faux nom et se fixa à Mâcon, où il mourut en 1824.

Drouet (François-Richer), officier général, né à Rouen le 16 janvier 1733, tué à Jemmapes (Belgique) le 6 novembre 1792; était le 25 décembre 1755 lieutenant du régiment d'infanterie de La Fère et nous le retrouvons, le 22 août 1792, maréchal de camp à l'armée du Nord, prit part à la bataille de Jemmapes sous les ordres du duc d'Orléans, eut une jambe cassée par un coup de feu et succomba aux suites de cette blessure.

Drouet (Jean-Baptiste, comte d'Erlon), maréchal de France et législateur, né à Reims (Marne), le 29 juillet 1765, de « Jean-Thierry Drouet et de Marie-Anne Pothé, mariés ensemble », mort à Paris le 25 janvier 1844 ; entra dans l'armée en 1782 comme engagé volontaire au régiment de Beaujolais, devint en l'an II aide de camp du général Lefebvre et assista aux sièges de Valenciennes et de Condé ; passa, sous les ordres de Hoche, à l'armée du Rhin et fut promu général de brigade le 7 thermidor an VII, se battit à Zurich et à Constance, se distingua à Ulm et à Hohenlinden, puis passa général de division le 8 fructidor an VIII, conclut et signa la capitulation de Dantzig et fut blessé à

Friedland, fut fait grand officier de la Légion d'honneur le 29 mai 1807 et créé comte d'Erlon le 28 janvier 1809, partit en Espagne et battit les Anglais commandés par le général Hill au col de Maya (22 juin 1811). Sous la Restauration, il fut nommé commandant de la 16e division militaire nommé chevalier de Saint-Louis. Impliqué dans le complot de Lefebvre-Desnouettes, arrêté le 13 mars 1815 et bientôt remis en liberté. Pendant les Cent-Jours, l'Empire le nomma pair de France et, après la chute définitive de ce dernier, Drouet d'Erlon se retira à Bayreuth où il tint une brasserie. L'amnistie de 1825 lui permit de rentrer en France. Sous Louis-Philippe il fut nommé pair de France (19 novembre 1831) et en 1834 envoyé comme gouverneur général des possessions françaises, dans le nord de l'Afrique. Le 9 avril 1843, il fut promu maréchal de France.

Drouin (Jean-Claude), maire et législateur, né à Lunéville (Meurthe) le 1er octobre 1742, mort à Lunéville le 9 janvier 1828; était maire de sa ville natale quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député de la Meurthe à la Législative, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et, sous le Consulat, le 23 germinal an VIII, fut nommé juge au tribunal civil de Lunéville.

Drouot (Antoine, comte), officier général et législateur, né à Nancy (Meurthe), le 11 janvier 1774, de « Claude Drouot, boulanger, et de Anne Boyer », mort à Nancy le 24 mars 1847; embrassa la carrière militaire en 1793, fut nommé, le 1er juillet de la même année, second lieutenant au 1er régiment d'artillerie, envoyé à l'armée du Nord assista à la bataille de Fleurus, se battit à la Trebbia, puis passa à l'armée du Rhin et prit part à la bataille de Hohenlinden, fut fait membre de la Légion d'honneur en l'an XII et nommé colonel de la garde impériale, se distingua particulièrement à Wagram, et à la Moskowa où il fut fait commandeur de la Légion d'honneur, il fut créé baron de l'Empire le 16 octobre 1810, commanda en chef l'artillerie de le grande armée, à Lutzen et à Bautzen, et fut promu général de brigade en janvier 1813, devint aide de camp de l'Empereur et passa général de division le 3 septembre de la même année, fut créé comte de l'Empire le 22 mars 1814, suivit l'Empereur à l'île d'Elbe, dont il devint gouverneur; revint en France avec ce dernier et entra un des premiers à Paris. Le 2 juin 1815 il fut nommé pair de France, puis assista à labataille de Waterloo. Compris dans l'ordre royal du 24 juillet 1815, il vint à Paris se constituer prisonnier, fut traduit devant un conseil de guerre sous l'inculpation de trahison et acquitté, puis se retira à Nancy. Le 6 janvier 1825, il fut mis à la retraite comme lieutenant général et Louis-Philippe le nomma pair de France le 19 novembre 1831. Il était devenu complètement aveugle quand il mourut dans sa ville natale en 1847.

Drouot (François-Joseph, dit Lamarche), officier général, né à Lutzelhausen (Bas-Rhin), le 14 juillet 1733, de « Joseph Drouot et de Marie Sphon », mort à Sarrebourg (Meurthe) le 8 mai 1814; entra dans l'armée le 4 janvier 1751 comme dragon au régiment de Frise, et nous le retrouvons, le 25 juillet 1791, colonel au 5e de hussards, maréchal de camp le 3 février 1793 et général de division le 8 mars suivant. Le 11 avril de la même année, il fut nommé commandant en chef de l'armée des Ardennes, sous les ordres de Dampierre, puis le 8 mai commandant en chef provisoire de l'armée du Nord, suspendu

de ses fonctions le 30 juillet, et réintégré le 20 pluviôse an III, devint le 1er frimaire an IX chef de la 9e demi-brigade de vétérans. Il fut retraité le 17 octobre 1807.

Drouot de Villay (Christophe-Hubert), ex-officier et suppléant aux Etats généraux, avait été officier aux gardes françaises et était propriétaire quand il fut élu, le 12 décembre 1789, suppléant aux Etats généraux par le bailliage de Verdun, mais il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Druilhet (Jean-Antoine), maire et homme politique né à Lectoure (Gers), le 24 mars 1768, de « messire Jean-Baptiste Druilhet et de demoiselle Françoise Gazaubon » ; était maire de Lectoure, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1806, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Druillon (Pierre), avocat, législateur et haut juré, né à Blois (Loir-et-Cher) le 23 décembre 1736, mort à Blois le 29 août 1810 ; était avocat en parlement, quand il fut nommé le 15 décembre 1762, lieutenant général au bailliage et siège présidial de cette ville. Le 23 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Blois. Son mandat expiré, il devint, le 6 septembre 1791, haut juré de Loir-et-Cher.

Druillon de Morvilliers (Philippe-Joseph), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à Angers (Maine-et-Loire), était avocat au siège présidial de cette ville, quand il fut élu, le 20 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Anjou. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Drulhe (Philippe), curé et législateur, né à Villefranche (Aveyron) le 31 juillet 1754, mort à Villefranche le 26 avril 1843 ; était curé de Toulouse au moment de la Révolution, se lança dans le mouvement révolutionnaire et quitta l'Eglise. Le 8 septembre 1792, il fut élu par la Haute Garonne, membre de la Convention, prit place parmi les modérés et dans le procès du roi vota pour la « réclusion jusqu'au moment où la République française sera reconnue par toutes les puissances ; banni à la paix, et puni de mort, s'il rentrait en France ». Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents, devint partisan de Bonaparte après son coup d'Etat, et entra au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII, comme député de la Haute-Garonne. Il y siégea jusqu'à l'an X et disparut ensuite de la scène politique.

Druon (Armand), fermier et suppléant aux Etats généraux, né à Busigny (Nord) ; était fermier dans cette localité, quand il fut élu, le 9 avril 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Quesnoy, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Drut (André, baron), officier général, né à Lyon (Rhône) le 5 août 1764, mort à Lyon le 4 février 1818 ; entra dans l'armée le 8 juin 1781, comme volontaire au régiment d'infanterie de Brie et nous le retrouvons, le 19 avril 1793, chef de bataillon. Le 30 juillet suivant, il fut promu général de brigade à l'armée du Nord, et de division le 3 septembre de la même année, suspendu le 19 vendémiaire an III, puis réintégré le 4 frimaire et employé comme général de brigade à l'armée des Côtes de Brest. Il fut autorisé à prendre sa retraite le 12 fructidor, puis remis en activité le 7 floréal an IV, nommé commandant d'armes à Lille le 5 ventôse an VI, fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, créé baron de l'Empire en 1808, puis nommé

commandant de la place du Helden le 9 décembre 1811. Il obtint sa retraite le 20 avril 1816.

Dubalen (Raymond), colonel et législateur, né à Saint-Sever (Landes), le 30 janvier 1777, de « Mr Jaques Dubalen, procureur au sénéchal de Saint-Sever, et de demoiselle Jeanne Chadel », tué à Ligny (Nord) le 20 juin 1815; appartint à l'armée et fit les campagnes de la République et de l'Empire, avait le grade de colonel quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Saint-Sever, représentant à la Chambre des Cent Jours, ne siégea que quelques jours, et reprit le commandement de son régiment lors du départ de l'armée pour la Belgique.

Dubarry (Marie-Jeanne Bécu, comtesse de), ancienne maîtresse de Louis XV, née à Vaucouleurs (Meuse), le 19 août 1746, de « Jean-Jacques Gomard de Vaubernier et d'Anne Bécu, dite Quintigny », exécutée à Paris le 8 décembre 1793; entra toute jeune, dans une maison de prostitution pour profiter, disait-elle, de sa beauté et de sa jeunesse, épousa plus tard le comte Guillaume Dubarry, devint maîtresse en titre de Louis XV et fut présentée à la cour en 1769; fut enfermée ensuite par ordre de Louis XVI à l'abbaye du Pont-aux-Dames, où elle devint très religieuse, passa en Angleterre sous la Révolution et revint habiter le château de Louveciennes, y fut arrêtée pour avoir donné asile à un sieur de Maussabré, ancien aide de camp de la garde domestique du roi, considéré comme agent des émigrés. Elle fut conduite, le 9 frimaire an II, à la maison d'arrêt des femmes et passa en jugement, le 17 du même mois, devant le tribunal révolutionnaire, fut condamnée à mort sous l'inculpation « d'être auteur ou complice de machinations et intelligences avec les ennemis de l'Etat et leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités, leur indiquer et fournir les moyens de les entreprendre et de les diriger contre la France, notamment en faisant à l'étranger, sous des prétextes préparés, divers voyages pour concerter ces plans hostiles avec ses ennemis, et en fournissant à eux et à leurs agents des secours en argent ». Quand on la conduisit à l'échafaud, elle ne montra pas un grand courage, elle ne cessa sur le parcours de crier grâce, et au moment d'être exécutée elle cria au bourreau : Grâce! grâce! Elle descendit de la charrette la première, fit un pas et tomba. Les bourreaux furent obligés de l'enlever pour la porter sur l'échafaud.

Dubarry (Sébastien), suppléant à la Convention nationale; fut élu, en septembre 1792, par le département de l'Allier, suppléant à la Convention nationale, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Dublaisel du Rieux. — Voir Blaisel (du).

Duboé (Pierre-François), avocat, notaire et législateur, né à Gacé (Orne) le 24 septembre 1749; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 4 décembre 1776, de la charge de notaire royal à Gacé, paroisses y annexées; devint, sous la Révolution, juge au tribunal, du district de Laigle, et fut élu, le 9 septembre 1792, par l'Orne, membre de la Convention et, dans le procès du roi, formula ainsi son vote : « Convaincu comme homme d'Etat que l'intérêt et la tranquillité publique sont encore liés à l'existence de Louis, j'opine pour la réclusion et le bannissement. Si, au mépris de notre générosité, les puissances étrangères tentaient encore de le rétablir sur le trône, je le condamne dès à présent à subir la mort, aussitôt que

la prise d'une de nos villes sera officiellement connue ». Le 14 brumaire an IV, il entra au conseil des Anciens. A la fin de son mandat, il reprit la direction de son étude de notaire.

Du Bois (Jean-François), curé et législateur, né à Louverchies (Somme) le 17 janvier 1727, mort à Troyes (Aube) le 3 septembre 1803; était curé à Saint-Remy de Troyes quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Troyes, vota avec la gauche de cette Assemblée et, son mandat terminé, reprit la direction de sa cure à Troyes.

Dubois (Jean-Claude), avocat, législateur et magistrat, né à Mirebeau (Vienne), le 19 août 1742, de « Jean Dubois, procureur, et de Marguerite Demarsay », mort à Châtellerault (Vienne) le 5 avril 1836; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 2 mars 1768, de la charge de procureur du roi en la sénéchaussée et siège royal de Châtellerault. Le 31 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Châtellerault. Sous le Consulat, il devint conseiller général et, sous la Restauration, fut nommé président de première instance au tribunal de Châtellerault.

Dubois, notaire et suppléant à la Législative, né à Saint-Romain (Seine-Inférieure); était notaire dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant de la Seine-Inférieure à la Législative, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Dubois (François-Louis-Esprit), avocat, législateur et magistrat, né à Colmar (Haut-Rhin) le 22 avril 1758, mort à Paris en 1828; était avocat à Colmar quand il fut élu, le 6 septembre 1792, par le Haut-Rhin, membre de la Convention, siégea parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota pour la « réclusion jusqu'à la paix »; fut envoyé en mission près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse et transmit à la Convention, le 6 floréal an III, le vœu du pays d'entre Meuse et Rhin d'être réuni à la France, et fit part, le 4 thermidor de la même année, de la haine de l'armée de Sambre-et-Meuse contre les royalistes. Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu par le Haut-Rhin député au Conseil des Cinq-Cents, envoyé, le 17 messidor an VI, comme commissaire pour organiser les départements du Corcyre, d'Ithaque et de la mer Egée (îles Ioniennes), ensuite nommé, le 7 thermidor an VIII, substitut du commissaire général au tribunal de cassation; puis, le 24 nivôse an IX, commissaire général de police à Lyon et avoué à Colmar en l'an XIV.

Dubois (Louis-Toussaint-Julien), avocat et législateur, né à Bellême (Orne), le 25 août 1736, de « René-Robert-Julien Dubois et de Marguerite Leroux », mort à Paris le 14 août 1806; était avocat en parlement, quand il fut promu le 15 décembre 1758, lieutenant des eaux et forêts de la maîtrise particulière de Mortagne et Reno au Perche. Le 12 septembre 1792, il fut élu, par l'Orne, suppléant à la Convention, et appelé à y siéger de suite en remplacement de Priestley, non acceptant. Dans le procès du roi il vota pour « la mort contre l'appel au peuple et contre le sursis », puis fut chargé du rapport concluant à faire décréter l'institution du dépôt central des Archives, rapport qui fut adopté.

Dubois (Dieudonné), avocat, législateur, conseiller d'Etat et préfet, né à Saint-Dié (Vosges) le 20 novembre 1759, mort à Saint-Dié le 14 mai 1804; était avocat quand

il devint administrateur du district de Saint-Dié. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député des Vosges au conseil des Cinq-Cents, fit voter en l'an VI, la création des inspecteurs généraux des finances et fut nommé, le 7 ventôse, commissaire de la trésorerie nationale, prit part au coup d'État de brumaire et fut nommé conseiller d'État le 5 nivôse an VIII, puis à la même date entra au Tribunat, devint, en l'an IX, préfet de la Gironde, passa à la préfecture du Nord le 4 pluviôse an X, et fut fait membre de la Légion d'honneur, le 9 vendémiaire an XII.

Dubois (Jean-Baptiste-François), magistrat et homme politique, né à Bourges (Cher), le 23 décembre 1744, de « maître Jacques-Philippe Dubois de la Sablonnière, et de dame Rose Sapiens » ; était juge à la cour criminelle, quand il fut élu en 1806, par le Cher, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Dubois (Pierre), conseiller de préfecture et homme politique, né à Saint-Groux (Charente), le 22 décembre 1756, de « monsieur François Dubois de la Brune et de demoiselle Catherine Heriard » ; était conseiller de préfecture quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement d'Angoulême, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Dubois (Jean-Baptiste), préfet et directeur des droits réunis, né à Faurigny le 22 mai 1752, mort à Moulins (Allier) en 1809 ; fut nommé le 11 ventôse an VIII, préfet du Gard, de là passa, le 11 floréal an XII, directeur des droits réunis.

Dubois (Paul-Alexis), officier général, né à Guise (Aisne), le 27 janvier 1754, de « sieur Antoine Dubois et de dame Agnès Gauchet, son épouse », tué à Roveredo (Italie) le 4 septembre 1796 ; entra dans l'armée le 6 août 1770 comme soldat au régiment du Maine et nous le retrouvons, le 5 août 1792, capitaine. Il fut nommé le 26 janvier 1793 lieutenant-colonel du 17e régiment de dragons, promu général de brigade, le 10 germinal an II général de division fut employé à l'armée d'Italie, assista à la bataille de Roveredo, et fit une charge audacieuse et brillante qui décida de la victoire, mais malheureusement il tomba sur le champ de bataille. Ses dernières paroles à Bonaparte sur le point d'expirer furent : « Je meurs pour la République, faites que j'aie le temps de savoir si la victoire est complète. »

Dubois (Louis-Nicolas-Pierre-Joseph comte), avocat, magistrat, préfet de police et législateur, né à Lille (Nord), le 20 janvier 1758, de « Nicolas-Joseph Dubois, licencié ès lois, et de Marie-Magdeleine Leclercq », mort à Vitry-sur-Seine (Seine) le 18 juillet 1845 ; était avocat à Paris quand il devint procureur au Châtelet en 1783. Sous la Révolution, il fut nommé juge au tribunal civil, puis vice-président du tribunal d'appel. Après le coup d'État de brumaire il fut nommé préfet de police et conseiller d'État le 14 floréal an X, fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur le 25 prairial suivant. Le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire, puis disgracié par l'Empereur après l'incendie de l'ambassade d'Autriche (il se trouvait à la campagne au moment de cet événement). Le 5 mai 1815, il fut élu, par la Seine, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Sous la Restauration, il se retira à Vitry-sur-Seine et ne s'occupa plus de politique.

Dubois (Jean-Marie-Joseph-Aimé, dit Dubois-Aymé), ingénieur des ponts et chaussées, directeur des douanes et législateur, né à Pont-de-Beau-

voisin (Isère), le 22 décembre 1779, de « Mr Martin Dubois, contrôleur général des fermes du roi, et de dame Marie-Thérèse Romans », mort à Meylan (Isère) le 15 mars 1846; s'engagea en l'an III, dans les armées de la République, entra à l'École polytechnique et devint chef de brigade pour la chimie en l'an V, fut attaché à l'expédition d'Égypte comme ingénieur des ponts et chaussées et naturaliste; nous le retrouvons en 1806 colonel de volontaires, puis deux ans après, en 1808, chargé de l'administration générale des provinces viennoises supérieures et inférieures jusqu'à l'organisation de ce pays en préfecture. Il fut également nommé à la même époque, inspecteur des caisses publiques du département de la Méditerranée; devint, en 1811, directeur des douanes des côtes de la Toscane, des États de Lucques et de Piombino; n'occupa aucun poste sous la Restauration, mais le 17 janvier 1831, fut élu député de l'arrondissement de Redon, siégea avec les ministériels et ne fit pas renouveler son mandat aux élections de 1834.

Dubois d'Arneuville (Louis-Victor), avocat et suppléant aux États généraux, né à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 7 mars 1754, de « Mr Jean-François Dubois et de dame Madeleine-Françoise Pinson, ses père et mère », mort à Paris le 5 juin 1823; était procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Fontainebleau et maire de cette ville quand il fut élu, le 18 mars 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par le bailliage de Melun, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Dubois de Bellegarde (Antoine-Denis), ex-officier et législateur, né à Angoulême (Charente), le 1er mars 1738, de « sieur Laurent Dubois de Bellegarde et de dame Jeanne Bourdier », mort à Bruxelles (Belgique) en 1825, entra aux gardes du corps en 1755, devint capitaine des chasses du comte d'Artois, dans l'Angoumois, et fut nommé, en 1789, commandant de la garde nationale d'Angoulême, puis devint maire élu de cette ville, et se montra ardent patriote. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de la Charente à la Législative, envoyé, en août 1792, en mission à la frontière du Nord, et malgré son absence le même département l'élut, le 4 septembre, membre de la Convention; fut renvoyé en mission dans le Nord, était de retour lors du procès de Louis XVI, et motiva ainsi son vote : « Je prononce la peine de mort contre le tyran. » Puis il retourna à l'armée du Nord, au moment où Dumouriez s'apprêtait à trahir. Dubois de Bellegarde, aussitôt arrivé, prit un grand ascendant sur les troupes de Dumouriez et faillit être livré aux Autrichiens plusieurs fois. Le 2 fructidor an II, il quitta de nouveau la Convention pour se rendre à l'armée des Côtes de la Rochelle, puis de retour et dans la séance du 2 nivôse an II, prit ouvertement la défense du général Westermann, devint secrétaire de la Convention le 1er ventôse. Le 4 fructidor an III, il partit pour la sixième fois en mission aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse et prit une grande part à la conquête de la Hollande. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Charente au conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé le 23 germinal an VI, puis en devint secrétaire. En 1816, il dut quitter le territoire français comme régicide et se réfugia à Bruxelles.

Dubois de Crancé (Edmond-Louis-Alexis), officier général, législateur et ministre, né à Charleville (Ardennes), le 24 octobre 1747, de « messire Germain Dubois, seigneur de Crancé, écuyer conseiller du roi, commissaire administrateur des guerres, et de dame

Rennette Faguier de Mardeuil », mort à Rethel (Ardennes) le 28 juin 1814; entra aux mousquetaires en 1761 et fut lieutenant des maréchaux de France, en Champagne, en 1776. Le 21 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Vitry-le-François; eut, dans cette Assemblée, une attitude des plus énergiques et des plus démocratiques, demanda le service militaire obligatoire pour tous, puis aussi la constitution d'une milice nationale, ce qui lui attira les injures de la droite, réclama peu de temps après l'abolition de l'esclavage et demanda « que tout nègre fût affranchi dès qu'il aurait touché les côtes de France ». Son mandat expiré, il fut promu maréchal de camp, puis refusa de servir sous La Fayette. Le 5 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par les départements des Ardennes de l'Isère, du Var et des Bouches-du-Rhône. Il opta pour les Ardennes. Dès le début de la Convention, il entra dans le parti de Danton, fut envoyé en mission dans plusieurs départements et fit destituer le général de Montesquiou qui commandait à la frontière de la Savoie, entra ensuite au Comité du Salut public le 3 janvier 1793, et dans le procès du roi vota « pour la mort ». Dans la même séance, il fit voter une nouvelle organisation militaire, dont l'un des principaux articles, était la conscription ou le service obligatoire et, le même jour, fut élu président de la Convention puis le 26 mars suivant, membre du comité de la Défense générale. En mai 1793, il partit en mission à la frontière des Alpes et maintint Kellermann à la tête de cette armée. Aussitôt qu'il apprit la révolte de Lyon, il fit marcher sur cette ville 10 bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, mais le siège durant plus longtemps qu'on ne l'avait supposé, Dubois-Crancé fut rappelé et se présenta devant le Comité de Salut public pour s'y défendre et ses explications furent favorablement accueillies; la Convention décréta même que Dubois de Crancé avait fait son devoir. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et en sortit par la voie du tirage au sort, en l'an V. Le Directoire le nomma ensuite inspecteur général des armées, et le premier vendémiaire au VIII, il devint ministre de la guerre; ce fut la fin de sa carrière, car n'ayant pas adhéré au coup d'État de brumaire, il retourna dans ses propriétés de Champagne, à Balham. Dubois de Crancé publia un certain nombre d'ouvrages et de brochures.

Dubois-Dubais (Louis-Thibaut, comte), capitaine et législateur, né à Cambremer (Calvados), le 13 avril 1743, de « Jacques Tanneguy du Bais II° du nom chevalier, seigneur du Bais, et de Catherine-Armande Victoire d'Eauga », mort à Cambremer le 1er novembre 1834; était capitaine et chevalier de Saint-Louis au moment de la Révolution et embrassa les idées nouvelles avec chaleur, fut élu juge de paix en 1790, puis devint l'un des administrateurs du Calvados. Le 7 septembre 1791, il fut élu par ce département, député à la Législative et envoyé en mission sur la frontière du Nord. Le 5 septembre 1792, il fut réélu par le Calvados, membre de la Convention. Dans le procès du roi il motiva longuement son vote et conclut à « la mort, mais à condition qu'il sera sursis à l'exécution jusqu'à ce que les puissances ennemies mettent le pied sur notre territoire, ou que d'autres se joignent à elles pour nous faire la guerre », fut envoyé de nouveau à l'armée du Nord et fit une réponse énergique à la proclamation du prince de Cobourg; il terminait ainsi: « La seule conquête sur laquelle tu peux compter pour loger tes bandes de satellites, c'est le tombeau.

« chaque jour, tu en creuses la « profondeur; chaque jour tu « amonceles les victimes qu'il « doit dévorer, et à mesure « que tu avances sur le territoire « français, tu en approches toi-« même : frémis et sois con-« vaincu que telle sera la fin de « tes sanguinaires et imbeciles ef-« forts. » Le 16 frimaire an III, il fut nommé secrétaire de la Convention; envoyé peu après en mission dans les départements de l'Orne et de la Sarthe (ventôse an III) fit dans une proclamation l'éloge de la journée du 9 thermidor. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu, par le Calvados, au conseil des Cinq-Cents, attaqua très vivement le parti clichyen, passa au Conseil des Anciens le 23 germinal an VI, devint secrétaire, puis président dans cette Assemblée et seconda Bonaparte dans son coup d'État de brumaire, puis fut nommé le 3 frimaire an VIII, membre du Sénat conservateur, fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, et créé comte de l'Empire le 20 juillet 1808. En 1814 il adhéra au rétablissement des Bourbons et pendant les Cent-Jours, signa l'*Acte additionnel*. En 1816, il fut enveloppé par erreur dans la loi de proscription contre les régicides, se réfugia à Liège, mais fut rappelé en 1818, le gouvernement ayant reconnu que cette loi ne lui était pas applicable, se retira près de Cambremer et y mourut à l'âge de 91 ans. On a de lui : *Observation justificative sur les votes conditionnels dans la malheureuse affaire du roi Louis XVI. Le Retour de l'Empereur des Français et roi d'Italie.*

Dubois-Dufer (Louis-Félix-François), avocat, législateur et magistrat, né à Murat (Cantal), le 4 octobre 1787, de « messire Jean Dubois-Dufer, et de Geneviève-Rosalie Demonseignat », mort à Murat le 27 juillet 1874 : était avocat à Murat, quand il fut élu par cet arrondissement, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, entra ensuite dans la magistrature et fut admis à la retraite, le 21 novembre 1858, comme président du tribunal de Murat.

Dubois du Rabot (André), négociant et suppléant aux États généraux, né à Saint-Amand (Nord) en 1740; était négociant dans cette ville quand il fut élu, le 9 avril 1789, suppléant aux États généraux par le bailliage du Quesnoy, et devint l'an IX maire de Saint-Amand. Il n'eut pas l'occasion de siéger à la Constituante.

Dubois-Labernade (Pierre), conseiller de préfecture et législateur, né à Saint-Groux (Charente), le 22 décembre 1756, de « François Dubois de la Bune et de demoiselle Catherine Henard », mort le 8 septembre 1834, fut nommé, sous le Consulat, conseiller de préfecture à Angoulême et occupait encore cette fonction, quand il fut élu, le 13 mai 1815, par la Charente, représentant à la Chambre des Cent-Jours, fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 1er juin de la même année; mais, au retour des Bourbons, il lui fut interdit de porter cette décoration.

Dubois-Maurin (Pierre), avocat et législateur, né à Jaujac (Ardèche) le 22 janvier 1735, de « sieur Pierre Dubois-Maurin, notaire, et de demoiselle Jeanne Martinen », mort à Jaujac le 6 décembre 1801; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 13 septembre 1769, de la charge de conseiller au siège royal de Villeneuve-de-Berg. Le 5 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux, par cette même sénéchaussée. Son mandat achevé, il devint maire de Villeneuve-de-Berg et siégea ensuite comme juge du district de Coiron au tribunal

criminel du département, se retira ensuite en son lieu natal, à Jaujac, dont il fut maire jusqu'à sa mort.

Duboscq (Germain), homme de loi, magistrat et législateur, né à Vire (Calvados) en 1750, mort à Caen (Calvados) le 8 août 1807; était homme de loi quand il devint président du tribunal civil du Calvados. Le 23 germinal an VI, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé le 24 germinal an VII, adhéra à Bonaparte après brumaire, et le 4 nivôse an VIII, il entra au Corps législatif comme député du Calvados.

Dubouchage (François-Joseph de Gratet, vicomte), officier général et ministre, né à Grenoble (Isère), le 1er avril 1749, de « Claude-François du Gratet, comte du Bouchage, seigneur de Brangues, Gravières et autres places, conseiller au parlement, et de Marie Françoise de Bally », mort à Paris le 11 avril 1821; entra à 14 ans, dans le corps de l'artillerie de marine, devint sous-directeur de l'artillerie du port de Brest et fut promu, le 1er juillet 1792, maréchal de camp. Le 21 juillet suivant, il fut nommé ministre de la marine, demanda des mesures de rigueur au 10 août, puis accompagna la famille royale à l'Assemblée. Un décret du même jour le destitua de ses fonctions de ministre, il prit le parti d'émigrer et ne rentra en France que sous le Consulat, entretint secrètement une correspondance avec les Bourbons, fut arrêté en 1806, comme soupçonné d'intelligence avec les princes et, faute de preuves, remis en liberté. Au retour des Bourbons, en 1814, il fut promu lieutenant général et redevint ministre de la marine le 24 septembre 1815, quitta le ministère le 23 juin 1817, et fut nommé le même jour pair de France et ministre d'Etat. Dans la Chambre haute il ne cessa de siéger parmi les ultra-royalistes.

Dubouchet (Pierre), médecin et législateur, né à Thiers (Puy-de-Dôme), le 13 septembre 1737, d'« Eury (*sic*) Boucher, marchand papetier, et d'Anne Cusson », mort à Constance (Suisse) le 24 mars 1818; était médecin à Montbrison lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1791, suppléant de Rhône-et-Loire à la Législative, et fut admis à y siéger le 27 juin 1792, en remplacement de Jolin-Molle, démissionnaire; fut réélu par le même département, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et dans le procès du roi, vota pour « la mort du tyran ». Il fut ensuite envoyé en mission, en juillet 1793, dans Seine-et-Marne, et rendit compte de son mandat à la Convention, le 28 brumaire an II, ne cessa de parler et de voter pour toutes les mesures révolutionnaires que comportait la situation. Son mandat terminé, il retourna à Montbrison et reprit l'exercice de la médecine. En 1816, il fut obligé de quitter le territoire français comme régicide et alla se réfugier à Constance.

Dubouchet (Jean-Baptiste-Magloire-Michel, baron), major et législateur, né à Saint-Tropez (Var), le 29 avril 1747, de « messire Jean-Michel Dubouchet, écuyer, et de dame Praxède-Dorothée Martin », mort à Saint-Tropez le 19 septembre 1828; fit partie de l'armée avant la Révolution, et nous le retrouvons, en 1785, major breveté du roi, et commandant à Saint-Tropez. Il fut déclaré suspect de royalisme en 1793 et incarcéré pendant quatorze mois, se rallia à l'Empire et entra, le 8 mai 1811, au Corps législatif comme député du Var, fut créé baron de l'Empire le 12 avril 1813, devint chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

Duboueix (Michel), médecin et suppléant à la Législative, né à Clisson (Loire-Inférieure), le 21 décembre 1742, de « Guy-Mathurin Duboueix et de Françoise-Elisabeth Forget », mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 27 décembre 1793; était médecin à Clisson quand il devint, en 1790, l'un des administrateurs de la Loire-Inférieure. En septembre 1791, il fut élu, par ce département, suppléant à la Législative, mais n'eut pas l'occasion de siéger. Il était maire de Clisson quand les Vendéens s'emparèrent de cette ville, parvint à sauver la caisse du district et se réfugia à Nantes, où il mourut, le 7 nivôse an II, victime de l'épidémie qui faisait rage à l'entrepôt.

Dubouloz (Jean-Michel), avocat, législateur et magistrat, né à Thonon (Mont-Blanc) en 1748, mort à Paris le 28 décembre 1809; était avocat à Annecy, lorsqu'il fut élu, le 22 septembre 1793, par le Mont-Blanc, membre de la Convention, eut un rôle assez effacé, se prononça le 9 thermidor contre Robespierre et fut élu, le 22 vendémiaire an IV, par le même département, député au conseil des Cinq-Cents, en sortit en prairial an VII, au renouvellement, fut élu juge au tribunal de son département où il fonctionna jusqu'au 18 brumaire. Sous le Consulat, il devint commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Thonon, et vint plus tard résider à Paris.

Dubouquet (Louis), officier général, né à Cucuron (Vaucluse), le 17 avril 1740, de « sieur Elzéar Bouquet (*sic*) et de dame Anne Cousin », mort à Cucuron le 25 janvier 1814; était, le 1er septembre 1755, sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, le 15 mai 1789 lieutenant-colonel, le 21 octobre 1791 colonel au 29e d'infanterie, le 1er septembre 1792 maréchal de camp; puis, le 8 octobre de la même année, lieutenant général. Il fut suspendu le 22 vendémiaire an II et admis à la retraite le 21 germinal an III.

Dubourg (François), magistrat et législateur, né à Saint-Antoine (Gironde) en 1742, mort à Saint-Antoine le 4 mai 1831, devint en 1790 l'un des administrateurs de la Gironde, puis accusateur public le 8 septembre 1791; et, le 5e jour complémentaire de l'an II, juge de paix du canton de Saint-André-de-Cubzac. Le 27 germinal an VI il fut élu, par la Gironde, député au conseil des Anciens, se montra partisan de l'ancien régime et fut exclu du conseil le 18 fructidor an VI. Le 6 pluviôse de la même année, il avait été élu répartiteur à Saint-Antoine.

Dubourg (Jean-Baptiste-Hilarion-Fouenet), magistrat et législateur, né à Beauvais (Oise), le 20 octobre 1747, de « maître Michel Fouenet-Dubourg, avocat en parlement, et de dame Marie-Anne Pepin », mort à Amiens (Somme), le 29 mai 1840; débuta comme accusateur public près le tribunal criminel de Beauvais. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de l'Oise au conseil des Anciens, se rallia à Bonaparte après brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député de l'Oise. Le 11 germinal an XI, il fut nommé juge au tribunal d'appel d'Amiens et devint président de cette cour, puis obtint sa retraite en 1840.

Dubourg (Marie-Louis-Michel Fouenet), chef de chancellerie et homme politique, né à Beauvais (Oise) le 11 août 1746, frère du précédent; était chef de la chancellerie du grand électeur, quand il fut élu, par l'Oise, en 1808, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dubourg (Marie-Jean-Phillipe), évêque concordataire, né à Toulouse

(Haute-Garonne), le 23 août 1751, mort à Limoges (Haute-Vienne) le 31 janvier 1822; fut nommé, en 1802, évêque concordataire de Limoges.

Dubourg de Vacherolles (Joseph Thorillon), officier général, né à Craponne (Haute-Loire), le 4 février 1732, de « Dominique Dubourg, seigneur de Vacherolles, et maire de la ville, et de demoiselle Marienne de Veyrac de la Valette », mort à Craponne le 8 août 1806; était le 21 octobre 1746 lieutenant dans le régiment d'Auvergne et nous le retrouvons, le 25 juillet 1791, chef de brigade du 79e régiment. Le 12 juillet 1792, il fut promu général de brigade, suspendu le 16 vendémiaire an II, et admis à la retraite le 19 floréal an III.

Dubourg-Lancelot — Voir Lancelot.

Dubout (Pierre-Étienne-Nicolas-Germer), bourgeois et législateur, né à Beauvais (Oise), mort à Beauvais, en mars 1804; était bourgeois dans cette ville, quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député de l'Oise à la Législative, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire et ne reparut que sous le Consulat comme l'un des administrateurs du même département (8 nivôse an VIII).

Duboys (Jean-Jacques), chef de brigade, professeur, magistrat et législateur, né à Richelieu (Indre-et-Loire), le 17 octobre 1768, de « maître Jacques Duboys, procureur et notaire au duché de Richelieu, et de demoiselle Magdeleine Cartier », mort à Angers (Maine-et-Loire) le 18 juillet 1845; était avocat au présidial d'Angers en 1790, puis s'engagea comme simple soldat, le 9 septembre 1791, dans le 3e bataillon des volontaires de Maine-et-Loire, devint lieutenant-colonel en septembre 1792, puis chef de brigade le 10 germinal an III; quitta l'armée et fut nommé professeur de législation à l'école centrale de Maine-et-Loire (10 prairial an IV). Après la suppression de cette école, Duboys reprit sa place au barreau et fut nommé, le 20 avril 1811, substitut du gouvernement près la cour d'Angers. Le 15 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Segré, représentant à la Chambre des Cent-Jours, fut ensuite quelque peu persécuté par la Restauration, qui le révoqua de ses fonctions judiciaires. Le 10 août 1830, il fut nommé procureur général à la cour royale d'Angers, puis élu, la même année, député par l'arrondissement de Beaupréau, réélu, aux élections de 1831, de 1834 et de 1837, et donna sa démission de conseiller à la cour royale de Paris, le 29 décembre 1844.

Dubreton (Jean-Louis, baron), officier général et législateur, né à Ploërmel (Morbihan), le 18 janvier 1773, de « noble maître Paul-Julien Dubreton, avocat à la cour, lieutenant et maire de la communauté de Ploërmel, et de dame Marie-Jeanne Le Guen », mort à Versailles le 25 mai 1855, entra dans l'armée en 1790; et après avoir fait les campagnes de l'armée du Nord et de la Vendée arriva rapidement au grade de capitaine de grenadiers au 2e bataillon de la 143e demi brigade, servit ensuite à l'armée d'Italie. Il fut blessé au passage du Mincio (7 nivôse an IX), envoyé à Saint-Domingue et de nouveau blessé, puis passa colonel de la 11e demi-brigade (26 ventôse an XI), fut fait prisonnier par les Anglais lors de l'évacuation du Cap (frimaire an XI), et remis en liberté peu de temps après, fit campagne en Hollande et en Espagne, et fut promu général de brigade le 6 août 1811, prit part à la campagne d'Allemagne et se distingua à Hanau. Sous la Restauration, il fut fait chevalier de

Saint-Louis et fut nommé au commandement supérieur de la place de Valenciennes, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours. Le 3 février 1819, Louis XVIII le créa baron, puis il entra à la Chambre des pairs le 15 mars suivant, se rallia à Louis-Philippe et continua à siéger dans la Chambre haute, fut admis à la retraite le 10 juillet 1831 comme lieutenant général, et devint, le 9 avril 1837, grand officier de la Légion d'honneur.

Dubreuil-Chambardel (Pierre), fermier et législateur, né à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) le 10 février 1729, mort à Jazeneuil (Vienne) le 14 novembre 1804; était fermier quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député des Deux-Sèvres à la Législative, entra à la société des Jacobins, et siégea à l'extrême gauche de l'Assemblée, fut réélu par le même département membre de la Convention, prit place à la Montagne, et dans le procès du roi vota « pour la mort », se prononça ensuite contre les poursuites demandées contre Marat, et devint l'adversaire des Girondins. Son mandat expiré, il devint commissaire du gouvernement près le directoire des Deux-Sèvres, ne se rallia pas à Bonaparte, et se retira dans ses propriétés.

Dubrœucq (Jean-François), avocat, législateur et magistrat, né à Audruick (Pas-de-Calais) le 15 août 1749, avocat à Douai (Nord) le 25 octobre 1826; était avocat au conseil provincial d'Artois, quand il fut pourvu, le 10 mars 1788, de la charge de secrétaire greffier civil et criminel de la ville et banlieue d'Audruick; devint, en 1792, procureur général syndic du Pas-de-Calais, et le 10 septembre de la même année, fut élu suppléant à la Convention par le même département, puis admis à siéger le 23 nivôse an II, en remplacement de Thomas Paine, exclu comme étranger. Le 7 messidor an VIII, il fut nommé juge au tribunal de Douai, se rallia plus tard à la Restauration, qui le fit conseiller à la cour royale de Douai.

Dubruel (Pierre-Jean Joseph), avocat et législateur, né à Rignac (Aveyron), le 16 septembre 1760, de « monsieur Jean-François Dubruel, juge royal de la ville de Rignac, et de dame Catherine Janson », mort à Paris le 26 mars 1814; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 27 février 1788, juge royal de la ville de Rignac, généralité de Montauban, devint sous la Révolution juge au tribunal de district d'Aubin. Il fut élu le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aveyron au conseil des Cinq-Cents, désigné pour la déportation et arrêté provisoirement le 18 fructidor an V, devint en l'an VI juge de paix du canton de Rignac, se rallia à l'Empire et fut pendant six ans élu candidat au Corps législatif sans jamais pouvoir y entrer, devint proviseur du collège de Marseille, et fut décoré par Louis XVIII le 25 décembre 1814. Le 4 octobre 1816, il fut élu député par le collège de l'Aveyron, ensuite réélu aux élections de 1821, de 1824 et de 1837, et dans ces différentes législatures, vota constamment avec les purs royalistes. Il mourut pendant la législature.

Dubruel (Blaise), médecin et législateur, né à Prayssac (Lot), le 12 février 1740, de « monsieur Gaspard Dubruel, juge à Castelfranc, et de demoiselle Catherine Duroc »: était médecin à Prayssac, quand il entra, le 10 août 1810, au Corps législatif, comme député du Lot. Il y siegea jusqu'à la fin de l'Empire.

Dubuat (François-Marie), avocat et législateur, né à Meaux (Seine-et-Marne) en 1752, mort à Meaux le 17 janvier 1807; était avocat dans cette ville, quand il fut élu, le 21 mars 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bail-

liage de Meaux et fut admis à y siéger le 14 mai 1790, en remplacement de d'Aguesseau, démissionnaire; siégea un peu plus d'un an et donna sa démission le 17 janvier 1791.

Dubuisson (Hubert-Dominique-Joseph), fermier et législateur, né à Douai (Nord) le 21 janvier 1735; était fermier et maire à Inchy quand il fut élu, le 28 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par la province d'Artois. Il était membre de la Société d'agriculture du Pas-de-Calais.

Dubuisson (Marie-René), président du grenier à sel et législateur, né à Buais (Manche) le 28 février 1749, de « Mathieu Dubuisson, capitaine de la brigade de Saint-Brice, et d'Angélique Renée Gauthier », mort à Sourdun (Seine-et-Marne) le 3 mars 1806; fut pourvu, le 4 septembre 1782, de la charge de président au grenier à sel de Provins, devint sous la Révolution membre du directoire de Seine-et-Marne et fut élu, par ce département, le 31 août 1791, député à la Législative. Sous le Consulat, il devint maire de Sourdun.

Dubuisson (Claude-François-Charles), avocat et législateur, né à Vauvillers (Haute-Saône) le 19 décembre 1750, mort à Vauvillers le 8 mars 1829, était avocat, quand il devint l'un des administrateurs de la Haute-Saône en 1790. Le 23 germinal an VI, il fut élu, par ce département, député au conseil des Anciens et en devint secrétaire. Son mandat terminé il reprit sa place au barreau.

Dubuisson. — Voir Douzon (de).

Dubuisson de Blainville (Nicolas-Charles), officier supérieur, et suppléant aux États généraux, né au château de Blainville (Eure-et-Loir), le 6 avril 1752, « de haut et puissant seigneur, messire Nicolas-François Dubuisson chevalier, seigneur de Blainville, Saint-Hilaire des Voyers, et de haute et puissante dame Blanche Charlotte-Moinette de Houdetot »; était lieutenant-colonel d'infanterie quand il fut élu, le 8 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage du Perche; il n'eut pas l'occasion de siéger.

Dubus (François-Joseph), jurisconsulte et homme politique, né à Dottignies (Lys), le 11 septembre 1757, de « François-Joseph Dubus et de Marie-Josèphe Derbaudrenghien, épouse »; était jurisconsulte quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Tournay, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dubusc (Charles-François), fabricant et législateur, né à Louviers (Eure) le 13 mai 1731, mort à Louviers le 30 avril 1812; était fabricant de draps à Louviers, quand il devint, en 1789, l'un des administrateurs de l'Eure. Le 9 septembre 1792, il fut élu, par ce département, suppléant à la Convention et remplaça de suite Condorcet, élu par plusieurs départements, siégea parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota pour « la détention et le bannissement quand la sécurité publique le permettrait »; soutint ensuite les Girondins et fut du nombre des 73 conventionnels arrêtés. Il demanda, par une lettre adressée au comité de Sûreté générale, d'être remis en liberté sous le prétexte qu'il s'était trompé, mais sa requête ne fut pas acceptée et il resta en prison. Le 18 frimaire an III, il fut réintégré à la Convention et, le 4 brumaire an IV, entra au conseil des Cinq-Cents.

Duc (Pierre-Antoine), avocat et législateur, né à Saint-Marcellin (Isère), le 28 octobre 1753, de « Laurent Duc, receveur des consignations de Saint-Marcellin », mort dans

la même ville le 7 mai 1834; était avocat dans sa ville natale quand il devint procureur syndic du district de Saint-Marcellin, puis juge au tribunal civil. Le 23 germinal an VII, il fut élu député de l'Isère au conseil des Anciens et, son mandat terminé, reprit sa place au barreau de Saint-Marcellin.

Ducasse (Jacques-Nicolas, dit Xavier Ducasse), officier général, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 24 juillet 1771, de « sieur Bernard Ducasse, négociant et échevin de cette ville, et de Marthe Rigal », mort à Bayonne, le 29 mars 1836, était en 1791 sous-lieutenant, puis capitaine le 25 juillet 1793, devint chef de brigade le 25 prairial an III, fut fait membre de la Légion d'honneur le 14 pluviôse an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, nommé chef de la première division du ministère de la guerre du roi de Westphalie et, le 7 janvier 1814, chef d'état-major du maréchal Augereau. Le 3 mars 1814, il fut promu général de brigade et le 9 novembre de la même année commandeur de la Légion d'honneur. En 1820, il fut créé baron et, le 1er mai 1832, admis à la retraite.

Ducastaing (Raymond), curé et législateur, né à Harga (Gers) le 30 décembre 1738; était curé à Lannux, quand il fut élu le 19 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Lectoure. Son mandat terminé, il reprit sa cure de Lannux.

Ducastel (Jean-Baptiste-Louis), avocat et législateur, né à Rouen le 3 septembre 1740, mort à Rouen le 1er juillet 1799; était avocat quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à la Législative, devint président de cette Assemblée le 17 octobre de la même année, et en fut l'un des orateurs les plus remarquables; il se fit surtout remarquer lors de la discussion du divorce dont il appuya et discuta le projet. On a de lui : *Mémoire sur les dîmes par le clergé de Normandie contre les cultivateurs de la même province.*

Ducellier (Pierre-Jacques), avocat, cultivateur et législateur, né à Caen (Calvados) le 17 mai 1726, mort à Paris le 25 mars 1801; débuta comme avocat au parlement de Paris et devint cultivateur à Combault. Le 2 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la prévôté et vicomté de Paris, siégea et vota avec les partisans de l'ancien régime, rendit compte à ses commettants de son attitude et affirma nettement ses regrets et ses tendances réactionnaires.

Ducellier (Nicolas-Joseph), officier général, né à Bapaume (Pas-de-Calais), le 25 octobre 1750, de « Jacques Duseiller (*sic*) employé dans les fermes du roi et de Marie-Magdeleine Lievin »; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution, et arriva rapidement aux grades supérieurs. Le 5 ventôse an IV, il fut promu général de brigade.

Duchastel (Gaspard-Séverin), propriétaire et législateur, né à Thouars (Deux-Sèvres), le 23 février 1766, de « Jacques-François du Chastel, seigneur de Rochefou, président-trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, et de Françoise-Thomas des Touches », exécuté à Paris le 31 octobre 1793; était propriétaire, quand il devint l'un des administrateurs des Deux-Sèvres en 1790. Le 5 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention, et dans le procès du roi, vota pour le « bannissement », se lia avec les Girondins, et devant les menaces proférées à la tribune de la Convention, contre ses idées rétro-

grades, il prit le parti de prendre la fuite et fut décrété d'accusation. Il fut découvert à Bordeaux, et arrêté au moment où il allait s'embarquer pour Philadelphie. Le 3 brumaire an II, il comparut devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort le 9 et exécuté le lendemain.

Duchastel (Denis-Pierre-Dominique), sous-préfet et homme politique, né à Harlem (Dyle), le 16 juillet 1748, de « Denis-Jean-Joseph, comte Duchastel, et d'Ernestine-Christine Le Febure », mort à La Haye (Hollande) le 25 septembre 1833; était sous-préfet à Harlem, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1806, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Duchastel-Berthelin (Jacques-Jean-Baptiste), négociant et législateur, né à Reims (Marne), le 16 juin 1756, de « Jean-Baptiste Duchastel de Montflambert, écuyer, conseiller secrétaire du roi, et de Louise-Nicolle Cadot », mort à Troyes (Aube), le 21 février 1830; était négociant à Troyes, quand il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de l'Aube au conseil des Cinq-Cents, se tint à l'écart pendant la durée de l'Empire, et fut élu, le 8 mai 1815, par l'Aube, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il se retira ensuite de la carrière politique.

Duchâtel (Charles-Jacques-Nicolas-Tannegny, comte), receveur général, législateur, conseiller d'État et directeur de l'enregistrement, né à Tinchebrai (Orne), le 29 mai 1751, de « Charles-Nicolas-Pierre Duchâtel, écuyer, seigneur et patron de cette paroisse, et de dame Marie-Jeanne-Antoinette de Sainte-Marie », mort à Mirambeau (Charente-Inférieure) le 24 septembre 1844; était receveur général des domaines du roi dans la généralité de Bordeaux, et devint, sous la Révolution, directeur de l'enregistrement et des domaines dans la Gironde. Nommé inspecteur en 1793, il fut arrêté et incarcéré, et réussit à s'évader, puis réintégré dans ses fonctions après le 9 thermidor. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Gironde au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'État de brumaire, et fut nommé, le 3 nivôse an VIII, conseiller d'État; devint, en l'an IX, directeur général de l'enregistrement et des domaines, fonctions qu'il occupa jusqu'au 16 juillet 1815. Il avait été créé comte de l'Empire en 1808. Le 24 novembre 1827, il fut élu député de l'opposition par le collège de la Charente-Inférieure, fut des 221, et réélu le 23 juin 1830, vit son mandat renouvelé en 1831, et fut nommé pair de France le 25 janvier 1833. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur le 25 prairial suivant, puis grand officier le 30 juin 1811.

Duchemin (Jules-Jean-Baptiste), évêque constitutionnel, né à Tinchebrai (Orne) en août 1742, mort à Bayeux (Calvados) le 31 mars 1799; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de Bayeux. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions.

Duchesne (Pierre-François), avocat et législateur, né à Romans (Drôme), le 6 octobre 1743, de « sieur Antoine Duchesne et de Marie-Louise Enfantin, négociants de cette ville », mort à Grenoble (Isère) le 31 mars 1814; était avocat à Grenoble, quand il devint procureur syndic du district de Brest. Le 25 germinal an V, il fut élu député de la Drôme au conseil des Cinq-Cents et en devint secrétaire le 1er germinal an VI, s'opposa au coup d'État de brumaire, mais ce fut de courte durée, puisqu'il se laissa nommer, 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, et en devint président. Lors de la proposition du consulat à vie, il fut le seul avec

Carnot à voter contre, puis donna sa démission motivée, reprit sa place au barreau de Grenoble, dont il devint bâtonnier.

Duchesne (Antoine-Louis-Hippolyte), avocat et législateur, né à Grenoble (Isère), le 27 février 1781, du « précédent et de dame Rose-Euphrasine Perier », mort à Grenoble, le 11 septembre 1854; était avocat à Grenoble, et publia quelques brochures libérales. Le 13 mai 1815, il fut élu, par l'Isère, représentant à la Chambre des Cent-Jours, demanda dans cette Assemblée l'abdication de l'Empereur et s'opposa à la proclamation de Napoléon II, et fut nommé avocat général à la cour de Grenoble, mais la Restauration n'ayant pas confirmé cette nomination, Duchesne rentra au barreau de Grenoble. Le 25 juillet 1835, il fut élu député par l'arrondissement de Saint-Marcellin et ne siégea que dans cette législature. On a de lui : *Vote d'un Dauphinois sur l'*Acte additionnel; *Avis aux électeurs.*

Duchesne de Gillevoisin (Antoine-Charles-Nicolas, baron), avocat, conseiller en parlement et législateur, né à Paris, le 20 février 1758, de « maître Sanson-Nicolas Duchesne et de Angélique Tartarin » ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, en 1782, de la charge de conseiller au parlement de Paris, devint propriétaire à Chamarande, et entra, le 10 août 1810, au Corps législatif comme député de Seine-et-Oise. Il signa jusqu'en 1815.

Ducheyron (Nicolas), officier général, né à Eymoutiers (Haute-Vienne), le 7 novembre 1770, mort le 25 décembre 1800; entra dans l'armée le 17 octobre 1791, comme sergent de grenadiers dans le 2e bataillon de la Haute-Vienne, devint sous-lieutenant le 2 mai 1792, fut ensuite aide de camp du général Jourdan le 11 juin 1793 et, le 29 septembre de la même année, adjudant général chef de bataillon. Le 20 vendémiaire an III, il fut promu général de brigade et appartint au Corps d'armée de Moreau.

Ducis (Jean-François), littérateur, membre de l'Institut et législateur, né à Versailles, le 22 août 1733, de « Pierre Ducis, marchand de toile, et de Marie-Thérèse Rappe, son épouse », mort à Versailles le 31 mars 1816, débuta comme secrétaire du comte de Provence, se lança dans la littérature et publia, en 1768, *Amélie*, fit jouer au théâtre *Hamlet* de Shakespeare en 1769, donna *Roméo* en 1772; fut élu en 1779, membre de l'Académie française pour succéder à Voltaire, fit jouer *Lear* en 1783 et *Macbeth* en 1784; salua avec un certain enthousiasme la Révolution de 1789. En 1792, il donna *Othello* et *Jean-sans-Peur*. A son avènement au pouvoir, Bonaparte, qui désirait s'attacher Ducis, l'invita à la Malmaison; le 3 nivôse an VIII, il le nomma membre du Sénat conservateur, mais ce dernier n'accepta pas et refusa également, en l'an XI, la croix de la Légion d'honneur. Sous la Restauration, Louis XVIII, qui se rappelait que Ducis avait été son secrétaire, le décora et lui donna une pension de 6.000 francs.

Duclaux (Paulin), avocat et législateur, né à Mauriac (Cantal), le 9 octobre 1746, de « Jean-Joseph Duclaux, aubergiste, et de Marie-Jeanne Fontanges », mort à Mauriac le 13 avril 1809; fut élu, le 26 janvier 1774, conseiller en l'élection de cette ville. Le 24 germinal an V, il fut élu député du Cantal au conseil des Cinq-Cents.

Duclaux (Joseph-Louis), avocat et législateur, né à Aubenas (Ardèche), le 23 avril 1752, de « Joseph-Xavier Duclaux, docteur en médecine et de Louise Comuscle » ; était avocat à Aubenas quand il devint

juge de paix et membre de l'administration centrale de l'Ardèche. Le 8 frimaire an XII, il entra au Corps législatif, comme député de l'Ardèche.

Duclaux (Augustin), secrétaire général de préfecture, législateur et sous-préfet, né à Tulle (Corrèze), le 18 mars 1764, de « monsieur Pierre-Gabriel Duclaux et de dame Catherine Borie », mort le 6 janvier 1850, devint, en l'an VIII, secrétaire général de préfecture et, de l'an IX à 1808, sous-préfet. Le 18 février 1808, il entra au Corps législatif comme député de Maine-et-Loire. Son mandat expiré, il fut nommé sous-préfet de Marennes (8 avril 1813), redevint secrétaire général de préfecture du Haut-Rhin le 28 août 1828, puis de Maine-et-Loire et fut mis à la retraite.

Ducloz du Fresnoy (Charles-Nicolas), notaire et suppléant aux États généraux, né à Moncornet (Aisne) en 1734, exécuté à Paris le 2 février 1794; était notaire à Paris quand il fut élu, le 24 mai 1789, suppléant du Tiers aux États généraux par la ville de Paris. Il n'eut pas l'occasion de siéger. Devenu suspect, il fut arrêté et jugé par le tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 14 pluviôse an II, « convaincu d'être auteur ou complice d'une conspiration contre la sûreté et la liberté du peuple français, et entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis de la France, en leur fournissant des fonds en numéraire, pour faciliter soit leur émigration, soit leur rentrée en France et exécuter leur complot de contre-révolution ».

Ducolombier (Jean-Pierre, baron), vérificateur et préfet, né à Lyon, le 12 janvier 1760, de « Philippe-Grégoire Ducolombier, négociant, et de demoiselle Anne Carmaignac son épouse », mort à Montbrison (Loire) le 12 mars 1819, entra dans les domaines du roi le 15 décembre 1786, fut nommé receveur à Saignes le 30 mars 1789, de là alla à Nyons, le 30 septembre 1791, et devint vérificateur le 30 août 1792, puis inspecteur le 25 vendémiaire an VI, fut employé à l'armée d'Angleterre le 20 fructidor an XI, nommé sous-préfet de Bressuire le 13 frimaire an XIII, devint préfet de la Loire le 3 avril 1807. Le 15 décembre 1809, il fut créé baron de l'Empire, fait chevalier de la Légion d'honneur le 3 juillet 1811 et devint préfet de Marengo le 1er mai 1812, poste qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire.

Ducos (Pierre-Roger, comte), avocat, législateur, directeur et consul, né à Montfort (Landes), le 27 juillet 1747, de « maître Philibert Ducos, notaire royal et procureur au sénéchal et présidial de cette ville, et de demoiselle Jeanne-Marie Leclercq », mort à Ulm (Autriche) le 4 mars 1816; était avocat à Dax, quand il devint, sous la Révolution, président du tribunal criminel des Landes. Le 5 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention et prit place à la Plaine; dans le procès du roi, il vota pour « la mort », fut ensuite envoyé en mission en Belgique, et de retour, se prononça contre les Girondins, fut élu, en l'an II, président du club des Jacobins et secrétaire de la Convention le 2 frimaire de la même année. Le 23 vendémiaire an IV, il entra au conseil des Anciens et en devint président le 2 vendémiaire an V. Son mandat terminé, il reprit ses fonctions de président du tribunal criminel des Landes, puis devint, le 30 prairial an VII, membre du Directoire exécutif, en remplacement de Merlin de Douai, où il aida puissamment en cette qualité, à la réussite du coup d'État de brumaire et devint le collègue de Bonaparte comme troisième consul provisoire. Le 22 frimaire suivant, il fut nommé membre du

Sénat conservateur, fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et grand officier le 25 prairial suivant, puis créé comte de l'Empire le 28 mai 1808. Le 2 juin 1815 il fut nommé pair des Cent-Jours. En 1826 il dut quitter le territoire français comme régicide, alla à Stuttgard et se rendait en Autriche pour y fixer sa résidence, quand sa voiture versa près d'Ulm, la roue lui ayant passé sur le corps, il mourut quelques instants après.

Ducos (Jean-François), négociant et législateur, né à Bordeaux (Gironde), en 1765, de « Jean Etienne Ducos, bourgeois et négociant, et de dame Marie Lavaud », exécuté à Paris le 31 octobre 1793; était négociant à Bordeaux, quand il fut élu, le 21 août 1791, par la Gironde, député à la Législative, prit place à gauche et demanda que les actes de l'état civil fussent enlevés au clergé, et parla contre le veto du roi, puis demanda le 21 septembre d'abolir la royauté. Le 7 septembre 1792, il fut réélu par le même département membre de la Convention et dans le procès du roi, vota pour la « mort », puis fut nommé secrétaire de la Convention, le 30 mai 1793. Dès que le sort des Girondins fut en jeu, Ducos prit ouvertement leur défense et fut de ce chef, dénoncé et compris dans l'acte d'accusation, passa devant le tribunal révolutionnaire et fut condamné à mort le 9 brumaire an II. Il marcha à l'échafaud en chantant et cria : Vive la République ! au moment de son exécution.

Ducos (Jean-Marie), avocat, législateur et sous-préfet, né à Masseube (Gers) le 23 novembre 1758, mort à Mirande (Gers) le 16 mars 1846; était avocat, quand il devint sous la Révolution l'un des administrateurs du Gers. Le 23 germinal an VI, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, adhéra à Bonaparte après brumaire et fut nommé, le 11 floréal an VIII, sous-préfet de Mirande.

Ducos (Nicolas), officier général et législateur, né à Dax (Landes), le 7 mars 1756, de « maître Philibert Ducos, notaire royal et procureur au sénéchal et présidial de cette ville et de demoiselle Jeanne-Marie Leclercq, frère de Roger Ducos », mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 23 mars 1823; entra dans l'armée en février 1774 comme simple soldat, fit les campagnes d'Amérique de 1782 à 1783, et prit part aux guerres de la Révolution; passa, en l'an II, à l'armée d'Italie, se battit à Castiglione et devint aide de camp de Masséna le 19 ventôse an III. Il fut promu général de brigade le 7 floréal an X, fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis entra, le 29 thermidor de la même année, au Corps législatif comme député des Landes, vit son mandat renouvelé, puis fut envoyé à l'armée d'Espagne et contribua à la victoire de Médina del Rio-Seco, fut créé baron de l'Empire le 17 mai 1810 et nommé, en 1813, gouverneur de la citadelle d'Anvers. Pendant les Cent-Jours il commanda la place de Longwy et résista pendant deux mois et demi avec une garnison de 300 hommes contre 18.000 Prussiens. La place se rendit le 15 septembre et le général Ducos fut admis à la retraite peu de temps après.

Ducournau (Fabien), avocat, accusateur public et législateur, né à Mont-de-Marsan (Landes), le 5 mars 1760, de « maître Jean Ducournau, avocat en parlement, et de Marie-Jeanne-Catherine Rensonnet »; était avocat en parlement, quand il fut, le 26 mai 1785, pourvu de la charge de procureur du roi en la sénéchaussée de Mont-de-Marsan, devint ensuite

accusateur public, et, le 12 mai 1815, fut élu, par l'arrondissement de Mont-de-Marsan, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Ducret (Jean), curé et législateur, né à Lyon, le 26 février 1750, de « Antoine Ducret de Lange, seigneur de Lange et Saint-Sulpice, et de Marie-Antoinette Chapuys », mort à Tournus (Saône-et-Loire) le 15 avril 1807 ; était bachelier en Sorbonne et curé de Saint-André-de-Tournus, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Mâcon, siégea à gauche, vota la Constitution civile du clergé et prêta le serment civique.

Ducreux (Guillaume), archiviste feudiste et législateur, né à Rougemontier (Eure), le 27 mars 1745, de « Pierre Du Creux, greffier et tabellion de la haute justice de la Haie-Tantot », mort à Saint-Simon (Aisne) le 9 janvier 1819 ; était archiviste feudiste du chapitre de Saint-Quentin au moment de la Révolution et devint l'un des administrateurs de l'Aisne. Le 7 septembre 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative, et le 24 brumaire an IV, nommé commissaire du pouvoir exécutif près le canton de Saint-Simon.

Ducros (Jean-Antoine-Marie-Thérèse), inspecteur général des ponts et chaussées et homme politique, né à Moissac (Tarn-et-Garonne), le 28 février 1748, de « Mr Jean-Pierre Ducros, et de dame Jeanne-Élisabeth Charlary, mariés » ; était inspecteur général des ponts et chaussées, quand il fut élu, en 1806, par l'Aude, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Dudevant (Jean-François, baron), chef de brigade et législateur, né à Bordeaux (Gironde), le 23 juin 1754, de « sieur Jacques Dudevant, négociant et ancien consul de cette ville, et de demoiselle Jeanne Barbeguère », mort à Pompiey (Lot-et-Garonne) le 20 février 1826, appartint à l'armée et prit part comme capitaine de cavalerie à la campagne de 1792, passa en Vendée et devint chef de brigade, y reçut plusieurs blessures qui l'obligèrent à prendre sa retraite en l'an VI, se retira à Pompiey, devint maire de cette commune et entra, le 2 mai 1809, au Corps législatif, comme député de Lot-et-Garonne, fut créé chevalier de l'Empire le 26 avril 1810 et baron le 6 septembre 1811. Pendant les Cent-Jours il fut élu, le 15 mai 1815, par l'arrondissement de Nérac, membre de la Chambre des représentants.

Dufau (Antoine), médecin et législateur, né à Créon (Landes), le 30 septembre 1742, de « Jean Dufau, médecin ordinaire juré de la ville et sénéchaussée de Dax » ; était médecin lorsqu'il fut élu, le 8 décembre 1789, député à la Constituante en remplacement de Perez d'Artassen, démissionnaire. Son mandat terminé, il fut nommé procureur syndic de la commune de Mont-de-Marsan.

Du Faur de Saint-Silvestre. — Voir Satilleu (de).

Dufay (Louis-Pierre), greffier de tribunal et législateur, né à Paris en 1753 ; était greffier du tribunal du Cap (Saint-Domingue), quand il fut élu, par cette colonie, le 24 septembre 1793, membre de la Convention et ne fut admis à y siéger que le 15 pluviôse an III. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et en sortit en l'an VII.

Dufestel (Jean-François), propriétaire et législateur, né à Gapennes (Somme) le 20 décembre 1748 ; était propriétaire cultivateur dans son pays natal, lorsqu'il fut élu, le 10 septembre 1792, par la Somme, membre de la Conven-

tion, siégea parmi les modérés, et dans le procès du roi vota pour la « réclusion et le bannissement », devint suspect par suite de sa protestation en faveur des Girondins et fut décrété d'arrestation. Le 3 frimaire an II, il donna sa démission.

Dufeu (Jacques-Louis), négociant, législateur et conseiller de préfecture, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 29 mars 1761, de « Jacques Dufeu et de Marie Arnaudau », mort à Paris le 22 mai 1832; était négociant à Nantes quand il s'engagea en 1792; devint rapidement capitaine, puis adjudant général et, pendant la guerre de l'Ouest, fut placé à la tête de la garde nationale de Nantes. Le 17 brumaire an XIII, il entra au Corps législatif, comme député de la Loire-Inférieure et y siégea jusqu'en 1810; fut nommé, le 2 mai 1811, conseiller de préfecture, et pendant les Cent-Jours, élu, par la Loire-Inférieure, membre de la Chambre des représentants.

Duffau (Jean), avocat, magistrat et législateur, né à Moirax (Lot-et-Garonne), le 28 mai 1753, de « sieur Jean-Philippe Duffau et de demoiselle Marguerite Bastaronis », mort à Condom (Gers) le 9 août 1843; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 4 décembre 1776, de la charge d'avocat du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Condom; devint haut juré, et le 24 germinal an V fut élu député du Gers au Conseil des Anciens, se prononça contre Bonaparte au 18 brumaire, mais pour une très courte durée, puisqu'il accepta, le 4 prairial an VIII, le poste de juge au tribunal d'appel d'Agen et devint plus tard conseiller de la même cour.

Duflos (Nicolas-Joseph), curé et législateur, né à Reuty (Pas-de-Calais) le 11 décembre 1753, mort à Paris le 4 mars 1836; fut d'abord curé, adopta les principes de la Révolution et devint l'un des administrateurs du Pas-de-Calais. Le 25 germinal an VI, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'État de brumaire et, le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif comme député du Pas-de-Calais, et vit son mandat renouvelé le 27 ventôse an X. Il siégea jusqu'en l'an XII.

Dufort (André), conseiller de préfecture, magistrat et législateur, né à Condom (Gers), le 30 juillet 1757, de « monsieur maître Guillaume Dufort, docteur en médecine, et de demoiselle Rose Ferbos », mort à Bordeaux le 31 décembre 1824; entra dans l'administration sous l'Empire et fut nommé conseiller de préfecture, puis entra, le 18 février 1808, au Corps législatif comme député de la Gironde, en 1814 vota la déchéance de l'Empereur, fut réélu le 22 août 1815 député par le même collège électoral et siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. La Restauration le nomma ensuite président à la cour royale de Bordeaux.

Dufouc-Maisoncelle (Michel-Aimé), avocat et législateur, né à Caen (Calvados), de « Bernardin-Pierre Dufour (*sic*) sieur le Chanteloup, seigneur de Maisoncelle, patron présentateur de l'hôpital, maison Dieu de Mortain, et de dame Marie-Jeanne Lepage »; était avocat, quand il devint procureur syndic du district de Coutances. Le 23 germinal an V, il fut élu député de la Manche au conseil des Anciens et en sortit en l'an VII.

Dufougerais. — Voir Ladouespe (de).

Dufour (Louis), administrateur et législateur, né à Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe) le 26 février 1763, mort au même lieu le 8 avril 1845; était commissaire du directoire

exécutif près l'administration de Beaumont-sur-Sarthe quand il fut élu, le 25 germinal an VII, député de la Sarthe au conseil des Cinq-Cents.

Dufour (Georges-Joseph), officier général et législateur, né à Saint-Seine (Côte-d'Or), le 15 mars 1758, de « Claude-Bernard Dufour, chirurgien-juré, secrétaire de l'hôtel de ville de Saint-Louis, et de demoiselle Anne Catherine Ficher », mort à Bordeaux le 10 mars 1820, entra dans l'armée en 1774 comme soldat dans le régiment de Poitou, se trouvait à Verdun en 1792, en qualité de chef de bataillon, lors de la capitulation de cette ville qu'il refusa de signer, fut ensuite blessé à Nerwinde et promu général de brigade le 8 floréal an II, fit partie de l'armée de l'Ouest et battit plusieurs fois Charette. En vendémiaire an IV, il fut atteint d'un coup de feu et laissé pour mort sur le champ de bataille de Heidelberg, puis fut fait prisonnier; remis bientôt en liberté, il défendit Mayence contre l'archiduc Charles et fit partie de l'armée de Hollande, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, puis commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant. Dufour qui professait ouvertement les principes républicains fut mis à l'écart par l'Empereur de 1809 à 1815. Le 15 mai 1815 il fut élu, par la Gironde, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Au retour des Bourbons, il fut arrêté et resta en prison jusqu'au 5 septembre 1816.

Dufour (François-Marie, baron), officier général, né à Fruges (Pas-de-Calais), le 5 décembre 1769, de « Joseph-François Dufour et d'Isabelle-Dorothée-Victoire Dupuis », mort à Lille (Nord), le 14 avril 1815; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 février an XII, officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis fut promu général de brigade et ensuite général de division. Il était baron de l'Empire.

Dufour (François-Bertrand, baron), officier général et législateur, né à Souillac (Lot), le 25 janvier 1765, de « monsieur Pierre Dufour et de dame Catherine Delpech », mort à Souillac le 13 octobre 1832; s'enrôla en 1792, et arriva rapidement au grade de chef de bataillon, se battit à Kaiserslautern et prit part à tous les combats de l'armée de la Moselle sous Mayence, alla ensuite à l'armée du Rhin, à celle de Sambre-et-Meuse et à celle du Nord. En l'an X, il s'empara de Vurtzbourg, de Bambery et de Forkheim, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier le 25 prairial suivant, se distingua à Austerlitz, fut promu général de brigade, se trouva au siège de Dantzig, de Grandeutz sur la Vistule, et de Stralsund, partit à l'armée d'Espagne en décembre 1807, fut compris dans la capitulation du général Dupont, et transféré dans l'ile de Minorque et de là en Angleterre. Le 26 avril 1811, il fut créé baron de l'Empire. Pendant les Cent-Jours, commanda à Fleurus une brigade du corps de Vandamme, fut mis en disponibilité au retour des Bourbons et mis à la retraite en 1825. Le 28 octobre 1830, il fut élu député par le collège électoral du Lot, réélu en 1831 et mourut pendant la législature.

Dufour. — Voir Pradt (de).

Dufour-Desbartes (Jean-Baptiste), négociant et législateur, né à Bordeaux, le 12 juillet 1765, de « messire Martin Dufour, écuyer audiencier en la chancellerie, et de Marie Lafargue », mort à Bordeaux le 7 mai 1842; était négociant dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 18 mai 1815, représentant

du commerce et de l'industrie par la Gironde, à la Chambre des Cent-Jours.

Dufourd (Alphonse), notaire et législateur, né à Rumilly (Mont-Blanc), le 28 juillet 1757 ; était notaire dans cette ville, quand il devint l'un des administrateurs du Mont-Blanc et le 26 germinal an VI, fut élu, par ce département, député au conseil des Anciens, et le 3 nivôse an VIII, envoya par lettre datée de Rumilly, son adhésion à l'acte accompli le 18 brumaire.

Dufraisse (Michel-Joseph), évêque constitutionnel, né à Clermont, en 1728, mort à Bourges, en 1802; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de Bourges. Il mourut au moment du Concordat.

Dufraisse-Duchey (Amable-Gilbert), procureur du roi et législateur, né à Riom (Puy-de-Dôme), le 20 mars 1756, de « Amable-François Dufraisse, seigneur du Cheix, procureur du roi à Riom, et de Catherine Trochereau », mort à Riom le 18 février 1807 ; fut pourvu, le 14 août 1779, de la charge de procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Riom, et le 16 juillet 1783, de celle de lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom et de commissaire enquêteur examinateur y réunis. Le 18 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Riom. Il siégea à droite. Sa carrière politique se termina avec la Constituante.

Dufresne (Jacques), curé et législateur, né à Livarot (Calvados) le 12 décembre 1732, mort à Séez (Orne) le 24 janvier 1832 ; était curé du Mesnil-Durand, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux, par le bailliage d'Alençon. vota avec la gauche et prêta le serment civique. Il mourut âgé de près de cent ans.

Dufresne (Bertrand), intendant général de la marine, receveur général des finances et législateur, né à Navarenx (Basses-Pyrenées) le 24 novembre 1736, mort à Paris le 22 février 1801 ; était receveur et payeur des gages des officiers de la Chambre des comptes à Paris depuis le 19 octobre 1775, et devint, le 30 janvier 1782, receveur général des finances de la généralité de Rouen, années impaires, fut intendant général de la marine et directeur du Trésor public, (1788). En 1793, il fut arrêté comme suspect, puis aussitôt remis en liberté et le 21 germinal an V, élu député de la Seine au conseil des Cinq-Cents. Il devint secrétaire de ce conseil, puis eut des démêlés avec le général Hoche, au sujet des contributions levées par ce général, et fut exclu du conseil le 18 fructidor comme entaché de royalisme. Après le 18 brumaire, il devint conseiller d'Etat et pour la seconde fois fut nommé directeur général de la Trésorerie.

Dufresnoy (Adrien-Jean-François), avocat, législateur et magistrat, né à Senlis (Oise), le 15 septembre 1747, de « Jean-Nicolas Dufresnoy, bourgeois de Senlis, et de dame Marie-Anne-Françoise Gayant », mort à Senlis le 9 juillet 1832; était avocat à Senlis et fut premier échevin de cette ville. Le 29 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents, et le 12 messidor an VIII, nommé président du tribunal civil de Senlis.

Dufresse (Simon-Camille), officier général et homme politique, né à la Rochelle (Charente-Inférieure), le 2 mars 1762, de « sieur François Dufresse, négociant, et de demoiselle Jeanne-Marie Péronne, son épouse », mort à Paris le 27 avril 1833, était le 16 septembre 1792, capitaine au 2e bataillon des volontaires nationaux fédérés, deux jours après devint adjoint

aux adjudants généraux. Le 6 septembre 1793 il fut nommé adjudant général, chef de brigade, promu général de brigade le 22 brumaire an II, puis arrêté le 29 frimaire et relâché le 23 floréal, de nouveau arrêté le 19 thermidor et traduit devant le tribunal révolutionnaire, puis acquitté le 2 germinal an III, ensuite employé à l'armée des Alpes et d'Italie le 25 prairial et à l'armée de l'intérieur le 3 brumaire an IV. Il devint commandant de Phalsbourg le 27 ventôse, fut employé à l'armée de Naples en nivôse an II, arrêté et traduit devant un tribunal de guerre avec le général Championnet le 16 germinal an VII, et acquitté. Il fut plus tard employé au camp volant de la Vendée le 24 septembre 1805, ensuite attaché au 8e corps de l'armée d'Espagne le 9 novembre 1808 et devint commandant du département des Deux-Sèvres le 25 juillet 1811. La même année, il fut élu, par le même département, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger, ensuite nommé commandant de Stettin le 22 juillet 1812, et fait prisonnier par suite de la reddition de cette place le 5 décembre 1813, puis rentré de captivité le 13 juin 1814, reprit le commandement du département des Deux-Sèvres, 30 décembre 1814, puis fut mis en non activité le 2 décembre 1815 et admis à la retraite le 1er décembre 1824.

Dufrexou (Jean-Pierre), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), le 4 septembre 1749, de « noble homme Jean Dufrexou, sieur de la Maillardière, médecin, et d'Elisabeth Rolland », mort à Saint-Nazaire le 30 juillet 1806 ; était avocat quand il devint maire de Saint-Nazaire en 1790. Le 3 septembre 1791, il fut élu député de la Loire-Inférieure à la Législative. Son mandat terminé, il se retira dans sa ville natale où il redevint maire, et, le 12 floréal an VIII, fut nommé président du tribunal de Savenay.

Dufriche de Valazé (Charles-Eléonor), avocat et législateur, né à Alençon (Orne), le 23 janvier 1751, « de messire Nicolas Dufriche des Genettes, avocat, et de Françoise Le Sergeant », mort à Paris le 30 octobre 1793 ; était avocat dans sa ville natale, devint sous la Révolution maire d'Essay et administrateur de district. Le 5 septembre 1792, il fut élu par l'Orne, membre de la Convention ; chargé, lors du procès du roi, de faire un rapport sur les faits et gestes du roi, rapport dont il donna lecture dans la séance du 26 novembre 1792, et, lors du jugement, Dufriche-Valazé vota pour « la mort avec sursis jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur le sort de la famille de Louis Capet » ; devint l'ennemi acharné de la plupart des Montagnards en vue, protesta contre la journée du 31 mai, fut décrété d'accusation, comparut devant le tribunal révolutionnaire et fut condamné à mort. Pendant que l'on prononçait la sentence, il s'enfonça dans le cœur un poignard qu'il avait tenu caché dans ses vêtements et tomba sans vie sur le gradin du banc des accusés.

Dufriche de Valazé (Eléonor-Bernard-Anne-Christophe Zoa, chevalier), officier général, ministre plénipotentiaire et législateur, né à Essay (Orne), le 12 février 1780, du « précédent, et de Anne-Charlotte-Jacqueline-Benardine Broë », mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 26 mars 1838 ; entra à l'Ecole polytechnique le 9 nivôse an VII et en sortit sous-lieutenant du génie ; fit partie de l'expédition du Hanovre et fut nommé capitaine, assista à la bataille d'Austerlitz où il fut blessé, fit ensuite la campagne de Prusse comme chef d'Etat-major, se battit à Friedland

et fut décoré de la Légion d'honneur; partit pour l'Espagne, prit part au siège de Saragosse, se signala ensuite au siège d'Astorga (Portugal) et y fut blessé; peu après il fut envoyé au corps d'armée de Ney, prit part aux batailles de Lutzen et de Bautzen et fut promu général de brigade le 10 août 1813, puis commandeur de la Légion d'honneur, se battit encore à Leipzig et à Hanau et fit la campagne de France, se trouva à l'affaire du pont d'Arcis-sur-Aube. Pendant les Cent-Jours il commanda le génie à Waterloo et prit part ensuite à la défense de Paris. La Restauration le fit baron, puis Louis-Philippe, auquel il s'était rallié, l'envoya comme ministre plénipotentiaire à la Haye, il fut nommé lieutenant général le 13 octobre 1830. Le 21 juin 1834, il fut élu député par le collège électoral de l'Orne, et réélu en 1837; ses votes furent constamment acquis aux différents ministères de cette époque.

Dugat (Pierre-Denis), curé, contrôleur des contributions et législateur, né à Orange (Vaucluse) le 20 mai 1760; était curé au moment de la Révolution, fut membre du district d'Orange (an III), juge au tribunal du département (an IV), devint l'un des administrateurs de Vaucluse (an VII) et le 8 frimaire an VIII fut nommé contrôleur des contributions à Orange. Le 12 mai 1815, il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Dugenne (Elie-François), chirurgien et législateur, né à Saint-Satur (Cher), le 14 mai 1737, de « François Dugesne (*sic*) et de Marguerite Bailly », mort à Sancerre (Cher) le 20 avril 1815; était chirurgien à Sancerre quand il devint officier municipal de cette ville en 1789. Le 6 septembre 1792 il fut élu, par le Cher, membre de la Convention et siégea à la Plaine, et dans le procès du roi vota « pour la réclusion », devint l'adversaire du parti montagnard et contribua pour beaucoup à la chute de Robespierre. Son mandat terminé, il retourna à Sancerre et devint conseiller municipal.

Dugommier (Jacques Coquille dit), officier général, né à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 11 août 1738, de « messire Germain-Laurent Coquille, conseiller du roi au conseil supérieur de cette île, et de dame Claire Laurent, ses père et mère », tué sur la Montagne Noire (Pyrénées-Orientales) le 17 novembre 1794; entra au service à l'âge de 13 ans, le 15 mars 1753, dans les compagnies des cadets gentilshommes des colonies, puis abandonna la carrière militaire; fut nommé, en 1789, colonel des gardes nationales de la Guadeloupe, se prononça en faveur de la Révolution. En septembre 1792, il fut élu par la Guadeloupe, membre de la Convention, mais refusa ce poste, et le 10 octobre suivant fut promu maréchal de camp, employé à l'armée d'Italie, fut un défenseur de Toulon pendant le siège et s'en empara, devint général de division le 13 brumaire an II et général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, puis remporta sur les Espagnols de brillants succès. Le 13 floréal an II, il gagna la bataille des Albères et enleva le poste de Montesquieu, combats qui firent tomber au pouvoir des Français 200 pièces de canon et 2.000 prisonniers. Le 25 thermidor, il battit de nouveau les Espagnols à Saint-Laurent de la Monga, et chassa complètement ces derniers de Bellegarde, la dernière place française occupée par eux le 29 fructidor, mais malheureusement pour la France et la République, Dugommier fut tué à l'affaire Saint-Sébastien le 27 brumaire an III. Ce héros républicain avait 60 ans.

Dugone (Joseph-François), propriétaire et législateur, né au Puy

(Haute-Loire) le 25 janvier 1755, de « sieur Gaspard Dugone négociant, et de demoiselle Marie-Françoise Chappot »; était propriétaire et maire du Puy quand il fut élu le 12 mai 1815, par la Haute-Loire, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Dugua (Charles-François-Joseph), officier général et législateur, né à Valenciennes (Nord), le 26 février 1744, de « messire Joseph Dugua chevalier de Saint-Louis, major de la citadelle de Valenciennes, et de Marie-Thérèse Laoust », mort au Cap (Saint-Domingue) le 16 octobre 1802; entra dans l'armée en 1760, et était lieutenant de gendarmerie en juin 1791, partit à l'armée des Pyrénées-Orientales et fut promu, le 14 août 1793, général à titre provisoire, prit part au siège de Toulon et passa général de division le 3 frimaire an II, se battit encore en Vendée, en Italie et en Égypte, contribua à la prise de Rosette et à celle du Caire. Le 25 germinal an VI, il fut élu, par le Calvados député au conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat le 19 fructidor an VIII, il fut nommé préfet du Calvados, et le 11 brumaire an X, devint chef d'état-major de l'armée de Saint-Domingue et mourut de la maladie contagieuse qui enleva tant de braves à la France.

Dugué-d'Assé (Jacques-Claude), avocat, législateur et sous-préfet, né à Tourouvre (Orne) le 17 mai 1749; était avocat et devint, en 1790, l'un des administrateurs de l'Orne. Le 9 septembre 1792 il fut élu, par ce département, membre de la Convention et prit place parmi les modérés, dans le procès du roi, il vota pour le « bannissement après la paix ». Tous ses votes ensuite furent acquis à la droite de cette Assemblée. Il protesta contre le 31 mai et fut décrété d'arrestation, puis réintégré à la Convention, le 18 frimaire an III. Le même département le réélut le 21 vendémiaire an IV, député au conseil des Anciens. Pendant les Cent-Jours il fut nommé sous-préfet de Mortagne.

Duguet (André), propriétaire et législateur, né à Montbrison (Loire) le 22 mai 1749; était propriétaire et maire de Montbrison quand il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Loire au conseil des Cinq-Cents et y siégea jusqu'en l'an VIII.

Duhamel (Louis-Marie, baron), notaire, magistrat et législateur, né à Coutances (Manche) le 15 avril 1760, mort à Coutances le 22 janvier 1819; fut pourvu, le 31 décembre 1779, de la charge de notaire royal de cette ville, le 14 mars 1781, de celle de secrétaire greffier du point d'honneur dans la même ville, et le 20 décembre 1786, de celle de lieutenant général de police, devint sous la Révolution vice-président du tribunal civil de sa ville natale et fut créé le 14 avril 1810, baron de l'Empire. Le 13 mai 1815 il fut élu, par l'arrondissement de Coutances, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Duhan de Crèvecœur (Pierre-Nicolas-Louis), capitaine retraité et suppléant aux États généraux, né à Mazerny-en-Champagne (Ardennes), le 25 mars 1745, de « messire Jacques, Guyaldon du Han de Crève-cœur, chevalier, seigneur de Jaudun, Vance, Crève-cœur, Donnely et autres lieux, et de dame Marie-Françoise-Claire de Failly, ses père et mère », débuta dans l'armée comme cornette le 1er février 1757, devint capitaine le 13 septembre 1761 et obtint sa retraite avec ce grade le 1er mai 1778. Le 27 mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Reims. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Duhart (Jean-Bernard, marquis), capitaine et législateur, né à Larrau

(Basses-Pyrénées), le 17 juin 1765, de « Clément Duhart du présent lieu, grand baillif du pays d'Ostabareth, et de dame Dorothée de Caupenne d'Echaux »; était capitaine de dragons dans le régiment de Chartres, quand il fut élu, en 1789, député de la noblesse aux Etats generaux par le Pays de Soule. Son mandat expiré, il devint conseiller général des Basses-Pyrénées.

Duhem (Pierre-Joseph), médecin et législateur, né à Lille (Nord) le 8 juillet 1758, de « Jean-Baptiste-Joseph Duhem, maitre tisserand, et de Pélagie-Angélique-Joseph Olivier ». mort à Mayence (Allemagne) le 25 mars 1807; était médecin à Lille, se montra partisan enthousiaste de la Révolution, devint juge de paix et fut élu, le 1er septembre 1791, député du Nord à la Législative, fut l'un des membres les plus avancés de cette Assemblée et surtout l'un des promoteurs de l'idée républicaine, qui comptait déjà un certain nombre de partisans. Le 21 juillet 1791, il appuya vivement les pétitions qui demandaient la déchéance du roi, et fut élu secrétaire de la Législative le 21 août, puis partit en mission quelques jours après pour l'armée du Nord. En septembre 1792 il fut réélu, par le même département, membre de la Convention, prit place à la Montagne et, dans le procès du roi, vota pour « la mort sans sursis », fut élu ensuite membre du Comité de sûreté générale, envoyé en mission pour la troisième fois, à l'armée du Nord, fit destituer le général Lavalette, devint l'un des plus fougueux adversaires de Robespierre qu'il contribua à renverser sans abandonner pour cela ses amis de la Montagne. Il défendit les Jacobins : « *Si les crapauds des Marais osent relever la tête ils en seront plus tôt écrasés;* » demanda ensuite l'*exécution dans les vingt-quatre heures de tous les émigrés pris les armes à la main*. Le 19 nivôse, il demanda que l'anniversaire du 21 janvier fût célébré comme une fête nationale dans toute la France, ainsi qu'aux armées et aux avant-postes. Les thermidoriens qui lui en voulaient, le firent décréter d'arrestation au commencement de prairial, mais Duhem parut quand même à la Convention, puis sur une nouvelle dénonciation de Delecloy, il fut arrêté avec ses collègues Choudieu, Amar, Châles et Leonard Bourdon, puis conduit au fort de Ham et sauvé par l'amnistie du 4 brumaire an IV; il quitta alors la France et alla s'établir médecin à Mayence, puis devint médecin en chef à l'hôpital de cette ville et mourut à l'âge de 49 ans.

Duhesme (Guillaume - Philibert, comte), officier général et législateur, né à Bourgneuf (Saône-et-Loire), le 7 juillet 1766, de « Jean-Marie Duhesme, notaire à Bourgneuf, et de Marguerite Chauvot », tué à Mont-Saint-Jean le 18 juin 1815; était en 1791, capitaine des volontaires de Saône-et-Loire, partit à l'armée de Dumouriez et fut nommé commandant de la place de Ruremonde; fut blessé au combat du bois de Villeneuve (6 juillet 1793) et promu général de brigade le 23 germinal an II, se distingua ensuite à Charleroi, à Marchiennes, et contribua à la victoire de Fleurus, fut nommé, le 8 brumaire an III, général de division, passa ensuite aux armées de Hoche, de Pichegru et de Moreau, montra une grande valeur à la retraite devant Manheim, ainsi qu'aux combats de Biberach et de Kehl, fut envoyé à l'armée d'Italie et commanda l'aile gauche de Championnet puis participa à la prise de Naples et à la soumission de la Calabre insurgée, prit ensuite du service à l'armée des Alpes, puis à l'armée gallo-batave, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et grand officier le 25 prairial sui

vant; fit partie, en 1808, de l'armée d'Espagne et s'empara de Barcelone, revint en France et ne reprit du service qu'en 1814, sous les ordres du duc de Bellune, se battit bravement à Montereau où il soutint le choc des Bavarois. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé pair de France (2 juin 1815) et eut le commandement de la jeune garde. C'est à la tête de sa division qu'il fut tué à Mont-Saint-Jean. L'une des rues de Paris porte son nom.

Duhot (Albert-Augustin-Antoine-Joseph), avocat, magistrat et législateur, né à Condé (Nord), le 11 juin 1767, du « sieur Charles-Antoine Duhot, marchand, et de demoiselle Marie-Augustine-Josèphe Gallez », mort à Condé le 7 janvier 1851; était avocat à Valenciennes, quand il devint, en février 1792, juge au tribunal de cette ville. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député du Nord au Conseil des Cinq-Cents et en fut élu secrétaire. Son mandat expiré, il reprit sa place au barreau, se fixa à Condé où il devint conseiller municipal et le 19 novembre 1830 fut nommé juge de paix du canton de Condé.

Duhoux (Charles-François), officier général, né à Angers (Maine-et-Loire), le 13 août 1736, de « messire Charles-François Duhoux, chevalier, seigneur de Henécourt, Gurthaye et Balinville, lieutenant au régiment des gardes de S. A. R. et de dame Marguerite-Françoise d'Affricourt »; était, le 1er février 1746, lieutenant de milice; devint, le 13 juillet 1771, chef de bataillon attaché à la légion de Lorraine. Le 1er mars 1791, il fut promu général de brigade et le 7 septembre 1792, général de division. Il commandait la ville de Lille pendant le siège, puis fut suspendu le 10 octobre et réintégré le 18 du même mois, donna sa démission le 9 vendémiaire an II, fut arrêté à Nancy par ordre du Comité du Salut public, le 28 brumaire suivant, puis amené à Paris et emprisonné à l'Abbaye. Il fut invité à prendre sa retraite le 23 nivôse an III. Il fut l'un des chefs des sections royalistes dans l'insurrection du 13 vendémiaire an IV.

Dujard (Jean-Lambert-Marchal), officier général, né à Lunéville (Meurthe), le 17 septembre 1739, de « Jean-Dieudonné-Marchal Dujard, homme de loi », assassiné au Col de Tende (Italie) le 2 juillet 1796; était surnuméraire dans l'artillerie le 30 septembre 1754 et nous le retrouvons chef de bataillon le 1er janvier 1791 et chef de brigade le 8 mars 1793. Le 17 ventôse an II, il fut promu général de brigade. Le 4 prairial an IV, ayant été envoyé à Nice pour y commander l'artillerie de la côte, il se mit en route et c'est en se rendant à sa nouvelle destination, qu'il fut assassiné près du Col de Tende dans le Limonet, par une bande de Barbets.

Dujardin (Charles-Antoine), avocat, législateur et magistrat, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 20 octobre 1761, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 25 décembre 1825; était avocat dans sa ville natale, quand il devint, en 1792, accusateur public près le tribunal criminel de Saône-et-Loire, cessa d'exercer ces fonctions sous le régime révolutionnaire et les reprit après le 9 thermidor. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu, par Saône-et-Loire, député au Conseil des Cinq-Cents. Sous le Consulat, il fut nommé premier juge au tribunal criminel de Dijon, et sous l'Empire en 1808, procureur général près la même cour, se rallia à la Restauration, qui le nomma conseiller à la cour de Dijon.

Dulac (Pierre), avocat, magistrat et législateur, né à Quencié (Rhône), le 26 septembre 1761, de « Claude Dulac, notaire royal en Beaujolais et commissaire aux rentes nobles, et de dame Catherine de Béré »;

était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 8 juin 1785, de la charge de conseiller avocat en la sénéchaussée de Villefranche. Sous la Révolution, il entra dans la magistrature et devint président du tribunal de Villefranche. Le 12 mai 1815 il fut élu, par le Rhône, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Dulau (Jean-Marie), archevêque et législateur, né au château de la Coste (Dordogne), le 30 octobre 1738, d' « Armand du Lau, seigneur de la Côte, et de Françoise de Salleton », massacré à Paris le 2 septembre 1792; était archevêque d'Arles, quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Arles, se montra dès le début de l'Assemblée assez conciliant, mais ce fut de très courte durée, car bientôt il se rangea parmi les intransigeants de l'ancien régime et, son mandat terminé, fut arrêté et enfermé aux Carmes où il fut massacré.

Dulaure (Jacques-Antoine), ingénieur-géographe, publiciste et législateur, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 3 décembre 1755, de « Claude Dulaure, orfèvre, et de Louise Marcheix », mort à Paris le 18 août 1835; débuta comme ingénieur-géographe à Paris, s'adonna ensuite à la littérature et, au moment de la Révolution, salua avec enthousiasme les idées nouvelles, fit partie de la société des *Droits de l'homme*, et en fut secrétaire le 27 avril 1790, fonda le journal *le Thermomètre du Jour* (11 août 1791). Le 7 septembre 1792 il fut élu, par le Puy-de-Dôme, membre de la Convention et dans le procès du roi vota pour la « mort », devint l'ami des Girondins et particulièrement du ministre Roland, fut décrété d'accusation sur le rapport d'Amar, mais Dulaure prit des précautions, se cacha et parvint à gagner la Suisse. Le 11 frimaire an III, il écrivit à la Convention pour demander à être jugé et la Convention accueillit cette requête. Le 18 frimaire, sur le rapport de Merlin de Douai elle rappela dans son sein Dulaure. Il fut envoyé en messidor an III, en mission dans la Dordogne et la Corrèze, et le 22 vendémiaire an IV, élu, par le Puy-de-Dôme, député au Conseil des Cinq-Cents, et vit son mandat renouvelé le 23 germinal an VI. Après le 18 brumaire, Dulaure se retira de la politique, et ce n'est qu'en 1808 qu'il fut nommé sous-chef dans l'administration des droits réunis, perdit cet emploi au retour des Bourbons et vécut très pauvrement du produit de sa plume. On a de lui : *Histoire critique de la noblesse; Du Fédéralisme en France; Causes secrètes des excès de la Révolution; Les Esquisses historiques sur les principaux événements de la Révolution française; Histoire civile, physique et morale de Paris; Histoire de la Révolution de 1830.*

Dulin (Antoine-Pierre), propriétaire et homme politique, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme), le 12 août 1761, de « monsieur Mathieu Dulin, bourgeois d'Aigueperse, et de dame Angélique Culhat »; était propriétaire dans son lieu natal, quand il fut élu en 1807, par le Puy-de-Dôme, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dulong (Louis-Etienne, baron), officier général, né à Rosnay (Aube), le 12 septembre 1780, de « Claude-Louis Dulong, médecin, et de Suzanne-Félicité-Nicole Jeanod », mort à Paris le 20 mai 1828; entra dans l'armée sous la Révolution, fit les campagnes de cette époque et de l'Empire et arriva de grade en grade très rapidement aux grades supérieurs; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et devint baron de l'Empire. Il était général

de brigade et grand officier de la Légion d'honneur.

Dumaire (Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Aulnois-sous-Vertuzey (Meuse) le 11 mars 1741, mort à Sarreguemines (Moselle) le 3 mars 1801; était avocat quand il fut pourvu, le 31 décembre 1767, de la charge de procureur au bailliage royal de Sarreguemines et le 29 mars 1769 de celle de greffier en la maîtrise particulière des eaux et forêts au même bailliage; devint lieutenant de marine de cette ville. Le 2 décembre 1789, il fut élu député à la Constituante par le bailliage de Sarreguemines. Son mandat expiré, il retourna dans sa ville natale et y mourut.

Dumaire (Jean-Jacques), avocat, magistrat et législateur, né à Sarreguemines (Moselle), le 11 juin 1763, de « Jean-Baptiste Dumaire, bailli du greffier du bailliage de la ville, et de Marie-Agnès Adam », mort à Sarreguemines le 28 décembre 1818; était avocat de cette ville quand il devint président du tribunal de première instance de sa ville natale. Le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif comme député de la Moselle, vit son mandat renouvelé le 18 février 1808, et siégea jusqu'à la fin de l'Empire, se rallia aux Bourbons et fut confirmé dans ses fonctions judiciaires le 1er février 1816.

Dumans. — Voir Mans (du).

Dumas (Jean-Baptiste-Pierre), avocat et législateur, né à Orange (Vaucluse) en 1727, mort à Paris le 12 avril 1796; était avocat à Orange quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du Tiers aux États généraux, par la principauté d'Orange. Son mandat expiré, il s'installa à Paris et y mourut.

Dumas (Mathieu, comte), officier général, législateur, ministre et conseiller d'État, né à Montpellier (Hérault), le 23 novembre 1753, de « messire Mathieu Dumas, chevalier, président trésorier de France, et de dame Anne de Loys », mort à Paris le 16 octobre 1837; entra à l'âge de 15 ans dans l'armée du génie; devint aide de camp de Rochambeau et le suivit en Amérique, et au moment de la Révolution qu'il avait acclamée, il devint l'aide de camp de La Fayette. En 1791, il fut chargé de ramener le roi à Paris lors de son escapade à Varennes, et fut promu maréchal de camp. Le 6 septembre 1791, il fut élu député de Seine-et-Oise à la Législative, siégea à droite, et fit partie du club des Feuillants; fut élu, en 1792, président de l'Assemblée, s'opposa à la déclaration de guerre à l'Autriche et se fit le défenseur de Luckner et de La Fayette, fut compromis dans la journée du 10 août, quitta la France et revint l'année suivante, mais se tint caché sous un faux déguisement, et parvint à gagner la Suisse où il resta jusqu'après le 9 thermidor. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député de Seine-et-Oise au conseil des Anciens, proscrit au 18 fructidor, s'échappa et se réfugia à Hambourg. Après le 18 brumaire, Bonaparte lui confia le soin d'organiser l'armée de réserve à Dijon. Il fut nommé, le 8 messidor an IX, conseiller d'État; fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, commandeur le 25 prairial suivant, puis grand officier en l'an XIII. Le 12 pluviôse de la même année, il fut promu général de division, assista aux batailles d'Ulm, d'Elchingen et d'Austerlitz, suivit Joseph Bonaparte à Naples et devint son ministre de la guerre, partit ensuite avec à Madrid et fut nommé aide-major général des armées impériales, fut rappelé par l'Empereur, alla en Allemagne et assista au passage du Danube, puis aux batailles d'Essling et de Wagram, fut créé comte de l'Empire, devint intendant général de la grande armée dans la guerre de Russie et

fut fait prisonnier en 1813, puis resta détenu en Hongrie jusqu'à la paix. Pendant les Cent-Jours, il eut la mission d'organiser les gardes nationales et fut mis à la retraite, par la Restauration le 4 septembre 1815 ; fut réintégré au conseil d'Etat en 1818. Le 21 avril 1828, il fut élu député de l'opposition par le 1er arrondissement de Paris et prit part à toutes les manifestations qui préparèrent la Révolution de 1830, fut nommé pair de France le 19 novembre 1831 et admis définitivement à la retraite comme lieutenant général le 6 mai 1832. Il était devenu infirme dans les dernières années de sa vie. On a de lui : *Précis des événements militaires ou Essai historique sur les campagnes de* 1799 à 1814.

Dumas (Pierre), avocat et législateur, né à Limoges (Haute-Vienne), le 24 juin 1750, de « sieur Pierre Dumas, bourgeois du pont de Noblac, de Saint-Léonard, et de demoiselle Anne Bardinet », mort à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 18 août 1838 ; était avocat à Limoges quand il entra, le 4 mai 1811, au Corps législatif comme député de la Haute-Vienne. Le 17 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Limoges représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, Dumas reprit sa place au barreau de Limoges.

Dumas (Anne-Joseph), officier général, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 24 mars 1741, de « Benoît Dumas, bourgeois, et de Magdeleine Ribeyre »; entra au service le 1er février 1757, comme lieutenant dans le bataillon de Clermont-Ferrand, et nous le retrouvons, le 17 juin 1793, chef de bataillon, puis chef de brigade le 21 septembre 1793. Le 21 prairial an II, il fut promu général de brigade.

Dumas (Thomas-Alexandre Davy de la Paillerie dit), officier général, né à Jérémie (Saint-Domingue), le 25 mars 1762, de « Alexandre Antoine Davy, marquis de la Paillerie, et de Marie Cessette Dumas », mort à Villers-Cotterets (Aisne) le 27 février 1806 ; fut dragon au régiment de la Reine le 2 juin 1786, et nous le retrouvons le 2 septembre 1792, lieutenant-colonel de la légion franche de cavalerie des Américains, général de brigade à l'armée du Nord le 30 juillet 1793, puis le 3 septembre de la même année général de division, commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, et, le 2 nivôse an II, général en chef de l'armée des Alpes. Le 15 thermidor an II, il fut nommé commandant de l'école de Mars au camp des Sablons, puis commandant en chef l'armée des Côtes de Brest du 3 au 19 brumaire an III, commandant la place de Landau le 21 nivôse an IV, partit pour l'Egypte le 30 floréal an VI fut fait prisonnier de guerre sur les côtes de Tarente en germinal an VII, rentra en France en floréal an X, et fut admis au traitement de réforme le 26 fructidor an X. Lors de la révolte du Caire, Alexandre Dumas se battit comme un lion à la tête de ses soldats pour réprimer l'insurrection.

Dumas de Champvallier (Jean-Louis), homme de loi, législateur et haut juré, né à Champagne-Mouton (Charente), mort au même lieu le 7 mai 1794 ; était homme de loi dans son pays natal, quand il fut élu, le 5 septembre 1791, député de le Charente à la Législative. Son mandat expiré, il retourna à Champagne-Mouton.

Dumas de Polard (Jean-Baptiste-Charles-René-Joseph, baron), officier général, né à Paris, le 29 mars 1775, de « messire René-Marie Dumas de Polard, écuyer, maréchal général des logis des gardes françaises et gouverneur de Lavaur, et de dame Marie-Andrée Garcerand, son épouse », mort à Courtefontaine (Doubs) le 2 fé-

vrier 1843, appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an II et officier du même ordre le 25 prairial suivant, devint baron de l'Empire et fut promu général de division le 19 mai 1815.

Dumas-Gontier (Élie), avocat et législateur; né à Libourne (Gironde), le 28 août 1731, de « Pierre-Ignace Dumas et de Marie Fontemoing », mort à Libourne le 22 octobre 1801; était avocat à Libourne, quand il fut élu, le 15 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Libourne. Son mandat expiré, il reprit sa place au barreau de sa ville natale.

Dumaz (Jacques-Marie), avocat, législateur et magistrat, né à Chambéry (Mont-Blanc) le 9 avril 1762, mort à Chambéry le 9 janvier 1839; était avocat au sénat de Savoie, se montra partisan de la Révolution française et fut nommé membre du directoire du Mont-Blanc. Le 25 février 1793, il fut élu, par ce département, suppléant à la Convention, et admis à y siéger le 18 avril suivant en remplacement de Bal, non acceptant, prit place à la Montagne, puis fut envoyé en mission à l'armée des Alpes où il institua le tribunal révolutionnaire. Le 9 thermidor il se prononça contre Robespierre et fut de nouveau envoyé en mission à l'armée des Alpes (pluviôse an III), et s'y montra fort énergique. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député du Mont-Blanc au conseil des Cinq-Cents et en sortit en l'an VII; fut appelé, la même année, aux fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel du Mont-Blanc, et le 4 nivôse an VIII entra au Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an X, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII. En 1815, il rentra au barreau de Chambéry, dont il devint le bâtonnier.

Du Merbion (Pierre Jadart), officier général, né à Montmeillan (Ardennes), le 30 avril 1737, de « Me Pierre Jadar du Merbion, major du régiment de Bergeret milice de Champagne, et de Mlle Marie Peltier, mariés ensemble de cette paroisse », mort à Montmeillan le 25 février 1797; entra dans le bataillon de milice de Mazarin le 1er avril 1754, et nous le retrouvons chef de bataillon dans le 91e régiment d'infanterie le 5 février 1792, puis chef de brigade le 15 octobre de la même année. Le 8 mars 1793 il fut promu général de brigade et, le 15 mai suivant général de division, devint commandant en chef des armées d'Italie et des Alpes le 4 fructidor an II, fut autorisé à prendre sa retraite le 13 brumaire an III et mourut peu de temps après.

Dumesnil-Desplanques (Jean-Thomas), avocat et législateur, né à Carentan (Manche) le 12 mai 1734; était avocat, quand il fut pourvu, le 26 mars 1772, de la charge de procureur du roi au bailliage de Carentan, devint maire de cette ville et fut élu, le 28 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Coutances.

Dumesnil Desplanques (Charles), administrateur et législateur, né à Carentan, frère du précédent; était président de l'administration municipale de sa ville natale, quand il fut élu, le 25 germinal an V, député de la Manche au conseil des Cinq-Cents. Comme son frère, à l'expiration de son mandat, il retourna dans sa ville natale.

Dumesny (Pierre-Marie-Joseph Salomon dit), officier général, né à Angoulême (Charente), le 17 janvier 1739 de « monsieur Salomon, fils aîné, écuyer, seigneur de

Bourg-Charente, et de dame Thérèse Bourée »; était, le 10 octobre 1755, lieutenant dans le régiment de Mailly et nous le retrouvons le 6 novembre 1791 lieutenant colonel du 90e régiment, puis colonel le 27 mai 1792. Il fut promu général de brigade le 25 mai 1793, suspendu le 27 septembre de la même année, puis réintégré le 25 prairial an III.

Dumolard (Joseph-Vincent), avocat, législateur et préfet, né à la Motte-Saint-Martin (Isère), le 25 novembre 1766, de « François-Vincent Dumolard, notaire et châtelain de la Motte, et de demoiselle Jeanne-Baptiste Perrin-Machoud», mort à Villevallier (Yonne) le 3 juin 1819, était avocat à Grenoble lorsqu'il fut élu, le 1er septembre 1791, député de l'Isère à la Législative et siégea au côté droit de cette Assemblée, se montra d'abord absolument hostile au parti avancé et attaqua les Jacobins; fut inscrit, aussitôt son mandat terminé, sur la liste des suspects et passa en Suisse, mais ayant franchi la frontière, il fut arrêté dans les montagnes du Dauphiné et conduit à Paris, resta quelques mois renfermé et fut mis en liberté après le 9 thermidor. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu, par l'Isère, député au conseil des Cinq-Cents, fit la guerre au Directoire et devint secrétaire du Conseil le 1er messidor, combattit la liberté de la presse et fut élu président du conseil. Proscrit au 18 fructidor, il fut condamné à la déportation et conduit à l'île d'Oléron. Son exil cessa en l'an VIII. Le 5 vendémiaire an XIV, il entra au Corps législatif comme député du Nord, vit son mandat renouvelé le 4 mars 1811, devint l'adversaire de l'Empereur, vota la déchéance en 1814, adhéra au rétablissement des Bourbons et fut décoré de la Légion d'honneur par Louis XVIII. Pendant les Cent-Jours il accepta de l'Empereur d'être nommé préfet des Basses-Alpes, pendant qu'il était nommé dans l'Yonne représentant à la Chambre des Cent-Jours (mai 1815), fut élu, le 8 juin, secrétaire de cette Chambre. La législature terminée, Dumolard se retira dans ses propriétés de l'Yonne et y mourut quatre ans après.

Dumonceau (Jean-Baptiste, comte de Bergendal), officier général, né à Bruxelles (Belgique), le 7 novembre 1760, de « Pierre Dumonceau et de Catherine Vander Meiren », mort à Bruxelles le 29 décembre 1821; était tailleur de pierres à l'époque de la révolution du Brabant, fut ensuite lieutenant dans le régiment de West Flandre, devint capitaine, puis passa en Hollande et y fut fait major général. Le 12 septembre 1793, il fut nommé chef du 1er bataillon belge, et promu général de brigade le 19 pluviôse an II, entra avec Pichegru en Hollande, puis passa au service de la République batave, prit le commandement d'une division de l'armée du maréchal Bernadotte, qui traversa la Franconie, et se distingua au passage du Danube et à la prise d'Ingolstadt, commanda les troupes hollandaises auxiliaires de la France, en 1806 et 1807, se fit naturaliser Hollandais et fut nommé commandant d'Amsterdam. En 1809, il passa au service de la France après la réunion de la Hollande, en qualité de général de division, fit partie de la grande armée de Russie, fit la campagne de Moscou et occupa peu à peu Bremen sous les ordres du général Vandamme. Sous la Restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis et grand cordon de la Légion d'honneur.

Dumonceaux (François-Xavier-Marie-Joseph), avocat et législateur, né à Douai (Nord) le 25 octobre 1759, mort à Douai le 1er septembre 1815; était avocat à Douai lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VII, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents. Son mandat terminé,

il reprit sa place au barreau de Douai.

Dumont (Nicolas), curé et législateur, né à Reims (Marne), le 21 février 1732, de « Jean-Baptiste Dumont, fabricant, et de Jeanne Pierret », mort à Reims le 21 juillet 1806; était docteur en théologie et curé de Villers-devant-le-Thour, quand il fut élu, le 17 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Vitry-le-François, siégea à gauche de la Constituante et prêta le serment civique.

Dumont (Louis-Philippe), homme de loi et législateur, né à Bernières-le-Patry (Calvados) le 17 novembre 1765, mort à Carel (Calvados) le 11 juin 1853; était homme de loi quand, sous la Révolution il devint membre du directoire du Calvados. Le 8 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention, se rangea parmi les modérés et dans le procès du roi, vota pour la « réclusion ». Le 22 vendémiaire an IV il fut réélu député du Calvados, député au Conseil des Cinq-Cents. Il y joua un rôle très effacé.

Dumont (André), avocat, législateur et préfet, né à Oisemont (Somme), le 24 mai 1764, de « Jean-Charles-Nicolas Dumont, conseiller du roi, juge royal du pays de Vimeau », mort à Abbeville (Somme) le 21 octobre 1838; était avocat, quand il devint en 1790, l'un des administrateurs de la Somme. Le 8 septembre 1792, il fut élu, par ce département, membre de la Convention, et vota en général avec la Montagne; dans le procès du roi il vota pour « la mort »; fut ensuite envoyé en mission dans la Somme et se montra très énergique envers les contre-révolutionnaires de ce département. A son retour à la Convention le 18 messidor an II, il fut élu secrétaire devint le 14 thermidor, membre du Comité de sûreté générale et élu président de la Convention le 1er vendémiaire an V, puis membre du Comité de Salut public le 13 frimaire, changea bientôt d'attitude et se fit le dénonciateur de Châles, de Choudieu et de Foussedoire, fit décréter d'arrestation Huguet et Ruamps, puis dénonça encore Prieur, Thuriot et d'autres Montagnards. Le 23 vendémiaire an IV il fut élu par la Somme député au conseil des Cinq-Cents et en sortit en l'an VII. Rallié à Bonaparte, il fut nommé, le 14 germinal an VIII, sous-préfet d'Abbeville et devint préfet du Pas-de-Calais pendant les Cent-Jours. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, comme régicide, il quitta la France et n'y revint qu'en 1830, retourna prendre sa résidence à Abbeville où il mourut.

Dumont de la Charnaye (François), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Bourges (Cher) le 18 octobre 1741, de « maître François Dumont, avocat en parlement, docteur agrégé en l'université de cette ville et bailli de la souveraineté d'Henrichemont et de dame Jeanne Danié »; était avocat quand il fut pourvu le 10 janvier 1770, de la charge de procureur du roi au bureau des finances et domaines de la généralité de Bourges, devint en 1790, procureur général syndic du Cher. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député par ce département au conseil des Anciens dont il devint secrétaire, fut suspendu de ses fonctions législatives le 18 fructidor, se rallia à Bonaparte après brumaire et fut nommé le 18 ventôse an VIII, conseiller de préfecture de la Seine, puis le 4 ventôse an IX conseiller des eaux et forêts à Bourges.

Dumontet de la Terrade (François-Simon-Augustin), avocat, législateur et magistrat, né à Scey-sur-Saône (Haute-Saône) le 21 décembre 1746, mort à Besançon (Doubs) le 12 novembre 1821; était avocat en parlement de

Franche-Comté, devint maire-juge-vicomte et lieutenant général de police de la ville de Vesoul et, en 1790, fut élu juge de paix du canton de Scey-sur-Saône. Le 23 germinal an V, il fut élu par la Haute-Saône député au conseil des Anciens, exclu au 18 fructidor et ne servit pas l'Empire. Il se montra tout dévoué à Louis XVIII, qui le nomma le 27 mars 1816, président à la cour royale de Besançon. Il fut créé baron le 17 décembre 1808.

Dumouchel (Jean-Baptiste), recteur de l'université, législateur et évêque constitutionnel, né à Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise) en 1737, mort à Paris le 16 décembre 1820; était recteur de l'Université de Paris, quand il fut élu, le 30 avril 1789, député du clergé aux États généraux, par la ville de Paris, se montra partisan des idées nouvelles, accepta la Constitution civile du clergé et prêta le serment civique; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel du Gard. Après l'abolition du culte, il rentra dans la vie civile, se maria et eut un emploi au ministère de l'intérieur, puis prit sa retraite en 1814.

Dumoulin (Pierre-Mathieu-Philippe-Joseph), avocat et législateur, né à Saint-Amand (Cher), le 7 avril 1765, de « Pierre-Mathieu-Joseph Dumoulin, négociant et ancien échevin à Saint-Amand, et de Marie-Joseph Mony », mort à Douai (Nord) le 15 février 1847; était avocat, quand il devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs du directoire du département du Nord; fut ensuite juge au tribunal civil du département. Le 26 germinal an VII, il fut élu député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte et, le 4 nivôse an VIII entra au Corps législatif, comme député du Nord; il en sortit en l'an XIV, vit son mandat renouvelé le 8 mai 1811; — il venait d'être nommé conseiller à la cour de Douai. — Il ne servit pas la Restauration et rentra dans ses fonctions judiciaires après la révolution de 1830. Le 26 octobre 1841, il fut décoré de la Légion d'honneur.

Dumouriez (Charles-François), officier général et ministre, né à Cambrai (Nord), le 25 janvier 1739, de « Antoine-François Dumouriez du Perier, et de Sophie-Eléonore-Ernestine Patissier de Châteauneuf », mort à Turville-Park (Angleterre) le 14 mars 1823; servit dans l'armée, d'abord sous les ordres de son père qui était commissaire des guerres, eut ensuite une foule de péripéties désagréables, offrit ses services à Gênes, ensuite à Paoli, revint en France et rentra en grâce, protégé qu'il était par le beau-frère de la Du Barry. Une mission, que lui confia le duc de Broglie en 1772, dans le but de favoriser les projets de Gustave III, contre l'aristocratie suédoise ne réussit pas, il fut arrêté à Hambourg, par ordre du ministre d'Aiguillon et enfermé à la Bastille, et de là au château de Caen. Louis XVI le rendit à la liberté, le fit maréchal de camp en 1788. Il se lia, sous la Révolution, avec La Fayette et Mirabeau, devint l'ami de Gensonné le Girondin, fut nommé ministre des Relations extérieures le 17 mars 1792, en remplacement de de Lessart, son ami, qui, accusé d'intelligences avec la cour de Vienne, avait été arrêté, et massacré à Versailles. Dumouriez sortit du ministère le 16 juin pour aller prendre le commandement en chef de l'armée du Nord; fut, du 17 juin au 24 juillet, ministre de la guerre, passa au commandement de l'armée des Ardennes, occupa les défilés de l'Argonne, y soutint plusieurs combats, et réussit à établir son quartier général à Sainte-Menehould, Kellermann et Beurnonville, étant venus le rejoindre, remporta la victoire de Valmy,

puis laissa l'armée prussienne battre en retraite sans l'inquiéter. Revenu à Paris, il se fit donner le commandement de l'armée du Nord, et se rendit à Valenciennes. Dans une proclamation aux Belges, il excita ces derniers à se révolter contre les Autrichiens. Quelques jours après, le 6 septembre, secondé par des troupes incomparables par la bravoure et l'impétuosité et surtout par le patriotisme, il battit complètement les Autrichiens à Jemmapes, remporta d'autres avantages et put arriver à Liège. Devenu suspect, il revint à Paris, fut fort mal reçu par les Jacobins et se lia avec les Girondins, repartit pour la Belgique et entreprit une nouvelle campagne, s'empara de Breda, de Klendert et Gertruydenberg, puis se rendit à Bruxelles où il prononça un discours considéré comme hostile à la Convention. A partir de ce moment, son rôle devint de plus en plus mystérieux, il se prépara à jouer le tout pour le tout, en risquant une nouvelle bataille générale à Neerwinden, d'où il sortit ni vainqueur ni vaincu; il s'en prit au général Miranda qui avait mal exécuté ses ordres, écrivit à la Convention une lettre imprudente, puis finit par conclure avec le colonel autrichien Mack une première convention qui eut pour résultat l'évacuation de la Belgique par l'armée française. Dans une seconde entrevue, il fit part au même colonel de son projet de marcher sur Paris, et, dans cette combinaison, il devait être aidé à titre auxiliaire par les troupes autrichiennes il se faisait fort, disait-il, de rétablir la monarchie constitutionnelle, et la place de Condé devait être remise aux Autrichiens comme garantie. Le 30 mars, Dumouriez essaya de mettre son projet à exécution, passa la frontière avec l'intention de s'emparer de Lille, Condé et Valenciennes, mais le bruit de sa trahison ayant couru dans l'armée, ses soldats allèrent se ranger au Quesnoy, sous les drapeaux de Dampierre, et, voulant brusquer les choses, il envoya devant Lille le général Miaczinski, dont la division fut enlevée et dispersée, il ne fut pas plus heureux devant Valenciennes, alla camper le 1er avril à Saint-Amand, avec l'espoir de s'emparer de Condé. La Convention, ayant été avertie, avait chargé le ministre de la guerre Beurnonville ainsi que les représentants Lamarque, Camus, Bancal des Issart et Quinette de s'emparer du traître et de le traduire à la barre de l'Assemblée. Arrivés le 2 avril au camp de Saint-Amand, ils furent introduits devant Dumouriez et lui lurent le décret de la Convention, mais ce dernier répondit « qu'il ne serait jamais assez sot pour se livrer lui-même aux tigres qui voulaient l'immoler à Paris ». Camus ayant insisté et ayant formellement déclaré au traître qu'il allait être suspendu de ses fonctions et arrêté, Dumouriez appela à lui les hussards, fit saisir les représentants et le ministre, et les envoya à Tournay, au quartier général des Autrichiens. Le lendemain, il essaya de haranguer ses troupes; mais il faillit, le 4 avril, être fusillé par les volontaires de Dampierre. Dumouriez, complètement désappointé, prit le parti de l'exil, partit pour Merguesheim en Franconie, et fut mal reçu à Cologne et à Stuttgard, et, sous un nom supposé, parcourut la Suisse, l'Italie et l'Angleterre, se fixa à Nériss puis à Hambourg. En l'an VIII, il offrit ses services contre la France, à Paul Ier, empereur de Russie, mais fut éconduit. C'est avec l'aide du gouvernement anglais, qui le soutenait de ses subsides, qu'il avait entrepris le voyage à Saint-Pétersbourg, sans succès comme on a pu le voir, et, jusqu'à la fin de ses jours, il reçut une forte pension des ennemis de la France. S'étant installé définitivement en Angleterre, il fut, de 1812 à 1814, l'un des conseillers

les plus actifs du ministère Castlereagh, essaya après la chute de l'Empereur de rentrer en France, mais les Bourbons ne le voulurent pas. Il resta donc en Angleterre.

Dumoustier (Pierre, comte), officier général et législateur, né à Saint-Quentin (Aisne), le 17 mars 1771, de « Gabriel-Étienne-René Dumoustier et de Louise-Henriette-Émilie Le Serrurier », mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 15 juin 1831 ; partit, le 23 août 1793, comme réquisitionnaire dans le 1er bataillon de Saint-Quentin, fit partie de l'armée du Nord et fut blessé grièvement dans une rencontre. Il était capitaine au moment du coup d'État de brumaire, auquel il prit une part très active, sous les ordres de Bonaparte, se battit à Marengo et s'embarqua pour l'Égypte, fut adjoint à l'état-major du palais du gouvernement le 28 ventôse an X, fait membre de la Légion d'honneur le 15 pluviôse an XII, et commandeur le 25 prairial suivant, fit les campagnes d'Autriche et de Prusse et fut promu général de brigade, partit pour l'Espagne et fut créé baron de l'Empire le 27 novembre 1808. Après la paix de Vienne, il retourna en Espagne et fut nommé général de division le 24 juillet 1811, se distingua en 1813 en Saxe, à Lutzen, à Bautzen et à Dresde, où il fut blessé à la jambe et fut créé comte de l'Empire le 10 janvier 1814. Le 12 mai 1815, il fut élu, par la Loire-Inférieure, représentant à la Chambre des Cent-Jours, ensuite poursuivi par la Restauration et ne reparut qu'après la révolution de 1830, le 5 août, comme commandant de la 12e division militaire à Nantes, fut fait grand officier de la Légion d'honneur le 21 mars 1831, fit une chute de cheval aux environs de Beaupréau, se cassa la cuisse gauche et mourut des suites de cette blessure, le 15 juin suivant.

Dumoustier de Frédilly (Jean Aubin), négociant et législateur, né à Loudun (Vienne), le 11 juillet 1752, de « Jean Dumoustier de Vrilley, et de dame Louise-Marguerite-Jeanne Vinsonneau », mort à Paris le 27 décembre 1827 ; était négociant à la Rochelle, quand il fut élu, le 31 août 1791, député de la Charente-Inférieure à la Législative. Son mandat expiré, il reprit son commerce à la Rochelle.

Dumoustier-Delafond (Jacques), avocat, législateur et magistrat, né à Loudun (Vienne), le 26 décembre 1733, de « Jacques Dumoustier et de Anne-Marie Goujon de Saint-Fleurant », mort à Loudun le 27 novembre 1810 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 22 février 1786, de la charge de conseiller, avocat du roi au bailliage de Loudun. Le 19 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Loudun, ensuite nommé juge dans la Vienne, le 25 vendémiaire an IV, et juge au tribunal civil de Loudun, le 24 floréal an VIII, puis devint président de ce tribunal.

Dunesme (Martin-François, baron), officier général, né à Vieil-Saint-Remy (Ardennes), le 17 mars 1767, de « Nicolas Dunesme, notaire royal, juge en la justice de ce lieu, et de Jeanne-Elisabeth Vuaharte, son épouse », mort à Culm (Autriche) le 30 août 1813 ; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades, et fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, puis officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 13 juillet 1813, il fut promu général de brigade à l'armée d'Allemagne et succomba un peu plus d'un mois après à Culm. Il était baron de l'Empire.

Duniagon, magistrat et suppléant à la Convention, né à Nérac (Lot-et-Garonne) ; était juge au tribu-

nal de cette ville quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de Lot-et-Garonne à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Dunkerque (siège de). Le 9 septembre 1793 une bataille de nuit s'engagea entre les soldats anglais et hessois d'une part et les Français, renfermés dans la ville, d'autre part. Le résultat fut écrasant pour l'ennemi, il fut obligé de lever le camp en laissant sur les dunes un nombre considérable de morts et de blessés et en abandonnant dans sa fuite 180 pièces de canon, 6.000 bombes, un nombre considérable de fusils, caissons, forges, etc., etc. Les troupes républicaines attaquèrent avec un entrain et un courage extraordinaires. Les deux conventionnels Trullard et Berlier y donnèrent constamment l'exemple en marchant en tête des colonnes d'attaque.

Dupas (Pierre-Louis, comte), officier général, né à Évian (Mont-Blanc), le 13 février 1761, de « Gaspard Dupas et de Antoinette Pellissier », mort à Ripaille (Mont-Blanc) le 6 mars 1823; s'enthousiasma de la Révolution française, servit d'abord dans la garde nationale de Paris comme simple grenadier, ensuite passa colonel de la section des Allobroges, devint chef de bataillon de la 27e légion et fut envoyé en Italie, se conduisit d'une façon héroïque au passage du pont de Lodi, le 21 floréal an IV, se distingua de nouveau devant Mantoue. Après le 18 brumaire, il devint officier supérieur de la garde des consuls, fut promu général de brigade, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, montra beaucoup de bravoure à la bataille d'Austerlitz, fit les campagnes de 1806 à 1807 et se battit à Friedland puis devint commandant supérieur de la 32e division militaire. Il cessa de servir après 1814.

Dupau (Jean-Magdeleine), négociant et homme politique, né à Carbonne (Haute-Garonne), le 22 juillet 1760, de « Jacques Dupau, marchand, et de Jeanne Daurie, mariés »; était négociant à Toulouse, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1810, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dupeloux (Charles), ex-officier et législateur, né à Saint-Romain-la-Chalm (Haute-Loire) le 18 septembre 1753, mort à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire) le 11 novembre 1826; appartint d'abord à l'armée, fut maréchal des logis des gardes du corps du roi, compagnie de Noailles, et devint capitaine, puis abandonna le service, et fut nommé chevalier de Saint-Louis. Sous la Révolution, il devint administrateur municipal de Saint-Didier et, le 22 germinal an V, fut élu député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents et en sortit en l'an VII.

Duperré (Victor-Guy, baron), amiral, législateur et ministre, né à la Rochelle (Charente-Inférieure), le 20 février 1775, de « messire Jean-Augustin Duperré, écuyer, conseiller du roi, trésorier de la guerre, et de Marie-Gabrielle Prat-Desprez », mort à Paris le 2 novembre 1846; entra dans la marine militaire en 1792, devint enseigne auxiliaire à bord de la *Virginie* en l'an IV, fut fait prisonnier par les Anglais dans un combat de nuit et échangé que deux années après. En 1805, il fit la campagne du Brésil, sur le *Vétéran*, sous les ordres de Jérôme Bonaparte, fut promu capitaine de frégate le 23 septembre 1806, créé baron de l'Empire le 6 décembre 1810 et devint contre-amiral le 15 septembre 1811. Pendant les Cent-Jours, il fut préfet maritime de Toulon, fit partie, sous la Restauration, de l'expédition d'Espagne en 1823, bloqua Cadix, s'en empara et fut nommé grand officier de la Lé-

gion d'honneur, appelé à faire partie, en 1830, de l'expédition d'Alger et contribua largement à la prise de cette ville. Le 16 juillet 1830 il fut nommé pair de France et promu amiral le 13 août suivant. Le 22 novembre 1834, il fut nommé ministre de la marine, dans le cabinet du duc de Trévise, conserva son portefeuille dans le cabinet de Broglie et dans celui de Thiers et tomba avec ce dernier le 5 septembre 1836, reprit son portefeuille dans le cabinet Soult le 12 mai 1839-29 février 1840, fit encore partie du ministère Guizot (octobre 1840) et donna sa démission définitivement le 6 février 1843, puis mourut trois ans après.

Duperreau (Raymond - Eléonore - Marc - Jean - Baptiste - Félix - Fortunat-Achille-Gabriel, chevalier), capitaine, secrétaire général de préfecture et législateur, né à Valence (Drôme), le 1er décembre 1761 de « noble Marc-Antoine Rouveyre Duperreau, chevalier de Saint-Louis, major, commandant en cette ville, et de dame Gabrielle Chaix », mort à Valence le 2 décembre 1827, avait d'abord été capitaine d'infanterie, fut nommé maire de Loriol et devint, le 2 mai 1811, secrétaire général de la préfecture de la Drôme. Le 15 mai 1815, il fut élu, par le même département, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Dupertuis (Joseph - Pierre - Henry), avocat, législateur et magistrat, né à Wurtzbourg (Allemagne), le 23 octobre 1763, de « monsieur François-Henry Dupertuis et de Catherine-Agnès Fessenmayer », mort à Châteauroux (Indre) le 7 juillet 1839 ; était sénéchal de la sénéchaussée de Saint-Benoît-du-Sault, quand il devint, sous la Révolution l'un des administrateurs de l'Indre en 1790. Le 28 août 1791, il fut élu, député de ce département à la Législative, envoyé par le ministre de la guerre, de l'an II à l'an III, comme inspecteur en chef de l'armée du Rhin, revint en France en l'an IV et devint juge au tribunal civil de la Nièvre.

Dupetit - Thouars (Abel-Ferdinand Aubert, chevalier), officier, législateur et sous-préfet, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 9 novembre 1769 d' « Antoine-Augustin-Marie Aubert Dupetit-Thouars et de Marie-Louise de Saint-Martin » ; appartint en 1784 au régiment de la Couronne-infanterie, fut envoyé à Saint-Domingue pour y réprimer une révolte de nègres. De retour à Saumur, il fut considéré comme suspect, arrêté et emprisonné, puis mis en liberté après le 9 thermidor, entra au Corps législatif, le 18 février 1807, comme député d'Indre-et-Loire, partit en Russie en qualité de capitaine adjoint à l'état-major général et y perdit presque la vue, fut créé chevalier de l'Empire le 11 juillet 1811 et devint sous-préfet de Saint-Malo le 7 avril 1813, et, en dernier lieu, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Du Petitbois (Agathon-Pinot, chevalier), officier et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 12 octobre 1742, de « Maurille-Anne Pinot du Petit-Bois et de Jeanne Perrine Guilbert », mort à Paris le 11 avril 1809 ; était colonel du 16e dragons, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député d'Ille-et-Vilaine à la Législative, promu maréchal de camp le 7 septembre 1792 et, l'année suivante, fit marcher de Vannes un détachement de 1200 hommes chargés d'enlever le château de Rochefort, où les rebelles avaient réuni quelques moyens de défense. Il leur tua 200 hommes et ramena à Vannes quelques prisonniers.

Dupeyrat (Pierre-Théodore-Noel), avocat et législateur, né à Thiviers

(Dordogne), le 22 décembre 1761, de « maître Pierre-Noël sieur Dupeyrat, avocat en la cour, et de Marguerite-Noël de Razac », mort à Paris le 30 mars 1832 ; était avocat quand il fut pourvu, le 13 mars 1782, de la charge de substitut du procureur général au parlement de Paris. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Dordogne au Conseil des Cinq-Cents.

Du Peyroux (René-Joseph, baron), officier général, né à Saint-Pardoux (Creuse), le 20 septembre 1763, de « Amable-Antoine-René du Peyroux, chevalier, seigneur de Jardon, Villemonteix et chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Thérèse des Rièges », mort à Lyon le 11 février 1835; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et promu général de brigade. Il était baron de l'Empire.

Duphénieux (Claude), juge et législateur, né à Cajarc (Lot) le 10 août 1750, était juge dans ville natale quand il devint, en 1789, membre de l'administration centrale du Lot. Le 31 août 1791 il fut élu, par ce département, député à la Législative. Son mandat terminé, il devint juge au tribunal civil de Figeac et fut ensuite nommé juge de paix, puis secrétaire général de la préfecture du Lot. Le 15 mai 1815, il fut élu, par ce département, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Duphot (Léonard), officier général né à Lyon, le 21 septembre 1769, de « Michel Duphot et de Catherine Guillebau », massacré à Rome le 27 décembre 1797 ; s'enrôla, le 25 juillet 1785 au régiment de Vermandois, et nous le retrouvons adjudant général chef de brigade le 20 pluviôse an IV, puis général de brigade le 10 germinal an V. Il accompagnait Joseph Bonaparte dans son ambassade de Rome, quand une émeute éclata dans cette ville; Duphot voulut s'interposer entre les combattants, mais il reçut une balle dans la poitrine et fut achevé à coups de baïonnettes par la populace.

Dupin (Charles-André), avocat, député, magistrat, et sous-préfet, né à Clamecy (Nièvre), le 20 juin 1758, de « André Dupin, médecin, et de Jeanne Berriat », mort à Clamecy le 24 novembre 1843, fut pourvu, le 26 janvier 1780, de la charge de procureur du roi au grenier à sel de Clamecy, et le 3 juillet 1785, de celle de conseiller lieutenant particulier au bailliage ducal de Clamecy. Le 7 septembre 1791, il fut élu député de la Nièvre à la Législative, arrêté en 1793, comme suspect et incarcéré dans les prisons de Clamecy et de Nevers, peu après rendu à la liberté et nommé, le 3 fructidor an IV, commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel de cette ville. Le 23 germinal an VII il fut élu, par la Nièvre, député au Conseil des Anciens, se rallia à Bonaparte et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député du même département. Sous l'Empire il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Clamecy, puis procureur du roi dans la même ville, de 1814 à août 1815. Le 2 août 1815, il devint sous-préfet de Clamecy.

Dupin (André-Siméon-Olivier, dit Dupin de Beaumont), législateur, né à Paris, le 7 mars 1744, de « Jean-Jacques Dupin et de Anne-Elisabeth Soquet », mort à Marcinelle près Fleurus (Belgique) le 18 novembre 1833 : fut élu, le 6 septembre 1792, par l'Aisne, membre de la Convention et conclut ainsi dans le procès du roi : « Le peuple demandait à grands cris qu'on lui fit son procès. Eh bien ! ce même peuple, lors de son acceptation de la

Constitution, a passé subitement du mépris a l'amour. C'est pour éviter à ce peuple généreux et sensible des regrets, c'est pour éviter la guerre intérieure, les dissensions civiles que ne manqueront pas d'occasionner ceux qui croiront avoir des prétentions après que Louis aura péri sous la hache de la loi, que je vote pour la peine la plus grave après la mort », fut ensuite l'adversaire du 31 mai et signataire en faveur des Girondins, mais se rétracta et eut une si singulière attitude qu'il devint suspect aux Jacobins. Sur une dénonciation de Lesage accusant Dupin d'avoir envoyé à l'échafaud plusieurs ci-devant fermiers généraux pour s'emparer de leur fortune, la Convention ordonna son arrestation et l'apposition des scellés sur les effets de sa belle-mère, mais Lesage s'étant rétracté sur ce qui concernait cette dernière, les scellés furent alors levés.

Dupin (Claude-François-Etienne, baron), administrateur et préfet, né à Metz (Moselle), le 30 novembre 1767, de « Claude-Gabriel Dupin, avocat, et de demoiselle Ethis de Corny », mort à Paris le 11 novembre 1828; était secrétaire du procureur du roi de l'hôtel de ville de Paris, quand il devint, en 1788, inspecteur des commis mouleurs de bois aux chantiers de Paris; fut nommé, en février 1791, sous-chef dans les bureaux du département de la Seine, et en 1792, secrétaire général de ce département, puis en l'an VI, commissaire central du gouvernement près le même département, fut révoqué en messidor an VII. Le 11 ventôse an VIII, il fut nommé préfet des Deux-Sèvres, puis membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et officier du même ordre en 1807. Le 19 décembre 1887 il fut créé baron de l'Empire.

Dupin (Louis-Pierre-Martial), négociant et homme politique, né à Voulte (Ardèche), le 13 octobre 1752, de « Mr Fabien Dupin, notaire royal, et de dame Louise Roulan, mariés »; était négociant à la Voulte, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Privas, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dupin (André-Marie-Jean-Jacques, dit Dupin aîné), avocat législateur, procureur général et membre de l'Institut, né à Varzy (Nièvre), le 1er février 1783, de « maître Charles André Dupin, seigneur du fief de Cœurs, conseiller du roi, son procureur au grenier à sel, de Clamecy, et de dame Catherine-Agnès Dupin », mort à Paris 10 novembre 1865, fut reçu avocat en 1810, et professionnait à Paris, quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Château-Chinon, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il eut dans cette Assemblée une attitude très perplexe fut tantôt pour et tantôt contre l'Empereur, demanda que l'abdication fût acceptée au nom du peuple français, le lendemain repoussa toute idée de voir monter sur le trône Napoléon II. Sous la Restauration, il reprit sa place au barreau, fit plusieurs fois des tentatives pour se faire élire député, échoua presque toujours et après avoir défendu les généraux Ney, Gilly, Alix, Boyer et Rovigo, puis comme civil Isambert, Bavoux, de Pradt, Merilhou et Montlosier, le *Journal des Débats*, il devint l'un des conseils judiciaires du duc d'Orléans, et en 1820 fut membre du conseil d'apanage des princes. Le 21 mai 1827, il fut élu député par l'arrondissement de Mamers et par les arrondissements de Nevers et de Cosne. Il opta pour cette dernière circonscription et prit place au centre gauche, se sépara de ses collègues de gauche lors de la discussion de la presse périodique et se montra partisan des gros cautionnements, fut des 221 et de-

vint vice-président de la Chambre, mais très prudent tout en proclamant que les ordonnances étaient illégales il refusa d'apposer son nom au bas des protestations insérées dans les journaux et quand les barricades s'élevèrent, il fit des démarches personnelles auprès du duc d'Orléans pour lui faire accepter la lieutenance générale du royaume. En aout 1830, il fut nommé procureur à la cour de cassation et fut nommé en même temps ministre d'Etat, et, c'est grâce à lui que la magistrature fut déclarée inamovible. Nous n'apprendrons rien de nouveau en disant que Dupin devint l'un des conservateurs les plus acharnés de la nouvelle monarchie, il fut impitoyable pour les réfugiés politiques ou condamnés politiques auxquels il refusa des secours, et parla contre l'intervention en faveur de la Pologne. Il fut successivement réélu député de 1831 à 1846. Le 21 juin 1832 il avait été élu membre de l'Académie française et le 21 novembre de la même année, fut élu président de la Chambre des députés et cette fonction lui fut huit fois renouvelée. Dans la séance du 24 février 1848, Dupin demandait à ses collègues de proclamer la régence de la duchesse d'Orléans, quand le local des séances fut envahi par l'insurrection triomphante, mais le lendemain, toujours prudent, Dupin reconnut le fait accompli et loin de donner sa démission de procureur général, il fit décider par la cour de cassation que, désormais la justice ne serait plus rendue « qu'au nom du peuple français », ce qui ne l'empêcha pas de conserver ses fonctions de membre du conseil privé de la famille d'Orléans. Le 23 avril 1848 il fut élu représentant de la Nièvre à la Constituante, siégea à droite et vota toutes les mesures antirépublicaines, vota les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt sur le sel, etc., poussa à la dissolution des ateliers nationaux qui amenèrent la terrible insurrection de juin. Il vit son mandat renouvelé à la Législative et fut nommé président de cette Assemblée. Au coup d'Etat, Dupin montra toujours la même prudence. Victor Hugo a écrit à cet égard : « M. Dupin est une honte incomparable. Après avoir refusé de protester publiquement contre le coup de force de Bonaparte et même de signer le procès-verbal de la dernière séance tenue par l'Assemblée dissoute, il montra les gendarmes à ses collègues : « Nous avons le droit, c'est évident, dit-il, mais ces messieurs ont la force ; partons. » Puis il conserva jusqu'au 22 février 1852, son poste de procureur général à la cour de cassation : à cette date il donna sa démission, ne voulut pas s'associer aux décrets qui prononçaient la confiscation des biens de la famille d'Orléans. « C'est, dit-il, le premier vol de l'aigle » ; il se retira en ses terres de Raffigny, y resta six mois, puis fit sa soumission à Bonaparte et fut renommé procureur général, puis sénateur. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 29 juin 1833.

Dupire (Georges-Henri-Joseph), avocat et législateur, né à Emerchicourt (Nord) en 1763, mort à Valenciennes (Nord) le 11 août 1833 ; était avocat et devint, sous la Révolution, agent national près le district de Valenciennes. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu député du Nord au conseil des Cinq Cents.

Duplantier (Jacques-Paul-Fronton), avocat, armateur et législateur, né à Caillau (Gironde) en janvier 1764, mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 17 avril 1814 ; fut reçu avocat au parlement de Paris et était armateur à Bordeaux, quand il devint l'un des administrateurs de la Gironde en 1790. Le 11 septembre 1791 il fut élu suppléant

de ce département à la Législative, mais n'y siégea pas, et, le 8 septembre 1792, le même département l'élut membre de la Convention. Dans le procès du roi il vota pour la « mort, tout en demandant en même temps que l'exécution soit suspendue », donna sa démission de conventionnel le 7 juin 1793 et, après la fin du gouvernement révolutionnaire, devint président de l'administration de la Gironde. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de ce département, au Conseil des Cinq-Cents; demanda, le 24 ventôse an VII, à faire célébrer tous les ans, dans l'enceinte des séances du conseil, la fête de la souveraineté du peuple, parla en faveur de la liberté de la presse et s'opposa énergiquement au coup d'État de brumaire, fut exclu du conseil le 19 et destiné à la déportation. Sous l'Empire, on offrit à Duplantier des fonctions publiques, mais il les refusa catégoriquement, se fit inscrire au barreau d'Agen et en devint le bâtonnier, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Du Plaquet (Charles-Vincent), chapelain conventuel et législateur, né à Beauvais (Oise) le 20 janvier 1730, mort à Saint-Quentin (Aisne) le 20 septembre 1811 ; était chapelain conventuel de l'ordre de Malte et de l'église royale de Saint-Quentin, quand il fut élu, le 13 mars 1789, député du Tiers aux états généraux par le bailliage de cette ville, vota dans cette Assemblée avec le tiers état et fit l'abandon de son prieuré, s'en remettant à la générosité de la nation.

Duplaquet (Jean-Quentin), administrateur et législateur, né à Fontaine-les-Clercs (Aisne), le 24 septembre 1766, de « Adrien Duplaquet, laboureur, et de Marguerite-Françoise Delauchy, son épouse », mort à Rouez (Sarthe) le 30 octobre 1835; fut dès le début de la Révolution commissaire du roi pour l'administration centrale de l'Aisne, et, le 24 germinal an VII, fut élu député de ce département, au conseil des Cinq-Cents, se déclara partisan du coup d'État de brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de l'Aisne, où il siégea jusqu'en l'an XI. Le 7 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Saint-Quentin, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Duplay (Maurice), maître menuisier et homme politique, né à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire), le 22 décembre 1738, de « Jacques Duplay, menuisier, et de Marie Bontemps », mort à Paris le 30 janvier 1820; s'était retiré des affaires avant la Révolution, était propriétaire de plusieurs maisons et possédait environ 15.000 livres de rentes, mais la Révolution et les événements qui suivirent avaient quelque peu obéré ses revenus; c'est alors qu'il se décida à reprendre un atelier de menuiserie dans une maison de la rue Saint-Honoré qui devait, plus tard, devenir historique par le séjour qu'y fit Robespierre. Cette maison était une ancienne dépendance du couvent de religieuses de la Conception, qui était encore à la fin de 1793 un bien national, et Duplay ne s'en rendit acquéreur qu'en l'an IV. Membre du club des Jacobins, Duplay se lia avec Robespierre, qui finit par prendre sa demeure chez ce dernier, après s'y être caché après les massacres du Champ-de-Mars. On sait qu'il y eut des projets de mariage, entre l'aînée des demoiselles Duplay, Eléonore, avec Robespierre. Duplay était un ardent patriote, avait une certaine instruction et passait pour être probe. Il accepta les fonctions de juré au tribunal révolutionnaire. A la chute de Robespierre au 9 thermidor, Duplay fut arrêté et jugé, puis acquitté. On raconte sur lui cette anecdote : Un soir, étant à table, Robespierre lui aurait demandé ce qu'il avait fait dans sa journée au tribunal :

Duplay aurait répondu : « Maximilien, je ne vous demande jamais ce que vous faites au Comité de Salut public. » Et on ajoute que sur ces mots Robespierre aurait serré la main de Duplay avec beaucoup d'effusion.

Du Plessis d'Argentré (Jean-Baptiste), évêque de 1789, né à Argentré (Ille-et-Vilaine), le 1er novembre 1720, de « Pierre Du Plessis d'Argentré et de Louise Hindret de Ravenne », mort en émigration à Munster le 24 février 1805 ; fut sacré évêque de Tagaste le 20 mars 1774, puis évêque de Seez en 1775, refusa sa démission en 1801, partit en émigration et prit sa résidence en Allemagne à Munster où il mourut.

Du Plessis d'Argentré (Louis-Charles), évêque et législateur, né à Argentré-Duplessis (Ille-et-Vilaine) le 10 juin 1723, mort en émigration à Munster, le 28 mars 1808, frère du précédent : était évêque de Limoges quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Limoges, se montra l'adversaire intransigeant de la Révolution et quelque temps après l'expiration de son mandat de député, émigra en Allemagne et, comme son frère, s'installa à Munster, où il mourut en 1808.

Dupont (Martin-François), curé et législateur, né le 17 février 1750 ; était curé de Tourcoing, quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Lille, siégea parmi les ultra-royalistes de cette Assemblée, fut hué en sortant d'une séance, entouré par le peuple, et ne dut son salut qu'à l'intervention de la garde. Deux jours après, il donna sa démission de député.

Dupont (Jacob-Louis), abbé et législateur, né à Loches (Indre-et-Loire) le 9 décembre 1755, mort en 1813 ; était abbé de Jumeaux quand il quitta les ordres sous la Révolution et devint maire de Perrusson. Le 2 septembre 1791, il fut élu député d'Indre-et-Loire à la Législative, réélu par le même département, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, et dans le procès du roi, vota pour la « mort », fut obligé de donner sa démission le 30 floréal an II, par suite d'une maladie nerveuse qui dégénéra en aliénation mentale.

Dupont (Jean-Charles, dit Dupont de l'Eure), avocat, législateur, magistrat, ministre et membre du gouvernement provisoire, né au Neubourg (Eure), le 27 février 1767, de « Pierre-Nicolas Dupont marchand au Neubourg, et de Marthe Anson », mort à Rouge-Perriers (Eure) le 2 mars 1855; était avocat quand il fut nommé accusateur public en l'an VI près le tribunal criminel de l'Eure. Le 25 germinal de la même année, il fut élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte, et fut nommé en l'an VIII conseiller au tribunal d'appel de Rouen, puis président du tribunal criminel de l'Eure, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé chevalier de l'Empire le 26 avril 1810, devint, en 1811, conseiller à la cour impériale de Rouen et, en 1812, président de Chambre à la même cour; entra, le 6 juin 1813, au Corps législatif comme député de l'Eure. Le 9 mai 1815, il fut élu, par le même département, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et le 20 septembre 1817, élu député de l'opposition par le collège électoral de l'Eure et réélu pendant toute la durée de la Restauration, puis combattit tous les ministères qui se succédèrent pendant cette période. Il fut des 221. Après la Révolution de 1830, il fut nommé garde des sceaux, mais l'indépendance de caractère de Dupont et surtout son esprit républicain, firent que

le désaccord entre lui et Louis-Philippe le força à donner sa démission. Le 17 octobre de la même année, il reprit sa place sur les bancs de l'opposition, puis fut réélu député en 1831, vit son mandat renouvelé jusqu'aux élections de 1846, et prit une part active aux banquets réformistes. Le 24 février 1848, il fut acclamé président de la Chambre des députés; le même jour il fut nommé membre du Gouvernement provisoire, puis élu représentant du peuple par les départements de l'Eure et de la Seine. Il opta pour l'Eure; remit le 4 mai, à l'Assemblée, les pouvoirs du gouvernement provisoire et refusa de faire partie de la Commission exécutive. ne fut pas réélu à la Législative de 1849, son grand âge le fit se retirer.

Dupont (Jean, comte), banquier et législateur, né à Paris le 13 février 1737, mort à Paris le 17 septembre 1819: était banquier à Paris et devint suspect en 1793, fut arrêté et remis en liberté après le 9 thermidor. Sous le Directoire, il fut nommé administrateur de la caisse d'escompte, puis devint maire du VII[e] arrondissement à Paris, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et entra, le 14 août 1807, au Sénat conservateur, fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808 et officier de la Légion d'honneur le 5 juillet 1811, vota la déchéance de l'Empereur, se rallia à Louis XVIII qui le nomma pair de France le 6 janvier 1815 et vota la mort du maréchal Ney.

Dupont (Louis), capitaine et législateur, né à Lagraulière (Corrèze), le 17 avril 1766, de « monsieur Pierre Dupont et de dame Anne Chaumond »; était lieutenant de gendarmerie lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1815, par l'arrondissement de Tulle, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Cette courte législature expirée, Dupont fut admis à la retraite le 12 mars 1819.

Dupont-Chaumont (Pierre-Antoine, comte), officier général, né à Chabanais (Dordogne), le 27 décembre 1759, de « Isaac-Pierre Dupont, seigneur de Savignat, juge sénéchal de Chabanais, et de Françoise-Claire Benoist », mort à Paris le 16 février 1838, entra dans l'armée le 1[er] mai 1775 comme volontaire dans le 52[e] régiment La Fare et nous le retrouvons, le 17 avril 1791, aide de camp du général de Daunant, puis le 21 mars 1792 adjudant général, chef de bataillon. Le 15 mai 1793, il fut promu général de brigade, suspendu le 22 septembre 1793, puis réintégré peu après. Après le 18 brumaire an VIII, il fut nommé inspecteur des troupes de l'armée du Rhin, commanda en 1805 à Turin, fut employé à l'armée de Hollande et lorsque Louis-Bonaparte devint roi de ce pays, obtint le poste de ministre plénipotentiaire de France en Hollande; approuva, en 1814, la déchéance de l'Empereur et Louis XVIII le nomma inspecteur général d'infanterie de la 11[e] division militaire, grand officier de la Légion d'honneur et commandeur de Saint-Louis.

Dupont de Bigorre (Pierre-Charles-François), avocat et législateur, né à Domfront (Orne) en 1740, mort à Paris le 9 novembre 1793; était avocat en parlement et assesseur de la vallée de Barèges à Luz, quand il fut élu, le 24 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Bigorre et vota avec les réformateurs de cette Assemblée. Le 4 septembre 1792, il fut élu par les Hautes-Pyrénées, membre de la Convention et, dans le procès du roi, vota pour la « réclusion de Louis jusqu'à ce que le territoire de la République soit purgé des Bourbons, et ensuite pour la mort ». Dupont mourut à Paris dans la même année.

Dupont de Létang (Pierre, comte), officier général et législateur, né à Chabanais (Charente), le 4 juillet 1765, de « Mr Pierre-Isaac Dupont, propriétaire, et de dame Françoise-Claire Benoist », mort à Paris le 7 mars 1840 ; entra dans l'armée comme sous-lieutenant d'artillerie dans la légion française de Maillebois au service de la Hollande. Rappelé en France en 1791, il servit comme capitaine et devint l'aide de camp du général Théobald Dillon à l'armée du Nord, se distingua à Valmy, fut promu général de brigade après avoir fait mettre bas les armes à un régiment de grenadiers autrichiens. Sous le Directoire, Carnot l'appela aux fonctions de directeur au dépôt de la guerre, il prêta un concours actif au coup d'Etat du 18 brumaire (il venait de passer général de division) et fut nommé chef d'état major de l'armée de réserve, puis contribua à la victoire de Marengo, établit un gouvernement provisoire en Toscane, et, avec 15.000 hommes, culbuta 45.000 Autrichiens au passage du Mincio, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et grand officier le 25 prairial, partit pour l'armée d'Allemagne en 1805, fut vainqueur de Mélas à Ulm et lui fit 20.000 prisonniers, puis contribua à la victoire de Friedland. Le 4 juillet 1808, il fut créé comte de l'Empire. Ces brillants succès lui valurent d'être appelé au commandement d'une division de l'armée d'Espagne. Il prit successivement Carpio, Montero et Alcolea et s'avança jusqu'à Cordoue, puis les revers arrivèrent après les victoires. Le 18 juillet, il se trouva acculé à de très grandes difficultés, et se vit contraint de demander au général espagnol Castanos un armistice, qui aboutit quelques jours après à un désastre. Le 23 juillet, Dupont capitula à Baylen ; dans cette ville 17.000 Français mettaient bas les armes, mais devaient être reconduits en France par mer, avec armes, drapeaux et bagages. A la nouvelle de ce désastre, l'Empereur entra dans une colère épouvantable, donna de suite l'ordre d'arrêter Dupont de Létang et de l'enfermer au fort de Joux et le fit traduire, sous l'accusation de haute trahison, en février 1812, devant une commission militaire. Dupont de Létang fut destitué de ses grades militaires, ses décorations lui furent retirées et son nom fut rayé des cadres de la Légion d'honneur, le port de l'habit militaire lui fut interdit, défense lui fut faite de prendre le titre de comte ; ses dotations furent mises sous séquestre, et enfin il fut transféré dans une prison d'Etat pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre. Il ne fut remis en liberté qu'à la chute de l'Empire. Le gouvernement provisoire de 1814 le nomma commissaire au département de la guerre, et Louis XVIII le confirma dans ce grade le 3 avril. Le 7 novembre, le roi ordonna que le dossier de sa condamnation fût revisé, mais son passage au ministère de la guerre ne fut pas heureux ; il se livra à une véritable hécatombe de destitutions, au gaspillage de la Légion d'honneur, à de nombreuses nominations de complaisance dans l'armée, ce qui donna lieu à de nombreuses protestations. Louis XVIII se vit dans l'obligation de lui retirer le ministère de la guerre. En échange, on lui confia le gouvernement de la 22e division militaire et la croix de commandeur de Saint-Louis, il fut destitué pendant les Cent-Jours, puis réintégré au retour de Gand. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de la Charente, et ce mandat lui fut continuellement renouvelé jusqu'aux élections de 1827. Il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite du 13 août 1832. On a de lui : *Opinions sur le nouveau mode de recrutement ; Lettre sur la campagne d'Autriche ; L'art de la guerre*, etc.

Dupont de Nemours (Pierre-Samuel), économiste, conseiller d'État et législateur, né à Paris le 14 septembre 1739, de « Samuel Dupont, officier chez le roi, et de Anne de Mouchamon », mort à Eleutherian-Mills (États-Unis) le 6 août 1817; fut nommé, le 19 juillet 1780, chevalier d'honneur au bureau des finances d'Auch, s'occupa beaucoup d'économie politique et était conseiller d'État quand il fut élu, le 16 mars 1789, député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Nemours, prit très souvent la parole, proposa la suppression des ordres religieux, de la nomination aux évêchés et archevêchés, devint secrétaire de l'Assemblée le 3 juillet 1790, et président le 16 août de la même année. Son mandat terminé, il devint propriétaire du journal *les Nouvelles politiques nationales et étrangères*, et prit parti pour la politique modérée. Le 10 août, il prit un fusil pour défendre le roi qu'il accompagna à l'Assemblée, fut obligé de se cacher, mais découvert, puis arrêté et remis en liberté après le 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député du Loiret au conseil des Anciens, nommé membre de l'Institut le 19 frimaire de la même année, et devint président du conseil des Anciens le 1er thermidor. A cette époque, il fit paraître le journal *l'Historien*, très hostile au Directoire, et fut sur le point d'être déporté au 18 fructidor an V, donna sa démission de député le 27 fructidor, puis s'embarqua pour les États-Unis. En 1814, il accepta la place de secrétaire du gouvernement provisoire, et le 29 mai de la même année, Louis XVIII le nomma conseiller d'État et chevalier de la Légion d'honneur, puis intendant de la marine à Toulon. Au retour de l'île d'Elbe, Dupont de Nemours s'embarqua de nouveau pour l'Amérique et mourut d'une attaque de goutte en 1817.

Dupont-Delporte (Henri-Jean-Pierre-Antoine, baron), auditeur au conseil d'État, préfet et législateur, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 8 février 1783, de « Pierre-Benoît Dupont, négociant, et de Jeanne Delaporte », mort à Paris le 1er septembre 1854; fut nommé, le 11 mars 1806, auditeur au conseil d'État, devint administrateur en chef des mines et usines des pays conquis, et le 29 octobre 1807, fut nommé inspecteur général des vivres de la guerre, ensuite préfet de l'Ariège le 27 juillet 1808, puis préfet du Taro le 7 août 1810. Le 29 mars de la même année, il fut créé baron de l'Empire et fait chevalier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811. Pendant les Cent-Jours, le 20 mars 1815, l'Empereur le nomma ministre provisoire de l'intérieur, il n'y resta que quelques jours, Carnot en étant devenu le titulaire. Il fut envoyé comme préfet dans le Nord, ne servit pas la Restauration et, après les journées de 1830, redevint préfet de la Seine-Inférieure, puis fut nommé pair de France le 7 mars 1839. La Révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

Dupont de Poursat (Pierre, baron), évêque concordataire, né à Chabanais (Charente), le 3 juin 1761, d'« Isaac-Pierre Dupont, seigneur de Savignat, juge sénéchal de Chabanais, et de Françoise-Claire Benoist », mort à Coutances (Manche) le 17 septembre 1835; fut nommé évêque concordataire de Coutances en 1802. Il occupa ce siège jusqu'à sa mort.

Dupont-Grandjardin (Joseph-François), maire et législateur, né à Alençon (Orne) le 17 octobre 1742, mort à Laval le 25 janvier 1794; était maire de Mayenne quand il fut élu, le 29 août 1791, député de la Mayenne à la Législative. Son mandat expiré, il se retira à Laval et mourut peu de temps après.

Duport (Adrien-Jean-François), conseiller en parlement et législateur, né à Paris, le 5 février 1759, de « François-Mathieu Duport et de Marie-Madeleine Decabanel », mort en émigration à Appenzel (Suisse) le 2 août 1798; fut pourvu, le 29 juillet 1778, de la charge de conseiller au parlement de Paris. Le 16 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par la ville de Paris, se rangea d'abord parmi les partisans des idées nouvelles, fut nommé le 15 février 1791, président de l'Assemblée, puis, son mandat achevé, devint président du tribunal criminel de la Seine, poste qu'il abandonna après la journée du 10 août. Il fut considéré comme suspect et arrêté à Melun, puis réussit à s'échapper, il reparut après le 9 thermidor, mais dut se remettre en sûreté à la suite du 18 fructidor an V, il se réfugia en Suisse et s'installa à Appenzel où il mourut d'une maladie de poitrine.

Duport (Bernard-Jean-Marie), avocat, législateur et magistrat, né à Faverges (Mont-Blanc), le 7 août 1762, de « Antoine-Marie Duport et de Jeanne-Marie Dutruel », mort à Paris le 16 décembre 1832; était avocat au Sénat de Chambéry, quand il fut élu, le 8 mars 1793, membre de la Convention par le Mont-Blanc, il prit place d'abord à la Montagne, puis descendit bientôt à la Plaine et en fut vivement blâmé par la société populaire de Chambéry, il prit parti contre Robespierre, au 9 thermidor, et fut envoyé en mission dans la Seine-Inférieure en pluviôse an III, puis entra au conseil des Cinq-Cents, fut réélu en germinal an VII. Son mandat expiré, il fut nommé substitut du commissaire du gouvernement devant le tribunal de cassation, puis fut envoyé à Rome comme commissaire de la République, en remplacement de Monge, revint à Paris et devint chef de bureau au ministère de la justice, ne servit pas la Restauration, reprit possession de cette place après 1830, et mourut deux ans après.

Duport-Dutertre (Marguerite-Louis-François), avocat et ministre, né à Paris, le 16 mai 1754, de « François-Joachim Duport du Tertre, homme de lettres », exécuté à Paris le 28 novembre 1793; était avocat et fut élu membre de la municipalité de Paris et lieutenant de maire au bureau de la police puis devint substitut du procureur syndic de la commune. Le 21 novembre 1790, il fut nommé ministre de la justice sur la recommandation du général La Fayette, n'eut pas le don, par ses nombreuses tergiversations, de plaire à la majorité de l'Assemblée et fut obligé de quitter le pouvoir le 22 mars 1792, mis en accusation, arrêté et conduit dans les prisons d'Orléans, transféré ensuite dans celle de Versailles, et, plus heureux que ses compagnons de chaîne, il put échapper aux massacres de Septembre. « Convaincu d'avoir apporté des entraves à la liberté de la presse pendant son ministère, et d'avoir, de concert avec les magistrats perfides dont s'était entouré le dernier tyran des Français, conspiré contre la sûreté générale de l'État, » il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort.

Duport-Lavillette (Jean-Pierre), avocat et législateur, né à Grenoble (Isère), le 26 décembre 1757, « sieur Jean Duport, bourgeois, et à demoiselle Marguerite-Françoise Pellissier », mort à Grenoble le 19 avril 1826; était avocat au parlement de Grenoble, quand il devint, en 1793, l'un des administrateurs de l'Isère, s'afficha comme partisan des Girondins, fut emprisonné comme suspect et mis en liberté qu'après le 9 thermidor. Le 13 mai 1815, il fut élu par l'Isère, représentant à la Chambre des Cent-Jours; et, au

retour des Bourbons, il fut exilé comme bonapartiste, pour avoir soutenu la tentative insurrectionnelle de Didier, et à son tour reprit place au barreau de Grenoble.

Duportail (Louis Le Bègue), officier général et ministre, né à Pithiviers (Loiret), le 14 mai 1743, de « Jacques-Guillaume Le Begue Duportail et de Marie Sévillot »; fit la guerre de l'indépendance américaine sous les ordres de La Fayette et au titre d'officier, devint maréchal de camp en 1788 et grâce à l'influence de ce dernier, fut nommé ministre de la guerre le 10 octobre 1790, devint bientôt suspect et fut accusé par Couthon et Lacroix, en novembre 1791, d'avoir laissé sans défense la plupart des villes fortes de nos frontières, et obligé, après une réplique maladroite, de donner sa démission le 3 décembre 1791 ; puis, sur une motion de Fauchet, l'Assemblée le décréta d'accusation. Il prit la fuite, réussit à se cacher à Paris pendant 22 mois et à passer ensuite en Amérique puis fut inscrit sur la liste des émigrés. Ce n'est qu'après le 18 brumaire qu'il fut rappelé par Bonaparte, il se remit en route pour la France et mourut pendant la traversée.

Dupoy de Guitard (Joseph), magistrat et législateur, né à Tartas (Landes), le 10 novembre 1762, de « maitre Jean-Baptiste Dupoy de Guitard, avocat en parlement, et de dame Marie-Anne Darblade », mort à Tartas le 23 mai 1829 ; fut pourvu, le 1er juillet 1789, de la charge de lieutenant particulier à Tartas ; devint, sous la Révolution, accusateur public près le tribunal criminel des Landes. Le 22 germinal an V, il fut élu député de ce département au conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'Etat de brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député des Landes. Il siégea jusqu'en l'an XI.

Duppelin (Jean, baron), officier général, né à Phalsbourg (Meurthe), le 3 avril 1771, de « Jean-Mnrath Duppelin et de Marguerite Klein », mort à Thorn (Prusse) le 25 janvier 1813 : appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs. Il fut créé baron de l'Empire, le 4 germinal an XII, et fait membre de la Légion d'honneur. En mars 1809, il fut promu général de brigade, partit à l'armée d'Allemagne, assista à plusieurs batailles et mourut à Thorn en 1813. Il était officier de la Légion d'honneur.

Duprat (Jean), marchand de soieries et législateur, né à Avignon (Vaucluse), le 22 décembre 1760, d' « André Duprat et de Marie-Anne Legier », exécuté à Paris le 31 octobre 1793; était marchand de soieries à Avignon quand il devint maire de sa ville natale, avant son annexion à la France. Le 4 septembre 1792, il fut élu, par les Bouches-du-Rhône, membre de la convention, et dans le procès du roi, vota pour la « mort » ; devint secrétaire de la Convention, se déclara ensuite ouvertement pour les Girondins, et dénonça à la tribune quelques membres de la Montagne, fut décrété d'arrestation le 22 vendémiaire an II, passa devant le tribunal révolutionnaire et fut condamné à mort le 22 brumaire. Il marcha à l'échafaud en chantant la *Marseillaise*.

Duprat (Pierre-Louis), avocat et législateur, né à Tartas (Landes), le 30 décembre 1760, de « sieur Mathieu Duprat ancien magistrat, et de dame Quitaine d'Antin », mort à Bordeaux le 31 août 1840 : était avocat quand il devint accusateur public. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député des Landes au conseil des Cinq-Cents, en devint secrétaire, se montra favorable à l'ancien régime, fut porté sur une liste de proscription an 18 fructidor puis se retira de la politique.

Duprat (Jean-Baptiste-Benoit), officier général, né à Avignon (Vaucluse), le 21 mars 1752, de « Jean-André Duprat et de Marie-Anne Legier, mariés », tué à Wagram (Prusse) le 6 juillet 1809; appartint à l'armée, fit toutes les campagnes de la Révolution, monta très rapidement en grade, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et promu général de brigade le 4 juillet 1809, fit ensuite partie de l'armée d'Allemagne et se battit bravement à Wagram où il trouva une mort glorieuse. Il était le frère du conventionnel de ce nom.

Duprat (Charles), avocat, juge de paix et législateur, né à Montluçon (Allier), le 5 novembre 1763, d' « Etienne Duprat, seigneur de Marsoin, conseiller du roi et son procureur aux traites foraines de Montluçon, et de dame Marie Bourel »; était avocat en parlement quand il fut pourvu, en mars 1789, de la charge de lieutenant particulier, assesseur criminel à la châtellenie de Montluçon, et devint sous la Révolution, juge de paix. Le 10 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Montluçon représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Duprat. — Voir Barbançon (de).

Dupré (Joseph), négociant-fabricant et législateur, né à Carcassonne (Aude), le 25 novembre 1742, de « Pierre Dupré, premier consul de Carcassonne », mort dans cette ville le 26 mai 1823; était négociant-fabricant dans sa ville natale, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Carcassonne. Après la législature il devint maire de cette ville; puis, considéré comme suspect, dut se cacher jusqu'après le 9 thermidor et fut nommé membre du conseil supérieur du commerce.

Dupré (Gaspard-Célestin-Joseph), avocat, législateur et magistrat, né à Mons (Belgique), le 18 avril 1761, de « Philippe-Joseph Dupré, et de dame Thérèse-Ursule-Josèphe Debehault », mort à Liège (Belgique) le 29 septembre 1836; était avocat à Namur, quand il devint, après l'annexion de son pays à la France, commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance, adhéra au coup d'Etat en brumaire et entra, le 9 thermidor an XI, au Corps législatif, comme député de Sambre-et-Meuse, vit son mandat renouvelé le 18 février 1808 et siégea jusqu'en 1814. Après les traités de 1815, il devint magistrat en Belgique.

Dupré (Gaston-François-Joseph), juge de paix et homme politique, né à Tournay (Jemmapes), le 30 octobre 1762, de « monsieur Gaspard-Joseph Dupré, et dame Marie-Anne-Thérèse-Josèphe Crinon », mort à Tournay le 3 juin 1815; était juge de paix, quand il fut élu en 1808, par le département de Jemmapes, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dupré (Jean-Baptiste), magistrat et législateur, né à Saint-Lizier (Ariège), le 3 octobre 1765 de « monsieur Etienne Dupré avocat, et de demoiselle Brigitte Bonin », fit partie de la magistrature impériale, et était président du tribunal de Saint-Girons quand il fut élu, le 14 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il se rallia à la Restauration et conserva ses fonctions judiciaires.

Dupré de Ballay (Marie-Alexandre), avocat, magistrat et législateur, né à Stenay (Meuse) le 15 mars 1757, mort à Paris le 30 juin 1820; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 6 septembre 1786, de la charge de procureur du roi pour les cas royaux au siège de Clermont en Argonne.

Le 1er avril 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Verdun et donna sa démission le 14 janvier 1790.

Dupré de Sainte Maure (Jean-Pierre-Émile), magistrat, législateur et sous-préfet, né à Carcassonne (Aude), le 10 juin 1772, de « monsieur Joseph Dupré, négociant, et de dame Marguerite-Honorée Fiquel », mort à Perreux (Yonne) le 22 juillet 1854 ; était en 1789 conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, devint substitut du procureur de la commune de Carcassonne, puis fut nommé, le 2 septembre 1805, secrétaire des commandements de la princesse Pauline Borghèse, et entra, le 17 février 1807, au Corps législatif, comme député de l'Aude, en sortit en 1811 et fut nommé sous-préfet de Beaune le 8 avril 1813, adhéra aux Bourbons et fut décoré de la Légion d'honneur par Louis XVIII.

Duprès (Claude-François, baron), officier général, né à Fort-Vauban (Bas-Rhin), le 3 octobre 1755, de « monsieur Louis Dupré, officier retraité, et de Cunégonde Hertmann, son épouse » ; appartenait à l'armée avant la Révolution, et arriva aux grades supérieurs, fut promu général de brigade le 11 fructidor an XI, fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, créé baron de l'Empire ; après avoir assisté à différentes batailles en Autriche et en Prusse, il partit pour l'Espagne et fit partie du corps de Dupont de l'Etang, prit part à la bataille de Baylen, y fut blessé le 19 juillet, et mourut de ses blessures deux jours après, le 21 juillet 1808.

Dupuch (Élie-Louis), législateur, né en 1746 ; habitait la Basse-Terre (Guadeloupe) quand il fut élu, par cette colonie, le 28 octobre 1792, membre de la Convention, et fut admis à siéger le 18 septembre 1793. Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Anciens dont il devint l'un des secrétaires et y siégea jusqu'en l'an VII.

Dupuis (Antoine), curé et législateur, né à Gorenflos (Somme) le 27 octobre 1750, mort à Amiens (Somme) le 15 mai 1842 ; était curé d'Ailly-le-Haut-Clocher, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Ponthieu. Il vota avec la gauche et prêta le serment civique.

Dupuy (Charles-François), professeur, avocat, membre de l'Institut et législateur, né à Trye-Château (Oise), le 16 octobre 1742, de « Dupuis, instituteur, et de Clotilde Chauquet », mort à Is-sur-Tille (Côte-d'Or), le 29 septembre 1809 ; débuta comme professeur de rhétorique au collège de Lisieux, se fit ensuite recevoir avocat au parlement de Paris ; fut reçu, en 1788, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le 15 septembre 1792, il fut élu suppléant de Seine-et-Oise à la Convention, et admis à y siéger de suite en remplacement de Barère de Vieuzac qui avait opté pour les Basses-Pyrénées, et dans le procès du roi vota pour la « détention », devint suspect sous le régime révolutionnaire et ne fut libre qu'après le 9 thermidor, puis fut nommé secrétaire de la Convention, le 12 ventôse an III. Le 26 vendémiaire an IV, il fut élu député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents. Lors de la réorganisation de l'Institut, le 29 brumaire an IX, il fit partie des 48 premiers membres de cette réinstitution. Le 4 nivôse an VIII, il entra au Corps législatif comme député de Seine-et-Oise et y siégea jusqu'en l'an XI et devint membre de la Légion d'honneur. On a de lui : *l'Origine de tous les cultes ou Religion universelle.*

Dupuy (Jean-Baptiste-Claude-Henri),

homme de loi et législateur, né à Montbrison (Loire) le 18 août 1759, mort à Genève (Suisse) le 15 mai 1824; était homme de loi et devint sous la Révolution juge du tribunal de district de Montbrison. Le 31 août 1791, il fut élu député de Rhône-et-Loire à la Législative, siégea à gauche, puis fut réélu par le même département, le 4 septembre 1792, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il répondit : « Je dis la mort »; alla en mission à Lyon en 1793 et ne fit plus parler de lui après la législature. En 1816, il dut prendre la route de l'exil comme ancien régicide; se retira en Suisse et prit sa résidence à Genève.

Dupuy (Dominique-Martin), officier général, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 8 février 1767, de « Jean Dupuy et de Paule Bertrand », tué au Caire (Égypte) le 21 octobre 1798; entra dans l'armée le 3 septembre 1784, comme simple soldat, au régiment d'Artois, quitta l'armée et s'établit négociant à Toulouse, devint sous la Révolution membre de la Société des Amis de la Constitution de cette ville et fut élu, le 2 décembre 1791, lieutenant-colonel en second du 1er bataillon de la Haute-Garonne, puis lieutenant-colonel en premier le 10 novembre 1792, devint chef de brigade le 24 pluviôse an III et était gouverneur de la place et du château de Milan quand il fut promu général de brigade, partit pour l'Égypte et se battit aux Pyramides. Lors de la révolte du Caire, Dupuy fit tous ses efforts pour contraindre les révoltés à mettre bas les armes, mais entouré de toutes parts par ces derniers, il reçut un coup de lance au-dessus de l'aisselle gauche. Les soldats, qui l'aimaient beaucoup, s'empressèrent autour de lui et le transportèrent dans la maison occupée par le colonel Junot, mais il ne survécut pas deux heures à sa blessure. Bonaparte donna le nom de Dupuy à l'un des forts du Caire.

Dupuy (André-Julien, comte), avocat, conseiller au Châtelet, conseiller d'État et législateur, né à Brioude (Haute-Loire), le 13 juin 1753, de « maître Jean-Baptiste Dupuy, avocat en parlement, bailli de la Roche et Beaumont-Parents et de demoiselle Anne-Planche », mort à Paris le 6 janvier 1832; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 5 avril 1775, de la charge de conseiller au Châtelet et siège présidial de Paris, nommé en 1790 intendant général dans l'Inde, rappelé en France en l'an VIII et devint conseiller d'État, puis membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur le 25 prairial suivant. Le 28 mars 1806, il entra au Sénat conservateur et fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, adhéra ensuite aux Bourbons qui le créèrent pair de France le 4 juin 1814, puis, en 1816, gouverneur général des Indes, fut rappelé en 1826 pour cause de mollesse et siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort.

Dupuy (Louis-Emmanuel-Marie), adjudant-commandant et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 17 avril 1777, de « Jean Dupuy et de Magdeleine Barthe », mort à Toulouse le 25 juillet 1845; était adjudant-commandant à Toulouse quand il fut élu, le 16 mai 1815, par la Haute-Garonne, représentant de la Chambre des Cent-Jours. Le 31 décembre 1826, il fut admis à la retraite comme colonel d'état-major en non-activité.

Dupuy (François-Victor, chevalier de Saint-Florent), officier général, né à Limoges (Haute-Vienne), le 1er février 1773, de « M. Martial Dupuy, bourgeois, et de demoiselle Jeanne-Claire Poncet, son épouse », mort à Limo-

ges en 1838, appartint à l'armée, fit une partie des guerres de la Révolution et assista à la plupart des batailles et combats de l'Empire. Son avancement fut très rapide. Le 24 janvier 1814, il fut promu général de brigade, et admis à la retraite le 25 avril 1835, puis mourut trois ans après. Il avait été créé chevalier de l'Empire et était commandeur de la Légion d'honneur.

Dupuy Mombrun (Jean-François-Alexandre de Graiges de Montmejean), officier général et législateur, né à Saint-André-de-Vezines (Aveyron), le 4 mars 1746, de « Alexandre Dupuy-Montbrun, seigneur de Montmejean Saint-André-de-Vezines, Brumas, Rouergue, et de Jeanne Manelfe », mort à Paris le 30 mars 1792; était au début de la Révolution commandant de la garde nationale de Montauban et fut promu maréchal de camp. Le 2 septembre 1791, il fut élu député du Lot à la Législative, prit place dans la majorité de cette Assemblée et ne siégea que six mois.

Duquenne (Albert-François-Joseph), négociant et législateur, né à Armentières (Nord), le 21 février 1757, d' « Honoré Duquenne, fabricant de linge de table, et de Pélagie-Josephe Delebarre ; était négociant et propriétaire à Hazebrouck et devint l'un des administrateurs du Pas-de-Calais. Le 5 vendémiaire an XIV, il entra au Corps législatif comme député du Nord et y siégea jusqu'en 1811.

Duquesne (Pierre-Claude, marquis), major de vaisseau et suppléant aux Etats généraux, né à la Martinique, en 1749, mort à la Havane (Cuba) le 23 mai 1834 ; était major de vaisseau, attaché à la huitième escadre du département de Rochefort; quand il fut élu, le 6 septembre 1789, par l'assemblée des colons de la Martinique, à Paris, suppléant à l'Assemblée nationale. Ajoutons qu'il n'eut pas l'occasion de siéger.

Duquesne (Denis), sous-préfet et homme politique, né à Brest (Finistère), le 22 octobre 1749 de « sieur Denis Duquesne, chirurgien de la marine, et de demoiselle Marie-Anne-Urbane-Agathe Le Houas, son épouse » ; était sous-préfet de Morlaix, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1808, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Duquesnoy (Adrien-Cyprien), avocat, législateur et chef de bureau, né à Briey (Moselle), le 26 septembre 1759, de « Charles-Louis Duquesnoy, procureur au bailliage royal de Briey, et de Jeanne Perier », mort à Rouen le 3 mars 1808; était avocat quand il fut élu, le 1er avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, devint l'ami de Mirabeau, et siégea dans le parti constitutionnel de cette Assemblée, parla dans une foule de circonstances et, son mandat expiré, devint directeur des postes à Nancy, prit parti pour la monarchie et fut nommé maire de cette ville par la réaction, puis révoqué et arrêté comme suspect et envoyé devant le tribunal révolutionnaire qui le fit remettre en liberté, en l'an II. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma chef de bureau au ministère de l'intérieur et le 4 frimaire an IX, il devint maire du Xe arrondissement de Paris, puis administrateur des sourds-muets, et le 29 ventôse, membre du conseil général des hospices membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, puis l'heure de la disgrâce arriva. Duquesnoy, comme maire, inscrivit sur les registres de l'état civil le mariage de Lucien Bonaparte avec Mme Jouberthon, à l'insu du Premier Consul. Ce dernier, irrité, retira à Duquesnoy ses fonctions et comme

il avait fondé une grande filature à Rouen où il avait engagé une grande partie de sa fortune, il tomba en déconfiture, ce qui lui suggéra un sinistre projet. Le 3 mai 1808, en effet, on trouva le cadavre de Duquesnoy dans la Seine, près de Rouen. On a de lui : *Recueil de mémoires sur les hospices et établissements d'humanité* ; une traduction de *l'Histoire des pauvres*.

Duquesnoy (Ernest-Dominique-François-Joseph), moine, cultivateur et législateur, né à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais), le 7 mai 1749, de « Joseph-Chrysostome Duquesnoy et de demoiselle Antoinette-Françoise Lucas, ses père et mère » ; était moine au moment de la Révolution : embrassa avec ardeur les idées nouvelles, quitta son couvent et se fit agriculteur. Le 30 août 1791, il fut élu par le Pas-de-Calais député à la Législative et siégea au côté gauche de cette Assemblée ; puis réélu, par le même département, le 6 septembre 1792, membre de la Convention, prit place à la Montagne et remplit plusieurs missions. Dans le procès du roi il vota pour la « mort », devint ensuite l'ennemi implacable des Girondins. Il était d'une énergie rare et, souvent montra l'exemple aux soldats en se mettant à leur tête au plus fort des dangers ; fut envoyé comme commissaire à l'armée du Nord. Dans une lettre qu'il écrivit le 30 brumaire an II au Comité de Salut public il s'exprime ainsi : « *Je partirai demain* « *pour aller donner l'émétique* « *révolutionnaire aux aristocra-* « *tes de Douai* » ; de là, il alla en mission dans la Moselle, et décréta une taxe de 40.000 livres sur les riches de Metz, pour être distribuée aux pauvres. Après les journées de prairial, où il se montra toujours l'incorruptible montagnard, il fut décrété d'accusation et d'arrestation avec ses amis Bourbotte, Du Roy et autres, traduit devant la commission militaire, et, le 29 floréal, condamné à mort. Avant de mourir, il écrivit à sa femme une lettre on ne peut plus touchante : « Tâchez, disait-il, de « conserver vos jours afin de « pouvoir faire donner à nos in- « fortunés enfants une éducation « républicaine. Rappelez-leur ce- « ci : Ne faites jamais à un autre « ce que vous ne voudriez pas « qu'on vous fît. Je vous embrasse « mille et mille fois de tout mon « cœur ; embrassez bien tendre- « ment pour moi mes chers enfants « et recevez mes plus tendres « et éternels adieux... Je vous « embrasse de nouveau. Adieu, ma « tendre et fidèle amie, je ne « vous reverrai plus, c'est le seul « regret qui me tourmente. » Dans la chambre d'arrêt Duquesnoy reçut de Goujon le couteau dont celui-ci venait de se frapper et il s'en frappa à son tour, mortellement.

Duquesnoy (Florent-Jacques), officier général, né à Bouvigny-Boyeffles (Pas-de-Calais) le 27 février 1761, mort à Paris en 1796, frère du précédent ; appartint à l'armée, fut un des intrépides officiers, qui, sous la Révolution, se montrèrent patriotes, et qui arrivèrent à force de courage à gravir les plus hauts grades par leur bravoure. Il mourut malheureusement très jeune avec le grade de général de brigade. Il était frère de ce pauvre Duquesnoy, mort pour ses convictions républicaines.

Durand (Antoine), avocat et législateur, né à Léobard (Lot), le 18 juin 1744, de « Mr Antoine Durand, juge du présent lieu, et de demoiselle Marie Tremoulet » ; était avocat à Léobard quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Quercy. Son mandat terminé, il reprit sa place au barreau.

Durand (Etienne), marchand et législateur, né à Saint-Maurice-sur Dargoire (Rhône) en 1729; était marchand tanneur dans cette localité, quand il fut élu, le 5 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Lyon. La législature expirée, il reprit son commerce de tannerie.

Durand (Jean-Antoine), officier de sûreté et législateur, né à Douelle (Lot), le 29 août 1745, de « Jean-Pierre Durand, chirurgien, et de Marie-Thérèse Cambres », mort à Cahors (Lot) le 24 décembre 1822; était officier de santé à Cahors, quand il fut élu, le 26 germinal an VII, député du Lot au Conseil des Anciens, siégea à gauche de cette Assemblée, et fut nommé, le 27 germinal an VIII, adjoint au maire de Cahors.

Durand (Bernard), avocat et législateur, né à Romorantin (Loir-et-Cher), le 5 février 1769, de « François Durand, avocat, et de Marie-Anne Pérault », mort à Romorantin le 30 octobre 1835; était avocat dans sa ville natale et devint, en l'an V, commissaire près l'administration centrale du département. Le 26 germinal an VII, il fut élu député de Loir-et-Cher au Conseil des Cinq-Cents, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de son département. Le 10 mai 1815, il fut encore élu, par ce même département, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Durand (François-Gervais), sous-préfet et homme politique, né à Pont-Audemer (Eure), le 4 septembre 1757, du « sieur Laurent-Nicolas Durand, marchand, et de demoiselle Marie-Madeleine Prevost »; fut élu, en septembre 1792, suppléant de l'Eure à la Convention, mais n'eut pas l'occasion de siéger; devint, sous le Consulat, sous-préfet de Pont-Audemer, et exerçait cette fonction, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1811, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Durand (Jacques-Michel), sous-préfet et homme politique, né à Poitiers (Vienne), le 6 décembre 1754, de « maître Jacques Durand, procureur au présidial de Poitiers, et de demoiselle Marie-Magdeleine Turquard, son épouse »; était sous-préfet de Loudun quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1808, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Durand (François-Marie), officier général, né à Lyon (Rhône) le 22 mai 1741; appartint à l'armée avant 1789, fit les campagnes de la Révolution, arriva rapidement aux grades supérieurs et était, le 13 septembre 1793, adjudant général chef de brigade, et le 3 nivôse an II, général de brigade.

Durand (Jean-Baptiste-Michel-René, baron d'Herville), officier général, né à Paris le 19 avril 1749, mort à Paris le 19 juin 1830; appartenait à l'armée en août 1789, et était chevalier de Saint-Louis, fit la plupart des campagnes de la Révolution, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 8 janvier 1814, il fut promu général de brigade.

Durand. — Voir Linois (de).

Durand. — Voir Duvillard.

Durand de Maillane (Pierre-Toussaint), avocat et législateur, né à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) le 11 novembre 1729, mort à Saint-Remy le 14 août 1814; était avocat en parlement quand il fut élu, le 16 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée d'Arles, et devint, pendant la session, en 1790, premier juge du district de Tarascon,

Le 6 septembre 1792, il fut élu, par les Bouches-du-Rhône, membre de la Convention, siégea à la Plaine et dans le procès du roi, motiva ainsi son vote : « J'opine pour la réclusion de Louis jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque » ; puis sa tête ayant été mise à prix à Marseille, il voua une haine implacable aux Jacobins, devint secrétaire de la Convention le 30 mai 1793, se prononça contre Robespierre le 9 thermidor. En l'an III, il fut envoyé en mission dans le Midi et y poursuivit avec beaucoup d'acharnement les derniers débris de la Montagne et couvrit de sa protection des *bandes connues sous le nom de compagnies de Jésus*. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député des Bouches-du-Rhône au conseil des Anciens, en fut élu secrétaire et en sortit en l'an VII. Après le 18 fructidor, il fut quelque temps enfermé dans la prison du Temple, adhéra plus tard au 18 brumaire et fut nommé par Bonaparte juge à la cour d'appel d'Aix, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1809.

Durandart (Jean-Marie), magistrat et législateur, né à Moutiers (Mont-Blanc), le 3 décembre 1756, de « Spectacle-Jean-Innocent Durandart et de madame Anne Duplan » ; était président du tribunal de Moutiers, quand il entra le 2 mai 1809, au Corps législatif, comme député du Mont-Blanc. Il y siégea jusqu'en 1813.

Durande (Claude-Auguste), médecin et suppléant aux États généraux, né à Dijon (Côte-d'Or) le 20 janvier 1764, mort à Cluny (Saône-et-Loire) le 10 février 1835 ; était médecin à Dijon, quand il fut élu, le 7 avril 1789, suppléant du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Dijon. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Duranson (Gabriel-Michel), ordonnateur général et homme politique, né au Puy (Haute-Loire), le 7 septembre 1759, de « monsieur maître Guillaume-Vital Duranson, conseiller du roi et son procureur en la sénéchaussée et présidial du Puy, sieur du Fournial, et de dame Augustine-Françoise-Agathe Berton de Fromental, mariés » ; était ordonnateur général des hospices du Puy, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1809, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Durant de Mareuil (Joseph-Alexandre-Jacques, comte de), secrétaire de légation et législateur, né à Paris, le 6 novembre 1769, de « André-Anne Durant et de Marie-Julie Challaye », mort au château d'Ay le 13 janvier 1855, devint sous la Révolution secrétaire de légation à Copenhague, puis en l'an IV, chef de division politique au ministère des Relations extérieures, poste qu'il occupa jusqu'en l'an XIV, fut envoyé à cette époque comme ministre de France à Dresde, et de là à Naples, puis fut créé baron de l'Empire le 24 février 1809. Le 15 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement d'Épernay, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après le retour des Bourbons, il devint conseiller d'État et fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi des Pays-Bas. Après 1830, il occupa le même poste en Hollande, puis à Londres le 11 octobre 1832, fut nommé pair de France, grand cordon de la Légion d'honneur le 30 mars 1834, envoyé à Naples comme ambassadeur et rappelé au bout de 18 mois.

Duranteau (Luc, baron), officier général et législateur, né à Bordeaux (Gironde), le 8 septembre 1747, de « M. maître Joseph Duranteau, avocat à la cour, et de demoiselle Marie-Anne-Pauline de Kater, entra dans l'armée en 1769, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Médoc. En l'an II il

suivit le 1er bataillon de son régiment (129e demi-brigade), dans le comté de Nice et sur la rivière de Gênes, fut blessé sur les hauteurs du Moulinet et se retrouva au combat de Saint-Michel (12 brumaire an V), fut blessé à la tête à la bataille d'Arcole, puis se distingua à la Brenta, à Caldiero, à Rivoli, etc., fit partie de l'expédition d'Egypte, se battit à Alexandrie, à Chebreiss, aux Pyramides et au siège du Caire. En l'an IX, il fut promu provisoirement général de brigade et définitivement, le 23 germinal an X. Le 6 germinal de la même année, il entra au Corps législatif comme député de la Gironde et vit son mandat renouvelé le 18 février 1808, puis fut mis à la retraite le 16 novembre 1813. Pendant les Cent-Jours il fut élu le 15 mai 1815, par la Gironde, membre de la Chambre des représentants.

Duranthon (Antoine), avocat, procureur général syndic et ministre, né à Mussidan (Dordogne), le 14 septembre 1736, de « Martial Duranthon et de Marie Teyssandier », exécuté à Paris le 20 décembre 1793; était avocat à Bordeaux quand il devint sous la Révolution procureur général syndic de la Gironde. Le 13 avril 1792, il fut nommé ministre de la justice, puis ayant perdu tout prestige devant la majorité de l'Assemblée législative, fut obligé de donner sa démission le 3 juillet de la même année. Devenu suspect l'année suivante, la commission révolutionnaire de Bordeaux le fit traduire en jugement et il fut condamné à mort.

Duras (Emmanuel-Céleste-Augustin de Durfort, duc de), pair de France, gentilhomme de la chambre du roi et suppléant aux Etats généraux, né à Paris, le 28 août 1741, de « Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, lieutenant général des armées du roi, et de Louise-Françoise-Macloire-Céleste de Coetquen », mort en émigration à Londres, le 20 mars 1800; était pair de France et gentilhomme de la chambre du roi, quand il fut élu, le 8 avril 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il n'eut pas l'occasion de siéger, émigra en Angleterre et s'installa à Londres.

Durazzo (Jérôme-Louis-François-Joseph-Marie (comte), doge et législateur, né à Gênes (Gênes), le 20 mai 1739, de « Marcel Durazzo, doge de Gênes », mort à Gênes le 21 janvier 1809; avait remplacé son père comme doge de Gênes en l'an XI, et fut nommé, lors de la réunion de son pays à la France, le 8 brumaire an XIV, membre du Sénat conservateur, puis créé comte de l'Empire, le 26 avril 1808.

Durazzo (Hippolyte), propriétaire et législateur, né à Gênes (Gênes) le 22 septembre 1752; était propriétaire à Gênes quand il entra, le 22 février 1806, au Corps législatif, directement nommé par l'Empereur pour y représenter le nouveau département de Gênes. Il ne siégea qu'un an.

Durbach (François-Jean-Frédéric), propriétaire et législateur, né à Cattenon (Moselle), le 15 avril 1763, de « Mathias Durbach et de Catherine Tunnels », mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 16 septembre 1827; était propriétaire, quand il devint sous la Révolution membre du directoire du département de la Moselle, puis ayant protesté contre la journée du 20 juin 1792, il fut condamné à mort en 1793, mais parvint à s'échapper. Le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif, comme député de la Moselle, vit son mandat renouvelé le 18 février 1808; et y siégea jusqu'en 1814. Le 12 mai 1815, il fut élu, par la Moselle, représentant à la Chambre des Cent-Jours, y soutint la poli-

tique de l'Empereur, et, après la bataille de Waterloo, Durbach prononça à la tribune un discours contre les Bourbons. Cet incident l'obligea à quitter la France par ordre du gouvernement, il se rendit en Belgique, et de là à Tœplitz en Bohême où il se fixa. Il n'eut l'autorisation de rentrer en France qu'en 1819.

Dureau de la Malle (Jean-Baptiste-Joseph-René), publiciste, propriétaire et législateur, né à Saint-Domingue le 21 novembre 1742, mort à Langis (Orne) le 19 septembre 1807, débuta comme publiciste, devint propriétaire dans l'Orne et entra, le 9 thermidor an XI, au Corps législatif, comme député de l'Orne, devint membre de l'Institut en l'an XII, et sortit du Corps législatif en 1807. On a de lui : *Tourville*, tragédie en prose, introduction de *Tacite*.

Duret (Louis-François), avocat, magistrat, sous-préfet et législateur, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), le 19 janvier 1752, des Sieur Louis Duret, marchand, et de Marie Demaras », mort à Saint-Jean-d'Angely le 23 décembre 1837 ; était avocat quand il devint, en l'an V, juge au tribunal de Saintes, fut nommé sous-préfet de sa ville natale après le 18 brumaire, et le 27 brumaire an XII, entra au Corps législatif, comme député de la Charente-Inférieure. Il y siégea jusqu'en 1808.

Duret (Louis-Gabriel), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), le 9 avril 1781, du « précédent et de dame Marie-Marguerite Guillonnet », mort à Saint-Jean-d'Angely le 24 mai 1868 ; était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 11 mai 1815, par l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely, représentant à la Chambre des Cent-Jours, se tint à l'écart sous la Restauration, et, après la Révolution de 1830, devint président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angely.

Durfort (Raymond de), évêque de 1789, né au château de la Roque (Lot), le 10 août 1725, de « Gilles-François de Durfort, seigneur de Pont-Carent et de Léobard, et de Jeanne de Mérully », mort en émigration à Soleure (Suisse) le 29 mars 1792 ; fut d'abord sacré évêque d'Avranches en 1764, ensuite de Montpellier en 1766 et devint archevêque de Besançon en 1774. Il fut un ennemi absolu de la Révolution, émigra et alla s'installer à Soleure.

Durfort (de). — Voir Duras (de).

Durget (Pierre-Antoine), avocat et législateur, né à Vesoul (Haute-Saône), le 24 mars 1774, de « Jean-Baptiste Durget, praticien, procureur postulant au bailliage et siège présidial de Vesoul, et de Guyonne Haversau », mort à Vesoul le 21 novembre 1817 ; était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 12 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Vesoul, et se montra partisan de l'ancien régime. La législature terminée, Durget émigra en Allemagne, et fit campagne dans le corps de Condé, rentra en France en 1814, et Louis XVIII lui accorda des lettres de noblesse. Il fut créé chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et obtint une pension comme chef de bataillon en retraite.

Durin (Antoine), magistrat et législateur, né à Montluçon (Allier), le 5 octobre 1759, de « Gilbert Durin et de Marie Bouchereau », mort à Moulins (Allier) le 21 octobre 1807, était juge à Decize, quand il fut élu, le 6 septembre 1791, député de la Nièvre à la Législative. Le 25 germinal an VII, il fut nommé président du tribunal criminel de l'Allier, et fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

Duris-Dufresne (François), officier municipal et législateur, né à Châteauneuf (Indre), le 23 décembre 1769, de « maître Léon Duris Dufresne, receveur des tailles de cette ville, et de dame Jeanne Calais », mort à Paris le 3 novembre 1837, était depuis 1787 membre du bureau de charité à Châteauneuf, devint en l'an IV officier municipal de cette ville et entra, le 29 thermidor an XII, au Corps législatif, comme député de l'Indre ; il y siégea jusqu'en 1809. Sous la Restauration, il fut député de l'opposition en 1827 pour l'arrondissement de La Châtre, siégea à gauche et fut des 221 ; fut réélu après la Révolution de 1830, reprit place sur les bancs de l'opposition, et se récusa en 1833, dans l'affaire du journal *la Tribune*.

Duroc (Géraud-Christophe de Michel, duc de Frioul), officier général et législateur, né à Pont-à-Mousson (Meurthe), le 25 octobre 1772, de « Géraud Pierre de Michel seigneur du Roc, Aldy, Le Mas, Viala, Aubard, et de Claude de Cabiron-Curières », tué à Reichembach (Saxe) le 23 mai 1813 ; était lieutenant en second d'artillerie le 1er juin 1793, fit les campagnes de la Révolution, en qualité d'aide de camp du général Lespinasse, puis devint aide de camp de Bonaparte, se battit courageusement aux passages de l'Isonzo et des gorges de la Brenta (Frioul), fut nommé chef de bataillon, puis accompagna Bonaparte en Égypte, se trouva à la bataille de Salahieh, où il courut un grand danger, se fit encore remarquer aux sièges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre et fut blessé grièvement à la bataille d'Aboukir. Rentré en France avec Bonaparte, il le seconda dans son coup d'État de brumaire ; puis, fut promu général de brigade, partit en Italie et prit part à la bataille de Marengo. Il fut envoyé en mission à Berlin, à Vienne, à Stockholm et à Saint-Pétersbourg, nommé général de division en l'an XI, fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, grand officier le 25 prairial suivant et grand aigle le 25 prairial an XIII. Le 19 mars 1808, il fut créé duc de Frioul, prit une part glorieuse aux batailles de Wagram et d'Essling, puis fut nommé membre du Sénat conservateur, le 5 avril 1813. Il accompagna l'Empereur en Saxe et se battit à Lutzen et à Bautzen. Le 22 mai, à Wurtzen, il escortait l'Empereur qui descendait au galop un petit chemin creux, pour gagner une éminence d'où il pourrait juger de l'effet de la charge des 14.000 cavaliers du général Latour-Maubourg, dans la plaine de Reichenbach lorsqu'un boulet l'atteignit mortellement au bas-ventre ; on le transporta dans une petite ferme, l'Empereur vint le voir et le trouva en pleine connaissance. Duroc prit les mains de l'Empereur... « Toute ma vie, dit-il, a été consacrée à votre service et je ne la regrette que pour l'utilité dont elle pouvait vous être encore... J'ai vécu en honnête homme, je ne me reproche rien. Je laisse ma fille, votre Majesté lui servira de père. » Et voyant l'Empereur préoccupé, Duroc reprit : « Ah ! sire ! allez-vous-en, ce spectacle vous peine !... » L'Empereur quitta le duc de Frioul, sans pouvoir lui dire autre chose que ces mots : « Adieu... donc... mon ami. » Duroc expira peu après.

Duroc-Brion (Gérard-Pierre de Michel), propriétaire et homme politique, né à Marvejols (Lozère), le 13 avril 1774 de « Mr Géraud-Christophe de Michel du Roc-Brion, ancien officier de dragons, et de dame Jeanne-Marianne de Seguin de Reiniès de Prades, mariés », mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 26 mai 1842 ; était propriétaire, quand il fut élu, en 1806, par la Lozère, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Durosnel (Antoine-Jean-Auguste, comte), officier général et législateur, né à Paris, le 9 novembre 1771, de « Jean-Baptiste-Simon-Barthélemy-Henry Durosnel, secrétaire de Mr Franchin de Witt, fermier général, et de Auguste-Louise Thiné », mort à Paris le 5 février 1849; était, sous le Directoire, colonel du 16e régiment de chasseurs à cheval, fit la campagne d'Allemagne en l'an VIII, et se distingua à la bataille de Moskirch, montra une grande bravoure à Austerlitz et fut promu général de brigade, se battit en 1808, partit à la grande armée en 1809, fit la guerre contre l'Autriche et passa général de division le 16 avril de la même année, fut blessé à Essling et fait prisonnier. Après avoir pris une part active à la campagne de Russie, il fut nommé gouverneur de Dresde. Le 2 juin 1815, il fut nommé pair de France. La Restauration le mit en non-activité. Après la Révolution de 1830, il fut élu, le 27 novembre de la même année député par le collège de Seine-et-Marne, réélu en 1831 entra à la chambre des pairs le 3 octobre 1837, dans la vie privée en 1848. Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

Du Roure Brisson (Nicolas-Louis-Auguste Grimoard de Beauvoir, comte), officier général, né à Grenoble (Isère), le 25 août 1753, de « François-Denis-Auguste Grimoard, comte de Brisson et de Beauvoir Du Roure, et d'Anne-Françoise de Chaponay », mort à Paris en 1815; était le 8 mars 1770 sous-lieutenant du Dauphiné-infanterie; devint, le 15 octobre 1784, chef de brigade et aide de camp du général de Boullé, le 1er avril 1791. Le 15 mai 1793, il fut promu général de division et suspendu le 30 septembre de la même année.

Durousin (Vincent), juge et législateur, né à Louhans (Saône-et-Loire); était juge du district du tribunal de cette ville, quand il fut élu, le 31 août 1791, député de Saône-et-Loire à la Législative. Le 1er prairial an VII, il fut nommé suppléant au tribunal civil de Louhans.

Du Roy (Jean-Michel), avocat et législateur, né à Bernay (Eure), le 17 décembre 1753, de « Du Roy (Jean) et de Lesueur (Marie) », exécuté à Paris le 16 juin 1795; était avocat à Bernay, quand il fut élu, en septembre 1791, suppléant de l'Eure à la Législative, mais ne siégea pas, et, le 5 septembre 1792, réélu par le même département, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, vota pour la « mort », resta ensuite fermement attaché au parti de la Montagne, ce que les réactionnaires de cette Assemblée ne lui pardonnèrent pas, et le comprirent dans les poursuites qui aboutirent à la mort de ce courageux patriote, qui essaya de se tuer, mais ne réussit qu'à se blesser avec le couteau qui avait servi à Romme, puis à Goujon. On le conduisit sanglant à l'échafaud et il mourut avec courage.

Durozier de Magneux (Denis), capitaine, sous-préfet et législateur, né à Saint-Léger (Loire), le 8 novembre 1759, de « Henri-François Durosier, chevalier, seigneur de Magneux, le Gabion, Estain et Boissailles, et de Marie-Éléonore Dumirat de Vertpré », mort le 24 août 1813; débuta dans l'armée et était capitaine quand il donna sa démission après la mort de Louis XVI; devint sous le Consulat, sous-préfet par intérim et entra, le 10 août 1810, au Corps législatif, comme député du Rhône. Il y siégea jusqu'à sa mort.

Durrieu (Antoine-Simon, baron), officier général et législateur, né à Grenade (Landes), le 20 juillet 1775, de « Jean-Marie Durrieu, notaire, et de Marthe-Josèphe Cas-

tondet », mort à Saint-Sever (Landes) le 7 avril 1862 ; était capitaine des volontaires basques, quand il entra, en l'an III, dans l'armée des Pyrénées-Orientales, fit la campagne d'Italie et celle d'Egypte où il se distingua à la bataille des Pyramides ; sa mauvaise santé l'obligea à rentrer en France ; il assista ensuite aux combats d'Engin, de Mœskirch, de Biberach et aux batailles de Marengo, du Mincio et de Caldiero puis fut promu général de brigade. Le 9 mai 1811, il fut créé chevalier de l'Empire. Pendant les Cent-Jours il se battit à Fleurus et à Waterloo, se rallia à la Restauration et fut nommé général de division en 1829. Sous Louis-Philippe, il fut élu, le 31 janvier 1834, député de l'arrondissement de Saint-Sever, puis réélu aux élections de 1837, de 1839 et de 1842, et entra à la Chambre des pairs le 14 août 1845, fut mis à la retraite d'office en 1848, et le 11 novembre 1851, fut élu représentant des Landes à la Législative, prit place à la droite de l'Assemblée et siégea jusqu'au 2 décembre. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

D'Urtubie (Jean-Louis-Charles), officier général, né à Dœuillet (Aisne), le 20 mars 1730, de « Bernard d'Urtubie, demeurant à Dœuillet, et de Marguerite de Pastour, son épouse » ; entra dans l'armée le 1er mars 1745, comme surnuméraire dans le corps de l'artillerie ; nous le retrouvons chef de brigade le 14 septembre 1776. Le 8 mars 1793, il fut promu général de brigade, suspendu le 1er juin 1793, puis autorisé à prendre sa retraite le 27 brumaire an III.

D'Urtubie (Théodore-Bernard-Simon dit Dhurtebize), officier général, né à La Fère (Aisne), le 17 août 1741, « du même que le précédent, et de Marie-Suzanne Hédoin », mort à Paris le 22 février 1807, avait le grade de sous-lieutenant d'artillerie le 21 octobre 1755, et nous le retrouvons lieutenant-colonel le 1er janvier 1791, et colonel, chef de brigade, le 22 août de la même année. Le 1er prairial an III, il fut promu général de brigade, et général de division, le 21 prairial an V, puis retraité, le 27 brumaire an X.

Duruflé (Louis-Robert-Parfait), suppléant à la Législative, né à Elbeuf-sur-Seine (Seine-Inférieure) le 28 avril 1742, mort au Petit-Quevilly (Seine-Inferieure) le 26 janvier 1793 ; habitait ce dernier endroit, quand il fut élu, en septembre 1791, deuxieme suppléant de la Seine-Inférieure à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Durutte (François-Joseph, baron), officier général, né à Douai (Nord), le 13 juillet 1767, de « Pierre-Joseph Durutte et d'Agnès Allard », mort à Douai le 18 août 1837 ; fit les premières campagnes de la Révolution et se distingua dans plusieurs combats, arriva très rapidement aux grades supérieurs. Il fut promu général de division le 9 fructidor an XI ; fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, eut ensuite le commandement de la 10e division militaire à Toulouse, puis alla prendre le commandement d'une division en 1809, fit la campagne de Russie, commandait une division de Saxons quand à Leipzig ces derniers l'abandonnèrent et tournèrent leurs canons contre ses troupes. Sous la Restauration, le 23 mai 1814, Louis XVIII lui confia le commandement de la 3e division militaire à Metz ; il fut nommé chevalier de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'honneur.

Dusaulx (Jean-Joseph), commissaire des guerres, législateur et ave-

cat, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 28 décembre 1828, de « monsieur maître Claude Dussaulx (sic), conseiller du roi, premier assesseur en la maréchaussée de Chartres, maire de Loiens, et de Marie-Magdeleine Gallois », mort à Paris le 17 mars 1799 ; fut nommé, le 13 mars 1754, commissaire ordinaire des guerres à la suite des compagnies de gendarmerie, devint par la suite secrétaire du duc d'Orléans. Le 6 septembre 1791, il fut élu suppléant de Paris à la Législative, appelé à y siéger le 6 juin 1792, en remplacement de Boscary, démissionnaire; réélu le 13 septembre 1792 par le même département, membre de la Convention, prit place dans les rangs des Girondins, et, dans le procès du roi, vota pour la « détention pendant la guerre et le bannissement a la paix », s'associa ensuite aux protestations publiques des 6 et 19 juin, et fut, de ce chef, décrété d'accusation, enfermé aux Madelonnettes, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor, reprit ensuite sa place à la Convention. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Seine au conseil des Anciens, dont il devint président, se montra toujours rétrograde, fut poursuivi au 18 fructidor, incarcéré au Temple et jugé trop âgé pour être transporté. Délivré quelque temps après, il fut nommé second bibliothécaire de l'Arsenal et mourut dans l'exercice de ses fonctions en l'an VII.

Dusers (Charles-Guillaume), avocat, magistrat et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 20 octobre 1752, de « Jean Thomas-Servan Dusers, procureur postulant au parlement de Bretagne, et de Catherine-Renée Regnault », mort à Vannes (Morbihan) le 25 février 1793; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 24 janvier 1781, de la charge de conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Vannes. Le 13 avril 1789, il fut élu, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Vannes. Son mandat terminé, il fut élu, en septembre 1791, juge du tribunal de district à Vannes et ensuite, en 1793, procureur de la commune de la même ville, dernier poste qu'il occupa, car il se suicida.

Dusseldorf (prise de). Le 19 fructidor an III, les généraux Championnet et Legrand, à la tête de 750 grenadiers, prirent d'assaut les retranchements et la ville de Dusseldorf, aux cris de : Victoire ! et de Vive la République ! Ce fait d'armes audacieux fit déposer bas les armes des 2.000 défenseurs auxquels on accorda les honneurs de la guerre. L'ennemi, après sa capitulation, laissa au pouvoir des Français : 200 pièces de canon et un nombre considérable de morts et de blessés.

Dussieux (Louis), trésorier de France, publiciste et législateur, né à Angoulême (Charente), le 30 mars 1744, de « André Dussieux, conseiller du roi, et de Marie Boure », mort au château de Vaux (Eure-et-Loir) le 21 août 1805 ; fut pourvu, le 18 octobre 1787, de la charge de trésorier de France et général des finances en la généralité de Montauban, se livra à la littérature et produisit une foule d'ouvrages, fut l'un des fondateurs du *Journal de Paris*. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député d'Eure-et-Loir au conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, il devint conseiller général et maire de Pongouin. On a de lui : *Histoire abrégée de la conquête des Indes* ; *Histoire de la littérature française depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, etc. etc.

Dutaillis (Adrien-Jean-Baptiste-Amable Ramond du Bosc, comte), officier général et législateur, né à Nangis (Seine-et-Marne), le 12 novembre 1760, de « Jean-Jacques

Ramon du Bosc, intéressé dans les affaires du roi, demeurant à Paris, rue du Gros-Chenet, paroisse de Saint-Eustache, et de dame Madeleine-Louise Mye », mort à Paris le 3 février 1851 ; entra en 1779 comme cadet dans le corps de Nassau-Siegen, et était en 1789, capitaine aide-major du bataillon des Filles-Saint-Thomas, se trouva ensuite à la bataille de Valmy, entra en Belgique avec l'armée du Nord, et prit part aux combats et batailles de Jemmapes, Verviers et Liège, puis fut blessé le 2 mars 1798, et destitué en l'an II comme royaliste. Réintégré peu après, il devint l'aide de camp du général Berthier, le suivit en Italie et se distingua à Castiglione, eut un cheval tué sous lui à Rivoli et un autre à Arcole, prit part à la bataille de Marengo et fut promu, le 11 fructidor an XI, maréchal de camp ; se battit bravement à Elchingen, Ulm et Iéna, eut le bras droit emporté à Gudstatt. Aussitôt guéri, il fut nommé général de division, gouverneur à Munich, à Erfur, à Varsovie, puis à Torgau, fait comte de l'Empire le 23 mai 1808, et officier de la Légion d'honneur, nommé, en janvier 1811, par Seine-et-Marne, candidat au Sénat conservateur, mais n'y siégea pas. Louis-Philippe le fit pair de France le 11 octobre 1832.

Du Teil (Jean-Philippe), officier général, né à la Côte-Saint-André (Isère), le 1er mars 1732, de « François Du Teil, seigneur de Beaumont, chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite de Chambaran », exécuté à Lyon le 22 février 1794 ; entra dans l'armée le 11 octobre 1747, comme surnuméraire d'artillerie, et nous le retrouvons, le 1er avril 1791, chef de brigade; le 25 août 1792, général de brigade, puis général de division le 11 août 1793. Il fut proposé pour la retraite le 15 germinal an II.

Dutertre (François), officier général, né à Mayenne (Mayenne), le 4 septembre 1760, de « René Dutertre, poupellier, et de Renée Luneault » ; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution, arriva rapidement aux grades supérieurs et fut promu général de brigade le 9 brumaire an III.

Dutour de Noirfosse (Claude-Thomas), officier général, né à Soissons (Aisne), le 24 avril 1732, de « Claude Dutour de Noirfosse et de Geneviève Duguay », mort à Bucy (Aisne) le 3 décembre 1819 ; appartint à l'armée avant 1789, fit les campagnes du commencement de la Révolution et passa par tous les grades. Le 18 thermidor an III, il fut promu général de brigade.

Dutremblay (Antoine-Pierre), administrateur et homme politique, né à Paris, le 27 avril 1745, de « Mre Jean Dutremblay de Saint-Yon, chevalier, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes, et de dame Eugénie-Gabrielle Besnier, son épouse », mort à Paris le 24 octobre 1819 ; était administrateur de la caisse d'arrondissement, quand il fut élu, en 1807, par le IIe arrondissement de Paris, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Dutrou-de-Bornier (Jean-Félix), avocat et législateur, né à Montmorillon (Vienne) le 3 décembre 1741 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 9 avril 1783, de la charge de conseiller au siège royal de Montmorillon. Le 27 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée du Poitou. Son mandat expiré, il devint accusateur public (le 3 septembre 1791), et, le 4 septembre 1792, fut élu, par la Vienne, membre de la Convention ; se rangea parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota pour la « réclusion et l'exil » ; fut réélu, par le même département, le 21 vendémiaire an IV, député au conseil des An-

cieus, et vit son mandat renouvelé par le conseil des Cinq-Cents le 25 germinal an VI, se rallia à Bonaparte après le 18 brumaire, puis entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député de la Vienne et y siégea jusqu'en l'an XIV.

Dutruy (Jacques, baron), officier général, né à Genève (Suisse), le 10 novembre 1762, de « Jean-Louis Dutruy et de Jeanne-Madeleine Maintz, sa femme », mort à Choisy-le-Roi (Seine) le 27 avril 1836; entra au service de la France dans le régiment suisse de Sonnenberg en 1778; quitta l'armée au début de la Révolution, reprit du service en 1792 en qualité de capitaine de la 1re compagnie des chasseurs nationaux et fut nommé, le 27 février 1793, chef du 15e bataillon d'infanterie légère. Le 13 juin 1793, il fut promu général de brigade, suspendu le 29 thermidor an II, remis en activité à l'armée de l'Ouest le 24 brumaire an IV, envoyé à Saint-Domingue le 2 frimaire an X et rentra en France en non-activité le 3 nivôse an XI. Il fut fait commandeur de la Légion d'honneur le 5 prairial an XII, employé dans la 7e division militaire le 9 brumaire an XII, puis créé baron de l'Empire le 18 août 1809; fut nommé au commandement du département de Jemmapes le 5 mai 1813 et mis en non-activité en juin 1814. Le 24 juillet 1816, il fut retraité.

Duuez (Charles-Christophe-François-Joseph), négociant, législateur et sous-préfet, né à Valenciennes (Nord) le 22 novembre 1750, mort à Saint-Quentin (Aisne) le 27 novembre 1826, était négociant dans cette ville quand il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aisne au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte et devint, le 14 germinal an VIII, sous-préfet de Saint-Quentin.

Duval (Charles-François-Marie), avocat et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 22 février 1750, de « maître Etienne-Julien Duval, conseiller du roi et son juge magistral en la sénéchaussée et siège présidial de Rennes, et de dame Rigardin, ses père et mère », mort à Huy (Belgique) le 25 août 1829; était avocat à la Guerche quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député d'Ille-et-Vilaine à la Législative et prit place à gauche; réélu par le même département, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, il siégea à la Montagne, et dans le procès du roi, vota pour la « mort », puis devint secrétaire de la Convention, prit parti contre Robespierre au 9 thermidor, fonda le *Journal des hommes libres*, et, le 23 vendémiaire an IV, fut élu par le Nord député au conseil des Cinq-Cents. Sous l'Empire, il fut nommé chef de bureau dans l'administration générale des droits réunis. En 1816, il dut prendre la route de l'exil, atteint qu'il fut par la loi contre les régicides, se retira à Huy où il mourut. On a de lui: *Récit sur la révolution du 10 Août*.

Duval (Jacques), mre de forges et législateur, né à Plessis-Dorin (Loir-et-Cher); était maître de forges dans ce dernier pays, quand il fut élu, le 4 septembre 1791, député de Loir-et-Cher à la Législative. La législature expirée, Duval se remit à la tête de ses forges.

Duval (Pierre), maire et législateur, né à Theil-Nolent (Eure) le 10 avril 1739; était maire de sa ville natale, quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député de l'Eure à la Législative. Son mandat terminé, il retourna finir ses jours dans son pays.

Duval (Jean-François), cultivateur et législateur, né à Fréville (Manche) le 4 octobre 1751, mort à Fréville le 27 janvier 1800; était cultivateur quand il devint sous la Révolution l'un des administrateurs

de la Manche. Le 7 septembre 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative, se prononça énergiquement contre les prêtres insermentés et donna sa démission de député le 22 mai 1792.

Duval (Blaise), fut élu, en septembre 1791, par le Pas-de-Calais, suppléant à la Législative, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Duval (Claude), juge et législateur, né à Gyé-sur-Seine (Aube) le 26 septembre 1749, mort à Condes (Haute-Marne) en 1829; était juge au tribunal de district de Bar-sur-Seine, quand il fut élu, le 5 septembre 1792, par l'Aube, membre de la Convention, siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour la « réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix ». Le 4 brumaire an IV, il entra au conseil des Cinq-Cents et en sortit un an après.

Duval (Jean-Pierre), avocat, législateur et ministre de la police, né à Rouen le 20 février 1754, mort à Paris le 25 août 1817; était avocat à Rouen lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1792, par la Seine-Inférieure, membre de la Convention, se rangea du côté des modérés et vota dans le procès du roi « pour la réclusion suivie de bannissement », puis protesta contre les événements du 31 mai 1793, fut de ce chef décrété d'accusation, réussit à s'échapper et fut déclaré démissionnaire le 15 juillet, puis rentra à la Convention après le 9 thermidor. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu, par la Seine-Inférieure, député au conseil des Cinq-Cents et en sortit en l'an V. Le 8 brumaire an VIII, il fut nommé ministre de la police générale et devint candidat au Directoire en floréal an VIII, mais échoua, donna sa démission de ministre de la police, puis se rallia à Bonaparte, entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député de la Seine-Inférieure dont il devint président : il cessa de siéger en l'an X et accepta, le 23 frimaire an XII, le poste de commissaire général de police à Nantes. En l'an XIV, il fut nommé préfet des Basses-Alpes. Pendant les Cent-Jours, il fut préfet de la Charente, puis révoqué par Louis XVIII, à son retour.

Duval (Jean-Baptiste-Augustin-Joseph-André), magistrat, né à Oisemont (Somme), le 27 novembre 1730, de « Augustin Duval, maître procureur et notaire en la prévôté de Vimeu, demeurant à Oisemont, et de dame Marie-Catherine Routier, son épouse » ; était juge à la cour d'appel quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement d'Amiens, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Duval (Charles-Albert-Marie-Félix), magistrat et homme politique, né à Aire (Pas-de-Calais), le 28 octobre 1746, de « sieur Charles-Hector-François Duval, avocat au Conseil d'Artois et de demoiselle Marie-Thérèse-Cornil Habourdin, son épouse » ; était président du tribunal civil de Saint-Omer, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1808, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Duval (François Raymond), officier général, né à Montiel-Souard (Haute-Vienne), le 28 juillet 1756, de « Raymond Duval et de Madeleine Bernard », appartint à l'armée, et était, en mai 1792, chef de bataillon adjudant général et en juillet de la même année, chef de brigade. Le 30 juillet 1793, il fut promu général de brigade, suspendu le 24 floréal an II, autorisé à prendre sa retraite et, le 20 octobre 1811, nommé commandant d'armes à Porto-Ferrajo.

Duval (Blaise, dit Duval de Hautmaret), officier général, né à Abbeville (Somme), le 4 septembre 1739, de « Mr Louis Duval, marchand, et de demoiselle Marie-Julie Le Febvre, son épouse », mort à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 19 janvier 1803; entra dans les gardes du corps du roi le 20 février 1758, et nous le retrouvons, en 1791, lieutenant-colonel du 1er bataillon de la Somme, et, le 23 mai 1792, colonel du 6e dragons. Le 7 septembre 1792, il fut promu maréchal de camp, et le 3 février 1793, lieutenant général. En mars de la même année, il fut nommé commandant à Lille et, le 12 du même mois, suspendu, réformé le 15 frimaire an VI puis le 26 vendémiaire an IX chef de la 8e demi-brigade de vétérans.

Duval (Jean-Maurice, baron), préfet et législateur, né à Versailles, le 11 juillet 1778, du « sieur Jean-Pierre Duval, écuyer, et de dame Adelaïde Marie Mansard », mort à Paris le 14 octobre 1861; débuta sous l'Empire, le 12 janvier 1809, comme auditeur au conseil d'Etat, devint préfet des Apennins en 1810, et, pendant les Cent-Jours, fut successivement préfet de la Côte-d'Or et de l'Hérault, fit de l'opposition à la Restauration, et, après les journées de 1830, entra au conseil d'Etat; fut nommé, le 8 mars 1831, préfet des Pyrénées-Orientales, de là alla dans l'Isère en janvier 1832, où il se montra particulièrement agressif contre la population qui venait, au carnaval, dans une mascarade, de manifester contre le gouvernement au sujet du budget et des crédits supplémentaires. Le préfet Duval fit charger la foule par la troupe et, le soir même, eut à subir un rassemblement devant la préfecture et à entendre le cri de : *A bas le préfet!* Le régiment qui avait obéi aux ordres du préfet était le 35e de ligne. Le 11 octobre 1832, Duval, fut nommé préfet de la Loire-Inférieure et, au moment de la Révolution de 1848, nous le retrouvons préfet du Nord. Bonaparte, après son coup d'Etat du 2 décembre 1851, le nomma membre de la commission consultative. Il était grand officier de la Légion d'honneur depuis le 15 juin 1840.

Duval. — Voir d'Eprémesnil (d')

Duval de Grandpré (Charles-François), avocat et législateur, né à Abbeville (Somme) le 19 août 1740; était avocat et procureur syndic de la ville d'Abbeville, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Pontlieu. Son mandat terminé, il reprit sa place au barreau d'Abbeville.

Duval-Mouville (Pierre-Thomas), propriétaire et suppléant aux Etats généraux; était propriétaire à Torbek (Saint-Domingue), quand il fut élu, le 10 mars 1789, député titulaire par la colonie de Saint-Domingue; puis dans la séance du 7 juillet 1789, l'Assemblée nationale ne le reconnut que comme suppléant. Il n'eut point l'occasion de siéger.

Duval-Villebogard (Julien-François), législateur et magistrat, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 19 avril 1759; était commissaire près le tribunal civil et criminel de l'Ille-et-Vilaine, quand il fut élu, le 24 germinal an VI, par les Côtes-du-Nord, député au Conseil des Cinq-Cents, devint le 12 floréal an VIII juge au tribunal d'appel de Rennes, et le 14 avril 1811, conseiller à la cour impériale de la même ville.

Duvant (Pierre), homme de loi et législateur, né à Néronde (Loire), le 20 juillet 1758, de « Pierre Duvant, notaire royal à Néronde »; était homme de loi dans sa ville

natale quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à la Législative. Son mandat terminé, il retourna exercer dans sa ville natale, sa profession d'homme de loi.

Duverger (Joseph-Gabriel), officier général, né à Ascain (Basses-Pyrénées), le 23 décembre 1720, de « monsieur Jean Duverger et de demoiselle Marie-Thérèse de Cabalaga, conjoints », mort à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 5 août 1800; débuta comme volontaire dans l'armée en 1742 et nous le retrouvons, le 25 juillet 1791, lieutenant colonel au 7ᵉ dragons. Le 1ᵉʳ septembre 1792, il fut promu maréchal de camp, puis lieutenant général le 8 octobre suivant, suspendu le 1ᵉʳ juin 1793 et retraité le 14 messidor an VI.

Duverger (Alexis-Jean-Henry), officier général, né à Etampes (Seine-et-Oise) le 14 décembre 1755, mort à Paris le 12 janvier 1830; débuta dans l'armée comme gendarme à la compagnie des Anglais, le 3 mars 1770, et nous le retrouvons adjudant général chef de bataillon le 8 mars 1793, puis chef de brigade le 8 germinal an IX. Le 18 germinal an III, il fut promu général de brigade, fait commandant de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, se rallia plus tard aux Bourbons, qui le firent chevalier de Saint-Louis le 30 mars 1814, puis le nommèrent prévôt de la cour prévôtale de Colmar le 10 janvier 1816, et lieutenant général honoraire le 19 septembre 1818.

Duverne de Presle (Thomas-Laurent-Madeleine, dit Théodore Dunan, chevalier), agent royaliste, lieutenant de vaisseau, né à Giverny (Nièvre) en 1764, émigra sous la Révolution, revint en France sous le faux nom de Théodore Dunan, comme agent royaliste faisant partie de la conspiration ayant pour but de restaurer sur le trône la famille des Bourbons et qui avait pour chef reconnu Laville Heurnois. Arrêté avec ce dernier à la caserne de l'Ecole militaire, il fut traduit, par ordre du Directoire, devant un conseil de guerre et condamné à mort, mais sa peine fut aussitôt commuée en dix années de fer. Au 18 fructidor an V, au moment où il allait être déporté, il acheta sa grâce en se faisant le dénonciateur de ses complices. Depuis lors, il ne cessa de servir la police sous les différents ministères qui se succédèrent.

Duvernoy (Jean-Marie), notaire et suppléant à la Convention, né à Château-Chinon (Nièvre); était notaire dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Nièvre à la Convention nationale, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Duvet-Pottier (Joseph-Louis-Benoît), rentier et homme politique, né à Hazebrouck (Nord), le 19 mars 1770, de « M. Charles-Louis-Joseph Duvet, et de demoiselle Marie-Catherine-Constance Lebbe »; était rentier à Morbecque, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement d'Hazebrouck, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Duveyrier (Honoré-Nicolas-Marc, baron), avocat, administrateur général, législateur et magistrat, né à Pignans (Var), le 6 décembre 1753, de « Gaspard Duveyrier, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Madeleine Niviset », mort à Maffliers (Seine-et-Oise) le 25 mai 1839; était avocat, quand il devint, sous la Révolution, secrétaire, puis président du district de Saint-Etienne-du-Mont en 1789; fut ensuite envoyé en 1790 comme commissaire du roi à Nancy, nommé, sous le ministère Duport-Dutertre, directeur du sceau, puis secré-

taire général du département de la justice, devint suspect et, arrêté le 24 août 1792, il fut incarcéré à la prison militaire de l'Abbaye, puis parvint à s'échapper le 1er septembre, rentra en France en l'an IV, reprit sa profession d'avocat et fut nommé un an après, en l'an V, administrateur général des hôpitaux militaires à l'armée d'Italie. De retour à Paris, Bonaparte le fit entrer, le 4 nivôse an VIII, au Tribunat, il devint secrétaire de cette Assemblée en l'an XI, et se prononça l'année suivante en faveur de l'établissement de l'Empire. Il fut fait membre de la Légion d'honneur, baron de l'Empire (6 octobre 1810) et premier président à la cour impériale de Montpellier (1er juin 1811), puis obtint, le 27 octobre 1819, le titre de premier président honoraire.

Duvidal (Jean-Jacques-Philippe-Marie, marquis de Montferrier), syndic général, inspecteur général et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 12 avril 1752, de « Jean-Antoine Duvidal, syndic général de la province du Languedoc, et de dame Marie-Rose Vassal », mort à Paris le 18 octobre 1829 ; remplaça son père comme syndic général, fut nommé, en l'an VII, administrateur général des hospices à Paris ; puis, en l'an VIII, inspecteur général des postes. Le 17 frimaire an IX, il fut nommé membre du Tribunat, et en devint président, fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, conseiller général de la Seine et membre de la cour des comptes (28 septembre 1807), puis créé chevalier de l'Empire, le 28 avril 1801. En octobre 1827, il fut admis à la retraite comme conseiller-maître à la cour des comptes.

Duvignau (Jean-Pierre-Thomas), officier général, né à Aiguillon (Lot-et-Garonne), le 16 octobre 1738, de « Mr Pierre-Joseph Duvignau, ancien capitaine au régiment de Choiseul-infanterie, et dame Marthe Lafite », débuta dans l'armée le 29 avril 1751 comme enseigne au régiment de La Tour du Pin et nous le retrouvons, le 1er avril 1791, colonel directeur. Le 8 mars 1793, il fut promu maréchal de camp et retraité le 3 nivôse an II.

Duvigneau (Bernard-Etienne-Marie, dit Achille), officier général, né à Mézières (Ardennes), le 19 septembre 1770, de « Mr Nicolas-Bernard comte Duvigneau, maréchal de camp, et de madame la comtesse Boetin de la Boissière », mort à Paris le 17 juin 1827 ; entra dans les gardes du corps, le 29 novembre 1784 ; devint, le 1er avril 1791, aide de camp du général La Roque et, le 1er octobre de la même année, aide de camp du général Rochambeau ; fut, l'année suivante, le 23 mai 1792, nommé adjudant général, chef de bataillon, et le 8 mars 1793, chef de brigade du 18e régiment d'infanterie. Le 20 frimaire an III, il fut promu général de brigade.

Duvignot (Charles-Siffrein-Anselme), officier général, né à Apt (Vaucluse), le 23 juin 1756, de « Jacques Duvignot et de Marie-Anne Saint-Pons », mort à Apt le 9 août 1845 ; débuta dans l'armée dans le bataillon provincial d'Aix comme simple soldat le 18 octobre 1774, devint sous-lieutenant dans les grenadiers royaux le 6 février 1783, et fut nommé capitaine au même régiment le 21 septembre 1793. Le 29 ventôse an II, il fut promu général de brigade, et quand il se retira du service, il était officier de la Légion d'honneur.

Duvillard de Durand (Emmanuel-Etienne), législateur et sous-chef de bureau, né à Genève (Suisse) le 2 avril 1755, mort à Paris le 11 avril 1832, était attaché au Trésor public quand, le 4 nivôse an VIII, il entra au Corps législa-

tif, comme député du Léman, où il siégea jusqu'en l'an X; devint, le 30 avril 1806, sous-chef de troisième classe au ministère de l'intérieur et fut nommé, le 1er septembre 1812, sous-chef au bureau de l'administration générale.

Duviquet (Pierre), avocat, législateur et publiciste, né à Clamecy (Nièvre) le 1er décembre 1765, de « Jacques-Pierre Duviquet et de Jeanne Portrait », mort à Paris le 30 août 1835 ; était avocat quand il devint sous la Révolution substitut du procureur syndic de la Nièvre, protesta contre le 31 mai 1793, et fut révoqué de ses fonctions, puis arrêté. En l'an VII, il fut nommé secrétaire général du ministère de la justice, et était en même temps directeur du journal *l'Ami des lois*. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de la Nièvre au conseil des Cinq-Cents, soutint de ses discours et de ses votes le Directoire et devint, après le 18 brumaire, commissaire près le tribunal civil de Clamecy, fonction qu'il abandonna en 1806 pour redevenir avocat à la cour de cassation. En 1814, il entra comme critique, au *Journal des Débats*.

Duvivier (Pierre-Charles), laboureur et législateur, né à Arnouville (Seine-et-Oise) en 1728, mort à Paris le 27 juillet 1803 ; était laboureur à Bonneuil-en-France, quand il fut élu, le 2 mai 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la prévôté et vicomté de Paris. Son mandat expiré, Duvivier ne s'occupa plus de politique, et prit sa résidence à Paris.

Duvivier (Charles-Maximilien-Hubert), receveur de contributions, né à Mons (Jemmapes), le 8 mai 1767, de « monsieur Joseph-Maximilien Duvivier, médecin de cette ville, et de mademoiselle Marie-Thérèse-Joseph Naveau, son épouse » ; était receveur des contributions directes, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Mons, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Duvoisin (Jean-Baptiste, baron), évêque concordataire, et conseiller d'Etat, né à Langres (Haute-Marne), le 19 octobre 1744, de « Didier Duvoisin, maître coutelier, et d'Anne Perrot, sa femme », mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 9 juillet 1813 ; fut nommé évêque de Nantes, le 19 germinal an X, archevêque d'Aix en 1810, mais n'accepta pas cet avancement, préférant rester à Nantes, devint conseiller d'Etat (section de l'intérieur) en 1812, et mourut un an après.

Duvoisin-Delaserve (Pierre), procureur syndic et législateur, né à Rochechouart (Haute-Vienne) le 8 mars 1757 ; était procureur syndic à Saint-Junien quand il fut élu, le 31 août 1791, député de la Haute-Vienne à la Législative. Son mandat terminé, il se retira à Saint-Junien et ne s'occupa plus de politique.

Dyle (Département de la). Ce nouveau département fut créé, le 9 vendémiaire an IV, par la Convention. Bruxelles fut choisi comme chef-lieu. Ce département tire son nom de la rivière la Dyle, qui naît dans les collines de la Sambre et qui arrose quelques grands centres, tels que Louvain, Malines, etc.

Dyzéz (Jean, comte d'Arène), avocat, procureur général syndic et législateur, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 11 novembre 1742, mort à Paris le 6 mars 1830 ; était avocat quand il devint, en 1790, procureur général syndic des Landes. Le 4 septembre 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative et réélu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention ; dans le procès du roi il vota pour la « mort », se ral-

lia plus tard à la politique de Bonaparte et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur ; eut, pendant les Cent-Jours, une attitude très réservée, ce qui le sauva de la proscription prononcée en vertu d'une loi contre les régicides. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 9 vendémiaire an XII, commandeur du même ordre le 25 prairial suivant, et avait été créé comte de l'Empire le 26 avril 1808.

E

Ebaudy de Rochetaillée (Vincent), magistrat et législateur, né à Langres (Haute-Marne), le 27 mai 1744, de « Charles Ebaudy, seigneur de Conflans, et de Julienne Clément », mort à Vesoul (Haute-Saône) le 8 février 1832; fut pourvu, le 21 juin 1770, de la charge de lieutenant général au bailliage royal et siège présidial de Vesoul, et nommé, en 1790, commissaire chargé de la formation du département de la Haute-Saône, puis devint commandant de la garde nationale de Vesoul. Le 14 janvier 1813, il entra au Corps législatif comme député de la Haute-Saône.

Eberlé (Gaspard, baron), officier général, né à Schlestadt (Bas-Rhin), le 11 juin 1764, de « François-Joseph Eberlé et de Catherine Gohlinger », mort à Antibes (Alpes-Maritimes), le 16 février 1837; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades et fut promu général de brigade le 13 germinal an X, puis fut créé baron de l'Empire. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Eblé (Jean-Baptiste, baron), officier général, né à Saint-Jean-de-Rosback (Moselle), le 21 décembre 1758, de « Jean-Baptiste Eblé, capitaine d'artillerie et chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie Medre », mort à Kœnigsberg le 31 décembre 1812; entra au service le 21 décembre 1767, dans le 6ᵉ régiment d'artillerie, et nous le retrouvons capitaine le 18 mai 1792, et chef de bataillon le 26 août 1793. Le 29 septembre 1793, il fut promu général de brigade et le 4 brumaire an II, général de division, fait membre de la Légion d'honneur le 23 vendémiaire an XII. Après la paix de Tilsitt, le général Eblé passa au service du roi de Westphalie et devint son ministre de la guerre. Il fut créé baron de l'Empire le 26 octobre 1808, et reprit du service en France en 1810 puis passa en Espagne. Employé en Russie, dans les campagnes de 1812, il se signala, le 17 août, à la bataille de Smolensk, et mourut à Kœnigsberg par suite des fatigues de la guerre.

Eckmühl (bataille d'). Le 22 avril 1809, Napoléon, à la tête de 80 000 hommes, et secondé par Davout, défit l'armée de l'archiduc Charles, forte de 134 000 hommes. Eckmühl est un gros bourg de Bavière, situé sur la rivière la Gross-Laber.

Eckmühl (d'). — Voir Davout.

Eclaz (des). — Voir Bouvier.

Ecole polytechnique. Cette école, fondée le 15 fructidor an III, avait pour but de former les élèves pour le service de l'artillerie, du génie militaire, des ponts et chaussées et constructions civiles, des mines, des constructions de vaisseaux et bâtiments de mer, de la topographie, et en même temps pour l'exercice libre des professions qui nécessitent des connaissances mathématiques et physiques, et le nombre d'élèves en était fixé à 360.

Ecoles centrales. Ces écoles furent

fondées par la Convention le 10 pluviôse an III, et eurent pour objet l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Ces écoles cessèrent d'exister en 1808 et furent remplacées par les lycées.

Edgeworth de Firmont (l'abbé Henri Allen), aumônier, né à Edgeworthtown (Irlande) en 1745, mort le 10 mai 1813. Edgeworth fut ce prêtre qui fut confesseur de Louis XVI et à qui l'on prête cette légende au moment de l'exécution du roi : *Fils de saint Louis, montez au ciel !*

Edighoffen (Jean-Georges, chevalier), officier général, né à Colmar (Haut-Rhin), le 19 septembre 1750, de « Mathurin Edighoffen, passementier, et de Marie-Salome Gochudt », mort à Colmar le 10 mai 1813 ; appartint à l'armée, fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, passa par tous les grades et fut promu général de brigade le 30 décembre 1806, retraité le 15 juin 1807, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, puis créé chevalier de l'Empire.

Edouard (Jean-Baptiste), marchand et législateur, né à Puligny (Côte-d'Or), le 11 juin 1764, de « Félix Edouard, bourgeois à Puligny, et de Marie Delaunay », mort à Puligny le 28 octobre 1836 ; était marchand dans son pays natal dont il devint maire et fut nommé l'un des administrateurs de la Côte-d'Or. En septembre 1791, il fut élu suppléant de ce département à la Législative, sans avoir eu l'occasion d'y siéger, et le 9 septembre 1792, fut encore élu suppléant de la Côte-d'Or à la Convention, puis admis à y siéger le 26 floréal an II, en remplacement de Basire, condamné à mort, et prit place à la Montagne. Sous l'Empire, il devint maire de Beaune et, le 9 mai 1815, fut élu, par la Côte-d'Or, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Effertz (Ferdinand-Joseph), magistrat et homme politique, né à Duren (Roer), le 15 mai 1756, de « Martin-Frédéric Effertz et de Marie-Claire Michels » ; était président du tribunal d'Aix-la-Chapelle, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1806, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Eggerlé (Jean-Adam), administrateur et suppléant à la Législative, né à Colmar (Haut-Rhin) ; était l'un des administrateurs de ce département quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant du Haut-Rhin à la Législative, sans avoir eu l'occasion de siéger.

Egmont Pignatelli (Casimir, comte d'), lieutenant général, gouverneur général et législateur, né à Braisne (Aisne), le 6 novembre 1727, de « Procope-Marie d'Egmont, duc de Gueloresk, de Julliers, prince de Gowes et du Saint-Empire, comte d'Egmont, seigneur souverain du pays d'Arkel, des ville et terroir de Malines, marquis de Renty et de la Longueville, etc., grand d'Espagne de la première création et de dame Henriette-Julie de Durfort de Duras », mort en émigration à Brunswick (Allemagne) le 3 décembre 1802 ; était, depuis le 21 décembre 1762, lieutenant général des armées du roi, quand il fit partie en 1787, de l'Assemblée des notables convoquée à Versailles par Louis XVI. Le 18 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux, par le bailliage de Soissons, siégea parmi les partisans de l'ancien régime, protesta en 1790 contre l'abolition de la noblesse, puis émigra en 1792, entra dans l'armée de Condé et finit ses jours en émigration.

Egorgeurs (les). — Voir Compagnies de Jésus.

Ehrmann (Jean-François), avocat, législateur et magistrat, né à

Strasbourg (Bas-Rhin), le 12 janvier 1757, de « Jean-Chrétien Ehrmann, médecin », mort à Strasbourg le 24 septembre 1839 ; était avocat dans sa ville natale, lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1792, suppléant du Bas-Rhin à la Convention, et appelé à y siéger de suite, mais ne put prendre part au procès du roi pour cause de maladie et fut envoyé en mission à l'armée de Rhin-et-Moselle. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député du Bas-Rhin au conseil des Cinq-Cents et en sortit en l'an VI, devint juge au tribunal d'appel de Colmar et, le 10 juin 1811, et conseiller à la Cour impériale de la même ville. La Restauration le destitua de ces deux fonctions.

Eichhoff (Jean-Pierre), sous-préfet et homme politique, né à Bonn (Allemagne), le 18 mars 1762, de « Jean-Auguste Eichhoff et de Marie-Magdeleine Færbers, conjoints » ; était sous-préfet, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Bonn, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Eickmeyer (Jean-Marie-Rodolphe), officier général et homme politique, né à Mayence (Mont-Tonnerre), le 11 mars 1753, de « Jean-Christophe Eickmeyer, capitaine, et de Catherine-Thérèse François, conjoints », mort à Mayence le 9 septembre 1825 ; était depuis 1774 officier de génie à Mayence, quand il devint, le 8 mai 1793, adjudant général, chef de brigade. Le 15 mai de la même année, il fut promu général de brigade. En 1806, il fut élu, par l'arrondissement de Kaiserlautern, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

El-Arish (prise d'). Le 3 ventôse an VII, cette place forte fut prise par les Français. El-Arish est une localité d'Egypte, située à l'entrée du désert de Syrie.

Elbée (Maurice-Louis Gigot d'), officier général vendéen, né à Dresde (Allemagne), le 21 mars 1752, exécuté à Noirmoutiers (Vendée) le 9 janvier 1794 ; servit dans sa jeunesse l'Electeur de Saxe, puis revint en France et fut fait lieutenant au régiment de Dauphin-cavalerie, mais n'ayant pu obtenir une compagnie, il donna sa démission et se retira dans ses terres, se mit à la tête des royalistes lors de l'insurrection vendéenne, après l'affaire de Baupréau, il se réunit à Cathelineau et à Stofflet le 4 mars 1793, établit son quartier général à Mortagne, s'empara des villes de Châtillon, Bressuire et Tiffauges. Il était, à cette époque, à la tête de 30.000 insurgés, battit les républicains à la Châtaigneraie, défit les généraux Santerre et Menou à Vihiers, remporta sur les patriotes une nouvelle victoire à Saumur, s'empara d'Angers, marcha sur Nantes, mais, mal secondé, il se vit contraint de lever le siège et dut se retirer à Mortagne ; ce fut à cette époque qu'il fut nommé généralissime. Les républicains ayant repris les villes de Chantenay et de Beaulieu, marchèrent sur Chollet où se trouvait d'Elbée, l'attaquèrent et le blessèrent dangereusement. Transporté dans l'île de Noirmoutiers, il fut condamné à mort et exécuté aussitôt.

Elbée-Lasabloniére (François-Henri d'), officier général, né à Longchamp (Seine-et-Oise), le 9 février 1730, de « messire Alexandre d'Elbée, écuyer, et de noble dame Catherine-Angélique de Poyers, son épouse », mort à Stenay (Ardennes) le 10 mars 1813 ; était simple volontaire dans le régiment de Penthièvre en 1745 et nous le retrouvons, le 25 juillet 1791, lieutenant-colonel au 10ᵉ chasseurs, puis colonel le 29 juin 1792, maréchal de camp le 8 mars 1793. Il fut suspendu le 1ᵉʳ vendémiaire an II et admis à la retraite, le 16 germinal an III.

Elbhecq (Pierre-Joseph du Chambge, baron d'), officier général et législateur, né à Lille (Nord), le 1er janvier 1733, de « Pierre-François du Chambge, chevalier, seigneur d'Elbhecq, et de demoiselle Marie-Pélagie-Joseph Friest », mort à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées) le 1er septembre 1793 ; était maréchal de camp, quand il fut élu le 8 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux et admis à y siéger le 29 décembre de la même année, en remplacement du baron de Novelles, démissionnaire, soutint de ses votes les idées nouvelles, fut promu lieutenant général le 17 décembre 1791, puis se rendit à l'armée du Nord, fut ensuite appelé, en 1793, au commandement de l'armée des Pyrénées Orientales, mais mourut presque aussitôt.

Elchingen (bataille d'). Victoire remportée par le général Ney sur les Autrichiens en 1805. Elchingen est un village situé près du Danube, dans le Wurtemberg.

Elchingen (duc d'). — Voir Ney.

Eliars (Auguste-Jacques d'), maître particulier des eaux et forêts et législateur, né à Sedan (Ardennes), le 21 septembre 1754, de « Jean-Antoine d'Eliars, maître particulier des eaux et forêts à Sedan », fut pourvu, le 2 juin 1779, de la survivance de son père, comme maître particulier des eaux et forêts à Sedan, devint sous la Révolution juge au tribunal du district de Sedan, fut élu le 31 août 1791 député des Ardennes à la Législative et, à l'expiration de son mandat, il remplit les fonctions d'inspecteur des eaux et forêts.

Elie (Jean-Marie-Antoine), avocat, législateur et magistrat, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 4 septembre 1747, de « noble maître Jacques-Denis Elie de la Primaudais, avocat en parlement, et de dame Marie-Magdeleine-Josephe-Perrine Joly », mort à Rennes le 26 septembre 1819 ; était avocat à Josselin, quand il fut élu, le 31 août 1791, député du Morbihan à la Législative. En l'an VIII, il fut nommé juge d'appel à Rennes, puis passa vice-président au même tribunal. Le 14 avril 1811, il devint conseiller à la cour impériale de Rennes. Ce poste lui fut confirmé par la Restauration et il l'occupa jusqu'à sa mort.

Elie (Jacques-Job), officier général, né à Wissembourg (Bas-Rhin), le 26 novembre 1746, de « Mathias Elie, capitaine, et de Françoise Chaphouse », mort à Varennes (Meuse) le 5 février 1825, s'enrôla le 2 décembre 1766 dans le régiment d'Aquitaine-infanterie, et nous le retrouvons, le 1er août 1788, porte-drapeau. Il prit une part héroïque à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, devint capitaine au 5e bataillon de la 5e division de la garde nationale parisienne, passa rapidement par tous les grades, et fut promu le 30 juillet général de brigade à l'armée des Ardennes, puis commandant à Givet et général de division le 3 septembre 1793. A propos de cette dernière promotion Elie écrivit au Comité de Salut public la lettre suivante : « Givet, 11 septembre « 1793. Le général de division « Elie au Comité de Salut public « de la Convention nationale. Ci« toyens représentants, je vous « préviens que je viens de rece« voir de la part du Conseil exé« cutif, une lettre d'avis de ma « nomination au grade de géné« ral de division. Les actions d'un « républicain parlent pour lui. Je « laisse aux miennes à prouver « si je suis digne de la nouvelle « marque de confiance dont on « m'honore. Je sais quelles sont « les obligations qu'elle m'im« pose ; je sais à quoi m'engage « le serment que mon cœur a « prononcé de mourir pour la li« berté de ma patrie. Le même « bras qui a été assez heureux « pour contribuer à renverser la

« Bastille pourra peut-être apprendre aux satellites des despotes de quoi est capable la valeur républicaine. Si la calomnie cherchait à me noircir, souvenez-vous, citoyens représentants, qu'Elie a toujours professé les principes d'un vrai sans-culotte, que l'unité et l'indivisibilité de la République n'ont point de plus ardent défenseur et qu'il a appris le métier des armes dans l'honorable profession de soldat. Si je commets des fautes, souvenez-vous que la carrière que je parcours est difficile, que l'erreur est attachée à la faiblesse humaine, mais qu'un soldat français craint plus le le soupçon même de la trahison que la mort. — Le général de division commandant à Givet et arrondissement. ELIE. » Il passa, après sa nomination, à l'armée de Sambre-et-Meuse le 14 messidor an II, fut nommé commandant à Lyon le 8 germinal an IV, réformé le 28 ventôse an V et admis à la retraite le 21 juin 1811.

Elie (Pascal), maire et législateur, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 5 janvier 1750; était maire de Lucq, quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement d'Oloron, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Elie ne joua pas d'autre rôle politique ensuite.

Elster (pont de l'). Après s'être battu pendant trois jours à Leipzig et avoir été trahi par les Saxons, Napoléon donna l'ordre à ce qui restait de l'armée française de se replier, et, par précaution, de miner le pont du moulin de Lindenau et de le faire sauter si l'ennemi devenait trop pressant. Ce soin fut confié, par l'officier du génie, à un simple caporal de sapeurs. Ce dernier, armé de la mèche fatale et ne connaissant que la consigne, croyant voir arriver le gros de l'ennemi, fit sauter le pont, engloutissant dans ses flots des milliers de braves, dont les généraux Poniatowski et Dumoutier, et laissant aux mains de l'ennemi toute l'arrière-garde, qui n'avait pas eu le temps de traververser le pont, ainsi que 200 pièces de canon et un matériel immense.

Emeriau (Maurice-Julien, comte), contre-amiral, préfet maritime et législateur, né à Carhaix (Finistère), le 20 octobre 1762, de « noble Joseph Emeriau et de noble demoiselle Suzanne Françoise Pourcelet de Beauverger », mort à Toulon (Var) le 2 février 1845; était au moment de la Révolution lieutenant de frégate, puis fut nommé, en 1791, lieutenant de vaisseau, fit d'abord la campagne de Saint-Domingue, puis celle d'Egypte. En l'an IV, à Aboukir, il eut à combattre quatre vaisseaux anglais, dont l'un commandé par Nelson, reçut plusieurs blessures et fut contraint d'amener son pavillon. En l'an X il fut nommé contre-amiral, et en l'an XII préfet maritime à Toulon. Le 19 frimaire an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur, et créé comte de l'Empire le 3 décembre 1810, devint vice-amiral et fut mis à la tête d'une escadre de 15 vaisseaux de ligne et de 10 frégates; il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur en 1813, puis bloqué dans Toulon, en 1814, par une flotte anglaise portant 22.000 hommes, mais ne se rendit pas. La première Restauration le créa chevalier de Saint-Louis, puis grand cordon de la Légion d'honneur. De retour de l'île d'Elbe, l'Empereur le nomma pair de France, et, quoique n'ayant pas siégé il n'en fut pas moins rayé du cadre des amiraux par Louis XVIII et admis à la retraite d'office en juillet 1816. Après 1830, Louis-Philippe le nomma pair de France (19 novembre 1831), et il siégea jusqu'à sa mort.

Emeric-David (Toussaint-Bernard), avocat, imprimeur, législateur et

membre de l'Institut, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 20 août 1758, de « monsieur Toussaint Emeric, marchand, et de dame Claire-Françoise David », mort à Paris le 2 avril 1839; était avocat à Aix, quand il obtint, en 1787, le brevet d'imprimeur du roi en remplacement de son oncle décédé; devint maire d'Aix en 1791, fut poursuivi comme suspect, se tint soigneusement caché et fut délivré, après le 9 thermidor. Le 2 mai 1809, il entra au Corps législatif comme député des Bouches-du-Rhône et y siégea jusqu'en 1815, puis vota la déchéance de l'Empereur. Au retour des Bourbons, il rentra dans la vie privée et se fit recevoir le 11 avril 1816, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. On a de lui : *Premier discours historique sur la peinture moderne; Examen des inculpations dirigées contre Phidias.*

Emery (Henry), conseiller de préfecture et législateur, né à Crempigny (Haute-Savoie), le 14 juin 1767, de « Jean-Baptiste Emery et de Louise Gaillard »; était secrétaire de l'administration du Mont-Blanc en 1793, et devint, le 9 thermidor an II, l'un des administrateurs de ce département. Le 24 floréal an VIII, il fut nommé conseiller de préfecture à Chambéry et le 12 mai 1815, élu, par le département du Mont-Blanc, représentant à la Chambre des Cent Jours.

Emigrés (loi contre les). Dans la séance du 19 brumaire an III, la Convention décrète :

Article premier. — Les émigrés sont bannis à perpétuité du territoire français et leurs biens acquis à la République.

Art. 2. — L'infraction de leur bannissement sera punie de mort.

Art. 3. — Les enfants émigrés qui seraient rentrés ou rentreraient sur le territoire de la République, après les délais fixés par la loi pour leur rentrée, seront déportés s'ils n'ont pas atteint l'âge de seize ans, et punis de mort s'ils enfreignent leur bannissement après être parvenus à cet âge.

Art. 4. — Ceux qui, domiciliés dans les pays réunis à la République, ne sont rentrés dans ces mêmes pays, ou sur toute autre partie du territoire français, que postérieurement aux époques après lesquelles ils ont dû être considérés comme émigrés, seront tenus d'en sortir dans les deux décades de la publication de la présente loi, à peine d'être traités comme les émigrés qui ont enfreint leur bannissement, ou déportés dans le même délai, s'ils sont actuellement en état de détention.

Art. 5. — Les complices des émigrés désignés dans les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de l'article 9 du titre Ier de la présente loi, seront punis de la même peine que les émigrés.

Art. 6. — Seront condamnés à dix années de fer ceux qui auront fabriqué de faux certificats de résidence pour les émigrés, et à quatre années de la même peine ceux convaincus d'avoir recélé des émigrés, ou facilité leur rentrée sur le territoire français; ils seront en outre responsables sur leurs biens des dommages que leur délit aura pu occasionner à la République.

Emmerth, officier municipal et suppléant à la Convention, né à Bordeaux (Gironde); était officier municipal dans cette ville, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Gironde à la Convention nationale. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Emmery (Jean-Louis-Claude, comte de Grozyeulx), avocat, législateur et conseiller d'Etat, né à Metz (Moselle), le 26 avril 1742, de « M. Claude Emmery, procureur au bailliage et juge présidial de cette ville, et de demoiselle Jeanne Marc », mort à Augny (Moselle) le 15 juillet 1823; était avocat quand il fut élu, le 16 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Metz, y prit souvent la parole et devint président de la Constituante le 4 janvier 1790, puis fut élu juge au tribunal de cassation et était arrivé au poste de président de ce tribunal, quand il fut déclaré suspect sous le régime révolutionnaire, fut arrêté, puis remis en liberté après le 9 thermidor. Le 23 germinal an V, il fut élu député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, devint se-

crétaire de ce conseil le 1er thermidor de la même année, adhéra au coup d'Etat de brumaire et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, conseiller d'Etat. Le 2 frimaire an XI, il fut nommé membre du Sénat conservateur, fait officier de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et créé comte de l'Empire le 23 mars 1808. En 1814, Emmery vota la déchéance de l'Empereur et fut aussitôt nommé pair de France par Louis XVIII puis vota la mort du maréchal Ney.

Emmery (Jean-Marie-Joseph), négociant et législateur, né à Dunkerque (Nord), le 16 janvier 1754, de « Monsieur Frédéric-François-Joseph Emmery, et de demoiselle Catherine-Françoise Vanhée », mort à Dunkerque le 11 février 1825; était négociant dans sa ville natale quand il devint colonel de la garde nationale de Dunkerque. Le 29 août 1791, il fut élu député du Nord à la Législative. Son mandat expiré, il redevint maire de Dunkerque et le 5 vendémiaire an XIV, entra au Corps législatif comme député du Nord, vit son mandat renouvelé le 8 mai 1811 et siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Il était membre de la Légion d'honneur depuis l'an XII.

Emmery (Claude-Nicolas), avocat, sous-préfet et législateur, né à Metz (Moselle), le 11 août 1746, de « sieur Nicolas Emmery, huissier priseur et vendeur, demeurant au Champé, et de demoiselle Marguerite Henry », mort à Metz le 12 mai 1826; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 7 avril 1773, de la charge de procureur postulant au bailliage et siège présidial de cette ville, devint sous la Révolution, suspect, et fut détenu pendant trois ans. Après le 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet de Briey, et le 18 février 1808, entra au Corps législatif comme député de la Moselle. Il y siégea jusqu'en 1815.

Emond (Joseph-Balthazar, chevalier d'Esclevin), officier général, né à Antibes (Var), le 20 mars 1765, de « Michel-Joseph Emond d'Esclevin, officier, maire d'Antibes et de Bartholomée de Boyer de Choisy », mort à Antibes le 29 décembre 1813; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution, et une partie de celles de l'Empire, arriva rapidement aux grades supérieurs et devint général de brigade, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Il avait été créé chevalier de l'Empire.

Ems-Occidental. Ce département fut créé en mars 1811; il faisait partie de l'Allemagne, rive droite du Rhin, tire son nom de la rivière de ce nom.

Ems Oriental. Ce département, comme le précédent, fut créé également en mars 1811, et rentra dans ses anciennes limites après les traités de 1815.

Ems-Supérieur. Ce département, de même origine, fut créé à la même date que les deux précédents, et, comme eux, rentra dans ses anciennes limites en 1815.

Engerran (Jacques), avocat et législateur, né à Villedieu-les-Poëles (Manche), le 31 mars 1751, de « Gilles Engerran et de Jeanne-Marguerite André », mort à Avranches (Manche) le 24 novembre 1843; était avocat à Avranches quand il fut élu, le 9 septembre 1792, par la Manche, membre de la Convention, siégea parmi les modérés, et dans le procès du roi vota pour la « détention », puis se montra très réactionnaire après le 9 thermidor. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Manche au conseil des Cinq-Cents et vit son mandat renouvelé l'année suivante, le 26 germinal an VI, approuva le coup d'Etat de brumaire, puis entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député de la Manche.

Enghien (Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'), prince français de la branche de Condé, né à Chantilly (Oise), le 2 août 1772, de « Henry-Louis-Joseph de Bourbon et de Louise-Thérèse-Mathilde d'Orléans », fusillé à Vincennes, le 21 mars 1804; partit de France avec ses parents en 1789, en émigration et prit, en 1792, les armes contre la République française. Il se retira en l'an IX au château d'Ettenheim situé dans le grand-duché de Bade et, le 24 ventôse an XII (15 mars 1804), par ordre personnel de Bonaparte, le duc d'Enghien fut arrêté dans son lit, à 5 heures du matin, par le général Ordener, accompagné d'une escorte de 300 hommes du 26e dragons, puis transféré à Strasbourg où on l'enferma pendant deux jours dans la citadelle et, le 18, partit de nuit, en poste, pour le château de Vincennes où il arriva le 20, à 9 heures du soir. Une commission militaire, composée d'un général de brigade président, de six colonels, d'un capitaine rapporteur et d'un capitaine greffier, se transporta à Vincennes. Cette commission était chargée de juger le duc d'Enghien prévenu « *d'avoir porté les armes contre la République; d'avoir été et être encore à la solde de l'Angleterre; de faire partie de complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République.* Il fut condamné à être fusillé. Ayant manifesté l'intention, avant l'exécution du jugement, d'avoir une entrevue avec Bonaparte : « *Je demande, dit-il, une audience au Premier Consul; mon nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma situation me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande.* Cette entrevue ne lui fut pas accordée; il fut averti par le président de la commission militaire que son jugement était sans appel. Vers les 4 heures du matin, il fut fusillé dans les fossés de Vincennes.

Enjelvin (Jean-Baptiste), industriel et législateur, né à Saugues (Haute-Loire), le 10 mai 1758, de « sieur Vitalis Enjelvin, notaire royal, et de demoiselle Amable Couret », mort à Saugues en septembre 1815, était industriel dans son pays natal quand il fut élu, le 23 germinal an VI, député du Puy-de-Dôme au conseil des Cinq-Cents. Son mandat terminé, il reprit ses travaux industriels à Saugues.

Enjubault (Mathurin-Etienne), notaire et législateur, né à Ballée (Mayenne), le 28 janvier 1748, de Mathurin Enjubault, demeurant en ce bourg, et de demoiselle Madeleine Noyer », mort à Ballée le 1er décembre 1810; fut pourvu, le 12 septembre 1770, de la charge de notaire royal à la résidence de Montfort-le-Rotrou en Maine, et, le 22 août 1787, de juré-priseur-vendeur de biens meubles de la ville et du ressort du bailliage de Laval; devint, sous la Révolution, l'un des administrateurs de la Mayenne, et le 4 septembre 1792, fut élu, par ce département, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il motiva ainsi son vote : « Pour la mort, mais à condition qu'il soit sursis à l'exécution jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiraient notre territoire, et, dans le cas contraire, que l'on commue la peine. » Il fut réélu par la Mayenne, le 21 vendémiaire an IV, député au conseil des Cinq-Cents et vit son mandat renouvelé le 25 germinal an VI et le 24 germinal an VII. Rallié à Bonaparte, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, et y siégea jusqu'en l'an X.

Enjubault de la Roche (René-Urbain-Pierre-Charles-Félix), juge et législateur, né à Laval (Mayenne), le 18 mai 1737, de « Pierre-René Enjubault de la Roche, conseiller, avocat au présidial de Château-Gontier, et de Madeleine Berthelot », mort à Paris le 13 février 1794; était juge civil du comté-

pairie de Laval, quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée du Maine. Son mandat expiré, il fut nommé président du tribunal de Laval, puis suspecté de fédéralisme, sous le régime révolutionnaire, prit la fuite et arriva à Rennes où il fut arrêté. Ramené à Laval, il fut ensuite dirigé sur Paris, passa devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort et exécuté le 24 pluviôse an II.

Enlart (Nicolas-François-Marie), avocat, législateur et magistrat, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 25 mars 1760, de « François-Jean-Baptiste Enlart, avocat au parlement, et de Marie-Marguerite-Isabelle-Séraphine Wallart », mort à Montreuil-sur-Mer le 25 juillet 1842; était avocat dans sa ville natale, quand il devint l'un des administrateurs du Pas-de-Calais en 1790. Le 8 septembre 1792 il fut élu, par ce département, membre de la Convention et siégea parmi les modérés. Dans le procès du roi, il opina pour que Louis « soit enfermé dans une ville ou château quelconque pendant la guerre et banni à la paix ». A l'expiration de son mandat, il fut nommé juge de paix du canton de Montreuil (10 brumaire an IV) et devint président du tribunal civil de la même ville (7 messidor an VIII). Pendant les Cent-Jours, il fut élu, par le Pas-de-Calais, membre de la Chambre des représentants (13 mai 1815). Il ne reprit son siège de magistrat qu'en 1818, poste qu'il occupa jusqu'au 5 novembre 1833 et fut admis à la retraite.

Enoch (Etienne-Célestin, baron), évêque concordataire, né à Henin-Liétard (Pas-de-Calais) le 22 novembre 1742, mort à Saint-Denis (Seine) le 19 mai 1825; fut nommé lors du Concordat, le 10 prairial an XIII, évêque de Rennes. Dans plusieurs de ses mandements il célébra les victoires de l'Empereur et, en juillet 1815, fut nommé président du collège électoral de l'arrondissement de Rennes.

Enragés (les). Il y eut bien, en 1790-91, un parti classé sous cette dénomination, — nous voulons dire les premiers Jacobins ou les membres du club Breton qui s'étaient retrouvés dans la salle de la bibliothèque du couvent de la rue Saint-Honoré, après que l'Assemblée nationale eut quitté Versailles pour venir siéger à Paris, et que les *Noirs*, les membres du côté droit de ladite Assemblée, qualifièrent de Jacobins, Jacobites ou d'*Enragés* : — mais ce n'est pas de ce parti, relativement très calme et modéré, ni même de cette époque que nous voulons parler. Nous entendons, au contraire, conformément à l'histoire du temps, désigner par ce vocable, essentiellement révolutionnaire, les hommes exaltés qui, en 1793 et 1794, apparurent comme les fous de la Terreur. Ils reconnaissaient pour chefs, selon M. Edouard Carteron (*Encyclopédie moderne*), le prêtre Jacques Roux, attaché à la paroisse Saint-Nicolas, et, en même temps, membre de la Commune de Paris, le redoutable tribun de la section des Gravilliers, qu'on appelait le prédicateur des sans-culottes ; le jeune Varlet, violent prêcheur de carrefour, et le jeune lyonnais Leclerc, un ci-devant pour le moment employé dans les bureaux de la guerre, ami de Châlier. On y distinguait aussi l'Espagnol Guzman, ami de Chaumette, surnommé dom *Tossinos*, pour avoir fait sonner le tocsin au 31 mai, le Belge Fleuriot, le Polonais Wiltcheritz, le juif Kalmer, etc.

Ces *Enragés* différaient essentiellement des *Hebertistes*, avec lesquels on les a trop souvent confondus. Michelet ne s'y est pas trompé, et, avec sa sagacité ordi-

naire, il les a nettement séparés : « Les Hébertistes, dit-il, ne représentaient nulle idée ; ils n'avaient nulle prétention de doctrine, rien que des convoitises et des intérêts ; c'étaient des fripons qui ne pouvaient manquer, un matin, d'être pris la main dans le sac et mis à la porte. Les *Enragés*, au contraire, étaient des fanatiques d'une portée inconnue, d'un fanatisme redoutable, emportés par un souffle vague encore, mais qui allait se fixer peut-être, prendre forme et poser une révolution en face de la Révolution. »

Le 25 juin 1793, au moment où la Convention venait de terminer la Constitution républicaine (*la plus populaire qui fut jamais*, au dire de Robespierre), l'abbé Jacques Roux, se donnant pour l'organe des sections des Gravilliers et Bonne-Nouvelle, ainsi que du club des Cordeliers, vint lire à la barre une pétition pleine de hardiesses et de dédain pour le nouvel acte constitutionnel. Il faisait entendre le tocsin de la guerre sociale, de la révolte du pauvre contre le riche et disait en face aux Montagnards de la Convention : « Resterez-vous toujours immobiles sur le sommet de ce rocher immortel ? On ne sait pas comment les choses tourneront ; nous n'aurons peut-être la paix que dans vingt ans : comment ceux qui n'ont aucun état, ceux qui n'ont que 3 à 400 livres de rente, encore mal payées, subsisteront-ils ? Vous n'avez pas tout fait pour le bonheur du peuple ! Nous vous le déclarons, législateurs, on avait promis de frapper les sangsues du peuple, et cependant la peine de mort contre les accapareurs n'est pas prononcée. L'insouciance de l'Assemblée est une lâcheté, un crime de lèse-nation. Le peuple sait qu'il a été trahi par deux législatures, et certainement les amis de l'égalité ne souffriront pas toujours qu'on les laisse égorger au dehors, tandis qu'au dedans on les assiège par la famine... » (*Applaudissements dans toutes les tribunes.*)

L'Assemblée était des plus agitées et donnait des signes de colère : Thuriot, Legendre, Robespierre, Billaud-Varennes répondirent avec véhémence à l'orateur, le traitèrent d'anarchiste, de suppôt de Cobourg, et le firent expulser de la salle des séances.

Les 26, 27 et 28 du mois, il y eut dans Paris des scènes de pillage. Au conseil général de la commune, Hébert se déclara hautement contre les fauteurs de désordres et fit mettre les propriétés sous la sauvegarde du peuple.

Jacques Roux, membre de la Commune, ne désespéra point d'y obtenir raison. Il vint donc lui présenter la pétition qu'il avait lue à la Convention. Mais tout le monde, à l'hôtel de ville, se tourna contre lui, et, en signe de désaveu, on lui retira la rédaction des affiches municipales. Et comme on craignait que l'abbé ne se rendît pas encore et ne vînt de rechef gourmander l'Assemblée nationale, Robespierre obtint que les Jacobins nommassent une députation de douze membres (dont il fut), pour demander aux Cordeliers qu'ils renonçassent à soutenir le chef des *Enragés*. L'affaire fut rude, mais emportée d'autorité cependant : l'apôtre du socialisme traité, comme à la Convention, de scélérat, de fanatique et de monstre, ne put même obtenir la parole. Il fut chassé du Club, ainsi que Leclerc ! La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme la Commune de Paris, passa sous le joug. — « Contre Jacques Roux, l'enragé des Enragés, dit encore M. Carteron, il y eut donc un surprenant accord de tous les partis, comme s'ils eussent aperçu en lui le spectre de la guerre sociale. Dantonistes, Montagnards austères, Robespierristes, Maratistes, Hébertistes le poursuivirent avec acharnement. Il fut anathématisé par les Jacobins, renié par les Cordeliers et même par la Com-

mune, qui avait pourtant avec lui plus d'un lien de doctrine. » — Les exigences de Robespierre n'ont pas de quoi nous étonner, mais que la Commune de Paris se déclarât contre, et qu'Hébert, surtout, se joignit à elle, lui qui avait si souvent dénoncé dans sa feuille les scélérats « qui boivent le sang du pauvre peuple ! » Voilà qui s'explique moins aisément. Les communalistes parisiens, comme les autres partis, avaient-ils donc éprouvé le frisson de l'effroi lorsqu'ils virent entr'ouvert sous leurs pas l'abîme du communisme et des revendications sociales ? — Nous faisons une réserve pour le *Père Duchesne*, que la crainte de l'anarchie et de la dissolution sociale atteignait modérément, croyons-nous, mais que l'intérêt et l'intrigue entraînaient dans ce parti. Il avait pour principe, ici comme en tout, qu'il faut d'abord « abîmer la concurrence ».

Il semblait que les *Enragés* ne pourraient se relever de ce désaveu général ; il leur restait la presse cependant ! mais Hébert se retrouva encore ici devant eux et contre eux, et se porta aussitôt comme le successeur de Marat. Or, Jacques Roux et Leclerc avaient déjà commencé un journal faisant suite à l'*Ami du Peuple (le Publiciste de la République française*, par l'OMBRE DE MARAT, avec cette épigraphe : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis!* — Ils y attaquaient la Commune et le département de Paris, la Convention nationale, leur reprochant de ne point savoir ou vouloir assurer la subsistance du peuple et son bonheur. Ils revenaient à tout propos sur la pétition du 25 juin, se déclarant, d'autre part, contre toute détermination qui tendrait à constituer un gouvernement, on ne pouvait guère être, à ce moment, davantage dans l'utopie, hors de la réalité, loin du relativisme...

C'est Hébert toujours, lancé par Robespierre, qui fit tête aux *Enragés* et arriva à les faire taire. Le 5 août, aux Jacobins, il renouvela contre eux son réquisitoire : Jacques Roux a voulu faire assassiner les marchands, les boutiquiers, parce que, à son dire, ils vendaient trop cher et affamaient le peuple. Leclerc est cause de la mort de Chalier ! Ce sont des émissaires de l'étranger, de Pitt et de Cobourg... Enfin il leur suscita Simonne Evrard, l'amie de Marat, qui vint à la barre de la Convention, protester contre des intrigants et des exploiteurs qui se servaient de l'ombre de l'Ami du peuple pour égarer les masses. L'Assemblée nationale décida, sur la proposition de Robespierre, qui avait préparé la scène avec le Père Duchesne, que le comité de Sûreté générale examinerait cette revendication (8 août 1793). Le 21, aux Jacobins, et le 22, au conseil général de la Commune, l'agent de l'Incorruptible revint à la charge et leur donna le coup de grâce en accusant de vol, et faussement le chef des *Enragés*, qui fut frappé d'un mandat d'arrêt. — Voilà donc ceux-ci étouffés ! Au profit de qui ? Mais d'Hébert surtout, qui resta seul maître de la presse populaire après avoir « abîmé la concurrence ».

Et c'est bien Robespierre lui-même qui avait fondé sa puissance, en échange de ses bons services ; c'est à partir de ce moment qu'il eut réellement un parti hébertiste, dont le chef, Jacques-René Hébert, dit le *Père Duchesne*, prit ainsi la succession de Marat, encore qu'il n'eût rien de l'austérité ni de l'originalité de l'*Ami du Peuple*, mais seulement une facilité banale, sans moralité ni conviction.

Cependant, il fallait à tout prix se défaire du chef des *Enragés*.

On l'avait d'abord, ainsi que nous l'avons dit, impliqué dans une affaire de vol, ou plutôt de pillage, dont il s'était tiré à son honneur. Mais, arrêté de nouveau, le 20 août 1793, on l'avait, au com-

mencement de septembre, transféré à Sainte-Pélagie, sous l'inculpation d'*opinions inciviques et contre-révolutionnaires*. Un hébertiste notoire, Desfieux, sollicitait des dénonciations contre lui et contre Leclerc. Enfin, Chabot (un autre agent secret de Robespierre), faisait aussi noter d'incivisme la *Société des Républicains révolutionnaires*, *vulgo* les *Femmes révolutionnaires*, sous prétexte qu'elles avaient osé attaquer l'Incorruptible lui-même, l'appelant MONSIEUR Robespierre.

Renvoyé devant le tribunal révolutionnaire dans les premiers jours du mois de janvier 1794, par le tribunal de police auquel il avait été déféré et qui s'était déclaré incompétent, Jacques Roux se frappa de cinq coups de couteau, prévoyant bien le sort qu'il l'attendait, et mourut de ses blessures à l'hôpital de Bicêtre, où on l'avait transporté mourant.

Cependant le gros du parti des soi-disant *Enragés*, les socialistes du quartier Saint-Martin, ne furent pas sans ressentir avec indignation l'odieux d'un pareil traitement. — Michelet l'a très bien observé, — et vengèrent à leur manière la fin tragique de leur tribun : d'abord sur les Hébertistes, qu'ils abandonnèrent avec mépris lors d'un mouvement insurrectionnel qu'ils essayèrent en ventôse de l'an II (25 février 1794); et peu de temps après sur les Robespierristes et sur l'Incorruptible lui-même, en se déclarant aussi contre eux au 9 thermidor.

Les bandes armées avec lesquelles Léonard Bourdon investit l'Hôtel de Ville, dans la nuit ou plutôt vers le matin du 10 thermidor, avaient été recrutées dans les sections des Arcis, des Lombards et surtout dans celle des Gravilliers, où habitait Jacques Roux. C'est même le commandant de la force armée de cette section, le citoyen Martin, qui eut une part décisive dans le succès de l'attaque de la maison commune; et c'est à la garde d'une compagnie de ladite section, quand les assaillants se furent emparés des députés *mis hors la loi*, Robespierre, Saint-Just, Couthon, que ceux-ci furent remis par le gendarme Méda.

Eon de Cély (Laurent-Michel), évêque de 1789, né à Bayeux (Calvados), en septembre 1735, de « Michel Eon de Cely et de Marie-Thérèse de Fandoas », mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 16 décembre 1815; fut sacré le 10 janvier 1779 évêque d'Apt, disparut de son diocèse après le vote de la loi de la constitution civile du clergé.

Epinettes (des). — Voir Paultre.

Eppler (George-Henri), officier général, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 15 juillet 1760, de « Martin Eppler et de Marguerite Elissing », mort à Altkirch (Haut-Rhin) le 2 avril 1806; appartint à l'armée, fit toutes les campagnes de la Révolution, passa de grade en grade, fut promu, le 9 fructidor an IX, général de brigade; fait membre de la Légion d'honneur, le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant.

Eprémesnil (Jean-Jacques Duval d'), conseiller au parlement et législateur, né à Pondichéry (Inde), le 5 décembre 1745, de « Jacques Duval d'Eprémesnil, économiste », exécuté à Paris le 22 avril 1794; fut pourvu, le 4 avril 1775, de la charge de premier avocat au Châtelet et siège présidial de Paris, puis conseiller lay au parlement de la même ville. Le 6 mai 1789, il fut élu député de la noblesse aux Etats généraux, par la prévôté et vicomté de Paris, devint l'un des membres les plus acharnés contre la Révolution, s'éleva contre la Constitution civile du clergé, présenta une motion tendant à déclarer nationale la religion catholique. Quelques jours avant la journée du 10 août, il courut les plus

grands dangers; son impopularité était telle que la foule qui l'avait reconnu sur la terrasse des Feuillants voulut lui faire un mauvais parti, et c'est grâce à l'acteur Michel, de l'Opéra-Comique qu'il put être sauvé. Il fut conduit à l'Abbaye. Manuel, qu'il avait obligé, l'en fit sortir la veille des massacres de Septembre. Il prit le parti de se retirer dans ses terres de Normandie; découvert, il fut arrêté, conduit à Paris en septembre 1793, traduit devant le tribunal révolutionnaire et fut convaincu d'avoir conspiré contre la République, puis condamné à mort.

Erfuth (entrevue d'). Le 27 juin 1808, l'Empereur de Russie Alexandre et Napoléon eurent une entrevue à Erfuth. Il était, on le sait, grandement question d'une alliance offensive et défensive entre la Russie et la France. Les pourparlers à cet égard durèrent quinze jours, mais n'aboutirent pas. Erfuth était une petite ville des Etats prussiens, située dans le pays de Thuringe.

Erlon (d'). — Voir Drouet.

Ernault de Rignac. — Voir Desbrulys.

Ernouf (Manuel-Louis-Jean-Augustin, baron), officier et législateur, né à Alençon (Orne), le 28 août 1753, de « Jean-Charles Ernouf, marchand, et de Renée-Jeanne Muller », mort à Paris le 27 octobre 1848; entra, le 24 septembre 1791, en qualité de lieutenant, au 1er bataillon de l'Orne, alla rejoindre l'armée du Nord, comme aide de camp du général Barthel, se fit remarquer par son habileté et parvint, par un mouvement réussi qu'il exécuta personnellement, à forcer le camp anglais qui bloquait Bergues à se retirer précipitamment, ce qui lui valut d'être promu, le 20 septembre 1793, général de brigade, puis général de division le 22 brumaire an II, à la suite de la levée du siège de Maubeuge. Après le traité de Campo-Formio, il fut appelé au poste de directeur au dépôt de la guerre, quitta cet emploi en l'an VI, pour aller prendre les fonctions de chef d'état-major à l'armée du Danube, partit pour l'Italie, se distingua à Novi et fut nommé, en l'an XI, capitaine général de la Guadeloupe et dépendances, fut fait prisonnier de guerre en 1810, puis envoyé en Angleterre, échangé l'année suivante. Rallié à la Restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis, inspecteur général d'infanterie dans le Midi, créé baron le 3 mai 1816. Il avait été élu, le 22 août 1815, député par le collège électoral de l'Orne, puis réélu en 1816, et siégea jusqu'en 1818. Retraité en 1819, il se retira dans sa famille, à Paris, où il mourut.

Escanyé (Sébastien), homme de loi et législateur, né à Martel (Pyrénées-Orientales) le 24 août 1759; était homme de loi à Vinça quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député des Pyrénées-Orientales à la Législative. Il fit partie de la gauche de cette Assemblée.

Escars (Louis-François-Marie de Pérusse, comte d'), officier général et législateur, né le 26 décembre 1737, de « François-Marie de Pérusse, comte des Cars, et de Emilie Fitz-James », mort en émigration à Londres le 31 mars 1814; était lieutenant général du haut et bas Limousin lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Limoges, se montra très rebelle aux idées nouvelles et donna sa démission le 17 juillet de la même année; devint, en émigration, lieutenant général des armées du roi.

Escars (François-Nicolas-René de Pérusse, comte d'), colonel et législateur, né à Montboiron (Vienne),

le 12 mars 1739, de « Louis-Nicolas de Pérusse, baron de Montboiroo en Poitou, chevalier de Malte, et de Jeanne-Marie-Victoire d'Artaunette de la Hotte », mort à Paris le 30 décembre 1822; était colonel du régiment d'Artois-dragons quand il fut élu, le 31 mai 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Chatellerault, siégea parmi les partisans de l'ancien régime et donna sa démission le 31 janvier 1791, puis émigra; se rendit à Turin où il rejoignit le comte d'Artois. En 1814, pendant la campagne de France, il vint en mission au quartier général des alliés à Troyes, entra à Paris le 12 avril avec Monsieur, et fut promu, le 20 mai, lieutenant général des armées et commandeur de Saint-Louis. Louis XVIII le nomma pair de France le 17 août 1815 et dans le procès du maréchal Ney il vota « la mort ».

Escaut (département de l'). Ce nouveau département fut créé le 9 vendémiaire an IV par décret de la Convention nationale. La ville de Gand en fut le chef-lieu.

Escayrac de Lauture (Étienne-Henri, marquis d'), colonel et suppléant aux États généraux, né à Paris, le 27 septembre 1747, de « Jacques-Henry d'Escayrac, chevalier seigneur d'Escayrac, de Cazillac, la Nemcle, baron de Lauture, et de Antoinette de Barvie », mort au château de Bazet (Lot-et-Garonne) le 8 janvier 1791; était colonel de cavalerie quand il fut élu, le 24 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée du Quercy. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Eschassériaux (Joseph, baron), avocat, législateur et chargé d'affaires, né à Corme-Royal (Charente-Inférieure), le 29 juillet 1753, de « sieur Pierre Eschassériaux, receveur du château de Corme-Royal, et de demoiselle Françoise Rigollet », mort en sa terre des Arènes (Charente-Inférieure) le 24 février 1823; était avocat en parlement quand il devint, le 25 janvier 1786, président en l'élection de Marennes, débuta sous la Révolution, en 1790, comme membre du Directoire de la Charente-Inférieure. Le 29 août 1791, il fut élu par ce département député à la Législative, puis réélu l'année suivante, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, prit place à la Montagne et dans le procès du roi, vota « pour la mort », se prononça contre Robespierre au 9 thermidor et entra au Comité de Salut public le 13 thermidor an II. En vendémiaire an IV, le 21, il fut élu député de la Charente-Inférieure au conseil des Cinq-Cents et devint, à la même date, l'élu de quinze autres départements, puis secrétaire de ce conseil le 1er prairial, vit son mandat renouvelé le 24 germinal an V, se rallia au 18 brumaire et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunat, en sortit en l'an XIII et fut envoyé comme chargé d'affaires près la République du Valais. Le 19 avril 1806, il fut nommé ministre plénipotentiaire près la cour de Lucques et Piombino, poste qu'il occupa jusqu'en 1809, et fut créé baron de l'Empire le 14 février 1810, signa l'*Acte additionnel* aux Constitutions de l'Empire et fut obligé de ce chef, et comme ancien régicide de quitter le territoire français en 1816, il s'installa à Huy et ne rentra en France que le 8 juin 1818. On a de lui : *Tableau politique de l'Europe au commencement du XIXe siècle et des moyens d'assurer la paix générale*; *l'Homme d'État*.

Eschassériaux (René), docteur médecin, législateur et conseiller de préfecture, né à Corme-Royal (Charente-Inférieure) le 27 juillet 1754, mort à sa terre des Arènes (Charente-Inférieure) le 16 novembre 1831, frère du précédent; était docteur en médecine quand, en

1790, il devint l'un des administrateurs de la Charente-Inférieure; fut élu, en septembre 1791, suppléant de ce département à la Législative, mais n'y siégea pas; fut ensuite nommé procureur général syndic, le 8 septembre 1792 élu suppléant à la Convention et admis à y siéger le 31 août 1793, en remplacement de Dechézeaux, démissionnaire; devint secrétaire de cette Assemblée le 18 fructidor an II. Le 21 vendémiaire an IV, il fut réélu député de la Charente-Inférieure, député au conseil des Cinq-Cents, vit son mandat renouvelé le 24 germinal an VI, adhéra au coup d'État du 18 brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, en sortit en l'an XI, et fut nommé conseiller de préfecture en l'an XIII. Le 12 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de La Rochelle, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et ne reparut ensuite sur la scène politique que le 13 novembre 1820 comme député du collège électoral de la Charente-Inférieure, fut réélu aux élections de 1824 et de 1827, siégea à gauche et fut des 221. Le 15 avril 1831, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Esclaibes (d'). — Voir Clairmont (de).

Esclans (d'). — Voir Masson.

Esclevin (d'). — Voir Emond.

Escouloubre (Louis-François-Gaston de Sottou de Monstrou, marquis d'), colonel et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 13 janvier 1755, de « François de Sottou de Monstrou, marquis d'Escouloubre, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, et de Hervée-Macrime de Montcalm-Gozon », mort à Toulouse le 23 janvier 1834; était colonel au régiment d'infanterie de la marine quand il fut élu, le 7 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Toulouse, prit place dans la minorité royaliste et, son mandat terminé, se retira dans son pays natal mais n'émigra pas. En 1814, Wellington, le vainqueur de Toulouse, nomma le marquis d'Escouloubre maire de cette ville, puis il se livra à l'agriculture.

Escoure de Peluzat (Eugène-Louis), avocat et législateur, né à Libos (Lot-et-Garonne); était avocat dans cette localité quand il fut élu, le 25 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée d'Agen, mais sa mauvaise santé lui fit donner sa démission le 9 novembre de la même année.

Escudier (Jean-François), juge de paix et législateur, né à Pélisanne (Bouches-du-Rhône) le 10 octobre 1758, mort à Toulon (Var) le 15 avril 1819; était juge de paix à Toulon quand il fut élu, le 4 septembre 1792, par le Var, membre de la Convention, siégea à la Montagne et dans le procès du roi vota « pour la mort »; fut ensuite envoyé en mission dans le Var et les Bouches-du-Rhône où il montra une certaine énergie à Toulon surtout. Le 9 thermidor, il contribua à la chute de Robespierre, mais resta fermement Montagnard: les modérés le poursuivirent à outrance et le firent décréter d'arrestation, et à la suite des journées de prairial à Toulon il fut arrêté, puis rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire. En 1816, il quitta la France comme régicide et alla s'installer à Tunis, fut autorisé à rentrer en France en 1818, retourna prendre sa résidence à Toulon et y mourut un an après.

Escuret-Laborde (Jean d'), arpenteur, notaire et législateur, né à Mauléon (Basses-Pyrénées) le 18 mars 1736, mort à Mauléon le 9 décembre 1810; fut nommé le 17 octobre 1764 arpenteur à la juridiction royale de Mauléon, Pays de Soule, et devint ensuite notaire royal dans la même ville. En 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par le Pays de Soule, puis

son mandat terminé il reprit son étude de notaire à Mauléon.

Esnault (Pierre-Rose), avocat et législateur, né à la Ferté-Bernard (Sarthe), le 1er mars 1745, de « Guillaume-Pierre Esnault, et de Jeanne-Rose Marie », mort à Paris le 19 février 1797 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 29 avril 1772, de la charge de procureur postulant au conseil supérieur de Blois et devint, sous la Révolution, procureur général syndic du département d'Indre-et-Loire. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu par ce département, député au conseil des Anciens et mourut pendant la législature.

Esnault (Pierre-René-Jean-Baptiste), magistrat et homme politique, né à Angers (Maine-et-Loire), le 24 juin 1747, de « maître Pierre-René Esnault, avocat aux sièges royaux d'Angers, et demoiselle Louise Galpin, son épouse », mort à Saumur (Maine-et-Loire) le 10 septembre 1814, était président du tribunal de Saumur, quand il fut élu en 1807, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Esnue de Lavallée (François-Joachim), juge et législateur, né à Craon (Mayenne), le 19 mars 1751, de « François Esnue de Lavallée et de Renée Curis », mort à Paris le 21 février 1816 ; était juge à Craon quand il fut élu, le 29 août 1791, député de la Mayenne à la Législative, prit place à gauche, et, le 4 septembre 1792, fut réélu, par le même département, membre de la Convention, siégea à la Montagne, et dans le procès du roi vota « pour la mort » ; fut ensuite envoyé en mission dans l'Ouest. A la suite des journées des 1er et 3 prairial, il fut dénoncé comme terroriste et décrété d'arrestation, mais l'amnistie du 4 brumaire le délivra. Esnue de Lavallée mourut au même moment où les conventionnels régicides se virent contraints de prendre la route de l'exil.

Espagne (Jean-Louis-Brigitte, comte), officier général, né à Auch (Gers), le 16 février 1769, de « M. Bertrand Espagne, commis des vingtièmes, et de dame Françoise Baup », tué à Essling le 21 mai 1809 ; se distingua dans les premiers combats de la Révolution où il arriva rapidement aux grades supérieurs, et obtint, le 19 frimaire an XII, la croix de la Légion d'honneur, partit ensuite en Italie (1805) et passa sous les ordres de Masséna. Il fut promu général de division, fit la campagne en 1806 contre les insurgés de la Calabre et fut pourvu du commandement de la province de Labour et des deux principautés qui en dépendent, fut mis à la tête d'une division de cuirassiers et fit partie de la grande armée, se battit à Heilsberg le 10 juin 1807 et y fut blessé, fut nommé grand officier de la Légion d'honneur le 11 juillet suivant, et la campagne de 1809 mit le comble à sa gloire ; malheureusement, il fut emporté à Essling par un boulet.

Espagne de Venevelles (Henry-Louis, marquis d'), lieutenant-colonel, suppléant aux Etats généraux, né au Mans (Sarthe), le 30 avril 1720, de « Louis-Henri d'Espagne, marquis de Venevelles, et de Marie-Marthe Ervoil ; était lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 21 juin 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée du Maine, mais ne fut pas appelé à siéger.

Espaignol (Dominique-Noël-Simplice, d'), magistrat et homme politique, né à Labastide-Clermont (Haute-Garonne), le 25 décembre 1745, de « Me Jean-Raymond d'Espaignol, juge du présent lieu de Labastide des Feuillants, et de demoiselle Thérèse Masières, mariés » ; était président du tribunal civil de Muret, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1810, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Espariot (Jean), magistrat et législateur, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 17 septembre 1747, de « Charles Espariat, orfèvre, et de demoiselle Claire Féraud », mort à Aix le 14 janvier 1827; était président du tribunal du district d'Aix, quand il fut élu, le 1er septembre 1791, député des Bouches-du-Rhône à la Législative. Son mandat expiré, il reprit ses fonctions judiciaires et fut nommé procureur général de la justice criminelle des Bouches-du-Rhône, puis fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

Espaulart (Antoine-Henry), conseiller de préfecture et homme politique, né à Paris, le 14 septembre 1762, de « Nicolas-Catherine Espaulart et d'Henriette Élisabeth Benard, son épouse »; était conseiller de préfecture, quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement du Mans, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Espérou (Bernard), maire et législateur, né à Albi (Tarn) le 5 janvier 1758 : était maire d'Albi quand il fut élu, le 30 août 1791, député du Tarn à la Législative, siégea à gauche, et, son mandat expiré, fut nommé plus tard, le 12 fructidor an V, l'un des administrateurs de son département.

Espert (Jean), avocat et législateur, né à Saint-Quintin (Ariège) le 28 octobre 1758, mort à Roumengoux (Ariège) le 26 octobre 1832; était avocat quand il fut nommé procureur syndic de Mirepoix. Le 5 septembre 1792, il fut élu, par l'Ariège, membre de la Convention, prit place à la Montagne et dans le procès du roi, vota « la mort », fut ensuite envoyé en mission près l'armée des Pyrénées-Orientales, et rappelé pour cause de mollesse et sa carrière politique fut terminée.

Espert (Jean-Marc), officier général, né à la Garde (Ariège), le 29 août 1774, de « Jean Espert et de Joanne Autier », mort à la Garde le 11 mars 1835, appartint à l'armée et fut promu général de brigade pendant les Cent-Jours, le 21 avril 1815.

Espert de la Tour (Jean-Baptiste, baron), officier général, né à la Garde (Ariège) le 30 juillet 1764, mort à Lyon (Rhône) le 13 octobre 1815, frère du précédent; appartint comme lui à l'armée, fit une partie des campagnes de la Révolution et de l'Empire et devint membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, puis officier du même ordre le 25 prairial suivant. Il fut promu général de brigade le 6 août 1811.

Espert de Sibra (Pierre, vicomte), officier général, né à la Garde (Ariège) le 25 février 1771, frère des deux précédents; arriva rapidement aux grades supérieurs, fut créé vicomte de l'Empire et promu, le 6 août 1811, général de brigade, comme ses deux frères. Il était officier de la Légion d'honneur.

Espic (Jean-André), avocat et législateur, né à Aubenas (Ardèche), le 29 mai 1738, de « sieur Jacques Pascal Espic, notaire de cette ville, et de demoiselle Suzanne Barthélemy », mort à Aubenas le 6 avril 1800; était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 2 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, et prêta le serment du Jeu de Paume. Son mandat expiré, il reprit sa profession d'avocat à Aubenas.

Espinasse (Jean-Joseph-Louis, de l'), ancien capitaine et législateur, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 27 juillet 1742; avait été dans l'armée capitaine du génie, fut nommé, pendant la Révolution, l'un des administrateurs de la Haute-Garonne) et le 9 septembre 1792, fut élu, par ce département, suppléant à la Convention et admis à y siéger le 10 germinal an III.

en remplacement de M. de Sacy, décédé. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député au conseil des Cinq-Cents, adhéra à Bonaparte après son coup d'État, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'en l'année 1806.

Espinassy de Fontanelles (Antoine-Joseph-Marie), officier général et législateur, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 13 août 1757, de « César-Joseph-Antoine d'Espinassy, et de Marie-Madeleine Garoutte », mort à Lausanne (Suisse) le 27 mai 1829; était capitaine d'artillerie aux colonies lorsqu'il fut élu, le 12 septembre 1791, député du Var à la Législative et réélu, par le même département, le 5 septembre 1792, membre de la Convention; fut envoyé, le 22 du même mois, en mission à Perpignan; dans le procès du roi, il se prononça pour la « mort », repartit en mission à l'armée des Alpes et devint suspect comme Girondin, fut des 73 signataires de la protestation contre le 31 mai, de ce chef décrété d'arrestation, se retira dans le Midi, rappelé à la Convention le 18 frimaire an III, et de nouveau envoyé en mission à Toulon, le 11 prairial an III, puis à Lyon le 24 prairial suivant, entra ensuite au conseil des Cinq-Cents et en sortit le 1er prairial an V. En 1816, la loi du 12 janvier, édictée contre les régicides, l'obligea de quitter la France et à se retirer à Lausanne.

Espinchal (Joseph-Thomas Anne, comte d'), mestre de camp et suppléant aux États généraux, né à Blesle (Haute-Loire), le 5 novembre 1748, de « messire Louis, comte Despinchal, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Roussillon, et à dame Madame Claude-Pétronille-Henriette-Ursule-Catherine de Chavagnac », était mestre de camp de dragons quand il fut élu, le 24 juillet 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Riom. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Esponchès (d'). — Voir Leyris.

Esquelbecq (Henry-Louis de Guerneval, marquis d'), suppléant aux États généraux, adjudant général et conseiller de préfecture, né à Douai (Nord) le 21 août 1757; était capitaine au régiment Royal-Cravattes, quand il fut élu, le 10 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux, par le bailliage du Bailleul, mais n'eut pas l'occasion de siéger, devint adjudant général, puis conseiller de préfecture.

Essarts (des). — Voir Leclerc.

Essarts (des). — Voir Viefville (de).

Essling (bataille d'). Le 22 mai 1809 l'armée française forte de 50.000 hommes et commandée par l'Empereur en personne, eut à subir un choc terrible à Essling, de l'archiduc Charles, à la tête de 90.000 Autrichiens. Malgré l'infériorité du nombre, les Français tinrent en échec, pendant deux jours, les forces autrichiennes, mais malgré le courage déployé, et les prodiges de valeur des officiers généraux et des soldats, la partie fut perdue, c'est-à-dire que des deux côtés il n'y eut point de résultat. Les pertes de l'armée française furent sensibles. Lannes y fut tué, ainsi que le général de division Espagne et le général de brigade Pouzet. Les généraux blessés furent : Gros, Lagrange, Navelet, de Stabenrath, Saint-Hilaire, Claparède, Tharreau, Legrand, Duresnel, Mouton et Franquemont. Essling, lieu du carnage, était une petite ville de l'archiduché d'Autriche.

Essling (prince d'). — Voir Masséna.

Estadens (Antoine), propriétaire et législateur, né à Baziège (Haute-Garonne), le 27 avril 1742, de « Jean-Baptiste Estadens (sic), maître serrurier, et de Marie Ri-

gaud », propriétaire à Baziège, quand il fut nommé l'un des administrateurs de la Haute-Garonne, et, le 7 septembre 1792, élu, pour ce département, membre de la Convention, prit place parmi les modérés et se rangea parmi les Girondins. Dans le procès du roi, il vota « la reclusion et le bannissement à la paix »; protesta contre le 31 mai, et fut décrété d'arrestation; puis rappelé à la Convention le 18 frimaire an III. En brumaire de l'année suivante, il rentra au conseil des Anciens, et en sortit en l'an VI; devint ensuite agent municipal du 12 floréal an VII, au 26 brumaire an VIII, et de cette date au 6 janvier 1808, maire de Bazoge; se retira ensuite près de Toulon et ne s'occupa plus de politique.

Estagniol (Nicolas-Louis, comte), grand sénéchal et législateur, né à Sedan (Ardennes), le 8 mars 1741, de « Pierre-Louis d'Estaguiol, et de dame Germaine Cattel », mort à Paris le 22 juillet 1823; avait servi autrefois et était parvenu au grade de capitaine. Il était propriétaire quand il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Sedan, prêta le serment civique, et, son mandat expiré, se retira à Glaire dans les Ardennes et n'émigra pas; puis vint plus tard prendre sa résidence à Paris.

Estaque (Jean-Baptiste), avocat, procureur général syndic et législateur, né à Castillon (Ariège) le 27 décembre 1758; était avocat quand il devint, sous la Révolution, procureur général syndic de l'Ariège. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu, par ce département, député au Conseil des Anciens, devint secrétaire de ce Conseil; fut nommé, le 8 nivôse an IV, membre de la commission chargée d'examiner les messages relatifs aux émigrés des colonies, réélu au Conseil des Anciens, adhéra au coup d'Etat de brumaire, et entra au Corps législatif le 4 nivôse an VIII, comme député de l'Ariège; y siégea jusqu'à l'an XII, et reprit sa profession d'avocat.

Estève (Jean-Baptiste, baron), officier général, né à Entrecasteaux (Var), le 2 janvier 1768, de « François Estève et d'Elisabeth Ferlaque », mort à Thorigny (Seine-et-Marne) le 14 février 1837; appartint à l'armée et arriva rapidement aux grades supérieurs. Il était major du premier régiment de la garde de Paris qu'il commandait en Espagne lors de la première insurrection, devint colonel au 1808, se distingua au combat de Willena, où il cerna le fort de cette ville, et le força à capituler le lendemain. De retour en France après le désastre de Moscou, il fut nommé colonel du 4e régiment des voltigeurs de la garde, fit la campagne de Saxe et fut promu, le 23 juillet 1813, général de brigade. Le 13 août 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Il avait été créé baron de l'Empire, et était, depuis le 25 prairial an XII, officier de la Légion d'honneur.

Estève (Etienne, baron), officier général, né à Castelnaudary (Aude), le 11 octobre 1771, de « George Estève, maître tailleur d'habits, et de Jeanne-Marie-Anne Castala, mariés »; appartint à l'armée, fit les dernières campagnes de la Révolution, puis celles de l'Empire et arriva rapidement au grade de général de brigade, le 25 novembre 1813. Il avait été créé baron de l'Empire et était officier de la Légion d'honneur.

Estienne (d'). — Voir Chaussegros (de).

Estienne de Saint-Jean de Prunières (François d'), évêque de 1789, né en 1718, de « Joseph d'Estienne, seigneur de Prunières, coseigneur de Savines, et de Louise de Bonivard », mort en émigration à Bologne (Italie) en 1797 : fut

sacré évêque de Grasse le 28 mai 1753, ne voulut pas reconnaître la constitution civile du clergé, émigra en Italie, et s'installa à Bologne.

Estin (François-Xavier, dom d'), prieur et législateur, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 26 septembre 1734; était prieur de l'abbaye de Marmoutiers-lès-Tours, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux, par le bailliage de Touraine et prêta le serment civique.

Estivant (Claude-Charles), avocat, magistrat et législateur, né à Mirecourt (Vosges), le 26 avril 1764, du « sieur Charles Estivant, avocat à la cour, exerçant au bailliage royal séant à Mirecourt, et de demoiselle Thérèse Regnier », mort à Nancy (Meurthe) le 28 février 1839; était avocat à Mirecourt, quand il devint président du tribunal de cette ville, fut nommé conseiller général des Vosges le 16 floréal an XI, promu, le 23 février 1811, conseiller à la cour impériale de Nancy et élu le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Mirecourt, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il devint, sous la Restauration, le 1er mai 1816, président du tribunal civil de Saint-Mihiel.

Estko (Sixte d'), officier général, né en Pologne en 1774, mort à Leipzig (Allemagne) le 30 octobre 1813; appartint à la légion polonaise et devint général de brigade au service de la France le 11 juillet 1813, se battit bravement à la bataille de Leipzig, y fut blessé et mourut, dans cette ville, des suites de ses blessures, le 30 octobre. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Estourmel (Louis-Marie, marquis d'), officier général, grand bailli d'épée et législateur, né à Suzanne (Somme), le 11 mai 1744, de « François-Louis d'Estourmel, marquis d'Estourmel, major du régiment de Penthièvre-cavalerie, et de Louise-Geneviève Le Veneur », mort à Paris le 13 décembre 1823; embrassa la carrière des armes; fut nommé, le 1er janvier 1784, maréchal de camp, devint grand bailli d'épée du Cambrésis et fut élu, le 8 avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par le Cambrésis, se montra très démocrate dans la nuit du 4 août, mais ce fut de très courte durée, car il ne cessa ensuite de voter avec les partisans de l'ancien régime, demanda entre autres, le 13 avril, que la religion catholique fût déclarée religion d'État. Son mandat de député expiré, il fut nommé inspecteur général des armées, puis général de division le 6 février 1792. Il fut arrêté le 4 avril 1793, sous l'inculpation d'avoir abandonné Kaiserslautern et le pays des Deux-Ponts au moment où il aurait dû se porter en avant, parvint à se justifier et fut mis en liberté le 26 mai suivant. Le 8 frimaire an XIII, il fut fait membre de la Légion d'honneur, entra au Corps législatif, le 2 vendémiaire an XIV, comme député de la Somme, et le 21 septembre 1808, créé chevalier de l'Empire, vit son mandat de député renouvelé le 4 mai 1811, et adhéra à la déchéance de l'Empereur en 1814. On a de lui : *Recueil des opinions émises à l'Assemblée constituante et de comptes rendus à mes commettants*.

Estourmel (Henry-Joseph), suppléant à la Législative, né à Lyon (Rhône); fut élu, en septembre 1791, troisième suppléant de Rhône-et-Loire à la Législative. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Étampes (bailliage d'). Circonscription électorale de 1789.

État civil. Jusqu'en 1789, les actes de l'état civil, ou baptêmes, étaient tenus par les prêtres catholiques, les ministres protestants et les rabbins juifs. Le principe de l'uni-

formité fut décrété par la *Constituante*, sans acception des différentes croyances religieuses des citoyens. Le décret du 20 septembre 1792 réalisa la pensée de la Constituante. Par ce décret les municipalités furent chargées de rédiger les actes de naissance, de mariage et de décès. Le dépôt de ces registres furent confiés dans chaque municipalité à un ou plusieurs citoyens élus à cette fin par le conseil de la commune. Enfin la loi du 28 pluviôse an III, qui nous régit encore, a fait entrer tout ce qui concerne les actes de l'état civil et leur conservation dans les attributions des maires et de leurs adjoints.

Etats généraux. Le trésor national était depuis fort longtemps épuisé ; les coups d'Etat tentés par les ministres provoquaient une résistance unanime, et le cri : Etats généraux ! qui déjà s'était fait entendre à la fameuse Assemblée de Vizille en Dauphiné, en 1787, ne fut qu'un cri dans toute la France. Forcé dans ses derniers retranchements, le pouvoir dut céder et les Etats généraux furent convoqués le 5 mai 1789. La composition fut de 1.214 membres, 308 pour le clergé, 285 pour la noblesse et 621 pour le tiers état. Les Etats généraux devinrent Assemblée nationale à partir du 27 juin 1789.

Etchepare (d'). — Voir Iriart (d').

Etcheverry (Thomas), avocat et législateur, né à Saint-Etienne-de-Baigorry (Basses-Pyrénées), le 14 mars 1774, de « Michel Etcheverry, notaire royal, et de dame Marie Harispe » ; était avocat et juge de paix dans son pays natal quand il fut élu, le 13 mai 1815, par l'arrondissement de Mauléon, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son court mandat achevé, il reprit sa profession d'avocat dans son pays.

Ethis de Corny (Louis-Dominique), avocat, procureur du roi à l'hôtel de ville, né à Metz (Moselle), le 10 novembre 1736, de « Louis Ethis, procureur au parlement de Metz, et de Anne-Marguerite Voyart », mort à Paris le 27 novembre 1790 ; était avocat au parlement de Metz, quand il devint successivement subdélégué de l'intendant de Franche-Comté, commissaire des guerres pendant les campagnes d'Amérique et procureur du roi de la ville de Paris (1785). Ethis de Corny était l'admirateur de Voltaire et eut avec lui une correspondance suivie, puis devint membre de l'Académie de Besançon. Lors des événements de 1789, il devint un chaud partisan de la Révolution ; c'est lui qui fut délégué par le peuple, le 14 juillet 1789, auprès du gouverneur de la Bastille pour le sommer d'ouvrir les portes. On a de lui : *Combien il est dangereux d'accorder trop de considération aux choses frivoles ; Essai sur les hommes illustres de Plutarque*.

Etienne (le Père Pierre), prêtre et suppléant aux Etats généraux, né le 7 décembre 1735, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 14 mars 1807 ; était gardien du couvent des Cordeliers à Nantes quand il fut élu, le 25 septembre 1789, suppléant du clergé à la Constituante par le diocèse de Nantes et quand il fut appelé à remplacer un démissionnaire, le père Etienne refusa de siéger. Le 4 octobre 1792, il prêta le serment civique et se retira de la vie religieuse pour rentrer dans le monde. Le 26 thermidor an II, il abdiqua la prêtrise, puis fut nommé, en l'an IV, membre du jury de l'instruction publique. Après le Concordat, Bonaparte le nomma chanoine de la cathédrale, il mourut dans ces fonctions.

Etienne (François), évêque constitutionnel, né à Avignon (Vaucluse), le 3 juin 1764 ; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel par

le diocèse d'Avignon et donna sa démission à l'époque du Concordat.

Etoquigny (d'). — Voir Guérin.

Être Suprême (culte de l'). Aussitôt que le culte de la Raison eut été établi (octobre, novembre et décembre 1793), en conséquence de l'émancipation croissante des esprits dans toute la France, à mesure que le despotisme clérical disparaissait et que le travail secret d'affranchissement intellectuel osait affirmer ses résultats; manifestation qui se traduisit d'abord par l'abjuration libre des prêtres désabusés ou incrédules, et surtout pour celle d'un très grand nombre de communes (on sait que ce n'est point Paris qui eut l'initiative de ce mouvement); ensuite par l'initiative publique du culte de la Raison, inauguré dans l'église métropolitaine de la capitale, le 10 brumaire an II (20 novembre 1793); aussitôt que la religion nouvelle (V. *Culte de la Raison*), qui consistait en un renoncement complet au catholicisme, au judaïsme, au protestantisme, en un mot à tout culte théologique reconnu et pratiqué publiquement, et dans la substitution à leurs dogmes, de la croyance plus ou moins arrêtée, plus ou moins ferme, plus ou moins vague et pressentie aux lois naturelles du monde et de l'homme, sensiblement caractérisée par la substitution de la statue de la Liberté au tabernacle, sur le maître-autel des églises et par l'invocation publique de la Raison, représentée par une femme vêtue à l'antique, portée triomphalement en procession dans les cités et dans les temples, saluée, acclamée par les foules, au chant des hymnes républicains et des orgues jouant les airs patriotiques, enseignée dans des discours, par des lectures de politique et de morale, dans tous les anciens lieux de culte transformés en temples de la Raison : un homme, qui était arrivé dans le gouvernement révolutionnaire même et dans l'opinion des Français, à une puissance exceptionnelle ; incapable sans doute de s'élever aux idées modernes, aux conceptions ayant la science pour base et aux sentiments sociaux ou altruistes, Maximilien Robespierre, rivé irrévocablement à l'esprit, aux mœurs et aux processus politiques du passé, jugea le moment venu d'arrêter son pays dans cette ascension spontanée vers la rénovation mentale et l'expansion sympathique, atrocement vaincu, avec Calvin et Rousseau, que de non-croire en Dieu, devait être puni de mort. .

Le 1er frimaire, aux Jacobins, qui constituaient son église, il avait signifié son divorce avec les esprits émancipés et les cœurs enthousiastes, dans un discours plein de fiel, de rancunes et de menaces, où il présentait le mouvement actuel de rénovation religieuse comme un poison moral d'origine aristocratique, importé chez nous par l'étranger ; offensant ici, à tous les points de vue, la notoriété publique et l'histoire du développement philosophique de notre pays ! Ne voyez-vous pas, disait-il, le piège que nous tendent les ennemis de la République et les lâches émissaires des tyrans étrangers ? En présentant comme l'opinion générale les travers de quelques individus et leur propre extravagance, ils voudraient nous rendre odieux à tous les peuples (par l'athéisme et le culte de la Raison), pour affermir les trônes chancelants des scélérats qui les oppriment .. Nous n'avons plus d'autre fanatisme à craindre que celui des *hommes immoraux soudoyés par les cours étrangères* pour réveiller le fanatisme et pour donner à notre révolution, par la religion de l'an II, un vernis d'immoralité.

Voici donc, d'après l'Incorruptible, la genèse de notre émancipation théologique : une machi-

nation des cours étrangères en guerre avec la République pour nous présenter au monde entier comme des fous dignes de risée et de mépris! conspiration servie par les réfugiés politiques des divers pays, qui étaient venus demander asile à la France et par tous les Français assez dépravés pour abjurer la croyance en Dieu, contre l'argent qui leur était remis pour cela par Pitt et Cobourg!... Voilà l'invention ridicule, le mensonge osé que Robespierre ne craignit cependant pas d'avancer et de soutenir devant les Jacobins, les 1er et 8 frimaire an II, et qu'il soutint jusqu'au bout, effrontément, à la Convention et dans les comités, contre toutes les évidences, en dépit du grand mouvement d'émancipation religieuse qui eut lieu chez nous au XVIIe siècle et surtout au XVIIIe, en dépit de l'irrésistible tendance à la déchristianisation qui se manifesta dans toute la France à partir de brumaire an II, conduite par les administrations élues et par les conventionnels en mission dans les départements!... Et c'est cette imposture criminelle, la *conspiration de l'étranger*, qui couvrit et amena le massacre des Hébertistes et des Dantonistes (les 4, 14 et 16 germinal), servant lui-même d'introduction à la restauration du déisme comme religion d'Etat, selon la parole de Rousseau. Celui qui servit de maître et d'instituteur philosophique à l'Incorruptible n'avait-il pas dit :

« Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au Souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, *il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas*, (*distinguo*) il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice et d'immoler, au besoin, sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, *qu'il soit puni de mort*, il a commis le plus grand des crimes, et a menti devant les lois.

« Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explication ni commentaires, *L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois*, voilà des dogmes positifs.

« Quant aux dogmes négatifs, ajoute celui que Diderot appelait le *grand Sophiste*, je les borne à un seul : c'est l'*intolérance*. Elle rentre dans les cultes que nous avons exclus. » (*Du contrat social*, l. VI, ch. VIII.)

C'est on peut le dire, toute la philosophie politique de Robespierre, y compris surtout l'intolérance, qu'excluait, en théorie, le citoyen de Genève. C'est bien, en effet, en vertu de ces dogmes arbitraires, subjectifs et absolus, et avec les passions jalouses, ambitieuses et homicides, qui le dominaient, que le pontife du déisme révolutionnaire, investi, d'ailleurs de la toute-puissance du comité, parcourut sa carrière sanglante et restaura le culte de l'Etre Suprême, car le Souverain, c'était lui, en pluviôse, ventôse, germinal et floréal de l'an II. Il avait charge d'âmes, et voulut faire tout son devoir.

Voici comment il procéda : le 18 floréal (7 mai 1794), après toutes les manœuvres préliminaires, ouvertes ou cachées, il vint débiter à la Convention une interminable homélie contre l'athéisme, c'est-à-dire la philosophie du siècle, celle des Encyclopédistes, sortie par un héroïque labeur, des entrailles

mêmes du tiers état et convenant au génie comme au bon sens de notre race, où l'on entendit des onomatopées comme la suivante, adressée à l'incrédule : « Malheureux sophiste, de quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison, pour le remettre entre les mains du crime, attrister la vertu, dégrader l'humanité ? » Et cette autre accusation devenue banale en sa bouche de faussaire, que tous les conspirateurs, y compris les compétiteurs dont il s'était débarrassé par la guillotine, étaient des athées, *vendus à l'étranger*. Puis un éreintement de la grande école de Diderot et un épanchement lacrymatoire en mémoire de Rousseau ; des sensibleries des extases mystiques qui, si elles ajoutent à son hypocrisie, n'ôtent rien à sa férocité ! Enfin, pour comble d'effronterie, des emprunts manifestes aux glorifications et aux fastes du culte humain !

Pour finir, cette déclaration louangeuse à la philosophie du maître, mais toujours basée sur ce mensonge, que l'émancipation théologique, la non-croyance en Dieu, sont inséparables du vice, de la corruption et de l'erreur, de toutes les trahisons ! Menace sinistre, prélude funèbre à l'atroce législation du 22 prairial.

« ... Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice, et ravivez la morale publique, ajoutait l'orateur, *tonnez sur la tête des coupables, et lancez la foudre sur vos ennemis !* Commandez à la victoire, mais *replongez surtout le vice dans le néant ! Les ennemis de la République sont tous les hommes corrompus...* Fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale... Nous croyons concourir à ce but en vous proposant le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

ART. 2. — Il reconnaît que le culte digne de l'Être Suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

ART. 3. — Il met au premier rang de ces devoirs de détester *la mauvaise foi et la tyrannie*, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

ART. 4. — Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

ART. 5. — Elles emprunteront leur nom des événements glorieux de notre Révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

ART. 6. — La République française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793.

ART. 7. — Elle célébrera, aux jours des décades les fêtes dont l'énumération suit : à l'Être Suprême et à la Nature ; — au Genre humain ; — au Peuple Français, — aux bienfaiteurs de l'humanité ; — aux Martyrs de la liberté ; — à la Liberté et à l'Égalité ; — à la République ; — à la liberté du Monde ; — à l'Amour de la Patrie ; — à la Haine des tyrans et des traîtres ; — à la Vérité ; — à la Justice ; — à la Pudeur ; — à la Gloire et à l'Immortalité ; — à l'Amitié ; — à la Frugalité ; — au Courage ; — à la Bonne Foi ; — à l'Héroïsme ; — au Désintéressement ; — au Stoïcisme ; — à l'Amour ; — à l'Amour conjugal ; — à l'Amour paternel ; — à la Tendresse maternelle ; — à la Piété filiale ; — à l'Enfance ; — à la Jeunesse ; — à l'Age viril ; — à la Vieillesse ; — au Malheur ; — à l'Agriculture ; — à l'Industrie ; — à nos Aïeux ; — à la Postérité ; — au Bonheur.

ART. 8. — Les comités de Salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

ART. 9. — La Convention nationale appelle à tous les talents dignes de servir la cause de l'Humanité à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et par des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

ART. 10. — Le comité de Salut public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir ces objets, et récompensera leurs auteurs.

ART. 11. — La liberté des cultes est maintenue conformément au décret du 18 frimaire (*excepté pour le culte de la Raison, cependant*).

ART. 12. — Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

Art. 13. — En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites, seront également punis selon la rigueur des lois.

Art. 14. — Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions de détail relatives au présent décret.

Art. 15. — Il sera célébré, le 20 prairial prochain, une fête en l'honneur de l'Être Suprême. — David est chargé d'en présenter le plan à la Convention nationale.

Cette proposition fut, parait-il, accueillie par des applaudissements que la terreur qu'inspirait son tout-puissant auteur explique suffisamment. Et il ne manquait pas, du reste, dans la Convention d'hommes qui durent s'en frotter les mains, considérant le projet et un pareil discours comme un pas assuré en arrière. — Renouvelons aussi cette observation, qu'à part l'Être Suprême, qui était du cru de Maximilien, le reste était assez servilement emprunté à la religion de l'an II, qu'il entendait abattre! Était-ce habileté? était-ce impuissance et manque d'originalité? Le fait est qu'il semble bien que le dictateur-pontife s'était simplement contenté de copier au hasard, pour les fastes de son culte, l'*Almanach républicain* de Sylvain Maréchal.

Quoi qu'il en soit, le sacristain de la nouvelle paroisse, Couthon, observa que « la Providence ayant été offensée », l'impression pure et simple du rapport ne suffisait pas. « Il faut, dit-il, que le rapport soit non seulement imprimé dans le format ordinaire et envoyé aux armées, à tous les corps constitués et à toutes les sociétés populaires, mais qu'il soit imprimé en placard et affiché dans les rues. Il faut qu'on lise sur les murs et sur les guérites quelle est la véritable profession de foi du peuple français *(on applaudit)*. Je demande enfin qu'attendu que la morale de la représentation nationale a été calomniée chez les peuples étrangers, le rapport de Robespierre et le projet de décret qui nous a été présenté soient traduits dans toutes les langues et répandus dans tout l'univers. »

Le soir même, l'Incorruptible triompha encore aux Jacobins, et le 23 floréal suivant, le grand comité rendit ce décret : « Le Comité de Salut public arrête qu'au frontispice des édifices ci-devant consacrés au culte, on substituera à l'inscription : *Temple de la Raison*, ces mots de l'article premier du décret de la Convention nationale du 18 floréal : *Le Peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme*.

« Le comité arrête pareillement que le rapport et le décret du 18 floréal seront lus publiquement les jours de décade, pendant un mois, dans ces édifices (pour les purifier et consacrer, sans doute).

« Les agents nationaux près les commissaires de la République sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera transmis de suite par les agents nationaux près les districts, et ceux-ci en rendront compte sans délai au comité. »

Tout aussitôt, les préposés du nouveau culte, nous voulons dire les agents nationaux, simples fonctionnaires administratifs et politiques, s'emparèrent des églises, et firent graver au-dessus de la porte principale l'article premier du décret qui rétablissait Dieu. Ils provoquèrent même, des sans-culottides de l'an 2e jour, un pétitionnement pour que son culte fût rétribué par l'État.

La commune de Paris, d'ailleurs *régénérée* par les soins de Robespierre, depuis l'exécution des Hébertistes, fut la première à adhérer à cette fondation nouvelle et son maire, Lescot-Fleuriot, qui avait remplacé Pache, s'écria dans un saint enthousiasme : « L'abondance est là, elle nous attend!

L'Être Suprême, protecteur de la liberté des peuples, *a commandé à la Nature de nous préparer d'abondantes récoltes.* Il vous observe, soyez dignes de ses bienfaits. » — On comprend bien le désespoir, le *tædium vitæ* qui saisirent Naigeon lorsqu'il eut connaissance du décret de la Convention relatif à l'Être Suprême.

Les Jacobins, bien entendu, ne voulurent pas rester en arrière dans ce mouvement de recul. — Quant au culte de la Raison frappé au cœur par le massacre des Hébertistes et des Dantonistes, et ne conservant la vie que par l'action de quelques conventionnels en mission qui accusaient ou soutenaient malgré tout, le mouvement d'émancipation religieuse, il ne disparut pas immédiatement et survécut longtemps encore dans certaines localités ; mais il ne fit plus que décroître, on le comprendra aisément, devant l'attitude du Comité de Salut public et de l'administration supérieure.

Tel fut ce culte sans croyants et sans prêtres, qui n'eut qu'un seul pontife ! mais qui, hélas ! répandit tant de sang et fit à la République une blessure mortelle...

La religion civile de Rousseau et de Robespierre, qui ne fut pas éteinte par l'accident du 9 thermidor, suivit deux directions différentes, après une tentative assez vaine pour le constituer et le rendre homogène par toute la France : une partie de ses adhérents inclina de plus en plus à se fondre dans le catholicisme ; c'est ce qui arriva à Lyon, Auxerre, Besançon, Melun, Versailles ; l'autre partie revint peu à peu au culte de la Raison et acheva tardivement le processus de la déchristianisation, comme on put le voir à Besançon encore, Héricourt, Nîmes, Auch, Brest, Le Havre, Sézanne, Nogent-sur-Seine, etc. Tout disparut sous le Directoire, lors de l'établissement des régimes de séparation de l'Église et de l'État.

Ne pouvant décrire ici la fête du 20 prairial en l'honneur de Dieu, nous en indiquerons deux incidents seulement.

Le premier consiste dans l'animosité que le dictateur-pontife détermina dans la Convention par cette singulière solennité, qui se manifesta par des insultes et des imprécations qui lui furent adressées à demi-voix, pendant qu'il marchait seul et signalé à tous les regards, en tête de l'Assemblée.

Le second résultat des impostures convenues qu'il réédita en public, en présence de la statue emblématique de l'athéisme qu'on avait élevée dans le jardin des Tuileries, et lorsqu'on y eut mis le feu.

« Il est rentré dans le néant, ce monstre *que le génie des rois avait vomi sur la France !* Qu'avec lui disparaissent tous les crimes et tous les malheurs du monde ! Armés tour à tour des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéisme, les rois conspirent toujours pour assassiner l'Humanité ; s'ils ne peuvent plus défigurer la Divinité par la superstition, pour l'associer à leurs forfaits, ils s'efforcent de la bannir de la terre, pour y régner seuls avec le crime.

« ... Homme, qui que tu sois, tu peux concevoir encore de hautes pensées de toi-même ; tu peux lier ta vie passagère à Dieu même et à l'immortalité ! Que la Nature reprenne donc tout son éclat et la Sagesse tout son empire ! l'Être Suprême n'est point anéanti ! »

Enseignait-elle donc ainsi la bassesse, l'immoralité, l'esclavage et la trahison, cette doctrine de ferme raison et de haute vertu qui répondait aux diffamations et aux mensonges d'un Robespierre en disant à l'Homme, par la voix de Sylvain Maréchal :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] fond de ton cœur.

Eude (Pierre-Charles), curé et législateur, né à Pont-Audemer (Eure) le 3 mars 1734 ; était curé d'Angerville-Lorcher, quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Caux, prêta le serment civique et, son mandat achevé, reprit sa cure d'Angerville.

Eude (Jean-François), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Pont-Audemer (Eure), le 25 juin 1759, de « M. Jean-René-Louis Eude, avocat et procureur syndic au district de Pont-Audemer, et de Mme Marie-Catherine Cauvin de la Cauvinière », mort à Rouen le 6 septembre 1841 ; était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Eure au conseil des Cinq-Cents, devint secrétaire de ce conseil le 1er frimaire an VI, vit son mandat renouvelé le 25 germinal an VII, et le 9 germinal an VIII, fut nommé conseiller de préfecture de l'Eure. Le 25 mars 1811, un décret impérial le nomma président de chambre à Rouen.

Eula (Thomas-Joseph-Marcel), conseiller de préfecture et homme politique, né à Coni (Stura), le 9 avril 1763, de « Pie Eula et de Anne-Marie, conjoints » ; était conseiller de préfecture, quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement de Coni, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Eure (Département de l'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts qui furent : Evreux, Bernay, Pont-Audemer, Louviers, les Andelys et Verneuil.

Eure-et-Loir (Département d'). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en six districts, qui furent : Chartres, Dreux, Châteauneuf-en-Thymerais, Nogent-le-Rotrou, Châteaudun et Janville.

Euvremer (Jacques), administrateur et législateur, né à Periers (Manche), mort au même lieu le 6 avril 1799 ; remplissait des fonctions administratives quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Manche à la Législative. Son mandat terminé il retourna dans son pays natal.

Eversdyck (François-Pierre), greffier-trésorier, législateur et sous-préfet, né à Ysendyke (Belgique) en 1735, mort à Paris le 20 décembre 1802, était greffier, trésorier et receveur à Ysandyke, quand il fut élu, le 21 germinal an VII, député de l'Escaut au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte et, le 5 nivôse an VIII, entra au Corps législatif, comme député du même département, fut dans l'intervalle nommé sous-préfet de l'arrondissement de Sas-de-Gand.

Evrard de Longeville (Philippe), officier général, né à Metz (Moselle), le 5 mars 1731, de « César Evrard, de cette ville de Metz, et de Marie-Magdeleine Perot, son épouse » ; entra au service en janvier 1745, comme surnuméraire au corps de l'artillerie ; fut promu, le 14 septembre 1776, chef de brigade et le 5 avril 1780 lieutenant-colonel ; puis le 19 juin 1785 chef de brigade colonel. Le 8 mars 1793, il fut promu général de brigade et suspendu le 1er juin de la même année.

Evreux (bailliage d'). Circonscription électorale de 1789.

Exea (Marie-Scipion d'), officier général, né à Coursan (Aude), le 6 septembre 1734, de « Louis d'Exea, écuyer, seigneur de Cabréroles, et de Françoise Alas », mort en 1804 ;

appartenait à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et arriva très rapidement aux grades supérieurs. Le 7 brumaire an IV, il fut promu général de brigade, et mis à la retraite.

Exelmans (Henri-Joseph-Isidore, comte), officier général et législateur, né à Bar-le-Duc (Meuse), le 12 novembre 1775, du « sieur Guillaume-Isidore Exelmans, négociant en cette ville et de demoiselle Françoise Bellhomme », mort à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) le 10 juillet 1852 ; entra dans l'armée le 6 septembre 1791, comme volontaire dans le 3e bataillon de la Meuse, devint aide de camp du général Eblé (1er brumaire an VII). Se distingua en Italie au passage de l'Adda, à Castelnuovo et à Crémone, eut une part considérable à la prise de Naples, et devint le 3 thermidor an VII, aide de camp du général Broussier, chef d'escadron le 10 vendémiaire an XII, et membre de la Légion d'honneur ; se battit bravement, le 16 vendémiaire an XIV, au combat de Wertingen, où il eut deux chevaux tués sous lui, fut fait officier de la Légion d'honneur le 27 vendémiaire et nommé le 6 nivôse, après Austerlitz, colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval ; c'est à la tête de ce régiment qu'il se montra aux combats de Posen et de Golymin, fut employé dans la campagne de Pologne, en 1807, sous les ordres du général Murat ; puis promu, le 14 mars de la même année, général de brigade, se battit à Friedland, et passa en Espagne fut fait prisonnier de guerre, après la capitulation de Baylen ; il obtint sa mise en liberté et alla à la cour de Murat, qui lui conféra la charge de grand maréchal du palais, revint en France, et fut créé baron de l'Empire le 13 mars 1812. Le 6 septembre, la veille de la bataille de la Moskowa, Exelmans fut promu général de division. Pendant la retraite de Russie, il se fit remarquer par son intrépidité, fut blessé à Vilna, revint en France et dans la guerre de l'intérieur, il concourut à la défense de Châlons-sur-Marne et de Vitry, montra beaucoup de valeur à Craonne, contribua à la prise de Reims. La Restauration le nomma comte, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Peu de temps après une lettre qu'il écrivait à Murat fut saisie par la police ; il lui fut enjoint de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et de se retirer à Bar-sur-Ornans, mais refusa d'obéir. L'ordre fut donné immédiatement de se saisir du général et de le traduire devant un conseil de guerre pour avoir entretenu une correspondance avec l'ennemi : il s'agissait, bien entendu, de Murat qui n'était pas encore reconnu roi par les puissances. Exelmans fut, en conséquence, accusé d'espionnage, d'offenses envers le roi, etc. Il se constitua prisonnier dans la citadelle de Lille, le 14 janvier 1815, et le 23 janvier, passa devant un tribunal militaire présidé par le général Drouet-d'Erlon, et à l'unanimité fut acquitté. Pendant les Cent-Jours, il fut créé pair de France, le 2 juin 1815, commanda une division de cavalerie à Fleurus, et le 16 juin prit part au combat de Ligny ; fut entraîné dans la fausse marche de Grouchy, et, à la suite de la retraite de l'armée, sous les murs de Paris, Exelmans vint prendre position à Versailles avec la cavalerie de l'aile gauche et battit les Prussiens à Roquencourt. Paris ayant capitulé, il fut obligé de se retirer sur la Loire et se rendit à Clermont jusqu'au licenciement. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il reçut des Bourbons l'ordre de quitter la France, se fixa à Bruxelles, puis à Liège et dans le grand duché de Nassau. En vertu de l'amnistie de 1823, il put rentrer en France où il resta à l'écart jusqu'en 1830. Louis-Philippe le fit entrer à la Chambre des pairs le 19 novembre 1831. Lors du pro-

ces du *National*, journal républicain que défendait Armand Carrel, il manifesta en pleine cour des pairs ses sentiments contre la condamnation du maréchal Ney, en s'écriant : « Je suis de l'avis de M. Carrel ; c'est un abominable assassinat. » En 1849, le 15 août, le président Louis Bonaparte nomma le général Exelmans grand chancelier de la Légion d'honneur, et, par décret du 10 mars 1851, lui octroya le bâton de maréchal de France ; entra, par conséquent, de droit au Sénat du second Empire, le 26 janvier 1852.

Expilly (Louis-Alexandre), curé, législateur et évêque constitutionnel, né à Brest (Finistère) le 24 février 1742, exécuté à Paris le 21 juin 1794 ; était curé de Saint-Martin-de-Morlaix, quand il fut élu, le 3 août 1789, député du clergé à la Constituante par l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, siégea dès le début à gauche, entra au comité ecclésiastique, et fut l'un des rédacteurs de la constitution civile du clergé ; ce fut lui qui fut chargé du rapport qui fixait le traitement des évêques et déclarait qu'il était temps de « faire cesser ce contraste scandaleux entre l'esprit d'une religion fondée sur l'humilité et le détachement des richesses, et l'opulence orgueilleuse dans laquelle vit une partie de ses minisnistres à l'ombre du respect qu'inspire leur caractère ». Le 1er novembre 1790, il fut élu évêque constitutionnel par le département du Finistère, et installé à Quimper le 12 mai 1791. Son mandat de député expiré, il fut nommé l'un des administrateurs du Finistère, partisan des Girondins et protesta contre les actes de la Montagne, s'associa aux tentatives de soulèvement et fut englobé avec ses collègues de l'administration départementale ; fut décrété d'accusation le 19 juillet 1793, convaincu « d'avoir tenté d'avilir la représentation nationale, d'usurper l'autorité du souverain, et comme coupable d'entreprises contre-révolutionnaires, passa devant le tribunal révolutionnaire de Brest, fut condamné à mort et exécuté le même jour.

Eylau (bataille d'). Le 8 février 1807, Napoléon aidé de ses collaborateurs Ney, Augereau, Moreau, Murat, Bessières, etc., remporta une victoire éclatante sur l'armée des alliés à Eylau. La bataille fut acharnée de part et d'autre, les Russes comme les Français se battirent comme des lions, mais quel champ de carnage ! plus de 20.000 morts jonchaient le champ de bataille, sans compter les blessés deux fois plus nombreux. Les pertes des officiers généraux français furent cruelles ; les généraux Bonnet d'Homières, Binet, Lochet, Corbineau, Dahlmann, Varé et d'Hautpoul furent tués. Il y eut parmi les blessés : Augereau, Heudelet, Grouchy, Saint-Sulpice, Sarrut, etc., etc. Eylau est une petite ville située dans la Prusse orientale et baignée par la rivière l'Alle.

Eymar (Joseph-François, chevalier d'), receveur des domaines et suppléant aux États généraux, né à Forcalquier (Basses-Alpes) le 10 avril 1750 ; était, depuis 1772, directeur et receveur des domaines au département du Moule (Guadeloupe), quand il fut élu, le 9 décembre 1789, suppléant à la Constituante, par la Guadeloupe. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Eymar (Ange-Marie d'), législateur, ambassadeur et préfet, né à Forcalquier (Basses-Alpes), le 8 septembre 1747, de « Louis-Joseph-François d'Eymar, seigneur de Bignosc, avocat, et d'Anne-Elisabeth-Madeleine d'Eymar de Saint-Jean », mort à Genève (Suisse) le 11 janvier 1803 ; était un admirateur de Jean-Jacques Rousseau, dans l'intimité duquel il avait vécu étant jeune. Le 15 avril 1789, il fut élu député de la noblesse aux États

généraux par la sénéchaussée de Forcalquier, fut un des premiers à se réunir au tiers état. En décembre 1790, il proposa de rendre à Jean-Jacques Rousseau les honneurs dus aux grands hommes et d'assurer à sa veuve le bénéfice d'une pension nationale; cette proposition fut adoptée. Le 2 février 1791, d'Eymar protesta avec indignation contre l'inscription de son nom sur une liste imprimée des membres du club dit monarchique. Pendant la période révolutionnaire il se tint à l'écart; puis fut nommé, sous le Directoire, ambassadeur de la République à Turin, et, le 11 ventôse an VIII, préfet du département du Léman, puis mourut dans l'exercice de ses fonctions. On a de lui : *Notice historique sur la vie et les écrits de Dolomieu; Opinion sur la question de la suppression des ordres religieux*, etc.

Eymar de Walchrétien (Jean-François-Ange d'), abbé et législateur, né à Forcalquier (Basses-Alpes) en 1741; était abbé commendataire de Neuwiller et chef de la prévôté, juridiction ecclésiastique du lieu, quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage de Haguenau et Wissembourg. Il, dès l'ouverture de cette Assemblée, de la réaction à outrance, s'opposa à la réunion des trois ordres, et fut un des derniers à se rendre à l'Assemblée nationale, devint secrétaire le 14 septembre, et fit preuve de partialité dans la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée; il demanda que la religion fût proclamée « religion de l'État », protesta contre la suppression des ordres religieux et demanda la conservation des couvents. Accusé par Salle de diriger des menées contre-révolutionnaires en Alsace, de concert avec le cardinal de Rohan, d'Eymar chercha à se justifier, mais n'y parvint pas. Il donna sa démission le 30 novembre 1790, émigra et se rendit près des princes. Il mourut en émigration.

Ezemar du Cros (Jean), ex-garde du corps et législateur, né à la Réole (Gironde) le 17 décembre 1741; avait été garde du Corps et était propriétaire, quand il fut élu, le 12 novembre 1792, suppléant de la Gironde à la Convention; fut admis à y siéger le 9 septembre 1793, en remplacement de Duplantier, démissionnaire. Ezemar était le cadet de quatre frères et, pour se distinguer des trois autres, ajouta à son nom celui de du Cros, propriété qu'il possédait aux environs de Meilhan.

Ezingeard (Étienne), notaire et législateur, né à Saint-Jean-en-Royans (Drôme) le 9 décembre 1740; fut pourvu, le 25 avril 1764, de la charge de notaire royal du bourg de Saint-Jean-de-Royans. Le 31 août 1791, il fut élu député de la Drôme à la Législative, siégea à gauche et, son mandat terminé, se remit à la tête de son étude de notaire.

F

Fabbroni (Jean-Valentin-Mathias, chevalier), savant, économiste et législateur, né à Florence (Italie) le 13 février 1752, mort à Florence le 17 décembre 1822 ; était naturaliste très distingué, fut nommé directeur du cabinet de physique du grand-duc de Toscane. Lors de la réunion de la Toscane à la France, en 1807, il dressa des tables de comparaison des mesures de son pays avec le mètre et ses dérivés. Le 5 juillet 1809, il fut nommé directement par l'Empereur député de l'Arno au Corps législatif, choisi sur une liste de candidats, dressée par le préfet de ce département, devint chevalier de l'Empire, puis maître des requêtes au conseil d'État (1810) et directeur des ponts et chaussées dans les départements au delà des Alpes. Après les traités de 1815, son pays étant rentré dans ses anciennes limites, Fabbroni se consacra à l'enseignement. On a de lui : un *Éloge de d'Alembert*.

Fabbroni (Charles), législateur, né à Pistoie (Italie) le 19 mars 1764, frère du précédent ; entra au Corps législatif le 5 juillet 1809 comme député de l'Arno, le même jour que son frère. Il y siégea jusqu'en 1814.

Fabre (Gabriel-Jacques-François-Maurice), avocat, législateur et magistrat, né à Peyriac (Aude), le 15 octobre 1744, mort à Carcassonne (Aude) le 11 janvier 1810 ; était avocat, quand il fut élu, le 31 août 1791, député de l'Aude à la Législative. A l'expiration de son mandat, il fut nommé président du tribunal criminel de ce département.

Fabre (Joseph-Marie), avocat, législateur et magistrat, né à Guichen (Ille-et-Vilaine), le 20 avril 1745, d' « honorable Jean-Chrysostome Fabre et de demoiselle Marie-Louise Bauchis de la Marche » ; était avocat à Guer, quand il fut élu, en 1790, juge au tribunal de Ploermel, puis l'un des administrateurs du Morbihan. Le 31 août 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative, siégea à gauche et, son mandat achevé, reprit ses fonctions judiciaires, fut arrêté comme suspect de fédéralisme sous la période révolutionnaire, mais relâché presque aussitôt. Le 28 germinal an VII, il fut nommé président du tribunal criminel du Morbihan, et, le 22 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel de Rennes, et enfin, le 14 février 1811, conseiller à la cour impériale de la même ville. Il fut retraité en janvier 1816.

Fabre (Claude-Dominique-Cosme), avocat et législateur, né à Montpellier (Hérault), le 11 août 1762, de « Claude Fabre et de Françoise Monsteton », tué à Collioure le 20 décembre 1793 ; fut pourvu, le 24 juillet 1782, de la charge de conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier et était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par l'Hérault, membre de la Convention, siégea parmi les plus avancés, s'occupa surtout des questions d'approvisionnement et de subsistances, fit voter l'envoi de commissaires dans les départements de Seine-et-Oise, Aisne et Somme pour assurer la libre exécution des subsistances. Dans le procès du roi, il vota « la

mort », fut envoyé en mission dans les Pyrénées-Orientales, contribua beaucoup aux succès des armées républicaines, envoya à la Convention six étendards et un drapeau pris à l'ennemi, puis quarante lanches à feu; malheureusement il paya de sa personne les succès remportés sur les Espagnols. Dans la séance de 22 nivôse an II, Robespierre proposa et fit voter le décret suivant : « La Convention nationale décerne les honneurs du Panthéon à Fabre, représentant fidèle à la cause du peuple, et mort en combattant pour la patrie. »

Fabre (Joseph), médecin et législateur, né à Saorla près Vinça (Pyrénées-Orientales) le 13 janvier 1751, mort à Vinça le 29 janvier 1819; était médecin et maire, quand il empêcha, en 1790, les troubles suscités par le clergé et la noblesse de se produire, et fut nommé juge de paix du canton de Vinça. Le 3 septembre 1792, il fut élu, par les Pyrénées-Orientales, membre de la Convention, prit siège à la Montagne, et était absent pour cause de maladie lors du procès de Louis XVI. Son mandat terminé, il reprit l'exercice de la médecine à Vinça.

Fabre, agent national et suppléant à la Convention, né à Belves (Dordogne); était agent national du district de Belves, quand il fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Dordogne à la Convention. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Fabre (Jean-Pierre, comte), avocat, procureur général-syndic et législateur, né à Carcassonne (Aude), le 8 décembre 1755, de « Jean-Pierre Fabre, maître perruquier, et de Catherine Estève », mort à Paris le 6 juillet 1832; était avocat quand il devint, sous la Révolution, procureur général syndic de l'Aude. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu, député de ce département, au conseil des Cinq-Cents, fut élu secrétaire de ce Conseil le 1er brumaire an V, vit son mandat renouvelé le 28 germinal an VII, fit de l'opposition au Directoire et approuva le 18 brumaire, et le 1er nivôse an VIII, fut nommé membre du Tribunat, s'occupa constamment des questions budgétaires et devint l'année suivante, président de cette Assemblée; fut fait, le 4 frimaire an XII, membre de la Légion d'honneur. Lors de la proclamation de l'Empire, le 28 floréal an XII, Fabre vint saluer Napoléon, à la tête du Tribunat : « Sire, lui dit-il, ce nouveau titre n'ajoute rien à votre gloire, il est indépendant de la majesté du trône, vous ne le devez ni à la force des circonstances, ni aux hasards de la naissance... » Le 25 prairial an XII il fut fait commandeur de la Légion d'honneur et le 14 août 1807, nommé membre du Sénat conservateur puis fait comte de l'Empire le 26 avril 1808. Louis XVIII le nomma pair de France le 3 juin 1814, et au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur le nomma à son tour pair de France (2 juin 1815). La seconde Restauration ne fut pas très tendre pour M. Fabre, car il fut déclaré démissionnaire de droit de la Chambre des pairs, pour avoir accepté, pendant les Cent-Jours de nouvelles dignités de l'Empereur. Cet état de choses ne dura que jusqu'en 1819, car par un nouveau décret, le 21 novembre 1819, Fabre fut renommé pair de France. Il siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort.

Fabre (Gabriel), juge de paix et homme politique, né à Paulhaguet (Haute-Loire), le 16 avril 1758, de « Me Antoine Fabre, avocat, habitant de cette ville, et de demoiselle Marie Servant Daumurette »; était juge de paix, quand il fut élu en 1806, par la Haute-Loire, sans être appelé à siéger.

Fabre (Alexandre), notaire et législateur, né à Remoulins (Gard), le

3 octobre 1766, de « Martin Fabre et de Catherine Playol », mort à Remoulins le 26 septembre 1842; était notaire dans sa ville natale, quand il fut élu, le 13 mai 1815, par le Gard, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, Fabre se remit à la tête de son étude de notaire.

Fabre (Gabriel-Jean, baron), officier général et législateur, né à Vannes (Morbihan), le 20 février 1774, de « monsieur Jean-Pierre Fabre, écuyer, sieur de Khervy, lieutenant de la maréchaussée générale de Bretagne au département de Vannes, et de dame Célestine-Catherine Drouin-Duplessis », mort à Laval (Mayenne) le 12 mai 1858; embrassa la carrière militaire, passa par tous les grades et était chef d'état-major à Nantes en l'an XI, quand il devint, en 1807, commandant à Varsovie, passa en Espagne en 1808, de là en Prusse en 1812, et revint en France, où il fut placé à la tête du département du Nord comme commandant militaire; fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et baron de l'Empire le 9 mars 1810, et fut promu général de brigade à la fin de l'Empire. Le 11 septembre 1819, il fut élu député par le collège électoral du Morbihan, prit place à gauche et siégea jusqu'en 1824. Il fut promu lieutenant général le 1er novembre 1826. Louis-Philippe le fit grand officier de la Légion d'honneur. il fut mis à la retraite d'office le 30 mai 1848.

Fabre d'Eglantine (Philippe-François-Nazaire), poète et membre de la Convention nationale, né à Limoux (Hérault), le 28 décembre 1755, de « sieur François Fabre, marchand drapier, et de demoiselle Anne-Catherine-Jeanne-Marie Fonds »; mort à Paris le 5 avril 1794. Il reçut une bonne instruction chez les Doctrinaires de Toulouse, lettres, sciences et beaux-arts, et après avoir terminé ses études, entra même dans la congrégation, et y professa quelque temps les basses classes. Ce fut à ce moment qu'il remporta le prix de l'églantine d'or à l'Académie des Jeux floraux; de là le surnom d'Eglantine, qu'il porta dans la suite, après en avoir fait son nom de théâtre. En effet, il quitta la robe à 20 ans et se fit comédien (1775). On attribua cette résolution assez inattendue à des chagrins de famille, tels que l'indifférence que sa mère avait toujours eue pour lui; d'autres disent à des peines d'amour.

Étant chez les doctrinaires, Fabre avait déjà composé quelques pièces de vers; il continua, tout en jouant sur diverses scènes, et cultiva ainsi la romance, l'élégie, le genre didactique et épistolaire.

En 1777, il était à Paris, où il donna entre autres, une ode sur le Jardin des Plantes, un impromptu sur la statue de Buffon, enfin un poème, l'*Histoire naturelle et son étude dans le cours des saisons*, réimprimé en 1783, sous ce titre : *Étude de l'Histoire naturelle*. Il n'est pas sans intérêt de constater l'influence que le grand naturaliste exerça sur le jeune poète, comme sur tant d'autres de ses contemporains, dont il émancipa l'esprit. Cette action mentale est très saisissable chez Fabre d'Eglantine, qu'elle a certainement mis sur le chemin de l'émancipation religieuse, qui le mena à la Révolution.

Il eut donc, en sa première jeunesse, une existence assez aventureuse et nomade, vivant d'industrie pour ainsi dire, soit comme acteur, soit comme auteur, dessinateur ou peintre, parcourant la Suisse, la Belgique et l'est de la France. Il se maria à Strasbourg en 1778, et quoique sa femme, Mlle Godin, dont il eut un fils l'année suivante, ne semble pas l'avoir accompagné dans sa courte carrière politique, elle resta fort attachée à sa mémoire, qu'elle défendit avec beaucoup de dévouement. Fabre revint à Paris en 1787, espérant sans doute y faire jouer

quelques pièces de théâtre qu'il avait en portefeuille. Mais son espoir fut tout d'abord déçu. Ce n'est qu'en 1790 qu'il obtint un succès, avec sa comédie du *Philinte de Molière ou la suite du Misanthrope*, représentée la première fois au Théâtre-Français (Odéon), le 22 février. Ce fut le chef-d'œuvre du jeune maître, fortement conçu et vigoureusement écrit. En 1791, même réussite pour son *Convalescent de qualité* et son *Intrigue épistolaire*, deux comédies d'un haut comique jouées la même année au théâtre de la comédie italienne et au Théâtre-Français de la rue Richelieu. La dernière est restée au répertoire. Enfin il laissa une comédie de mœurs, *les Précepteurs*, qui ne vit la scène qu'en l'an VII, et qui ne manquait pas non plus de valeur.

La préface du *Philinte*, écrite dans l'esprit politique du moment était un véritable manifeste, avec un caractère marqué d'émancipation et même une teinte de socialisme. On y voyait, pour la première fois peut-être, cette remarque essentielle, que ce ne sont pas les riches qui créent la richesse, mais bien le pauvre peuple, la masse ouvrière indigente. Fabre habitait alors près de son théâtre, dans le district des Cordeliers; est-ce cette circonstance ou ses dispositions révolutionnaires qui le mirent de très bonne heure en relation avec les hommes marquants de ce quartier : Danton, Camille Desmoulins, Paré, Legendre, Fréron, Sylvain Maréchal, Chaumette? Le fait est que nous trouvons son nom en bonne place, dès les premiers mois de 1789, jusqu'au milieu de 1792, sur les registres des séances du célèbre district et ensuite sur ceux de la section du Théâtre-Français, parmi les directeurs de cet important groupement parisien. En même temps il fréquentait le club des Droits de l'Homme et celui des Amis de la Constitution; enfin il écrivait au journal de Prudhomme, *les Révolutions de Paris*, avec Elysée Loustalot. C'est cet ensemble de garanties, encore plus que les pamphlets qu'il publia avant le 10 août 1892 et dont la *Réponse du pape à Andrieux*, pièce en vers, est l'un des plus saillants, qui le fit nommer par sa section, dans la nuit du 9 au 10, membre de la Commune insurrectionnelle qui vint aussitôt siéger à l'Hôtel de Ville. Ce qui ne l'empêcha pas, dès que le jour se fût levé, de figurer avec courage à l'attaque des Tuileries, dans le bataillon des Cordeliers.

Un mois après, environ, il fut encore choisi par les mêmes électeurs pour faire partie de la députation de Paris à la Convention nationale. C'est dans l'intervalle de ces deux élections qu'il parut au ministère de la justice avec Camille Desmoulins, comme secrétaire de Danton. Et c'est en cette qualité que le ministre, confiant dans son patriotisme et son habileté, lui confia la délicate mission d'aller en ambassade auprès de Kellermann et de Dumouriez, chargés de la défense de l'Est, que des questions d'amour-propre et des motifs de jalousie personnelle avaient un instant séparés, afin d'obtenir leur rapprochement et leur entier concours. Il réussit.

Fabre se comporta, du reste, dans la grande Assemblée, en bon et ferme républicain, comme l'un des membres les plus dévoués du parti de Danton ; notamment dans le procès du roi, qui divisa si profondément la Convention. Il vota la mort du coupable sans appel ni sursis. — Le 1er février 1793, le projet de déclaration de guerre au roi de la Grande-Bretagne et au Stathouder de Hollande, rédigé par Brissot et lu par lui la veille à l'Assemblée, revint en discussion, appuyé par Ducos et relu par son auteur. Il fut voté à l'unanimité et Barbaroux proposa aussitôt des mesures effectives pour soutenir

la guerre. Fabre se leva alors et demanda que l'Assemblée fît une adresse au peuple anglais, au nom de la nation française, et décrétât que les Anglais et les Hollandais qui se trouveraient en France demeurassent sous la protection de la loi. Les Girondins, bien entendu, repoussèrent cette proposition ; mais, soutenue par Jeanbon Saint-André, Camille Desmoulins et Barère, elle fut aussi votée par la Convention. Fabre d'Eglantine, Condorcet, Thomas Paine étaient chargés de la rédiger. — C'est pour cette conduite, sans doute, qu'il fut nommé membre du comité de Sûreté générale, le 26 mars 1793.

Lors du coup d'Etat parlementaire des 31 mai et 2 juin suivants, pour éliminer les Girondins de la direction des affaires, qu'ils compromettaient par leurs théories utopiques et leur absence d'esprit pratique, il fut aussi inébranlable dans sa ligne de conduite : notamment en interrompant énergiquement Isnard, lors de son imprécation contre Paris ; et surtout dans ce discours *sur l'acte de la Commune de Paris tendant à demander la retraite de vingt-deux membres de la Convention*, que Fabre fut empêché de prononcer dans cette dernière Assemblée, comme il en avait fait la demande, mais qu'il lut aux Jacobins le 1er mai 1793, et qui fut la sommation initiale faite à ce parti. Les attaques que tant de ses membres dirigèrent contre l'auteur du *Philinte*, celle surtout de Birotteau, qui l'accusa, à la Convention, d'avoir demandé un roi dans une séance du comité de Sûreté générale ; et celle de Mme Roland, qui lui imputa, par écrit et en paroles, le vol du garde-meuble ! le rendirent intraitable pendant les séances conventionnelles où les Girondins furent renversés du pouvoir et lorsqu'il fut appelé à déposer dans leur procès.

Mais l'un des points les plus importants de la politique suivie par Fabre d'Eglantine à la Convention, est certainement l'attitude qu'il y adopta dans les questions financières, et c'est précisément sa vigilance et sa sévérité dans la sauvegarde des intérêts pecuniaires de la Nation, qui furent l'occasion de sa perte. En effet, il s'était consacré avec beaucoup de pénétration à combattre l'agiotage effréné qui se faisait à Paris et dans toute la France, à propos des changements amenés par la Révolution. Dès le mois de juin et juillet, il avait reconnu le péril et s'était consacré à le détourner. Déjà, le 16 juillet 1793, il avait signalé à la Convention les fraudes et spéculations véreuses qui se faisaient sur les actions au porteur, dans toutes les compagnies de finance, principalement à la compagnie des Indes. Il demanda que les scellés fussent mis dans les bureaux et sur tous les registres et papiers de ces sociétés, pour vérifier leurs transferts, et que l'on cherchât les moyens de les éteindre, toutes leurs opérations ayant pour but, outre les profits immédiats, de discréditer les assignats et de ruiner le crédit de la République. Un décret conforme fut rendu, pour faire cesser ou atteindre cet état de choses. Mais non satisfait de cette première décision, Fabre reprit sa campagne, à un point de vue plus général et avec d'autres arguments, les 9 et 14 août, dans deux discours essentiels, qui appartiennent à l'histoire financière de la Révolution. Danton et Cambon auraient-ils donc été les seuls à comprendre la portée de cette analyse ardue et lumineuse, singulièrement émouvante ? Ce qu'il y a de certain, c'est que le monde de l'*agio* n'y fut pas indifférent. En effet, le 10 octobre suivant, Delaunay d'Angers, député de Maine-et-Loire, le triste complice d'une association de spéculateurs qui s'était formée dans le sein même de l'Assemblée nationale, vint lui proposer un décret équivoque et par trop élastique, pour la liquida-

tion de la compagnie des Indes. Fabre, qui le surveillait depuis quelque temps, éventa le piège et proposa de suite un amendement qui rétablissait la nation dans ses droits et donnait satisfaction à tous ses intérêts : « La Convention décrète que la liquidation de la compagnie des Indes *ne pourra être faite que par le gouvernement*, et que les scellés déjà apposés sur les magasins de cette compagnie ne seront levés que lorsque le mode de liquidation sera organisé. » Or Cambon s'opposait à cette solution, craignant de surcharger d'État d'une opération délicate et qui n'était point sienne. Mais *Robespierre soutint l'amendement de Fabre* et l'Assemblée décida que le projet présenté par Delaunay, corrigé par Fabre et Cambon, était adopté, sauf rédaction. Elle adjoignit, en conséquence, le premier à la commission des Finances, pour en faire un nouveau rapport.

C'est ici que commence réellement l'affaire du faux décret.

Delaunay comme rapporteur de la commission des Finances, et ses complices, résolus à détourner les suites de la décision prise par l'Assemblée, qui contrecarrait absolument leurs opérations, rédigèrent pour la seconde fois un projet de décret encore altéré dans ses termes et ses intentions, qu'ils durent proposer ensuite à l'examen et à la signature des autres membres de la commission, à commencer par Fabre, auquel la pièce fut remise par le député Chabot qui avait reçu 100 000 francs de l'Angevin pour les lui remettre à titre de corruption ou pour qu'il n'élevât pas de nouvelles difficultés. Mais le capucin n'osa pas se compromettre à ce point, sachant son collègue intraitable, et il garda la somme, sans lui parler de rien. Fabre prit son crayon et corrigea impitoyablement, honnêtement, tout ce qui lui parut changé, altéré ou louche.

Et après avoir signé et paraphé chaque restitution et contresigné le tout, c'est-à-dire remis les choses en l'état et dans le sens de son amendement, il rendit l'instrument à Chabot, qui le reporta à la commission. Là, un certain Benoit, autre Angevin et homme de Delaunay, écrivit sous sa dictée ou sous son inspiration, un troisième *projet* de décret, conforme au précédent et tel que Fabre l'avait corrigé, et qu'on lui reporta à signer, ce qu'il fit aussitôt, et ainsi de la plupart des autres membres de la commission, Cambon en tête. Alors les faussaires (Benoit et Delaunay tout au moins), avec un aplomb de professionnels, changèrent encore une fois le sens de cette pièce, rayant effrontément, entre autres le titre, où ils remplacèrent *projet de* décret, par *decret ;* insérant des surcharges, ou bien des additions qui ramenaient toujours le sens du texte à leur première rédaction et à leurs intérêts criminels. Puis ils déposèrent le factum, le *faux décret* définitif, sur le bureau du président de la Convention, où il fut, par les personnes compétentes, expédié et promulgué comme loi de la République.

Or, l'intermédiaire intéressé des Angevins auprès de Fabre d'Eglantine et de Cambon, pour obtenir leur signature, le méprisable Chabot, avait pris peur après coup et s'était mis à jaser, pensant se décharger, et encore qu'il eût entretenu de cette sale affaire l'Incorruptible lui-même, Maximilien Robespierre, qui n'avait pas dédaigné de le guider dans des conjonctures aussi délicates, vu le prix dont la découverte de l'entreprise pouvait être pour lui, c'est-à-dire si l'on parvenait à impliquer un si proche ami de Danton, Fabre d'Eglantine, dans un pareil crime !...

Mais quel est ici, doit-on se demander, le plus abominable, du grippe-sou ou du puritain, escomptant par ces ignobles artifices, par cet horrible machiavélisme, l'un

l'argent de la République, l'autre le sang de ses concitoyens, de ses anciens amis, de ses collègues politiques?...

Quoi qu'il en soit, l'affaire s'était d'autant mieux ébruitée que Robespierre, encore, avant que Chabot n'en eut fait sa déclaration au comité de Sûreté générale et pour l'y amener, avait eu soin d'en lâcher quelques mots à l'un des hommes les plus intéressés à la connaître et d'ailleurs des plus discrets, le *Père Duchesne!*

Cependant il n'y avait là qu'un faux en écritures publiques, et l'examen des pièces, l'expertise des textes pouvait en un instant éclaircir tout le mystère. — Au lieu de cela, les prévenus furent arrêtés et mis au secret le plus rigoureux; on laissa échapper leurs complices; les documents qui les concernaient et le faux décret furent soustraits et cachés rigoureusement; les comités de gouvernement empêchèrent que ces preuves fussent produites à la Convention et au tribunal révolutionnaire; l'expertise en était obstinément refusée, en audience, à Fabre d'Eglantine, et cela malgré ses sommations et ses instances... Pendant que, à l'Assemblée même, dans la séance du 24 nivôse an II (14 janvier 1794), un membre du comité de Sûreté générale, qui avait instruit l'affaire et vu les pièces, l'indigne Amar, venait, par ordre, mentir à sa conscience et à la vérité, en affirmant d'après les témoignages écrits que l'on celait traîtreusement, que les suppressions, additions et changements ou falsifications du décret relatif à la compagnie des Indes, étaient de l'écriture de Fabre d'Eglantine! et le compère Vadier faisait rejeter la motion de Danton, de juger séance tenante et *sur pièces*, les députés accusés de faux...

C'est ainsi que l'auteur du *Philinte* s'entendit condamner à la peine de mort, par la justice nationale, pour un faux *qu'il n'avait point commis!* Il subit son jugement avec fermeté, le 16 germinale an II (5 avril 1794), sur la place de la Révolution : avec Delacroix, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Philippeaux, Westermann (les Vendéens), et Danton... avec aussi ce Chabot et ce Delaunay, deux voleurs qu'on leur avait adjoints pour les noircir; enfin avec les étrangers : Deisdérichen, Guzman, les Frey, qui devaient les faire passer pour des traîtres!

Mais revenons à quelques points de sa vie publique, que l'on ne peut omettre : le 4 avril 1793, il avait fait décréter la nomination des commissaires pris dans le sein de la Convention, pour faire mettre toutes nos places frontières en état de défense; et il s'était, en temps utile, associé au vote de la loi du *maximum* et de toutes les mesures relatives aux subsistances. — Le 7 septembre suivant, au cours de la discussion sur les biens possédés en France par les étrangers, il demanda que tous les détenteurs de ces biens fussent tenus d'en faire la déclaration à leur municipalité (*adopté*). Dans la même séance, il proposa qu'il fût défendu à tout Français de percevoir des droits féodaux, même à l'étranger. Danton l'appuya, voulant qu'il fût interdit à tout Français de toucher des droits de servitude en quelque lieu de la terre que ce pût être.

Enfin, dans la séance du 3 brumaire an II (24 octobre 1793), au nom de la commission chargée de l'institution du nouveau calendrier, Fabre lut le rapport bien connu où il proposait la nomenclature des mois et la dénomination des jours de l'année républicaine, joignant ainsi son nom à celui de son collègue Romme, auteur de la réforme révolutionnaire de la division du temps : « La régénération du Peuple français, disait-il, l'établissement de la République ont entraîné nécessairement la réforme de l'ère vulgaire. Nous ne pouvions plus

compter les années où les rois nous opprimaient, comme un temps où nous avions vécu. Les préjugés du trône et de l'Église, les mensonges de l'un et de l'autre souillaient chaque page du calendrier dont nous nous servions... Une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps révérées et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses : il est donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance les réalités de la Raison, et au prestige sacerdotal les vérités de la Nature. (Voir *Calendrier républicain*.)

Est-il besoin de rappeler que Fabre d'Églantine fut, à Paris, avec Chaumette, Dorat-Cubières, Momoro, l'un des zélateurs, sinon des fondateurs de la religion de l'an II (voir *Culte de la Raison*), et que Robespierre ajouta ce *crime* à ses autres imputations, pour le faire comprendre dans le massacre du 16 germinal?

Fabre de la Martillière (Jean, comte), officier général et législateur, né à Nîmes (Gard), le 10 mars 1732, de « Mr Jean Fabre, avocat, et de demoiselle Marguerite Goubier », mort à Paris le 27 mars 1819 ; embrassa la carrière militaire, et fit la guerre de Sept ans comme sous-lieutenant d'artillerie, passa quelque temps à la Guadeloupe et revint en France avec le grade de capitaine ; était colonel en 1789, fut promu général de brigade, et nommé, en 1792, au commandement de l'artillerie à l'armée des Pyrénées-Orientales et, après avoir remporté quelques succès fut nommé général de division, prit part ensuite aux combats de Stockach, de Zurich, de Novi, et à la belle défense de Gênes. Le 9 nivôse an X, il devint commissaire ordonnateur en chef à l'armée d'Helvétie, puis fut nommé, le 14 nivôse de la même année, membre du Sénat conservateur, et créé comte de l'Empire le 11 juillet 1810, vota en 1814 la déchéance de l'Empereur et Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814. On a de lui : *Réflexions sur la fabrication des bouches à feu*.

Fabre-Fonds (Vincent-Joseph-Dominique), frère du conventionnel, officier général, né à Carcassonne (Aude), le 23 janvier 1752, de « Mr François Fabre, marchand drapier, et de demoiselle Anne-Catherine-Jeanne-Marie Fonds », mort à Bourges (Cher) le 23 octobre 1826 ; appartint à l'armée et devint commandant d'un corps d'éclaireurs et, le 20 février 1793, fut nommé chef de brigade du 16e régiment de hussards. Le 6 mai de la même année, il fut promu général de brigade, puis suspendu. A quelque temps de là, il reprit son service et fut admis à la retraite.

Fabreguettes (Augustin), sous-préfet et homme politique, né à Lodève (Hérault), le 5 mai 1749, de « sieur Pierre Fabreguettes, marchand fabricant, et de demoiselle Marguerite Martin » ; était sous-préfet à Lodève, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1809, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Fabry (Jacques-Hyacinthe), bourgmestre, législateur et magistrat, né à Liège (Belgique), le 13 décembre 1758, de « Jacques-Joseph de Fabry et de Marie-Marguerite Berton » ; était depuis 1787 receveur général de la cité de Liège quand la révolution liégeoise éclata le 18 août 1789 ; fut ensuite acclamé bourgmestre de cette ville, collabora au *Journal patriotique* de Bassenge et publia, en 1790, une brochure intitulée *Réflexions d'un vrai patriote sur la formation de la garde nationale liégeoise*, puis fut nommé colonel provisoire des chasseurs liégeois. Une réaction s'opéra et Liège ouvrit ses portes

aux Autrichiens, Fabry fut privé de sa charge de rentier, porté sur les listes de proscription et exilé à Bouillon. Il partit pour Paris en 1792, et ne s'étant pas trouvé d'accord avec la majorité du *Comité des Belges et des Liégeois réunis*, il regagna Bouillon. Liège ayant refait sa révolution, Fabry rentra au conseil municipal de cette ville, et fut élu, le 20 décembre 1792, député à la convention nationale liégeoise. Sous la domination française, il devint substitut du procureur de la commune et fut nommé l'un des administrateurs du département de l'Ourte. Le 22 germinal an V, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents qui le nomma secrétaire, adhéra à Bonaparte, entra, le 5 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de l'Ourte, y siégea jusqu'en l'an X, fut ensuite nommé, le 23 germinal an XI, juge au tribunal criminel de la Meuse-Inférieure, puis devint, le 4 août 1807, conseiller à la Cour de Liège. Le 16 octobre 1830, le gouvernement provisoire belge le nomma président honoraire.

Fabry (Pierre-Marc-Antoine-Bruno, baron de), magistrat et législateur, né à Brignolles (Var), le 19 août 1777, de « noble Antoine de Fabry, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Thérèse Audier », mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 5 juin 1824 ; entra dans la magistrature et devint, en 1808, conseiller à la cour impériale d'Aix, fut créé, le 2 janvier 1811, baron de l'Empire, élu, le 22 août 1815, député par le collège électoral du Var et siégea au centre gauche, fut réélu en 1821 et siégea jusqu'en 1824, époque de sa mort. Il vota constamment avec les monarchistes constitutionnels. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Fabry-Chailan (Joseph-Claude-Laurent), attaché d'ambassade et législateur, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 10 août 1776, de « maître Marc-Antoine Fabry, avocat à la cour, et de dame Rose-Henriette Chailan », remplissait près de Fouché les fonctions de secrétaire quand il fut envoyé à Dresde comme attaché d'ambassade. Le 15 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement d'Aix, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Fache (Jean-Etienne), homme de loi et législateur, né à Epernay (Marne) le 4 février 1746, mort à Paris le 28 avril 1800 ; fut pourvu, le 21 janvier 1767, de la charge de procureur postulant en l'élection et grenier à sel de Château Thierry, devint juge de paix de cette ville, et, le 8 septembre 1791, fut élu député de l'Aisne à la Législative. Il termina sa carrière politique avec la fin de l'Assemblée.

Fagalde (Pierre), propriétaire, né à Hasparren (Basses-Pyrénées), le 28 février 1755, de « Bernard Fagalde et de Jeanne Diharce, conjoints » ; était propriétaire dans son pays natal, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Bayonne, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Faget de Baure (Jacques), avocat général et législateur, né à Orthez (Basses-Pyrénées), le 30 octobre 1755, de « Pierre Faget, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Honoré, paroisse de Saint-Roch, absent, et de dame Jeanne Capurau », mort à Paris le 30 décembre 1817 ; fut pourvu, le 28 février 1776, de la charge d'avocat général au parlement de Navarre, ne s'occupa de rien à partir de la Révolution jusqu'en 1809, époque où l'Empereur le nomma rapporteur au conseil contentieux de sa maison. Le 10 août 1810, il entra au Corps législatif comme député des Basses-Pyrénées, et un an après, le 8 octobre 1811, fut nommé président à la cour impériale de Paris

et fait officier de la Légion d'honneur, adhéra à la déchéance de l'Empereur en 1814. Dans la séance du 9 août 1814, il parla en faveur de la liberté de la presse, tout en maintenant la censure. Pendant les Cent-Jours il resta fidèle aux Bourbons, et le 22 août 1815, fut élu député par le collège électoral des Basses-Pyrénées et devint vice-président de cette Chambre, fut réélu en 1816 et opina pour le projet de loi qui suspendait la liberté individuelle et mourut pendant la Législative. On a de lui : *Histoire du canal du Languedoc*; *Essai historique sur le Béarn*, etc.

Fahy (Jean-François), juge de paix et législateur, né à Saint-Flour (Cantal), le 18 septembre 1764, de « maître Jacques Fahy, marchand, et de demoiselle Marie-Catherine de Rongier », mort à Saint-Flour le 7 février 1832 ; était secrétaire adjoint du bureau intermédiaire dans sa ville natale, quand il devint, en 1790, secrétaire général du district de Saint-Flour, fut nommé le 15 brumaire an IV, commissaire du gouvernement près l'administration centrale. Sous le consulat, le 10 floréal an VIII, il devint premier adjoint à Saint-Flour, et le premier messidor an X, juge de paix de cette ville (canton nord). Le 14 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Saint-Flour représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat terminé, il se retira à Saint-Flour et reprit ses fonctions de juge de paix.

Failly (Pierre-Louis, comte de), propriétaire, né à Reims (Marne) le 13 septembre 1724, mort en émigration à Spa (Belgique) le 24 avril 1792 ; était propriétaire et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Vitry-le-François ; appartint dans cette Assemblée au groupe royaliste intransigeant, émigra en Belgique et mourut à Spa, en 1792.

Fain (Agathon-Jean-François, baron), chef de cabinet, archiviste maître des requêtes et législateur, né à Paris, le 11 janvier 1778, de « Jean-François Fain, maître couvreur, et de Marguerite-Agathe Fournier », mort à Paris le 14 septembre 1836 ; fut nommé chef de cabinet du Directoire, devint ensuite chef de division. Sous le consulat, il fut préposé à la division des archives, devint en 1806 secrétaire archiviste au cabinet particulier de l'Empereur, qu'il accompagna dans toutes ses campagnes, et fut créé baron de l'Empire en 1809. Deux ans après, en 1811, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'État. Pendant les Cent-Jours il reprit ses fonctions auprès de l'Empereur, ne le quitta pas un seul instant et était près de lui à Waterloo ; se tint à l'écart pendant toute la durée de la Restauration. Le 21 juin 1834, il fut élu député par l'arrondissement de Montargis, réélu en 1836, et mourut pendant la législature. Il était commandeur de la Légion d'honneur. On a de lui : *Manuscrit de l'an III, contenant les premières transactions de l'Europe avec la République française, et le tableau des derniers événements du régime conventionnel* ; *Manuscrit de mil huit cent douze, contenant le précis des événements de cette année pour servir à l'histoire de Napoléon*, etc., etc.

Fainardi (Pierre-Ladislas), magistrat et homme politique, né à Parme (Taro), le 22 octobre 1760, de « monsieur François Fainardi, docteur en droit, et à la dame Marianne Ferrari, son épouse » ; était président à la cour criminelle de Parme, quand il fut élu, par cet arrondissement en 1810, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Faipoult (Guillaume-Charles, chevalier de Maisoncelle), secrétaire général, ministre, ministre plénipotentiaire et préfet, né à Paris, le 4 décembre 1752, de « Charles Faipoult de Maisoncelle et de Marie-Jeanne Aubert », mort à Paris le 12 octobre 1817 ; embrassa d'abord la carrière militaire, parvint en 1780 au grade de capitaine et donna sa démission, s'enthousiasma pour la Révolution, et devint membre de la société des Jacobins. Il fut nommé, en 1792, secrétaire général du ministère de l'intérieur, sous Roland. Un an après, il fut atteint par le décret de la Convention qui bannissait de Paris tous les anciens nobles et ne put rentrer qu'après le 9 thermidor. Le 10 vendémiaire an III, il fut nommé ministre des Finances, et conserva ce poste jusqu'au 24 pluviôse an IV; fut ensuite envoyé, comme ministre plénipotentiaire, près la République de Gênes, puis comme organisateur de la plupart des petites républiques qui furent alors fondées ; eut des démêlés à Naples avec Championnet, et fut obligé de se cacher jusqu'au 18 brumaire. Il fut alors nommé préfet de l'Escaut, qu'il administra jusqu'en 1808; mais, à cette époque, de nouvelles dénonciations parvinrent à l'Empereur, qui le destitua. Joseph Bonaparte, alors roi d'Espagne, donna une compensation à Faipoult en l'appelant auprès de lui, et en fit son ministre des Finances. Il ne revint en France qu'en 1813. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le nomma préfet de Saône-et-Loire; il défendit bravement la ville de Mâcon contre l'invasion des alliés; plus de 800 Autrichiens furent tués avant de pouvoir pénétrer dans la ville. Arrêté et mis en prison par ces derniers, il n'en sortit que pour remettre ses pouvoirs à son successeur royaliste, M. de Rigny; puis il partit pour la Belgique, revint à Paris en 1816, et mourut un an après. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Faisant (Nicolas), législateur et magistrat, né à Saint-Dominenc (Ille-et-Vilaine), le 9 janvier 1762, de « Jean-Sébastien Faisant, sieur de Champ-Chesnel, avocat en parlement, et de Eugénie Chevalier de Champ-Chesnel »; était administrateur à Plumaudan, quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, y siégea jusqu'au 18 brumaire, puis occupa, depuis le 12 floréal an VIII jusqu'en 1815, le poste de commissaire près le tribunal civil de Dinan. Le 17 mai 1815, il fut élu, par l'arrondissement de Dinan, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat terminé, il reprit ses fonctions au tribunal de Dinan, comme procureur du roi jusqu'en 1817, époque où on lui donna un successeur.

Fajac (de). — Voir Desombs.

Falaiseau (Etienne-Odile-Alexandre, marquis de), receveur et législateur, né à Paris, le 27 juin 1756, de « Etienne de Falaiseau, écuyer, seigneur de la Renaudière et autres lieux, et de dame Anne-Marthe Nicou de la Clovinière », mort à Paris le 13 décembre 1826 ; partisan de l'ancien régime, il émigra sous la période révolutionnaire, séjourna à Hambourg et revint en France en l'an VII. Après le 18 brumaire, Bonaparte le nomma receveur principal des droits réunis, et, le 8 mai 1811, entra au Corps législatif, comme député de Seine-et-Marne. Il siégea jusqu'à la fin de l'Empire, et, le 3 avril 1814, abandonna la fortune de l'Empereur pour adhérer aux Bourbons; il fut fait chevalier de Saint-Louis le 13 août de la même année.

Falatieu (Joseph-Louis-François-Xavier, baron), manufacturier et législateur, né à Lyon (Rhône), le

26 janvier 1761, de « sieur Claude-Thomas Falatieu, marchand de fer, et de Jeanne-Marie Moynier », mort à Bains (Vosges) le 23 octobre 1840; était manufacturier à Bains et chevalier de la Légion d'honneur quand il fut élu, le 14 mai 1815, par les Vosges, représentant à la Chambre des Cent-Jours, puis réélu par le même collège électoral le 22 août 1815, et vit son mandat renouvelé jusqu'en 1827. Dans ces différentes législatures il siégea à gauche, vota contre ces lois d'exception, combattit le ministère Polignac, et fut des 221; ce fut la fin de sa carrière politique.

Falck (Philippe-Casimir, de), officier général, né à Haslsch (Palatinat), le 6 octobre 1730, « de Casimir de Falck et d'Eve Werhin, conjoints », mort à Strasbourg le 12 décembre 1822, servit d'abord dans le Palatinat, et était, le 19 février 1766, major du régiment de La Marck, fut fait chevalier de Saint-Louis en 1769, et se retira de l'armée le 16 mars 1782. Sous la Révolution, il reprit son service, et fut promu, le 7 septembre 1792, maréchal de camp, devint général de division le 30 juillet 1793. Il fut suspendu, comme noble, le 12 août de la même année, et admis à la retraite le 6 germinal an III.

Falcombelle de Ponte (Joseph-Anne-Luc), évêque de 1789, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 18 octobre 1736, mort à Turin (Italie) le 20 mai 1800; fut sacré évêque de Sarlat le 4 janvier 1778, donna sa démission en 1790, émigra en Italie, s'installa à Turin et y mourut.

Falcoz de Lablache (Alexandre-Joseph, comte de), officier général et législateur, né à Anjou (Isère), le 11 avril 1739, de « Alexandre-Laurent-François de Falcos de la Blache, brigadier des armées du roi, et de demoiselle Michelle de Roissy », mort à Paris le 5 décembre 1799; appartenait à l'armée et était maréchal de camp, quand il fut élu, le 2 janvier 1789, député de la noblesse aux Etats généraux, par la province du Dauphiné. Il fut un royaliste intransigeant de la Constituante et l'un des signataires des protestations générales des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée. Malgré cela, il n'émigra pas, et continua à habiter Paris.

Falcucci (l'abbé Joseph-Marie), curé et suppléant aux Etats généraux, né en Corse; était abbé et député électeur de la juridiction du cap Corse, quand il fut élu, le 1er janvier 1789, suppléant du clergé aux Etats généraux par l'île de Corse. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Faletti de Barol (Octave-Alexandre-Charles, comte), chambellan et législateur, né à Turin (Pô) le 24 juillet 1753, mort à Turin le 30 janvier 1828; était, depuis le 23 mai 1786, gentilhomme de la chambre de Victor-Amédée III et président de l'université de Turin, quand il devint chambellan de l'Empereur, fut fait, le 16 messidor an XII, membre de la Légion d'honneur, le 20 mars 1806 nommé membre du Sénat conservateur, promu officier de la Légion d'honneur le 28 décembre 1807 et créé comte de l'Empire le 2 juillet 1808. Il siégea au Sénat jusqu'à la fin de l'Empire, et nous le retrouvons, en 1821, membre de la Consulta libérale.

Fallot de Beaumont (Étienne-André-François de Paule, comte), évêque et législateur, né à Avignon (Vaucluse) le 1er août 1750, mort à Paris le 2 octobre 1835; fut sacré évêque de Vaison en 1786. Cet évêché ayant été supprimé en 1790 et Fallot de Beaumont s'étant réjoui publiquement du massacre des patriotes, il dut émigrer en Italie et ne revint en France que sous le Direc-

toire. Le 18 brumaire le rappela aux honneurs. Il fut nommé évêque concordataire à Gand et passa, en 1807, à l'évêché de Plaisance. Il était tout dévoué à l'Empereur, aussi fut-il créé baron de l'Empire le 7 juin 1808. En 1813, et promu à l'archevêché de Bourges, puis créé comte de l'Empire le 10 juin 1814. Au retour de l'île d'Elbe, il devint premier aumônier de l'Empereur et, le 2 juin 1815, fut nommé pair de France ; ce fut lui qui, à la cérémonie du Champ-de-Mai, reçut le serment de Napoléon sur les Evangiles. Sous la seconde Restauration, il fut obligé de se démettre, et vint se fixer à Paris.

Falque (Alexandre), suppléant aux Etats généraux, né à Jonquières ; fut élu, le 3 avril 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la principauté d'Orange, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Falquet-Travail (François), sous-préfet et homme politique, né à Bourgoin (Isère), le 20 mai 1753, de « sieur François-Nicolas Falquet et de dame Marthe-Thérèse-Hélène Demarcy » ; était sous-préfet de Die, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1809, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Fanneau-Lahorie (Jean-Baptiste), administrateur et législateur, né à Lassay (Mayenne) en 1766 ; devint, en 1790, l'un des administrateurs de la Mayenne et, le 24 germinal an VII, fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents. Il siégea jusqu'au coup d'État de brumaire et devint, par la suite, professeur à Nancy.

Fanneau de Lahorie (Victor-Claude-Alexandre), officier général, né à Javron (Mayenne), le 5 janvier 1766, du « sieur Charles-Julien Fanneau, sieur de Lahorie, et de demoiselle Marie-Jeanne-Renée Lemeunier », fusillé à Paris le 29 octobre 1812 ; était, sous la Révolution, commandant d'un bataillon de l'Orne et devint adjudant général, servit sous le général Moreau qui le nomma chef de son état major. Le 21 thermidor an VIII il fut promu général de brigade. Rentré en France avec l'armée du Rhin, après la prise de Lunéville, il resta l'ami de Moreau et fut accusé de l'avoir entraîné dans ses projets contre Napoléon. Il put se soustraire aux recherches de la police, passa en pays étranger et fut, en 1812, l'un des auteurs de la conspiration Mallet, dont le but était le renversement de l'Empire. Arrêté et traduit devant une commission militaire spéciale, Lahorie fut condamné à mort et fusillé. Il avait beaucoup de talent et de mérite et fut généralement regretté.

Farcot (Joseph-Jean-Chrysostome), négociant et suppléant aux Etats généraux, né à Senlis (Oise) le 8 avril 1744, mort à Paris le 23 août 1815 ; était négociant à Paris, quand il fut élu, le 25 mai 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par la ville de Paris. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Fare (Anne-Louis-Henri, duc de la), évêque et législateur, né à Montluçon (Allier), le 8 septembre 1752, de « Louis-Joseph-Dominique, comte de la Fare, et de Pauline-Henriette de Gazeau de Champagné », mort à Paris le 10 décembre 1829 ; était, en 1784, agent général du clergé des Etats de Bourgogne ; fut nommé le 4 octobre 1787, évêque de Nancy. Le 6 avril 1789, il fut élu député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Nancy ; fit, dans cette Assemblée, de la réaction à outrance ; dans la séance du 12 février 1790, il essaya de faire déclarer que la religion catholique, apostolique et romaine était la religion de l'Etat ; la même année, il protesta contre la suppression des ordres religieux, quitta

l'Assemblée en 1791 et émigra; il se réfugia d'abord à Trèves, puis en Autriche. Il y remplit, depuis l'an III, pour le compte de Louis XVIII, plusieurs missions auprès de la cour de Vienne et fut également chargé de la correspondance des princes et princesses de la maison royale. Rentré en France avec Louis XVIII, en 1814, il s'occupa activement de répartir les secours accordés aux émigrés revenus sans ressources et prit une part active à la nouvelle organisation de l'Église de France. Le 19 décembre, il devint premier aumônier de la duchesse d'Angoulême, fut nommé archevêque de Sens en 1817, et pair de France le 31 octobre 1822. Il fut nommé cardinal en 1823 et présida au sacre de Charles X en 1825.

Faret. — Voir Fournès (de).

Farez (Maximilien), avocat, législateur et magistrat, né à Villers-Plouich (Nord), le 10 février 1769, de « Noël Farez et de Marie-Jeanne Puche », mort à Douai (Nord) le 29 juin 1841; était avocat et devint, sous la Révolution, juge de paix, puis entra, le 5 vendémiaire an XIV, au Corps législatif comme député du Nord, vit son mandat renouvelé le 8 mai 1811 et siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Pendant qu'il siégeait au Corps législatif, il fut nommé procureur impérial à Cambrai. La Restauration le maintint dans ses fonctions judiciaires et, le 11 mai 1815, il fut élu, par le département du Nord, représentant à la Chambre des Cent-Jours. A la seconde Restauration, il fut révoqué comme magistrat et ce n'est qu'après 1830 qu'il fut appelé aux fonctions de procureur général près la cour de Douai.

Fargues (Henri), juge de paix et législateur, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) le 13 mars 1757, mort à Auteuil (Seine) le 24 septembre 1804; était maire de son pays natal, quand il devint juge de paix; il entra dans l'armée en 1793 et s'y distingua; c'est lui qui créa les chasseurs basques; il fut ensuite arrêté comme suspect, mais remis en liberté presque de suite, sur parole; fut nommé président du directoire de son département et élu, le 23 vendémiaire an IV, député des Basses-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents; passa, le 25 germinal an VIII, au Conseil des Anciens et se prononça ouvertement en faveur du coup d'État de Bonaparte; fit partie de la commission intermédiaire et fut nommé, le 3 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur, puis mourut subitement à Auteuil en 1804. Il était, depuis le 9 vendémiaire an IV, membre de la Légion d'honneur et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant.

Farine du Creux (Pierre Joseph, baron), officier général, né à Damprichard (Doubs), le 20 octobre 1772, de « Jacques-Ignace Farine du Creux et de Marie-Agnès Parens », mort à Santenay (Seine-et-Oise) le 11 octobre 1833; fit les campagnes de la Révolution et parvint rapidement aux grades supérieurs; était, en 1806, chef d'escadron au 23e de dragons et fut nommé, en 1809, colonel au 4e régiment de la même arme, passa ensuite en Espagne en 1810, et se distingua au combat de Torre de la Para le 4 mars, s'empara de Tarifa, se distingua encore, en 1811, au siège de Badajoz. Le 26 juin 1813, il fut promu général de brigade, partit en Russie, se jeta dans Dantzig avec les débris de son armée et contribua à la brillante défense de cette place, rentra en France en 1814, il fut décoré de la croix de Saint-Louis le 19 juillet et fait commandeur de la Légion d'honneur le 23 août suivant.

Farnaud (Pierre-Antoine), secrétaire général de préfecture et homme politique, né à Gap (Hautes-Alpes), le 10 mai 1766, de « sieur Joseph

Farnaud, bourgeois de cette ville, et de dame Anne Magnaudy, mariés », mort à Gap le 11 août 1842; était secrétaire général de préfecture, quand il fut élu en 1811, par l'arrondissement de Briançon, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Farochon (Jean-Jacques), curé et législateur, né à Châlons-sur-Marne (Marne), le 28 avril 1738, de « Claude Farochon, marchand mégissier, et de dame Marie-Louise Guillaumeron », mort à Ormoy-Villers (Oise) en 1802; était curé d'Ormoy, quand il fut élu, le 14 mai 1789, député du clergé aux Etats généraux par le bailliage de Crépy-en-Valois. Son mandat expiré, il reprit sa cure d'Ormoy jusqu'à sa mort.

Fasse, suppléant à la Convention nationale, né dans la Charente; fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Charente à la Convention, et ne fut pas appelé à siéger.

Faucher (Jacques-Marie-Françoise-Etienne, dit César), officier général et législateur, né à la Réole (Gironde), le 12 septembre 1760, de « messire Jean-Etienne Faucher, écuyer, commissaire des guerres, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, sieur de Lespaut, et de dame Marie-Françoise-Constance Faugeroux, mariés », fusillé à Bordeaux (Gironde) le 27 septembre 1815; entra au service en 1774, dans les chevau-légers de la maison du roi; officier de dragons en 1780, fut mis à la tête de l'administration du district de la Réole et des gardes nationales de l'arrondissement, partit pour la Vendée comme volontaire, passa le 31 juillet 1793 adjudant général, chef de bataillon et fut promu, le 10 octobre de la même année, général de brigade; se prononça pour les Girondins, fut déclaré suspect, suspendu de son grade le 27 novembre, arrêté comme fédéraliste et passa devant le tribunal révolutionnaire de La Rochelle, puis fut condamné à mort; Faucher marchait au supplice et était déjà arrivé au pied de l'échafaud, quand l'ordre arriva de surseoir à son exécution; le procès fut revisé et il fut acquitté. Après le 18 brumaire il fut nommé conseiller général de la Gironde. Pendant les Cent-Jours il obtint la croix de la Légion d'honneur et, le 25 mai 1815, fut élu, par l'arrondissement de la Réole, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, il retourna à Bordeaux, fut employé comme maréchal de camp à l'armée des Pyrénées-Orientales, et, ignorant le retour de Louis XVIII, prit la résolution de défendre pied à pied le poste militaire qui lui avait été confié. Le 22 septembre 1815, le général Faucher fut traduit devant un conseil de guerre, il plaida lui-même sa cause et fut condamné à mort.

Fauchet (Claude), évêque constitutionnel et législateur, né à Dornes (Nièvre), le 22 septembre 1744, de « Nicolas Fauchet, marchand à Dornes, et de Anne Ligier », exécuté à Paris le 31 octobre 1793, embrassa l'état ecclésiastique, devint prédicateur du roi et abbé commendataire de Montfort-Lacave, en Bretagne, accepta les idées nouvelles avec enthousiasme. A la prise de la Bastille on le vit, le sabre à la main, amener et conduire les assaillants; il fut un des premiers électeurs de la capitale. Fauchet fonda la *Bouche de fer* avec Bonneville, et devint membre de la commune de Paris. En mars 1791, il fut élu évêque constitutionnel du Calvados, et le 7 septembre de la même année, le même département l'élut député à la Législative. Il y prit souvent la parole et parla contre les émigrés, contre les prêtres réfractaires. Il signala les menées de Coblentz et celles des agents des princes à Paris. Le 5 septembre 1792, il fut réélu par

le Calvados membre de la Convention, et c'est à partir de ce moment que Fauchet changea d'opinion. Lors du procès du roi, il vota « l'appel au peuple et la réclusion », puis se prononça contre le mariage des prêtres et pour le maintien du culte catholique. Il fut rayé du club des Jacobins. A quelque temps de là il fut soupçonné d'avoir encouragé Charlotte Corday à commettre son crime sur Marat, et le 13 octobre 1793, décrété d'arrestation, passa devant le tribunal révolutionnaire, et fut condamné à mort.

Fauchet (Jean-Antoine-Joseph, baron), avocat, préfet et législateur, né à Saint-Quentin (Aisne), le 31 août 1761, de « Joseph Fauchet et de Catherine Hecart », mort à Paris le 13 septembre 1834; était avocat quand il entra dans un bureau de la guerre, devint peu après secrétaire du pouvoir exécutif, puis fut envoyé aux Etats-Unis, comme ministre plénipotentiaire. Ayant adhéré au coup d'Etat de Bonaparte, il fut, le 11 ventôse an VIII, nommé préfet du Var, fait membre de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII, passa à la préfecture de la Gironde le 16 frimaire an XIV, et fut créé chevalier de l'Empire le 20 juillet 1808, puis baron le 4 juin 1810, passa à la préfecture de l'Arno le 15 mars 1809, et fut promu en 1811 commandeur de la Légion d'honneur. Le 24 mai 1815 il fut élu, par le Var, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Faucheux (Jean-Baptiste-Antoine, baron), préfet et législateur, né à Verdun (Meuse), le 12 juillet 1752, de « Jean-Pierre Faucheux et de demoiselle Jeanne-Marie Collinet », mort à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 23 mai 1834; débuta dans l'armée comme sous-lieutenant au régiment de Bouillon, et passa plusieurs années aux colonies. Après avoir quitté la carrière militaire, il devint, à Epinal, administrateur des poudres et salpêtres, fut arrêté comme suspect en 1793, et incarcéré à la Force, mais bientôt rendu à la liberté. Sous le Consulat, il fut nommé préfet des Vosges le 2 pluviôse an IX et entra au Corps législatif le 9 thermidor an XI, comme député des Vosges et siégea jusqu'en 1815. La Restauration en fit un baron, le 22 juin 1816.

Faucigny de Lucinge (Louis-Charles-Amédée, comte de), lieutenant-colonel et législateur, né au château de la Motte-en-Bresse (Ain), le 25 août 1755, de « Louis-Joseph-Christophe, marquis de Lucinge, et de Eléonore-Charlotte de Sandersbley », mort en émigration à Londres le 29 décembre 1801; était lieutenant-colonel au régiment de Normandie, quand il fut élu, le 3 avril 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux, et admis à y siéger le 15 décembre de la même année, en remplacement de Garron de la Bevière, démissionnaire. Il fut l'un des plus acharnés réactionnaires de cette Assemblée, protesta systématiquement contre les innovations et s'associa aux protestations des 12 et 15 septembre 1791. Son mandat terminé, il émigra et se rendit à l'armée de Condé. Dans une lettre qu'il écrivait le 21 germinal an IX, à un de ses amis, quelques mois avant sa mort, on pouvait lire : « Je vous confie que j'ai de l'émigration par-dessus la tête. »

Faucillon (François-Alexandre), conseiller général et homme politique, né à Falaise (Calvados), le 28 février 1766, de « M. François-Alexandre Faucillon, sieur Duparc receveur des consignations du bailliage de cette ville, et de dame Louise-Françoise Lefrançois de Suronne, son épouse »; était conseiller général, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement

de Falaise, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Fauconnet (Jean-Louis-François, baron), officier général, né à Revigny-aux-Vaches (Meuse), le 24 décembre 1750, de « Jean-Baptiste-Louis Fauconnet, et de Marguerite Sarlendier », mort à Lille (Nord) le 22 octobre 1819 ; était officier subalterne au moment de la Révolution, mais après avoir pris part aux campagnes de cette époque, il arriva rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 primaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, promu général de brigade et obtint le titre de baron de l'Empire. Il était général de division à sa mort.

Faudoas (Pierre-Paul, baron de), évêque concordataire, né à Lanne-Soubiran (Gers), le 1er avril 1750, de « Charles de Faudoas Sègnenville et de Marie Béraud de la Barthe », mort à Paris le 3 avril 1824, fut nommé évêque de Meaux après le Concordat, le 30 janvier 1805, décoré de la Légion d'honneur, et créé baron de l'Empire.

Faujas de Saint-Fond (Alexandre-Balthazar-Aymard), officier général, né à Montélimar (Drôme), le 19 novembre 1773, de « noble Barthélémy Faujas de Saint-Fond, écuyer, vice-sénéchal de cette ville, conseiller du roi, et de dame Marie-Marguerite Rilhon » ; appartint à l'armée, fit les dernières campagnes de la Révolution et toutes celles de l'Empire, passa par tous les grades et fut promu, le 20 mars 1813, général de brigade. Il était également officier de la Légion d'honneur.

Faulcon (Marie-Félix, chevalier de la Parisière), avocat et législateur, né à Poitiers (Vienne), le 14 août 1758, de « monsieur Jean-Félix Faulcon, imprimeur de monseigneur l'évêque de Poitiers et de l'université, l'un des juges consuls et des bourgeois de la maison commune de ladite ville de Poitiers et de dame Jeanne Barbier », mort à Poitiers le 31 janvier 1843, était avocat quand il fut pourvu, le 24 juillet 1782, de la charge de conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers. Le 27 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée du Poitou, et admis à y siéger le 11 avril 1790, en remplacement de M. Filleau, décédé. Son mandat expiré, il devint suspect et fut obligé de se cacher pour ne pas être arrêté. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu, par la Vienne, député au Conseil des Cinq-Cents, réélu au même conseil, le 24 germinal an VII, se montra favorable au coup d'État de brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de la Vienne et en devint président ; vit son mandat renouvelé le 2 mai 1809, puis adhéra à la déchéance de l'Empereur en 1814, se fit surtout remarquer par son ardeur à demander le retour des Bourbons. Il fut nommé ensuite l'un des commissaires rédacteurs de la Charte constitutionnelle. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 4 frimaire an XII, et officier du même ordre le 26 octobre 1814, puis avait été fait chevalier de l'Empire le 21 décembre 1808. On a de lui : *Pot-pourri national, ou Matériaux pour servir à l'histoire de la Révolution ; Mélanges législatifs, historiques et politiques pendant la durée de la Constitution de l'an III*, etc.

Faultrier (Simon, baron de), officier général, né à Metz (Moselle), le 22 août 1763, de « Jean-Claude-Joachim de Faultrier, commissaire de l'artillerie, et de Marie Fort », mort à Metz le 24 novembre 1832 ; comme son père, embrassa la carrière militaire et fit les campagnes

de la Révolution et de l'Empire, passa rapidement par tous les grades, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant et promu général de brigade. Il avait été créé baron de l'Empire et, quand il mourut, il était commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

Faure (Balthazar), notaire, législateur et greffier de justice de paix, né le 15 juin 1746, mort à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) le 15 avril 1805; était licencié ès lois quand il fut pourvu, le 17 août 1775, de la charge de notaire royal à Monistrol et le 27 septembre 1787, de celle de notaire royal en la sénéchaussée du Puy, à la résidence d'Yssingeaux. Il était président du tribunal de cette ville quand il fut élu, le 4 septembre 1792, par la Haute-Loire, membre de la Convention, et prit place à la Montagne. Dans le procès du roi, il vota pour « la mort et demanda que l'exécution soit faite dans les vingt-quatre heures ». Il fut envoyé en mission plusieurs fois, notamment dans la Meurthe et dans la Haute-Loire. De Paris, il écrivit à Danse, agent national du district d'Yssingeaux : « Tu recevras, cher ami, un arrêté du comité de Sûreté générale pour envoyer ici rendre visite à Sanson (suivent les noms des suspects) : je t'invite à ne pas souffrir d'apitoyeurs, de pleureurs, ni de modérés. » Il fut l'adversaire de Robespierre au 9 thermidor, et le 23 vendémiaire an IV, fut élu, par la Meurthe, député au conseil des Cinq-Cents, puis entra au conseil des Anciens en l'an VI, adhéra à Bonaparte après son coup d'État, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, comme député de la Haute-Loire, où il siégea jusqu'en l'an XI. A l'expiration de son mandat, il redevint « homme de papier marqué » et accepta le modeste emploi de greffier de la justice de paix de Toul, puis ensuite de greffier du tribunal de première instance de Saint-Jean-de-Losne.

Faure (Pierre-Joseph-Denis-Guillaume), avocat, magistrat et législateur, né au Havre (Seine-Inférieure), le 17 août 1726, de « Pierre Faure, imprimeur au Havre », mort au Havre le 7 octobre 1818; était avocat dans sa ville natale, quand il devint, sous la Révolution, juge au tribunal de son district. Le 7 septembre 1792, il fut élu, par la Seine-Inférieure, membre de la Convention, siégea parmi les modérés; dans le procès du roi, il vota pour « la détention, pendant toute la durée de la guerre »; signa ensuite les protestations contre le 31 mai et fut décrété de ce chef d'arrestation, put éviter de comparaître devant le tribunal révolutionnaire et rentra à la Convention le 18 frimaire an III. Son mandat expiré, il reprit au Havre ses fonctions judiciaires. On a de lui : *Parallèle de la France et de l'Angleterre à l'égard de la marine*.

Faure (Louis-Joseph, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né au Havre (Seine-Inférieure), le 5 mars 1760, du « précédent, et de dame Françoise-Charlotte Plaimpel Desmarinières », mort à Paris le 12 juin 1837; était avocat à Paris, quand il devint commissaire du roi près les tribunaux de Paris en 1791, puis juge et accusateur public, près le tribunal criminel. Le 26 germinal an VI, il fut élu, par la Seine, député au conseil des Cinq-Cents; adhéra au coup d'État de Bonaparte et fut nommé, le 4 nivôse an III, membre du Tribunat, se montra favorable à la motion de Curée, demandant à confier le gouvernement de la République à un empereur, et fut fait membre de la Légion d'honneur en l'an XII. A la dissolution du Tribunat en 1807, Faure fut nommé conseiller d'État. Le 3 juin 1808, il fut créé chevalier de l'Empire, et le 6 avril 1813, promu

officier de la Légion d'honneur; adhéra en 1814, à la déchéance de l'Empereur et, se laissa nommer conseiller d'Etat par Louis XVIII. Le 25 février 1824, il fut élu député par l'arrondissement du Havre, et vota avec les royalistes, puis fut nommé, le 12 novembre 1828, conseiller à la cour de cassation, poste qu'il occupait encore à l'époque de sa mort.

Faure (Elysée), maire et homme politique, né à Revel (Haute-Garonne) le 23 juin 1765, du « sieur Pierre Faure, officier d'infanterie, et de demoiselle Suzanne Dumas, mariés », était maire à Revel, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Villefranche, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Faure (Guillaume-Stanislas), imprimeur et législateur, né au Havre (Seine-Inférieure) le 1er mai 1765, mort au Havre le 30 mars 1826, frère du précédent; était imprimeur dans sa ville natale quand il fut nommé, le 4 germinal an VIII, sous-préfet du Havre, puis entra, le 10 août 1810, au Corps législatif comme député de la Seine-Inférieure, vota la déchéance de l'Empereur en 1814, et alla, le 3 mai, féliciter Louis XVIII à Saint-Ouen. Après 1815, il reprit son métier d'imprimeur. On a de lui : *Le nouveau Flambeau de la mer.*

Faure (Baptiste-Louis-Etienne), receveur général et législateur, né à Briançon (Hautes-Alpes), le 19 août 1759, de « Nicolas Faure, notaire royal de cette ville et de demoiselle Suzanne Voiron », mort à Paris le 2 novembre 1850; était receveur général des droits réunis, quand il fut élu, le 15 mai 1815, par l'arrondissement de Briançon, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Faure-Conac (Gilbert-Amable), employé supérieur de marine et législateur, né à Vidaillat (Creuse), le 5 avril 1755, de « monsieur Jean-Baptiste Faure du village de Fournoux en cette paroisse, et de demoiselle Marguerite Rochon », mort à Chénerailles (Creuse) le 14 février 1819; était chef de direction des armées navales à Pontarion, quand il devint, en 1790, l'un des administrateurs de la Creuse. Le 7 septembre 1792, il fut élu suppléant de ce département à la Convention et appelé à y siéger le 25 frimaire an II, en remplacement de Guyès, décédé; s'occupa spécialement dans cette Assemblée des questions maritimes et demanda l'ajournement du décret mettant en accusation l'ancien ministre de la marine de Lacoste. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu, par la Creuse, député au conseil des Cinq-Cents et donna sa démission le 8 ventôse an V, pour prendre du service dans une division de la marine; puis, par décret impérial du 4 janvier 1811, il fut nommé commandant de l'école de marine de Brest.

Faure de Gière (Chrétien-François-Antoine, chevalier), officier général, né à Lille (Nord), le 20 janvier 1769, de « messire Jean-Antoine Faure de Lilatte, chevalier de Saint-Louis, chef de brigade du corps royal de l'artillerie, et de dame Claire-Angélique-Constance de Surmont de Flegart », mort à Berlin (Prusse) le 2 février 1813; appartint à l'armée, se distingua pendant les campagnes de la Révolution et de l'Empire et passa rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis créé chevalier de l'Empire. Le 23 juin 1811, il fut promu général de brigade, et fit, en cette qualité, la campagne de Prusse qui fut, malheureusement pour lui, sa dernière. A sa mort, il était commandeur de la Légion d'honneur.

Faure-Lacombe (Pierre-François),

administrateur et législateur, né à Tallard (Hautes-Alpes) le 15 janvier 1752, mort à Tallard le 2 janvier 1833; fut nommé, en 1790, l'un des administrateurs des Hautes-Alpes. Le 31 août 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative. Son mandat expiré, Faure-Lacombe retourna prendre sa résidence dans son pays natal.

Fauris de Saint-Vincent (Alexandre-Jules-Antoine), chevalier, magistrat et législateur, né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 3 septembre 1750, de « Jules François de Fauris seigneur de Saint-Vincent, de Lausac, de Noyers et d'Aigremont, président à mortier, et de Julie de Villeneuve », mort à Aix le 15 novembre 1819; fut pourvu, le 5 juillet 1775, de la charge de conseiller en la sénéchaussée de cette ville, et, le 12 juin 1782, de celle de président à mortier en la cour et parlement de Provence; à Aix, devint, en 1789, maire de cette ville, puis se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire; il n'entra dans la vie publique qu'en 1809, que le 2 mai au Corps législatif comme député des Bouches-du-Rhône. Le 1er juin 1811, il fut nommé président de chambre à la cour impériale d'Aix, adhéra ensuite à la déchéance de l'Empereur et fut confirmé dans ses fonctions judiciaires par la Restauration. Il était, en outre, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. On a de lui : *Histoire des lettres et des arts en Provence au XVIe siècle; La description des bas-reliefs des murs et des portes de l'église Notre Dame de Paris.*

Fauvel (Anne-Armand-Fidèle), médecin et législateur, né à Lille (Nord) le 7 août 1753, mort à Lille le 7 mars 1817, frère du suivant; était médecin dans sa ville natale quand il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Nord au conseil des Cinq-Cents, en devint secrétaire et cessa de siéger en l'an VII. Son mandat expiré, il reprit à Lille l'exercice de la médecine.

Fauvel (Henry-Joseph-Désiré), magistrat et homme politique, né à Lille (Nord), le 4 décembre 1754, de « monsieur Jacques-Joseph Fauvel, licencié en médecine, et de Louise-Josèphe Arfasse », mort à Lille le 18 décembre 1824; était président du tribunal civil de cette localité quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1810, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Fauvelet. — Voir Bourrienne (de).

Fauvre-Labrunerie (Charles-Benoît), administrateur et législateur, né à Touchay (Cher) en 1750, mort à Touchay en 1823; fut nommé, le 21 juin 1790, l'un des administrateurs du Cher, et se montra très favorable aux idées nouvelles. Le 6 septembre 1792, il fut élu, par le même département, membre de la Convention, et prit place à la Montagne; dans le procès du roi, après avoir dit que Louis était un conspirateur et qu'il devait subir la peine due au crime de conspiration; il vota « la mort sans sursis ni appel »; fut ensuite envoyé en mission le 9 mars de la même année, dans le Cher, dans l'Allier et dans la Nièvre, pour accélérer les opérations du recrutement de l'armée. Il fit armer et équiper dans le Cher un détachement d'infanterie et de cavalerie qui fut envoyé à Poitiers pour combattre les Vendéens, puis ordonna l'arrestation sur une vaste échelle des « ci-devant nobles, des prêtres et des autres personnes suspectes d'incivisme ». Sa mission terminée, il reprit sa place à la Convention. Dans une lettre qu'il écrivit de Paris aux administrateurs du Cher, on remarque ce passage : « Dites-leur que le temps est arrivé où les patriotes doivent anéantir les feuillants, les aristocrates et les fanatiques.. » Son mandat terminé, il rentra au conseil des

Anciens (4 brumaire an VI), en devint secrétaire, puis obtint sa réélection au même conseil, dans le Cher, le 22 germinal an VI; ne voulut pas seconder le coup d'État de brumaire et, refusant absolument de servir Bonaparte, se retira dans son pays natal à Touchay, y vécut paisiblement sous le Consulat et sous l'Empire. En 1816, il dut quitter le territoire français comme régicide et se rendit en Suisse; fut autorisé, après quelques années d'exil, à rentrer dans ses foyers et revint mourir à Touchay.

Favard de Langlade (Guillaume-Jean, baron), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Floret (Puy-de-Dôme), le 4 avril 1762, de « Me Joseph Favart, notaire royal et procureur au bailliage, et de demoiselle Marie Fayet », mort à Paris le 14 novembre 1831; était avocat à Paris quand il fut nommé, en 1792, commissaire national près le tribunal d'Issoire. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu, par le Puy-de-Dôme, député au conseil des Cinq-Cents, s'occupa dans cette Assemblée de questions judiciaires; il fut réélu, le 20 germinal an VII, par le même département et au même conseil, se montra des plus zélés pour la politique de Bonaparte, et le 4 nivôse an VIII, fut nommé membre du Tribunat; se prononça énergiquement pour l'établissement de l'Empire et proposa, après la bataille d'Austerlitz, de faire ériger sur une des principales places de Paris une colonne surmontée de la statue de l'Empereur avec cette inscription : « *A Napoléon le Grand, la Patrie reconnaissante.* » Il fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, puis créé baron de l'Empire, et ensuite conseiller à la cour de cassation (5 décembre 1809), et enfin maître des requêtes en mars 1813. Pendant les Cent-Jours, le 13 mai 1815, il fut élu par le Puy-de-Dôme membre de la Chambre des représentants, devint l'un des fidèles de la Restauration et se fit élire, le 22 août 1815, député à la Chambre introuvable. Il ne cessa ensuite d'être réélu député jusqu'en 1831. Entre temps, il fut fait officier de la Légion d'honneur et créé comte. On a de lui : *Répertoire de la législation du notariat; Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale et administrative*, etc.

Favart (Jean-Baptiste), officier général, né à Metz (Moselle), le 1er mars 1726, de « Jean-Baptiste Favart, ingénieur en chef à Sarrelouis, et Anne Lambert, son épouse », mort à Longeville (Moselle) le 6 mars 1806; était ingénieur quand il devint, le 23 avril 1755, capitaine; fut promu colonel le 7 août 1778 et maréchal de camp le 9 mars 1788; puis employé dans son grade le 6 février 1792. Le 8 mars 1793 il promu lieutenant général, nommé, le 1er pluviôse an II, commandant de la place de Lille et retraité.

Favart-d'Herbigny (Nicolas-Rémy), officier général, né à Reims (Marne) le 30 janvier 1735, mort à Paris le 5 mai 1800; débuta dans l'armée le 16 avril 1756, comme lieutenant dans le corps de l'artillerie, devint capitaine le 27 novembre 1765, et nous le retrouvons sous la Révolution, le 1er avril 1791, chef de bataillon, le 8 septembre 1792, chef de brigade, directeur, le 1er vendémiaire an III, général de brigade, puis général de division, le 20 germinal de la même année.

Favereau (Joseph-Dominique), officier général, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 27 juin 1755, de « Joseph Favereau, secrétaire de monseigneur le maréchal de Noailles, et de Marie-Louise-Elisabeth Bressier, son épouse », mort à Blaye (Gironde) le 27 décembre 1832; appartint à l'armée et était, le 25 septembre 1791, chef du 2e

bataillon de Bec-d'Ambès, fit avec ce grade les premières campagnes de la Révolution, et fut promu, le 30 juillet 1793, général de brigade, puis, le 20 septembre de la même année, général de division, obtint sa retraite et alla vivre paisiblement à Blaye où il mourut.

Favereau (Charles-François-Léger), officier général et entreposeur de tabacs, né à Chauny (Aisne) le 2 octobre 1760, mort à Coucy-le-Château (Aisne) le 12 décembre 1825; entra au service le 12 mars 1779 comme simple soldat au régiment de Besançon, et nous le retrouvons, le 1er nivôse an IV, général de brigade, le 27 messidor an VII, général de division, puis quitta l'armée pour devenir entreposeur de tabacs à Strasbourg, et prit sa retraite. Il était officier de la Légion d'honneur.

Faverot (François-Yves), homme de loi, législateur et magistrat, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 3 novembre 1740, de « François-Yves Faverot, procureur au parlement de Rennes, et de Françoise-Julienne Gautier », mort à Vannes (Morbihan) le 23 juin 1808; était homme de loi à Vannes quand il fut élu, le 27 germinal an VII, par le Morbihan, député au Conseil des Cinq-Cents, se montra partisan du coup d'État, fut nommé, le 12 floréal an VIII, commissaire près le tribunal civil de Vannes, et devint procureur impérial au même tribunal.

Faverot (François-Jacques-Guy), officier général, né à Pontivy (Morbihan) le 7 décembre 1772, mort le 5 novembre 1853; entra dans l'armée sous la Révolution, se distingua dans les campagnes d'Italie et du Rhin, arriva rapidement aux grades supérieurs et fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, puis officier du même ordre le 25 prairial suivant, fut promu général de brigade, puis servit la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe; il obtint sa retraite à la fin de ce règne. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Favières (Jean-François de), juge de paix et législateur, né à Montluçon (Allier), le 3 mai 1739, de « Pierre de Favières, conseiller président en l'élection de Montluçon »; fut agréé le 8 juillet 1772 en remplacement de son père, conseiller président en l'élection de Montluçon; devint, sous la Révolution, maire de sa ville natale et fut nommé juge de paix du canton de Hérisson. Le 31 août 1791, il fut élu par l'Allier, suppléant à la Législative et admis à y siéger le 12 juillet 1792 en remplacement de Ruet décédé. Son mandat expiré, il fut nommé l'un des administrateurs de l'Allier, puis conseiller général du même département (11 floréal an VIII).

Favorite (combat de la). Le 27 nivôse an V, le général français Victor se vit attaqué dans cette forteresse par l'armée autrichienne; mais, grâce à l'intrépidité des soldats de la 57e demi-brigade, Wurmser fut culbuté, laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés; de plus, 6,000 prisonniers et 20 pièces de canon restèrent au pouvoir des Français.

Favrat (François-Marie), avocat et homme politique, né à Bellevaux (Léman), le 17 mai 1738, de « sieur Jacques-François-André Favrat et de demoiselle Marie-Jacqueline Viguet, mariés », était avocat quand il fut élu, en 1806, par le département du Léman, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Favre (Aimé), curé et législateur, né au hameau de Rexux en-Valromey (Ain) le 14 novembre 1722; était curé de Hotonnes et docteur en Sorbonne quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage

de Bugey et Valromey. Il siégea à gauche et prêta le serment civique.

Favre (François), avocat, législateur et sous-préfet, né à Annecy (Mont-Blanc), le 4 avril 1757, de « Spectacle-Emmanuel Favre et d'Antoinette Fenex », mort à Annecy le 7 mai 1855; était avocat dans cette ville quand il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Mont-Blanc au conseil des Cinq-Cents et devint secrétaire de ce conseil. A l'expiration de son mandat, il fut nommé, le 9 germinal an VIII, sous-préfet d'Annecy. Favre exerça ces fonctions jusqu'en l'an X. Il mourut dans son pays natal à l'âge de 98 ans.

Fay (de). — Latour-Maubourg (de).

Fayau (Joseph-Pierre-Marie), avocat et législateur, né à Rocheservière (Vendée), le 25 mars 1766, de « Jean-Baptiste Fayau, sieur de la Pampinière, maître de chirurgie, et de Perrine Mitteau », mort à Rocheservière le 28 mars 1799; était avocat quand il fut nommé l'un des administrateurs de la Vendée. Le 5 septembre 1792, il fut élu par ce département, membre de la Convention, et prit place à la Montagne; dans le procès du roi, il vota « pour la mort ». Il devint ensuite secrétaire de la Convention, puis fut envoyé en mission dans son département pour organiser les levées en masse. Il se montra très énergique, annonça à la Convention la prise de La Chataigneraie par les forces républicaines, puis la reprise de Châtillon. Une nouvelle mission lui fut confiée, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales; cette mission terminée il revint prendre son siège à la Montagne, soutint la politique des Jacobins, s'éleva contre la marche rétrograde de la Convention et défendit énergiquement les sociétés populaires. Dans la séance du 11 ventôse an II, un membre ayant maltraité quelque peu les Montagnards de la Convention en demandant qu'ils fussent détruits comme les loups, les renards et les blaireaux nuisibles à l'agriculture, Fayau lui répondit par cette verte réplique : « Je ne puis croire que ce membre ait parlé autrement que par figure. Sous le nom de loups et de renards, il a sans doute voulu désigner les différentes espèces d'aristocrates : les loups sont ceux qui, la tête levée, dévorent le peuple et sa substance; les renards sont les fins matois qui enlèvent les meilleures volailles pour empêcher les sans-culottes de mettre la poule au pot; les blaireaux sont les aristocrates qui, moins hardis que les premiers, et moins adroits que les autres, se cachent le jour et courent la nuit pour assassiner le peuple. » Au commencement de l'an III, il protesta contre le modérantisme, déclara que les vrais patriotes étaient persécutés, et invoqua à cette occasion « l'âme de Marat ». Devenu suspect aux yeux des thermidoriens, Fayau fut décrété d'accusation et arrêté comme instigateur du mouvement insurrectionnel du 1er prairial an III, mais l'amnistie de brumaire le rendit à la liberté. A l'expiration de son mandat, Fayau retourna paisiblement vivre dans son lieu de naissance et y mourut quatre ans après.

Faydel (Jean-Félix), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Cahors (Lot), le 9 septembre 1744, de « monsieur Antoine Faydel, négociant, et de dame Isabeau Gensac », mort à Cahors, le 26 juin 1827, était avocat dans cette ville quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du Tiers aux Etats généraux, devint secrétaire de cette Assemblée le 28 septembre, vota avec la droite et s'associa aux protestations contre les actes de la majorité. Son mandat terminé, il se tint à l'écart jusqu'au coup d'Etat de brumaire. Le 19 nivôse an XIII, il fut nommé conseiller de préfecture du Lot, et entra ensuite au Corps Législatif

(10 août 1810), comme député du Lot; adhéra en 1814 à la déchéance de l'Empereur. Le 22 août 1815, il fut réélu député par le collège électoral du Lot et siégea à la Chambre introuvable. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Faye (Gabriel), notaire et législateur, né à Nexon (Haute-Vienne), le 21 octobre 1740, de « Mr Jean Faye et à demoiselle Antoinette Maci, son épouse », mort à La Roche-l'Abeille (Haute-Vienne) le 14 juin 1801; fut pourvu, le 18 janvier 1764, de la charge de notaire royal au bourg de la Meize, généralité à Limoges, devint, en 1790, l'un des administrateurs de la Haute-Vienne. Le 2 septembre 1791, il fut élu député de ce département, à la Législative et siégea à gauche, et un an après, réélu membre de la Convention sur le procès du roi, vota « pour la détention et le bannissement lorsque la République serait reconnue par les puissances étrangères », puis protesta contre la journée du 31 mai, fut, de ce chef, obligé de prendre la fuite et ne reparut à la Convention que le 18 frimaire an III. Il entra ensuite au conseil des Anciens et y siégea jusqu'au 1er prairial an VI, sans plus faire reparler de lui.

Faye (de). — Voir Villoutreix (de).

Faye-Lachèze (François-Pierre), médecin et législateur, né à Voutezac (Corrèze), était médecin à Brive, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Corrèze à la Législative, siégea à gauche et, son mandat expiré, retourna exercer la médecine à Brive.

Fayet (de). — Voir Nougarède.

Fayolle (Jean-Raymond), receveur de consignations, législateur et magistrat, né à Saint-Paul lès-Romans (Drôme), le 23 décembre 1746, mort à Grenoble (Isère) le 7 mai 1821; fut, le 7 juillet 1784, agréé comme receveur des consignations en la ville de Romans en Dauphiné, et devint, sous la Révolution, officier municipal à Romans, fut nommé le 8 octobre 1791 accusateur public près le tribunal civil de la Drôme, et le 10 septembre 1792, élu, par ce département, membre de la Convention; il siégea parmi les modérés et dans le procès du roi, vota pour « la détention », se lia avec les Girondin, protesta contre le 31 mai, fut exclu de l'Assemblée et décrété d'arrestation, puis reprit son siège le 18 frimaire an III. Il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de la Drôme au conseil des Cinq-Cents, continua à faire de la réaction et fut incarcéré après la journée du 18 fructidor an V, entra ensuite dans la magistrature et fut nommé le 12 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Grenoble; puis devint, le 17 avril 1811, conseiller à la cour impériale de la même ville. La Restauration le maintint sur son siège de magistrat en vertu d'un decret du 22 mars 1816. Fayolle était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Fayolle de la Marcelle (Agnès-François), administrateur et législateur, né à Paris, le 17 juin 1746, « de Nicolas-Séraphique Fayolle et de Anne-Geneviève-Catherine Lecoq », mort à Tonnerre (Yonne) le 18 juillet 1832; fut nommé, au début de la Révolution, l'un des administrateurs de l'Yonne, et le 2 septembre 1792, élu, par ce département, député à la Législative; il siégea à gauche, et devint plus tard receveur de l'enregistrement à Tonnerre.

Febvre (François-Joseph), procureur syndic, législateur et magistrat, né à Arinthod (Jura), le 8 août 1763, du « sieur Marie-Adrien Febvre, avocat en parlement, et de demoiselle Anne-Étiennette Desjeux », mort à Saint-Germain (Jura) le 24 octobre 1838; devint, en 1791, procureur syndic de dis-

trict de Lons-le-Saulnier, et, le 12 germinal an III, fut nommé agent national, puis le 12 floréal, l'un des administrateurs du Jura. Le 24 germinal an V, il fut élu, par ce département, député au conseil des Cinq-Cents, et vit le renouvellement de son mandat le 25 germinal an VII, adhéra à Bonaparte après brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député du Jura où il siégea jusqu'en l'an XI, entra à l'expiration de son mandat, dans la magistrature, et fut nommé, le 28 floréal an XII, procureur général, passa le 15 juin 1811, au parquet de la cour impérial de Besançon comme substitut du procureur général. Le 11 mai 1815, il fut élu, par le Jura, représentant à la Chambre des Cent-Jours, puis mis à la retraite le 13 mars 1816. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 5 prairial an XII.

Febvre (Pierre-Andoche), avocat et législateur, né à Avallon (Yonne), le 9 octobre 1773, de « Pierre-Etienne Febvre, huissier en la connétablie demeurant à Avallon, et de Joseph-Nicole Lalande », mort à Avallon le 6 décembre 1854; était avocat à Avallon, quand il fut élu, le 13 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son court mandat achevé, il reprit sa profession d'avocat dans sa ville natale.

Febvrel (Louis-Jean-Baptiste), magistrat et suppléant aux Etats généraux, né à Bruyères (Vosges), fut pourvu avant la Révolution, de la charge de procureur du roi au bailliage de Bruyère, et le 31 mars 1789, élu suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Mirecourt. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Febvrier-Darradon (Jacques-Antoine Joseph), juge de paix, législateur et conseiller de préfecture, né à Chandernagor (Inde) le 14 juillet 1752, mort à Vannes (Morbihan) le 3 février 1832; fut sous l'ancien régime, de 1772 à 1775, employé en chef du bureau de la marine royale à Lorient. Le 6 novembre 1790, il fut nommé juge au tribunal de district de la Roche-Bernard, et devint, le 2 décembre 1792, juge de paix du canton de Vannes. Le 22 germinal an V, il fut élu, par le Morbihan, député au conseil des Anciens où il siégea jusqu'en l'an VII, ensuite nommé contrôleur des contributions directes. Sous la Restauration il devint premier suppléant du tribunal de première instance de Vannes (3 juin 1820) et fut en dernier ressort, le 10 janvier 1826, nommé conseiller de préfecture du Morbihan.

Fédéralisme. Nom donné aux Girondins, lesquels avaient formé le projet de détacher un certain nombre de départements de la métropole, pour en former une république fédérative. Si cette idée eût prévalue, c'en était fait des conquêtes de la Révolution. Les principaux chefs de ce schisme national, furent Brissot, Vergniaud, Guadet, Buzot, Barbaroux, etc., etc. La révolution du 31 mai sauva la situation et grâce à la Commune de Paris et au parti de la Montagne le fédéralisme fut tué dans cette journée mémorable, et ses partisans furent à jamais annihilés.

Fédération. Nom donné à la fameuse fête nationale, érigée au Champ-de-Mars le 14 juillet 1790, ayant pour but de rappeler la mémorable prise de la Bastille, et où l'on vit le roi, les délégués des gardes nationales, des corps constitués de l'armée, tous réunis pour prêter serment à la Constitution. Celle du 10 août 1793 eut pour objet de réconcilier les départements qui s'étaient prononcés pour le fédéralisme, avec la capitale.

Félix (Dominique-François-Xavier,

baron), officier général, né à Vezelise (Meurthe), le 29 novembre 1762, de « sieur Léopold-Hubert Félix, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel du bailliage royal de Vezelize, et de dame Anne-Catherine Doyen, son époux », mort à Vailly (Aisne) le 6 décembre 1839; entra au service le 22 février 1779, comme canonnier au 3e régiment d'artillerie; nous le retrouvons le 4 septembre 1791, chef au 3e bataillon du Nord, et le 19 août 1792, adjudant général provisoire. Le 8 mars 1793, il fut promu général de brigade, suspendu le 1er juin de la même année, et ensuite réintégré. Le 4 germinal an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur et le 25 prairial suivant officier du même ordre, puis créé baron de l'Empire.

Félix. — Voir Beaujour (de).

Félix (de). — Voir Chillau (de).

Félix (de). — Voir Muy (de).

Feltre (duc de). — Voir Clarke.

Fenis de la Combe (Jean-Louis), abbé et législateur, né à Tulle (Corrèze), le 16 décembre 1745, de « messire Martial de Fenis, chevalier, seigneur de la Combe, de Verron et de Saint-Victor, gouverneur pour le roi de la ville de Tulle, et de demoiselle Françoise de Jaucen », mort à Paris le 3 juillet 1822; était grand prévôt de la cathédrale de Tulle, quand il fut élu le 21 mars 1789, suppléant du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Tulle; mais ne fut admis à y siéger que le 15 septembre 1790, en remplacement de M. de La Queuille, démissionnaire. Son mandat terminé, Fenis de la Combe resta à l'écart et ne s'occupa plus de politique.

Féquant (Jean-Marie), curé et suppléant aux États généraux, né à Leschelles (Aisne); était curé de cette commune, quand il fut élu, le 23 mars 1789, suppléant du clergé aux États généraux, par le bailliage de Vermondais. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Férat (Jean-Denis), député et conseiller de préfecture, né à Strasbourg (Bas-Rhin) en novembre 1754, mort à Strasbourg le 24 avril 1807; fut élu, le 22 germinal an V, député du Bas-Rhin au Conseil des Anciens, y siégea jusqu'en l'an VII, se rallia à Bonaparte et entra, le 6 germinal an X, au Corps législatif, comme député du Bas-Rhin, fut nommé conseiller de préfecture de ce département.

Féraud (Charles), avocat et législateur, né à Brignoles (Var) le 4 novembre 1736, mort à Brignoles le 7 septembre 1814; était avocat à Brignoles, quand il fut élu, le 6 avril 1789, député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Toulon, se fit peu remarquer et, son mandat expiré, fut nommé, après le 18 brumaire, président du tribunal de première instance de Brignoles. Au retour des Bourbons, ce poste lui fut enlevé.

Féraud (Jean), législateur, né à Arreau (Hautes-Pyrénées) le 21 mai 1764, assassiné à Paris le 21 mai 1795; fut élu, le 5 septembre 1792, par les Hautes-Pyrénées, membre de la Convention et voici en quels termes il vota la mort du roi : « Fidèle à la déclaration des droits, je vote pour la mort. Je n'attends rien pour ma patrie de la réclusion du ci-devant roi; son existence ne fait rien aux autres despotes. Tous nos succès contre nos ennemis extérieurs dépendent du courage de nos soldats; contre les ennemis intérieurs, du règne des lois, du retour de l'ordre et de la cessation des méfiances. Je vote pour la mort. » Quoique cela, Féraud inclinait vers les Girondins et fit tous ses efforts pour les sauver. Il fut envoyé en mission à l'armée des

Pyrénées-Orientales et y fut blessé plusieurs fois. Dans la journée du 9 thermidor, il prit position contre Robespierre, fut envoyé par la suite en mission aux armées du Nord et de Rhin-et-Moselle, revint à Paris peu de temps avant les journées de prairial qui devaient lui coûter la vie. Le 1er prairial, Féraud fit son entrée dans la salle à deux heures de l'après-midi, il était très pâle et ses vêtements étaient littéralement en lambeaux, puis tomba évanoui. Revenu de son évanouissement, il voulut empêcher la foule insurgée de pénétrer au sein de la Convention, mais en vain, on lui passa sur le corps et la salle s'emplit de peuple qui criait : *Du pain et la Constitution de* 93, et c'est au moment où l'on couchait en joue le président Boissy d'Anglas que Féraud voulut s'interposer pour le défendre. A ce moment, un coup de pistolet frappa mortellement Féraud. M. Jules Claretie raconte, dans *Les Derniers Montagnards*, que ce coup de pistolet fut tiré par une folle nommée Aspasie Carlemigelli, qui aurait pris Féraud pour Fréron, l'inspirateur des excès de la Jeunesse dorée. Le corps sanglant du conventionnel fut traîné dans un couloir voisin, et quelques furieux lui coupèrent la tête qu'ils mirent au bout d'une pique et qu'ils promenèrent dans la salle des délibérations. Le 14 prairial, dans une séance solennelle la Convention rendit des honneurs funèbres à Féraud et Louvet prononça à la tribune son éloge.

Ferey (Claude-François), officier général, né à Gray (Haute-Saône), le 22 décembre 1723, de « François Ferey, dit Tourneville, et de Marguerite Grisard, mari et femme » : entra au service, le 12 avril 1743, en qualité de lieutenant au régiment de Mazier, et nous le retrouvons en 1789 capitaine de la garde nationale de Gray ; puis, le 7 août 1791, adjudant major au 10e bataillon de la Haute-Saône. Le 26 août 1793, il fut promu général de brigade et le 5 frimaire an II, nommé commandant amovible de la place de Bitche.

Ferey (Claude-François, baron de Rozengat), officier général, né à Gray (Haute-Saône), le 20 septembre 1771, du « précédent et de Anne-Marie Georges », mort aux Arapiles (Espagne) le 24 juillet 1812 ; à l'exemple de son père, il embrassa la carrière des armes, fit les dernières campagnes de la Révolution et celles de l'Empire, arriva très rapidement aux grades supérieurs et, c'est en qualité de général de division qu'il prit part aux divers combats en Espagne. Il se distingua par sa bravoure à la bataille des Arapiles, et y fut blessé mortellement le 22 juillet 1812 ; il ne survécut à ses blessures que deux jours, et mourut le 24. Il avait été créé baron de Rozengat et était commandeur de la Légion d'honneur.

Férino (Pierre-Marie-Barthélemy), officier général et législateur, né à Carregia (Italie), le 23 août 1747, de « Bonardie Férino, négociant, et de Catherine Andriette », mort à Paris le 28 juin 1816 ; vint en France en 1789, et fut nommé lieutenant-colonel des chasseurs du Rhin ; au commencement de 1792 ; promu la même année, en décembre, général de brigade, puis en août 1793 général de division ; fut envoyé à l'armée du Rhin et contribua à la reprise des lignes de Wissembourg et du déblocus de Landau, passa le Rhin à Kehl en l'an IV, et se battit plusieurs fois avec les émigrés de Condé puis entra en vainqueur à Offenbourg. Chargé de la défense de la tête du pont de Huningue, il fit une sortie victorieuse, et rentra dans la place après avoir détruit les travaux de l'ennemi et avoir encloué ses canons. Le 19 frimaire an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur et grand officier

du même ordre le 25 prairial suivant ; fut nommé membre du Sénat conservateur le 12 nivôse an XIII. Il devint gouverneur de la ville et du port d'Anvers le 26 mars 1807 ; puis, le 1er juin 1808, fut créé comte de l'Empire. Férino vota la déchéance de l'Empereur, se rallia à la Restauration et fut fait chevalier de Saint-Louis.

Fériol (François), officier général, né à Châtillon (Ain), le 7 mai 1739, de « Jean-Baptiste Fériol, lieutenant de la brigade de Châtillon, et de Antoinette Fauchet », mort à Aix (Bouches-du-Rhône), le 28 octobre 1813 ; entra au service le 28 janvier 1755, comme soldat au régiment de Nice ; nous le retrouvons, le 27 mai 1792, capitaine, puis chef de bataillon, le 7 décembre de la même année. Le 30 germinal an II, il fut promu général de brigade, et réformé le 30 messidor an III.

Fernel, propriétaire et suppléant à la Législative, né à Brienon (Yonne) ; était propriétaire et électeur dans cette localité quand il fut élu, en septembre 1791, premier suppléant de l'Yonne à la Législative. Fernel n'eut pas l'occasion de siéger.

Fernig (Jean-Louis-Joseph), officier général, né à Mortagne (Nord), le 12 juin 1772, de « François-Louis Fernig et de Marie-Adrienne-Joseph Bussy », mort à Caïroumm (Egypte) le 24 août 1847 ; appartint à l'armée, fit sous la Révolution les campagnes du Nord et devint rapidement officier supérieur, se distingua dans un certain nombre de combats et fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis devint général de brigade. Il était commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

Ferra de Rouville (Jean-Victor-Léon de), propriétaire et suppléant aux Etats généraux, né à Provins (Seine-et-Marne) le 25 octobre 1751, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) en 1820 ; était propriétaire, quand il fut élu, le 16 mars 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Nemours, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Ferrand (Anthelme), avocat, législateur et magistrat, né à Arandas (Ain), le 20 août 1758, de « sieur Jean Ferrand et de demoiselle Madelaine Chazel », mort à Belley (Ain) le 8 août 1834 ; était avocat quand il fut nommé, en 1790, juge au tribunal d'Ambérieux. Le 7 septembre 1792, il fut élu suppléant de l'Ain à la Convention, et admis à y siéger le 18 août 1793, en remplacement de Mollet, démissionnaire ; passa au conseil des Cinq-Cents le 23 vendémiaire an IV. Quand les troubles réactionnaires éclatèrent à Lyon en l'an IV, il prit la défense des *Compagnies de Jésus* et du *Soleil*, sortit du conseil en l'an VII et fut nommé juge au tribunal de l'Ain, puis président du tribunal civil de Belley (19 germinal an VIII), poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Ferrand (Jacques), officier général et législateur, né à Ormoy (Haute-Saône) le 14 novembre 1746, mort à Amance (Haute-Saône) le 30 novembre 1804 ; fit partie de l'armée et était colonel en 1791, se distingua au siège de Lille en 1792, fut promu général de brigade le 30 août 1793 et général de division le 8 septembre de la même année, fit la campagne des Pays-Bas et s'empara de Mons, puis fut nommé commandant de place à Bruxelles, envoyé à Besançon et dénonça à l'administration départementale du Doubs un complot royaliste, dont le but était de soulever la Franche-Comté et de livrer Besançon au prince de Condé, et sur une liste de prétendus conjurés, livrée au Directoire par un agent royaliste Tinseau, figu-

rait le général Ferrand; fut, de ce chef, destitué le 29 nivôse an IV, et mis en prison, mais son innocence fut promptement reconnue, il fut remis en liberté, mais ne fut pas réintégré, c'est alors qu'il se décida à écrire une lettre très vive au Directoire et que Carnot lui fit rendre son grade. Le 23 germinal an V il fut élu, député de la Haute-Saône au conseil des Cinq-Cents. Il vota constamment avec Pichegru et devint suspect, vit son élection annulée au 18 fructidor, et entra alors dans la vie privée.

Ferrand (Jean-Baptiste), notaire et législateur, né le 28 octobre 1751, mort à Paris le 16 novembre 1831; fut pourvu, le 16 octobre 1780, de la charge de notaire royal et apostolique réservé pour le lieu et paroisse de Boën-en-Forest, devint l'un des administrateurs de la Loire en 1790. Le 24 germinal an VII, il fut élu député de ce département, au conseil des Cinq-Cents, adhéra au 18 brumaire et fut nommé conseiller de préfecture de l'Ain le 22 germinal an VIII.

Ferrand (Nicolas-Edme), magistrat et homme politique, né à Joigny (Yonne), le 2 avril 1761, de « sieur Fiacre Ferrand, marchand, et d'Anne-Marie Fernel, ses père et mère »; était président du tribunal de Joigny, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1810, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Ferrand (Jean-Louis), officier général, né à Besançon (Doubs), le 13 décembre 1758, de « sieur Louis Ferrand, officier à la monnaie de Besançon, et de demoiselle Anne-Marie-Françoise Varin, son épouse », mort à Scibo (Saint-Domingue) le 7 novembre 1808; fut simple soldat de 1786-1788 dans le 7e régiment de dragons et nous le retrouvons, le 20 germinal an II, général de brigade; fut nommé commandant d'armes à Valenciennes le 1er fructidor an IX et en prairial an X partit pour l'expédition de Saint-Domingue. Le 5 octobre 1808, il fut promu général de division et mourut un an après.

Ferrand (Françoise-Placide), manufacturier et législateur, né à Brienon (Yonne), le 4 octobre 1763, de « Claude Ferrand, marchand tanneur, et de dame Nicole Picard », mort à Troyes (Aube) le 12 juillet 1819; était manufacturier à Troyes quand il fut élu, le 8 mai 1815, par l'Aube, représentant du commerce à la Chambre des Cent-Jours. Cette courte législature disparue, Ferrand reprit son commerce à Troyes.

Ferrand-Vaillant (Jean-Jacques), avocat et législateur, né à Blois (Loir-et-Cher), le 9 septembre 1752, de « Jacques Ferrand et de Marie-Catherine Fesneau », mort en émigration à Altona (Allemagne) le 27 mars 1799; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 5 avril 1780, de la charge de procureur postulant au bailliage et siège présidial de Blois. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu, par Loir-et-Cher, député au conseil des Anciens. Mais Ferrand-Vaillant ayant été accusé d'avoir tenu des propos séditieux contre l'ordre de choses établi, son élection absolument royaliste fut contestée et, après une enquête très sérieuse faite sur son cas, Ferrand-Vaillant fut exclu du conseil par un vote du conseil; mais Lanjuinais et Dupont de Nemours l'ayant soutenu, il fut autorisé à reprendre son siège le 27 brumaire an V. Dans la journée du 18 fructidor, il fut compris parmi les députés déportés; parvint à émigrer, partit pour l'Allemagne et s'installa à Altona.

Ferrari (François-Antoine-Louis), magistrat et homme politique, né à Parme (Taro), le 17 septembre 1754, de « monsieur Jean-Baptiste Ferrari et de la dame Marguerite Bianchi, son épouse »; était juge à

la cour d'appel de Gênes, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Parme, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Ferreri (Pierre), propriétaire et législateur, né à Alasio (Italie), le 9 janvier 1758, de « Emmanuel Ferreri et de Marie-Prospère de Erimaldi »; fut sénateur ligurien, et était propriétaire à Alasio quand il entra, le 10 août 1810, au Corps législatif, comme député de Montenotte. Il siégea jusqu'en 1814.

Ferrero (Charles-Marie-Simon), propriétaire et homme politique, né à Rivoli (Pô), le 3 août 1776, de « Ignace Jérôme Ferrero et de Marie, conjoints »; était propriétaire à Rivoli, quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Turin, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Ferrier du Châtelet (Pierre-Joseph de), officier général, né à Bavilliers (Haut-Rhin), le 25 mai 1739, de « Jean-Pierre de Ferrier du Châtelet, écuyer, seigneur de Bavillier et de Beauvillard, conseiller au conseil souverain d'Alsace et demoiselle Claudine Gurnel », mort à Luxeuil (Haute-Saône) le 29 novembre 1828; entra au service en avril 1754 comme mousquetaire, fut fait chevalier de Saint-Louis, le 20 janvier 1777 et promu, le 21 septembre 1788, maréchal de camp. Le 7 septembre 1792, il fut nommé lieutenant général et donna sa démission le 12 septembre 1793.

Ferrière (Jean-Michel), avocat, législateur et magistrat, né à Baugé (Maine-et-Loire) le 4 mai 1754, de « Michel Ferrière notaire, et de Catherine Busson », mort à Angers (Maine-et-Loire) le 19 janvier 1807; était avocat au parlement, quand il fut pourvu, le 10 octobre 1777, de la charge de procureur en la sénéchaussée de Beaufort, devint, en 1790, juge au tribunal de Baugé et le 8 septembre 1791, fut élu député de Maine-et-Loire, à la Législative, prit place au centre. Son mandat terminé, il revint à Baugé et devint agent national de sa commune, puis juge de paix et par arrêté du 9 floréal an VIII, fut nommé juge au tribunal d'appel d'Angers.

Ferrière (Jacques-Martin-Madeleine) officier général, né à Paris le 3 février 1771, tué à Leipzig (Saxe) le 16 octobre 1813; appartint à l'armée, fit les dernières campagnes de la Révolution, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, fit partie ensuite de la grande armée et, après s'être signalé dans différents combats, se trouva à la bataille de Leipzig, montra une très grande bravoure et mourut glorieusement, sur le champ de bataille.

Ferrières de Marsay (Charles-Elie, marquis de), propriétaire et législateur, né à Poitiers (Vienne), le 27 janvier 1741, mort à Marsay (Vienne) le 30 juillet 1804; était propriétaire à Marsay, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux, par la sénéchaussée de Saumur. En 1791, il protesta contre l'arrestation du roi à Varennes. Son mandat terminé il ne s'occupa exclusivement que de littérature. On a de lui: *De la Constitution qui convient aux Français; le Théisme ou recherches sur la nature de l'homme; Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution de* 1789.

Ferron. — Voir La Ferronnays.

Ferroux (Etienne-Joseph), législateur et directeur de contributions, né à Besançon (Doubs) le 25 avril 1751, mort à Salins (Jura) le 12 mai 1834; fut élu, le 6 septembre 1792, par le Jura membre de la Convention, et, lors

du procès du roi, motiva ainsi son vote : « Nous avons reconnu que Louis était coupable de conspiration : les raisons d'État ne prédominent pas ma conscience ; je vote pour la mort. » Il protesta ensuite contre la journée du 31 mai, se montra absolument favorable aux Girondins et fut compris dans les arrestations, puis resta détenu jusqu'au 17 frimaire an IV, époque où il lui fut permis de rentrer à la Convention, partit en mission à Lyon en l'an III, et le 11 thermidor écrivit de cette ville à l'Assemblée pour lui proposer d'associer Pétion, Buzot et Barbaroux aux honneurs que la nouvelle majorité se proposait de rendre aux députés morts sur l'échafaud. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu, par le Jura, député au Conseil des Anciens et continua d'opiner avec les modérés, puis devint secrétaire de ce Conseil le 21 thermidor, fut porté sur les listes de proscription au 18 fructidor an V, mais ne fut pas maintenu. Après le 18 brumaire, Ferroux fut nommé directeur des contributions directes à Lons-le-Saulnier, puis à Besançon, ensuite admis à la retraite en 1815 et en 1816, obligé de quitter le territoire français comme ancien régicide, malgré les gages donnés par lui aux partisans de la monarchie. Il s'installa à Nyons (Suisse), et revint à Salins en 1830.

Ferrus (Guillaume-Laurent), maire et législateur, né à Briançon (Hautes-Alpes) le 10 août 1753, de « Jean-François Ferrus, avocat » ; mort à Briançon, le 3 juin 1815 ; était maire de sa ville natale, quand il fut élu, le 29 août 1791, par les Hautes-Alpes, député à la Législative et siégea à gauche. Son mandat expiré, il se retira à Briançon où il ne fit plus parler de lui. Il était le père du célèbre docteur aliéniste Ferrus.

Ferry (Claude-Joseph), professeur et législateur, né à Raon-l'Étape (Vosges) le 19 novembre 1757, mort à Liancourt (Oise) le 1er mai 1845 ; était professeur à l'école du génie de Mézières, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, par les Ardennes, membre de la Convention. Dans le procès du roi il vota « pour la mort », et fut ensuite envoyé en mission dans la Loire pour y faire activer la fabrication des armes. A la fondation de l'École polytechnique, Ferry y entra comme examinateur, mais ne voulut pas approuver le coup d'État de Bonaparte, donna sa démission, voyagea en Allemagne et en Russie et rentra comme professeur à l'école régimentaire d'artillerie, et fut destitué de ces dernières fonctions par la première Restauration. Pendant les Cent-Jours il refusa de signer l'Acte additionnel et la seconde Restauration ne lui appliqua pas la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides : elle le gratifia même d'une pension. On a de lui : *Notice sur l'organisation des colonies militaires en Russie ; Nouvelles idées sur la population, et remarques sur les théories de Malthus et Godwin.*

Ferté (Jean-Pierre), laboureur, propriétaire et législateur, né à Moulin-Sous-Touvent (Oise) en 1736 ; était propriétaire et laboureur à Acy, quand il fut élu, le 19 mars 1789, député du Tiers aux États généraux, par le bailliage de Soissons ; vota avec la gauche de cette Assemblée. Son mandat terminé, il retourna à ses travaux agricoles, à Acy.

Féry (Martin-François-Joseph), homme de loi et législateur, né à Bruxelles (Dyle) en 1754, mort à Bruxelles, le 24 janvier 1809 ; était homme de loi dans sa ville natale quand il fut élu, le 23 germinal an V, député de la Dyle, au conseil des Cinq-Cents, approuva le coup d'État de brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1806.

Féry (Jean-Baptiste-Michel), officier général, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 18 juin 1757, de « Louis Féry, greffier en chef de l'élection de Châlons, et de Marie-Françoise Lallement », mort à Mayence (Allemagne) le 3 février 1809; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, monta rapidement en grade, et fut fait le 25 prairial an XII, membre de la Légion d'honneur, puis créé baron de l'Empire, devint général de brigade et resta en garnison à Mayence.

Fesch (Joseph), cardinal et législateur, né à Ajaccio (Corse) le 3 janvier 1763, de « François Fesch, capitaine dans la marine génoise, et de Angèle-Marie Pietra Santa », mort à Rome le 13 mai 1839; entra au séminaire d'Aix en Provence, à l'âge de treize ans, et était déjà dans les ordres au moment de la convocation des États généraux. A l'avènement de la Révolution, il renonça à l'état ecclésiastique, se montra chaleureux partisan des idées nouvelles, organisa un club des Jacobins à Bâle et se rendit en Savoie comme commis aux vivres. En prenant le commandement de l'armée d'Italie, Bonaparte s'empressa d'appeler auprès de lui son oncle et le fit commissaire des guerres (an III), emploi qu'il occupa jusqu'au 18 brumaire. Mais dès que le Premier Consul eut arrêté dans sa pensée le rétablissement du culte, Fesch se décida à aller faire une retraite dans un couvent du Milanais, reprit alors le costume ecclésiastique et prêta tout son concours dans les négociations qui préparèrent le Concordat. Il devint peu après archevêque de Lyon; sacré par le cardinal légat, le 27 thermidor an X, il revêtit à son tour la pourpre romaine le 5 ventôse an XI; fut ensuite nommé ambassadeur à Rome. En l'an XII il décida et accompagna le pape à Paris pour le sacre de Napoléon; deux mois après, il fut investi de la charge de grand aumônier et de la dignité de grand aigle de la Légion d'honneur. Le 12 pluviôse an XIII il fut nommé membre du Sénat conservateur. Les dissentiments de Napoléon et du pape mirent bientôt le cardinal Fesch dans un grave embarras. Il refusa de s'associer aux mesures prises par l'Empereur contre l'autorité pontificale et déclina la situation d'archevêque de Paris, puis fut un instant privé du titre de grand aumônier. Napoléon, en outre, ordonna au cardinal Fesch de retourner dans son diocèse de Lyon. En 1812, une lettre du cardinal adressée au pape, alors prisonnier à Fontainebleau, attira sur lui une sévérité plus grande encore; sa subvention de 150 000 florins lui fut enlevée. En 1814, la brouille durait toujours, lorsque à l'approche des troupes alliées le cardinal se vit forcé de se réfugier dans une des communautés religieuses qu'il avait fondées; abandonna bientôt cette retraite pour prendre la route de Rome. Le pape Pie VII l'accueillit avec beaucoup d'aménité. Pendant les Cent-Jours le cardinal Fesch revint prendre possession de son archevêché et l'Empereur le nomma, le 2 juin 1815, pair de France, mais il ne voulut pas siéger, et, après Waterloo, se réfugia de nouveau à Rome où il fixa définitivement sa résidence. Sous la Restauration il refusa de se démettre de son archevêché de Lyon, et ne put obtenir, malgré l'appui du pape, le retour dans son diocèse après la Révolution de 1830. Il se résigna à rester à Rome.

Fessanvilliers (de). — Voir La Boullaye (de).

Feugé (Jean-Nicolas-Fiacre), sous-préfet et homme politique, né à Vone (Aube), le 30 août 1756, de « Jean Feugé, laboureur, et de Marthe Lhermite »; était sous-préfet quand il fut élu en 1817, par

l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Feugère (Jean-Jacques), magistrat et homme politique, né à Bonnières (Seine-et-Oise), le 28 janvier 1737, d' « Antoine-Jean Feugère et de Marie-Jeanne Sezille »; fut élu en septembre 1791, quatrième suppléant de Seine-et-Oise à la Législative, et était président de tribunal, quand en 1806 il fut élu, par Seine-et-Oise, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Feuillants (Club des). Fondé à l'époque de la Révolution, prit son nom de l'ancien couvent des religieux feuillants, dans le bâtiment duquel il tint ses séances. Les promoteurs de ce club furent La Fayette, Bailly, Dupont, les frères Lameth et la Rochefoucauld-Liancourt, tous anciens fondateurs de la Société des Amis de la Constitution. Demeurés royalistes constitutionnels, ils se séparèrent de ceux qui dès lors furent appelés Jacobins et fondèrent un club au Palais-Royal; c'est ce club qui bientôt fut transféré dans les anciens bâtiments du couvent des Feuillants, non loin des Tuileries. Il leur fut impossible de soutenir la lutte contre les Jacobins. Puis ce club devint peu à peu le refuge d'un certain nombre de réactionnaires, qui regrettaient les institutions et les privilèges abattus et achevèrent, par conséquent, de le dépopulariser. M. de Clermont-Tonnerre ayant été élu président de ce club, la foule se porta à son hôtel et le mit au pillage (17 janvier 1791). Deux mois plus tard (28 mars) le club lui-même était assiégé par le peuple et ses membres se virent chassés à coups de pierre. La mort de Mirabeau fut pour les Feuillants le désastre suprême et, dès ce jour, le peu d'influence qu'il était parvenu à conserver, déclina de jour en jour. Après la journée du 10 août 1792, le club des Feuillants disparut.

Feutrier (Alexandre-Jean, baron), intendant militaire, maître des requêtes, préfet et législateur, né à Paris, le 3 juillet 1787, de « Jean Feutrier, et de Marie-Catherine Dauphin », mort à Paris le 21 juin 1861; devint en 1810 auditeur au Conseil d'Etat, fut ensuite envoyé en Espagne comme intendant militaire à Burgos et à Zamora. Pendant les Cent-Jours, l'Empereur le nomma maître des requêtes, puis préfet de Saône-et-Loire et ensuite de Lot-et-Garonne, se rallia à la Restauration qui le maintint dans son poste, mais en 1829, le ministère Polignac ne le trouvant pas assez souple, le destitua. Après les journées de 1830, il fut nommé préfet de l'Oise, et le 11 septembre 1835, Louis-Philippe le nomma pair de France. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis le 29 avril 1839.

Ficatier (Florentin, baron), officier général, né à Bar-sur-Ornain (Meuse), le 9 février 1765, de « Nicolas Ficatier, et de Françoise Comble, son épouse », mort à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe) le 28 novembre 1817; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 22 octobre 1808, il fut promu général de brigade et admis à la retraite le 9 octobre 1813. Quand il mourut, il était commandeur de la Légion d'honneur.

Fieffé (Eloi-Charles), notaire et législateur, né à Dammartin (Seine-et-Oise), le 21 décembre 1740, mort à Paris le 16 mai 1807; fut pourvu, le 4 décembre 1776 de la charge de notaire, garde-notes et garde-scel au Châtelet de Paris, devint sous la Révolution l'un des administrateurs de la Seine, puis membre du conseil des hospices et maire du XVIIIe arrondissement. Le 9 thermidor an XI, il entra au Corps législatif comme député de

la Seine, et y siégea jusqu'à sa mort.

Fiesse (François-Ignace-Antoine), secrétaire général et législateur, né à Colmar (Haut-Rhin) le 22 février 1757, de « François-Xavier-Antoine Fiesse, garde des archives du conseil souverain d'Alsace, et de Marie-Anne Kœnig », mort à Paris le 2 décembre 1807; était secrétaire général de la préfecture du Mont-Tonnerre, quand il entra, le 7 mars 1807, au Corps législatif, comme député de ce département. Il mourut à la fin de la même année et, par conséquent, y siégea peu de temps.

Fiévée (Joseph), chevalier, imprimeur, maître des requêtes et préfet, né à Paris le 8 avril 1767, mort à Paris le 7 mai 1839; était imprimeur à Paris, devint rédacteur en chef du journal de l'Empire, et en juin 1810 fut nommé maître des requêtes au conseil d'État, créé membre de la Légion d'honneur et la même année, en juillet, président de la commission de liquidation près les départements hanséatiques. Le 17 mars 1813 il fut nommé préfet de la Nièvre, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de l'Empire.

Fievet Chaumont (Christian-Étienne-Norbert), avocat, législateur et magistrat, né à Lille (Nord) le 25 mai 1746, mort à Lille le 15 janvier 1818; était avocat en parlement lorsqu'il fut pourvu, le 9 novembre 1778, de la charge de conseiller procureur du roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts établie en la ville de Lille, au lieu dit Lamotte-Madame près la forêt de Phalempin et, le 16 février 1786, de celle de conseiller au bailliage de cette ville. Le 23 germinal an V, il fut élu par le Nord, député au Conseil des Anciens, en sortit en l'an VII, se rallia à Bonaparte, et devint, le 7 messidor an VIII, juge suppléant au tribunal civil de Lille.

Figarol (Jean-Bernard-Marie, chevalier), avocat, magistrat et législateur, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 5 mars 1760, de « maître Jean Figarol, avocat en parlement et procureur de sénéchal de Tarbes et de demoiselle Marie Carbon », mort à Auranson (Hautes-Pyrénées) le 26 septembre 1834; était avocat dans sa ville natale quand il fut nommé juge au tribunal civil des Hautes-Pyrénées, devint président du tribunal criminel du même département et, en 1811, conseiller à la cour impériale de Pau, fut tout dévoué à l'Empereur, le félicita en vers de ses campagnes d'Allemagne et d'Espagne; mais M. de Figarol comme tant d'autres de cette époque, très versatile, apprenant que le duc d'Angoulême venait d'entrer à Rome, grâce aux baïonnettes étrangères, s'empressa d'aller au-devant de lui en protestant de son dévouement aux Bourbons. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège électoral des Hautes-Pyrénées, siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et demanda que la peine des travaux forcés à perpétuité fût appliquée contre les auteurs des écrits et les cris séditieux au lieu de la déportation, fut réélu aux élections générales jusqu'en 1827 et dans ces différentes législatures vota toutes les lois liberticides. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Figini (Dominique), juge de paix et homme politique, né à Vignole (Marengo), le 22 mars 1772, de « Joseph Figini, et de Angélique Grassa »; était juge de paix quand il fut élu, en 1806, par le département de Marengo, candidat au Corps législatif, mais ne fut pas appelé à siéger.

Figuières (prise de). Le 7 frimaire an III, l'armée française commandée par le général Pérignon s'empara du château de Figuières. Toute la garnison, forte de 9.107

hommes, s'était rendue à discrétion et 150 bouches à feu tombèrent au pouvoir des Français. Figuières est une ville assez importante de l'Espagne, dans la province de Girone, près la frontière française, possédant une très forte citadelle, baignée par la rivière le *Manol*.

Filassier (Jacques-Joseph), agronome, procureur syndic et législateur, né à Warwick-sud (Belgique) en 1745, mort à Clamart (Seine) le 22 juillet 1799; composa un ouvrage en 1773, *Eraste* ou l'*Ami de la jeunesse*, qui le fit entrer à l'académie d'Arras, s'adonna à l'agriculture, fut un agronome distingué et vint se fixer près Paris et dirigea la pépinière de Clamart Sous la Révolution il devint procureur syndic de Bourg-la-Reine. Le 15 septembre 1791, il fut élu député de Paris, à la Législative, siégea à gauche et, son mandat terminé, retourna à Clamart. Sous la Convention, cette commune le délégua comme orateur auprès de cette puissante Assemblée et y fit un discours contre les prêtres, devint juge de paix à Bourg-Égalité, mais fut destitué. On a de lui : *Dictionnaire historique de l'éducation*.

Fileppi (François-Innocent-Eusèbe-Fortuné-Marie), avocat et homme politique, né à Roasio (Sesia), le 18 juin 1763, de « Mr l'avocat Charles-Joseph Fileppi et de la demoiselle Charlotte Oliveri de Roccabigliera, époux » : était avocat à Verceil, quand il fut élu, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Filhe (Jean-Baptiste), conseiller général, né à Hyères (Var), le 11 août 1752, de « sieur Joseph Filhe, second consul de cette ville, et de dame Thérèse-Ursule, fille », mort à Hyères le 23 mars 1827 ; était conseiller général quand il fut élu, en 1806, par l'arrondissement de Toulon, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Filhol de Camas (Jean-Edmond, baron), officier général, né à Port-Louis (Morbihan), le 2 juillet 1767, d' « écuyer Ambroise Filhol de Camas, commandant d'artillerie à Port-Louis, présent, qui signa, et de demoiselle Jeanne-Thérèse Beard de Bussières, ses père et mère », mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 29 mars 1854 ; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 23 juin 1811, il fut promu général de brigade, puis créé baron de l'Empire.

Fili (Joseph-Antoine-Marie), sous-préfet et homme politique, né à Saint-Georges (Italie), le 16 juillet 1774, de « Pierre-Antoine Fili, propriétaire, et de Jeanne-Marie »; était sous-préfet, quand il fut élu, en 1806, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Fillassier (Louis-Charles-Nicolas), officier et suppléant aux États généraux, né à la Guadeloupe; était capitaine commandant du régiment de la Guadeloupe quand il fut élu, le 25 septembre 1789, par les colons de cette colonie, en résidence à Paris, suppléant à la Constituante. Il n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Filleau (Charles-Blaise-Félix), avocat et législateur, né à Niort (Deux-Sèvres) le 29 septembre 1739, mort à Paris le 8 avril 1790 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 18 mars 1761, de la charge de conseiller au siège royal de Niort. Le 24 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée du Poitou, et prêta le serment du Jeu de Paume. Il mourut, moins d'un an après, d'une attaque d'apoplexie.

Filleau (Henry), suppléant aux États généraux et magistrat, né à Poitiers (Vienne), le 6 juin 1758, de « messire Henry Filleau, écuyer, conseiller du roi, son procureur et son plus ancien avocat en la sénéchaussée, siège présidial de cette ville, et de dame Françoise-Charlotte Moyaud », mort à Poitiers le 31 mai 1832, fut lui-même procureur du roi en la sénéchaussée de Poitiers. Le 9 mars 1789, il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par cette dernière sénéchaussée. Il n'eut pas l'occasion de siéger, devint juge à la cour d'appel de Poitiers, et en 1808, fut élu candidat au Corps législatif, pour le département de la Vienne, et ne siégea pas.

Filliard (Pierre-Louis), magistrat et homme politique, né à la Biolle (Mont-Blanc), le 9 juillet 1758, du « sieur Pierre Filliard et de dame Michelle-Jacqueline Thiollier, mariés », mort à Chambéry (Mont-Blanc) le 29 janvier 1813; était président de la cour de justice criminelle quand il fut élu, en 1808, par le Mont-Blanc, candidat aux Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Finistère (département du). Créé le 15 janvier 1790, ce département fut divisé en neuf districts qui furent : Brest, Landerneau, Lesneven, Morlaix, Carhaix, Châteaulin, Quimper, Quimperlé et Pont-Croix.

Finot (Étienne), huissier et législateur, né à Averolles (Yonne) le 6 décembre 1748, mort à Averolles le 7 décembre 1828; fut pourvu, le 27 septembre 1780, de la charge de huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, devint sous la Révolution, administrateur du district de Saint-Florentin, et le 7 septembre 1792, fut élu, par l'Yonne, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et dans le procès du roi, vota « pour la mort ». Son mandat terminé, il devint commissaire du Directoire exécutif pour son département. Pendant les Cent-Jours, il signa l'*Acte additionnel*, et après le retour des Bourbons, dut quitter le territoire français, comme régicide, se réfugia en Suisse et par une mesure spéciale, fut autorisé à rentrer en France.

Finot (Antoine-Bernard), avocat, trésorier-payeur général et législateur, né à Dijon (Côte-d'Or), le 2 décembre 1750, de « Mr Antoine Finot, procureur à la cour et échevin de cette ville, et de demoiselle Marguerite Dechaux », mort à Dijon le 26 août 1818; était avocat, quand il fut pourvu, le 31 décembre 1775 de la charge de procureur postulant au bailliage, chancellerie et siège présidial de Dijon. Sous l'Empire, il devint trésorier payeur général, puis référendaire à la cour des comptes : entra, le 6 janvier 1813, au Corps législatif, comme député de l'Yonne, vota pour la déchéance de l'Empereur en 1814, et se rallia à la Restauration. Le 22 août 1815, il fut député du Mont-Blanc et siégea dans la Chambre introuvable et ne fit plus partie d'autres Assemblées.

Finot (Antoine-Bernard, baron), administrateur, intendant, préfet et législateur, né à Dijon (Côte-d'Or), le 1er septembre 1780, du « précédent, et de Marie-Anne-Antoinette Lejeas », mort à Paris le 10 janvier 1844; fut adjoint au secrétaire général de l'administration de la loterie en germinal an VIII, et entra, le 15 février 1809, au conseil d'État comme auditeur dans la même année, intendant de Vienne et de la Basse-Autriche, fut nommé préfet du Mont-Blanc le 30 novembre 1810, et créé baron de l'Empire le 2 août 1811. Sous la Restauration, il fut successivement préfet de la Corrèze, puis de l'Isère, admis à la retraite le 4 août 1835, devint député de l'arrondissement d'Ussel le 4 no-

vembre 1837, siégea parmi les ministériels, puis échoua aux élections de 1839, et rentra dans la vie privée.

Fiorella (Paul-Antoine), officier général, né à Ajaccio (Corse), le 7 février 1752, de « Jérôme Fiorella et de Pollanda Moglie », mort à Ajaccio le 3 mars 1818 ; entra, le 24 juin 1770, comme volontaire dans le régiment d'infanterie corse, et nous le retrouvons, le 3 nivôse an IV, général de brigade ; puis, le 9 fructidor an XI, passa au service de l'Italie.

Fiquet (Jean-Jacques), procureur syndic et législateur, né à Soissons (Aisne) le 2 février 1747, mort à Soissons le 24 mai 1823 ; était procureur syndic du district de Soissons, quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Aisne à la Législative, réélu l'année suivante, et par le même département, membre de la Convention. Dans le procès du roi, il répondit : « Je conclus à la mort », entra ensuite au conseil des Cinq-Cents le 4 brumaire an IV et y siégea jusqu'en l'an VII.

Fischenich (Barthélemy-François), magistrat et homme politique, né à Bonn (Rhin-et-Moselle), le 2 août 1768, de « Conrad Fischenich et d'Anne-Marie Loeltgen », mort à Bonn le 4 juin 1831 ; était magistrat de sûreté à Bonn, quand il fut élu, par cet arrondissement, en 1810, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Fisson-Joubert (Jean-Louis), médecin et législateur, né à Cadillac (Gironde) le 7 décembre 1752 ; était médecin à Cadillac quand il fut élu, le 8 avril 1789, député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Son mandat terminé, il reprit l'exercice de la médecine dans son pays natal.

Fiteau (Edme-Nicolas, comte), officier général, né à Saint-Léger-le-Petit (Cher), le 9 août 1772, d'« Etienne Fiteau, bourgeois et d'Ange Tasson », mort par suicide à Grenoble (Isère), le 15 décembre 1810 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et celles de l'Empire, arriva très rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 25 mai 1809 il fut promu général de brigade.

Fitz-Gérald. — Voir Bodkin.

Flachat (Antoine), curé et législateur, né à Saint-Chamond (Loire) le 19 juin 1725, mort à Saint-Chamond le 25 avril 1803 ; était curé de la paroisse de Saint-Chamond quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Lyon. Son mandat accompli, il retourna dans sa ville natale et reprit possession de sa cure.

Flachslanden (Jean-Baptiste-Antoine baron de), officier général et législateur, né à Saverne (Bas-Rhin), le 10 juillet 1739, de « Jean-Henry-Joseph, baron de Flachslanden, vice-dom de l'évêché de Strasbourg, et de Françoise-Antoinette Josèphe, baronne de Reinach de Hertzbach » ; était bailli et grand-croix de l'ordre de Malte quand il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Hagnenau et Wissembourg, siégea sur les confins de la droite, vota toutes les mesures contraires aux principes de la Révolution et signa, en 1790, une protestation contre les décisions récentes de l'Assemblée relativement aux biens ecclésiastiques. Le 4 novembre 1790, il donna sa démission, puis émigra, alla à Vérone et devint chancelier du duc de Provence, depuis Louis XVIII.

Flachslanden (Jean-François-Henry, baron de), officier général et lé-

gislateur, né à Saverne (Bas-Rhin) le 20 juin 1734, mort à Blankenbourg (Allemagne) le 21 juillet 1797, était maréchal de camp, quand il fut élu, le 1er avril 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt, siégea à droite et se montra, comme son frère, partisan absolu de l'ancien régime. Il cessa de siéger le 12 juillet 1791, et partit en émigration.

Flahaut de la Billarderie (Auguste-Charles-Joseph, comte), officier général et législateur, né à Paris, le 21 avril 1785, de « Charles-François de Flahaut, comte de la Billarderie, et de Thérèse Odile de Cooret de Nesle », mort à Londres le 1er septembre 1870, s'enrôla en l'an VIII, à l'âge de quinze ans, dans un corps de volontaires à cheval destiné à accompagner le Premier Consul en Italie et avança rapidement en grade, devint l'aide de camp de Murat, fut fait chef d'escadron au 13e régiment de chasseurs, et créé en 1810 baron de l'Empire, fit partie des expéditions de Portugal et d'Espagne, partit en Allemagne, puis en Russie, et fut promu, en 1813, général de brigade, puis ensuite général de division et devint comte de l'Empire. Le 2 juin 1815, il fut nommé pair de France par Napoléon. Il assista à la bataille de Waterloo, et fut tenu à l'écart par la Restauration jusqu'en 1830. Le 19 novembre 1831, Louis-Philippe le nomma pair de France, fut attaché à la personne et à la maison du duc d'Orléans. De 1842 à 1848, il occupa plusieurs postes diplomatiques, à Berlin, à Munich et à Vienne, fut retraité d'office après février 1848, placé dans la réserve en 1849, puis en 1851, après le coup d'État, nommé membre de la commission consultative, et sénateur le 31 décembre 1852. Il fut nommé ambassadeur à Londres, en novembre 1860, et le 27 janvier 1861, devint grand chancelier de la Légion d'honneur. Il mourut à Londres le jour de la catastrophe de Sedan.

Flamand (Jean-François, chevalier), officier général, né à Besançon (Doubs), le 21 juin 1766, de « Claude-François Flamand, me menuisier, et de Simone Buchon, son épouse », mort à Versailles le 10 décembre 1838; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairail an XII, et promu général de brigade le 14 septembre 1813.

Flamarens (de). — Voir Grossolles (de).

Flaugergues (Pierre-François), avocat, sous-préfet et législateur, né à Saint-Cyprien (Aveyron), le 14 juin 1767, de « monsieur Pierre-Jean Flaugergues, avocat, et de demoiselle Marianne Fleys », mort à Brie (Ariège) le 31 octobre 1836; était avocat à Toulouse au moment de la Révolution, devint en 1792 président de l'administration centrale de l'Aveyron et prit parti pour les Girondins, fut inquiété et dut se tenir caché jusqu'après le 9 thermidor, puis fut inscrit sur la liste des émigrés. Aussitôt qu'il se crut en sûreté, il reprit sa profession d'avocat, devint haut juré et obtint sa radiation de la liste des émigrés. Sous le Consulat, il fut nommé sous-préfet de Villefranche et destitué en 1810, par suite d'une trop longue absence. Il entra, le 6 janvier 1813, au Corps législatif, comme député de l'Aveyron. Le 22 décembre suivant, il fut nommé, par ses collègues, président de la commission extraordinaire chargée de l'examen des pièces originales concernant les négociations entamées entre Napoléon et les puissances coalisées. Dès son arrivée au Corps législatif, Flaugergues avait pris une attitude absolument hostile à Napoléon et se déclara pour la paix; puis

ayant été chargé de rédiger l'adresse à l'Empereur, le président de cette Assemblée, le duc de Massa, quoique n'appartenant pas au Corps législatif fit observer à Flaugergues que ses propositions étaient inconstitutionnelles, et s'attira, de ce dernier, cette verte réplique : « Je ne connais rien ici de plus inconstitutionnel que vous-même vous qui, au mépris de nos lois, venez présider les représentants du peuple, quand vous n'avez pas même le droit de siéger à leurs côtés. » L'Empereur furieux de cette incartade, le traita de « factieux » et prononça la dissolution du Corps législatif. Le soir même, Flaugergues fit une tentative pour provoquer la déchéance de l'Empereur et faire rappeler les Bourbons à charge par eux d'accepter le gouvernement représentatif. Il n'y réussit pas, mais le 3 avril 1814, il prit l'initiative du vote hostile à Napoléon, puis signa le 7 l'appel en faveur des Bourbons. Il fut élu, le 14 mai 1815, par l'arrondissement de Villefranche, représentant à la Chambre des Cent-Jours, devint vice-président de cette Chambre, se rallia ensuite à la seconde Restauration, fut élu, le 22 août 1815, mais ne siégea pour ainsi dire pas, parce qu'il ne payait pas les 1.000 francs de contributions exigées par la loi. De 1820 à 1823, Flaugergues remplit les fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat, puis fut admis à la retraite.

Flaust (Pierre-Marie-Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Rouen, le 19 octobre 1762, de « maître Jean-Baptiste Flaust, avocat en parlement, et de demoiselle Marie-Jeanne-Elisabeth Frutteau » ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 9 août 1786, de la charge de lieutenant particulier ancien et lieutenant général au bailliage de Vire, et lieutenant général de police de la ville et faubourg d'icelles. Le 25 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Caen, puis un moment déclaré suspect, mais ne fut pas inquiété. Le 13 mai 1815, il fut élu, par le Calvados, représentant à la Chambre des Cent Jours.

Flavigny (Charles-François, comte de), officier général et suppléant aux Etats généraux, né à La Fère (Aisne) le 7 octobre 1731, mort à Chunes, près La Fère, le 11 décembre 1803 ; était capitaine aux gardes françaises, quand il fut élu le 10 mars 1789, suppléant de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Saint-Quentin, n'eut pas l'occasion de siéger et fut promu maréchal de camp, le 1er mars 1791.

Flavigny (Jean-Baptiste), évêque constitutionnel, né à Vesoul (Haute-Saône), le 20 février 1732, de « Jean-Claude Flavigny, avocat, et de Anne-Charlotte Bergeret », mort à Vesoul, le 31 mars 1816 ; fut élu, en mars 1791, évêque constitutionnel de Vesoul.

Flavigny (Louis-François, maire et homme politique, né à Soissons (Aisne), le 29 juin 1764, de « Mr Christophe-André-Théodore-François Flavigny de Chambry, Malaise en partie Serval, et autres lieux, et de dame Marie-Anne-Félicité Pelletier de Saint-Germer, ses père et mère » ; était maire de Soissons quand il fut élu, en 1811, candidat au Corps législatif par l'arrondissement de Soissons, sans être appelé à siéger.

Flayelle (Louis-François-Joseph, baron), colonel et homme politique, né à Vendègres-au-Bois (Nord), le 29 novembre 1762, de « Sr François-Joseph Flayelle et de Marie-Philippa Doison, son épouse », mort le 22 mars 1830 ; était colonel du génie à Givet quand il fut élu, en 1811, par l'arrondissement de Rocroi, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Fléchier (Esprit-Balthazar-Alexis),

conseiller de préfecture, né à Nîmes (Gard), le 13 juin 1754, de « Mr François-Esprit Fléchier et de dame Geneviève Pinson de Sainte-Catherine »; avait servi dans l'armée et était parvenu au grade de colonel; il était retraité quand il devint conseiller de préfecture de Vaucluse; fut élu en 1810, par l'arrondissement de Carpentras, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Flers (Louis-Charles la Motte-Ango de), officier général, né à Paris, le 12 juin 1754, de « Ange-Hyacinthe Ango de la Motte, chevalier, comte de Flers, capitaine au régiment et commissaire général cavalerie, et de Magdeleine-Charlotte de Chertemps-Dufeuil », exécuté à Paris le 22 juillet 1794; entra au service le 1er novembre 1771 comme sous-lieutenant de cavalerie et était, le 6 novembre 1791, lieutenant-colonel du 3e de cavalerie et, le 23 mars 1792, colonel du même régiment; devint, le 7 septembre de la même année, colonel, fut promu général de brigade en 1793, puis commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales au mois de mai de la même année; il n'y éprouva que des revers, fut accusé de trahison, destitué le 24 août 1793, arrêté et enfermé au Luxembourg puis condamné à mort le 4 thermidor an II, « convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple en participant aux complots formés dans la maison d'arrêt du Luxembourg, d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État; en obtempérant aux ordres du tyran de la Prusse, etc., etc. ».

Flesselles (Jacques de), conseiller d'État et prévôt des marchands, né, le 11 novembre 1730, de « Jacques de Flesselles, secrétaire du roi, et de Elisabeth Robinet », tué à Paris le 14 juillet 1789; devint au commencement de la Révolution, prévôt des marchands, fut accusé de trahison le 14 juillet 1789, tergiversa, voulut satisfaire les deux camps opposés. Une lettre que l'on trouva sur Mr de Launay, gouverneur de la Bastille qui l'exhortait à se défendre, fut la cause de sa perte. Menacé d'abord à l'hôtel de ville, il voulut fuir chez lui en promettant de se justifier, mais fut atteint en chemin d'un coup de pistolet, tomba et fut percé de mille coups.

Fleurieu (de). — Voir Claret.

Fleuriot-Lescaut (Jean-Baptiste-Edmond), substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel et maire de Paris, né à Bruxelles (Belgique) en 1761, exécuté à Paris le 28 juillet 1794; joua un rôle prépondérant sous la Révolution, devint l'ami de Robespierre, et par son influence parvint à être élu, le 13 mars 1793, par la Convention, substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel extraordinaire de Paris, devint, le 20 nivôse an II, secrétaire des Jacobins, et, par décret du comité de Salut public du 21 floréal an II, fut nommé, à titre provisoire, maire de Paris pour remplacer Pache, en état d'arrestation. Fleuriot-Lescaut se trouva englobé dans la chute de Robespierre, fut arrêté et jugé par le tribunal révolutionnaire, puis condamné à mort.

Fleurus (bataille de). Le 7 messidor an II, les armées de la République, sous les ordres du général Jourdan, après une lutte acharnée de douze heures, remportèrent une brillante victoire à Fleurus, sur les Anglais, les Autrichiens et les Prussiens. L'ennemi était commandé en chef par Cobourg, le prince d'Orange, général Beaulieu et l'émigré, le prince de Lambesc. Les auxiliaires de Jourdan furent les généraux républicains, Dubois, Marceau, Lefebvre et Kléber. C'est au cri de « Vive la République! » poussé sur toute la ligne par les soldats, que l'ennemi fut absolument écrasé; le général Marceau

constate le rapport, s'est battu comme un lion et a eu deux chevaux tués sous lui. A l'énoncé de cette nouvelle, la Convention nationale décréta ce qui suit : « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de Salut public, décrète :

Article premier. — Les armées du Nord des Ardennes et de la Moselle, actuellement réunies, porteront désormais le nom d'armée de Sambre-et-Meuse. Elles ne cessent de bien mériter de la patrie.

Art. 2. — L'Institut national de musique célébrera ce soir, dans le jardin du Palais National, les victoires de toutes les armées de la République.

Art. 3. — Les nouvelles officielles des armées du Nord, des Ardennes et de Moselle seront imprimées dans le Bulletin de la Convention et envoyées sur-le-champ à toutes les armées de la République. Ce projet de décret est adopté. — Les applaudissements et les cris de : Vivent la République et la Convention ! se font entendre dans toutes les parties de la salle.

Fleurus est un bourg de la Belgique, situé sur la rive gauche de la Sambre.

Fleury (Célestin-Sulpice), fermier et législateur, né à Coupelle-Vieille (Pas-de-Calais), mort à Paris le 29 novembre 1790 ; était fermier à Coupelle-Vieille, quand il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la province d'Artois, n'eut pas l'occasion de siéger bien longtemps, car il mourut pendant la session.

Fleury (Jean), curé et législateur, né à Sorbon (Ardennes), le 10 janvier 1731, de « Nicolas Fleury le jeune, laboureur, et de Marguerite Plongeron » ; fut tonsuré le 26 mars 1747, devint maître ès arts le 22 mai 1751, puis diacre en 1755, fut ordonné prêtre le 15 mai 1755. Le 24 avril 1756, il fut nommé curé d'Iges, de Glaire et de Villette.

Fleury (Antoine-Hyacinthe), homme de loi, législateur et juge de paix, né à Saint-Vallier (Drôme), le 15 novembre 1756, de « maître Hyacinthe Fleury, avocat en parlement et de dame Simone-Marguerite Guillemin », mort à Paris le 2 février 1848 ; était homme de loi à Romans, quand il fut élu, le 29 août 1791, député de la Drôme à la Législative, siégea à gauche et, après son mandat terminé, il devint juge de paix et celle de président du canton de Saint-Vallier.

Fleury (Honoré-Marie), avocat législateur et juge de paix, né à Quintin (Côtes-du-Nord), le 17 janvier 1754, de Jean-Baptiste Fleury, commissaire de la manufacture des toiles de Bretagne, et d'Aglaé Gontier », mort à Saint Brandan (Côtes-du-Nord) le 12 septembre 1827 ; était avocat, quand il fut élu, le 4 avril 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux, mais ne siégea pas, devint commandant de la garde nationale de Quintin et officier municipal. Le 9 septembre 1792, il fut élu, par les Côtes-du-Nord, membre de la Convention, prit place parmi les modérés, et, dans le procès du roi vota pour « la détention », s'opposa au 31 mai, et signa le 6 juin, la protestation de la droite, fut décrété d'arrestation et transféré à la Force ; très jovial, à ce qu'il paraît, il amusait ses co-détenus par de joyeux couplets, et, par un décret de la Convention du 2 frimaire an III, il fut mis en liberté, puis rappelé à la Convention le 18 frimaire suivant ; partit en mission à Chartres, ayant comme instruction d'assurer les approvisionnements de Paris. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu par les Côtes-du-Nord, député au conseil des Cinq-Cents, devint président de canton et conseiller général, puis juge de paix à Quintin. Rallié à la Restauration, il fut décoré de la Légion d'honneur en 1821.

Fleury (Jean-Baptiste-Magdeleine), notaire et législateur, né à Albon (Drôme), le 3 février 1758, de « Mr Hyacinthe Fleury, avocat en

parlement de Grenoble, et de dame Simone-Marguerite Guillemin », mort à Ternay (Isère) le 30 octobre 1841 ; fut pourvu, le 21 avril 1784, de la charge de notaire royal à Feyzin-en-Dauphiné, et était juge de paix, quand il entra, le 2 mai 1809 au Corps législatif. Il siégea jusqu'en 1815.

Fleury (de). — Voir Le Caron.

Fleury-Bith (Joseph), magistrat et homme politique, né à Montélimar (Drôme), le 15 mai 1751, de « sieur Fleury-Bith, habitant de cette ville, et de Mᵉ Marie Charbonneau son épouse » ; était juge au tribunal civil, quand il fut élu en 1806, par l'arrondissement de Montélimar, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Fleurye (Jean-Baptiste), avocat, législateur et juge de paix, né à Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure), le 22 juillet 1745, mort à Montivilliers (Seine-Inférieure) le 13 septembre 1804 ; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 30 mars 1768, de la charge de conseiller président au grenier à sel d'Harfleur et le 24 mars 1773, de celle de procureur du roi au bailliage de Montivilliers. Le 23 mars 1789 il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Caux, siégea à gauche, et devint à l'expiration de son mandat juge de paix.

Floréal, septième mois de l'année républicaine commençant au 21 avril pour finir au 20 mai, mois des fleurs.

Florens (Joseph-Antoine, baron), professeur et préfet, né à Lorgues (Var) le 26 août 1762, mort à Mende (Lozère) le 14 septembre 1842 ; était professeur des belles-lettres et de philosophie, quand il devint administrateur de district dans Seine-et-Oise, puis fut nommé chef de bureau et de division auprès des comités de la Convention nationale, puis commissaire du gouvernement et secrétaire d'ambassade à Rome. Le 21 ventôse an VIII, il fut nommé préfet des Alpes-Maritimes, et passa à la préfecture de la Lozère le 23 germinal an X, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, puis créé baron de l'Empire le 30 août 1811.

Florimont. — Voir Gouguet.

Florin (Constantin), manufacturier et suppléant aux Etats généraux, né à Roubaix (Nord) ; était manufacturier dans cette ville, quand il fut élu, le 3 avril 1789, suppléant du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Lille, mais n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Flosse (Jean-Baptiste-Nicolas), avocat et suppléant aux Etats généraux, né à Boulay (Moselle) en 1758, exécuté à Paris le 6 mai 1794 ; était avocat à Sarguemines, quand il fut élu le 29 décembre 1789, suppléant à la Constituante par le bailliage de Sarguemines ; n'eut pas l'occasion de siéger, devint suspect, fut arrêté comme conspirateur, passa devant le tribunal révolutionnaire, et fut condamné à mort le 17 floréal an II, comme convaincu « d'avoir conspiré dans la Moselle contre le peuple français, en suspendant arbitrairement les lois relatives aux biens provenant des religieux ».

Focquedey (Jean-Jacques), médecin et législateur, né à Dunkerque (Nord), le 15 février 1758, de « Jean-Jacques Focquedey et de demoiselle Marie-Josèphe-Louise Lemaire », mort à Marcq-en-Barœul (Nord) le 12 mai 1853 ; était médecin à Dunkerque, quand il fut élu, en septembre 1792, par le Nord, membre de la Convention, prit place parmi les modérés, et dans le procès du roi vota « la détention jusqu'à ce que la République ne soit plus en danger ». Il donna sa démission, pour raison de santé, le 2 avril 1793, et se retira à Marcq-en-Barœul où il mourut à l'âge de 95 ans.

Foissac de Latour (François-Philip-

pe), officier général, né à Lunéville (Meurthe), le 11 juillet 1750, de « François-Philippe Latour de Foissac, capitaine au régiment d'Alsace, et de Marguerite-Dorothée de Wimpffen », mort à Hacqueville près Passy le 11 février 1804; entra au service en 1768, comme lieutenant en second à l'école de Mézières, fut reçu ingénieur le 1er janvier 1770 et nous le retrouvons le 8 février 1792 adjudant général chef de brigade; le 15 mai 1793, il fut promu général de brigade, puis nommé commandant de la place de Paris en l'an IV et seconda le ministre de la police Cochon dans la répression sanglante du camp de Grenelle, dans la nuit du 25 au 26 fructidor an IV, passa ensuite en Italie où il fut nommé au commandement de Mantoue en l'an VII. Lorsque cette place fut investie, il écrivit au général Moreau « qu'elle était approvisionnée pour six mois, et que l'on devait être sans inquiétude sur son sort »; mais il la rendit le premier jour complémentaire de l'an VII, et stipula « que lui et son état-major seraient prisonniers de guerre en Autriche et non pas en garnison ». Après le 18 brumaire, un arrêté des consuls lui défendit de porter l'uniforme militaire.

Foissard (Jean-Baptiste), administrateur et législateur, né à Louviers (Eure); était administrateur du district de cette ville, quand il fut élu le 31 août 1791, député de l'Eure à la Législative. Son mandat terminé, il reprit sa résidence dans sa ville natale.

Foissey (Joseph-Ignace), avocat, législateur et magistrat, né à Mirecourt (Vosges) le 11 mai 1739, mort à Nancy (Meurthe) le 4 décembre 1818: était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 19 octobre 1780, de la charge d'avocat général en la cour de parlement, comptes, aides et finances de Metz. Le 31 août 1791, il fut élu député de la Meurthe à la Législative; prit place à droite et, pendant le régime révolutionnaire, Foissey devint suspect, fut arrêté, mais presque aussitôt mis en liberté. Il finit sa carrière dans la magistrature, comme président du tribunal de Nancy.

Folleville (Antoine-Charles-Gabriel, marquis de), lieutenant-colonel et législateur, né au château de Manaucourt (Somme), le 14 juillet 1749, de « haut et puissant seigneur Charles-François, marquis de Folleville, seigneur de Manaucourt, Bas-Martin, Saint-Martin et autres lieux, maréchal des camps des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et de dame Marie-Jeanne-Marguerite Le Gras », mort à Manaucourt, le 6 mai 1835; était lieutenant-colonel d'infanterie, quand il fut élu, le 5 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Péronne et admis à y siéger, le 26 décembre 1789, en remplacement de M. de Mailly, décédé, siégea à droite et vota constamment avec les partisans de l'ancien régime, émigra après l'expiration de son mandat, et rentra en France avec les Bourbons en 1814.

Folmon (de). — Voir Rouzet.

Foncez (Charles-François-Joseph, chevalier), magistrat et législateur, né à Mons (Jemmapes) le 16 avril 1752; était président de la cour de justice criminelle, quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député de Jemmapes au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte, et fut nommé le 17 messidor an VIII, juge au tribunal d'appel du département de la Dyle, fait membre de la Légion d'honneur en l'an XII et créé chevalier de l'Empire le 13 février 1811.

Fondat (de). — Voir Malartic (de).

Font (Jean-Bernard), chanoine et législateur, né à Pamiers (Ariège)

en 1750, mort à Pamiers le 21 septembre 1826; était chanoine et curé de Notre-Dame du camp de la ville de Pamiers, quand il fut élu, le 9 avril 1789, député du clergé aux États généraux, par la sénéchaussée de cette ville, siégea à droite et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Son mandat achevé, il retourna prendre sa résidence à Pamiers.

Font (Bernard), curé, législateur et évêque constitutionnel, né à Aix (Ariège) le 25 octobre 1723, mort à Foix (Ariège) le 1er octobre 1800; était curé à Serres, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de l'Ariège à la Législative. Il devint, en mars 1791, évêque constitutionnel du même département.

Fontaine de Cramayel (Jean-François), fonctionnaire et homme politique, né à Paris, le 20 août 1758, de « Mre François Fontaine, écuyer, seigneur de Cramayel, Moissy, Limoges et autres lieux et de dame Françoise-Monique de la Borde, son épouse », mort à Paris le 18 avril 1826; était maître des cérémonies de S. M., et introducteur des ambassadeurs, quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Corbeil, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Fontana (Michel-Paul-Defendant-Dieudonné), avocat et homme politique, né à Montanaro (Doire), le 8 mai 1768, de « Mr le médecin Jean-Barthélemy Fontana et de Jeanne Baptiste, époux »; était avocat à Montanaro, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Chivas, candidat au Corps législatif, sans être appelé à siéger.

Fontane (Jacques, baron), officier général, né Montpellier (Hérault), le 29 mai 1765, de « Gabriel Fontaine et de Marie Gilles, mariés », mort à Vincennes (Seine) le 5 décembre 1833; était lieutenant, quand il se trouva au combat de la Malchaussée le 11 vendémiaire an II, et fut cité à l'ordre du jour comme ayant montré une très grande bravoure, monta ensuite rapidement en grade, fit les campagnes d'Allemagne et de Russie et fut promu général de brigade. Il était à sa mort grand officier à la Légion d'honneur et avait été créé baron de l'Empire.

Fontanes (Jean-Pierre-Louis, baron de), inspecteur de manufactures, publiciste, professeur et législateur, né à Niort (Deux-Sèvres), le 6 mars 1757, de « Pierre-Marcellin Fontanes, inspecteur de manufactures, et de demoiselle Dominiquette-Jeanne-Baptiste-Raymonde de Sède », mort à Paris le 17 mars 1821; débuta comme inspecteur de manufactures à Niort et aux Andelys, s'adonna à la littérature traduisit en vers l'*Essai sur l'homme*, de Pope, l'*Essai sur l'astronomie* et l'*Épître sur l'édit en faveur des non catholiques*. Dans les premiers temps de la Révolution, il écrivit un *Poème sur la Fédération de* 89, se montra hostile aux actes de la Convention et resta caché jusqu'au 9 thermidor à Sevran, près de Lyon. En l'an IV, il obtint la chaire de professeur de littérature à l'École centrale établie à l'ancien collège des Quatre-Nations, puis entra à l'Institut comme membre de la classe de littérature et beaux-arts, mais dut se dérober de nouveau, le 18 fructidor, à l'arrestation qui le menaçait à cause de sa collaboration au journal royaliste *le Mémorial*, il passa alors en Angleterre et fut très bien accueilli des émigrés, revint en France après le 18 brumaire, fit sa cour à la famille Bonaparte et entra, le 14 pluviôse an X, au Corps législatif, puis devint un admirateur du Premier Consul, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et membre de l'Institut réorganisé en l'an XI, vit son mandat de député renouvelé le 18 février 1807, et fut placé le 17 mars

1808, à la tête de l'Université, comme *grand maître*. Le 3 juin de la même année il fut créé comte de l'Empire et entra au Sénat conservateur le 5 février 1810. Il vota, en 1814, la déchéance de l'Empereur et le 3 mai, jour de l'entrée de Louis XVIII à Paris, adressa au roi un discours enthousiaste; il en fut récompensé par un siège à la Chambre des pairs (juin 1814). Le 19 septembre 1815, il fut nommé membre du conseil privé. A la Chambre des pairs, il vota contre la peine de mort du maréchal Ney. Le 31 août 1817, il fut créé marquis; entra à l'Académie française en 1821 et mourut la même année. Le nom de Fontanes a été donné au lycée de Niort.

Fontanges (François de), évêque et législateur, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 8 mars 1744, de « messire Hugues de Fontanges, chevalier, seigneur de la Fauconnière et de Marie de Boissieu », mort à Autun (Saône-et-Loire) le 26 janvier 1806; fut d'abord aumônier de Marie-Antoinette et fut sacré évêque de Nancy le 13 août 1783, puis en 1788, archevêque de Toulouse. Le 1er avril 1789, il fut élu, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Toulouse, prit place à droite et vota avec les partisans de l'ancien régime, partit en émigration en juillet 1791, parcourut la Suisse, le Piémont, l'Italie et l'Angleterre et rentra en France après le 18 brumaire. En l'an X, il fut nommé évêque concordataire à Autun et y resta jusqu'à sa mort.

Fontarabie (Prise de). Le 14 thermidor an II, les généraux Moncey et Laborde s'emparèrent de vive force de Fontarabie avec une audace incroyable. Les trois conventionnels en mission, Garrau, Cavaignac et Pinet, ne craignirent pas de se mettre à la tête des troupes pour donner l'exemple aux soldats. Voici, du reste, un fragment de la lettre envoyée par Garrau à Carnot : « Quelle victoire, mon « cher ami, que celle que nous « venons de remporter sur les « esclaves du tyran de Madrid. Il « m'est impossible de t'en donner « les détails, je ne sais par où « commencer; ils sont tous des « plus intéressants; mais en voici « le résultat. Trente redoutes hé« rissées de canons fortifiées par « l'art et par la nature, une ville « de guerre, dite pucelle, devant « laquelle Berwick a failli perdre « sa gloire et son armée, 10 à « 12.000 hommes pour soutenir « et défendre tous ses ouvrages, « une rivière à passer sous des « batteries nombreuses et supé« rieurement placées. Eh bien, « mon ami, tout cela a été pris et « enlevé par 6.000 républicains « dans l'espace de dix à douze « heures. Les soldats de cette ar« mée ne sont pas des hommes, « mais des démons ou des dieux. « Moi, chétif personnage, j'ai aussi « joué mon rôle et j'ai eu part à « l'action. Avec 300 braves soldats « je me suis porté sous les murs « de Fontarabie, à portée de pis« tolet, et, au moment où je m'em« parais de la porte, les coquins « d'Espagnols m'ont tiré à mi« traille. J'ai eu trois hommes tués « à mes côtés, mais, ne perdant « pas courage, je me suis emparé « d'une hauteur à demi-portée de « canon de la place, et, de là, j'ai « sommé le commandant de se « rendre de suite, sous peine d'être « passé, lui et la garnison, au fil « de l'épée. La peur s'est mise de « la partie. Ne pouvant concevoir « comment des hommes pouvaient « se porter à une démarche aussi « hardie, il a demandé vingt« quatre heures pour délibérer, « je lui en ai accordé trois et la « place a été rendue à six heures « et demie du soir. Les prises que « nous avons faites dans cette bril« lante journée sont incalculables, « elles consistent en 2.000 prison« niers, 200 bouches à feu, 10 à « 12.000 fusils, 15 à 1.600 tentes, « et en plusieurs magasins pleins

« de subsistances et de munitions « de guerre ; de plus, en 30 ou 40 « chaloupes de pêcheurs, 3 petits « navires à deux mâts, une barque « canonnière armée d'un canon « de 24 et d'un obusier, etc. Je pense « que pour cette fois-ci, l'Assem-« blée conventionnelle décrétera « que l'armée des Pyrénées-Occi-« dentales a bien mérité de la « Patrie. Adieu. Nous vous en-« voyons les drapeaux pris sur « l'ennemi. Le porteur de ces dra-« peaux s'est supérieurement con-« duit. » Fontarabie est une ville d'Espagne, située à l'embouchure de la Bidassoa.

Fontbonne (Alexandre-Louis), officier général, né à Etoile (Drôme), le 13 juin 1750, de « noble Alexandre de Fontbonne, capitaine au régiment d'Auvergne et de dame Anne Clausel, mariés » ; entra au service, le 26 juin 1769, comme sous-lieutenant dans le régiment d'Auvergne ; nous le retrouvons, le 28 avril 1792, chef de bataillon au 18e régiment d'infanterie et, le 12 septembre de la même année, chef de brigade ; fut suspendu en juillet 1793, reprit du service et fut nommé général de division à l'armée d'Italie le 25 prairial an III, puis fut autorisé à prendre sa retraite le 4 ventôse an IV. Il se rendait de Nice à Paris, quand il fut assassiné dans la forêt d'Esterel (Var) le 20 germinal an IV.

Fontchâteau (de). — Voir Provançal (de).

Fontemoing (Jean-Baptiste), négociant et législateur, né à Libourne (Gironde), le 11 janvier 1736, de « Raymond Fontemoing, et de Jeanne Laveau », mort à Libourne le 11 août 1806 ; était négociant dans cette ville et président du tribunal de commerce, quand il entra, le 9 thermidor an XI, au Corps législatif où il siégea jusqu'à sa mort.

Fontenay (Anne-Paul de), propriétaire et suppléant aux États généraux, né à Autun (Saône-et-Loire) de « André de Fontenay, écuyer, lieutenant général de police, et de Pierrette Machereau » ; était propriétaire à Autun, quand il fut élu, le 3 avril 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux par le bailliage d'Autun. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Fontenay (Combats de). Le 16 mai 1793, les troupes républicaines prirent cette ville sur les Vendéens, et ces derniers perdirent quantité de munitions et leur artillerie ; mais ils prirent leur revanche le 25 du même mois, en reprenant Fontenay et en battant les républicains, leur enlevant leurs bagages et 42 pièces de canon et en leur mettant hors de combat 1.800 hommes. Cette ville est un chef-lieu d'arrondissement de la Vendée et est baignée par la rivière de ce nom.

Fontenay (Henry de), propriétaire et législateur, né à la Bretonnière (Indre-et-Loire), le 29 septembre 1753, de « Me Claude-Pierre-Gabriel de Fontenay, écuyer, seigneur de Plainville, et de dame Marie-Catherine de Saint-Pol », mort à Paris le 14 octobre 1834 ; était propriétaire, quand il fut élu, le 28 mars 1789, suppléant de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Tours, mais n'eut pas l'occasion de siéger ; devint, en 1791, commandant de la garde nationale de Marolles. En novembre 1793, il fut arrêté comme ci-devant noble, passa devant une commission militaire et fut acquitté, devint ensuite et successivement : assesseur de juge de paix, agent national et administrateur de district. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député d'Indre-et-Loire au conseil des Anciens, se rallia plus tard à Bonaparte après brumaire ; entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif et y siégea jusqu'en 1807, fut fait membre de la Légion

d'honneur le 4 frimaire an XII et devint officier et trésorier de la 15e cohorte de cette légion.

Fontenay (Louis-César, de), propriétaire et homme politique, né à Laperrière (Orne), le 7 avril 1761, de « Jean-François-César de Fontenay, écuyer seigneur de la Chasteline, chevalier de la garde du roi, et de dame Louise Savare, son épouse »; était propriétaire à Flée, quand il fut élu, en 1809, par l'arrondissement de Saint-Calais, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Fontjulianne (de). — Voir Marsanne (de).

Fonvielle (de). — Voir Rovère.

Forbin de Janson (Charles-Théodore-Palamède-Antoine-Félix, de), propriétaire, chambellan, et législateur, né à Paris, le 14 juin 1783, de « Michel-Palamède de Forbin de Janson, colonel en second du régiment du Languedoc, et de Cornélie-Henriette-Sophie-Hortense-Louise-Gabrielle de Galléon », mort à Paris le 4 juin 1849; était propriétaire quand il partit en émigration en 1790, se décida à rentrer en France qu'après le 18 fructidor, devint plus tard chambellan de l'Empereur, en 1812, fut ensuite nommé, en 1814, chef de légion des gardes impériales de la Nièvre. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé colonel de cavalerie, et, le 2 juin 1815, pair de France. Lors du conseil tenu à Paris après Waterloo pour la défense de la capitale, Forbin de Janson représenta avec force la honte que l'on éprouverait si Paris venait à capituler, mais son avis ne prévalut pas, et Louis XVIII ne lui pardonna pas cet acte d'indépendance et le coucha sur la liste de proscription, dite des « Trente-Huit ». Forbin de Janson partit alors en exil, refusa de solliciter sa grâce et ne revint en France qu'en 1820. Depuis lors, il ne s'occupa plus de politique.

Forcalquier (Sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Forest (Jacques), magistrat et législateur, né à Roanne (Loire), le 19 novembre 1733, de « Claude Forest, bourgeois d'Amiens, et de Madeleine Voiret », mort à Roanne le 28 novembre 1812; fut nommé, en 1790, juge au tribunal de district de cette ville, puis le 8 septembre 1792, élu, par Rhône-et-Loire, membre de la Convention, siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour « la détention jusqu'à la paix, et ensuite pour le bannissement ». protesta ensuite en faveur des Girondins et fut impliqué dans leur procès, et décrété d'arrestation le 11 juillet 1793, il passa quelques mois en prison, puis fut rappelé au sein de la Convention le 18 fructidor an III. Le 19 germinal an VIII, il fut nommé juge au tribunal d'appel de la Loire.

Forest (Claude-Ferdinand), secrétaire général et homme politique, né à Châtillon-sur-Indre (Indre), le 23 janvier 1767, de « François-Martin Forest, et de Helene-Barbe Geoffroy, son épouse »; était secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement de Strasbourg, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Forest (Jean-Nicolas), avocat et législateur, né à Reims (Marne) le 30 novembre 1749, mort à Charleville (Ardennes) le 15 février 1827; était avocat en parlement, quand il fut promu, le 3 juillet 1776, de la charge de lieutenant des droits de sortie, entrées et autres droits y joints à Sedan, et lieutenant alternatif et triennal desdits droits de sortie et entrée. Il exerçait la profession de notaire lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1815, par les Ardennes, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat terminé, il se remit à la tête de son étude de notaire.

Forest (Jean-Marie), officier général, né à Lyon (Rhône), le 4 février 1752, de « Jean-Marie Forest, maître maréchal, et de Marguerite Rouquet, sa femme », tué à Modène (Italie) le 12 juin 1799 ; entra au service le 31 août 1768, dans le 2e régiment de chasseurs à cheval, et nous le retrouvons, le 12 octobre 1793, chef d'escadron, le 9 frimaire an III, général de brigade, fit les campagnes de l'an II et de l'an III aux armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle, fut réformé en l'an V, rappelé au service et envoyé à l'armée d'Italie le 15 floréal an VI. Le général Forest, commandait une brigade de cavalerie à l'armée de Naples, sous les ordres de Championnet, se signala par sa bravoure au combat de Horta le 25 frimaire an VII, et, la nuit suivante, repoussa l'ennemi qui tentait une surprise à la porte Saint-Jean-de-Latran, à Rome. Le 24 prairial an VII, il tomba au champ d'honneur à la bataille de Modène.

Forest de Masmoury (Jean-Pierre), curé et législateur, né à la Villeneuve (Creuse) le 29 juin 1754 ; était curé, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux États généraux par la sénéchaussée de Tulle, siégea à gauche et prêta le serment civique. Là se borna son rôle parlementaire.

Forestier (Pierre-Jacques), avocat et législateur, né à Vichy (Allier), le 30 juillet 1739, de « Jean Forestier, procureur du roi des droits et sorties et entrées à Vichy », mort à Genève (Suisse) le 31 mai 1823 ; était avocat quand il devint, sous la Révolution, procureur syndic du district de Cusset. Le 6 septembre 1792, il fut élu, par l'Allier, membre de la Convention, prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, vota pour « la mort dans les vingt-quatre heures » ; fut ensuite envoyé en mission dans la Nièvre et l'Allier pour y surveiller la fabrique d'armes de Moulins, et plus tard dans les Hautes-Pyrénées. Membre de la société des Jacobins, il en fut exclu le 6 frimaire. Impliqué dans les événements de prairial an III, il fut décrété d'arrestation, traduit devant la commission militaire et condamné à la réclusion. A quelque temps de là, il fut remis en liberté en vertu de l'amnistie du 4 brumaire.

Forestier, chef de légion et suppléant à la Convention, né à Gray (Haute-Saône) ; était chef de légion au district de Gray quand il fut élu, en septembre 1792 suppléant de la Haute-Saône à la Convention nationale, mais n'eut pas l'occasion d'y siéger.

Forestier (Gaspard-François, baron), officier général, né à Aix (Mont-Blanc), le 14 mars 1767, de « Gaspard Forestier et de Marie Domenget », mort à Paris le 24 avril 1832 ; embrassa la carrière militaire par goût et arriva rapidement au grade de chef de bataillon ; attaché à l'état-major, il devint adjudant commandant et fut fait officier de la Légion d'honneur après l'affaire de Médina del Rio Secco, passa en Italie en 1809, se battit vaillamment aux combats de la Piave et du Tagliamento, revint en Espagne en 1811 et se distingua de nouveau à l'affaire de Gébora. Le 30 mai 1813, il fut promu général de brigade, montra beaucoup de valeur à l'affaire de Brienne, où il fut grièvement blessé, le 29 pluviôse 1814. Sous la Restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis et devint commandeur de la Légion d'honneur. Il était baron de l'Empire.

Forestier (Jacques-Louis, baron), officier général, né à Aix (Mont-Blanc) le 3 mars 1776, mort à Paris le 5 février 1814, frère cadet du précédent ; appartint à l'armée comme son frère, fit la plupart des campagnes de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur

le 25 prairial an XII et fut promu général de brigade, puis créé baron de l'Empire.

Forêts (Département de). Nouveau département français, créé en l'an V. La ville de Luxembourg en devint le chef-lieu.

Forez (Bailliage du). Circonscription électorale de 1789.

Forfait (Pierre-Alexandre-Laurent), ingénieur-constructeur et législateur, ministre, né à Rouen, le 2 avril 1752, de « Pierre-Jacques Forfait et de Marie-Anne-Thérèse Levasque », mort à Rouen le 9 novembre 1807; débuta comme ingénieur-constructeur, fut peu après chargé de construire les premiers paquebots qui, en 1787, commencèrent une navigation régulière avec les États-Unis. Le 4 septembre 1791, il fut élu, par la Seine-Inférieure, député à la Législative, siégea parmi les constitutionnels. Son mandat terminé, il retourna au Havre où il reprit ses fonctions d'ingénieur de la marine avec un tel succès, que le Comité de Salut public, malgré les nombreuses dénonciations qui lui furent envoyées contre Forfait, le laissa en liberté. Après le coup d'État de brumaire, Bonaparte nomma Forfait, le 2 frimaire an VIII, ministre de la marine; de suite il se mit à l'œuvre en organisant le service des travaux, en créant des préfectures maritimes, en décidant la construction de douze divisions de chaloupes canonnières et en faisant exécuter de grandes améliorations dans le port de Boulogne, mais en butte aux attaques des envieux, il donna sa démission après la signature des préliminaires de la paix d'Amiens le 9 vendémiaire an X. Il fut nommé, le 30 frimaire de la même année, conseiller d'État, puis inspecteur général de la flottille destinée à lutter contre l'Angleterre, devint membre de la Légion d'honneur en l'an XII et préfet maritime au Havre, puis à Gênes. On a de lui : *Mémoire sur les canaux navigables; Traité élémentaire de la nature des vaisseaux*, etc.

Forges (des). — Voir Lemoine.

Forgue (Jean-Louis), contrôleur de contributions et homme politique, né à Arreau (Hautes-Pyrénées), le 21 décembre 1755, de « sieur Jean Forgue et de demoiselle Marie Casteret, mariés »; était contrôleur des contributions, quand il fut élu, en 1806, par les Hautes-Pyrénées, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Forneri (Charles-Jean-Dominique), homme de loi et homme politique, né à Santhia (Sésia), le 4 janvier 1761, de « très illustre Dr François-Maurice Forneri et dame Agathe Borrola »; était homme de loi et juge de paix à Santhia, quand il fut élu, par cet arrondissement en 1808, candidat législatif, sans être appelé à y siéger.

Forni (Jean-Baptiste), magistrat et homme politique, né à Valence (Marengo), le 7 janvier 1747, de « monsieur Maxime Forni et de la dame Isabelle-Thérèse Bertinelli, conjoints »; était président du tribunal d'Alexandrie, quand il fut élu, en 1810, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Fornier d'Albe (Gaspard-Hilarion, baron), officier général, né à Nîmes (Gard), le 11 avril 1768, de « Barthélemy Fornier et de Suzanne André », mort à Paris le 21 octobre 1834 ; appartint à l'armée, se distingua dans les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et promu général de brigade le 20 septembre 1809.

Fornier de Saint-Lary (Bertrand-Pierre-Dominique), propriétaire et législateur, né à Saint-Lary

(Hautes-Pyrénées) le 11 mars 1763, du « sieur Barthélemy Fornier, seigneur de Montouste, et de dame Claire-Françoise de Lassus », mort à Montréjeau (Haute-Garonne) le 15 novembre 1847; devint, au début de la Révolution, l'un des administrateurs des Hautes-Pyrénées et, le 2 septembre 1791, fut élu par ce département député à la Législative, vota avec les partisans de l'ancien régime et prit part à la défense des Tuileries, le 10 août 1792, contre le peuple. Pendant le régime révolutionnaire il fut poursuivi comme royaliste et obligé de se cacher jusqu'au 18 brumaire; il quitta alors sa retraite, se fit nommer conseiller général de son département, puis président du collège électoral de Bagnères-de-Bigorre; entra, le 4 mai 1811, au Corps législatif, comme député des Hautes-Pyrénées, puis adhéra, en 1814, à la déchéance de l'Empereur, s'attacha à la cause des Bourbons et se fit remarquer par son fanatisme royaliste. Le 28 décembre 1814, Louis XVIII le fit officier de la Légion d'honneur, il se prononça contre Napoléon pendant les Cent-Jours. Le 22 août 1815, il fut réélu député par le collège électoral des Hautes-Pyrénées, puis réélu aux élections de 1816 et de 1820 et ne discontinua pas de voter avec la majorité royaliste de ces différentes Assemblées.

Fornier-Féneroles (Jacques-Marguerite-Étienne), officier général, né à Lescousseus (Tarn), le 28 décembre 1761, de « Henri de Fornier, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de Navarre, et de Henriette de Passemar de Saint-André », tué à Golymin (Pologne) le 26 décembre 1806; appartint à l'armée, prit part aux campagnes de la Révolution et du commencement de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, et était général de brigade quand il fut envoyé à l'armée de Prusse, se trouva à la bataille de Golymin où il tomba glorieusement sur le champ de bataille.

Fort l'Écluse (Prise du). Le 9 fructidor an II, après vingt-deux jours de tranchée ouverte, le Fort-l'Écluse fut pris par les armées de la République. Les soldats, dans l'eau et dans la boue jusqu'à la ceinture loin de se rebuter, crièrent : « Vive la République ! Nous n'en aurons pas le démenti ! » Le résultat de cette prise fut : 150 bouches à feu prises à l'ennemi, cent milliers de fer coulé, plus de 8.000 fusils et la garnison, forte de 2.000 hommes, prisonnière de guerre.

Fos de la Borde (Jean-Antoine-Édouard), médecin et législateur, né à Gaillac (Tarn) le 4 octobre 1750; était médecin quand il devint maire de Gaillac. Le 8 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux par la sénéchaussée de Toulouse. Son mandat terminé, il fut nommé l'un des administrateurs du Tarn.

Fosserier (de). — Voir Gonnes (de).

Fossombroni (Victor-Marie-Joseph-Louis, comte), conseiller d'État, ministre et législateur, né à Arezzo (Italie), le 15 septembre 1754, de « Giacinto Fossombroni, philologue, et de Lucile Faroniale des Albergotti », mort à Florence (Italie) le 13 avril 1844; était en l'an IV, dans son pays, conseiller d'État, et occupait le poste de ministre des affaires étrangères lors de l'occupation française, se rallia immédiatement à l'Empereur, qui le fit entrer, le 18 mars 1809 au Sénat conservateur; fut créé comte de l'Empire le 20 août de la même année. A la chute de l'Empire, son pays étant redevenu italien, il fut nommé ministre des affaires étrangères du grand-duché de Toscane.

Foubert (Jacques-Joseph), avocat et législateur, né à Bruxelles (Dyle)

en 1770; était avocat au conseil souverain de Brabant depuis 1782, et devint, en 1792, administrateur de l'arrondissement de Bruxelles, fut nommé, en l'an IV, juge de paix de la 2e section de la même ville, et, en l'an IV, l'un des administrateurs de la Dyle. Le 25 germinal an VII, il fut élu, par ce dernier département, député au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte après brumaire, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1806.

Foucauld de Lardimalie (Louis, marquis de), capitaine et législateur, né au château de Lardimalie (Dordogne), le 7 décembre 1755, de « M. Armand de Foucauld, seigneur de Lardimalie, et de dame Marie de Commargue, dame de Lardimalie », mort au même lieu, le 2 mai 1805; était capitaine dans les chasseurs du Hainaut, quand il fut élu, en mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Périgord; soutint, au sein de cette Assemblée, l'ancien régime avec un certain acharnement. Le 13 avril 1790, il insista, sans succès du reste, pour que la religion catholique fût déclarée nationale. Ce royaliste en arriva en pleine Assemblée à menacer de sa canne les députés de la gauche; s'évertua à demander le maintien du drapeau blanc contre le drapeau tricolore, et, le 21 janvier 1791, ne voulut pas rester en séance, pour ne point prendre part à la discussion de la Constitution civile du clergé, et devint absolument furieux quand on décréta des récompenses aux hommes qui avaient arrêté le roi à Varennes. Son mandat expiré, il émigra, rejoignit l'armée des princes en 1792, passa à celle de Condé en 1793, y fut employé comme officier dans les gardes nobles et fit toutes les campagnes de l'émigration. Il revint dans son pays en l'an IX et s'occupait à faire réparer son château de Lardimalie, quand il voulut monter l'escalier d'une terrasse tombée en ruine, l'édifice s'écroula et il fut enseveli sous les décombres. Telle fut la fin de ce fougueux royaliste.

Foucaux (de). — Voir Lomet.

Fouché (Joseph, duc d'Otrante), oratorien, avocat, législateur, ambassadeur et ministre de la police, né au Pellerin (Loire-Inférieure), le 19 septembre 1754, de « Joseph Fouché, capitaine de navire marchand, et de Marie-Françoise Croiset », mort à Trieste (Autriche) le 25 décembre 1820; débuta comme oratorien et professa à Juilly, à Arras et à l'école militaire de Vendôme et était préfet des études à Nantes au moment de la Révolution, il quitta alors l'habit ecclésiastique et devint avocat; il était devenu principal du collège de Nantes, quand il fut élu, par la Loire-Inférieure, membre de la Convention; lors du procès du roi, il vota « la mort sans sursis », fut ensuite envoyé en mission dans l'Aube pour y faire exécuter le décret de l'Assemblée sur la réquisition, puis adhéra aux événements des 31 mai et 2 juin, partit en mission pour la Nièvre et poursuivit l'anéantissement de toutes les enseignes religieuses qui se trouvaient sur les routes, sur les places et dans tous les lieux publics. A peine de retour de cette mission il fut envoyé avec Collot d'Herbois à Lyon, après l'insurrection royaliste de cette ville. La conduite de Fouché dans cette circonstance fut trouvée tellement extravagante, que le Comité de Salut public jugea prudent de le rappeler, puis il fut rayé du club des Jacobins. A Nevers et aux environs, au mois de septembre 1793, il fit, de concert avec le procureur général de la commune de Paris, G. Chaumette, venu en ce pays pour affaires privées, une tentative antérieure à toute autre pour faire disparaître le catholicisme et le remplacer par le

culte de la Raison : interdisant toute manifestation cultuelle hors des églises, donnant aux funérailles un caractère purement civil, laïcisant les cimetières (octobre 93), faisant enlever partout, pour les envoyer à la Convention et à la monnaie de Paris, les ornements d'or et d'argent des églises ; enfin, prenant, relativement aux fortunes privées, des mesures d'un socialisme radical.

C'est alors que, le 3 octobre suivant, il fut envoyé à Lyon avec Collot d'Herbois, pour y contribuer à la réduction de la cité révoltée, que les armées de la République venaient de reprendre. Il s'y montra intraitable, cruel, non seulement en partageant avec son terrible collègue la responsabilité des mitraillades, mais encore en activant les opérations martiales de l'inexorable commission militaire qui y fit couler tant de sang.

Rentré à Paris vers le milieu de germinal, il triompha aux Jacobins dont il fut nommé président, et parut être, au moment des préparatifs de la fête à l'Etre Suprême, l'un des membres les plus décidés et les plus influents, parmi ceux qui, dès lors, faisaient une opposition à la politique de Robespierre. Celui-ci le comprit, lui reprocha ses *crimes* et le fit exclure du club de la rue Saint-Honoré en 26 messidor. — C'est dire qu'il se rangea définitivement parmi les auteurs de la journée du 9 thermidor suivant. Après le 9 thermidor, il s'ingénia à vouloir ménager tous les partis ; on sentait déjà en lui le futur ministre de la police ; se voyant très menacé il essaya de rentrer dans les bonnes grâces des thermidoriens, et demanda leur protection, mais sur la proposition de Boissy-d'Anglas, Fouché fut décrété d'arrestation. L'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit trois mois après à la liberté. Sous le Directoire, ayant su capter la confiance de Barras, ce dernier le fit nommer ambassadeur à Milan (15 vendémiaire an VII), puis ambassadeur en Hollande où il resta jusqu'à ce qu'il fut appelé au ministère de la police (2 thermidor an VII), en remplacement de Bourguignon. Aussitôt installé il montra une certaine énergie en supprimant 11 journaux d'un seul coup, et après avoir louvoyé autour de Bonaparte, de retour d'Egypte, il sut de suite ce qu'il avait à faire et n'hésita pas. Fouché connaissait à fond les divers partis, tous leurs secrets et leurs espérances ; il les livra au vainqueur sans négliger d'en conserver une partie pour le besoin de sa cause. Fouché tout-puissant commença à jouer au grand seigneur ; dans de brillantes soirées il réunissait les survivants de l'ancienne noblesse, et soutenait son rôle avec grand succès, grâce du reste à une audace imperturbable ajoutée à beaucoup d'esprit, mais grâce aussi au peu de scrupules de ses hôtes. Par une habileté extraordinaire il sut se faire des amis dans tous les camps, les fonctions de ministre de la police lui en donnaient le loisir. Il sut plaire aux membres de la famille Bonaparte et on peut dire qu'il devint l'homme le plus puissant du gouvernement en déjouant les complots, inventant de fausses conspirations, et sachant entretenir soigneusement les défiances et les craintes de Napoléon, mais il y eut, à un moment donné, une ombre à ses succès ; la machine infernale éclata et Fouché ne sut pas prévoir cet événement ; aussi fut-il obligé de quitter le le ministère de la police, pour entrer le même jour (28 fructidor an X) et comme compensation, au Sénat conservateur. Cette disgrâce fut de très courte durée, car l'Empereur, pour le besoin de sa cause, ne pouvait plus se passer de Fouché, et le 21 messidor an XII, ce dernier rentra en maître pour la seconde fois au ministère de la police et y resta jusqu'au 3 juin 1810. Jamais Fouché ne fut plus puissant, sa réputation a

l'étranger était immense et le faubourg Saint-Germain le choyait; l'Empereur très soupçonneux commença à ne plus pouvoir supporter cet homme audacieux, qui, au besoin savait contrecarrer les idées et les actes de Napoléon; une occasion se présenta, qui devait être momentanément le coup de grâce du ministre de la police; l'Empereur eut connaissance d'une circulaire de Fouché et dont voici le principal passage: « Prouvons à l'Europe que si le génie de Napoléon peut donner de l'éclat à la France par les victoires, sa présence n'est pas nécessaire pour repousser nos ennemis. » A la lecture de cette circulaire Napoléon n'hésita pas; Fouché, pour la deuxième fois, fut disgracié et envoyé à Rome comme gouverneur général. Il avait été fait grand officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, puis créé, le 24 avril 1808, comte de l'Empire, et le 15 août 1809, duc d'Otrante. Après les désastres de Russie, Napoléon fit appeler Fouché à Dresde et lui confia le gouvernement des provinces illyriennes, il n'eut guère le temps d'exercer ces nouvelles fonctions, car à la suite de la bataille de Leipzig, les Autrichiens redevinrent maîtres de ces provinces. A peine rentré en France, il reçut l'ordre de se rendre à Naples près de Murat. Fouché ne perdit pas de temps, il alla rejoindre Murat et, la première chose qu'il fit, fut de conseiller à Murat d'entrer dans la nouvelle coalition contre Napoléon. Aussitôt qu'il apprit l'abdication de l'Empereur en 1814, il fit faire ses offres de service aux Bourbons, mais fut assez mal accueilli. De retour de l'île d'Elbe, l'Empereur appela à lui Fouché et lui confia, pour la troisième fois, le ministère de la police, et, de plus, le nomma pair de France, puis vint Waterloo, et Fouché entra au gouvernement provisoire choisi par les Chambres, et en fut le président. Inutile d'ajouter que Fouché profita de cette haute position pour intriguer avec les Bourbons d'une part et les d'Orléans d'autre part. Louis XVIII rentré, se décida, lui aussi, à se servir de Fouché, bien que ce dernier eut contribué à faire couper la tête à son frère; c'était un mal nécessaire, pensait-il. Pour la quatrième fois, Fouché entra en vainqueur au ministère de la police, et fut élu, en même temps, le 22 août 1815, député dans la Corrèze et dans Seine-et-Marne. Cette fois, son passage à la police devait être bien court: le roi ne supportait que très juste le joug de Fouché, ce dernier le sentit et s'empressa de donner sa démission. Atteint par la loi sur les régicides, il se vit contraint, à son grand regret, de quitter la France. Il prit sa résidence à Trieste et y mourut en 1820, laissant une fortune de quatorze millions.

Foucher (Jacques), notaire et législateur, né à Coullons (Loiret) le 6 décembre 1753, mort à Aubigny (Cher) le 23 novembre 1819; était notaire à Aubigny quand il devint l'un des administrateurs du Cher en 1790. Le 1er septembre 1791, il fut élu, par ce département, à la Législative, et réélu un an après, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, prit siège à la Montagne et dans le procès du roi, vota pour « la mort sans sursis ni appel ». Envoyé ensuite en mission dans l'Aube, il adhéra par lettre aux journées des 31 mai et 2 juin 1793; remplit ensuite d'autres missions dans le Jura et dans le Doubs. Son mandat expiré, il fut envoyé dans le Cher comme commissaire du Directoire exécutif, n'adhéra pas au 18 brumaire, et en vertu de la loi de 1816 sur les régicides, dut quitter le territoire français, se réfugia à Lausanne et ne revint prendre sa résidence à Aubigny que très peu de temps avant sa mort.

Foucher (Louis-Jean-Nicolas-Char-

les), avocat, législateur et magistrat, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 28 avril 1769, mort à Coudray-Macouard (Maine-et-Loire) le 25 octobre 1828; était avocat et professeur de législation, quand il fut nommé, sous la Révolution, commissaire près le tribunal de Laval. Le 18 brumaire an XII, il entra au Corps législatif comme député de la Mayenne où il siégea jusqu'en 1808, fut ensuite nommé procureur impérial à la cour criminelle de Laval; puis, le 2 avril 1811, substitut à la cour d'Angers. Le 12 mai 1815, il fut élu par la Mayenne représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son mandat expiré, il se retira dans son pays natal à Saumur.

Foucher (Jacques-Joseph), avocat et homme politique, né à Francueil (Indre-et-Loire), le 2 octobre 1755, de « maître Jacques-Joseph Foucher, notaire royal de cette paroisse, et dame Marie-Catherine Raimbault, son épouse »; était avocat et président du collège électoral de Loches, quand cet arrondissement l'élut, en 1814, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Foucher de Careil (Louis-François, baron), officier général, né à Guérande (Loire-Inférieure), le 18 décembre 1762, de « Louis-François de Foucher, conseiller au parlement de Bretagne, et de Anne-Marie-Jeanne de Busnel de Latouche », mort à Garches (Seine-et-Oise) le 18 novembre 1818; appartint à l'armée et fit la plupart des campagnes de la Révolution et de l'Empire, puis monta rapidement en grade. Le 19 frimaire an XII, il fut fait membre de la Légion d'honneur et le 25 prairial suivant, officier du même ordre, devint baron de l'Empire et fut promu général de brigade, puis général de division.

Fougère (Pierre-Philibert), curé et législateur, né à Paris en 1742, massacré à Paris le 3 septembre 1792; était curé de la paroisse de Saint-Laurent de Nevers quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage du Nivernois et du Donziois. Son mandat expiré, il fut déclaré suspect emprisonné aux Carmes et périt dans les massacres de Septembre 1792.

Fougères (Sénéchaussée de). Circonscription électorale de 1789.

Fougeroux de Nainvillers (Auguste), propriétaire et homme politique, né à Paris, le 26 septembre 1766, de « Mre Auguste-Denis Fougeroux, écuyer, seigneur de Bondaroy, Chanteloup et autres lieux, de l'académie royale des sciences de l'Institut de Boulogne, et de la société d'Edimbourg, et de Françoise-Henriette Verani de Varenne, son épouse »; était propriétaire à Dadouville, quand il fut élu en 1808, par l'arrondissement de Pithiviers, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Fouler de Relingue (Albert-Louis-Emmanuel, comte), officier général, né à Lillers (Pas-de-Calais), le 9 février 1770, de « Mr Emmanuel Jean-Baptiste Fouler et de dame Louise-Ursule Depan », mort à Lillers le 17 juin 1831; appartint à l'armée, fit les guerres de la Révolution et fut un des plus distingués généraux de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre, le 25 prairial suivant; devint successivement général de brigade, puis général de division. Il avait été créé comte de l'Empire.

Foulon (Joseph-François), contrôleur général des finances, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 25 juin 1715, de « Joseph-Henry Foulon et de Anne Faver », mort à Paris le 22 juillet 1789, était con-

trôleur général des finances quand il fut nommé le 12 juillet 1789, intendant de la marine, il était detesté de ses concitoyens, et avait élevé le cynisme à la hauteur d'un principe. C'était lui qui disait qu'il voulait faucher Paris comme l'on fauche un pré. Il s'efforçait d'échapper, par une mort simulée, à la vengeance de ses concitoyens, et faisait enterrer sous son nom un de ses valets qui venait de mourir dans sa terre d'Houvion. Né avec une âme dure, une ambition ardente, une avarice insatiable, il avait comme intendant de l'armée, durant la guerre de 1756, désolé par ses concussions la Westphalie et la Hesse, et déshonoré le nom français par des cruautés inouïes. Il se faisait honneur de l'atrocité de ses principes, et l'on entendait sortir souvent de sa bouche les maximes des tyrans. « Un royaume bien administré est celui où le peuple broute l'herbe des champs. Si jamais je suis ministre, je ferai manger du foin aux Français. » Quand il vit le mouvement populaire s'accentuer, Foulon s'empressa de quitter Paris, partit pour Viry, et fut obligé de s'y tenir caché ; mais il était tellement détesté par ses vassaux qu'il fut recherché et trouvé, arrêté par les paysans qui l'abhorraient; ces derniers demandèrent une escorte aux Parisiens pour le conduire dans la capitale, lui mirent un collier d'orties, un bouquet de chardons, une botte de foin derrière le dos, et, dans cet état, l'amenèrent le 22 juillet dès le matin à l'Hôtel de Ville, où le comité s'empressa de l'interroger. On chercha bien un peu à le sauver, à faire instruire son procès ; mais la foule immense qui stationnait sur la place de Grève demandait son supplice. En vain voulait-on le sauver ; Bailly et La Fayette, tout en proclamant que Foulon était un misérable essayaient quand même de le soustraire à la vengeance populaire ; rien n'y fit, le peuple s'écria : *Ils sont de connivence ; ils veulent le sauver !* On le saisit, et déjà il est porté sous la fatale lanterne. On lui ordonne de se mettre à genoux et de demander pardon à Dieu, à la nation et au roi. Il obéit, il se soumet à tout, demande grâce à la multitude, la supplie de l'enfermer et de lui laisser la vie ; enfin on lui passe la corde au cou et offre quelques moments, à la hauteur du reverbère, un spectacle aussi nouveau que terrible, puis retombe entre les mains de ses bourreaux, qui le dépouillent, s'arrachent à l'envi des lambeaux de ses vêtements, lui mettent une poignée de foin dans la bouche et promènent sa tête ensanglantée au bout d'une pique. Ainsi finit cet être abject, l'opprobre des paysans comme des bourgeois.

Fouquet (Louis-Antoine), trésorier de France et législateur, né à Saint-Amand (Cher), le 30 juin 1756, de « Louis Antoine Fouquet, conseiller procureur du roi au grenier à sel de Saint-Amand, et de Thérese Thomas », mort à Saint-Amand le 4 mai 1812 ; fut pourvu, le 29 avril 1778, de la charge de trésorier de France ; devint, sous la Révolution, procureur syndic de cette localité, et, le 1er septembre 1791, fut élu, par le Cher, à la Législative ; fut réélu, par le même département, le 24 germinal an VII, député du conseil des Anciens, devint favorable au coup d'Etat de brumaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XI.

Fouquier d'Hérouel (Pierre-Eloi), cultivateur et législateur, né à Hérouël (Aisne), le 10 mars 1744, de « sieur Eloy Fouquier de Tinville, seigneur d'Hérouël, et de demoiselle Marie-Louise Martine », mort à Saint-Quentin (Aisne) le 13 avril 1810 ; était fourrier des logis du roi et cultivateur à Hérouël, quand il fut élu, le 13 mars 1789, député du Tiers aux Etats

généraux. Son mandat expiré, il se retira dans ses terres d'Hérouel et ne s'occupa plus des affaires publiques.

Fouquier-Tinville (Antoine-Quentin), avocat en parlement et accusateur public au tribunal révolutionnaire, né à Hérouel (Aisne) le 12 juin 1746, exécuté à Paris le 2 mai 1795, frère du précédent; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 26 janvier 1774, de la charge de procureur postulant au Châtelet et siège présidial de Paris et juridiction des auditeurs y établie; devint en 1793, le 13 mars, substitut du tribunal criminel extraordinaire et, le 22 prairial an II, accusateur public du même tribunal. Il fut l'accusateur public de tous les principaux membres de la Convention, les Girondins d'abord, Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Basire, les Hébertistes, puis enfin les frères Robespierre, Saint-Just et Couthon; tous furent l'objet de ses réquisitoires et envoyés au supplice sur ses conclusions. Le 17 floréal an III, ce fut son tour de passer en jugement et d'être condamné à mort, puis exécuté.

Fourcade (Jacques), procureur syndic, législateur et percepteur, né à Tonnerre (Yonne), le 28 janvier 1750, de « Claude Fourcade, menuisier, et de Jeanne Barry », mort à Tonnerre le 22 décembre 1824; devint, sous la Révolution, procureur syndic du district de cette ville, et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de l'Yonne au conseil des Anciens, en devint secrétaire, se rallia au coup d'Etat de brumaire et fut nommé percepteur à Saint-Vinnemer, puis conseiller d'arrondissement.

Fourcroy (Antoine-François, comte de), médecin, chimiste, législateur et conseiller d'Etat, né à Paris le 15 juin 1755, de « Jean-Michel Fourcroy et de Jeanne Langlois », mort à Paris le 16 décembre 1809; était médecin et devint un chimiste très distingué; fut nommé, en 1784, à la chaire de chimie au « Jardin du roi » pour entrer, l'année suivante, à l'Académie des sciences et appartint aux sections d'anatomie et de chimie. En 1789, il fut appelé à faire partie du comité des électeurs de Paris, et le 21 septembre 1792, élu par Paris, suppléant à la Convention nationale, et appelé à siéger, le 25 juillet 1793, en remplacement de Marat, assassiné. Il fut l'un des membres les plus actifs du comité d'instruction publique, et c'est à lui que l'on dut l'agrandissement du Jardin des Plantes. Fourcroy présida le club des Jacobins, puis se prononça contre Robespierre. Après le 9 thermidor il fit partie du Comité de Salut public. Il eut une part directe à l'organisation de l'Ecole polytechnique. Lors de la rédaction de la Constitution de l'an III, il fit comprendre l'instruction publique et l'Institut dans l'acte constitutionnel. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député au conseil des Anciens, où il siégea jusqu'en l'an VI, reprit ensuite ses cours publics, et rédigea son principal ouvrage, *Système des connaissances chimiques* l'ouvrage le plus important de la chimie moderne. Après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'Etat (4 nivôse an VIII), et devint directeur général de l'instruction publique (an IX), puis fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant. Lors de la création de l'Université impériale, il dut subir une disgrâce; ses fonctions de directeur de l'instruction lui furent enlevées pour les donner à Fontanes; depuis cette révocation déguisée, sa santé devint chancelante et il mourut d'une attaque d'apoplexie. Il était comte de l'Empire. On a de lui :

Leçons d'histoire naturelle et de chimie; Collections et Mémoires de chimie; l'Art de reconnaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent le corps humain; Tableaux synoptiques de chimie, etc.

Foureau de Beauregard (Louis), médecin et législateur, né à Moncontour (Vienne), le 18 mai 1774, de « sieur Louis Foureau, notaire et contrôleur des actes, et de Marie-Thérèse Bourgnon », mort à Paris le 30 novembre 1848; était médecin, quand il fut élu, le 10 mai 1815, par l'arrondissement de Loudun, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Cette courte législature expirée, il reprit l'exercice de la médecine.

Fourier (Jean-Joseph, baron), professeur et préfet, né à Auxerre (Yonne), le 21 mars 1768, de « Joseph Fourier, maître tailleur, et d'Edmée-Germaine Lebègue », mort à Paris le 17 mai 1830; était en 1789, professeur de mathématiques dans une école militaire avec grade d'officier; devint ensuite, en l'an III professeur d'analyse à l'Ecole polytechnique, partit pour l'Egypte avec Bonaparte et fut nommé président de la commission administrative de la province de Rosette et devint, en l'an VI, secrétaire perpétuel de l'Institut d'Egypte, fut employé en l'an IX dans les négociations avec Mourad-Bey et les lords Keith et Hutchiston. Le 12 pluviôse an X, il fut nommé préfet de l'Isère, fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et créé baron de l'Empire, le 26 avril 1810.

Fourmy (Jean-Denis), avocat, législateur et magistrat, né à Mortagne (Orne) le 4 décembre 1741; était avocat en parlement quand il devint en 1790, commissaire du roi près le tribunal d'Alençon. Le 11 septembre 1792, il fut élu, par l'Orne, suppléant à la Convention et admis à y siéger immédiatement par suite de l'option de Gorsas pour Seine-et-Oise. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, vota pour « la détention jusqu'à la paix et pour la déportation ensuite, sous peine de mort en cas de contravention ». Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu par le même département député au conseil des Cinq-Cents, puis passa au conseil des Anciens en l'an VI. Le 4 nivôse an VIII, il entra au Corps législatif comme député de l'Orne et en sortit en l'an XI.

Fourneaux (des). — Voir Borne.

Fournel (Marc-Antoine), procureur syndic, législateur et magistrat, né à Tournon (Lot-et-Garonne) en 1760, mort à Bordeaux (Gironde) le 18 octobre 1813; était procureur syndic du district de Villeneuve quand il fut, le 7 septembre 1792, par Lot-et-Garonne, membre de la Convention; il siégea à la Montagne, et dans le procès du roi, vota pour la mort de Louis, « convaincu du crime de haute trahison ». Son mandat expiré, il fut nommé juge au tribunal de première instance de Marmande.

Fournerat (Charles), avocat, magistrat et législateur, né à Ancy-le-Franc (Yonne), le 11 février 1780, de « maître Nicolas-Mammès Fournerat, avocat en parlement, bailli de Rochefort et de Molesme, juge dudit Ancy-le-Franc et autres lieux, et de dame Marguerite-Antoinette-Claude Bichat, son épouse »; était avocat quand il fut nommé procureur impérial à Mantes. Le 12 mai 1815, il fut élu, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et, le 15 octobre de la même année, substitut du procureur du roi à Paris.

Fournés (Jules-Marie-Henri de Faret,

marquis de), colonel, grand sénéchal d'épée, né au château de Saint-Privat (Ardèche) le 13 janvier 1752, de « haut et puissant seigneur, monseigneur Henry de Faret, comte de Faret et de Fournès, mestre de camp du régiment de Roi-cavalerie, brigadier des armées de Sa Majesté, et de très haute et très puissante dame, madame Marie Louise-Élisabeth de Gabriac », mort au même lieu le 4 décembre 1826; était colonel du Royal-Champagne-cavalerie et grand sénéchal d'épée de Nîmes et de Beaucaire. Le 31 mars 1789, il fut élu député de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Nîmes; siégea à droite, vota avec les partisans de l'ancien régime et disparut de l'Assemblée, c'est-à-dire émigra en mars 1791, revint en France avec les Bourbons et reprit sa résidence à Saint Privat.

Fournetz (Mathieu de), curé et législateur, né à La Réole (Gironde) le 15 avril 1725, mort à Puymiclan (Lot-et-Garonne) le 22 septembre 1811; était curé de Puymiclan quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États généraux, par la sénéchaussée de l'Agénois, vota avec les partisans de l'ancien régime et refusa de prêter le serment civique.

Fournier (Charles), curé et législateur, né à Hamel-lez-Pierrepont (Somme); était curé d'Heilly quand il fut élu, le 7 avril 1789, député du clergé aux États généraux par le bailliage d'Amiens, fut réfractaire aux idées nouvelles et donna sa démission le 24 octobre 1790.

Fournier, médecin et suppléant à la Législative, né à Melle (Deux-Sèvres); était médecin dans cette ville, quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant des Deux-Sèvres à la Législative, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Fournier (Antoine), juge de paix, législateur et messager d'État, né à Charly (Rhône) le 30 juin 1754; était juge de paix de Millery, quand il fut élu, le 9 septembre 1792, par Saône-et-Loire, suppléant à la Convention, et admis à y siéger le 13 décembre suivant, en remplacement de Priestley, non acceptant, siégea parmi les modérés et dans le procès du roi, vota pour « la réclusion » puis se montra l'adversaire de Robespierre au 9 thermidor. Lors de l'organisation du conseil des Cinq-Cents, il fut nommé messager d'État au même conseil.

Fournier (Claude, dit l'Américain), ancien commerçant, né à Auzon (Haute-Loire), le 21 décembre 1745, de « Claude Fournier, caissier de cette ville, et de Jeanne L'héritier », mort à Paris le 27 juillet 1825; débuta à Saint-Domingue comme distillateur et eut des revers de fortune, vint à Paris en 1785, prit part à la prise de la Bastille en 1789, à l'affaire du Champ-de-Mars en 1791, puis à l'attaque des Tuileries le 10 août 1792; c'est lui qui fut chargé de conduire les volontaires parisiens envoyés à Orléans pour transférer à Versailles les prisonniers politiques, devint quelque temps après suspect, sous le gouvernement révolutionnaire, et fut accusé, en pleine tribune, par Marat : « Je dénonce, dit-il, un nommé Fournier, qui s'est trouvé à toutes les émeutes populaires, le même qui, à l'affaire du Champs-de-Mars, a porté le pistolet sur la poitrine de La Fayette, et qui est resté impuni, tandis que des patriotes étaient massacrés. Je demande contre lui le décret d'accusation. » Il fut arrêté et remis en liberté après le 9 thermidor. Plus tard, après l'explosion de la machine infernale, il fut compris dans les 173 citoyens déportés, parvint à s'évader, puis gagna la Guadeloupe, servit quelque temps dans la marine et revint à Paris en 1825

Fournier (Joseph), avocat, magistrat, législateur et sous-préfet, né à Béziers (Hérault), le 1er septembre 1753, de « maître Pierre Fournier, procureur ez cours de cette ville, et de dame Claire-Gabrielle Vallette » ; était avocat depuis le 1er juillet 1793, quand il devint, sous la Révolution, juge et président aux tribunaux de district civil et criminel de l'Hérault. Le 24 germinal an VII, il fut élu, par ce département, député au conseil des Anciens, se montra favorable à Bonaparte après son coup d'Etat et fut nommé, le 5 pluviôse an XIII, sous-préfet de Béziers, poste qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire.

Fournier d'Aultanne (Joseph-Augustin, baron), officier général, né à Valréas (Vaucluse), le 18 août 1759, de « noble Jean-Pierre de Fournier, chevalier seigneur de Loysonville, et de noble dame Marie de Morel », mort à Valréas le 7 janvier 1828 ; appartint à l'armée, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an II et officier du même ordre le 25 prairial suivant ; devint, en octobre 1806, général de brigade, chef d'état-major ; se distingua à la bataille d'Iéna et fut promu général de division le 31 décembre 1806, partit pour l'Espagne, se fit remarquer dans les combats qu'il livra aux Anglais et aux Espagnols. Il se rallia ensuite aux Bourbons qui le nommèrent, le 13 août 1814, chevalier de Saint-Louis, puis devint, en avril 1815, chef d'état-major de l'armée du duc d'Angoulême. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 19 frimaire an II, et avait été fait baron de l'Empire,

Fournier de la Charmie (Jean-François), lieutenant général civil et législateur, né à Périgueux (Dordogne), le 5 juillet 1750, de « maître Jean-François Fournier de la Charmie, lieutenant général de sénéchaussée », mort à Périgueux le 18 juin 1802 ; fut promu, le 10 septembre 1783, lieutenant général en la sénéchaussée de Périgueux. En mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée du Périgord. Son mandat terminé, il retourna prendre sa résidence à Périgueux.

Fournier de la Contanime (Marie-Nicolas), évêque concordataire, né à Gex (Ain) le 27 décembre 1760, mort à Montpellier (Hérault) le 29 décembre 1834 ; fut nommé, en l'an X, évêque concordataire de Montpellier.

Fournier de la Pommeraye (Jean-François), avocat et législateur, né à Fougères (Ille-et-Vilaine), le 4 novembre 1744, de « François Fournier, procureur et de Perrine Uranie Chauvel », mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 30 juin 1794 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, en 1787, de la charge de procureur du roi par la sénéchaussée de Fougères. Le 17 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par la même sénéchaussée. Son mandat terminé, il se retira à Rennes.

Fournier-Sarlovèze (François, baron), officier général, né à Sarlat (Dordogne), le 6 septembre 1773, de « Mr Jean Fournier, négociant, et de demoiselle Marie Borne », mort à Sarlat le 18 janvier 1827 ; appartint à l'armée où il entra très jeune sous la Révolution, fit les campagnes de cette époque et celles de l'Empire et arriva très rapidement au grade de général de division, fut créé baron de l'Empire et était, à sa mort, commandeur de la Légion d'honneur.

Fourniols (Michel), législateur, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1754, mort à Bordeaux (Gironde) le 2 février 1801 ; fut élu, le 28 octobre 1792, suppléant de la Martinique à la Convention et admis à y siéger, le 24 frimaire, en rempla-

cement de Dugommier, non acceptant ; entra, le 4 brumaire an IV, au conseil des Cinq Cents et en sortit en l'an VII. Son mandat terminé, il alla résider à Bordeaux.

Fourquevaux (de). — Voir Beccaria de Pavie.

Foussedoire (André), ecclésiastique et législateur, né à Issoudun (Indre) le 11 octobre 1753, mort à Lausanne (Suisse) le 17 août 1820 ; était, depuis le 19 mai 1779, ecclésiastique tonsuré, puis ensuite précepteur de la jeunesse à Saint-Aignan. Le 6 septembre 1792, il fut élu suppléant de Loir-et-Cher à la Convention nationale, mais siégea presque aussitôt en remplacement de Bernardin de Saint-Pierre, non acceptant ; il prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, « vota la mort » ; partit, en prairial an II, en mission à Colmar. Après le 9 thermidor, les vainqueurs de cette journée demandèrent l'arrestation de Foussedoire sous le prétexte qu'il avait prononcé des discours incendiaires ; il fut décrété d'arrestation et conduit à la prison de Ham. L'amnistie du 4 brumaire le remit en liberté. Il quitta le territoire français en 1816 en vertu de la loi édictée contre les régicides. Il se réfugia à Lausanne.

Foy (Sébastien-Maximilien, comte), officier général et législateur, né à Ham (Somme), le 3 février 1775, de « Florent-Sébastien Foy, marchand, et de Elisabeth-Joachime Visbecq », mort à Paris le 28 novembre 1825, entra dans l'armée, le 1er novembre 1790, comme aspirant au corps d'artillerie, devint élève sous-lieutenant le 1er mars 1792, et fit partie de l'armée du Nord, comme lieutenant en second, fit la campagne de Flandre et devint capitaine le 13 avril 1793. Partisan de la Révolution, il se prononça un moment pour les Girondins et fut envoyé devant un tribunal révolutionnaire pour avoir tenu des propos inciviques, puis mis en liberté après le 9 thermidor, envoyé à l'armée de la Moselle pour commander une compagnie d'artillerie légère, fit avec Moreau les campagnes de l'an IV et de l'an V, et fut grièvement blessé à Diersheim. En l'an VI, il fut proposé comme aide de camp de Bonaparte, mais refusa, servit en l'an VII à l'armée du Danube, prit part à la prise de Schaffouse, se battit vaillamment au passage de la Limath et fut nommé sur le champ de bataille adjudant général, par Masséna, combattit encore à Moerskirch et à Biberach, traversa la Suisse avec le corps de Moncey pour aller rejoindre l'armée d'Italie à Marengo, commanda la place de Milan en l'an IX, et rentra en France après la paix d'Amiens ; il était alors colonel du 5e régiment d'artillerie à cheval, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis envoyé au camp d'Utrecht comme chef d'état-major de l'artillerie. Avec Carnot, il refusa de s'associer à l'élévation de Bonaparte à l'Empire ; aussi ce dernier attendit-il longtemps avant de donner les étoiles de général au colonel Foy. En l'an XIV, il fit campagne avec le 2e corps, et commanda, en 1806, dans le Frioul. En 1807, il passa sous les ordres de Junot à l'armée de Portugal et, en 1808, obtint le commandement de l'artillerie de réserve ; il fut blessé, à Vimeiro, le 21 août et promu, le 3 septembre suivant, général de brigade. Dans Oporto, le 27 mars 1809, il faillit être égorgé, en allant sommer l'évêque, au nom du maréchal Soult, d'ouvrir les portes de la ville à l'armée française. Il fut maltraité et jeté dans un cachot et n'attendait plus que la mort quand nos soldats vainqueurs, ayant emporté la place le délivrèrent. En 1810, il battit les Anglo-Espagnols en Estramadure et fut blessé à Busaco. Le 29 no-

vembre 1810, il fut promu général de division; il avait été créé baron de l'Empire le 9 septembre, et, après s'être battu à Salamanque, il entra à Burgos le 22 octobre 1812. Le 13 décembre 1813, il se battit à Bayonne, et le 27 février 1814, fut blessé à Orthez; c'était sa quatorzième blessure. Pendant sa convalescence il apprit l'abdication de l'Empereur et le retour des Bourbons, fut fait par la Restauration grand officier de la Légion d'honneur le 29 juillet 1814. Au retour de l'île d'Elbe, Foy reprit le drapeau tricolore avec enthousiasme et assista à Waterloo. Le 16 juin, aux Quatre-Bras il culbuta une division belge, fut encore blessé et resta sur le champ de bataille. Le 11 septembre 1819, il fut élu député de l'opposition par le collège électoral de l'Aisne, réélu en 1824, dans trois arrondissements (Saint-Quentin, Vervins, Paris), mais tous ses travaux, son activité dans l'opposition l'épuisèrent et il mourut d'une maladie de cœur. Cette mort fut un deuil national. Paris tout entier assista à ses funérailles.

Fozières-Gleon (Jean-Hercule-Joseph-François-Xavier de Latreille, comte de), propriétaire, né à Narbonne (Aude); était propriétaire dans cette ville, quand il fut élu suppléant de la noblesse aux États généraux par la sénéchaussée de Limoux, mais n'y siégea pas.

Fraboulet (Jean-François-Marie), magistrat et homme politique, né à Hennebont (Morbihan), le 8 septembre 1767, de « noble homme Joseph-Marie Fraboulet, avocat en parlement, et de dame Marie-Jeanne-Marguerite Le Borgne de Villeroche, ses père et mère »; était substitut du procureur général impérial à la cour de justice criminelle, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement de Châtellerault, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Fradin (Jacques-Jean-Marie), magistrat, né à Civray (Vienne), le 7 avril 1740, de « M. Mᵉ Charles-François-Marie Fradin, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général, et de dame Françoise-Denise Presle-Duplessis », mort à Civray le 22 mai 1825; fut élu, le 23 vendémiaire an IV, juge au tribunal de cassation.

Fradin (Charles-Pierre), avocat, professeur et législateur, né à Lusignan (Vienne), le 29 avril 1769, du « sieur Charles Fradin, régent, et de demoiselle Marie-Anne Dupas », mort à Poitiers (Vienne) le 2 avril 1846; fut d'abord reçu avocat, puis fut reçu à l'université de Poitiers docteur ès lettres et docteur en droit, devint, le 24 janvier 1791, professeur de philosophie au collège royal de cette ville et obtint, le 27 vendémiaire an IV, la chaire de professeur d'histoire à l'école centrale du département. Le 24 thermidor an XII, il remplit diverses fonctions universitaires sous l'Empire et fut successivement suppléant à l'École de droit de Poitiers (1ᵉʳ mars 1806) et celles de professeur d'histoire (20 juillet 1809) à la faculté des lettres. La Restauration lui retira tous ses emplois. Il fut élu, le 11 décembre 1819, député de l'opposition par le collège électoral de la Vienne; prit place à gauche et vota contre les lois d'exception; siégea jusqu'en 1824, et le 25 juillet 1829, il devint professeur de droit romain à la faculté de Poitiers. Il mourut dans l'exercice de ces dernières fonctions.

Frager (Claude), cultivateur et suppléant à la Convention, né à Esbly (Seine-et-Marne); était cultivateur dans cette commune, quand il fut élu en septembre 1792, suppléant de Seine-et-Marne, à la Convention, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Frain (Joseph, baron de la Tocuhe), avocat, législateur et préfet, né à

Avranches (Manche) le 10 juillet 1758, mort à Avranches le 26 décembre 1840, était avocat et devint maire de cette ville, en 1790, fut nommé commissaire près l'administration de la Manche en l'an III, puis élu, par le même département, le 24 germinal an VII, député au conseil des Anciens, adhéra à Bonaparte et fut nommé préfet des Ardennes, fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et créé chevalier de l'Empire le 12 novembre 1809, puis baron le 31 décembre suivant et occupa sa préfecture jusqu'à la chute de l'Empire. Le 11 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement d'Avranches représentant à la Chambre des Cent-Jours. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Franc-d'Anglure (Jean-Louis de), officier général, né à Nancy (Meurthe) le 23 juin 1741, mort le 8 mai 1844, appartint à l'armée et n'était encore, au moment de la Révolution que simple officier, fit les premières campagnes et fut promu général de brigade le 6 février 1792, devint suspect comme noble et fut suspendu, puis autorisé à prendre sa retraite.

Français (Antoine, comte) (dit François de Nantes), directeur des douanes, législateur, conseiller d'État, né à Beaurepaire (Isère), le 17 janvier 1756, de « Claude Français, notaire royal, et de Jeanne-Thérèse Coste-Foron », mort à Paris le 7 mars 1836 ; était directeur des douanes à Nantes, devint sous la Révolution membre du club des *Amis de la Constitution* de Nantes en 1790, fut nommé officier municipal et le 4 septembre 1791, élu, par la Loire-Inférieure, député à la Législative ; le 26 avril 1792, à propos de la loi contre les prêtres, il s'écria : « J'ai vu dans les campagnes les flambeaux de l'hyménée ne jeter plus qu'une lueur pâle et sombre ; j'ai vu le squelette hideux de la superstition, s'asseoir jusque dans la couche nuptiale, se placer entre la nature et les époux, et arrêter le plus mystérieux des penchants. » Plus loin, il tonnait contre le pape « qui tient dans la servitude la postérité des Caton et des Scévola ». Le 18 juin il devint président de l'Assemblée, se lia ensuite avec les Girondins et fut obligé de quitter Paris, sous le régime révolutionnaire, et se retirer dans les Alpes. Le 23 germinal an VI, il fut élu, par l'Isère, député au conseil des Cinq-Cents et en devint l'un des secrétaires puis défendit la liberté de la presse. Hostile dès le début au coup d'État du 18 brumaire, il finit par s'y rallier et grâce à son ami Lucien Bonaparte, fut nommé directeur des hôpitaux, puis, le 11 ventôse an VIII, préfet de la Charente-Inférieure. Le 5e jour complémentaire de la même année, il devint conseiller d'État, fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de l'ordre, le 25 prairial suivant. Le 6 germinal précédent il avait été appelé à la direction générale des droits réunis, fut nommé conseiller d'État à vie, puis comte de l'Empire le 24 avril 1808, et promu le 3 juin 1811, grand officier de la Légion d'honneur. La Restauration l'avait maintenu au conseil d'État, tout en lui enlevant ses fonctions de directeur des droits réunis, conservé à ce poste pendant les Cent-Jours. Louis XVIII de retour de Gand le destitua. Le 11 septembre 1819, il fut élu député de l'opposition, par l'Isère, et se retira définitivement à la campagne en 1822. Le 19 novembre 1831, Louis-Philippe le nomma pair de France. On a de lui : *Voyage dans la vallée des originaux ; Tableaux de la vie rurale, ou l'Agriculture enseignée d'une manière dramatique ; le Petit Manuel des bergers, porchers, vachères et filles de basse-cour.*

Francastel (Marie-Pierre-Adrien),

administrateur et législateur, né à Formerie (Oise) le 30 mars 1761, mort à Paris le 9 mars 1831; était administrateur du district d'Evreux quand il fut élu, le 9 septembre 1792, suppléant de l'Eure, à la Convention, et ne fut admis à siéger que le 27 juin 1793, en remplacement de Buzot, fut envoyé en mission à l'armée de l'Ouest, et y fit preuve de la plus grande énergie. Le 8 nivôse an II, il écrivait d'Angers à la société des Jacobins : « Victoire, mes frères! à la fois la Vendée détruite et Toulon réduit, voilà un beau moment pour les républicains! Avec quel intérêt sera célébrée la fête de la décade prochaine! Nous nous occupons ici de la rendre digne des circonstances, et de nature à réchauffer les plus froids. Ce n'est pas ici la température de Paris; mais que Paris soit toujours vigilant, révolutionnaire au même degré; que les Jacobins ne cessent d'imprimer le mouvement révolutionnaire et l'esprit public se maintiendra toujours partout à la même hauteur. » Il devint plus tard secrétaire de la Convention; fut sous le Directoire employé au ministère de la guerre et donna sa démission le 29 fructidor an VII, puis sous le Consulat il s'occupa des jardins de la « citoyenne Bonaparte ».

Franceschetti (Ambroise-Marie), suppléant à la Convention, né en Corse, fut élu, en septembre 1792, suppléant de la Corse, à la Convention nationale, mais n'eut pas l'occasion de siéger.

Franceschi (Jean-Baptiste-Marie, baron), officier général, né à Bastia (Corse), le 5 décembre 1766, de « Joseph Franceschi, juge de district à Bastia, et de Catherine, son épouse », mort à Dantzig (Prusse) le 19 mars 1813; appartint à l'armée, et était, le 25 prairial an III, adjudant général, devint, le 9 messidor an VII, chef de brigade; fut fait membre de la Légion d'honneur, le 19 prairial an XII, et devint général de brigade; c'est en cette qualité qu'il fit partie de l'armée de Prusse, assista au siège de Dantzig et mourut dans cette ville. Il était baron de l'Empire.

Franceschi (Jean-Baptiste), officier général, né à Lyon (Rhône), le 4 septembre 1769, de « Regle Francesqui (*sic*), plâtrier, et de Marie-Barbe Delone, son épouse », mort à Carthagène (Espagne) le 23 octobre 1810; embrassa la carrière militaire, fit les campagnes de la Révolution et une partie de celles de l'Empire; arriva très rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 germinal an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 3 nivôse an XIV, il fut promu général de brigade, assista au siège de Carthagène, et mourut dans cette ville.

Francheteau de la Glaustière (Joseph-Alexis), avocat, législateur et magistrat, né à Legé (Loire-Inférieure) le 19 juin 1731, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 25 septembre 1815; était avocat quand il fut promu, le 11 juin 1759, de la charge de procureur postulant au parlement de Bretagne. Le 2 avril 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux, par les Marches communes du Poitou et de Bretagne, eut une attitude très incertaine quoique inclinant plutôt à gauche qu'à droite. Sous le Consulat, le 12 floréal an VIII, il fut nommé juge au tribunal civil de Nantes.

Francia (Jean-Jacques), conseiller de préfecture et législateur, né à Casal (Italie) le 8 avril 1773; fut député de Piémont auprès de la République ligurienne, devint membre de la Consulta, puis son pays étant devenu français, il fut nommé conseiller de préfecture, puis sous-préfet de la Seine. Le 5 nivôse an XII, il entra au Corps législatif

comme député de ce département. Il y siégea jusqu'en 1808.

Francin (Nicolas), évêque constitutionnel, né à Metz (Moselle) le 26 septembre 1735; mort à Metz le 24 août 1802, était curé de Kœnigsmaker, district de Thionville quand, le 15 mars 1791, il fut élu évêque constitutionnel de la Moselle, au troisième scrutin.

Franck (Jean-Louis-Othon), administrateur et législateur, né à Neufchâteau (Luxembourg), le 17 novembre 1747, de « Jean-Baptiste Franck et de Jeanne-Catherine Frenoy », mort à Luxembourg le 25 décembre 1810; était l'un des administrateurs du département des Forêts quand il fut élu, le 22 germinal an VII, député au conseil des Anciens, se rallia à Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député des Forêts; il y siégea jusqu'en 1806.

François (Jean), agriculteur, né à Bordeaux (Gironde) le 1er avril 1743, mort à Clairac (Lot-et-Garonne) le 7 septembre 1793; était bourgeois-agriculteur à Clairac, quand il fut élu, le 8 avril 1789, député du tiers aux États généraux par la sénéchaussée d'Agen, et vota constamment avec la gauche. Après la session, il reprit ses travaux agricoles.

François (Louis-François), cultivateur et législateur, né à Buneville (Pas-de-Calais); était cultivateur dans cette commune quand il fut élu, le 30 août 1791, député du Pas-de-Calais à la Législative, ne siégea qu'un an; ayant donné sa démission, le 12 août 1792, il reprit ses travaux agricoles.

François (Léandre-François-Adrien), propriétaire et législateur, né à Albert (Somme), le 28 janvier 1756, de « Mr Adrien François et de madame Rose Lesueur », mort à Péronne (Somme) le 25 août 1837; fut pourvu, le 1er mai 1782, de la charge de contrôleur au grenier à sel d'Albert, et était propriétaire dans cette ville, quand il fut élu, le 15 septembre 1792, suppléant de la Somme à la Convention et appelé à y siéger, le 8 octobre de la même année, en remplacement de Merlin de Thionville qui avait opté pour la Moselle. Dans le procès du roi, il vota « pour la mort », se rapprocha des Girondins et protesta contre le 31 mai, puis devint quelque peu tiède vers la fin de la législature.

François de Neufchâteau (Nicolas-Louis, comte), avocat, législateur et magistrat, né à Saffais (Meurthe), le 9 avril 1750, de « Nicolas-François, régent d'école à Saffais, et de Marguerite Gillet », mort à Paris le 10 janvier 1828; était docteur en droit et avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 14 mars 1776, de la charge de conseiller lieutenant général civil et criminel du bailliage royal et siège présidial de Mirecourt, devint procureur général près du conseil supérieur du Cap français, où il resta de 1782 à 1787. De retour en France, il salua la Révolution française avec enthousiasme, devint juge de paix et, le 12 juin 1790, l'un des administrateurs des Vosges. Le 3 septembre 1791, il fut élu, par ce département, député à la Législative, devint secrétaire de l'Assemblée le 3 octobre, provoqua des mesures de rigueur contre les prêtres insermentés, puis fut nommé président le 26 décembre, et réélu par les Vosges, le 3 septembre 1792, membre de la Convention, mais n'accepta pas ce nouveau poste de combat, se tint à l'écart, devint un moment suspect et fut incarcéré le 3 septembre 1793, puis remis en liberté après le 9 thermidor, fut nommé, le 24 vendémiaire an IV, membre du tribunal de cassation, puis commissaire du pouvoir exécutif près l'administra-

tion centrale des Vosges, et devint le 25 pluviôse an V, correspondant de l'Institut. Le 28 messidor an V, il fut nommé ministre de l'intérieur et le 24 fructidor suivant, élu membre du Directoire exécutif, et pour la seconde fois, le 4 messidor an VII, il prit le portefeuille de l'intérieur. Au 18 brumaire il fut un des premiers à se rallier à Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Sénat conservateur, en devint président, fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XI, et grand officier du même ordre. Le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire. Il se retira de la politique après la chute de l'Empire et s'occupa exclusivement d'améliorations agricoles. Il entra à l'Académie française en mars 1816. On a de lui : une *Histoire de l'occupation de la Bavière*; *Fables et contes en vers*, etc., etc.

Francoville (Charles-Bruno), avocat, législateur et magistrat, né à Brêmes (Pas-de-Calais), le 12 septembre 1757, de « Charles Francoville, et de Marie-Jeanne Hochart », mort à Ferlinghem (Pas-de-Calais) le 25 avril 1835; était avocat en parlement, quand il fut élu, le 16 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Calais. Son mandat expiré, il se tint momentanément à l'écart, et nous le voyons reparaître sous le Consulat comme juge au tribunal civil de Saint-Omer; il exerçait encore ces fonctions, quand, le 2 mai 1809, il entra au Corps législatif comme député du Pas-de-Calais, se montra excessivement courtisan pour l'Empereur et pour l'impératrice Marie-Louise, ce qui ne l'empêcha pas, voyant la partie perdue, de voter la déchéance de l'Empereur, et de se tourner ensuite vers un nouvel horizon, la Restauration. Le 4 octobre 1816, il fut élu député par le collège électoral du Pas-de-Calais et siégea parmi les purs royalistes, devint conseiller d'arrondissement et chevalier de la Légion d'honneur.

Franquetot (de). — Voir Coigny (de).

Franqueville (de). — Voir Abancourt (d').

Frantz (Antoine), négociant, né à Sarrelouis (Moselle); était négociant dans cette ville quand il fut élu, en septembre 1791, deuxième suppléant de la Moselle à la Législative. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Frantz (Jean), professeur, législateur et sous-préfet, né à Bischwiller (Bas-Rhin), le 9 mai 1760, de « Jean Frantz, ministre de l'Église luthérienne à Bischwiller, et de Marie-Dorothée Goll », mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 14 décembre 1818, était agrégé de l'université de Strasbourg, pour l'enseignement du droit public, de l'histoire et de la statistique, devint membre du jury d'instruction publique du Bas-Rhin et fut nommé sous-préfet de Wissembourg et, le 9 thermidor an XI, entra au Corps législatif comme député du Bas-Rhin. Il y siégea jusqu'en 1807, et, le 26 mars 1806, il avait été nommé professeur de droit civil et public français à l'école de Strasbourg.

Frarin (Jean-Baptiste), avocat et législateur, né à Annemasse (Mont-Blanc), le 22 avril 1761, du « sieur Jean-François Frarin, notaire, et de demoiselle Étienne Gorod, mort en mars 1814; était avocat et subdélégué du magistrat de sûreté à Ambilly, devint l'un des membres et président de l'administration centrale du nouveau département de Léman, et fut élu, le 24 germinal an VII, député de ce département au conseil des Cinq-Cents, ne se montra pas hostile au coup d'État de brumaire, et, le 19 germinal an VIII, fut nommé commissaire par le tribunal civil de Bonneville, et, sous l'Empire, juge d'instruction à Genève.

Frasey (François), maître de forges et législateur, né à Imphy (Nièvre); était maître de forges dans cette ville quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Nièvre à la Législative. Il appartint à la majorité de cette Assemblée.

Frécine (Augustin-Lucie de), avocat, législateur, receveur général et sous-inspecteur des Forêts, né à Montrichard (Loir-et-Cher), le 13 décembre 1751, de « sieur Louis de Frécine, conseiller grenetier au grenier à sel de Montrichard », mort à Montrichard le 20 juin 1804; était avocat en parlement, quand il devint, le 23 février 1780, bailli de la ville et bailliage de cette ville, puis grenetier au grenier à sel de la même ville, en remplacement de son père; devint sous la Révolution, président du conseil du département, et, le 1er septembre 1791, fut élu, par Loir-et-Cher, député à la Législative, puis fut réélu un an après, le 5 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, et dans le procès du roi, se prononça pour « la mort »; et devint secrétaire de la Convention. Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission en Belgique. De retour à la Convention, il parla contre Aubry et Miranda et demanda leur arrestation. Le 1er fructidor an VII, il fut nommé receveur général dans l'Yonne, puis devint sous-inspecteur des forêts.

Frégeville (Jean-Henri-Guy-Nicolas de Grandval, marquis de), officier général et législateur, né à Réalmont (Tarn), le 14 décembre 1748, de « Jean de Frégeville, seigneur de Grandval, ancien capitaine de cavalerie, et de Elisabeth de Bernard », mort à Réalmont, en 1803; était chef d'escadron au régiment de Condé et, comme son frère, acclama la Révolution; fut promu, le 8 mars 1793, général de brigade et le 15 mai suivant général de division, envoyé à l'armée des Pyrénées Orientales, puis en Vendée. Le 24 vendémiaire an IV il fut élu, par le Tarn, député au conseil des Cinq-Cents, dont il devint secrétaire en l'an V, contribua au succès du coup d'État de Bonaparte et reprit, après la fin de la législature, du service dans l'armée, mais pour très peu de temps.

Frégeville (Charles-Louis-Joseph de Gau, marquis de), officier général et législateur, né à Castres (Tarn) le 1er novembre 1762, mort à Paris le 4 avril 1841, frère du précédent; appartenait à l'armée, et nous le retrouvons, le 17 mai 1790, à la tête de la garde nationale à cheval de Montpellier, et le 20 janvier 1792 passa au 3e régiment de chasseurs à cheval; fut promu le 13 avril lieutenant-colonel des hussards de Chamborant, refusa de passer à l'ennemi, comme l'incitait son colonel, et, en récompense de son patriotisme, fut nommé, le 20 octobre 1792, colonel au même régiment. Il se battit avec beaucoup de bravoure à Valmy, à Jemmapes et à Nerwinde. Le 15 mai 1793, il fut promu général de brigade et envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, fait prisonnier par les Espagnols et resta deux ans prisonnier. Le 25 germinal an VII, il fut élu, par l'Hérault, député au conseil des Cinq-Cents, prit une part active au coup d'État de brumaire, fit partie de la commission intermédiaire et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif comme député de l'Hérault, et le 7 germinal de la même année fut promu général de division, envoyé en Italie et se signala au passage du Mincio et du Tagliamento, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et commandeur du même ordre le 25 prairial suivant. Appelé près de l'Empereur après Eylau, Frégeville rejoignit l'armée française à Tilsitt, puis tomba en disgrâce, et resta sans emploi jusqu'à la Restauration, fut nommé chevalier de

Saint-Louis le 8 juillet 1814 et le 27 décembre suivant grand officier de la Légion d'honneur. Au retour de Gand, Frégeville ayant montré une certaine indépendance vis-à-vis du duc d'Angoulême, fut mis à la retraite, mais fut rétabli sous Louis-Philippe sur le cadre des officiers généraux en disponibilité et y resta jusqu'en 1833. Lors de l'attentat de Fieschi, son cheval reçut trois blessures, mais malgré le désir du roi et du duc d'Orléans, il ne réussit pas à être remis en activité.

Frégoze (de). — Voir Dubreil.

Frémanger (Jacques), huissier, législateur et messager d'Etat, né à Ivry-la-Bataille (Eure) le 7 mai 1761, mort à Versailles le 24 avril 1806; fut pourvu, le 22 août 1787, de la charge de huissier sergent à verge au Châtelet de Paris et était procureur syndic au district de Dreux quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par Eure-et-Loir, membre de la Convention; dans le procès du roi, il vota « la mort sans sursis », fut envoyé en mission dans le Calvados, fit fermer toutes les églises et écrivit à cet égard à la Convention, le 10 ventôse an II: « Les colifichets romains disparaissent et prennent leur volée vers le Tibre; on ne vit jamais tant de saints voyager. » En l'an III, il partit en mission au Havre, et sut faire maintenir l'ordre avec le général Huet. Le mandat de la Convention ayant pris fin, Frémanger fut nommé messager d'Etat au conseil des Cinq-Cents et exerçait les mêmes fonctions au Corps législatif quand il mourut.

Frémicourt-Lély (Alexandre-Désiré-Joseph), propriétaire et législateur, né à Cambrai (Nord), le 18 juillet 1777, du « sieur Alexandre-Joseph Frémicourt, négociant de sa profession, et de mademoiselle Rosalie-Angélique Joseph Wambecque », mort à Paris le 9 mai 1869; était propriétaire quand il fut élu, le 12 mai 1815, par l'arrondissement de Cambrai, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Trois ans après cette courte législature, il se présenta comme libéral devant le collège électoral du département du Nord et fut élu, siégea parmi les défenseurs de la monarchie constitutionnelle, subit ensuite plusieurs échecs et ce n'est qu'après la Révolution de 1830 qu'il put, le 21 juin 1834, se faire réélire député par l'arrondissement de Saint-Denis, fit partie de la majorité ministérielle et vota notamment les lois de septembre 1835. Louis-Philippe l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur et nommé maire de la Villette.

Frémin-Beaumont (Nicolas, baron), procureur général syndic, législateur et préfet, né à Coutances (Manche), le 10 avril 1744, de « Pierre-Isaac Frémin, sieur du Mesnil, ancien capitaine au régiment de Bretagne et de dame Marguerite Pasquier », mort à Anneville (Manche) le 31 décembre 1820; était au début de la Révolution maire de Coutances, puis procureur général syndic de la Manche. Le 21 germinal an VIII, il fut nommé sous-préfet de cette localité, et, le 6 germinal an X, entra au Corps législatif, comme député de la Manche, vit son mandat renouvelé le 7 mars 1807, fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 25 janvier 1810, créé chevalier de l'Empire le 25 mars, puis baron le 17 mai. Le 23 avril, il avait été nommé préfet des Bouches-du-Rhône, adhéra à la déchéance de l'Empereur en 1814, et Louis XVIII le nomma préfet de la Vendée, puis ayant été maintenu à ce poste pendant les Cent-Jours, il fut, dès le retour de Gand, destitué.

Frémin-Dumesnil (Gabriel-François-Charles, baron), législateur, né à Coutances (Manche) le 6 décembre 1751, mort à Coutances le 28 juillet 1844, frère du précédent; était

maire de Coutances, quand il fut fait chevalier de la Légion d'honneur et créé baron de l'Empire, le 13 août 1811. Le 6 janvier 1813, il entra au Corps législatif comme député de la Manche, et y siégea jusqu'à la fin de l'Empire. Sous la Restauration, à laquelle il avait adhéré, il fut élu député à la Chambre introuvable (22 août 1815).

Frémond (Jean-François), avocat, législateur et receveur général, né à Tann (Manche) le 18 janvier 1759, mort à Avranches (Manche) le 8 juin 1815; était avocat en parlement quand il fut pourvu, le 3 octobre 1781, de la charge de procureur postulant au bailliage et vicomté d'Avranches. Le 25 vendémiaire an IV, il fut élu, par la Manche, député au conseil des Cinq-Cents, en sortit en l'an VII, devint receveur particulier des finances dans l'arrondissement d'Avranches, puis receveur général de la Manche.

Frennelet (Jacques-François), proviseur de collège et suppléant aux États généraux, né à Paris; était proviseur du collège des Bernardins, à Paris, quand il fut élu, le 17 mai 1789, suppléant du clergé aux États généraux par la ville de Paris. Il n'eut pas l'occasion de siéger.

Frère (Bernard-Georges-François, comte), officier général, né à Montréal (Aude), le 11 janvier 1762, de « monsieur Joseph-Charles Frère, docteur en médecine, et de dame Anne-Ursule Segonne, mariés », mort à Montréal le 16 février 1826; embrassa la carrière militaire au début de la Révolution, se fit remarquer par son courage et fut décoré de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant; fut promu général de brigade et se distingua dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807, passa en Espagne en 1808 avec le grade de général de division (6 mars 1808), s'empara de Ségovie de vive force et fit ensuite la campagne de 1809, se signala à Wagram, où il fut blessé, retourna en Espagne en 1810, prit part au siège et à la prise de Tortose, se rallia en 1814 à la Restauration et reçut la croix de Saint-Louis.

Fréron (Louis-Marie-Stanislas), publiciste, législateur et sous-préfet, né à Paris, le 17 août 1754, de « Elie-Catherine Fréron et de Thérèse-Jacquette Guyomar », mort à Saint-Domingue en 1802; était publiciste et adopta avec ardeur l'avènement de la Révolution, et fit paraître, sous le pseudonyme de Martel, une feuille intitulée *l'Orateur du peuple*. Il fut l'un des plus passionnés du parti populaire, et un des premiers à dénoncer la trahison de Mirabeau, qu'il accusa de corruption et menaça de la *lanterne*. En juin 1791, à l'annonce de la fuite du roi, Fréron figura, au Champ-de-Mars, parmi les promoteurs de la déchéance. Très assidu au club des Cordeliers, il prit part à la journée du 10 août et fut membre de la commune de Paris. Le 14 septembre 1792, il fut élu, par Paris, membre de la Convention; prit place à la Montagne et dans le procès du roi vota « la mort sans appel ni sursis ». Il fut ensuite envoyé en mission à Marseille avec Barras Saliceti et Robespierre. Marseille soumis, il alla à Toulon au moment où cette ville venait d'être livrée aux Anglais; après la victoire, Fréron fut impitoyable « Fusillades, écrivait-il, fusillades jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traîtres! » De retour à Paris, il fut bien accueilli au club des Jacobins, mais Robespierre n'hésita pas à le traiter en ennemi. Au 9 thermidor, Fréron se prononça contre Robespierre : « Ah! qu'un tyran est dur à abattre! » s'écria-t-il dans son impatience. Après la chute des Jacobins, il abandonna la Montagne et passa dans les rangs de la réaction, se mit à la tête d'une bande de

jeunes aristocrates qui, sous le nom de *Jeunesse dorée de Fréron*, parés d'habits élégants, coiffés en cadenettes et la tête ornée de poudre, parcouraient la ville en insultant et malmenant « les patriotes » aux accents du *Reveil du peuple*, chanson royaliste à la mode. Lors des mouvements du 12 germinal et du 1er prairial an III, Fréron marcha avec Barras contre le faubourg Saint-Antoine. A l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, Fréron reparut à la Montagne et sembla revenir à la cause révolutionnaire. N'ayant pas été réélu député dans les conseils qui remplacèrent la Convention, le Directoire exécutif lui conféra une mission en l'an III dans les départements du Midi. Il engagea une polémique avec les anciens Girondins Durand de Maillane, Isnard et autres, en publiant son *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les malheurs du Midi*, puis réussit à se faire élire au conseil des Cinq-Cents par l'Assemblée électorale de la Guyane, mais les deux conseils refusèrent de le valider. Bonaparte, après son coup d'Etat, le nomma sous-préfet près l'un des arrondissements de Saint-Domingue ; mais, à peine débarqué, il succomba, victime des rigueurs du climat de cette colonie.

Frerot de Désiré (Antoine-Robert), propriétaire et homme politique, né à Sezanne (Marne), le 30 janvier 1752, de « Antoine Frerot, marchand et Marie-Jeanne Sassot, sa femme »; était propriétaire à Gault, quand il fut élu, en 1808, par l'arrondissement d'Epernay, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Fresia (Maurice-Ignace, baron d'Oglianico), officier général, né à Saluces (Italie), le 1er août 1746, « de Maurice-Amédée Frésia, et de Anne-Marie, conjoints », mort à Paris en novembre 1826, appartenait à l'armée italienne et quand ce pays devint français, il entra dans l'armée française, conquit rapidement les grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis créé baron de l'Empire et parvint au grade de général de division, fut mis à la retraite et prit sa résidence à Paris, où il mourut en 1826.

Fresnoy (de). — Voir Bailly.

Fresnay (du). — Voir Ducloz.

Fressac (de). — Voir Lozeran.

Fressenel (Claude-André de), avocat, législateur et conseiller de préfecture, né à Annonay (Ardèche), le 4 septembre 1759, de « André de Fressenel, écuyer, et de Catherine Ollier », mort à Paris le 31 janvier 1810 ; était avocat à Annonay, quand il fut élu, le 7 septembre 1791, député de l'Ardèche à la Législative, se fit peu remarquer dans cette Assemblée et fut réélu, par le même département, le 23 germinal an V, député au conseil des Cinq-Cents ; se rallia à Bonaparte après brumaire et, le 9 germinal an VIII, fut nommé conseiller de préfecture, puis, le 22 prairial de la même année, juge au tribunal civil de Tournon, entra, le 2 mai 1809, au Corps législatif et mourut quelques mois après.

Frestel (Félix), sous-préfet et homme politique, né à Bayeux (Calvados), le 13 septembre 1762, de « sieur René-François Frestel, bourgeois de Bayeux et de Marie-Guillemette Conseil, son épouse » ; était sous-préfet de Coulommiers, quand il fut élu, en 1810, par l'arrondissement de Coulommiers, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Fréteau de Saint-Just (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), conseiller en parlement et législateur, né à

Paris, le 26 mars 1745, de « Michel-Louis Fréteau, écuyer, conseiller du roi en ses conseils, contrôleur général de la grande chancellerie et inspecteur général des domaines de la couronne, et de dame Marie-Sophie-Hélène Lambert », exécuté à Paris le 15 mai 1794; était conseiller au parlement de Paris, quand il fut élu, le 20 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux, par le bailliage de Melun, fit dès le début cause commune avec le tiers état, fut membre du comité de Constitution et deux fois président de la Constituante, refusa au roi le droit de paix et de guerre, défendit la Constitution civile du clergé, mais, après la journée du 10 août 1792, Fréteau, attaché quand même à la monarchie, donna sa démission de président du tribunal du 1er arrondissement et se retira dans sa terre de Vaux-le-Peny. Il était là depuis deux ans quand il lui prit fantaisie de réfuter les doctrines du club révolutionnaire de Melun, il se vit poursuivi de ce chef et comparut devant le tribunal révolutionnaire qui l'acquitta, mais le retint en prison « par mesure de sûreté générale », et, après un nouveau jugement, le condamna à la peine de mort.

Freunstein (de). — Voir Waldener.

Fréville (de). — Voir Villot.

Frévol de Lacoste (André-Bruno, comte), officier général, né à Bruxelles, le 14 juin 1775, de « Jean Bruno de Frévol, chevalier seigneur de La Coste, et de Françoise Barriol », tué à Saragosse (Espagne) le 1er février 1809; était colonel du génie au siège de Dantzig en 1807, se distingua à la bataille de Friedland où il fut blessé, devint en 1808 général de brigade et ensuite passa en Espagne, dirigea le siège de Saragosse et y fit des prodiges de valeur, au moment où il croyait voir ses projets couronnés de succès par la reddition de cette place, une balle l'atteignit au front et mourut le même jour, regretté de ses soldats. Il avait été créé comte de l'Empire et était officier de la Légion d'honneur.

Freytag (François-Xavier-Jacob), officier général, né à Markolsheim (Bas-Rhin), le 22 décembre 1749, de « François-Joseph Freytag, avocat, et de Marie-Béatrice Schwend », mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 2 février 1817; était, le 4 mars 1767, sous-lieutenant dans le régiment de La Mark, et nous le [illegible]vons, le 5 février 1792, [illegible] de brigade du 74e régi[illegible] [illegible]fanterie; puis, le 8 mars 17[illegible] [illegible]ral de brigade, et, le 5 sep[illegible]bre de la même année, gén[illegible] de division. Il fut suspendu le 24 septembre et réintégré, par le comité du Salut public, le 15 pluviôse an III, et prit sa retraite peu de temps après.

Friant (Louis, comte), officier général et législateur, né à Morlancourt (Somme), le 18 septembre 1758, de « Louis Friant et de Marie-Madeleine Bellart », mort à Gaillonet (Seine-et-Oise) le 24 juin 1829, s'engagea dans les gardes françaises le 9 février 1781, rejoignit l'armée de la Moselle, comme lieutenant les 8 et 9 frimaire an II, assista à la bataille de Kaiserslautern, fut blessé à Wissembourg et se battit à Fleurus le 8 messidor. Le 16 thermidor, il fut promu général de brigade, prit part au siège de Maëstricht, puis à celui de Luxembourg, partit pour l'Italie, se signala au passage du Tagliamento, fit partie ensuite de l'expédition d'Égypte, se distingua à la bataille des Pyramides, fut nommé par Kléber général de division, le 18 fructidor an VII, se battit vaillamment à Héliopolis (29 ventôse an VIII), puis marcha sur le Caire en révolte et soumit la ville. Revenu en France avec les débris de l'armée d'Égypte, il fut nommé membre du

la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et grand officier le 25 prairial suivant. Le 3 octobre 1808, il fut créé comte de l'Empire, fit plus tard la campagne de Russie, se battit à Smolensk et à la Moskowa, et fut blessé à l'affaire de Seminskoï. En 1814 il assista à presque toutes les batailles de la campagne de France. Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis et Napoléon, dès son retour de l'île d'Elbe, le nomma pair de France. Il prit part à la bataille de Waterloo, y fut blessé, et fut mis à la retraite le 4 septembre 1815.

Fricaud (Claude), avocat, législateur et magistrat, né à Saint-Julien-de-Civry (Saône-et-Loire), en 1740, de « Jean Fricaud, notaire royal en la paroisse de Saint-Julien-de-Civry, dépendances, bailliages de Mâconnais et Charolles », mort à Charolles (Saône-et-Loire) le 12 janvier 1809 ; était avocat dans cette ville quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du Tiers aux États généraux par le bailliage de Charolles, et siégea à gauche de la Constituante. Après son mandat expiré, il devint juge au tribunal du district de Charolles. Le 16 prairial an VII, il fut confirmé comme juge à Charolles.

Frichon de Lamorine (Jacques-Philippe), conseiller de préfecture et homme politique, né à la Genéterise (Charente), le 21 février 1750, de « sieur Pierre Frichon de Lamorine et de demoiselle Marie Moure » ; était conseiller de préfecture quand il fut élu, en 1807, par l'arrondissement de Barbezieux, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Fricot (François-Firmin), avocat, législateur et consul, né à Belfort (Haut-Rhin) le 11 octobre 1746, mort à Château-Renard (Loiret) le 7 août 1829 ; était avocat au Conseil souverain d'Alsace, quand il fut pourvu, le 17 juillet 1776, de la charge de procureur du roi au bailliage de Remiremont. Le 31 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux États généraux au bailliage de Mirecourt et prêta le serment du Jeu de Paume. Son mandat terminé, il fut nommé l'un des administrateurs des Vosges, devint haut juré du même département, et le 11 novembre 1792, fut élu suppléant à la Convention, admis à y siéger le 14 messidor an III, en remplacement de Bresson, mis hors la loi, envoyé en mission en Alsace et le 21 vendémiaire an IV, élu par les Vosges député du conseil des Cinq-Cents. Son mandat de député expiré, il fut nommé consul de France à Ancône, puis caissier de la loterie nationale. Sous la Restauration, le 21 avril 1819, il devint juge de paix du canton de Château-Renaud poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Friedericks (Jean-Parfait, baron), officier général, né à Montmartre (Seine), le 11 juin 1773, de « Jacob-Joseph Friedericks et de Françoise Deschamps », mort à Leipzig (Prusse) le 18 octobre 1813; appartint à l'armée et fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, devint rapidement officier supérieur, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire, puis promu général de division, c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Prusse, assista à la terrible bataille de Leipzig, y fut blessé le 18 octobre et mourut de ses blessures deux jours après, c'est-à-dire le 20 octobre 1813.

Friedland (bataille de). Le 14 juin 1807, Napoléon, à la tête de l'armée française, remporta sur les Prussiens et sur les Russes une brillante victoire. Ses collaborateur principaux furent les maréchaux Ney, Lannes et Mortier, puis les généraux Grouchy, Latour-Maubourg et Lahoussaie. L'ennemi, dans cette journée, fut complètement anéanti. Les pertes françaises furent sensibles. Parmi

les blessés nous trouvions Drouet d'Erlon, Latour-Maubourg, Dombrowski, Carrié, Cochorn, Haviaje, Lebrun, Mortier et Vedel Friedland était une ville russe arrosée par la rivière la *Pregel*

Frimaire Troisième mois de l'année républicaine; tire son nom des frimas, commençait le 21 novembre et finissait le 20 décembre.

Frimont (Maurice), officier général, né à Gondreville (Meurthe), le 14 décembre 1747, de « Dominique Frimont, laboureur à Gondreville, et de Catherine Laurent, sa femme »; entra au service le 18 mars 1764, comme dragon au régiment du roi et nous le retrouvons, le 8 octobre 1793, adjoint aux adjudants généraux à l'armée du Rhin. Le 6 frimaire an II, il fut promu général de brigade et le 25 pluviôse an VI, réformé

Frioul (de). — Voir Duroc.

Fririon (Joseph-Mathias, baron), officier général, né à Vandières (Meurthe), le 24 février 1752, de « François Fririon et de Marie-Anne Fricasse, de cette paroisse », mort à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 12 mars 1821; embrassa la carrière militaire et arriva rapidement aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et devint général de division. Il avait été créé baron de l'Empire.

Fririon (Joseph-François, baron), officier général, né à Pont-à-Mousson (Meurthe), le 12 septembre 1771, mort à Pont-à-Mousson le 1er mai 1849; frère du précédent; fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire fut fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant. Le 22 juin 1811, il fut promu général de brigade et devint baron de l'Empire.

Fririon (François-Nicolas, baron), officier général, né à Vandières (Meurthe) le 7 février 1766, mort à Paris le 25 septembre 1840; frère des précédents et comme eux, embrassa la carrière militaire, assista à la plupart des batailles de la Révolution et de l'Empire, arriva aux grades supérieurs, fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, devint général de division et fut créé baron de l'Empire.

Frise (Département de la). Nouveau département français, créé en 1810, et qui eut pour chef-lieu Leuwarden; appartenait à la Hollande.

Frison (André-Joseph), négociant et législateur, né à Lodelinsart (Belgique) en 1766, mort à Lodelinsart en 1827; était commissaire du Directoire exécutif près le tribunal criminel d'Anvers quand il fut élu, le 24 germinal an V, par les Deux-Nèthes, député au conseil des Cinq-Cents, se montra un ardent républicain, devint secrétaire du conseil, appuya la motion de déclarer la patrie en danger et, comme membre actif de la société des Jacobins, essaya de rendre suspect Talleyrand, et déclara que quelques diplomates voulaient faire danser la *périgourdine* à la République. Il fut très hostile au coup d'État de brumaire; de ce chef, fut exclu de la représentation nationale et arrêté. Quand il fut rendu à la liberté, il retourna dans son pays natal et s'y établit maître de forges, puis mourut d'une chute de cheval.

Froberville (de). — Voir Huet.

Froc de la Boulaye (Jean-Baptiste-Louis), commissaire de marine et législateur, né à Versailles le 8 juin 1763, de « Pierre Froc Delaboulaye, commis de la marine, et de Marie-Anne Aumaistre », mort à Paris le 21 avril 1857, entra dans l'administration de la ma-

rine et parvint au grade de commissaire de la marine, fut déclaré suspect, puis arrêté et remis en liberté qu'après le 9 thermidor, devint alors intendant de l'armée navale, fut disgracié par l'Empereur et retraité en 1814. Louis XVIII le nomma secrétaire d'Ambassade à Constantinople. Le 11 mai 1815, il fut élu par la Marne représentant à la Chambre des Cent-Jours, puis réélu par le même collège électoral le 22 avril 1815, vota pour les lois d'exception et ne cessa de siéger parmi les royalistes impénitents.

Frochot (Nicolas-Thérèse-Benoist, comte), avocat, notaire, législateur, préfet et conseiller d'Etat, né à Dijon (Côte-d'Or) le 20 mars 1761, mort à Etuf (Haute-Marne) le 29 juillet 1819 ; était avocat en parlement, quand il fut pourvu, le 12 janvier 1785, de la charge de notaire royal à la résidence d'Aignay-le-Duc et, le 23 novembre de la même année, de celle de juge prévôt royal d'Aignay-le-Duc en Bourgogne. Le 25 mars 1789, il fut élu député du Tiers aux Etats généraux par le bailliage de Châtillon-sur-Seine, devint l'ami de Mirabeau et fut plus tard son exécuteur testamentaire. Le 5 septembre 1791, il fut élu l'un des administrateurs de la Côte-d'Or, puis devint haut juré du même département le 2 germinal an VI, et le 4 nivôse an VIII, entra au Corps législatif comme député de la Côte-d'Or, puis le 11 ventôse suivant fut nommé préfet de la Seine, devint conseiller d'Etat le 8 prairial an XII, et commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial suivant. Le 6 juin 1808, il fut créé chevalier de l'Empire, puis comte le 27 novembre suivant. La carrière de Frochot prit fin lors de la conspiration Malet. Ayant cru à la mort de l'Empereur, Frochot parut disposé à accepter le fait accompli, mais Napoléon ne le lui pardonna pas et le remplaça par M. de Chabrol. En 1814, Louis XVIII accorda une pension de 15 000 francs à Frochot sous le titre de conseiller honoraire. Pendant les Cent-Jours, avec quelque hésitation, il accepta de Napoléon le poste de préfet des Bouches-du-Rhône. Au retour de Gand, on ne lui pardonna pas cette défection et il fut définitivement destitué. Frochot se retira à Etuf dans sa propriété et s'occupa d'agriculture.

Froger-Plisson (Louis-Joseph), administrateur et législateur, né à Bessé (Sarthe), le 30 août 1752, de « Louis Froger de Courtameau, fermier général, et de Renée Baurier », mort à Vendôme (Loir-et-Cher) le 8 mars 1821 ; devint, en 1790, membre du directoire de la Sarthe quand il fut élu, le 7 septembre 1792, par ce département, membre de la Convention ; dans le procès du roi, il se prononça pour « la mort sans appel ni sursis ». Il fut réélu député au conseil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV, ne siégea guère qu'un an, puisqu'il donna sa démission, le 30 pluviôse an V.

Frogerays (Yves-Joseph-Marie), avocat, magistrat et législateur, né à Quimperlé (Finistère), le 16 novembre 1773, de « monsieur Joseph-Hyacinthe Frogerays, avocat en parlement et maire de la ville et communauté de Quimperlé, et de dame Anne-Marie de Koguelen », mort à Lorient (Morbihan) le 31 décembre 1831 ; était substitut du procureur impérial à Lorient, quand il fut élu, le 11 mai 1815, par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Froissard (Claude-François), magistrat de sûreté et homme politique, né à Vesoul (Haute-Saône), le 6 mai 1768, du « sieur François-Louis Froissard, de Vesoul, huissier royal, pourvu ès siège de Vesoul, et de demoiselle Claudine Simon, son épouse », mort à Vesoul le

13 novembre 1810 ; était magistrat de sûreté à Vesoul, quand il fut élu, en 1806, par cet arrondissement, candidat au Corps législatif sans être appelé à y siéger.

Froissard (Jean), officier général, né à Choye (Haute-Saône), le 20 janvier 1759, de « Jean-François Froissard, et de Jeanne André, ses père et mère », mort à Stenay (Meuse) le 4 janvier 1800 ; appartint à l'armée et fit les premières campagnes de la Révolution, fut promu, le 19 germinal an II, général de brigade, suspendu le 15 prairial suivant, puis réintégré le 19 fructidor. Il fut mis, définitivement à la retraite, le 7 fructidor an III.

Frolois (de). — Voir Ludre (de).

Froment (Jacques-Marie de), officier supérieur et législateur, né à Fayl-Billot (Haute-Marne), le 15 janvier 1740, de « Hubert de Froment, chevalier, seigneur de Bize, et de Chaudenay, lieutenant de cavalerie au régiment d'Orléans, et de Antoinette-Marguerite de la Marche », mort à Langres (Haute-Marne) le 29 juin 1817 ; était encore lieutenant-colonel au régiment de Rohan, quand il fut élu, le 29 mars 1789, député de la noblesse aux États généraux par le bailliage de Langres. Il ne s'occupa, au sein de cette Assemblée, que des questions militaires. Son mandat terminé, il se retira à Langres.

Fromentin (Pierre-Jacques), officier général, né à Alençon (Orne), de « Pierre Fromentin, marchand, et dame Charlotte Leconte, son épouse », mort à Morlaix (Nord) le 19 octobre 1830 ; entra au service le 5 avril 1778, comme soldat dans le régiment de l'île Bourbon, et nous le retrouvons, le 20 septembre 1791, lieutenant-colonel du 1er bataillon des volontaires de l'Orne. Le 27 août 1793, il fut promu général de brigade et le 16 septembre suivant, nommé commandant de la place de Bergues, promu général de division, le 20 septembre 1793, destitué le 15 prairial an II, puis réintégré le 29 messidor an II, nommé au commandement de Landrecies le 30 messidor an II, et réformé le 25 prairial an III. Le 1er brumaire an VIII, il fut admis à la retraite.

Fromont (Antoine), sous-préfet et homme politique, né à Poligny (Jura), le 3 avril 1761, de « Pierre-Joseph Fromont, et de Catherine Carry » ; était sous-préfet de Poligny, quand il fut élu, en 180[illegible], par cet arrondissement, candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger.

Frondeville (de). — Voir Lam[illegible]

Frontin (Pierre-Mathieu), manufacturier et législateur, né à Elbeuf (Seine-Inférieure), le 28 janvier 1765, de « Thomas-Mathurin Frontin, fabricant, et de Anne-Élisabeth Lefebvre, de la religion prétendue réformée », mort à Louviers (Eure) le 13 janvier 1830, était manufacturier en draperies à Louviers, quand il fut nommé, en 1790, officier municipal de cette ville, et en l'an VIII, sous-préfet de cet arrondissement. Il entra, le 18 février 1807, au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1811, puis devint président du tribunal de commerce de Louviers, le 19 novembre 1813.

Frotté (Marie-Pierre-Louis, comte de), officier et chef de chouans, né à Orléans (Loiret), le 5 août 1766, de « Pierre-Henri de Frotté, seigneur de Remillière, aide-major d'infanterie, et de Agathe de Clairembault », fusillé à Verneuil (Eure) le 19 février 1800 ; entra en l'an II dans l'armée des Chouans et des Vendéens, et commanda en l'an III, en Normandie, reprit les armes en l'an VII, et après avoir délivré un grand

nombre de Chouans détenus, se trouva à la tête de forces considérables ; et, à l'apparition des troupes républicaines, commandées par le vaillant général Brune, Frotté rejeta d'abord la pacification offerte par les Consuls, mais voyant qu'il était isolé, que tous les autres chefs royalistes y avaient accédé, il écrivit au général Guidal, le 8 pluviôse an VIII, pour déclarer qu'il souscrivait aux lois acceptées par les autres Chouans ; mais d'autre part, il écrivait à un de ses amis qu'il fallait se soumettre à tout, hors au désarmement. Cette lettre tomba entre les mains des républicains, et Frotté fut immédiatement arrêté, avec six autres officiers chouans, et fusillé, peu de jours après, à Verneuil.

Froullier (de). — Voir La Coste-Messelière (de).

Froudière (Louis-François-Bernard, de), avocat et législateur, né à Bernay (Eure), le 9 décembre 1751, de « Gilles de Froudière et de dame Catherine-Françoise Goulafre de Champlessis », mort à Rouen le 23 mai 1833 ; était avocat, quand il fut pourvu, le 27 janvier 1773, de la charge de notaire royal en la ville de Bernay et paroisses annexes, et le 27 septembre 1775, de celle de rapporteur du point d'honneur au bailliage de Montreuil en Normandie. Le 7 septembre 1791, il fut élu, par la Seine-Inférieure, député à la Législative, prit place à droite et se montra très agressif contre les institutions nouvelles, au point que, dans une séance de l'Assemblée, celle du 29 mai 1792, on fut obligé de le consigner pendant trois jours dans les prisons de l'Abbaye. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

Fructidor. Douzième mois de l'année républicaine, tire son nom des fruits : commençait le 18 août et finissait le 20 septembre.

Fruhinsholz (Jean-Georges), officier général, né à Schiltigheim (Bas-Rhin), le 29 mars 1769, de « Jean-Georges Fruhinsholz, maréchal ferrant », mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 31 décembre 1823 ; appartenait à l'armée et fit les campagnes de la Révolution ; était, le 11 août 1792 chef du 4e bataillon du Bas-Rhin, fut promu, le 16 octobre 1793 général de brigade provisoire et devint quelques jours après général de brigade à titre définitif.

Fulchiron (Joseph), banquier et législateur, né à Lyon (Rhône), le 11 juin 1744, de « Jean-Pierre Fulchiron, greffier en chef au bureau des finances de la généralité de Lyon », mort à Lyon le 20 juillet 1831 ; fut pourvu, le 23 mars 1774, de la charge de greffier en chef au bureau des finances, en remplacement de son père, et était banquier à Lyon, quand il entra, le 10 août 1810, au Corps législatif, comme député du Rhône, où il siégea jusqu'à la fin de l'Empire.

Fulque d'Oraison (Henry, chevalier), officier général, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 16 janvier 1739, de « Mathieu de Fulque, marquis d'Oraison, et de Thérèse Rolin » ; était garde de la marine le 13 mai 1757 et devint mestre de camp, attaché au corps des dragons (1774). Le 24 mai 1790, il fut promu général de brigade, suspendu le 1er juin 1793, puis admis à la retraite quelque temps après.

Fumechon (de). — Voir Chrestien.

Fumel (Jean-Félix-Henri de), évêque de 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne) en 1717, de « Louis, vicomte de Fumel, et de Catherine de Bertier », mort à Lodève (Hérault) le 26 janvier 1790, fut sacré évêque de Lodève en 1750. Il mourut avant la nouvelle organisation ecclésiastique.

Fumel de Monségur (Philibert, mar-

quis de), officier général et législateur, né à Lisle (Dordogne), le 13 juin 1742, de « messire Henry de Fumel, chevalier, seigneur, baron de Monségur, marquis de Fumel et de Lisle, premier baron d'Agenais, et de dame Charlotte de Bertar », mort en émigration; était maréchal de camp quand il fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse, aux États généraux par la sénéchaussée d'Agen; il prit place à droite, vota avec les partisans de l'ancien régime et donna sa démission le 9 août 1791, partit en émigration et alla rejoindre l'armée de Condé, et, par une lettre, excita son vieil ami Custine à prendre la fuite et livrer Landau aux princes et aux émigrés.

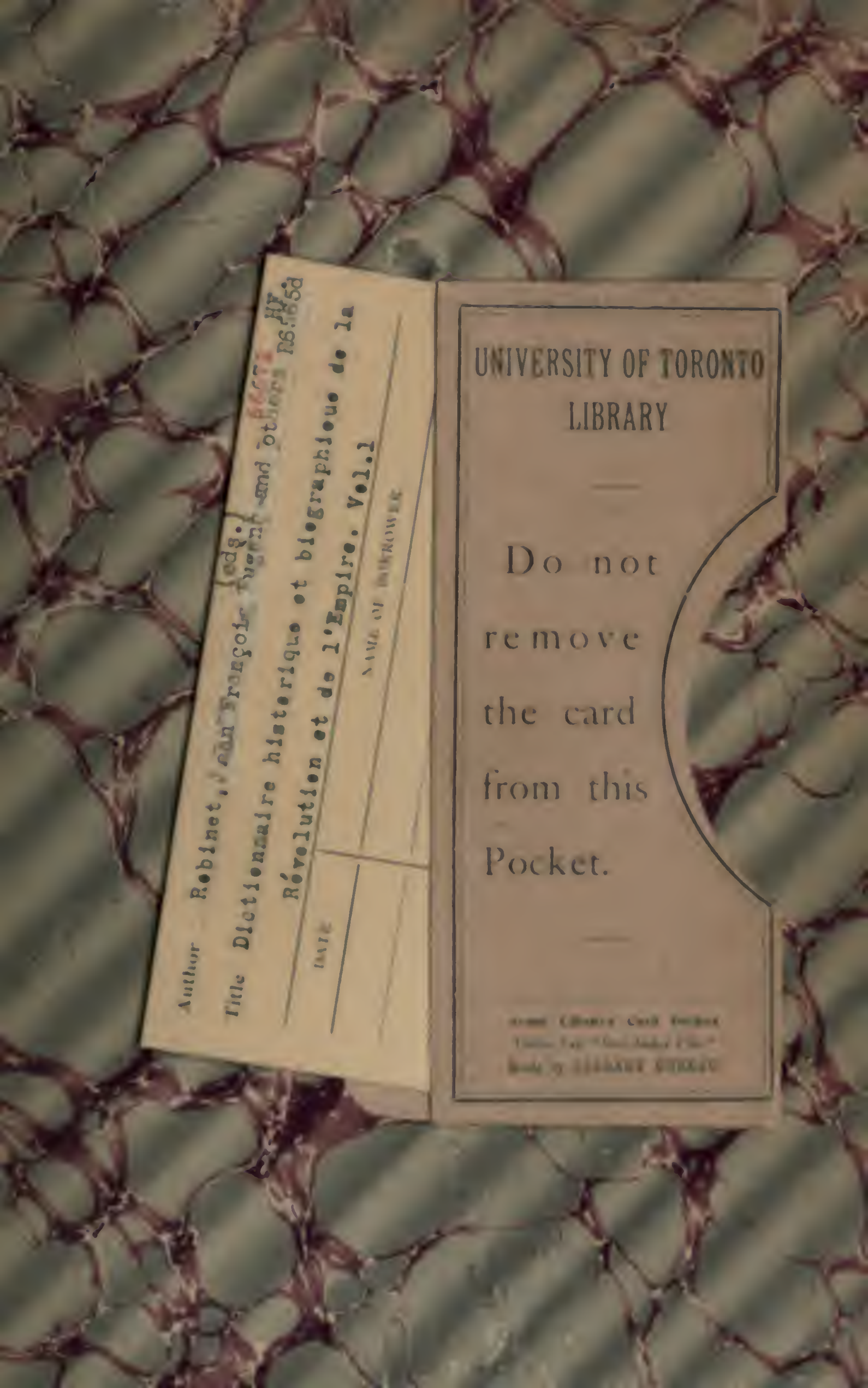
Furstemberg (Henry-Guillaume, baron), officier général, né à Kibrisbach (Courlande) le 19 mars 1719, mort à Paris le 6 septembre 1819; entra en 1736, au régiment Alsace-infanterie, comme enseigne et avait rang de major le 2 janvier 1788, devint chef de bataillon au 20e régiment et fut promu général de brigade le 15 ventôse an II, fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis obtint sa retraite.

Furstermunster (prise de). Le 25 ventôse an VII, le général Lecourbe, à la tête des Français, s'empara de Furstermunster, faisant éprouver aux Autrichiens une perte de 11,000 hommes, dont 3,600 prisonniers. Cette localité appartenait au Tyrol, dans le bassin du Danube.

Fusier (Louis), officier général, né à Brive (Corrèze), le 30 octobre 1757, d'« Antoine Fusier, et de Marguerite Delmas », mort à Arras (Pas-de-Calais) le 19 février 1835; entra dans l'armée le 11 septembre 1776, comme simple soldat, et nous le retrouvons adjudant major le 12 janvier [illegible], général de brigade le [illegible] an II, réformé le 25 pluviôse an V. Il fut fait membre de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII et officier du même ordre le 25 prairial suivant, puis admis à la retraite le 3 mars 1809.

Fyon (Jean-Lambert-Joseph), officier général, né à Verviers (Belgique), mort au même endroit en 1818; était bourgmestre de cette ville en 1789, entra dans l'armée et fut promu, le 15 mai 1793, général de brigade au service de la France, puis suspendu le 22 septembre 1793.





UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Author Robinet, Jean François Eugène and others (eds.)
Title Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire. Vol.1
DATE
NAME OF BORROWER


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 20 18 04 009 2